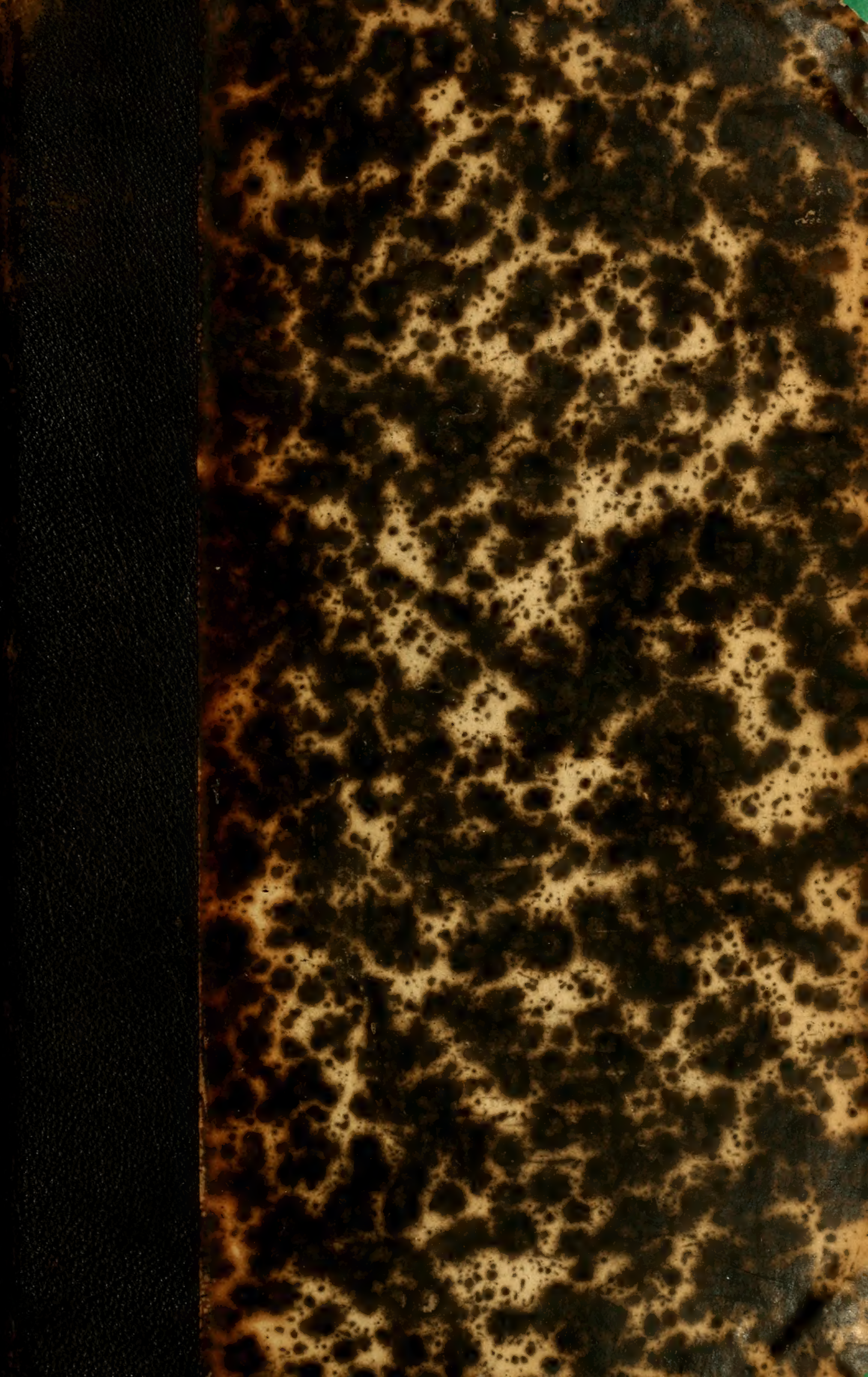
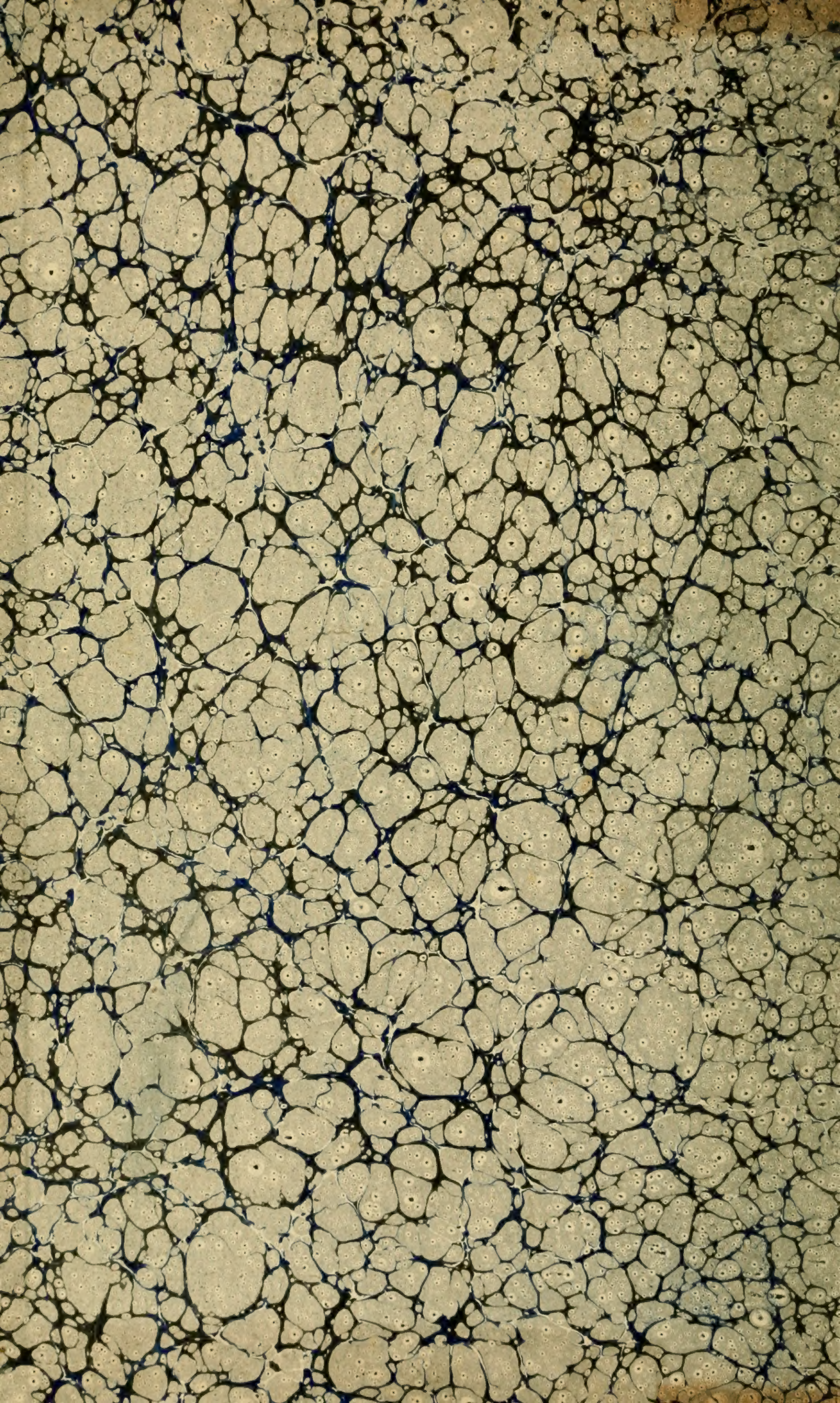
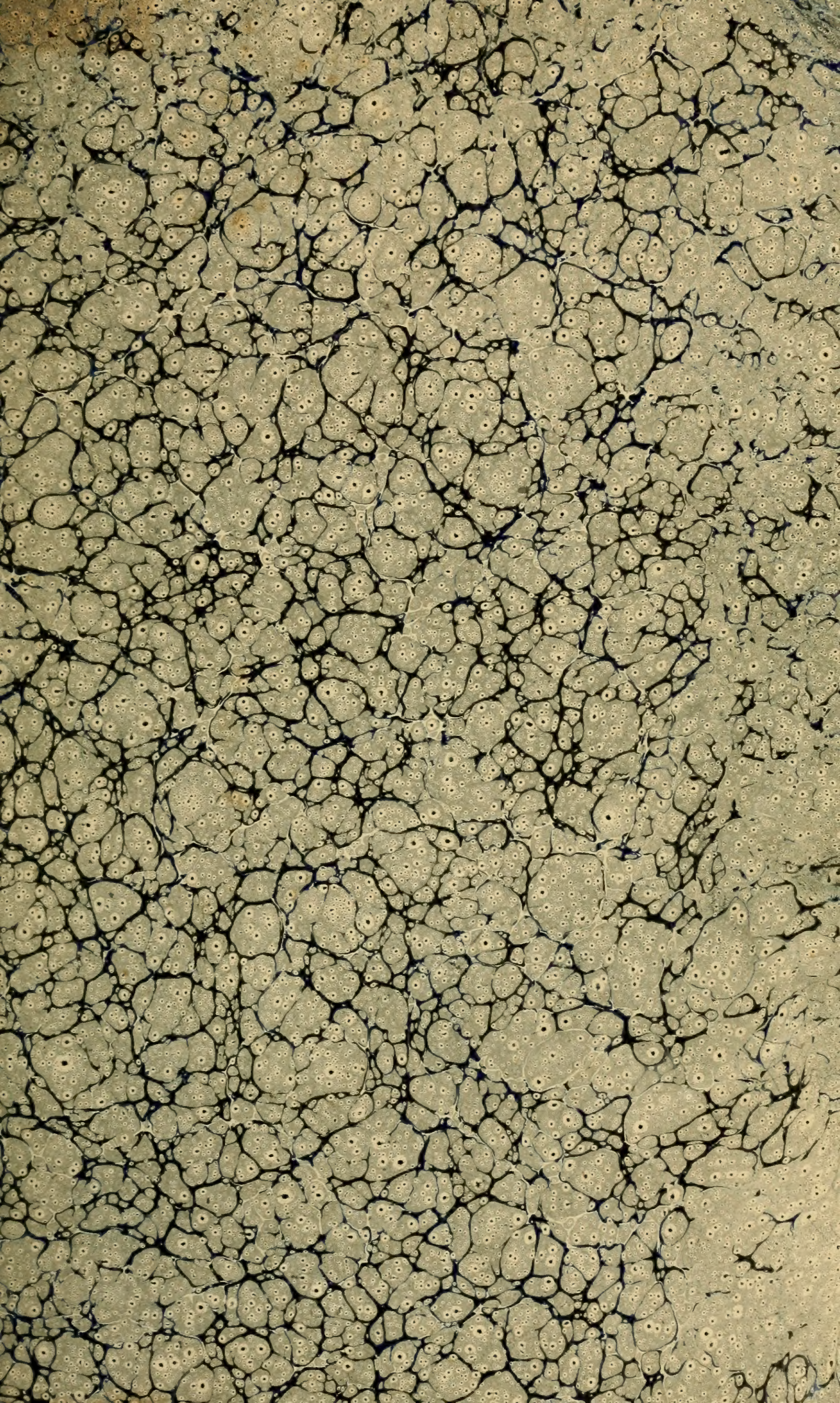






HISTOIRE UNIVERSELLE

DE

L'ÉGLISE CATHOLIQUE

TOME VINGT-SEPTIÈME

CET OUVRAGE SE TROUVE AUSSI :

A Besançon,	chez	Turbergue, libraire.
Lyon,	—	Girard et Josserand, libraires.
—	—	Perisse frères, libraires.
—	—	Bauchu, libraire.
Montpellier,	—	Séguin fils, libraire.
—	—	Malavialle, libraire.
Angers,	—	Lainé frères, libraires.
—	—	Barassé, libraire.
Nantes,	—	Mazeau frères, libraires.
Metz,	—	Rousseau-Pallez, libraire.
—	—	Mme Constant Loiez, libraire.
Lille,	—	Lefort, libraire.
Dijon,	—	Hémery, libraire.
Rouen,	—	Fleury, libraire.
Arras,	—	Théry, libraire.
Nancy,	—	Thomas, libraire.
—	—	Vagner, imprimeur-libraire.
Toulouse,	—	Léopold Cluzon, libraire.
Le Mans,	—	Gallienne, libraire.
Clermont-Ferrand,	—	Veysset, imprimeur-libraire.
Reims,	—	Bonnefoy, libraire.
Rome,	—	Merle, libraire.
Milan,	—	Dumolard, libraire.
—	—	Boniardi-Pogliani, libraire.
Turin,	—	Marietti (Hyacinthe), libraire.
—	—	Marietti (Pierre), libraire.
Madrid,	—	Bailly-Baillière, libraire.
—	—	J. L. Poupart, libraire.
Londres,	—	Burns et Lambert, libraires, Portman street, Portman square.
Genève,	—	Marc-Mehling, libraire.
Bruxelles,	—	H. Goemaere, imprimeur-libraire.
Gênes,	—	Fassi-Como, libraire.

— Corbeil, typographie de Crété. —

HISTOIRE UNIVERSELLE

DE

L'ÉGLISE CATHOLIQUE

PAR

L'ABBÉ ROHRBACHER

PRÉCÉDÉE D'UNE NOTICE BIOGRAPHIQUE ET LITTÉRAIRE PAR CHARLES SAINTE-FOI
AUGMENTÉE DE NOTES INÉDITES DE L'AUTEUR
COLLIGÉES PAR A. MURCIER, ANCIEN ÉLÈVE DE L'ÉCOLE DES CHARTES
ET SUIVIE D'UN ATLAS GÉOGRAPHIQUE SPÉCIALEMENT DRESSÉ POUR L'OUVRAGE

PAR A. H. DUFOUR

Ἀρχὴ πάντων ἐστὶν ἡ καθολικὴ καὶ ἁγία Ἐκκλησία.
S. Épiphane, l. I, c. 5, *Contre les hérésies.*

Ubi Petrus, ibi Ecclesia.
S. Ambros., in psalm. 40, n. 30.

3e ÉDITION

TOME VINGT-SEPTIÈME

PARIS
GAUME FRÈRES ET J. DUPREY
LIBRAIRES-ÉDITEURS
RUE CASSETTE, 4
1859

HISTOIRE UNIVERSELLE

DE

L'ÉGLISE CATHOLIQUE

LIVRE QUATRE-VINGT-NEUVIÈME.

DE 1730, MORT DU PAPE BENOIT XIII, A 1788, MORT DE SAINT ALPHONSE DE LIGUORI ET DE LOUISE DE FRANCE, RELIGIEUSE CARMÉLITE.

L'Église et le monde pendant le dix-huitième siècle. — Les portes de l'enfer s'efforcent de prévaloir contre l'Église du Christ.

§ Ier.

EN ITALIE, SUCCESSION DE BONS PAPES. SAINTS ET SAVANTS PERSONNAGES, LITTÉRATEURS ET ARTISTES DISTINGUÉS.

Durant les deux derniers tiers du dix-huitième siècle, nous voyons passer sur le Siége de saint Pierre Clément XII, de 1730 à 1740; Benoît XIV, de 1740 à 1758; Clément XIII, de 1758 à 1769; Clément XIV, de 1769 à 1774; Pie VI, de 1775 à 1799. Sur le trône de France, Louis XV et Louis XVI; sur le trône d'Espagne, Philippe V, Louis Ier, Ferdinand VI, Charles III; de Portugal, Jean V, Joseph, Marie et don Pédro; d'Angleterre, les Hanovriens Georges Ier, Georges II et Georges III; de Suède, Ulrique-Éléonore, Adolphe-Frédéric, Gustave III; de Prusse, Frédéric-Guillaume Ier, Frédéric II, Frédéric-Guillaume II; sur le trône impérial d'Allemagne, Charles VI, Charles VII, François Ier et Marie-Thérèse, Joseph II, Léopold II, François II; sur le trône impérial de Russie, Pierre Ier, Catherine Ire,

Pierre II, Anne, Iwan ou Jean VI, Élisabeth, Pierre III, Catherine II, Paul Ier; sur le trône impérial de Turquie, Achmet III, Mahomet V, Osman II, Mustapha III, Achmet IV; sur le trône impérial de Chine, Kang-hi, Yong-tching et Kien-long. Nous voyons, dans la même période de temps, le royaume de Pologne disparaître du nombre des nations indépendantes, et une nouvelle nation indépendante se former en Amérique, sous le nom d'États-Unis. Nous voyons surtout la plupart des souverains, des politiques et des littérateurs, former une espèce de coalition, afin de prévaloir contre l'Église de Jésus-Christ.

Dans toute cette période, l'Église n'a eu que de bons Papes et n'a cessé de produire des saints.

Le pape Benoît XIII mourut le 22 février 1730, à l'âge de quatre-vingt-un ans, après un pontificat de cinq ans huit mois vingt trois jours. Telles étaient ses vertus, suivant le témoignage de son savant contemporain Muratori, qu'il était regardé comme un saint. D'une humilité incomparable, il estimait plus d'être un pauvre religieux que toute la gloire et la majesté du pontificat romain. Très-détaché de la chair et du sang, il ne chercha rien pour ceux de sa famille. A un merveilleux désintéressement, il joignait une grande libéralité, mais pour les pauvres. Il avait pour ceux-ci une singulière tendresse, et on le vit plus d'une fois les embrasser, considérant en eux celui dont il était le vicaire ici-bas. Ses pénitences, ses jeûnes étaient extraordinaires. Aussi rapporte-t-on plusieurs grâces obtenues de Dieu par son intercession, et pendant sa vie et après sa mort[1]. Il ne lui manquait que la sagacité ordinaire pour choisir de bons ministres et les contenir dans les limites de leur devoir. Archevêque de Bénévent, lorsqu'il fut élu Pape, il avait pris en grande affection tous les Bénéventins, en particulier le cardinal Coscia, qu'il fit son successeur dans cet archevêché et son principal ministre. Ce cardinal et les autres Bénéventins abusèrent de la confiance du Pontife et commirent plusieurs actes blâmables qui leur attirèrent la haine du peuple romain.

Le 12 juillet 1730, Benoît XIII eut pour successeur dans la Chaire apostolique le cardinal Laurent Corsini, âgé de soixante-dix-huit ans, qui prit le nom de Clément XII. Il était d'une des familles les plus considérables de Florence, la même qui a produit saint André Corsini, évêque de Fiésole. Il étudia le droit à Florence, à Rome, et particulièrement à Pise, où il fut reçu docteur. A Rome, il se donna tout entier à l'état ecclésiastique, devint clerc de la chambre aposto-

[1] Muratori, *Annali d'Italia*, an. 1730.

lique, dont Innocent XII le nomma trésorier en 1696 : dans cet emploi, il se montra généreux et désintéressé. Dix ans après, il fut nommé cardinal, prit part à beaucoup de congrégations et d'affaires : il était reconnu pour un ami des sciences. Devenu Pape, il voulut, malgré son grand âge, être informé de tout et exécuter tout par lui-même.

Un de ses premiers actes fut le jugement du cardinal Coscia, dont le peuple romain avait assailli la maison à la mort de Benoît XIII, et qui avait été contraint de s'enfuir à Naples. On lui avait accordé l'entrée du conclave en pleine sécurité ; mais quand il connut les dispositions du nouveau Pape, il se mit sous la protection de la cour impériale et parut en assurance. Cependant il la perdit bientôt, et l'enquête des congrégations que Clément avait établies pour examiner l'administration précédente, fut menée à bout. Le jugement rendu en 1732 contenait ce qui suit : le cardinal devait résigner l'archevêché de Bénévent, payer quarante mille ducats pour œuvres pies, être détenu dix ans au château Saint-Ange et payer cent mille ducats d'amende ; en outre, on lui ôta toute voix active et passive en l'élection d'un Pape, durant sa détention. Cependant, peu après, le Pape lui rendit la voix active ; de plus, de temps en temps, à cause de son état valétudinaire, on lui permit de sortir du château Saint-Ange. Le Pape suivant, Benoît XIV, par reconnaissance envers son bienfaiteur, Benoît XIII, lui fit remise des années restantes de sa détention. Coscia se rendit à Naples et y mourut en 1755 [1].

Clément XII eut la gloire de calmer une révolution politique excitée par le cardinal Albéroni. Ce fameux cardinal, qui, ministre d'Espagne, remuait toute l'Europe, fut nommé légat de Ravenne en 1738. Aussitôt il entreprit d'incorporer aux États du Pape la république de Saint-Marin, qui y est enclavée. Cette république, qui reconnaît le Saint-Siége pour suzerain et protecteur, est un des plus anciens États de l'Europe, mais un des plus petits. Sa population est de quatre à cinq mille âmes, son armée de quarante à cinquante hommes. Or une dissension avait éclaté entre le conseil municipal et les bourgeois. Plusieurs de ceux-ci accusèrent leurs magistrats de gouverner arbitrairement et de violer l'ancienne constitution : ils implorèrent l'intervention du Pape, leur protecteur. Albéroni lui fit entendre qu'il était facile d'assujettir Saint-Marin avec fort peu de troupes. Clément fut plus équitable et plus modéré. Il donna seulement commission au cardinal de faire prêter serment de fidélité à la ville, supposé que la majorité de Saint-Marin fût disposée à reconnaître

[1] Guarnacci, l. 100.

sa souveraineté. L'impétueux Albéroni outre-passa ces ordres de beaucoup. Il entra dans la ville de Saint-Marin avec deux cents cavaliers, contraignit presque chacun à jurer fidélité au Pape, nomma un gouverneur et constitua tout le gouvernement suivant son bon plaisir. Cependant beaucoup d'habitants refusèrent de jurer, d'autres s'enfuirent ; leurs biens furent pillés en partie. Très-mécontent de ces violences, le Pape en fit de vifs reproches à son légat et envoya un commissaire pour entendre la libre déclaration des habitants, révoquer tout ce qui avait été fait contre les intentions du Pape et garantir les citoyens contre l'oppression du conseil municipal. Le commissaire ayant trouvé que peu d'habitants souhaitaient devenir sujets du Pape, les rétablit tous dans la jouissance de leur ancienne liberté, et le Pape confirma cette ordonnance [1].

Durant son pontificat de dix ans, Clément XII donna un grand nombre de bulles et de brefs qui regardent toute sorte d'affaires et de pays, en Europe, en Afrique, en Amérique, en Asie. Dans le nombre, il y en a de bien remarquables, entre autres une bulle du 9 juillet 1732 et un bref du 13 juillet 1735. Nous avons vu le luthéranisme prévaloir en Saxe, et le calvinisme dans le Palatinat, par la connivence des deux électeurs respectifs. Au commencement du dix-huitième siècle, nous avons vu et l'électeur de Saxe et l'électeur palatin quitter la moderne hérésie des deux apostats, pour revenir à la foi perpétuelle de tous les siècles, à la foi de leurs ancêtres, Charlemagne, Witikind, les saints Henri et les Ottons ; à la foi prêchée par saint Boniface, saint Kilien, saint Corbinien, saint Burcard, saint Sturme, saint Lul, saint Willehade, saint Suitbert, saint Ludger, saint Anscaire, saint Rembert. Le pape Clément XII pouvait croire que les peuples de la Saxe et du Palatinat, qui avaient suivi leurs princes dans l'égarement, les suivraient aussi dans le retour. Pour en aplanir un des plus grands obstacles, le Pape annonce à ceux qui s'étaient déjà convertis et à ceux qui se convertiraient encore, que l'Église catholique, comme une tendre mère, leur faisait remise et don de tous les biens ecclésiastiques qu'ils avaient acquis par suite de la révolution religieuse. Dans sa constitution du 9 juillet 1732, Clément XII déclare qu'en ceci il marche sur les traces de plusieurs de ses prédécesseurs et remplit les intentions de Clément XI, à lui bien connues [2].

En 1736, Léopold, archevêque de Salzbourg, de concert avec son chapitre, fonda dans son diocèse plusieurs missions, desservies par les Augustins, les Capucins, les Bénédictins et les Récollets. Il

[1] Guarnacci, l. 100. — [2] *Bullar. rom.*

leur donna des règlements qui furent approuvés par la Propagande et par Clément XII, en janvier 1739. Dès l'an 1733, le même Pape autorisa les religieux des Écoles pies établies à Wilna, en Lithuanie, à enseigner aux enfants non-seulement les connaissances élémentaires, mais encore les sciences plus relevées. Nous avons vu dans le volume précédent la part que prit Clément XII à la solution de la controverse sur les cérémonies chinoises. Un bon prêtre de Naples, Mathieu Ripa, imagina une solution plus radicale encore : ce fut de former pour la Chine un clergé indigène. Voici comment il raisonnait. Pour évangéliser l'immense population de la Chine, ce ne serait pas assez de tout le clergé d'Italie. Cependant, depuis que la Chine est ouverte à l'Évangile, à peine peut-on compter cinq cents missionnaires qui y soient entrés successivement. Puis, dans un moment de persécution, ce qui n'est pas rare, les Européens sont trop faciles à reconnaître à leur accent et à leur figure. Ainsi, dans la persécution qui eut lieu, en 1669, pendant la minorité de Kang-hi, tous les missionnaires européens furent relégués à Canton. Un seul d'entre eux, le père Lopèz, de l'ordre de Saint-Dominique, put échapper à l'édit, parce qu'il était Chinois de naissance [1]. N'étant pas connu comme prêtre, il resta libre et parcourut librement les diverses missions, privées de toute autre assistance. Ripa conclut que le meilleur remède serait la formation d'un clergé indigène, et il s'occupa de fonder une congrégation dont le but principal fût de former des missionnaires nationaux pour la Chine et pour l'Inde. Le pape Clément XI, ayant eu connaissance de ce projet, écrivit à la Propagande que c'était l'unique moyen pour bien établir la religion dans le vaste empire de la Chine, et, d'étrangère, l'y rendre nationale. Matthieu Ripa établit sa congrégation à Naples, sous le nom de *Sainte Famille de Jésus-Christ*, et, d'après l'avis du Saint-Siége, lui donna pour règles celles des Oratoriens de saint Philippe de Néri. Clément XII, par ses lettres des 7 avril 1732, 22 mars 1736, 14 mars 1738, confirma la nouvelle congrégation et lui communiqua tous les priviléges des Oratoriens et des élèves de la Propagande [2]. Le même Pape fonda en Sicile un séminaire spécial pour les catholiques du rite grec. En 1732, il accorda un jubilé particulier à l'Irlande : l'année suivante, il érigea les Capucins de ce royaume, et plus tard les Carmes, en province nouvelle. En 1738, il donna l'autorisation aux missionnaires franciscains du Maroc d'avoir un procureur à Madrid, pour solliciter les aumônes et les protections nécessaires dans les fréquentes persécutions que leur suscitaient les Barbaresques d'Afrique.

[1] Le père Lopez fut plus tard, en 1684, élevé à l'épiscopat. — [2] *Bullar. magn.*

Dans le mont Liban, antique retraite du prophète Élie et de ses disciples, il existait un grand nombre de monastères, les uns de Maronites ou Syriens indigènes, les autres de Grecs melquites. Les uns et les autres avaient un monastère à Rome, où ils envoyaient leurs meilleurs sujets, pour s'y perfectionner dans la piété et les études, et revenir dans leur patrie en qualité de missionnaires apostoliques. Outre quelques monastères indépendants les uns des autres, les religieux maronites formaient deux congrégations : l'une, plus ancienne, de Saint Élisée ou du Mont-Liban ; l'autre, de Saint-Isaïe : toutes deux sous la règle de Saint-Antoine, patriarche de la vie monastique en Égypte. Tous ces religieux étaient cordialement unis et soumis à l'Église romaine. Michel d'Éden, abbé général de la congrégation du Mont-Liban ou de Saint-Élisée, supplia le Pape d'en confirmer les règles et constitutions. Clément XII le fit par une bulle du 31 mars 1732. Les règles de ces religieux maronites sont assez détaillées et seront lues avec fruit par tous ceux qui, sous un titre ou sous un autre, sont intéressés au gouvernement des monastères. La congrégation de Saint-Élisée est gouvernée par un abbé général, quatre hégumènes ou assistants, les abbés de provinces et les abbés de monastères. L'abbé général et les quatre hégumènes sont élus par le chapitre général qui s'assemble tous les trois ans et se compose du général, des hégumènes, des abbés de provinces et de monastères, des religieux qui ont rempli quelqu'une de ces charges, et enfin des officiers majeurs. L'abbé général et les hégumènes, ainsi élus, élisent à leur tour, pour trois ans, les abbés des provinces et des monastères. Après leur profession, les religieux deviennent prêtres ou demeurent laïques, suivant leurs dispositions et leurs talents, dont l'abbé est juge. Dans chaque monastère, il y a un maître pour enseigner les lettres ; dans chaque province, un monastère où l'on enseignera, outre la grammaire, la dialectique, la philosophie et la théologie. Tous les mois, il y a une dispute publique, et un examen deux fois par an ; chaque dimanche, une conférence sur l'Écriture sainte, les cas de conscience ou les points de controverse contre les schismatiques, les hérétiques ou les infidèles. Quant aux langues, outre le syriaque et l'arabe, que les prêtres doivent necessairement savoir, ils auront encore soin d'apprendre l'hébreu, le grec et le latin, afin de pouvoir lire et interpréter les saintes Écritures, les Pères et les docteurs.

Voici comment la règle s'exprime sur l'obéissance envers les prélats. « Comme notre ordre se trouve au milieu de nations hérétiques et infidèles, qu'il est éloigné du chef de l'Église universelle par de grands espaces de terres et de mers, le général, les hégumènes, les abbés des monastères et des provinces, ainsi que leurs vicaires, veil-

leront avec grand soin à ce que, ni par la distance des lieux ni par le commerce avec les nations voisines, la charité et la dévotion des moines envers la Chaire sacrée du prince des apôtres et envers les Pontifes romains ne viennent à se refroidir d'une manière quelconque ; ils s'attacheront au contraire à ce que tous les moines comprennent que l'obéissance et la soumission envers le Siége apostolique romain est comme le fondement et le caractère de notre religion, par où les Syriens maronites ont voulu se distinguer des autres nations de l'Orient. Ils s'appliqueront donc avec une attention extrême à garder ce précieux dépôt de nos ancêtres, et feront tout au monde pour se montrer, et de parole et de fait, tels que doivent être des hommes qui n'oublient pas leur devoir ni les bienfaits qu'ils ont reçus de l'Église romaine. Et parce que Dieu nous ordonne de procurer le salut du prochain, ils s'étudieront avec une grande sollicitude, en marchant sur les traces des moines de Saint Maron, qui ont combattu si vaillamment pour la foi catholique, à saisir les occasions de propager la foi orthodoxe et de ramener les nations dissidentes. Après les Pontifes romains, ils honoreront aussi leur mère l'Église d'Antioche et le révérendissime seigneur patriarche, préposé par la même Église romaine à toute notre nation et notre ordre [1]. »

La congrégation de Saint-Isaïe suivait au fond la même règle. Cependant, un concile national ayant ordonné à tous les religieux maronites de faire approuver leurs constitutions par le Siége apostolique, elle en demanda la confirmation expresse à Clément XII, qui l'accorda par une lettre du 17 janvier 1740. Par une autre du 14 septembre 1739, il confirma les règles des moines melquites de la congrégation de Saint-Jean-Baptiste au Mont-Liban, specialement pour leur monastère de Rome. Nous avons vu dans le volume précédent le soin que prit ce même Pontife d'enrichir la bibliothèque vaticane, et comment il envoya en Orient le savant maronite Joseph Assémani, qui, après un voyage de près de trois ans, en rapporta une foule de manuscrits et de médailles. Il fonda aussi dans le palais du Vatican une imprimerie orientale, d'où sortirent nombre d'ouvrages importants.

Ce bon Pape, en veillant au salut des fidèles sur la terre, n'oublia point ceux du purgatoire. Par un bref du 14 août 1736, il accorde à tous les fidèles chrétiens cent jours d'indulgence, chaque fois que, la nuit, au son de la cloche, il réciteront dévotement à genoux, pour les fidèles trépassés, un *De profundis* ou bien un *Pater* et un *Ave*, avec le verset *Requiem æternam dona eis, Do-*

[1] *Constitut. du* 31 *mars* 1732.

mine, etc. ; et, de plus, une indulgence plénière à ceux qui suivront cette pratique pendant un an. D'un autre côté, il béatifia ou canonisa plusieurs saints personnages, notamment saint Vincent de Paul, dont il relève en particulier le zèle contre l'hérésie jansénienne. Ce bon Pape mourut le 6 février 1740, âgé de près de quatre-vingt-huit ans. Quoiqu'il ne fût pas natif de Rome, cependant le peuple romain lui érigea une statue de bronze, qui fut placée dans une des salles du Capitole.

Clément XII, Pontife illustre, eut pour successeur un Pontife plus illustre encore, Benoît XIV. Il s'appelait Prosper Lambertini, et sortait d'une illustre famille de Bologne, de laquelle était la bienheureuse Imelda, que nous avons vue mourir d'extase, après avoir reçu pour la première fois, d'une manière miraculeuse, la sainte communion. Prosper Lambertini était né à Bologne le 13 mars 1675. Son éducation fut remarquable par ses rapides progrès dans toutes les sciences, qui le firent bientôt distinguer parmi tous les élèves de son âge. Les études les plus sérieuses suffisaient à peine à son ardeur pour le travail, et n'ôtaient rien à la prodigieuse vivacité de son esprit. Saint Thomas fut son auteur de prédilection pour la théologie. Il s'appliqua également au droit canonique et civil, devint clerc du fameux jurisconsulte Justiniani, et ne tarda pas à être fait lui-même avocat consistorial. On le fit ensuite promoteur de la foi, ce qui lui donna lieu de s'appliquer aux procédures usitées pour la béatification, et de faire, par la suite, un excellent ouvrage sur cette matière. Passionné pour les sciences, pour les recherches historiques, pour les monuments des arts, Lambertini se lia avec tous les hommes célèbres de son temps. Il avait la plus haute estime pour le père Montfaucon, qu'il connut à Rome. Ce savant bénédictin disait de Lambertini : « Tout jeune qu'il est, il a deux âmes : l'une pour les sciences, l'autre pour la société. » Ses occupations sérieuses ne l'empêchaient pas d'orner sa mémoire de tout ce qu'il y avait de plus recherché dans la littérature. « On me gronde quelquefois, disait-il, de ce qu'il m'arrive d'avoir quelque léger entretien avec le Tasse, le Dante et l'Arioste ; mais j'ai souvent besoin de me les rappeler, pour avoir l'expression plus vive et la pensée plus énergique. » Clément XI le nomma chanoine de Saint-Pierre, et ensuite prélat. On le vit bientôt consulteur du Saint-Office, associé à la congrégation des rites, et enfin Innocent XIII ajouta la place de canoniste de la Pénitencerie. « On me suppose un homme à trois têtes, écrivait-il à un de ses amis, à raison des charges dont on m'accable ; il me faudrait une âme pour chaque place, et la mienne peut à peine me gouverner. » Bientôt il fut appelé aux emplois du premier ordre.

Benoît XIII lui donna l'évêché d'Ancône en 1727. Ce fut là qu'il développa des talents supérieurs et de grandes vertus. Visites, synodes, prières, instructions, il ne négligea rien dans l'accomplissement de ses devoirs. Il fut l'ami de ses curés, et ne leur donna pour successeurs que leurs meilleurs vicaires. Sa conduite fut la même à l'archevêché de Bologne, dont il fut revêtu en 1732, et où ses compatriotes le virent arriver avec transport. Obligé de destituer un curé pour des motifs assez graves, il alla lui annoncer lui-même cette affligeante nouvelle, et lui donna un bénéfice simple, meilleur que sa cure. Il ne souffrait point les actes d'un zèle outré et cruel, et s'y opposait même au risque de sa propre sûreté. Un étranger ayant été arrêté pour avoir tourné en ridicule quelques pratiques religieuses, il le prit sous sa protection et le fit évader secrètement. Il protégeait la faiblesse opprimée avec toute la fermeté de la puissance. Une jeune postulante éprouvait de la part des religieuses du couvent une résistance fondée sur des imputations injurieuses à ses mœurs. Elle s'adressa à Lambertini, qui accueillit ses plaintes, et écrivit du ton le plus sévère à la communauté pour ramener les religieuses à des sentiments d'indulgence et de charité plus dignes de leur état. Lambertini ne mettait pas moins de chaleur et de courage à défendre la vertu persécutée, surtout quand il était pénétré lui-même du sentiment de l'injustice. Un de ses grands vicaires fut accusé auprès de Clément XII. Lambertini écrivit au Pape que Sa Sainteté était trompée, et que cet honnête ecclésiastique était victime d'une insigne calomnie. Il terminait ainsi sa lettre : « Je prie tous les jours notre divin Sauveur, pour qu'il soit aussi content de son vicaire que je le suis du mien. » Ce trait un peu malin ne déplut point à Clément XII, qui lui sut gré de sa franchise.

Les plus hautes destinées attendaient Lambertini après la mort de ce Pontife. Il les avait prévues, dit-on, et ne faisait pas difficulté d'en convenir plaisamment, lorsque l'occasion s'en présentait. Étant jeune avocat, il fit un voyage d'agrément à Gênes avec quelques-uns de ses confrères, qui voulurent retourner à Rome par mer. « Prenez cette route, vous autres, leur dit-il, qui n'avez rien à risquer ; mais moi, qui dois être Pape, il ne me convient pas de mettre à la merci des flots César et sa fortune. » Le chapeau de cardinal, que Lambertini avait reçu de Benoît XIII, en 1728, lui donnait entrée au conclave de 1740, où les intrigues du cardinal de Tencin surtout retardaient l'élection au delà du terme accoutumé. Les cardinaux excédés de fatigue, divisés par des factions à peu près égales, ne savaient à quel choix s'arrêter, lorsque Lambertini s'avisa de leur dire avec son enjouement accoutumé : « Si vous voulez un saint, nommez Gotti ;

un politique, Aldrovandi ; un bon homme, prenez-moi. » Ces mots, comme jetés au hasard, furent une illumination soudaine pour tout le conclave ; les projets de Tencin furent abandonnés, et Lambertini fut élu. Il prit le nom de Benoît XIV, par reconnaissance envers Benoît XIII, son bienfaiteur.

Le nouveau Pape aimait trop les sciences et les lettres, pour ne pas en faire l'objet particulier de ses soins. Il fonda des académies à Rome ; il envoya des gratifications à celle de Bologne ; il fit mesurer un degré du méridien, relever l'obélisque du *Champ-de-Mars*, bâtir l'église de Saint Marcellin, dont il traça lui-même le plan ; exécuter en mosaïque les beaux tableaux de Saint-Pierre ; traduire en italien les bons livres anglais et français ; enfin, on avait commencé à imprimer, par son ordre, une notice des manuscrits presque innombrables qui enrichissaient la bibliothèque du Vatican, et dont il avait lui-même augmenté le nombre jusqu'à trois mille trois cents. Benoît XIV protégeait les savants et les récompensait. L'abbé Galiani, savant naturaliste, dit, en lui présentant une collection de laves : *Dic ut lapides isti panes fiant* (commandez que ces pierres deviennent du pain). Le Pape entendit fort bien le sens de ces paroles, et les expliqua au gré de l'écrivain, en lui accordant une pension. Son administration intérieure ne fait pas moins d'honneur à sa sagesse : il sévit contre les usuriers et les faux nobles ; il favorisa la liberté du commerce. Sa conversation était brillante ; ses reparties étaient vives et remplies de finesse, de sel et de gaieté. Son expression était originale et souvent animée par des images neuves, hardies et piquantes. Benoît XIV avait la taille médiocre, le corps replet, l'œil enjoué, le sourire fin, et des yeux qui annonçaient toute la vivacité de son esprit. Jusqu'à présent on n'a point sur ce Pontife une biographie convenable ; car celle de Caraccioli n'offre ni exactitude ni discernement.

La meilleure biographie de Benoît XIV sont ses écrits et ses actes. Ses écrits ont été publiés à Venise en seize volumes in-folio. Ils se divisent en trois classes principales : 1° son *Bullaire* ou *Collection de ses bulles et brefs* ; 2° son ouvrage *De la béatification et de la canonisation* ; 3° son *Traité du synode diocésain*.

Ses bulles et ses brefs se rapportent aux diverses églises de l'univers. Nous avons déjà vu de quelle manière il termina la controverse sur les cérémonies chinoises et les rites malabares. Par une constitution du 26 novembre 1744, il régla d'autres difficultés dans les missions du Tonquin et de la Cochinchine. L'évêque et vicaire apostolique du premier de ces royaumes était Hilaire Costa, celui du second, Armand-François Lefèvre. Il y avait des missionnaires jésuites, des Franciscains de la Propagande et du séminaire de Paris. La difficulté

était de savoir par qui devaient être administrées les différentes églises. En 1740, l'évêque d'Halicarnasse, Elzéar-François des Achards, visiteur apostolique des missions de la Cochinchine, de Camboge et de Ciampa, avait fait un règlement à ce sujet. Les Franciscains, se croyant lesés, en appelèrent deux fois à Benoît XIV, qui enfin leur donna gain de cause. Le 26 janvier 1753 et le 8 août 1755, il ordonne à tous les évêques, vicaires apostoliques de l'Inde et d'ailleurs, qui n'avaient point d'évêque coadjuteur ni de vicaire général, de se désigner un vicaire pour gouverner la mission à leur mort en qualité de délégué apostolique : sauf le droit des chanoines et des curés, qui, en certains pays, avaient l'usage d'élire le vicaire capitulaire : par exemple, en Irlande, en Albanie, en Macédoine, en Servie, en Bulgarie, dans les îles de la mer Égée, en Perse et en Mésopotamie. Le 1er mai 1742, à la demande des rois de Balgoa et de Bittia, dans le grand Tibet, apportée par un missionnaire capucin, il fonde des missions dans leurs deux royaumes, et les exhorte paternellement à se rendre à la lumière de l'Évangile.

Il y a un grand nombre de lettres concernant les Maronites du Mont-Liban. Ces fidèles chrétiens, désirant tenir un concile, prièrent Clément XII de leur envoyer leur savant compatriote, Joseph-Simon Assémani, en qualité d'ablégat, pour être leur guide ; ce qui leur fut accordé. Le concile se tint en l'année 1736. Outre le patriarche maronite d'Antioche et l'ablégat, il y assista des archevêques et des évêques, savoir : douze Maronites, deux Syriens, autant d'Arméniens, les abbés, tant généraux que particuliers, des diverses congrégations, des missionnaires de tous les ordres, Franciscains, Capucins, Jésuites, archiprêtres, curés, théologiens, anciens élèves du séminaire de Rome, des clercs, des moines, des princes. Les actes furent envoyés à la propagande, pour qu'elle les examinât et donnât des solutions à certains doutes ; Benoît XIV confirma les actes et les solutions le 1er septembre 1741. Les evêques maronites qui assistèrent au concile furent, outre le patriarche Joseph-Pierre, Gabriel, de Sarepta ; Siméon, de Damas ; Abdalla, de Béryte ; Élie, d'Arcas ; Basile, de Tripoli ; Philippe, de Lystre ; Étienne, de Botrus ; Gabriel, d'Accon, autrement Ptolémaïde ; Jean, de Laodicée ; Ignace, de Tyr ; Gabriel, d'Alep ; Michel, de Panéade ; Tobie, de Chypre. Ils demandèrent que les seize évêchés maronites fussent réduits à huit, savoir : Alep ou Bérée, Tripoli, Biblos et Botrus, Héliopolis ou Baalbec, Damas, Chypre, Béryte, Tyr et Sidon ; mais que les évêques y eussent leur résidence fixe, sans que le patriarche pût les déplacer, si ce n'est pour des raisons canoniques : ce que Benoît leur accorda le 14 février 1742. Les Maronites s'étant divisés sur le choix d'un

patriarche, Benoît XIV cassa les deux élections, et leur donna lui-même pour patriarche, en 1743, Simon Évode, archevêque de Damas, qui réunit les deux partis dans un concile tenu au mois d'octobre de la même année, et reçut le pallium. Le nouveau patriarche étant mort en 1756, les archevêques et évêques maronites, au nombre de quatorze, élurent unanimement l'un d'entre eux, Tobie, archevêque de Chypre, que Benoît XIV confirma. Les autres évêques étaient Philippe, de Lystre ; Étienne, de Botrus ; Gabriel, de Ptolémaïde ; Jean, de Laodicée ; Germain, de Tripoli ; Michel, de Damas ; Antoine, d'Arcas ; Josaphat, de Tyr ; Pierre, de Panéade ; Joseph, de Béryte ; Joachim, d'Éden ; Arsène, de Tagris. Abdalla fut le successeur du patriarche dans l'archevêché de Chypre.

Beaucoup de Coptes ou Chrétiens d'Égypte étant revenus à l'Église romaine, Benoît XIV les soumit, en 1741, à la juridiction d'Athanase, évêque copte de Jérusalem. Les missionnaires franciscains, qui faisaient beaucoup de progrès dans la haute et basse Égypte, particulièrement au Caire, consultèrent le Saint-Siége sur plusieurs difficultés, notamment celle-ci. Les Coptes sont dans l'usage de conférer le diaconat à des enfants en bas âge : cette ordination est-elle valide ? impose-t-elle l'obligation du célibat et de la récitation de l'office divin ? Benoît XIV répond, le 4 mai 1745, que cette ordination est valide, mais illicite, et qu'elle n'oblige que quand l'enfant l'a ratifiée à l'âge de seize ans. Il confirma sa réponse dans une lettre du 19 juin 1750, où il confère au préfet de la mission le pouvoir de donner la confirmation.

Les Grecs melquites de Syrie consultaient également le Saint-Siége, non sur la doctrine, où ils étaient parfaitement d'accord avec l'Église romaine, mais sur des rites, et aussi sur les difficultés de juridiction qu'ils avaient quelquefois avec les Maronites et les missionnaires latins. Benoît XIV répond à leurs doutes dans une lettre du 24 décembre 1743, adressée à leur patriarche et à leurs évêques catholiques. Le patriarche melquite d'Antioche était Séraphin Tanas, qui, suivant l'usage des Grecs, avait pris le nom de Cyrille lors de son élection, en 1724, élection confirmée par Benoît XIII. Il avait été élevé à Rome dans le collége de la Propagande, et succédait à Athanase, premier patriarche melquite d'Antioche, qui, vers la fin du dix-septième siècle, envoya sa profession de foi au Pape, et en obtint sa confirmation. Athanase avait été précédé en cela par Euthymius, archevêque melquite de Tyr et de Sidon, homme très-zélé pour la propagation de la foi catholique, mais qui, sans consulter le Saint-Siége, se permit quelques innovations dans les rites. Le patriarche Cyrille, ignorant que ces innovations d'Euthymius

avaient été improuvées par le Siége apostolique en 1716, crut pouvoir en faire d'autres; voici en quoi. Outre le jeûne de quarante jours avant Pâques, les Grecs ont un second carême avant Noël, un troisième de quinze jours avant l'Assomption, un quatrième avant la fête de saint Pierre et de saint Paul. Comme un grand nombre de Grecs melquites habitaient les déserts d'Arabie, le patriarche Cyrille crut pouvoir, à perpétuité, réduire les trois derniers jeûnes à un seul jour. Benoît XIV, par une lettre du 24 décembre 1743, annula cette innovation, et confirma les abstinences traditionnelles des Grecs, mais donna au patriarche d'accorder annuellement les dispenses qu'il croirait nécessaires d'après l'état des choses. Autre article. L'usage des Grecs est de ne célébrer qu'une messe par jour sur le même autel. Le patriarche Cyrille demandait pour les Grecs melquites la permission de célébrer plusieurs messes sur le même autel, afin de satisfaire la dévotion des prêtres et des fidèles. Le Pape ne permet pas qu'on change l'ancien usage, mais seulement qu'on érige plusieurs autels dans la même église, et que, dans les lieux où c'était la coutume, plusieurs prêtres célèbrent la messe en même temps sur le même autel. Il pose en règle générale qu'il n'est permis à personne, fût-il patriarche ou évêque, de rien innover dans les rites et les usages de l'église grecque. Dans cette vue, il fit imprimer à la Propagande, pour tous les Grecs unis, comme il avait fait pour les Coptes, une édition correcte des *Euchologes* ou livres d'Église, avec une instruction très-ample du 1er mars 1756, sur une foule de détails.

Dès le 26 juillet de l'année précédente, il avait adressé une encyclique dans le même sens à tous les missionnaires d'Orient. Un d'eux y donna ainsi occasion. Dans la ville de Bassora, à quinze journées de Babylone, demeuraient un grand nombre de catholiques du rite oriental, notamment des Arméniens et des Syriens. Comme ils n'avaient pas d'église à eux, leurs prêtres célébraient la messe suivant leur rite dans l'église des missionnaires latins. Le missionnaire demanda donc s'il fallait le leur permettre, ou s'il ne valait pas mieux les attirer au rite latin, afin de rendre leur union plus intime. Benoît XIV répond d'abord en général qu'*il ne faut rien innover*, et rappelle un décret de la Propagande, 31 janvier 1702, qui défend à tous les missionnaires de dispenser les catholiques orientaux des jeûnes, prières et cérémonies prescrits par leur rite et approuvés par le Saint-Siége. Ces rites sont de quatre sortes : le grec, l'arménien, le syriaque, le copte. Comme les missionnaires croyaient bien faire d'attirer les Orientaux au rite latin, le Pape leur pose les règles suivantes. Les Pontifes romains ont toujours eu grande sollicitude pour

ramener les Orientaux à l'unité; dans ce but, ils se sont toujours attachés à corriger les erreurs, sans toucher au rite. Il le prouve par l'exemple de saint Léon IX, d'Innocent III, Honorius III, Innocent IV, Alexandre IV, des conciles de Lyon et de Florence, d'Eugène IV, Léon X, Clement VII, Pie IV, Grégoire XIII, Paul V, Clément VIII, Clément XII. A Rome, les Grecs, les Maronites, les Arméniens, les Coptes, les Melquites célèbrent la messe selon leur rite, non-seulement dans leurs églises et leurs colléges, mais encore dans les églises latines où ils ont la dévotion de la dire. Quand il s'y trouve des évêques catholiques de leur rite, ils y confèrent les ordres à ceux de leur nation. Il y a même en Italie deux évêques grecs pour conférer les ordres aux Italo-Grecs suivant le rite grec. Aussi la Propagande a-t-elle fait imprimer correctement des missels copte, maronite, grec, illyrien. Les efforts des missionnaires doivent donc tendre uniquement à ramener les schismatiques à l'unité. Quant aux arguments dont ils doivent se servir pour cela, comme les Orientaux ont un extrême attachement à leurs propres Pères, c'est une chose toute faite par les soins du savant Allatius et d'autres théologiens célèbres, qui démontrent très-clairement que les Pères grecs les plus anciens et les plus considérables s'accordent avec ceux de l'Occident dans tout ce qui tient au dogme. Quant aux Grecs d'Italie en particulier, Benoît XIV, dès le 26 mai 1742, avait publié une longue constitution en leur faveur, où il descend jusque dans les moindres détails. Ces règlements étaient applicables aux Gréco-Russes, parmi lesquels ce Pontife parvint à réunir tous les moines basiliens en une seule congrégation, et auxquels il recommande l'observation du rite grec, avec l'étude approfondie de la langue grecque.

Les Chrétiens d'Albanie, de Servie et des provinces voisines suivaient le rite latin. Mais depuis qu'ils étaient tombés sous le joug des Turcs, bien des abus se glissaient parmi eux. Sous le pape Clément XI, il y eut en Albanie et en Servie un concile pour y porter remède. Mais son autorité n'y suffisant pas, Benoît XIV adressa, l'an 1744, aux archevêques évêques, clergé et peuples de ces pays, un décret pour réformer les abus les plus graves. Quelques années après, l'archevêque d'Antibari, capitale de l'Albanie, ainsi nommée parce qu'elle est vis-à-vis de Bari, dans la Pouille, consulta Rome sur cette question : — Les mahométans ont envahi les biens des églises; ces biens tombent quelquefois en la possession des Chretiens : doit-on obliger ceux-ci à restituer, même quand il y a péril d'apostasie ou de persécution ? — Benoît XIV, en deux lettres assez étendues, l'une du 19 mars 1752, l'autre du 24 mai 1754, discute à fond cette difficulté, et par les exemples de ses prédécesseurs,

et par la doctrine des théologiens et canonistes : il finit par autoriser les évêques de ces pays à transiger avec les possesseurs de ces biens, ou même à les leur abandonner, vu le péril de la persécution et de l'apostasie. La raison est que le Pape, s'il n'est pas seigneur ou propriétaire des biens temporels de l'Église, en est au moins le suprême dispensateur. Les biens de l'Église, dit saint Thomas, sont au Pape, comme dispensateur principal, non comme propriétaire et possesseur [1]. D'où il suit qu'à la vérité il ne peut pas dépouiller les églises de leurs biens, pour enrichir ses parents ou pour des causes arbitraires; mais qu'il peut, quand il y a raison urgente, faire taire les droits des églises, et commander à celles-ci d'en faire le sacrifice, pour le salut de la religion, comme de prévenir une apostasie [2].

Il y a plusieurs lettres de Benoît XIV aux évêques de Pologne, pour leur recommander plus de précaution dans ce qui regarde les dispenses et les nullités de mariage. Une question grave sur cette matière s'était élevée entre les missionnaires de la Hollande ou des Provinces-Unies. Les mariages contractés entre hérétiques, ou entre hérétique et catholique, sans observer la forme prescrite par le concile de Trente, sont-ils valides ou non ? Les avis des missionnaires étant partagés, on consulta Rome. Clément XII fit examiner la question sous toutes les faces par la congrégation des cardinaux pour l'interprétation du concile de Trente. Benoît XIV, par un rescrit du 4 novembre 1741, déclare que les mariages contractés entre hérétiques dans les Provinces-Unies sont valides, ainsi que ceux contractés entre hérétique et catholique, quoique ces derniers mariages soient un objet d'horreur pour l'Église. La raison pourquoi ces mariages sont valides, c'est que le concile de Trente n'a pas eu intention d'y étendre le nouvel empêchement de clandestinité. Une autre question survint. Les catholiques de ces mêmes pays étaient obligés par la loi séculière de se présenter devant le magistrat civil ou le ministre hérétique, pour exprimer leur consentement mutuel à se marier : plusieurs s'en tenaient là et ne renouvelaient pas leur consentement devant le curé catholique, assisté de deux témoins, comme l'ordonne le concile de Trente. On demandait si un pareil mariage était valide, du moins en tant que contrat ? Le 17 septembre 1746, Benoît XIV pose en principe que, partout où le concile de Trente a été publié, de pareils mariages sont nuls, et comme contrat, et comme sacrement. Or personne ne doute que le concile de Trente n'ait été publié dans les Pays-Bas. « Donc, les catholiques y doivent savoir que,

[1] *Summa*, 22. *q.* 100, *art.* 1, *ad* 7. — [2] 24 mai 1754.

quand ils se présentent au magistrat civil, ou au ministre hérétique, ils exercent un acte purement civil, par où ils témoignent leur obéissance aux lois des princes; mais qu'au reste ils ne contractent alors aucun mariage. Ils doivent savoir que, tant qu'ils n'auront pas célébré leur mariage devant le ministre catholique et deux témoins, ils ne seront jamais, ni devant Dieu ni devant l'Église, vrais et légitimes époux. »

A Rome, à Venise, dans les missions étrangères, parmi les Juifs, les Turcs, les païens, se présente souvent la même difficulté que du temps de saint Paul. Un mari se convertit, sa femme ne se convertit pas ; ou bien la femme se fait chrétienne, et son mari reste juif, musulman ou païen. L'apôtre décide, chapitre VII de sa seconde Épître aux Corinthiens, que, si le conjoint infidèle consent à demeurer, la partie fidèle ne doit point s'en séparer ; que si l'époux infidèle se sépare lui-même, l'époux fidèle n'est point obligé de le suivre, et rentre dans son ancienne liberté. Sur ce fondement, l'Église romaine a toujours enseigné que, dans ce cas, l'époux fidèle peut se marier légitimement avec une personne chrétienne. Benoît XIV, dans son *Bullaire*, le suppose, le rappelle et l'applique une infinité de fois, comme un point hors de toute controverse : il cite même une dissertation expresse qu'il a faite à cet égard [1]. Dans ces cas, l'Église ordonne à l'époux fidèle de faire une interpellation au conjoint infidèle, s'il veut demeurer avec lui sans outrager le Créateur. Sur quoi se présentait plus d'une difficulté à Venise. Depuis 1557, il y avait dans cette ville un hospice pour les catéchumènes, où l'on instruisait les infidèles, les juifs, les Turcs, qui voulaient se convertir ; on leur y apprenait même un état, pour avoir de quoi vivre, ou aider les femmes à se marier, ou à se faire religieuses. Or plus d'une fois il arrivait que ces pauvres gens, pour sauver leur âme et recevoir le baptême, avaient quitté leur conjoint infidèle ; ou bien celui-ci avait été emmené captif, se trouvait dans des pays lointains, inconnus, avec lesquels il n'y avait point de communication. Comment lui faire l'interpellation ordonnée par l'Église? Benoît XIV, par sa lettre du 16 janvier 1745, autorise son nonce à Venise d'en dispenser dans ces cas.

Parmi les lettres de Benoît XIV, concernant l'Amérique, la plus remarquable nous paraît la suivante. — Les Pontifes romains, en travaillant à la conservation des indigènes du Nouveau-Monde, veillaient en même temps à la conservation de leur liberté. Paul III rendit un décret à cet égard le 28 mai 1537, et Urbain VIII le 22 avril 1639. Cependant Benoît XIV apprit avec la plus profonde douleur que,

[1] Voir entre autres sa lettre du 28 février 1747 sur le baptême des Juifs, n. 58.

dans les provinces du Paraguay, du Brésil et de la Plata, des Chrétiens catholiques, oubliant toute charité chrétienne, se permettaient de réduire en servitude, de vendre comme esclaves, de dépouiller de leurs biens, de traiter inhumainement, non-seulement les Indiens idolâtres, mais même ceux qui avaient été régénérés par les eaux saintes du baptême. Il s'en plaignit au roi de Portugal, qui promit de donner aussitôt les ordres nécessaires à ses officiers. Il s'en plaignit surtout aux évêques des trois provinces par une lettre du 20 décembre 1741, dans laquelle il les exhorte puissamment à seconder les intentions du roi. Il confirme et renouvelle les décrets de Paul III et d'Urbain VIII, ordonne de publier des édits en faveur des Indiens et frappe d'excommunication et d'anathème tous ceux qui attenteraient à leur liberté.

De toutes les bulles, brefs ou lettres de Benoît XIV, il n'y en a peut-être pas de plus cordiales que deux encycliques pour les États pontificaux. — La loi de Moïse, comparée à la loi de l'Évangile, est une loi de sévérité et de crainte. Cependant, dans cette loi de terreur, nous avons vu plus d'humanité envers les pauvres que dans aucune législation purement humaine. Nous y avons lu entre autres : « Lorsque tu feras la récolte dans ton champ et que tu y auras oublié une gerbe, tu ne retourneras point pour l'emporter ; elle sera à l'étranger, à l'orphelin et à la veuve, afin que l'Éternel, ton Dieu, te bénisse dans toutes les œuvres de tes mains. Quand tu auras secoué ton olivier, tu n'y reviendras point après ; ce sera pour l'étranger, l'orphelin et la veuve. Quand tu auras vendangé ta vigne, tu n'y glaneras point après ; ce sera pour l'étranger, l'orphelin et la veuve. Quand tu feras la moisson de ta terre, tu ne couperas pas tout à fait les coins et les bouts de ton champ, ni ne ramasseras les épis isolés ; mais tu laisseras tout cela pour le pauvre et l'étranger : moi, l'Éternel, votre Dieu [1]. Nous avons vu un ancêtre du Christ, Booz, à la vue d'une étrangère qui glanait dans son champ, à la vue de Ruth, dire à ses moissonneurs : Quand elle viendrait ramasser entre les gerbes, ne lui en faites point de confusion. Et vous jetterez exprès des épis de vos javelles, et vous les laisserez, afin qu'elle les ramasse, et que personne de vous ne lui parle avec dureté [2]. Or, au mois de juin 1741, il arriva que le pape Benoît XIV allant prendre l'air à Castel-Gandolfo, beaucoup de pauvres vinrent à lui se plaindre avec larmes, que des propriétaires les empêchaient de glaner dans leurs champs après la moisson, afin de laisser la glane à leur bétail. Le Pape prit vivement à cœur la cause des pauvres, qui est celle de

[1] Deutéron., 24. — Lévit., 19, 9 ; 23, 22. — [2] Ruth, 2.

Dieu : il rendit deux encycliques, l'une du 22 mai 1742, l'autre du 17 mai 1751. Dans la première, il rappelle ce que le Seigneur ordonne là-dessus dans la loi de Moïse, et en recommande l'exécution aux évêques et aux curés, et l'observation à tous les propriétaires. Cette exhortation n'ayant pas été suivie partout, il ordonne dans la seconde qu'il soit permis aux pauvres de glaner dans tous les champs des États de l'Église, pendant dix jours, après que les gerbes auront été enlevées. Chaque contravention est punie d'une amende de trente écus, à distribuer entre les pauvres des lieux.

Dans son pontificat de dix-huit ans, Benoît XIV mit au rang des bienheureux et des saints un grand nombre de serviteurs de Dieu. Il béatifia Alexandre Sauli, apôtre de la Corse; Camille de Lellis, fondateur d'une congrégation pour le service des malades; Jérôme Emiliani, fondateur d'une congrégation pour l'éducation de la jeunesse; Joseph Calasanz, fondateur d'une congrégation pour les écoles chrétiennes; Jeanne-Françoise Frémiot de Chantal, fondatrice des Visitandines; Joseph de Cupertin, religieux de Saint-François. Il canonisa le même Camille de Lellis, ainsi que sainte Élisabeth, reine de Portugal; saint Fidèle de Sigmaringen, Capucin, martyrisé par les protestants de Suisse; saint Pierre Regalati, Franciscain; saint Joseph de Léonissa, Capucin; sainte Catherine de Ricci, du tiers-ordre de Saint-Dominique.

Benoît XIV avait fait plus. Étant encore promoteur de la foi dans la congrégation des Rites, fonction équivalente à celle de procureur général dans une cour souveraine, il composa, en quatre livres, un ouvrage complet sur la béatification et la canonisation des saints. Le premier livre contient des principes généraux et des notions préliminaires; le second, le détail des formalités judiciaires; le troisième traite des fondements de la sainteté, c'est-à-dire des vertus héroïques et du martyre; le quatrième et dernier traite des preuves de la sainteté, c'est-à-dire des miracles et des grâces extraordinaires. A la suite de chaque livre, se trouvent certaines pièces dont il y est parlé, et qui peuvent servir de modèles. Comme la béatification et la canonisation des saints sont une affaire majeure qui intéresse toute l'Église de Dieu, elle a été naturellement réservée au chef même de cette Église. La question est de savoir si tel pieux personnage a pratiqué les vertus chrétiennes dans un degré héroïque, et si Dieu en a manifesté la sainteté par des miracles. Pour s'en assurer, le Pape a établi un tribunal sous le nom de congrégation des rites, qui dirige toutes les procédures. Ce tribunal se compose d'un certain nombre de cardinaux, ordinairement sept, quelquefois neuf, et d'un certain nombre de consulteurs, juges du second ordre : ses principaux offi-

ciers sont le promoteur de la foi ou procureur général, et le secrétaire.

Les honneurs que l'Église fait rendre aux saints canonisés se réduisent à sept articles. 1° Leurs noms sont inscrits dans les calendriers ecclésiastiques, les martyrologes, les litanies. 2° On les invoque publiquement dans les prières et les offices solennels. 3° On dédie sous leur invocation des temples et des autels. 4° On offre en leur honneur le sacrifice adorable du corps et du sang de Jésus-Christ. 5° On célèbre le jour de leur fête. 6° On expose leurs images dans les églises, et ils y sont représentés la tête environnée d'une couronne de lumière, qu'on appelle auréole. 7° Enfin, leurs reliques sont offertes à la vénération du peuple et portées avec pompe dans les processions solennelles. — C'est dans tout l'univers que ce culte est autorisé par le décret de leur canonisation. Quand le souverain Pontife a déclaré leur sainteté, c'est un devoir pour tous les fidèles de la reconnaître. — La béatification, au contraire, n'est regardée que comme le préliminaire de la canonisation. C'est une espèce de permission provisoire, restreinte par sa nature à l'étendue des lieux ou à la qualité des personnes. Les serviteurs de Dieu reçoivent, en conséquence de ce jugement, le titre de bienheureux. Une ville, une province, un ordre, un diocèse peuvent alors les honorer sous ce nom. Quelquefois on approuve un office particulier qui ne se récite qu'en secret, sans préjudice à celui du jour. Mais il faut un indult du Pape pour ériger des autels en leur nom, et même pour exposer dans une église ou leurs portraits ou leurs reliques. — Un décret du pape Alexandre VII, de l'année 1629, défend absolument d'étendre aux béatifiés les honneurs qu'on rend légitimement aux saints canonisés.

Pour constater les vertus et les miracles des saints, la congrégation des rites suit la même règle que les tribunaux séculiers pour constater les crimes des accusés. Seulement, les procédures pour la béatification et la canonisation sont bien plus longues et plus rigoureuses. Les premières instructions sont dressées sur les lieux par l'évêque diocésain. Il commence le procès par deux instances différentes. La première est une information pour constater la renommée publique des vertus et des miracles. La seconde est une perquisition exacte pour assurer qu'on a fidèlement exécuté les décrets d'Urbain VIII, qui défendent de rendre aucun culte public aux serviteurs de Dieu, quand ils ne sont encore ni béatifiés ni canonisés. L'ordinaire est absolument le juge en ces deux causes ; il les commence de son propre mouvement et doit porter sa sentence. S'il négligeait de le faire, on lui renverrait de Rome ses procédures, pour qu'il décidât lui-même.

Pour ces premières informations il y a une dizaine de formalités à observer. 1° Pour éviter toute précipitation il faudra que le bruit public atteste, pendant quelque temps, des vertus héroïques et des miracles bien marqués, avant qu'on pense à commencer les procédures. 2° L'évêque lui-même présidera, s'il est possible, à toutes les enquêtes. Quand il est obligé de commettre à sa place un de ses vicaires généraux, ou quelqu'un des principaux de son clergé, ce juge délégué doit se faire assister d'un docteur en théologie et d'un licencié en droit canon. 3° Celui qui reçoit les dépositions doit, à chaque article, les contre-signer avec les témoins mêmes qui les souscrivent. 4° On doit exiger de chaque déposant un rapport bien circonstancié des faits ; il ne suffit pas de lire aux autres le témoignage du premier, et de le faire approuver par leur consentement ; il est ordonné de les entendre eux-mêmes, et de rédiger au long leurs réponses. 5° On prendra serment du notaire et de celui qui a la fonction de promoteur aussi bien que des témoins ; ils jureront tous de garder un profond silence sur le contenu des interrogatoires. 6° On doit écrire au Pape pour notifier à Sa Sainteté la procédure et le jugement. 7° On envoie, le plus tôt qu'il est possible, toutes les écritures, copiées en bonne forme, et bien cachetées, à la congrégation des rites. 8° Il faut conserver avec soin, dans les archives de l'église cathédrale, les originaux enfermés dans une cassette bien scellée, sous plusieurs clefs différentes que l'on dépose chez des personnes notables. 9° Outre les témoins présentés par les parties qui sollicitent l'information, l'évêque doit en interroger d'office plusieurs autres, autant qu'il pourra s'en trouver en état de répondre. 10° Enfin, on ne peut insérer les attestations ou autres actes extrajudiciaires dans les écritures authentiques. Par l'exactitude de ces informations préliminaires, on peut juger de ce qu'il en sera du fond même de la procédure à Rome. — Le grand ouvrage de Benoît XIV se complète encore en quelque sorte par son traité des fêtes et du saint sacrifice de la messe.

Pendant qu'il était évêque d'Ancône, puis archevêque de Bologne, il eut lieu de s'apercevoir qu'on ignorait généralement ou du moins que l'on ne connaissait point assez un grand nombre de constitutions apostoliques, où sont contenus des règlements très-importants de l'Église. L'on ignorait complétement, ou l'on entendait mal les réponses des congrégations. Les meilleurs statuts du diocèse étaient mal observés ou entièrement négligés, parce qu'on en ignorait la source. Lambertini se convainquit de tout cela, et dans des consultations théologiques, et par l'examen des jeunes clercs, des confesseurs et des curés. Quel remède à ce mal ? On lui en conseilla de

différentes espèces, en particulier l'établissement des académies ou conférences. Mais il observa que d'ordinaire il n'y a qu'un des associés qui travaille, tandis que les autres ne font rien, et ne conservent qu'un souvenir confus du rapport qu'ils écoutent. Le meilleur moyen lui parut de faire une suite d'ordonnances épiscopales, bien motivées, afin qu'on y apprît non-seulement ce qu'il y avait à faire, mais encore les raisons pourquoi. Le recueil de ces ordonnances fut reçu avec applaudissement, non-seulement dans le diocèse de Bologne, mais encore ailleurs. Un second moyen, c'était de tenir un synode diocésain, où l'on discuterait certains chefs fixés d'avance, au delà desquels il ne serait pas permis de s'étendre. La plupart étaient tirés des ordonnances épiscopales, mais il paraissait utile que l'autorité synodale vînt encore les confirmer. Mais quand il voulut mettre son projet à exécution, les opinions furent si divergentes, qu'il fallut prendre un autre parti. Les uns voulaient qu'on discutât sans exception tous les points de discipline; les autres en proposaient beaucoup qui n'étaient pas de la compétence du synode.

Pour guérir ces préjugés divers, Lanbertini entreprit à Bologne un ouvrage qu'il acheva étant Pape, et qu'il publia, non comme Pontife, mais comme docteur particulier : son traité *Du synode diocésain*. Il est en treize livres. 1° Notions et questions préliminaires; 2° qui peut assembler le synode diocésain ; 3° qui doit y être appelé, en quel ordre doivent-ils y prendre séance ; 4° des ministres du synode ; 5° ce que l'on doit y faire ; 6° des constitutions à dresser dans le synode, et de la manière de les rédiger ; 7° de ce qu'il faut éviter dans les constitutions synodales : par exemple, sur les questions non encore définies touchant les sacrements, en particulier le baptême, la confirmation, l'eucharistie, la pénitence ; 8° questions non encore définies touchant l'extrême-onction, l'ordre et le mariage ; 9° il faut éviter dans le synode ce qui peut aller contre l'autorité et les droits du Siége apostolique, ne pas entreprendre de définir les controverses juridictionnelles entre la puissance ecclésiastique et la séculière, user sobrement des lois civiles dans le synode, et ne pas léser les priviléges des réguliers ; 10° précautions à garder dans ce qui regarde les censures, l'usure, les contrats et les amendes pécuniaires ; 11° de la nouveauté et de la sévérité à éviter dans les constitutions synodales : plusieurs de ces constitutions ont été censurées mal à propos sous ce rapport ; 12° de l'inconsistance des constitutions synodales, qui sont contraires au droit commun et aux décrets apostoliques ; en outre, s'il est permis, et jusqu'où, de statuer quelque chose dans le synode au delà du droit commun ; 13° des autres articles qui regardent le synode diocésain. Benoît XIV traite

chacun de ces points avec une érudition immense, mais nette et bien digérée. Cet ouvrage devrait être le manuel de tous les évêques, vicaires généraux et curés. Car, si vers le milieu du dix-huitième siècle, il y avait beaucoup d'ignorance et de préjugés sur ces matières en Italie, aujourd'hui, après les révolutions qui ont tout bouleversé, il y en a naturellement bien plus encore en France, en Allemagne, en Espagne, en Portugal et ailleurs.

Benoît XIV mourut le 3 mai 1758, après une maladie assez douloureuse, pendant laquelle il ne perdit pas un seul instant la sérénité de son âme, ni la vivacité de son esprit. Ses derniers soins furent consacrés à consoler ceux qui pleuraient autour de lui et à remplir avec ferveur les devoirs de la religion. Son éloge se trouve partout. Mais le plus flatteur de tous, peut-être, est le monument que le fils du lord-ministre Walpole lui fit ériger en Angleterre, et où on lit, entre autres, ces mots déjà consacrés par les suffrages de la postérité : « Aimé des catholiques, estimé des protestants, humble, désintéressé; monarque sans favori, Pape sans népotisme, et, malgré son esprit et son savoir, docteur sans orgueil, censeur sans sévérité, etc. »

Benoît XIV eut pour successeur Clément XIII. Charles Rezzonico, né à Venise en 1693, cardinal en 1737 et évêque de Padoue en 1743, fut élu Pape le 5 juillet 1758. Ce choix d'un cardinal vénitien surprit dans un moment de rupture déclarée entre la cour de Rome et la république de Venise. La réputation du nouveau Pape explique cette préférence : il en était digne par ses vertus. Les écrivains les moins amis des Pontifes romains lui rendent ce témoignage. Le janséniste Clément, que son parti avait envoyé à Rome pour y influencer l'élection, et qui se donna en effet beaucoup de mouvement pour y faire un choix utile à sa cause, l'abbé Clément, peu louangeur en général, loue cependant Clément XIII. « A Padoue, dit-il, Rezzonico n'était appelé que le saint. C'était un homme exemplaire, qui, avec l'immense revenu de son diocèse et de son patrimoine, était toujours réduit par ses aumônes à se trouver sans argent, donnant jusqu'à son linge... Lorsqu'on lui fit la proposition de le nommer, il témoigna la plus grande opposition, refusa pendant quelque temps et enfin se rendit... Il n'avait d'autre dépendance de la société (des Jésuites) que celle que lui inspirait l'estime qu'il faisait de la régularité de leur conduite et de leur zèle pour les fonctions du ministère. » Le même écrivain dit encore : « Lorsqu'on lui fit la première ouverture de son exaltation, la surprise et le saisissement accablèrent aussitôt le bon cardinal. Refus, opposition, fièvre, cris capables de déceler le plan qu'on se proposait. On ne put le calmer qu'en lui disant

d'abord que ce n'était, après tout, qu'une proposition dont on pouvait se désister; selon lui, l'Église était perdue si elle se trouvait confiée en des mains si peu capables de la gouverner. Et que dirait tout l'univers d'un pareil choix? Tout ce bruit pensa faire échouer l'entreprise [1]. » Le nouveau Pape reçut ainsi, dès le commencement, des éloges unanimes. Même le gazetier janséniste, en parlant de la circulaire que Clément XIII adressa aux évêques pour leur faire part de son exaltation, disait que « ce bon Pape y parlait de l'abondance d'un cœur vraiment pénétré. » Le comte d'Albon dit, de son côté, dans son *Discours sur l'histoire :* « Les bons citoyens ne peuvent, sans une vive émotion, prononcer le nom de Clément XIII : c'était vraiment le père du peuple; il n'avait rien de plus à cœur que de le rendre heureux, il y travaillait avec zèle. Le chagrin qu'il ressentait le plus vivement, qui lui arracha même souvent des larmes, était de voir des infortunés dont il ne pouvait soulager les maux. » Enfin, l'astronome Lalande lui-même, dans son *Voyage d'Italie,* ajoute à ces éloges. « Clément XIII, dit-il, a des mœurs irréprochables, une piété édifiante, une douceur inaltérable. Les maux de l'Église ne lui arrachent que des larmes. J'ai admiré son zèle, sa vigilance, sa modération en parlant de ceux mêmes qui méritent le moins ses ménagements. » Lalande rapporte en particulier un trait qui prouve combien ce Pontife était éloigné de faire entrer dans ses projets quelconques des motifs de vanité ou le vain désir des applaudissements humains. « Le Pape, dit-il en parlant du desséchement des marais Pontins, le désirait personnellement. Lorsque je rendis compte à Sa Sainteté de cette partie de mon voyage, elle y prit un intérêt marqué et me demanda avec empressement ce que je pensais de la possibilité et des avantages de ce projet : je les lui exposai en détail ; mais ayant pris la liberté d'ajouter que ce serait une époque de gloire pour son règne, le Pontife religieux interrompit ce discours profane, et, joignant les mains vers le ciel, il me dit, presque les larmes aux yeux : Ce n'est pas la gloire qui nous touche, c'est le bien de nos peuples que nous cherchons. » C'est ainsi que des hommes qui n'étaient pas accusés de flatter les Papes jugeaient Clément XIII. Il sera bon de se rappeler ces jugements lorsque nous verrons certains princes lui susciter toute sorte de contradictions ; lorsque nous verrons les rois de France, d'Espagne, de Portugal, de Naples, bannir les Jésuites de leurs royaumes, traiter leur institut de pernicieux et impie, lui que le concile œcuménique de Trente a déclaré saint et pieux.

[1] Picot, *Mémoires*, an 1758.

Parmi les lettres de son *Bullaire*, qui sont au nombre de sept cents, il y en a beaucoup où il déplore le triste état de la religion en France, en Espagne, en Allemagne, en Pologne : il déplore en particulier l'expulsion des Jésuites par une faction révolutionnaire et impie, qui circonvenait et dominait les princes. A l'exemple du concile de Trente, il justifia et confirma la compagnie de Jésus : il encouragea, il consola même les bons évêques qui partageaient ses alarmes et qui s'efforçaient d'opposer une digue au déluge de mauvais livres. Pour procurer à l'Église affligée de nouveaux intercesseurs dans le ciel, Clément XIII canonisa sainte Françoise de Chantal, saint Jérôme Émilien, saint Jean de Kenti en Pologne, saint Séraphin de Monte-Granario, saint Joseph de Cupertin, saint Joseph Calasanz ; il béatifia le vénérable Grégoire Barbadigo, cardinal-évêque de Padoue ; le vénérable Simon de Roxas, de l'ordre de la Trinité, pour la rédemption des captifs ; le vénérable Bernard de Corléone, frère laïque dans l'ordre des Capucins ; enfin il approuva l'office du bienheureux Martin d'Aguire, Franciscain, de Vergara, en Espagne, que nous avons vu martyriser au Japon, le 5 février 1597, avec vingt-cinq autres Chrétiens mis au rang des martyrs par Urbain VIII, en attendant une canonisation plus solennelle.

Le bon pape Clément XIII mourut le 2 février 1769, après dix ans de pontificat, à l'âge de soixante-seize ans. Sa santé avait toujours été mauvaise. « Sa constitution est si sanguine, dit Lalande dans son *Voyage d'Italie*, et il a le sang si sujet à la raréfaction, qu'on désespère depuis longtemps de le conserver. Son médecin le fait saigner à tout moment, et il a peine encore à éviter les accidents. Le 19 août 1765, il tomba presque mort et ne revint que quand on l'eut saigné. » Ce fut apparemment un de ces accidents qui causa la mort inopinée de ce Pontife.

Le 19 mai suivant, il pour successeur le cardinal Laurent Ganganelli, qui prit le nom de Clément XIV, en mémoire de Clément XIII, qui lui avait donné la pourpre. Le nouveau Pape était né le 31 octobre 1705, au bourg de Saint-Arcangelo, d'une famille noble, dans le duché d'Urbin. Son père était médecin pensionné de la ville. Le jeune Ganganelli se livra dès ses premières années, avec une ardeur extraordinaire, aux études les plus sérieuses. Il fit des progrès rapides sous la conduite des professeurs de Rimini, où il était élevé, et, dès l'âge de dix-huit ans, il entra dans l'ordre de Saint-François. Après avoir professé la théologie en différentes villes d'Italie, il vint, à l'âge de trente-cinq ans, enseigner cette science à Rome, au collége des Saints-Apôtres. La finesse de son esprit, l'enjouement de son caractère le firent aimer de Benoît XIV : sous le

règne de ce Pontife, il devint consulteur du Saint-Office, place importante à Rome. Clément XIII le fit cardinal en 1759. Devenu Pape en 1769, il mourut le 22 septembre 1774, à l'âge de soixante-neuf ans. Il forma un musée où il rassembla beaucoup de précieux restes de l'antiquité. Il fut sobre, désintéressé, et ne connut pas le népotisme. En dehors de son *Bullaire,* Clément XIV n'a pas laissé d'ouvrage connu ; car les lettres publiées sous son nom par Caraccioli sont une imposture. Sommé d'en montrer les originaux, le faussaire ne put en fournir aucun. La vie qu'il a publiée de ce même Pape n'est qu'un résumé de ces lettres et ne mérite pas plus de croyance. Quant à son *Bullaire,* sur trois cent trente-huit pièces, il y en a très-peu d'importantes. La première année de son pontificat, il mit au rang des bienheureux le vénérable François Caracciolo, fondateur des clercs réguliers mineurs ; le 13 mai 1772, il béatifia Paul Bural d'Arezzo, cardinal, évêque de Plaisance, puis archevêque de Naples. Ce qui a rendu son pontificat et son nom fameux, c'est un bref du 21 juin 1773, qui supprime la société de Jésus : suppression qui, comme nous le verrons plus en détail, lui fut extorquée par les instances menaçantes des souverains catholiques, jouets aveugles des jansénistes et des incrédules. Voilà pourquoi ceux-ci lui prodiguent leurs éloges flétrissants.

L'imposteur Caraccioli insinue que Clément XIV est mort de poison, et rappelle en plusieurs endroits ce noir soupçon. Mais, observe Picot dans ses *Mémoires,* un homme déjà convaincu de fausse supposition n'est heureusement pas une autorité fort imposante, et on peut lui adjoindre l'auteur janséniste des *Nouvelles ecclésiastiques,* qui n'avait garde de manquer une aussi riche matière pour alimenter ses feuilles. Ces bruits absurdes sont démentis par des témoignages formels. Le père Marzoni, général des Conventuels, qui avait assisté Clément XIV jusque dans ses derniers moments, et du suffrage duquel on avait voulu s'appuyer, certifia sous le sceau du serment, par un acte du 27 juin 1775, que jamais ce Pontife ne lui avait fait entendre qu'il crût être empoisonné : ce qui fait tomber ces mots vagues, ces demi-confidences, ces soupçons qu'on lui prêtait. De plus, le docteur Salicetti, médecin du palais apostolique, qui avait soigné le malade, avec son médecin ordinaire, rendit, dans une déclaration du 11 octobre 1774, un compte très-détaillé de la maladie, qu'il attribuait à un vice invétéré dans le sang et à la mauvaise habitude de se procurer, le jour comme la nuit, des sueurs excessives. Il assurait aussi que l'ouverture du cadavre n'avait rien montré qui ne pût provenir de causes naturelles. Une humeur âcre qui incommodait fréquemment le Pape (septuagénaire),

et qui se trouva supprimée tout à coup, paraît avoir été la cause de sa mort [1].

Un de ses contemporains, qui l'assista miraculeusement à la mort, nous donnera des renseignements encore plus intimes sur ces choses. Ce contemporain est un saint du premier ordre. Un Père de l'Église, qui combattit sans relâche, et de vive voix et par écrit, contre les portes de l'enfer, lesquelles s'efforçaient de prévaloir contre elle : c'est saint Alphonse de Liguori, alors évêque de Sainte-Agathe, dans le royaume de Naples.

Une chose le faisait surtout gémir, c'était cette tempête qui, par toute l'Europe, s'élevait contre les Jésuites. « Je n'ai encore reçu, écrivit-il à l'un d'eux, aucune nouvelle sur les affaires de votre compagnie ; j'en éprouve une inquiétude presque plus grande que s'il s'agissait de notre petite congrégation. On menace une société qui a pour ainsi dire sanctifié le monde et qui continue incessamment à le sanctifier. » Les calomnies faisant toujours de plus tristes progrès, on ne douta plus que la célèbre compagnie ne dût être bientôt supprimée : le saint évêque crut en mourir de douleur. « L'Église, disait-il, est appelée la vigne de Jésus-Christ ; mais si on enlève les ouvriers qui doivent la cultiver et la conserver, elle ne produira que des ronces et des épines, sous lesquelles les serpents se cacheront pour miner la religion et l'État. — Si ces ouvriers ne sont plus, s'écriait-il dans l'amertume de sa douleur, nous sommes perdus ! » — Il estimait heureuse la ville qui possédait un collége de la compagnie. « Indépendamment du bien considérable qu'ils font dans l'exercice des missions, les Jésuites, disait-il, savent encore jeter dans le cœur des jeunes gens des semences de piété, et en faire des plantes qui, transportées ensuite dans toutes les classes de la société, sanctifient les villes et les campagnes. Les jansénistes et tous les novateurs voudraient anéantir cette société, pour renverser comme le boulevard de l'Église de Dieu. Contre de tels ennemis, où trouver des athlètes vigoureux comme ceux que la compagnie seule peut dresser? » — Il déplorait donc l'aveuglement des souverains, qui, trompés par les faux rapports de prétendus catholiques zélés, se déclaraient aussi contre ces religieux. « La religion et l'État, disait-il, se donnent mutuellement la main ; lorsque celle-là est ébranlée, l'autre chancelle et va à sa ruine. »

Le bon pape Clément XIII ayant de nouveau confirmé l'institut et la compagnie de Jésus, saint Alphonse de Liguori lui écrivit, le 19 juin 1765, la lettre suivante :

[1] Picot, *Mémoires*, 1774.

« Très-saint Père, la bulle que Votre Sainteté vient de donner à la louange de la vénérable compagnie de Jésus, et pour sa confirmation, a rempli tous les gens de bien d'une joie à laquelle moi, misérable, je m'honore spécialement de participer. Je suis pénétré de la plus grande estime pour la compagnie à cause du grand bien que font ces saints religieux, par leurs exemples et leurs travaux continuels, dans tous les lieux où ils se trouvent, dans les écoles, dans les églises et dans les oratoires de tant de congrégations qu'ils dirigent, soit par les confessions et les prédications, soit par les exercices spirituels qu'ils donnent, aussi bien que par les fatigues auxquelles ils se livrent pour sanctifier les prisons et les galères : je puis rendre moi-même témoignage de leur zèle, que j'ai été à même d'admirer lorsque j'habitais la ville de Naples. Le Seigneur, dans ces derniers temps, a voulu qu'ils fussent éprouvés par diverses contradictions et traverses; mais Votre Sainteté, qui est le chef de l'Église et le père commun des fidèles, les a consolés et nous a consolés aussi, nous tous qui sommes vos enfants, en publiant solennellement partout les louanges et les mérites de la compagnie. C'est ainsi que vous aurez fermé la bouche aux malveillants qui ont cherché à noircir non-seulement les personnes, mais encore l'institut. Pour nous, pasteurs des âmes, qui trouvons dans le zèle et les travaux de ces bons pères un si grand soulagement pour le gouvernement de nos ouailles, et moi tout particulièrement, qui suis le dernier de tous les évêques, nous rendons à Votre Sainteté de très-humbles actions de grâces pour ce qu'elle vient de faire; et nous la supplions très-instamment de protéger toujours ce saint ordre, qui a donné à l'Église tant de dignes ouvriers, à la foi tant de martyrs et qui a fait au monde entier tant de bien pour le salut des âmes, non-seulement dans les pays catholiques, mais aussi chez les infidèles et les hérétiques, et à qui il est réservé sans doute, comme nous devons l'espérer de la bonté divine qui humilie et relève, de produire encore plus de bien pour l'avenir. C'est dans ces sentiments que, prosterné humblement aux pieds de Votre Sainteté, j'implore sa sainte bénédiction. »

Clément XIII répondit à saint Liguori par la lettre suivante : « C'est avec un très-grand plaisir que nous avons lu la lettre par laquelle vous nous faites part (ce dont nous étions persuadé d'ailleurs) de la vive satisfaction que vous éprouvez au sujet de notre constitution apostolique en faveur du pieux institut de la compagnie de Jésus. Nous avons aussi vu avec une singulière satisfaction que vous professez envers cette société des sentiments conformes aux éloges signalés que beaucoup d'autres évêques, nos vénérables

frères, nous ont aussi exprimés par leurs lettres. Nous nous plaisons infiniment à voir en vous cet amour de la justice, cette grandeur d'âme et cette liberté si digne d'un évêque, qui, vous élevant au-dessus de tout respect humain, vous font publier courageusement ce que vous pensez touchant la compagnie et ses défenseurs. C'est avec la plus grande affection que, vous tenant embrassé dans le sein de notre charité, nous vous donnons, vénérable frère, notre bénédiction apostolique [1]. »

Après la mort de Clément XIII et sous le pontificat de Clément XIV, la tempête se déchaîna contre les Jésuites avec plus de violence que jamais. Liguori disait : « Tout n'est qu'intrigue de la part des jansénistes et des incrédules; s'ils parviennent à renverser la compagnie, leurs désirs seront accomplis; et si ce boulevard vient à tomber, quelles convulsions dans l'Église et dans l'État! Les Jésuites une fois détruits, le Pape et l'Église se trouveront dans une situation bien plus fâcheuse. Les Jésuites ne sont pas le seul point de mire des jansénistes, ils n'en veulent à la compagnie que pour frapper plus sûrement l'Église et les États. »

Lorsqu'en 1773, le saint évêque reçut le bref de suppression, il adora quelque temps en silence les jugements de Dieu dans la conduite de son Pontife; puis prenant la parole : « Volonté du Pape, s'écria-t-il, volonté de Dieu ! » et l'on n'entendit plus de sa bouche une seule parole qui manifestât sa peine intérieure. Un jour, plusieurs personnes de distinction voulant jeter du blâme sur les dispositions de Clément XIV : « Pauvre Pape! s'écria le saint évêque, que pouvait-il faire dans les circonstances difficiles où il se trouvait, tandis que toutes les couronnes demandaient de concert cette suppression? Pour nous, nous ne pouvons qu'adorer en silence les secrets jugements de Dieu et nous tenir en paix. Je déclare cependant que, ne restât-il qu'un seul Jésuite au monde, il suffirait pour rétablir la compagnie. »

« Priez pour le Pape, écrivait-il le 27 juin 1774. Le supérieur des Chinois, qui est arrivé de Rome, m'a dit que le Pape est accablé de tristesse, et en effet il a sujet de l'être; car on ne voit aucune lueur de paix pour l'Église. Priez pour le Pape; Dieu sait combien je compatis à ses afflictions! — Priez pour le Pape, dit-il encore dans une lettre, ainsi que je ne cesse de le faire de mon côté. Priez pour le Pape; on m'a écrit de la Romagne qu'il désire la mort, tant il est affligé de toutes les traverses qui tourmentent l'Église. — Les

[1] *Mémoires sur la vie et la congrégation de saint Liguori.* Paris, 1842, t. 2, l. 3, c. 25, p. 195 et seqq.

affaires de l'Église, écrit-il le 12 juin, vont de mal en pis. Monseigneur Rosetti, qui vient de Rome, m'a dit des choses à faire pleurer. Le Pape est dans la plus grande affliction; il se tient toujours enfermé; il ne donne audience presque à personne et n'expédie aucune affaire. » Dans une autre lettre du 23 juillet, il dit : « Le Pape souffre beaucoup à cause de la prétention des couronnes, et surtout au sujet de Venise. Il est encore frappé de la crainte de la mort, par la prophétie de la religieuse enfermée au château Saint-Ange, qui lui prédisait qu'il mourrait le 16 juillet. Maintenant le 16 est passé et il n'est pas mort; ainsi nous espérons que Dieu nous le conservera pour l'année sainte du jubilé et plus longtemps encore. Je ne fais que répéter : Pauvre Pape, pauvre Pape, qui est affligé de toutes parts! Je ne cesse de prier pour lui, afin que le Seigneur vienne à son secours. » Il ajoute à la fin de sa lettre : « Le Pape se tient toujours enfermé et ne veut entendre personne. Il est donc besoin de prier d'une manière toute spéciale pour le Pape et pour l'Église. » Le 25 août, il écrivit encore : « J'apprends de plusieurs côtés que le Pape est dans l'affliction, qu'il se tient enfermé et n'expédie aucune affaire. Priez Dieu qu'il délivre le Pape de cette profonde mélancolie. » Les mêmes sentiments se trouvent dans une autre lettre du 5 septembre.

Dans la matinée du 21 septembre 1774, saint Liguori, après avoir fini sa messe, se jeta, contre sa coutume, dans son fauteuil; il était abattu et taciturne, ne faisant aucun mouvement, n'articulant aucune parole et ne demandant rien à personne. Il resta dans cet état tout le jour et toute la nuit suivante, et durant tout ce temps il ne prit aucune nourriture, et ne chercha point à se déshabiller. Les domestiques, qui voyaient sa situation, ne sachant ce qui allait arriver, se tenaient debout à la porte de sa chambre, mais aucun n'osait entrer. Le 22 au matin, il n'avait pas changé d'attitude; on ne savait plus que penser. Le fait est qu'il était dans une extase prolongée. Cependant, lorsque l'heure fut plus avancée, il agite la sonnette pour annoncer qu'il veut célébrer la sainte messe. A ce signe, ce n'est pas seulement frère Antoine qui vient comme de coutume, mais toutes les personnes de la maison accourent avec empressement. En voyant tant de monde, le saint demande avec un air de surprise ce qu'il y a. — Ce qu'il y a? lui répondirent-ils; depuis deux jours vous ne parlez plus ni ne mangez, et vous ne nous donnez plus aucun signe de vie. — C'est vrai, répliqua le saint évêque, mais vous ne savez pas que j'ai été assister le Pape qui vient de mourir. — On crut que ce n'était qu'un songe. Cependant on ne tarda pas à recevoir la nouvelle de la mort du pape Clément XIV, qui avait passé à

une meilleure vie le 22 septembre, à sept heures du matin, au moment même où saint Liguori avait repris ses sens [1].

Le disciple bien-aimé du Sauveur, l'apôtre saint Jean, dit à la fin de son Évangile : « Jésus dit à Simon-Pierre : Simon, fils de Jean, m'aimes-tu plus que ceux-ci? Oui, Seigneur, lui répondit-il; vous savez que je vous aime. Jésus lui dit : Pais mes agneaux. Il lui dit une seconde fois : Simon, fils de Jean, m'aimes-tu? Pierre lui répondit : Oui, Seigneur, vous savez que je vous aime. Jésus lui dit : Pais mes agneaux. Il lui demanda pour la troisième fois : Simon, fils de Jean, m'aimes-tu? Pierre fut contristé de ce qu'il lui demandait pour la troisième fois: M'aimes-tu? et il lui répondit : Seigneur, vous connaissez toutes choses; vous savez que je vous aime. Jésus lui dit : Pais mes brebis. En vérité, en vérité, je te le dis, lorsque tu étais plus jeune, tu te ceignais toi-même, et tu allais où tu voulais; mais lorsque tu seras vieux, tu étendras tes mains, et un autre te ceindra et te mènera où tu ne voudras pas. Or il dit cela pour marquer par quelle mort il devait glorifier Dieu [2]. »

Ces dernières paroles, nous les avons vues s'accomplir d'abord en saint Pierre; nous les allons voir s'accomplir encore dans son deux cent cinquante-troisième successeur, pendant le dernier quart du dix-huitième siècle. Nous allons voir le nouveau Pape, dans la vigueur de l'âge, être l'admiration de son peuple et de tous les pèlerins qui viennent à Rome; nous le verrons lui-même, pèlerin apostolique, traverser l'Italie et l'Allemagne au milieu des respects des catholiques et des protestants; puis nous le verrons, plus qu'octogénaire, glorifier Dieu par ses souffrances, par son exil, par sa mort dans une prison.

Jean-Ange Braschi, connu de tout l'univers sous le nom de Pie VI, naquit à Césène, le 27 décembre 1717, d'une famille peu riche, mais noble et ancienne. Ses parents lui firent donner une éducation distinguée. Le cardinal Ruffo le présenta à Benoît XIV, qui lui témoigna de la bienveillance, le regarda comme son élève, et, après l'avoir employé dans quelques affaires, lui donna un canonicat de Saint-Pierre, et le fit par là entrer dans la prélature. Clément XIII le nomma auditeur du camerlingue, et ensuite trésorier de la chambre apostolique. Le prélat Braschi remplit cette place importante depuis 1766 jusqu'en 1773, et y montra beaucoup de talent. On le vit constamment appliqué, laborieux, indifférent aux plaisirs profanes, et méritant l'estime générale par la régularité de sa conduite. Sa

[1] *Mém. sur la vie et la cong. de saint Liguori*, t. 2, l. 3, c. 54, p. 145 et seqq. — [2] Joan., 21.

place devait lui procurer le chapeau de cardinal. Il le reçut de Clément XIV en 1773, et exerça encore les fonctions de trésorier. Le conclave s'étant ouvert le 5 octobre 1774, le cardinal Braschi réunit tous les suffrages le 15 février 1775. « Au moment où son élection fut proclamée, il se jeta à genoux et prononça une prière si touchante, que tous les assistants fondirent en larmes. Puis s'adressant aux cardinaux : Pères vénérables, leur dit-il, votre assemblée est terminée ; mais que son résultat est malheureux pour moi!... Il fit distribuer de l'argent aux pauvres ; il recueillit à Rome une femme peu fortunée qui avait eu soin de son enfance. Dans la première distribution qu'il fit des grâces ecclésiastiques, il préféra les prélats les plus honnêtes et les moins riches. Aux actes de bienfaisance il en joignit de fermeté. Il réprimanda sévèrement le prélat Potenziani, gouverneur de Rome, à cause des désordres qu'il n'avait pas su réprimer. Il priva de sa pension Nicolas Bischi, préfet de l'Annone, et l'astreignit à rendre ses comptes. Il annonça qu'il dépouillerait de leurs emplois tous ceux qui les avaient acquis par des moyens illégitimes. En supprimant plusieurs pensions, il économisa à la chambre apostolique une dépense annuelle de quarante mille écus romains. Il promit aux cardinaux de les consulter dans toutes les affaires. C'était se faire valoir aux dépens de son prédécesseur, qui avait été singulièrement avare de sa confiance. Il se montra humain, accessible, laborieux, tempérant. En un mot, son début concilia presque tous les suffrages... Il partageait tout son temps entre ses devoirs religieux, son cabinet, son muséum et la bibliothèque du Vatican. »

Ainsi s'expliquait sur le nouveau Pape un homme qu'on n'accusera pas de le ménager, l'auteur des *Mémoires historiques et philosophiques sur Pie VI et son pontificat, jusqu'à sa retraite en Toscane* imprimés pour la première fois, en 1798, sous le directoire national de la république française. Cet auteur appelle *retraite en Toscane,* l'enlèvement brutal du Pape octogénaire par le gouvernement français, qui l'arracha de son siége, le traîna captif en Toscane, puis ailleurs, enfin en France, où il mourut en prison l'année suivante : c'est que cet auteur avait à cœur de pallier, sinon de justifier, la persécution de la république française envers le chef de l'humanité chrétienne. Cet auteur est Jean-François Bourgoing, né à Nevers en 1748, et mort en 1811 ambassadeur de l'empereur Napoléon à Dresde. Ses *Mémoires* sont *historiques*, car on y trouve des détails intéressants, des aveux extrêmement curieux ; ils sont surtout *philosophiques*, car le Pape et la cour de Rome y sont jugés avec beaucoup de légèreté et de partialité; on y trouve des réflexions démen-

ties par les faits, et le philosophe souvent en contradiction avec l'historien. « A Dieu ne plaise, dit-il, t. I, p. 90, que nous voulions peindre Pie VI sous de trop odieuses couleurs. Ce serait une injustice, quand même il serait en possession de son rang éminent ; ce serait une lâcheté après la catastrophe qui l'en a précipité. » Et malgré cette *injustice* et cette *lâcheté*, Bourgoing calomnie volontiers ce Pontife détrôné et banni ; il interprète défavorablement ses actions les plus louables, il ne voit dans tout ce qu'il fait que vanité. Mais c'est surtout dans les différends de Pie VI avec les souverains, que Bourgoing donne plus de preuves de cette mauvaise foi et de cette persévérance à le déprimer. Il avoue, page 235, que *le Pape pouvait paraître un objet de pitié*, et que *presque tous les souverains semblaient s'être donné le mot pour le tourmenter ;* et, dans tout son ouvrage, il appelle le blâme sur ce Pape si digne de *pitié*, et il lui reproche de ne s'être pas prêté au plaisir de ces princes et à leur concert pour le tourmenter. Ces *Mémoires* sont donc, comme on voit, très-*philosophiques ;* et quand ils avouent quelque chose à la louange du Pape, on peut y compter [1].

C'était le cardinal Braschi qui avait déterminé Clément XIV à l'établissement de ce beau *museum*, où les chefs-d'œuvre de tous les arts, les antiquités les plus précieuses devaient attirer les voyageurs de toutes les nations civilisées. Tous les projets que Braschi méditait depuis longtemps avaient un caractère de noblesse, de générosité, où son âme se peignait tout entière. Nous ne ferons qu'indiquer les plus importants : les travaux exécutés dans le port d'Ancône, le seul des États du Pape où le commerce pût être protégé ; le fanal qui fit partie de ces travaux, lesquels méritèrent à Pie VI une statue pareille à celle de Clément XII, et un arc de triomphe à côté de celui de Trajan ; la sacristie magnifique ajoutée à la basilique de Saint-Pierre ; les réparations faites à l'entrée du palais Quirinal, où il fit relever le fameux obélisque ; les embellissements de l'abbaye de *Subiaco*, qu'il avait possédée auparavant. Mais tout cela disparaît et s'efface auprès de la vaste entreprise du desséchement des marais Pontins. Dès les premiers temps de la république romaine, et depuis, sous les empereurs, enfin, plus récemment encore, sous les pontificats de Boniface VIII, de Martin V, de Léon X, de Sixte V et de Clément XIII, on avait fait de vaines tentatives pour assainir cette malheureuse contrée, où une population tout entière naît, languit et s'éteint bientôt au milieu des vapeurs pestilentielles, et que le voyageur même ne traverse impunément qu'avec des précautions

[1] Picot, *Mémoires*, an. 1775.

indispensables : Pie VI voulut, à l'exemple de ses prédécesseurs, essayer d'achever ce double monument de gloire et de bienfaisance. Il visita lui-même cette terre de désolation ; il y venait tous les ans encourager et diriger les travaux. On lui a reproché bien injustement d'avoir dissipé les trésors de l'État dans un projet chimérique. Une souscription volontaire procura des fonds considérables qui soulagèrent le fisc. Douze mille arpents de terre rendus à la culture des grains et à la nourriture des troupeaux furent vendus au duc Braschi, neveu du Pape, par la chambre apostolique. La voie Appienne, ce chef-d'œuvre de l'industrie des Romains, fut dégagée des encombrements inutiles qui la surchargeaient et ne faisaient qu'augmenter la stagnation des eaux. C'est aujourd'hui un chemin droit et uni, qui conduit rapidement à Terracine et qui dispense de faire un détour long et incommode pour regagner la route de Naples. On creusa, en outre, un large canal qui facilita davantage l'écoulement des eaux vers le lac Fogliano et qui devait par la suite augmenter les mouvements du commerce. Une ville tout entière, dont les plans étaient déjà adoptés, aurait embelli et couronné ces superbes ouvrages; mais les troubles qui survinrent, et la révolution française surtout, y apportèrent un obstacle invincible [1].

Disons encore un mot de ces institutions charitables, que Pie VI ne négligeait point au milieu des soins de l'administration temporelle; de ces conservatoires qu'il érigea pour des jeunes filles indigentes ; de l'hospice fondé à Rome même en faveur des *frères des écoles chrétiennes*, qu'il chargea de l'éducation des enfants du peuple, et de la touchante reconnaissance qu'ils lui témoignèrent, en mettant sur la façade de leur maison ces mots si beaux et si simples : *Pie VI, père des pauvres*. A côté de ces actes modestes de bienfaisance, l'histoire ne doit pas omettre la magnificence que Pie VI déployait dans les cérémonies pontificales. Clément XIV les avait trop négligées, et le peuple romain avait fait entendre des murmures. Ce fut une leçon pour son successeur. Au reste, nul ne pouvait mieux que Pie VI rendre l'éclat et la dignité convenables aux devoirs du chef suprême de la religion. Il était encore, dans un âge avancé, un des plus beaux hommes de son temps. Une physionomie noble et spirituelle, une taille haute et développée dans les plus belles proportions, donnaient à toutes ses manières, à ses mouvements, une grâce, une majesté qui excitaient au plus haut degré l'affection et le respect. Le peuple s'écriait souvent : Qu'il est beau ! qu'il est beau ! Il est aussi beau qu'il est saint! Un écrivain

[1] *Biogr. univers.*, t. 34, art. Pie VI, par Desportes-Boscheron.

anglais, John Moore, et un luthérien qui l'avaient vu officiant pontificalement, l'un à Rome et l'autre à Vienne, en parlent dans leurs *Mémoires* avec un enthousiasme d'autant moins suspect qu'ils semblent se le reprocher comme une espèce d'idolâtrie. Ce qu'il faut observer dans ces récits, où l'on ne serait pas étonné que deux écrivains protestants eussent mêlé quelques réflexions un peu critiques, c'est qu'au milieu de ces ravissements, pour lesquels ils trouvent à peine des expressions qui répondent à leurs pensées, ils ne parlent jamais qu'avec un profond respect « de la piété du souverain Pontife, de ces larmes de componction qui baignaient ses yeux élevés vers le ciel, de cette dévotion fervente qui se peignait dans toute son attitude et dont il était impossible, disent-ils, qu'on ne fût pas profondément ému. » Ce sentiment les domine, les entraîne presque malgré eux; et c'est un hommage qu'ils se plaisent à rendre au culte imposant et sublime de l'Église romaine [1].

Chaque jour Pie VI célébrait les saints mystères et y semblait abîmé devant la majesté suprême, ensuite il allait faire sa prière au tombeau de saint Pierre, et là, confondu dans la foule innombrable des fidèles, ne se distinguait que par son recueillement, sa ferveur, son humilité profonde : au sortir de l'église, l'après-midi, pour sa récréation, il se faisait conduire à celle des églises de Rome où le saint-sacrement était exposé. Après y être resté une demi-heure en adoration, il allait reprendre ses occupations ordinaires.

Telle est la série des souverains Pontifes que Dieu donna à son Église, de 1730 à la fin du dix-huitième siècle. Ils étaient tous nés en Italie. Ce pays eut encore la gloire de produire à la même époque plusieurs vertueux personnages dont Dieu a manifesté la sainteté par des miracles.

Saint Jean-Joseph de la Croix vint au monde le 15 août 1652, dans la ville d'Ischia, située dans une île du même nom, à peu près en face de la ville de Naples. Le même jour, fête de l'Assomption de la sainte Vierge, il reçut le baptême et le nom de Charles Cajétan. Ses parents appartenaient à une famille noble, mais se distinguaient encore bien plus par une haute piété. Ils avaient beaucoup d'enfants; cinq de leurs fils quittèrent le monde pour se retirer dans des cloîtres et ne vivre que pour Dieu. L'un d'eux surtout, Charles Cajétan, donna dès ses premières années les plus belles espérances. On ne remarquait en lui rien de puéril; toujours amical envers tout le monde, jamais il ne montra de l'humeur envers qui que ce fût. Il avait une dévotion particulière pour la bienheureuse Mère de Dieu, en l'honneur de

[1] *Biog. univ.*, t. 34, art. Pie VI, par Desportes-Boscheron.

laquelle il avait dressé un petit autel dans un endroit retiré de la maison de son père, où il venait sans cesse lui adresser ses prières avec une confiance toute filiale. Dès qu'il fut en âge de comprendre l'importance et la grandeur des sacrements, ses parents le firent approcher de ceux de la pénitence et de la sainte communion. Chaque semaine, il se préparait à les recevoir par le silence, le jeûne et des pratiques de pénitence ; car dès lors il avait soin de coucher sur un lit très-dur. Il ne se départit plus de ce genre de vie, lorsqu'à un âge plus avancé il se voua à l'étude des sciences. Toute offense contre Dieu l'affligeait profondément, et tous ses efforts, ses paroles et ses exhortations tendaient à éloigner du péché ses compagnons d'étude, qui le regardaient tous comme un modèle de pureté et de toutes les vertus.

Dieu voulut avoir cette belle âme toute à lui dans la fleur de sa jeunesse. Aussi Cajétan, à peine âgé de dix-sept ans, redoubla-t-il d'efforts pour mener une vie plus austère, et mériter, par des prières ferventes, les lumières de l'Esprit-Saint. Précisément à cette époque vint d'Espagne en Italie le serviteur de Dieu, Jean de Saint-Bernard, Franciscain déchaussé, de la réforme de saint Pierre d'Alcantara, pour propager dans cette contrée cet ordre sévère. Quand il arriva dans la patrie de notre saint, il le transporta tellement par ses discours et par ses vertus, que celui-ci prit aussitôt la résolution de s'attacher à lui et ne conserva plus aucun doute sur la volonté de Dieu à cet égard. Il partit donc aussitôt pour Naples, où il sollicita avec ardeur son admission dans l'ordre, et, après avoir reçu l'habit, il échangea son nom contre celui de Jean-Joseph de la Croix.

Ses supérieurs décidèrent qu'il ferait son noviciat à Naples et qu'il y prononcerait ses vœux solennels. Ses pratiques de dévotion, à cette époque, présentaient un caractère d'austérité extraordinaire ; il jeûnait tous les jours, ne dormait que peu d'heures et portait partout avec lui, selon les paroles de saint Paul, la mortification de Jésus-Christ dans son esprit et dans son cœur. Il s'étudia particulièrement à imiter le fondateur de son ordre, saint François, ainsi que saint Pierre d'Alcantara. S'il observait avec ponctualité les commandements de Dieu et de l'Église, il n'était pas moins exact dans l'accomplissement des moindres règles de son ordre. Un de ses frères se distinguait-il par la pratique plus élevée de quelque belle vertu, il s'efforçait aussitôt de l'égaler, non par un sentiment de jalousie, mais pour profiter de la grâce que Dieu lui faisait en lui mettant de si beaux exemples sous les yeux.

Quand il eut fait ses vœux, le 25 juin 1671, ses supérieurs lui donnèrent la mission difficile et pénible d'aller fonder un nouveau cou-

vent dans le Piémont, à Afile. Le saint ne recula devant aucune fatigue pour mener à heureuse fin cette grande entreprise ; il y consacra toutes ses forces et tous ses soins. Il alla même si loin, qu'il voulut que cette maison, la première de cet ordre fondée en Italie, non-seulement rivalisât avec celle de Pedroso, établie dans la province d'Estramadure en Espagne, par saint Pierre d'Alcantara, mais encore qu'elle l'emportât sur elle par la sévérité de la règle. Non content d'y voir la sainte vertu de pauvreté observée dans toute sa rigueur, il voulut encore que, selon l'esprit des premiers couvents, le silence le plus absolu y régnât, que les règles de l'ordre y fussent observées avec la plus grande ponctualité, et que dans le chant des heures, qui avait lieu avec de longues pauses, on introduisît d'autres prières.

L'obéissance lui fit un devoir de recevoir la prêtrise, et, par suite, de se livrer à l'exercice du saint ministère dans le tribunal de la pénitence. Dieu lui accorda surtout le don de distinguer les esprits, et bientôt on ne parla que de son instruction et de sa profonde sagacité. Cette pénétration extraordinaire qu'il montrait dans tous ses jugements venait moins des études qu'il avait faites que de ses entretiens avec Dieu, qui lui avait donné un talent particulier pour faire rentrer les pécheurs dans la voie du salut.

Il aspirait à une entière solitude ; mais il fut nommé quatre fois maître des novices, puis provincial, et enfin général de son ordre. Il aimait la pauvreté évangélique à tel point, que non-seulement il ne voulut jamais rien posséder en propre, mais qu'il eût voulu même se passer des choses les plus nécessaires dont la règle cependant permet l'usage. Tout le mobilier de sa chambre consistait en une image de Jésus-Christ et de la sainte Vierge, un bréviaire et un lit bien dur, composé de deux peaux et une couverture de laine. Il n'avait qu'un seul habit de l'ordre, de l'étoffe la plus grossière ; et celui qu'il avait à sa mort, il le porta depuis soixante-cinq ans. La vue d'un pauvre lui faisait éprouver une si vive émotion, que jamais il n'en renvoya un seul sans lui avoir fait quelque aumône. Il mettait de côté pour eux la plus grande partie de la nourriture qu'on lui servait, ne gardant pour lui que la plus petite et la plus mauvaise. Malgré une vie si austère et si pénitente, il vécut au delà de quatre-vingt-quatre ans et ne mourut qu'en 1737, honoré de miracles avant et après sa mort. Il fut béatifié le 20 janvier 1789, par son contemporain Pie VI, et canonisé le 26 mai 1839, par Grégoire XVI [1].

[1] *Vies des saints canonisés le* 26 *mai* 1839. Paris, 1840. — Godescard, 5 mars.

Un autre saint de la nombreuse famille de Saint-François fut le bienheureux Ange d'Acri. Il naquit le 19 octobre 1669, à Acre ou Acri dans la Calabre citérieure. Il entra dans l'ordre des Capucins et y fut employé dans les missions pendant près de quarante années. Son zèle était infatigable ; et ses discours, auxquels on accourait en foule, ne manquaient jamais d'opérer quelque conversion éclatante. Il avait reçu une grâce particulière pour ramener les incrédules à la foi ; mais il prévit les maux que la malheureuse philosophie du dix-huitième siècle devait faire à la religion, et il en versait des larmes abondantes. Ange mourut en odeur de sainteté le 30 octobre 1739, et Léon XII l'a admis au rang des bienheureux par son décret du 18 décembre 1825 [1].

Un troisième saint personnage de l'ordre de Saint-François fut le bienheureux Crispin de Viterbe. Le pape Pie VII, dans le décret de béatification, fait de lui cet éloge : « Il était le père des pauvres, le consolateur des affligés, pur et simple de cœur, rempli de dévotion envers la sainte Vierge, mère de Dieu, illustre par le don de prophétie et par celui des miracles. » Telles sont, en effet, les vertus que ce saint homme ne cessa de pratiquer pendant sa longue vie, passée presque tout entière dans l'ordre de Saint-François, en qualité de simple frère lai. Il était né à Viterbe, le 13 novembre 1668, de parents pauvres, mais vertueux, qui ne négligèrent rien pour lui donner une éducation chrétienne. Sa mère l'avait consacré de bonne heure à Marie, et s'était efforcée de lui inspirer envers elle un respect et une confiance sans bornes ; elle savait que le salut de son fils était assuré sous la protection de cette reine puissante.

On voulait engager le jeune Crispin dans le service militaire ; mais, ayant un jour été témoin de la profession de deux jeunes Capucins, il fut tellement frappé de leur recueillement et de leur ferveur qu'il s'écria : « C'est à cette armée que je veux appartenir ; je sens la croix de saint François dans mon cœur, et je veux l'y conserver à jamais. » Il demanda, en effet, à être admis comme frère lai ou laïque dans un couvent de Capucins à Viterbe, et fit profession à l'âge de vingt-six ans.

Ses supérieurs l'employèrent souvent à quêter pour sa maison, et c'est en s'acquittant de cette pénible fonction qu'il trouva une multitude d'occasions de montrer sa charité pour les pauvres et les malheureux de toute espèce, soit en soulageant leurs besoins temporels, soit en leur donnant des avis et des remèdes salutaires pour la sanc-

[1] Godescard, 30 octobre.

tification de leurs âmes. Personne ne donnait un meilleur conseil, et les plus hauts personnages, les cardinaux et les prélats, le regardaient comme un homme spécialement favorisé de Dieu. Cependant son humilité demeurait inébranlable au milieu des témoignages de vénération qu'il recevait continuellement, et il ne s'acquittait pas avec moins d'empressement de tous les offices qui lui étaient confiés, quelque bas qu'ils fussent. Qu'on le chargeât du soin des malades, ou de la cuisine, ou de la propreté de la maison, tout lui était égal, parce qu'il ne voyait dans l'ordre de ses supérieurs que la volonté de Dieu.

Le 1er mai 1750, il annonça lui-même sa mort prochaine, et bientôt il tomba dangereusement malade. Malgré sa sainte vie, une vive frayeur s'empara de lui ; mais la confiance en Dieu ne tarda pas à reprendre le dessus, et on l'entendit s'écrier souvent : « O mon Jésus ! vous m'avez racheté par votre sang. Assistez-moi à cette heure ! Achevez l'œuvre de votre amour ! Assurez-moi de mon salut ! » Puis s'adressant à la sainte Vierge, il lui disait : « O vous, puissante et vénérable mère de Dieu, soyez mon avocate, mon refuge ; ma protectrice, souvenez-vous de moi à ma dernière heure ! » Ses prières furent exaucées, et il rendit son âme à Dieu, dans les sentiments de la foi la plus vive, le 10 mai 1750. Sa fête a été fixée au 23 mai par Pie VII, dans le décret de sa béatification porté le 28 août 1806 [1].

« Personne ne saurait, sans hérésie, mettre en doute la sainteté non interrompue de l'Église, que Jésus-Christ a tant aimée, qu'il s'est livré lui-même pour la sanctifier. Ce n'est pas seulement dans ses premiers âges qu'elle a brillé de l'éclat de la vertu et qu'elle a ainsi attiré et converti les nations ; nous la voyons encore, dans ces derniers temps, glorifiée par la sainteté de ses enfants, entre lesquels nous avons connu nous-même, dans notre jeunesse, Léonard de Port-Maurice, dont le souvenir nous remplit de consolation et de joie. » Ainsi s'exprime le pape Pie VI, au commencement de son décret pour la béatification du vénérable Léonard, quatrième saint de l'ordre de Saint- François à la même époque.

Paul-Jérôme de Casa-Nuova, né le 20 décembre 1676, de parents honnêtes et pieux, à Port-Maurice, dans le diocèse d'Albenga, sur la côte de Gênes, montra dès son enfance une inclination pour la piété qui semblait annoncer sa sainteté future, et qui devint toujours plus remarquable, à mesure qu'il avançait en âge. Appelé à Rome, dès l'âge de dix ans, par un de ses oncles qui y demeurait, il y fut

[1] Godescard, 23 mai.

élevé par les Jésuites au collége romain, où, n'étant inférieur à aucun de ses condisciples en talent, il les surpassa tous par la pureté de ses mœurs, par son austérité, son mépris de lui-même et son amour des choses saintes. Il paraissait faire revivre saint Louis de Gonzague. Sa vertu lui procura l'avantage d'être admis dans la petite congrégation formée dans l'oratoire du père Caravita, et composée de douze jeunes gens choisis parmi les plus fervents et les plus zélés, dont la pratique était de faire le catéchisme dans les églises et d'aller, les jours de fête, chercher dans la ville les gens oisifs pour les conduire aux prédications. Ses études étant finies, il se sentit de la vocation pour l'état religieux, et il entra, après de mûres réflexions, au couvent de Saint-Bonaventure, des Mineurs observantins réformés. Il y prononça ses vœux sous le nom de Léonard de Port-Maurice, sous lequel il est plus connu.

Ce n'était pas sans de grands obstacles, du côté de ses parents et de ses amis, que Léonard avait pu exécuter son pieux dessein. Aussi, lorsqu'il se vit enfin parvenu au but qu'il souhaitait si vivement d'atteindre, il sentit tout son bonheur et chercha à répondre, par sa fidélité, à la grâce qu'il avait reçue. Il employa le temps de son noviciat et celui qui suivit immédiatement sa profession, à l'étude approfondie des obligations de son état, à la lecture des livres spirituels et à l'exercice de l'oraison. Sa régularité faisait l'admiration de ses frères. Il disait quelquefois : « Si, pendant que nous sommes jeunes, nous faisons peu de cas des petites choses, lorsque nous serons avancés en âge et que nous aurons plus de liberté, nous nous permettrons de manquer aux points les plus importants. » Sa conduite servait d'exemple, et, par ses discours, il animait les autres religieux à la pratique de la vertu. « Nous pouvons, avec le secours de la grâce, leur disait-il, non-seulement être bons, mais même devenir des saints. »

Léonard, ayant été ordonné prêtre, fut appliqué aux missions; mais ses forces corporelles ne répondant pas à l'ardeur de son zèle, il tomba dangereusement malade et fut obligé, pendant cinq ans, de borner ses soins à la sanctification de son âme. C'est à cette époque qu'étant allé dans son pays natal, il fit connaître dans cette contrée le pieux exercice du chemin de la croix, dévotion aujourd'hui si répandue et que les souverains Pontifes ont favorisée en y attachant de grandes indulgences. Le saint religieux s'étant rétabli, par l'assistance spéciale de la sainte Vierge, travailla de nouveau à la sanctification des âmes, mais avec tant de zèle, que l'on s'étonnait qu'il pût supporter de telles fatigues, lui qui semblait devoir être exténué par les jeûnes, les veilles et les austérités auxquels il se livrait. Les

missions nombreuses qu'il donna l'obligèrent à parcourir une grande partie de l'Italie; il travailla d'abord longtemps en Toscane, puis il fut appelé à Rome et dans les campagnes environnantes, envoyé ensuite à Gênes et en Corse, et enfin il revint encore dans les États de l'Église.

Partout il ramenait les pécheurs à Dieu; il affermissait les bons dans la piété et excitait les saints à une nouvelle ferveur. A Rome, les personnes du plus haut rang couraient entendre ses sermons, entre autres l'illustre Lambertini, qui fut depuis élevé sur la chaire de saint Pierre sous le nom de Benoît XIV, et qui ne parlait de Léonard de Port-Maurice qu'avec la plus grande estime.

Mais, en prêchant aux autres, le zélé missionnaire ne négligeait pas son propre salut; il se renfermait souvent dans une solitude, où il vivait pour Dieu seul. Il avait une haute estime pour le livre des *Exercices spirituels de saint Ignace*; et afin d'en étendre l'usage, il obtint de Cosme III, grand-duc de Toscane et admirateur de ses vertus, une maison dans les environs de Florence, où il assemblait souvent les fidèles qui désiraient s'occuper plus particulièrement, dans le recueillement et le silence, de leurs intérêts spirituels. Ils y suivaient, sous sa direction, les exercices de la retraite selon la méthode prescrite par ce grand saint.

Plusieurs confréries durent leur établissement à Léonard de Port-Maurice; il en institua une dans l'église de Saint-Théodore à Rome, en l'honneur du sacré cœur de Jésus. Les noms de Jésus et de Marie étaient souvent dans sa bouche; afin d'y rappeler l'attention, il voulait qu'on les inscrivît dans des endroits exposés aux yeux du public. Il recommandait fortement la pratique de la méditation sur la passion du Sauveur; et, pour la propager, il fit élever à Rome, dans l'amphithéâtre de Vespasien, connu sous le nom de Colisée, de petites chapelles dans lesquelles sont représentées toutes les souffrances du Sauveur, depuis sa prière au jardin des Olives jusqu'à sa mort sur le Calvaire. En plusieurs villes, il institua aussi l'adoration perpétuelle de Jésus-Christ dans le saint-sacrement.

Enfin, après avoir, pendant quarante-quatre ans, continué ces utiles travaux, accablé de fatigues, il retourna pour la dernière fois à Rome, dans son couvent de Saint-Bonaventure, et s'y prépara saintement à la mort, qui le mit en possession des récompenses éternelles le 26 novembre 1751. Lorsque Benoît XIV, qui gouvernait alors l'Église, apprit son trépas, il dit : « Nous avons beaucoup perdu, mais nous avons gagné un protecteur dans le ciel. » De nombreux miracles ont été opérés par l'intercession de ce saint religieux, dont la mémoire est en vénération à Rome. Pie VI, qui l'avait connu p

sonnellement et qui le révérait, promulgua, le 14 juin 1796, le décret de sa béatification [1].

A côté de ces vertueux enfants de l'Italie, que l'Église de Dieu honore d'un culte public, plusieurs de leurs compatriotes se distinguaient par la science unie à la piété.

Un Jésuite italien parut au premier rang dans la littérature. C'est Tiraboschi, Jérôme, né à Bergame le 28 décembre 1731, et mort à Modène le 3 juin 1794. Son principal ouvrage, sans compter une vingtaine d'autres, est son *Histoire de la littérature italienne*, treize volumes in-quarto, justement admirée de tous les connaisseurs.

Lorsque Tiraboschi vint au monde, l'Italie voyait comme une constellation d'hommes d'élite, Muratori, Orsi, Bianchi, Mansi, Ballerini, Zaccaria, illustrant par leurs travaux la religion et leur patrie.

Louis-Antoine Muratori, prêtre séculier, né à Vignola dans le duché de Modène, et mort en cette dernière ville le 23 janvier 1750, à l'âge de soixante-dix-sept ans, fut, dès ses premières années, un prodige d'esprit et d'érudition. On lui doit soixante-quatre ouvrages, parmi lesquels plusieurs publications des plus importantes. *Collection des historiens d'Italie*, vingt-neuf volumes in-folio; *Antiquités italiques du moyen âge*, six volumes in-folio; *Nouveau trésor d'anciennes inscriptions*, six volumes in-folio; *Annales d'Italie*, douze volumes in-quarto. Parmi ses publications moins volumineuses, se distingue son *Christianisme heureux dans les missions du Paraguay*, tableau aussi intéressant qu'édifiant des merveilles que le zèle des Jésuites avait opérées dans cette partie du Nouveau-Monde.

Joseph-Augustin Orsi, né à Florence l'an 1692, étudia sous les Jésuites, et entra, l'an 1708, dans l'ordre de Saint-Dominique, à Fiésole. Il enseigna la philosophie et la théologie au couvent de Saint-Marc, à Florence, et se fit de la réputation par ses leçons, ainsi que par quelques ouvrages de critique sur des matières de théologie. En 1734, le cardinal Corsini, neveu de Clément XII, le fit venir à Rome comme son théologien. Orsi se montra zélé pour la défense des prérogatives du Saint-Siége; il devint membre de plusieurs congrégations, secrétaire de l'Index, maître du sacré palais en 1749, et enfin cardinal en 1759. Cette dignité ne changea rien à ses habitudes; il continua de vivre dans la retraite et de se livrer à son goût pour le travail. Il mourut à Rome le 13 juin 1761, assisté de son ami Bottari. Son principal ouvrage est, en italien, une *Histoire de l'Église*, un peu prolixe, en vingt-un volumes, qui ne vont que jusqu'à l'année 600, et qui ont été continués par son confrère Beccheti. D'autres

[1] Godescard, 26 novembre.

ouvrages du cardinal Orsi sont : un *Traité latin sur le jugement irréformable du Pape dans la décision des controverses de la foi ; De la puissance du Pape sur les conciles généraux et sur leurs canons*, trois volumes in-quarto; *De l'infaillibilité et de l'autorité du Pontife romain au-dessus des conciles œcuméniques*, en italien; *De l'origine du domaine et de la souveraineté des Pontifes romains.*

Jean-Antoine Bianchi, de Lucques, religieux observantin, naquit le 2 octobre 1686. Il professa pendant plusieurs années la philosophie et la théologie; fut ensuite, dans son ordre, provincial de la province romaine, visiteur de celle de Bologne, l'un des consulteurs de l'inquisition à Rome, et examinateur du clergé romain. Il mourut le 18 janvier 1758. La gravité de son état et de ses études ne l'empêchait point de cultiver les belles-lettres, la poésie et principalement la poésie dramatique. On a de lui plusieurs tragédies tirées de l'Écriture sainte. Dans un genre tout différent, il composa, par ordre de Clément XII, un ouvrage intitulé : *De la puissance et du gouvernement de l'Église, deux traités contre les nouvelles opinions de Pierre Giannone,* cinq volumes in-quarto. Giannone, avocat napolitain, publia, sous le titre d'*Histoire de Naples,* une compilation indigeste, mais satirique, contre le clergé, principalement contre l'autorité du Pape et les droits du Saint-Siége. Le père Bianchi le réfute en détail et fort bien, non-seulement lui, mais encore le gallicanisme politique de Bossuet. Il commence même sa réfutation par ce dernier, et y consacre les deux premiers volumes : car, à ses yeux, et non sans quelque raison, le gallicanisme politique est l'arsenal où les folliculaires schismatiques de l'Allemagne et de la France ont puisé, comme Giannone, leurs principaux traits contre l'Église de Dieu.

Jean-Dominique Mansi naquit également à Lucques, le 16 février 1692, d'une famille patricienne qui s'éteignit en sa personne. Il avait reçu de la nature d'heureuses dispositions que ses parents cultivèrent avec beaucoup de soin. Après avoir terminé ses études, quoiqu'il fût l'aîné de sa famille, il entra dans la congrégation des clercs de la Mère de Dieu, et fut envoyé à Naples, où il professa la théologie pendant plusieurs années. L'archevêque de Lucques, Fabius Colloredo, l'ayant rappelé auprès de lui pour en faire son théologien, il put se livrer avec plus d'assiduité au travail du cabinet. Il visita l'Italie, l'Allemagne et la France, pour profiter des lumières des savants et extraire des bibliothèques et des archives les matériaux nécessaires à ses projets. Il établit à Lucques, dans la maison de son ordre, une académie qui s'occupait spécialement d'histoire ecclésiastique et de liturgie; il en enrichit considérablement la bibliothèque, dont la direction lui fut confiée. La réputation qu'il acquit par ses ouvrages

fixa sur lui l'attention du Siége apostolique ; et le pape Clément XIII le nomma, l'an 1765, à l'archevêché de Lucques. Mansi mourut dans sa ville épiscopale le 27 septembre 1769, à l'âge de soixante-dix-sept ans. Ce prélat a traduit du français en latin le *Dictionnaire de la Bible*, les *Dissertations préliminaires* et le *Commentaire sur l'Ancien et le Nouveau Testament*, par dom Calmet. On lui doit des éditions enrichies de notes et de préfaces : du *Traité de la discipline ecclésiastique*, par Thomassin; des *Annales ecclésiastiques*, de Baronius et de Torniel ; de l'*Histoire ecclésiastique*, de Noël Alexandre ; de la *Théologie morale*, de Reifenstuel et de celle de Layman ; des *Mélanges*, de Baluze ; de la *Bibliothèque de la moyenne et basse latinité*, par Fabricius ; des *Mémoires de la comtesse Mathilde*. Mais, de toutes ses publications, aucune ne lui a fait plus d'honneur que la *Collection des conciles*, qu'il entreprit avec Nicolas Coleti et quelques autres savants. Cette entreprise a été continuée après la mort de Mansi. Le trente-unième volume, publié en 1778, finit à l'année 1509. Primitivement, Mansi avait publié en six volumes in-folio un supplément a la *Collection des conciles*, supplément qu'on peut joindre aux différentes collections qui avaient paru jusqu'alors [1].

Pierre et Jérôme Ballerini frères, nés à Vérone, le premier en 1698, le second en 1702, étaient tous deux prêtres et très-savants, surtout dans l'histoire ecclésiastique. Unis par un goût commun pour les mêmes études, autant que par les liens du sang, ils étudiaient le plus souvent en société et se partageaient le travail suivant leur talent particulier. Les matières purement théologiques et canoniques étaient du ressort de Pierre, les points d'histoire et de critique étaient la tâche de Jérôme. Pierre mourut en 1764; Jérôme lui survécut plusieurs années. Outre quelques bons ouvrages, on doit à leurs soins : 1° Une excellente édition des œuvres de saint Léon le Grand, dans laquelle ils relèvent avec force et justice les fautes et les infidélités de l'edition qu'en avait faite le janséniste Quesnel ; 2° une édition également estimée des œuvres de saint Zénon de Vérone ; 3° de la *Somme théologique* de saint Antonin, et de celle de saint Raymond de Pegnafort ; 4° une édition complète de tous les ouvrages du cardinal Noris, avec des notes et des dissertations ; 5° un petit traité ayant pour titre : *Méthode d'étudier*, tirée des ouvrages de saint Augustin [2].

Entre tous ces savants brille le Jésuite italien François-Antoine Zaccaria, né l'an 1714, et qui a vécu jusqu'en 1795, commencement de la génération actuelle. Outre un nombre considérable de manuscrits, il a laissé cent six ouvrages imprimés. Le principal est son

[1] *Biogr. univ.* — [2] *Dictionn. de Feller.*

Histoire littéraire de l'Italie, quatorze volumes in-octavo, qui se rapporte tout entière aux publications contemporaines ; en sorte qu'en joignant ensemble les deux Jésuites Tiraboschi et Zaccaria on aurait une histoire à peu près complète de la littérature italienne. Deux autres ouvrages très-utiles du même père sont l'*Anti-Febronius* et l'*Anti-Febronius vindicatus*, contre les principes schismatiques du prélat allemand de Hontheim, sous le nom de Febronius. Zaccaria naquit à Venise, et eut pour père un célèbre jurisconsulte toscan, établi depuis longtemps dans les États de la république. Élevé au collége des Jésuites de sa ville natale, il s'y fit remarquer par une telle vivacité d'esprit et de tels succès, qu'à peine arrivé à l'âge de quinze ans il fut admis dans cette société si habile à reconnaître et à s'attacher les sujets les plus distingués. En 1731, il prit l'habit, passa quelque temps à Vienne, pendant l'intervalle de son noviciat ; puis fut envoyé, comme régent de rhétorique, dans le collége de son ordre, à Goritz. Ses talents le firent ensuite appeler par ses supérieurs dans la capitale du monde chrétien ; et après avoir reçu les ordres en 1740, il fut attaché à la province de Rome et envoyé en mission dans la Marche d'Ancône, où il jeta les fondements de sa réputation comme prédicateur. Il exerça les mêmes fonctions dans la Lombardie, la Toscane et presque toute l'Italie, où des applaudissements universels furent la récompense de sa piété et de ses talents oratoires. A l'étude des théologiens et des sermonaires, il joignait celle de la littérature et de l'histoire littéraire, dont il approfondissait les branches diverses avec une infatigable persévérance. Il s'appliqua aussi à se faire connaître des écrivains et des savants les plus illustres de l'Italie, et acquit ainsi l'exacte connaissance de la bibliographie et de la biographie contemporaine. A Modène, il succéda, l'an 1754, comme conservateur de la bibliothèque ducale, au célèbre Muratori, qui venait de mourir. Le pape Pie VI honora la vieillesse de Zaccaria, qui mourut à Rome le 10 octobre 1795, dans sa quatre-vingt-deuxième année [1].

Rome attirait, en outre, de près ou de loin, beaucoup de savants étrangers, qui s'y naturalisaient par la science et la foi.

Mamachi (Thomas-Marie), l'un des plus savants hommes qu'ait produits l'ordre de Saint-Dominique, naquit dans l'île de Chio, le 3 décembre 1713, de parents grecs. Amené fort jeune en Italie, il y fut élevé par de bons religieux et se distingua bientôt par la vivacité de son esprit et par son ardeur pour l'étude. Ayant pris l'habit de Saint-Dominique, il fut envoyé pour professer la théologie dans le couvent de Saint-Marc, à Florence, et s'acquitta de cette fonction

[1] *Biogr. univers.*, t. 52.

avec beaucoup de talent et de succès. En 1740, il fut appelé à Rome, où il fut professeur au collége de la Propagande. Son goût pour l'érudition trouva de grands secours dans cette ville. Il se lia plus particulièrement avec les membres les plus distingués de son ordre, Concina, Orsi, Dinelli, et fit de rapides progrès dans la science des antiquités ecclésiastiques. Benoît XIV lui conféra, par un bref honorable, le titre de maître en théologie, et le créa consulteur de l'Index. Mamachi remplit successivement plusieurs fonctions importantes; il acquit un grand crédit dans son ordre et eut même de l'influence dans les affaires de l'Église. Pie VI le nomma maître du sacré palais et se servit souvent de ses conseils et de sa plume. Mamachi était vif, doué de la plus heureuse mémoire, et il écrivait avec une grande facilité. Il mourut à Corneto dans les premiers jours de juin 1792. Parmi ses nombreux ouvrages, on distingue ses *Lettres à Justinus Febronius sur le gouvernement de la république chrétienne et sur la légitime autorité du Pontife romain*, deux volumes in-octavo.

Hyacinthe-Sigismond Gerdil, célèbre cardinal, naquit à Samoëns en Savoie, le 23 juin 1718. Son père était notaire et d'une famille estimée. Un oncle paternel soigna ses premières études. Le jeune Gerdil les acheva aux colléges des Barnabites, de Thonon et d'Annecy. Beaucoup d'application, une grande pénétration d'esprit, la mémoire la plus heureuse, mais bien plus encore, une pureté de mœurs admirable et une éminente piété, le firent distinguer par ses maîtres comme un élève d'un mérite rare; et lorsque, ses études finies, il témoigna le désir d'entrer dans leur congrégation, ils ne purent que s'applaudir de faire une acquisition aussi précieuse. Après les épreuves du noviciat, il alla faire à Bologne son cours de théologie. A l'étude des saintes lettres, il joignit celle des langues anciennes et modernes. Il apprit le grec et y fit des progrès assez rapides pour être bientôt en état de recourir aux sources originales. Il prit des leçons d'italien sous le père Corticelli, membre célèbre de l'académie de la Crusca, cultiva le français avec un soin égal, se perfectionna dans le latin et parvint non-seulement à pouvoir parler ces trois langues avec pureté, mais encore à les écrire avec autant de facilité que d'élégance. Infatigable au travail, ayant une santé qui pouvait y suffire, et animé de la plus vive ardeur de savoir, Gerdil faisait tout marcher de front : l'étude des langues, la théologie, la philosophie, les mathématiques, la physique, l'histoire; et, sur des matières si diverses, on a de lui des ouvrages qui ont mérité les suffrages du public et l'approbation des savants. Quoiqu'une vie aussi occupée, jointe à son amour de la solitude, ne lui permît pas de se répandre au dehors, il était connu et estimé de tout ce que l'institut de Bologne ren-

fermait de membres les plus célèbres et les plus recommandables : des Zanotti, des Manfredi, des Bianconi, des Beccari, etc. Son mérite et les avantages qui devaient un jour en résulter pour la religion et les lettres n'échappèrent point à la pénétration de Lambertini, alors archevêque de Bologne, et qui devint le pape Benoît XIV : il connut Gerdil jeune encore, l'accueillit, l'encouragea, se servit même de sa plume pour traduire de français en latin quelques pièces sur les miracles, lesquelles devaient entrer dans son grand ouvrage *De la béatification et de la canonisation des saints*. Gerdil se souvint toujours avec une vive et tendre reconnaissance des bontés dont ce grand Pape avait honoré sa jeunesse, et il aimait à en parler.

En 1737, lorsque Gerdil avait au plus dix-neuf ans, les Barnabites l'envoyèrent à Macérata pour y enseigner la philosophie dans l'université, et bientôt après à Casal, où il réunit aux fonctions de professeur celles de préfet du collége. Il remplit ces deux places comme aurait pu faire un homme d'une expérience consommée. Des thèses que pendant son séjour à Casal il dédia au duc de Savoie, et deux ouvrages de métaphysique qu'il publia contre Locke, ayant attiré sur lui l'attention de la cour de Turin, lui valurent, en 1749, la chaire de philosophie dans l'université de cette ville ; environ cinq ans après, il eut celle de théologie morale. D'un autre côté, sa réputation de sagesse et de lumières, mais surtout des écrits solides en faveur de la religion, qui méritèrent les éloges de Benoît XIV, le firent appeler, par l'archevêque de Turin, au conseil de conscience ; tandis qu'il recevait de son ordre une autre marque de confiance, par sa nomination à la charge de provincial des colléges de Savoie et de Piémont. Il se comporta dans ce dernier poste avec tant de prudence et de modération, que la congrégation des Barnabites ayant perdu son supérieur général, il fut question de lui donner Gerdil pour successeur ; mais Benoît XIV le désigna dans le même temps à Emmanuel III, roi de Sardaigne, comme la personne la plus capable de diriger l'éducation de son petit-fils, le prince de Piémont, depuis roi sous le nom de Charles-Emmanuel IV. Gerdil vécut à la cour comme il le faisait dans son collége, aussi retiré, aussi modeste, tout entier aux soins qu'il devait à son auguste disciple, et employant le temps que ne réclamait pas l'instruction du prince à la composition d'ouvrages utiles à la religion ou aux progrès des sciences. La cour de Turin le récompensa en le nommant à une riche abbaye ; il jouit des revenus de ce bénéfice en titulaire qui connaissait la destination des biens ecclésiastiques, prenant sur eux le strict nécessaire et consacrant le reste aux bonnes œuvres. Il aidait ses parents, mais seulement suivant leurs besoins, n'ayant jamais, pendant qu'il était à la cour, sol-

licité pour eux ni emploi ni pension. Il contribuait à l'éducation de ses neveux sans parcimonie et sans faste.

Le pape Clément XIV lui décerna un prix plus honorable. Dans le consistoire du 26 avril 1773, il le réserva cardinal *in petto*, avec cette désignation qui caractérisait la haute réputation du modeste religieux et son amour pour la vie cachée : *Notus orbi, vix notus urbi*, connu de l'univers, à peine connu de la ville. Sa nomination néanmoins n'eut lieu que sous Pie VI. Ce Pape l'appela à Rome, le nomma consulteur du Saint-Office, le fit sacrer évêque de Dibon et l'agrégea au sacré collége le 27 juin 1777. Gerdil se montra digne de ce haut rang par son exactitude à en remplir les devoirs, et par son zèle pour les intérêts de l'Église. Bientôt il fut nommé préfet de la Propagande, membre de presque toutes les congrégations, protecteur des Maronites, et, en cette qualité, chargé de la correction des livres orientaux. Il jouissait à Rome de la plus grande considération ; et tandis que le monde poli fréquentait la maison du cardinal de Bernis, on trouvait des savants dans la cellule du cardinal Gerdil, où l'on tenait à grand honneur d'être admis. Employé dans les affaires les plus délicates, il devint, pour ainsi dire, l'âme et l'oracle du Saint-Siége, ouvrant toujours les avis les plus sages, se rangeant du parti le plus modéré, et aussi conciliant quand les principes n'en souffraient pas que ferme quand il s'agissait de leur maintien. Tel était alors le cardinal Gerdil, tel nous le verrons encore au commencement du dix-neuvième siècle; car il ne mourut qu'en 1802, auteur de plus de quarante ouvrages en faveur de la religion [1].

Le père Joseph Piazzi, célèbre astronome, naquit à Porète, dans la Valteline, au pied des Alpes, le 16 juillet 1746. Très-jeune encore, il entra dans le couvent de Saint-Antoine, de l'ordre des Théatins, à Milan. Il y fit son noviciat, y commença ses études, qu'il continua à Turin et à Rome, et eut successivement au nombre de ses maîtres les pères Tiraboschi, Beccaria, Leseur et Jacquier. Il professa la philosophie à Gênes, les mathématiques à Malte; l'une et l'autre à Rome et à Ravenne. Appelé une seconde fois à Rome, il y fut nommé professeur de théologie dogmatique à Saint-André de la Valle, où il eut pour collègue le père Chiaramonti, depuis Pape sous le nom de Pie VII. Lié d'amitié avec le père Jacquier, son ancien maître, qui l'employait à vérifier ses calculs, il céda à ses instances et accepta la chaire de hautes mathématiques dans l'académie de Palerme. Il y transforma une ancienne tour en observatoire ; y découvrit beaucoup de nouvelles étoiles, entre autres, le 1er janvier 1801, une nouvelle

[1] Feller et *Biogr. univers.*

planète, qu'il nomma Cérès. Ce savant laborieux, qui a rendu de si grands services aux sciences mathématiques, et notamment à l'astronomie; celui à qui on doit la découverte d'une neuvième planète, se montra toujours modeste, désintéressé, sans ambition, étranger à toute discussion politique et toujours attaché aux devoirs d'un bon religieux. Il mourut regretté des savants et de ses nombreux amis, le 22 juillet 1826, à l'âge de quatre-vingts ans, après avoir publié vingt-quatre ouvrages scientifiques.

L'abbé Spallanzani, né dans le pays de Modène en 1729, et mort en 1799, ne s'est pas rendu moins célèbre par ses découvertes en physique et en histoire naturelle, touchant les animaux microscopiques, la circulation du sang, la génération, la digestion, la respiration et les diverses branches de la physiologie. Il était ami et contemporain de Galvani, si connu par cette découverte physique qui a pris de lui le nom de galvanisme et forme comme une nouvelle science. Ce qu'on sait peut-être moins, c'est que Louis Galvani, né à Bologne en 1737, et mort en 1798, fut toute sa vie un fervent catholique; il avait même conçu le projet de s'ensevelir dans un cloître, et ne se maria que pour complaire à ses parents et à ses amis. A la théologie il joignit l'étude des sciences naturelles, particulièrement de la médecine. Comme son épouse avait une faible santé, elle prenait du bouillon de grenouilles pour la rétablir : son mari s'occupait lui-même du soin de les lui préparer. On avait posé sur une table, où se trouvait une machine électrique, quelques-unes de ces grenouilles écorchées; l'un des aides qui coopérait aux expériences approcha, sans y penser, la pointe d'un scalpel des nerfs cruraux internes d'un de ces animaux : aussitôt tous les muscles des membres parurent agités de fortes convulsions. Madame Galvani était présente : pleine d'esprit et de sagacité, elle fut frappée de la nouveauté du phénomène; elle crut s'apercevoir qu'il concourait avec le dégagement de l'étincelle électrique. Transportée de joie, elle courut en avertir son mari, qui s'empressa de vérifier un fait aussi extraordinaire. Telle fut l'occasion de cette curieuse découverte. L'abbé Volta (Alexandre), né à Côme l'an 1745, et mort l'an 1826, continua les découvertes de Galvani et s'est à jamais rendu célèbre par l'invention d'un appareil physique appelé de son nom Pile de Volta.

Avec ses astronomes et ses physiciens, l'Italie avait de fameux poëtes : Apostolo Zeno, Métastase, Goldoni, Alfieri. Le premier, né à Venise en 1668, descendait d'une de ces anciennes familles patriciennes que Venise avait jadis envoyées dans l'île de Candie pour y former une colonie. La perte de cette possession entraîna

la ruine de toutes ces familles. Le jeune Zeno dut sa première éducation à un oncle qui était évêque de Capo d'Istria. Il se livra tout entier à la poésie. En 1691, il fonda à Venise l'académie *degli Animosi* (des Courageux), ainsi nommée parce qu'elle se proposait de faire la guerre à l'abus de l'esprit, au vice des faux brillants alors en vogue dans son pays. Il entreprit dans le même but un journal des littérateurs, dont il publia vingt volumes. S'étant fait connaître par des poésies dramatiques, il fut appelé à Vienne par l'empereur Charles VI, qui lui accorda le titre de poëte et d'historiographe de la cour. Zeno passa onze ans dans cette ville, tout occupé de la composition de ses pièces, dont dix-neuf sur des sujets profanes et dix-sept sur des sujets sacrés. Revenu dans sa patrie en 1731, il y mourut en 1750, chéri de tout le monde, et fut enterré chez les Dominicains réformés, auxquels il avait légué sa bibliothèque. Il fut remplacé à Vienne par Métastase, qu'il avait désigné lui-même au choix de l'empereur.

Métastase (Pierre-Bonaventure), l'un des princes de la poésie italienne, naquit à Rome le 3 janvier 1698. Fils d'un pauvre artisan nommé Trapassi, il eut néanmoins pour parrain le cardinal Pierre Ottoboni, qui lui donna son nom. Le jeune Trapassi avait à peine dix ans, que déjà son talent poétique se manifestait par des improvisations surprenantes. Un jour qu'une foule de curieux étaient ramassés autour de lui, au Champ-de-Mars, le célèbre jurisconsulte Gravina s'approcha, et, ravi de ce qu'il entendit, après avoir donné de justes éloges au petit poëte, il lui offrit une pièce d'or. L'enfant la refusa noblement. Gravina, encore plus enchanté, alla aussitôt trouver le père, et obtint sans peine qu'il lui abandonnât tous les soins de l'éducation de son fils : il l'initia lui-même dans les lettres grecques, latines et italiennes. Le jeune homme changea son nom de Trapassi en celui de *Metastasio*, qui a la même signification en grec (*passer*); et, selon l'usage romain, il y ajouta le titre d'abbé. Gravina cherchait souvent dans la culture de la poésie un délassement à ses austères études sur la législation. Passionné particulièrement pour le théâtre des Grecs, il aspirait à la gloire de le faire revivre en Italie, et déjà il avait publié cinq tragédies dans le goût antique, lorsqu'il s'avoua que son élève était beaucoup plus propre que lui à l'exécution de ce grand projet. A son instigation, Métastase, qui n'avait encore que quatorze ans, composa son *Justin*, auquel la critique ne reprocha qu'une trop servile imitation des anciens. A la même époque, pour sa propre satisfaction, il s'amusait à traduire l'Iliade en vers italiens. Occupé, cependant, du soin de la fortune de son élève, Gravina voulait qu'à la culture des lettres Métastase joi-

gnît l'étude de la jurisprudence. Le jeune poëte ne sacrifiait qu'à regret à cette austère occupation le temps qu'il était forcé de dérober aux muses; mais Gravina mourut tout à coup: il laissa la plus forte partie de ses biens à son fils adoptif, et Métastase, n'ayant encore que vingt ans, se vit maître d'une fortune considérable. Il s'établit quelque temps à Naples. Apostolo Zeno, Corneille et Racine devinrent l'objet de ses lectures continuelles. Quand il fut arrivé à Vienne, en 1730, le maître des cérémonies du nonce apostolique ne voulut pas qu'il eût d'autre maison que la sienne. Quelques années plus tard, Métastase vit loger au-dessus de lui, dans la même maison, le célèbre musicien Haydn, auquel il apprit l'italien. Les œuvres de Métastase consistent en soixante-trois tragédies lyriques et opéras de divers genres, douze oratorios, quarante-huit cantates ou scènes lyriques, une foule innombrable d'élégies, d'idylles, etc.; et enfin des traductions en vers d'auteurs latins, sans compter les ouvrages en prose. Il refusa tous les titres et honneurs qu'on lui offrit, entre autres d'être couronné au Capitole. Toujours attaché à la religion, sa piété, depuis l'âge de quarante ans, devint exemplaire. Il était sur son lit de mort, lorsque Pie VI arriva à Vienne. Ce bon Pape daigna se transporter chez Métastase, qui eut la consolation de recevoir de son souverain temporel et spirituel la bénédiction *in articulo mortis*. Métastase avait alors quatre-vingt-quatre ans[1].

Charles Goldoni, né à Venise en 1707, mort à Paris en 1793, fit ses humanités chez les Jésuites de Pérouse, sa philosophie à Rimini, et fut mis au collége du Pape à Pavie, pour y étudier le droit civil et le droit canon. Goldoni, qui n'avait que seize ans, avait bien d'autres goûts : c'était la poésie comique. Dès l'âge de huit ans, il se mit à faire des comédies et à les jouer lui-même avec ses petits camarades. Cette inclination prit enfin le dessus, et Goldoni devint le poëte comique le plus célèbre et le plus fécond de l'Italie. Le comte Victor Alfieri naquit à Asti en Piémont, d'une illustre famille, le 7 janvier 1749. Il perdit son père lorsqu'il n'avait qu'un an; et étant passé sous la tutelle d'un oncle, celui-ci le fit entrer, en 1758, dans le collége des nobles, à Turin. Son oncle étant mort, il se trouva à seize ans libre et maître de sa fortune, et quitta le collége dans un état d'ignorance absolue. Il ne savait point le latin, presque pas la langue italienne, et ne pouvait écrire ni s'exprimer qu'en français. Sa plus grande passion fut celle des voyages. En moins de quatre ans, il parcourut jusqu'à deux fois toute l'Europe, sans avoir cherché à rien connaître, à rien étudier, à rien voir. Revenu à Turin

[1] *Biog. univers.* et Feller.

en 1772, un amour violent et mal placé lui inspira le goût de la poésie. Il composa une espèce de tragédie de *Cléopâtre,* avec une petite pièce où il se moquait lui-même de sa tragédie. Le succès de ce double essai fit d'Alfieri un vrai poëte : il refit ses études classiques et composa un grand nombre de tragédies, qui lui ont mérité le premier rang parmi les poëtes tragiques de l'Italie. Après avoir été longtemps agité par des passions désordonnées, il arrêta enfin son choix sur une femme aussi illustre qu'estimable, suivant le *Dictionnaire de Feller :* c'était la princesse de Stolberg, épouse du dernier des Stuarts, arrière-petit-fils de Jacques II, frère du cardinal d'York, et appelé communément le prétendant d'Angleterre. Devenue veuve en 1785, elle s'unit à Alfieri par un mariage secret, qui cessa d'être tel à leur retour de Paris et lorsqu'ils se fixèrent à Florence. Alfieri y mourut le 8 octobre 1803, revenu de bien des préventions philosophiques à des pensées plus chrétiennes [1].

La musique est sœur de la poésie. La plus ancienne ode ou hymne que nous connaissions, c'est le cantique triomphal de Moïse sur le passage de la mer Rouge. Or Moïse et les enfants d'Israël chantaient à l'Éternel ce cantique. En même temps Marie, la prophétesse, sœur d'Aaron, prit un tambour en sa main ; toutes les femmes la suivaient avec des tambours et des danses, et elles répondaient à Moïse et aux fils d'Israël. Les psaumes ou odes prophétiques de David, David les composait et les chantait sur la harpe. Ses chefs de musique religieuse, Asaph, Idithun, étaient eux-mêmes des prophètes. Nous avons vu le prophète Élisée, consulté par les rois de Juda, d'Israël et d'Édom, demander un joueur de harpe ; et, pendant que cet homme chantait sur sa harpe, la main de Jéhova fut sur Élisée, et il prophétisa. Dieu ne se communique pas toujours à ses prophètes, mais quand il lui plaît, et comme il lui plaît. Élisée voulait donc se préparer au souffle divin, comme un instrument bien d'accord. Mais quel rapport entre le son d'une harpe et le concert d'une âme avec Dieu ? Un rapport intime. D'après les sages de l'antiquité et les Pères de l'Église, en particulier saint Augustin, la musique que Dieu a donnée aux hommes est une image, un écho de celle qu'il exécute lui-même dans son immense éternité. L'univers entier est une magnifique harmonie où l'éternelle Sagesse, atteignant d'une extrémité à l'autre, dispose tout avec douceur, nombre et mesure. C'est elle qui produit dans un nombre musical l'armée des cieux : ainsi entend l'évêque d'Hippone une parole d'Isaïe [2]. Pour ramener l'homme dans cette céleste harmonie, l'éternelle Sagesse unit dans sa personne la

[1] Feller et *Biogr. univers.* — [2] *Epist.* 165, n. 13. Isaïe, 40,26.

nature divine et la nature humaine [1]; ce qu'elle demande, c'est que nous soyons à l'unisson avec elle. Aussi un saint évêque et martyr, Ignace d'Antioche, compare le corps mystique de la Sagesse incarnée, l'Église catholique, à une harpe mélodieuse qui rend la louange à Dieu par le Christ [2]. Jean n'a-t-il pas vu les élus dans le ciel, tenant des harpes de Dieu et chantant le cantique de l'Agneau [3]? Enfin, chaque fidèle est une lyre composée de deux pièces, le corps et l'âme, qui agissent l'un sur l'autre comme les cordes sur la lyre et la lyre sur les cordes [4]. Dans Saül, premier roi des Juifs, cette lyre en désaccord était le jouet de l'esprit méchant. Le jeune David, par l'harmonie extérieure de sa harpe, rétablissait l'harmonie intérieure de Saül et le soustrayait à l'influence de l'esprit méchant. Augustin, au contraire, en même temps que les cantiques de l'Église charmaient ses oreilles, sentait la vérité divine se couler dans son cœur, y allumer la dévotion, y produire des fontaines de larmes. Il ne faut donc plus s'étonner que le disciple d'Élie, par une harmonie sainte, voulût disposer son âme à une communication prophétique avec Dieu.

Mais y a-t-il des doctrines plus musicales que d'autres? Par exemple, les sectes photiennes, luthériennes, calviniennes, jansénionnes, ont-elles produit beaucoup de chefs-d'œuvre de musique religieuse, telles que les messes de l'Italien Palestrina, ses offertoires, ses lamentations, son *Stabat*? Les sectateurs de Luther et de Calvin, ayant rejeté le sacrifice chrétien prédit par les prophètes et qui devait s'offrir en tout lieu, ont rompu l'harmonie entre l'Ancien et le Nouveau Testament, entre le ciel et la terre : pour eux, il n'y a plus ni messes de vivants, ni messes de morts, ni offertoires, ni salut : leur Dieu même répugne au chant et à l'harmonie; car comment croire, espérer, aimer et chanter un Dieu luthérien ou calviniste, qui, après avoir fait de nous des machines, nous punit du mal qu'il opère lui-même en nous? Leur grande musique, c'est la guerre de Trente ans, la division des peuples, la ruine des monastères. Quant aux jansénistes, leurs enfants naturels, leur musique particulière, ce sont les convulsions en l'honneur du diacre Pâris; ces convulsions s'apaisent, non plus comme celles de Saül, par la harpe mélodieuse de David, mais à coups de bûches et de chenets. Quant à la poésie et à la musique chrétiennes, filles de celles de David et de Moïse, leur terre natale est la très-catholique Italie. Dès le seizième siècle, nous y avons vu Palestrina, surnommé le prince de la musique, dont les chefs-d'œuvre sont un des trésors de la basilique de Saint-Pierre à Rome.

[1] Aug., *De Trinit.*, l. 4, n. 4. — [2] *Epist. ad Ephes.*, etc. — [3] Apoc., 15. — [4] *Epist. Ignat. ad Ephes.*, etc.

Dans le dix-huitième siècle, nous y voyons Marcello, Pergolèse, Paisiello, Piccini, Cimarosa, auxquels on peut joindre Mozart, Haydn et d'autres Allemands, qui vinrent se perfectionner parmi les Italiens.

Marcello naquit à Venise, en 1786, d'une famille noble. Pour lui inspirer de bonne heure le goût de la poésie, son père ne lui accordait rien que l'enfant ne l'eût demandé en vers. Le jeune Marcello ne montrait pas moins de disposition pour la musique. Son père lui ayant défendu de s'en occuper et l'ayant même mené à la campagne, pour lui procurer du relâche, le jeune homme trouva moyen de composer, à la dérobée, une *messe* pleine de beautés du premier ordre. Il eut alors permission de suivre son penchant. Son chef-d'œuvre est un recueil de psaumes à une, deux, trois ou quatre voix. Dès le moment où ces chants sacrés se firent entendre, ils excitèrent un enthousiasme universel. La hardiesse, le grandiose de l'expression, le style tantôt brûlant de véhémence, tantôt rempli d'une onction religieuse et touchante, ont mérité que l'on dît de Marcello qu'il était non-seulement le Pindare et le Michel-Ange des musiciens, mais qu'il avait été inspiré comme le prophète lui-même. Pergolèse, dont le nom seul est un éloge, naquit en 1704 au royaume de Naples et fut admis, à l'âge de treize ans, dans un conservatoire destiné aux enfants pauvres. Ses chefs-d'œuvre sont un *Stabat* et un *Salve Regina*. Il composa le *Stabat* au pied du mont Vésuve, où il mourut à l'âge de trente-trois ans. Paisiello, né à Tarente en 1741, destiné au barreau, étudia chez les Jésuites. Dans les solennités religieuses, il se distingua par la beauté de sa voix et la justesse de son oreille. Un ecclésiastique lui ayant donné quelques leçons de chant, il quitta la jurisprudence pour la musique, et composa bientôt des messes, des psaumes, des oratorios. Tous les pays de l'Europe ont admiré ses œuvres. Mais, dit-on, pour l'apprécier, il fallait l'entendre improviser sur le clavecin. L'inspiration, l'enthousiasme l'élevaient au-dessus de la sphère des idées musicales ; mais il en descendait lorsque la réflexion le ramenait aux calculs de la composition, et, quoique toujours admirable, il n'était plus alors qu'un grand musicien. Il connaissait tellement la nature de son talent, qu'il ne manquait jamais de faire le matin cette courte prière avant de se mettre au piano : *Sainte Vierge, obtenez-moi la grâce d'oublier que je suis musicien !*

Paisiello a laissé, dans la bibliothèque de la chapelle du roi de France, vingt-six messes, dont plusieurs sont des chefs-d'œuvre, tels que celles de la Passion et de Noël, et son motet *Judicabit in nationibus*, remarquable par sa couleur sombre tragique, ainsi que son *Miserere* et son oratorio de la *Passion*. Dans un autre motet, où il peint les grandeurs de Dieu, il semble s'être élevé au-dessus de

lui-même. En entendant les pittoresques et terribles tableaux de cette musique imitative, si bien adaptés aux paroles sacrées qu'elle anime, l'impie croirait entendre la marche formidable de son juge, le bruit de son char de feu et son jugement irrévocable. Tout à coup succède une musique brillante des chœurs aériens. Dans ce moment, les chants de Paisiello, dignes de la voix du prophète, prédisent l'envoi de l'esprit créateur, la terre renouvelée et le bonheur de la vie future. Tout semble resplendir, et l'on est frappé de l'éclat de cette harmonie auguste. Mais, en exprimant les images les plus frappantes et une prodigieuse variété de sentiments élevés, ces mêmes chants conservent toujours leur naturel et leur grâce. — Paisiello mourut à Naples, le 5me de juin 1816, à l'âge de soixante-quinze ans. Une messe de mort, trouvée dans ses papiers, fut exécutée à ses funérailles [1].

Piccini, né en 1728 à Bari, au royaume de Naples, et si connu par sa guerre musicale avec l'Allemand Gluck, commença également par une *messe* à l'âge de quinze ans. Cimarosa, né à Naples en 1754, et dont le principal chef-d'œuvre est le sacrifice d'Abraham, mourut à Venise en 1801. A Rome, les musiciens exécutèrent une messe de *Requiem* que Cimarosa avait composée dans sa jeunesse, et dont le style, la simplicité et la mélodie rappellent le fameux *Stabat* de Pergolèse. Mais la messe de *Requiem* qui passe pour le chef-d'œuvre de la musique religieuse, c'est la messe de Mozart, exécutée la première fois pour lui-même, lorsqu'il mourut à Vienne, en 1791, à l'âge de trente-six ans révolus. Il était né à Salzbourg, le 27 janvier 1756. Dès l'âge de trois ans, il reçut de son père les premières notions musicales. Il en avait à peine six lorsqu'il composa de petites pièces de clavecin, qu'il exécutait lui-même d'une manière fort agréable. Son père l'ayant conduit à Vienne en 1762, l'empereur François Ier voulut voir cet enfant extraordinaire : charmé de ses talents précoces, il le nomma son *petit sorcier* et daigna l'associer aux jeux de l'archiduchesse Marie-Antoinette, depuis reine de France. Mozart n'avait pas encore huit ans quand il parut, en 1763, à la cour de Versailles. Il toucha l'orgue à la chapelle du roi et se montra dès lors l'égal des plus grands maîtres. En 1770, à l'âge de quatorze ans, il se rendit à Rome pour y assister à toutes les solennités de la Semaine Sainte. Ses désirs furent remplis : à peine arrivé, il courut à la chapelle Sixtine pour y entendre le fameux *Miserere* d'Allegri. On sait qu'il est défendu, sous des peines sévères, de donner ou prendre copie de ce morceau. Prévenu de cette défense, le jeune Allemand

[1] *Biographie univers.*

se place dans un coin et prête l'attention la plus scrupuleuse. Au sortir de l'église, il note la pièce entière. Le Vendredi Saint, il y eut une seconde exécution du *Miserere*. Mozart tenait sa copie dans son chapeau, et s'assura de la fidélité de sa mémoire. Le lendemain, il chanta ce *Miserere* dans un concert, en s'accompagnant du clavecin. Ce trait prodigieux fit la plus grande sensation à Rome. Le pape Clément XIV voulut que cet enfant extraordinaire lui fût présenté ; et, loin de le réprimander d'avoir transgressé sa défense, il lui fit l'accueil le plus gracieux [1].

Vers l'an 1792, un paquebot ramenait des voyageurs d'Angleterre en France. Le temps était calme, on causait, on riait dans l'entre-pont : un bonhomme d'Allemand disait son chapelet dans un coin de la salle. Tout à coup un orage s'élève, le navire est fortement ballotté, les vagues heurtent contre ses flancs et s'élancent même par-dessus : on ne causait plus, on ne riait plus, on avait grand'-peur. Notre Allemand, tout au contraire, riait aux éclats, courant de côté et d'autre, représentant par ses gestes et sa voix le mouvement du navire, le bruit des vagues, et s'écriant : C'est cela, mon bon maître Nicolo ; si seulement tu étais ici ! Cependant l'orage s'apaisa, et les passagers demandèrent à cet homme ce qui l'avait mis de si bonne humeur au milieu de la transe commune. — C'est un souvenir de ma jeunesse, dit-il. Étant à Vienne, Nicolo Porpora, mon maître, me dit un jour de mettre en musique une tempête sur mer. Comme je n'en avais jamais vu, je le priai de m'en donner quelque idée. Aussitôt il se mit à faire la pantomime que vous m'avez vu faire par une agréable réminiscence. — On voulut alors savoir le nom de ce diseur de chapelet. Il répondit avec bonhomie : Je m'appelle Joseph Haydn. A ce nom tous les passagers se levèrent pour saluer le grand musicien de l'Europe. C'était effectivement Joseph Haydn, autrefois enfant de chœur à la cathédrale de Vienne.

Il naquit le 31 mars 1732, au village de Rohrau, sur les frontières d'Autriche et de Hongrie. Son père, pauvre charron, savait jouer quelques airs sur une espèce de harpe dont il accompagnait les chansons de sa femme. Ces concerts rustiques suffirent pour développer le génie musical du petit *Seppel*, diminutif de *Joseph* en allemand. Il cherchait à y prendre part, en figurant un violon avec une petite planche et une baguette. Le maître d'école de Haimbourg, petite ville voisine, frappé de la justesse avec laquelle l'enfant observait la mesure, pria le père de le lui confier. C'est cet homme qui eut la gloire de faire solfier la première gamme au grand Haydn et

[1] *Biographie univers.*

de lui mettre les premiers instruments entre les mains. Haydn aimait à se rappeler que c'était lui qui était chargé des timbales les jours de l'arrivée du seigneur ou lorsqu'il y avait grande fête à l'église. « D'ailleurs, disait-il, j'étais encore plus battu que je ne battais mes timbales, et c'était presque tous les jours abstinence pour mes camarades et pour moi. » Il y avait environ deux ans que le petit Seppel était dans cette chétive école, lorsque le maître de chapelle Reiter, qui dirigeait à la fois la musique de la cour et celle de la métropole de Saint-Étienne de Vienne, vint faire une visite au doyen de Haimbourg, son ancien ami. Il lui dit qu'il cherchait quelques enfants de chœur. Le doyen proposa Haydn, alors âgé de près de huit ans. Le petit Seppel est aussitôt mandé avec son maître. Le doyen était à table en ce moment : il s'aperçut que l'enfant ne pouvait détacher ses yeux de dessus une assiette de cerises. Il lui en promit une poignée s'il chantait quelques versets latins de manière à contenter le maître de chapelle. Reiter parut très-satisfait, et demanda à l'enfant s'il savait faire une cadence. « Non, répondit-il franchement, ni mon maître non plus. » Enchanté de sa voix et de ses façons, Reiter emmena l'enfant avec lui et le fit entrer à la maîtrise de Saint-Étienne. Les progrès du petit Seppel y furent si rapides, qu'ayant à peine dix ans il essaya de composer des morceaux à six et à huit voix. « Hélas! disait-il depuis en riant, je croyais dans ce temps-là que plus le papier était noir, plus la musique devait être belle. » Parvenu à l'époque de la mue de la voix, il fut congédié.

Ce fut une époque de dures épreuves pour le jeune Haydn. Il n'avait pour asile qu'un galetas à peine éclairé par une lucarne. Son indigence semblait rebuter ceux auxquels il se proposait pour donner des leçons de musique. La seule consolation qu'il trouva dans son affreuse détresse fut un vieux clavecin qui tenait à peine sur ses pieds. L'infortuné jeune homme eut enfin le bonheur de faire la connaissance de mademoiselle de Martinèz, qui était liée avec le célèbre Métastase. Il lui enseignait le chant et le clavecin, et elle lui donnait la table et le logement. Mademoiselle de Martinèz ayant tout à coup quitté Vienne, Haydn retomba dans sa première détresse. Un perruquier eut pitié de son sort, et le recueillit dans sa maison. Haydn épousa une de ses filles, qui fut toute sa vie une femme acariâtre. Réduit à faire ressource de tout, le malheureux Haydn semblait se multiplier : dès huit heures du matin, il était au lutrin chez les frères de la Merci ; à dix, il allait toucher l'orgue à la chapelle du comte de Haugwitz ; et à onze, il chantait à la grand'messe de la cathédrale. Une matinée si bien employée ne lui rapportait que dix-sept kreutzers, environ quinze sous. Ce fut vers ce temps que Nicolas Porpora, sur-

nommé le patriarche de l'harmonie, né à Naples en 1685, lui ayant demandé une tempête, la lui représenta par sa pantomime. Le compositeur italien, ayant trouvé sa tempête bien frappée, contribua à le faire connaître au prince d'Esterhazy, amateur passionné de l'art et bienfaiteur généreux de tous les artistes, qui fit de Haydn son maître de chapelle. Haydn y passa près de trente années, produisant chef-d'œuvre sur chef-d'œuvre. Cependant sa réputation ne s'étendait guère au delà du palais d'Esterhazy. Ce qui lui procura sa renommée par toute l'Allemagne, ce furent deux voyages en Angleterre, l'un de 1790, l'autre de 1794, dans l'un desquels une tempête lui rappela d'une manière si curieuse le souvenir de Nicolo Porpora, mort en 1767 : les Anglais l'ayant admiré, les Allemands ne voulurent pas demeurer en reste.

L'Europe a rendu hommage au génie de ce grand artiste : ses qualités personnelles lui concilièrent l'estime et l'affection de ses compatriotes. A un caractère droit et simple, il joignait un certain enjouement. Totalement exempt de cet esprit de rivalité et d'envie qui a dégradé quelques talents supérieurs, personne ne mit plus de véritable chaleur à vanter et même à défendre les grands artistes dont Vienne s'enorgueillissait à cette époque. Il ne prononçait jamais le nom de Gluck qu'avec admiration et respect. Tout ce que je sais, disait-il dans une occasion, c'est que Mozart est le premier compositeur du monde. Voici la musique d'église par Haydn : quinze messes, quatre offertoires, un *Salve Regina* à quatre voix, un *Salve* pour l'orgue seul, un cantique pour la messe de minuit, quatre motets du Saint-Sacrement, un *Te Deum* à trois chœurs. — Cinq oratorios : le retour de Tobie, *Stabat Mater*, les sept dernières paroles de Jésus-Christ sur la croix, la Création, les Saisons. Dans les premiers mois de 1809, les amis de Haydn firent exécuter, en son honneur, l'oratorio de la Création par trois cents musiciens. L'auteur y assistait ; à la dernière partie, le *Chœur des anges* célébrant la naissance du monde, il versa des larmes et faillit expirer de plaisir : il fallut l'emmener avant la fin du concert. Deux mois après, il mourut, le 31 mai, à l'âge de soixante-dix-sept ans [1].

A l'époque de tant d'hommes illustres nés ses enfants, Rome attirait au catholicisme trois des plus grands génies de l'Allemagne protestante : Winckelmann, Zoëga et Hamann. Winckelmann naquit à Stendal, dans la vieille Marche de Brandebourg, le 9 décembre 1717. Son père le destinait à être ministre protestant. Mais une passion merveilleuse pour l'étude du beau dans les lettres et les arts lui

[1] *Biogr. univ.* Feller, etc.

inspira une répugnance invincible pour le ministère si froid et si sec de pasteur luthérien, et l'amena insensiblement à cette Église toujours ancienne et toujours nouvelle, centre vivant et immortel du vrai, du bon et du beau. Il étudia avec ardeur tous les monuments de la littérature et de l'art antique. Après avoir professé les belles-lettres plusieurs années, il vint à Dresde en 1754, fit son abjuration entre les mains du nonce Garampi. L'année suivante, il partit pour Rome, où il devint président des antiquités de cette ville, bibliothécaire du Vatican, membre de la Société royale des antiquités de Londres, de l'académie de Saint-Luc à Rome, de l'académie étrusque de Cortone. En 1798, il fit un voyage en Allemagne, où les princes et les ministres s'efforcèrent de le retenir. Mais son affection pour l'Italie et pour Rome était si grande, que, pour ne pas le faire tomber malade, on fut contraint de l'y laisser retourner. Arrivé à Trieste, il fut assassiné par un scélérat qui se disait connaisseur, et auquel il avait montré imprudemment diverses médailles d'or et d'argent. Il lui resta encore assez de force pour demander et recevoir les secours spirituels, et pour dicter son testament, par lequel il nomma son légataire universel le cardinal Alexandre Albani, son ami et son protecteur. Le principal ouvrage de Winckelmann est son *Histoire de l'art chez les anciens.*

Georges Zoëga, fils d'un ministre luthérien, naquit le 20 décembre 1755, à Dahler, dans le Jutland (Danemark). A seize ans, l'histoire, la géographie, les langues latine, anglaise et française, lui étaient devenues familières ; il étudiait le grec avec assiduité, commençait à traduire l'hébreu et faisait dans ces diverses connaissances des progrès rapides. L'amour de l'exactitude historique, qui demeura l'un des traits les plus saillants de son esprit, s'unissait, dans les premières compositions de sa jeunesse, à la vivacité de l'imagination. En 1772, il alla continuer ses études dans l'école d'Altona et puis dans l'université de Gœttingue, où les écrits de Winckelmann produisirent sur lui une profonde impression et développèrent en son âme ce sentiment élevé du beau qui le conduisit au même terme. Vers le printemps de 1776, dans un voyage académique, il prit sa route à travers l'Italie, dont sa famille se prétendait originaire. Venise, et surtout Rome, les beautés de la nature, celles de l'art, les pompes de l'Église romaine laissèrent dans son imagination une trace ineffaçable. Dès ce moment, son âme appartint à cette contrée illustre, qu'il ne fit pourtant que parcourir. Revenu en Allemagne, et voyant le vague et le scepticisme qui régnaient en philosophie, il se rejeta dans le sein de la religion pour échapper au doute. Dans de petites compositions qu'il fit alors à ce sujet, l'on entrevit déjà sa

secrète préférence pour le catholicisme. En effet, il n'y a de repos pour l'esprit et le cœur que là.

En 1780, il fit un second voyage en Italie, revit la capitale du monde chrétien au grand jour de la fête de Saint-Pierre et s'y retrouva comme dans la patrie de son cœur. Il se livra sur-le-champ, avec son ardeur accoutumée, à l'étude des monuments, dont il entreprit une revue générale, considérant son séjour actuel comme une simple préparation à un plus durable, et formant peut-être en secret, dès cette époque, le dessein de se fixer à Rome. « Ce qui me la rend doublement chère, disait-il, c'est qu'on trouve à la fois dans son enceinte la ville et la campagne, l'antique et le moderne, la simplicité et la magnificence, et l'infinie variété des formes, depuis le spectacle de la nature dans sa complète nudité, jusqu'à la misérable richesse d'un art surchargé sans but. En 1782, il passa six mois à Vienne en Autriche, à étudier la numismatique, sous la direction du savant abbé Eckel. Il y vivait entre les monuments et les livres, plongé dans ses études, mais toujours aspirant à l'Italie. Après les savants, il n'avait guère de société que celle du nonce apostolique Garampi, le même qui, à Dresde, avait reçu l'abjuration de Winckelmann. En 1783, muni des lettres de recommandation du même nonce, il fit un troisième voyage à Rome. Il y fut introduit dans le palais du célèbre Borgia, depuis cardinal, alors secrétaire de la Propagande. Ce prélat, passionné pour les sciences et pour ceux qui s'y consacraient sans réserve, l'accueillit bientôt avec une distinction particulière entre tous les jeunes Danois qu'attiraient chez lui la libéralité éclairée de son caractère et ses précieuses collections. Dans ce troisième séjour dans la capitale du monde chrétien, Zoëga abjura le luthéranisme, embrassa l'antique foi de ses pères et épousa la fille d'un peintre. Mais, pour ménager la sensibilité de son père, et aussi pour éviter la persécution du Danemark, sa patrie, dont les lois défendent de tolérer quiconque embrasse le catholicisme, il garda un secret absolu sur sa conversion. Au mois de juillet 1784, il fut saisi d'une fièvre ardente qui le mit à deux doigts de la mort. Borgia, désormais son second père, l'entoura de tous les soins les plus délicats durant sa longue convalescence. Ce ne fut que dans ce moment suprême qu'il apprit à son protecteur qu'il était catholique et marié. Après bien des travaux sur l'archéologie, qui l'ont rendu célèbre dans toute l'Europe, Zoëga mourut à Rome le 10 avril 1809, et fut enterré dans l'église de Saint-André delle Fratte.

Jean-Georges Hamann, surnommé le Mage du Nord, naquit en 1730 à Kœnigsberg en Prusse. Son père, habile chirurgien, le destinait à devenir ministre protestant. Mais les goûts du jeune homme

l'entraînèrent ailleurs. Économiste distingué, poëte fécond et spirituel, grand orientaliste, docte écrivain et profond philosophe, il abjura le protestantisme en 1787 et vint mourir l'année suivante à Munster, près de la princesse de Galitzin, devenue catholique ellemême, et qui lui fit ériger un monument.

Le 1er novembre 1757, au village de Possagno, province de Trévise, naquit le rénovateur de la sculpture moderne, Antoine Canova, qui fut le contemporain de Clément XII, Benoît XIV, Clément XIII, Clément XIV, Pie VI, Pie VII et Napoléon ; car il ne mourut que le 13 octobre 1822, à l'âge de soixante-cinq ans. Pie VII, dans une occasion importante, le fit son ambassadeur à Paris, inscrivit son nom dans le livre d'Or du Capitole et le créa marquis d'Ischia. Son père était architecte et sculpteur, mais il mourut fort jeune : Antoine, âgé de quatre ans, fut recueilli par son grand-père, riche alors et qui fut ruiné quelque temps après. A quatorze ans, il fut présenté au seigneur de son village, Jean Faliero, sénateur vénitien, dont il s'attira l'attention en plaçant sur sa table un lion très-bien sculpté, mais en beurre. Antoine fut mis chez un sculpteur de mœurs très-sévères, auprès duquel il prit lui-même des habitudes de modestie qu'il a gardées toute sa vie. Il avait déjà fait quelques ouvrages très-remarquables lorsqu'il vint à Rome en 1779. Il eut le bonheur d'y rencontrer, chez l'ambassadeur de Venise, plusieurs amateurs éclairés des beaux-arts, entre autres Hamilton, ambassadeur d'Angleterre à Naples, Winckelmann, et Mengs, peintre distingué, né en Bohême, et qui mourut à Rome peu après l'arrivée du jeune Vénitien. Parmi les nombreux chefs-d'œuvre de Canova est une statue de Clément XIV : on la trouva si bien, que, suivant la remarque d'un savant, les Jésuites eux-mêmes louaient et bénissaient le pape Ganganelli en marbre. Mais rien ne fait mieux connaître le Phidias italien et sa patrie que les particularités suivantes.

C'était vers 1790. A force de travailler, Canova tomba malade. Les médecins lui conseillèrent l'air de Crespano, bourg voisin de Possagno, où l'attendait sa mère, qui s'y était remariée et lui avait donné un frère, qui fut un savant helléniste, et puis un digne évêque. Après avoir donné les premiers moments à la tendresse maternelle, Canova voulut revoir son endroit natal, Possagno. Or tous les habitants des deux bourgs, hommes, femmes, enfants, avaient formé un complot pour le surprendre, sans que pas un trahît le secret. Canova se met donc en route, presque seul, les larmes dans les yeux, cherchant en quelque sorte les chemins détournés. A quelque distance de Possagno, une foule de jeunes gens placés en embuscade fondent sur lui de toutes parts avec des cris de joie, d'admiration,

et les *Evviva* italiens. Il s'arrête, il ne peut parler ; on lui ordonne enfin, mais respectueusement, d'avancer. Par caractère, Canova éprouvait une sincère répugnance pour les honneurs et les acclamations. Quel n'est pas son trouble quand, à vingt pas plus loin, il aperçoit la route couverte d'immortelles, de branches de lauriers et de roses ! A droite et à gauche du chemin triomphal, Possagno et les environs s'étaient rassemblés. Les femmes, les enfants ne pouvaient retenir leur émotion. Les cloches sonnaient dans tous les villages ; le curé, les anciens du peuple marchaient au-devant de lui : les boîtes, les mousquets, des hymnes chantés au son d'une musique villageoise le saluaient de toutes parts, et ce cortége le conduisit jusqu'à la maison de son grand-père, destinée à le recevoir.

Canova garda toute sa vie un tendre souvenir de ce touchant accueil. Possagno n'avait qu'une église pauvre et ruinée. En 1819, les habitants prièrent leur compatriote d'accorder quelques secours afin de la rebâtir. Donner peu pour des restaurations mesquines, déplaisait à Canova ; il résolut de donner beaucoup, mais pour quelque chose de grand et de magnifique. Il conçut un plan d'église qui réunît ce que le Parthénon d'Athènes et le Panthéon de Rome avaient de plus beau. Il voulut associer les habitants de Possagno à cette grande entreprise. La commune devait fournir les matériaux nécessaires, ce qui ne serait ni grandes pierres, ni marbres ; elle donnerait le gros sable, la chaux ; en échange, Canova payait la contribution personnelle pour deux cent cinquante habitants, et fournissait les bœufs, les charrois et les moyens de transport pour tous les objets accordés par la commune. Le contrat fut signé. Sur cent ducats de dépenses, Canova en donnait quatre-vingt-quinze et la commune cinq. Survinrent les jeunes filles de Possagno qui voulurent entrer dans cette rivalité de courtoisie. Canova ordonna qu'elles seraient écoutées. Elles déclarèrent qu'elles s'engageaient volontairement, et sans l'exigence d'aucun salaire, à apporter la portion des matériaux les moins lourds, et qu'elles vaqueraient régulièrement à ce travail aux heures de repos les jours ouvrables, et les jours de fête après les cérémonies de l'église, si le curé le permettait. Le curé le permit. Canova accepta cette offre, et fonda une gratification annuelle de mille livres, qui serait partagée entre les jeunes filles agréées pour prendre part à ce travail. Il commença à payer la gratification avant qu'aucune d'elles se mît à l'ouvrage, parce que, disait-il, les actes gracieux doivent être justes, et que les actes justes doivent être gracieux. Ce fut bientôt un spectacle ravissant de voir ces jeunes filles, la tête ornée de fleurs, apporter les menues pierres dans des brouettes à deux timons, où elles s'attelaient en chantant et en fo-

lâtrant. Le jour destiné pour la pose de la première pierre est arrivé. Ce sont les femmes seules, à l'exclusion des hommes, quels qu'ils soient, par leur rang et par leur âge, qui iront, au nombre de deux cents, chercher l'eau nécessaire pour établir les fondations. Ces mouvements spontanés de piété, de dévouement, de patriotisme touchèrent Canova. Il voulut seul être le maçon, prit la scie et le marteau, tailla un bloc, reçut la truelle, le mortier, et posa la première pierre.

En 1822, Canova revint voir sa construction, mais il était malade, et ses compatriotes lui donnèrent des marques de reconnaissance qui devaient être les dernières. Il mourut à Venise, le 13 octobre de la même année, après avoir reçu les sacrements de l'Église avec une vive piété, à l'âge de soixante-cinq ans. Ses dernières paroles furent : « O Seigneur ! vous m'avez donné le bien que j'ai en ce moment ; vous me l'ôtez : que votre nom soit béni dans l'éternité ! » Par son testament, il laissa au pape Pie VII le droit de choisir dans ses ouvrages ce qui lui serait agréable. Il légua aux fils du sénateur Faliero deux de ses statues à leur choix ; aux jeunes filles de Possagno trois dots de soixante écus romains, chacune à perpétuité, et à son frère, l'abbé Sartori-Canova, l'héritage universel de ses biens, en l'invitant à terminer, sans la plus petite épargne, l'église de Possagno, où il voulait être inhumé. Ce que le digne frère exécuta fidèlement [1].

[1] *Biogr. univ.* Supplément, t. 60.

§ IIᵉ.

VIE, CONGRÉGATIONS, TRAVAUX, ÉCRITS DE SAINT LIGUORI.

Mais un enfant de l'Italie qui surpasse tous ses contemporains en mérite et en gloire devant Dieu et son Église, c'est saint Alphonse de Liguori, dont nous avons vu les commencements. Avant qu'il eût embrassé l'état ecclésiastique, sa famille voulut successivement lui faire épouser deux jeunes princesses : devenu prêtre, il épousa la pauvreté et le travail, se fit le serviteur et l'apôtre des lazzaroni, des domestiques, des maçons, des cochers, des artisans de toute espèce, les instruisant sur les places, dans des maisons particulières, dans des chapelles ou oratoires, soit par lui-même, soit par ses amis et ses pénitents. Un mauvais maître d'école, Pierre Barberèze, si étant converti à un discours d'Alphonse, instruisait à son tour les petits portefaix dans la boutique d'un barbier. Le local n'étant bientôt plus assez considérable, on se réunit dans la chapelle des Bonnetiers : les réunions avaient lieu tous les soirs; il s'y trouvait jusqu'à soixante jeunes portefaix, sans compter les autres. Lucas Nardone, vieux soldat, plusieurs fois déserteur, mais converti par un discours d'Alphonse, tenait une conférence semblable dans un autre local. De bons prêtres, amis du saint, se faisaient un plaisir d'assister et de présider à ces réunions populaires. Chacune de ces réunions comptait de cent à cent cinquante personnes. Après avoir satisfait leur piété, ces bonnes gens se récréaient ensemble le dimanche : dans la suite ils prirent pour règle d'aller servir les malades dans les hôpitaux. Alphonse étant revenu dans sa vieillesse prêcher à Naples, Barberèze, qui avait toujours continué sa bonne œuvre, assistait fidèlement à tous ses sermons. Le saint l'ayant rencontré un jour, lui dit en souriant : Que faites-vous ici ? — Je suis venu entendre le Saint-Esprit, répondit Barberèze. Ce digne disciple d'Alphonse mourut en odeur de sainteté l'an 1767.

En l'année 1731, après avoir prêché plusieurs missions très-fatigantes dans la Pouille, Alphonse se reposait dans un ermitage, au diocèse de Scala. Les bergers de la plaine et les chevriers des montagnes, apprenant qu'il y avait là des missionnaires, y vinrent en

foule. Alphonse leur fit une espèce de mission : ce qui en attirait toujours d'autres. Dieu lui fit connaître qu'il était appelé à établir une congrégation de prêtres pour le salut des âmes les plus abandonnées, dans les villages et les hameaux écartés. Cette entreprise lui valut bien des contradictions et des souffrances. Bon nombre de ses amis le blâmèrent hautement. Le père Ripa, fondateur du collége des Chinois à Naples, chez lequel il demeurait comme pensionnaire, le traita de fanatique : il aurait voulu qu'il s'agrégeât à son collége. Une autre congrégation de missionnaires aurait voulu qu'il restât avec eux. Mais Dieu voulait une congrégation nouvelle et spéciale pour les pauvres gens de la campagne. Alphonse en jeta les fondements l'an 1732 dans la ville de Scala. Mais, avant de s'y rendre de Naples, il eut un sacrifice bien douloureux à faire. Il reposait sur son lit, lorsque tout à coup son père entre, l'embrasse, le serre contre son cœur pendant trois heures de suite, le suppliant de la manière la plus tendre de ne pas l'abandonner. Alphonse avoua, dans sa vieillesse, que ce fut le combat le plus pénible de sa vie. Il aimait tendrement son père, qui dès lors l'avait pris en quelque sorte pour son directeur spirituel ; mais il aima Dieu plus que son père et sa mère.

La communauté de Scala se composa d'abord de huit membres : sept prêtres et un frère laïque ; ils étaient pauvres mais fervents ; ils refusaient à leurs corps toute espèce de soulagement, se chargeaient constamment de cilices et de chaînettes armées de pointes. C'était surtout au temps des repas qu'ils donnaient un libre cours à leur amour pour la mortification, et qu'ils se tourmentaient par des humiliations et des pénitences de tout genre. Quelques-uns, pour se préparer à manger, commençaient par traîner la langue sur la terre ; d'autres se mettaient à genoux et y demeuraient quelque temps les bras étendus en croix ; celui-là faisait le tour du réfectoire et, par esprit d'humilité, baisait les pieds de chacun de ses frères. Ils mangeaient à genoux ou étendus par terre ; plusieurs, pour se rendre encore plus pénible leur triste réfection, se suspendaient une grosse pierre au cou, afin de se donner ainsi l'air de vrais condamnés. Leur nourriture était misérable et assaisonnée d'herbes amères ; beaucoup se privaient de viande, ou s'ils en prenaient, ils se refusaient les fruits et faisaient d'autres abstinences. Leurs mets étaient de si mauvaise qualité, que les pauvres eux-mêmes ne se pouvaient résoudre à manger les restes. Il ne faut pas s'en étonner. Celui qui faisait la cuisine était un ancien militaire qui ne savait jusqu'alors que manier l'épée. Tantôt le potage était brûlé, tantôt trop salé, une autre fois il ne l'était pas du tout ; un autre jour il servait les mets encore crus

et sans aucun assaisonnement. Il lui arriva même une fois de pétrir le pain sans y avoir mis de levain, tellement que les habitants voulurent en avoir par dévotion.

Cet habile cuisinier était un gentilhomme d'Acquaviva, nommé Vitus Curtius : il remplissait, dans l'île de Procida, l'office de secrétaire auprès d'un seigneur, lorsque son ami et compatriote, le gentilhomme Sportelli, songeait à quitter le monde pour se réunir avec saint Liguori. Curtius était un esprit bizarre, plein d'orgueil ; ses livres de dévotion, comme il disait, n'étaient que son pistolet et sa baïonnette. Il avait plusieurs fois mal usé de ses armes. Un jour, il se mit à raconter à son ami, comme pour se divertir, un songe qu'il avait eu la nuit précédente. « Je me voyais, dit-il, au pied d'une montagne élevée et rapide, que beaucoup de prêtres s'efforçaient de franchir ; il me prit envie de les imiter, mais à peine avais-je fait un pas, que le pied me manquait et que je retombais en arrière. Ne voulant pas céder, je recommençai plusieurs fois mes tentatives ; mais, à mon grand déplaisir, je glissais et retombais toujours, jusqu'à ce qu'un des prêtres, qui prit enfin compassion de moi, me donna la main et m'aida ainsi à franchir la montagne avec eux. » Les deux amis traversaient ainsi, en discourant, les rues de Naples, lorsque Curtius, à la vue d'un ecclésiastique qu'il ne connaissait pas, s'écria tout à coup : « Mais voici le prêtre qui m'a donné la main la nuit passée ! » Sportelli lui apprend alors que ce prêtre est Alphonse de Liguori, qui avait dessein de fonder une nouvelle congrégation de missionnaires ; il lui déclare en même temps l'intention qu'il a lui-même de s'y associer. Curtius comprit aussitôt que le songe était une marque de vocation divine et déclara qu'il voulait aussi se mettre à la suite d'Alphonse, non comme prêtre, mais comme frère servant [1].

Cependant la nouvelle communauté faisait des missions avec beaucoup de fruit, ce qui lui attirait l'affection des peuples et le déplaisir d'autres congrégations jalouses. Alphonse eut à subir une autre épreuve. Pour que la nouvelle congrégation pût subsister, il lui fallait une règle ; pour lui donner une règle convenable, il fallait s'accorder sur le but précis de la congrégation. On se divisa là-dessus. La plupart des prêtres, ayant à leur tête Mandarini, pensaient qu'il fallait joindre l'enseignement littéraire de la jeunesse avec les missions des campagnes. Alphonse pensait qu'il fallait s'en tenir à un but unique, le salut des âmes les plus abandonnées. Comme on ne put s'accorder, on se sépara. L'Église n'y perdit rien ; au lieu d'une seule congrégation partagée entre deux buts divers, il y eut

[1] *Mémoires sur la vie et la congrégation de saint Liguori*, l. 1, c. 21.

deux congrégations poursuivant chacune son but spécial. Alphonse, naguère à la tête d'une communauté nombreuse, se vit tout d'un coup seul avec Sportelli et Curtius. On se moqua de lui jusque dans les chaires de Naples. Il mit sa confiance en Dieu, continua de faire des missions avec Sportelli, qui n'était encore que laïque. En leur absence, frère Curtius formait à lui seul toute la communauté. Il ne laissait pas de sonner la cloche pour les exercices communs aux heures déterminées, ce qui édifiait tous les habitants de Scala. Toujours assidu à l'église, il aurait voulu devancer le matin pour s'y rendre, et regrettait de n'y pouvoir passer la nuit ; ainsi, quoique seul, il satisfaisait à tous ses devoirs, comme s'il y eût eu une multitude de religieux. Il persévéra dans cette ferveur jusqu'à la fin de sa vie, et mourut en odeur de sainteté.

Délaissé, avec deux compagnons, Alphonse en vit bientôt arriver d'autres, avec lesquels il fonda une nouvelle maison à Ciorani, dans l'archevêché de Salerne. Outre les missions, il y établit les saints exercices de la retraite. Tous les pays voisins se réjouirent du bien qui en résultait : l'archevêque de Salerne principalement en fut extrêmement consolé. Outre les jeunes ordinands, beaucoup d'autres ecclésiastiques venaient plusieurs fois pendant l'année, et principalement en carême, faire des retraites en particulier; pendant la Semaine Sainte surtout, les retraitants étaient très-nombreux. On y voyait des magistrats, des chevaliers et des princes ; des évêques et d'autres prélats y venaient avec leurs clercs, qui montraient le plus grand désir de se ranger sous la direction d'Alphonse et de jouir de ses instructions publiques et familières. C'est dans le cours de ces retraites qu'arriva une preuve bien frappante de l'assistance que Dieu accordait aux démarches et aux paroles d'Alphonse. Un jour qu'il parlait de l'énormité des péchés du prêtre, qui le rendent indigne de miséricorde, parce qu'il a plus de lumières que les autres pécheurs, il conclut en citant ces paroles de saint Chrysostôme : « Vous avez péché dans le sacerdoce, vous êtes perdus. » A ces mots, un ecclésiastique téméraire répondit, au grand scandale de l'assemblée, qui l'entendit tout entière : « Je nie la conséquence. » Ce misérable en prouva la conséquence lui-même. Le lendemain matin, il se rendit à l'autel pour célébrer la messe, et tomba mort en commençant le psaume : *Judica me, Deus*, Jugez-moi, ô Dieu [1] !

En 1741, le cardinal Spinelli, devenu archevêque de Naples, voulut que saint Liguori donnât des missions par tout son diocèse, non-seulement pour instruire et convertir les peuples, mais encore pour

[1] *Mémoires sur la vie et la congrégation de saint Liguori*, l. 2, c. 8.

apprendre aux autres missionnaires la manière dont il s'y prenait. Alphonse choisit pour coopérateurs les meilleurs sujets dans les différentes congrégations. On suivait dans ces missions les mêmes règles que dans celles de sa congrégation particulière, chacun devait s'y soumettre et obéir. La seule nourriture permise consistait en des légumes et du bouilli : Alphonse avait pour maxime que le peuple se laisse plutôt gagner par l'exemple que par les paroles. Il ne voulait aucun poisson de prix, ni poulet, ni gibier, ni pâtisserie ; et comme on ne laissait pas que de leur servir des mets recherchés, il les renvoyait tous, encore que des chanoines de Naples et d'autres personnes de distinction se trouvassent quelquefois à table. Dans les missions, il voulait le nécessaire, mais il avait en horreur le superflu, et plus encore les délicatesses. Il permit à ses autres compagnons d'aller en voiture, parce qu'ils n'étaient pas accoutumés à monter à cheval ; mais ni lui ni les siens ne voulurent d'autre équipage que des ânes, comme les gens les plus pauvres de la campagne et comme le maître même des apôtres. Ceux qui ne connaissaient point Alphonse, voyant un homme d'un extérieur aussi chétif qu'un mendiant, couvert du cilice, le prenaient pour le domestique des missionnaires. Un jour qu'il venait de faire le sermon de l'ouverture d'une mission, les paysans, émerveillés des belles paroles qu'ils venaient d'entendre, se disaient entre eux : « Mais si le cuisinier prêche si bien, que sera-ce des autres ? »

En 1742, il jugea qu'il était temps de faire de sa congrégation une communauté tout apostolique. Il ne cessait d'exposer à ses compagnons le mérite que l'on acquiert auprès de Dieu, lorsque par les vœux on lui fait le sacrifice de sa propre volonté, et qu'on se dépouille de toutes les choses de la terre. Ils s'engagèrent donc par les vœux simples et par le serment de persévérance dans la congrégation. Quant à la pauvreté religieuse, il fut établi que chacun, tout en conservant la propriété de ses biens, renoncerait à l'usufruit, qu'il abandonnerait à ses proches ; et que, dans le cas où ceux-ci n'en auraient pas besoin, chacun pourrait percevoir ses revenus, à la charge de les déposer entre les mains des supérieurs, sans avoir aucun droit d'en disposer autrement.

En 1743, il fonda une nouvelle communauté dans la ville épiscopale de Nocera de' Pagani. Il fallut bâtir une maison et une église : tout le monde, riches et pauvres, voulut y contribuer. D'un autre côté, les oppositions, persécutions même ne manquaient pas ; on intriguait contre la nouvelle congrégation et à Naples et à Rome. Mais les vêtements mêmes d'Alphonse commençaient à faire des miracles : un pauvre hydropique ayant mis les chaussettes du saint,

qu'on lui avait données par aumône, se trouva subitement guéri[1]. Vers ce temps, son père, le comte Joseph de Liguori, capitaine général des galères, vint le trouver en la communauté de Ciorani, résolu à rompre tout commerce avec le monde, pour vivre sous la conduite d'Alphonse, en qualité de frère servant ; il sollicita le consentement de son fils avec beaucoup de larmes. Alphonse l'assura que la volonté de Dieu n'était pas qu'il abandonnât sa famille, mais qu'il y demeurât pour l'édifier de plus en plus. De retour à Naples, le comte ne vécut plus de la vie militaire ; il devint un fervent anachorète. A l'église, l'oraison ; chez lui, la lecture et la méditation des livres saints, telle était son occupation continuelle.

En 1744, Alphonse établit une nouvelle communauté de ses missionnaires dans la Pouille, à Ilicéto, centre de beaucoup de fermes et de chasses royales, dont les habitants épars restaient bien souvent sans instruction religieuse. L'année suivante, il fit des missions dans toute la province, d'après les ordres du pape Benoît XIV, transmis par l'archevêque de Naples. Il en prêcha une de quarante jours à Foggia, capitale de la Pouille, où il se passa deux événements mémorables. Un missionnaire parcourait les places publiques pour appeler le peuple à l'église ; venant à passer devant une taverne, il invita les buveurs à prendre part à la mission. L'un d'eux, élevant son verre, lui dit : Mon père, voulez-vous voir quelle est ma mission ? En même temps il approche le verre de ses lèvres, mais tombe roide mort, en laissant tous les assistants saisis d'épouvante. Le second fait est d'un autre genre. Un soir on avait exposé sur le grand autel l'image de la sainte Vierge. Alphonse devait prêcher sur les gloires de Marie. Pendant qu'il parlait, le peuple crut voir en lui un ange plutôt qu'un homme. En même temps, un rayon d'une lumière toute nouvelle leur apparut, qui partait de la figure de Marie, traversait toute l'église et venait se reposer sur le visage d'Alphonse ; et, au même instant, celui-ci, ravi et comme en extase, était élevé de plusieurs pieds au-dessus du sol. A ce spectacle, tout le peuple jeta des cris de joie, qui furent entendus à une grande distance de l'église. Plus de quatre mille personnes furent témoins de ce miracle[2].

Ce fut en 1748, à Ilicéto, que saint Liguori publia son premier écrit : *Visites au Saint-Sacrement et à la sainte Vierge Marie*, opuscule qui fut suivi de plusieurs autres dont nous verrons plus tard l'esprit et l'ensemble. Vers le même temps, le roi de Naples voulut le nommer archevêque de Palerme. Il disait à son ministre : « Le

[1] *Mém. sur la vie et la congrégation de saint Liguori*, l. 2, c. 16. — [2] *Ibid.*, l. 2, c. 23.

Pape fait de bonnes promotions, mais je veux en faire une meilleure que le Pape. » Alphonse, à qui le ministre fit part de cette détermination royale, en fut frappé comme d'un coup de foudre; il fondit en larmes et supplia le roi de ne pas exiger de lui ce sacrifice ; car c'était ruiner sa congrégation naissante, et, par là même, le bien qu'elle pouvait faire aux pauvres gens de la campagne. Le roi persista un mois entier dans sa résolution ; il n'en revint que par la considération qu'Alphonse ferait plus de bien à la tête de ses missionnaires qu'à la tête d'un archevêché. Le 25 février 1749, le pape Benoît XIV approuva solennellement la règle et l'institut de Saint-Liguori, sous le titre de congrégation du Très-Saint-Rédempteur. Au mois d'octobre suivant, le saint fondateur fut élu à perpétuité supérieur général, sous le titre de recteur majeur. En 1750, il publia les *Gloires de Marie* et autres ouvrages. Sa *Théologie morale* parut en 1753, dédiée à Benoît XIV, qui en témoigna son contentement en ces termes : « Nous remercions Votre Révérence du présent qu'elle nous a fait. Nous avons parcouru son livre sur la morale, et nous l'avons trouvé rempli de bons commentaires : cet ouvrage sera universellement applaudi et fera sûrement autorité dans le public. » En 1756, il publia un abrégé de sa *Théologie morale,* sous le titre de *Homo apostolicus.* Saint Liguori composa ces ouvrages avec une infinité d'autres, au milieu des missions et des retraites qu'il ne cessa de donner ; au milieu des embarras et des oppositions sans nombre que l'ennemi du bien ne cessa de lui susciter et au dehors et au dedans de sa congrégation.

« Notre emploi, disait-il à ses missionnaires, est l'emploi même qui fut exercé par Jésus-Christ et par les saints apôtres. Celui qui n'a pas l'esprit de Jésus-Christ ni le zèle des apôtres n'est pas propre à ce ministère. » Il voulait que l'humilité fût surtout le caractère distinctif des siens. « C'est cette vertu, répétait-il, qui nous fait respecter des peuples ; c'est elle qui gagne et attire à elle les pécheurs, quelque hautains et orgueilleux qu'ils soient; c'est cette vertu qui nous fait disposer d'eux à notre gré. Si l'humilité manque au missionnaire, tout lui manque, et je ne sais si le mal qu'il fera ne sera pas plus grand que le bien qu'il prétendait faire; car comment Dieu aiderait-il celui qui lui résiste? » Il recommandait la plus grande humilité et la plus parfaite subordination envers les curés et les évêques, et principalement envers les curés, à cause que les relations avec eux sont plus immédiates. « Il n'est pas possible, dit-il un jour, que Dieu veuille bénir nos missions, si nous manquons de respect et d'humilité envers les chefs des églises, et si nous ne nous mettons pas sous leur entière dépendance. »

De ce même principe, que l'emploi du missionnaire est l'emploi de Jésus-Christ même, saint Liguori concluait que le missionnaire doit prêcher du même style que le Sauveur et les apôtres. « Jésus-Christ, disait-il, savait plus de rhétorique que nous, et il n'a pas choisi, pour se faire comprendre de la foule, d'autre style que celui des paraboles et des comparaisons ordinaires : or, c'est aussi à la foule que nous sommes appelés à prêcher. Si le peuple ne comprend pas, sa volonté ne s'émeut point, et nous perdons nos peines. Le but que doit se proposer le prédicateur est de persuader et d'émouvoir. Si le peuple n'est pas convaincu, il ne fera pas de bons propos, il ne quittera jamais le péché. » Alphonse exigeait donc un style simple et populaire, et tel que toute espèce de personnes pût le comprendre et en profiter; il voulait pour cela des phrases courtes et faciles et non pas de ces longues périodes au bout desquelles ni celui qui parle ni ceux qui écoutent ne savent ce qu'il a voulu dire. Il aimait qu'on variât à propos l'accent de la voix dans le cours de la prédication. Gardez-vous de la monotonie, disait-il. Il haïssait, comme autant de blasphèmes, les expressions poétiques et abstraites. Ce n'est pas qu'il approuvât pour la chaire les locutions triviales et peu nobles, mais il exigeait qu'on se servît des mots italiens les plus usités et les plus reçus. Il voulait qu'avant d'être envoyés en mission les jeunes religieux écrivissent mot à mot leurs sermons : il s'en réservait la révision, les faisait apprendre par cœur et débiter au réfectoire, modifiant lui-même les tons, les pauses et les changements de voix. Ces sermons de mission devaient être prêchés tels qu'ils avaient été écrits, jusqu'à ce qu'il se fût assuré que les prédicateurs avaient acquis un style clair et tout apostolique. Il détestait les improvisations de quelques-uns, ou, pour mieux dire, leur témérité à monter en chaire sans avoir médité le sujet de leur sermon. A son avis, ces aventuriers étaient proprement des jongleurs. Il ajoutait : « Ces improvisations avilissent la parole de Dieu; et bien loin que le peuple s'attache à fréquenter l'église, il s'en éloigne lorsqu'il n'y entend que des sermons mal faits. » Il disait encore : « On sait d'autant moins s'approprier le style simple et apostolique, qu'on sait moins de rhétorique. Les Pères grecs et latins savaient s'adapter à tous les esprits et les manier selon les circonstances, parce qu'ils étaient maîtres dans cet art : celui qui l'ignore ne fera qu'un sermon insipide et sans charme, et, au lieu d'être instruit et touché, le peuple s'ennuiera et méprisera le prédicateur. » Alphonse voulait donc que chacun fît une étude expresse de l'éloquence sacrée, et qu'il la possédât parfaitement [1].

[1] *Mémoires sur la vie et la congrégation de saint Liguori*, l. 2, c. 55.

C'est en prêchant et en faisant prêcher de cette manière que l'homme de Dieu charmait les pasteurs et les peuples, et dans les missions et dans les retraites. A Ciorani seulement, on voyait réunis à chaque ordination cent trente à cent cinquante clercs de quatorze diocèses du royaume. A la suite de ces exercices, bien des jeunes gens renonçaient à entrer dans les ordres, effrayés qu'ils étaient en considérant les graves obligations du sacerdoce. Les évêques eux-mêmes, voyant le profit qu'on en retirait, venaient y prendre part et y assistaient avec une grande partie de leur clergé. Innocent San-Severino, étant évêque de Montemarano, avait coutume de se rendre à Ciorani avec un grand nombre de ses prêtres. Volpe, évêque de Nocera, et Borgia, évêque de Cava, faisaient de même. Parmi tant de personnages remarquables venus à Ilicéto, l'on cite Campanile, évêque d'Ascole; Onorati, évêque de Trevico; Basta, qui fut évêque de Melfi; Amato, évêque de Lacedogna; et Brancaccio, évêque d'Ostuni et qui était alors grand vicaire d'Ariano. Tous ces prélats se faisaient accompagner d'abord de la moitié de leur clergé, et, de retour dans leur diocèse, ils envoyaient l'autre moitié. L'évêque de Melfi fut une fois si touché de la grâce pendant ces exercices, qu'il voulait se démettre de son évêché et se faire Carme réformé; il l'aurait fait s'il n'en eût été empêché par son directeur. Telle était la congrégation du Saint-Rédempteur en 1762, trente ans après qu'elle eut été fondée par saint Alphonse de Liguori.

Agé de près de soixante-dix ans, accablé d'infirmités, le grand serviteur de Dieu se croyait au bout de sa course, lorsqu'il se vit lancé dans une nouvelle carrière, appelé à de nouvelles œuvres, à de nouveaux combats. Le 9 mars 1762, il reçut une lettre du nonce apostolique à Naples, qui lui annonçait que le pape Clément XIII l'avait nommé à l'évêché de Sainte-Agathe des Goths. A cette nouvelle, il est comme frappé de la foudre, ses sens se troublent, il ne peut parler : on le trouve tout agité et baigné de larmes. Cependant il se persuade, ainsi que ses confrères, que le Pape n'a voulu que lui donner une marque d'estime et qu'il n'insistera pas. Il écrit donc une lettre de renonciation où, remerciant le Saint-Père de sa bienveillance, il lui expose son incapacité, son grand âge et ses infirmités, le vœu qu'il a fait de ne jamais accepter de dignité, le scandale que son acquiescement produirait dans sa congrégation. Le lendemain arrive une lettre confidentielle du cardinal Spinelli, où on lui mande : Le Saint-Père veut que vous acceptiez immédiatement, pour le tirer d'embarras; plus tard, vous serez libre de renoncer, lorsque les affaires seront plus tranquilles. C'est que pour cet évêché s'étaient présentés un grand nombre de compétiteurs parmi

lesquels les plus appuyés étaient les moins dignes. Afin de les écarter sans froisser personne, Clément XIII, suivant l'avis du cardinal Spinelli lui-même, nomma Alphonse, dont le mérite éclatant ferait taire toutes les prétentions. Cette confidence mit le saint dans une terrible inquiétude. Il mit tout en œuvre, prières, jeûnes, austérités extraordinaires, pour conjurer ce qu'il appelait une tempête si violente. Et de fait, le 14 mars au soir, le Pape, touché de ses infirmités et de sa vieillesse, se montra disposé à accepter sa renonciation; mais le lendemain matin, sans qu'on sût pourquoi, il prit une décision contraire. Alphonse, en ayant reçu la nouvelle, tomba dans de telles convulsions, que pendant cinq heures il resta sans parole. Lorsqu'il fut revenu à lui, il écrivit au nonce apostolique qu'il était prêt à accepter l'évêché et à se soumettre à toutes les volontés du souverain Pontife. Cependant il tomba si dangereusement malade, qu'un instant on le crut mort. Aussitôt après son rétablissement, il fit le voyage de Rome et de Lorette. Clément XIII l'entretint jusqu'à six ou sept fois, et cela des heures entières. « L'obéissance, lui dit-il, fait faire des miracles; confiez-vous en Dieu, et Dieu vous assistera. » De son côté, Alphonse lui dit pour tout remerciement : « Très-Saint Père, puisque vous avez daigné me faire évêque, priez Dieu pour que je ne perde pas mon âme. » Il fut sacré à Rome le 14 juin 1762. Le Pape dit ce jour aux cardinaux : « A la mort de monseigneur de Liguori, nous aurons un saint de plus à honorer dans l'Église. » Le 11 juillet, il entrait dans sa ville épiscopale de Sainte-Agathe des Goths : elle est située entre Bénévent et Capoue, aux confins de l'ancien Samnium, et a remplacé l'antique Saticola dont il est question dans les temps les plus reculés de l'Italie. Les Goths, l'ayant réparée, lui donnèrent le nom de Sainte-Agathe. Elle avait eu pour évêque le cardinal de Montalte, qui fut Sixte-Quint.

Liguori évêque continua sa vie pauvre et pénitente de missionnaire. Voici quel fut, pendant les treize années de son épiscopat, le règlement de sa journée. A son lever, il se donnait une sanglante discipline; suivait une demi-heure d'oraison en commun avec toutes les personnes de la maison; les heures canoniales, la sainte messe, après laquelle il en entendait une autre en action de grâces. Ensuite il donnait audience à tous ceux qui se présentaient, ou travaillait à composer des livres. Le mobilier de sa chambre ne consistait qu'en une table à écrire sur laquelle il y avait un crucifix et une image de la sainte Vierge. Sa table, pauvre et frugale pour lui, l'était un peu moins pour ceux de sa famille. Pendant le repas, chacun faisait la lecture à son tour. C'était le plus souvent dans la vie de saint Charles

Borromée. Après le dîner, suivant l'usage d'Italie, il accordait à ses gens une heure de repos : bien souvent lui-même n'en prenait point, mais employait ce temps à l'étude. Il consacrait une demi-heure à lire les vies des saints, suivie d'une demi-heure de méditation, après quoi il récitait vêpres et complies. Le reste de la journée, il se donnait aux affaires ou à l'étude. Le soir enfin, il ne sortait pas, mais continuait son travail sans se permettre aucune relâche. A une certaine heure, il réunissait toute sa maison pour réciter en commun le rosaire, les litanies de la sainte Vierge, que suivait l'examen de conscience. Venait le souper, après lequel Alphonse s'entretenait quelques moments avec son grand vicaire. Tout le monde s'étant retiré, il reprenait ses occupations scientifiques ou se tenait en oraison. Son estomac n'en souffrait pas, car il mangeait de manière à pouvoir immédiatement se remettre à la prière ou à l'étude.

Le nouvel évêque commença par donner les exercices de la retraite au clergé, et de la mission au peuple de sa ville épiscopale ; les fruits en furent des plus consolants : Alphonse les consolida par sa fermeté à réprimer les scandales, et dans le clergé et dans le peuple. Pour réformer son séminaire, qui en avait besoin, il commença par un examen général qu'il présida lui-même ; donna ensuite des vacances, à la fin desquelles tous ceux qui voulaient rentrer devaient lui en adresser la demande. Par cette mesure, il élimina de la maison tout ce qui ne convenait point aux règles sévères qu'il voulait y établir. Lui-même choisit le portier, disant : Si la mort entre en nous par les fenêtres, c'est par la porte qu'elle entre dans les séminaires. Il voulait que tous les élèves demeurassent dans la maison : Les externes, disait-il, servent de messagers aux séminaristes, ce qui est très-dangereux pour les mœurs des uns et des autres. Il désigna Tournéli pour la théologie dogmatique, Fortuné de Brescia pour la philosophie. Lui-même assistait aux répétitions et aux thèses. Il y tenait si fort, que quand une indisposition le retenait dans son lit, il voulait que la thèse du mois eût lieu dans sa chambre. L'examen de tous les ordinands se faisait en sa présence. Il était surtout sévère pour l'admission au sous-diaconat : Car, disait-il, si je prononce A, nécessairement je dois dire B. Il lui arriva d'en tenir un jusqu'à cinq heures de suite sur la sellette. Mais s'il veillait ainsi à la science, il veillait encore bien plus à la piété. Enfin, le spirituel ne lui faisait point négliger le matériel : il assainit et agrandit les bâtiments, et eut un soin particulier de la santé des élèves. Lorsque la renommée eut publié toutes ces choses, le séminaire se peupla d'excellents sujets ; les étrangers se faisaient gloire d'y envoyer leurs enfants ; les sciences et les vertus y florissaient : une impartialité

parfaite entretenait l'harmonie entre les supérieurs et les élèves, de sorte que les jeunes gens préféraient cet établissement à tout autre ; et de même que le séminaire d'Aversa avait été célèbre du temps du cardinal Caracciolo, celui de Sainte-Agathe acquit la même réputation sous monseigneur de Liguori.

Avec la réforme du séminaire, il faisait marcher la réforme du clergé diocésain. Les prêtres peu édifiants, il les faisait venir et leur adressait les remontrances convenables. Le plus grand nombre changea de vie ; il en plaça quelques-uns dans des cloîtres, très-peu se mirent dans le cas d'être punis à la rigueur. Il les examinait en particulier sur les rubriques de la messe, et il en trouva plusieurs qui ne les savaient pas : défense à eux de célébrer, jusqu'à ce qu'ils eussent donné preuve de leur savoir. Il examinait les confesseurs sur la théologie morale, et se vit dans la nécessité d'en interdire plus d'un. Dans sa ville épiscopale et les faubourgs, il trouva quatre curés absolument incapables de leur ministère, par leur ignorance. Pour sauver leur réputation en les remplaçant par d'autres, il les nomma chanoines. Plusieurs portaient des cheveux bouclés et parfumés : Alphonse blâma et interdit de pareils usages. Il rencontra un prêtre qui avait obtenu de Rome la permission de porter une perruque, toutefois avec l'approbation de l'évêque. Alphonse voulut la voir, et, ne la jugeant pas convenable, il la plongea dans un vase d'eau bouillante, et en fit tomber les boucles. Voilà comment elle doit être, dit-il en souriant, et pas autrement. Il prononça peine de suspense contre celui qui mettrait moins d'un quart d'heure à dire la messe. Il publia même un opuscule sur la messe précipitée, afin d'arrêter un pareil désordre.

Il veillait avec une grande attention à la propreté des églises et des autels. Une toile d'araignée dans le temple était un sujet de réprimande sévère pour les curés et pour les sacristains. Il aurait désiré plusieurs lumières devant les saints tabernacles ; mais il dut se contenter d'une seule à cause de la pauvreté des églises. Dans une paroisse, il ne trouva qu'une chétive lampe sur une fenêtre ; il en fut indigné, et la fit remplacer par une lampe de cuivre, suspendue en face de l'autel. Qu'aurait-il donc dit de tant d'églises en d'autres pays où il n'y a point de lampe devant le Saint-Sacrement, ou bien, s'il y en a une, elle n'est point allumée !

Dans toutes les paroisses populeuses, il rétablit pour les clercs la conférence des cas de morale. Afin que le même cas fût discuté le même jour par tout le diocèse et qu'aucun prêtre ne pût trouver d'excuse pour ne pas s'y préparer, il fit lui-même un choix de diverses questions, et tous les ans, il faisait imprimer dans le calendrier

du diocèse la liste des cas pour chaque semaine. Afin d'obliger chacun à se bien préparer avant d'arriver aux séances, il voulut que les noms de tous les membres fussent mis dans une boîte, et que l'on tirât au sort celui qui ferait la conférence ; quand le tirage était fait, on remettait le billet dans la boîte ; car il importait que le même nom fût plusieurs fois exposé aux chances du sort. Autrement, disait Alphonse, celui dont le nom sera une fois sorti fermera pour longtemps son livre de morale, assuré qu'il sera de ne plus être appelé avant que tous les noms soient épuisés.

En arrivant dans un pays, il se dirigeait tout d'abord vers l'église principale, où il ouvrait la visite par un discours au peuple, et annonçait l'indulgence plénière pour tous ceux qui, après s'être confessés, communieraient et visiteraient cette église dans le cours de la visite. Lorsque le lendemain de son arrivée était un dimanche ou un jour de fête, et que la paroisse était assez populeuse, il avait coutume d'officier pontificalement. Si cette église n'était pas une collégiale, il avait soin de faire venir à ses frais sept chanoines de sa cathédrale ou de la collégiale la plus voisine, et les séminaristes de l'endroit. Il prêchait pendant tout le cours de la visite. Dès le second jour de son arrivée, il ouvrait dans l'après-midi la mission, qui durait huit jours consécutifs ; le peuple ne sortait de l'Église que vers les sept heures du soir. Tous les jours il faisait lui-même avec le peuple la visite au saint-sacrement, qui était encore un nouveau sermon. Il rappelait les motifs d'aimer Jésus-Christ et de haïr le péché. La componction était générale, et toutes les paroles portaient leur fruit. Au premier coup de la cloche, tous accouraient en foule à l'église pour entendre, comme ils disaient, le saint qui leur aplanissait la voie du ciel. Il donnait encore chaque matin, pendant ces huit jours, une retraite au clergé, ainsi qu'aux monastères de religieuses qui se trouvaient dans la ville. Après vêpres, il rassemblait les enfants dans l'église, pour leur faire lui-même le catéchisme.

Lorsque le saint évêque eut pris une entière connaissance de l'état de son diocèse, il publia six ordonnances pour la réforme des abus. La première regarde les chanoines, les prêtres de la cathédrale et les chapelains ; la seconde, les archiprêtres et les curés dans tout le diocèse ; la troisième, tous les confesseurs séculiers et réguliers ; la quatrième, les simples prêtres séculiers ; la cinquième, les ordinands ; la sixième, enfin, tend à régler la décence dans les habits et la tonsure. En vertu de la bulle d'Alexandre III, elle défend les cheveux artistement arrangés, bouclés et parfumés ; ils doivent être unis, sans couvrir le cou ni les oreilles ; les clercs doivent les porter courts comme les séminaristes, sous peine d'être exclus des ordres.

La tonsure pour les prêtres doit avoir la dimension d'une grande hostie ; elle doit être plus petite pour les diacres, et ainsi en proportion pour les clercs inférieurs, mais jamais moindre qu'une petite hostie, et tous doivent la faire renouveler tous les quinze jours. Quant aux confessions, il voulait qu'on laissât une grande liberté aux fidèles. Cette liberté était telle dans son diocèse, que, pour les Pâques, les curés allaient confesser dans les paroisses les uns des autres, et ne confessaient pas chez eux.

Outre les travaux continuels pour son diocèse, Alphonse fut encore éprouvé par trois ou quatre dangereuses maladies, dont celle de 1768 le rendit paralytique : une grande disette affligea le royaume de Naples, en particulier le diocèse de Sainte-Agathe. Mais ce qui désolait le plus notre saint, c'étaient les maux de l'Église universelle ; c'était l'incrédulité qui dominait en France, et qui, de là, répandait partout le venin de ses livres impies ; c'était la conjuration du siècle contre la société de Jésus. Nous avons déjà vu ce qu'en pensait Liguori, et quelle profonde compassion il ressentait pour Clément XIV, qui crut devoir céder au torrent. Après la suppression des Jésuites, il vit attaquer sa propre congrégation, qu'on traitait de Jésuites déguisés. Il supplia le souverain Pontife de le décharger de l'épiscopat, mais ne put l'obtenir. Et, au milieu de tant de croix et de peines, tout paralytique qu'il était, il ne cessait de travailler au salut de son diocèse, au bien de sa congrégation, et de publier de nouveaux ouvrages pour la défense de la religion et de l'Église.

Lorsque enfin, l'an 1775, il eut obtenu de Pie VI la permission de quitter son évêché, ses autres croix n'en devinrent pas plus légères. Il vit sa congrégation attaquée avec plus de fureur que jamais : un des chefs de la magistrature napolitaine, le procureur général du roi, en demandait hautement la suppression : les Rédemptoristes n'étaient que des Jésuites ressuscités ; la morale de leur fondateur n'était que la morale des Jésuites. Cet orage fut à peine calmé, qu'il s'en éleva un autre. Pour veiller aux intérêts de la congrégation, Alphonse avait député deux de ses religieux, l'un à Naples, l'autre à Rome : l'un et l'autre trahirent ses intentions. Celui de Naples obtint du roi une approbation de la règle, mais avec une clause destructive de la règle approuvée par Benoît XIV et contraire aux sentiments d'Alphonse : ce qui produisit un soulèvement général dans la congrégation entière. Le religieux qui était à Rome fit entendre que cette innovation destructive de la règle était un fait exprès d'Alphonse, qui subordonnait ainsi l'autorité du Saint-Siége à celle d'une cour séculière. La calomnie avait d'autant plus beau jeu, que la cour de Naples était brouillée alors avec le Pape, et défen-

dait, sous les peines les plus sévères, de porter aucune affaire à Rome. Ainsi circonvenu, Pie VI ordonna d'abord que les Rédemptoristes des États pontificaux n'observeraient d'autre règle que celle approuvée par Benoît XIV ; puis, supposant que les maisons du royaume observaient la nouvelle règle, il décide que ces maisons ne font plus partie de la congrégation, et qu'elles sont en conséquence privées de toutes les grâces et priviléges dont elles jouissaient en cette qualité : il décide en second lieu qu'Alphonse est privé de toute autorité, comme supérieur général, et exclu de la congrégation ; enfin, il nomme un autre supérieur pour gouverner les maisons qui sont dans les États pontificaux. Ce décret est du 22 septembre 1780.

Alphonse était âgé de quatre-vingt-cinq ans, il était accablé d'infirmités, il était paralytique, il se voyait joué par ses hommes de confiance, il se voyait calomnié à Rome, il se voyait chassé de la congrégation qu'il avait fondée, il se voyait chassé par le Pape pour qui il avait un dévouement sans bornes. Le saint vieillard allait entendre la messe et y communier, quand on lui apprit la nouvelle de son déshonneur. Il parut d'abord interdit ; mais bientôt, adorant la volonté de Dieu dans celle de son Pontife, il dit, en s'inclinant profondément : « Je ne veux que Dieu seul ; il suffit que la grâce de mon Dieu ne me manque pas. Le Pape le veut ainsi, que Dieu soit loué ! » Il n'en dit pas davantage, entendit la messe et se fortifia par la sainte communion.

Mais, au sortir de l'église, le démon vient l'assaillir d'une horrible tentation. Il lui représente la ruine de sa congrégation comme l'ouvrage de ses péchés, et lui-même comme l'auteur de tout le mal. Il lui semble que Dieu l'a abandonné, et qu'il est désormais sans espoir de salut. Dans cet état, il s'humilie, se confond et fait tous ses efforts pour ouvrir son cœur à la confiance. Mais il ne peut se calmer ; son humilité lui paraît une illusion et ses espérances une présomption. Il ne voit de ressource que dans le désespoir. Dans cette cruelle agonie, comme le Sauveur sur la croix, il éclate en pleurs et s'écrie d'une voix déchirante : « Secourez-moi, le démon veut me désespérer ; secourez-moi, je ne veux point offenser mon Dieu. » Deux religieux étant accourus, il leur répète : « Secourez-moi, le démon me tente de désespoir. » Bientôt toute la communauté entoure le saint vieillard, qui dit à tous : « Mes péchés sont cause que Dieu abandonne la congrégation : aidez-moi, car je ne veux pas offenser Dieu. Le démon veut me désespérer. Lorsque la tentation fut dissipée, il répétait joyeux, en se tournant vers le crucifix et l'image de Marie : « Ma mère, je vous remercie, vous m'avez secouru ; secourez-moi, ma bonne mère. Mon Jésus, mon espérance, je ne serai

point confondu ! » Le soir il dit encore, mais plein de calme : « Le démon m'a tenté toute la journée de désespoir ; mais la Vierge m'a aidé, et, par la grâce de Dieu, je n'ai fait aucun acte de défiance. » Cette même tentation ne laissait pas de revenir de temps en temps. « Le démon ne me quitte pas, dit-il un jour à un de ses religieux ; mais je ne veux pas déplaire à Dieu. Jésus-Christ et la Vierge viendront à mon aide. »

Nous voyons ici le combat corps à corps entre l'homme et Satan. Nous l'avons vu en Job sur son fumier ; nous l'avons vu en Jésus-Christ, et dans le désert, et au jardin des Olives, et sur la croix. Dans cette agonie, dans cette lutte terrible, Jésus-Christ lui-même sue du sang, Jésus-Christ lui-même prie avec larmes et un grand cri. Et c'est par cette angoisse mortelle, par cette mort vivante, que Jésus raffermit la foi expirante de ses apôtres, rassemble ses brebis dispersées, enfante son Église, et nous mérite la grâce de vaincre les plus violentes tentations de l'ennemi. De même, proportion gardée, c'est par sa lutte effrayante avec le démon du désespoir, que saint Alphonse de Liguori mérite à sa congrégation disloquée la grâce de se réunir pour toujours et d'opérer le bien pendant des siècles.

La congrégation des Rédemptoristes se trouvait alors dans le même état que le collége des apôtres à la passion du Sauveur. Satan avait demandé à les cribler comme du froment : il les secouait, il les agitait les uns contre les autres : quelques-uns tombèrent dehors comme la paille ; les autres se heurtaient réciproquement, même sans le vouloir : la congrégation était bouleversée, mais non désunie ; et dans le royaume de Naples, et dans les États pontificaux, elle observait la même règle, la règle approuvée par Benoît XIV, sans les innovations subreptices d'un agent infidèle. Une explication amiable de part et d'autre eût tout éclairci ; mais, outre les intrigues d'un autre agent infidèle, la brouillerie politique de la cour de Naples avec le Saint-Siége y mettait obstacle pour le moment. Le saint vieillard Liguori fit ce qu'il put pour rétablir dès lors l'unité spirituelle parmi tous ses missionnaires. Déposé de sa qualité de supérieur général, à l'age de quatre-vingt-cinq ans, il écrivit humblement au nouveau supérieur que le Pape avait nommé pour les États de l'Église, il lui protesta de son entière obéissance et de sa disposition à se rendre dans telle maison des États pontificaux qu'il lui plairait de désigner. Il ne fut tranquille que quand ce nouveau supérieur lui eut commandé de rester à Nocera de' Pagani, avec l'assurance qu'il faisait toujours partie de la congrégation. Chose remarquable ! à deux époques différentes, en 1774 et 1776, il avait prédit

ce qui alors paraissait incroyable, impossible, et qu'on vit néanmoins en 1780, savoir, qu'il serait déposé de sa charge de supérieur général. Cette humiliation profonde devenait ainsi une preuve de l'esprit divin qui l'animait.

Une autre preuve, c'est l'esprit même de ses nombreux ouvrages, ouvrages qui lui méritent un rang distingué parmi les Pères et les docteurs de l'Église, et qui continuent la chaîne non interrompue de la tradition catholique, tradition qui commence à Dieu même. Car, après avoir parlé à nos ancêtres en divers temps et en diverses manières par les prophètes, dit saint Paul, Dieu nous a parlé en ces derniers temps par son propre Fils [1] : et le Fils, qui est dans le Père et en qui est le Père, a promis d'être avec son Église tous les jours jusqu'à la consommation des siècles, et de lui envoyer de plus l'Esprit de vérité, pour demeurer avec elle éternellement et lui rappeler toutes les choses qu'il lui aura dites : Esprit-Saint, qui procède du Père et du Fils comme d'un seul principe, et a parlé par les prophètes ; car ce que fait le Père, le Fils le fait semblablement, ainsi que le Saint-Esprit : les œuvres des trois personnes divines sont unes. Le Père, le Fils et le Saint-Esprit, voilà donc la source, la suite et la garantie de la tradition dans l'Église de Dieu.

Le premier anneau de cette chaîne, c'est le premier homme, *Adam, qui fut de Dieu.* A ce premier homme, Dieu donna une compagne formée de sa chair même et de ses os, pour marquer l'union intime de Jésus-Christ avec son Église. « Il leur donna, nous apprend l'Esprit-Saint lui-même par Jésus, fils de Sirac, il leur donna le conseil, une langue, des yeux, des oreilles et un cœur pour entendre ; les remplit de la science de l'intelligence, leur montra les biens et les maux, fixa son regard sur leurs cœurs pour leur manifester la grandeur de ses œuvres, afin qu'ils célébrassent la sainteté de son nom, le glorifiant dans ses merveilles et racontant la magnificence de ses œuvres. Il leur donna encore des préceptes et les fit héritiers d'une loi de vie ; il établit avec eux une alliance éternelle et leur apprit ses jugements. Leurs yeux virent les merveilles de sa gloire, leurs oreilles entendirent sa voix ; il leur dit : Gardez-vous de tout ce qui est inique, et il leur ordonna à chacun de s'intéresser à son prochain [2]. »

Aussi avons-nous vu un docteur de l'Église, saint Épiphane, et après lui saint Jean Damascène, pour réfuter toutes les erreurs humaines qui avaient paru depuis l'origine du monde jusqu'à leur temps, poser comme un fait incontestable que la foi qui régnait alors

[1] Hébr., 1. — [2] Eccli., 17.

dans la sainte et catholique Église de Dieu était la même qui existait dès l'origine et qui, depuis, fut manifestée de nouveau par le Christ. Car, dit saint Épiphane, pour quiconque veut y réfléchir avec amour de la vérité, la sainte Église catholique est le commencement de toutes choses. Et il le prouve encore par l'exemple du premier homme, qui ne fut ni Juif par la circoncision, ni idolâtre par le culte des idoles; mais, étant prophète, connaissait le Père et le Fils et le Saint-Esprit, et par là même était chrétien. Il le prouve encore par l'exemple des patriarches, y compris Abraham. D'où il conclut que toutes les hérésies, parmi lesquelles il compte le paganisme, étaient de fait et de droit postérieures à la vérité catholique [1].

Et, chose remarquable que nous apprenons de saint Paul, *Adam n'a pas été séduit, mais la femme a été séduite dans sa prévarication* [2]. Il ne fut pas séduit, parce que, comme l'interprètent les saints docteurs, il céda plutôt à Ève par complaisance que convaincu par ses raisons. En un mot, Adam, premier père et pontife du genre humain, non plus qu'Aaron, futur pontife du peuple juif, et Pierre, futur pontife du peuple chrétien, ne pécha que par faiblesse ; il ne crut ni n'enseigna l'erreur. Quant à la sentence pénale contre son péché, elle renferma la promesse du Rédempteur, du second Adam, qui devait tout réparer. Réparation qui commença dès lors. Car l'Esprit-Saint lui-même nous dit : *La Sagesse, qui atteint d'une extrémité à l'autre avec force et dispose tout avec douceur, tira de son péché celui qui avait été créé le père du monde et lui donna la vertu de dominer toutes choses* [3]. Cette Sagesse n'est autre que l'*Agneau qui a été immolé dès l'origine du monde* [4], en prédestination, et dont le sang rachetèra dès lors les patriarches et les prophètes: Abel, Adam, Seth, Hénoch, Lamech, Noé, Sem, Abraham, Isaac, Jacob, Melchisédech, Job, Joseph et ses frères, Moïse, David, Élie et les autres prophètes d'Israël jusqu'à Jean-Baptiste. Et parmi ces docteurs de l'*Église des premiers-nés* [5], qui forment la chaîne de la tradition depuis Adam jusqu'à Jésus-Christ, et à qui d'autres succèdent jusqu'à saint Alphonse de Liguori, il y en a deux, Hénoch et Élie, qui vivent encore ; Hénoch, d'avant le déluge, et de qui nous descendons tous. Ces deux témoins de la tradition reviendront dans leur temps, pour en attester la suite merveilleuse.

Et dans cette succession perpétuelle, Alphonse de Liguori a reçu et transmis l'héritage divin avec une entière fidélité, non-seulement quant à l'exactitude littérale du dogme, la sagesse pratique de la mo-

[1] S. Épiph., l. 1. *Contre les hérés.* — [2] Tim., 2. — [3] Sap., 10. — [4] Apocal., 13, 8. — [5] Hébr., 12, 23.

rale, mais encore et surtout quant à la foi divine, de laquelle vit le juste : comme saint Paul le prouve par tous les anciens, à commencer par Abel, Hénoch, Noé, Abraham, jusqu'aux juges et aux prophètes, « qui, par la foi, ont conquis les royaumes; ont accompli les devoirs de la justice et de la vertu ; ont reçu l'effet des promesses ; ont fermé la gueule aux lions ; ont arrêté la violence du feu ; ont évité le tranchant des épées ; ont été guéris de leurs maladies; ont été remplis de force et de courage dans les combats; ont mis en fuite les armées des étrangers, et ont rendu aux femmes leurs enfants, les ayant ressuscités après leur mort. Les uns ont été cruellement tourmentés, ne voulant point racheter leur vie présente, afin d'en trouver une meilleure dans la résurrection. Les autres ont souffert les moqueries et les fouets, les chaînes et les prisons. Ils ont été lapidés ; ils ont été sciés; ils sont morts par le tranchant du glaive ; ils étaient vagabonds, couverts de peaux de brebis et de peaux de chèvres, abandonnés, affligés, persécutés; eux dont le monde n'était pas digne ils ont passé leur vie errante dans les déserts et les montagnes, dans les autres et les cavernes de la terre [1]. »

Cette foi des justes, les hérésies de Luther, de Calvin et de Jansénius l'avaient éteinte dans les uns et affaiblie dans les autres. Le vrai Dieu, infiniment bon, miséricordieux et aimable, ils l'ont travesti en un dieu faux, méchant, haïssable, qui, après avoir fait de nous des machines sans libre arbitre, nous punirait cependant, non-seulement du mal que lui-même opère en nous, mais encore du bien que nous faisons de notre mieux. Ce que Jésus-Christ, dans son infinie tendresse, nous a laissé de plus merveilleux pour nous témoigner et nous communiquer son amour, le saint sacrifice de la messe et la sainte communion, Luther et Calvin le nient et le foulent aux pieds; Jansénius ne le nie pas, mais il en détourne par un respect hypocrite. Ce que les siècles chrétiens offrent de plus doux, de plus affectueux, de plus maternel et de plus filial au cœur du fidèle, surtout quand il est dans la peine, la dévotion envers la sainte Mère de Dieu, le vieux serpent de l'hérésie en grince les dents, et lance ses traits les plus venimeux : furieux contre celle qui lui écrase la tête, il cherche à la mordre au talon, en calomniant son culte.

Fidèle héritier des patriarches et des prophètes, des Pères et des docteurs de l'Église, saint Alphonse de Liguori ne connaît rien de plus doux que les noms de Jésus et de Marie. Le premier ouvrage de son cœur, plus encore que de sa plume, ce sont ses pieuses *Visites au saint-sacrement et à la sainte Vierge*. En voici l'épître dédica-

[1] Hébr., 11.

toire. — « A L'IMMACULÉE ET TOUJOURS VIERGE MARIE, MÈRE DE DIEU. — Ma très-sainte souveraine ! au moment de mettre en lumière ce faible opuscule, que j'ai composé sur l'amour que nous devons à votre Fils, j'ai cru ne pouvoir mieux faire que de vous le dédier, à vous, ma très-chère mère, qui êtes entre toutes les créatures celle qu'il a aimée le plus tendrement. J'espère que ce léger tribut d'un ouvrage qui n'a pour but que d'exciter les âmes à l'amour de Jésus-Christ sera favorablement accueilli de votre cœur, si rempli du désir de le voir aimé comme il le mérite. Je vous l'offre tel qu'il est ; daignez l'accepter et le protéger, non pour que j'obtienne les éloges des hommes, mais pour que ceux qui le liront apprennent à répondre avec plus d'affection et de reconnaissance à l'amour excessif que notre doux Sauveur nous a voulu témoigner par sa passion et par l'institution du très-saint sacrement. C'est pourquoi je mets à vos pieds mon livre, que je vous conjure de regarder comme vous appartenant, de même que son auteur, qui depuis bien longtemps a placé en vous toutes ses espérances et qui ne désire pas d'autre bonheur que de pouvoir toujours se nommer, très-agréable souveraine, votre très-dévoué serviteur, Alphonse de Liguori, de la congrégation du très-saint Rédempteur. »

Tel fut le premier ouvrage de notre saint. Un des derniers fut les *Gloires de Marie,* avec une dédicace en forme de prière à Jésus et à Marie.

Dans ces deux ouvrages, ainsi que dans une foule d'autres du même genre, saint Liguori ne dit presque rien de lui-même quoique tout parte de son cœur. C'est que son cœur est une fontaine vivante où se réunissent les eaux les plus pures de l'Écriture et de la tradition, les salutaires enseignements des patriarches et des prophètes, des Pères et des docteurs de l'Église, des théologiens et des auteurs ascétiques. Le Sauveur disait à la Samaritaine : Celui qui aura bu de l'eau que je lui donnerai n'aura plus soif éternellement ; mais l'eau que je lui donnerai deviendra en lui une fontaine d'eau jaillissante jusqu'à la vie éternelle [1]. Nous voyons cette fontaine dans toutes de Sainte-Agathe : l'eau en jaillit jusqu'à la vie éternelle, dans l'évêque ses paroles, ses écrits et ses œuvres. Son style est comme l'eau même, simple, clair et limpide.

Les *Gloires de Marie* ne sont, dans leur première et principale partie, qu'un pieux commentaire de cette antienne que l'Église de Dieu adresse tous les jours à la sainte Vierge. « Nous vous saluons, ô reine ! mère de miséricorde ! Notre vie, notre douceur et notre es-

[1] Joan., 4, 13 et 14.

pérance, nous vous saluons. Vers vous nous soupirons, gémissant et pleurant dans cette vallée de larmes. De grâce, ô notre avocate ! tournez vos regards vers nous, ces regards si miséricordieux. Et Jésus, le béni fruit de vos entrailles, montrez-le-nous après cet exil. O clémente ! ô pieuse ! ô douce Vierge Marie ! » Sur chacune de ces paroles du *Salve,* Liguori fait une dévote paraphrase, dont toutes les pensées et les expressions mêmes sont recueillies de l'Écriture, des saints Pères, des docteurs les plus recommandables, de la vie des saints. Il y réfute solidement toutes les objections des sectaires ; mais surtout il ranime dans les fidèles catholiques la dévotion à Marie. Les considérations sont suivies d'un exemple et d'une prière. Il indique toujours l'auteur d'où il tire l'exemple ou le fait qu'il rapporte. Après ces paraphrases du *Salve,* viennent les *Vertus de Marie,* précédées de prières ferventes à la sainte Vierge, tirées des Pères de l'Église, et suivies de diverses pratiques de dévotion envers la Mère de Dieu. La seconde partie contient des discours et des méditations sur les principales fêtes de la sainte Vierge, et sur ses sept douleurs, entremêlés de prières et de pratiques.

Pour allumer et augmenter l'amour de Jésus-Christ dans tous les cœurs, saint Liguori a fait : *Visites au très-saint Sacrement ; Octave du très-Saint-sacrement ; Neuvaine du sacré cœur de Jésus ; Pratique de l'amour de Jésus-Christ ; Traits de feu, ou Motifs d'aimer Jésus-Christ ; Neuf discours sur la naissance de Notre-Seigneur ; plusieurs Neuvaines et méditations sur les mystères de l'enfance de Jésus ; un Chemin de la Croix*, et deux volumes de *Méditations et de Pratiques dévotes sur la Passion de Jésus-Christ.* C'est dans le même but qu'il a composé, spécialement pour les prêtres, plusieurs opuscules *Sur la messe et l'office divin ; La messe et l'office mal dits ; Du sacrifice de l'autel*, avec une explication succincte des prières qui s'y disent ; *Des cérémonies de la messe,* d'abord des rubriques, ensuite de la préparation et de l'action de grâces, dont il offre plusieurs modèles. Pour aider ses prêtres à dire l'office divin avec plus de piété, le saint évêque traduisit en italien les psaumes, suivant l'ordre où ils sont disposés dans le bréviaire. Enfin, sous le nom de *Selva* ou Forêt, il offre aux prêtres comme un arsenal de matériaux pour des discours ou des méditations sur la dignité, les vertus et les devoirs du sacerdoce. A quoi l'on peut ajouter un *Règlement de vie pour un prêtre ; Avis à un prêtre qui tend à la perfection.*

Un autre objet du zèle de Liguori, c'était de former à Jésus-Christ de fidèles et ferventes épouses dans la personne des religieuses. De là sept opuscules *Sur l'état religieux ; Avis sur la vocation religieuse ; Méditations sur le même sujet ; Avis aux novices, pour les animer à la*

persévérance ; Sept opuscules relatifs aux religieuses, en deux volumes; *La véritable épouse de Jésus-Christ, ou la Religieuse sanctifiée,* également en deux volumes ; ces deux derniers ouvrages de 1768. Ajoutez à tout cela plusieurs lettres spirituelles à des religieuses, et enfin la Vie d'une de ses parentes, sœur Thérèse-Marie de Liguori, religieuse au monastère du Saint-Sacrement, à Naples, de l'ordre de Sainte-Marie-Madeleine de Pazzi, et décédée en 1724, à l'âge de vingt-un ans. Parmi les œuvres du saint, il y en a un bon nombre qui ont pour but la sanctification des fidèles de tout état ; par exemple : *Avis nécessaires à toutes les personnes de quelque condition que ce soit ; Avis à un jeune homme sur le choix d'un état ; Avis à une jeune demoiselle sur le choix d'un état ; Du grand moyen de la prière ; Traité de la méditation et de la contemplation ; Règlement de vie pour un chrétien ; Règlement de vie pour un père de famille,* etc. ; *Maximes ou vérités éternelles ; Méditations pour huit jours d'exercice en particulier ; Manière de converser continuellement avec Dieu ; Traité de la conformité à la volonté de Dieu ; Avis aux âmes scrupuleuses ; Encouragements à une âme désolée ; Triomphes des martyrs, ou Histoire des martyrs les plus célèbres ; Préparation à la mort, ou Méditations sur les vérités éternelles.* En somme, saint Liguori n'a pas écrit moins de seize volumes in-octavo, en ouvrages et opuscules qui ont pour but direct la sanctification des âmes dans les diverses conditions de la vie.

Mais par où saint Liguori contribue à sauver une infinité d'âmes dans tous les pays catholiques, c'est par sa théologie morale, publiée l'an 1753, en douze volumes; résumée par lui-même, l'an 1756, en trois volumes en latin, sous le titre de *Homo apostolicus,* en italien sous le titre d'*Instruction pratique pour les confesseurs* : instruction réduite par lui-même encore, l'an 1764, en un petit volume sous ce titre : *Le confesseur des gens de la campagne.* Voici comment le saint explique lui-même le but et la nature de ces ouvrages, principalement des deux premiers, dans la préface du second.

« Cet ouvrage (*De la théologie morale*) m'a coûté environ quinze années de travail, employées à lire et à discuter les opinions d'un grand nombre d'auteurs que j'ai étudiés. Parmi eux, j'en ai rencontré de trop indulgents, qui, ent aînés par un zèle mal dirigé de faciliter le salut des âmes, ont fait trop de concessions à la liberté, au préjudice des lois divines et ecclésiastiques ; d'autres, au contraire, repoussant une telle condescendance, ont montré une rigueur excessive. C'est ici que mon travail a été le plus pénible ; car il m'a fallu choisir, au milieu de cet amas confus d'opinions et de doctrines, celles qui s'attachent à maintenir l'observation exacte des préceptes

de Dieu et de l'Église, sans cependant ajouter des obligations qui ne sont pas imposées par Dieu et qui obligeraient chaque chrétien à s'élever à une perfection qui, suivant la faiblesse humaine, est moralement impossible au commun des fidèles. C'est pour cela que je me suis attaché à la lecture des ouvrages de théologie, que j'ai eu soin d'étudier avec un jugement impartial ; et c'est avec ces matériaux et l'instruction acquise par une expérience de trente années dans la confession et les missions, que j'ai mis au jour l'ouvrage que je viens de mentionner pour l'instruction des jeunes gens de notre congrégation.

« Mais parce qu'un ouvrage si volumineux et si diffus ne peut être étudié avec assez de facilité, ou être lu par un assez grand nombre de personnes, j'ai jugé convenable, excité d'ailleurs par plusieurs personnes qui le désiraient, de mettre au jour ce petit traité (*Homo apostolicus* et *Instruction pratique pour les confesseurs*). En le composant, j'ai eu pour but principal de donner une instruction pratique pour administrer convenablement le sacrement de pénitence; mais, comme dans la pratique on ne peut bien entendre ni bien diriger les âmes, si on ne connaît les principes et même les opinions et les questions les plus importantes de la morale, j'ai eu soin d'exposer ici, dans un style court et facile, tout ce qui peut compléter la science suffisante et nécessaire d'un confesseur, marquant en leurs lieux les décisions des canons, des bulles pontificales et des sacrées congrégations, décisions que les autres livres font trop peu connaître. J'ai réduit cet ouvrage en abrégé, afin qu'on pût se le procurer à moins de frais et le lire plus facilement. L'on y traitera 1° des préceptes du Décalogue et de l'Église; 2° des sacrements et des censures ; 3° des priviléges et de la faculté qu'ont les évêques et les prélats réguliers de donner l'absolution des cas et des censures réservés ; 4° de la manière dont le confesseur doit se conduire dans la pratique avec des pécheurs qui se trouvent dans l'occasion prochaine, ou dans l'habitude ou la récidive, ainsi qu'avec les personnes de toutes conditions, telles que les ignorants, les enfants, les sourds, les muets, les moribonds, les condamnés à mort, les possédés, les jeunes filles et les autres femmes. Dans cet opuscule, non-seulement j'ai reproduit toute l'essence de la théologie en question, mais encore j'y ai consigné plusieurs choses qui ne se trouvent point dans le grand ouvrage publié auparavant. — Et tout cela, je l'ai fait pour la gloire de Jésus et de Marie. »

Liguori ajoute cet avertissement remarquable au lecteur : « On ne doit pas préjuger que j'adopte dans le cours de cet ouvrage certaines opinions, par la raison que je ne les rejette pas ; je ne fais que les reproduire fidèlement avec leurs raisons et le nom des au-

teurs qui les soutiennent, afin que les lecteurs puissent, dans leur sagesse, en apprécier la valeur [1]. »

Tels sont l'ensemble et le caractère de la théologie morale de saint Liguori. Elle est un remède providentiel aux maux incalculables que les dernières hérésies n'ont cessé de produire dans le gouvernement des âmes. Luther et Calvin ont nié le sacrement de pénitence, le sacrement qui remet les péchés commis après le baptême : Jansénius ne l'a pas nié, mais l'a rendu impraticable, par les dispositions outrées qu'il exige des pénitents, mais surtout par l'esprit de dureté qu'il inspire aux confesseurs. Le Seigneur disait autrefois par son prophète : « Malheur aux pasteurs d'Israël qui se paissent eux-mêmes! les pasteurs ne paissent-ils pas le troupeau ? Vous mangez le lait, vous vous revêtez de la laine, vous immolez ce qu'il y a de plus gras, mais vous ne paissez point le troupeau. Vous ne raffermissez pas ce qui est faible, ne guérissez pas ce qui est malade, ne bandez pas ce qui est blessé, ne ramenez pas ce qui est égaré, ne cherchez pas ce qui est perdu ; mais vous les dominez avec violence et dureté. Aussi mes brebis sont-elles éparses, comme n'ayant pas de pasteur ; elles sont devenues la proie de toutes les bêtes sauvages, et complétement dispersées. Elles errent çà et là sur toutes les montagnes, sur toutes les hautes collines, et sont dispersées sur toute la face de la terre ; et il n'y a personne qui s'informe d'elles, personne qui aille les chercher... Eh bien! dit le Seigneur Dieu, me voici moi-même, cherchant mes brebis et les visitant avec amour, comme un pasteur cherche avec soin ce qui s'est égaré du troupeau... Moi-même je paîtrai mes brebis et je les ferai reposer, dit le Seigneur Dieu... Je susciterai sur elles un pasteur unique qui les paîtra, savoir, mon serviteur David : c'est lui-même qui les paîtra et qui sera leur pasteur [2]. »

Or ce grand pasteur des âmes que Dieu suscite et même ressuscite d'entre les morts, c'est Notre-Seigneur Jésus-Christ [3], qui disait aux scribes et aux pharisiens : Malheur à vous, docteurs de la loi, qui chargez les hommes de fardeaux qu'ils ne peuvent porter, et qui vous-mêmes n'y touchez pas d'un seul de vos doigts [4]. C'est moi qui suis le bon pasteur ! le bon pasteur donne sa vie pour ses brebis [5]. Et lorsque ces scribes et ces pharisiens murmuraient de ce qu'il accueillait les pécheurs et mangeait avec eux, il leur dit : Quel est l'homme d'entre vous qui, ayant cent brebis et en perdant une, ne laisse pas les quatre-vingt-dix-neuf dans le désert et ne s'en aille

[1] *Œuvres complètes de Liguori*, t. 23, p. 3. Paris, 1844. — [2] Ezechiel, 34. — [3] Hebr., 13, 20. — [4] Luc., 11, 46. — [5] Joan., 10, 11.

après celle qui est perdue, jusqu'à ce qu'il la trouve? Et quand il l'a trouvée, il la met sur ses épaules, plein de joie et, venu à la maison, il assemble ses amis et ses voisins, leur disant : Réjouissez-vous avec moi, parce que j'ai retrouvé ma brebis, qui était perdue [1]. Aussi, avant de confier ses agneaux et ses brebis à Pierre, le bon pasteur lui demande-t-il jusqu'à trois fois : M'aimes-tu plus que les autres? et veut-il que Pierre lui réponde jusqu'à trois fois : Oui, Seigneur, vous savez que je vous aime [2].

Dans ces paroles du Seigneur, dites par son prophète et par lui-même, on voit deux sortes de pasteurs: les uns qui se paissent eux-mêmes aux dépens du troupeau, les autres qui paissent le troupeau aux dépens d'eux-mêmes. Les premiers, jansénistes de la loi ancienne, scribes et pharisiens de la loi nouvelle, imposent aux hommes des fardeaux intolérables, auxquels ils ne touchent pas eux-mêmes de l'extrémité du doigt ; les seconds, à l'exemple du bon pasteur par excellence, vont après la brebis perdue, jusqu'à ce qu'ils la trouvent; et alors, bien loin de lui imposer un fardeau quelconque, ils la prennent elle-même sur leurs épaules avec joie, la rapportent au bercail et s'en réjouissent avec leurs amis: tels furent, après Jésus-Christ, les apôtres, les saints Pères, en particulier saint Alphonse de Liguori. Il commença, comme Jésus, par faire, et puis par enseigner. Ce n'est pas un docteur spéculatif de Sorbonne, toujours renfermé dans son cabinet, et qui ne connaît le gouvernement des âmes que par la lettre morte des livres : c'est un apôtre, un docteur, qui, jusqu'à l'âge de plus de quatre-vingt-dix ans ne cesse de travailler au salut des âmes, en public, en particulier, en chaire, au confessionnal, dans les missions, dans les retraites, dans les villes, dans les campagnes, dans les hameaux, par ses lettres, par ses livres, étudiant nuit et jour ce que Dieu et son Église demandent du prêtre et du pasteur : partout il court après la brebis perdue ; il en connaît le prix, la misère et la faiblesse : il ne lui demande que de se laisser rapporter au bercail : il est doux et humble de cœur comme le Sauveur lui-même : le fardeau qu'il impose est léger ; ce n'est que celui du Sauveur, encore vous aide-t-il à le porter : comme l'Agneau de Dieu, il prend sur lui vos iniquités, il les expie avec vous et pour vous, par ses prières, ses jeûnes, ses larmes, ses veilles, ses mortifications de tout genre. Et en faisant ainsi, il s'est sanctifié lui-même et a sanctifié une infinité d'autres, et l'Église de Dieu, après avoir examiné sa *Théologie morale*, n'y a rien trouvé à reprendre ; et maintenant elle le révère et l'invoque comme un de ses protecteurs dans le ciel.

[1] Luc., 15, 4. — [2] Joan., 21.

Mais qu'en est-il donc de sa doctrine sur le probabilisme? Quant au fond, le voici en deux mots. De deux opinions probables, entre lesquelles l'Église n'a pas prononcé, on n'est pas obligé de suivre l'opinion la plus sévère, ni pour soi ni pour les autres : pour soi, *on peut* la suivre, mais on n'y est *pas obligé* ; pour les autres, on ne doit ni ne peut leur en faire une obligation. Ainsi, un pasteur, un confesseur, qui, de deux opinions probables et libres, fait une obligation de l'opinion la plus sévère, jusqu'à refuser l'absolution à ceux qui ne veulent pas s'y soumettre : ce pasteur, ce confesseur usurpe une autorité qui ne lui appartient pas, il impose aux âmes un fardeau que ni Dieu ni son Église ne leur imposent ; il commet un véritable péché et répondra devant Dieu de toutes les âmes qu'il aura éloignées du salut par sa dureté tyrannique. Voilà le fond de ce que saint Liguori enseigne sur l'usage des opinions probables : nous pensons comme lui, et nous ne voyons pas même qu'on puisse penser différemment.

Quant aux ecclésiastiques, s'il y en a, qui soient tentés d'accuser saint Liguori de relâchement et de trop d'indulgence, ils n'ont qu'à lire attentivement ce qu'il exige des ecclésiastiques en général, et en particulier des prêtres, des pasteurs et des confesseurs. Cette lecture ou cette étude les convaincra de deux choses : 1° que saint Liguori n'est pas du tout relâché à l'égard des ministres du sanctuaire, et que, si ceux-ci faisaient seulement ce qu'il demande d'eux comme leur devoir, ils seraient eux-mêmes tous des saints ; 2° que si les prêtres, les pasteurs et les confesseurs remplissaient bien les obligations que saint Liguori leur fait connaître, ils pourraient, comme lui, être faciles avec les pauvres âmes qui se convertissent, parce que, comme lui, ils prendraient sur eux-mêmes ce qui coûte le plus à ces âmes encore imparfaites, ignorantes et faibles.

Le prêtre, le pasteur, en sa qualité de confesseur, est à la fois père, médecin, docteur et juge. Comme père, il doit accueillir avec charité tous ceux qui se présentent, particulièrement les pauvres et les pécheurs. Or, observe Liguori, il y en a qui réservent leur charité pour les personnes de marque ou les âmes dévotes ; mais s'ils sont accostés par un pauvre pécheur, ou ils ne l'écoutent pas, ou ils le font de mauvaise grâce, et enfin ils le renvoient injurieusement. Qu'arrive-t-il de là ? Il arrive que ce misérable, qui s'est peut-être déterminé à grand'peine à venir se confesser, se voyant traité de la sorte, prend en haine la confession et s'abandonne à ses vices [1]. Ce n'est pas chercher la brebis perdue pour la rapporter au bercail, c'est

[1] *Confesseur des gens de la campagne*, c. 21.

l'en repousser lorsqu'elle s'y présente d'elle-même. Liguori veut que, quand une de ces pauvres âmes vient à vous, prêtre, pasteur, confesseur, vous la receviez avec une charité de père, que vous l'écoutiez aussitôt, y eût-il d'ailleurs un grand concours de pénitents : les âmes dévotes attendront, comme les quatre-vingt-dix-neuf brebis dans le désert : c'est le moment de la brebis perdue, qui est retrouvée ; c'est l'enfant prodigue, qui était mort et qui revit. — Mais ce pauvre pécheur ne saît pas seulement se confesser ! Eh bien, confessez-le vous-même, examinez vous-même sa conscience : c'est pour cela que vous êtes son père et son médecin. — Mais il ignore les principales vérités de la foi ? Eh bien, sans différer, apprenez-les-lui vous-même : c'est pour cela que Dieu vous l'envoie. — Mais comment faire ? il n'est pas suffisamment disposé pour recevoir l'absolution? Eh bien, disposez-le vous-même, suggérez-lui les motifs d'un repentir sincère et d'un ferme propos, communiquez-lui de votre abondance. Que diriez-vous d'un médecin, d'un chirurgien qui, voyant arriver à ses pieds un homme atteint d'une maladie mortelle, d'une blessure mortelle, lui dirait : Vous êtes trop malade pour que je puisse m'occuper de vous dans ce moment ; à la vérité, je pourrais vous sauver de la mort dans une demi-heure ; mais je suis à visiter ceux de mes malades qui se portent assez bien : revenez dans quinze jours ou trois semaines. — Or saint Liguori ne croit pas qu'en conscience le médecin des âmes puisse agir de cette façon, surtout s'il est pasteur, curé ou vicaire, et obligé, comme tel, non-seulement de recevoir toutes les âmes qui reviennent, mais encore de les chercher nuit et jour. C'est en remplissant avec une charité tout apostolique tous les devoirs de docteur, de pasteur, de père, de médecin des âmes, que saint Liguori a pu dire sur la fin de sa longue vie : Je ne me souviens pas d'avoir jamais renvoyé un pécheur sans l'absoudre ; non pas qu'il leur donnât toujours l'absolution du premier coup ; mais il les accueillait, les aidait, les encourageait avec tant de bonté, de douceur et de tendresse, priant, jeûnant, faisant pénitence pour eux, qu'il finissait toujours par les amener au point où il fallait pour les retirer de la puissance de Satan, les réconcilier avec Dieu et les remettre dans la voie du ciel. Avec les mêmes moyens, un pasteur semblable peut arriver au même but.

On ne saurait dire ni concevoir tout le bien que saint Liguori a fait à l'Église, en y réveillant l'esprit de piété parmi les fidèles et la sagesse pratique de la morale parmi les pasteurs. Pour consolider ces deux biens, il prit encore à cœur de défendre les dogmes de la foi catholique contre les novateurs, les hérétiques et les incrédules. Un des premiers opuscules qu'il fit dans ce genre fut son *Apologie*

de la communion fréquente, contre les erreurs des jansénistes. En 1762, étant à Rome pour être sacré évêque, dans un entretien avec le pape Clément XIII, il vint à parler de la fréquente communion. Alphonse dit au Pape qu'il avait été contredit sur ce sujet à Naples, par certains esprits plus rigides que dévots, et qui, exagérant les dispositions que ce sacrement exige, décourageaient les fidèles et les en éloignaient. « Que prétendent ces novateurs? reprit le Pape affligé de cette nouvelle. Je sais, moi, par expérience, combien c'est chose avantageuse aux âmes que la communion fréquente. » Il désapprouva le silence d'Alphonse et le chargea de réfuter ses adversaires. Alphonse y consentit, et pendant son séjour à Rome, il composa et publia l'opuscule sur cette matière.

Un autre ouvrage, où Alphonse réfute le fond même du jansénisme, c'est son traité *Du grand moyen de la prière*. En voici la dédicace à Jésus et à Marie : « O Verbe incarné! vous avez donné votre sang et votre vie pour mériter à nos prières (comme vous l'avez promis) une valeur si grande, que nous pouvons obtenir tout ce que nous demandons; et nous, ô mon Dieu! nous sommes si indifférents à notre salut, que nous ne voulons pas même vous demander les grâces dont nous avons besoin pour nous sauver! En nous donnant le moyen de prier, vous nous avez remis en mains les clefs de vos divins trésors; et nous, nous demeurons dans notre misère, parce que nous ne voulons pas prier! Ah! Seigneur, dessillez nos yeux; faites-nous connaître ce que valent, auprès de votre Père éternel, les supplications que nous faisons en votre nom et par vos mérites. Je vous dédie ce petit livre; bénissez-le et faites que toutes les personnes qui le tiendront dans leurs mains s'excitent à prier toujours, et cherchent aussi à enflammer les autres, afin qu'ils mettent en usage ce grand moyen de leur salut. — A vous aussi, Marie, mère de mon Dieu, je recommande mon ouvrage; couvrez-le de votre protection; obtenez à tous ceux qui le liront l'esprit de prière; faites qu'ils recourent toujours, et dans tous leurs besoins, à votre Fils et à vous-même, qui êtes la dispensatrice des grâces et la mère de la miséricorde; vous qui ne laissez jamais sans être exaucées les âmes qui se recommandent à votre bonté; vous qui êtes la Vierge puissante, et qui obtenez à ceux qui vous servent ce que vous demandez à Dieu pour eux. »

Dans la première partie de cet ouvrage, Alphonse parle de la nécessité et de la valeur de la prière, et ensuite des conditions requises pour la rendre efficace auprès de Dieu. Cette première partie est contre Pélage, suivant lequel la prière n'était pas nécessaire au salut, mais simplement la connaissance de ce qu'il faut faire. Dans la se-

conde partie, le saint prouve contre Jansénius : 1° Que Dieu veut que tous les hommes soient sauvés, et que c'est pour cela que Jésus-Christ est mort pour les sauver tous ; 2° que Dieu donne généralement la grâce nécessaire à tous les justes pour observer les préceptes, et à tous les pécheurs pour se convertir ; 3° que Dieu donne à tous la grâce de prier ; la grâce suffisante, commune à tous, suffisant pour cet effet. Il expose en particulier et réfute le système de Jansénius touchant la délectation relativement victorieuse. Dans un autre ouvrage, *Traité contre les hérétiques*, tiré principalement du concile de Trente et dédié au pape Clément XIV, saint Liguori a un traité supplémentaire sur le mode d'opération de la grâce. Après avoir exposé les divers systèmes, il établit, avec le commun des théologiens, que, pour accomplir les commandements de Dieu, il faut une grâce intrinsèquement efficace ; mais que cette grâce s'obtient par la grâce suffisante de la prière, qui est donnée à tous. Dans une *Histoire des hérésies et leur réfutation, ou Triomphe de l'Église,* il réfute encore en particulier Baïus, Jansénius, Quesnel et Molinos. Il dédia au pape Pie VI un autre ouvrage, qui complète et couronne en quelque sorte les précédents : c'est la *Conduite admirable de la Providence dans l'œuvre du salut de l'homme par Jésus-Christ, depuis Adam jusqu'à nos jours :* il appelle église des Hébreux celle qui exista depuis Adam jusqu'à Jésus-Christ, et église chrétienne celle qui existe depuis Jésus-Christ jusqu'à la fin des siècles. Il conclut « que la religion a toujours été une, qu'elle est passée des Hebreux aux Chrétiens sans subir d'interruption ; et qu'ainsi, pour bien comprendre la religion chrétienne et l'œuvre de la rédemption humaine opérée par notre Sauveur Jésus-Christ, il est nécessaire de savoir que l'Église ancienne et la nouvelle n'en font qu'une ; elle commença d'abord par les Hébreux, et fut perfectionnée ensuite par les Chrétiens ; car c'est Jésus-Christ qui a toujours soutenu la première et la seconde [1]. » Par ce peu de mots, l'on voit que l'ouvrage de saint Liguori contient en germe ce que nous avons tâché de développer avec étendue dans cette *Histoire universelle de l'Église catholique.*

Saint Liguori a fait encore un ouvrage contre Fébronius, pour soutenir l'autorité suprême du chef de l'Église. Nous verrons plus tard quel était ce Fébronius, ou plutôt le novateur qui se cachait sous ce nom. Après avoir ainsi défendu les vérités de la foi chrétienne contre les altérations et les innovations des hérétiques, saint Liguori les défend contre les attaques directes des incrédules, auxquels les hérétiques avaient préparé les voies. De là, entre autres, les deux

[1] T. 19, p. 168.

ouvrages suivants : *Vérité de la foi rendue évidente par les notes de crédibilité qu'elle présente.* Ces notes ou caractères sont la sainteté de la doctrine, la conversion du monde, la stabilité toujours uniforme des dogmes, le témoignage des prophéties, le témoignage des miracles, la constance des martyrs. Le second ouvrage a pour titre : *Les vérités de la foi*, prouvées contre les matérialistes qui nient l'existence de Dieu, contre les déistes qui nient la religion révélée, contre les sectaires qui nient que l'Église catholique soit la seule véritable.

La vie et les ouvrages de saint Alphonse de Liguori forment ainsi comme un précieux diadème, qui couronne dignement le merveilleux ensemble des saints, des Pontifes, des savants, des artistes et des ouvrages contemporains de l'Italie entière.

---

§ IIIe.

CE QU'IL Y AVAIT DE BON EN FRANCE, SURTOUT DANS LA FAMILLE ROYALE.

La France contemporaine présentait un spectacle différent de l'Italie. On y voyait encore du bon, mais aucun ensemble pour le bien. Le mal, tourné en gangrène, attaquait les parties vitales du corps politique : la dissolution partait d'en haut. C'est ce bien, ce mal et cette décomposition que nous avons à considérer dans ce livre.

Parmi les membres de la famille royale, on admirait plusieurs saints personnages. La reine, femme de Louis XV, Marie Leczinska, était un modèle de piété et de vertu. Elle était fille de Stanislas Leczinski, roi alternatif et compétiteur de Pologne, avec Frédéric-Auguste de Saxe, dont nous verrons la fille réunir les deux maisons en épousant le Dauphin de France. Marie Leczinska naquit à Posen en 1703, au milieu des troubles qui agitaient sa patrie, vers le temps où Frédéric-Auguste fut déposé et Stanislas élu pour la première fois. Elle apprit la vie à l'école de l'infortune, et, jusqu'à douze ans, ne connut que les périls et les alarmes. Elle n'avait qu'un an, lorsqu'au milieu d'une retraite de l'armée polonaise elle fut oubliée dans la basse-cour d'une auberge. On allait mettre le feu à la maison, lorsqu'on trouva l'enfant couchée avec son berceau dans une auge d'écurie, et souriant à ceux qui la cherchaient. A quatre ans, cernée dans le château de Posen par une armée de Russes, elle est sauvée par les jardins, chez une paysanne qui la cache dans un pétrin, jusqu'à ce que les Russes soient partis. Après divers incidents, elle vint avec son père et sa mère se réfugier en France, où le régent, au nom de Louis XV, alors âgé de dix ans, leur assigna, en 1720, le château de Wissembourg.

Au milieu de tant de traverses, l'éducation de la jeune Marie n'était pas négligée, principalement pour ce qui est de la religion. Elle en donna des preuves. Pendant son séjour en Suède, voulant faire un pèlerinage pour visiter les reliques de sainte Brigitte de Suède, elle pria un évêque luthérien de vouloir bien l'accompagner chez le particulier possesseur des ossements de la sainte, et luthérien lui-même.

Arrivée sur les lieux, elle expose au propriétaire le sujet de son voyage. Celui-ci lui ouvre un tiroir où étaient renfermées les reliques qu'elle désirait de voir, en lui avouant qu'il est surpris qu'elle se soit donné la peine de venir de si loin pour voir une tête de mort : « Eh bien, reprend la petite Marie, faites-moi donc le plaisir de me donner cette tête, qui vous est inutile, ou, si vous aimez mieux, vendez-la-moi. » Comme le luthérien se défendait de lui accorder sa demande : « Engagez donc monsieur, je vous prie, dit-elle à l'évêque, de m'accommoder de sa tête de mort. — Je m'en garderai bien, répond celui-ci; il ne faut pas que cette tête sorte du royaume. — Mais c'est la tête d'une catholique. — N'importe; c'était une excellente femme. — Vous avez raison, monsieur, répliqua la jeune Marie; et tant que la tête de cette femme restera en Suède, on s'y souviendra que le royaume était catholique. » L'évêque, frappé de cette réflexion de la part d'une enfant de onze ans, jugea qu'elle méritait une récompense, et, détachant lui-même un des ossements de la sainte, il en fit présent à la princesse, qui le conserva précieusement toute sa vie [1].

Pendant que Marie Leczinska séjournait à Wissembourg, plusieurs princes, dont deux souverains en Allemagne, la demandent en mariage : elle s'y refuse, pour ne point quitter son père et sa mère, ne voulant pas être heureuse toute seule. Peu après, c'était un jour de fête où Marie venait de communier, elle entend une voix plaintive qui l'appelle à travers une palissade du jardin; elle s'approche et voit le visage pâle et décharné d'une pauvre femme couverte de haillons, qui la supplie, au nom de Dieu, de soulager sa misère. Touchée de son état, elle lui donne une pièce d'or : c'était tout ce qu'elle avait. La pauvre femme lève les mains au ciel et s'écrie de joie : Ah ! ma bonne princesse, Dieu vous bénira; oui, vous serez reine de France. Ce vœu de la pauvre femme n'avait aucune chance de se réaliser. Louis XV était déjà fiancé avec l'infante d'Espagne, qu'on avait même fait venir en France pour en apprendre les usages. Stanislas se vit au contraire sur le point, à la mort du régent, de perdre l'asile que la France lui donnait; il découvrit des scélérats qui cherchaient à le faire périr par le poison : dans cette extrémité, il proposa un accommodement à son compétiteur, pour assurer au moins un sort à sa fille; mais aucun prince ne voulut l'appuyer dans cette affaire. Le père et la fille ne virent d'autres ressources que de se résigner chrétiennement à la volonté de Dieu. Ils venaient de le faire tous deux, lorsque le cardinal de Rohan, évêque de Strasbourg,

[1] Proyart, *Vie de la reine de France, Marie Leczinska.*

arrive inopinément et dit à Stanislas : Sire, je viens vous prier de consentir à ce que la princesse votre fille devienne reine de France. Stanislas crut d'abord que c'était une plaisanterie et répondit sur le même ton. Mais quand il vit les lettres de créance, quand il apprit que c'était une affaire mûrement délibérée et que l'infante allait être renvoyée en Espagne, à son père Philippe, il éprouva les mêmes sentiments que le patriarche Jacob quand il apprit que Joseph, son fils, dont il avait pleuré la mort, vivait encore et gouvernait l'Égypte; il s'écria : Béni soit le Seigneur, qui se souvient de nous! ceci est son ouvrage, et lui-même l'achèvera.

Quant aux sentiments de la jeune princesse, elle les fit ainsi connaître dans l'intimité. Un jour qu'elle se trouvait seule avec la comtesse Leczinska, son aïeule et la confidente ordinaire des secrets de son cœur : « Eh bien, ma fille, lui dit la vertueuse dame, dites-moi donc ce que vous pensez de ce grand événement. — Hélas! maman, lui répondit la princesse, je n'ai encore eu là-dessus qu'une pensée, mais qui depuis huit jours absorbe toutes mes pensées : c'est que je serais bien malheureuse si la couronne que m'offre le roi de France me faisait perdre celle que me destine le roi du ciel. » C'est ainsi que la foi élevait cette jeune fille au-dessus des trônes. Son mariage, sur lequel on avait consulté le pape Clément XII, fut célébré dans la cathédrale de Strasbourg, la veille de l'Assomption 1725. Louis XV était représenté par le duc d'Orléans, fils du régent. Quand tout fut prêt pour le départ de la princesse, elle entre dans le cabinet du roi son père, où se trouvaient la reine sa mère et la comtesse son aïeule. Elle se jette à leurs genoux, fondant en larmes, et leur demande leur bénédiction. Stanislas, étendant les mains sur sa tête, la lui donne en ces termes : « Que Jésus, Marie et Joseph veillent toujours à la conservation de ma chère fille, au nom de Dieu le Père, le Fils et le Saint-Esprit! Qu'elle ait part à la bénédiction que le saint patriarche Jacob donna à son fils Joseph, lorsqu'il apprit qu'il était encore en vie et qu'il gouvernait en Égypte! Qu'elle ait part à la bénédiction que le saint homme Tobie donna à son fils lorsqu'il l'envoya dans un pays étranger! Qu'elle ait part à la bénédiction que Jésus-Christ donna à sa sainte Mère et à ses disciples, lorsqu'il leur dit : *Que la paix soit avec vous!* Ainsi soit-il! »

Le mariage de Marie de Leczinska avec Louis XV fut une bénédiction pour la France, et au temporel et au spirituel. Au temporel, elle lui apporta pour dot deux importantes provinces, les duchés de Lorraine et de Bar. D'après des arrangements politiques, Stanislas les eut en souveraineté sa vie durant, pour être ensuite réunies à la France. François, dernier duc de Lorraine et de Bar, eut en échange

le duché de Toscane, à l'extinction de la famille des Médicis en 1735. L'année suivante, il épousa Marie-Thérèse d'Autriche, fille de l'empereur Charles VI, et devint empereur lui-même en 1745. La bénédiction spirituelle que la France dut à sa nouvelle reine, ce fut de voir sur le trône toutes les vertus d'une femme, d'une épouse et d'une mère chrétienne, et de là devenir comme héréditaires dans sa famille.

Les premières qualités que les Français reconnurent dans leur jeune reine furent la douceur de son caractère et la bonté de son cœur. A peine se fut-elle montrée à la France, qu'elle fut surnommée *la bonne reine*. Cette renommée lui valut plus d'un naïf compliment. Un jour qu'elle traversait les appartements de Versailles avec son cortége ordinaire, une paysanne endimanchée l'aborde sans façons et lui dit : Çà, ma bonne reine, je viens de bien loin, entendez-vous, tout exprès pour vous voir. Je vous en prie, que j'aie cette consolation un peu à mon aise ! — Bien volontiers, ma bonne, lui dit la reine en s'arrêtant ; et tout de suite elle s'informe de son pays, lui demande des nouvelles de son petit ménage, où elle apprend avec plaisir qu'il n'y a point de misère. Elle répond à son tour à quelques questions que lui fait la paysanne, et lui dit avec bonté : Eh bien, m'avez-vous vue à votre aise ? Puis-je m'en aller et vous laisser contente ? — La villageoise se retira, versant des larmes de joie, et bénissant le ciel d'avoir donné une si bonne reine à la France.

Elle avait l'esprit très-gracieux. Le cardinal de Fleury lui disait : Le travail m'accable depuis huit jours ; j'en perdrai la tête. — Oh ! gardez-vous bien de la perdre, dit la reine en riant ; car je doute que celui qui trouverait un si bon meuble voulût s'en dessaisir. — Sur ce que la princesse marquait beaucoup de regrets à la mort du duc d'Orléans, fils du régent, prince qui répandait d'immenses charités dans le royaume et au delà, une des dames de sa suite dit qu'il n'y avait pas lieu de tant s'attrister, puisqu'on le croyait au ciel. « Oui, reprit la reine ; mais pour un bienheureux de plus dans le ciel, que de malheureux de plus sur la terre ! »

Bien loin de se plaire aux flatteries, elle aimait les personnes qui lui faisaient connaître ses défauts et lui aidaient à s'en corriger. Un soir, avant son coucher, elle se mit à s'accuser, à son ordinaire, de quelques défauts, qu'elle combattait, disait-elle, avec bien de la lâcheté, puisqu'elle n'en était pas encore guérie. Elle se reprochait surtout de manquer souvent de charité envers le prochain, et d'en parler désavantageusement. Elle avait en ce moment auprès d'elle trois de ses femmes de chambre. Deux l'assurèrent qu'elles ne lui entendaient jamais rien dire qui ne fût selon les règles les plus exactes de la charité. « Pour moi, dit la plus jeune, je pense que la

reine a raison, et qu'elle a plus d'un reproche à se faire à cet égard. » Les autres se récrient contre une accusation qui leur paraît aussi injuste qu'impertinente. Mais la reine, prenant le parti de celle à laquelle on eût voulu imposer silence, lui dit du ton le plus engageant et le plus satisfait : « Courage, courage, ma fille, ne les écoutez pas, et dites-moi bien tout ce que vous pensez. — Puisque Sa Majesté me le permet, continue la jeune personne, je lui dirai qu'elle manque souvent à la justice. — Hélas ! je m'en doutais bien, reprend la bonne princesse ; on nous fait, malgré nous, servir à l'injustice. » La femme de chambre, alors, s'adressant à ses compagnes, qui ne cessaient de lui marquer un étonnement qui tenait de l'indignation, leur dit : « Ne conviendrez-vous donc pas, mesdames, que ce que la reine nous dit souvent d'elle-même, et ce qu'elle vient de nous en dire tout à l'heure, est absolument contraire à la vérité, et qu'elle se calomnie elle-même? La reine manque donc à la justice. » Quand on eut tout entendu, on trouva le raisonnement en forme et on y applaudit. La reine fut la seule qu'il ne satisfit pas.

Sa charité pour les pauvres était celle d'une mère. Après la mort de Stanislas, on lui faisait envisager qu'elle avait, comme unique héritière de ce prince, un titre pour réclamer au moins une pension sur la Lorraine. « Je veux bien croire, répondit-elle, qu'on ne me la refuserait pas, si je la demandais ; mais il y a apparence aussi qu'on la ferait payer aux pauvres Lorrains, et je n'en veux point à ce prix. » Elle ne trouvait d'amusements purs que ceux qui ne coûtaient rien au peuple ; et l'on fit à sa mort la remarque, qui valait seule un grand éloge, que, pendant quarante-trois ans qu'elle avait été sur le trône, elle n'avait occasionné à l'État que la dépense d'une seule fête, celle de ses noces. Quelqu'un ayant pris la liberté de lui demander un jour pourquoi elle refusait si constamment à quelques seigneurs de la cour, qu'elle estimait, le plaisir qu'elle aurait elle-même partagé avec eux, d'aller dîner dans leur château : « Je vous le dirai en confidence, répondit-elle : c'est qu'après avoir dépensé pour un petit écu à mon hôte, il faudrait que je donnasse cinquante louis à ses domestiques. Mes pauvres payeraient trop cher ma petite satisfaction. » Il n'est point de privation à laquelle la princesse n'eût le courage de se condamner en faveur des pauvres. Dans son jeune âge, elle avait surtout un goût particulier pour les porcelaines étrangères. Les marchands du château, qui le savaient, ne manquaient pas d'étaler sur son passage ce qu'ils avaient de plus curieux dans le genre qu'elle aimait. Elle s'arrêtait quelquefois un instant devant leurs boutiques ; mais, connaissant son faible, elle s'était fait une loi de renvoyer toujours au lendemain l'achat d'une chose qui lui avait

plu; et, le lendemain, l'amour des pauvres l'avait emporté sur celui des bijoux. On vit cette charitable princesse calculer jusqu'au prix d'une robe qui lui plaisait et refuser de l'acheter, en disant : « C'est trop cher ; j'ai assez de robes, et nos pauvres manquent de chemises. » Elle donnait pour toutes sortes de nécessités et donnait à toutes sortes de personnes.

Elle aimait surtout à placer ses bienfaits sur la vertu malheureuse et le mérite indigent. Mais, en même temps qu'elle se faisait une loi de ne verser ses secours abondants qu'avec connaissance de cause, elle s'en était fait une autre de ne jamais refuser de légers soulagements aux misérables qui imploreraient publiquement son assistance. « Si je refuse l'aumône à un pauvre, disait-elle, qui ne se croira pas dispensé de la lui faire? » Aussi, à Marly comme à Compiègne, à Choisy comme à Fontainebleau, partout où elle devait faire quelque séjour, on voyait arriver des environs une foule de mendiants, qui étaient à sa solde tant qu'elle restait dans l'endroit. On l'entendit quelquefois se plaindre de l'importunité des ambitieux, jamais de celle des pauvres. Les gardes, chargés d'écarter la foule sur son passage, avaient ordre de les laisser approcher de sa personne. Ils assiégeaient les portes des églises, des communautés religieuses et des maisons de charité que la pieuse princesse allait souvent visiter. On les appelait le *régiment de la reine*. Elle était si accoutumée à voir des mendiants, qu'elle distinguait, à la physionomie, ceux qui l'étaient de profession d'avec ceux qui ne l'étaient que par accident ; et elle donnait à ces derniers une aumône plus forte qu'aux autres.

La confiance qu'inspirait la charité de la reine était universelle. On en jugera par le trait suivant. Accablée d'années, sans biens et sans secours, à la veille de la saison rigoureuse, une pauvre femme se voyait menacée de périr de misère dans son pays. Elle avait quelquefois ouï parler de la reine. Sur la foi de la renommée, elle prend la route de Versailles; elle avance à petites journées, elle arrive, elle parvient jusqu'à l'appartement de la princesse, elle lui est annoncée. La reine la reçoit avec bonté, et, la trouvant bien fatiguée de la route, lui fait servir un verre de vin. Elle la fait asseoir dans son fauteuil et s'assied elle-même auprès d'elle sur un tabouret. Elle écoute avec intérêt l'histoire de son long voyage et le récit de ses misères. Sa vieillesse et sa pauvreté la touchent également, et elle finit par lui dire qu'elle se charge de pourvoir à tous ses besoins pour le reste de ses jours.

Mais où paraissait surtout la charité de la reine, c'était dans sa tendre compassion pour les malades. Si elle entrait dans une communauté religieuse, elle se portait d'abord à l'infirmerie : elle de-

mandait à celles qui l'habitaient ce qu'elle pourrait faire pour leur soulagement, elle goûtait les aliments qu'on leur donnait, et quelquefois elle leur en faisait apporter du château de plus convenables à leur état. Si, pendant ces visites, elle s'apercevait que les malades eussent quelque besoin, elle s'empressait d'y pourvoir et de les servir. On la vit s'abaisser, dans sa profonde humilité, jusqu'à aider elle-même un malade à mettre sa chaussure.

Ce n'était pas seulement sans marquer de répugnance, c'était avec tout l'empressement du zèle et l'extérieur de la satisfaction que la reine entrait dans ces maisons de charité, où sont rassemblées toutes les infirmités humaines, et où la mort, sous mille formes hideuses, parle à tous les sens le langage de la tristesse. « C'est ici, disait-elle à un seigneur de sa cour, qu'il est bon de venir, pour apprendre à nous connaître. » Un jour qu'elle visitait une des salles de l'Hôtel-Dieu de Compiègne, elle s'arrêta à la vue d'un tableau qui représente saint Louis pansant lui-même l'ulcère d'un pauvre qui, dans l'instant, se trouve miraculeusement guéri. La supérieure, qui l'accompagnait, lui raconta plusieurs traits de la charité du saint roi, fondateur de la maison, dans laquelle il aida lui-même à transporter les premiers malades qui y furent recueillis. La princesse, attendrie au récit qu'on lui faisait, s'écria : « Voilà ce que l'amour de Dieu faisait faire aux saints pour l'amour des hommes ; mais nous, que faisons-nous pour les membres souffrants de Jésus-Christ ? » Puis, en regardant l'image de saint Louis, elle lui recommanda le royaume qu'il avait autrefois gouverné, comme un malade digne de toute sa charité : elle lui fit, dans ce sens et à haute voix, une prière si humble et si touchante, qu'elle arracha des larmes à tous les assistants.

La pieuse princesse passait un temps considérable à faire ces sortes de visites. Elle s'arrêtait plus longtemps auprès des malades les plus désespérés ; elle leur rappelait tous les motifs de consolation que la religion peut offrir à des mourants ; elle ne les quittait qu'après les avoir remplis de la plus douce paix et les avoir amenés à une parfaite résignation aux ordres de la Providence. « Mes enfants, leur disait-elle, toute reine que je suis, je me verrai un jour malade et mourante comme vous : l'arrêt paraît dur à la nature, mais nous l'adoucirons par notre soumission, et en songeant qu'il est porté contre nos péchés, et par un Dieu qui est toujours notre Père. » Un malade, après une de ces précieuses visites, s'écriait dans le transport de sa joie : « Non, mon Dieu ! rien ne me retient plus sur la terre, et j'accepte volontiers la mort, après avoir eu le bonheur d'y être si bien exhorté par notre sainte reine. » Comme les malades qui habitent les maisons de charité sont aussi des pauvres, la princesse

avait soin d'accompagner de secours pécuniaires les consolations spirituelles qu'elle donnait à chacun d'eux : elle leur glissait ordinairement un louis dans la main, mais si adroitement que les personnes qui l'accompagnaient ne s'en apercevaient pas, et qu'on eût ignoré le bienfait si la reconnaissance ne l'eût publié. La reine rencontra un jour, dans l'hôpital de Compiègne, un pauvre malade qui lui dit : « Hélas! madame, dans l'état où je suis, ce n'est pas de l'argent qu'il me faudrait! — Eh bien, dites-moi donc ce que je pourrais faire pour vous. — Ah ! ma bonne reine, si vous vouliez offrir à Dieu une petite prière pour le salut de mon âme, je mourrais content. — Mon crédit n'est pas grand dans le ciel, mon enfant ; je prierai cependant, et je ferai prier pour vous avec confiance, parce que je vous vois bien résigné. »

La reine, à l'exemple des vrais fidèles de tous les siècles, avait une grande dévotion à la sainte Vierge et la plus vive confiance en sa protection. Elle assurait qu'elle avait reçu de Dieu, par son intercession, les grâces les plus marquées. Elle se tenait honorée de porter son nom et elle aimait à le souscrire seul au bas de ses lettres. A son père, elle souscrivait : *Votre chère Maruchna.* Maruchna est un diminutif qui, dans la langue polonaise, signifie petite Marie. Unie à une de ces pieuses associations qui s'appliquent à honorer spécialement la Mère de Dieu, elle ne laissait passer aucune des fêtes consacrées à sa mémoire sans s'approcher des sacrements. Tous les jours elle récitait l'office de Marie, et elle s'était engagée par un vœu à lui payer ce tribut de prières. Pendant ses voyages de Compiègne, quelque temps qu'il fît et quelles que fussent ses occupations, elle ne manquait jamais de se rendre les samedis chez les Carmélites, pour y assister dans leur chœur à une pieuse cérémonie pendant laquelle ces saintes filles, tenant un cierge à la main, chantent une antienne en l'honneur de la reine des anges. Enfin, elle demanda par son testament que son cœur, qui, suivant un ancien usage, devait être déposé au Val-de-Grâce, fût porté à Nancy, dans l'église de Notre-Dame de Bon-Secours, près des tombeaux de son père et de sa mère.

Toutes les fois qu'elle passait par Saint-Denis, elle ne manquait pas de s'arrêter, pour aller offrir à Dieu ses prières dans l'église où devaient un jour reposer ses cendres. Dans une de ces visites de dévotion, et ce fut la dernière qu'elle fit, elle voulut descendre dans les caveaux où sont déposés les cercueils des rois et des reines de France. A la vue des faibles restes de ces puissances qui ont autrefois rempli le monde du bruit de leur nom : « C'est donc ici, dit-elle au prieur de l'abbaye, qui l'accompagnait, c'est à côté de ces morts que j'attendrai la résurrection générale : voilà le palais où vous me

logerez bientôt; mais montrez-moi, je vous prie, l'endroit précis où je serai placée. » Le religieux esquive la question; la reine insiste et ne peut obtenir qu'il la satisfasse. « Eh bien, dit-elle alors, c'est du moins sous cette voûte, et à quelques pas d'ici, que pourrira mon cadavre. » En prononçant ces paroles, elle se prosterne, et, comme anéantie dans un recueillement profond, auquel semblent ajouter encore l'horreur du lieu et le silence de tant de rois, elle adresse au Roi, seul immortel, la prière la plus fervente, et laisse tous ceux qui l'accompagnent dans l'admiration des sentiments de foi qui la pénètrent [1].

La reine Marie Leczinska eut dix enfants : deux princes et huit princesses, qui tous se montrèrent dignes de leur mère. Des deux princes, l'un mourut jeune ; l'autre fut Louis, dauphin de France, père de Louis XVI, Louis XVIII, Charles X, mesdames Élisabeth et Clotilde, reine de Sardaigne, morte en odeur de sainteté en 1802 et déclarée vénérable en 1808, par le pape Pie VII. Des huit princesses, cinq moururent dans un âge peu avancé. Henriette, l'aînée des enfants de la reine, mourut à Versailles, en 1752, âgée de 24 ans. Elle ne pouvait voir un malheureux sans se sentir émue de compassion et s'empresser de venir à son secours. On la vit, à l'âge de cinq ans, n'ayant pas d'autre chose dont elle pût disposer, se dépouiller d'un de ses vêtements pour le donner à un enfant de son âge, fille d'un pauvre ouvrier. Cette inclination bienfaisante alla toujours croissant. Elle ne se permettait pas la moindre dépense de fantaisie et ne connaissait le plaisir d'avoir que pour celui de donner. Une personne lui marquait sa reconnaissance pour un bienfait qu'elle avait reçu d'elle : « Si vous saviez, lui dit la jeune princesse, combien je me satisfais moi-même quand je puis faire quelque bien, vous seriez fort éloignée de me savoir gré de ce que je fais pour vous. »

Sa piété toujours égale, toujours fervente, ne souffrit jamais la moindre altération, et, depuis l'époque de sa première communion. qu'elle fit à douze ans, jusqu'à sa mort, le plus long intervalle qu'elle eût mis entre une communion et la suivante fut de quinze jours. Ce qu'on admirait le plus en elle, c'était la vivacité de sa foi et un zèle insinuant pour inspirer aux autres les sentiments dont elle était pénétrée. « Je ne comprends pas, disait-elle, comment des chrétiens paraissent étonnés, dès qu'ils nous voient parler ou agir chrétiennement, et rien ne m'étonne plus que leur étonnement, s'il est véritable. » Elle avait douze ans, et le dauphin en avait dix, lorsqu'un jour elle lui dit : « Mon frère, nous sommes environnés de flatteurs

[1] Proyart.

intéressés à nous déguiser la vérité. Convenons d'une chose : vous m'avertirez de mes défauts, je vous avertirai des vôtres. »

Elle avait pour les spectacles et les divertissements profanes toute l'aversion que peut en inspirer la piété, et la plus grande peine qu'elle eût au monde était qu'on l'obligeât de s'y montrer quelquefois. Une personne lui témoignait de la surprise de ce qu'elle lui voyait l'air triste dans l'endroit où tous les autres vont pour s'égayer : « Il est vrai, répondit la princesse, que, quelque gaieté que je me sente avant d'aller au spectacle, dès que j'y suis et que je vois paraître les premiers acteurs, je me sens saisie d'une profonde tristesse : Voilà, me dis-je à moi-même, des gens qui se damnent de propos délibéré pour me divertir. Cette pensée m'occupe tout entière tant que la pièce dure : le moyen qu'elle m'amuse? » Elle faisait des vérités de la foi qui inquiètent le plus les âmes mondaines le sujet le plus habituel et le plus consolant de ses réflexions. Sa dernière maladie fut accompagnée de douleurs aiguës qu'elle endura avec toute la constance de la religion, prouvant, par un grand exemple, qu'au printemps de la vie et au comble des prospérités humaines, on peut quitter la terre sans regret, quand on a su y vivre dans l'innocence [1].

Des trois princesses qui vécurent plus longtemps, mesdames Adélaïde et Victoire de France, après avoir édifié par leur piété et leurs vertus la cour de Versailles jusqu'en 1791, s'expatrièrent alors pour conserver la pureté de leur foi et leur soumission à l'Église romaine, édifièrent successivement Rome, Naples et Trieste, où elles terminèrent saintement leur vie : la princesse Victoire en 1799, la princesse Adélaïde en 1800. La dernière des filles de Louis XV et de Marie Leczinska fut Louise-Marie de France, qui se fit religieuse carmélite à Saint-Denis, pour obtenir de Dieu la conversion et le salut de son père.

Née à Versailles le 15 juillet 1737, elle fut élevée à Fontevrault, avec ses sœurs Victoire et Sophie. Dans son enfance, elle tomba si dangereusement malade, que les médecins désespéraient de sa guérison. Dans cette extrémité, les religieuses du monastère eurent recours à Dieu, et firent, sous les auspices de la sainte Vierge, un vœu particulier, dont une des conditions était que, si la jeune malade guérissait, elle porterait, pendant une année entière, un habit blanc, en l'honneur de sa libératrice. Elle guérit et fut revêtue de l'habit blanc. Elle était d'une vivacité extraordinaire, d'un esprit pénétrant, mais d'un bon cœur. Elle n'avait pas encore quatre ans, lorsqu'un

[1] Proyart, *Vie de la reine de France*, l. 3.

jour elle dit à la religieuse qu'on lui avait donnée pour gouvernante : « Vous savez bien que j'aime Dieu, et que tous les jours je lui donne mon cœur : mais, dites-moi donc, est-ce que Dieu, à son tour, ne me donnera jamais rien? La sage maîtresse répondit : Eh quoi ! est-ce que vous ne savez pas encore que tout ce que vous avez et tout ce que vous pouvez jamais avoir vient de Dieu? N'est-ce pas Dieu qui vous a mise au monde et qui vous y conserve? Si vous êtes née la fille d'un roi, au lieu d'être celle d'un pauvre paysan, n'est-ce pas à Dieu que vous devez cette faveur? Si nous vous instruisons, si nous vous soignons, c'est parce que Dieu veut que nous fassions cela pour vous. La nourriture que vous prenez tous les jours, c'est Dieu qui vous l'envoie : les hommes ne sont pas capables de faire du blé, des fruits et tout ce qui nous nourrit. Il en est de même de vos vêtements : c'est Dieu qui vous les donne. Le linge que vous portez est fait d'une plante que Dieu a fait croître pour vous dans la campagne, et qu'on appelle *lin*. Les belles étoffes qu'on vous envoie de Versailles, pour vous faire des habits, c'est Dieu qui les a fait filer pour vous par un insecte qu'on nomme le *ver à soie*. En un mot, tout ce que vous êtes et tout ce que vous avez, c'est de Dieu que vous le tenez. Vous lui devez l'air que vous respirez et la lumière qui vous éclaire, la terre qui vous porte et le ciel qui vous couvre. Ce cœur même, que vous lui offrez tous les jours, c'est un cœur qu'il vous a donné, et qu'il ne vous a donné que pour le lui offrir. Mais tout ce que Dieu vous a déjà donné, sans parler de ce qu'il doit vous donner encore sur la terre, tout cela n'est rien en comparaison de ce qu'il vous réserve, et qu'il vous donnera certainement dans le ciel, si vous l'aimez toujours. Croirez-vous encore, après cela, que Dieu ne vous donne rien pour le cœur que vous lui offrez tous les jours? »

Cette leçon fut entendue de l'enfant, si bien que, depuis ce temps-là, appliquant elle-même le principe suivant les occasions, elle disait à sa maîtresse : « Il faut encore remercier Dieu de ceci ; c'est encore Dieu qui nous a donné cela. » — La jeune princesse avait les défauts de l'enfance ; mais son bon esprit se montrait constamment à côté de ses torts. Elle cédait volontiers à une bonne raison, et ne s'obstinait point à soutenir la mauvaise cause de son orgueil humilié. S'imaginant qu'une femme qui travaillait dans son appartement l'avait offensée, elle lui dit avec humeur : « Ne suis-je pas la fille de votre roi? — Et moi, madame, répond froidement cette femme, ne suis-je pas la fille de votre Dieu? » Frappée de cette réponse : « Vous avez raison, dit l'enfant, c'est moi qui ai tort ; je vous en demande pardon. »

A l'approche de sa première communion, elle écrivit sa confession générale. Avant de la faire au prêtre, elle supplia instamment

une religieuse d'en entendre la lecture, pour l'aider de ses conseils. Elle commença donc à lire. Mais, parvenue à un endroit, elle hésita et passa un article. La religieuse, s'en étant aperçue, lui fit recommencer la lecture de la page, et remarqua qu'elle faisait encore la même omission. Elle lui demanda alors si elle avait lu fidèlement. La jeune princesse lui avoua qu'elle passait un article qu'elle n'osait lire. « Eh! pourquoi vous gêner avec moi, madame? lui dit la religieuse. Que ne réservez-vous votre confession tout entière pour votre confesseur? Je vous ai déjà priée de ne m'en rien faire connaître. » L'enfant alors voulut lire l'article qu'elle avait omis; il était conçu en ces termes : « Je m'accuse d'avoir désiré, par vanité, d'être née Turque. » Sa directrice lui ayant demandé quel pouvait être le motif d'un désir si bizarre, et comment elle pouvait y attacher de la vanité : « C'est, répondit-elle, que je me figurais un grand plaisir à faire une abjuration éclatante du mahométisme, pour embrasser la foi chrétienne. » On lui fit à ce sujet la réflexion, qu'elle n'oublia jamais dans la suite, que, sans être Turque, elle aurait tout lieu de signaler un jour son zèle pour la religion, en abjurant à la cour les maximes et la conduite de la plupart de ceux qui l'habitent.

Revenue à la cour du roi son père, elle n'y fut pas longtemps sans prendre la résolution secrète de se faire religieuse. Ce qui l'y détermina, fut entre autres la vie sainte de la reine sa mère; l'exemple de la comtesse de Rupelmonde, qui se fit Carmélite dans le monastère de la rue de Grenelle, à Paris. Mais la règle du Carmel est bien austère, la santé de la princesse bien faible : comment vaincra-t-elle cet obstacle? Comme elle accompagnait quelquefois la reine sa mère chez les Carmélites de Compiègne, elle sut se procurer adroitement la règle de Sainte-Thérèse, ainsi que la tunique qu'une jeune Carmélite portait à sa prise d'habit. Elle la mettait secrètement, pour voir si elle pourrait en supporter la rudesse : elle lisait assidûment la règle, et s'exerçait aux articles les plus difficiles : elle composa même une longue prière à sainte Thérèse, pour qu'elle lui obtînt la grâce de devenir sa fille. Dès lors, au milieu de la cour et sous les habits de princesse, elle menait la vie de Carmélite. Son confident, l'archevêque de Paris, pour la mieux éprouver, la remettait d'une année à l'autre. Dans l'intervalle vinrent à mourir son frère le dauphin, et la reine sa mère. Ces tristes événements déterminèrent enfin l'archevêque à consentir qu'elle suivît sa vocation, et à en demander lui-même la permission.

C'était en 1770. A Saint-Denis, non loin du tombeau des rois de France, une maison de Carmélites se trouvait dans la dernière détresse, au point qu'elle ne pouvait plus fournir à ses pauvres habi-

tantes le nécessaire le plus indispensable. La suppression de la maison, que toutes les religieuses redoutaient comme le dernier des malheurs, paraissait inévitable. Dans cette extrémité la prieure du monastère assemble sa communauté; et, sans rien dissimuler à ses filles de la triste situation du temporel de la maison, elle les exhorte à ne pas perdre courage, et à se souvenir que Dieu n'abandonne jamais ceux qui espèrent en lui. « Vous vous rappelez, leur dit-elle, que déjà le Seigneur nous a secourues, d'une manière bien spéciale, par l'entremise de la sainte Vierge. Son bras n'est pas raccourci ; ce qu'il a fait une fois, il peut le faire encore, et il le fera, pourvu que nous ayons la foi. » Encouragées par ces discours, toutes les religieuses conviennent, avec leur prieure, de s'adresser de nouveau à la sainte Vierge, et de la conjurer de leur obtenir de Dieu que quelque sujet, dont la fortune accompagne la vocation, vienne s'unir à elles pour détourner le coup dont elles étaient menacées. Dans cette intention, ces saintes filles commencent une neuvaine de prières, de communions et de bonnes œuvres en l'honneur de la sainte Vierge, accompagnée de la promesse que, si elles sont exaucées, elles érigeront en son honneur un oratoire dans l'intérieur du monastère. La neuvaine fut commencée le 8 de février, et, le 20 du même mois, Louis XV écrivait à sa fille qu'il consentait à ce qu'elle se fît religieuse. Et, le 11 avril, la princesse vint entendre la messe chez les pauvres Carmélites de Saint-Denis. La messe finie et madame Louise étant restée devant le saint-sacrement, le directeur fait assembler la communauté au parloir, et, sans que rien ait pu la préparer à cette nouvelle, il lui annonce que la princesse, qui est entrée dans la maison, n'en doit plus sortir, et qu'elle n'y est venue que pour se faire Carmélite. Les religieuses, à ces paroles, se regardent dans l'étonnement, lèvent les mains au ciel, et ne peuvent exprimer que par des soupirs et des larmes l'excès de joie qui les transporte. — La royale postulante fut appelée sœur Thérèse de Saint-Augustin.

Peu de jours après son entrée aux Carmélites, elle y reçut la visite des princesses ses sœurs. Cette première entrevue offrit la scène la plus touchante. Les trois princesses, en embrassant leur sœur avec toute l'expression de la tendresse, fondaient en larmes, ainsi que toute la communauté, attendrie par ce spectacle. Madame Louise, la joie dans le cœur et la sérénité sur le front, s'empressait de les consoler, leur adressait les propos de la gaieté la plus franche et les assurait qu'elles n'avaient nul sujet de pleurer sur elle, à moins qu'elles ne lui enviassent le parfait bonheur dont elle jouissait. On était alors au temps de Pâques, temps auquel les Carmélites interrompent leur jeûne. Les princesses furent curieuses d'assister au souper de leur

sœur, et se rendirent au réfectoire. L'ordre du jour y amena des pommes de terre fricassées et du lait froid. Elles virent madame Louise faire gaiement et de bon appétit ce repas rustique, qui, à la cour, lui eût causé une indigestion à mourir; et elles en conclurent qu'avec son courage et sa piété elle était en effet moins à plaindre qu'à féliciter dans sa solitude.

Voici comment elle révélait à l'amitié les secrets du pays qu'elle habitait, le quatrième jour après y être arrivée : « Tout respire ici la gaieté du ciel : je viens de la récréation, où j'ai pensé mourir de rire, quoique j'eusse reçu de tristes lettres qui m'avaient beaucoup attendrie. Vois quel pouvoir a la joie d'une bonne conscience ! » Et dans une autre lettre, écrite un mois après à la même personne : « Mon lit t'a donc attendrie ? Cependant je ne suis pas si à plaindre, je m'y trouve très-bien ; et, sans aller plus loin qu'aujourd'hui, j'y ai dormi huit heures. Je t'assure que cela n'est pas si pitoyable, quand on pense à ce que Jésus-Christ a fait pour nous. D'ailleurs, cela ne me coûte pas. Je le dis à ma honte : tandis que tout le monde s'en édifie, je suis aussi à mon aise sur ma paillasse piquée que si j'étais sur un lit de plume. » Cependant la très-dure couche à l'usage des habitantes du Carmel est encore si étroite, qu'il arriva souvent à la princesse de heurter contre le mur; et elle le fit une fois si violemment, qu'il en résulta une contusion considérable à la tête. Ayant occasion d'écrire aux princesses ses sœurs, elle leur marqua qu'elle s'était fait une bosse à la tête, pour s'être frottée trop rudement contre les rideaux des Carmélites.

Un jour le roi son père, qu'elle entretenait souvent des douceurs de son état, lui objectait qu'il ne comprenait pas comment elle pouvait se trouver si bien d'un genre de vie si dur. « Il est pourtant très-vrai, papa, lui répondit-elle, que je me trouve au comble du bonheur ; mais cette pensée, que je suis venue ici pour mon salut et le salut de ceux que j'aime, a quelque chose de si consolant que je ne suis pas surprise qu'elle m'ait guérie de tous mes maux. » Le roi ne put entendre ces paroles sans en être attendri jusqu'aux larmes. Un seul point de la règle qu'elle devait embrasser inquiétait beaucoup la princesse, et avec d'autant plus de fondement que la pratique en revenait à chaque instant : c'était de se tenir longtemps à genoux. Cette attitude la fatiguait cruellement, et au point qu'il lui était physiquement impossible de la soutenir sans le secours d'un appui. Un jour qu'elle s'était longtemps occupée de cet obstacle, elle s'adresse à une novice sa compagne, et, dans l'ardeur de sa foi, la conjure de s'unir à elle pour demander à Dieu sa guérison, par l'intercession de saint Louis de Gonzague. La jeune personne entre avec

zèle dans les vues de son auguste et pieuse compagne, et, de concert, elles commencent les pratiques d'une neuvaine à l'intention convenue. Madame Louise, à la fin de cet exercice, se trouva guérie, mais si parfaitement que jamais, depuis, elle n'éprouva la plus légère atteinte de son infirmité.

Enfin, le 10 septembre 1770, elle prit solennellement l'habit de Carmélite. Le Pape voulut présider à la cérémonie par son nonce. La fille du roi, devenue fille de Sainte-Thérèse, s'avança vers la dauphine, Marie-Antoinette d'Autriche-Lorraine, pour recevoir de ses mains le voile et le manteau religieux. La jeune princesse, en les lui présentant, les arrosa des larmes de sa tendresse, et ses larmes étaient intarissables.

Le noviciat chez les Carmélites n'est pas seulement le tombeau de l'amour-propre, il contrarie encore autant la délicatesse des sens qu'il ménage peu les forces du corps; en sorte que, lorsqu'on interdisait à madame Louise les gros travaux, qui demandaient une force qu'elle n'avait pas, son zèle avait la ressource des ouvrages les plus rebutants, et, si elle n'en était pas chargée d'office, elle savait les attirer à elle : elle épiait l'occasion de les dérober à ses compagnes ; et cela était si fréquent, que celles-ci, lorsqu'elles trouvaient leur ouvrage fait, en concluaient aussitôt que c'était un tour de la sœur *Thérèse de Saint-Augustin*. S'il arrivait qu'une religieuse, la prenant sur le fait, voulût réclamer sa tâche, la princesse tombait à ses pieds, lui baisait la main, et obtenait par là d'achever ce qu'elle avait commencé.

C'est ainsi que Louise de France, fille de Louis XV, mais bien plus encore fille de saint Louis, se préparait au sacrifice irrévocable d'elle-même à Dieu, le 22 septembre 1771. Dans le moment où le son des cloches de toute la ville apprit au public que madame Louise avait prononcé ses vœux, les ouvriers quittaient leurs travaux, et les artisans sortaient de leurs boutiques ; on s'attroupait au milieu des rues et dans tous les carrefours ; on levait les mains au ciel ; et, en quelque endroit qu'on se portât, on entendait répéter : « Comment est-il possible que la fille de notre roi se soit dévouée pour sa vie à des austérités qu'aucun de nous n'aurait le courage d'embrasser. » Sa pieuse mère avait dit avant de mourir : « Vous verrez que ma Louise finira par vouloir se faire Carmélite ; mais, avec sa santé, la pauvre enfant n'y tiendra pas. » Elle y tiendra vingt-huit ans, peut-être par l'intercession de sa sainte mère.

De tous les enfants de la reine, l'héritier du trône était celui en qui cette princesse désirait le plus de voir ses vertus reproduites. Ses vœux furent exaucés. On lui entendit dire à elle-même : « Je n'ai

qu'un fils ; mais le ciel, qui me l'a donné, a pris plaisir à le former sage, vertueux, bienfaisant, tel enfin que j'aurais à peine osé l'espérer. » Louis, dauphin de France, naquit le 4 septembre 1729. Le 8 décembre de l'année précédente, jour de la Conception de la sainte Vierge, son père et sa mère avaient communié ensemble, pour obtenir de Dieu la naissance d'un prince. Dès que son état le lui permit, sa mère fit un voyage à Notre-Dame de Chartres, pour consacrer d'une manière spéciale à la sainte patronne de la France son jeune fils, qu'elle regarda toujours comme un bienfait de sa protection. L'enfant parut prévenu de la grâce divine dès ses premières années. Il ne parlait pas encore, lorsqu'un jour qu'on le menait promener il aperçut un pauvre qui demandait l'aumône. Personne cependant n'y faisait attention que l'enfant, qui s'agitait beaucoup, se tournant tantôt vers sa nourrice, tantôt vers le pauvre. On s'arrêta pour découvrir ce qui pouvait lui causer tant d'inquiétude : on aperçut le pauvre, sur qui il fixait ses yeux et qu'il montrait de ses petits bras. On lui fit l'aumône : son air satisfait calma les inquiétudes du dauphin.

A peine fut-il sorti de la première enfance et en âge de discerner le bien d'avec le mal, qu'on découvrit en lui une souveraine horreur pour le vice et pour toute espèce de bassesse. Il n'eût pas souffert qu'on proférât en sa présence une seule parole qui pût blesser la vérité, l'honnêteté ou la réputation d'un absent. Une des princesses ses sœurs, âgée d'environ huit ans, ayant laissé échapper un propos indiscret, il la menaça de renoncer à son amitié et lui fit une réprimande si vive, qu'elle ne l'oublia jamais. A cette aversion pour le vice, qui lui était comme naturelle, il joignait un grand respect pour la religion. Tout ce qui y avait quelque rapport paraissait l'intéresser. On commença bientôt à entrevoir quel serait le fond de son caractère : une physionomie prévenante, un air ouvert annonçaient sa franchise. Ordinairement, et plus souvent qu'on n'eût voulu, il était disposé à rire et à folâtrer. Une tournure d'esprit fine et agréable lui fournissait toujours quelque expédient heureux pour se soustraire aux reproches. Sans avoir recours au mensonge ou à la ruse, il savait faire agréer une excuse à ceux qui étaient chargés de son éducation. En même temps, la miséricorde qui semblait née avec lui croissait avec lui. Son gouverneur, le comte de Châtillon, ayant remarqué plusieurs fois qu'il donnait avec trop peu de discrétion tout ce qu'il avait au premier qui lui demandait, fixa à un écu ses libéralités envers les pauvres mendiants. Alors, quand il en rencontrait un dont l'état lui paraissait plus misérable, il glissait adroitement un louis sous l'écu qu'il lui donnait. Il fut un jour si touché de la misère d'une pauvre femme, que n'osant, en présence de son gouverneur, la sou-

lager aussi efficacement qu'il l'eût voulu, il lui dit tout bas de se rendre devant son appartement pour le temps qu'il lui assigna. A l'heure marquée, il ouvrit sa fenêtre, reconnut la femme et lui jeta quelques louis.

Cependant les commencements de son éducation furent assez orageux. Il avait le caractère ardent et impétueux ; il s'irritait facilement quand on combattait ses goûts, et il était entier dans ses réponses envers ceux qui le voulaient troubler dans la possession de faire ses volontés. Il n'avait pas encore dix ans que son esprit se produisait déjà par ces saillies vigoureuses qui décèlent une âme faite pour penser d'après elle-même. Le cardinal de Fleury, assistant un jour à son dîner, entreprit de lui faire une leçon de modération : il fit pour cela l'énumération de tout ce qui l'environnait, et à chaque chose qu'il nommait, il ajoutait : « Cela, monsieur, est au roi ; cela vient du roi ; rien de tout cela ne vous appartient. » Le dauphin écouta fort impatiemment la remontrance sans pourtant interrompre le cardinal. Quand il eut fini, voyant qu'on avait tout donné au roi sans lui rien laisser : « Eh bien, reprit-il avec émotion, que tout le reste soit au roi ; au moins mon cœur et ma pensée sont à moi. »

A dix ans, son gouverneur le mena voir le camp de Compiègne, pour lui donner une première leçon d'expérience dans l'art militaire. Le dauphin suivait toutes les opérations avec un intérêt incroyable ; rien n'échappait à son attention. Mais, quand il fallait ensuite passer au sérieux de l'étude, prendre une leçon de géographie, d'histoire ou de langue, on ne saurait imaginer combien il lui en coûtait ; et il lui arriva quelquefois de dire net qu'il n'en ferait rien ; qu'il ne fallait pas être dauphin de France pour avoir tant de mal. Cependant on tenait ferme, et il fallait que la tâche qu'on lui avait imposée fût remplie, sous peine de rester en pénitence et de ne point sortir de son appartement. L'expérience qu'il en fit quelquefois l'obligea à marquer dans la suite moins de résistance.

Quand une fois il commença à entendre les auteurs qu'on lui faisait expliquer, la curiosité lui en rendit la lecture agréable. Un degré de connaissance qu'il acquérait le charmait et lui faisait désirer d'en acquérir un nouveau. Quelque jeune qu'il fût, il ne se borna jamais, comme la plupart des enfants, à rendre des mots pour des mots : les choses étaient toujours ce qui l'occupait le plus ; et souvent le désir de voir le dénoûment d'une négociation, ou l'issue d'une bataille, l'emportait beaucoup au delà de la tâche qu'on lui avait assignée, et lui faisait oublier de prendre sa récréation. Voici ce qu'écrivait de lui un homme qui ne sut jamais flatter, l'évêque de Mirepoix, Boyer, son précepteur : « A peine fut-il sorti de l'enfance, qu'on remarqua

en lui une conception aisée, une mémoire qui s'emparait de tout, une curiosité savante qui étonnait ses maîtres, des applications promptes et justes de ce qu'il savait déjà. Jusque dans les instants d'ennui, que la sécheresse des premiers éléments lui apportait quelquefois, il laissait échapper des traits qui décelaient ses dispositions ; et l'on pressentait, à son insu, que dans le genre qu'il voudrait, il serait un jour savant, pour ainsi dire, malgré lui [1].

Ce qui lui coûtait alors, n'était plus tant l'étude que le passage des amusements et de la récréation à l'étude. Un jour que son sous-précepteur, l'abbé de Saint-Cyr, l'avertissait qu'il était temps de prendre sa leçon : « Je suis bien sûr, lui dit-il, qu'on n'a pas assujetti tous les princes à apprendre le latin comme moi ; parlez-moi en conscience, cela n'est-il pas vrai ? — Je ne vous le dissimulerai pas, lui répondit l'abbé, cela n'est que trop vrai ; nos histoires en font foi et nous offrent quantité de princes qui se sont rendus méprisables par une grossière ignorance. » Le dauphin sentit toute l'énergie de cette réponse ; il ne l'oublia jamais, et elle fut, dans la suite, comme une barrière insurmontable à la vivacité de son caractère. Passer de l'amusement du jeu au sérieux du travail lui paraissait bien dur ; mais être un prince ignorant avait quelque chose de si humiliant à ses yeux, que rien ne lui semblait impossible pour en éviter la honte.

A mesure qu'il avançait en âge, il s'apercevait lui-même de ses défauts ; il en convenait, et il travaillait sincèrement à s'en corriger. Le comte de Châtillon lui parlait un jour de ses vivacités : « Je vous avertis ,monsieur, lui dit-il, que je désavoue par avance toutes les sottises que je pourrai faire à l'avenir : imaginez-vous, dans ces moments, que c'est le vent qui souffle. » Un jour qu'il se laissait emporter à son humeur, son gouverneur, faisant allusion au propos qu'il lui avait tenu, dit que le vent était bien grand. « Oui, oui, monsieur, reprit-il avec émotion, et la foudre n'est pas loin. » Le gouverneur, contrefaisant l'homme qui avait peur, se boucha les oreilles. Le prince se mit à rire, vint l'embrasser, et lui dit : « J'avais pourtant bien promis de ne plus me mettre en colère, je vous en fais mes excuses. »

En 1741, douzième année de son âge, il reçut le sacrement de confirmation, et puis la sainte communion pour la première fois. Dès lors ses inclinations se fixèrent dans le bien. Il lui échappait encore de temps en temps quelques fautes, mais elles étaient du nombre de celles qu'on pardonne aisément à la jeunesse ; et toujours son cœur les désavouait. Son précepteur, lui faisant un jour parcourir

[1] Proyart, *Vie du dauphin, père de Louis XVI*, l. I.

la table chronologique des rois ses ancêtres, lui demanda auquel de tous il aimerait mieux ressembler : « A saint Louis, répondit-il aussitôt ; je voudrais bien devenir un saint comme lui. »

Le 23 février 1745, à la suite d'une maladie mortelle que Louis XV avait faite à Metz, le dauphin épousa Marie-Thérèse, infante d'Espagne, princesse accomplie, mais qui mourut l'année suivante, en laissant une fille qui ne lui survécut que deux ans. Le dauphin, qui aimait son épouse avec tendresse, fut inconsolable de sa mort. Le 8 février 1747, on lui fit épouser Marie-Josèphe de Saxe, qui fit le bonheur de sa vie par ses vertus. Elle était fille de Frédéric-Auguste, électeur de Saxe et roi de Pologne, d'où il avait expulsé Stanislas Leczinski. Le dauphin de France se trouvait ainsi avoir pour mère la fille de Stanislas et pour épouse la fille de Frédéric-Auguste, les deux rivaux et compétiteurs. La vertu de l'épouse et de la mère sut tout concilier. Le troisième jour après son mariage, la dauphine devait, suivant l'étiquette, porter en bracelet le portrait du roi son père. Quoiqu'on se fût déjà fait de part et d'autre des protestations bien sincères d'oublier pour toujours les démêlés des deux cours, on sent assez qu'il devait en coûter à la fille de Stanislas de voir porter comme en triomphe dans le palais de Versailles le portrait de Frédéric. Une partie de la journée s'était déjà passée sans que personne eût osé considérer ce bracelet, qui avait quelque chose de plus brillant que les jours précédents. La reine fut la première qui en parla : « Voilà donc, ma fille, le portrait du roi votre père ? — Oui, maman, répondit la dauphine en lui présentant son bras, voyez qu'il est ressemblant : » c'était celui de Stanislas. Ce trait fut admiré et applaudi de toute la cour. La reine sentit tout ce qu'il valait : elle en témoigna sa satisfaction à la jeune princesse, qui lui devenait plus chère de jour en jour.

En 1762, le dauphin fut pris d'une maladie contagieuse. Sa jeune épouse voulut elle-même être sa garde-malade : elle eut même l'adresse de lui laisser ignorer le caractère périlleux de sa maladie. Un jour qu'on représentait à la princesse le danger auquel elle exposait elle-même sa santé, en se ménageant si peu et en respirant habituellement l'air d'une maladie contagieuse, elle fit cette belle réponse: « Eh ! qu'importe que je meure, pourvu qu'il vive ! La France ne manquera jamais de dauphine, si je puis lui conserver son dauphin. » Ce prince sentit tout le prix des attentions de sa vertueuse épouse, et, pendant sa convalescence, il ne se lassait pas d'en parler. « Oui, disait-il quelquefois, ce n'est qu'à ses soins et à ses prières que je suis redevable de la vie. — Vous m'avez fait prendre le change sur la nature de ma maladie, lui disait-il un jour en riant, cela n'est

pas bien : avez-vous eu soin d'en tenir note dans votre examen de conscience ? — Oh ! vraiment, lui répondit la dauphine, j'aurais bien de la peine à m'exciter à la contrition de la faute que vous m'imputez, car il me semble qu'en pareille occasion j'y retomberais tout de nouveau [1]. »

Dieu bénit leur mariage d'une heureuse fécondité : il en sortit huit enfants, cinq princes et trois princesses : Louis XVI, avec ses frères et ses sœurs. Pour leur éducation, non-seulement le père choisit les hommes les plus recommandables, il voulut lui-même y présider. Deux fois par semaine, le mercredi et le samedi, il les examinait avec la dauphine, lui sur les langues, elle sur la religion et l'histoire. Il savait exciter leur émulation par des récompenses ou des privations ménagées à propos. Il applaudissait tantôt à l'un, tantôt à l'autre. L'un d'eux, qui fut depuis Louis XVI, transporté par son jeune enthousiasme, disait un jour : « Que je serais content si je pouvais savoir quelque chose que papa ne sût point ! » Mais ce que le père leur inspirait encore bien plus que la science, c'était la vertu, la piété, la droiture du cœur, la sensibilité envers les malheureux. Il ne négligeait aucune occasion de leur donner là-dessus quelques leçons utiles : il leur en fit une des plus frappantes le jour qu'on suppléa les cérémonies de leur baptême. Après que leurs noms furent inscrits sur le registre de la paroisse, il se le fit apporter, et l'ayant ouvert, il leur fit remarquer que celui qui les précédait était le fils d'un pauvre artisan, et leur dit ces belles paroles : « Vous le voyez, mes enfants ; aux yeux de Dieu les conditions sont égales, et il n'y a de distinction que celle que donnent la foi et la vertu : vous serez un jour plus grands que cet enfant dans l'estime des peuples, mais il sera lui-même plus grand que vous devant Dieu, s'il est plus vertueux. »

En même temps, le dauphin continuait et perfectionnait sa propre éducation. Il étudiait à fond toutes les parties d'un bon gouvernement, y compris l'art de la guerre ; il assista à la bataille de Fontenoy, gagnée contre les Anglais en 1745, et on eut bien de la peine à l'empêcher de se jeter dans la mêlée. Il s'appliquait surtout à bien connaître les hommes et les choses qu'il était appelé à gouverner. Il ne se faisait point illusion sur la littérature contemporaine, ni pour le style, ni pour le fond. La lettre suivante, qu'il écrivit à l'abbé de Saint-Cyr, son ancien sous-précepteur, qui fut toujours son ami, annonce une critique fine et judicieuse.

« Le porteur de ma lettre, cher abbé, vous donnera des nouvelles

[1] Proyart, *Vie du dauphin*, l. 1.

de ma santé. Quant à mes occupations, j'ai fort bien profité de l'avis que vous m'aviez donné de n'en prendre qu'à mon aise. J'ai beaucoup lu, et j'espère, Dieu merci, n'avoir guère profité de mes lectures. J'ai surtout lu force discours académiques, dont quelques-uns m'auraient assez plu pour le sujet; mais on voit régner partout dans ces nouveautés un style à prétention, qui révolte et passe souvent de beaucoup les bornes communes du ridicule; n'en attendez point d'analyse. Voici, en général, ce qui m'en est resté : L'un couche sur le papier quelques centaines de propositions, de quatre mots chacune avec un point au bout, et prétend avoir donné un discours. Un autre, non content de parler en syllogismes, a soin de m'en avertir, en disant : *C'est ainsi que je procède; voici comment je démontre;* et ses démonstrations et ses processions ne finissent point, et mènent toujours fort loin de la région du bon sens. J'en vois qui, hérissés de philosophie, ne parlent que par *raison directe,* ou *inverse,* par *quantités* et *quotités*, par *produits,* par *somme* et par *masse.* Le style oriental est du goût de la plupart; mais on est surpris, en lisant, de voir leurs phrases colossales n'accoucher que d'idées puériles, ou sans vigueur. Il s'en trouve qui, possesseurs d'un certain nombre de tours de phrases qui ne sont qu'à eux, les distribuent le compas à la main, pour l'ornement de leurs discours. Plusieurs, persuadés sans doute qu'il est beau de se faire étudier, et qu'un homme d'esprit ne s'énonce point comme un autre, pour se faire entendre, ne nous parlent que sur le ton énigmatique de Nostradamus. Je vous condamne à lire une pièce que j'ai lue moi-même d'un bout à l'autre, sans pouvoir deviner le but de l'auteur : il m'est seulement resté un violent soupçon qu'il a voulu comparer les anciens écrivains avec les modernes [1]. »

Quant aux écrivains qui se nommaient eux-mêmes philosophes : « Je les ai étudiés, écrivait le même prince; j'ai passé de leurs principes à leurs conséquences; et j'ai reconnu dans les uns des hommes libertins et corrompus, intéressés à décrier une morale qui les condamne, à éteindre des feux qui les effrayent, à jeter des doutes sur un avenir qui les inquiète : dans les autres, des esprits superbes, qui, emportés par la vanité de vouloir penser en neuf, ont imaginé de raisonner par système sur la Divinité, ses attributs et ses mystères, comme il est permis de le faire sur ses ouvrages. » Nous verrons plus tard que les philosophes parlaient les uns des autres comme le dauphin.

« Suivant les principes de nos nouveaux philosophes, dit-il encore

[1] *Vie du dauphin,* l. 2.

dans un de ses écrits, le trône ne porte plus l'empreinte de la divinité : ils décident qu'il fut l'ouvrage de la violence, et que ce que la force eut le droit d'élever, la force a le droit de l'abattre et de le étruire..... ; que le peuple ne peut jamais céder l'autorité, qu'il ne peut que la prêter ; toujours en droit de la communiquer et de s'en ressaisir, selon que le lui conseille l'intérêt, son unique maître.

« Ce que les passions se contenteraient d'insinuer, nos philosophes l'enseignent : que tout est permis au prince, quand il peut tout, et qu'il a rempli ses devoirs quand il a contenté ses désirs ; car enfin, si cette loi de l'intérêt, c'est-à-dire du caprice des passions humaines, venait à être généralement adoptée, au point de faire oublier la loi de Dieu : alors toutes les idées du juste et de l'injuste, de la vertu et du vice, du bien et du mal moral, seraient effacées et anéanties dans l'esprit des hommes : les trônes deviendraient chancelants, les sujets seraient indociles et factieux, les maîtres sans bienfaisance et sans humanité. Les peuples seraient donc toujours dans la révolte ou dans l'oppression [1]. »

On voit comment l'esprit du dauphin allait droit au but et comment d'un coup d'œil il apercevait les conséquences désastreuses des principes de la philosophie moderne : principes qui ne sont autres que ceux de la politique païenne, naturalisée en France par Philippe le Bel, mise en théorie et en pratique par Louis XIV, et que son arrière-petit-fils, Louis XVI, expiera sur l'échafaud comme une victime pour les péchés d'autrui.

Le dauphin, père de Louis XVI, envisageait la licence des mœurs comme un principe destructeur des États les mieux affermis ; et si la Providence l'eût placé sur le trône, il se serait cru obligé de faire usage de tous les moyens que le pouvoir suprême lui eût mis en main, pour rappeler la nation à l'innocence des mœurs antiques. Son exemple, mieux qu'un édit, eût eu force de loi sur un peuple qui s'en était toujours fait une de copier les mœurs du souverain. Suivant ce principe, qu'il adopte partout, « qu'un roi doit se regarder dans ses États comme un père de famille au milieu de ses enfants, » il met au rang de ses obligations les plus étroites de veiller sur les mœurs de ses sujets. « Le monarque, dit-il dans un de ses écrits, doit apporter les soins d'un père à régler les mœurs de ses sujets. Je n'ai jamais douté, disait-il encore, que la morale d'Épicure, à laquelle on attribue la décadence de l'empire romain, ne doive entraîner la ruine de toutes les nations chez lesquelles elle s'intro-

[1] *Vie du dauphin*, l. 2.

duira. » Aussi ne compta-t-il jamais les excès honteux de la débauche au nombre de ces abus sur lesquels il est quelquefois prudent de fermer les yeux, pour en prévenir de plus grands : il était persuadé, et il le disait lui-même, qu'il ne pouvait en exister de plus préjudiciable au bien même physique d'un État que celui qui arrête le cours de la population ; qui invite le luxe et la fainéantise; qui trouble souvent la tranquillité publique, et toujours l'ordre domestique; qui ruine les familles; qui conseille les vols et les rapines; qui prépare les emprisonnements, les suicides et les assassinats; qui moissonne tous les ans plus de citoyens que le fer ennemi; qui fait de la capitale un rendez-vous de libertinage, l'école de tous les vices et le tombeau de la jeunesse. « La débauche, dit ce prince, est mère de beaucoup de filles qui sont des furies bien redoutables au sein d'un État. »

Après avoir considéré le monarque comme le père de ses sujets, pour l'obligation de régler leurs mœurs, il veut qu'il se regarde lui-même, pour le devoir de régler les siennes, non comme un grand prince en qui la flatterie ne manque jamais d'excuser les faiblesses les plus condamnables, mais comme un prince chrétien qui n'est pas moins comptable à Dieu de sa conduite, que le reste des hommes. « Un roi, dit-il, ne doit pas avoir de favoris : le nom de maîtresse fait horreur à un chrétien. » Il ne laissa jamais ignorer ce qu'il pensait de ces femmes sans pudeur qui ne rougissent point de chercher à se faire un nom par la voie de l'infamie et qui s'applaudissent, comme d'un triomphe, quand elles ont su jeter dans un cœur honnête et vertueux les premières étincelles d'un feu illégitime; il regardait ces âmes basses et artificieuses comme les plus grands ennemis de la gloire des princes, et le mépris qu'il avait pour elles allait jusqu'à l'indignation [1].

Saint Paul, parlant aux Hébreux de la foi des patriarches, dit que c'est par le mérite de sa foi que le patriarche Hénoch a été transféré de ce monde dans l'autre sans voir la mort [2]. Au livre de la Sagesse, l'Esprit-Saint ajoute : « Comme le juste a plu à Dieu, il en a été aimé, et Dieu l'a transféré d'entre les hommes parmi lesquels il vivait. Il a été enlevé, de peur que la malice ne lui changeât l'esprit et que la tromperie ne vînt à séduire son âme; car la fascination de la bagatelle obscurcit le bien, et les passions volages de la convoitise renversent l'intelligence même éloignée du mal. Ayant peu vécu, il a rempli la course d'une longue vie; car son âme était agréable à Dieu : c'est pourquoi il s'est hâté de le tirer du milieu de l'iniquité [3]. » Telle

[1] *Vie du dauphin*, l. 2. — [2] Hébr., 11, 5. — [3] Sap., 4, 10-14.

fut la providence de Dieu sur le père de Louis XIV. On lit dans la vie de la reine sa mère, par l'abbé Proyart :

« Nous rapporterons le fait tel qu'il nous a été communiqué par des personnes respectables à qui la reine l'a plusieurs fois raconté. Pendant les divertissements d'un camp de Compiègne, on vint lui donner avis que le dauphin son fils courait le plus grand danger, non pour la vie, mais pour la vertu. Déjà toutes les batteries étaient dressées, les mesures étaient prises, la séduction paraissait inévitable, et les méchants qui la tentaient triomphaient d'avance, comme assurés du succès. A cette nouvelle, qui est un coup de poignard pour elle, cette vertueuse mère entre dans son oratoire, se prosterne devant une image de la sainte Vierge, et, dans la douleur qui l'accable, elle lui adresse en substance cette prière : «C'est à vous, ô reine des cieux, que je dois, après Dieu, la naissance de ce cher fils; vous l'avez toujours protégé : délivrez-le aujourd'hui des piéges de l'iniquité, et, s'il faut que j'aie jamais à pleurer sur lui, oui, demandez à Dieu, je vous en conjure, que ce soit sa mort plutôt que son innocence. » Le vœu de la mère de saint Louis était un grand avis que la piété de cette princesse donnait à son fils; celui que fait ici la reine est un sacrifice comparable à celui d'Abraham, qu'elle offre à Dieu dans la vivacité de sa foi et que Dieu paraît accepter. Sur ces entrefaites, elle reçoit un billet anonyme qui ne contenait que ce peu de mots : « Madame, soyez en paix; vos vœux pour M. le dauphin sont exaucés. » Elle ignora toujours qui lui avait écrit ce billet; mais ce qu'elle sut bien positivement, c'est que la vertu de son fils avait eu à se défendre de toutes les manœuvres de la perversité. L'on avait conduit ce prince, par des chemins détournés, jusque sur le penchant de l'abîme : un pas de plus l'y précipitait; mais on priait pour lui : il ouvrit les yeux et recula d'horreur, ne voyant que le crime hideux sous le masque de la beauté.

« Ce fut une grande consolation pour la reine de retrouver son fils toujours le même, et plus que jamais attaché à tous ses devoirs, après cet assaut livré à l'innocence de ses mœurs. Mais bientôt la cruelle maladie dont fut attaqué le dauphin vint alarmer de nouveau sa tendresse maternelle. Dans le temps de ses plus vives inquiétudes à son sujet, et lorsqu'elle intéressait le ciel et la terre pour sa guérison, elle reçut un nouveau billet anonyme, conçu en ces termes : « Souvenez-vous, madame, du camp de Compiègne, et adorez les miséricordes du Seigneur sur M. le dauphin. » Ce billet fit faire à la princesse les plus profondes réflexions. Elle ne douta point qu'il ne fût parti de la même main qui avait écrit le premier ; elle eût bien désiré pouvoir en découvrir l'auteur; elle fit des démarches pour le

connaître, mais il échappa à toutes ses recherches. D'un côté, elle ne comprenait pas comment l'anonyme pouvait avoir eu connaissance d'un vœu qu'elle avait formé seule dans le secret de son oratoire, et dont elle croyait n'avoir jamais parlé à personne ; de l'autre, elle se souvenait bien d'avoir demandé au ciel, dans l'ardeur de sa prière, que son fils mourût innocent plutôt que de vivre coupable : c'en fut assez pour qu'elle n'osât plus se flatter de l'espérance qu'il guérît. Elle le vit en effet mourir, mais mourir d'une mort de prédestiné. C'est alors que, parmi les consolations de la foi et toutes les douleurs de la nature, elle fit retentir l'intérieur de son palais des plaintes les plus attendrissantes : O mes enfants ! disait-elle au milieu de sa famille désolée comme elle, ne cherchez plus qui a fait mourir votre frère ! Hélas ! c'est moi-même qui ai prié pour sa mort, et Dieu m'a exaucée : oui, j'ai immolé mon fils, et il faut encore que j'en remercie le Seigneur. O mon cher fils ! que ne suis-je morte pour vous ! Je suis inutile au monde, et vous auriez fait triompher la religion... » C'est ainsi que la princesse chrétienne rendait grâces à Dieu d'une mort dont la tendre mère ne se consola jamais [1]. »

Le dauphin avait trente-six ans, lorsque sa santé commença visiblement à dépérir. Au mois d'octobre 1765, les plus fâcheux symptômes indiquèrent la formation d'un abcès à la poitrine. De la cour, l'alarme se répandit jusqu'aux extrémités de la France. Tout ce qu'il y avait d'âmes vertueuses dans le monde et dans le cloître s'empressèrent de demander à Dieu, par les vœux les plus ardents, la conservation d'une tête si précieuse à la religion et à l'État. Bientôt après, le danger paraissant de jour en jour plus pressant, on ordonna des prières publiques dans toute l'étendue du royaume ; et ce fut là comme le signal d'un edésolation générale ; les étrangers mêmes partageaient la douleur des Français. Le dauphin s'était étudié à cacher ses rares qualités, et il y avait réussi. La France jusqu'alors n'avait connu qu'imparfaitement le trésor qu'elle possédait en sa personne ; mais, après avoir passé toute sa vie dans son cabinet, il fut obligé, si l'on peut ainsi dire, d'être malade en public. Toutes les personnes de la cour se faisaient un devoir de leur assiduité à lui faire leurs visites, et lui, de sa complaisance à les recevoir. Paroles, actions, sentiments, tout ce qu'il faisait, tout ce qu'il disait était recueilli et rendu public, tout intéressait jusqu'à l'attendrissement. On aperçut alors le fond de son cœur : son mérite ne fut plus un problème. On rendit partout hommage à ses grandes qualités ; on se reprochait de ne l'avoir pas connu plus tôt. Nous fûmes alors témoins, dit l'abbé Proyart,

[1] Proyart, *Vie de la reine de France*, l. 4.

de ce qu'on voit à peine dans ces calamités où tous ont à craindre pour la vie : toutes les fêtes étaient suspendues ; un triste silence régnait dans ces lieux mêmes de divertissements, qui retentissent habituellement des cris de joie ; en plusieurs endroits, le zèle des ecclésiastiques suffisait à peine à la piété des fidèles, qui, pour adresser à Dieu des vœux plus efficaces, voulaient se mettre en état de grâce et se réconcilier avec lui. On ne cessa de prier pendant deux mois entiers; et la ferveur semblait redoubler avec le danger. La capitale se distingua parmi les autres villes du royaume : pendant les prières des quarante heures, toutes les églises des paroisses et des communautés étaient remplies de monde; on y entrait respectueusement, on priait, souvent on pleurait, et on se retirait en silence.

Pendant ces jours de deuil et d'affliction, il n'était pas rare de voir des gens de tout sexe et de toute condition prosternés au milieu de la place de Sainte-Geneviève, dont l'église était toute remplie de monde. Les pauvres habitants des campagnes, plus sensibles encore et plus religieux que ceux des villes, profitaient des jours où il leur était permis de suspendre leurs travaux pour s'acquitter envers le dauphin, et demander au ciel avec plus d'instances la conservation d'un prince dont ils avaient toujours ouï dire qu'il ne pensait qu'à les rendre heureux. Ils arrivaient par troupes dans la capitale, et se rendaient aux tombeaux des saints protecteurs de la France. Dans la saison la plus rigoureuse, on les voyait, le long des rues et sur les places publiques, se délasser, en mangeant un morceau de pain bis, de la fatigue d'un voyage de plusieurs lieues.

La famille royale, de son côté, réunissait tous les genres de bonnes œuvres, pour fléchir le ciel et détourner le coup qui menaçait la France. Mais le mal était sans remède, et les médecins déclarèrent que, tous les secours de leur art devenant désormais inutiles, il n'y avait qu'un prodige qui pût opérer la guérison du dauphin. Cette nouvelle, qui se répandit bientôt parmi le peuple, au lieu de ralentir son ardeur dans la prière, ne fit que l'enflammer davantage. Les différents corps de l'État et toutes les communautés ajoutèrent aux prières publiques des prières particulières et d'abondantes aumônes. Les pauvres, n'étant plus distraits par les inquiétudes de la misère, n'étaient occupés, comme le reste du peuple, qu'à offrir des vœux pour la cause commune. Les troupes, qui n'avaient pas oublié la campagne de 1745, et qui se rappelaient surtout les bontés dont le dauphin les avait comblées tout récemment au camp de Compiègne, prirent la plus grande part à la douleur publique, et l'on remarqua que, dans toutes les villes de guerre, elles donnèrent des preuves éclatantes de leur affection envers le prince. Ce que fit en cette occa-

sion le régiment des dragons-dauphin semble digne d'être transmis à la postérité; il s'imposa un jeûne solennel, et pendant qu'il dura, les églises étaient remplies de ces braves guerriers, qui, prosternés aux pieds des autels, conjuraient le Dieu des armées, avec toute la ferveur de leur zèle, de leur accorder une vie pour laquelle ils eussent voulu verser tout leur sang.

Pendant que la France entière priait pour son prince malade, le prince malade priait pour la France et offrait à Dieu le sacrifice de sa vie pour elle. Je ne sais si dans l'histoire de l'Église il y a rien de plus beau. Nous avons de cette maladie du dauphin un récit authentique par la dauphine son épouse. On croirait lire le récit que fait sainte Perpétue de son propre martyre et de celui de ses compagnons. En voici quelques traits.

« Le jour que les médecins virent un danger pressant (son premier médecin), Labrinelle, suivant l'ordre qu'il en avait reçu de M. le dauphin, l'en avertit. Quoiqu'il fût très-éloigné de cette pensée, il en reçut la nouvelle avec une fermeté et une tranquillité que la religion seule peut donner... L'après-midi, il reçut la visite de la reine. Dès qu'elle fut sortie : *Où croyez-vous*, me dit-il, *que soit M. Collet* (c'était son confesseur) ? *car je veux me confesser cette après-midi : ç'a toujours été mon projet. Envoyez-le chercher.* J'allai chercher M. Collet, qui était chez moi, et je redescendis. Il me dit de lui apporter ses livres pour se préparer, me fit rester auprès de son lit, et fit sa préparation avec la plus grande tranquillité. Quand il fut prêt, il me dit de faire entrer son confesseur. Sa confession finie, il m'envoya chercher et me dit : *Je comptais faire mes dévotions dimanche ; mais M. Collet m'a dit tout à la franquette qu'il valait mieux que je communiasse en viatique.* Ensuite il me demanda ce que j'avais fait toute la matinée : je lui répondis que je n'avais pas fait grand'chose. Il me dit : *Vous vous êtes au moins lavé les yeux ;* il voulait dire que j'avais pleuré. Je lui avouai que cela était vrai, et dans ce moment même, ne pouvant contenir mes larmes, elles coulèrent de nouveau : il le vit, et me dit en souriant : *Allons donc, courage, courage.*

Il envoya ensuite chercher Adélaïde (sa sœur), et quand elle fut arrivée, il lui répéta ce qu'il m'avait dit sur sa communion; puis, s'adressant à toutes deux, il nous dit : *Je ne puis vous exprimer, mes sœurs, combien je suis aise de partir le premier. Je suis fâché de vous quitter, mais je suis bien aise de ne pas rester après vous.* Cela nous fit pleurer : il s'attendrit lui-même et nous dit : *Ah ! finissez donc, vous me faites de la peine.* Et tout de suite il nous conta que M. Collet lui avait dit qu'il ferait bien de recevoir ses sacrements ; qu'il espérait que le bon Dieu exaucerait les vœux qu'on faisait pour lui ; mais

que s'il en disposait autrement... *Ah !* nous dit-il, *quand il en a été là, il n'a pu achever, tant il pleurait, et je lui ai dit qu'il faisait l'enfant.*

« Après la messe, qu'il entendit tout de suite (après avoir reçu ses sacrements), il me fit appeler. Le roi étant dans ce moment auprès de son lit, il me fit seulement un geste qui exprimait toute sa joie ; et je n'oublierai jamais l'air de contentement, de joie, de béatitude, qui brillait dans ses yeux et qui était répandu sur son visage. Le roi s'étant un peu éloigné, il me tendit la main en me disant : *Je suis ravi de joie ; je n'aurais jamais cru que recevoir ses derniers sacrements effrayât si peu et donnât tant de consolation : vous ne sauriez l'imaginer.* Mesdames (ses sœurs) vinrent un moment après, lorsque le roi était encore auprès de son lit ; en les voyant, il se mit la main sur la poitrine, pour leur faire connaître la douceur des consolations qu'il ressentait. Il fut très-gai avec le roi et la reine ; mais de temps en temps il jetait les yeux sur son crucifix, qui était sur son lit ; et il le regardait avec une joie et un contentement qui éclataient malgré lui.

« Quelques jours après, continue la dauphine, je le priai de s'unir d'intention aux prières qu'on faisait pour obtenir sa guérison. *Non,* me répondit-il, *M. Collet me l'a défendu.* Je lui dis que je ne croyais pas cela ; il se mit à rire et dit : *Il est vrai qu'il ne me l'a pas défendu ; mais il ne me l'a pas conseillé, parce que cela me troublerait et m'agiterait.* La reine lui dit aussi un jour la même chose que moi, et elle ajouta qu'il y était obligé, parce que sa vie était utile et nécessaire à la religion. *Ah ! maman,* lui répondit-il, *les vues de la Providence sont bien différentes de celles des hommes.* (*Ayez confiance,* ajouta-t-il : *celui qui a établi sa religion sans moi saura bien la soutenir et la faire triompher sans moi.*) Il ne pouvait pas croire qu'il fût bon à rien, ni qu'il fût aussi aimé des peuples qu'il l'était. Quand il sut qu'on continuait les prières des quarante heures au delà du temps ordinaire, il en parut mécontent, *parce que,* disait-il, *selon les règles de l'Église, ces prières ne doivent durer que trois jours.*

« Malgré l'état de faiblesse où il était, il n'a jamais manqué de faire ses prières et ses lectures ordinaires, et même sa méditation. Il ne récitait plus le grand office ; mais en place, il en disait un plus court. Il lisait surtout avec plaisir le *Testament spirituel et les saints désirs de la mort,* du père Lallemand. Il demanda un jour à la reine si elle connaissait ce livre. La reine lui ayant répondu que non : *Ah ! c'est un bien bon livre,* lui dit-il, *et qu'il faut lire en santé.* Un jour, en faisant sa prière, il me dit tout à coup : *Oh ! voilà une paraphrase du psaume trente-septième, que je n'ai pas le courage de lire, parce que je n'éprouve rien de ce qui y est dit.* » — Le prophète exprime

dans ce psaume les sentiments d'une âme que la vue de ses iniquités jette dans le trouble et l'agitation.

« Le mercredi, continue la dauphine, tandis que la reine était assise auprès de son lit, il m'appela et me dit tout bas : *Je crois pourtant que je passerai encore cette nuit.* Consternée et troublée de ce propos, je lui dis : Ah ! j'espère que ce sera encore long. *Non,* me dit-il, *cela n'ira pas bien loin.* Pénétrée de douleur, je me retirai : il appela Adélaïde, et lui dit la même chose. Comme elle parlait assez haut pour être entendue de la reine, il lui dit : *Paix donc, parlez plus bas.* Il se faisait tâter le pouls à tout moment, et demandait comment on le trouvait. Cependant il avait toujours de la gaieté dans l'esprit et plaisantait encore. Quelqu'un ayant poussé une table assez rudement, il contrefit le bruit et demanda à Louise si ce n'était pas du tonnerre, parce qu'elle en a peur. Comme il avait beaucoup de peine à cracher et à se moucher, il disait qu'il en avait oublié la manière, qu'il aurait bien besoin de la rapprendre [1]. »

La relation de la dauphine fut continuée par l'évêque de Verdun, qui resta auprès du prince jusqu'à son dernier soupir.

Le jeudi 19 décembre, il s'aperçut lui-même qu'il entrait en agonie ; il dit un peu avant l'heure ordinaire : Je serais bien aise d'entendre la messe. Puis, en regardant son crucifix, il ajouta : Que j'aie encore cette consolation, ce sera pour la dernière fois ! Tout le temps qu'elle dura, il eut les yeux fixés sur l'autel ; son attention se soutint comme s'il eût été en parfaite santé. Les assistants, placés comme entre deux sacrifices, jetaient les yeux tantôt sur l'autel, tantôt sur le prince mourant ; et leurs prières étaient des pleurs.

Après la messe, il dit qu'il était temps qu'on lui récitât publiquement les prières des agonisants ; qu'il fallait avertir le grand aumônier. Quand le prélat fut entré, on se jeta à genoux, chacun de son côté, et tout le monde se mit à pleurer. Le prince, toujours semblable à lui-même, était presque le seul qui possédât son âme assez en paix pour s'unir aux prières qu'on faisait pour lui. Quand le grand-aumônier en fut aux paroles les plus redoutables, qu'il ne prononçait qu'à voix basse et entrecoupée, le dauphin, les yeux fixés sur son crucifix, reprit lui-même d'un ton de voix ferme et animé : *Proficiscere, anima christiana, de hoc mundo*, etc. (*Partez de ce monde*, *âme chrétienne.*) Il répéta avec la même fermeté les autres prières qui suivent.

Pendant la nuit, qui fut la dernière, quelqu'un lui ayant fait la réflexion qu'au moment où on lui parlait, toute la nation, dans la

[1] Proyart, *Vie du dauphin*, l. 3.

douleur et les larmes, demandait à Dieu la conservation de sa vie, il resta un moment en silence, comme pour recueillir ses forces défaillantes, puis leva les yeux et les mains au ciel, et s'écria du ton de voix le plus attendrissant : « Ah ! mon Dieu, je vous en conjure, protégez à jamais ce royaume ; comblez-le de vos grâces et de vos bénédictions les plus abondantes. » Plusieurs fois pendant cette nuit, il offrit à Dieu le sacrifice de sa vie pour toute la nation, et spécialement pour le roi et la famille royale. « Si j'étais assez heureux, dit-il à ceux qui étaient autour de son lit, pour entrer dans le ciel au sortir de ce monde, et qu'il plût à Dieu d'exaucer mes prières, je vous promets que vous en ressentiriez les effets ; je n'oublierais pas ceux qui m'ont été ici-bas les plus chers. »

Cependant sa poitrine se remplissait. Il demanda s'il irait bien jusqu'à six heures du matin. Sur ce qu'on lui répondait qu'il pourrait encore aller plus loin : « Mon Dieu ! s'écria-t-il, serai-je donc encore privé longtemps de la joie ineffable de votre vue ? » Son confesseur lui ayant demandé s'il était toujours dans la disposition de ne vouloir que l'accomplissement de la volonté de Dieu sur lui, il lui répondit avec un transport que ces paroles seules peuvent rendre : « Oui, si j'avais mille vies et mille santés en ma disposition, je les sacrifierais à l'instant au désir qui me presse de voir mon Dieu et de le posséder. Je n'ai jamais rien tant souhaité que de le connaître en lui-même ; il doit être bien grand, bien admirable dans l'étendue de ses perfections infinies. »

Le vendredi, vers les six heures du matin, il perdit tout usage de la parole ; son cœur fut la dernière partie qui succomba. Il rendit paisiblement le dernier soupir, après une agonie de vingt-deux heures. Ce fut le 20 décembre 1765, à huit heures du matin. Il était âgé de trente-six ans trois mois seize jours. Suivant son désir, il fut enterré dans la cathédrale de Sens, métropole de Fontainebleau, où il était mort.

Sa vertueuse épouse consacra à Dieu sa viduité par la communion. Avant de perdre son saint époux, elle avait perdu sa mère, son père, son frère, sa sœur. Plus détachée que jamais de la terre qui n'avait été pour elle qu'une vallée de larmes, elle ne soupira plus qu'après le ciel : elle s'occupa uniquement du soin de s'y préparer une demeure. Au milieu des agitations d'une cour dissipée, on la voyait retracer toutes les vertus des saintes veuves qui honoraient les premiers siècles de l'Église : il ne lui échappait pas la moindre faute délibérée : la seule apparence du mal l'effrayait : son union avec Dieu était habituelle, ses communions étaient fréquentes. Sa vie ne fut plus qu'une préparation chrétienne à la mort, qui vint en effet la

réunir à son époux le 13 mars 1767, laissant en bas âge trois princes, qui furent Louis XVI, Louis XVIII et Charles X, et deux princesses, madame Clotilde et madame Élisabeth.

Le 24 juin de l'année suivante 1768, mourut leur aïeule, la reine de France, Marie Leczinska; elle mourut en récitant les prières de la sainte couronne ou du chapelet. Son union habituelle avec Dieu n'avait fait, pour ainsi dire, de tous les jours de sa vie, qu'un grand jour de prière. Aussi depuis longtemps le peuple ne l'appelait-il plus que la sainte reine. Sa fille, Louise de France, entra chez les Carmélites l'année suivante.

Deux évêques soutenaient la partie saine de la famille royale et de la France : Christophe de Beaumont, archevêque de Paris; Louis-François d'Orléans de la Motte, évêque d'Amiens. L'un et l'autre rappellent les bons évêques de tous les siècles, en particulier leur contemporain saint Alphonse de Liguori.

Christophe de Beaumont, né au château de la Roque, dans le diocèse de Sarlat, en 1703, d'une famille ancienne, contracta dès son enfance, par les soins de sa mère, l'amour de l'ordre, une grande sévérité de mœurs et un respect profond pour tout ce qui tient à la religion. Ayant embrassé l'état ecclésiastique, il devint chanoine et comte de Lyon, évêque de Bayonne en 1741, et passa à l'archevêché de Vienne en 1745. Louis XV l'ayant nommé, en 1746, au siége de Paris, lui écrivit deux fois vainement pour le faire acquiescer à cette nomination, et le prélat n'obéit qu'à des ordres précis, qu'il regarda comme l'expression de la volonté divine. Il était fort versé dans la science du droit canonique et dans l'histoire. La vertu se peignait sur sa figure, pleine de noblesse et de bonté; son esprit était cultivé, son élocution facile et brillante; il était austère sans rudesse et répandait avec discernement des aumônes qui absorbaient presque tout son revenu. Il était admirable dans son intérieur, par l'égalité, la douceur et la modération de son caractère. La comtesse de Marsan, l'attendant un jour dans son salon, le vit sortir de son cabinet avec quelqu'un qui s'en alla : « Je parie, monseigneur, lui dit-elle, que cet homme est venu vous demander de l'argent (on a su depuis qu'il lui avait donné quinze mille francs); vous ignorez donc que c'est l'auteur du libelle publié contre vous? — Je le savais, madame. » Il portait jusqu'à l'héroïsme cette générosité envers ses ennemis, dont il renfermait les libelles, sans les lire, dans une armoire destinée à cet usage.

Une bénédiction secrète attachée aux œuvres de charité semblait multiplier ses trésors. On raconte des traits innombrables de cette vertu qui constituait le caractère de Beaumont, et dont on était sûr

de ressentir les effets, de quelque pays, de quelque religion et de quelque parti que fussent les infortunés. On sait qu'il céda, pour un objet quelconque d'utilité publique, les droits résultant du gain de son procès avec le roi, au sujet de l'hôtel de Soissons. Ces droits, évalués au delà de cinq cent mille livres, furent destinés au soulagement des hôpitaux, et principalement à établir des lits particuliers pour chaque malade dans l'Hôtel-Dieu de Paris. Le feu ayant pris, dans la nuit du 29 décembre 1772, à cet asile de l'humanité souffrante, Beaumont fit transporter tous les malades dans son église et dans son palais, où, les soignant lui-même, assisté de son clergé, il pourvut durant plusieurs jours, libéralement, à tous leurs besoins. Dans un temps de calamité, Sartines, lieutenant de police, eut recours au bienfaisant archevêque : « Voilà cinquante mille écus, lui dit-il ; mais qu'est-ce qu'une somme si modique pour tant d'infortunés ? » Parmi plusieurs traits de ce genre, nous citerons encore le suivant. M. de Beaumont était sorti seul, un jour, de son château de Conflans, pour se promener dans la campagne. Un vieil officier l'aborde et lui fait le tableau de son infortune : « Monsieur, lui dit le prélat, je n'ai point d'argent sur moi ni à Conflans. Venez dans huit jours à l'archevêché, et ne soyez plus en peine de votre sort ni de celui de votre famille. En attendant, voici ma montre ; elle a quelque valeur, disposez-en. » L'archevêque étant allé, quelque temps après, faire sa cour aux princesses de France, fut bien surpris d'entendre madame Adélaïde lui dire : « Monsieur l'archevêque, je sais que cette année vous vous êtes plusieurs fois privé de votre montre ; en voilà une que je vous donne, mais à condition que vous la garderez. » Le prélat la reçut avec une respectueuse reconnaissance et ne la porta jamais sur lui. Un lion gravé sur la boîte étendait sa patte sur un livre ouvert des Évangiles, et autour de cette gravure on lisait ces mots : *Impavidum ferient ruinæ* (les ruines de l'univers fondront sur lui, mais ne l'épouvanteront pas), qui sont la devise de la maison de Beaumont.

Jamais devise n'eut une application plus frappante de vérité. En France, le monde religieux, intellectuel, moral et politique, ébranlé par quatre sortes d'ennemis, menaçait ruine de toutes parts. L'hérésie jansénienne infectait un grand nombre de monastères et de diocèses ; une magistrature révolutionnaire secondait l'hérésie jansénienne dans sa révolte contre l'Église de Dieu ; une secte d'hérétiques plus avancés, connue sous le nom d'incrédules, de philosophes et d'impies, sapait les fondements de toute religion, de toute société, de toute justice ; un roi et une noblesse corrompus aidaient au renversement du trône et de l'autel par le scandale de leurs mœurs. Un

homme, Christophe de Beaumont, appuyé de quelques évêques et de quelques prêtres, s'efforçait d'empêcher ou de retarder la ruine de l'édifice : tous les démolisseurs, y compris les magistrats et le roi, lui jettent la pierre : Christophe de Beaumont est exilé par les magistrats et le roi, parce qu'il s'oppose aux progrès de l'impiété et de l'anarchie.

Le saint évêque d'Amiens, moins élevé dans l'église de France, était moins exposé aux tracasseries des novateurs. Louis-François d'Orléans de la Motte naquit l'an 1683 à Carpentras, ville du comtat d'Avignon, appartenant au Pape. D'une vivacité et d'une pétulance extraordinaires dans ses premières années, il était passionné pour les jeux, les courses et tous les exercices bruyants. Son père crut devoir l'appliquer de bonne heure à l'étude. Dès l'âge de sept ans, et quoiqu'il fût d'une complexion fort délicate, on l'obligea à se lever de grand matin, pour satisfaire à ses devoirs d'écolier et aller ensuite en classe. Il lui était survenu, pendant un hiver, une incommodité aux jambes qui l'empêchait de marcher et de se rendre au collége ; son père l'y faisait porter matin et soir par un de ses domestiques. Vif comme il était, il faisait assez souvent des fautes ; mais il avait le courage de les avouer sans détour : il ne mentit jamais. Docile aux avis, prompt à l'obéissance, il se montrait officieux et complaisant dans sa famille, doux et honnête envers tous et dans toutes les occasions. On lui avait désigné un nombre de camarades avec lesquels il lui était permis de faire société : il n'en voyait point d'autres. La piété s'empara bientôt de son cœur : la majesté de nos cérémonies religieuses fixait toute son attention ; il aimait à les retracer jusque dans les jeux de son enfance. Dès l'âge de neuf ans, il fut jugé assez raisonnable et assez vertueux pour être admis à la tonsure. Il n'avait pas encore atteint sa douzième année quand il fit sa première communion. Il devint l'âme de la congrégation des écoliers, que les Jésuites avaient établie dans le collége. Tous les jours il s'édifiait par la lecture et la méditation des vérités du salut. Il avait l'avantage d'un excellent conseil dans une sœur plus âgée que lui, religieuse ursuline à Carpentras. Ce qui l'affermit encore plus dans la piété, ce fut le saint et fréquent usage de la communion.

Parmi les inclinations vertueuses qui annonçaient le bon cœur du jeune homme, on avait distingué de bonne heure sa compassion pour les pauvres et les malheureux ; il leur marquait en toute rencontre son empressement à les soulager. La charité semblait lui être naturelle, et il la pratiquait avant de savoir qu'elle fût une vertu. Cet heureux penchant, fortifié par la religion, passa souvent les bornes

de la prudence humaine. Plus d'une fois il lui arriva, après avoir donné aux pauvres tout l'argent dont il pouvait disposer, de leur donner encore ses habits. Sa mère, lorsqu'elle visitait sa garde-robe, lui demandait ce qu'il en avait fait; il le lui racontait, et d'une manière si ingénieuse et si chrétienne, que la bonne dame, qui avait commencé par le gronder, finissait par l'admirer. Cet esprit de charité alla toujours croissant; et ce qu'avait fait d'abord le jeune écolier, le vertueux ecclésiastique le faisait ensuite. S'il rencontrait un pauvre nu, et qu'il n'eût plus rien à donner, il se dépouillait de ses habits de dessous pour l'en revêtir.

Après avoir terminé ses humanités et sa philosophie à Carpentras, il étudia pendant deux ans la théologie au collége des Jésuites d'Avignon. Il employa particulièrement ce temps à examiner sa vocation par lui-même. Dès qu'il crut reconnaître que la Providence l'appelait réellement à l'état ecclésiastique, il entra au séminaire de Viviers, qui jouissait d'une réputation méritée, tant pour la régularité que pour les études. Toutes les vertus auxquelles les autres viennent se former dans le séminaire, notre jeune homme les y apportait : une piété tendre et éclairée, l'amour soutenu du travail, un désir sincère et actif de sa perfection. Mais en se distinguant de tous les autres par une infinité d'endroits, il se rapprochait de tous par la gaieté de son caractère et un commerce doux et facile. Sa vertu, dans sa plus grande ferveur, n'avait rien de gêné ni d'austère pour les autres. Dans un voyage qu'il fit à Rome, où il avait un frère parmi les officiers du Pape, il prit ses degrés en théologie. Nommé chanoine théologal de Carpentras, il composa, sur le dogme et la morale évangélique, un cours complet d'instructions, qu'il renferma dans un nombre de discours qui lui suffisaient pour prêcher tous les dimanches, sans se répéter, pendant quatre ans. Son style, noble et simple tout à la fois, était entendu des petits et goûté des grands. Plusieurs de ses auditeurs, pleins de confiance en ses lumières, voulaient s'adresser à lui dans le tribunal de la pénitence, comme à l'homme le plus capable de les aider à effectuer les désirs de conversion qu'il leur avait inspirés. Sans rebuter personne, il accueillait surtout les pauvres avec une bonté singulière, ce qui l'obligea bientôt à donner, presque tous les jours, un temps considérable au confessionnal. De toutes les bonnes œuvres, celle qu'il affectionnait le plus était l'éducation chrétienne de la jeunesse. Il ouvrit sa maison à tous ceux des étudiants du collége et des jeunes ecclésiastiques qui voulaient s'y rendre. Aux uns il prêtait des livres, à d'autres il en donnait. Il faisait à tous des instructions réglées à certains jours. Il fonda une maison d'instruction pour les jeunes filles trop peu fortu-

nées pour payer une pension au couvent, et d'un état cependant à n'être pas confondues avec la dernière classe des enfants du peuple. Les trois mois de vacances que l'usage accordait aux chanoines, il les employait, suivant les besoins des fidèles de l'ordre que lui prescrivaient les évêques, tantôt dans les villes, tantôt dans les campagnes ; ici, à donner des retraites, là, à faire des missions, et partout avec un succès égal à son zèle. Il se réunissait ordinairement à quelques missionnaires de la congrégation, dite de Notre-Dame de la Garde, établie dans le comtat d'Avignon.

Il était accueilli, dans ses missions, comme l'envoyé de Dieu, et portait partout la réputation d'un saint. La persuasion, à cet égard, allait au point que souvent des âmes simples, dans le désir de se procurer des reliques, s'approchaient de lui, lorsqu'il priait dans les églises, et lui coupaient un morceau de sa soutane. D'autres fois, les peuples auxquels il avait donné la mission le pleuraient comme leur père à son départ, et le suivaient malgré lui pendant plusieurs lieues. C'est ainsi qu'il fut obligé d'entrer un jour dans la ville d'Aix, entouré de tous les habitants d'une nombreuse paroisse. L'archevêque de cette ville, à qui il alla rendre compte de sa mission, s'étant aperçu qu'on avait mutilé sa soutane et son manteau, lui dit que, pour le coup, il n'y avait plus à douter qu'on ne le regardât comme un saint. « Si cela est, monseigneur, reprit l'abbé de la Motte, il faut convenir que vos diocésains ont une étrange manière d'honorer les saints : ailleurs on les respecte et on leur fait des offrandes, et moi on m'insulte et on me dépouille. » C'est ainsi qu'il savait détourner adroitement les propos flatteurs que lui attirait l'éclat de ses vertus.

En 1719, après avoir terminé une mission dans Avignon même, il partit un bâton à la main : on crut qu'il s'en était retourné à Carpentras. Mais on ne le revit ni à Carpentras, ni ailleurs. Sa disparition subite mit en émoi tout le pays. On le chercha, on suivit toutes ses traces, et l'on découvrit qu'il s'était retiré à soixante-dix lieues, dans le Forez, en la solitude de Sept-Fonts, abbaye réformée dans le genre de celle de la Trappe. L'abbé, le jugeant plus en état que lui-même de diriger son monastère, comptait lui en remettre le gouvernement dès le lendemain de sa profession. Mais le clergé, la noblesse et le peuple du comtat se réunirent en corps, pour lui redemander l'apôtre de leur province, et lui faire une obligation de conscience de le leur renvoyer. Cette unanimité de vœux, et une multitude de lettres particulières qu'il recevait de toutes parts, déterminèrent le père abbé à déclarer au nouveau postulant qu'il ne lui était pas possible de le garder plus longtemps, et qu'il fallait qu'il se retirât. Jamais sacrifice n'avait tant coûté en même temps à celui qui

l'ordonnait et à celui qui s'y soumettait. « Je me regardai, dit depuis M. de la Motte, comme un pécheur qu'on chassait de ce paradis terrestre qu'il n'était pas digne d'habiter, et je ne me consolai que par la pensée que je ne faisais pas ma volonté [1]. »

En 1720, la peste éclate à Marseille, étend ses ravages jusque dans Avignon, et, de là, menace Carpentras, qui n'en est qu'à cinq lieues. L'abbé de la Motte, revenu depuis peu de Sept-Fonts, fut nommé commissaire pour veiller à la sûreté publique. Il ne négligea aucun des moyens humains pour intercepter la communication avec un pays pestiféré. En même temps il profite de l'occasion pour convertir les âmes, éclairer les plus libertins sur le danger de leur état. Ses instructions ne trouvent que des cœurs dociles, ses conseils sont des ordres. Prières publiques, pratiques de retraite, jeûnes solennels, préparation aux sacrements, tout ce qu'il propose comme moyen de fléchir le ciel est accueilli par acclamation. C'est un prophète qui prêche la pénitence au milieu de Ninive menacée de sa ruine prochaine. Aussi vit-on des pécheurs scandaleux rentrer en eux-mêmes, des ennemis se réconcilier, des usurpateurs restituer, et partout le vice humilié rendre hommage à la vertu. Enfin le fléau cessa, et la ville en fut préservée.

En 1725, l'abbé de la Motte assista, comme député du chapitre de Carpentras, au concile provincial d'Avignon ; devint peu après vicaire général de l'archevêque d'Aix ; puis assista, en qualité de théologien de l'évêque d'Apt, au concile d'Embrun, dans lequel l'évêque janséniste de Senèz, Soanen, fut entendu, jugé et condamné comme réfractaire aux décisions de l'Église universelle. L'abbé de la Motte fut nommé par le concile administrateur du diocèse, et fixa sa résidence à Castellane, ville plus considérable que Senèz, qui ne mériterait que le nom de village. La position de l'administrateur était fort délicate. Il commença par tout voir et tout écouter, sans rien dire ni rien faire. Il gagna d'abord la noblesse du pays, puis la plus grande partie du clergé. Ce qui lui coûta le plus fut un monastère de la Visitation à Castellane. Les religieuses avaient tellement été infatuées par les jansénistes, qu'il n'y en avait pas une d'assez raisonnable pour obéir à l'Église. Douze des plus entêtées avaient été exilées dans d'autres monastères, où elles renoncèrent à l'erreur. De la Motte obtint qu'elles fussent rappelées à Castellane ; mais pour les faire entrer dans leur monastère, il fallut enfoncer les portes, sur un ordre du roi, tant les autres religieuses étaient opiniâtres. Cependant, avoir l'entrée de la maison, c'était avoir tout gagné pour l'abbé de la Motte, qui n'eut

[1] Proyart, *Vie de M. de la Motte.*

jamais tort auprès de ceux dont il peut se faire entendre. Dès le premier jour qu'il parla aux religieuses, sans les convertir, il les étonna. Une des plus jeunes seulement s'étant permis de l'interrompre, il se contenta de lui demander si ses anciennes l'avaient constituée l'interprète de leurs sentiments, et il finit par leur dire à toutes : « Je sens, mes chères sœurs, combien je dois vous paraître odieux en ce moment : je suis, à vos yeux, le loup dans la bergerie. Eh bien, je vous prédis néanmoins, en prophète un peu gourmand, qu'avant la fête des Rois vous m'offrirez de vos biscuits, et de si bonne grâce, que je me ferai un plaisir de les accepter. » On ne put s'empêcher de rire de la prophétie, en se promettant bien de faire mentir le prophète, qui cependant dit la vérité, car peu à peu toutes les religieuses reconnurent leur erreur : laissées libres de se choisir un confesseur, elles s'adressèrent toutes à l'abbé de la Motte, et ce monastère, qui avait le plus affligé l'ordre de la Visitation, en devint le plus parfait modèle. Enfin, le diocèse de Senèz n'avait ni séminaire ni collége : l'abbé de la Motte y créa, dans l'espace de trois ans qu'il en eut l'administration, un petit collége et un petit séminaire.

En 1733, il fut nommé à l'évêché d'Amiens et dut accepter malgré toutes ses remontrances. Il y succédait à M. de Sabathier, supérieur du séminaire de Viviers, quand M. de la Motte y vint faire sa théologie. Le nouvel évêque écrivait à des personnes de confiance : « Je suis ravi de succéder à un homme qui aimait la simplicité, parce que je pourrai la pratiquer moi-même sans me faire trop remarquer ; car enfin j'ai toujours cru que l'épiscopat n'imposait pas tout ce qu'on imaginait, et que l'on ne pouvait au contraire en bien soutenir la gloire que par la simplicité des vertus chrétiennes. Je sais que le monde veut de l'éclat, mais il ne faut pas ambitionner son estime... On dit qu'il ne faut pas être singulier : cela est vrai, entre nous, à Sept-Fonts ou à la Trappe, parce que tout le monde y fait merveille ; mais dans le monde, et dans notre état, qui ne voudrait pas être un peu singulier donnerait assurément dans la voie large. Qu'on lise la vie de saint Charles et qu'on juge s'il y eut jamais un évêque plus singulier que lui. On dit quelquefois que c'est un prélat inimitable ; mais à Dieu ne plaise que je pense ainsi : car Dieu ne donne pas ses saints pour les admirer seulement, mais pour les imiter, chacun selon sa grâce, de plus près ou de plus loin. Je dois me considérer, en entrant dans l'épiscopat, comme un homme que Dieu veut immoler à sa gloire et qui ne doit travailler que pour l'accroître. Priez bien pour moi. »

Le trajet de Senèz Amiens est de près de deux cents lieues. Le nouvel évêque le sanctifia avec sa piété ordinaire et en fit un voyage

de dévotion, édifiant partout où il passait et cherchant à s'édifier lui-même. Il passa quelques moments heureux dans sa chère solitude de Sept-Fonts. « Tous ces bons solitaires, écrivait-il, et surtout ceux qui m'avaient vu autrefois, m'ont témoigné tant de joie et d'amitié, que j'en ai moi-même ressenti la plus sensible consolation. Il en est mort, depuis dix-neuf ans, plus de cent; mais plusieurs de ceux qui m'avaient connu vivent encore... J'ai vu un jeune religieux, qui n'est profès que depuis un mois, lequel est petit-fils de ma nourrice. Cet enfant, qui était fils unique, avec une vingtaine de mille livres de bien, est un enfant de bénédiction. On lui permit de me parler; il vint passer une demi-heure avec moi et ne me parla que de son bonheur. Il me dit qu'il était encore à chercher l'austérité de cette maison, dont il avait tant entendu parler, ajoutant qu'il n'y avait rien trouvé de rude. Il ne me demanda jamais des nouvelles de sa famille, se contentant de ce que je lui en dis moi-même... Je fus au noviciat, qui est composé de dix ou douze : je puis vous assurer que pas un ne me regarda. Ils faisaient leur lecture et étaient assis : rien ne les détourne. On ne peut rien voir de si édifiant qu'une maison de cent vingt religieux en tout, où vous n'entendez pas plus de bruit dans le cours de la journée qu'à minuit. Il faut les voir surtout au chœur, ce sont des anges. Il n'y avait qu'un seul malade à l'infirmerie, encore était-il convalescent. On y voit des vieillards de quatre-vingts ans. Il est étonnant qu'une vie si dure et si contrainte laisse vivre si longtemps. Dom prieur, qui m'avait reçu l'an 1715, que j'y fus à pied avec mon bâton, vint se jeter à mes pieds et puis m'embrassa, en me disant : « Monseigneur, je me réjouis de vous voir repasser avec la houlette, après vous avoir vu venir avec un bâton blanc... » Le père abbé est un homme fort aimable et plein d'esprit, âgé de soixante-quatre ans, qui m'a promis de bien me dire mes vérités si je m'écartais des voies de la piété... L'on voit dans cette sainte maison des gens de tout état, de toute province, de tout âge. Ils passent toute l'année du noviciat, et souvent même toute leur vie, sans se connaître autrement que de vue[1]. »

A peine l'évêque d'Amiens fut-il arrivé dans son diocèse, qu'il y commença ses travaux apostoliques. Son goût décidé pour la simplicité lui épargna tous les embarras du faste. Le soin de son ameublement fut le moindre de ceux qui l'occupèrent. Quelques instants suffirent à l'arrangement de son palais; et la première année de son épiscopat, semblable à toutes celles de sa vie, fut pleine de bonnes œuvres de tous les genres et pourrait servir de règle aux prélats les

[1] Proyart, l. 3.

plus zélés pour leurs devoirs. Il fit, pendant cette année, quatre ordinations : il examina les sujets par lui-même, et, pendant les retraites qui précédèrent ces ordinations, il fit plusieurs entretiens. Il officia pontificalement dans sa cathédrale, et il y prêcha aux fêtes solennelles. Il prêcha dans d'autres églises un nombre de sermons et de panégyriques. Il présida à deux retraites, qu'il établit en faveur des vicaires. Il donna, dans sa ville épiscopale, une mission qui dura six semaines. Il assista à une assemblée qui se tint à Reims. Il parcourut toutes les villes de son immense diocèse : il officia pontificalement dans toutes et il y prêcha. Il reçut des professions et donna l'habit religieux dans plusieurs communautés. Il fit la visite pastorale dans huit ou dix, ainsi que dans toutes les paroisses d'Amiens. Il commença la visite générale de son diocèse et visita cette année environ quatre-vingts paroisses, où il prêcha et donna la confirmation. Ce premier début fut sa règle invariable, et, pendant plus de quarante ans qu'il occupa le siége d'Amiens, il trouva dans l'amour de l'ordre et du travail, et surtout dans la plus exacte résidence, le moyen de suivre, dans le plus grand détail, l'administration d'un diocèse dont l'étendue eût demandé les soins et tout le zèle de deux évêques. Il trouvait fort singulier d'entendre quelquefois dire naïvement qu'un évêque avait été exilé dans son diocèse. « C'est à la cour ou dans la capitale, disait-il, que nous sommes exilés ; mais c'est une plaisanterie méchante que de dire d'un père, qu'on l'a exilé au milieu de sa famille et de ses enfants. »

Le premier objet de la sollicitude pastorale du nouvel évêque, et le plus solide fondement du bien qu'il opéra dans la suite de son pontificat, ce fut l'attention toute particulière qu'il donna à l'éducation de la jeunesse. Toutes les maisons d'instruction, depuis son séminaire jusqu'à la dernière école de campagne, avaient des droits privilégiés à sa protection. Le séminaire d'Amiens fut rebâti sous son pontificat et distribué suivant ses vues.

Ce séminaire est sous la direction des vertueux disciples de saint Vincent de Paul. M. de la Motte s'en félicitait, et une congrégation qui jouit à si juste titre de la confiance du clergé de France ne pouvait manquer d'obtenir la sienne ; elle la posséda entièrement et dans tous les temps. Ce fut toujours dans son séminaire qu'il choisit le directeur de sa conscience, charmé de pouvoir offrir à ses jeunes clercs cette preuve de son estime pour les personnes chargées de les former aux sciences et aux vertus de leur état.

Outre les bonnes mœurs et la piété, le prélat exigeait des jeunes ecclésiastiques qui habitaient son séminaire ou qui en postulaient l'entrée une suffisance de talents et de connaissances dont il était

lui-même l'appréciateur et le juge. Attentif à tout ce qui peut encourager et soutenir les études théologiques, il ne dédaignait pas de faire la visite des classes : il y entrait au moment où il était le moins attendu : il s'informait du sujet de la leçon et en faisait rendre compte aux étudiants. Aucun sujet n'était admis dans son séminaire qu'après avoir subi, en sa présence, un examen sur les matières théologiques, qu'il avait étudiées pendant deux ans. Il se trouvait également à tous les examens qui précédaient les ordinations. Et, pour épargner à ses coopérateurs l'embarras ou l'odieux des refus, il faisait en sorte d'en être seul chargé, en recommandant aux directeurs du séminaire de réserver pour son bureau tous les sujets dont la capacité était équivoque. Il leur parlait avec une extrême bonté; il simplifiait les questions; il les proposait en termes clairs et les plus propres à dégager leurs idées, s'ils en avaient. Il portait quelquefois la condescendance jusqu'à leur permettre de s'expliquer en français; mais lorsque, après les avoir bien sondés, il découvrait en eux un fond d'ignorance radicale, il était inébranlable dans la résolution qu'il prenait de leur fermer l'entrée du sanctuaire, quelles qu'eussent été d'ailleurs leur naissance et même leur vertu : aucune bonne qualité ne pouvait couvrir, à ses yeux, l'insuffisance des talents.

Après tous ces soins donnés à l'éducation de son clergé, le saint évêque d'Amiens s'appliquait à entretenir et renouveler en lui l'esprit sacerdotal. C'est dans cette vue qu'en différents temps il adressa, tant aux curés qu'aux confesseurs, d'excellentes instructions sur les parties les plus essentielles du saint ministère : c'est dans cette vue qu'il établit, dans son diocèse, un ordre de relations, le plus propre à prévenir les abus ou à les lui faire connaître. Chaque année tous les curés recevaient pour le moins deux visites : l'une d'un archidiacre; elle avait pour objet les comptes des fabriques, la tenue des églises et tout ce qui concerne la décence du culte divin, l'instruction chrétienne de la jeunesse, et enfin une information discrète sur la conduite des curés et des vicaires, et la manière dont ils s'acquittaient de leurs devoirs. La seconde visite des paroisses était faite par un doyen, attaché à un canton particulier, et chargé de veiller à l'exécution des ordonnances tant de l'évêque que de l'archidiacre. Ce doyen devait, comme l'archidiacre, rendre compte à l'évêque de sa visite par un procès-verbal dressé sur les lieux avec les formalités de droit.

Outre cela, les curés étaient tenus d'assister, tous les ans, à deux chapitres présidés par les doyens : l'un après Pâques, où se faisait la distribution des saintes huiles; l'autre au mois d'octobre, et immédiatement après un synode général tenu par l'évêque. Chaque doyen, en faveur des curés de son district qui n'avaient pas pu se

trouver à ce synode, rendait compte de ce qui s'y était passé, et faisait la publication des règlements ou ordonnances qui en avaient été le résultat. C'était aussi dans cette assemblée que le doyen remettait à tous les prêtres approuvés de sa division, leurs pouvoirs, dont il était chargé de demander la rénovation.

Le synode annuel était une assemblée générale que faisait M. de la Motte de tous les prêtres de son diocèse, pour leur donner des avis généraux ou de particuliers, suivant ses lumières et celles que lui communiquaient les archidiacres et les doyens qui, quelques jours avant cette assemblée, s'étaient rendus auprès de lui pour lui mettre sous les yeux les procès-verbaux de leurs visites. C'était d'après cette connaissance exacte des besoins de son diocèse, que le prélat dressait ses ordonnances qu'il faisait imprimer et parvenir à tout son clergé.

Sans préjudice de ses visites pastorales, l'évêque d'Amiens faisait quelquefois, dans une seule année, la visite générale de tous ses curés, en parcourant les vingt-six doyennés qui partageaient son diocèse, aux époques où les doyens tenaient leur chapitre. C'était pendant un de ces cours de visites, et à l'âge de quatre-vingt-six ans, qu'il écrivait à l'abbé de la Trappe : « Voici la preuve de ma santé : tous les curés se trouvent, autant qu'il est possible, à la distribution des saintes huiles; j'y assiste, et leur fais partout un discours de trois quarts d'heure. D'un doyenné je passe à l'autre : je fais, demain, le onzième. Le dimanche je me repose, parce que les curés ne sortent pas de chez eux. »

Mais de tous les moyens employés par le saint évêque pour maintenir la régularité parmi ses prêtres, il n'en est aucun dont les fruits aient été aussi abondants que celui des retraites qu'il leur procurait. Il en faisait quelquefois donner deux par an, l'une pour les curés, l'autre pour les vicaires, et, au moins, toujours une. Il payait, pendant ce temps, la pension des vicaires et celle des curés. Depuis le discours d'ouverture de chaque retraite, qu'il faisait lui-même, jusqu'à celui de la clôture, dont il se chargeait également, il habitait son séminaire; il présidait à tous les exercices publics; il disait la messe de communauté; il mangeait au réfectoire au milieu de ses prêtres; il leur parlait chaque jour, pendant une heure, sur leurs devoirs, et toujours avec cette onction irrésistible qui éclaire les esprits et pénètre les cœurs. « J'espère tout, disait-il, pour le salut d'un prêtre fidèle à donner tous les jours une demi-heure à la méditation de ses devoirs, et je crains tout pour celui qui néglige cette pratique. »

Tout le bien qui résultait de ses instructions publiques, dans les

retraites sacerdotales, n'était pas comparable encore à celui que faisait M. de la Motte dans ses entretiens particuliers avec ses prêtres. Il profitait des intervalles qui séparaient les entretiens communs de la journée pour les voir tous les uns après les autres. C'est alors que, prenant avec eux le ton d'un bon père, comme il en avait toute la tendresse, il ouvrait leurs cœurs à la confiance, il écoutait leurs demandes, il éclaircissait leurs doutes, il donnait à chacun les avis qui lui convenaient; et, après avoir encouragé la faiblesse des uns, réglé le zèle des autres, il les renvoyait tous avec un nouveau degré d'estime pour leur saint pasteur, et d'ardeur pour leurs devoirs. Il était si convaincu de l'importance de ces secours spirituels pour son clergé, que, jusqu'à l'âge de quatre-vingt-douze ans, il ne laissa pas passer une seule année sans les lui procurer.

Quant à ses visites pastorales, c'était le prélat lui-même qui en dressait chaque année le plan; et plusieurs mois avant qu'il se rendît dans une paroisse, il faisait donner avis du jour et même de l'heure de son arrivée. Dans chaque endroit il commençait par examiner lui-même, avec ses grands vicaires, les enfants présentés pour la confirmation. Aucun n'était admis qu'il ne fût parfaitement instruit des principales vérités de la religion : on le savait, et les parents, ainsi que les personnes chargées de l'instruction de la jeunesse, faisaient en sorte qu'elle fût en état de subir l'examen du prélat. Cette fermeté lui réussit presque au delà de ses espérances; et il avouait qu'il trouvait le peuple mieux instruit dans son diocèse que dans aucun de ceux où il avait travaillé avant son épiscopat.

Après avoir fait son instruction au peuple, le prélat procédait publiquement à la visite de l'église et de tout ce qui concerne le culte divin. Afin que rien n'échappât à son attention, il tenait en main l'état détaillé de tous les objets sur lesquels il devait la porter. Rien ne pouvait excuser à ses yeux certains curés dont il trouvait les églises dans le délabrement et la malpropreté; et le moindre de leurs torts, selon lui, était toujours un défaut de zèle. « J'ai une question à vous faire, dit-il un jour à un curé : dites-moi, je vous prie, croyez-vous à la présence réelle? » Celui-ci gardait le silence. « Répondez, monsieur, poursuivit le prélat; la croyez-vous? » Le curé protesta que personne au monde ne la croyait plus fermement. « Tant pis, reprit le saint évêque : sans la foi, vous ne seriez qu'un hérétique; en croyant, vous êtes un impie; et j'en trouve la triste preuve dans la malpropreté dégoûtante de ces linges sur lesquels vous osez déposer le corps adorable de Notre-Seigneur. »

Avant de sortir de l'église où il faisait la visite, M. de la Motte demandait publiquement au curé s'il n'y avait pas de scandales dans

la paroisse ; si les maîtres et maîtresses d'école remplissaient les devoirs de leur place d'une manière qui satisfît et édifiât le public ; si les parents étaient exacts à envoyer leurs enfants aux écoles et aux instructions publiques ; et enfin il demandait aux paroissiens s'ils étaient contents de leur curé, et du zèle qu'il avait pour leur salut. Il arrivait quelquefois que certains curés recevaient des leçons assez mortifiantes. Un paysan répondit un jour à la question de son évêque : « Monseigneur, nous avons à nous plaindre que M. le curé ne nous aime pas. » Le curé se défendit de ce reproche, selon lui sans fondement. « La preuve que vous ne nous aimez pas, répliqua le paysan, c'est que vous ne pouvez pas rester un jour auprès de nous, et que vous êtes toujours hors de votre paroisse. » Sur la plainte que faisait un curé de ce qu'un de ses paroissiens sortait de l'église toutes les fois qu'il prêchait, M. de la Motte lui demanda la raison de cette espèce de mépris qu'il marquait pour la parole de Dieu. « Monseigneur, répondit le paysan, je ne m'ennuierais jamais de vous entendre ; mais quand M. le curé monte en chaire, il ne sait jamais ce qu'il va nous dire ; quand il y est, il ne sait ce qu'il nous dit ; quand il en est descendu, il ne sait encore ce qu'il nous a dit. » Un jour que l'évêque proposait aux habitants d'une paroisse de campagne d'examiner s'ils ne trouveraient pas quelques moyens de fournir à une dépense jugée nécessaire pour leur église : « Le meilleur moyen, à mon avis, répondit un paysan, ce serait de vendre un meuble inutile que nous avons ici. — Et quel est donc ce meuble ? reprit M. de la Motte. — C'est notre chaire, continue le paysan ; elle ne peut servir qu'à M. le curé, et il n'en fait aucun usage. » Il est aisé d'imaginer combien de pareilles visites étaient propres à édifier les peuples, à prévenir ou à réformer les abus, à encourager les bons prêtres, à soutenir les faibles et à faire faire d'utiles efforts aux plus négligents.

A certaines époques de l'année les plus favorables, M. de la Motte s'associait un nombre d'ecclésiastiques recommandables par leur savoir et leur zèle, et se portait dans les différents endroits où le besoin d'instruction était le plus grand ; il s'y établissait et y donnait une mission. Il avait tellement à cœur cette bonne œuvre, et il en recueillit toujours des fruits si consolants, que, jusque dans la caducité de l'âge, ni l'éloignement des lieux ni la rigueur des saisons ne l'empêchaient jamais de s'y livrer.

L'ordre que M. de la Motte mettait dans ses occupations lui faisait trouver du temps pour toutes. Son lever était fixé à quatre heures : il ne se levait jamais plus tard, même dans l'hiver. Il faisait dans la matinée une heure d'oraison ou de prières vocales devant le saint-

sacrement et dans sa cathédrale, où il se rendait par une porte de communication avec l'évêché. Après son oraison, il se trouvait à la tête de ses chanoines pour chanter les matines et les autres parties de l'office qui suivaient immédiatement. Cette assiduité devait être aussi gênante que pénible pour lui, surtout dans son extrême vieillesse. On lui en parlait quelquefois. « Ne faut-il donc pas, répondait-il en plaisantant, que je paye les dettes des chanoines de ma nomination qui manquent quelquefois d'exactitude ? » Au sortir du chœur, il disait sa messe, et aussi régulièrement qu'il l'avait fait avant son épiscopat. Outre les fins générales et essentielles du sacrifice, il avait, suivant l'esprit de l'Église, ses intentions particulières. Les dimanches et les fêtes, par exemple, il disait la messe pour tous les fidèles de son diocèse. Deux fois la semaine il la disait pour ses parents et amis ; le 25me de chaque mois, pour le roi et pour les besoins du royaume. Toutes les fois qu'il apprenait la mort d'un prêtre ou d'une personne religieuse de son diocèse, il offrait le saint sacrifice pour le repos de son âme. Il ne refusait jamais de l'offrair à l'intention des personnes de piété qui l'en priaient, et la reine Marie Leczinska fut souvent de ce nombre.

Après qu'il avait dit sa messe, l'étude, les affaires de son diocèse et le travail de ses lettres remplissaient sa matinée. Ses relations étaient immenses, et il n'avait que des relations de charité. On le consultait des extrémités du royaume et même des pays étrangers. On s'adressait à lui tantôt pour trouver des consolations ou des lumières, tantôt pour obtenir des secours. Il fallait qu'une lettre fût partie d'une tête évidemment dérangée pour qu'il la laissât sans réponse. Il écrivait lui-même toutes ses lettres et regardait cette pénible occupation comme un de ses devoirs essentiels ; il le remplissait avec le zèle charitable des apôtres. Dans tout ce qu'il écrivait, fût-ce même sur des objets purement temporels, il trouvait le moyen d'insérer comme naturellement quelques traits d'édification. Il répondait aux personnes qui le consultaient sur les besoins de leur âme, en homme plein de l'esprit de Dieu et consommé dans la connaissance du cœur humain. On a donné au public un recueil de ses *Lettres spirituelles*, que les personnes qui aiment la religion verraient grossir avec plaisir. On y trouve des avis pleins de lumières et d'onction, et l'on reconnaît partout le pasteur charitable et le digne organe de la piété.

C'était après sept ou huit heures d'occupations les plus sérieuses, et vers onze heures du matin, que le saint évêque, quittant sa solitude, se livrait aux personnes qui venaient lui faire visite, mais avec cette aimable gaieté, ce tond'aisance et de cordia lité d'un homme

qui aurait réfléchi toute la matinée sur ce que l'on peut mettre de plus gracieux dans le propos et de plus délicat dans les procédés. L'étranger qui le voyait en passant, et le diocésain accoutumé à le voir, étaient également charmés de l'accueil qu'il leur faisait.

Après son dîner et quelques instants de récréation, il donnait audience à toutes les personnes qui avaient à lui parler d'affaires. Il écoutait avec autant de patience que de charité l'exposé de leurs besoins spirituels ou temporels, et il y pourvoyait. Il récitait ensuite son office ; après quoi il donnait quelquefois une heure à des visites de bienséance ou de charité. Et enfin il se renfermait pour se livrer, comme le matin, au travail et à la prière. La lecture de l'Écriture sainte, celle de la vie du saint du jour et la récitation du chapelet étaient des exercices de son après-dîner, qu'il n'omettait jamais, pas même pendant ses voyages. Il lisait tous les ans l'Écriture sainte en entier, et alternativement sur le texte latin et dans la version française la plus estimée. A huit heures du soir, il faisait une légère collation, prenait ensuite trois quarts d'heure de récréation avec ses ecclésiastiques, et à neuf heures précises tous ses domestiques entraient chez lui pour la prière du soir, qu'il leur faisait lui-même, et après laquelle il se retirait pour prendre son repos.

Tel était l'ordre invariable que suivait le saint évêque lorsqu'il n'était pas en mission ou en cours de visites pastorales, sans que les infirmités de l'âge ou des incommodités passagères lui eussent jamais paru des raisons plausibles pour le mitiger. Il avait pour maxime qu'un travail délasse d'un autre travail ; et si on lui parlait de repos : « L'Éternité, disait-il, ne sera-t-elle pas assez longue pour nous reposer ? » Il disait encore que l'oisiveté tuait plus de gens que le travail, et que le moyen de vivre longtemps était de ne pas vivre inutilement; et c'était après avoir continué sa vie laborieuse jusqu'à plus de quatre-vingt-dix ans qu'il parlait de la sorte.

Parmi les preuves sans nombre de la douce influence que la vertu du saint évêque exerçait au près et au loin, et qu'on peut lire dans son excellente *Vie*, par Proyart, nous ne citerons que la conversion d'une dame anglaise.

Elle était anglicane de religion, mais femme d'un gentilhomme catholique de la grande maison de Stafford. Cette dame, protestante zélée, instruite de toutes les subtilités à l'aide desquelles les protestants se font illusion sur leur schisme, avait pour conseil l'évêque anglican de Londres, homme réputé très-savant : aussi disait-elle que, sa Bible en main, elle ne craignait personne. Elle avait eu des conférences sur la religion avec plusieurs théologiens habiles de

Paris et avec un évêque recommandable par son savoir et ses vertus. Les meilleures raisons n'avaient pu l'ébranler. Un jour qu'elle entendait parler de la vertu douce et insinuante de saint François de Sales : « Si je suis dans l'erreur, dit-elle, il n'y aurait qu'un saint tel que celui-là qui pourrait m'en retirer. » Quelqu'un promit de lui en faire voir un qui lui ressemblait beaucoup, et il lui fit voir l'évêque d'Amiens. M. de la Motte, à la première entrevue, ne parla pas de religion à la dame ; et lorsqu'il commença à le faire, il se contenta de lui demander si elle était bien tranquille dans sa croyance, si elle n'avait pas quelque inquiétude sur le schisme qui la séparait de l'Église catholique ? La dame fit sa réponse ordinaire : « Qu'avec sa Bible, elle ne craignait personne. » Cependant le nouveau François de Sales, le seul qu'elle entendît sans peine et sans scrupule combattre sa croyance, semait des doutes dans son esprit, surtout par certaines réflexions simples et lumineuses, plus concluantes pour elle, disait-elle, que les preuves victorieuses qu'il lui donnait de l'infaillibilité de l'Église et de la nécessité de cette infaillibilité. « Avouez, madame, lui dit-il un jour, que vous n'avez jamais vu un catholique qui, voulant sincèrement revenir à Dieu, se soit fait protestant, et moi je vous assurerai qu'un grand nombre de protestants, désirant d'assurer leur salut, se sont faits catholiques. Vous connaissez l'évêque de Londres, lui dit-il une autre fois, et vous avez confiance en lui ; eh bien, faites-lui savoir, je vous prie, que l'évêque d'Amiens vous a dit que s'il pouvait nier que saint Augustin, qu'il regarde, ainsi que nous, comme un des plus grands docteurs de l'Église, eût dit la messe et prié pour les morts, nommément pour sa mère, il se fera lui-même protestant. Vous reconnaissez pour saints, ajouta-t-il, des docteurs de l'Église qui ont constamment enseigné une doctrine contraire à la vôtre, tels que saint Ambroise, saint Augustin, saint Cyprien et d'autres dont les écrits sont formels, sur le saint sacrifice, la prière pour les morts, l'invocation des saints, le culte des reliques, etc. Vous direz : Ils ont erré sur ces points ; et moi je répondrai : On peut donc être saint comme eux en errant avec eux. »

La comtesse de Stafford, qui ne trouvait pas dans sa Bible la solution des difficultés que lui objectait M. de la Motte, les proposa à l'évêque de Londres, qui, n'ayant lui-même rien de solide à y opposer, se contenta de répondre à celle qui le consultait qu'elle avait respiré un air contagieux qui l'avait séduite. La dame, qui crut voir dans cette réponse de son docteur un aveu tacite de sa faiblesse, entra dès lors en quelque défiance. Mais il y avait encore loin de là jusqu'à la parfaite conversion. C'est elle-même qui va raconter ce

qui la détermina sans retour. « Il est certain qu'après Dieu, je me crois redevable au saint prélat de la foi catholique. Il n'y avait que lui qui me touchât, et ce fut surtout par un sermon qu'il prêcha à la fête de saint Jean-Baptiste, aux Ursulines d'Amiens, dont je ne perdis pas un mot. Après le sermon, il nous fit entrer, mon mari et moi, dans le couvent, qu'il eut la bonté de nous montrer lui-même. Comme nous entrions, les religieuses se mirent à genoux pour demander la bénédiction de leur évêque. Milord me dit : Ne voulez-vous pas demander la bénédiction du saint évêque avec ces religieuses? Là-dessus, je me mis à genoux ; et l'évêque, m'approchant, me demanda en souriant : Avez-vous de la foi, madame Stafford ? Je répondis : J'ai beaucoup de foi dans vos prières et vous demande votre bénédiction. Alors il mit ses deux mains sur ma tête d'une manière très-expressive ; et, dès cet instant, Dieu m'inspira le désir de croire comme M. l'évêque d'Amiens. »

La conversion de la comtesse fut si sincère et si bien arrêtée depuis ce jour, qu'elle ne songea plus qu'à s'instruire pour faire son abjuration. « J'écrivis, continua-t-elle, à notre saint défunt qui était à la Trappe, où il faisait une retraite tous les ans, pour lui dire qu'à son retour je lui présenterais, s'il voulait bien l'accepter, une fille qui n'était pas digne de lui. » Sa réponse fut : « On accepte volontiers ce qu'on a si fort désiré. J'ai offert à Dieu toutes mes prières et le peu de bonnes œuvres que je fis pour obtenir votre conversion, et je fis prier ces saints religieux pour la même intention. » Sans doute qu'il me disait cela pour que je ne me crusse pas redevable à ses prières seules de la grâce de ma conversion : je ne le pensais pas moins pour cela. »

Tant de vertus dans le saint évêque d'Amiens étaient embellies par l'esprit et les qualités les plus aimables. Un seigneur qui devait dîner avec lui se félicitait de cet avantage et le priait de vouloir bien le guérir de ses douleurs d'estomac, comme il avait guéri, disait-il, une personne de sa connaissance. « Voilà, monsieur le marquis, répondit-il, une belle réputation que vous voudriez me faire; c'est-à-dire que vous me prenez pour de la drogue, et que bientôt la thériaque et moi nous serons frère et sœur. — Un saint religieux de Sept-Fonts lui disait qu'il était ravi de le voir arriver, parce qu'il avait confiance en lui pour la guérison d'un malade de la maison. « Eh! mon cher, lui répondit M. de la Motte, ne voyez-vous donc pas que, si j'étais homme à miracles, je me garderais bien de les faire ici quand vous y êtes, je n'en aurais pas l'honneur! — On lui disait un jour qu'un peintre, chargé de faire le portrait d'un saint pour une église, avait copié le sien : « Me voilà donc, répondit-il, un saint en peinture ;

pourquoi faut-il que je sois en même temps un si grand pécheur en réalité? »

Un ecclésiastique entêté des erreurs jansénienues, et que M. de la Motte avait réduit à ne pouvoir plus même lui répondre rien de spécieux, lui dit qu'il prenait le parti de se taire et de s'envelopper du manteau de l'humilité. « Ce manteau-là, reprit M. de la Motte, vous pourriez bien le porter au temps de la canicule. — Comme on ne doit parler que pour se faire entendre, il ne pouvait souffrir la manière de certains auteurs, qui n'écrivent, ce semble, que pour se faire deviner. Un jour il en rencontra un qui lui lut une de ses productions ainsi écrite en style énigmatique. Il l'écouta attentivement, lui fit ensuite différentes questions sur ce qu'il entendait par différentes façons extraordinaires de s'exprimer. « Par ceci, lui répondit l'orateur, je veux dire telle chose, et par cela telle autre. — Vraiment, reprit le prélat, vous voulez dire de très-bonnes choses! Que ne les dites-vous donc? » On complimentait beaucoup un prédicateur sur le sermon qu'il avait prêché. M. de la Motte, qui s'était aperçu que ce sermon avait été pris dans un auteur imprimé, et qui n'aimait pas qu'on se permît des plagiats aussi crus devant un auditoire instruit, se joignit à ceux qui félicitaient l'orateur et lui dit : « Pour moi, je vous assure que je revois toujours ce discours avec un nouveau plaisir. »

La reine Marie Leczinska, modèle de vertu sur le trône, comme le saint évêque l'était dans l'épiscopat, eût désiré de le voir et de l'entendre plus souvent. Elle ne manquait pas de l'inviter à se rendre à Compiègne lorsque la cour y allait, et quelquefois elle l'y détermina en détruisant les prétextes qu'il alléguait pour s'en dispenser; tantôt « qu'il n'avait pas d'habit court, et que les tailleurs d'Amiens n'en savaient pas faire à l'usage des évêques ; tantôt qu'à son âge il n'était plus bon à rien qu'à figurer dans une collection d'antiques. »

Un jour que le prélat se trouvait, avec la famille royale, chez la duchesse de Villars : « Je crois, mon vénérable, lui dit la reine, que vous devez voir dans notre cour, bien des abus qui échappent à nos yeux profanes. — Celui qui me frappe le plus, répondit le saint évêque, c'est de m'y voir moi-même, goûtant la consolation auprès de Votre Majesté, au lieu d'être à la répandre parmi mes pauvres diocésains. — Et l'habit court, reprit le dauphin, croyez-vous que M. d'Amiens ne l'ait pas sur le cœur? — Il est vrai, monseigneur, continua le prélat, que j'ai sur le cœur et que je trouve bien indigeste qu'on veuille nous faire déposer ici, *de par le roi* l'habit que nous portons *de par Dieu*.

Le dauphin lui donna ensuite occasion de dire son sentiment sur d'autres abus relatifs à la résidence des évêques et à la répartition, souvent injuste, des biens ecclésiastiques, qui élève certains favoris du sanctuaire à des fortunes qui deviennent des scandales entre leurs mains. « Savez-vous bien, mon saint, dit alors la reine à l'évêque, que, quand vous êtes avec mon fils, vous ne savez plus que médire, et que je commence à craindre qu'après avoir passé en revue les torts des gens d'église vous ne veniez à vous rabattre sur ceux des reines ? — Madame, reprit M. de la Motte, le plus grand tort que les reines puissent avoir sera toujours de ne pas prendre, en tout, Votre Majesté pour modèle. — Oh ! voyez donc, s'écria la princesse, ce que c'est que respirer l'air des cours ! Ne voilà-t-il pas que l'évêque d'Amiens parle aussi le langage des courtisans les plus corrompus? »

Dès que l'évêque d'Amiens paraissait à la cour, le dauphin s'emparait de lui, pour ainsi dire, et ne voulait plus qu'il le quittât. Ce prince entretenait avec lui, comme la reine, un commerce épistolaire. Le saint évêque, uni de cette manière et avec ce qu'il y avait de plus fervent à la cour, et avec ce qu'il y avait de plus fervent dans le cloître, les religieux de Sept-Fonts et de la Trappe, était comme le centre mystérieux, comme le cœur de la France chrétienne. Il mourut comme il avait vécu, c'est-à-dire en saint, le 10 juin 1774, dans sa quatre-vingt-douzième année.

Telle fut la partie saine et sainte de la France pendant le dix-huitième siècle : reste à voir les parties malades et corrompues.

---

§ IVe.

CE QU'IL Y AVAIT EN FRANCE DE CORROMPU : LE JANSÉNISME SOUTENU DES PARLEMENTS.

Un des chancres qui rongeaient la France était le calvinisme déguisé sous le nom de jansénisme. Nous en avons vu le patriarche Hauranne dire nettement à Vincent de Paul, que depuis cinq siècles l'Église catholique n'était plus l'Église de Jésus-Christ, mais une prostituée et une adultère ; que c'était une bonne œuvre de la détruire et qu'il fallait y travailler de toutes ses forces ; que Calvin n'avait pas tort pour le fond de la doctrine, mais seulement pour la manière de s'exprimer. Or Calvin et Luther font de l'homme une machine et de Dieu un tyran cruel, qui nous punit non-seulement du mal que nous ne pouvons éviter et que lui-même opère en nous, mais encore du bien que nous faisons de notre mieux. Tel est donc le fond du jansénisme : un homme-machine, un dieu pire que Satan, en qui ce sera piété de ne pas croire. Nous avons vu un magistrat contemporain dire à l'historien Fleury, qui le rapporte et l'approuve : « Le jansénisme est l'hérésie la plus subtile que le diable ait tissue. Ils ont vu que les protestants, en se séparant de l'Église, se sont condamnés eux-mêmes, et qu'on leur avait reproché cette séparation : ils ont donc mis pour maxime fondamentale de leur conduite de ne s'en séparer jamais extérieurement, et de protester toujours de leur soumission aux décisions de l'Église, à la charge de trouver tous les jours de nouvelles subtilités pour les expliquer, en sorte qu'ils paraissent soumis sans changer de sentiments [1]. »

Cette subtilité diabolique en imposera plus ou moins à des hommes de lettres, à des magistrats, à des évêques, même au célèbre évêque de Meaux, Bossuet, qui, sans jamais approuver le jansénisme, n'en verra pas tout le venin, ni ne le combattra comme le devait un Père de l'Église. La nouvelle hérésie s'enracinera surtout dans la capitale de la France, par la connivence d'un archevêque-cardinal : de Paris elle infectera, plus ou moins, bien des diocèses, bien des congréga-

[1] *Nouv. opusc. de Fleury*, p. 227.

tions religieuses. De là des innovations dans l'office divin et la liturgie, malgré les défenses de l'Église romaine, mère et maîtresse de toutes les églises, comme pour façonner l'esprit des peuples au schisme et à l'indifférence en matière de religion. De là, parmi les fidèles, un éloignement toujours plus marqué pour les sacrements de l'Église. Car, dans la nouvelle hérésie, c'était une perfection chrétienne de s'en abstenir.

En 1727 mourut un diacre janséniste nommé Pâris. Il s'était mis d'abord faiseur de livres, puis faiseur de bas. Mais ce qui le rendit bien autrement vénérable dans la secte, c'est qu'il passa une fois jusqu'à deux ans sans communier, et même sans faire ses Pâques. Enfin, ce qui prouve l'héroïsme de ses vertus, il résista opiniâtrément à l'Église catholique, apostolique et romaine. Notre-Seigneur dit bien : Si quelqu'un n'écoute pas l'Église, qu'il vous soit comme un païen et un publicain. Les jansénistes ont ainsi corrigé la maxime de Notre-Seigneur : Si quelqu'un de nous n'écoute pas l'Église, qu'il vous soit comme un saint et un apôtre. En conséquence, le diacre Pâris fut, par les siens, déclaré un saint janséniste. Et comme les saints, qui vivent et meurent soumis à l'Église, doivent avoir fait des miracles avant d'être canonisés, le premier saint du jansénisme, ayant vécu et étant mort insoumis à l'Église, devait opérer des miracles d'autant plus incomparables. Voici donc les miracles qu'on lui fit faire. Il avait été inhumé dans le petit cimetière ds Saint-Médard à Paris. Aussitôt les dévots de la secte affluent sur sa tombe, s'agitant, se débattant, criant, hurlant comme des énergumènes : premier miracle. Un grand nombre étaient guéris de maux qu'ils n'avaient pas : second miracle. Ainsi un malade est guéri de son impuissance à marcher, après avoir fait à pied une lieue et demie pour venir au cimetière. Autre miracle : cent vingt témoins jansénistes avaient signé que la fille de Lefranc avait été guérie subitement d'un mal sans remède. M. de Vintimille, successeur du cardinal de Noailles dans l'archevêché de Paris, ayant fait faire une enquête par des médecins, ils constatèrent deux choses : 1° que le mal n'était pas naturellement inguérissable ; 2° que la fille Lefranc n'en avait pas été guérie. Un miracle encore plus curieux peut-être, est celui de la veuve Delorme. Le 4 août 1731, ayant eu des pressentiments de paralysie, elle se fait conduire sur le tombeau du saint janséniste, elle s'y couche, et la paralysie l'y saisit en effet. Un miracle d'un autre genre est le suivant. Le 20 mars 1737, un vitrier, travaillant de son état dans l'église de Saint-Médard, se permit des propos contre le diacre et sa vertu. On lui annonça que le saint pourrait bien le faire repentir de sa témérité. Effectivement, dès le soir même,

l'indiscret ouvrier put voir de ses yeux les vitres de sa maison mises en pièces par des pierres et des morceaux de tuile; et il passa pour indubitable parmi les jansénistes qu'il ne s'était jamais opéré de miracle plus éclatant que celui-là, et que le bienheureux Pâris était revenu au monde pour casser des vitres. Tels étaient les prodiges qui faisaient courir une partie des habitants de la capitale, entre autres le bon Rollin, recteur de l'université de Paris [1].

Cependant l'archevêque de Paris ayant déclaré faux le miracle de la fille Lefranc, les jansénistes interjetèrent appel et résolurent de frapper un coup d'éclat par quelque miracle fameux et incontestable. Un boiteux, nommé Bescherand, se fit porteur de l'appel qu'on interjetait du mandement archiépiscopal, puis se présenta sur le tombeau du diacre, ne doutant pas que son infirmité ne disparût à la fin de la neuvaine; mais il s'en passa deux, et sa jambe ne se redressait point. Alors les convulsions le prirent; des mouvements violents, des sauts, des élancements, des agitations furieuses, tel était le caractère de ces sortes de scènes. Il fut décidé par les jansénistes qu'elles équivalaient au miracle attendu. Pendant que Bescherand donnait ce divertissement à la foule des curieux, des scribes décrivaient exactement toutes les variantes de ces convulsions, et ces descriptions s'envoyaient dans les provinces. Cependant le boiteux restait boiteux. Ce n'est pas qu'il ne s'opérât dans sa jambe des changements notables; il y eut telle séance où il fut constaté par les jansénistes, qu'à force de sauter elle avait allongé d'une ligne, prodige dont on eut soin d'instruire le public dans de pompeuses relations. Ce convulsionnaire se donna longtemps en spectacle, et jamais ne s'en trouva mieux. Tous les jours il venait se mettre sur le tombeau, et là, représentant l'Église, il se déshabillait, et recommençait ses sauts et ses gambades. Les louanges qu'on lui donnait, l'accueil et les caresses qu'il recevait, firent naître à d'autres le désir d'avoir des convulsions. Ils en eurent; la folie gagna, et la tombe devint un théâtre où accouraient des malades et des gens en santé qui briguaient l'avantage d'être convulsionnaires. On voyait des hommes, ne gardant de leurs habits que ce qu'ils ne pouvaient absolument ôter, s'agiter comme des furieux. On voyait des femmes éprouver les secousses les plus violentes, tantôt assises sur les genoux des hommes, tantôt debout entre leurs bras. On n'osait les laisser à elles-mêmes, il fallait les tenir; elles se seraient tuées, disait-on, tant l'esprit de Dieu qui les agitait avait besoin d'être réglé par la

[1] Picot, *Mém. pour servir à l'hist. ecclés. pendant le dix-huitième siècle*, an 1731.

main des hommes. On en voyait d'autres se coucher sur la tombe, et se secouer avec tant de violence, qu'il fallait être à leurs côtés pour prévenir des inconvénients, qu'il n'était cependant pas possible d'empêcher tout à fait. Enfin, près de cent convulsionnaires, de tout âge et de tout sexe, couraient, criaient, hurlaient et faisaient mille extravagances. Voilà le spectacle dévot qui attirait la foule janséniste, en particulier un grand nombre de conseillers ou juges au parlement [1].

Le roi ayant fait fermer le cimetière de Saint-Médard en 1732, les convulsions, jusqu'alors renfermées sur un seul théâtre, se répétèrent dans divers quartiers de la capitale et dans les provinces sous des formes multipliées; car on comptait environ huit cents thaumaturges ou énergumènes. Ces convulsions, souvent accompagnées de douleurs qui obligeaient à demander des secours, firent appeler *secouristes* ceux qui les administraient et ceux qui les recevaient; bientôt on distingua entre les *grands* et *petits secours*.

Les grands étaient des coups de bûche, de pierre, de marteau, de chenet, d'épée, sur différentes parties du corps. Les petits étaient de simples coups de poing et autres caresses de ce genre. Un apologiste des convulsions assure qu'on a vu des personnes recevoir par jour, sans danger, quatre, six et même huit mille coups de bûche; ils agissaient sur leurs membres comme agissent sur les pierres les coups de cet instrument nommé *hie* ou *demoiselle* dont se servent les paveurs. — Un convulsionnaire va chez une fille presque mourante d'un mal d'estomac, et la guérit à grands coups de poing dans la partie malade. Quelquefois le corps s'élançait en l'air et retombait de son propre poids; ce qui obligeait les assistants à le retenir, pour éviter les indécences à l'égard des personnes du sexe, et en même temps les empêcher de se blesser. Mais s'il y avait contusion, sur-le-champ on la guérissait en y appliquant de la terre de la fosse.

Les filles et les femmes, qui jouaient un grand rôle dans ces spectacles, excellaient surtout dans les gambades, les culbutes et les jeux de souplesse. On en voyait, perchées sur la tête des hommes, et dogmatisant contre la bulle *Unigenitus*. Quelques-unes tournaient avec plus de rapidité sur leurs pieds, d'autres se heurtaient la tête, se renversaient de manière à ce que les talons touchaient presque les épaules. Filles et femmes voulaient toujours se faire aider, dans leurs convulsions, par des hommes, qu'on appelait *frères servants*, et leur demandaient les services les plus révoltants. A Vernon, une convulsionnaire libertine confessait les hommes. Ailleurs d'autres folles,

[1] Picot, *Mém.*, an 1732.

tutoyant les prêtres, les obligeaient à s'agenouiller devant elles et leur imposaient des pénitences. D'autres par une affectation imbécile ou puérile, badinaient avec des hochets d'enfants, traînaient de petites charrettes, et donnaient à ces niaiseries un sens figuratif. Là, une convulsionnaire puisait avec une cuillère dans une assiette vide, la portait à la bouche, se faisait la barbe avec le manche d'un couteau devant un miroir, et catéchisait, pour imiter le diacre Pâris, qui, lorsqu'il soupait, se rasait et catéchisait. Une seconde recevait cent coups de bûche sur la tête, sur le ventre, sur les reins. Une troisième, étant couchée de son long sur le dos, on étendait sur elle une planche, et sur cette planche étaient plus de vingt hommes. D'autres ayant le sein couvert, on leur tordait les mamelles avec des pinces, jusqu'au point de fausser les branches. Une autre, ayant les jupes attachées, les pieds en haut, la tête en bas, restait longtemps dans cette attitude. Un bénédictin marié et convulsionniste raconte qu'une de ces femmes reçut la visite d'Arouet, père de Voltaire, et trésorier à la chambre des comptes. Elle avait des hochets dont elle arrachait les grelots, pour représenter la réprobation des gentils. Elle eut la première le *secours de l'épée*. Quelquefois elle se jetait dans l'eau et aboyait. Un avocat, nommé Pinault, avait des convulsions particulières : pendant une heure ou deux par jour, il contrefaisait les aboiements d'un chien. En 1728, un prêtre de Troyes, nommé Vaillant, attira l'attention de la police par son opposition à la bulle *Unigenitus* et ses assiduités au tombeau du diacre Pâris, ce qui le fit mettre à la Bastille, d'où il sortit en 1731. Le bruit se répandit alors que c'était le prophète Élie : de là le parti des *vaillantistes*, qui firent du bruit en Provence vers 1736. Il faut ajouter les *margouillistes*, qu'on accuse d'avoir associé la débauche à leurs jongleries ; les *mélangistes*, les *discernants*, au dire desquels les convulsions étaient de la fange qui recélait des parcelles d'or ; les *figuristes*, qui, dans les détails et l'ensemble des crises convulsionnaires, voyaient des types applicables aux divers états de l'Église [1].

Les convulsions duraient encore en 1761. Il y avait toujours à la tête une espèce de directeur qui présidait aux réunions, qui guidait les convulsionnaires, qui réglait les *secours* à accorder. Deux hommes principalement remplissaient ces fonctions à Paris, vers 1760 ; l'un était un avocat, nommé de la Barre ; l'autre était un père Cottu, de l'Oratoire. Tous deux travaillaient à l'envi l'un de

[1] Grégoire, *Hist. des sectes religieuses*, art. Convulsionnaires. — Picot, *Mém.*, an 1733.

l'autre, à qui ferait le plus de merveilles, et exciterait le plus l'attention et la curiosité. Nous avons l'histoire de trois de leurs assemblées, rédigée par des témoins oculaires. Ces relations, qui paraissent fort exactes et fort circonstanciées, ont pour auteurs MM. de la Condamine et du Doyer de Gastel ; le premier, membre de l'Académie des sciences, et le second, son ami. Le premier raconte qu'il fut admis deux fois aux assemblées du père Cottu, au mois d'octobre 1758, et le Vendredi Saint 1759. Ce jour-là il devait y avoir un spectacle extraordinaire, qui excitait particulièrement l'admiration des amateurs. On devait crucifier la sœur Françoise. C'était, en quelque sorte, une représentation solennelle, par laquelle on cherchait à réveiller, de temps en temps, le zèle des dévots de la secte. La mode n'en était pas entièrement nouvelle. Il y avait eu des tentatives à cet égard en 1733, et l'horreur de quelques personnes pour cette scène barbare l'avait seule empêchée. Mais on était devenu moins difficile, et les crucifiements avaient eu lieu de temps en temps. La sœur Françoise avait été crucifiée deux fois en 1758, le Vendredi Saint et le jour de l'Exaltation de la Sainte-Croix. Elle le fut encore le Vendredi Saint de l'année 1759, et c'est de cette opération que de la Condamine dressa un procès-verbal très-détaillé, que l'on nous a conservé. Il ne fut introduit dans l'assemblée que par surprise. Il trouva dans la salle le père Cottu, le père Guidi, de l'Oratoire, un conseiller au parlement, un jeune avocat et quelques dévotes du parti. La sœur Françoise fut crucifiée. Le père Cottu lui cloua lui-même les pieds et les mains. La sœur resta trois heures et demie sur la croix. On lui enfonça une lance dans le côté. Elle se fit présenter douze épées nues sur la poitrine. De la Condamine s'assura que cet endroit de son corps était garni et rembourré de plusieurs objets, entre autres d'une ceinture de cuir. Quand on décloua la sœur Françoise, elle parut souffrir beaucoup et saigna, mais sans se plaindre. Cette doyenne des convulsionnaires était apparemment endurcie au métier. Elle avait fondé au Mans, deux ans auparavant, une petite colonie de convulsionnaires. Pendant qu'elle était en croix, le père Cottu voulut y mettre une jeune convulsionnaire nommée Marie, qui ne s'y prêtait qu'avec répugnance. *Elle avait été déjà crucifiée*, dit de la Condamine, *et elle s'en souvenait*. On n'enfonça pas tant les clous, et au bout de trois quarts d'heure on fut obligé de la retirer ; elle était expirante. Tel est le précis du long procès-verbal dressé par de la Condamine. Il y note minutieusement tout ce qui s'y passa en cette occasion.

Le jour de la Saint-Jean de la même année, il assista encore, avec du Doyer du Gastel, à une autre assemblée qui se tint chez le même

père Cottu et qui avait attiré beaucoup de spectateurs. Il s'agissait de voir la même Françoise qui avait annoncé que ce jour-là elle se ferait brûler sa robe sur son corps sans en être atteinte. Elle se fit d'abord donner tous les *secours* vulgaires, les coups de poing, les *baguettes*, le *biscuit*. Elle se fit pointer avec des épées. Du Doyer croit qu'elle était rembourrée. Il offrit ses services, qui ne furent point acceptés. Quant au miracle de la robe brûlée, il n'eut pas lieu. La sœur eut peur et résista aux instances de Cottu et de Guidi, qui lui représentèrent en vain qu'elle devait obéir à la prophétie qu'elle-même avait faite, et qui était incontestablement inspirée. On invoqua inutilement tous les saints du parti, Pâris, Soanen. La timide sœur avait peur d'être brûlée. La compagnie se retira sans avoir vu le prodige. La relation de cette séance est dressée par du Doyer du Gastel. Le même est auteur d'une autre relation d'une assemblée qui se tint le Vendredi Saint 1760. Après avoir été témoin des merveilles opérées chez le père Cottu, il voulut voir celles de la Barre, avocat au parlement de Rouen. Il obtint d'assister au crucifiement qui devait avoir lieu au jour indiqué. L'assemblée était nombreuse et contenait, outre quelques *profanes*, deux anciens Oratoriens, Laurès et Pinault, qui avaient joué eux-mêmes un rôle dans les convulsions, un conseiller au Châtelet, et des frères et des sœurs convulsionnistes. Deux filles étaient en croix. Elles y restèrent une heure et parurent souffrir beaucoup lorsqu'on leur arracha les clous. De la Barre présidait à tout. Après le crucifiement, il fit entrer une autre sœur à laquelle il donna les *secours*. Il lui marcha sur le corps et lui administra les coups de bûche, les soufflets, quand tout à coup entra un commissaire de police qui vint troubler la fête. Il paraît qu'on avait fait dire à la Barre de ne pas tenir d'assemblée, et qu'il n'y avait point eu d'égard. On l'emmena à la Bastille avec quatre sœurs convulsionnaires. La Barre fut condamné à neuf ans de bannissement. Les quatre filles furent renfermées à l'hôpital pour trois ans, et il fut fait défense de tenir des assemblées convulsionnaires.

Elles continuèrent néanmoins dans l'ombre, et elles ont eu des sectateurs jusque dans ces derniers temps. On a entendu parler des scènes arrivées dans le diocèse de Lyon, où le jansénisme régnait en maître, par la protection de l'archevêque Montazet. Un nommé Bonjour, curé de Fareins, près Trévoux, y était à la tête de quelques convulsionnaires. Il y opéra des prodiges en 1785 et les années suivantes. On imprima, en 1787, la relation d'un crucifiement qu'il fit subir le 12 octobre, dans son église même et devant treize témoins, à une fille avec laquelle il paraît avoir eu des relations fort suspectes. Cet écrit fit arrêter Bonjour. La révolution vint lui rendre les moyens

de recommencer ses folies. En 1792, il proclama comme un prodige la naissance d'un enfant, que ses impies et insensés partisans appelaient *Élie-Dieu*. Cet enfant devait commencer sa mission en 1813; prédiction qui a eu le sort de tant d'autres. C'est en cette année-là même que mourut le défenseur le plus ardent des convulsions, le Dominicain Lambert, né en Provence et mort à Paris.

Dans cette même période de temps, les principaux fauteurs du jansénisme en France furent : 1° Antoine de Montazet, né en 1712, au diocèse d'Agen, vicaire général de l'évêque de Soissons, Fitz-James, puis évêque d'Autun en 1748, enfin archevêque de Lyon en 1758, à condition que, comme primat des Gaules, il soutiendrait, avec le parlement, contre l'archevêque de Paris, Christophe de Beaumont, certaines religieuses réfractaires aux décisions de l'Église. Montazet n'attendit pas même d'avoir reçu ses bulles pour casser l'ordonnance de l'archevêque de Paris. Il s'entoura des plus zélés jansénistes et fit venir successivement à Lyon les Dominicains Lambert, Caussanel et Chaix, et les Oratoriens Valla, Guibaud et Labat. Il suivait, principalement pour les affaires ecclésiastiques, les conseils de l'avocat janséniste Mey. Il eut fort à cœur de renouveler tous les livres liturgiques de son diocèse, afin qu'il n'y restât rien de contraire au jansénisme. Il donna successivement un catéchisme, un rituel, un bréviaire, une théologie et une philosophie qui essuyèrent tous plus ou moins de contradictions. La théologie et la philosophie sont du janséniste Valla. L'archevêque Montazet mourut en 1788. Le fond de son *Instruction pastorale sur les sources de l'incrédulité* est du janséniste Valla.

2° François, duc de Fitz-James, évêque de Soissons, né en 1709, était fils du duc de Berwick, fils naturel du roi d'Angleterre, Jacques II. Ayant embrassé l'état ecclésiastique, il fut nommé, en 1738, à l'évêché de Soissons, et fait peu après premier aumônier de Louis XV. Il en remplit dignement les fonctions lorsque ce prince fut tombé malade à Metz. Depuis, il parut se rapprocher des jansénistes, dont il emprunta la plume en plusieurs occasions. Le janséniste la Borde, Oratorien, rédigea son *Instruction pastorale* contre le Jésuite Pichon, en 1748. Le janséniste Gourlin composa son long mandement en sept volumes contre les Jésuites Hardouin et Berruyer, en 1759. M. de Fitz-James donna, vers le même temps, à son diocèse, un catéchisme et un rituel, avec des Instructions sur les dimanches et fêtes, en trois volumes in-douze, qui sont probablement aussi de Gourlin. Il se déclara contre les Jésuites, à l'assemblée des évêques, en 1761, et publia sur ce sujet une *Instruction pastorale* qui était du même Gourlin, qui fut condamnée par un bref de Clé-

ment XIII, et qui indisposa contre lui tous ses collègues. Gourlin, prêtre de Paris, est encore auteur de l'*Instruction chrétienne,* dite le *Catéchisme de Naples,* dédiée à la reine des Deux-Siciles, trois volumes in-douze, ouvrage particulièrement cher aux jansénistes, parce que leurs maximes y sont développées avec une préférence et une affectation marquées. Gourlin fut administré à sa mort en vertu d'un arrêt du parlement.

3° Colbert, évêque de Montpellier, était né à Paris en 1668, du marquis de Croissy, frère du ministre Colbert. Il fut conclaviste du cardinal de Furstemberg dans le conclave pour l'élection d'Alexandre VIII, en 1677, il devint évêque de Montpellier. Le commencement de son épiscopat fut assez tranquille, et le nouveau prélat ne paraissait pas se séparer alors de ses collègues. Ce ne fut que lors de la bulle *Unigenitus* qu'il s'avisa de montrer cette opposition ardente et inflexible qui a rendu son nom cher aux nouveaux sectaires. On le vit, pendant vingt ans, accumuler des écrits tous plus vifs les uns que les autres, mandements, lettres au Pape, au roi, aux évêques, écrits de toutes les formes. Il paraît qu'il était dominé entièrement par deux ou trois jansénistes. On lui avait donné pour théologien un abbé Gautier, janséniste d'Évreux, qui passe pour l'auteur de la plupart des écrits publiés sous le nom de l'évêque. Colbert avait encore auprès de lui un prêtre nommé Croz, dont les *Nouvelles ecclésiastiques* du jansénisme font un grand éloge. La même gazette nous apprend qu'il avait un agent à Paris, Léonard Dilhe, qui ne s'était laissé ordonner prêtre qu'à condition de ne jamais dire la messe. Avec de tels conseillers, l'évêque de Montpellier ne garda plus de mesures et fatigua toutes les autorités par ses écrits. La chose alla si loin que l'assemblée du clergé de 1725 demanda la tenue d'un concile à Narbonne, et l'aurait sans doute obtenue sans les sollicitations d'une famille accréditée. L'évêque janséniste de Montpellier se montra grand admirateur et partisan des miracles et des convulsions de Saint-Médard. Il publia même, en 1734, une lettre pastorale contre le pape Clément XII, et mourut en 1738. La plupart de ses écrits ont été condamnés à Rome : son *Catéchisme* y fut condamné dès 1721. Ce *Catéchisme de Montpellier* est de l'Oratorien Poujet. La condamnation en est bien juste, ne fût-ce que pour une omission capitale. Nous avons vu le janséniste Nicole, dans son explication du Symbole des apôtres, sur l'article : *Je crois la sainte Église catholique,* dire quelques mots de la primauté du Pape, mais supprimer l'infaillibilité de l'Église dispersée ; dans son traité de l'*Unité de l'Église,* dissimuler l'unité de son chef ; enfin, dans le quatrième volume de ses *Essais,* dire : « L'Église n'est presque plus composée que de

monceaux de sable, c'est-à-dire de membres secs. » Le janséniste Poujet, dans son *Catéchisme de Montpellier*, va plus loin que Nicole. Dans son explication de cet article, *Je crois la sainte Église catholique*, il ne dit pas un mot de l'infaillibilité de l'Église, ni dispersée ni réunie en concile. A ces réticences, à ces omissions affectées, on sent les disciples de Hauranne, qui, sur ce que Vincent de Paul lui objectait l'autorité du concile de Trente, lui répliqua : « Ne me parlez pas de ce concile ; c'était un concile de Papes et de scholastiques, où il n'y avait que brigues et que cabales. » — Hauranne, qui osa dire au même saint : « Non, il n'y a plus d'Église. Dieu m'a fait connaître qu'il n'y a plus d'Église depuis plus de cinq à six cents ans. »

Les pasteurs des âmes, évêques et prêtres, feront bien d'examiner avec plus de soin les divers pâturages où vont leurs ouailles. Parmi de bonnes plantes, n'y en a-t-il pas de vénéneuses qui peuvent donner la mort? Tels sont, en général, les ouvrages infectés de jansénisme : en particulier le *Catéchisme* de Mésenguy, ou *Exposition de la doctrine chrétienne*, qui a été condamnée en 1761 par un bref spécial de Clément XIII, et où l'auteur janséniste prouve l'existence des miracles par ceux du diacre Pâris[1]. Plus d'une fois ces plantes vénéneuses prennent une couleur étrangère. Par exemple, quel lecteur irait s'imaginer que le *Catéchisme de Naples* n'est pas un catéchisme de Naples, traduit de l'italien en français, mais l'œuvre française du janséniste Gourlin, né et mort à Paris, et qu'il n'a de napolitain qu'une dédicace à une reine de Naples?

4° Le janséniste Bossuet, évêque de Troyes, né en 1664, était neveu de l'illustre Bossuet, évêque de Meaux. Déjà nous avons appris à le connaître à Rome, dans la controverse sur le quiétisme. A cette époque, il n'était pas encore prêtre : son oncle lui en conféra l'ordre à son retour en 1699. Huit ans auparavant, il l'avait nommé archidiacre ; il le fit alors son grand-vicaire et s'en servit dans l'administration du diocèse. Il le demanda même pour coadjuteur ou pour successeur dans un placet qu'il présenta, l'an 1703, à Louis XIV : il y fait de son neveu un éloge qu'il ne méritait ni ne justifia guère. Tant que vécut Louis XIV, le neveu fut écarté de l'épiscopat ; à la mort de l'oncle, il parut oublié. La régence le remit en évidence. Le 7 mars 1716, il fut nommé à l'évêché de Troyes par le crédit du cardinal de Noailles. Il n'obtint ses bulles qu'en 1718, encore fallut-il que le cardinal de la Trémouille donnât une attestation en sa faveur. Un de ses premiers actes fut de lancer un mandement contre l'office de saint Grégoire VII. En 1725, il se déclara pour l'évêque jansé-

[1] T. 4, p. 393. Paris, 1777, en 4 volumes.

niste de Montpellier dans l'assemblée du clergé, et depuis il signa les lettres en faveur du janséniste Soanen. Il eut de longues disputes avec son métropolitain, l'archevêque de Sens, Languet, d'abord sur un nouveau catéchisme en 1732, puis sur un nouveau missel qu'il donna à son diocèse en 1733. Le métropolitain publia sur ce sujet trois mandements, auxquels l'évêque de Troyes répondit ou plutôt fit répondre par trois instructions pastorales rédigées par le janséniste Petitpied. Cependant l'évêque fut obligé de rétracter plusieurs dispositions de son missel. Il donna sa démission en 1742 et mourut l'année suivante [1]. Le janséniste Petitpied, né à Paris en 1665, était un fabricant infatigable de mémoires, de mandements, d'instructions pastorales pour tous les évêques du parti.

5° Le dernier des évêques jansénistes de France fut Caylus, évêque d'Auxerre, né à Paris en 1669, d'une ancienne famille. Comme son frère épousa la nièce de madame de Maintenon, il fut lié d'amitié avec Bossuet et le cardinal de Noailles. Ce dernier le fit son grand-vicaire. Il fut nommé, en 1704, à l'évêché de Toul, et la même année à celui d'Auxerre. Les premiers temps de son épiscopat furent assez paisibles. Le 22 mars 1711, il publia une lettre pastorale pour condamner une thèse soutenue par des Bénédictins de son diocèse, et où l'on renouvelait les erreurs de Baïus. De Caylus exigea du professeur une rétractation de sept propositions, et des jeunes religieux un acte de soumission aux constitutions apostoliques contre Baïus et Jansénius. A cette démarche éclatante, il ajouta l'acceptation qu'il fit, en 1714, de la constitution *Unigenitus* contre Quesnel. Il la publia par son mandement du 28 mars. Membre de l'assemblée du clergé de 1715, où l'on censura les *Hexaples*, il y parla encore dans le même sens. Telle avait été sa conduite sous Louis XIV; la mort de ce prince lui apporta apparemment de nouvelles lumières. Il signa, avec seize évêques jansénistes, une lettre adressée au régent pour demander des explications. En 1717, il suspendit dans son diocèse l'acceptation de la bulle, et peu à peu il se mit au rang des jansénistes qui appelaient de la bulle du Pape au concile, et depuis on le vit toujours un des plus ardents du parti rebelle à la décision de l'Église. Il prit part à toutes ses démarches, signa plusieurs lettres communes aux évêques opposants, interdit les Jésuites de son diocèse, défendit leurs congrégations et signala chaque année de son épiscopat par des traits d'un dévouement entier au jansénisme. L'assemblée du clergé de 1730 le fit exhorter en vain à tenir une autre conduite. Son château de Régennes était, pour les opposants ou

[1] Voir les *Mémoires* de Picot, t. 4.

schismatiques, un rendez-vous et un asile. Les canonicats, les cures, tous les emplois à la nomination de l'évêque étaient réservés aux prêtres en guerre avec leurs évêques, et le long gouvernement de M. de Caylus lui fournit le moyen de faire ainsi de son diocèse une place forte du jansénisme. Il conférait les ordres aux jeunes ecclésiastiques qui ne voulaient pas signer le formulaire ou acte de soumission aux décisions du Saint-Siége. En 1733, il publia avec ostentation un prétendu miracle opéré dans son diocèse par l'intercession du diacre Pâris, et il alla chanter en grande pompe un *Te Deum* à l'endroit où le prodige avait eu lieu. Il changea le bréviaire, le missel, le rituel et le catéchisme de son diocèse. Les disputes avec son métropolitain, l'archevêque de Sens, furent longues et produisirent de part et d'autre beaucoup d'écrits. L'évêque avait toujours auprès de lui des conseillers destinés à nourrir et fortifier son zèle, et dont quelques-uns se laissèrent aller à des actes de fanatisme, comme on le voit dans la *Vie* même *de M. de Caylus*. Celui de ses prêtres qui mérite le plus d'être cité à cet égard, est Henri Julliot, curé de Courgy, appelant très-exalté, qui ne manquait pas de prêcher ses paroissiens contre la bulle. Ses services ne se bornaient pas à sa cure. En 1727, il avait parcouru plusieurs cantons du diocèse pour mendier des adhésions à la cause de l'évêque janséniste de Senèz. Forcé de quitter sa cure par suite de son exagération, il devint l'agent de M. de Caylus, tantôt allant par son ordre dans le diocèse de Sens exciter les curés contre leur archevêque, tantôt arrangeant adroitement quelques miracles, tantôt visitant les couvents des religieuses du Calvaire et soufflant parmi elles la résistance et l'insubordination. Cette dernière affaire est une de celles qui occupèrent le plus l'évêque janséniste d'Auxerre. Un bref de Clément XII, du 1er août 1739, avait nommé de nouveaux supérieurs pour cette congrégation. Les évêques jansénistes d'Auxerre et de Troyes s'opposèrent à cette nomination et excitèrent les religieuses à ne pas la reconnaître. Ils les échauffèrent par leurs lettres et leurs émissaires. On dicta à ces filles des remontrances, des protestations, des significations. Des avocats prouvèrent disertement qu'elles avaient toute raison de se plaindre. Les notaires ne pouvaient suffire à rédiger leurs actes, et les huissiers à les signifier; car c'était ainsi que l'on procédait, et il y eut sur cette seule affaire des écritures sans fin. Le janséniste Caylus, en approuvant les miracles du diacre Pâris, n'approuvait pas trop les convulsions. En revanche, il se déclara pour le schisme de Hollande et donna son avis pour la consécration d'un archevêque janséniste d'Utrecht, et ensuite pour celle des évêques jansénistes de Harlem et de Deventer. Il mourut à Régennes, en 1754, étant depuis quatorze

ans le seul évêque en opposition avec les décrets de l'Église. Ses *Œuvres*, en quatre volumes, furent condamnées à Rome par un décret du 11 mai 1754. On croit qu'il n'y a mis que son nom et qu'elles étaient soit du janséniste Duhamel, chanoine de Seignelay, qui lui prêta plus d'une fois sa plume, soit du janséniste Cadry, qui fut son théologien et son homme de confiance, surtout depuis 1748 [1].

Par la mort du dernier évêque janséniste de France, la secte était menacée de s'éteindre, faute d'évêque qui voulût lui ordonner des prêtres: le schisme qu'elle avait su former parmi les catholiques de Hollande lui donnā moyen de se perpétuer jusqu'au grand schisme de France, auquel ses principes et ses adeptes ne contribueront pas peu. Voici l'origine de celui de Hollande:

Il n'y avait anciennement dans ces contrées qu'un siége épiscopal, celui d'Utrecht, qui fut érigé en métropole en 1559, et auquel on donna cinq suffragants : Harlem, Lewarde, Deventer, Groningue et Middelbourg. Mais la révolution protestante arrivée peu après dispersa les évêques qu'on venait d'établir et anéantit même les siéges. Celui d'Utrecht fut éteint comme les autres, et ce pays fut désormais gouverné par des vicaires apostoliques, ainsi qu'il est d'usage dans les lieux où le catholicisme est proscrit. Ces vicaires apostoliques recevaient le caractère épiscopal et un titre d'évêché *in partibus infidelium*. Ainsi, Jean de Neercassel, vicaire apostolique, mort en 1686, avait eu le titre d'évêque de Castorie et n'en avait jamais pris d'autre. Né à Gorcum en 1623, il entra dans l'Oratoire de Paris. Alexandre VII le nomma, en 1662, coadjuteur de Baudouin Catz, vicaire apostolique en Hollande, auquel il succéda, l'an 1663, sous le titre d'évêque de Castorie. En 1670, il se rendit à Rome pour rendre compte à Clément X de l'état de sa mission, où il y avait plus de quatre cent mille catholiques. Il fut bien accueilli du Pontife et souscrivit solennellement et avec serment au formulaire d'Alexandre VII. Il ne s'arrêta guère à Rome et revint en Hollande, où l'on ne s'aperçut que trop, par ses liaisons avec les chefs du jansénisme, que son adhésion n'avait pas été bien sincère. Un de ses ouvrages, *l'Amour pénitent*, sur le degré d'amour qu'il faut dans le sacrement de pénitence, a été censuré par le pape Alexandre VIII [2]. Il eut pour successeur Pierre Codde, né à Amsterdam l'an 1648, qui entra également dans l'Oratoire et fut fait archevêque de Sébaste. Il devint tristement célèbre par son refus de signer le formulaire et par ses liaisons avec les chefs du parti jansénien. Il remplit son église de troubles et de scandales. Appelé à Rome, il s'y justifia si mal, qu'il fut déposé par un décret du 3 avril

[1] Picot, *Mémoires*, t. 4. — [2] Feller, *Biogr. univ.* — Picot, *Mémoires*.

1704. De retour en Hollande, il continua à y faire beaucoup de fracas, sans pourtant exercer aucune fonction épiscopale, et mourut le 18 décembre 1710. Le nonce apostolique de Cologne fut chargé dès lors de pourvoir à l'administration du vicariat de Hollande. Mais le gouvernement protestant du pays, excité par les jansénistes et les partisans de Codde, ne voulut point y tolérer de vicaire apostolique. Cependant les opposants étaient en très-faible minorité : nous les verrons plus tard à peine cinq mille sur cinq cent mille.

En 1723, 27 avril, sept prêtres hollandais consomment le schisme. Se prétendant membres d'un chapitre cathédral qui n'existait plus, ils prétendent ressusciter l'archevêché d'Utrecht éteint depuis plus d'un siècle, et, de leur autorité qui était nulle, y nommer Steenhoven, l'un d'eux, qui se prétendait vicaire général de Codde, archevêque suspens et déposé de Sébaste. Ils furent encouragés à cet acte de schisme par les docteurs jansénistes de Sorbonne et le janséniste Van-Espen de Louvain. Ils annoncèrent cette élection au Pape, en le priant de la confirmer. Ils n'en reçurent aucune réponse, et le collége des cardinaux, le Saint-Siége vacant, chargea l'internonce de Bruxelles de recommander aux évêques voisins de ne point prêter les mains à la consécration de Steenhoven, attendu que l'élection de ce faux évêque avait été faite sans aucun droit. Les prélats des provinces voisines refusèrent en effet leur ministère. Mais pour inaugurer dignement le schisme, il se trouva un évêque suspens, interdit et excommunié. Dominique Varlet, prêtre des Missions étrangères, né à Paris en 1678, docteur de Sorbonne en 1706, travailla six ans en qualité de missionnaire dans la Louisiane. Clément XI le nomma, l'an 1718, évêque d'Ascalon et coadjuteur de l'évêque de Babylone, qui mourut peu de temps après. Dès lors Varlet commença à lever le masque et à montrer son opposition aux décisions de l'Église sur le jansénisme. Il eut ordre de la Propagande d'aller chez le nonce de Paris; mais au lieu d'obéir, il partit pour la Hollande et donna dans Amsterdam la confirmation, en vertu des prétendus pouvoirs que lui avaient donnés les soi-disant chapitres de Harlem et d'Utrecht. De là, Varlet se rendit en Perse; mais l'évêque d'Ispahan eut ordre du Pape de le suspendre de tout exercice de son ministère. Après cette flétrissure, il retourna en Hollande, mit le sceau à sa réprobation, méprisa les censures qu'il avait encourues, appela au futur concile, exerça toutes les fonctions de l'épiscopat et sacra évêque d'Utrecht Corneille Steenhoven, le 15 octobre 1724, dans la maison du sieur Brigode, à Amsterdam : ordination qui fut déclarée illicite et exécrable, et l'élection nulle, par le pape Benoît XIII, le 21 février 1725. Ce fut encore lui qui imposa les mains aux trois successeurs

de Steenhoven, qui furent également excommuniés par le Saint-Siége: Barchman, en 1725; Van der Croon, en 1734; Meindartz, en 1739.

La mort de Varlet, arrivée l'an 1742, fit craindre au petit troupeau des schismatiques hollandais de se voir tout à coup privé d'évêques. Meindartz imagina donc de rétablir de son autorité le siége épiscopal de Harlem, éteint depuis cent cinquante ans. Il somma les chanoines de Harlem de se choisir un évêque, ils s'y refusèrent; aussitôt il le choisit lui-même et le sacra : ce fut d'abord un nommé Jérôme de Bock, puis un nommé Van Stiphout. Excommunié par le Pape, qui déclara nulles toutes ces entreprises, Meindartz n'en continua pas moins son œuvre de schisme. En 1757, il crée un évêque de sa façon pour Deventer, siége éteint. Il y nomma et sacra un certain Byevelt. L'ancien diocèse de Deventer demandait si peu un évêque, et surtout un évêque de la main de Meindartz, qu'il ne voulut pas recevoir Byevelt, et que ce prélat sans fonctions fut obligé de passer toute sa vie à desservir la paroisse dont il était pasteur, sans pouvoir aller dans un diocèse où les catholiques refusaient de le reconnaître. En 1778, Byevelt et Van Stiphout étant morts, on leur donna pour successeurs les nommés Brockmann et Nellemann. La succession de ces évêques schismatiques a continué de même jusqu'à nos jours. A chaque nouvelle élection, on écrit pour la forme une lettre de respect et de soumission dérisoire au souverain Pontife, qui répond par une sentence d'excommunication et de nullité. La voix du successeur de saint Pierre ne se faisait pas vainement entendre. En 1807, l'archevêque schismatique d'Utrecht ne comptait guère que vingt-quatre cures ou stations, et environ deux mille cinq cent vingt personnes de tout âge qui le reconnussent. Son premier suffragant, l'évêque de Harlem, qui y était en même temps curé, avait aussi vingt-quatre cures et deux mille quatre cent trente-huit adhérents. Quant à l'évêque de Deventer, il n'avait dans son prétendu diocèse ni prêtre ni laïque de son parti, et résidait à Rotterdam, comme curé. Ainsi, toute cette église du jansénisme hollandais comptait, en 1807, trente-sept ecclésiastiques, y compris les trois évêques, et un peu moins de cinq mille laïques [1]. Tandis que, suivant l'annuaire catholique de Hollande, 1840, il y a, dans ce pays, un million soixante-seize mille huit cents catholiques, ce qui est peut-être la moitié, ou peut s'en faut, de la population totale.

Cependant cette petite église d'Utrecht était d'un grand secours aux jansénistes de France. Elle devint un point de ralliement pour tous les ennemis du Saint-Siége, ecclésiastiques errants, religieux déserteurs de leurs règles. Ainsi, l'an 1725, vingt-six Chartreux s'y

[1] Picot, *Mém.*

réfugièrent de Paris, pour éviter d'obéir à un décret de leur ordre, qui prescrivait de se soumettre aux décisions de l'Église contre l'hérésie jansénienne. Quinze religieux de l'abbaye d'Orval, diocèse de Liége, s'y enfuirent en habit d'officiers. Les jansénistes de France se cotisèrent en leur faveur et leur achetèrent deux maisons auprès d'Utrecht, pour en faire le refuge de tous ceux que l'appât de la liberté entraînait vers ce pays. On mettait d'autant plus d'ardeur à soutenir la petite église, qu'elle semblait donner du relief à la cause jansénienne par le nom d'un archevêque. On y envoya des contributions volontaires et des actes d'adhésion.

Il y avait d'ailleurs une caisse mystérieuse connue sous le nom de *boîte à Perrette*, et l'on dit qu'elle fut ainsi appelée du nom de la gouvernante de Nicole, lequel laissa un premier fonds de quarante mille livres pour le service de la cause. Ce legs s'accrut de près de onze cent mille livres, pour ne citer que les legs connus, et certainement il y en a eu beaucoup d'autres secrets. En 1728, l'abbé Dorsanne, grand-vicaire du cardinal de Noailles, y fit un legs de cent soixante-quatre mille livres. La *boîte à Perrette* servait à soutenir la *Gazette ecclésiastique* du parti, à faire imprimer et à distribuer pour rien des brochures contre le Pape et les évêques, à entretenir des moines et des religieuses échappés de leur cloître, à fournir aux frais des voyages des agents qu'on envoyait en différents lieux, à se concilier des partisans [1], et même à préparer des miracles.

Les jansénistes de France n'avaient rien négligé pour gagner à leur cause la reine Marie Leczinska : c'eût été, en effet, un des miracles les plus adroits de placer le jansénisme sur le trône de saint Louis dans la personne d'une reine aussi pieuse. Ils avaient donc eu assez de crédit pour glisser des livres jansénistes dans sa bibliothèque, et quelques dames jansénistes autour de sa personne. Mais, comme on dit vulgairement, ce que Dieu garde est bien gardé. La reine essaya de lire plusieurs de ces livres, sans pouvoir achever la lecture d'aucun. « Je les laissai, disait-elle depuis, par la raison qu'au lieu de m'édifier ils jetaient dans mon cœur la sécheresse et l'inquiétude. » Dès qu'on les lui eut fait mieux connaître encore, elle purgea aussitôt sa bibliothèque, et les jeta au feu. Cette justice qu'elle s'empressa de faire de productions qui ne pouvaient servir qu'à entretenir ou propager l'erreur, lui offrit l'occasion de connaître une de ses femmes qui en faisait profession ouverte. Scandalisée d'un mépris si prononcé pour des livres, l'objet de son respect, la zélée janséniste osa prendre ouvertement leur défense, en faisant l'énumération

[1] Picot, *Mém.*, an 1777.

des saints personnages de leur secte qui se nourrissaient de leurs méditations. La reine essaya de convertir cette âme égarée et de lui persuader la soumission à l'Église ; n'ayant pas même pu l'empêcher de dogmatiser, elle la congédia de son service.

Les jansénistes ne se donnèrent pas pour battus, mais eurent recours à un de leurs miracles en forme. L'an 1733, le duc d'Anjou, fils de la reine, jeune prince alors dans sa troisième année, se trouvant, non pas malade, mais incommodé, ils imaginèrent de le guérir par la vertu du diacre Pâris. Ils s'adressent à une des femmes qui sert le jeune prince, la gagnent et lui proposent comme chose qui ne peut souffrir de difficulté, d'opérer la guérison subite de son auguste malade. Cette femme y consent : elle en met une seconde dans le secret de la bonne œuvre, et, toutes deux de concert, elles subornent deux gardes du corps, qui doivent favoriser l'entrée de l'appartement du duc d'Anjou à l'agent miraculeux de sa future guérison. Alors un sujet initié aux mystères des convulsionnaires est introduit secrètement, qui remet aux gardes-malades une provision de terre extraite du tombeau de Pâris, avec la recette pour en faire usage jusqu'à parfaite guérison. Point de retard: on s'empresse d'administrer à l'enfant une première et une seconde pilule, qui n'opèrent pas sensiblement. On double la dose ; l'incommodité prend aussitôt un caractère de maladie. On continue le régime, la maladie empire. Le malade pleure, s'agite, éprouve des mouvements convulsifs. Ces accidents inquiètent peu ceux qui les provoquent ; ils s'en félicitent, au contraire : c'est sans doute que le spécifique opère et que le miracle commence. Toutes les boissons et les potions que l'on présente à l'enfant sont assaisonnées de terre, et l'on a grand soin qu'il épuise la coupe jusqu'à la lie. Cependant tous les remèdes qu'on peut lui administrer restent sans effet ; et, en peu de jours, il est réduit à l'agonie. N'importe : en cet état encore, le fanatisme ne cesse de lui ingérer de la terre, jusqu'à ce qu'il en soit étouffé. Le lendemain de la mort du prince, tous les gens de l'art, qui ont suivi la maladie, s'assemblent, empressés d'en découvrir la cause interne qui a échappé à toutes leurs observations. On fait l'ouverture du corps : les signes apparents indiquent bientôt que le siége du mal est dans les intestins. Et en effet on les trouve remplis de terre. Les médecins le voient, se regardent dans l'étonnement, et ne savent pas s'ils doivent en croire leurs yeux. Vaincus par l'évidence, néanmoins ils cherchent à expliquer le phénomène. Il n'y avait pas de terre dans la chambre du malade ; on ne l'avait pas conduit dans le parc, où il aurait pu en trouver; et, y eût-il été conduit, il ne pouvait pas y être seul ; et, enfin, eût-il eu sous la main de la terre à discrétion, resterait encore

à expliquer comment il aurait pu violenter la nature, jusqu'à en prendre en quantité suffisante pour s'étouffer. Le résultat de ces considérations est qu'il faut faire subir un interrogatoire aux femmes qui servaient le jeune prince. On les mande, on les presse, on les intimide; enfin le mystère janséniste se découvre, et la reine a la douleur d'apprendre que son fils est mort pour n'avoir pu digérer la terre du cimetière de Saint-Médard. Les femmes et les deux gardes du corps qui avaient coopéré à ce pieux assassinat furent chassés de la cour; mais on ne chercha point à découvrir d'autres coupables; et la reine, étouffant par la religion le cri de la nature, conjura le Seigneur d'accepter la mort de son fils comme un sacrifice d'expiation pour tous les outrages faits par l'hérésie à la raison et à son auteur. La pieuse princesse eut, en effet, la consolation de voir les manœuvres convulsionnaires dévoilées, et le jansénisme, ensuite, expirant dans le mépris [1].

Où le jansénisme trouva plus de faveur qu'auprès de la reine de France, ce fut auprès des parlements et des magistrats séculiers. On en vit une preuve bien étrange, l'an 1738. Le pape Clément XII, par une bulle du 16 juin 1737, avait canonisé saint Vincent de Paul, le bienfaiteur et la gloire de la France et de l'Europe. Eh bien ! le 4 janvier 1738, le parlement de Paris supprime la bulle de canonisation de saint Vincent de Paul. Et pourquoi? C'est que dans cette bulle il est question des erreurs du jansénisme et du zèle de saint Vincent à les combattre. Il n'en fallut pas davantage pour exciter les plaintes. Des curés de Paris, les mêmes qui s'étaient déclarés pour les miracles du sieur Pâris, réclamèrent contre la bulle, à l'instigation du janséniste Boursier, et dix avocats les appuyèrent d'une consultation où ils assuraient que *les défauts de ce jugement autorisaient les curés à former opposition à l'enregistrement de toutes lettres patentes qu'on pourrait surprendre en faveur de cette bulle, ce qui n'empêcherait pas que dans un temps plus opportun ils ne passassent à l'appel comme d'abus*. Les curés firent donc leur opposition et le parlement son arrêt. Mais le roi ordonna que l'arrêt du parlement fût regardé comme nul en ce qui concernait l'impression et la distribution de la bulle. Il réprima dans le même temps un autre écart des magistrats, qui venaient de défendre de citer comme œcuméniques le concile de Florence et le cinquième de Latran : comme si c'était à des juges séculiers à décider de l'œcuménicité des conciles. Le roi cassa leur arrêt; ce qui ne les empêcha pas de déclarer qu'ils y persistaient [2].

A ne consulter que les premières notions de catholicisme ou même

[1] Proyart, *Vie de la reine*. — [2] Picot, *Mémoires*, an 1738.

le bon sens le plus vulgaire, la conduite du parlement de Paris est absurde; mais il n'en est plus de même, si l'on consulte les libertés de l'Église gallicane. Nous avons vu Fleury, l'oracle des gallicans, dans son *Discours sur les libertés de l'église gallicane,* consigner ces paroles mémorables : « La doctrine ancienne est demeurée à des docteurs souvent moins pieux et moins exemplaires en leurs mœurs, que ceux qui enseignent la nouvelle. Quelquefois même ceux qui ont résisté aux nouveautés ont été des jurisconsultes ou des politiques profanes et libertins qui ont outré les vérités et les ont rendues odieuses. C'est une merveille que l'ancienne et saine doctrine se soit conservée au milieu de tant d'obstacles[1]. » Fleury appelle ici *ancienne et saine doctrine,* la doctrine des parlements, des jurisconsultes ou des politiques libertins et profanes; il appelle *nouveautés,* les sentiments de l'Église romaine et des docteurs les plus exemplaires, tels que Vincent de Paul, François de Sales, Thomas d'Aquin. Or, si les parlements, les jurisconsultes ou les politiques libertins et profanes ont conservé l'ancienne et saine doctrine contre les Papes et les saints qui introduisaient des nouveautés corrompues, comment ne serait-ce point encore à eux d'examiner et de juger en dernier ressort les bulles de canonisation et même les conciles nommés œcuméniques, pour y signaler et flétrir les tendances corruptrices des saints et de l'Église romaine. — Ou reniez vos principes, ou admettez les conséquences.

Le Fils de Dieu fait homme, qui a promis d'être avec son Église tous les jours jusqu'à la fin du monde, dit à ses ministres : « Ne donnez pas la chose sainte aux chiens, et ne jetez pas vos perles devant les pourceaux[2]. » La chose sainte par excellence, c'est lui-même; c'est son corps et son sang dans le sacrement de l'eucharistie. Les chiens, dans le style de l'Écriture, ce sont les païens; les pourceaux, ce sont les pécheurs publics et scandaleux, surtout ceux qui résistent à l'Église; car le Sauveur ajoute : « Et si quelqu'un n'écoute pas l'Église, qu'il vous soit comme un païen et un publicain[3]. » Or, les jansénistes n'obéissaient point à l'Église, ils lui résistaient ouvertement. Donc, ses ministres ne devaient pas plus leur accorder les sacrements qu'à des païens et à des publicains. Lors donc qu'un janséniste malade demandait le saint viatique, il devait avant tout se soumettre aux décisions de l'Église, et puis se confesser à un prêtre approuvé par elle, et ses ministres devaient exiger la preuve de ces deux points, pour ne pas donner la chose sainte à des animaux

[1] Fleury, *Nouv. opusc.*, p. 155. — [2] Matth., 7, 6. — [3] *Ibid.*, 18, 17.

immondes. C'est ce que faisaient effectivement les fidèles pasteurs de l'Église, évêques et curés.

Mais cela déplaisait aux huissiers, avoués, avocats et juges du parlement de Paris et d'ailleurs. Ils jugeront donc à propos d'enjoindre aux évêques et aux curés de donner le saint viatique à tout janséniste sans condition, et cela sous peine d'amende, de prison et d'exil. Et nous verrons, dans le royaume très-chrétien et sous un descendant de saint Louis, les prêtres et les évêques catholiques, effectivement rançonnés, emprisonnés, exilés par les magistrats du siècle, parce qu'ils ne veulent pas donner la chose sainte aux chiens, les sacrements à des hérétiques obstinés.

Cette persécution des parlements de France contre l'Église catholique commença publiquement en l'année 1731. Le 28 avril, le parlement de Paris rend un arrêt contre l'évêque d'Orléans, en faveur d'une femme janséniste à qui il avait été fait un refus de sacrements. Le roi casse l'arrêt, en ce qu'il y est fait injonction à l'évêque en matière spirituelle et de sacrements. Le parlement présente des remontrances auxquelles le roi répond qu'il persiste à ne pas changer l'arrêt de son conseil. Le 17 août, itératives remontrances. Le prince défend toute délibération; ses ordres ne sont pas respectés. On les traite de mesures vexatoires et arbitraires. On présente de troisièmes remontrances. Le roi, après avoir donné les motifs de son arrêté, marque de nouveau qu'il veut être obéi. Les magistrats répliquent par un arrêté, où ils rappellent l'indépendance des rois, comme si on l'eût contestée. Les autres articles roulent sur l'exercice de l'autorité de l'Église, et ne tendent qu'à la restreindre. Le roi en est encore choqué sous un autre rapport. Le lendemain, il casse l'arrêté, le révoque, le met au néant et le déclare nul et sans effet. Il veut même que la minute en soit rayée, et le présent arrêt transcrit à la marge. Peu de jours après, le parlement supprima un décret et un bref donnés récemment à Rome contre une vie du diacre Pâris, contre les miracles prétendus, et contre un mandement de l'évêque janséniste de Montpellier, tant ce parlement avait à cœur de protéger les sectaires [1].

L'année suivante, le même parlement prend la défense de la *Gazette janséniste*, des miracles et convulsions jansénistes, contre un mandement de l'archevêque de Paris, M. de Vintimille; et parce que le roi leur donne tort, les magistrats refusent de faire leur office et de juger les procès [2]. En 1733, le parlement fait informer contre le curé de Saint-Médard pour refus de sacrement, et supprime deux écrits

[1] Picot, *Mémoires*, an 1731. — [2] *Ibid.*, an 1732.

en faveur de la constitution *Unigenitus*. En 1735, on dénonce des convulsionnaires au parlement, qui les traite avec indulgence; mais il rend un arrêt contre une *Instruction pastorale* de l'archevêque de Cambrai et contre des thèses soutenues en Sorbonne, attendu qu'on y posait les constitutions apostoliques contre Baïus et Jansénius comme des lois de l'Église. En 1737, le parlement fait des remontrances en faveur du janséniste Mongeron, défenseur des miracles de Pâris et des convulsions; en 1738, il supprime la bulle de canonisation de saint Vincent de Paul.

Cependant les jansénistes n'avaient pas encore appris à arracher les sacrements par la force. Ils s'en tenaient encore à l'enseignement commun, et à celui même de leurs théologiens qui ne refusent pas à l'Église le droit de priver de ses grâces ceux qu'elle en juge indignes. Ils n'avaient pas encore oublié ce qu'avait dit leur patriarche Quesnel, que *faire violence pour extorquer les sacrements, c'est assez pour s'en rendre indignes*; mais, lorsqu'ils crurent que les parlements seraient disposés à les soutenir, ils abandonnèrent la décision de Quesnel lui-même, et s'empressèrent de porter leurs plaintes aux tribunaux, comme si cette affaire eût pu regarder des juges laïques. En 1745, le roi avait cassé quelques sentences rendues sur cette matière par le présidial de Reims. Il avait réprimé de même quelques entreprises de ce genre faites à Bayeux, à Angers, à Tours, à Troyes. En 1731, il avait fait écrire par le chancelier d'Aguesseau au parlement de Guienne, que cette cour aurait dû rejeter une requête où l'on demandait à des juges séculiers d'enjoindre à un curé d'administrer les sacrements à un malade, et que la grand'chambre aurait dû sentir son incompétence en pareille matière. Enfin, le 22 juillet 1749, un conseiller au parlement de Paris dénonce aux chambres quelques refus de sacrements faits à des jansénistes, entre autres celui que venait d'éprouver Charles Coffin. C'était un principal de collége, recteur de l'université, qui avait du talent et du zèle, mais que l'on regardait comme fort attaché à la secte. Le curé de la paroisse lui ayant demandé un billet de confession pour lui administrer les sacrements, et le malade ayant persisté à n'en vouloir pas donner, il mourut sans les derniers secours de la religion. Ce janséniste obstiné est l'auteur d'un grand nombre d'hymnes dans le nouveau bréviaire de Paris. Sa mort fit beaucoup parler : tous ceux qui se trouvaient dans le même cas que Coffin jetèrent les hauts cris, et un magistrat s'empressa de les appuyer au parlement, qui prescrivit des informations sur les faits dénoncés; mais le roi ordonna de suspendre toute poursuite.

Le 29 décembre 1750, un conseiller dénonce au parlement de Paris

un nouveau refus de sacrements. On mande aussitôt le curé, auteur du refus. Interrogé sur les motifs de sa conduite, il répond qu'il en a rendu compte à l'archevêque, et qu'il suivra ses ordres. Cette réponse irrite les magistrats, qui envoient le curé en prison. En même temps les procureurs et avocats du roi vont trouver l'archevêque, qui était alors Christophe de Beaumont, pour l'engager à faire administrer le malade. Le prélat répond qu'il a trouvé l'usage des billets de confession établi dans son diocèse, et qu'il ne peut s'en départir. Cependant la précipitation et l'air de vengeance avec lesquels on avait agi envers le curé, avaient choqué également le prince et le public : il fut relâché. Plusieurs magistrats voulaient qu'on se contentât d'informer le roi des faits ; ils observaient qu'on était sur les confins des deux puissances, et qu'il était dangereux de les dépasser. Leur crainte religieuse fut traitée de pusillanimité ; et, le 31 décembre, le parlement prit un arrêté où il qualifiait de scandale le refus des sacrements, et prétendait que l'usage des billets de confession était de la plus dangereuse conséquence.

Ces billets, si odieux aux jansénistes, n'étaient pourtant pas une pratique nouvelle ; elle était regardée comme indispensable, à Paris surtout, au milieu d'une immense population et parmi tant de gens suspects ou totalement inconnus à leurs pasteurs. Elle est expressément établie dans les avis de saint Charles à un des conciles de Milan ; l'assemblée du clergé de France de 1654 l'avait adoptée, et avait recommandé aux curés de s'y conformer. Le cardinal de Noailles même en avait ordonné de nouveau l'observation. Une autre raison rendait cette pratique nécessaire : plusieurs jansénistes voulaient que tout prêtre, quoique sans pouvoirs et sans juridiction, eût le droit de confesser et d'absoudre partout. Cette doctrine avait été consignée dans des écrits. On prétendait que des ecclésiastiques de la secte, déguisés en laïques, couraient de paroisse en paroisse et de monastère en monastère, pour y distribuer à leurs adhérents des absolutions sacriléges. Et l'on peut croire qu'ils ne s'en faisaient pas de scrupule ; car leur gazetier, au moment même qu'il taxe ces bruits de fausseté, ajoute que ses partisans seront peut-être obligés d'en venir là.

Pour revenir au parlement, il fit informer le roi des faits dénoncés. Le prince répondit qu'on devait se reposer sur lui du soin d'y pourvoir, et que les magistrats auraient dû montrer plus de modération à l'égard du curé, dont il ne pouvait approuver l'emprisonnement. Le parlement arrêta des remontrances où il peignait les billets de confession des plus noires couleurs. Mais, observe avec beaucoup de justesse l'auteur des *Mémoires* que nous suivons, dans la suppo-

sition d'un danger pour l'État de la part des confesseurs, les magistrats n'auraient pas blâmé sans doute l'usage des billets de confession. Ils n'auraient pas trouvé mauvais que des évêques, instruits qu'il se trouvait dans leurs diocèses des prêtres ennemis du gouvernement, et qui s'ingéraient sans mission dans l'administration du sacrement de pénitence, eussent cherché à connaître les confesseurs auxquels s'étaient adressés ceux qui demandaient les sacrements. Pourquoi donc blâmer, lorsqu'il s'agit du bien de l'Église, ce qu'on louerait comme conforme au bien de l'État ? Les remontrances du parlement n'eurent pour le moment aucune suite [1].

Il en fut bien autrement l'an 1752. Le 21 mars, les sacrements avaient été refusés, à Paris, à un prêtre janséniste. Il fit des sommations réitérées, car on commençait à employer, pour obtenir les sacrements, ces voies chrétiennes et respectueuses qu'on avait apparemment trouvées dans les canons. Le parlement est bientôt saisi de l'affaire. Il mande le curé refusant, le condamne à une aumône et lui fait défense de récidiver. Il est ordonné, en outre, à l'archevêque de Paris de faire administrer le malade dans les vingt-quatre heures. Le 28 mars, le roi fait venir une députation du parlement, annonce qu'il a cassé les deux arrêts précédents et en témoigne son mécontentement. Le surlendemain, le prêtre malade étant mort sans avoir reçu les sacrements, le parlement décrète le curé de prise de corps, quoique les avocats et le procureur du roi eussent refusé de prendre des conclusions. Le roi annule ce décret. Le 15 avril, les magistrats lui présentent des remontrances que l'on eut soin de faire imprimer, et où ils prenaient plus ouvertement que jamais le parti des jansénistes. Le roi répondit aux remontrances, qu'il avait pris des mesures relativement à trois curés dont on se plaignait ; qu'il ne voulait pas ôter au parlement toute connaissance des refus de sacrements, mais qu'il exigeait qu'on lui en rendît compte ; qu'il s'attendait que le parlement, connaissant ses intentions, cesserait toute procédure sur cette matière et reprendrait ses fonctions ordinaires de rendre la justice. Voici comment il fut obéi. Le surlendemain même de cette réponse fut rendu ce fameux arrêt de règlement *qui défendait à tous ecclésiastiques de faire aucun acte tendant au schisme, notamment de faire aucun refus public de sacrements, sous prétexte de défaut de billet de confession, ou de déclaration du nom du confesseur, ou d'acceptation de la bulle Unigenitus*. C'est cet arrêt téméraire et schismatique qui servit depuis de fondement à toutes les entreprises des tribunaux. Il fut répandu avec profusion et combla de joie toute la

[1] Picot, *Mémoires*, an 1750.

secte. On y joignit une estampe allégorique où la magistrature, sous l'emblème de la justice, avait cette devise fastueuse : *Custos unitatis, schismatis ultrix* (gardienne de l'unité, vengeresse du schisme). Elle était armée et foulait aux pieds une torche près d'un autel sur lequel était un calice et une couronne. On voulait indiquer apparemment qu'elle réunissait les deux pouvoirs. C'est ainsi que les sectateurs de Jansénius anéantissaient l'autorité de l'Église et transportaient à leurs patrons des titres et une puissance réservés aux premiers pasteurs.

Le 19 avril, le roi rendit aussi un arrêt en forme de règlement. Il y déclarait que la constitution *Unigenitus* est une loi de l'Église et de l'État, et un jugement de l'Église universelle en matière de doctrine. Il y ordonnait qu'avant de statuer sur les refus de sacrements, on lui en rendît compte, et dérogeait à toutes dispositions contraires. Le roi envoya cet arrêt aux évêques et aux parlements. Mais, dit le gazetier janséniste, *ces dispositions ne donnaient aucune atteinte aux arrêts du parlement.* Ainsi se nourrissait, dans le royaume, un parti qui formait des vœux pour l'anéantissement de l'autorité royale. Ainsi s'établissait une lutte entre le prince et ses officiers de justice. Les affaires des particuliers languissaient ; la justice ne se rendait plus. Tous les jours ils étaient assemblés pour recevoir des dénonciations contre des prêtres et des évêques, et pour protéger les jansénistes par des arrêts vigoureux. Ces arrêts, cassés par le souverain, ils les confirmaient de nouveau et en ordonnaient l'exécution. Il se trouvait toujours à leurs assemblées grand nombre de spectateurs dont l'office était d'indiquer à la compagnie, par des marques d'approbation ou de mépris, ce qu'elle avait à faire, et qui dominaient réellement le parlement par leurs clameurs bruyantes. On répandit une gravure représentant cette cour avec des langues de feu qui tombaient sur chacun de ses membres, tandis que, dans un coin, l'archevêque de Paris était entouré de diables. Les libelles, les pamphlets, les caricatures se multipliaient de plus en plus et devenaient un puissant moyen de succès pour les agitateurs.

Le 30 mai de la même année 1772, le roi établit une commission, mi-partie d'évêques et de magistrats, pour examiner les objets des contestations ; mais cette commission ne donnant aucun résultat de son travail, et le parlement devenant de jour en jour plus entreprenant, plusieurs évêques crurent devoir prendre en main la cause de l'Église. Le 11 juin, vingt-un prélats qui se trouvaient à Paris souscrivirent une lettre au roi, sous le titre de *Représentations.* Ils s'y plaignaient des magistrats, de leurs entreprises continuelles, et surtout du dernier arrêt de règlement. Ils n'avaient pu voir sans éton-

nement et sans douleur qu'on défendît de refuser les sacrements pour raison de non-acceptation de la bulle, qu'on jugeât la soumission à cette loi de l'Église une chose indifférente au salut, qu'on statuât sur la suffisance ou l'insuffisance des dispositions aux sacrements, et qu'on usurpât enfin dans les matières spirituelles toute l'autorité. Ils suppliaient le monarque de réprimer cet écart et de protéger l'Église, à l'imitation de ses ancêtres. Outre cette lettre, il y en eut une autre de la même date et signée des mêmes prélats, à l'exception de Languet, archevêque de Sens. On y prenait sa défense contre un arrêt parlementaire du 5 mai, où cet archevêque était accusé de favoriser le schisme. « Des magistrats, disait la lettre, qui ne peuvent apprendre authentiquement que de nous ce qui constitue le schisme, ont osé intenter contre leur pasteur une accusation si odieuse ; et ce qui montre à quel point la prévention les aveugle, c'est qu'ils traitent ce prélat de schismatique dans le temps même que par leur arrêt ils défendent de donner ce nom injurieux au moindre de vos sujets. » Ces deux lettres furent présentées au roi et envoyées à tous les autres évêques, parmi lesquels plus de quatre-vingts, dit-on, approuvèrent de si justes représentations. Quelques-uns réclamèrent aussi en particulier contre les atteintes portées à l'autorité spirituelle. M. de Beaumont composa sur ce sujet un mandement qu'il ne publia point par déférence pour les désirs du roi. M. Languet donna deux lettres où il montrait l'irrégularité des procédés du parlement. D'autres évêques traitèrent la même matière. Mais, aux yeux des tribunaux, c'était un crime aux premiers pasteurs de défendre leurs droits. Presque tous les écrits de ces prélats subirent des arrêts, moins flétrissants pour eux que pour leurs ennemis.

La rentrée du parlement, au mois de novembre, fut le signal de nouvelles hostilités. On se remit à s'occuper des refus de sacrements. Les chambres étaient toujours assemblées et la justice ne se rendait plus. Le 12 décembre 1562, un conseiller dénonça deux refus de sacrements faits à deux religieuses jansénistes, à Paris, par le curé et les vicaires de Saint-Médard. Ils furent mandés sur-le-champ. Le curé ne se trouva point : les vicaires subirent un interrogatoire, et il parut, par leurs réponses, que le refus avait été fait par ordre de l'archevêque. Aussitôt on envoie à l'archevêque même un secrétaire pour l'inviter à faire administrer la malade. Il répond qu'il n'est comptable qu'à Dieu du pouvoir qui lui a été confié, qu'il n'y a que le roi à qui il se ferait toujours un devoir de rendre compte de sa conduite, et que le curé de Saint-Médard suivait les lumières de sa conscience et les ordres qu'il lui avait donnés. Une seconde invitation

attire la même réponse. Les magistrats se croient insultés, ils mettent l'archevêque en cause, lui ordonnent d'administrer la malade, sous peine de saisie de son temporel, et convoquent les pairs, au 18 décembre, pour le juger. Le curé est décrété de prise de corps. Ces arrêts étaient du 13. Le 15, la malade n'ayant point été administrée, le parlement ordonne qu'elle le sera par les prêtres de Saint-Médard et que le temporel de l'archevêque sera saisi. Le roi casse ces arrêts et défend la convocation des pairs. Le premier président ayant voulu lire aux chambres les ordres du prince, on refuse de les entendre. Le 18, on arrête une députation au roi pour lui dire que la défense de convoquer les pairs intéressait tellement les droits de ceux-ci, qu'il était nécessaire que le parlement en délibérât avec eux. Le premier président veut encore lire les ordres du roi, on déserte la salle. Le 19, on arrête que l'on ne peut entendre ces ordres s'ils ne sont munis du sceau du roi et des marques anciennes et respectables de son autorité. Le roi répondit à la députation qu'on lui avait envoyée, qu'il avait évoqué à lui l'affaire qui servait de motif à la convocation, et que la défense qu'il avait faite ne blessait en rien la dignité des pairs: ce qui n'empêcha pas le parlement de les convoquer derechef. Cette nouvelle convocation fut défendue comme la première. Dans le même temps, la religieuse qui avait donné lieu à ces débats ayant été transférée dans un autre couvent par ordre du roi, nouvelles plaintes du parlement, où un membre observa que cette translation attaquait les restes de cette ancienne liberté qu'on n'avait pas encore ôtée aux Français.

Le 4 janvier 1753, il fut arrêté au parlement qu'on ferait des remontrances. On dressa quelques jours après les articles qui devaient leur servir de base. Beaucoup de plaintes contre les évêques en faisaient le fond : en même temps les magistrats semblaient travailler à aggraver leurs torts. Ils décrétèrent l'évêque d'Orléans et le condamnèrent à six mille livres d'amende. Un curé fut banni à perpétuité. Le roi crut arrêter ces mesures en donnant, le 22 février, des lettres patentes par lesquelles il ordonnait de surseoir jusqu'à nouvel ordre à toutes poursuites et procédures pour refus de sacrements. C'étaient là des ordres du roi, *munis de son sceau et des marques anciennes et respectables de son autorité ;* on n'y eut pas plus d'égard. Le parlement refusa d'enregistrer les lettres et continua de délibérer sur le même sujet. Un des présidents, ayant refusé de concourir à une désobéissance aussi marquée, fut assailli de reproches. Les plus faibles n'osaient lutter contre le torrent, et toute la compagnie était entraînée par quelques têtes ardentes. Au commencement d'avril, ils adoptent les remontrances qu'ils étaient convenus de présenter au roi. C'était

une pièce aussi peu mesurée pour la forme que vicieuse pour le fond, où le Pape, les évêques, tout le clergé, l'autorité de l'Église et les lois du souverain étaient également maltraités. Le roi ne voulut pas recevoir un écrit si peu digne de lui être offert et ordonna qu'on lui remît seulement les articles dressés au mois de janvier. Le parlement insistait pour qu'on reçût ses remontrances; le prince, après avoir examiné les articles, répondit, le 4 mai, qu'il s'était déjà expliqué sur la plupart des objets qu'ils contenaient ; qu'il y en avait d'autres dont la discussion ne pouvait que nuire à la tranquillité ; qu'en conséquence, il ne recevrait point de remontrances et qu'il ordonnait l'enregistrement des lettres patentes du 22 février; mais les magistrats ne s'étaient pas engagés si avant pour reculer. Le 5 mai, ils arrêtent que, tout autre service cessant, les chambres demeureront assemblées jusqu'à ce que les remontrances aient été reçues. Ce même jour, lettres de jussion ordonnant l'enregistrement des lettres patentes, sous peine de désobéissance et d'encourir l'indignation du roi. Le parlement déclare qu'il ne peut obtempérer, et sur-le-champ s'occupe de différentes procédures pour refus de sacrements. Enfin, une lutte si longue, si opiniâtre, provoqua le juste ressentiment du souverain, dont on méconnaissait l'autorité. Le 9 mai, tous les conseillers de la chambre des enquêtes et de la chambre des requêtes sont exilés en différentes villes. On avait ménagé la grand'chambre ; elle ne s'en montra que plus entreprenante, déclara persister dans tous les arrêts précédents, et, recommençant à s'occuper de son objet favori, se mit à procéder contre des prêtres. Trois ou quatre membres seulement ouvrirent un avis plus sage. Le châtiment suivit de près ce mépris affecté des ordres du souverain. Il avait d'autant plus lieu d'être mécontent, qu'au sortir de cette même séance une foule d'hommes de parti ou de gens apostés s'étaient trouvés aux portes du palais pour prodiguer des acclamations séditieuses à ces juges indociles. Le 11 mai, chaque membre de la grand' chambre reçut un ordre de se rendre à Pontoise, où le roi la transférait. Le 17, elle y persista de nouveau dans ses arrêtés et continua de s'occuper des mêmes matières.

On date vulgairement l'éruption de la révolution française de 1789 : on peut la dater tout aussi bien de trente à quarante ans plus tôt. Les premiers révolutionnaires furent, non pas Robespierre et Marat, mais les magistrats des parlements. Officiers du roi pour rendre la justice au peuple, au lieu de rendre la justice au peuple au nom du roi, ils apprennent au peuple à mépriser le roi, ils s'appliquent uniquement à persécuter l'Église catholique au nom et au profit d'une hérésie, et d'une hérésie atroce, qui fait de l'homme une ma-

chine et de Dieu un tyran cruel. Cette ignorance, ce délire dans les magistrats français indiquent dans la nation française une ignorance, un délire dont la guérison exige les plus violents remèdes.

Comme la justice n'était plus rendue aux particuliers et que le parlement paraissait avoir oublié entièrement ses devoirs et ses fonctions, le roi établit des chambres particulières pour rendre la justice. Mais les amis de la magistrature révolutionnaire n'omirent rien pour discréditer ces tribunaux. Le parti janséniste tout entier se ligua contre eux. On répandit des libelles; on composa des chansons; on cria contre le despotisme, et tous les ennemis de l'autorité réunirent leurs efforts pour jeter le ridicule et le mépris sur les nouveaux établissements. Les magistrats exilés pour avoir refusé de rendre la justice au peuple et sapé les bases de l'État, étaient au contraire les vrais défenseurs du peuple, les appuis de l'État; et l'on exagérait leurs droits dans la même proportion qu'on affaiblissait ceux du souverain.

Les autres parlements n'étaient pas généralement animés du même esprit révolutionnaire. Mais on n'oubliait rien pour les amener à suivre la même marche que le parlement de la capitale; et l'esprit de corps, l'ambition, l'envie de mériter les applaudissements des factieux, les instances et les sollicitations réitérées d'une cabale puissante, entraînèrent enfin quelques-uns de ces parlements. Celui de Rouen lutta pendant six mois contre les ordres du souverain, et montra une ténacité qu'enhardissait l'indécision du gouvernement. Celui d'Aix fit, comme celui de Paris, des règlements pour fixer la discipline de l'Église, et ne tint aucun compte des défenses du roi. Il y avait dans ce parlement des têtes non moins ardentes qu'à Paris: le parlement de Toulouse se montra plus tard. Enfin l'on peut dire que, vers le milieu du dix-huitième siècle, les magistrats français déployèrent une ardeur incroyable pour développer les germes de l'anarchie intellectuelle, civile et religieuse, qui, vers la fin du siècle, couvrit la France de sang et de ruines.

Le roi Louis XV, à qui les mesures de rigueur coûtaient toujours, consentit, au mois d'août 1754, à rappeler les membres exilés du parlement de Paris. Il donna ensuite une déclaration devenue fameuse. Il disait dans le préambule qu'*après avoir puni son parlement de sa résistance et de son refus de rendre la justice, il avait, à la fin, cru devoir écouter sa clémence, espérant que le parlement remplirait ses vues par une soumission et une fidélité entières.* Il annulait aussi toutes les poursuites et procédures antérieures. Le parlement s'était rassemblé le 4 septembre. On y porta la déclaration; elle y éprouva beaucoup de difficultés. Un bon nombre d'opinants voulaient refuser

l'enregistrement, et le préambule leur paraissait difficile à digérer. On ne conclut rien ce jour-là, et ce ne fut que le lendemain que ces magistrats graciés enregistrèrent la déclaration, « *sans néanmoins reconnaître les imputations contenues au préambule, et en spécifiant qu'elle serait exécutée conformément aux arrêts et règlements de la cour.* » Leur disgrâce ne les avait pas changés. Ils posaient pour fondement de leur conduite des arrêts et règlements cassés par le souverain.

La loi du 2 septembre fut surtout enfreinte par les éloges qu'en firent les jansénistes. Ils imprimaient de gros volumes pour prouver qu'il fallait se taire. Ils n'inondèrent peut-être jamais le public de plus d'écrits. Vingt libelles, tous plus mauvais les uns que les autres, violaient tous les jours la déclaration avec audace et impunité. Il y a plus : ils prétendaient expressément qu'elle ne les regardait pas ; et leur gazetier, rapportant une sentence d'un tribunal contre un écrit d'un des siens, que l'on supprimait comme contraire au silence prescrit, s'élève contre un pareil jugement, et assure qu'il ne fera point d'honneur aux juges, « attendu que si l'écrit en question rompait le silence, ce n'était réellement que pour défendre la loi du silence. »

On remarqua dans cette occasion que les jansénistes avaient changé de langage. En 1711, le prince Eugène, gouverneur des Pays-Bas, ayant ordonné qu'*on s'y tînt dans l'indifférence par rapport à la constitution,* le janséniste Duguet observa que *cet ordre ressemblait beaucoup au type de Constant,* et décida qu'il fallait parler et agir. En 1754, le même parti applaudit à la déclaration contraire. Cependant cette contradiction apparente s'explique. Les jansénistes pensaient de même aux deux époques. Aux deux époques ils voulaient bien une loi de silence, mais à condition de ne pas l'observer, tandis qu'on y astreindrait rigoureusement leurs adversaires. Leur conduite supposait du moins cette manière de voir, et il paraît que le parlement était de leur avis ; car tandis qu'il proscrivait le moindre écrit qui soutenait les décisions de l'Église, tandis qu'il livrait aux flammes les mandements des évêques, il laissait débiter sous ses yeux tous les libelles enfantés par le parti ; il ne touchait pas à cette scandaleuse gazette, que l'on distribuait publiquement dans Paris et dans les provinces. Toutes les rigueurs étaient pour les évêques et les prêtres qui aimaient mieux suivre leurs devoirs que les arrêts du parlement. On n'entendit plus parler que de sommations, de sentences, d'amendes, de saisies, d'emprisonnements, de bannissements. Les ennemis de la bulle goûtaient toutes les douceurs de la victoire. Il suffisait qu'un d'eux en voulût à son pasteur, pour que celui-ci vît fondre sur lui les arrêts les plus foudroyants ; et l'on eut plus d'un exemple de prêtres mandés pour porter les derniers sacre-

ments à des gens pleins de santé, et qui ne feignaient d'être malades que pour satisfaire leur haine contre ces ecclésiastiques, et les faire emprisonner ou bannir. Sûrs de la protection des tribunaux, ils livraient à l'envi les choses saintes à la discrétion des séculiers, et triomphaient quand, à force de procédures et de terreur, ils avaient trouvé un prêtre qui, en vertu d'un arrêt, leur apportait, escorté d'huissiers, les choses saintes mises à la disposition de l'Église.

Le parlement était à peine sorti des vacances, qui avaient commencé aussitôt après l'enregistrement de la déclaration, qu'il se mit à poursuivre et à décréter les prêtres. Un refus de sacrements venait de se faire à Paris. Trois ecclésiastiques sont aussitôt décrétés de prise de corps. M. de Beaumont, invité à faire administrer la malade, répond que cette affaire étant de même nature que celle arrivée en 1752, il persiste dans la réponse qu'il fit alors, que les prêtres inculpés ont agi suivant leurs lumières et suivant ses ordres, et qu'il n'y peut rien changer. Le parlement dénonce l'archevêque au roi, et le prélat est exilé à Conflans. Ses ennemis ne l'y laissèrent pas tranquille. Au mois de janvier suivant, ils l'inquiétèrent de nouveau pour un refus de sacrements, et se plaignirent à lui de la fuite des prêtres de plusieurs paroisses de Paris. C'était s'en prendre à un autre des troubles qu'ils causaient eux-mêmes. Si plusieurs ecclésiastiques se cachaient ou prenaient la fuite, on savait assez qu'il fallait l'attribuer aux arrêts mêmes du parlement, et à la crainte de ses poursuites et de ses rigueurs ; et il était assez étrange que les ennemis de l'archevêque lui fissent un crime d'un désordre auquel il ne tenait qu'à eux de remédier. Ce prélat fit remarquer cette inconséquence dans sa réponse, et rappela en même temps l'incompétence du parlement sur les matières spirituelles. Cette réponse fut encore dénoncée au roi, qui différa pourtant de se rendre aux désirs des délateurs. Mais ils revinrent si souvent à la charge, que, le 2 février 1755, M. de Beaumont fut exilé à Lagny. Le mois suivant, nouvelle dénonciation. L'archevêque avait convoqué ses curés chez lui, et leur avait tracé les règles qu'ils devaient suivre dans l'administration des malades. Le parlement mande les curés et veut savoir le sujet et le résultat de leurs conférences avec le prélat. Il en instruit le roi, et excite de nouveau sa sévérité contre M. de Beaumont. Louis XV, cette fois, ne put entrer dans les vues de ces ennemis acharnés, et, choqué de leur roideur et de leur inquisition, il leur répondit : « Qu'il désapprouvait la forme aussi inusitée qu'irrégulière qu'avait prise le parlement pour se faire rendre compte des conversations de l'archevêque avec ses curés ; que le parlement devait se rappeler l'esprit de modération, de paix et de prudence qu'il

lui avait recommandé ; et qu'il songeât que, pour peu qu'il s'en éloignât, il ne suivait pas les intentions qui avaient dicté la déclaration du 2 septembre. »

Les magistrats n'eurent point d'égard à cette réponse et suivirent leur plan. Ils dénoncèrent au roi l'évêque d'Orléans, qui fut exilé, et tourmentèrent son chapitre par des procédures de vraie persécution. M. Poncet, évêque de Troyes, fut condamné à une amende, ses meubles confisqués, son temporel saisi ; et il fallut que le roi réprimât les excès des juges subalternes, qui, pour imiter le parlement, avaient rendu contre lui des sentences. M. de Brancas, archevêque d'Aix, fut exilé sur la dénonciation du parlement de Provence. Cette même cour n'épargna pas M. de Belsunce, évêque de Marseille. On supprima un de ses écrits au sujet d'une feuille de la gazette janséniste, où il avait été calomnié ; mais on ne toucha point au libelle qui l'avait forcé de rompre le silence. Le parlement de Paris condamna à être lacérée et brûlée par la main du bourreau une lettre écrite au roi par l'archevêque d'Auch et ses suffragants, dans laquelle ils se plaignaient de la déclaration, et surtout de la manière dont les tribunaux l'exécutaient. Le parlement de Toulouse fit subir le même sort à des *Réflexions* de M. de Guenet, évêque de Saint-Pons, et poursuivit M. de Villeneuve, évêque de Montpellier, cassa ses ordonnances et menaça de saisir son temporel. Les évêques de Vannes et de Nantes ne furent pas mieux traités. Le premier vit plusieurs de ses prêtres et même ses grands-vicaires décrétés, condamnés à des amendes et bannis. Lui-même eut son temporel saisi, ainsi que l'évêque de Nantes, dont on vendit deux fois les meubles. Les premiers pasteurs n'étant pas ménagés, les ministres inférieurs avaient tout à craindre. On les poursuivait avec acharnement. On les accablait de dénonciations et de décrets, on les traînait devant les tribunaux, on leur faisait subir des interrogatoires humiliants, on voulait qu'ils reconnussent la compétence et l'équité des arrêts rendus contre eux. La prison, les amendes, la perte de leurs places, la fuite, l'exil, le bannissement à perpétuité étaient la récompense de leur zèle, et ils étaient contraints d'aller mener une vie errante dans des terres étrangères. C'était comme une préparation aux cruautés qui attendaient les prêtres quarante ans plus tard.

En la même année 1754, un chanoine d'Orléans, forcené janséniste, étant tombé malade, le chapitre de la cathédrale voulut, avant de l'administrer, s'assurer de ses dispositions. On lui députa trois de ses confrères, qui l'exhortèrent à réparer le scandale qu'il avait donné, et à se soumettre à l'Église. Il leur répondit en qualifiant la bulle d'*œuvre du diable*. M. de Montmorency, son évêque, alla le

voir, et ne recueillit que des injures pour prix de ses efforts. En conséquence, le chapitre prit une délibération portant que les sacrements seraient refusés au sieur Cougniou ; ainsi se nommait le chanoine. C'était au mois de septembre 1754, peu de temps après la déclaration. Le parlement de Paris s'empare de l'affaire, et envoie arrêts sur arrêts pour forcer à administrer. Sur ces entrefaites, Cougniou meurt ; mais cet événement ne mit pas fin aux poursuites, quoique le chapitre d'Orléans eût déjà été condamné à douze mille livres d'amende. On continua de mander des chanoines, d'en décréter d'autres. Ce fut à cette occasion que l'évêque d'Orléans fut dénoncé et exilé. Le 18 mars 1755, il devait y avoir un rapport sur cette affaire. Tous les ennemis de la bulle étaient accourus au palais pour être témoins de leur triomphe. Ils eurent lieu d'être contents. On prononça qu'il y avait abus dans les délibérations du chapitre ; et, pour ne pas négliger une occasion de prendre du terrain et de s'escrimer contre la bulle, objet de tant de haine, il fut dit que, « attendu les faits résultant de la cause, on recevait incidemment le procureur général appelant comme d'abus de l'exécution de la bulle *Unigenitus*, notamment en ce qu'aucuns ecclésiastiques prétendaient lui attribuer le caractère ou les effets de règle de foi. » On déclara « qu'il y avait abus, et il fut enjoint à tous ecclésiastiques, de quelque dignité qu'ils fussent, de se renfermer, à l'égard de la bulle, dans le silence général, respectif et absolu, prescrit par la déclaration du 2 septembre. »

Si un tel arrêt combla de joie toute la secte, il ne sembla aux gens sages qu'un éclat aussi étrange qu'inutile contre une loi de l'Église confirmée par un assentiment de quarante années, et reconnue plusieurs fois par Louis XIV et Louis XV. Le prince, malgré les idées nouvelles qu'on lui avait inspirées, témoigna son mécontentement de cette levée de boucliers. Il rendit, le 4 avril, en son conseil, un arrêt qui cassait et annulait celui du parlement. Les magistrats s'en plaignirent et allèrent toujours en avant. Le 7 mai, ils enjoignirent à la Sorbonne d'être plus attentive à empêcher qu'il ne fût soutenu aucune thèse contraire aux maximes du royaume et au silence prescrit. La Sorbonne ayant refusé d'enregistrer cet arrêt, on manda les principaux membres, auxquels le premier président fit une réprimande, et on coucha l'arrêt sur leurs registres, en leur défendant de s'assembler jusqu'à nouvel ordre. Le 29 août, le parlement rendit, sur l'affaire de Cougniou, un arrêt dont toutes les dispositions étaient autant d'abus d'autorité. Le chapitre d'Orléans et plusieurs chanoines étaient condamnés à des amendes. Trois autres chanoines étaient bannis à perupétité. Enfin, le chapitre devait fonder un ser-

vice et faire les frais d'un monument en l'honneur de Cougniou. Et, malgré la réclamation de l'assemblée du clergé de France, le marbre décerné à Cougniou fut élevé dans une des églises d'Orléans.

Le 19 septembre 1756, M. de Beaumont, archevêque de Paris, publia un mandement et instruction pastorale, où il traitait de l'autorité de l'Église, de l'enseignement de la foi, de l'administration des sacrements, de la soumission à la bulle, et défendait de lire quelques écrits. Le 4 novembre, le parlement fait brûler le mandement de l'archevêque, par la main du bourreau, dans le lieu destiné au supplice des malfaiteurs.

Le 16 octobre 1756, le pape Benoît XIV répond par un bref aux membres de la dernière assemblée du clergé. Après avoir témoigné la peine qu'il avait ressentie des troubles de France, il rend hommage à la fermeté des évêques, qui, d'accord sur les vrais principes, n'avaient été partagés que sur le choix des moyens à prendre pour les réduire en pratique. Venant ensuite au sujet de leur lettre, il dit que la constitution *Unigenitus* est d'une si grande autorité dans l'Église, et qu'elle exige tant de respect et d'obéissance qu'aucun fidèle ne peut se soustraire à la soumission qui lui est due, ni lui être opposé en aucune manière qu'au péril de son salut éternel. D'où il suit, ajoute-t-il, qu'on doit refuser le viatique aux réfractaires, par la règle générale qui défend d'admettre un pécheur public et notoire à la sainte eucharistie. Il marque ensuite ceux qui doivent être regardés comme pécheurs publics et notoires. Le roi envoya le bref aux évêques, mais le parlement le supprima[1].

Le 10 décembre, Louis XV donna une déclaration qu'on croyait propre à ramener la paix. Il y ordonne le respect et la soumission pour la bulle *Unigenitus*, sans qu'on pût cependant lui attribuer le nom, le caractère ou les effets de règle de foi. Il déclare que le silence prescrit par les déclarations précédentes ne devait point préjudicier au droit qu'ont les évêques d'enseigner leurs peuples, et leur recommande toutefois de ne point troubler la paix. Il défend aux juges séculiers d'ordonner en aucune manière que les sacrements fussent administrés. Il décide que les prêtres ne pourront être poursuivis pour refus de sacrements faits à ceux contre qu'il y aurait des jugements ou censures, ou qui auraient fait connaître d'eux-mêmes leur désobéissance, mais il défend les interrogations indiscrètes. Enfin, il veut que tout ce qui s'est passé à l'occasion des derniers troubles soit regardé comme non avenu, que toutes procédures et sentences à cet égard demeurent sans effet et que ceux contre qui elles

[1] Picot, *Mémoires*, an 1756.

auraient été faites rentrent aussitôt en leurs état et fonctions. Pour prévenir tous les obstacles, le roi alla le 13 décembre, tenir son lit de justice au parlement, pour y faire enregistrer la déclaration, avec deux autres règlements sur l'administration de la justice. Les magistrats en furent tellement irrités, qu'ils donnèrent tous leur démission. Il n'y eut que la majorité de la grande chambre qui ne suivit point cet exemple, et qui resta en place.

Au milieu de la plus grande effervescence des magistrats du parlement contre les évêques et les prêtres fidèles, et lorsque les chambres assemblées délibéraient nuit et jour sur des refus de sacrements, le domestique d'un de ces magistrats suivait assidûment les séances. Cet homme était né dans l'Artois : il s'appelait Robert de son nom de baptême ; ses inclinations vicieuses le firent appeler, dès sa jeunesse, Robert le Diable. Il s'enrôla dans les troupes, mais déserta. Il servit dans plusieurs maisons, deux fois au collége de Louis le Grand, où l'un de ses oncles était maître d'hôtel : il en fut chassé la première fois, et se retira la seconde, pour se marier, en 1739. Il continua de servir des maîtres de toutes conditions, entre autres quatre conseillers du parlement : il en était au quatrième, dans les moments où le parlement était le plus échauffé en faveur des jansénistes contre le clergé catholique. Affectionné à ses maîtres, il passait les nuits au palais à écouter leurs plaintes contre le roi, contre les évêques. Sa tête se monta : il crut que le meilleur moyen pour faire rendre justice au parlement serait d'assassiner le roi ; il lui porta donc un coup de couteau, le 5 janvier 1757 : seulement la blessure ne fut pas mortelle. Voici quelques extraits de ses interrogatoires.

D'abord le jour même de l'assassinat, après avoir été arrêté par les gardes, il dit que *si on avait fait couper la tête à trois ou quatre évêques, cela ne serait point arrivé* [1] ; propos confirmé par deux témoins [2]. Le 5 janvier au soir, interrogé par le prévôt de l'hôtel du roi, il déclara avoir *entendu dire que tout le peuple de Paris périt, et que, malgré toutes les représentations que le parlement fait, le roi n'a voulu entendre à aucune. N'est-il pas vrai*, dit-il au prévôt, *que tout le royaume périt* [3] ? Dans son second interrogatoire, devant le même juge, le 7 janvier, il dit *s'être trouvé dans des compagnies, tant à Arras qu'à Paris, surtout à la compagnie de prêtres qui étaient du parti du parlement, et que c'est la considération des mauvais traitements qu'on a fait essuyer aux meilleurs prêtres, ainsi que le triste état où le peuple est réduit, qui l'ont déterminé à l'action qu'il a commise* [4]. Le 9

[1] *Pièces originales et procédure du procès fait à Damiens*. A Paris, chez Simon, imprimeur du parlement, t. 1, p. 151. — [2] *Ibid.*, p. 217 ; t. 2, p. 280. — [3] *Ibid.*, p. 133 et 134. — [4] *Ibid.*, p. 172.

janvier, il subit un troisième interrogatoire qui roula principalement sur une lettre qu'il avait écrite la veille au roi. Il y disait au roi *de prendre le parti de son peuple, de ne pas avoir tant de bonté pour les ecclésiastiques et d'ordonner qu'on donnât les sacrements à l'article de la mort, sans quoi sa vie n'était point en sûreté.* Il prétendait que l'archevêque de Paris était la cause de tout le trouble. A cette lettre était joint un papier signé aussi *Damiens* et portant les noms de plusieurs magistrats avec ces mots : *et presque tous. Il faut qu'il remette son parlement et qu'il le soutienne, avec promesse de ne rien faire au ci-dessus et compagnie.* Dans son sixième interrogatoire, il dit qu'il avait été frappé des bruits de ce que le parlement avait fait, des plaintes du peuple de Paris et des provinces qui périssent ; qu'il a entendu parler de cela depuis si longtemps à tout le monde, et publiquement dans les rues de Paris, que, croyant rendre un grand service à l'État, cela l'a déterminé à ce malheureux coup qu'il a fait ; que si Sa Majesté ne soutient pas sa justice et son parlement contre l'autorité des évêques qui tâchent d'être *contraires au gouvernement, il va arriver de grands malheurs contre la famille royale* [1]. Il ajouta qu'*il n'a eu d'autre objet, dans le malheureux coup qu'il a fait, que de contribuer aux peines et aux soins du parlement qui soutient la religion et l'État* [2].

Du tribunal du prévôt, l'affaire fut portée à la grand'chambre du parlement. C'était, depuis les démissions récentes, tout ce qui restait en place de ce corps. Le 18 janvier, les interrogatoires de Damiens recommencèrent devant ce nouveau tribunal, et là, comme devant le premier juge, il dit qu'*il avait conçu son dessein depuis le temps des affaires de l'archevêque et du parlement* [3]. Il répète *avoir formé son projet depuis l'exil du parlement* [4]. *Il hait la façon de penser des Jésuites, et s'il a vécu chez eux* (vingt ans auparavant, au collége de Louis le Grand), *c'est par politique et pour avoir du pain* [5]. Interrogé pourquoi il a dit *que si le parlement voulait le soutenir, il irait avec quelques camarades prendre l'archevêque et l'amener dans les prisons* [6], il répondit qu'*il ne s'en souvenait pas, mais qu'il pourrait bien l'avoir dit* [7]. Interrogé pourquoi il a parlé mal des ecclésiastiques, il répondit qu'*il n'avait dit du mal que contre les molinistes et ceux qui refusent les sacrements* [8]. Le 17 mars, dans un nouvel interrogatoire, il déclara *avoir conçu son projet dans les temps où il a passé des nuits dans les salles du palais à attendre la fin des délibérations qui s'y faisaient,*

[1] *Pièces originales*, etc., t. 2, p. 25. — [2] *Ibid.*, p. 26. — [3] *Ibid.*, t. 2, p. 105. — [4] *Ibid.*, p. 116. — [5] *Ibid.*, 137. — [6] *Ibid.*, p. 246. — [7] *Ibid.*, p. 142. — [8] *Ibid.*, p. 146.

et lorsqu'il a vu le peu d'égards que le roi avait pour les représentations du parlement [1].

Il devait être dur aux magistrats qui interrogeaient Damiens de l'entendre dire que c'était chez eux, dans les salles du palais, qu'il avait conçu son noir dessein. Il le leur répéta encore plusieurs fois. Le 26, à son interrogatoire sur la sellette devant tous les juges, il dit encore que, *s'il n'était jamais entré dans les salles du palais, cela ne lui serait pas arrivé* [2]; et plus bas, qu'*il a formé son dessein depuis les affaires du parlement ; que s'il n'avait jamais mis le pied au palais, cela ne lui serait pas arrivé ; que s'il n'avait jamais servi de conseillers au parlement, cela ne lui serait pas venu dans la tète ; qu'il n'aurait point entendu parler si souvent des refus de sacrements, ce qui lui a échauffé la tète ; que tout le monde était assez échauffé* [3]. Le 28 mars, jour de son supplice, il parla encore dans le même sens. *Il avait entendu dans les salles du palais des propos contre l'archevêque. On y parlait tout haut. On y disait que le roi risquait beaucoup, de ne pas empêcher la mauvaise conduite de l'archevêque.* Il déclara avoir entendu dire dans le palais *que tuer le roi ferait finir tout cela ; que c'était une œuvre méritoire de tuer le roi* [4]. Robert Damiens fut exécuté le 28. Dans les commencements du procès, il parlait de complices ; vers la fin, il protesta n'en avoir point : il déclara lui-même avoir perdu tout sentiment de religion, et qu'il n'avait point approché des sacrements depuis trois ou quatre ans ; même depuis six mois il refusait d'aller à la messe [5]. S'il n'a pas eu de complices formels, on peut au moins dire qu'il a été lui-même le complice du jansénisme parlementaire, et que c'est le jansénisme parlementaire qui a aiguisé son couteau régicide.

Le 5 septembre, Louis XV accorde le retour du parlement. Dans le même temps, il fait cesser l'exil des évêques à qui les dénonciations du parlement avaient attiré cette peine. L'évêque de Saint-Pons fut le seul qui ne partagea pas les effets de cet acte de justice. Les évêques de Troyes et d'Orléans donnèrent leur démission. Le ministère s'était flatté que ces diverses mesures ramèneraient la paix. Mais le parlement n'exécuta de la déclaration royale du 10 décembre que ce qu'il jugeait favorable à ses idées, et il s'en tint toujours dans la pratique à celle de 1754. Les affaires ecclésiastiques étaient alors confiées à M. de Jarente, nouvel évêque d'Orléans, dont le neveu et le successeur, en 1793, non-seulement embrassa le schisme, mais apostasia publiquement, et puis se maria. Sous lui, la Faculté de

[1] *Pièces originales*, etc., t. 3, p. 168. — [2] *Ibid.*, p. 296. — [3] *Ibid.*. 310 et 311. — [4] Picot, *Mémoires*, an 1757. — [5] *Biogr. univers.*, t. 10. Damiens.

théologie, que le parlement tenait depuis plusieurs années sous le joug, fut en butte à des traitements rigoureux, privée de plusieurs de ses membres et matée par des ordres sévères. L'archevêque de Paris, dont l'inébranlable fermeté appelait sur lui toute l'animadversion de ses opiniâtres ennemis, éprouva aussi de nouvelles disgrâces. Christophe de Beaumont fut exilé dans le Périgord ; le janséniste Montazet, nouvel archevêque de Lyon, pour complaire au parlement et au ministre Jarente, eut soin de brouiller le diocèse de Paris, en y exerçant son litigieux droit de primat des Gaules, en faveur de quelques nonnes jansénistes contre l'archevêque exilé.

---

§ V°.

PHILOSOPHISME OU INCRÉDULITÉ MODERNE.

Une héritière des hérésies de Jansénius, Luther et Calvin, ainsi que de toutes les hérésies antérieures, y compris le mahométisme et le paganisme, fut l'hérésie collective, connue sous le nom de philosophie du dix-huitième siècle. Le nom d'hérésie ou de secte lui convient de plus d'une manière. Diogène Laërce, dans la préface de ses *Philosophes illustres*, ayant distingué la philosophie entière dans ses trois parties, physique, dialectique, morale, ajoute que la philosophie morale s'est divisée en dix hérésies parmi lesquelles il compte l'hérésie académique, l'hérésie cyrénaïque, l'hérésie cynique, l'hérésie péripatéticienne, l'hérésie stoïcienne, l'hérésie épicurienne. De même saint Épiphane, dans son histoire et réfutation des hérésies, en compte jusqu'à son temps quatre-vingts, dont vingt avant Jésus-Christ, parmi lesquelles l'hérésie des païens ou idolâtres. Hérésie ou secte suppose un ensemble antérieur de doctrines dont on s'écarte par des opinions particulières, à son choix, suivant l'étymologie même du nom d'hérétiques, qui veut dire des hommes *qui choisissent*. Comme nous avons vu, cet ensemble de doctrines, antérieur à toutes les sectes, à toutes les hérésies, c'est la sainte Église catholique, qui, née avec le monde, a été développée par Jésus-Christ. Toutes les erreurs, toutes les hérésies, y compris le paganisme et le mahométisme, sont autant de branches dégénérées et coupées de cet arbre de vie, de cet arbre de tous les siècles.

Dans ces derniers temps, ces erreurs diverses se sont réunies, comme dans une sentine, sous deux noms différents.

De même que sous le nom de chaos on entend une multitude confuse d'éléments divers, de même sous le nom de protestantisme on comprend une multitude confuse de sectes diverses, telles que luthériens, calvinistes, zwingliens, anabaptistes, hernhuters, swedenborgistes, piétistes, momiers, méthodites, anglicans, quakers ou trembleurs, wesleyens, sauteurs, baptistes ou plongeurs, sociniens, unitaires, latitudinaires, épiscopaux, presbytériens et une infinité d'autres, qui se multiplient encore de jour en jour. Ce que ces dif-

férentes sectes ont de commun entre elles, c'est de n'être pas catholiques, mais hérétiques, et de protester contre l'Église universelle, d'où le nom commun de protestants et de protestantisme.

Or, le protestantisme, moins la Bible, voilà la philosophie moderne ou le philosophisme. Ce qui est vrai de l'un est vrai de l'autre : avec ou sans la Bible, chaque individu est souverain juge de ce qui est vrai, de ce qui est juste, de ce qui est droit, de ce qui est devoir. Nulle autorité, fût-ce celle du genre humain, qui ne lui soit subordonnée. Nulle vérité, fût-ce celle de l'existence de Dieu, qu'il n'ait droit de citer à son tribunal comme suspecte, et de déclarer sans aveu.

Mais les philosophes modernes sont-ils réellement tels qu'ils pourraient l'être d'après ces principes ? — Voici le portrait qu'en fait un de leurs chefs, Jean-Jacques Rousseau :

« Je consultai les philosophes, je feuilletai leurs livres, j'examinai leurs diverses opinions ; je les trouvai tous fiers, affirmatifs, dogmatiques, même dans leur scepticisme prétendu, n'ignorant rien, ne prouvant rien, se moquant les uns des autres ; et ce point commun à tous me parut le seul sur lequel ils ont tous raison. Triomphants quand ils attaquent, ils sont sans vigueur en se défendant. Si vous pesez les raisons, ils n'en ont que pour détruire : si vous comptez les voix, chacun est réduit à la sienne ; ils ne s'accordent que pour disputer.

« Quand les philosophes seraient en état de découvrir la vérité, qui d'entre eux prendrait intérêt à elle ? Chacun sait bien que son système n'est pas mieux fondé que les autres ; mais il le soutient parce qu'il est à lui. Il n'y en a pas un seul qui, venant à connaître le vrai et le faux, ne préférât le mensonge qu'il a trouvé, à la vérité découverte par un autre. Où est le philosophe qui, pour sa gloire, ne tromperait pas volontiers le genre humain ? Où est celui qui, dans le secret de son cœur, se propose un autre objet que de se distinguer ? Pourvu qu'il s'élève au-dessus du vulgaire, pourvu qu'il efface l'éclat de ses concurrents, que demande-t-il de plus ? L'essentiel est de penser autrement que les autres. Chez les croyants, il est athée, chez les athées il serait croyant [1].

« Fuyez ceux qui, sous prétexte d'expliquer la nature, sèment dans les cœurs des hommes de désolantes doctrines, et dont le scepticisme apparent est cent fois plus affirmatif et plus dogmatique que le ton décidé de leurs adversaires. Sous le hautain prétexte qu'eux seuls sont éclairés, vrais, de bonne foi, ils nous soumettent impérieusement à leurs décisions tranchantes, et prétendent nous donner

[1] *Emile*, suite du livre 4.

pour les vrais principes des choses les inintelligibles systèmes qu'ils ont bâtis dans leur imagination. Du reste, renversant, détruisant, foulant aux pieds tout ce que les hommes respectent, ils ôtent aux affligés la dernière consolation de leur misère, aux puissants et aux riches le seul frein de leurs passions ; ils arrachent du fond des cœurs le remords du crime, l'espoir de la vertu, et se vantent encore d'être les bienfaiteurs du genre humain. Jamais, disent-ils, la vérité n'est nuisible aux hommes. Je le crois comme eux, et c'est à mon avis une grande preuve que ce qu'ils enseignent n'est pas la vérité [1]. »

Dans un discours sur cette question : *Si le rétablissement des sciences et des arts a contribué à épurer les mœurs*, Jean-Jacques Rousseau conclut pour la négative. Voici une des causes qu'il y assigne : « Qu'est-ce que la philosophie ? Que contiennent les écrits des philosophes les plus connus ? Quelles sont les leçons de ces amis de la sagesse ? A les entendre, ne les prendrait-on pas pour une troupe de charlatans criant chacun de son côté sur une place publique : Venez à moi, c'est moi seul qui ne trompe point ? L'un prétend qu'il n'y a point de corps, et que tout est en représentation ; l'autre, qu'il n'y a d'autre substance que la matière, ni d'autre Dieu que le monde. Celui-ci avance qu'il n'y a ni vices ni vertus, et que le bien et le mal moral sont des chimères ; celui-là, que les hommes sont des loups et peuvent se dévorer en sûreté de conscience. »

Le même Rousseau, dans son *Discours sur l'origine de l'inégalité parmi les hommes*, pose en principe que l'homme naît bon, et que c'est la société qui le déprave : il va jusqu'à dire que « l'homme qui pense est un animal dépravé. » D'où reste à conclure que, pour ramener l'homme à sa bonté native, il faut abolir la société, tant civile que domestique, abolir la propriété et même la pensée.

Voilà donc ce qu'étaient et la philosophie et les philosophes du dix-huitième siècle, d'après le témoignage du plus éloquent de leurs chefs. Un autre chef, Voltaire, dira les mêmes choses, mais d'un style plus familier. Il écrivait à son ami d'Alembert :

« Paris abonde en barbouilleurs de papier ; mais de philosophes éloquents, je ne connais que vous et Diderot. Il n'y a que vous qui écriviez toujours bien, et Diderot parfois : pour moi, je ne fais plus que des coïonneries. — En vérité, mon cher philosophe, je ne connais guère que vous qui soit clair, intelligible, qui emploie le style convenable au sujet, qui n'ait pas un enthousiasme obscur et confus, qui ne cherche point à traiter la physique en phrases poétiques, qui ne se perde point en systèmes extravagants. — Nous sommes dans la

[1] *Emile*, suite du livre 4.

fange des siècles pour tout ce qui regarde le bon goût. Par quelle fatalité est-il arrivé que le siècle où l'on pense soit celui où l'on ne sait plus écrire ? Notre nation est trop ridicule. Buffon s'est décrédité à jamais avec ses molécules organiques, fondées sur la prétendue expérience d'un malheureux Jésuite. Je ne vois partout que des systèmes de Cyrano de Bergerac dans un style obscur et ampoulé. En vérité, il n'y a que vous qui ayez le sens commun. Je vous embrasse bien tendrement, mon cher ami, vous qui empêchez que ce siècle ne soit la chiasse du genre humain. » Ce dernier mot n'est peut-être pas fort propre ; mais c'est le mot propre de Voltaire, dans sa lettre du 12 décembre 1768.

Après avoir entendu les deux chefs de la philosophie moderne caractériser ainsi leur peuple de philosophes, il sera curieux d'entendre ces mêmes chefs se caractériser l'un l'autre.

Rousseau, dans une lettre du 29 novembre 1760, écrit ces mots : « Ainsi donc la satire, le noir mensonge et les libelles sont devenus les armes des philosophes et de leurs partisans ! Ainsi paie M. de Voltaire l'hospitalité dont, par une funeste indulgence, Genève use envers lui ! Ce fanfaron d'impiété, ce beau génie et cette âme basse, cet homme si grand par ses talents et si vil par leur usage, nous laissera de longs et cruels souvenirs de son séjour parmi nous. La ruine des mœurs, la perte de la liberté, qui en est la suite inévitable, seront chez nos neveux les monuments de sa gloire et de sa reconnaissance. S'il reste dans leurs cœurs quelque amour pour la patrie, ils détesteront sa mémoire, et il en sera plus maudit qu'admiré [1]. » Rousseau écrit à Voltaire lui-même. « Vous donnez chez vous des spectacles, vous corrompez les mœurs de ma république pour prix de l'asile qu'elle vous a donné [2]. »

Voltaire répond : « Qu'un Jean-Jacques, qu'un valet de Diogène, que ce polisson ait l'insolence de m'écrire que je corromps les mœurs de sa patrie ! Le polisson, le polisson ! S'il vient au pays, je le ferai mettre dans un tonneau avec la moitié d'un manteau sur son vilain petit corps à bonnes fortunes. Quand on a donné des éloges à ce polisson, c'est alors réellement qu'on offrait une chandelle au diable. J'ignore comment vous avez appelé du nom de grand homme un charlatan qui n'est connu que par des paradoxes ridicules et une conduite coupable [3]. L'auteur de la *Nouvelle Héloïse* n'est qu'un polisson malfaisant; cet archi-fou écrit contre les spectacles après avoir fait une mauvaise comédie. Il écrit contre la France qui le

[1] Rousseau, t. 16, p. 377. Paris, 1817. — [2] *Vie de Voltaire*, p. 189. — [3] *Ibid.*, p. 190 et 191.

nourrit. Il trouve quatre ou cinq douves du tonneau de Diogène ; il se met dedans pour aboyer [1]. Pour le coup, Jean-Jacques fait bien voir ce qu'il est ; un fou, un vilain fou ; dangereux et méchant ; ne croyant à la vertu de personne, parce qu'il n'en trouve pas le sentiment au fond de son cœur, malgré le beau pathos avec lequel il en fait sonner le nom ; ingrat, et, qui pis est, haïssant ses bienfaiteurs (c'est de quoi il est convenu plusieurs fois lui-même), et ne cherchant qu'un prétexte pour se brouiller avec eux, afin d'être dispensé de la reconnaissance. Jean-Jacques est une bête féroce, qu'il ne faut voir qu'à travers des barreaux, et ne toucher qu'avec un bâton [2]. »

Tel est le portrait que Voltaire fait de Rousseau ; et, chose singulière, ce que Rousseau dit de lui-même y ressemble assez. « C'en est fait, écrit-il à un ami le 23 décembre 1761, nous ne nous reverrons plus que dans le séjour des justes. Mon sort est décidé par les suites de l'accident dont je vous ai parlé ci-devant. Ce qui m'humilie et m'afflige est une fin si peu digne, j'ose dire, de ma vie, et du moins de mes sentiments. Il y a six semaines que je ne fais que des iniquités, et n'imagine que des calomnies contre deux honnêtes libraires, dont l'un n'a de tort que quelques retards involontaires, et l'autre un zèle plein de générosité et de désintéressement, que j'ai payé, pour toute reconnaissance, d'une accusation de fourberie. Je ne sais quel aveuglement, quelle sombre humeur, inspirée dans la solitude par un mal affreux, m'a fait inventer, pour en noircir ma vie et l'honneur d'autrui, ce tissu d'horreurs, dont le soupçon, changé dans mon esprit prévenu presque en certitude, n'a pas mieux été déguisé à d'autres qu'à vous. Je sens pourtant que la source de cette folie ne fut jamais dans mon cœur. Le délire de la douleur m'a fait perdre la raison avant la vie ; en faisant des actions de méchant, je n'étais qu'un insensé [3]. »

Jean-Jacques Rousseau naquit à Genève, le 28 juin 1712, d'un horloger qui tirait son origine d'un libraire huguenot de Paris, réfugié à Genève vers les commencements de la guerre des huguenots. Les premières années de Jean-Jacques se passèrent à dévorer des romans. Cette lecture, il en convient lui-même, lui donna « sur la vie humaine des notions bizarres, dont l'expérience et la réflexion n'ont jamais bien pu le guérir. » Aux romans succéda heureusement Plutarque, qu'il lisait jour et nuit. Son père ayant été forcé de quitter Genève, il fut mis en pension chez un ministre calviniste,

[1] Voltaire, *Correspondance*, t. 20, lettres 83 et 85. — [2] *Ibid.*, lettre 193.
[3] Rousseau, t. 16, p. 441.

où il apprit un peu de latin et contracta de vicieuses habitudes. Placé comme clerc chez le greffier de Genève, il fut déclaré inepte et renvoyé. Un graveur consentit à le recevoir en apprentissage : cet homme rustre et grossier l'accablait de traitements rigoureux, dont l'effet fut de l'abrutir totalement. La fainéantise, le mensonge et le vol devinrent ses vices favoris, ainsi qu'il l'avoue lui-même. C'est lui aussi qui convient que «sa friponnerie ne se bornait pas aux comestibles ; qu'elle s'étendait à tout ce qui le tentait. » Il s'évade enfin pour courir après la fortune, et s'arrête à Anneci. C'est là que, n'ayant encore que seize ans, il trouva une protectrice infatigable dans la baronne de Warens ; comme elle était devenue catholique, son premier soin fut de travailler à la conversion de son jeune protégé. Elle le fit partir pour Turin, avec des lettres de recommandation, qui lui ouvrirent l'hospice des catéchumènes. Ce séjour lui étant bientôt devenu odieux, il consentit sans peine à changer de religion pour en sortir. Après avoir erré quelques jours dans les rues de Turin, il s'estima très-heureux d'entrer, en qualité de laquais, chez la comtesse de Vercellis. Il y commet un vol, et en accuse une pauvre servante. Chassé de là, il entre au service du comte de Gouvon, où il est comblé de bontés, mais d'où il se fait chasser bientôt par son insolence. Sans ressources, il va implorer la pitié de la baronne de Warens, qui l'accueille et lui prodigue les soins d'une mère. Un homme excellent, qui gouvernait la maison de cette dame, témoigna au jeune vagabond une affection paternelle. Il meurt : Rousseau ne voit dans sa mort que le plaisir d'hériter d'un habit neuf. Il ose avouer cette lâche pensée à sa bienfaitrice, qui en gémit, mais qui ne cesse de lui témoigner la même bienveillance. Comme elle avait de la littérature, elle lui mit entre les mains les premiers écrivains de la langue. Pensant plus que lui-même à son avenir, elle chercha à lui ouvrir la carrière ecclésiastique, en le faisant entrer au séminaire. On l'en renvoya bientôt, comme n'étant bon à rien. La baronne de Warens daigne l'accueillir encore une fois, et le met en pension chez le maître de musique de la cathédrale. Ce maître part pour la France accompagné de Rousseau. Les deux voyageurs arrivent à Lyon. Le maître, au milieu d'une rue, est saisi d'une attaque qui ressemblait à l'épilepsie. Il tombe : la foule l'entoure ; Jean-Jacques profite de l'instant pour se sauver loin de ce malheureux, étendu sur le pavé, et *délaissé,* dit-il lui-même, *du seul ami sur lequel il dût compter.* Il revole à Anneci : la baronne venait d'en partir, et n'avait pas laissé d'indices de la route qu'elle avait prise. Sans refuge, sans protection, Jean-Jacques tombe bientôt dans la misère. L'idée lui vint d'aller à Lausanne, de s'y dire de Paris, où il n'avait

jamais mis les pieds, et d'y enseigner la musique qu'il ne savait pas.

Après quelques aventures peu honorables, suites de cette imposture, il arrive à Paris en 1732. Bientôt rebuté, il repart pour la Suisse, dans l'espoir de rejoindre la baronne de Warens. Il apprend qu'elle habite Chambéri; il va l'y trouver. Elle lui procure un emploi dans le cadastre, auquel le roi de Sardaigne faisait travailler à cette époque. Mais tout à coup il se dégoûte d'une place qui le faisait vivre honnêtement; et, dominé par une passion insurmontable pour la musique, qu'il ne sut jamais bien, il donna sa démission, et le voilà de nouveau maître de chant! Il trouva quelques jeunes écolières : la baronne craignit pour lui la séduction, et, afin de l'en garantir, s'abandonna elle-même à lui; c'est du moins ce que lui impute Rousseau, qui la paie ainsi de ses bienfaits par le déshonneur. A la passion de la musique succède celle des échecs. Il s'enferme trois mois dans sa chambre, étudie jour et nuit ce jeu sublime, jusqu'à ce qu'il en perde la santé et l'esprit. Quand il se croit arrivé au zénith de la science, il court au café et se fait battre par tous les joueurs. Il n'en sut jamais davantage. A la passion des échecs succéda celle de la géométrie et de l'algèbre : ses progrès n'y furent pas plus rapides. Rougissant de ne posséder que fort peu de latin à vingt-cinq ans, il se met à l'étude avec beaucoup de peine et à peu près sans fruit. L'astronomie absorbait, en outre, une partie de ses nuits, sans le rendre jamais capable de distinguer une constellation d'une autre. Au milieu de tant d'occupations, une idée dominante maîtrisait son esprit : c'était la peur de l'enfer. Voulant enfin connaître sa prédestination, il imagina de consulter le ciel en lançant une pierre contre un arbre : elle toucha le but, parce qu'il eut soin, dit-il naïvement, de choisir l'arbre le plus gros et le plus près. « Depuis lors, ajoute-t-il, je n'ai plus douté de mon salut. » Son esprit n'en eut pas plus de calme. La lecture de certains livres de médecine lui persuada qu'il était attaqué d'un polype au cœur. Rien que la faculté de Montpellier n'était capable, selon lui, de guérir un mal si terrible; il part en 1737, se donnant pour un Anglais expatrié par suite de sa fidélité aux Stuarts, et change son nom de Rousseau en celui de Dudding. Les médecins s'étant moqués de son polype imaginaire, il revient à la baronne de Warens, qui lui procure, en 1740, la place de précepteur des enfants de M. de Mably, grand-prévôt de Lyon et frère des deux abbés de Mably et de Condillac. Le grave pédagogue s'avisa de devenir amoureux de la mère de ses élèves. Pour charmer les tourments de cette passion adultère, il s'avisa de voler le meilleur vin de M. de Mably. Il le buvait avec délices, tout en lisant des romans. Les larcins de l'instituteur genevois furent dé-

couverts : le grand-prévôt voulut bien se contenter de lui ôter la direction de la cave. Mais, convaincu de son inaptitude, Rousseau renonce au métier de précepteur et recourt de nouveau à la pitié de la baronne de Warens. Il s'imagine qu'il va rétablir sa fortune en publiant son invention de noter la musique en chiffres. Il arrive, pour cet effet, à Paris en 1741 : le succès ne répondit point à ses espérances. Repoussé comme musicien, il eut du moins l'occasion de faire connaissance avec quelques hommes célèbres de l'époque. Marivaux, l'abbé de Mably, Fontenelle, Diderot furent ceux qu'il fréquentait le plus habituellement. Il vit Buffon et Voltaire. Il tomba malade, composa un opéra qui ne fut point joué. Ses protecteurs eurent pitié de sa position : ils le placèrent en qualité de domestique et de secrétaire auprès du comte de Montagu, ambassadeur français à Venise. Dans ses *Confessions*, il se donne comme secrétaire d'ambassade : c'est un vaniteux mensonge. Il n'était que le secrétaire privé de l'ambassadeur et son *domestique*, comme il s'appelle jusqu'à trois fois dans une lettre du 8 août 1744, où il se plaint d'en avoir été chassé sans avoir reçu ses gages [1].

Résolu de mener désormais une vie indépendante, il revint à Paris, s'amouracha d'une servante de l'auberge où il logeait. Elle s'appelait Thérèse Levassseur, et n'avait absolument rien qui pût captiver le cœur d'un homme. Elle était âgée de vingt-quatre ans, et Rousseau de trente-trois. Il ne respira plus que pour elle. Il entreprit son éducation ; et c'est de lui-même que l'on sait que jamais il ne put lui apprendre à bien lire, et, ce qui est bien plus suprenant, à connaître un seul chiffre, les heures d'un cadran et les douze mois de l'année. Pour vivre, il travailla pour le théâtre ; mais rien ne réussit. Il se trouva trop heureux d'entrer, comme commis à neuf cents francs, chez un fermier général. Il eut de la servante d'auberge, sans vouloir l'épouser, cinq enfants illégitimes ou bâtards qu'il fit porter à l'hôpital des Enfants trouvés, omettant exprès de prendre aucun moyen de les retrouver et les reconnaître plus tard. Dans ses *Rêveries d'un promeneur solitaire*, il cherche à se justifier par cette supposition extravagante : que si ses enfants étaient connus, ses ennemis s'en serviraient pour le persécuter et l'égorger.

Les amis de Rousseau l'enrôlèrent dans l'Encyclopédie. On le chargea des articles de musique, qu'il fit vite et très-mal. C'est lui-même qui le dit. Le succès de son discours sur cette question : *Le progrès des sciences et des arts a-t-il contribué à corrompre ou à épurer les mœurs*, lui tourna la tête. De ce moment, comme il nous

[1] Rousseau, t. 16, p. 74.

l'apprend lui-même, il forma la résolution de rompre brusquement en visière aux maximes de son siècle. Il quitte son emploi de finance et se fait copiste de musique ; il compose même une pièce qui a du succès. Son discours sur *l'Origine de l'inégalité parmi les hommes* est une déclamation sombre et véhémente, où l'auteur fait, plus que partout ailleurs, le roman de la nature et la satire de la société. Vers 1753, dans un voyage à Genève, il renie la foi catholique et reprend l'hérésie de Calvin. A l'âge de quarante-cinq ans, sa passion pour une femme mariée dégénère en aliénation mentale. C'est dans cet état qu'il écrit son roman de la *Nouvelle Héloïse*, puis son roman d'*Émile* sur l'éducation. Les deux romans s'imprimaient en Hollande ; mais M. de Malesherbes, directeur de la librairie en France, recevait les épreuves sous son couvert et les corrigeait de sa main. Le roman d'*Émile* fut brûlé à Genève, l'auteur décrété de prise de corps, ainsi qu'au parlement de Paris. Le maréchal de Luxembourg lui facilite les moyens de s'évader de Paris et de se réfugier en Suisse, où il prend le costume oriental d'Arménien. Pour défendre son roman d'*Émile*, il publie une lettre à Christophe de Beaumont, archevêque de Paris, et des *Lettres écrites de la Montagne* contre les magistrats de Genève, qu'il renonce pour sa patrie. En 1766, il se retire en Angleterre auprès de l'historien Hume, avec lequel il finit bientôt par se brouiller. Repassé en France sous le nom de Renou, il épousa enfin Thérèse Levasseur, après vingt-six ans de concubinage, mais sans légitimer ni reconnaître leurs bâtards. La misanthropie faisait chaque jour des progrès dans son âme. Ses amis familiers ne tardèrent pas à s'apercevoir d'un changement frappant dans toute sa personne. Des convulsions fréquentes rendaient son visage méconnaissable et ses regards effrayants. Il n'était quelquefois pas maître de dissimuler ce qu'il éprouvait. On l'entendit rappeler lui-même, en propres termes, qu'il avait été attaqué, en Angleterre, d'une espèce de folie. Il mourut à Ermenonville, près de Paris, le 3 juillet 1778, d'apoplexie, suivant son médecin ; par le suicide, suivant d'autres.

Quant à son caractère, outre ce que nous avons déjà vu, un mot qui lui échappa un jour achèvera de le faire connaître. A la suite d'une altercation assez vive, une dame de ses bienfaitrices lui disait : « Mon ami, vos torts ne sont qu'une erreur de votre esprit ; votre cœur n'y a point de part. — Où diable avez-vous pris cela ? répliqua Jean-Jacques ; sachez, une fois pour toutes, que je suis *vicieux*, que je suis né tel, et que vous ne sauriez croire la peine que j'ai à faire le bien, et combien peu le mal me coûte. Pour vous prouver à quel point ce que je vous dis est vrai, apprenez que je ne saurais

m'empêcher de haïr les gens qui me font du bien. » D'après ces faits et d'autres, qu'on peut voir dans la *Biographie universelle*, on voit que Rousseau résumait assez bien en sa personne toute la philosophie moderne, par son incohérence, son orgueil et sa corruption.

Toutefois, il avait de bons moments et de bons mouvements. Les ennemis des Jésuites le pressèrent d'écrire contre eux dans leur disgrâce ; mais il le refusa. *Il n'était,* dit-il, *ni assez lâche ni assez vil pour insulter aux malheureux* [1]. On l'engagea aussi d'écrire en faveur des protestants ; il ne céda point à ces instances, attendu qu'il ne serait pas équitable de réclamer l'indulgence en faveur de gens qui sont persécuteurs eux-mêmes [2]. Il recevait dans le même temps, de tous les côtés, des lettres de gens qui voulaient absolument apprendre de lui ce qu'ils devaient penser sur la religion. On trouve ses réponses dans sa *Correspondance*, et elles durent le plus souvent fort étonner ceux à qui elles étaient adressées. Peut-être s'attendaient-ils à des décisions bien tranchantes et bien opposées à la révélation. Rousseau leur tient un tout autre langage. Il écrit à un M. d'Offreville, le 4 octobre 1761 : *Le chrétien n'a besoin que de logique pour avoir de la vertu*, et il lui montre la liaison de la morale avec la religion ou la croyance aux peines et aux récompenses de l'autre vie. Une dame de B. l'avait consulté sur ses doutes relativement à la religion. Il lui répond en décembre 1763 : « Vous avez une religion qui dispense de tout examen. Suivez-la en simplicité de cœur. C'est le meilleur conseil que je puisse vous donner, et je le prends, autant que je puis, pour moi-même. » Le 22 juillet 1764, il écrit dans le même sens à un jeune homme que la lecture de ses ouvrages avait porté, à ce qu'il paraît, à quelque éclat. Il le blâme d'avoir effarouché la conscience tranquille d'une mère en lui montrant des sentiments différents des siens, et il lui prescrit de se jeter à ses pieds et de lui demander pardon. « Ne pouvez-vous pas sans fausseté lui faire le sacrifice de quelques opinions inutiles, ou du moins les dissimuler ? » Puis il ajoute : « Je vous dirai plus, et je vous déclare que, si j'étais né catholique, je demeurerais catholique, sachant bien que votre Église met un frein très-salutaire aux écarts de la raison humaine, qui ne trouve ni fond ni rive quand elle veut sonder l'abîme des choses ; et je suis si convaincu de l'utilité de ce frein, que je m'en suis moi-même imposé un semblable, en me prescrivant, pour le reste de ma vie, des règles de foi dont je ne me permets plus de sortir. Aussi je vous jure que je

[1] Lettre du 28 mai 1764. — [2] Lettre du 15 juillet 1764.

ne suis tranquille que depuis ce temps-là, bien convaincu que, sans cette précaution, je ne l'aurais été de ma vie. »

Rousseau n'est pas moins sensé dans les lettres qu'il écrit à un abbé dont on ne nous révèle pas le nom, mais qui, égaré par de pernicieuses lectures, frondait toutes les institutions et se targuait d'un scepticisme général. L'auteur d'*Émile* se moque un peu de lui et lui donne des conseils plus sages. « Avant de prendre un état, lui dit-il, on ne peut trop raisonner sur son objet. Quand il est pris, il en faut remplir les devoirs; c'est alors tout ce qui reste à faire. » Dans ses lettres du 27 novembre 1763, et des 6 janvier et 4 mars 1764, on trouve des réponses aux objections du sceptique abbé, et en même temps une ironie assez marquée, et que paraissaient mériter le caractère et la conduite du correspondant. On lit entre autres dans la dernière : « Otez la justice éternelle et la prolongation de mon être après cette vie, je ne vois plus dans la vertu qu'une folie à qui l'on donne un beau nom. Pour un matérialiste, l'amour de soi-même n'est que l'amour de son corps. »

Un jeune homme ayant écrit à Rousseau que le résultat de ses recherches sur l'auteur des choses est un état de doute, il lui répond le 15 janvier 1769 : « Je ne puis juger de cet état, parce qu'il n'a jamais été le mien. J'ai cru dans mon enfance par autorité, dans ma jeunesse par sentiment, dans mon âge mûr par raison, maintenant je crois parce que j'ai toujours cru..... L'homme vulgaire, qui n'est ni une brute ni un prodige, est l'homme proprement dit, moyen entre les deux extrêmes, et qui se compose des dix-neuf vingtièmes du genre humain ; c'est à cette classe nombreuse de chanter le psaume *Cœli enarrant*, et c'est elle, en effet, qui le chante. Tous les peuples de la terre connaissent et adorent Dieu ; et, quoique chacun l'habille à sa mode, sous tous ces vêtements divers on trouve pourtant toujours Dieu. » Rousseau résout fort bien l'objection tirée du mal physique, puis continue : « Mais le mal moral ! autre ouvrage de l'homme, auquel Dieu n'a d'autre part que de l'avoir fait libre, et en cela semblable à lui. Faudra-t-il donc s'en prendre à Dieu des crimes des hommes et des maux qu'ils leur attirent? faudra-t-il, en voyant un champ de bataille, lui reprocher d'avoir créé tant de jambes et de bras cassés? — Pourquoi, direz-vous, avoir fait l'homme libre, puisqu'il devait abuser de sa liberté? Ah! monsieur, s'il exista jamais un mortel qui n'en ait pas abusé, ce mortel seul honore plus l'humanité que tous les scélérats qui couvrent la terre ne la dégradent... Bon jeune homme, de la bonne foi, je vous en conjure... Votre honnête cœur, en dépit de vos arguments, réclame contre votre triste philosophie. »

On doit observer, d'ailleurs, que Rousseau n'était point ennemi des prêtres, et qu'il ne prenait point à leur égard ce ton de hauteur et de mépris de plusieurs philosophes de cette époque. A Montmorency, dans le temps même qu'il travaillait à son *Émile*, il était lié avec les Oratoriens, qui y avaient une maison, et il parle d'eux avec éloge et intérêt. « Ne manquez pas, écrivait-il le 17 juin 1762, de voir de ma part M. le curé, et de lui marquer avec quelle édification j'ai toujours admiré son zèle et toute sa conduite, et combien j'ai regretté de m'éloigner d'un pasteur si respectable et dont l'exemple me rendait meilleur. » Il écrivait, le 7 septembre 1766, à un ministre protestant : « Le clergé catholique, qui seul avait à se plaindre de moi, ne m'a jamais fait ni voulu aucun mal ; et le clergé protestant, qui n'avait qu'à s'en louer, ne m'en a fait et voulu que parce qu'il est aussi stupide que courtisan, et qu'il n'a pas vu que ses ennemis et les miens le faisaient agir pour me nuire contre tous ses vrais intérêts. » Ailleurs, il dit qu'il a *toujours aimé et respecté l'archevêque de Paris*.

Enfin, tout le monde connaît ce magnifique témoignage qu'il rend à l'Évangile et à Jésus-Christ. « La sainteté de l'Évangile est un argument qui parle à mon cœur, et auquel j'aurais même regret de trouver quelque bonne réponse. Voyez les livres des philosophes avec toute leur pompe ; qu'ils sont petits près de celui-là ! Se peut-il qu'un livre, à la fois si sublime et si simple, soit l'ouvrage des hommes ! se peut-il que celui dont il fait l'histoire ne soit qu'un homme lui-même? Est-ce là le ton d'un enthousiaste ou d'un ambitieux sectaire ? Quelle douceur, quelle pureté dans ses mœurs ! quelle grâce touchante dans ses instructions ! quelle élévation dans ses maximes ! quelle profonde sagesse dans ses discours ! quelle présence d'esprit, quelle finesse et quelle justesse dans ses réponses ! quel empire sur ses passions ! Où est l'homme, où est le sage qui sait agir, souffrir et mourir sans faiblesse et sans ostentation? Quand Platon peint son juste imaginaire couvert de tout l'opprobre du crime et digne de tous les prix de la vertu, il peint trait pour trait Jésus-Christ : la ressemblance est si frappante, que tous les Pères l'ont sentie, et qu'il n'est pas possible de s'y tromper. Quels préjugés, quel aveuglement ou quelle mauvaise foi ne faut-il point pour oser comparer le fils de Sophronisque au fils de Marie? Quelle distance de l'un à l'autre ! Socrate, mourant sans douleur, sans ignominie, soutient aisément jusqu'au bout son personnage; et si cette facile mort n'eût honoré sa vie, on douterait si Socrate, avec tout son esprit, fût autre chose qu'un sophiste. Il inventa, dit-on, la morale ; d'autres avant lui l'avaient mise en pratique : il ne fit que dire ce

qu'ils avaient fait, il ne fit que mettre en leçons leurs exemples. Aristide avait été juste avant que Socrate eût dit ce que c'était que justice; Léonidas était mort pour son pays avant que Socrate eût fait un devoir d'aimer la patrie; Sparte était sobre avant que Socrate eût loué la sobriété; avant qu'il eût défini la vertu, la Grèce abondait en hommes vertueux. Mais où Jésus avait-il pris chez les siens cette morale élevée et pure dont lui seul a donné les leçons et l'exemple? Du sein du plus furieux fanatisme, la plus haute sagesse se fit entendre, et la simplicité des plus héroïques vertus honora le plus vil de tous les peuples. La mort de Socrate philosophant tranquillement avec ses amis est la plus douce qu'on puisse désirer; celle de Jésus expirant dans les tourments, injurié, raillé, maudit de tout un peuple, est la plus horrible qu'on puisse craindre. Socrate, prenant la coupe empoisonnée, bénit celui qui la lui présente et qui pleure; Jésus, au milieu d'un supplice affreux, prie pour ses bourreaux acharnés. Oui, si la vie et la mort de Socrate sont d'un sage, la vie et la mort de Jésus sont d'un Dieu.

« Dirons-nous que l'histoire de l'Évangile est inventée à plaisir? Mon ami, ce n'est pas ainsi qu'on invente; et les faits de Socrate, dont personne ne doute, sont moins attestés que ceux de Jésus-Christ. Au fond, c'est reculer la difficulté sans la détruire; il serait plus inconcevable que quatre hommes d'accord eussent fabriqué ce livre, qu'il ne l'est qu'un seul en ait fourni le sujet. Jamais les auteurs juifs n'eussent trouvé ni ce ton, ni cette morale; et l'Évangile a des caractères de vérité si grands, si frappants, si parfaitement inimitables, que l'inventeur en serait plus étonnant que le héros [1]. »

« Je ne sais pourquoi l'on veut attribuer au progrès de la philosophie la belle morale de nos livres. Cette morale, tirée de l'Évangile, était chrétienne avant d'être philosophique. Les Chrétiens l'enseignent sans la pratiquer, je l'avoue (même pour Vincent de Paul?); mais que font de plus les philosophes, si ce n'est de se donner à eux-mêmes beaucoup de louanges, qui, n'étant répétées par personne autre, ne prouvent pas grand'chose, à mon avis. — Les préceptes de Platon sont souvent très-sublimes; mais combien n'erre-t-il pas quelquefois, et jusqu'où ne vont pas ses erreurs! Quant à Cicéron, peut-on croire que, sans Platon, ce rhéteur eût trouvé ses *Offices*! L'Évangile seul est, quant à la morale, toujours sûr, toujours vrai, toujours unique et toujours semblable à lui-même [2].

« Ce *divin* livre, le seul nécessaire à un Chrétien, le plus utile de tous à quiconque même ne le serait pas, n'a besoin que d'être mé-

[1] *Émile*, l. 4. — [2] *Lettres écrites de la Montagne*, 1re part, lettre 3, note, p. 239.

dité pour porter dans l'âme l'amour de son auteur et la volonté d'accomplir ses préceptes. Jamais la vertu n'a parlé un si doux langage; jamais la plus profonde sagesse ne s'est exprimée avec tant d'énergie et de simplicité. On n'en quitte point la lecture sans se sentir meilleur qu'auparavant [1]. »

L'*Émile* de Rousseau ayant été condamné à Genève, l'auteur écrivit à sa patrie protestante qu'elle ne pouvait le condamner sans se condamner elle-même, et que si, en fait de religion, on doit se soumettre à quelque autorité, la conséquence naturelle est de se faire catholique.

« Quand les réformateurs se détachèrent de l'Église romaine, ils l'accusèrent d'erreur, et, pour corriger cette erreur dans sa source, ils donnèrent à l'Écriture un autre sens que celui que l'Église lui donnait. On leur demanda de quelle autorité ils s'écartaient ainsi de la doctrine reçue ; ils dirent que c'était de leur autorité propre, de celle de leur raison. Ils dirent que le sens de la Bible étant intelligible et clair à tous les hommes en ce qui était du salut, chacun était juge compétent de la doctrine, et pouvait interpréter la Bible, qui en est la règle, selon son esprit particulier; que tous s'accorderaient ainsi sur les choses essentielles ; et que celles sur lesquelles ils ne pourraient s'accorder ne l'étaient point.

« Voilà donc l'esprit particulier établi pour unique interprète de l'Écriture ; voilà l'autorité de l'Église rejetée ; voilà chacun mis, pour la doctrine, sous sa propre juridiction. Tels sont les deux points fondamentaux de la réforme : reconnaître la Bible pour règle de sa croyance, et n'admettre d'autre interprète du sens de la Bible que soi. Ces deux points combinés forment le principe sur lequel les chrétiens réformés se sont séparés de l'Église romaine; et ils ne pouvaient moins faire sans tomber en contradiction ; car quelle autorité interprétative auraient-ils pu se réserver après avoir rejeté celle du corps de l'Église ?

« Mais, dira-t-on, comment, sur un tel principe, les réformés ont-ils pu se réunir ? Comment, voulant avoir chacun leur façon de penser, ont-ils fait corps contre l'Église catholique ? Ils le devaient faire : ils se réunissaient en ceci, que tous reconnaissaient chacun d'eux comme juge compétent pour lui-même. Ils toléraient et ils devaient tolérer toutes les interprétations, hors une, savoir, celle qui ôte la liberté des interprétations. Or, cette unique interprétation qu'ils rejettent est celle des catholiques. Ils devaient donc proscrire de concert Rome seule, qui les proscrivait également tous. La diver-

[1] *Réponse au roi de Pologne.*

sité même de leurs façons de penser sur tout le reste était le lien commun qui les unissait. C'étaient autant de petits États ligués contre une grande puissance, et dont la confédération générale n'ôtait rien à l'indépendance de chacun.

« Voilà comme la réformation évangélique s'est établie, et voilà comme elle doit se conserver. Il est bien vrai que la doctrine du plus grand nombre peut être proposée à tous comme la plus probable ou la plus autorisée; le souverain peut même la rédiger en formule et la prescrire à ceux qu'il charge d'enseigner, parce qu'il faut quelque ordre, quelque règle dans les instructions publiques, et qu'au fond l'on ne gêne en ceci la liberté de personne, puisque nul n'est forcé d'enseigner malgré lui; mais il ne s'ensuit pas de là que les particuliers soient obligés d'admettre précisément ces interprétations qu'on leur donne et cette doctrine qu'on leur enseigne. Chacun en demeure seul juge pour lui-même et ne reconnaît en cela d'autre autorité que la sienne propre. Les bonnes instructions doivent moins fixer le choix que nous devons faire, que nous mettre en état de bien choisir. Tel est le véritable esprit de la réformation, tel en est le vrai fondement. La raison particulière y prononce, en tirant la foi de la règle commune qu'elle établit, savoir, l'Évangile; et il est tellement de l'essence de la raison d'être libre, que, quand elle voudrait s'asservir à l'autorité, cela ne dépendrait pas d'elle. Portez la moindre atteinte à ce principe, et tout l'évangélisme croule à l'instant. Qu'on me prouve aujourd'hui qu'en matière de foi je suis obligé de me soumettre aux décisions de quelqu'un, dès demain je me fais catholique, et tout homme conséquent et vrai fera comme moi [1]. »

Ce qui manque à Jean-Jacques Rousseau, c'est d'être bien conséquent, bien d'accord. Il dira : « Jamais État ne fut fondé que la religion ne lui servît de base [2]. » Il dira : « Nos gouvernements modernes doivent incontestablement au christianisme leur plus solide autorité, et leurs révolutions moins fréquentes; il les a rendus eux-mêmes moins sanguinaires : cela se prouve par le fait, en les comparant aux gouvernements anciens. La religion, mieux connue, écartant le fanatisme, a donné plus de douceur aux mœurs chrétiennes. Ce changement n'est point l'ouvrage des lettres; car partout où elles ont brillé, l'humanité n'en a pas été plus respectée : les cruautés des Athéniens, des Égyptiens, des empereurs de Rome, des Chinois, en font foi. Que d'œuvres de miséricorde sont l'ouvrage de

[1] *Lettres écrites de la Montagne*, 1re partie, lettre 2, p. 214. — [2] *Contrat social*, l. 4, c. 8.

l'Évangile ! Que de restitutions, de réparations la confession ne fait-elle pas faire chez les catholiques [1] ! » Rousseau dira : « Le christianisme est, dans son principe, une religion universelle, qui n'a rien d'exclusif, rien de local, rien de propre à tel pays plutôt qu'à tel autre. Son divin auteur, embrassant également tous les hommes dans sa charité sans bornes, est venu lever la barrière qui séparait les nations, et réunir tout le genre humain dans un peuple de frères; *car, en toute nation, celui qui le craint et qui s'adonne à la justice lui est agréable* [2]. Tel est le véritable esprit de l'Évangile. — Le parfait christianisme est l'institution sociale universelle. — Le christianisme, rendant les hommes justes, modérés, amis de la paix, est très-avantageux à la société générale [3]. »

Voilà ce que dit Rousseau. Tout le monde en conclura : donc le christianisme est la base nécessaire et commune de toutes les sociétés nationales ou politiques. Contrairement à tout le monde, Rousseau conclura que le parfait christianisme ne saurait être la base d'une société politique, mais que chaque nation doit se créer pour cela une chose dont le nom même est une contradiction, *une religion civile :* voila ce qu'il dit et repète dans son *Contrat social*, notamment dans le chapitre huit *De la religion civile :* religion qui ne serait ni le protestantisme, dont le principe est la souveraineté individuelle, ni le catholicisme, dont le principe est la tradition universelle et divine, mais une religion nationale, que le seul glaive du bourreau rendrait obligatoire. Et comme on lui reprocha de taxer ainsi l'Évangile d'être pernicieux à la société, il se justifia par cette incroyable réponse : « Bien loin de taxer le pur Évangile d'être pernicieux à la société, je le trouve, en quelque sorte, trop sociable, embrassant trop tout le genre humain pour une législation qui doit être exclusive; inspirant l'humanité plutôt que le patriotisme, et tendant à former des hommes plutôt que des citoyens [4]. » Finalement, Rousseau ne veut pas du christianisme pour base d'une société politique, parce que le christianisme est trop sociable et qu'il inspire trop l'humanité.

Voici peut-être l'explication de ce mystère d'incohérence. Né calviniste, devenu catholique, redevenu calviniste pour récupérer son droit de citoyen de Genève, Rousseau se brouille de nouveau avec sa république et son église. « Ce sont, en vérité, de singulières gens que vos ministres ! écrit-il aux Genevois; on ne sait ni ce qu'ils croient ni ce qu'ils ne croient pas; on ne sait pas même ce qu'ils font semblant de croire [5]. » Rousseau se brouille avec tous ses amis et bien-

[1] *Émile*, l. 3. — [2] *Act.*, 10, 35. — [3] *Lett. écrites de la Mont.*, lettre 1; t. 7, p. 202, 203 et 204. — [4] *Ibid.*, p. 205 et 206. — [5] *Lettr. de la Mont.*, p. 223.

faiteurs. Eh bien, c'est ce type d'insociabilité et d'incohérence qu'il reproduit dans son *Contrat social,* comme pour se justifier à ses propres yeux. Autre exemple. Au commencement du même ouvrage, il dit : « La plus ancienne de toutes les sociétés, et la seule naturelle, est celle de la famille. » Ces paroles sont belles ; mais il ajoute aussitôt : « Encore les enfants ne restent-ils liés au père qu'aussi longtemps qu'ils ont besoin de lui pour se conserver. Sitôt que ce besoin cesse, le lien naturel se dissout [1]. » On sent ici le père dénaturé qui envoie ses enfants à l'hôpital et prend des précautions pour ne jamais les reconnaître ni être reconnu d'eux. Il conclut ensuite : « La famille est donc, si l'on veut, le premier modèle des sociétés politiques. » Si c'est la famille de Jean-Jacques Rousseau, il a raison de dire plus loin : « Tout ce qui n'est point dans la nature a ses inconvénients, et la société civile plus que tout le reste [2]. » Plus haut, il n'a pas voulu du christianisme pour base de la société civile, attendu que le christianisme est trop sociable : dans son *Contrat social,* il lui donne pour base des conventions arbitraires, qu'il reconnaît n'être point dans la nature et avoir plus d'inconvénients que tout le reste.

Ce qui étonne le plus après tant d'incohérences, c'est que le dix-huitième siècle les ait admirées ; c'est que la Corse et la Pologne se soient adressées à l'auteur du *Contrat social* pour en obtenir une constitution politique. Ceci nous mène à une découverte. Depuis longtemps nous cherchons, mais en vain, ces siècles d'ignorance et de ténèbres dont on parle tant : nous commençons à croire que réellement ils existent et que ce sont les deux derniers; car il n'y en a point qui ait produit plus d'auteurs incohérents et qui leur ait accordé une admiration plus idiote.

Une autre preuve de cette incohérence dans les idées de Rousseau, c'est l'ensemble de ce qu'il dit sur les miracles. « Le troisième caractère des envoyés de Dieu, dit-il, est une émanation de la puissance divine, qui peut interrompre et changer le cours de la nature à la volonté de ceux qui reçoivent cette émanation. Ce caractère est sans contredit le plus brillant des trois [3], le plus frappant, le plus prompt à sauter aux yeux ; celui qui, se marquant par un effet subit et sensible, semble exiger le moins d'examen et de discussion : par là ce caractère est aussi celui qui saisit spécialement le peuple, incapable de raisonnements suivis, d'observations lentes et sûres, et en toute chose esclave de ses sens [4]. » Nous avons vu plus haut que le peuple forme les dix-neuf vingtièmes du genre humain.

[1] *Contrat social*, c. 2. — [2] *Ibid.*, l. 3, c. 15. — [3] Les deux autres sont : Sainteté de la doctrine, sainteté de l'envoyé. — [4] *Troisième lettre écrite de la Montagne.*

Mais qu'est-ce qu'un miracle? « Un miracle, répond Jean-Jacques, est, dans un fait particulier, un acte immédiat de la puissance divine, un changement sensible dans l'ordre de la nature, une exception réelle et visible à ses lois. — Dieu peut-il faire des miracles? » ajoute-t-il. Cette question, sérieusement traitée, serait impie si elle n'était absurde : ce serait faire trop d'honneur à celui qui la résoudrait négativement que de le punir; il suffirait de l'enfermer. Mais aussi quel homme a jamais nié que Dieu pût faire des miracles? Il fallait être Hébreu pour demander si Dieu pouvait dresser des tables dans le désert [1].

Avec des idées si justes et si bien exprimées, il n'y a plus que deux questions à résoudre pour en faire une juste application. D. Mais qu'est-ce que l'ordre et les lois de la nature? et comment les connaissons-nous? — R. Nous les connaissons uniquement par l'expérience générale, qui nous montre les mêmes effets constamment reproduits dans les mêmes circonstances. Nous nommons *lois* les causes de ces effets constants, et nous appelons *ordre* l'ensemble de ces lois. — D. Comment savoir avec certitude qu'un fait particulier est un miracle, un changement sensible dans l'ordre de la nature, une exception réelle et visible à ses lois? — R. Par le sens commun. En effet, c'est uniquement par le témoignage universel, par le consentement commun, que nous savons avec certitude qu'un phénomène est naturel ou conforme aux lois, à l'ordre constant de la nature. Quand donc ce témoignage atteste qu'un fait, un phénomène quelconque est un changement sensible dans l'ordre de la nature, une exception réelle et visible à ses lois, la réalité de ce changement ou de ce miracle est aussi certaine qu'il est certain qu'il existe un ordre et des lois de la nature; et quiconque refuse de croire sur ce point le témoignage général des hommes ne peut raisonnablement le croire sur aucun point : il ne peut plus ni connaître l'ordre de la nature et ses lois, ni même savoir s'il y a des lois et un ordre réel dans la nature.

Quant aux miracles de Jésus-Christ, jamais il n'y eut de fait mieux attesté. Comme nous avons vu, le genre humain tout entier en rend témoignage; les Chrétiens qui les ont vus et qui se sont laissé égorger pour attester ce qu'ils en disent; les Juifs et les païens, qui, pour les avoir vus, se sont faits Chrétiens et exposés à la perte de leurs biens et de leur vie; les Juifs même et les païens qui ne se sont pas convertis, et qui, comme Julien l'Apostat, Celse, Porphyre et les anciens rabbins, dans les écrits mêmes qu'ils ont faits contre la re-

[1] *Troisième lettre écrite de la Montagne.*

ligion chrétienne, avouent que Jésus-Christ a fait les miracles les plus étonnants, jusqu'à ressusciter des morts [1].

Et nous savons avec certitude que tous ces faits merveilleux sont réellement des miracles, des changements visibles dans l'ordre de la nature : nous le savons par le sens commun de tous les hommes. En effet, qui ne conviendra qu'il n'est pas conforme aux lois de la nature que des lépreux, des aveugles, des boiteux, des sourds soient guéris dans un instant par quelques prières? que ces paroles : *Lève-toi et marche*, rendent l'usage de ses membres à un paralytique de trente-huit ans? qu'un mort ressuscite au seul mot : *Sors du tombeau ?* Aussi les Juifs, ne pouvant nier les miracles de Jésus-Christ, les attribuaient-ils à la vertu du nom incommunicable de Dieu ; les païens incrédules, aux secrets de la magie. Quant aux mahométans, ils professent dans l'Alcoran, comme une vérité certifiée par Dieu même, que Jésus, fils de Marie, a fait des signes manifestes, des miracles évidents.

Or, Jean-Jacques Rousseau, après avoir posé en principe que les miracles sont, dans un envoyé divin, le caractère le plus frappant, le plus prompt à sauter aux yeux, s'épuise néanmoins en sophismes pour soutenir que c'est un caractère équivoque ; il va jusqu'à dire : « Enfin, quoi qu'il en puisse être, il reste toujours prouvé, par le témoignage de Jésus même, que, s'il a fait des miracles durant sa vie, il n'en a point fait en signe de sa mission [2]. » Cette assertion de Jean-Jacques est un des plus grossiers mensonges. Dans vingt endroits de l'Évangile, Jésus-Christ rappelle aux Juifs, en preuve de sa mission, les prodiges qu'il opérait. « J'ai un témoignage plus grand que celui de Jean ; car les œuvres que le Père m'a donné d'accomplir, les œuvres que je fais rendent témoignage que le Père m'a envoyé [3]. » Un jour qu'il se promenait dans le temple, sous le portique de Salomon, les Juifs l'environnèrent, disant : Jusqu'à quand nous tenez-vous en suspens ? Si vous êtes le Christ, dites-le-nous clairement. Jésus leur répondit : Je vous parle, et vous ne me croyez point. Les œuvres que je fais au nom de mon Père rendent témoignage de moi ; mais vous, vous ne croyez point, parce que vous n'êtes pas de mes brebis. Si vous ne voulez pas me croire, croyez à mes œuvres, et connaissez et croyez que le Père est en moi et que je suis dans le Père [4]. Une autre fois, deux disciples de Jean vinrent le trouver, et lui dirent : Jean-Baptiste nous a envoyés vers vous, disant : Êtes-vous celui qui doit venir, ou devons-nous en attendre un

[1] Voyez l'ouvrage de Bullet. — [2] P. 246. — [3] Joan., 5, 35 et 36. — [4] *Ibid.*, 10, 24-26.

autre? (Or, à ce moment même, il guérit beaucoup de malades de leurs langueurs et de leurs plaies, et il chassa des esprits malins, et il rendit la vue à un grand nombre d'aveugles.) Jesus leur répondit: Allez, et rapportez à Jean ce que vous avez entendu et vu ; que les aveugles voient, les boiteux marchent, les lépreux sont purifiés, les sourds entendent, les morts ressuscitent, l'Évangile est annoncé aux pauvres; et heureux est celui qui ne sera point scandalisé de moi [1]. Telle est la constante réponse de Jésus, lorsqu'on l'interroge sur ce qu'il est : c'est à ses miracles qu'on doit le reconnaître ; il le répète sans cesse. « Si je n'avais pas fait parmi eux des œuvres que nul autre n'a faites, ils n'auraient point de péché [2]. » Qu'on juge maintenant de la bonne foi de Rousseau quand il soutient que Jésus-Christ, de son propre aveu, n'a point fait de miracles en preuve de sa mission.

Outre une entière bonne foi, ce qui manque au philosophe de Genève, c'est de connaître bien certaines vérités fondamentales de la foi chrétienne, desquelles il ne paraît pas même se douter : telles que la distinction entre la nature et la grâce, entre l'ordre naturel et l'ordre surnaturel ; connaissance sans laquelle les plus clairvoyants tâtonnent comme des aveugles dans les choses de Dieu et de l'homme. La *Biographie universelle* porte enfin ce jugement : « La grande célébrité attachée au nom de Jean-Jacques Rousseau est un garant que la totalité de ses écrits sera transmise aux générations futures; mais le triomphe, toujours certain, quoique lent, de la vérité sur l'erreur, est un garant plus sûr, encore que tel des ouvrages de ce philosophe, qui a remué le siècle où nous vivons, ne trouvera plus de lecteurs dans ceux qui doivent suivre. L'inanité de ses théories, le peu d'étendue et de profondeur de ses connaissances positives dans la politique et l'histoire condamnent d'avance à l'oubli une partie de ses déclamations. »

En somme, Jean-Jacques Rousseau, dans l'ensemble de ses écrits, est un chaos d'inconséquences et de contradictions, mais où il y a de belles tirades.

Voltaire naquit à Châtenay près de Paris, le 20 février 1694, et mourut à Paris même, le 30 mai 1778, à l'âge de quatre-vingt-quatre ans. Il eut pour parrain l'abbé de Châteauneuf, prêtre et noble, qui lui apprit à lire dans le livre le plus impie et le plus obscène qu'il y eût alors. Ainsi corrompu par son siècle, Voltaire acheva de le corrompre à son tour. Cet indigne abbé, dernier amant de la prostituée Ninon de l'Enclos, lui présenta son filleul, à qui elle laissa

[1] Luc, 7, 20-23. — [2] Joan., 15, 24.

par testament une somme de deux mille francs pour acheter des livres. C'était dans les dernières années de Louis XIV. La dévotion du vieux roi forçait tous les visages à se couvrir d'un masque d'hypocrisie ou du moins de bienséance : quelques hommes, distingués par le rang ou par l'esprit, amis des vers et de la volupté, trouvaient piquant d'insulter en secret à tout ce qu'on semblait respecter autour d'eux, c'est-à-dire à la religion, au gouvernement et aux bonnes mœurs. Dans leurs élégantes orgies, ils faisaient la débauche avec délicatesse, frondaient avec gaieté et proféraient le blasphème avec grâce. Nés tous pour être les soutiens de l'État et de l'Église, c'étaient des princes, des grands seigneurs, des prêtres ; c'étaient le prince de Conti, le duc de Vendôme et le grand prieur son frère, le duc de Sully, le marquis de la Fare, l'abbé de Chaulieu, l'abbé Courtin, l'abbé Servien, l'abbé de Châteauneuf. Ce dernier, qui voulait absolument faire de son filleul ce qu'on appelait alors un honnête homme, l'avait introduit, dès le collége, dans cette société, véritable école de dépravation, de licence et de bon goût [1]. Jeune encore, Voltaire avait été mis au collége Louis le Grand, que dirigeaient alors les Jésuites, et il y eut pour maîtres les pères Porée et Lejay. Ce dernier, voyant la tournure de son esprit, lui prédit qu'il serait le porte-étendard du déisme en France. On appelle déisme le système des incrédules qui, rejetant toute révélation, c'est-à-dire toute manifestation d'un ordre surnaturel de la grâce et de la gloire, admettent cependant l'existence de Dieu. Au jugement de Bossuet, le déisme n'est qu'un athéisme déguisé. Voltaire eut pour père François Arouet, ancien notaire et trésorier à la chambre des comptes, et pour mère Marguerite d'Aumart, d'une famille noble de Poitou : il reçut au baptême les noms de François-Marie. Son père était janséniste et fréquentait les assemblées des convulsionnaires. Il dit lui-même dans une lettre de l'an 1752 : « J'avais autrefois un frère janséniste ; ses mœurs féroces me dégoûtèrent du parti. » Voltaire signait d'abord *Arouet L. J.* (Arouet le jeune). Bientôt ce nom de famille lui répugna. Il écrivait à quelqu'un le 17 mai 1741 : « Je vous envoyai ma signature en parchemin, dans laquelle j'oubliai le nom d'*Arouet*, que j'oublie assez volontiers. Je vous envoie d'autres parchemins où se trouve ce nom, malgré le peu de cas que j'en fais. » C'est que dès 1718 il s'était fabriqué le nom sonore de Voltaire, par l'anagramme des lettres *Arouet L. J.* ; à quoi ajoutant plus tard une particule aristocratique, il s'appella *M. de Voltaire*. Abjurer le nom de sa famille n'est pas la marque d'un bon fils ni d'un bon frère. Il

[1] *Biogr. univ.*, t. 49, art. Voltaire.

ne fut pas meilleur citoyen. Les Français ayant été battus à Rosbach par le roi de Prusse, Frédéric II, Voltaire, qui était en correspondance avec ce prince, se moqua de ses compatriotes dans une foule de lettres où il leur donne le sobriquet de Welches, avec les épithètes de sots, de lâches, et des railleries ordurières qu'il est impossible de reproduire [1]. Il souhaite à un officier prussien de venir assiéger et prendre telle ville de France [2]. Il écrit au roi de Prusse : « Regardez-moi comme le sujet le plus attaché que vous ayez, car je n'ai point et ne veux point avoir d'autre maître [3]. C'est donc à mon roi que j'écris [4]. » Il va jusqu'à l'appeler le *Dieu Frédéric* [5], et le Fils de Dieu [6].

Non content de s'être ainsi fait Prussien, Voltaire ambitionnait d'être Russe, et pour cela reniait la France. Dans une lettre du 18 octobre 1771, à l'impératrice de Russie, Catherine II, après avoir traité de *fous* et de *grossiers* les Français qui étaient allés au secours de la Pologne, il ajoute : « Ce sont les Tartares qui sont polis, et les Français sont devenus des Scythes. Daignez observer, madame, que je ne suis point Welche ; je suis Suisse, et si j'étais plus jeune, je me ferais Russe. » Il se fit bientôt Russe nonobstant sa vieillesse. Il dira, le 7 juillet 1775 : « J'ignore absolument en quels termes est actuellement votre empire avec le petit pays des Welches, qui prétendent toujours être Français ; pour moi, j'ai l'honneur d'être un vieux Suisse que vous avez naturalisé votre sujet. » Il signera, le 9 août 1774 : « *Votre vieux Russe de Ferney* . » Et Catherine lui répond, le 24 du même mois : « Je sais que vous êtes *bon Russe.* » Et le Russe Voltaire ne s'en tenait pas là. Déjà précédemment il lui avait adressé ces paroles de sacrilége adulation : « Nous sommes trois, Diderot, d'Alembert et moi, qui vous dressons des autels ; vous me rendez païen : je suis avec idolâtrie, madame, le prêtre de votre temple [7]. » Il l'appelle *déesse* [8] ; d'autres fois *sainte Catherine II* [9] ; elle qui avait fait étrangler son mari et se partageait entre le meurtre et l'adultère.

Sans affection pour sa famille et pour sa patrie, Voltaire n'en ressentait pas plus pour les autres nations, ni pour l'humanité entière. Vous voyez assassiner une personne quelconque, naturellement vous êtes ému et vous volez à son secours ; mais cette personne qu'on assassine vous a elle-même sauvé la vie autrefois, votre émotion est à son comble ; vous vous faites tuer pour lui témoigner votre reconnaissance. Or, une personne très-connue fut assassinée par trois au-

[1] Lettres du 28 mars 1775 ; 7 décembre 1774 ; 27 avril 1775 ; mai 1775 ; 2 mai 1758. — [2] Lettre à d'Argental, 25 mai 1767 ; à d'Etallonde, 26 mai 1767. — [3] Février 1757. — [4] Mars 1737. — [5] Octobre 1737. — [6] 11 janvier 1771. — [7] 22 décembre 1766. — [8] 17 octobre 1769. — [9] 11 décembre 1772.

tres, au temps et sous les yeux de Voltaire ; et cette personne avait sauvé la liberté et la vie non-seulement à ces autres, mais à toute l'Europe. Plus d'une fois la Pologne chrétienne avait sauvé la vie et la liberté de tous les peuples d'Occident contre les Turcs. Or, au temps et sous les yeux de Voltaire, la Pologne fut assassinée, comme nation, par la Russie, la Prusse et l'Autriche, qui la coupèrent en trois et s'en adjugèrent chacune un lambeau sanglant. Quelques Français volèrent au secours de la Pologne expirante. Comme nous avons vu, le Russe Voltaire les traite de fous, d'extravagants qui méritent punition. Il écrit, le 18 novembre 1772, à l'un des assassins Frédéric de Prusse : « On prétend que c'est vous, sire, qui avez imaginé le partage de la Pologne. Je le crois, *parce qu'il y a là du génie*. et que le traité s'est fait à Potsdam. » Il lui écrivait le 13 du même mois : « C'est dans le Nord que tous les arts fleurissent aujourd'hui ! c'est là qu'on fait les plus belles écuelles de porcelaine, qu'on partage des provinces d'un trait de plume, qu'on dissipe des confédérations et des sénats en deux jours, et qu'on se moque surtout *très-plaisamment* des confédérés et de leur Notre-Dame. » Ces confédérés dont se raille le Russe Voltaire, étaient les Polonais fidèles qui se réunirent sous l'étendard de la sainte Vierge pour sauver leur patrie. Plusieurs de ces confédérés, faits prisonniers par les Russes, furent, à la fin des soupers de ceux-ci, déchirés à coups de knout ou tués de diverses façons, pour l'agrément du dessert. De chastes Polonaises, qui avaient secouru leurs époux, eurent le ventre fendu, dans des orgies toutes moscovites ; on arracha les fruits de leur hymen pour y substituer des chats furieux, et, recousant les entrailles de ces nobles victimes, on les laissa périr ainsi dans des convulsions atroces, au milieu des trépignements et des rires démoniaques d'officiers-bourreaux, dignes serviteurs de leur maîtresse [1]. Voilà ce que le Russe Voltaire appelle se moquer *très-plaisamment* des confédérés et de leur Notre-Dame. Il écrivait encore à sa Catherine le 1er janvier 1772 : « Une autre peste est celle des confédérés de Pologne. Je me flatte que Votre Majesté les guérira de leur maladie contagieuse. » C'est ainsi que Voltaire assimile l'amour de la patrie à une peste.

La masse du genre humain, qu'on appelle le peuple, ne lui inspire pas plus d'intérêt. « Il est à propos, dit-il, que le peuple soit guidé, et non pas qu'il soit instruit ; il n'est pas digne de l'être [2]. Il

[1] Guerrier de Dumast, *Considérations sur les rapports actuels de la science et de la croyance*, 2e édit. Nancy, 1845, p. 35, note. — [2] Lettre à Damilaville, 19 mars 1766.

me paraît essentiel qu'il y ait des gueux ignorants. Si vous faisiez valoir comme moi une terre, et si vous aviez des charrues, vous seriez de mon avis. Ce n'est pas le manœuvre qu'il faut instruire, c'est le bon bourgeois, c'est l'habitant des villes [1]. La raison triomphera, au moins chez les honnêtes gens ; la canaille n'est pas faite pour elle [2]. La canaille n'est pas digne d'être éclairée et tous les jougs lui sont propres [3]. Ces dernières paroles sont dans une lettre au roi de Prusse, qui disait de son côté : J'ai honte de l'humanité ; j'en rougis pour le siècle. Avouons la vérité : les arts et la philosophie ne se répandent que sur le petit nombre ; la grosse masse, le peuple et le vulgaire de la noblesse, reste ce que la nature l'a fait, c'est-à-dire de méchants animaux [4]. Plus des trois quarts des hommes sont faits pour l'esclavage du plus absurde fanatisme. Le gros de notre espèce est sot et méchant [5].

Ce mépris du peuple, que Voltaire traite de canaille, caractérise bien la sagesse du monde. La sagesse de Dieu est différente. Comme elle a fait le petit et le grand, elle a un égal soin des uns et des autres. Si elle a une préférence, c'est pour le petit ; elle lui fait miséricorde, tandis que les puissants seront puissamment tourmentés [6]. Elle fait ses délices d'être avec les enfants des hommes [7]. Aussi s'est-elle faite homme, et homme du peuple, ayant pour mère une humble vierge, pour père nourricier un modeste artisan, pour palais une étable, pour trône une crèche, pour dignité en ce monde une profession manuelle. Et quand elle entreprit de dissiper les ténèbres de la fausse sagesse, qui faisait adorer comme des dieux les rois, les princes, les gouverneurs, vivants et défunts, elle choisit pour ses prédicateurs, pour ses apôtres, non pas les rois, les puissants, les sages du monde, mais des hommes du peuple, des pauvres, des pêcheurs, des ignorants, et il leur disait : Venez, et je vous ferai pêcheurs d'hommes ; vous les prendrez comme dans un filet. Pour cela, n'ayez ni or ni argent : vous avez reçu gratuitement, donnez gratuitement. Je vous envoie comme des brebis au milieu des loups. Soyez donc prudents comme des serpents et simples comme les colombes. Bienheureux les pauvres, bienheureux les doux, bienheureux ceux qui pleurent, bienheureux ceux qui ont faim et soif de la justice, bienheureux les miséricordieux, bienheureux ceux qui ont le cœur pur, bienheureux les pacifiques, bienheureux ceux qui souffrent persécution pour la justice ; car le royaume du ciel est à eux. Bienheureux êtes-vous, lorsqu'on vous maudira, et qu'on vous per-

[1] Au même, 1er avril. — [2] A d'Alembert, 4 février 1757. — [3] Au roi de Prusse, 5 janvier 1767. — [4] 11 avril 1759. — [5] 31 octobre 1760. — [6] Sap., 6, 8. — [7] Prov., 8, 31.

sécutera, et qu'on dira tout mal contre vous à cause de moi. Réjouissez vous et tressaillez d'allégresse; car votre récompense est grande dans le ciel. Ne craignez point, petit troupeau : j'ai vaincu le monde. Et pour prouver qu'il a vaincu le monde, il se livre au monde comme une victime. Il est abandonné des siens, trahi par l'un d'eux, pris par les Juifs, garrotté comme un malfaiteur, traîné dans les rues, frappé de verges, couronné d'épines, souffleté, conspué, attaché à une croix, mis à mort entre deux larrons. Et après sa mort il dit à ses onze disciples : Il m'a été donné toute puissance au ciel et sur la terre. Allez donc enseigner toutes les nations, les baptisant au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit; leur apprenant à observer tout ce que je vous ai recommandé. Et voici que je suis avec vous tous les jours jusqu'à la consommation des siècles.

Et nous avons vu les douze pêcheurs de Galilée, eux et leurs successeurs, exécuter ce commandement, depuis la première Pentecôte chrétienne jusqu'à nos jours, et par toute la terre, en Orient, en Occident, au Midi, au Septentrion, en Europe, en Asie, en Afrique, en Amérique, jusqu'en Chine et en Corée. Les nations ont frémi, les rois se sont soulevés contre l'Éternel et son Christ; mais il s'est ri d'eux. La synagogue judaïque, qui avait mis à mort le Christ lui-même, a été ensevelie sous les ruines de Jérusalem et de son temple. L'empire romain, pour avoir tué les Chrétiens pendant trois siècles, est dépecé par les Barbares en une dizaine de royaumes, dont Rome chrétienne est la mère spirituelle. Les Goths, les Huns, les Vandales, venus pour cette exécution de l'empire de Néron et de Dioclétien, deviennent au sein de l'Église les nations catholiques d'Italie, d'Espagne, de France et d'Angleterre. La barbarie s'étant incarnée dans Mahomet et son empire, l'humanité chrétienne la repousse et la combat par une lutte de douze siècles, et finit de nos jours par lui infiltrer des inclinations plus humaines. Dans l'enceinte même de l'Église, l'hérésie attaque successivement toutes les vérités par toutes les erreurs : l'Église détermine plus nettement et proclame plus haut toutes les vérités contre toutes les erreurs, et produit une armée de docteurs pour cette nouvelle guerre. L'esprit de schisme arrache à l'Église des individus, quelquefois des populations entières : l'Église dilate les entrailles de sa charité et de son unité vivante, et y attire de nouveau ses enfants égarés; ainsi voyons-nous l'Angleterre protestante y revenir avec amour, et inviter l'Allemagne à en faire autant. Et au milieu de ces combats incessants contre le monde et l'enfer, l'Église ne cesse d'enfanter de saints personnages et de saintes œuvres. Et toujours nous voyons en elle l'effet de cette promesse de la Sagesse incarnée : Et voici que je suis avec vous tous

les jours jusqu'à la consommation des siècles. Et voilà comme le Dieu des pauvres, le Dieu des faibles, le Dieu des humbles, le Dieu du peuple, ne cesse de confondre les riches, les puissants, les sages du monde.

La philosophie ou plutôt l'incrédulité moderne, dont Voltaire était le porte-étendard, en est un exemple de plus. Elle se croyait plus habile que tous les schismes, toutes les hérésies, plus puissante que le mahométisme et que Rome païenne, elle se promettait de venir à bout de la religion du Christ, de l'Église catholique. La puissance lui fut donnée pour un temps. La révolution française fut mise à ses ordres, non-seulement pour la France, mais pour le reste du monde. Et que voyons-nous aujourd'hui? Les rois et les puissants, qui avaient applaudi à l'incrédulité moderne, chancellent sur leurs trônes, la terre menaçant d'un moment à l'autre de manquer sous leurs pas; tandis que l'Église catholique, purifiée et rajeunie par les persécutions, resplendit comme la cité de Dieu sur le haut de la montagne, et que tous les peuples de l'univers tournent vers elle des regards attendris, pour contempler son pontife, Pie IX, leur amour et leur admiration (1847).

Voltaire écrivait à son ami d'Alembert le 20 juin 1760 : « Hérault disait un jour à un des frères : *Vous ne détruirez pas la religion chrétienne.* — *C'est ce que nous verrons,* dit l'autre. » — Cet autre est Voltaire lui-même, qui écrit au même ami le 24 juillet suivant : « Serait-il possible que cinq ou six hommes de mérite qui s'entendront ne réussissent pas, après les exemples que nous avons de douze faquins qui ont réussi? » Et le 23 août : « J'aime passionnément mes frères en Belzébuth. » On comprend assez quels sont ces frères dans le prince des démons, et quel était le but de leur complot. Voltaire leur disait un jour : « Je suis las de leur entendre répéter que douze hommes ont suffi pour établir le christianisme, et j'ai envie de leur prouver qu'il n'en faut qu'un pour le détruire [1]. » Son biographe Condorcet nous apprend la cause de cette hostilité déclarée contre la religion chrétienne. Voltaire était jaloux du bruit que faisait Rousseau par sa profession de foi du vicaire savoyard dans son roman d'*Émile :* il voulut le surpasser en hardiesse. Ce sentiment devint de la haine contre tous les défenseurs du christianisme, et de la haine au langage le plus cynique. Les regardant comme ses ennemis personnels, il les traite de *bêtes puantes,* de *faquins,* de *cuistres,* de *polissons,* et autres gracieusetés de ce genre. Il écrivait à Thiriot le 5 décembre 1759 : « Il me semble qu'il faudrait faire une battue con-

[1] Condorcet, *Vie de Voltaire*, p. 112-115.

tre ces bêtes puantes. Un de mes plaisirs, dans mon petit royaume, est de tirer à cartouches sur ces drôles-là, sans les craindre ; c'est un des amusements de ma vieillesse. » — A Helvétius, le 10 mai 1761 : « Est-ce que la proposition honnête et modeste d'étrangler le dernier Jésuite avec les boyaux du dernier janséniste ne pourrait amener les choses à quelque conciliation? » — A Damilaville, le 26 janvier 1762 : « C'est bien dommage que les philosophes ne soient encore ni assez nombreux, ni assez zélés, ni assez riches pour aller détruire, par le fer et par la flamme, ces ennemis du genre humain et la secte abominable qui a produit tant d'horreurs. » — Au comte d'Argental, le même jour : « Les Jésuites et les jansénistes continuent à se déchirer à belles dents ; il faudrait tirer sur eux à balles pendant qu'ils se mordent. » Cette riante image lui plaît tant, qu'il la répète, quatre jours après, dans une lettre à Damilaville : « Il faut écraser les Jésuites et les jansénistes pendant qu'ils se mordent. » Il mandait également à Chabanon : « Il ne serait pas mal qu'on envoyât chaque Jésuite dans le fond de la mer avec un janséniste au cou. » Tels étaient les bénins souhaits de Voltaire. Aussi le président de Brosses, son ami, lui écrivait-il de son côté : « Souvenez-vous, monsieur, des avis prudents que je vous ai ci-devant donnés en conversation, lorsqu'en me racontant les traverses de votre vie vous ajoutâtes que vous étiez d'un caractère naturellement insolent. Je vous ai donné mon amitié, parce qu'il y a des jours où vous en êtes digne. Une marque que je ne l'ai pas retirée, c'est l'avertissement que je vous donne encore de ne jamais écrire dans vos moments d'aliénation d'esprit, pour n'avoir pas à rougir dans votre bon sens de ce que vous auriez fait dans votre délire [1]. »

Ces conseils de l'amitié furent mal reçus : Voltaire en traita l'auteur de *fétiche* et de *petit singe* [2]. Sa haine contre la religion chrétienne devint de la fureur. Il ne la désigna plus, dans sa Correspondance intime, que sous le sobriquet d'*infâme*. *Écrasons l'infâme*, *écrasez l'infâme*, s'y trouve répété plus de cent cinquante fois : il se fit même un nom propre de ces paroles sataniques, et signait par abréviation *Ecr-linf* ou *Ecrlinf*. Une de ses lettres au marquis d'Argens de Dirac, 2 mars 1763, est signée de sa main *Christ moque!* — Que les Juifs se moquassent du Christ sur la croix, cela se conçoit peut-être; mais qu'un Français se moque du Christ, traite sa religion d'infâme, lorsqu'au nom de cette religion un serviteur du Christ, Vincent de Paul, vient de couvrir la France d'hospices et de

[1] Picot, *Mémoires*, an 1768. — [2] Lettre à M. de Ruffey, 23 juillet 1763.

sœurs de charité pour toutes les misères humaines, cela se peut-il concevoir?

Ce n'est pas tout: à cette haine furieuse pour la religion chrétienne il joignait l'hypocrisie la plus déhontée. Il écrivait au comte d'Argental, le 16 février 1761 : « Si j'avais cent mille hommes, je sais bien ce que je ferais; mais comme je ne les ai pas, je communierai à Pâques, et vous m'appellerez hypocrite tant que vous voudrez. » Il communia effectivement cette année-là, ainsi qu'en 1768, avec beaucoup d'ostentation, rendant le pain bénit, se permettant même de prêcher à l'église, comme seigneur de la paroisse. Il écrit le 1er mai à d'Alembert : « Que doivent faire les sages quand ils sont environnés d'insensés barbares? Il y a des temps où il faut imiter leurs contorsions et parler leur langage. Au reste, ce que j'ai fait cette année, je l'ai deja fait plusieurs fois; et, s'il plaît à Dieu, je le ferai encore. Il y a des gens qui craignent de manier des araignées, il y en a d'autres qui les avalent. » L'année suivante, étant malade, il se fit apporter le saint viatique en présence d'un notaire à qui il en fit dresser acte, ainsi que de sa profession de foi, le tout par bravade contre l'évêque de Genève, qui lui avait fait des remontrances sur ces jeux sacriléges, et que, dans ses lettres à ses amis, il traite de fanatique, d'énergumène, de polisson. Il écrivait à M. et Mme d'Argental, le 8 mai : « Mes chers anges sont tout ébouriffés d'un déjeuner par-devant notaire; mais..... on ne peut donner une plus grande marque de mépris pour ces facéties que de les jouer soi-même. »

Chez Voltaire, cette hypocrisie était la suite d'une théorie générale et formelle de mensonge. Il écrit à Thiriot, le 21 octobre 1736 : « Le mensonge n'est un vice que quand il fait du mal : c'est une très-grande vertu quand il fait du bien. Soyez donc plus vertueux que jamais. Il faut mentir comme un diable, non pas timidement, non pas pour un temps, mais hardiment et toujours. Mentez, mes amis, mentez ; je vous le rendrai dans l'occasion. » Ce qui lui fit établir cette théorie du mensonge et de la friponnerie, c'est qu'il ne cessait de publier contre la religion des ouvrages sous des noms supposés. Ainsi, quand il eut fait paraître le *Dictionnaire philosophique portatif*, il écrivit, le 13 juillet 1764 : « Dieu me préserve d'avoir la moindre part au *Dictionnaire philosophique*. J'en ai lu quelque chose. Cela sent terriblement le fagot; » et le 29 septembre : « Quelle barbarie de m'attribuer le *portatif!* Le livre est reconnu pour être d'un nommé Dubut, petit apprenti théologien en Hollande. » Il écrivit à tous ses amis pour désavouer cet ouvrage, au duc de Richelieu, au comte d'Argental, au président Hénault. Le 16 juillet,

il marquait à d'Alembert : « J'ai ouï parler de ce petit abominable dictionnaire. C'est un ouvrage de Satan. Heureusement, je n'ai nulle part à ce vilain ouvrage. J'en serais bien fâché. Je suis l'innocence même, et vous me rendrez bien justice dans l'occasion. Il faut que les frères s'aident les uns les autres. » C'est avec ce ton d'ironie qu'il en parlait à ses intimes. « L'ouvrage, écrivait-il encore à d'Alembert, est d'un nommé Dubut, proposant, lequel n'a jamais existé. » Ces mensonges, cette duplicité, Voltaire se les permit plus d'une fois envers ses confidents mêmes. Il écrivait un jour à l'un d'eux : « Mon cher Thiriot, je vous aime et ne vous trompe point ; » et la veille encore, s'exprimant sur son compte, à cœur ouvert, avec d'Argental, il disait à ce dernier : « Thiriot est une âme de boue, aussi lâche que méprisable [1]. » — Voltaire lui-même en entendait quelquefois d'assez dures. Sa propre nièce, madame Denis, lui écrivait dans une lettre du 10 février 1754 : « Le chagrin vous a peut-être tourné la tête ; mais peut-il gagner le cœur ? L'avarice vous poignarde. Ne me forcez pas à vous haïr ; vous êtes le dernier des hommes par le cœur [2]. » Une phrase de Voltaire justifie ce reproche. Le 13 février 1755, il invite une autre nièce à venir le voir avec ses dessins. « Apportez-moi surtout, ajoute-t-il, les plus immodestes pour me réjouir la vue. » Il touchait alors à soixante ans. Avant cela, le marquis du Chastelet lui avait donné une hospitalité généreuse à Cirey, sur les frontières de Lorraine et de Champagne. Voltaire en profita pour corrompre sa femme, vivre avec elle en adultère, persuadé qu'elle le preférait à son mari. Quand elle mourut à Lunéville, en 1749, il reconnut qu'elle leur préférait à tous deux un troisième : c'était une femme philosophe, auteur de livres morts avec elle.

Mais rien ne fait mieux connaître la corruption de Voltaire et de son siècle que le fait suivant. Nous avons vu que le personnage le plus français, le plus merveilleux, le plus poétique qu'il y a peut-être dans l'histoire humaine, c'est Jeanne d'Arc. Nous l'avons vue, pieuse et chaste bergère de dix-huit ans, battre l'Angleterre, sauver la France et l'empêcher de devenir une province anglaise. Puis nous l'avons vue trahie par un Français, vendue par un Français, poursuivie par des Français, jugée et condamnée par des Français, abandonnée par les Français, pour être brûlée par les Anglais. Ce n'est que longtemps après sa mort ignominieuse que la France songea à rétablir sa mémoire. Et encore, est-ce la France du moyen âge ; car la France philosophique et voltairienne a repris et con-

[1] Lettres à Thiriot, 19 janvier et 28 février 1739 ; à d'Argental, 18 janvier et 5 février. — [2] Supplément aux lettres de Voltaire, 1808.

tinué l'œuvre de l'Angleterre. Si l'Angleterre a brûlé Jeanne d'Arc, la France voltairienne l'a traînée dans la boue. Voltaire, dans ses œuvres soi-disant philosophique et historiques, emploie tous les moyens pour dégrader le caractère de celle qui a sauvé la France. Au lieu de cette jeune fille, telle que les témoins oculaires nous la représentent, humble, chaste et pieuse, paissant les troupeaux de son père, ne quittant sa famille que pour arracher la France aux Anglais, c'est une servante de cabaret, âgée de vingt-sept ans. Voici entre autres les paroles de Voltaire : « La plupart de nos historiens, qui se copient tous les uns les autres, supposent que la Pucelle fit des prédictions et qu'elles s'accomplirent. On lui fait dire qu'*elle chassera les Anglais hors du royaume*, et ils y étaient encore cinq ans après sa mort. On lui fait écrire une longue lettre au roi d'Angleterre, et assurément elle ne savait ni lire ni écrire ; on ne donnait pas cette éducation à une servante d'hôtellerie dans le Barrois, et son procès porte qu'elle ne savait pas signer son nom [1]. On la fit passer pour une bergère de dix-huit ans. Il est cependant avéré, par sa propre confession, qu'elle avait alors vingt-sept années [2]. » Voilà ce que dit Voltaire, philosophe et historien.

Or, nous l'avons vu dans le quatre-vingt-deuxième livre de cette histoire, il est avéré et par la propre confession de Jeanne et par plusieurs témoignages juridiques qu'elle était une bergère de dix-huit ans. Si elle écrivit une longue lettre au roi d'Angleterre, elle-même nous apprend qu'elle la dicta. Elle fit des prédictions que nous avons vu enregistrer avant l'événement et s'accomplir ensuite. Nous l'avons vue dire aux Anglais, non pas qu'elle les chasserait du royaume, mais bien qu'avant six ans ils perdraient un gage plus considérable qu'Orléans, que le roi entrerait à Paris en bonne compagnie, et que les Anglais perdraient finalement tout en France.

On se demandera peut-être : Quel motif Voltaire pouvait-il avoir de dénaturer ainsi l'histoire de Jeanne d'Arc, personnage si français, si merveilleux, si poétique ? C'est que, Parisien par la naissance, Français par la langue, Voltaire était, on le voit dans ses lettres, Anglais par l'esprit et Russe par le cœur. A tout cela, il est une cause encore plus intime. Jeanne d'Arc, la gloire et le salut de la France, était surtout chrétienne. Voltaire, philosophe, Voltaire, historien, prépare donc la voie à Voltaire, poëte. Tout doit aboutir à traîner Jeanne d'Arc dans la fange d'un poëme où l'obscénité la plus ordurière le dispute à l'impiété la plus exécrable. Et ce poëme,

[1] *Dict. philos.*, art. Jeanne d'Arc. — [2] *Essai sur les mœurs et l'esprit des ations*, c. 80.

digne au plus de Sodome, cette dérision infâme de la virginité, du patriotisme et du martyre, fait les délices des princes et des princesses, de l'impératrice de Russie, du roi de Prusse, de la margrave de Bareith, même de bien des seigneurs et dames de France, même de certains hommes d'Église ! Et Paris, le Paris des théâtres, fait l'apothéose, non pas de la chaste héroïne, qui a sauvé la France, mais du poëte ordurier qui la traîne dans la boue, et qui, en cela, n'est que le trop fidèle représentant d'un siècle de pourriture et d'infamie.

---

§ VIe.

ÉTAT DES TRONES EN EUROPE, PARTICULIÈREMENT EN RUSSIE, EN PRUSSE ET EN POLOGNE.

La plupart des trônes d'Europe étaient occupés par des princes scandaleux. Celui de Russie, dès Pierre Ier, dit le Grand, l'emporte sur tous les autres. L'adultère et le régicide y paraissent indigènes. Comme nous avons vu, Pierre était le troisième fils du czar Alexis Romanow ; ses frères aînés étaient Fédor, qui mourut sans postérité, et Ivan, qui laissa deux filles et un fils héritier du trône [1], mais duquel il n'est plus question dans l'histoire de Russie. Pierre régna seul à la place de son frère aîné et de son neveu. Jeune encore, Pierre épousa Eudoxie Lapouchin, dont il eut un fils légitime, Alexis : bientôt il renvoie Eudoxie et prend à sa place la fille d'un brasseur de Moscou, qu'il renvoie à son tour ; enfin il épouse une prisonnière de Livonie, femme d'un dragon suédois. Pierre en a trois enfants naturels : deux filles, Anne et Élisabeth, et un garçon. Pour préparer à celui-ci la voie du trône, il fait condamner à mort et empoisonne lui-même son fils aîné et légitime, Alexis : crime inutile, car l'enfant mourut peu après. Il mourut à l'âge de cinquante-trois ans : toute la Russie crut que sa mort avait été accélérée [2]. Le légitime héritier du trône était le fils de l'infortuné Alexis, décapité par son père : il fut écarté. Menzikof, fils d'un pâtissier, l'un des généraux à qui Catherine avait accordé ses faveurs, força le sénat russe de la déclarer impératrice. Menzikof et Catherine ne savaient ni lire ni écrire. Après la mort de Pierre, Catherine Ire continua son inconduite. Elle maria l'une de ses filles, Anne, au duc de Holstein. Ce prince eut un fils qui fut depuis Pierre III [1]. A la mort de Catherine, en 1727, Menzikof fit proclamer empereur le fils de l'infortuné Alexis, sous le nom de Pierre II, qui mourut de la petite vérole en 1730. Alors on écarta de l'empire les deux filles de Pierre Ier, Élisabeth et Anne, avec son fils, attendu qu'étant issus d'un double adultère ils devaient rester à jamais exclus du trône. On observa que, quand Pierre Ier épousa Catherine, le premier mari

[1] *Biogr. univers.*, art. Pierre Ier. — [2] Castéra. *Hist. de Catherine II, impératrice de Russie*, l. 1. — [3] *Ibid.*

de cette femme et l'impératrice Eudoxie Lapouchin étaient encore vivants [1]. On appela donc au trône la princesse Anne, fille aînée d'Ivan, frère aîné de Pierre Ier, laquelle était veuve et duchesse de Courlande. Elle se prostituait au petit-fils d'un palefrenier, nommé Biren, qui fit mourir dans les supplices plus de onze mille Russes et en exila deux fois autant. Elle appela auprès d'elle sa nièce, fille de la duchesse de Mecklembourg, la reconnut pour son héritière et la maria au duc de Brunswick. De ce mariage naquit, en 1740, un prince nommé Ivan, qui fut déclaré grand-duc de Russie. A la mort d'Anne Ivanowna, l'an 1740, son neveu Ivan, sixième du nom, fut élu empereur à l'âge de deux mois, sous la régence de sa mère, la duchesse de Brunswick. Celle-ci s'étant, par suite de ses débauches, brouillée avec son mari, une conspiration mit sur le trône Élisabeth, seconde fille de Pierre Ier, et jeta en prison le jeune Ivan avec sa mère. — 1741. — Élisabeth, ne voulant pas de mari officiel, épousa secrètement un grenadier des gardes. Souvent elle buvait avec excès, et ses femmes étaient obligées de la porter au lit [2]. A sa mort, en 1762, on reconnut empereur le fils de sa sœur Anne Pétrowna, sous le nom de Pierre III : il avait épousé une princesse d'Anhalt, qui fut Catherine II. Elle eut plusieurs enfants ; et d'abord, du chambellan Soltikof, elle eut un fils, qui fut plus tard l'empereur Paul, père d'Alexandre, de Constantin et de Nicolas, actuellement empereur de Russie [3]. Et avant et après qu'elle fut montée sur le trône, par la mort d'Élisabeth, arrivée le 5 janvier 1762, Catherine II ne discontinuait point ses adultères. Son époux, Pierre III, résolut de la répudier, de déclarer bâtard son fils Paul et de reconnaître pour son héritier le prince Ivan, détrôné par Élisabeth et plongé dans un cachot, où il alla secrètement lui rendre visite. Mais Catherine II sut prévenir son époux. Joignant l'hypocrisie à la débauche, elle avait gagné le peuple russe par un extérieur de dévotion : les courtisans ourdirent une conspiration en sa faveur et corrompirent les régiments de la garde : le 6 juillet 1762, elle fut proclamée seule impératrice à Pétersbourg et couronnée dans la grande église. Pierre III renonça à la couronne et se soumit en tout aux volontés de Catherine : pour toute réponse, Catherine lui envoya, le septième jour, trois de ses courtisans, qui lui annoncèrent sa prochaine délivrance et lui demandèrent à dîner. Aussitôt on apporte, suivant la coutume du Nord, des verres et de l'eau-de-vie. Le czar, sans défiance, avale son verre et sent aussitôt des dou-

[1] Castéra, *Hist. de Catherine II, impératrice de Russie*, p. 79. — [2] *Ibid.*, p. 151. — [3] Nicolas Ier, mort en 1854.

leurs cruelles : il était empoisonné. Il demande du lait, on lui présente un second verre de poison. Comme il s'y refuse, on le renverse et on l'étrangle. Informée que son époux n'existe plus, Catherine paraît au milieu de sa cour avec un air tranquille; elle dîne en public comme à l'ordinaire, et le soir elle tient sa cour avec la plus grande gaieté [1].

Les trois exécuteurs du parricide de Catherine II sur son époux et son souverain sont : 1° Alexis Orlof, frère de Grégoire, le principal des favoris de Catherine. Alexis fut nommé lieutenant-colonel dans les gardes; 2° Téplof, bâtard de Théophile, archevêque de Novogorod, qui couronna Catherine; 3° le prince Baratinsky, auquel Catherine d'Anhalt, pour prix de son crime, fit épouser une princesse de Holstein. Chose remarquable! les dynasties protestantes d'Allemagne servent à propager et à récompenser le régicide en Russie. Pour couronner dignement cette série de forfaits, Catherine d'Anhalt fit assassiner, en juillet 1764, l'empereur détrôné, Ivan VI; puis elle continua jusqu'à sa mort, en 1796, de se prostituer à ses courtisans. Son fils, l'empereur Paul, est étranglé à son tour le 12 mars 1801, du consentement, dit-on, de ses propres enfants. Telle est la dynastie régicide et adultère qui règne en Russie. Telle est cette Catherine II que Voltaire appelle sa *sainte Catherine* et sa *déesse*. Tels sont les souverains pontifes des Russes schismatiques.

Ainsi que nous avons vu, le premier pape moscovite, Pierre Ier, traita les Russes plus en bêtes qu'en hommes, plus en boucher qu'en pasteur. Il avait aboli le patriarcat de Russie, importé de Constantinople. En 1725, voulant faire couronner impératrice la femme Marthe ou Catherine du soldat suédois, il s'adressa à l'archevêque de Novogorod, primat de Russie. Celui-ci crut l'occasion favorable pour faire rétablir le patriarcat en sa faveur : il remontra au czar qu'une si auguste cérémonie acquerrait bien plus de solennité par la présence d'un patriarche. Pour toute réponse, le czar le bâtonna : c'était sa manière d'avertir les gens dont il n'était pas content. L'archevêque le comprit, et il ne fut plus question du patriarcat. Une lubie de Pierre Ier coûta bien du sang à la Russie, ce fut la réforme de l'habit et de la barbe. Il obligea les Russes à s'habiller et à se raser comme les Allemands, et, pour les y amener, il fit couper la tête à plus de huit mille : lui-même fut le maître bourreau. Un jour, dans un grand repas, après avoir beaucoup bu, suivant sa coutume, il fit amener des prisons une vingtaine de Strélitz, et à chaque rasade il coupait la tête à un de ces infortunés, aux grands

[1] Castéra, *Hist. de Catherine II*, l. 4.

applaudissements de sa cour. Du reste, cela peut-il étonner de la part d'un père qui a égorgé son propre fils ? Ce qui étonne, c'est que Voltaire ait dissimulé ces faits dans son histoire ou plutôt son roman de Pierre le Grand. Frédéric II, encore prince royal de Prusse, les lui avait cependant fait connaître par des mémoires authentiques. Il lui avait dit : « Le czar vous apparaîtra dans cette histoire bien différent de ce qu'il est dans votre imagination... Un concours de circonstances heureuses, des événements favorables et l'ignorance des étrangers ont fait du czar un fantôme héroïque, de la grandeur duquel personne ne s'est avisé de douter. — Le czar n'avait aucune teinture d'humanité, de magnanimité et de vertu : il avait été élevé dans la plus crasse ignorance ; il n'agissait que selon l'impulsion de ses passions déréglées. » Voilà ce que dit Frédéric, mais que Voltaire, adulateur de sa *déesse Catau*, n'a osé répéter. En un mot, Pierre Ier civilisa les Russes tel qu'un bourreau, à coups de hache et de bâton, pour les choses matérielles ; il leur apprit à mieux faire la guerre, à bâtir plus régulièrement des villes, à construire et à gouverner des vaisseaux ; mais pour la douceur des mœurs, l'humanité et la charité chrétiennes, la chasteté et la fidélité conjugales, la vérité et l'unité religieuses, source unique de la civilisation véritable, il recula les Russes pour des siècles. Les sauvages de l'Océanie sont moins éloignés du royaume de Dieu. Témoin la papesse Catherine, séparée de son mari et vivant avec un autre, dont elle hâte la mort; témoin la papesse Élisabeth, plongée dans l'ivrognerie et la débauche ; témoin la papesse Catherine d'Anhalt, infectant tous les peuples par le scandale de ses adultères. Pour se justifier, elle achète les bibliothèques de Diderot, de d'Alembert et de Voltaire, dont effectivement les principes de morale canonisent tous les crimes. Comment la nation russe, ainsi enveloppée, circonvenue, faussée par une barbarie savante et philosophique, pourra-t-elle jamais s'en déprendre ?

Il en est à peu près autant de la nation prussienne, si nation il y a. Nous l'avons vu, jusqu'au seizième siècle, la Prusse proprement dite, dont la capitale est Kœnigsberg, était un fief de l'Église romaine, possédé par les religieux militaires connus sous le nom de chevaliers Teutoniques, pour contenir et civiliser les païens du Nord. Leur grand-maître ou supérieur général était le moine Albert de Brandebourg. Lorsque le moine Luther devint apostat et prit femme, le moine Albert fit de même ; en outre, il vola le duché de Prusse à l'Église romaine et aux chevaliers Teutoniques, et le légua, comme monument de son apostasie, à ses parents de Brandebourg, dont le chef devint ainsi le plus puissant électeur de l'Empire. En 1700,

l'empereur Léopold érigea le duché de Prusse en royaume, et le 10 janvier 1701, l'électeur de Brandebourg fut couronné roi à Kœnigsberg, sous le nom de Frédéric Ier. Il imita, autant qu'il put, le faste de Louis XIV. Suivant le mot de son petit-fils, Frédéric II, il fut grand dans les petites choses et petit dans les grandes. Son fils, Frédéric-Guillaume Ier, élevé par une huguenote réfugiée de France, avait un naturel rude et dur, et un despotisme de volonté qui s'irritait de la moindre contradiction. Parvenu au trône en 1713, il vendit la plus grande partie des effets et des meubles précieux du château ; il nomma un bouffon président de l'Académie des sciences, dont Leibnitz avait été le chef sous son père. Une tabagie devint la retraite favorite du nouveau roi, et il s'y rendait tous les soirs pour fumer du tabac et boire de la bière avec ses généraux. « C'était, dit Voltaire, un véritable Vandale qui, dans tout son règne, n'avait songé qu'à amasser de l'argent et à entretenir, au moins de frais qu'il se pouvait, les plus belles troupes de l'Europe. Jamais sujets ne furent plus pauvres que les siens, et jamais roi ne fut plus riche. Il avait acheté à vil prix une grande partie des terres de sa noblesse, laquelle avait mangé bien vite le peu d'argent qu'elle en avait tiré [1]. » Son fils aîné, depuis Frédéric II, ayant voulu échapper par la fuite à ses brutalités, fut condamné à mort avec son confident : le confident fut exécuté sous les yeux du fils, qui s'attendait au même sort, mais finit néanmoins par obtenir sa grâce. Frédéric II, élevé par deux huguenots de France, épousa une princesse de Brunswick, mais n'en eut point d'enfants. On dit qu'il n'aima jamais ni homme ni femme, mais seulement ses chiens; ils avaient leur entrée libre dans sa chambre, et celui qu'il affectionnait le plus, ordinairement le plus gros, couchait avec lui dans le même lit. Dans chacun de ses palais, il avait des statues d'Antinoüs, le favori sodomite de l'empereur Adrien, auquel il n'était pas fâché qu'on le comparât [2]. Il agrandit le royaume de Prusse par des guerres qu'il fit à l'Autriche et par le partage de la Pologne. Il eut pour successeur son neveu, Frédéric-Guillaume II, qui, d'après ses ordres, renvoya sa première femme, en prit une seconde, et, devenu roi, une troisième, du vivant des deux autres, sans compter un troupeau de concubines. Tels étaient les papes de l'église prussienne.

Quant à leur *Credo*, luthérien ou calviniste, il se réduisait à faire de l'homme une machine sans libre arbitre, et de Dieu un tyran plus que cruel, qui nous punirait du mal que lui-même opère en nous et que nous ne pouvons pas éviter, et même du bien que nous ferions

[1] *Mém. de Voltaire*, t. 1, p. 221. — [2] *Biogr. univers.*, art. Frédéric II.

de notre mieux. Aussi Frédéric II ne croyait-il pas trop à l'existence de Dieu et à la liberté de l'homme. Dans certaines lettres qu'il écrivait comme prince royal à Voltaire, il se montre assez crûment athée et fataliste; et c'est Voltaire qui, dans sa réponse de 1737 et 1738, lui prouve, et assez bien, qu'il existe un Dieu, non pas luthérien ni calviniste, mais un Dieu tout-puissant et tout bon, et que l'homme est libre, non pas de la liberté dérisoire de Luther, Calvin et Jansénius, mais d'une liberté véritable, non pas en toutes choses, mais dans un grand nombre, les seules dont il est responsable devant Dieu et devant les hommes : en un mot, il prouve au pape athée des Prussiens qu'il existe un Dieu, et que l'homme est libre, tel que les catholiques le croient. Malheureusement, Voltaire lui-même ne montre pas toujours là-dessus des idées aussi nettes et aussi fermes; plus d'une fois, dans d'autres écrits, il favorise le matérialisme et même l'athéisme. Enfin le roi de Prusse n'avait pas même les croyances de Robespierre. Quant à la religion chrétienne, il lui était aussi hostile que Voltaire. Dans une lettre du 25 novembre 1766, il lui applique jusqu'à trois fois l'épithète d'*infâme* et envoie des écrits contre elle. « Mais, dit-il à Voltaire, ce ne sont que de légères chiquenaudes que j'applique sur le nez de l'*infâme;* il n'est donné qu'à vous de l'écraser. » Dans sa correspondance de l'année 1771 et suivantes, cette épithète satanique se reproduit jusqu'à treize et quatorze fois. Tel était ce prince prussien que Voltaire appelle *dieu* et *messie*. Chose à remarquer : pour déverser le mépris et la haine sur le christianisme, Frédéric publia un abrégé de l'*Histoire ecclésiastique* de Fleury, avec un discours préliminaire de sa façon, qui se distingue en particulier par ses bévues. Il fit aussi, sous le nom de *Dialogue de morale*, une espèce de catéchisme à l'usage de la jeune noblesse. Il n'y est pas dit un mot de Dieu ni de la vie future. Il y définit la vertu : « Une heureuse disposition qui nous porte à remplir les devoirs de la société pour notre propre avantage. » Ainsi, notre propre avantage, telle est la fin et la règle unique de nos actions. Frédéric l'avait mandé à Voltaire dès le 26 décembre 1737, en ces termes : « Le principe primitif de la vertu, c'est l'intérêt. « Au reste, c'est le principe fondamental de la politique moderne, réduit en théorie par Machiavel et en pratique par les rois. Frédéric II, il est vrai, réfuta la théorie de Machiavel, n'étant que prince royal; mais à peine roi, il fit tout au monde pour supprimer sa réfutation, attendu que son règne tout entier devait être le règne du machiavélisme : témoin les troubles fomentés en Pologne pour amener le partage et l'anéantissement de ce royaume.

Encore prince royal et mal mené par son père, Frédéric s'appli-

quait à la littérature française. Comme Voltaire en était le coryphée, il se mit en correspondance avec Voltaire. Dans leurs premières lettres, c'est à qui des deux flattera davantage l'autre. Frédéric, devenu roi, finit par attirer Voltaire à Berlin en 1750, avec le titre de chambellan et une pension de vingt mille livres. Ils soupaient, travaillaient et philosophaient ensemble. « Jamais, dit Voltaire dans ses mémoires, on ne parla, en aucun lieu du monde, avec tant de liberté de toutes les superstitions des hommes, et jamais elles ne furent traitées avec plus de plaisanterie et de mépris. » Il écrivait à la dame du Deffant qu'*il dînait régulièrement avec deux ou trois impies*. L'un d'eux était le roi de Prusse; les autres, le marquis d'Argens, Toussaint et la Mettrie. Le premier, fils du procureur général au parlement d'Aix, eut une jeunesse orageuse. Déshérité par son père pour son inconduite, il se fit écrivain pour vivre, et passa en Hollande pour écrire avec plus de liberté. C'est là qu'il publia ses *Lettres juives*; ses *Lettres chinoises*; ses *Lettres cabalistiques*. Quant aux mérites de ces ouvrages, il suffit de savoir que Voltaire appelle l'auteur l'*insensé d'Argens* [1]. Et dans une lettre au roi de Prusse, 1er mars 1771 : « On m'a dit que d'Argens est mort : j'en suis très-fâché; c'était un impie très-utile à la bonne cause, malgré tout son bavardage. » Sur quoi Frédéric répond, le 16 de mars : « Le pauvre Isaac est allé trouver son père Abraham en paradis; son frère d'Éguille, qui est dévot, l'avait lesté pour ce voyage; et l'*infâme* s'érige des trophées. »

C'est que le marquis d'Argens, qui s'était conduit en écervelé la plus grande partie de sa vie, qui, même à l'âge de près de soixante ans, avait épousé une comédienne, finit par devenir plus raisonnable et même Chrétien. Il passa ses deux dernières années en Provence. Le président d'Éguille, son frère, lui donna une terre, malgré son exhérédation. Le marquis était toujours le premier à lui parler de religion, et à faire des objections. Le président, homme pieux et sage, se contentait de résoudre les difficultés, et de lui faire sentir qu'elles ne provenaient que de fausses idées qu'il avait sur la religion chrétienne. Ce qui fit aussi une singulière impression sur son esprit, fut la société de deux ecclésiastiques respectables, son frère, l'abbé d'Argens, et l'abbé de Monvallon, qui étaient avec lui à la campagne. En quittant son frère, il lui dit : Je ne crois pas encore, il est vrai; mais je t'assure que je ne *décrois* pas non plus. Une maladie acheva de le déterminer. Étant tombé malade vers la fin de 1770, chez la baronne de Lagarde, sa sœur, près de Toulon, il demanda lui-même

[1] *Lettre à Damilaville*. 2 janvier 1763.

les sacrements de l'Église, témoigna son repentir de tous les ouvrages qu'il avait écrits, et mourut le 11 janvier 1771. C'est de cette mort si chrétienne que plaisante le roi et pape de Prusse.

Toussaint, l'autre impie, né à Paris, quitta le barreau pour la littérature. D'abord janséniste, il publia des hymnes en l'honneur du diacre Pâris. Plus tard, il publia le livre *Des Mœurs*, recueil de lieux communs qu'on trouve partout, mais où il cherche à établir une morale sans religion ni conscience. Son livre ayant été condamné en France, il en donna des *Éclaircissements* qui eurent le même sort. L'auteur eut une chaire de rhétorique à Berlin, où il mourut en 1772. La veille de sa mort, il invita Thiébault, son collègue, à passer le lendemain, à dix heures du matin, chez lui, pour y être témoin d'une cérémonie religieuse qui y aurait lieu. Avant de recevoir le saint viatique de la main du curé, Toussaint, en présence de sa femme et de ses enfants, qui étaient à genoux, ainsi que Thiébault, demanda pardon à Dieu du scandale qu'il avait pu donner par sa conduite et par ses écrits, déclarant que si, dans ses ouvrages ou ses discours, il s'était montré peu chrétien, ce n'avait jamais été par conviction, mais par vanité ou pour plaire à quelques personnes [1].

Julien de la Mettrie, médecin, le troisième impie, naquit à Saint-Malo en 1709, et commença également par être janséniste. Ayant été obligé de sortir de France, pour son *Histoire naturelle de l'âme*, il se retira en Hollande, puis à Berlin, où il continua d'écrire en faveur du matérialisme le *Système d'Épicure*, l'*Homme machine*, l'*Homme plante*, et d'autres ouvrages du même genre. C'est à son sujet que Voltaire disait, dans une lettre du 6 novembre 1750 : « Il y a ici un homme trop gai, c'est la Mettrie. Ses idées sont un feu d'artifice toujours en fusées volantes. Ce fracas amuse un demi-quart d'heure, et fatigue mortellement à la longue. Il vient de faire, sans le savoir, un mauvais livre imprimé à Potsdam, dans lequel il proscrit la vertu et les remords, fait l'éloge des vices, invite son lecteur à tous les désordres, le tout sans mauvaise intention. Il y a dans son ouvrage mille traits de feu, et pas une demi-page de raison ; ce sont des éclairs dans une nuit. Des gens sensés se sont avisés de lui remontrer l'énormité de sa morale. Il a été tout étonné ; il ne savait pas ce qu'il avait écrit. Cet étrange médecin est lecteur du roi; ce qu'il y a de bon, c'est qu'il lui lit à présent l'*Histoire de l'Église*. Il en passe des centaines de pages, et il y a des endroits où le monarque et le lecteur sont prêts à étouffer de rire. » La mort de la Mettrie fut digne de sa vie. Voltaire la raconte dans sa lettre du 14 no-

[1] *Souvenirs de Berlin.*

vembre 1751. « Je ne reviens point de mon étonnement. Milord Tirconnel envoie prier la Mettrie de venir le voir pour le guérir ou pour l'amuser. Le roi a bien de la peine à lâcher son lecteur, qui le fait rire, et avec qui il joue. La Mettrie part, arrive chez son malade dans le temps que madame Tirconnel se met à table; il mange et boit, et rit plus que tous les convives; quand il en a jusqu'au menton, on apporte un pâté d'aigle déguisé en faisan, qu'on avait envoyé du Nord, bien farci de mauvais lard, de hachis de porc et de gingembre ; mon homme mange tout le pâté, et meurt le lendemain chez milord Tirconnel, assisté de deux médecins dont il s'était moqué. Voilà une grande époque dans l'histoire des gourmands. Il y a actuellement grande dispute pour savoir s'il est mort en chrétien ou en médecin. Le fait est qu'il pria le comte de Tirconnel de le faire enterrer dans son jardin. Les bienséances n'ont pas permis qu'on eût égard à son testament. Son corps, enflé et gros comme un tonneau, a été porté, bon gré, mal gré, dans l'Église catholique, où il est tout étonné d'être. » Voltaire, dans d'autres lettres, n'en parle que comme d'un *brave athée*, d'un *gourmand célèbre* et d'un *fou*, et ajoute qu'*il a laissé une mémoire exécrable*, et *des enfants qui mouraient de faim à Paris*. Le roi de Prusse, en pleine Académie de Berlin, fit l'éloge de la Mettrie et la satire des prêtres. Sur quoi Voltaire écrivit au duc de Richelieu, le 27 janvier 1752 : « La Mettrie aurait été trop dangereux, s'il n'avait pas été tout à fait fou. Son livre contre les médecins est d'un enragé et d'un malhonnête homme ; avec cela, c'était un assez bon diable dans la société. Comment concilier tout cela ? c'est que la folie concilie tout. Il a laissé une mémoire exécrable à tous ceux qui se piquent de mœurs un peu austères. Il est fort triste qu'on ait lu son éloge à l'Académie, *écrit de main de maître*. Tous ceux qui sont attachés à ce maître en gémissent. Il semble que la folie de la Mettrie soit une maladie épidémique qui se soit communiquée. Cela fera grand tort à l'écrivain ; mais, avec cent cinquante mille hommes, on se moque de tout, et on brave les jugements des hommes. »

La bonne intelligence de Frédéric et de Voltaire ne dura pas toujours. Mordants et caustiques l'un et l'autre, ils ne s'épargnèrent pas toujours réciproquement. Le roi prussien n'écrivait qu'en français : il y faisait même des vers. Voltaire avait la tâche de les corriger, non-seulement pour le style, mais encore pour l'orthographe. Il s'avisa de dire qu'il était occupé à blanchir le linge sale du roi. Le mot était d'autant plus piquant qu'il était juste. Frédéric, très-piqué, dit à son tour en parlant de Voltaire : Laissez faire ; on presse l'orange, et on en jette l'écorce quand on a sucé le jus. Voltaire sut

le propos par la Mettrie, et en écrivit à sa nièce le 2 septembre 1751 : « Tout lecteur qu'il est du roi de Prusse, la Mettrie brûle de retourner en France. Cet homme si gai, et qui passe pour rire de tout, pleure quelquefois comme un enfant d'être ici... Dans ses préfaces, il vante son extrême félicité d'être auprès d'un grand roi qui lui lit quelquefois ses vers, et en secret il pleure avec moi. Il voudrait s'en retourner à pied ; mais moi !... pourquoi suis-je ici ? Je vais bien vous étonner. — Ce la Mettrie est un homme sans conséquence, qui cause familièrement avec le roi après la lecture. Il me parle avec confiance ; il m'a juré qu'en parlant au roi, ces jours passés, de ma prétendue faveur et de la petite jalousie qu'elle excite, le roi lui avait répondu : *J'aurai besoin de lui encore un an, tout au plus ; on presse l'orange, et on jette l'écorce.* — Je me suis fait répéter ces douces paroles ; j'ai redoublé mes interrogations ; il a redoublé ses serments. »

Lors de son arrivée à Berlin, Voltaire y trouva un de ses anciens amis, président de l'Académie des sciences. C'était le géomètre et astronome Maupertuis, né à Saint-Malo en 1698, et envoyé par le gouvernement français, l'an 1736, avec d'autres académiciens de Paris, pour mesurer un degré du méridien dans le nord, tandis que d'autres académiciens en mesuraient un au Pérou sous l'équateur, afin qu'avec ces divers degrés, et ceux qu'on avait mesurés en France, on pût déterminer plus exactement la figure de la terre. Cette opération valut à Maupertuis beaucoup de réputation, mais aussi beaucoup de critiques. Comme il était fort vif, il répondait à ses adversaires d'une manière blessante. En 1745, il quitta Paris pour Berlin. Dès l'année suivante, il eut une violente querelle avec un mathématicien allemand, et le fit exclure de l'Académie. Voltaire intervint et publia une satire, où il se moque de son ancien ami avec beaucoup de finesse, lui qui précédemment en avait fait les plus grands éloges. En 1738, Maupertuis était un *génie sublime*, un *grand mathématicien*, un *Archimède*, un *Christophe Colomb* pour les découvertes, un *Michel-Ange*, un *Albane* pour le style. En 1752, ce n'était plus qu'un *esprit bizarre*, un *raisonneur extravagant*, un *philosophe insensé*. Le roi, à qui Voltaire avait communiqué sa diatribe, en demanda le sacrifice et ne l'obtint pas. Voltaire, profitant d'un privilége accordé pour un autre ouvrage, livra la satire à l'impression. Frédéric exigea que tous les exemplaires lui fussent remis, et il les brûla lui-même au feu de sa cheminée. Mais un exemplaire, probablement réservé par l'auteur, avait pris le chemin de la Hollande ; et bientôt une nouvelle édition, répandue dans toute l'Allemagne, la fit rire aux dépens du président. Frédéric alors fit brûler l'ouvrage

sur toutes les places publiques de Berlin. Voltaire, irrité au dernier point, rendit au roi sa clef de chambellan, sa croix du Mérite et sa pension. Frédéric les lui renvoya, et il s'ensuivit une réconciliation qui n'était sincère ni de part ni d'autre [1].

Quant à Maupertuis, il mourut à Bâle, le 27 juillet 1729, entre les bras de deux religieux. Depuis quelques années il s'était converti sincèrement à la religion ; et dès lors il s'était constamment montré au-dessus de la petite manie de l'esprit fort et des froides railleries des ennemis de la révélation. Il a rendu publics les motifs de son changement : un des principaux était que la vraie religion devait conduire l'homme à son plus grand bien par les plus grands moyens possibles, et que la religion de Jésus-Christ avait seule ce double avantage [2].

Frédéric et Voltaire se brouillèrent de nouveau en 1753. Voltaire demanda d'aller prendre les eaux de Plombières, avec la promesse formelle de revenir et la ferme résolution de n'en rien faire. Frédéric, après des refus dérisoires et des délais de mauvais augure, accorda cette permission, en y mettant pour condition un retour sur lequel il ne comptait pas. De Berlin, Voltaire se rendit à Leipzig, puis à Gotha, pour se rendre à Strasbourg, en passant par Francfort. Dans cette dernière ville, au moment de monter en voiture, il est arrêté par un officier prussien, qui lui redemande sa clef de chambellan et un volume des poésies du roi. Comme le volume était resté à Leipzig avec d'autres effets, Voltaire fut obligé de souscrire l'engagement de rester pour otage à Francfort, jusqu'à l'arrivée de la caisse où il était renfermé. Le volume ayant été remis, Voltaire sortait de la ville pour continuer sa route, lorsque l'officier prussien le fit arrêter et constituer prisonnier dans une méchante auberge, ainsi que son secrétaire et sa nièce, qui était venue à sa rencontre. Tous les genres d'outrages leur furent prodigués : on les invectiva, on s'empara de leurs effets, on leur fit même vider leurs poches. Ils furent séparés et gardés à vue par des soldats ayant la baïonnette au bout du fusil. De nouveaux ordres étant venus de Berlin, on leur rendit la liberté. On leur restitua leurs effets, non sans en avoir distrait une partie : et Voltaire fut encore obligé de payer les frais de capture et d'emprisonnement.

Plus tard, notamment dans sa lettre du 21 avril 1760, Voltaire se plaignit au roi lui-même de pareils procédés, particulièrement à l'égard de sa nièce : « Le plus grand mal qu'aient fait vos œuvres, ajoute-t-il, c'est qu'elles ont fait dire aux ennemis de la philosophie

[1] *Biogr. univ.*, art. Voltaire. — [2] *Ibid.*, art. Maupertuis.

répandus dans toute l'Europe : Les philosophes ne peuvent vivre en paix, et ne peuvent vivre ensemble. Voici un roi qui ne croit pas en Jésus-Christ, il appelle à sa cour un homme qui n'y croit point, et il le maltraite ; il n'y a nulle humanité dans les prétendus philosophes, et Dieu les punit les uns par les autres. » Le roi lui répond le 12 de mai : « Je n'entre point dans la recherche du passé. Vous avez eu sans doute les plus grands torts envers moi. Votre conduite n'eût été tolérée par aucun philosophe. Je vous ai tout pardonné ; et même je veux tout oublier. Mais si vous n'aviez pas eu affaire à un fou amoureux de votre beau génie, vous ne vous en seriez pas tiré aussi bien chez tout autre. Tenez-le-vous donc pour dit, et que je n'entende plus parler de cette nièce qui m'ennuie, et qui n'a pas autant de mérite que son oncle pour couvrir ses défauts. »

C'est avec cette urbanité prussienne que le roi de Prusse traite son ami philosophe. Quant à ses sujets, ils étaient moins libres que ceux du Grand-Turc. Frédéric défendait aux riches de marier leurs filles sans sa permission, de faire de longs voyages, de transporter hors de Prusse leur fortune ; son royaume était une caserne de soldats plus qu'une nation d'hommes libres. Quant à ses sujets pauvres, il les traitait plus inhumainement encore. Il faisait frapper de la fausse monnaie, des pièces de six pfennings, que le peuple était obligé de recevoir, mais qui n'était pas reçue dans les caisses royales ; en sorte que ce roi faux monnayeur accaparait tout le bon argent, et que le pauvre peuple n'avait que le mauvais[1]. En quoi Frédéric était conséquent avec lui-même, et comme philosophe, et comme protestant : comme philosophe matérialiste, il devait regarder tous ses sujets comme des bêtes et des machines, et les traiter en conséquence ; comme protestant, luthérien ou calviniste, son Dieu est un despote cruel qui punit ses créatures esclaves du mal qu'il opère lui-même en elles, et le grand devoir de toute religion, c'est de ressembler à son Dieu.

Autant en est-il des rois et des peuples luthériens de la Scandinavie, le Danemark, la Norwége et la Suède, qui, depuis le commencement du dix-huitième siècle, n'ont cessé de déchoir, et qui, à force d'être rognés par la Russie et la Prusse, risquent beaucoup de devenir provinces russes ou prussiennes, sans qu'on puisse *luthériennement* en blâmer ni la Prusse ni la Russie. En effet, rois et peuples scandinaves croient fermement, sur la parole d'un moine allemand, Luther, qu'ils n'ont pas plus de libre arbitre que les bêtes et les machines, et c'est pour cela qu'ils ont proscrit la religion de

[1] Feller, *Dict. hist.*, art. Frédéric II.

leurs pères, la religion catholique, qui seule enseigne que l'homme n'est pas une machine ni une bête, mais une intelligence incarnée, douée de libre arbitre. Or, si les hommes du Nord ne sont que des bêtes et des machines, il n'y a pour eux ni conscience, ni justice, ni morale : la seule distinction, le seul droit sera la force et la ruse, la force de l'ours, la ruse du renard. Si donc, comme il est évident, la Russie et la Prusse sont tout ensemble et plus rusées et plus puissantes, elles ont un double droit de s'emparer de la Suède, de la Norwége et du Danemark. En outre, ces peuples croient *luthériennement* en un Dieu méchant et injuste, qui nous punit du mal que lui-même opère en nous et que nous ne pouvons pas éviter : ces peuples ne pourraient donc pas, *luthériennement*, trouver mauvais que leurs princes les traitassent de même. De là, sans doute, dans le Danemark, cette facilité à rendre sa royauté, d'élective qu'elle était, héréditaire et même despotique : ce qui n'a pas empêché le Danemark de perdre la Suède, et sa dynastie de s'abâtardir malgré tous les divorces. Mais si, *luthériennement*, les crimes des rois sont des actions divines, il en sera de même des crimes des sujets. De là, peut-être, en Suède le peu d'horreur qu'excite le meurtre d'un roi. Gustave-Adolphe, le héros du luthéranisme, blessé à Lutzen par des soldats autrichiens, fut assassiné par son domestique [1]. Charles XII, son quatrième successeur, héros extraordinaire, qui, jeune encore, battit Frédéric IV, roi de Danemark, Auguste, roi de Pologne, Pierre, czar de Russie, établit roi de Pologne Stanislas Leczinski, mais qui, à force de battre les Russes, leur apprit à le battre lui-même ; Charles XII, respecté des Turcs dans son infortune, fut assassiné par les siens, en 1718, à l'âge de trente-six ans : régicide auquel ne parut pas étranger son beau-frère et successeur Frédéric, qui épousa à la fois deux femmes [2]. L'assassinat de Charles XII fut suivi d'une révolution en faveur du sénat de Stockholm ou de l'aristocratie suédoise. Sous Gustave III eut lieu une contre-révolution en faveur de la royauté ; mais ce prince fut assassiné, le 16 mars 1792, par un complot de nobles. Son fils unique et successeur, Gustave IV, a été détrôné avec son fils, l'an 1809, par son oncle Charles VIII, qui a eu pour successeur un soldat français nommé Bernadotte. Tel a été en somme l'esprit et le sort des rois et papes luthériens de Danemark et de Suède pendant le dix-huitième siècle.

La Pologne, ballottée entre la Russie, la Suède et la Prusse, fut la victime du schisme grec, de l'hérésie protestante et de la poli-

[1] Feller, *Dict. histor.*, art. Gustave-Adolphe. — [2] *Biogr. univ.* de Feller.

tique moderne. Son dernier roi, Jean Sobieski, le sauveur de l'Allemagne et de l'Europe contre les Turcs, était mort le 17 juin 1696. Il laissait trois fils, Jacques, Constantin et Alexandre. L'aîné allait être élu à la place de son père : la France y mit opposition, pour faire élire le prince de Conti. On élut alors Frédéric-Auguste, électeur de Saxe, qui de luthérien se fit catholique. Il fut couronné, en 1697, sous le nom d'Auguste II. Les catholiques forment la masse de la nation polonaise, qui, sous ce rapport, est une ; mais cette unité nationale était ébréchée par une minorité dissidente, luthériens, calvinistes, sociniens, Grecs schismatiques, qui fourniront sans cesse à la Russie, à la Suède et à la Prusse, moyen et prétexte d'intervenir, d'augmenter les troubles déjà si faciles dans un royaume électif, où la noblesse est tout et le peuple n'est rien, et d'en consommer enfin la ruine. Auguste II avait de bonnes qualités, mais ses mœurs ne pouvaient que rendre la royauté méprisable et accroître la démoralisation générale déjà tant favorisée par l'hérésie et l'incrédulité moderne. La Pologne était une monarchie républicaine, il entreprit d'en faire une monarchie absolue : de là des mécontentements, des fédérations pour s'y opposer. Il fut question de nouveau d'appeler au trône le fils de Sobieski ; mais Auguste eut l'adresse de le faire enlever avec son frère Constantin. De plus, il fit alliance avec le czar de Russie, Pierre Ier, tant pour se fortifier contre l'opposition polonaise que pour reconquérir certaines provinces sur la Suède, d'autant plus que le roi de Suède était jeune (il n'avait que dix-huit ans). Mais c'était Charles XII : le 30 novembre 1700, il tua trente mille Russes à Narwa, battit le roi Auguste à Riga, puis à Clissow, et eut, l'an 1703, envahi la plus grande partie de la Pologne : ses troupes occupaient Varsovie : une diète déclara le trône vacant, on l'offrit au troisième fils de Sobieski, Alexandre, qui refusa. Sur la proposition de Charles XII, qui était *incognito* dans la ville, on élut Stanislas Leczinski, noble polonais, qui ne refusa pas. Mais, peu après, le nouveau roi faillit être enlevé dans Varsovie même par son compétiteur Auguste, qui avait pour lui le nonce du Pape, et qui fut néanmoins réduit à se retirer en Saxe. Charles XII l'y poursuivit et le força, l'an 1707, à renoncer solennellement à tous ses droits sur la couronne de Pologne. Cette renonciation d'Auguste n'était pas plus libre que l'élection de Stanislas, faite en la présence des baïonnettes suédoises. Charles XII ayant été battu par les Russes, à Pultawa, l'an 1709, Auguste rentra en Pologne et Stanislas, en sortit. Le premier mourut roi de Pologne le 1er février 1733. Le roi de France, Louis XV, voulut replacer sur le trône polonais Stanislas, dont il avait épousé la fille, Marie Leczinska. Mais Stanislas arriva trop tard et avec trop

peu de Français; il fut obligé de s'enfuir une seconde fois. Auguste III, fils d'Auguste II, étant soutenu par la Russie et l'Autriche, fut élu à la place de son père, et mourut en 1793 après avoir vu la Saxe ravagée par le roi de Prusse, Frédéric II, et la Pologne divisée de plus en plus par les intrigues de la Russie. Dans un traité avec la Prusse 11 avril 1764, à Saint-Pétersbourg, il y eut un article secret pour entretenir l'anarchie en Pologne, principalement par le *liberum veto,* accordé à chaque noble polonais, qui pouvait ainsi, par sa seule opposition, arrêter toutes les décisions des diètes et assemblées nationales [1]. Le dernier roi de Pologne, dernier sous plus d'un rapport, fut le comte Stanislas Poniatowski. Attaché à l'ambassade polonaise à Pétersbourg, il fut du nombre des favoris de Catherine II et avant et après qu'elle eut étranglé son époux Pierre III. Auguste III étant mort en 1763, Catherine II écarta du trône de Pologne son fils Frédéric-Léopold, envoya des troupes à Varsovie et fit élire Poniatowski, le complice de ses adultères. Et ce n'était qu'un jeu pour empoisonner et étrangler la Pologne, comme elle avait empoisonné et étranglé son mari. De là, dès l'année 1773, sur la proposition du roi philosophe de Prusse, un premier démembrement de la Pologne entre la Russie, la Prusse et l'Autriche. Il ne restait du royaume polonais qu'un fantôme, encore lui donna-t-on une constitution qui devait augmenter les troubles et les rendre irrémédiables. De là, en 1793, un second partage de la Pologne entre la Russie, la Prusse et l'Autriche. Poniatowski ne conserva que Varsovie avec la moindre partie du royaume. Encore, l'année suivante, 25 novembre 1794, trentième anniversaire de son couronnement, Catherine II le força-t-elle de souscrire le traité de partage total et définitif, et de donner son assentiment à la destruction de son royaume. Elle l'obligea même de renoncer pour toujours à tous ses droits, et de déposer la couronne, prix de ses adultères.

La Pologne périt ainsi par la méchanceté d'une femme et par la lâcheté d'un homme. La monarchie autrichienne allait avoir le même sort : une femme la sauva malgré toutes les puissances de l'Europe.

[1] Menzel, *Hist. moderne des Allemands*, t. 12, p. 5.

§ VIIe.

ÉTAT DE L'ALLEMAGNE. GOUVERNEMENT RÉVOLUTIONNAIRE DE JOSEPH II. VOYAGE DE PIE VI A VIENNE. LES BRIGANDS DE SCHILLER, TABLEAU FIDÈLE DE L'EUROPE INTELLECTUELLE ET POLITIQUE A CETTE ÉPOQUE.

L'empereur Charles VI, dernier descendant mâle de Rodolphe de Habsbourg, mourut le 20 octobre 1740. Comme il ne laissait point de fils, il voulut que la succession de ses États fût assurée à sa fille Marie-Thérèse, et, dans cette vue, il s'efforça de faire garantir par les différentes puissances la pragmatique sanction qui réglait cet objet. Des alliances et des contre-alliances se formèrent relativement aux affaires de la maison d'Autriche ; enfin, la pragmatique fut successivement reçue par les États héréditaires, par la diète de l'Empire, et adoptée par toutes les puissances de l'Europe. L'an 1736, et d'après le désir de son père, Marie-Thérèse épousa François, duc de Lorraine, devenu grand-duc de Toscane, et qui fut ainsi la tige de la nouvelle maison impériale de Lorraine-Autriche. D'une beauté remarquable, Marie-Thérèse fut une tendre, fidèle et chaste épouse. Elle eut huit enfants, parmi lesquels les empereurs Joseph II et Léopold II, et la reine de France Marie-Antoinette. A la mort de son père, elle pouvait espérer d'entrer paisiblement dans ses droits, puisqu'ils avaient été garantis par toute l'Europe. Il en fut autrement. La pragmatique sanction, tant de fois invoquée et ratifiée depuis vingt-cinq ans, fut tout à coup considérée comme non avenue. Les électeurs de Bavière et de Saxe, qui avaient épousé ses cousines, furent les premiers à lui disputer l'héritage de ses pères. Le roi d'Espagne, Philippe V, réclama les couronnes de Hongrie et de Bohême. Enfin le roi de Sardaigne réclama le duché de Milan. Tous parlaient au nom des princesses autrichiennes, leurs femmes ou leurs mères, malgré les renonciations qu'elles avaient faites à leurs droits. Le roi philosophe de Prusse, Frédéric II, réclama quatre duchés de Silésie, et les envahit à main armée. La France, voyant le moment favorable pour abaisser l'Autriche, promit à l'électeur de Bavière de lui procurer la couronne impériale. Les rois d'Espagne, des Deux-Siciles, de Prusse, de Pologne et de Sardaigne accédèrent à cette ligue offensive ; et enfin, pour empêcher que la Russie ne donnât des secours à Marie-Thérèse, on disposa la Suède à déclarer la

guerre à cette puissance. Rien ne semblait plus devoir s'opposer au démembrement de la monarchie autrichienne : le partage en était déjà fait par les puissances alliées. L'électeur de Bavière devait avoir la Bohême, la Haute-Autriche, le Tyrol et la Souabe autrichienne; l'électeur de Saxe, la Moravie avec la Haute-Silésie; et le roi de Prusse, tout le reste de cette province. Quant à la Lombardie, elle était destinée à un infant d'Espagne. On ne laissait à la jeune reine que la Hongrie avec la Basse-Autriche, les duchés de Carinthie, de Styrie, de Carniole, et les provinces belgiques. Les premières opérations militaires promirent l'exécution facile de ce plan. A la tête d'une armée française, et revêtu du titre de lieutenant général du roi de France, l'électeur de Bavière s'avance rapidement. Il se fait couronner archiduc d'Autriche à Lintz, roi de Bohême, à Prague, et bientôt après empereur d'Allemagne à Francfort, sous le nom de Charles VII.

Dans un danger aussi imminent, on vit Marie-Thérèse, qui entrait dans sa vingt-quatrième année, déployer un courage au-dessus de son âge et de son sexe. Obligée de quitter Vienne, déjà menacée d'un siége par ses ennemis victorieux, elle court en Hongrie. Elle assemble les quatre ordres de l'État à Presbourg, et, tenant entre ses bras son fils aîné (qui fut depuis Joseph II), elle leur adresse ces paroles en latin : « Abandonnée de mes amis, persécutée par mes ennemis, attaquée par mes plus proches parents, je n'ai de ressource que dans votre fidélité, votre courage et ma constance. Je mets entre vos mains la fille et le fils de vos rois, qui attendent de vous leur salut. » A ce spectacle, les nobles hongrois, qui depuis deux cents ans, n'avaient cessé de repousser le joug de la maison d'Autriche, font éclater l'enthousiasme et le dévouement les plus sincères. Ils tirent leurs sabres et s'écrient : « Mourons pour notre roi Marie-Thérèse ! »

A cette époque-là même, Marie-Thérèse, qui était enceinte, apprenant chaque jour les progrès de ses ennemis, mandait à la duchesse de Lorraine, sa belle-mère : « J'ignore s'il me restera une ville pour y faire mes couches. » Mais le terme de ses infortunes approchait. Des bords de la Drave et de la Save il sort des peuples, inconnus jusqu'alors, qui se joignent aux fidèles Hongrois. Le costume singulier, l'air farouche de ces Pandours, de ces Talpaches et de ces Uhlans répandaient l'effroi presque autant que leurs cruautés. Le comte de Kevenhuller, à leur tête, recouvre l'Autriche, et bientôt même se voit maître de la Bavière. Les malheurs mêmes de Marie-Thérèse combattent pour elle. Les femmes d'Angleterre en sont si profondément touchées, qu'elles lui offrent un subside, tandis que le

parlement lui en vote un plus considérable. Le roi de Prusse, qui le premier avait commencé l'attaque, est le premier à déposer les armes au milieu de la campagne de 1742, moyennant qu'on lui cédât la Silésie et le comté de Glatz : c'était un calcul d'intérêt. Son exemple est bientôt suivi par le roi de Pologne, électeur de Saxe. Le roi de Sardaigne fit plus : il abandonna la coalition pour épouser la querelle de Marie-Thérèse. Mais il fallut qu'elle reconnût aussi ce service par des cessions de territoire. Le roi d'Angleterre, Georges II, fit éclater pour la jeune reine un zèle moins intéressé. Il amena lui-même à son secours une armée composée d'Anglais, de Hanovriens et de Hessois; et, pour rappeler le motif premier de la guerre, il donna à cette armée le nom de pragmatique. Tout changea de face : les désastres du nouvel empereur sont aussi rapides que l'ont été ses succès. Il n'a plus que la ville de Francfort pour asile. Mais tout à coup une nouvelle coalition se forme par la politique de la France. Le perfide roi de Prusse, qui s'était fait payer si chèrement la paix, envahit la Bohême pendant que cent mille Français pénètrent dans le Brisgau, et que l'empereur Charles VII revenait triomphant à Munich. Mais tout à coup ce prince meurt en janvier 1745, et son fils n'a rien de plus pressé que de conclure une paix particulière avec la reine. Il renonce à toute prétention, et se contente d'être maintenu dans la possession de ses États paternels. Le trône impérial était vacant : Marie-Thérèse sut trouver encore assez d'influence pour y faire asseoir le grand-duc de Toscane, son époux, qui prit le nom de François Ier. Il fut reconnu par le roi de Prusse lui-même, qui fit de nouveau sa paix à des conditions encore plus avantageuses que la première. C'était le plus juif des rois de ce temps-là.

Le traité d'Aix-la-Chapelle, 1748, mit un terme à des hostilités qui ensanglantaient l'Europe depuis huit ans. Marie-Thérèse, qui, au commencement de cette longue et terrible lutte, s'était vue sur le point d'être entièrement dépouillée, put se croire enfin assurée de la possession paisible des plus belles parties de son immense héritage. Elle mit tous ses soins à y effacer les traces de la guerre, à ranimer l'agriculture, à faire fleurir le commerce et les arts. Les ports de Trieste et de Fiume furent ouverts à toutes les nations : Ostende reçut des navires chargés des productions de la Hongrie. Des canaux, ouverts dans les Pays-Bas, apportèrent jusque dans le sein des villes les richesses des deux Indes. Les grandes routes y disputèrent de beauté à celles de France. Vienne fut agrandie et embellie; des manufactures de draps, de porcelaine, de glaces, d'étoffes de soie s'établirent dans ses faubourgs. Les sciences eurent à se féliciter de la fondation de plusieurs universités et colléges. Le dessin, la pein-

ture, l'architecture obtinrent des écoles spéciales; Prague, Inspruck, des bibliothèques publiques. Des observatoires enrichis d'instruments précieux s'élevèrent à Vienne, à Gratz, à Tirnau; Van Swieten fut appelé à régénérer l'étude de la médecine et de la chirurgie; Métastase transporta les muses italiennes sur les bords du Danube. Les attentions bienfaisantes de la souveraine se portèrent sur toutes les classes de ses sujets. Les soldats blessés et infirmes, jusque-là livrés à une sorte d'abandon, furent recueillis dans de vastes hôpitaux. Les veuves d'officiers, les demoiselles nobles trouvèrent d'honorables ressources dans des établissements formés par l'humanité et la charité. Jamais, en un mot, la monarchie autrichienne n'avait vu luire d'aussi beaux jours.

Mais, avec un voisin tel que Frédéric II, Marie-Thérèse sentit que l'état de paix devait être pour elle un repos armé. Ses troupes étaient nombreuses et sans cesse exercées aux nouvelles manœuvres. Elle fonda des académies militaires à Vienne, à Neustadt, à Anvers. Enfin, par le traité de 1756, elle rétablit l'alliance si naturelle entre les deux grandes puissances catholiques, la France et l'Autriche, et termina cette rivalité ou plutôt cette hostilité si peu chrétienne et si peu *humanitaire* dont la France moderne avait fait la base de sa politique. Elle fit encore alliance avec la Russie, la Suède et la Saxe. Son projet était de punir Frédéric II de la manière perfide dont il lui avait enlevé la Silésie. De là la guerre de Sept ans, pendant laquelle la Prusse se vit plus d'une fois sur le bord de sa ruine et Frédéric prêt à se tuer de désespoir. La paix de Hubertsbourg, 15 février 1763, termina cette guerre de sept ans et remit les choses comme elles étaient auparavant. Seulement, Joseph II, fils de Marie-Thérèse, fut élu roi des Romains : ce qui lui assurait la couronne impériale. Elle lui échut dès l'année suivante 1765, par la mort de son père François Ier.

Marie-Thérèse pleura sincèrement cet époux chéri : elle prit un deuil austère, et ne le quitta plus pendant les quinze ans qu'elle survécut. Elle fonda un chapitre de chanoinesses à Inspruck, en leur imposant l'obligation de prier à perpétuité pour le salut de l'empereur. Vienne la voyait tous les mois descendre dans les sépultures impériales, pour y arroser de ses larmes la tombe qui renfermait l'objet de sa tendresse. Sans cesse occupée de ses idées de mort, elle fit faire son cercueil, et cousit elle-même son habit mortuaire : c'est dans cette robe funèbre, faite avec le plus grand secret, de sa main royale, qu'elle a été ensevelie. Sa pieuse mort arriva le 29 novembre 1780, à l'âge de soixante-trois ans. Elle descendit au tombeau avec le titre glorieux de *Mère de la patrie,* qui lui fut décerné par la

reconnaissance des peuples. Sa bienfaisance inépuisable, son extrême sensibilité lui en faisaient un besoin. Ayant aperçu un jour, dans les environs de son palais, une femme et deux enfants exténués de besoin, elle s'écria avec l'accent de la plus vive douleur : « Qu'ai-je donc fait à la Providence, pour qu'un tel spectacle afflige mes regards et déshonore mon règne ? » Et aussitôt elle ordonna que l'on servît à cette mère infortunée des mets de sa propre table, la fit venir en sa présence, l'interrogea et lui assigna une pension sur sa cassette. On l'a entendue dire : « Je me reproche le temps que je donne au sommeil ; c'est autant de dérobé à mes peuples. »

Quelle différence entre Marie-Thérèse d'Autriche, comtesse de Habsbourg, et sa contemporaine Catherine de Russie, comtesse d'Anhalt ! Marie-Thérèse, si bonne, si pieuse, si compatissante pour les pauvres ! Marie-Thérèse, la chaste héroïne qui, menacée par toute l'Europe, désarme toute l'Europe, en se présentant à elle avec son jeune fils dans ses bras ! Marie-Thérèse, l'épouse tendre et fidèle, qui ne cesse de pleurer sur la tombe de son époux, jusqu'à ce qu'elle aille le rejoindre dans l'éternité bienheureuse ! et puis Catherine d'Anhalt, la femme adultère et parricide, qui fait l'hypocrite dans les temples pour tromper les peuples sur ses crimes, qui conspire avec les complices de ses débauches, pour détrôner son époux, l'empoisonner et l'étrangler ! Si Marie-Thérèse a pris part au premier démembrement de la Pologne, c'est malgré elle, c'est après la mort de son époux, et lorsque son fils Joseph II tenait les rênes de l'empire. On en a la preuve irrécusable dans l'original encore existant de la convention secrète signée à Pétersbourg, le 17 février 1772, entre Frédéric II et Catherine II. On y lit que si la cour d'Autriche refuse d'accéder au plan de partage, la Prusse et la Russie s'uniront contre elle [1]. Elle fit plus : elle déclara formellement cet acte *injuste* et *imprudent*. Elle écrivait à Kaunitz, principal ministre de son fils Joseph II : « Lorsque tous mes pays étaient attaqués et que je ne savais plus du tout où je pourrais tranquillement faire mes couches, je m'appuyais sur mon bon droit et sur l'assistance de Dieu. Mais dans cette affaire, où non-seulement le droit manifeste crie vengeance contre nous au ciel, mais où toute équité et la saine raison sont contre nous, je dois confesser que de ma vie je ne me suis trouvée dans une telle angoisse et que je rougis de me laisser voir. Le prince doit considérer quel exemple nous donnons à tout l'univers, lorsque, pour un misérable lambeau de la Pologne ou de la Moldavie et de la Valachie, nous risquons notre honneur et notre répu-

[1] *Biogr. univ.*, art. Marie-Thérèse.

tation. Je vois bien que je suis seule et non plus en vigueur, c'est pourquoi je laisse aller l'affaire son chemin, mais non sans le plus vif chagrin de ma part. » Et sur le projet du démembrement elle écrivit : « *Placet*, puisque tant de grands et savants personnages le veulent; mais lorsque je serai déjà morte depuis longtemps, on saura par expérience ce qui résultera de cette violation de tout ce qui a été jusqu'alors saint et juste [1]. »

Ces paroles renferment une condamnation et une prophétie ; condamnation du passé et du présent, prophétie de l'avenir : condamnation et flétrissure indélébile de la Russie, de la Prusse et de l'Autriche : leur acte de démembrement de la Pologne, à plus forte raison le meurtre final de cette nation et de ce royaume, y est déclaré une violation manifeste de tout ce qui est saint et juste, une iniquité qui crie vengeance au ciel, et qui n'outrage pas moins le bon sens que l'équité ; c'est donner à tous les siècles et à tous les peuples l'exemple de la plus grande bassesse d'âme, prostituer son honneur pour un lambeau de terre. Tel est le jugement de Marie-Thérèse [2]. Les descendants de Marie-Thérèse, dégénérés de leur mère, n'ont pas compris ce jugement. Non-seulement ils ont approuvé un premier démembrement de la Pologne, mais un second, mais un troisième, mais un quatrième, comme d'un criminel dont trois bourreaux briseraient les membres sur la roue. Mais alors vient l'accomplissement de la prophétie. Les membres sanglants de la Pologne, dispersés dans les déserts de la Sibérie, dans les cachots de la Prusse, dans les champs de la Gallicie, crient vengeance contre les nouveaux Caïns, comme autrefois le sang d'Abel. Le jugement de l'Europe, le jugement de l'histoire, parle comme le jugement de Marie-Thérèse. La Pologne démembrée, mutilée, agonisante, remue néanmoins au cœur de la Russie, de la Prusse et de l'Autriche, comme un immense remords, et devient pour l'Europe entière une formidable plaie. Qu'a-t-on vu, en effet, à la tête de ces insurrections de 1848 qui ont menacé tous les trônes? Partout des proscrits polonais.

La dégénération autrichienne a commencé dès le fils aîné de Marie-Thérèse [3]. Joseph II, né le 13 mars 1741, roi des Romains en 1764, empereur l'année suivante, mourut le 20 février 1790, sans laisser d'enfants. Marié deux fois, observe un historien moderne de

[1] Menzel, *Hist. moderne des Allemands*, t. 12, c. 1, p. 17, note. — [2] Il semble qu'il ne suffisait pas à Marie-Thérèse de juger que le partage de la Pologne était injuste. Ne devait-elle pas de plus, sinon empêcher cette iniquité flagrante, violation manifeste de tout droit, du moins ne pas y coopérer, ne pas en partager les fruits de malédiction.

[3] On peut dire qu'elle avait commencé sous Marie-Thérèse ; toute la chancellerie autrichienne était déjà infectée de fébronianisme et de philosophisme.

l'Allemagne, la première fois avec une princesse de Parme, la seconde avec une princesse de Bavière, mais chaque fois devenu veuf en peu de temps, il renonça à se marier, lorsque la mort eut rompu la seconde union, qui n'avait pas été heureuse. Il chercha à satisfaire ses inclinations passionnées pour l'autre sexe, dans le commerce avec des femmes d'esprit, mais avec si peu de choix, que sa santé fut plus d'une fois en péril [1]. Il voulut qu'on mît sur son tombeau cette inscription : *Ci-gît Joseph II, qui fut malheureux dans toutes ses entreprises.* La cause de ses malheurs fut son peu de sagesse et de prudence : de sagesse, en ce qu'il se méprenait sur la fin où il devait tendre ; de prudence, en ce qu'il se méprenait sur les moyens à employer. On appelle *révolution* les changements brusques et violents qui arrivent dans le gouvernement des États, et *révolutionnaire* un homme qui aime des changements de cette nature. Joseph II fut un révolutionnaire sur le trône : il le fut par engouement pour la fausse sagesse du siècle, dont il ne sut point démêler la tromperie ; il le fut par la manie d'imiter le roi de Prusse, Frédéric II, qu'il ne fit que singer. Frédéric, l'admiration de ses contemporains, passait pour un monarque absolu et despote ; il passait pour n'avoir aucun égard à la religion et à la morale, ne regardant les hommes qui lui étaient soumis que comme des bêtes ou des machines. Tel fut le modèle de Joseph II. C'était loin de Charlemagne, l'humble coadjuteur et le dévot auxiliaire du Siége apostolique en toutes choses, pour procurer la gloire de Dieu, le salut des âmes et la propagation de la civilisation chrétienne parmi toutes les nations de la terre, lesquelles étaient les diverses branches d'une même famille. Pour Frédéric et Joseph, les nations étaient des troupeaux de gros et petit bétail, que chaque propriétaire parquait et gouvernait à son gré et à son profit. L'intérêt du propriétaire est d'avoir un troupeau nombreux et bien portant, afin d'en tirer beaucoup de lait, de beurre, de fromage, de laine ou de cuirs, vendre ces produits bien cher aux étrangers, en acheter peu ou rien du tout, et remplir ainsi ses coffres d'or et d'argent. Telle était, ni plus ni moins, au jugement de l'historien Menzel, la politique de Frédéric de Prusse et de Joseph d'Autriche. La religion ne devait y entrer que pour rendre les troupeaux plus dociles à se laisser traire et tondre, et même égorger.

L'empire d'Allemagne n'existait plus que de nom ; mais il pouvait reconquérir quelque réalité, si l'empereur avait assez d'esprit pour protéger généreusement les intérêts généraux de l'Allemagne. L'unité de l'Allemagne avait été brisée par l'hérésie ; l'Allemagne n'était

[1] Menzel, t. 12, p. 460.

plus une, mais divisée en Allemagne catholique et en Allemagne protestante; et celle-ci, en luthérienne et calviniste, avec des subdivisions sans fin, qui font de l'Allemagne entière une proie facile, alors pour les Turcs, maintenant pour les Russes. Il y avait cependant un moyen de ramener l'unité nationale : c'était le réveil de la littérature et de la poésie allemandes, qui tendaient naturellement à rapprocher et à réunir les esprits que l'hérésie avait divisés. Ni Frédéric ni Joseph n'y firent la moindre attention. Frédéric, qui, au fond, n'avait ni foi ni loi, se posa néanmoins comme le pape et le pontife du protestantisme allemand, afin de maintenir la division de l'Allemagne et d'en empêcher la réconciliation dans l'antique foi de ses pères. Joseph, au lieu de se présenter à l'Allemagne divisée comme un centre intellectuel et moral avec ses États héréditaires, prit à cœur de séparer ses États d'avec le reste de l'Allemagne par une ligne de douanes commerciales et littéraires.

La monarchie autrichienne se composait de pays et de peuples fort divers de mœurs, d'origine, de coutumes, de législation et même de langue. Il y avait des Allemands, des Flamands, des Italiens, des Slaves, des Hongrois, des Pandours, qui faisaient partie de cette monarchie à des titres et des conditions fort différents. Cette diversité impatienta Joseph II. Il entreprit subitement, et de sa seule puissance, d'introduire l'uniformité en tout et partout; et toujours pour copier Frédéric II, mais en poussant tout au delà des bornes de la sagesse et de la prudence. Depuis que les électeurs de Brandebourg étaient devenus puissants et même rois, ils avaient, sans rien dire, laissé de côté les états généraux de leur pays : Frédéric II avait une administration uniforme pour la guerre et la perception des impôts; mais il respectait les droits des provinces, des villes et des particuliers. Joseph II n'en tint nul compte, et cela contrairement aux principes qu'il mettait en avant. Ainsi, l'an 1785, il disait dans une ordonnance pour introduire une nouvelle assiette de l'impôt : « N'est-il pas insensé de croire que les princes possédassent le pays comme une propriété, avant qu'il y eût des sujets, et qu'ils ont cédé le leur à ceux-ci sous certaines conditions ? N'auraient-ils pas été obligés de décamper à l'instant, pour ne pas mourir de faim, si personne n'eût cultivé le fonds ? Il serait de même contraire au bon sens, si un prince s'imaginait que le pays lui appartient et non pas lui-même au pays, que des millions d'hommes sont faits pour lui et non pas lui pour eux, afin de les servir. Les seuls besoins de l'État doivent être couverts ; le monarque n'a aucun droit d'en exiger davantage, et il doit rendre compte de ce qu'il lève [1]. » D'après ces

[1] *Vie de Joseph II*, par Cornova. Prague, 1801, p. 219 et 220.

principes, tout le monde pouvait s'attendre qu'il assemblerait les états des diverses provinces, et qu'il s'en rapporterait à eux sur la manière de pourvoir aux besoins de la monarchie. Il fit tout l'opposé. Sans s'inquiéter de l'assentiment des états de Hongrie, encore moins des diètes de Bohême, de Moravie et d'Autriche, à qui cependant Ferdinand II avait laissé intact le droit de voter les impôts, il ordonna brusquement d'arpenter toutes les terres de ce pays, et d'astreindre tous les propriétaires à contribuer également aux besoins de la caisse gouvernementale. Il était fort dangereux de déclarer trop bas le revenu d'un bien ; car si un fermier ou un acheteur en offrait davantage, on lui cédait le bien pour la valeur capitale calculée sur ses offres, et l'ancien propriétaire devait accepter cette valeur sans se plaindre, autrement il reconnaissait avoir fait une fausse déclaration et être justement punissable [1].

Joseph II ne s'en tint pas là. Il se crut obligé d'introduire une complète uniformité d'administration et de législation dans toute la monarchie, et cela sans la consulter. Il crut au-dessous de lui d'avoir aucun égard aux diversités d'origine, de langue, de mœurs, de culture et de constitution civile dans les diverses parties d'un État qui n'était réuni que par un maître commun. Il voulut imposer aux Hongrois la langue allemande. Et pour ne pas être obligé de jurer leur ancienne constitution, il évita de se faire couronner roi de Hongrie; pour en éloigner à jamais la pensée, il fit transporter de Presbourg à Vienne la couronne royale, envoyée autrefois au roi saint Étienne par le pape Silvestre II, et tenue en spéciale vénération par la nation hongroise. Il prenait comme à tâche de repousser et d'éteindre l'affection que lui avaient vouée les magnats, quand ils s'écrièrent : Mourons pour notre roi Marie-Thérèse !

Les provinces belges avaient une charte constitutionnelle nommée *Joyeuse-Entrée*, parce qu'elle fut publiée l'an 1423, à la première entrée du duc de Bourgogne, Philippe le Bon, à Bruxelles. Elle avait été jurée par les gouverneurs impériaux, en 1717, au nom de Charles VI ; en 1744, au nom de Marie-Thérèse ; enfin, le 17 juillet 1781, au nom de Joseph II. Elle assurait aux états du pays, outre le vote des impôts, plusieurs autres libertés et droits, notamment une grande influence à la nomination des tribunaux de justice, parmi lesquels le grand conseil de Brabant jouissait de la plus haute considération. Une clause de ce pacte disait en toutes lettres que, si le prince le violait d'une manière quelconque, en tout ou en partie, tous les sujets brabançons seraient dégagés de toute obéissance à lui due,

[1] Menzel, t. 12, c. 14.

jusqu'à ce que les transgressions eussent été réparées. Or, sans penser ou faire attention à tout cela, Joseph II, comme un étourdi révolutionnaire, changea brusquement toute cette constitution, les tribunaux judiciaires et administratifs, même la division territoriale, dégageant par là même tous les Belges de l'obéissance qu'ils lui devaient [1]. Il fit des innovations aussi violentes et aussi arbitraires en Tyrol, en Bohême et en Gallicie.

A l'entrée des États héréditaires d'Autriche, les voyageurs même allemands étaient traités comme des malfaiteurs par les employés de la douane. Une dame de Passau qui, avec sa fille, allait voir ses parents à Vienne, dut déposer sa coiffure et ses faux cheveux : sa fille, jeune personne modeste, fut obligée, au milieu des grossières plaisanteries des employés, d'ôter son corset, de se délacer ; et comme elle suppliait qu'on la dispensât de dénouer ses jarretières, les exécuteurs de la loi lui crièrent : Point de raisonnement ! ainsi le veut Sa Majesté l'empereur [2]. Pour conserver l'argent dans le pays, il défendit d'un côté d'y introduire des harengs, et permit de l'autre la réimpression ou la contrefaçon des livres, sans excepter même les livres et les journaux auxquels il avait accordé un privilége comme chef de l'Empire. Il fit répondre aux plaintes des auditeurs et des auteurs que les priviléges impériaux ne s'étendaient que sur les pays non autrichiens, et qu'ils devaient y être maintenus. Tout cela n'était guère propre à faire aimer aux Allemands la dignité impériale ; mais Joseph II ne voyait pas si loin. A ses yeux, dit l'historien Menzel, le commerce des livres était au-dessous du commerce de fromage, dès que celui-ci attirait plus d'argent dans le pays. S'il établit des universités à Prague, à Fribourg et à Pesth, ce fut uniquement pour empêcher les jeunes gens d'exporter l'argent en allant étudier à l'étranger. Ces institutions portaient le cachet du mercantilisme qui cherche à obtenir le plus de marchandise ou de travail avec le moins d'argent possible. Professeurs et élèves étaient tenus à l'étude sous un sévère contrôle ; point de congés, mais de continuels examens où l'on enregistrait les résultats de l'instruction. Ses règlements sur la liberté de la presse et de la librairie offrent le plus singulier mélange de principes contradictoires. Il y avait des commissions de censure auxquelles il fallait tout soumettre, jusqu'aux affiches et aux formules de prières. Mais il y avait entière liberté de critiquer les personnes, depuis le souverain jusqu'au dernier des sujets, pourvu que ce ne fût pas un libelle diffamatoire et que l'auteur y mît son nom. Le but de Joseph était d'introduire, sur ses fonctionnaires de toute classe,

[1] Menzel, t. 12, c. 14. — [2] *Ibid.*, p. 348, note.

un contrôle qu'il n'aurait point à payer; pour prévenir toute réclamation, il se livra lui-même aux critiques, dans la persuasion que ceux-ci n'oseraient s'attaquer à lui ou qu'ils n'y trouveraient rien à reprendre. Mais ce contrôle à bon marché lui coûta cher. Comme il mécontentait tout le monde par ses innovations de toute espèce, tout le monde se mit à écrire contre lui de petits livres : ce fut même une industrie si lucrative, qu'en 1783 on compta à Vienne jusqu'à quatre cent quinze auteurs de cette sorte d'écrits, et qu'un libraire de la même capitale en fit une spéculation en forme [1].

Le code pénal de Joseph II ne montre pas moins d'incohérence que tout le reste. Il abolit la peine de mort pour plusieurs crimes; mais souvent il la remplace par d'autres peines pires que la mort. Ceux qui étaient condamnés à tirer les navires le long du Danube étaient enchaînés cinq à cinq : le jour, on les faisait marcher comme des bêtes, à coups de fouet; la nuit, ils couchaient à l'air sur le bord du fleuve, personne ne voulant recueillir dans une barque des gens qui ne demandaient que la mort. Quelqu'un succombait-il sous le fardeau, les autres étaient obligés de traîner avec eux son cadavre, jusqu'à ce que l'anneau qui l'enchaînait pût être desserré. Dans ce même code pénal, Joseph II punissait encore comme crimes politiques, par la bastonnade, le pilori, les travaux forcés, la déportation, des fautes d'ignorance ou d'imprudence, telles que la négligence à veiller sur les enfants, d'aller trop vite avec une voiture ou un cheval. Il se faisait comme un plaisir de froisser les affections les plus naturelles et les usages les plus louables du peuple. Ainsi il défendait d'enterrer les morts avec un cercueil et ordonna de les enterrer cousus dans un sac, par la raison qu'il fallait ménager le bois. Et en vexant ainsi ses sujets de toute manière, il prétendait s'attirer leur amour, en se familiarisant avec eux comme un particulier. Cette affectation ne lui attira que du mépris. Plus d'une fois on le lui fit sentir. Il lut un jour sur la porte de sa chambre à coucher ces paroles : « Moelle de veuves et bien d'orphelins sont les délices de l'empereur. » Une supplique anonyme se terminait par ces mots : « Notre empereur est un pince-maille. » Dans son jardin de plaisance, on trouva une feuille affichée avec ce distique français : « Joseph premier aimable et charmant; Joseph second, scorpion et tyran [2]. »

Chef d'armée, il ne montra pas plus de sagesse et de prudence que législateur. Le 2 février 1788, comme allié de la Russie, dont il était allé visiter l'impératrice Catherine, non-seulement à Pétersbourg, mais jusqu'en Crimée, il déclara la guerre à la Turquie. Pour pro-

[1] Menzel, t. 12, c. 14. — [2] *Ibid.*, c. 19.

téger les provinces autrichiennes contre une irruption des Turcs, il posta sur deux cents lieues de frontières cinq corps d'armée à grande distance l'un de l'autre, mais avec un cordon militaire qui les reliait entre eux dans les intervalles. Les Turcs rompirent ce faible cordon et ravagèrent à leur aise plusieurs contrées. Les cinq divisions, isolées entre elles, restèrent oisives, s'épuisèrent en marches et contremarches et perdirent plus de monde par le défaut de vivres et par la maladie que n'en aurait coûté une grande bataille. Le 20 septembre, l'armée principale, où se trouvait l'empereur, essuya un désastre épouvantable. Comme on marchait la nuit, un soldat de corps franc se mit à piller dans les bagages : aussitôt le bruit se répand qu'on est en présence de l'ennemi ; la confusion devient telle, qu'il n'y en a pas de pareille ; les troupes font feu les unes contre les autras. L'empereur, qui veut rétablir l'ordre, se trouve entre deux feux ; il perd son escorte dans la fuite, arrive accompagné d'un seul homme dans une petite ville, et n'est pas même en état de la garantir du pillage de ses propres soldats en déroute. Il ne rapporta de cette campagne qu'une maladie des poumons, qui le conduisit à la mort. Dans une autre occasion, au plus fort du combat, il fit sonner la retraite, disant qu'il y avait assez de sang répandu, et manqua ainsi le but du combat, la victoire. Toute sa vie n'est qu'un tissu d'inconséquences, de desseins mal conçus et mal exécutés.

Ce qui lui a été le plus funeste et ce qui l'est encore à la monarchie autrichienne, c'est sa manie incurable d'innover en matière de religion et de réglementer l'Église. Sous ce rapport, toutes ses provinces étaient tranquilles ; il les troubla toutes, y provoqua le mécontentement, même des émeutes, et en perdit une des plus importantes.

Quoique Joseph II eût eu pour précepteurs deux Jésuites, il n'en adopta pas moins les principes schismatiques de Fébronius, qui soumet le spirituel au temporel, l'Église catholique à tous et chaque gouvernements séculiers qui peuvent se trouver en ce monde, détruisant ainsi l'unité et l'universalité de l'Église de Dieu, la démembrant comme une autre Pologne, la mettant en pièces comme un criminel que l'on écartelle à quatre chevaux, et accomplissant ainsi le vœu de l'impiété moderne, *Écrasons l'infâme.*

Le pseudonyme *Fébronius*, était Jean-Nicolas de Hontheim, né à Trèves en 1701. Il fit ses premières études sous les Jésuites de cette ville, suivit un cours de droit canon à Louvain, sous le janséniste Van Espen, et eut des relations avec les jansénistes d'Utrecht. Il devint suffragant de l'archevêque de Trèves, sous le titre d'évêque de Myriophyte. L'an 1763, époque où les gouvernements de France,

d'Espagne, de Naples, de Portugal faisaient au Saint-Siége une guerre de tracasserie, jusqu'à occuper militairement la ville d'Avignon et le comtat Venaissin, parut un ouvrage latin sous ce titre : *Livre singulier de Justinus Fébronius, jurisconsulte, sur l'État de l'Église et la puissance légitime du Pontife romain, composé pour réunir les dissidents dans la religion chrétienne.* A cause des circonstances, ce livre eut une vogue qu'il ne méritait guère ni pour le fond ni pour la forme. Voici comment l'apprécie un théologien français de l'époque, Bergier, dans une lettre de 1775, au duc Louis-Eugène de Wurtemberg. « Il est assez étonnant que le traité du gouvernement de l'Église et de la puissance du Pape, par Fébronius, fasse du bruit dans quelques États de l'Allemagne ; soit pour le fond, soit pour la forme, ce livre ne m'a jamais paru capable de faire impression sur des hommes instruits et qui se piquent de raisonner. Ce que l'auteur a dit de vrai est emprunté des théologiens français, particulièrement de M. Bossuet, dans sa Défense de la déclaration du clergé de France de 1682 ; ce qu'il a dit de faux et d'erroné est tiré des protestants, des jansénistes ou des canonistes qui cherchaient à chagriner la cour de Rome dans des temps de troubles. Ces divers matériaux, qui n'étaient pas faits pour aller ensemble, ont été compilés assez maladroitement par Fébronius ; il a rapproché des lambeaux qui s'entre-détruisent ; comme il ne part jamais de principes universellement avoués, il tombe continuellement en contradiction ; il nie dans un endroit ce qu'il affirme dans un autre ; il soutient une opinion dans le temps même qu'il fait profession de la rejeter : ce serait assez de comparer seulement les titres des chapitres et des sections de son ouvrage, pour voir ou qu'il ne s'entend pas ou qu'il n'est pas d'accord avec lui-même. » Bergier le prouve par un grand nombre d'exemples et conclut : « Je pense, mon prince, que c'en est assez pour mettre cet ouvrage absurde à sa juste valeur ; il ne peut avoir échappé à la censure que par le mépris qu'on en fait. Un auteur qui se réfute lui-même n'a pas besoin d'autre condamnation. Il n'est pas une seule section dans laquelle on ne puisse montrer des erreurs, des contradictions ou des sophismes. C'est une compilation sans ordre, sans justesse, sans logique, aussi mal arrangée que mal écrite ; l'auteur, quel qu'il soit, ne s'est pas entendu lui-même. Il ne peut plaire qu'à ceux qui ont sucé des principes d'anarchie et de révolte contre l'Église dans les leçons ou dans les écrits des protestants. Ceux qui s'imaginent que ce sont là les sentiments du clergé de France, n'ont jamais lu d'autres théologiens français que les jansénistes ; ils ne connaissent pas seulement la Défense de la déclaration du clergé par

M. Bossuet[1]. » Le docte Feller juge Fébronius de la même manière, non-seulement dans son *Dictionnaire historique*, mais dans son *Journal historique et littéraire*, et dans son *Coup d'œil sur le congrès d'Ems*.

Le 14 mars 1764, le pape Clément XIII condamna le livre de Fébronius dans un bref au prince Clément de Saxe, alors évêque de Ratisbonne et depuis archevêque de Trèves. Les diverses éditions du livre furent encore prohibées à Rome en 1766, et même en 1771 et en 1773 sous Clément XIV. L'évêque de Ratisbonne apprit à ses diocésains ce qu'ils devaient en penser, et publia la censure du Pape. L'archevêque de Cologne, les évêques de Constance, d'Augsbourg, de Liége et d'autres encore firent de même. L'assemblée du clergé de France de 1775, consultée sur le *Fébronius*, répondit que cet ouvrage, peu connu en France, passait pour être fort inexact, pour favoriser les opinions nouvelles, et pour s'écarter de la doctrine et du langage dont l'église gallicane avait tant de fois fait profession, sur la primauté des Papes et l'autorité de l'Église romaine. Joseph Kleiner, Jésuite, professeur de théologie à Heidelberg, l'attaqua dans une thèse du 13 août 1764, et publia ensuite des observations dans le même sens. L'année suivante, l'université de Cologne porta sur le livre un jugement académique conforme à celui du Pape; et Kaufman, docteur de cette université, appuya ce jugement sur des dissertations. Zech, Jésuite, professeur de droit canon à Ingolstadt, inséra dans son *Traité des jugements ecclésiastiques*, en 1766, une digression contre Febronius. Celui-ci fut encore attaqué dans une lettre imprimée à Sienne, sous le nom de Ladislas, et dans divers écrits d'un abbé régulier de Suisse, et d'ecclésiastiques ou de religieux allemands. En 1768, le Jésuite italien Zacharia publia l'*Antifébronius*, et, en 1772, l'*Antifebronius vindicatus*, où il réfutait à la fois l'auteur principal et un de ses défenseurs. Plus tard, le Dominicain Mamachi fit paraître des lettres à Fébronius, où il réfutait les principes de l'auteur.

Le prince Clément de Saxe, devenu électeur de Trèves, cherchait à ramener son suffragant à de meilleurs sentiments. Ce fut lui qui provoqua la réponse du clergé de France, attendu que l'auteur prétendait n'enseigner que la doctrine gallicane. Enfin, le 1er novembre 1778, Nicolas de Hontheim donna une rétractation, en dix-sept articles. Il y avouait être tombé dans l'erreur, et priait le pape Pie VI d'avoir égard à son repentir. Il reconnaissait que les clefs de l'Église ont été données à un seul et en même temps à l'unité ; que la pri-

[1] Apud *Feller*, art. Hontheim.

mauté du Pape est une primauté de juridiction et doit être perpétuelle; que l'Église a droit de déterminer le sens et de juger la doctrine des propositions; qu'on doit une entière obéissance à la constitution *Unigenitus;* que s'il s'élève quelque doute sur l'état de l'Église, il faut avoir recours au Pape; que le concile de Trente a été libre et a sagement fait de réserver au Pape certaines dispenses; qu'il faut regarder comme illégitimes les évêques non reconnus par lui; qu'on a eu raison de lui réserver la canonisation des saints; que pour la foi, les sacrements et la discipline, la puissance ecclésiastique prononce de plein droit... Les autres articles étaient moins importants, mais étaient dictés par le même esprit. Cette rétractation fut envoyée à Pie VI, qui, dans un consistoire du 25 décembre, annonça aux cardinaux cette démarche du prélat de Hontheim, et en témoigna sa joie. Il lui écrivit à lui-même pour l'en féliciter. Le 3 février, l'évêque suffragant donna une lettre pastorale pour annoncer et confirmer sa rétractation. Il y renonçait pour toujours à ce qu'il avait annoncé dans son *Fébronius*, s'engageait à le combattre, et notifiait lui-même un ordre de l'électeur, qui défendait de lire ou de retenir son livre. Quelques-uns ayant prétendu que ces démarches n'avaient pas été entièrement libres, M. de Hontheim publia, le 2 avril 1780, une déclaration qu'il transmit au prince-archevêque : il y assurait que sa rétractation avait été sincère, et qu'il se proposait de la confirmer dans un ouvrage auquel il travaillait. Il fit paraître en effet, l'année suivante, son *Commentaire* sur sa rétractation. Il la développe en trente-huit propositions, qu'il confirme de nouveau quant au fond, mais à quelques-unes desquelles il donne des interprétations et des modifications que plusieurs ont jugées contraires à l'acte du 1er novembre 1778. Quoi qu'il en soit de sa sincérité dans ce dernier écrit, il fit insérer à la fin des actes du consistoire du 25 décembre 1778, le bref que lui avait adressé le Pape, le mandement qu'il avait donné lui-même, et un extrait d'un livre publié à Rome, où l'on voulait prouver que sa rétractation était sincère [1].

Malgré la condamnation du Saint-Siége et la rétractation de l'auteur, le livre de Fébronius fut bien accueilli, protégé même dans la capitale de l'Autriche. C'est qu'il attaquait la monarchie spirituelle du Pape, faisait de l'Église une république aristocratique, invitait les princes du siècle à réformer l'Église sur ce plan, en protégeant les évêques contre le Pontife romain; il proposait même, à la fin de son livre, les moyens de faire un schisme et de se passer du Pape universel en créant un pape national. Ces nouveautés schismatiques d'un

[1] Picot, *Mémoires*, ans 1764 et 1778.

évêque durent naturellement plaire à l'esprit novateur de l'empereur Joseph II. Il y eut défense de publier la rétractation de l'auteur à Vienne [1]. Sa doctrine, désavouée par lui-même et condamnée par le Pape, fut mise en pratique par l'empereur, non-seulement dans les provinces autrichiennes, mais encore dans la Toscane, dont son frère Léopold était grand-duc.

Du vivant même de leur mère, Joseph avait donné le signal des innovations religieuses [2]. On avait changé en beaucoup d'endroits les professeurs de théologie, pour en substituer d'autres qui eussent les idées de Fébronius et de Jansénius. On était allé jusqu'à ôter aux évêques la direction de leurs séminaires et le choix des théologiens qui devaient y enseigner. A la mort de Marie-Thérèse, ce fut bien pis. On vit se succéder avec rapidité les lois les plus étranges sur les matières qui dépendent le moins de l'autorité civile. On frappa d'abord les religieux ; on leur défendit d'obéir à leurs supérieurs étrangers ; on supprima beaucoup de couvents ; on s'empara de leurs revenus ; on défendit de recevoir des novices. On favorisa les protestants à tel point, que dans bien des contrées on se persuada que l'empereur allait embrasser leur secte. Le clergé eut ordre de donner le cadastre de ses revenus. Il ne fut plus permis de recourir à Rome pour les dispenses de mariage. Le *placet* impérial fut prescrit pour toutes les bulles, brefs ou rescrits venant de Rome. Les évêques eurent défense de conférer de quelque temps les ordres. Enfin, c'était une suite non interrompue de règlements qui changeaient tous les usages et renversaient la discipline. L'attention du réformateur s'étendait sur les plus petits objets. Il supprimait des confréries, abolissait les processions, retranchait des fêtes, prescrivait l'ordre des offices, réglait les cérémonies, le nombre des messes, la manière dont devaient se dire les saluts, et jusqu'à la quantité de cierges qu'on devait allumer aux offices. Aussi Frédéric II l'appelait-il *mon frère le sacristain.*

En Toscane, l'archiduc Léopold se faisait sous-sacristain de son frère, obéissait à son influence et prenait aveuglément les conseils de Scipion Ricci, qui, en 1780, fut fait évêque de Pistoie et de Pra-

[1] Menzel, t. 11, c. 21. — [2] Joseph II, né en 1741, avait tout au plus 12 ans quand ces innovations religieuses commencèrent en 1753 ; et la révolutiondans l'enseignement théologique et canonique, était déjà consommée en Autriche, lorsque ce prince fut nommé empereur en 1762, après la mort de son père. Il trouva donc le terrain tout préparé. — Voir, dans les *Nouvelles ecclésiastiques* (jansénistes) les articles sur l'impératrice Marie-Thérèse, et Simon Stock, réformateur des études de 1753 à 1772. La *Nouvelle* réforme de l'université de Vienne dans le sens janséniste était déjà en vigueur dès l'année 1760.

to. La Toscane, paisible, ne s'était point ressentie des troubles religieux qui avaient agité divers États. Ricci, entreprenant, tracassier et se sentant appuyé, se mit en tête d'introduire en Italie les nouveautés jansénistes auxquelles la France avait dû cent ans de disputes. On voyait, par ses conseils, paraître de fréquentes et prolixes circulaires, où le prince, entrant dans les plus petits détails, envoyait aux évêques des catéchismes, leur indiquait les livres qu'ils devaient mettre entre les mains des fidèles, abolissait les confréries, diminuait les processions, réglait le culte divin et les cérémonies, et n'omettait rien de ce qui pouvait en affaiblir la pompe et la majesté. Ricci, de son côté, après avoir provoqué ces réformes, en faisait l'essai dans son diocèse. Il remplissait les places d'hommes asservis à ses idées, qu'il appelait de toutes parts. Il faisait établir des académies ecclésiastiques, où l'on enseignait la théologie jansénienne. Il donnait des écrits contre la dévotion au sacré cœur de Jésus, contre les indulgences. Il changeait les rites, réformait la discipline, bouleversait l'enseignement ; et, sans s'embarrasser des plaintes des peuples, dépouillait le culte de son éclat, l'église de ses droits, et la religion du respect des fidèles, le tout sous prétexte de rétablir les usages de l'antiquité. Fidèle imitateur des jansénistes de France, il les proposait pour modèles. Sous sa plume, Soanen n'était plus qu'*un saint évêque ;* Quesnel, *un savant et pieux martyr de la vérité ;* l'abbé Racine, Mésengui, Gourlin, *des lumières de l'Église.* Il faisait traduire en italien leurs écrits en faveur de l'appel jansénien et contre les Papes. On établit à Pistoie une imprimerie uniquement destinée à cet usage, et qui mit au jour plusieurs volumes remplis de brochures oubliées, de pamphlets satiriques, et des plus mauvaises productions d'un parti qui en avait tant enfanté. Les éditeurs de ce recueil avertissaient en tête qu'ils se proposaient de *dévoiler les injustes prétentions de cette Babylone spirituelle qui a bouleversé et dénaturé toute l'économie de la hiérarchie ecclésiastique, de la communion des saints et de l'indépendance des princes.* Ricci faisait tenir chez lui des conférences où l'on s'élevait contre la constitution *Unigenitus*, où l'on préconisait l'appel jansénien, où l'on plaidait la cause des schismatiques de Hollande. En vain Pie VI écrivit à cet évêque pour le ramener ; Ricci répondait par d'autres innovations[1].

Au mois de septembre 1789, il tint un synode à Pistoie, dans lequel il adopta toutes les innovations des jansénistes sur le dogme, la morale, la discipline et le culte, à quoi il ajouta les quatre articles

[1] Picot, *Mémoires*, an 1780.

de la déclaration gallicane en 1682. Comme il n'eût pas trouvé dans son diocèse tous les prêtres disposés en sa faveur, il fit venir de différents côtés plusieurs de ses affidés pour faire nombre. Le 23 avril 1787, il y eut une assemblée de tous les évêques de Toscane à Florence. Ils avaient été convoqués par Léopold, à la suggestion de Ricci, pour préparer les matières à traiter dans un concile national qui devait suivre. On voulait les amener à favoriser les changements que Ricci souhaitait d'introduire, et à faire en grand ce que celui-ci venait d'exécuter en petit à Pistoie. Ces prélats étaient au nombre de dix-sept, savoir : les trois archevêques de Florence, de Sienne et de Pise, et les évêques leurs suffragants. Dans le nombre, Ricci en avait pour lui trois ou quatre, entre autres l'évêque de Chiusi, qui avait publié, en 1786, une instruction pastorale que le pape Pie VI s'était cru obligé de condamner par un bref. Les choses ne tournèrent pas comme Ricci l'avait espéré. Cet évêque ayant proposé de changer le serment que les évêques font au Pape lors de leur consécration, douze de ses collègues rejetèrent cette prétendue réforme. L'évêque de Chiusi avait cru trouver dans cette assemblée des juges moins sévères qu'à Rome, et avait soumis son instruction à l'examen des prélats. Mais ils prononcèrent, comme le Pape, que cette instruction était pleine d'erreurs et d'un esprit de schisme et d'hérésie. Ils dressèrent aussi une censure des écrits que Ricci faisait imprimer à Pistoie pour pervertir et troubler l'Italie. Enfin, quand cet évêque vit qu'il n'avait rien à attendre de prélats attachés au Saint-Siége, ennemis du schisme et de la discorde, et qui se croyaient d'autant plus obligés de repousser les innovations qu'elles étaient plus fortement protégées par le prince, il prit le parti de faire dissoudre l'assemblée. Il venait d'essuyer plus d'une mortification; le 20 et 21 mai, une sédition s'était élevée contre lui dans son diocèse de Prato. Les habitants de cette ville, las de la guerre qu'il faisait à leurs images, à leurs autels et à leurs saints, s'étaient portés en foule à l'église, avaient renversé et brûlé son trône et ses armoiries ; de là s'étaient jetés dans son palais et dans son séminaire, et avaient enlevé les livres et les papiers qu'ils avaient crus mauvais. Ils avaient fait main basse, entre autres, sur les *Réflexions morales de Quesnel*, traduites en italien par les soins de Ricci, qui venait récemment de les envoyer à ses curés, en leur recommandant de se servir de *ce livre d'or*.

Le grand-duc punit plusieurs hommes du peuple, et donna plus que jamais sa confiance au turbulent évêque de Pistoie. D'après ses conseils, il rendit, le 20 septembre 1788, un édit qui consommait toutes les innovations précédentes. Il abolissait toute autorité des

nonces, défendait tout appel au Saint-Siége, et marquait lui-même les tribunaux auxquels on devait porter les causes ecclésiastiques. Ainsi il ôtait et donnait la juridiction à son gré. Quelques jours après, il interdit aux religieux, sous peine de bannissement, toute relation avec leurs supérieurs étrangers. Il défendit d'entrer dans les ordres sacrés ou dans l'état religieux sans en avoir obtenu la permission du gouvernement. Différents édits de même nature, et calqués sur ceux qui se rendaient à Vienne, se succédaient avec rapidité. Ricci triomphait, narguait le Saint-Siége et ne gardait plus aucune mesure. L'année 1789 se passa au milieu des tracasseries, des menaces, des orages, jusqu'au moment de la mort de Joseph. Léopold, appelé au trône impérial, laissa la Toscane au second de ses fils. Dès qu'il ne fut plus dominé par son frère, Léopold ne parut plus le même. D'ailleurs, un nouveau personnage apparaissait en Europe, qui donnait aux rois d'autres soucis que de vexer le Pape : c'était la révolution française.

Quant au janséniste Ricci, qui était détesté en Toscane, il perdit son influence. Ses réformes bizarres et turbulentes furent abandonnées. On laissa rétablir ce qui avait été détruit. Les confréries, les processions, les reliques, les images, les autels et d'autres abus énormes aux yeux de l'évêque janséniste reparurent, au grand scandale de la philosophie. Une nouvelle émeute, qui eut lieu contre lui à Pistoie, l'obligea de fuir. Il se retira dans une petite ville, où il continua ses innovations et ses intrigues. On le força enfin de donner sa démission. Léopold voulut l'annoncer lui-même à Pie VI par une lettre très-affectueuse. Et la Toscane, travaillée depuis dix ans par des artisans de discorde, se vit avec joie rendue à l'union et à la paix.

Les troubles de l'Autriche et de l'Allemagne ne se terminèrent pas si promptement, et survécurent à Joseph II. Ce prince s'était fait le pape, l'évêque universel, le concile général de ses États : il ne laissait plus rien à faire aux évêques, prenait leurs revenus, les excluait des états de leur province et détruisait leurs siéges. Le jugement qu'il prononça le 25 avril 1781 mérite d'être cité. Son conseil d'État avait destitué, en 1778, les supérieurs du séminaire de Brunn, et nommé à leur place des hommes de son choix. Il y eut des plaintes contre ces derniers. On les accusa de suivre les principes des jansénistes, de répandre leurs livres, et de chercher à introduire en Allemagne les sujets de querelles et de dissensions qui avaient si fort agité d'autres pays. C'était le même plan auquel Ricci travaillait en Toscane. Plusieurs évêques dénoncèrent les nouveaux professeurs. Joseph s'empare de l'affaire et prononce le jugement le

plus étrange. Il déclare les trois accusés absous ; destitue leur accusateur de sa place d'archidiacre d'Olmutz ; ordonne à l'archevêque de cette ville et à l'évêque de Brunn de prendre des conseillers plus sages ; blâme fortement deux ecclésiastiques qui avaient osé soutenir la constitution *Unigenitus ;* interdit de la chaire, *pour toujours et partout,* les prédicateurs qui s'étaient expliqués contre les accusés ; déclare que les bulles *Unigenitus* et *In cœnâ Domini,* n'ayant jamais été reçues et ne pouvant l'être, seront ôtées de tous les livres liturgiques où elles se trouveraient; arrête qu'il sera fait une sévère réprimande au cardinal Migazzi, archevêque de Vienne ; que sa conduite sera examinée ; que la surintendance de son séminaire sera donnée à un des accusés, et que tous les évêques rendront compte de leurs séminaires. D'ailleurs, la forme de ce jugement n'était pas moins étrange. En parlant du cardinal Migazzi, prélat respectable et zélé, on employait les expressions les plus aigres et les moins convenables dans la bouche d'un souverain. Le 4 mai, un nouveau décret ordonna un silence absolu sur la constitution *Unigenitus,* et défendit de la recevoir et de prononcer même les noms de *jansénisme* et de *molinisme :* en même temps, les théologiens de la cour avaient toute liberté de déclamer contre la bulle. Le 5 mai, un troisième décret, envoyé au cardinal Migazzi, l'appelait *perturbateur, persécuteur, brouillon, ennemi des principes,* et il avait ordre de rendre compte de l'administration de son séminaire, tant au spirituel qu'au temporel.

Il s'éleva peu après une autre affaire où Joseph mit la même vivacité. Un curé fut accusé et convaincu, devant l'archevêque d'Olmutz, d'innover dans les offices, et même dans le sacrifice de la messe, de ne prôner que les livres des jansénistes et des ennemis du Saint-Siége, de ne pas recevoir la bulle *Unigenitus,* enfin d'enseigner une doctrine suspecte. En conséquence, il fut condamné par l'archevêque, assisté de son consistoire, à se retirer dans un couvent pour y passer quelque temps en retraite. Le curé en appela au prince. Celui-ci rendit, le 17 novembre 1781, un jugement portant que le curé était coupable par les innovations, et que l'archevêque ne le renverrait à sa paroisse que lorsqu'il le jugerait convenable. Mais en même temps il blâmait le prélat, ordonnait qu'il fût réprimandé d'avoir suivi des conseils *ineptes* et *passionnés,* et condamnait les accusateurs du curé à lui payer une pension de quatre cents florins, jusqu'à ce qu'il fût réintégré dans sa place. Sentence contradictoire qui montre quelle contradiction il y avait dans la tête de l'empereur. Ces décrets et ces jugements excitèrent le zèle de plusieurs évêques. Le cardinal Migazzi fit plusieurs fois des représentations qui furent

très-mal accueillies. Le cardinal de Franckenberg, archevêque de Malines, profita d'un voyage de l'empereur aux Pays-Bas, pour lui remettre un mémoire sur quelques-unes de ses innovations, et sur la libre circulation des livres des incrédules. L'université de Louvain fit des remontrances sur l'édit pour les protestants, et sur les entraves mises à l'enseignement. L'archevêque de Trèves représenta les inconvénients du décret du 4 mai. Sept évêques de Hongrie dressèrent un mémoire sur le même sujet, et le cardinal Bathiani, primat de ce royaume, archevêque de Strigonie, remontra que les édits excédaient le pouvoir de l'autorité civile. Il observait que la bulle *Unigenitus* était un jugement de l'Église universelle, et citait à cet égard les actes du concile de Rome en 1725, l'encyclique de Benoît XIV en 1756, et les actes du clergé de France en 1765. On voit, par toutes ces démarches, combien est fausse l'allégation des auteurs de l'*Art de vérifier les dates,* qui prétendent que le décret de l'empereur ne souffrit aucune opposition.

Le nonce du Pape à Vienne seconda les efforts des évêques d'Allemagne. Enfin, Pie VI écrivit différentes fois à Joseph pour essayer de le ramener à des dispositions plus modérées. Mais, voyant qu'il ne gagnait rien, il prit une résolution inattendue. Il espéra qu'une entrevue avec Joseph aurait peut-être plus de succès, et que ses observations et ses prières pourraient faire quelque impression sur ce caractère singulier. Il lui écrivit le 15 décembre, pour lui annoncer son dessein de faire le voyage de Vienne. Cette nouvelle ne fléchit point l'empereur; il répondit au Saint-Père que son parti était irrévocablement pris, et qu'il ne revenait jamais sur les mesures qu'il avait une fois adoptées. Pie VI n'en persévéra pas moins dans son projet. Il partit de Rome le 17 février 1782. Il reçut partout les honneurs dus à son rang : une affluence prodigieuse se rassemblait sur sa route, son voyage parut un triomphe populaire : l'empereur, avec son frère Maximilien, vint à sa rencontre à quelques lieues de Vienne, où le Pape fit son entrée le 22 mars, ne cessant de répandre les flots de sa bénédiction sur une foule de fidèles ivres de joie et de dévotion. Le Pape logea au palais de l'empereur, dans les appartements de Marie-Thérèse : il célébra pontificalement pendant la semaine sainte. L'affluence, la dévotion allaient toujours croissant : les protestants eux-mêmes se sentaient attendris. Un luthérien écrivait dans le temps même à un de ses amis :

« L'effet de la présence du Pape à Vienne est prodigieux; et je ne m'étonne pas qu'elle ait produit autrefois de si étranges révolutions. J'ai vu plusieurs fois le Pontife au moment où il donnait sa bénédiction au peuple de cette capitale; je ne suis pas catholique; je ne suis

pas facile à émouvoir; mais je dois assurer que ce spectacle m'a attendri jusqu'aux larmes. Vous ne pouvez vous figurer combien il est intéressant de voir plus de cinquante mille hommes réunis dans un même lieu par le même sentiment, portant dans leurs regards, dans leur attitude, l'empreinte de la dévotion, de l'enthousiasme avec lequel ils attendent une bénédiction dont ils font dépendre leur prospérité sur la terre et leur bonheur dans une autre vie. Tout occupés de cet objet, ils ne s'aperçoivent nullement de l'incommodité de leur situation; pressés les uns contre les autres, et respirant à peine, ils voient paraître le chef de l'Église catholique dans toute sa pompe, la tiare sur la tête, revêtu de ses ornements pontificaux, sacrés pour eux, magnifiques pour tous, entouré des cardinaux qui se trouvaient à Vienne et de tout le haut clergé. Le Pontife se courbe vers la terre, élève ses bras vers le ciel, dans l'attitude d'un homme profondément persuadé qu'il y porte les vœux de tout un peuple, et qui exprime dans ses regards l'ardent désir qu'ils soient exaucés. Qu'on se représente ces fonctions remplies par un vieillard d'une taille majestueuse, de la physionomie la plus noble et la plus agréable, et qu'on se défende d'une vive émotion en voyant cette foule immense se précipitant à genoux, au moment où la bénédiction se donne, et la recevant avec le même enthousiasme qui paraît animer celui dont elle la reçoit. Pour moi, je l'avoue, je conserverai toute ma vie l'impression de cette scène. Combien ne doit-elle donc pas être vive et profonde chez ceux qui sont disposés à se laisser séduire par les actes extérieurs! » Ainsi parle ce luthérien.

L'historien philosophe qui le cite ajoute, en parlant du Pape : « L'empressement à se trouver sur son passage tenait de la frénésie. Le cours du Danube était souvent obstrué par la foule de barques qui remontaient ou descendaient chargées de curieux. Ils se pressaient par vingt et trente mille dans les rues qui aboutissaient à la résidence de l'empereur, demandant à grands cris la bénédiction du Pape. Tous les passages se trouvaient interceptés, et plus d'une fois par jour, Pie VI était obligé de paraître à son balcon pour accorder à la foule impatiente le facile bienfait qu'elle implorait avec tant d'ardeur. A peine était-elle ainsi congédiée qu'on la voyait remplacée par une autre foule qui aspirait au même bonheur. L'affluence était si prodigieuse dans Vienne, qu'on craignit pendant quelque temps de manquer de subsistances. On accourait des parties les plus reculées des états héréditaires. On remarqua l'obstination plaisante d'un paysan qui était venu de soixante lieues pour voir le Pape. Il alla, en arrivant, se placer dans une des salles de l'appartement où demeurait Sa Sainteté. Que venez-vous faire ici? lui demanda la garde. —

Je veux voir le Pape. — Ce n'est pas ici que vous le verrez. Sortez. — Non pas; j'attendrai jusqu'à ce qu'il paraisse. Je ne suis pas pressé, moi; faites, faites ce que vous avez à faire. — Et il s'assied et mange son pain fort tranquillement. Il y avait quelques heures qu'il attendait ainsi, lorsque l'empereur, instruit de sa persévérance, l'introduisit lui-même chez le Pape, qui reçut fort bien l'empressé villageois, lui donna sa main à baiser, sa bénédiction, et en outre une des médailles qu'il avait apportées de Rome. *Qu'ils sont donc discrets, ces Viennois,* disait le paysan en se retirant fort satisfait, *ils m'avaient caché que le Pape donnait de l'argent à ceux qui allaient le voir* [1].

L'empereur se montra moins bien que son peuple. Il garda les convenances de la politesse envers le Pape, mais il ne rabattit rien ou presque rien de sa manie d'innover, de brouiller dans l'Église comme dans l'État. Son principal ministre, Kaunitz, se montra encore moins bien que l'empereur. Il n'observa pas même à l'égard du Pape la politesse vulgaire d'un homme bien élevé : il ne lui fit point de visite, et lorsque le Pape vint le voir de lui-même, il le reçut en habit du matin, avec une familiarité choquante, jusqu'à se remettre le chapeau sur la tête en sa présence. C'est ce Kaunitz qui poussait Joseph II à toutes ses innovations révolutionnaires qui ont fait perdre à la dynastie autrichienne non-seulement une de ses plus belles provinces, mais quelque chose de bien plus précieux. Généralement les princes d'Autriche-Habsbourg, ainsi que les princes de Lorraine, s'étaient montrés fidèles à Dieu et dévoués à son Église, ce qui leur avait concilié l'estime et l'affection générale des catholiques. Ce précieux héritage, accumulé de part et d'autre par des siècles de loyauté, Kaunitz et Joseph l'ont dissipé à jamais. La politique matérielle, sans Dieu et sans conscience, qu'ils ont inoculée au gouvernement autrichien, inspire aux catholiques autant de défiance que la loyale et pieuse valeur d'un Rodolphe de Habsbourg, d'un François de Guise ou de Lorraine leur inspirait de confiance et d'admiration.

Reparti de Vienne le 22 avril 1782, Pie VI rentrait dans Rome le 13 juin. L'affluence et la dévotion des peuples furent les mêmes sur tout son passage. Le nouvel électeur de Bavière, Charles-Théodore, le reçut dans ses États et à Munich avec une piété filiale. A Augsbourg, il y eut quelque chose de plus remarquable. Pie VI étant allé visiter la bibliothèque, le bibliothécaire, André Mertens, recteur du gymnase luthérien, le harangua à genoux, et dans son allocution se proclama

[1] *Mémoires historiques et philosophiques sur Pie VI*, t. 1, c. 12.

trois fois heureux de pouvoir, avec une émotion profonde, contempler la face et baiser les pieds sacrés du pape Pie VI, les délices du genre humain, le très-Saint-Père, le chef de la religion chrétienne, celui qui est né pour écarter des mortels toute espèce de calamité. Qui ne serait saisi de crainte en lui adressant la parole? Car autant les hommes surpassent les autres créatures vivantes, autant il surpasse les autres mortels en majesté et en piété, et c'est vraiment une espèce de divinité parmi les hommes. Aussi l'orateur s'étonnait-il de sa propre hardiesse, d'oser, lui petit homme de la dernière classe, montrer les trésors de la bibliothèque au premier de tous les enfants de la terre. Daigne Jésus-Christ, qui vous a donné à l'univers, conserver Votre Sainteté à la république chrétienne le plus longtemps possible, et la favoriser sans cesse d'heureux accroissements[1] !

Les théologiens de la cour de Vienne auraient pu prendre exemple sur ce savant luthérien. L'un d'eux, nommé Eybel, dans le temps même que Pie VI habitait la capitale de l'Autriche, y publia un pamphlet injurieux : *Qu'est-ce que le Pape?* où il en faisait un simple évêque. La Providence voulut qu'un protestant réfutât le mauvais catholique. Le célèbre historien Jean de Muller, né à Schaffhouse, encore jeune alors, répondit à Eybel par un excellent écrit, *Voyages des Papes*. Il y dit entre autres : « Le Saint-Siége, fondé dans la plus haute antiquité de la primitive Église, que nous ne connaissons point assez, acquit déjà sous les païens un certain éclat par la vénération de tous les peuples pour Rome. — Lorsque les empereurs devinrent Chrétiens l'on vit le Saint-Siége, quoiqu'il n'eût jamais été occupé par un grand docteur comme Origène, ni par un grand orateur comme Chrysostôme, ni par un profond philosophe comme Augustin, donner par sa seule accession un poids spécial à un parti quelconque dans l'Église. Dans les disputes sur les mystères, on trouve chez les Papes moins de grands mouvements qu'une certaine dignité. — Sans les Papes, Rome n'existerait plus. Grégoire, Alexandre, Innocent opposèrent une digue au torrent qui menaçait toute la terre ; leurs mains paternelles élevèrent la hiérarchie, et à côté d'elle la liberté de tous les États. Sans la liberté de tous les États, Rome pouvait tomber par les rescrits d'un seul ; sans la hiérarchie, il était impossible d'inspirer à tous les peuples les mêmes pensées. Sans le Pape, l'Église serait une armée dont le général eût été tué. Mayence, Trèves, Cologne, avec le banc ecclésiastique et les chapitres des cathédrales, l'eussent éprouvé. Sans la hiérarchie, l'Europe n'aurait aucune société pour veiller à l'intérêt général. — Dès lors l'autel fut un asile contre la

[1] Menzel, t. 12, c. 9. — Rothensée. *Primauté du Pape*, p. 480, art. Mertens.

colère des potentats; le trône, un asile contre l'abus de l'autorité ecclésiastique; le bien public se trouvait dans l'équilibre. — La puissance militaire était aux mains des princes; l'Église avait une puissance morale. Pour que celle-ci puisse faire équilibre à celle-là, il faut hiérarchie et immunité; hiérarchie, parce que l'ordre donne la force, et que sans Pape, archevêque, etc., l'Église eût été une troupe confuse; l'immunité, car qui voudrait, sans cela, dire à un prince: « Tu es un homme de la mort? » L'Église ne connaît pas les armes, et ne doit point les ressentir, etc. — Eux, les Papes, vécurent dans des siècles ténébreux, mais qui nous ont donné tout ce dont nous jouissons, et, au lieu de débris sanglants et de forêts marécageuses, nous ont transmis des corps politiques pleins de vigueur, etc. »

A la question d'Eybel, *Qu'est-ce que le Pape?* l'auteur protestant répond: On dit que ce n'est qu'un évêque. Oui, comme Marie-Thérèse n'est qu'une comtesse de Habsbourg, le roi Louis de France un comte de Paris, le héros de Rosbach un comte de Zollern. On sait quel Pape a couronné empereur Charlemagne, mais qui est-ce qui a fait le premier Pape? — Aussitôt que l'empereur Joseph sera comme un des disciples, le pape Pie VI célébrera la cène comme le Christ Notre-Seigneur; et dans ce temps-là l'officier de bouche n'aura plus à essayer les mets. Le Pape était un évêque, et il était le Saint-Père, le souverain Pontife, le grand calife de tous les royaumes, principautés, seigneuries et cités de l'Occident (c'est ainsi qu'Ibn-Abulféda, prince de Hamath, appelle le Pape), qui apprivoisa la sauvage jeunesse de nos États par la piété. Il supplie qu'une foule d'hommes conservent leurs biens antiques, il supplie que l'Église ne soit point séparée de son premier pasteur, le père des enfants; il essaie si, parmi le bruit des armes de notre siècle, les rois entendent encore; loin de toute crainte, puissant par la bénédiction seule, il est encore saint dans les cœurs de biens des millions, il est grand chez les potentats qui honorent le peuple, il est possesseur d'une puissance devant laquelle, dans l'espace de dix-sept siècles, depuis la maison de César jusqu'à la race de Habsbourg, beaucoup de grandes nations ont passé avec tous leurs héros: voilà ce qu'est le Pape [1]. »

L'empereur Joseph II et son ministre Kaunitz étaient incapables de concevoir ces grandes et nobles idées. Le voyage du Pape était à peine terminé, qu'on apprit de nouveaux changements opérés en Allemagne. La nomination d'un archevêque de Milan devint un nouveau sujet de chagrin pour Pie VI. Joseph venait de s'emparer, par un édit, du soin de conférer les évêchés de Lombardie, qui, depuis

[1] Rothensée, p. 754-756. — Menzel, t. 12, c. 9.

un temps immémorial, étaient à la nomination du Pape. C'étaient tous les jours de nouveaux envahissements dont il n'était pas possible de prévoir la fin. Joseph fit, de son autorité, une nouvelle circonscription des évêchés de ses États. Il abolit les séminaires diocésains, et en établit de généraux dans cinq ou six grandes villes seulement. Il donna un décret pour ôter les images des églises. Il supprima les empêchements dirimants, en établit de nouveaux et permit le divorce en certains cas. En même temps il traitait despotiquement ceux qui contrariaient ses vues. L'archevêque de Goritz, M. d'Edling, prélat très-pieux, ne s'étant point montré favorable aux innovations, l'empereur supprima son siége, voulut qu'il donnât sa démission, et, sur son refus, lui ordonna de partir pour Rome. Il réservait les dignités de l'Église pour les admirateurs de ses systèmes. Il encourageait les écrivains à en prendre la défense. Il protégeait à Pavie une réunion de théologiens, qui, comme Ricci à Pistoie, cherchaient à rabaisser le Saint-Siége et à réformer l'enseignement, faisaient revivre les écrits des jansénistes de France, préconisaient leur doctrine, et favorisaient un esprit d'opposition, de plainte et de déclamation, dont l'effet était de troubler, d'affaiblir et d'asservir l'Église. Pie VI se plaignit plus d'une fois de l'imprudente protection qu'on accordait à ces théologiens ardents et inquiets. On n'eut aucun égard à ses réclamations [1].

Le 23 décembre 1783, l'empereur Joseph arriva inopinément à Rome. Il n'avait fait donner aucun avis de son voyage, qui surprit jusqu'à son ambassadeur. Avant de voir personne, il écrivit au chevalier Azara, ministre d'Espagne auprès du Saint-Siége, pour lequel il avait pris beaucoup d'estime. Il lui demandait une entrevue pour le soir même. Après une visite assez courte au Pape, il alla effectivement trouver le chevalier dans une loge de théâtre, puis l'entraîna dans un lieu plus retiré, où ils passèrent quelques heures en tête-à-tête. » On a su depuis, dit Bourgoin dans ses *Mémoires historiques et philosophiques sur Pie VI*, que dans cet entretien Joseph avait développé avec une extrême chaleur un plan qui allait étonner l'Europe. Il ne s'agissait pas moins que de rompre avec la cour de Rome : il avait tout prévu, tout combiné, disait-il; il était sûr de l'aveu et du concours de trente-six évêques de ses États... Il voulait soustraire ses sujets à l'autorité pontificale. Il se riait de ses foudres. Les papistes l'appelleraient schismatique, peu lui importait. Il déployait ses idées avec une chaleur et une vivacité extrêmes. Ce ne fut pas sans peine que le chevalier obtint la parole et lui fit sentir les

[1] Picot, *Mémoires*, an 1782.

inconvénients d'une résolution aussi brusque. Elle pouvait avoir des suites fâcheuses pour le prince lui-même. Ne devait-il pas craindre les dispositions d'une partie de ses sujets? De pareils remèdes n'étaient-ils pas trop violents?... Ces arguments de la part d'un homme que l'empereur estimait, et dont il ne pouvait suspecter ni les principes ni les intentions, firent impression. Il sortit de l'entretien avec des dispositions plus conciliantes... Les représentations du cardinal de Bernis et du chevalier Azara, des réflexions plus mûres sur les suites du bouleversement dont il allait donner le signal, peut-être quelques mouvements de bonté pour ce vieux Pontife, qui n'avait aucun titre à la malveillance et en avait à la compassion, calmèrent cette première effervescence. » Il mit, pour le moment, un peu moins d'aigreur dans ses rapports avec le Pape [1], mais il n'en continua pas moins ses innovations.

Les nonces des Papes exerçaient depuis longtemps en Allemagne une juridiction particulière. Ils étaient en possession d'accorder des dispenses, pour lesquelles, en d'autres endroits, on recourait directement à Rome. L'origine de cet usage remontait à ces temps de troubles et de confusion amenés par les progrès du luthéranisme. L'église de Cologne particulièrement s'était vue menacée d'une destruction totale. Deux de ses archevêques avaient successivement favorisé les nouvelles doctrines; l'un deux s'était marié, et avait embrassé publiquement l'hérésie, qu'il tentait de répandre dans son diocèse. Dans cette extrémité, les nonces des Papes vinrent au secours de l'église de Cologne, et les catholiques, se ralliant autour d'eux, parvinrent à conjurer l'orage, et à réprimer les efforts des docteurs luthériens. C'était ainsi que s'était établie la nonciature de Cologne, et les mêmes dangers avaient donné lieu à l'érection de celles de Bruxelles et de Lucerne. Les succès du calvinisme en Suisse et dans les Pays-Bas avaient obligé le Saint-Siége de porter plus particulièrement son attention de ce côté, et d'y envoyer des hommes chargés de soutenir la foi contre les efforts de l'erreur. D'ailleurs, les droits qu'exerçaient les nonces dans ces contrées n'étaient point contraires à la discipline de l'Église, reconnue dans le concile de Sardique, ni aux décrets du concile de Trente. Ils étaient, par exemple, en possession d'accorder les dispenses de mariages qu'ailleurs on demandait à Rome, et ils jouissaient de ce privilége sans trouble et sans contestation, lorsque la manie des réformes qui tourmentait les esprits en Allemagne fit imaginer que cette juridiction était une usurpation

[1] Picot, *Mémoires*, an 1783 (Bourgoing). — *Mémoires histor. et philosoph. sur Pie VI*, c. 16.

sur les droits des ordinaires. Joseph supprima cette juridiction par un rescrit du 12 octobre 1785 ; à son instigation, son frère Maximilien d'Autriche, électeur de Cologne, fut un des premiers à s'élever contre les nonciatures, et à en poursuivre la suppression. Le commencement, ou plutôt le prétexte de la querelle, fut l'envoi d'un nonce à Munich. L'électeur de Bavière, qui était aussi comte palatin, désira qu'il y eût un nonce dans sa capitale. Il en fit la demande à Pie VI, qui se montra d'autant plus disposé à lui accorder ce qu'il souhaitait, que l'électeur témoignait plus d'attachement au Saint-Siége, dans un temps où d'autres souverains cherchaient à en saper l'autorité. M. Zolio, archevêque d'Athènes, fut envoyé à Munich en qualité de nonce : et sa nonciature fut formée en partie de celle de Cologne, et en partie de celle de Lucerne : le tout se bornait à diviser deux nonciatures en trois. Cet arrangement, qui ne blessait en rien les droits des ordinaires, parut à quelques archevêques une occasion favorable pour accroître leur autorité aux dépens des évêques et du Pape. Ils se déclarèrent contre les nonciatures, et Joseph les supprima par son rescrit cité. L'électeur de Cologne, son frère, entouré de conseillers suspects, dont quelques-uns même appartenaient à la secte des *illuminés* qui venait de naître, refusa de recevoir Barthélemi Pacca, archevêque de Damiette, que le Pape venait de lui envoyer comme nonce, et il ne tint pas à lui que ce prélat ne fût expulsé de Cologne. Les deux autres électeurs et l'archevêque de Salzbourg firent cause commune avec l'archiduc. L'électeur de Trèves, Clément de Saxe, était un homme bon, d'une conduite irréprochable, mais d'un caractère si faible, si inconstant dans son administration temporelle et spirituelle, qu'en changeant de ministres il changeait de maximes et de manière de voir. L'électeur de Mayence, baron d'Erthal, menait une vie toute séculière, étalant tout le luxe et toute la magnificence d'un grand prince, et, s'il se souvenait quelquefois d'être évêque, c'était quand il trouvait l'occasion d'inquiéter le Pape et d'attaquer le Saint-Siége. Quant à l'archevêque de Salzbourg, c'était Jérôme de Colloredo qui avait donné, en 1782, une instruction pastorale fort bizarre, où il s'élevait contre le luxe des églises, contre les images et contre différents autres usages dont les personnes religieuses ne sont pas ordinairement choquées ; il prétendait que le culte des saints n'est pas un point essentiel de religion, et trouvait mauvais qu'on parlât des jugements de Dieu. Il vint s'aboucher avec les trois électeurs, et former avec eux, dans Aschaffenbourg, une ligue assez peu édifiante.

Au mois d'août 1786, quatre députés de ces quatre prélats se réunirent aux bains d'Ems, près de Coblentz. Ce fut dans ce bourg

luthérien, où tout exercice de la religion est proscrit, qu'ils dressèrent, en vingt-trois articles, un plan plus propre à opérer un schisme qu'à mettre la paix dans l'Église. Il y était dit d'abord que Jésus-Christ a donné aux apôtres, et aux évêques, leurs successeurs, un pouvoir *illimité* de lier et de délier, pour tous les cas et toutes les personnes, et que par conséquent on ne devait plus recourir à Rome en sautant ses chefs immédiats. On annulait les exemptions des religieux, excepté celles confirmées par l'empereur ; inconséquence étrange de refuser au Pape, sur une matière ecclésiastique, une autorité qu'on accordait à la puissance civile. Après d'autres innovations semblables, il était stipulé que toutes dispenses demandées ailleurs qu'à l'évêque seraient nulles ; que les bulles des Papes n'obligeraient point si elles n'étaient acceptées par l'évêque, et que les nonciatures cessaient entièrement. Il était ensuite question des griefs de la nation germanique contre la cour de Rome ; griefs pour le redressement desquels on réclamait l'intervention efficace de l'empereur et l'abolition des concordats d'Aschaffenbourg en 1448. On décidait l'abolition du serment des évêques au Pape. Si le Pape, était-il dit, article deux, refusait de confirmer les évêques, ils trouveraient dans l'ancienne discipline des moyens de conserver leur office sous la protection de l'empereur. Ce dernier nom reparaissait plusieurs fois dans les articles. Les archevêques imploraient à plusieurs reprises l'autorité de Joseph et s'en remettaient à son jugement, sans penser que c'était une contradiction bien singulière de refuser la soumission à leur chef légitime pour se mettre sous le joug d'une autorité temporelle. Ils demandaient aussi le concile national et la création d'un tribunal pour chaque métropole, où seraient portées les causes ecclésiastiques. Les vingt-trois articles d'Ems, ratifiés par les quatre archevêques, furent envoyés à l'empereur, avec prière de les confirmer de son autorité.

Cependant la bonne cause ne manqua point de défenseurs. Ils rappelèrent que l'empereur, ayant promis dans sa capitulation une protection fidèle au Saint-Siége, ne pouvait pas lui enlever de force ce qu'il a possédé pendant tant de siècles. La prétention d'abolir le nouveau droit et de rétablir l'ancien impliquait la destruction de toutes les formes de gouvernement actuellement existantes, et la déposition de tous les souverains et de toutes les dynasties actuelles. Les archevêques et évêques eux-mêmes perdraient la plus grande partie de leurs droits, si on les ramenait à l'état où ils étaient sous les rois francs et sous les empereurs saxons et saliques, de la domination desquels ils ont été délivrés par le Siége de Rome. Maintenant les droits réservés au souverain pasteur sont taxés de chaînes

et d'entraves qu'on a mises aux pasteurs ordinaires, et cependant ces réserves n'ont pas empêché un saint Charles Borromée, à Milan, ni d'autres dignes évêques, d'extirper les abus qui s'étaient glissés dans leurs diocèses, de réformer leur clergé et d'adresser à leurs peuples d'utiles instructions. Certainement, jamais Pape n'aurait empêché les archevêques d'imiter ces grands modèles, de réunir de temps en temps leur clergé dans des synodes diocésains; de consulter sur les moyens de rétablir la discipline ; de faire quelquefois l'an entendre à leur troupeau, du haut de la chaire cathédrale, leur voix de pasteur, qui aurait fait tant d'impression sur le bon et religieux peuple allemand ; de visiter en personne leurs archidiocèses, selon la prescription des canons, pour connaître l'état de leurs églises, ou du moins d'envoyer souvent leurs suffragants pour administrer à leurs diocésains le sacrement de confirmation ; de veiller sur la conduite de leur clergé, spécialement sur celle du haut clergé, qui scandalisait les fidèles par une vie toute séculière. Ces remontrances et d'autres frappaient d'autant plus juste que depuis plus d'un siècle les archevêques des quatre métropoles en question n'avaient point tenu de synode, ni visité leurs diocèses, ni administré le sacrement de confirmation. Le nonce Pacca, passant quelques jours en visite dans la petite ville d'Aremberg, diocèse de Cologne, y confirma seize mille personnes, dont des octogénaires de l'un et de l'autre sexe qui n'avaient jamais vu la face d'un évêque. On fit en particulier la remarque que les archevêques de Mayence, de Trèves et de Cologne n'avaient pas fait difficulté de recourir à l'omnipotence du Pontife romain, pour être rendus éligibles aux évêchés de Worms, d'Augsbourg et de Munster, et de se faire ainsi dispenser des décrets du concile de Trente, qui défend de posséder plus d'un siége.

Ce qu'il y a surtout de remarquable, c'est que ces remarques furent faites par des protestants mêmes. Jean de Muller disait dès lors, au sujet des articles du congrès d'Ems : « Les archevêques veulent être libres dans les choses de discipline ; mais ils ne devaient pas abaisser leur chef encore davantage ; et les évêques ont raison de s'opposer à ce système. — J'ai toujours eu beaucoup d'estime pour la hiérarchie; certainement c'est un magnifique et digne instrument pour influer sur les hommes et les conduire. Elle opérera toujours d'autant plus de bien qu'elle demeurera fidèle au premier esprit. Il s'est mieux conservé en Italie. Même le Pape, et cela dans les temps de splendeur, remplit habituellement toutes les obligations pastorales, visite les hôpitaux, les prisons, les malades, confère les ordres, répand des bénédictions, donne conseil et consolation. — Si la hiérarchie était un mal, elle vaudrait encore mieux que le despo-

tisme ! Qu'elle soit un mur d'argile, au moins est-ce contre la tyrannie ! le prêtre a sa loi, le despote n'en a point ; celui-là persuade, celui-ci contraint. Celui-là prêche Dieu, celui-ci se prêche lui-même. On parle contre l'infaillibilité ! — Mais à qui donc est-il permis d'appeler insensée ou injuste une ordonnance du prince, ou de lui refuser obéissance ? On parle contre le Pape, comme si c'était un grand malheur qu'un surintendant de la morale pût commander à l'ambition et à la tyrannie : *Tu viendras jusqu'ici, et point au-delà !* On parle contre l'immunité personnelle, comme si c'était un grand malheur que quelqu'un pût, sans péril de la vie, parler en faveur des droits de l'humanité ! On crie contre le grand nombre de couvents, mais non contre la multiplication des casernes ! contre soixante ecclésiastiques célibataires (qui le sont de leur choix), mais non contre cent soldats célibataires (qui le sont forcément) ! »

Jean de Muller écrivait à son ami Charles Bonnet, qui partageait sa manière de voir : « L'empire romain périt comme le monde antédiluvien, lorsque cette masse impure se fut rendue indigne de la protection divine. Mais le Père éternel ne voulut point abandonner le monde au triste sort qui paraissait l'attendre, et il y avait jeté une semence féconde. Dans cette grande catastrophe, les barbares purent la fouler aux pieds. Mille ans de ténèbres purent éteindre les lumières de la vie. Mais ces mille ans de ténèbres étaient nécessaires, car rien ne se fait par saut. Les barbares, nos pères, durent être élevés, durent être conduits à travers mille erreurs, avant que la vérité pût leur apparaître dans sa simplicité sans les éblouir. Qu'arriva-t-il ? DIEU LEUR DONNA UN TUTEUR ! CE FUT LE PAPE, dont l'empire uniquement appuyé sur l'opinion devait le plus possible affermir et propager les grandes vérités, desquelles son ambition pensait se servir, tandis que Dieu se servait de son ambition. QUE SERIONS-NOUS DEVENUS SANS LE PAPE ? Ce que sont devenus les Turcs, qui, pour n'avoir pas adopté la religion byzantine ni subordonné leur sultan au successeur de saint Chrysostome, sont demeurés dans leur barbarie, etc. »

Plus d'une fois Jean de Muller appelle le Pape : « Le tuteur des peuples, le grand fondateur de la grande communauté de la chrétienté, le chef obtenu du ciel par le parti contraire à la prépotence de l'empereur. L'empereur, dit-il, pouvait donner le joug, il fallait à la chrétienté une âme, et le Pape la lui donna et pouvait seul la lui donner. — Ce qui est dû à la renommée d'une éminente sagesse, le Pape était le père et le saint tuteur de tous les peuples ignorants, qui avaient besoin de lui ; ce qui ne veut pas dire qu'une telle puissance ne pût être très-utile, pour d'autres usages, aux peuples civilisés. —Que la hiérarchie de l'Église catholique-romaine soit in-

dépendante, cela est également bien fondé et dans l'intérêt des peuples, et dans les lois de l'Église, etc. — La religion a été incontestablement conservée par le Pape. Les miracles éveillèrent d'abord l'attention ; ensuite la doctrine se maintint par sa propre force. Lorsque l'humanité romaine périt, à peu près comme celle d'avant le déluge, les barbares, qui étaient incapables de sentiments délicats, avaient besoin d'un tuteur qui, étant de l'ancien pays civilisé et d'une dignité inviolable, fût encore intéressé comme prêtre à la conservation de la foi [1]. » C'est ainsi que le protestant Jean Muller juge la Papauté, et comme historien, et comme politique.

Un autre protestant, le baron de Starck, dans son *Triomphe de la philosophie*, observe que les quatre archevêques d'Allemagne, dans leur congrès d'Ems, posèrent les principes dont les révolutionnaires de France se servirent trois ans après pour renverser l'autel et le trône. Ces prélats travaillaient à démolir l'édifice du catholicisme, dont ils devaient être les colonnes : tout le monde voyait cela, excepté eux [2]. Au mois de novembre de la même année 1786, l'archevêque de Cologne, archiduc Maximilien, ouvrit solennellement la nouvelle université de Bonn, fondée par son prédécesseur dans des principes bien différents de celle de Cologne. Il la remplit de théologiens plus protestants que catholiques, de religieux sortis de leurs cloîtres, dont les écrits schismatiques ont été condamnés par le Saint-Siége. A la tête de la nouvelle université se trouvait le baron de Spiegel, chanoine d'Hildesheim et de Munster qui passait en Allemagne pour être affilié à la secte des illuminés, et qui, devenu plus tard archevêque de Cologne, n'a pas démenti sa mauvaise renommée. L'un des professeurs fut un moine défroqué, connu dans l'*Histoire de la révolution française* sous le nom d'abbé Schneider, qui, fixé à Strasbourg pendant le régime de la terreur, se fit bourreau de l'Alsace, de manière à surpasser en férocité Marat et Robespierre. Tels étaient les hommes qui enseignaient la jeunesse allemande à l'université de Bonn.

Les quatre archevêques avaient demandé à l'empereur la confirmation de leurs articles. Joseph se contenta de répondre pour le moment qu'il était nécessaire d'avoir l'avis des autres évêques d'Allemagne. Mais la plupart sentirent le piége où on voulait les conduire. L'évêque et le clergé de Liége résistèrent aux sollicitations qui leur furent faites par un des membres de la ligue. L'évêque de Spire écrivit contre le congrès d'Ems et se plaignit que les quatre arche-

[1] Rothensée, p. 757 et seqq. — [2] *Triomphe de la philosophie*, en allemand, t. 2, c. 8, p. 137.

vêques, sous prétexte de réformer les abus, n'eussent cherché qu'à élever leur suprématie. Les évêques de Paderborn, de Wurtzbourg, de Ratisbonne, de Fulde, etc., continuèrent à se conduire comme auparavant à l'égard du Pape et de ses nonces, et il paraît qu'il se trouva au plus un seul évêque qui sembla faire cause commune avec les métropolitains [1]. L'électeur de Bavière défendit d'avoir égard à leurs ordonnances, et tout resta dans ses États sur le même pied qu'auparavant. Cependant les quatre archevêques persistaient dans leur plan et commençaient à mettre à exécution les règlements d'Ems dans leurs diocèses, ne requérant plus les indults quinquennaux et donnant eux-mêmes les dispenses qu'eux et leurs prédécesseurs avaient si longtemps demandées. Pacca, nonce apostolique de Cologne, avertit plusieurs fois les curés des électorats des inconvénients d'une telle conduite. Le concile de Trente ayant en effet déclaré nuls les mariages contractés dans certains degrés de parenté, et ayant laissé au Pape, comme conservateur des canons, le soin de dispenser dans les cas convenables, c'était aux souverains Pontifes qu'il appartenait d'accorder les dispenses nécessaires, et les archevêques ne pouvaient s'attribuer ce droit sans contredire la décision d'un concile général et sans troubler la sûreté des mariages, et par là même le repos de la société. Pie VI ne crut pas devoir se taire sur un objet de si haute importance. Ce fut donc par ses ordres que le nonce envoya, le 30 novembre 1786, une circulaire aux curés des trois électorats, pour les avertir que les archevêques n'avaient sur les dispenses de mariages d'autre autorité que celle qui leur était conférée par les indults quinquennaux qu'ils avaient sollicités plusieurs fois. Il rappelait les demandes faites successivement à cet effet par les électeurs de Cologne, de Trèves et de Mayence. Sa lettre, envoyée par la poste à tous les curés, excita les réclamations des trois métropolitains, qui ordonnèrent de la regarder comme non avenue [2]. L'électeur de Cologne s'en plaignait, et à l'empereur son frère, qui *cassa* la circulaire du nonce, et au Pape, qui lui apprit par sa réponse du 20 janvier 1787, que c'était par son ordre exprès que le nonce avait publié la circulaire. Il lui montrait en même temps que l'usage général de l'Église, comme les décisions des conciles, réservent aux souverains Pontifes le droit de dispenses en certains cas. Il opposait à l'archevêque la pratique même de son église de Cologne et la sienne propre, puisqu'il avait demandé plusieurs fois ces indults qu'il prétendait aujourd'hui inutiles. Le Pape lui reprochait

[1] Picot, *Mémoires*, an 1786. — [2] *Œuvres complètes du cardinal Pacca*, t. 2. — *Mémoire sur la nonciature de Cologne.*

ensuite la manière dont il avait agi envers son nonce, qu'il n'avait pas voulu reconnaître, et le priait de ne pas se joindre aux ennemis de l'Église dans ces temps difficiles. L'archevêque ne fit à ce bref qu'une réponse assez courte, mêlée de protestations d'attachement qui ne prouvaient pas beaucoup sans les effets. Il continua de soutenir ses prétentions, quoique ses collègues mêmes l'eussent à peu près abandonné. Le prince de Saxe, archevêque de Trèves, avait déjà demandé les indults quinquennaux pour son diocèse d'Augsbourg, où il paraît que les réformes d'Ems n'avaient pas obtenu beaucoup de crédit. Il avait dérogé, en plusieurs points, aux vingt-trois articles, et sa piété ne lui permit pas de s'aveugler longtemps sur les vues ultérieures des promoteurs de ce nouveau code de discipline. Depuis, il fit demander au Pape les lettres appelées *Sanatoria*, pour réparer le vice des dispenses qu'il avait conférées. L'électeur de Mayence, qui d'abord était entré avec zèle dans la ligue, requit les dispenses accoutumées et renoua même avec le nonce. Voici pourquoi. Il désirait avoir pour coadjuteur avec future succession, le baron de Dalberg, chanoine de Mayence et d'autres cathédrales, un des premiers affiliés de la secte des Illuminés, et que le cardinal Pacca signale comme un autre Photius. C'est ce même Dalberg que l'on a vu, sous Napoléon, devenir prince-primat de l'Allemagne. Comme, en 1787, le siége de Mayence n'était pas vacant, il fallut un indult du Pape pour procéder validement à l'élection d'un successeur. Pour l'obtenir, l'archevêque régnant promit à Pie VI, sous la garantie du roi de Prusse, que ni lui ni le baron de Dalberg ne seraient les fauteurs et les promoteurs de la convention d'Ems, et qu'ils maintiendraient le *statu quo*. Dalberg une fois élu, l'archevêque oublie toutes ses promesses; bien plus, l'année suivante il porte l'affaire des nonciatures à la diète de Ratisbonne, pour obtenir le décret de leur abolition dans tout l'Empire. Telle fut la bonne foi du dernier électeur de Mayence : nous disons le *dernier*, car la révolution française, ayant éclaté sur ces entrefaites, mit fin à ces principautés ecclésiastiques qui ne servaient plus qu'à scandaliser l'Église; elle mit fin même à l'empire romain d'Allemagne, qui ne savait plus que vexer le Pontife romain. Le deuxième successeur de Joseph II sera contraint de renoncer au titre d'empereur d'Allemagne ; il y sera contraint par un soldat français né en Corse, le jour de l'Assomption 1769.

Les innovations de Joseph II dans les Pays-Bas lui furent encore plus funestes. Cette province importante, régie par son ancienne constitution dite *Joyeuse-Entrée*, était tranquille et heureuse, dévouée à la religion catholique et à la maison d'Autriche. Cependant

Joseph II voulut d'abord l'échanger contre la Bavière : ce qui n'était pas témoigner aux Belges beaucoup d'affection. Ensuite, comme nous avons déjà vu, pour leur montrer combien il les aime et veut leur bonheur, il change brusquement et arbitrairement leur constitution civile et politique, qu'il avait juré d'observer, y compris la clause qui dégageait les sujets de leur obéissance si le souverain violait la constitution en tout ou en partie. Les innovations religieuses ou plutôt irréligieuses n'y furent pas moins violentes qu'ailleurs. Comme le clergé opposait naturellement une barrière au despotisme, Joseph entreprit, là comme ailleurs, d'en changer l'esprit et l'éducation. Chaque diocèse avait son séminaire, et tous les diocèses l'université de Louvain. Le 16 octobre 1786, Joseph supprime les séminaires diocésains et érige deux séminaires généraux, l'un à Louvain, l'autre à Luxembourg, et y nomme des professeurs dans les principes de Fébronius. Le cardinal de Frankenberg, archevêque de Malines, refusa d'abord d'envoyer ses étudiants à Louvain. Le président du séminaire général lui remet une déclaration portant que, tout évêque ayant essentiellement droit d'inspection sur l'enseignement dans son diocèse, ce serait à lui à procéder, suivant les formes canoniques, contre les professeurs trouvés répréhensibles. Là-dessus, le cardinal et un autre évêque des Pays-Bas n'écoutèrent plus leur répugnance, et envoyèrent leurs élèves. Cet exemple entraîna tous les autres prélats du pays, et, le 1er décembre, le cardinal vint lui-même assister à l'ouverture des cours. Tout fut tranquille les premiers jours. Mais les professeurs joséphistes ayant commencé à étaler leur doctrine schismatique, les élèves, déjà échauffés par le mécontentement du peuple de ces provinces, s'ameutèrent le 7 décembre, et en vinrent à des cris, des menaces, des invectives, des voies de fait. Le président s'enfuit à Bruxelles, les autres professeurs se cachèrent. On envoya des troupes, le cardinal réprimanda les étudiants par une lettre, les esprits se calmèrent, et, le 18 décembre, tout était rentré dans l'ordre. Les professeurs ayant recommencé à débiter leur théologie impériale, les élèves n'excitèrent plus de trouble, mais ils décampèrent l'un après l'autre, en sorte que, sur trois cents, à peine en demeura-t-il trente. Le nonce de Bruxelles, Zondadari, eut ordre de sortir des Pays-Bas ; le cardinal de Frankenberg, de venir rendre compte de sa conduite à Vienne ; l'évêque de Namur fut envoyé en exil et ses biens confisqués. Mais à la fin d'avril 1787, les états du Brabant, assemblés à Bruxelles, refusèrent les subsides à l'empereur, jusqu'à ce qu'on eût rétabli tous les droits qui leur étaient garantis par la constitution de *Joyeuse-Entrée*. Il y eut des émeutes populaires dans le même sens. Le gouvernement dut

céder. Le général Murray conclut un accommodement le 17 mai. On y rétablissait les anciennes formes constitutionnelles du Brabant, on y suspendait l'exécution des différentes réformes introduites dans l'administration civile et dans le régime ecclésiastique. Cet accommodement excita une joie universelle dans le pays. Tout reprit la marche accoutumée. Le séminaire général fut fermé. Les anciens docteurs qu'on avait exclus arbitrairement de l'université l'année précédente rentrèrent en possession de leurs chaires. Mais ce retour à l'ancien ordre de choses dura peu. Joseph, mécontent des condescendances de Murray, ne ratifie que la partie de son règlement qui concernait les matières politiques, et veut, malgré tous les obstacles, maintenir ses lois sur les objets religieux. Il en ordonne de nouveau l'exécution, et déclare surtout que le séminaire général aurait lieu. Les états font de nouvelles représentations qui sont infructueuses. La seconde ouverture du séminaire général est indiquée au 15 janvier 1788. Les évêques, les docteurs réclament, mais en vain. L'université de Louvain représente qu'elle est corps brabançon, et que ses priviléges font partie de ceux de la province. On ne tient aucun compte de ses plaintes, et on lui ordonne d'obéir. Refus de sa part. Cependant le séminaire général s'ouvre. Le docteur le Plat, chef des théologiens courtisans, recommence ses leçons et ne recueille que des huées. Les autres professeurs joséphistes se présentent pour ouvrir leurs cours. Personne ne s'y montre. Le gouvernement s'irrite. Un commissaire impérial vient à Louvain le 6 février. On veut punir l'université de son opposition. On fait inscrire les édits de l'empereur sur ses registres. Elle proteste. On retranche de son sein quatre docteurs qu'on avait peu auparavant privés de leurs chaires. La Faculté de théologie réclame contre cette exclusion et refuse de délibérer. On casse le recteur et on en met un autre à sa place. Ce dernier est rejeté par ses collègues. Le temps étant venu d'en élire un autre, vingt-trois membres sur quarante choisissent le recteur destitué. Le gouvernement annule cette élection, prive les vingt-trois de tous droits et fonctions, et les exclut de l'université. Le nouveau recteur est banni pour dix ans. Dix-neuf autres docteurs sont condamnés successivement à la même peine. En même temps, Joseph fait fermer les séminaires épiscopaux. En quelques endroits, il fallut employer la force. C'était une persécution ouverte contre l'Église, et une violation manifeste de la charte constitutionnelle, violation qui dégageait les Belges de leur obéissance. Les états du Brabant et du Hainaut refusent les subsides accoutumés. Joseph croit arrêter le mal par des mesures sévères. Le 7 janvier, il révoque l'amnistie de 1787, et casse les priviléges du Brabant. Les

troubles augmentent. Les évêques refusent d'envoyer leurs diocésains au séminaire général. Le cardinal de Malines, ayant interrogé les professeurs joséphistes, déclare leur enseignement non orthodoxe. Le cardinal est arrêté par ordre de l'empereur, ainsi que l'évêque d'Anvers. Mais l'insurrection éclate de toutes parts. Les Brabançons lèvent des troupes. La guerre commence. Joseph, qui n'était pas en force, offre une amnistie : on la dédaigne. Un armistice est conclu et rompu presque aussitôt. Les impériaux évacuent tous les Pays-Bas. Joseph, qui s'était attiré ces malheurs par ses étourderies gouvernementales, pria le Pape d'y porter remède. Pie VI, le 23 janvier 1790, écrivit en ce sens aux évêques de la Belgique. C'était trop tard. La révolution du pays était trop avancée ; et puis la révolution française se levait toujours plus formidable, comme pour engloutir toutes les autres. Les deux principaux ministres de l'empereur et du roi de Prusse, Kaunitz et Hertzberg, commençaient à ouvrir les yeux. Interrogé, si la révolution française durerait longtemps : *Longtemps*, répondit le premier, *et peut-être toujours* ; le second : *La révolution fera le tour de l'Europe* [1]. Joseph II mourut aux premières secousses de cette commotion terrible, le 20 février 1790 : il mourut chrétiennement, mais après avoir régné plus en fou qu'en sage.

Le protestant Menzel observe que, dès avant cette dernière catastrophe, l'empire d'Allemagne n'était plus qu'un corps sans âme, qui allait se disloquant, se décomposant lui-même. Divisée en deux par l'hérésie, on s'attendait que la Prusse protestante et l'Autriche catholique la partageraient tout entière entre elles, comme elles avaient partagé la Pologne avec la Russie. Même la diète où les états généraux de l'Empire étaient sans force pour réprimer les crimes les plus énormes. Les Anglais ayant eu la guerre avec leurs colonies d'Amérique, les ducs de Brunswick, le landgrave de Hesse et un autre prince vendirent au roi d'Angleterre plusieurs régiments de leurs sujets, auxquels ils faisaient ainsi quitter leur pays et leur famille pour aller se faire tuer dans le Nouveau-Monde. L'opinion publique cria contre ce trafic des hommes d'Allemagne ; mais à la diète pas une voix ne s'éleva contre. Seulement Frédéric II trouva mauvais qu'on fît ainsi des recrues pour l'étranger, attendu que lui-même n'en trouverait plus à si bon marché [2]. Et comment se faisaient ces enrôlements ? Schiller, le premier poëte de l'Allemagne, les représente sur la scène. On arrachait le fils à son père et à sa mère, le mari à sa femme, le père à ses enfants, et on les faisait passer

[1] Pacca, *Nonciature de Cologne*, t. 2, p. 250. Picot, *Mémoires*, an 1789. —
[2] Menzel, t. 12, p. 124, c. 7.

pour volontaires. Sept mille durent partir en un jour. Quelques-uns sortirent des rangs et demandèrent au colonel combien le prince vendait chaque couple d'hommes. On leur répondit par la mitraille, et leurs membres épars jonchèrent la place de parade. Et à quoi servait le prix du sang de ces victimes ? à récompenser les concubines du prince, qui en avait un troupeau [1]. Le même poëte, dans sa tragédie *Les Brigands*, nous représente au vif l'état social de l'Allemagne, telle que l'hérésie et l'incrédulité l'avaient faite vers la fin du dix-huitième siècle. Un vieux gentilhomme a deux fils et de nombreux serviteurs : ceux-ci, bons catholiques, prient Dieu de tout leur cœur et invoquent la sainte Vierge, pour ne pas succomber à la tentation de faire le mal qu'on leur propose : le fils aîné, élevé par eux dans ces principes, se laisse entraîner à de fâcheux écarts pendant ses études universitaires, mais il s'en repent, écrit à son père pour lui demander pardon et lui annoncer une vie meilleure : le second des fils, devenu philosophe et athée, agit en conséquence. Pour avoir tout l'héritage paternel, il supprime la lettre de son frère, le calomnie auprès de son père, et lui répond que son père le déshérite et le maudit. Comme le vieux père, quoique malade, ne mourait pas assez promptement, son fils athée lui fait annoncer tout d'un coup que son fils aîné a été tué dans une bataille en Bohême, et on lui fait voir son épée sanglante. Le vieillard tombe en défaillance : revenu à soi, il se trouve dans un cercueil : au bruit qu'il fait, le fils athée ôte le couvercle et s'écrie : Misérable, veux-tu donc vivre éternellement ? Le cercueil se referme, est transporté dans un souterrain du château, où le vieux père reste emprisonné pour mourir de faim. A sa place, le corps d'un chien est mis dans le cercueil, porté à l'église et déposé au caveau des ancêtres. Le fils aîné, persuadé par son frère que son père l'a déshérité et maudit, adopte la morale des politiques et des philosophes, qu'il n'y a d'autre loi que l'intérêt, que tout est soumis au fatalisme, etc. ; avec d'autres jeunes gens dans les mêmes principes, il organise une bande de brigands, qui deviennent la terreur de plusieurs provinces, et qui parlent même d'établir parmi les hommes un partage égal des biens ou le communisme. Cependant ce fils égaré sent des remords, il regrette la pieuse innocence de sa jeunesse, il ne peut concevoir que son père l'ait maudit dans le temps qu'il lui demandait pardon : peu à peu il découvre l'iniquité de son frère athée, et s'apprête à le punir, lorsque ce parricide s'étrangle de ses propres mains ; enfin il délivre du cachot son vieux père, qui meurt de saisissement : son fils renonce au métier

Schiller, *Kabale und Liebe*, acte 2, scène 2.

de brigand et va s'offrir lui-même à la justice pour l'expiation de ses crimes.

Que ce soit là un fidèle tableau de l'Allemagne, nous le voyons par les faits de l'histoire : le moine apostat Albert de Brandebourg vole à son ordre le duché de Prusse ; le philosophe Frédéric II vole la Silésie à Marie-Thérèse, lorsque celle-ci est abandonnée de tout le monde ; la Russie, la Prusse et l'Autriche volent, tuent et se partagent la Pologne : Catherine d'Anhalt, montée par un crime sur le trône moscovite, y couronne le meurtre de son époux par des adultères sans nombre, et rois et philosophes célèbrent ses louanges. Les politiques heureux disent avec Frédéric II : *Ce qui est bon à prendre est bon à garder*. Les autres répètent avec Georges II à Marie-Thérèse : *Ce qui est bon à prendre est bon à rendre*. Dans cette tragédie trop réelle de l'Allemagne et de l'Europe, la vieille foi catholique apparaît dans le cœur du peuple comme un feu sacré sous la cendre, comme une mèche qui fume encore : les âmes les plus viles, les athées, les parricides se moquent du peuple et de sa vieille foi : les caractères généreux la regrettent et y reviennent de leurs égarements. Nous en verrons plus d'un exemple.

§ VIIIᵉ.

ÉTAT DE L'ANGLETERRE CATHOLIQUE ET DE L'ANGLETERRE PROTESTANTE. FORMATION DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE.

L'Angleterre en est un, de ces exemples, de nos jours. Dans le dix-huitième siècle, elle repoussait, elle persécutait encore le catholicisme, aujourd'hui elle le regrette et y revient. En 1688, par haine ou par peur du catholicisme, l'Angleterre protestante exclut du trône les héritiers légitimes, parce qu'ils étaient catholiques, comme les grands rois et les saints pontifes de la vieille Angleterre. En 1714, par haine ou par peur du catholicisme, la religion de ses pères, l'Angleterre protestante exclut encore du trône les héritiers les plus proches et les plus légitimes, parce qu'ils étaient catholiques, et y appela un héritier plus éloigné et par là même illégitime, parce qu'il était protestant, parce qu'il reniait le christianisme de ses ancêtres, et qu'il ouvrait ainsi la porte à l'anarchie religieuse et politique. Le duc luthérien de Brunswick ou de Hanovre devint donc roi d'Angleterre et pape de l'église anglicane, en ladite année 1714, sous le nom de Georges Iᵉʳ. C'est le même pour l'intérêt de qui Leibnitz fit manquer la réconciliation de l'Allemagne protestante avec l'Église romaine. Voici quelles furent, d'après la *Biographie universelle*, les mœurs du nouveau pape anglican. « Époux infidèle, injuste et cruel, il ne fut certainement pas meilleur père, et rien ne peut excuser les mauvais traitements que son caractère ombrageux et jaloux fit éprouver à son fils ; quoique ce fils vertueux ne s'écartât jamais du respect qu'il lui devait, la popularité qu'il s'était acquise par ses aimables qualités le lui faisait regarder comme un rival dangereux. » Quant à sa femme, en ayant eu un fils et une fille, il la délaissa pour se livrer à des amours adultères. Ayant soupçonné que sa femme suivait son exemple, il la répudia et l'emprisonna dans un château pour le reste de ses jours. Georges Iᵉʳ mourut d'une indigestion de melon au mois de juin 1727. Il eut pour successeur son fils Georges II, qui vécut presque toujours mal avec sa famille, particulièrement avec son fils Frédéric, dont il n'eut pas plus à se louer que de son père. Il mourut subitement le 25 octobre 1760. Il eut pour successeur son petit-fils

Georges III, qui mourut deux fois : d'abord de mort intellectuelle ou de folie, et enfin de mort corporelle en 1820 ; sa folie fut intermittente de 1765 à 1811, où elle devint définitive. Son fils et successeur Georges IV fut un prince perdu de débauches et de dettes : sa femme ne valait pas mieux. Guillaume IV, mort en 1837, ne laissa point d'enfant légitime, mais plusieurs bâtards qu'il eut d'une comédienne. Tels furent les papes hanovriens de l'Angleterre protestante de 1714 à nos jours.

Dans cette période, l'Angleterre catholique continuait à souffrir, mais aussi à vivre. La reine Anne Stuart étant morte en 1714, son frère Édouard, retiré en Lorraine, rappela ses droits au trône, à l'exclusion d'un étranger de Hanovre. En 1716, il fit une descente en Écosse, où, dès l'année précédente, des troupes s'étaient réunies en sa faveur. On les appelait *jacobites,* du nom de leurs anciens rois. Leur devise était : *Pour Jacques III et la religion protestante.* Ainsi les catholiques ne dominaient point parmi eux. Néanmoins, l'entreprise n'ayant pas réussi, ce furent les catholiques qui eurent le plus à souffrir. Ils furent aussi vivement recherchés que du temps d'Élisabeth. On leur enleva leurs armes et leurs chevaux. On menaça de mettre en prison tous ceux qui ne pourraient trouver deux protestants pour leur servir de caution, et on y en mit en effet un très-grand nombre. On avait imaginé un moyen sûr pour découvrir ceux de cette religion qui auraient voulu déguiser leurs sentiments : c'était de leur faire jurer que la transsubstantiation était une erreur détestable. En Irlande, tous les prêtres catholiques furent mis en prison. On avait espéré que Georges Ier, au commencement de son règne, chercherait à gagner l'affection de ses nouveaux sujets par des actes de clémence envers les *jacobites* tombés en son pouvoir. Il montra une rigueur inflexible. Six pairs furent condamnés à mort. Il y eut aussi beaucoup d'exécutions dans les conditions inférieures. Ces supplices ne firent qu'augmenter le nombre des mécontents. Pour faire cesser les murmures, le gouvernement sévit contre les catholiques. Le 26 juillet 1717, le roi sanctionna un bill qui les obligeait à donner une déclaration circonstanciée de leurs biens. En 1719, on les désarma de nouveau en Irlande, et on rechercha avec rigueur les prêtres et les religieux. En 1722, on mit à la tour de Londres le duc de Norfolk, le premier pair du royaume. Son crime était d'être catholique et fort riche. Dans le même temps, on imposa sur les terres des catholiques une contribution extraordinaire.

Il y eut pourtant, vers cette époque, un projet en leur faveur. L'auteur était le docteur Strickland, qui devint depuis évêque de Namur. Il avait la bienveillance de Georges Ier, et il se donna beau-

coup de mouvement pour faire passer un plan d'après lequel le gouvernement se serait montré moins sévère envers les catholiques. Ceux-ci, de leur côté, auraient prêté serment de fidélité au roi Georges. Un vicaire apostolique, Jean Stonor, évêque de Thespie, donna les mains à ce projet. On assembla les catholiques, on gagna le duc de Norfolk et plusieurs autres seigneurs; mais le corps des catholiques désapprouva ces démarches, et les trois autres vicaires apostoliques s'y montrèrent opposés. On se défiait du ministère anglais et même de Strickland. Le projet avorta [1].

Jacques III, héritier légitime, mais non réel de la couronne d'Angleterre, se retira à Rome, où il épousa une fille de Jean Sobieski, sauveur de la Pologne et de l'Europe : il en eut deux fils, Charles et Henri. En 1745, l'aîné se signale par un effort courageux pour le maintien de ses droits. Regardant la guerre qui existait entre l'Angleterre et la France comme une occasion favorable à sa cause, il arrive le 12 juin en Écosse, où il se voit bientôt à la tête d'une petite armée. Les Stuarts avaient toujours des partisans dans ce pays, ancien domaine de leurs ancêtres. Les montagnards accourent se ranger autour du fils de leurs rois... Le prince Charles se fait reconnaître régent des trois royaumes. Le gouvernement anglais met sa tête à prix, et promet trente mille livres sterling ou sept cent cinquante mille francs à quiconque le livrera. Le jeune prince se montra plus généreux. Il défendit par un manifeste d'attenter à la vie de Georges II ou des personnes de sa famille. Il fallait soutenir ce langage par quelque victoire. Charles en remporta une le 2 octobre, pénétra en Angleterre et y répandit la terreur parmi les amis du gouvernement. Le duc de Cumberland, habile capitaine, fut rappelé du continent au secours du roi son frère. Il rejeta le prince Charles en Écosse, et le mit complétement en déroute à la bataille de Culloden, le 27 avril 1746. Charles, appelé aussi Édouard, erra longtemps dans les bois et les montagnes, toujours poursuivi, mais protégé par la fidélité des montagnards, dont aucun ne se laissa tenter par les trente mille livres sterling. Après avoir couru pendant cinq mois les plus grands dangers, le prince réussit à s'échapper, et rejoignit son père à Rome. Ce fut la dernière tentative des Stuarts pour recouvrer le patrimoine de leurs ancêtres. Jacques III, plus connu sous le nom de prétendant ou de chevalier de Saint-Georges, mourut à Rome le 1er janvier 1766. Son fils, le prince Charles, y mourut le 13 janvier 1788, sans laisser d'enfants de son mariage avec Louise de Stolberg. Son frère, le cardinal d'York, mourut

[1] Picot, *Mémoires*, an 1717.

en 1807 doyen du sacré collége. C'était le dernier des Stuarts.

Après la victoire de Culloden, en 1746, le gouvernement anglais déploya une grande sévérité dans l'Écosse. Plusieurs lords et un grand nombre d'officiers qui avaient pris les armes en faveur du prétendant, furent mis à mort. On fusilla beaucoup de montagnards, on dévasta leur pays, on y mit des garnisons. Les vexations, les recherches, les emprisonnements signalèrent l'entrée des vainqueurs. Les catholiques surtout furent en proie aux plus grandes rigueurs. On abattit leurs églises, on détruisit un séminaire qu'ils avaient établi à Scalan, on chercha avec ardeur les missionnaires. Les uns furent obligés de se cacher, les autres furent pris. M. Colin Campbell mourut des suites des mauvais traitements qu'il avait reçus. Les pères Gordon et Cameron, Jésuites, finirent leurs jours en prison. Huit autres, après avoir langui longtemps dans les cachots, furent bannis à perpétuité. On envoyait des soldats pour chercher les prêtres, et on assurait des récompenses à ceux qui en découvraient. Au milieu de cette terreur générale, M. Hugues Macdonald, évêque de Dia et vicaire apostolique pour le pays des montagnes, passa en France. Il était spécialement désigné aux soldats, et il resta plusieurs années en exil avant de pouvoir retourner auprès de son troupeau. M. Jacques Gordon, évêque de Nicopolis et vicaire apostolique du midi de l'Écosse, mourut au milieu de ces traverses. M. Alexandre Smith, évêque de Misinople, son coadjuteur et son successeur, se tenait caché à Edimbourg. Il fut plus d'une fois dénoncé et poursuivi. Cet état de choses dura même, sans aucun prétexte, lorsque tous les ressentiments devaient être effacés. En 1751, on prit deux prêtres, MM. Grant et Gordon. Ce dernier fut banni. M. Robert Maitland fut proscrit par un jugement solennel. On décernait des récompenses à qui trouvait un prêtre. L'évêque de Dia étant retourné dans son vicariat, y fut poursuivi et se retira à Edimbourg, où il fut dénoncé et mis en prison en 1755. On donna huit cents écus à celui qui l'avait pris. Tel était encore à cette époque l'état de troubles de cette mission. Il y a plus : en 1756 et 1757, furent décrétées les lois portant que tout individu qui refuserait de reconnaître le roi pour chef de la religion et de l'Église était incapable d'invoquer la protection de la loi ou de l'équité, d'être tuteur de ses enfants, d'être nommé exécuteur testamentaire, administrateur, de recueillir un legs ou un don. Ce délinquant devait payer la somme de douze mille cinq cents francs [1].

Cependant les catholiques de l'Angleterre proprement dite obtenaient de jour en jour plus de liberté, et le gouvernement s'accou-

[1] *Du mouvement religieux en Angleterre.* Paris, 1844, p. 450.

tumait de plus en plus envers eux à une tolérance plus marquée. Ceux d'Irlande même étaient vus de moins mauvais œil. Lorsqu'il était question d'un projet de descente que les Français devaient effectuer en 1759, les catholiques de Dublin signèrent une adresse au lord lieutenant, pour l'assurer qu'ils étaient disposés à repousser l'invasion. La révolte de quelques paysans de Munster, vers 1763, ne put être regardée comme une révolte des catholiques. Ceux-ci envoyèrent à lord Halifax, alors gouverneur, des assurances de leur fidélité. L'évêque de Waterford donna au ministère des renseignements sur la conduite des mécontents, et l'évêque d'Ossory exhorta son troupeau à l'ordre et à la soumission. Cette conduite devait dissiper insensiblement les ombrages des protestants [1].

En 1688, le Saint-Siége avait établi en Angleterre quatre évêques, en qualité de vicaires apostoliques. En 1695, il décida que l'autorité de ces évêques faisait cesser celle du chapitre séculier et celle des religieux. Ceux-ci eurent peine à se rendre au décret. Ils faisaient valoir les priviléges qu'ils avaient obtenus des Papes en différents temps, et qui ne les astreignaient qu'à prendre les pouvoirs de leurs supérieurs religieux. Les Bénédictins et les Jésuites étaient ceux qui mettaient le plus de zèle à soutenir leurs prétentions. Les Jésuites étaient fort nombreux en Angleterre et y rendaient beaucoup de services. Les Bénédictins anglais, restes d'une congrégation autrefois très-brillante, s'étaient voués exclusivement à l'office de missionnaires. Ils avaient à Paris une maison nombreuse, d'où ils envoyaient des sujets dans leur patrie ; et l'un d'eux, Philippe-Michel Ellis, avait été compris dans la promotion d'évêques faite sous Jacques II, et avait été établi vicaire apostolique de l'Ouest : ayant donné sa démission, il eut pour successeur Matthieu Pritchard, de l'ordre des Récollets, et ce vicariat fut constamment affecté à des réguliers. En 1741, Laurent York, Bénédictin, fut donné pour coadjuteur à Pritchard, et, en 1756, eut à son tour pour coadjuteur le pieux et savant Bénédictin Walmesley. Il était né dans le comté de Lancastre, vers 1722, étudia à Paris, où il prit le bonnet de docteur en théologie. Il s'instruisit non-seulement dans les sciences de son état, mais encore dans les mathématiques et l'astronomie, comme on le voit par différents mémoires qu'il publia sur ces sciences. Il composa quelques écrits lors de l'introduction du calendrier grégorien en Angleterre, l'an 1752, et fut admis dans les sociétés royales de Londres et de Berlin. Mais depuis qu'il eut été fait vicaire apostolique, sous le titre d'évêque de Rama, il ne s'occupa plus que de son ministère. Il est surtout connu

[1] Picot, *Mémoires*, an 1745.

par l'*Histoire de l'Église, tirée de l'Apocalypse*, et par une *Exposition de la vision d'Ézéchiel dans le premier chapitre de ses prophéties.* Il les publia sous le nom de *Pastorini.*

Les religieux donnèrent même un autre vicaire apostolique pour le Nord, dans la personne de Thomas Williams, évêque de Tibériopolis, qui succéda à Georges Witham, l'an 1726, et qui mourut en 1740. Il était de l'ordre de Saint-Dominique, et les réguliers firent beaucoup d'instances pour que son successeur fût pris dans leur sein : ce qui ne leur fut point accordé. Les trois vicariats, du Nord, du Milieu et du Sud, furent remplis par des prêtres séculiers. A Londres, les évêques Giffard, Petre et Challonner gouvernèrent successivement les catholiques de ce district avec zèle et sagesse. Le dernier est célèbre par ses talents et ses écrits. Il naquit en 1691, de parents protestants ; mais il fut élevé par un prêtre catholique et renonça de bonne heure au protestantisme. On l'envoya, en 1704, au collége de Douai, où il devint depuis professeur. On sait que ce collége, destiné pour les Anglais, était une pépinière d'ecclésiastiques qui allaient ensuite en mission dans leur pays. Richard Challonner y repassa l'an 1730 et y exerça les fonctions de missionnaire. Il s'y fit connaître par son zèle et par quelques écrits de controverse et de piété, tels que les *Fondements de la doctrine catholique* ; l'*Histoire abrégée des commencements et des progrès de la religion protestante* ; la *Pierre de touche du protestantisme* ; le *Jeune homme instruit sur les fondements de la religion chrétienne* ; l'*Autorité infaillible de l'Église dans les matières de doctrine, prouvée par les ouvrages même des protestants* ; l'*Essai sur l'esprit des prédicateurs dissidents*, dirigé contre les presbytériens, qui avaient institué un cours de sermons contre les catholiques ; le *Chrétien catholique instruit dans les sacrements*, dans la préface duquel il réfuta la *Lettre* de Middleton *sur le paganisme de l'Église romaine.* Ces écrits firent une réputation au docteur Challonner. Il fut désigné pour président du collége de Douai ; mais le docteur Petre, vicaire apostolique du district de Londres, le demanda pour coadjuteur. Il fut sacré le 29 janvier 1741, sous le titre d'évêque de Debra, et ne cessa point d'instruire les catholiques par de nouvelles productions, comme les *Mémoires des missionnaires* ; les *Fondements de l'ancienne religion* ; la *Bretagne sacrée.* Il succéda, l'an 1758, au docteur Petre, mort cette année-là. En 1760, il donna la *Cité de Dieu du Nouveau Testament* et le *Martyrologe britannique.* Sa *Précaution contre les méthodistes* est à peu près du même temps. Elle était destinée à prémunir les catholiques contre la séduction d'une secte naissante, qui en imposait par une grande affectation de zèle et de régularité. On doit à l'évêque de Debra des établissements

utiles, soit pour l'éducation de la jeunesse, soit pour d'autres objets. Actif, vigilant, laborieux, il était le principal soutien de la cause catholique en Angleterre, et se trouvait par là en butte à l'animadversion des protestants. Il fut dénoncé et traduit à la cour d'Old-Bailey, où on l'acquitta. Outre les écrits déjà cités, il a composé un grand nombre de livres de piété, qui sont fort goûtés des catholiques anglais ; ce sont des instructions, des méditations, et des traductions d'ouvrages de piété déjà connus sur le continent. Jacques Barnard, son grand-vicaire, auteur de la *Divinité de Jésus-Christ démontrée*, contre Priestley, a publié sa *Vie*, à Londres, en 1784 [1].

Le district du Nord eut successivement pour vicaires apostoliques, après la mort de l'évêque de Tibériopolis, les docteurs Diocon, Petre et Walton, qui se firent estimer par leurs travaux. Enfin, dans le district du Milieu, Witham, évêque de Marcopolis, passa au district du Nord et laissa sa place, en 1718, à Jean Talbot Stonore, docteur de Sorbonne et évêque de Thespie. Ce dernier paraît avoir provoqué deux brefs de Benoît XIV pour bien régulariser la juridiction des vicaires apostoliques. Un premier bref, du 2 septembre 1745, ordonna aux religieux de reconnaître la juridiction de ces évêques ; ils réclamèrent. Les vicaires apostoliques mêmes parurent un instant divisés à cet égard. Trois d'entre eux publièrent le décret en 1748, tandis que le quatrième et son coadjuteur s'abstinrent de le publier et réclamèrent contre ses dispositions. Il y eut plusieurs écrits de part et d'autre. Les Bénédictins de la congrégation anglaise firent valoir leurs services et demandèrent le maintien de leurs priviléges ; mais le Saint-Siége crut devoir établir pour cette mission un gouvernement uniforme. Le 30 mai 1753, un nouveau bref prescrivit la manière dont les religieux devaient se conduire avec les vicaires apostoliques. Il fut publié successivement dans les quatre districts, et il est remarquable que le vicaire apostolique de Londres le communiqua à son clergé par une lettre pastorale imprimée, et signée de lui et de son coadjuteur. C'était la première fois peut-être qu'on voyait des évêques catholiques ne pas craindre de se montrer en Angleterre avec cette liberté. M. York, vicaire apostolique dans l'Ouest, se soumit au décret comme les autres. Les réguliers protestèrent également de leur obéissance, et la plupart des vicaires apostoliques les consolèrent en déclarant qu'ils avaient lieu d'être satisfaits de leur conduite.

Dans cette même période de temps, l'Angleterre catholique produisit un prêtre bien distingué par ses vertus et ses écrits, Alban

[1] Picot, *Mémoires*, etc.

Butler. Né l'an 1710, dans le comté de Northampton, d'honnêtes parents, il fit ses études à Douai, au collége des prêtres anglais. Après y avoir embrassé l'état ecclésiastique, il y enseigna les humanités, la philosophie et la théologie. De retour en Angleterre, l'an 1763, il fut aumônier du duc de Norfolk, premier pair de ce royaume. Quelques années après, il succéda à l'abbé Talbot, frère du comte de Shrewsbury, premier comte d'Angleterre, dans la présidence du collége anglais de Saint-Omer, qui lui avait été conférée en 1762. Butler y mourut vers 1773. Indépendamment de quelques autres écrits, il s'est immortalisé par les *Vies des Pères, des martyrs et des principaux saints ; avec des notes historiques et critiques*, en anglais: ouvrage éminemment utile, qui a été traduit en français et perfectionné par l'abbé Godescard, de concert avec l'auteur [1].

Les Anglais s'étaient emparés du Canada pendant la guerre de 1756, et ce vaste pays leur avait été cédé par le traité de paix de 1763. Il était exclusivement peuplé de catholiques. Les Anglais eurent le bon sens de vouloir les traiter si bien, qu'ils pussent oublier la domination de la France, à laquelle ils tenaient par leur origine, leur langage et leurs habitudes. On leur laissa une entière liberté dans l'exercice d'une religion à laquelle ils étaient fort attachés. Le dernier évêque de Québec, M. de Pontbriand, était mort à Mont-Réal, pendant le siége, le 9 juin 1760, et n'avait point encore eu de successeur. Les Anglais permirent qu'on lui en donnât un. On fit choix de M. Olivier de Briant, chanoine de Québec, qui avait été envoyé en Angleterre après la conquête, pour y plaider les intérêts des habitants. Il fut fait évêque vers 1767. On permit aux catholiques de la Grenade d'aspirer aux charges. Cette île avait aussi été cédée par la France, en 1763, et comme elle n'était peuplée que de catholiques, on ne pouvait se dispenser de leur permettre d'y remplir des places. Un acte du gouvernement, rendu en 1774, portait qu'il serait établi un conseil législatif pour les affaires du Canada, et que les catholiques pourraient en être membres ; que les lois françaises seraient suivies pour les causes civiles, et les lois anglaises pour les causes criminelles ; que le clergé catholique conserverait la dîme sur les habitants de la même communion, etc. Ces concessions firent jeter de hauts cris aux protestants outrés, mais furent aux catholiques anglais un présage de ce qu'ils pouvaient espérer pour eux-mêmes.

La renonciation de la France, par le traité de 1763, à toute possession dans l'Amérique septentrionale, semblait assurer désormais à l'Angleterre la jouissance paisible de ses colonies dans cette partie

[1] Feller, *Dictionnaire historique.*

du monde; mais la discorde ne tarda pas à éclater entre elles et la métropole. Chacune des diverses provinces avait son assemblée, qui prétendait avoir seule le droit d'imposer des taxes, tandis que le parlement d'Angleterre s'arrogeait une juridiction illimitée sur les colonies. De là des conflits, des mécontentements, qui finirent par une guerre ouverte, l'an 1775. Dans ces conjonctures, un juge du roi en Écosse s'adressa à un des vicaires apostoliques du pays, Georges Hay, pour connaître la manière de voir des catholiques écossais sur cet événement, et pour savoir si l'on pouvait attendre d'eux de coopérer aux vues du gouvernement anglais. M. Hay manifesta, dans les termes les plus forts, son attachement pour la constitution existante, et les assurances du respectable prélat furent confirmées par la promptitude avec laquelle des catholiques se firent inscrire pour les levées qui se faisaient alors en Écosse. La lettre de M. Hay fut même communiquée au gouvernement. Dans le même temps à peu près, lorsque les flottes combinées de France et d'Espagne menaçaient l'Irlande, un religieux catholique, le père Arthur O'Léary, employé dans le ministère à Cork, publia une adresse à ses compatriotes pour les exhorter à rester fidèles à l'ordre établi. Dans ces circonstances, les catholiques anglais rédigèrent une adresse au roi et la lui présentèrent le 2 mai 1778. Elle était signée de deux cents d'entre eux, dont dix étaient pairs. Ils y protestaient de leur attachement pour la maison régnante, et demandaient que les adoucissements qu'ils avaient déjà obtenus fussent confirmés authentiquement. Ils dressèrent en même temps une pétition au parlement. Elle était longue et motivée. Elle eut son effet. Le parlement adopta et le roi sanctionna un bill portant que les évêques, prêtres et Jésuites, ne seraient point poursuivis en vertu du statut de Guillaume III ; que toutes ces personnes et autres chargées de l'instruction de la jeunesse ne seraient point sujettes à l'emprisonnement perpétuel porté par ce statut ; que les catholiques auraient le droit d'hériter, quoique le plus prochain héritier après eux fût protestant ; qu'ils pourraient acheter des terres. Mais, pour jouir de ces avantages, ils devaient prêter tous les six mois un serment portant qu'ils seraient fidèles au roi Georges III et à ses successeurs ; qu'ils les défendraient de tout leur pouvoir ; qu'ils renonçaient à toute obéissance envers celui qui prenait le titre de Charles III ; qu'ils détestaient comme antichrétiennes et impies cette proposition qu'on peut assassiner pour cause d'hérésie, et cette autre qu'il ne faut point tenir la foi aux hérétiques ; qu'ils rejetaient également l'opinion que les princes excommuniés par un Pape ou par un concile peuvent être déposés ou tués ; qu'ils ne croyaient pas non plus que le Pape eût, ni directement ni indi-

rectement, aucun pouvoir temporel sur l'Angleterre, et qu'ils faisaient cette déclaration sans aucune réserve ou équivoque.

Cet acte du parlement mécontenta beaucoup les ennemis des catholiques. Et en Écosse et en Angleterre, ils formèrent des associations protestantes, répandaient des écrits de toute espèce, pour s'opposer aux progrès du papisme. L'an 1778 et 1779, il y eut en Écosse, l'an 1780, à Londres et ailleurs, des émeutes protestantes contre les catholiques et leurs amis. Un chef de ces émeutes était Georges Gordon, troisième fils du duc de ce nom, qui, un peu plus tard, embrassa le judaïsme et mourut presque fou en 1793. Donc, au cri de *Point de papisme*, on pilla, on brûla même des maisons et des chapelles. A Londres, les émeutes durèrent plusieurs jours, il fallut appeler des troupes pour les réprimer. Le gouvernement maintint ce qu'il avait accordé aux catholiques : ce qu'il faisait au Canada et ce qui lui était arrivé pour ses colonies américaines lui faisait voir son intérêt dans la justice et la modération.

Les premiers colons de cette partie de l'Amérique septentrionale à laquelle on a donné depuis le nom d'*Etats-Unis*, n'étaient guère que des anglicans ou des presbytériens qui conservèrent dans leur émigration l'attachement aux erreurs importées de la métropole. Les catholiques se trouvaient en très-petit nombre parmi eux. Le Maryland était la province qui en renfermait le plus, et même, dans l'origine, tous ses habitants professaient cette religion. Ils s'y étaient établis avec lord Baltimore, seigneur anglais, qui prit possession de ce pays sous Charles Ier et donna son nom à la ville. La haine qu'on portait au catholicisme en Angleterre et en Irlande détermina successivement plusieurs personnes de cette religion à se retirer dans ces contrées lointaines, où l'on espérait jouir de plus de liberté. André White, Jésuite anglais, accompagna lord Baltimore. Après lui, d'autres missionnaires, presque tous de la même société, gouvernèrent cette église naissante. En 1720, le père Grayton introduisit le catholicisme dans la Pensylvanie, province peuplée principalement de quakers. Ces missions furent longtemps peu nombreuses. Elles étaient traversées par les anglicans, et les persécutions qui s'élevèrent en divers temps contre les catholiques de la mère-patrie se firent sentir jusqu'en ces climats éloignés. On déclara les catholiques inhabiles aux emplois, on voulut les forcer à entretenir des ministres protestants, on inquiéta leurs prêtres. L'indépendance des États-Unis, proclamée le 4 juillet 1776 et universellement reconnue le 20 janvier 1783, vint améliorer leur sort. La constitution américaine avait proclamé le droit de vivre selon sa conscience et de suivre librement et publiquement sa religion. Ce ne fut point là, comme ail-

leurs, une vaine formule et une promesse illusoire. Toutes les lois pénales furent abolies, et les catholiques se montrèrent à découvert.

Jusque-là ces pays avaient été administrés pour le spirituel par un vicaire apostolique qui était toujours Anglais, et cette place était alors remplie par le docteur Caroll, Jésuite, que ses qualités et son zèle faisaient généralement estimer. On crut, après la paix de 1783, que la nouvelle situation des choses demandait d'autres mesures. Une seconde guerre pouvait s'élever entre l'Angleterre et les États-Unis. D'ailleurs le nombre des catholiques était assez considérable pour motiver l'érection d'un évêché. Le clergé catholique des États-Unis en fit donc la demande au Pape, et le congrès ou assemblée législative, qu'on avait eu soin de prévenir, approuva et appuya cette démarche. Pie VI nomma un certain nombre de cardinaux de la congrégation de la Propagande pour examiner cette affaire, et, le 12 juillet 1789, il fut rendu un décret approuvé par le Pape, et portant que tous les prêtres qui exerçaient le ministère dans les États-Unis se réuniraient pour déterminer dans quelle ville serait placé le siége épiscopal, et lequel d'entre eux paraissait le plus propre à être élevé à l'épiscopat : privilége qu'on leur accordait par faveur et pour cette fois seulement. Ils s'assemblèreut et convinrent unanimement que l'évêché devait être à Baltimore, tant parce que cette ville est située à peu près au centre des États, que parce qu'elle renfermait le plus de catholiques. Quant au choix de l'évêque, sur vingt-six votants, vingt-quatre désignèrent le docteur Caroll. Le Saint-Siége accéda aux vœux des missionnaires, érigea, le 6 novembre 1789, un siége épiscopal à Baltimore pour tout le territoire des États-Unis, et y nomma le docteur Jean Caroll qui fut sacré évêque en Angleterre, le 15 août 1790. En mémoire de cet événement, le nouvel évêque établit la fête de l'Assomption comme fête patronale de son vaste diocèse.

Baltimore a été érigé depuis en archevêché, ayant une vingtaine d'évêchés suffragants. Cette hiérarchie catholique est appelée à former le lien le plus fort, sinon unique, d'une nouvelle nation, d'un nouvel empire, dont, sans cela, les éléments si divers d'origine, d'intérêt, de religion et de secte, ne tiendraient point assez ensemble pour produire une unité naturelle et vivante.

En l'année même que Pie VI institua le premier évêque aux États-Unis, 1790, y arrivait un missionnaire catholique, un homme qui en était parti l'an 1781 ministre presbytérien. C'était M. Thayer, né à Boston, où il fut pendant deux ans ministre dans la secte puritaine. Poussé du désir des voyages, il vint en France sur la fin de 1781. Y étant tombé malade, son premier soin fut de défendre qu'on lais-

sât approcher aucun prêtre catholique, tant il avait d'attachement pour sa secte. Il passa quelque temps en Angleterre, appliqué, comme en France, à observer les mœurs et les usages du pays. Il y prêcha ; on ne trouva pas sa doctrine conforme à celle du pays où il parlait. Il répondit qu'il l'avait puisée dans l'Évangile ; c'est que les protestants trouvent dans le même Évangile bien des doctrines différentes. Il voulut voir l'Italie et Rome, contre lesquelles il avait les plus fortes préventions. Il fut bien étonné et bien touché de se trouver avec les Italiens comme au sein de sa famille, tant ils lui témoignaient de prévenance et de cordialité. Cette religion, se disait-il, n'est donc pas si insociable, elle n'inspire pas, comme on me l'avait dit, des sentiments d'aversion et d'intolérance pour ceux qui lui sont étrangers. A Rome, il n'eut rien de plus pressé que de voir les chefs-d'œuvre de tout genre, en particulier la Rotonde ou le Panthéon, temple autrefois consacré au culte de toutes les fausses divinités du paganisme, et aujourd'hui dédié à l'honneur de la sainte Vierge et de tous les saints. « A la vue de ce superbe édifice, dit-il dans le récit qu'il a fait lui-même de sa conversion, je fus frappé d'une idée qui me parut grande. Ce temple, autrefois consacré au culte des faux dieux, devenu un temple du vrai Dieu ; la croix de Jésus-Christ élevée sur les débris de toutes les idoles réunies, comme pour lui faire un plus beau trophée, et de là montrée à toute la terre ; cette ville, autrefois maîtresse de toute la terre et capitale du monde païen, devenue la capitale du monde chrétien : voilà des monuments parlants et toujours subsistants du triomphe de Jésus-Christ sur le fort armé, etc. Cette idée me plaisait beaucoup, et comme j'aimais l'éloquence de la chaire, je désirais qu'elle fût vraie, pour pouvoir traiter un si beau sujet. »

En étudiant les monuments religieux, il fut amené à étudier à fond la religion même qui les avait inspirés. Il s'adressa naturellement à des ecclésiastiques. Les premiers qu'il rencontra avaient plus de piété que de lumières : voyant un protestant décidé, ils le condamnèrent sans l'éclairer. D'autres lui procurèrent, soit de vive voix, soit en lui prêtant des livres, les instructions qu'il désirait : c'étaient des Jésuites. Un religieux lui fit distinguer exactement ce qui est de foi parmi les catholiques, d'avec les simples opinions que l'Église permet de traiter dans les écoles, sans les adopter ni les rejeter. Cette distinction répandit à ses yeux un grand jour sur toutes les matières, et dissipa à elle seule une foule d'objections. Il consulta ainsi plusieurs docteurs catholiques ; il les trouva tous parfaitement d'accord sur la foi ; tandis que les protestants ne l'étaient pas et ne pouvaient l'être en vertu même de leur premier principe. Ce parallèle fit sur

lui une profonde impression. Il n'avait voulu que prendre une connaissance exacte de la doctrine catholique, et insensiblement il en était venu au point de n'y trouver rien que de raisonnable. Il ne pensait point à se convertir, du moins à Rome. Cependant il lut par hasard un petit ouvrage du père Ségneri, sur l'ange gardien, il fut frappé de cette belle dévotion, si bien fondée dans les saintes Écritures, mais à laquelle il n'avait fait aucune attention pratique. Il résolut, par respect pour son bon ange, de s'abstenir de tout péché. C'était une excellente préparation pour obtenir de Dieu la grâce de sa conversion entière.

En ce temps mourut à Rome un saint personnage, Benoît-Joseph Labre, né le 26 mars 1748, à Saint-Sulpice d'Amettes, au diocèse de Boulogne en France. Encore enfant, il annonçait déjà un saint. Loin de faire remarquer en lui des semences de vices, il ne manifestait pas même les défauts les plus excusables de cet âge. Devenu grand, il résolut de renoncer au monde. Frappé des avantages de la vie religieuse, il tenta successivement d'entrer à la Trappe, chez les Chartreux, à Sept-Fonts. La faiblesse de sa santé ne permit pas de l'admettre aux vœux. Il s'en dédommagea en se condamnant à la même vie qu'il eût observée dans un monastère. En 1770, il fit par dévotion le voyage de Rome. Son but était de visiter le tombeau des saints apôtres et les pèlerinages d'Italie. Il fit ce voyage en pauvre véritable, marchant à pied, vivant des aumônes qu'il recevait sans les demander, et dont il distribuait même aux pauvres ce qui ne lui était pas exactement nécessaire ; pratiquant une humilité profonde, un détachement extrême et des mortifications continuelles. A Rome, il fréquentait assidûment les églises, et y passait souvent la journée entière en prières. Après différents pèlerinages en Italie, en Allemagne et en Suisse, il se fixa, l'an 1776, dans la capitale du monde chrétien, et n'en sortit plus que pour aller, une fois chaque année, à Lorette. Il y vivait dans une solitude et un silence presque continuels, recherchant l'oubli et les humiliations, ne portant que des haillons repoussants, exerçant des austérités et s'unissant sans cesse à Dieu par une oraison fervente. C'était une vie tout opposée à l'esprit du siècle. Aussi Dieu ne manqua-t-il point de glorifier son humble serviteur. A peine Benoît-Joseph Labre eut-il rendu le dernier soupir, le Mercredi Saint 16 avril 1783, après quelques heures de maladie, que le bruit de sa sainteté, déjà connue de plusieurs personnes, se répandant par toute la ville, on accourut dans la maison où il était mort. On le transporta dans une église voisine, où, pendant quatre jours, une foule immense assiégeait son cercueil, voulant baiser ses pieds et voir cet homme de Dieu. On l'invoquait, on recherchait tout

ce qui avait été à son usage. Plusieurs miracles opérés par son intercession furent confirmés par des informations juridiques. Le 20 avril, dimanche de Pâques, on l'enterra après avoir reconnu que son corps était aussi sain et aussi flexible qu'au moment de sa mort. Des prodiges continuèrent à s'opérer sur son tombeau. On accourait de différentes parties de l'Italie pour obtenir de ce pauvre volontaire des grâces spirituelles, ou la guérison de différents maux ; et Dieu se plaisait à faire éclater la gloire de son serviteur, par les faveurs signalées qu'il accordait à son intercession. En attendant que la cause de la béatification de Benoît-Joseph Labre ait été instruite avec les délais prescrits et les formalités ordinaires, le titre de *vénérable* lui a été donné par un décret de la congrégation des rites [1].

Cependant M. Thayer, encore ministre puritain, se moquait du nouveau saint et de ses miracles. Comme le nombre et le poids des témoignages croissaient néanmoins chaque jour, il crut enfin devoir examiner la chose par lui-même. Il interrogea les personnes guéries, leurs alentours, les médecins, et resta persuadé malgré lui que ces guérisons avaient quelque chose de surnaturel. Il se trouva dès lors dans une situation des plus violentes : il voyait clairement la vérité de la religion catholique, mais il était retenu par mille préjugés dans la secte dont il était ministre. Dans ces circonstances, on lui donne à lire un petit livre italien : *Manifeste d'un cavalier chrétien converti à la religion catholique*. L'auteur y raconte l'histoire de sa conversion, et discute brièvement les points controversés entre les catholiques et les protestants ; le tout précédé de la prière suivante, pour implorer les lumières de l'Esprit-Saint.

« Dieu de bonté, tout-puissant et éternel, père des miséricordes, sauveur du genre humain, je vous supplie humblement, par votre bonté souveraine, d'éclairer mon esprit et de toucher mon cœur, afin que, par le moyen de la foi, de l'espérance et de la charité véritables, je vive et je meure dans la vraie religion de Jésus-Christ. Je suis certain que, comme il n'y a qu'un seul Dieu, il ne peut y avoir qu'une seule foi, une seule religion, une seule voie de salut, et que toutes les voies opposées à celle-ci ne peuvent conduire qu'à l'enfer. C'est cette foi, ô mon Dieu ! que je recherche avec empressement pour l'embrasser et me sauver. Je proteste donc devant votre divine majesté, et je jure, par tous vos divins attributs, que je suivrai la religion que vous m'aurez fait connaître pour vraie, et que

[1] La cause du vénérable Benoît-Joseph, introduite depuis plusieurs années, touche à son terme. Le 2 juin 1859, jour de l'Ascension, notre Saint-Père le pape Pie IX a approuvé les miracles proposés ; ce qui est, comme on le sait, le prélude nécessaire mais infaillible de la future béatification.

j'abandonnerai, quoi qu'il doive m'en coûter, celle où je reconnaîtrai des erreurs et de la fausseté. Je ne mérite pas, il est vrai, cette faveur, à cause de la grandeur de mes péchés, dont j'ai une profonde douleur, puisqu'ils offensent un Dieu si bon, si grand, si saint, si digne d'être aimé ; mais ce que je ne mérite pas, j'espère l'obtenir de votre infinie miséricorde, et je vous conjure de me l'accorder par les mérites du sang précieux qui a été répandu pour nous, pauvres pécheurs, par votre Fils unique Jésus-Christ. Amen. »

M. Thayer, ayant parcouru cette prière des yeux, n'osa d'abord la dire : il désirait d'être éclairé, mais il craignait de l'être trop. Enfin il se jette à genoux, s'excite à réciter cette prière avec le plus de sincérité possible : la violente agitation de son âme se résout en une abondance de larmes. A peine a-t-il achevé la lecture du petit livre, qu'il s'écrie : Mon Dieu, je vous promets de me faire catholique ! Et il tint parole. Sa conversion opéra un merveilleux changemnnt dans tout son être. Il dit lui-même : « Les vérités que j'ai eu le plus de peine à croire sont celles qui me donnent aujourd'hui le plus de consolation. Le mystère de l'eucharistie, qui m'avait paru si incroyable, est devenu pour moi une source intarissable de délices spirituelles. La confession, que j'avais regardée comme un joug intolérable, me semble infiniment douce par la tranquillité qu'elle produit dans mon âme. Ah ! si les hérétiques et les incrédules pouvaient sentir les douceurs que l'on goûte au pied des autels, ils cesseraient bientôt de l'être. »

Après sa conversion, M. Thayer revint en France, entra au séminaire, et reçut la prêtrise en 1787. En attendant une occasion favorable pour retourner en Amérique, il fit plusieurs voyages à Londres. La dernière fois il y demeura toute une année, dans le quartier où se retiraient les pauvres et les mendiants. Il devint comme leur curé, les prêchait dans une manufacture abandonnée qui lui servait d'église, en convertit un grand nombre du péché à la grâce, ou même de l'hérésie à la vraie foi. Il fonda pour eux deux écoles, vivant pauvrement comme eux : aussi l'aimaient-ils à l'égal d'un père, et lui amenaient-ils chaque jour de nouvelles âmes à convertir. Comme il était d'un caractère doux et aimable, plusieurs ministres protestants le fréquentaient, et prenaient des idées plus saines de la religion catholique.

M. Thayer arriva à Baltimore en 1790, lorsque Pie VI venait d'y instituer le premier évêque des États-Unis. Il se rendit ensuite à Boston, dans sa famille, qui le reçut avec beaucoup de joie. L'église de Boston ne comptait qu'une centaine de catholiques français, irlandais et américains. Grâce particulièrement au zèle du nouveau missionnaire, cette église naissante devint en peu d'années assez

nombreuse pour être érigée en évêché. M. Thayer assista au synode de Baltimore en 1791, sous l'évêque Caroll. Dans le même temps, on vit entrer au séminaire de cette ville, pour se consacrer aux missions, un prince russe, Démétrius Galitzin.

Chose merveilleuse ! l'Angleterre catholique était encore opprimée par l'Angleterre protestante ; et c'est dans ce moment même qu'elle enfante à Dieu l'église féconde des États-Unis ! certainement Dieu ne laissera point ceci sans récompense.

Quant à l'Angleterre protestante, fondée comme elle est sur un principe de schisme, de dissolution et d'anarchie, elle verra toujours se produire plus effrayantes les conséquences de ce principe, jusqu'à ce que l'excès du mal lui fasse tourner ses regards vers l'Église romaine, pour y retrouver le principe de l'unité, de l'ordre et de la vie. Les funestes conséquences du protestantisme anglais sont avouées et déplorées par ses ministres eux-mêmes.

Latimer, qui écrivait sous Henri VIII et son successeur, disait dès lors : « La débauche se pratique en Angleterre d'une manière inconnue dans les autres parties du monde, et on en parle comme d'une chose de bon ton, d'une de ces bagatelles que personne ne songe à réformer. — Triste était alors (en 1700) l'état de la religion, nous dit le pasteur anglican Strype. Les ecclésiastiques s'emparaient de plusieurs bénéfices, sans résider dans aucune de leurs paroisses. La plupart aliénaient leurs biens et exigeaient des réversions de rentes sur la tête de leur femme et de leurs enfants. Parmi les laïques, quelques-uns vivaient sans assister à aucun service divin. Un grand nombre étaient tout à fait païens ou athées. — Chez nous, dit l'évêque anglican Walton, tout le monde se croit docteur, tous reçoivent d'en haut leur enseignement... Le plus grand sot nous donne ses rêves pour la parole de Dieu; des sectes innombrables ont renouvelé toutes les anciennes hérésies, et inventé des opinions plus monstrueuses que celles émises jusqu'à nous. Les sectaires ont rempli nos villes, nos villages, nos églises et nos chaires, et ils ont conduit le pauvre peuple sur le seuil de la perdition [1]. »

Les misères physiques n'étaient pas moindres que la confusion intellectuelle. « Parcourez, disait l'anglican Fielding en 1753, certains quartiers de Londres, portez la vue dans la déplorable chaumière du pauvre : le triste spectacle, le dégoûtant assemblage de toutes les misères humaines vous arrachera des larmes. Est-il possible de voir, sans la plus profonde compassion, des familles entières dépourvues de tout ce qui est nécessaire à la vie, transies de froid,

[1] *Mouvement religieux en Angleterre.* Paris, 1844, p. 2 et 3.

épuisées de besoin, succombant sous la plus affreuse indigence, dévorées enfin de maladies, conséquences inévitables d'une si affligeante situation? Si l'on ressent si peu de compassion pour les pauvres, c'est que l'on craint plus le mal qu'ils font que celui qu'ils souffrent. C'est dans le fond de leurs cabanes que, plongés dans la fange et dans la misère, ils sont en proie à tous les tourments de la faim, du froid et des maladies. Mais c'est au milieu de la société qu'ils vont mendier et assiéger le riche par leurs importunités ; c'est au milieu du public qu'ils exercent leurs rapines et leurs vols. Il n'y a pas dans tout l'arrondissement de Westminster une paroisse qui ne paye chaque année une somme considérable pour les pauvres, et, nonobstant, on ne citerait pas une seule rue qui ne fourmille, le jour, de mendiants ; la nuit, de voleurs... »

« Les maux que déplorait Fielding, nous dit John Hill vers la fin du même siècle, se sont extrêmement multipliés et aggravés depuis. Les besoins et les calamités du pauvre vertueux, la conduite dépravée et l'indolence vicieuse du pauvre fripon, l'accroissement des uns et des autres, les dépenses immenses pour les secourir, sont des maux qui ne furent jamais si généralement sentis, déplorés avec tant de force que dans l'époque actuelle. » John Musson Good s'écrie : « C'est une chose déplorable, mais généralement reconnue, que, quoique aucun pays d'Europe ne soit assujetti à la moitié des taxes énormes qui pèsent sur la Grande-Bretagne pour le soulagement des pauvres, qu'aucun ne présente la moitié autant d'institutions de bienfaisance, dont le but est de leur porter secours, néanmoins il n'est aucun pays où les pauvres soient si nombreux et si malheureux. » Dans sa lettre à l'évêque anglican de Durham, Bernard dit : « La taxe des pauvres est le baromètre qui marque, au mépris de la plus brillante apparence de notre prospérité, les progrès de notre faiblesse intérieure ; et plus notre industrie et nos manufactures s'étendent, plus notre commerce se répand sur le globe, plus l'énormité de la taxe devient colossale. Elle s'accroît avec notre accroissement, elle grandit avec notre force, parce que ses racines ont pénétré jusque dans la source vitale de notre existence et de notre prospérité [1]. » Enfin, c'est un fait constant que le tiers de la population anglaise est à la mendicité, et par là même à la charge des deux autres.

Et ceux qui déploraient ces maux ne remontaient pas encore à la cause pour trouver le remède. En 1710, le clergé anglican, sur les ordres de la reine-papesse Anne, examina l'état de la religion en

[1] *Mouvement religieux en Angleterre*, p. 4-6.

Angleterre. Il signale avec beaucoup de force les progrès de l'antichristianisme, de l'athéisme même. Les principaux ennemis de la foi chrétienne étaient : lord Shaftesbury, qui avait pris des leçons de Locke et de Bayle ; Whiston, prêtre anglican, qui non-seulement niait, mais combattait avec fureur la divinité de Jésus-Christ, et se déclarait ainsi formellement antechrist. Le clergé anglican condamna les ouvrages de Whiston, mais il épargna ceux de Clarke, qui enseignait la même impiété. En revanche, on provoqua des mesures contre les catholiques, qui seuls pouvaient, sans inconséquence, combattre toutes les erreurs, parce qu'ils ont conservé toutes les vérités [1]. Henri Dodwell, autre ministre anglican, homme érudit, mais paradoxal, écrivit pour soutenir qu'il y avait eu peu de martyrs dans les premiers siècles du christianisme ; que l'âme de l'homme est mortelle de sa nature, et ne devient immortelle que grâce à un certain baptême conféré par les évêques. Son fils attaqua ouvertement le christianisme. Un autre ministre anglican, Thomas Burnet, attaquait l'éternité des peines. Le ministre Wollaston n'était guère plus chrétien, non plus que Middleton. Prideaux, auteur d'une histoire des Juifs, écrivait contre les précédents, mais aussi contre les catholiques. Daniel Whitby fit de même, mais finit par rétracter ce qu'il avait écrit contre les nouveaux ariens, et par penser comme eux. Hoadly, évêque anglican de Winchester, Kennet, évêque anglican de Peterborough, en niant la trinité des personnes divines et la divinité de Jésus-Christ, soutinrent nettement que dans l'Église il n'y a d'autre autorité spirituelle que celle du magistrat séculier : controverse qui partagea le clergé anglican en deux camps hostiles. Clayton, évêque anglican de Clogher, et Rundle, évêque anglican de Derry, en Irlande, se montraient ariens comme Hoadly. Cet antichristianisme paraît même avoir dominé dans l'église anglicane pendant le dix-huitième siècle : c'est-à-dire, que les évêques et les prêtres anglicans n'étaient pas plus Chrétiens que Mahomet, quelques-uns pas même autant.

Quant aux incrédules proprement dits, qui se donnaient le nom de philosophes, et à qui ceux de France allaient emprunter leurs impiétés, nous avons déjà vu par l'un d'eux, Jean-Jacques Rousseau, que penser de leurs systèmes. Les principaux incrédules de l'Angleterre furent Shaftesbury, Bolingbroke, Toland, Tindal, Collins. Les deux premiers étaient de riches et voluptueux lords à qui une philosophie irréligieuse venait fort à propos. Toland, né en Irlande, mais apostat du catholicisme, a laissé en Angleterre une mémoire peu honorable.

[1] Picot, *Mémoires*, an 1710.

Comme il se trouvait souvent dans une extrême misère, il vendait sa plume aux partis politiques. Swift n'en parle que comme d'un misérable. Aussi le même Swift disait-il : Je ne sais comment il se fait que, quand le Pape nettoie son jardin, il nous jette les orties par-dessus la muraille. Collins, ami intime de Locke, n'a pas laissé une mémoire plus honorable que Toland. L'arien Whiston lui reproche de s'être fait admettre à prêter serment sur la Bible, et de n'avoir pas manqué de participer à la cène pendant plusieurs années consécutives, quoiqu'il fît profession de ne croire ni à la cène, ni à la Bible, ni même à la Providence. L'auteur de la *Biographie britannique,* le latitudinaire Kippis, le regarde comme un écrivain *sans bonne foi, sans scrupule dans les citations, les faisant servir à ses preuves sans s'embarrasser du sens des auteurs, et qui a été pris plus d'une fois en faute à cet égard par ses adversaires.* Tindal, né vers 1657, se fit catholique sous Jacques II, et renonça à cette religion lorsqu'il s'aperçut qu'elle ne le conduirait pas à la fortune. Il était *mal famé pour ses mœurs,* dit la *Biographie britannique.* Même l'athée Naigeon le regarde comme un auteur *médiocre, plus occupé à éblouir par un ton affirmatif qu'à discuter sagement, et dont les idées sont vagues, inconsistantes et mal ordonnées.* A ces principaux incrédules on peut joindre Thomas Chubb, qui d'apprenti gantier se fit écrivain philosophe [1].

L'incrédulité se propageait donc en Angleterre, et commençait à compter, surtout à Londres, de nombreux partisans. On y avait été, comme à Paris, en proie au délire d'une cupidité aveugle. Un émule de Law, le chevalier Blount, avait donné naissance à un système absurde et ruineux, qui avait séduit une foule crédule. La nation parut aussi livrée à un esprit de vertige. Toutes les professions, tous les emplois étaient négligés. Un agiotage scandaleux avait remplacé les travaux ordinaires. Pendant l'enivrement que produisit cette illusion, le luxe, le vice et la débauche furent poussés jusqu'à l'extravagance. Les nouveaux riches, éblouis de leur opulence éphémère, donnaient dans les excès d'un faste ridicule, et affectaient du mépris pour la religion et les mœurs. Il se répandit même qu'il s'était formé une société de jeunes libertins qui s'engageaient par des serments affreux. Ils avaient, dit-on, donné à leur association le nom de *feu d'enfer,* comme pour se moquer des terreurs de la religion, et la débauche et l'impiété se prêtaient chez eux un mutuel support. Les choses en vinrent au point que, le 9 mai 1721, le roi Georges Ier ordonna aux magistrats de rechercher et de punir les assemblées de blasphémateurs [2]. En 1729, Thomas Woolston, bachelier de l'uni-

[1] Picot, *Mémoires*, t. 4. — [2] Picot, *Mémoires*, an 1721.

versité de Cambridge, fut condamné par les magistrats à une forte amende pour ses *Discours* impies et scandaleux : n'ayant pu payer la somme, il mourut en prison. En 1737 et 1742, le médecin Morgan et Dodwell, fils du théologien, publièrent de nouveaux écrits contre la foi chrétienne.

Cependant on vit, même parmi les ministres anglicans, quelques apologistes estimables de la religion. Tels furent Thomas Sherlock, évêque anglican de Londres, qui écrivit contre Collins six *Discours sur l'usage et les fins de la prophétie*, et contre Woolston, *Les Témoins de la résurrection de Jésus-Christ examinés suivant les règles du barreau.* Leland, ministre presbytérien en Irlande, mort en 1766, écrivit contre Tindal, Morgan et Dodwell. Ses principaux ouvrages sont : *Examen des principaux déistes anglais du dix-septième et du dix-huitième siècle*, 2 vol. in-8°, et la *Nouvelle Démonstration évangélique, ou l'Avantage et la nécessité de la révélation démontrés par l'état de la religion dans l'ancien paganisme*, 4 vol. in-12. Samuel Chandler, autre ministre presbytérien, mort en la même année 1766, s'est distingué par ses *Réflexions sur la conduite des déistes modernes dans leurs derniers écrits contre le christianisme*, et par sa *Défense de l'antiquité et de l'autorité des prophéties de Daniel et de leur application à Jésus-Christ.*

Mais plusieurs choses manquaient à Chandler, ainsi qu'aux autres apologistes anglais. Ils n'avaient pas une idée nette des vérités fondamentales du christianisme : comme de la nature et de la grâce, de la raison et de la foi, de l'ordre naturel et de l'ordre surnaturel ou de la Révélation proprement dite : par là même il leur était impossible de bien éclaircir les difficultés. En second lieu, ils ne possédaient pas l'ensemble des vérités chrétiennes, mais seulement quelques-unes, isolées des autres ; par là, ils n'étaient pas en état de les défendre toutes contre des ennemis qui les attaquaient toutes et de toutes parts. Enfin, pour bien défendre une ville, il faut que les soldats qui la gardent s'entendent bien entre eux et avec le commandant de la place ; autrement, ils s'exposent à tirer les uns sur les autres, et à faciliter les attaques de l'ennemi, au lieu de les repousser. Voilà ce que les docteurs de l'église anglicane ne comprenaient point pendant le dix-huitième siècle ; aujourd'hui, ils commencent à le comprendre et à Cambridge et à Oxford ; aussi commencent-ils à tourner leurs yeux vers le commandant de la cité, vers le chef visible que Dieu a donné à son Église, et les conversions deviennent-elles innombrables.

Une conversion singulière eut lieu vers la fin du dix-huitième siècle ; ce fut celle d'Élisabeth Pitt, parente du célèbre ministre d'Angleterre de ce nom, et née à Londres. Ayant perdu dès le bas âge

son père et sa mère, elle fut élevée dans la religion anglicane par une grand'tante qui lui parlait souvent de la vie religieuse et des personnes à qui elle l'avait vu pratiquer. La jeune Élisabeth conçut un grand désir de voir quelques monastères de religieuses, pour les connaître par elle-même. Elle allait jusqu'à désirer qu'elle pût embrasser cet état sans renoncer à la religion anglicane, à laquelle elle était fort attachée. Elle perdit sa tante à l'âge de vingt-trois ans, prit le goût du grand monde, et ne montra plus d'autres inclinations jusqu'à l'âge de trente-deux ans, où elle fit une maladie mortelle. Le 1er janvier 1785, étant convalescente, elle eut un songe qu'elle raconte ainsi elle-même :

« Je m'imaginais entrer dans un couvent dont toutes les religieuses portaient une croix d'argent sur la poitrine. Je fus conduite au chœur, où je les vis toutes placées en ordre. A leur tête, j'en aperçus une qui était le vrai portrait de ma grand'tante. On me dit d'entrer, et on me le dit par trois fois, en ajoutant : *Ne craignez point ; c'est une véritable amie que vous trouverez dans cette personne. Vous aurez de la peine à lui rendre vos sentiments, mais que cette difficulté ne vous arrête point.* J'entrai. Du chœur on me conduisit dans un appartement qui m'était destiné. L'escalier qui y conduisait se trouva si mauvais, que je fus contrainte, pour m'y soutenir, de prendre une corde qui servait de guide. J'entendis alors une voix qui me disait encore que *je mourrais dans cette maison.* Cette parole fit une grande impression sur mon esprit, et l'attention que j'y prêtais me donna beaucoup de mécontentement contre moi-même. Ce songe me revint les deux nuits suivantes. »

Mademoiselle Pitt fut la première à en rire avec les personnes à qui elle le raconta dès le lendemain. Huit mois après, elle eut la curiosité de voir la France, afin d'en apprendre la langue. Un négociant de Saint-Valery lui indiqua le couvent de la Visitation d'Abbeville, où il avait deux enfants. « J'y arrive, dit-elle (le 27 septembre 1785), je vois les religieuses avec leur croix d'argent. Présentée à la supérieure qui était madame de Maison, je reconnais à son visage le portrait de ma grand'tante. J'avoue que je fus si frappée de cette ressemblance, que je me sentis prête à tomber en faiblesse. Je ne fis d'ailleurs en ce moment nul cas de mon songe : tenant alors de l'incrédulité de Thomas surnommé Didyme, je ne pus y ajouter foi. La vie religieuse que je devais embrasser, à en croire ce qui m'avait été dit, me paraissait trop contraire à la liberté anglaise, dans laquelle j'avais vécu jusque-là. Bien loin de penser que je dusse mourir dans cette maison, plusieurs choses me donnèrent, dès le premier jour, envie de la quitter, entre autres la vue de l'escalier tournant par où l'on me conduisit à la chambre que je devais occuper. »

Ses premières pensées furent de repartir sans délai. On l'engagea de différer un peu ; elle y consentit. Son éloignement diminua, et, au bout de deux jours, elle prit le parti de rester, mais uniquement pour apprendre la langue. On lui donna une religieuse capable de la former à parler français. Bientôt, après avoir parlé de grammaire, on vint à parler de religion. Elle entra dans une discussion régulière et avec la religieuse et avec un ecclésiastique qui parlait assez bien l'anglais. Elle fut surtout frappée des raisonnements qu'on lui fit sur ces paroles de Jésus-Christ: *Et voici que je suis avec vous tous les jours jusqu'à la consommation des siècles. Et les portes de l'enfer ne prévaudront point contre mon Église*. Enfin, après de grands combats et de longues perplexités, elle ne put résister plus longtemps à la lumière ni aux mouvements du Saint-Esprit. Elle se rendit à l'église, et, prosternée au pied de l'autel, elle fit cette prière : « Seigneur, je veux sauver mon âme. Si la religion protestante est la vraie religion, faites-moi mourir avant que j'en embrasse une autre. Si, au contraire, la religion catholique est la vraie, laissez-moi la vie, et donnez-moi la force de l'embrasser, avec la grâce de suivre tout ce qu'elle enseigne. » Elle se lève comblée de joie quelques instants après, et pleinement décidée à faire profession de la foi catholique, qu'elle avait déjà dans le cœur. La cérémonie eut lieu le 23 février 1786, jour anniversaire de son baptême, cinq mois après son entrée au couvent. Elle prit même le voile de religieuse le 3 juillet. Pendant son noviciat, elle fut obligée de faire un voyage en Angleterre, dans l'intérêt d'une jeune orpheline. Sur mer, le vaisseau essuya une furieuse tempête. Tous les voyageurs, au nombre de cent cinquante, se crurent à leur dernier moment. Sœur Élisabeth Pitt demeurait fort tranquille. Un seigneur anglais ne put s'empêcher de lui dire : *A votre air de tranquillité, on dirait que vous êtes catholique. — Je suis effectivement catholique*, répondit-elle, *et très-ferme dans ma foi*. — Après avoir terminé les affaires qui l'avaient appelée à Londres, elle revint à Abbeville, recommença son noviciat, fit profession et devint, par sa piété et sa ferveur, le modèle de la communauté [1].

[1] *Tableau général des principales conversions qui ont eu lieu parmi les protestants et autres religionnaires depuis le commencement du XIXe siècle*, par l'abbé Rohrbacher, 2e édition, 1741, t. 2.

§ IX°.

DÉCOMPOSITION SOCIALE DE LA FRANCE ET DE L'EUROPE, PAR LES NOBLES, LES MAGISTRATS, LES HOMMES DE LETTRES SOI-DISANT PHILOSOPHES. RÉUNION DE LA LORRAINE A LA FRANCE. SUPPRESSION DES JÉSUITES. SOCIÉTÉS SECRÈTES. COMMENCEMENTS DU RÈGNE DE LOUIS XVI.

Cependant la France politique, nobiliaire, judiciaire, administrative ne s'occupait pas mieux que l'Angleterre protestante de remédier aux principes d'irréligion et d'anarchie que la France littéraire disséminait non-seulement en France, mais par toute l'Europe. Depuis la plante des pieds jusqu'au sommet de la tête, tout était malade dans le corps social.

« Le dix-huitième siècle, dit le protestant Sismondi dans son *Histoire des Français*, fut en général, pour les familles qui occupaient les divers trônes de l'Europe, un temps de langueur, de faiblesse, d'incapacité et de vices. Comme l'on avait vu dans les races régnantes, chez les conquérants barbares qui avaient renversé l'empire romain, comme on le voyait et qu'on le voit encore chez les Turcs, les Persans, les Mogols, les souverains de l'Inde et tous les Orientaux, le premier effet du pouvoir absolu et d'une richesse sans bornes avait été de porter les princes à s'abandonner avec excès à tous les plaisirs des sens ; presque tous s'y étaient livrés avec la brutalité la plus ignoble. Parmi eux, toutefois, quelques êtres assez fortement constitués pour résister aux funestes effets de l'intempérance, conservaient seuls, au milieu de ces excès, leur raison et leur santé ; ceux-là pouvaient s'élever parfois à une vraie grandeur, non point en raison de leurs vices, mais en raison de la vigueur extraordinaire de constitution qui les avait portés à la débauche. Louis XIV était un brillant exemple de ces exceptions ; malgré son goût pour la table, malgré le scandale qu'il avait donné par ses mœurs, il ne s'était jamais laissé subjuguer par ses sens ; son esprit et son caractère s'étaient relevés au-dessus des plaisirs qui l'avaient séduit. Victor-Amédée de Savoie, dont la vie privée n'avait pas été moins déréglée, n'avait pas non plus montré moins d'énergie ou moins de talents, quoi-

que ceux-ci, entachés de plus de fraudes, n'eussent pas le même caractère de grandeur.

« Mais la génération qui vint ensuite, mais le frère, le fils, le neveu et les petits-enfants de Louis XIV ne montrèrent tous qu'une âme énervée, une raison affaiblie par les excès des plaisirs des sens; Philippe V, son petit-fils, qui croyait ne s'y abandonner qu'en sûreté de conscience, s'était ainsi précipité lui-même dans un état de vapeurs, de langueurs, de tristesses, que, s'il n'eût été roi, on n'aurait pas hésité à nommer folie. La maison qui l'avait précédé sur le trône d'Espagne s'était éteinte par l'abus qu'elle avait fait des plaisirs des sens. Les enfants de Philippe IV avaient été victimes des déréglements de leur père, et c'était ce funeste héritage qui avait fait languir trente-quatre années Charles II entre la vie et la mort. Les monstrueuses débauches de Jean V, roi de Portugal, malgré le soin qu'il prenait de s'y faire toujours accompagner par son confesseur et son médecin, ont empreint sur la figure de ses descendants les marques d'un mauvais sang, et dans leur cerveau des germes toujours renaissants de folie. La maison Farnèse à Parme, venait de s'éteindre, étouffée par l'obésité; la maison de Médicis était près de finir à Florence, et son dernier représentant, Jean Gaston de Médicis, ne quittait plus le lit, où il était retenu par les conséquences des débauches les plus infâmes. Sur le nouveau trône de Russie, les souverains semblaient ne pouvoir pas résister plus de deux ou trois ans à l'ivresse des plaisirs; et ce qui ajoutait encore à leur turpitude, c'étaient des femmes, des impératrices, qui affichaient ainsi leurs déréglements. Auguste II, roi de Pologne et électeur de Saxe, avait étonné l'Europe par un faste de débauche inouï; ce prince, mettant à l'enchère toutes les dignités de la république, rapace avec ses sujets qu'il accablait d'impôts, cruel et perfide au besoin, prodigue avec plus de profusion que de goût dans les monuments dont il ornait Dresde, ne s'était cependant fait un nom que par le nombre de ses maîtresses et de ses enfants naturels. Il n'avait laissé à son fils, Auguste III, qu'un sang dégénéré, avec tous les vices de la faiblesse et de la fausseté. Les vices du roi de Prusse, Frédéric-Guillaume Ier, étaient ceux d'un soldat sauvage et brutal, l'ivrognerie, la violence, la dureté. Son fils, à qui il avait déjà fait éprouver son emportement et ses fureurs, prenait autant qu'il pouvait le contre-pied d'un caractère dont il avait eu tant à souffrir; il se vouait aux arts, aux lettres, à la poésie française; ses principes ne le prémunissaient pas contre les vices, mais dès qu'il fut monté sur le trône, l'ambition et la guerre ne lui laissèrent pas le temps de s'y livrer. La maison d'Autriche, enfin, qui sur le trône d'Allemagne avait donné moins de

scandales, ne produisait plus cependant que des princes sans talents, sans élévation, doués tout au plus d'une bravoure passive, lorsque, ce qui arrivait rarement, ils se montraient aux armées, et qui mettaient dans l'obstination toute leur énergie. Charles VI, le dernier de cette race, n'avait que deux filles pour recueillir un héritage que les lois réservaient exclusivement aux mâles. Aussi sa politique n'avait-elle plus qu'un seul but, celui de faire reconnaître par tous les souverains de l'Europe la *Pragmatique-sanction*, ou l'ordonnance qu'en vertu de sa toute-puissance il avait rendue le 19 avril 1713, pour changer la loi fondamentale de succession dans ses États.

« L'extinction simultanée de tant de familles souveraines, l'occasion qui s'offrait à la politique de disposer de tant d'héritages, que les lois nationales ne garantissaient plus depuis que, dans presque tous les États, le pouvoir absolu avait aboli les institutions antiques destinées à faire respecter les vœux du peuple, devaient presque nécessairement replonger l'Europe dans des guerres universelles : la sagesse de sir Robert Walpole ou la modération du cardinal de Fleury ne pouvaient pas les détourner plus longtemps. La mort d'Auguste II, suivie d'une élection contestée au trône de Pologne, ne produisit, il est vrai, qu'une courte explosion, comprimée au bout de peu d'années ; mais le levain de nouvelles révolutions se trouvait partout, et il devait bientôt exciter des guerres plus longues et plus cruelles [1]. »

Pour ce qui est en particulier de la France royale et nobiliaire, voici quel était son état moral. Nous avons vu combien chaste et pieuse était la reine de France, Marie Leczinska, ainsi que sa nombreuse famille. Louis XV vécut dans l'intimité avec son épouse jusqu'après 1730. Cela ne faisait pas le compte des courtisans ni des courtisanes. Ils entreprirent, et y réussirent, de faire contracter au roi, d'abord la passion du jeu, puis celle de la chasse, enfin de l'intempérance. Ce n'était point encore assez ; il fallait lui faire fouler aux pieds la fidélité conjugale, et le jeter publiquement dans les bras de la volupté la plus crapuleuse. Trois personnages travaillèrent et réussirent à ce projet : le duc de Richelieu, une dame de Tencin, une demoiselle de Charolais [2]. Celui-là, petit-neveu du cardinal de Richelieu, était premier gentilhomme de la chambre du roi, mais surtout premier gentilhomme en fait de vice, de libertinage, d'adultère et de scandales ; il en faisait parade et gloire : quand il ne pouvait séduire une honnête femme, il s'en donnait au moins les apparences. Claudine de Tencin, sœur d'un archevêque-cardinal, était

[1] Sismondi, *Hist. des Français*, t. 28, c. 47. — [2] *Ibid.*, c. 48, p. 165.

une religieuse sortie du cloître, puis livrée au monde, et dont un des bâtards fut d'Alembert, l'un des chefs de l'incrédulité moderne. Mademoiselle de Charolais était une princesse de Condé, mais qui se croyait au-dessus des lois de la décence. Ces trois personnes nobiliaires travaillèrent donc à faire du roi un libertin et du trône un mauvais lieu. Louis XV opposa de la résistance : il était naturellement timide et retenu. Mais à la suite de quelques orgies nocturnes où il se plongea dans le vin et la bonne chère, on eut triomphé de cet obstacle. Une famille nobiliaire prostitua à la débauche royale et à l'inceste ses cinq filles. La première était mariée, la seconde ne l'était pas. La cabale ne se contenta point du vice, il lui fallut de l'éclat : les deux sœurs furent déclarées favorites, c'est-à-dire prostituées du roi. La seconde étant devenue enceinte, un marquis de Vintimille, petit-neveu de l'archevêque de Paris, l'épousa dans la chapelle et avec la bénédiction de son grand-oncle : elle mourut peu après être accouchée de son bâtard adultérin et incestueux. Déjà elle était remplacée par une troisième sœur, mariée à un duc de Lauraguais. Celle-ci, ainsi que sa sœur aînée, fut supplantée par leur cinquième sœur, que le roi fit duchesse de Châteauroux, pour prix de ses adultères incestueux. Cependant, de temps à autre, le roi éprouvait des remords, des terreurs religieuses; il ressentait quelque envie de se convertir, il faisait des prières, il pratiquait des jeûnes pour ne pas pécher, disait-il, de tous les côtés. Mais le duc de Richelieu, son instructeur dans le vice, avait soin de faire avorter ces bons retours. En 1744, le roi étant tombé grièvement malade à Metz, Richelieu fit tous ses efforts pour écarter de lui les prêtres, et ne le laisser voir qu'aux deux prostituées nobiliaires Lauraguais et Châteauroux. Il fallut qu'un prince du sang forçât la consigne pour avertir le roi de son état. Louis XV se confessa, témoigna publiquement son repentir, renvoya les deux concubines, et reçut le saint viatique : il fut un instant si mal, qu'on lui dit les prières de l'agonie. Il en réchappa néanmoins.

Personne ne se montra mieux dans ces circonstances que le peuple français, nous disons le simple peuple. Pendant la maladie du roi, le peuple de Metz témoignait une indignation extrême contre les deux concubines; elles durent s'échapper furtivement pour ne pas entendre ses malédictions. Le protestant Sismondi signale à ce propos l'*horreur du peuple pour le libertinage*. « Le peuple, dit-il, voit toujours avec blâme, avec tristesse, avec dégoût, les mauvaises mœurs des grands. Comme aucun vice ne trouble plus la paix des ménages et le bonheur domestique que le libertinage, chacun fait au roi l'application des règles de conduite qu'il s'impose à lui-même;

un sujet comprend mieux l'effet de ces désordres privés que celui des crimes publics, et il est moins disposé à lui pardonner ses torts envers sa femme, qu'une guerre injuste, une loi tyrannique ou la violation des priviléges d'une province... Aussi la conduite privée de Louis XV, depuis qu'elle ne pouvait plus être soustraite aux regards du public, avait-elle causé, en dehors de la cour et dans la masse de la nation, une tristesse générale et un grand dégoût; mais on s'était rattaché à lui quand on l'avait vu partir pour l'armée, quand on avait annoncé qu'il allait combattre pour son peuple, et que les deux favorites n'avaient point eu la permission de le suivre. Au bout d'un mois, il est vrai, elles avaient couru après lui, mais c'était sans sa permission; d'ailleurs elles avaient été sévèrement punies, et leur humiliation, leur exil à cinquante lieues de la cour, et la confession publique qu'avait faite Louis XV de son repentir, étaient peut-être les actes de son règne qui lui avaient le plus concilié l'affection de ses sujets [1]. » Ce fut dans cette occasion et pour ces motifs que le peuple français lui donna le surnom de *Bien-Aimé.*

C'était assez lui dire comment il pouvait le mériter toujours. Louis XV n'en était pas incapable. Il n'était ni incrédule ni impie, il croyait sincèrement en Dieu, il craignait l'enfer, il n'était pas endurci, il sentait qu'il faisait mal. Mais Richelieu, le premier ministre de la débauche royale, le poussait dans l'abîme, au lieu de l'en retirer. Après quelques mois, la principale concubine fut rappelée, lorsqu'elle tomba malade et mourut, en témoignant beaucoup de repentir à son confesseur. Louis XV faisait dire des messes pour elle pendant sa maladie.

Richelieu ne laissa pas longtemps la place vacante. Le boucher des Invalides, nommé Poisson, qui fit banqueroute, avait une fille qui épousa un receveur des finances nommé Lenormand d'Étioles. Eh bien ! cette fille du boucher banqueroutier, prostituée à Louis XV, sera pendant vingt ans la maîtresse du roi et du royaume de France, sous le nom de marquise de Pompadour, qu'elle se fait donner. Et les grandes dames, et les grands seigneurs, et les grands littérateurs, comme Voltaire, et les ministres du roi se mettaient aux pieds de cette femme adultère. Il n'en fut pas de même du peuple. A la vue de ces scandales, son affection pour le roi devint de la tristesse et du dégoût. En 1750, il y eut à Paris une émeute : la police, au lieu de veiller à la sûreté et à l'honneur des familles, enlevait les jeunes filles d'une jolie figure : c'était pour servir de supplément aux débauches du roi et soulager la prostituée titulaire. Louis XV ne vou-

[1] Sismondi, c. 50, p. 339.

lant plus passer par Paris pour aller de Versailles à Compiègne, fit faire à la hâte un chemin de Versailles à Saint-Denis, un chemin qui fut appelé dès-lors et qui s'appelle encore aujourd'hui le *Chemin de la Révolte*[1].

La cause de l'émeute dans la capitale n'était que trop réelle. La Pompadour s'était concertée avec la police. On lit dans l'*Histoire des Français :* « Des petites filles de neuf à douze ans, lorsqu'elles avaient attiré les regards des gens de la police par leur beauté, étaient enlevées à leurs mères par plusieurs artifices, conduites à Versailles et retenues dans les parties les plus élevées et les plus inaccessibles des petits appartements du roi. Là il passait des heures avec elles; chacune d'elles avait deux bonnes pour la servir; le roi, toutefois, s'amusait à les habiller, à les lacer, à leur faire des exemples pour écrire; aussi plusieurs arrivèrent-elles à avoir une écriture absolument semblable à la sienne. Il avait le plus grand soin de les instruire lui-même des devoirs de la religion; il leur apprenait à lire, à écrire, à prier Dieu, comme un maître de pension. Il ne se lassait pas de leur tenir le langage de la dévotion. Il faisait plus, il priait lui-même à deux genoux avec elles, toujours avec sa piété accoutumée; et cependant, dès le commencement de cette éducation si soignée, il les destinait au déshonneur... » Pour cela, elles étaient transférées dans un enclos bâti du parc de Versailles qu'on nommait le Parc-aux-Cerfs. Le nombre des malheureuses qui y passèrent successivement est immense; à leur sortie, elles étaient mariées à des hommes vils ou crédules, auxquels elles apportaient une bonne dot. Quelques-unes conservaient un traitement fort considérable. Quant aux dépenses du Parc-aux-Cerfs, Lacretelle dit qu'il ne peut y avoir aucune exagération à affirmer qu'elles coûtèrent plus de cent millions à l'État. Dans quelques libelles, on les porte jusqu'à un milliard[2]. C'est là l'origine de ce déficit où, quelques années plus tard, vint s'engouffrer la postérité de Louis XV.

Quant à l'influence des mœurs du roi sur la France nobiliaire, on lit dans l'*Histoire des Français :* « Le dérèglement des mœurs, qui était affiché à la cour avec une impudence qu'on n'avait point égalée dans les siècles précédents, se reproduisait chez les courtisans à l'exemple du maître; et eux à leur tour contribuaient aussi à aliéner la nation de son gouvernement : non-seulement ils couraient après toutes les voluptés illicites, mais ils y mettaient leur gloire, et le renom de séducteur était celui qu'ils ambitionnaient le plus. Ils songeaient bien moins à l'amour, même aux désirs, qu'aux succès de

[1] Sismondi, t. 28, c. 51. — [2] *Ibid.*, t. 29, c. 53.

l'amour-propre ; ils se plaisaient à publier leurs bonnes fortunes et leurs perfidies ; souvent ils s'efforçaient de ternir la réputation des femmes les plus vertueuses, et c'était un des artifices habituels du duc de Richelieu, de faire veiller ses équipages dans plusieurs quartiers à la fois, pour faire accroire qu'il avait des rendez-vous nocturnes dans des lieux où on ne le connaissait même pas. Le nombre des familles qui, à Paris, étaient troublées, étaient déshonorées par les désordres du roi et de ses courtisans, était donc très-considérable; mais le scandale faisait encore plus d'ennemis à la cour que les offenses directes. Ceux que le peuple devait respecter s'étaient étudiés à se rendre méprisables, et depuis que l'autorité semblait faire sa principale affaire de protéger le vice, la société marchait rapidement vers sa dissolution [1]. »

La Pompadour mourut en 1764. Le dauphin mourut l'année suivante. « Ces deux morts, dit Sismondi, avaient troublé l'imagination de Louis XV, d'autant plus que les excès de table et de libertinage auxquels il se livrait le portaient à la mélancolie dans l'intervalle entre ses débauches. Il n'avait plus de maîtresse déclarée, et quoiqu'il n'eût pas renoncé à ses habitudes vicieuses, le Parc-aux-Cerfs était fermé ; il avait de longs entretiens avec la dauphine, qui évidemment gagnait sur lui de l'influence ; il laissait voir plus de complaisance aux princesses ses filles ; surtout il semblait prêt à se livrer à des pratiques de dévotion ; un sermon le faisait tomber dans une profonde rêverie, et même les gens sages, même les jansénistes, tout scandalisés qu'ils étaient par sa vie précédente, s'alarmèrent de ces symptômes de conversion [2]. » Les deuils se succédaient dans la maison royale. Le roi Stanislas mourut le 5 février 1766 ; la dauphine, le 13 mars 1767 ; la reine, le 25 juin 1768. » Louis XV montra la plus vive émotion en recevant ce dernier coup. Il entra dans la chambre où la reine venait d'expirer, il embrassa ses restes inanimés, et, pendant plusieurs jours, il pleura la reine, environné de ses filles, et parut absorbé par des pensées funèbres. Mais le réveil, après cet abattement, fut honteux. Il laissa entendre à ceux qui l'approchaient qu'il voulait se distraire, qu'il voulait se consoler, et le Parc-aux-Cerfs fut rouvert. Ce débauché, presque sexagénaire, pour réveiller ses sens, se livra plus que jamais à l'intempérance [3]. »

Il fut question de remarier le roi, pour le ramener à une vie plus honnête. Richelieu, ministre de ses débauches, le poussa à reconnaître pour concubine en titre une fille Lange, prostituée de bas étage, qu'un comte du Barry épousa exprès pour la livrer au roi.

[1] Sismondi, t. 29, c. 53, p. 14 et 15. — [2] *Ibid.*, c. 55, p. 333. — [3] *Ibid.*, p. 339.

Les grandes dames, qui n'avaient pas répugné la Pompadour née Poisson, répugnèrent d'abord la du Barry née Lange : elles trouvaient que le roi violait les priviléges de leur caste, en prenant hors d'elle sa concubine en titre : telle était la bassesse de la noblesse. Mais tout s'arrangea, et la vestale de corps de garde put impunément, au milieu de la cour, baptiser le roi du sobriquet *La France*, comme qui dirait *La Tulipe*. Cependant ce pauvre prince, que son entourage nobiliaire s'efforçait de corrompre jusqu'à la moelle des os, conservait toujours quelque chose de bon : la foi, le remords, le repentir. En 1774, ses trois principaux ministres, Aiguillon, Maupeou, Terray, ce dernier ecclésiastique, furent alarmés des sentiments religieux qui se réveillèrent dans son cœur.

L'archevêque de Paris, alors Christophe de Beaumont, commençait à reprendre du crédit. Le roi faisait à sa fille Louise, qui s'était faite Carmélite, de plus fréquentes visites dans son couvent, et celle-ci lui inspirait du respect par l'austérité de sa vie. L'âme faible et vacillante de Louis XV ne résistait à aucun vice, mais elle ne s'ouvrait pas moins facilement au remords; et, ajoute Sismondi, s'il commençait une fois à écouter les dévots, s'il essayait de faire pénitence de toutes ses transgressions, on ne savait où il s'arrêterait dans ses humiliations, ses réparations et ses petitesses [1]. C'est le protestant Sismondi qui parle. Les ministres furent donc bien alarmés; la concubine du Barry le fut pour le moins autant que les ministres: elle savait bien qu'au moment où les prêtres se croiraient sûrs de leur triomphe, elle serait congédiée. Et ministres et concubine multiplièrent donc les séductions autour du roi, pour le retenir jusqu'à la fin dans la fange du vice. Il y prit la maladie dont il mourut : c'était la petite vérole, compliquée d'une maladie honteuse. Le principal ministre, le duc d'Aiguillon, faisait garder le lit du malade. Il voulait empêcher, dit Sismondi, que l'on ne dît un mot qui aurait pu faire rentrer le roi en lui-même et le déterminer à faire cesser le scandale [2]. A la fin cependant il fallut céder. La concubine fut renvoyée : le roi se confessa, fit faire des prières à Sainte-Geneviève, et reçut le saint viatique le 6 mai 1774. Après la cérémonie, le grand-aumônier, cardinal de la Roche-Aymon, dit tout haut : « Quoique le roi ne doive compte de sa conduite qu'à Dieu seul, il déclare qu'il se repent d'avoir causé du scandale à ses sujets, et qu'il ne désire vivre que pour le soutien de la religion et le bonheur de ses peuples. » Aussitôt le duc de Richelieu adressa tout haut au cardinal l'épithète la plus insultante [3]. Comme le duc de Richelieu était le pre-

[1] Sismondi, t. 29, p. 496 et 497. — [2] *Ibid.*, p. 504. — [3] *Ibid.*, t. 29, p. 507.

mier ministre de la débauche, il parlait la langue de son office.

Le 9 au soir, on crut que le roi ne passerait pas la nuit, et on lui donna l'extrême-onction. On se parlait à l'oreille de pourpre et de gangrène, et l'infection dans sa chambre était affreuse. Il passa encore la nuit cependant, et n'expira que le 10 mai 1774, à deux heures après midi. Dès qu'il fut mort, ajoute Sismondi, chacun s'enfuit de Versailles; on se hâta d'enfermer le corps dans un double cercueil de plomb, qui n'empêchait qu'imparfaitement la puanteur de s'en exhaler. Plus de cinquante personnes gagnèrent la petite vérole, pour avoir seulement traversé la galerie de Versailles, et dix en moururent. Les trois filles du roi, mesdames Adélaïde, Victoire et Sophie de France, qui s'étaient enfermées dans son appartement pour le servir dans sa maladie, en furent toutes trois atteintes et dangereusement malades; tout le monde s'empressait de fuir une contagion qu'aucun intérêt ne donnait plus le courage de braver. Le corps fut transporté avec précipitation et presque sans pompe à Saint-Denis. Tous les Français semblaient également désirer de faire disparaître les restes d'un monarque qui avait si honteusement terni le lustre de la France, et sur lequel il est juste de laisser peser la responsabilité de tous les malheurs qui attendaient son successeur [1]. C'est par où le protestant Sismondi termine son *Histoire des Français*.

Son jugement sur Louis XV paraît sévère, mais on peut le soutenir. Oui, il est juste de laisser peser sur Louis XV la responsabilité de tous les malheurs qui attendaient Louis XVI : seulement il n'est pas juste de les laisser peser sur lui seul. La responsabilité d'une grande partie de ces malheurs pèse et pèsera toujours sur la France nobiliaire, qui, par ses chefs, a poussé Louis XV dans le bourbier du vice, et même l'a empêché plus d'une fois d'en sortir. Si la noblesse de France avait fait comme le simple peuple de France, si elle avait blâmé hautement ses concubines au lieu de les idolâtrer, si elle avait aidé le roi à rompre ses chaînes au lieu de les resserrer toujours davantage, en un mot, si la noblesse eût été peuple, le règne de Louis XV n'eût pas été une mer de boue, ni le règne de Louis XVI une mer de sang.

La responsabilité des malheurs qui attendaient Louis XVI doit peser encore sur les parlements de France, sur la magistrature française. Sous Louis XV, cette magistrature fut éminemment révolutionnaire, avide de révolutions, de changements brusques et violents, et dans le gouvernement de l'Église catholique et dans le gouvernement du royaume particulier de France. Pendant tout le règne de Louis XV, la magistrature française poussa au schisme, au mépris

[1] Sismondi, p. 508.

de l'autorité spirituelle et de la subordination ecclésiastique, en favorisant, en protégeant l'hérésie jansénienne contre les Papes et les évêques; en persécutant, dépouillant, exilant, incarcérant les prêtres et les évêques fidèles; en forçant et profanant les églises et les tabernacles, pour faire porter les sacrements à des hérétiques obstinés. Le schisme et la persécution de 1793 sont les enfants naturels de la magistrature française.

Nous avons vu la France littéraire, Voltaire et Rousseau à la tête, travailler sciemment, de leur propre aveu, au renversement de tous les principes de religion, de morale et de société, pour y substituer l'anarchie des idées, et par là même des choses. La magistrature française y coopéra pour sa bonne part. Cependant Voltaire avait dévoilé assez nettement le but révolutionnaire de l'incrédulité moderne, lorsque, dans son prétendu testament du curé Meslier, il forme le vœu *de pouvoir, avec les boyaux du dernier des prêtres, étrangler le dernier des rois*. Les magistrats n'en parurent pas beaucoup émus. Nous avons même vu que ce furent leurs discours qui mirent le poignard aux mains du régicide Damiens. Le parlement de Paris, il est vrai, rendit quelques arrêts contre les livres irréligieux; mais on put croire que ce n'était que pour la forme. Un des chefs de la magistrature, Lamoignon de Malesherbes, ayant la direction de la librairie, servait de correspondant secret à Rousseau, veillait à l'impression de ses écrits, et en corrigeait les épreuves. Puis, en condamnant les écrits de quelques incrédules, le parlement condamnait en même temps les mandements des évêques, les bulles des Papes, entre autres celle qui canonise saint Vincent de Paul. Moyen bien propre à rendre tout incertain dans l'esprit des peuples.

Pour augmenter et perpétuer cette confusion, les incrédules modernes bâtirent l'*Encyclopédie*, comme une autre tour de Babel. On appelle *Encyclopédie* un ouvrage où l'on traite généralement de toutes les sciences. On voit une encyclopédie à peu près complète dans les œuvres d'Aristote; il y résume toutes les sciences de son temps : ces sciences étaient encore incomplètes; mais au moins les résume-t-il avec beaucoup de netteté et de précision. Nous avons vu, au vingtième livre de cette histoire, que Platon et Aristote, différant quelquefois dans les mots, sont d'accord pour le fond, et que l'ensemble de leur doctrine forme une espèce de trinité dans laquelle se réunissent les philosophies anciennes. Thalès et les philosophes d'Ionie s'étaient adonnés spécialement aux connaissances physiques, Pythagore et les philosophes d'Italie aux connaissances intellectuelles, Socrate aux connaissances morales. Les anciens Grecs entendaient par physique l'ensemble de tout ce qui existe. La philosophie de

Thalès s'occupait ainsi de l'être, celle de Pythagore du vrai, celle de Socrate du bien. Platon et Aristote les réunissent toutes les trois, et, comme l'ont remarqué Cicéron et saint Augustin, elles se trouvèrent une espèce de trinité dont le docteur chrétien fait voir la profonde justesse [1]. Dieu est par son essence, il se connaît, il s'aime : Dieu est l'être suprême, la vérité, le bien. Dieu s'est manifesté par la création : un vestige de sa triple splendeur est empreint partout : une image de cette triple splendeur reluit dans l'homme. L'homme est, il connaît, il aime. Toutes ses connaissances se rapportent à ces trois ordres : connaître la nature des êtres, connaissances naturelles dans le sens le plus large ; connaître la vérité et les moyens de s'en assurer, connaissances logiques ou rationnelles ; connaître le bien et les règles pour y parvenir, connaissances morales. Et ces trois sortes de connaissances ne sont qu'une seule et même sagesse ; parce que la vérité n'est que l'être en tant qu'objet de l'intelligence, le bien n'est que l'être en tant qu'objet de la volonté, et parce que la source de tout être, de toute vérité, de tout bien, est Dieu.

Pline l'Ancien présentait une autre encyclopédie chez les Latins. Des encyclopédies abrégées furent écrites par Boèce, Cassiodore et saint Isidore de Séville. Enfin, au treizième siècle, les Franciscains Roger Bacon et saint Bonaventure, les Dominicains saint Thomas, Albert le Grand et Vincent de Beauvais dressèrent de nouveau, avec la netteté et la précision d'Aristote, l'état général des sciences, telles qu'elles étaient alors, y compris les sciences naturelles et historiques. Le Dominicain Vincent de Beauvais exécuta lui seul, sous le nom de *Bibliothèque du monde* ou de *Miroir général*, une encyclopédie tout entière, qui, pour la beauté de l'ensemble et l'intérêt des détails, n'a pas encore été surpassée ni même égalée. Elle a trois grandes divisions : nature, doctrine, histoire, sous les titres de miroir naturel, miroir doctrinal, miroir historique, dans lesquels se réfléchissent, sous divers aspects, la grandeur de Dieu et sa providence ; ce qui des trois miroirs ne fait qu'un miroir général et une véritable bibliothèque du monde.

L'Encyclopédie des incrédules modernes ressemble au chaos pour la confusion et les ténèbres : c'est une masse informe d'éléments disparates : on n'y voit qu'une chose bien claire, c'est l'envie de renier Dieu et sa religion. Telle est l'idée que nous en donnent les architectes eux-mêmes. Il y en a trois principaux : Voltaire, d'Alembert et Diderot. D'Alembert a fait le frontispice ou la préface : Diderot était l'entrepreneur général de l'œuvre. Fils d'un coutelier de Lan-

[1] Cicéron, *Acad. quæst*, l. 1. *Aug. De civit. Dei*, l. 8, c. 4 et seqq.; l. 11, c. 25.

gres, sans études suivies, il finit par être un franc athée et un grossier matérialiste. Dans un petit poëme, il mit ainsi en vers le vœu cité plus haut de Voltaire :

> Et ses mains ourdiraient les entrailles du prêtre,
> A défaut de cordon, pour étrangler les rois.

Diderot compila au moins un tiers de l'*Histoire philosophique des établissements et du commerce des Européens dans les Deux-Indes*, par Raynal, ex-jésuite, puis mauvais prêtre, enfin écrivain déclamateur et anarchiste. Diderot fit encore une bonne part du *Système de la nature*, par d'Holbach, baron allemand, matérialiste et athée, donnant à dîner tous les dimanches à une bande d'incrédules qui lui aidaient à compiler en français des livres impies. Tel était Diderot, le grand architecte de l'*Encyclopédie*. Les premiers volumes excitèrent de violentes réclamations, l'impression fut suspendue en 1752; le privilége d'imprimer fut révoqué l'an 1759. Mais ce n'était que pour la forme. L'ouvrage continua de s'imprimer à Paris, d'une manière soi-disant clandestine et sans être soumis à aucune censure. Ce fut alors que l'*Encyclopédie* devint de plus en plus hardie. Plusieurs des coopérateurs se retirèrent, entre autres d'Alembert. Diderot resta seul, et il avoue lui-même qu'il prit de toute main pour achever l'ouvrage. Sa fougue irréligieuse prit dès lors un essor que rien n'arrêtait, et l'*Encyclopédie*, comme il dit lui-même, *devint un gouffre où des espèces de chiffonniers jetèrent pêle-mêle une infinité de choses mal vues, mal digérées, bonnes, mauvaises, détestables, vraies, fausses, incertaines, et toujours incohérentes et disparates*, Voilà l'éloge qu'en faisait le naïf éditeur. Voltaire était du même avis. *Cet édifice*, écrivait-il au comte d'Argental, en parlant de l'*Encyclopédie*, *est bâti moitié de marbre, moitié de boue. Je me flatte*, écrivait-il à Diderot, *que vous ne souffrirez plus des articles tels que celui de* Femme, *de* Fat, *ni tant de vaines déclamations, ni tant de puérilités et de lieux communs sans principes, sans définition, sans instruction*. Le même marquait à d'Alembert : *Laissera-t-on subsister dans l'*Encyclopédie *des exclamations ridicules? Déshonorera-t-on un livre utile par de pareilles pauvretés? Laissera-t-on subsister cent articles qui ne sont que des déclamations insipides, et n'êtes-vous pas honteux de voir tant de fange à côté de votre or pur ?* Enfin d'Alembert lui-même disait dans la réponse à cette lettre, le 22 février 1770 : L'*Encyclopédie est un habit d'arlequin, où il y a quelques morceaux de bonne étoffe et trop de haillons*. Telle était l'idée que les faiseurs de l'ouvrage en avaient conçue.

Son grand mérite, à leurs yeux, c'était d'attaquer le christianisme, au moins par des voies indirectes. Diderot lui-même annonce expressément cette marche, article *Encyclopédie*. « Toutes les fois, par exemple, disait-il, qu'un préjugé national mériterait du respect, il faudrait, à son article particulier, l'exposer respectueusement et avec tout son cortége de vraisemblance et de séduction; mais renverser l'édifice de fange, dissiper un vain amas de poussière, en renvoyant aux articles où des principes solides servent de base aux vérités opposées. Cette manière de détromper les hommes opère très-promptement sur les bons esprits. »

L'*Encyclopédie* était donc un corps de bataille, dirigé contre Dieu et son Eglise. Cette guerre impie, les magistrats français se donnaient quelquefois l'air de vouloir la réprimer; mais au fond ils y poussaient, ils y travaillaient eux-mêmes, non-seulement par leurs persécutions contre les évêques et les prêtres fidèles, mais encore par des écrits peu dignes de la gravité et de la maturité qu'on suppose dans un magistrat. Ainsi le président Dupaty, au parlement de Bordeaux, a laissé des *Lettres sur l'Italie* remplies d'impostures et d'un fanatisme d'irréligion telle, qu'il va jusqu'à regretter les divinités et les impuretés païennes [1].

Le président Montesquieu, au même parlement, mort en 1755, publia d'abord une satire, *Lettres persanes*, où les choses les plus saintes ne sont pas plus épargnées que les vices, les travers, les ridicules, les préjugés et la bizarrerie des Français. Ses *Considérations sur la cause de la grandeur et de la décadence des Romains* offrent du bon, mais paraissent tirées en partie d'un ouvrage anglais qu'il ne cite pas. Le principal ouvrage de Montesquieu est intitulé : *De l'Esprit des lois*; il eût été intitulé beaucoup mieux : *De l'esprit sur les lois*, suivant une juste et spirituelle remarque, déjà faite de son temps.

Nous avons vu trois des plus beaux génies de l'antiquité, Confucius parmi les Chinois, Platon parmi les Grecs, Cicéron parmi les Romains, chercher et trouver l'esprit ou la raison des lois générales dans la fin ou la destinée divine de l'homme. Nous les avons vus chercher même, l'un après l'autre, quels devaient être un gouvernement, une société, pour atteindre à la perfection. Or, ce que dans cette vue, Confucius, Platon et Cicéron ont imaginé de plus parfait, nous le voyons réalisé dans Moïse et dans le Christ, autrement dans l'Église catholique [2]. C'est donc là seulement qu'on peut bien apprécier l'esprit bon ou mauvais des lois diverses.

[1] Feller, *Dict. histor.* — [2] L. 7 de cette histoire.

Dans son premier livre des lois, Cicéron dit que pour établir le droit, il faut remonter à cette loi souveraine, qui est née tous les siècles avant qu'aucune loi eût été écrite, ni aucune ville fondée. Pour y parvenir, il faut croire avant tout que la nature entière est gouvernée par la divine Providence, que l'homme a été créé par le Dieu suprême, et que par la raison il est en société avec Dieu. Cette raison commune à Dieu et à l'homme, voilà la loi qui fait de cet univers une seule cité sous le Dieu tout-puissant [1]. Où cette loi est méconnue, violée par la tyrannie d'un, de plusieurs ou de la multitude, non-seulement la société politique est vicieuse, il n'y a plus même de société. Cela est encore plus vrai d'une démocratie que de tout autre gouvernement [2].

Comparés à cette grande communion humaine, comme l'appelle Platon, à cette société universelle, qui seule a pour but les intérêts communs à tous les hommes, ce qu'on appelle des peuples et des nations n'apparaissent plus et ne sont plus en effet que des associations locales pour des intérêts matériels et particuliers. Les lois qu'ils font dans cette vue ne sont pas des lois proprement dites, mais de simples règlements. Car, dit Cicéron, ce que décrètent les peuples suivant les temps et les circonstances, reçoit le nom de loi plus de la flatterie que de la réalité. Quant aux décrets injustes, ajoute-t-il, ils ne méritent pas plus le nom de lois que les complots des larrons [3].

Dans cette divine constitution de l'humanité, la forme de gouvernement est telle que la souhaitaient Platon et Cicéron. Ils en distinguent trois : le gouvernement d'un seul, le gouvernement de quelques-uns, le gouvernement du grand nombre. Tous les trois sont bons, quand la loi véritable y est observée ; quand elle ne l'est pas, tous les trois dégénèrent en tyrannie ou despotisme. Un quatrième leur paraît, surtout à Cicéron, infiniment préférable, comme réunissant les avantages des trois autres, sans leurs dangers : c'est une monarchie tempérée d'aristocratie et de démocratie. Or, tel est le gouvernement de l'Église catholique [4].

Eh bien ! pour l'esprit, l'ensemble et la perfection des lois, le président Montesquieu reste infiniment au-dessous des deux auteurs païens. Chez lui, nul ensemble, nulle suite, nul enchaînement. C'est un hachis de petites phrases, de petites pensées distribuées en petits chapitres, où bien souvent elles ne tiennent pas plus ensemble

[1] Cicer. *De legib.* l. 1, n. 6, 15, édit. Lefebvre, 1825. — [2] Cic., *De repub.*, l. 3, n. 25. — [3] Cic. *de legib.*, l. 2, n. 5. *Plato. Minos.* — [4] Cicer. *De rep.*, l. 1, n. 45. Plato *Politic.* Bellarmin. *de Romano Pont.*, l. 1.

qu'un hachis de menues herbes distribuées par petites portions aux pensionnaires du couvent. On dirait un président qui, obligé de résumer une cause, n'en sait point exposer de suite, le commencement, le milieu et la fin, mais seulement émettre quelques phrases détachées. La *Biographie universelle* nous apprend qu'en effet telle était la difficulté de Montesquieu au parlement de Bordeaux, et que ce fut pour ce motif qu'il résigna ses fonctions et s'adonna uniquement aux lettres.

Ce que Platon et Cicéron avaient fort bien distingué, le gouvernement d'un seul, le gouvernement de quelques-uns, le gouvernement du grand nombre et l'abus de chacun de ces gouvernements, Montesquieu a eu l'adresse de l'embrouiller et d'y joindre une bévue. Il distingue le gouvernement d'un seul ou la monarchie, et le gouvernement du grand nombre ou la démocratie ; puis il ajoute que quand, dans le grand nombre, on n'en prend qu'un petit, c'est l'aristocratie. Enfin il pose une troisième ou quatrième forme ou essence de gouvernement, le despotisme ou la tyrannie, qui n'est pas une forme, une constitution spéciale de gouvernement, mais l'abus commun des trois autres. Un écrivain qui se trompe à ce point, dès le début de son livre et dans la division même du sujet, ne peut guère inspirer de confiance pour le détail.

Le 15 mars 1767, Voltaire écrivait à l'avocat Linguet : « Je crois comme vous, Monsieur, qu'il y a plus d'une inadvertance dans l'*Esprit des lois*. Très-peu de lecteurs sont attentifs, on ne s'est point aperçu que presque toutes les citations de Montesquieu sont fausses. Il cite le prétendu *Testament du cardinal de Richelieu*, et il lui fait dire au chapitre VI, dans le livre III, que s'il se trouve dans le peuple quelque malheureux honnête homme, il ne faut pas s'en servir. Ce *Testament*, qui d'ailleurs ne mérite pas la peine d'être cité, dit précisément le contraire, et ce n'est point au sixième, mais au quatrième chapitre. Il fait dire à Plutarque que les femmes n'ont aucune part au véritable amour. Il ne songe pas que c'est un des interlocuteurs qui parle ainsi, et que ce Grec, trop Grec, est vivement réprimandé par le philosophe Daphneüs, pour lequel Plutarque décide. Ce dialogue est tout consacré à l'honneur des femmes ; mais Montesquieu lisait superficiellement et jugeait trop vite. — C'est la même négligence qui lui a fait dire que le Grand Seigneur n'était point obligé par la loi de tenir sa parole ; que tout le bas commerce était infâme chez les Grecs ; qu'il déplore l'aveuglement de François Ier, qui rebuta Christophe Colomb, qui lui proposait les Indes, etc. Vous remarquerez que Colomb avait découvert l'Amérique avant que François Ier fût né. — Presque tous les exemples qu'il rapporte sont tirés

des peuples inconnus du fond de l'Asie, sur la foi de quelques voyageurs mal instruits ou menteurs. — Il affirme qu'il n'y a de fleuve navigable en Perse que le Cyrus; il oublie le Tigre, l'Euphrate, l'Oxus, l'Araxe et le Phase, l'Indus même qui a coulé longtemps sous les lois des rois de Perse. — Malheureusement le système de l'*Esprit des lois* a pour fondement une antithèse qui se trouve fausse. Il dit que les monarchies sont établies sur l'honneur, et les républiques sur la vertu; et, pour soutenir ce prétendu bon mot : « La nature de l'honneur, dit-il (livre, III chapitre VII), est de demander des préférences, des distinctions; l'honneur est donc, par la chose même, placé dans le gouvernement monarchique. » Il devrait songer que, par la chose même, on briguait, dans la république romaine, la préture, le consulat, le triomphe, des couronnes et des statues. »

Voilà comment Voltaire relève les inadvertances et les bévues de Montesquieu. Le fermier général Dupin avait fait de l'*Esprit des lois* une critique complète et qui allait paraître. Montesquieu en fut si épouvanté, qu'il recourut à la Pompadour et fit brûler toute l'édition, de la critique, s'entend, et non du livre critiqué. — Mais, alors, comment l'*Esprit des lois* a-t-il eu une si grande célébrité? Voltaire nous l'explique quand il dit, le 5 avril 1769, au poëte Saurin : *Si Montesquieu n'avait pas aiguisé son livre d'épigrammes contre le pouvoir despotique, les prêtres et les financiers,* IL ÉTAIT PERDU.

Montesquieu lui-même le sentait bien et l'avoua franchement à la mort, au commencement de février 1755. Il parla et agit dans ces derniers moments comme un homme qui ne voulait laisser aucun doute sur sa religion. *J'ai toujours respecté la religion,* dit-il. *La morale de l'Évangile,* ajouta-t-il, *est le plus beau présent que Dieu pût faire aux hommes.* Le père Routh, Jésuite, qui le confessa, a publié là-dessus des détails intéressants, dans une lettre à M. Gualterio, nonce du Pape. « Les soupçons que ses ouvrages avaient fait naître sur sa religion, dit-il, me déterminèrent à m'assurer d'abord en détail de ses sentiments sur tous les grands mystères que l'Église catholique propose à la créance des fidèles, sur la soumission à toutes les décisions de l'Église, tant anciennes que récentes; et je puis dire avec la plus exacte vérité, qu'il me satisfit sur tous ces objets avec une simplicité et une candeur qui m'édifièrent et me touchèrent tout à la fois. Je lui demandai s'il s'était trouvé quelque temps de sa vie dans un état d'incrédulité : il m'assura que non; qu'il lui était passé par l'imagination des nuages, des doutes, comme il pourrait arriver à tout homme, mais qu'il n'avait jamais rien eu d'arrêté ou de fixe dans l'esprit contre les objets de la foi. Cette réponse amena une au-

tre question sur le principe qui l'avait porté à hasarder dans ses ouvrages des idées qui répandaient sur sa créance de légitimes soupçons : il me répondit que c'était *le goût du neuf et du singulier, le désir de passer pour un génie supérieur aux préjugés et aux maximes communes, l'envie de plaire et de mériter les applaudissements de ces personnes qui donnent le ton à l'estime publique et qui n'accordent jamais plus sûrement la leur que quand on semble les autoriser à secouer le joug de toute dépendance et de toute contrainte.* Si je ne rends pas ici exactement les termes dont il se servit, je n'ajoute certainement rien au sens de ses expressions [1]. » Ce fut dans ces dispositions que Montesquieu reçut ses derniers sacrements et qu'il mourut.

Quoique dans son *Esprit des lois* Montesquieu n'ait cherché que l'applaudissement d'un siècle superficiel et irréligieux, il n'a pu s'empêcher de rendre justice plus d'une fois à la religion véritable. On y trouve les observations suivantes :

« Dire que la religion n'est pas un motif réprimant parce qu'elle ne réprime pas toujours, c'est dire que les lois civiles ne sont pas un motif réprimant non plus. C'est mal raisonner contre la religion de rassembler dans un grand ouvrage une longue énumération des maux qu'elle a produits, si l'on ne fait de même celle des biens qu'elle a faits. Si je voulais raconter tous les maux qu'ont produits dans le monde les lois civiles, la monarchie, le gouvernement républicain, je dirais des choses effroyables. Quand il serait inutile que les sujets eussent une religion, il ne le serait pas que les princes en eussent et qu'ils blanchissent d'écume le seul frein que ceux qui ne craignent pas les lois humaines puissent avoir.

« Un prince qui aime la religion et qui la craint est un lion qui cède à la main qui le flatte ou à la voix qui l'apaise : celui qui craint la religion et qui la hait est comme les bêtes sauvages qui mordent la chaîne qui les empêche de se jeter sur ceux qui passent : celui qui n'a point du tout de religion est cet animal terrible qui ne sent sa liberté que lorsqu'il déchire et qu'il dévore [2].

« La religion chrétienne est éloignée du pur despotisme ; c'est que la douceur étant si recommandée dans l'Évangile, elle s'oppose à la colère despotique avec laquelle le prince se ferait justice et exercerait ses cruautés. — Cette religion défendant la pluralité des femmes, les princes y sont moins renfermés, moins séparés de leurs sujets, et par conséquent plus hommes ; ils sont plus disposés à se faire des lois et plus capables de sentir qu'ils ne peuvent pas tout. — Pendant que les princes mahométans donnent sans cesse la mort ou la reçoi-

[1] *Apud* Feller, *Dict. histor.*, art. Montesquieu. — [2] *Esprit des lois*, l. 24, c. 2.

vent, la religion chez les Chrétiens rend les princes moins timides et par conséquent moins cruels : le prince compte sur ses sujets et les sujets sur le prince. Chose admirable ! la religion chrétienne, qui ne semble avoir d'objet que la félicité de l'autre vie, fait encore notre bonheur dans celle-ci.

« C'est la religion chrétienne qui, malgré la grandeur de l'empire et le vice du climat, a empêché le despotisme de s'établir en Éthiopie et a porté au milieu de l'Afrique les mœurs de l'Europe et ses lois. — Le prince héritier d'Éthiopie jouit d'une principauté et donne aux autres sujets l'exemple de l'amour et de l'obéissance. Tout près de là on voit le mahométisme faire enfermer les enfants du roi de Sennar ; à sa mort, le conseil les envoie égorger en faveur de celui qui monte sur le trône. — Que l'on se mette devant les yeux les massacres continuels des rois et des chefs grecs et romains, et de l'autre la destruction des peuples et des villes par ces mêmes chefs, Timur et Gengiskan, qui ont dévasté l'Asie : et nous verrons que nous devons au christianisme, et dans le gouvernement un certain droit politique, et dans la guerre un certain droit des gens que la nature humaine ne saurait assez reconnaître. — C'est ce droit des gens qui fait que parmi nous la victoire laisse aux peuples vaincus ces grandes choses, la vie, la liberté, les lois, les biens, et toujours la religion lorsqu'on ne s'aveugle pas soi-même [1].

« M. Bayle, après avoir insulté toutes les religions, flétrit la religion chrétienne : il ose avancer que de véritables chrétiens ne formeraient pas un État qui pût subsister. Pourquoi non ? Ce seraient des citoyens infiniment éclairés sur leurs devoirs, et qui auraient un très-grand zèle pour les remplir ; ils sentiraient très-bien les droits de la défense naturelle ; plus ils croiraient devoir à la religion, plus ils penseraient devoir à la patrie. Les principes du christianisme bien gravés dans le cœur seraient infiniment plus forts que ce faux honneur des monarchies, ces vertus humaines des républiques, et cette crainte servile des États despotiques [2]. »

Si les princes, les politiques, les magistrats, qui gouvernaient la France, l'Espagne et le Portugal, avaient eu assez de sens pour faire ces réflexions de Montesquieu, ils n'auraient eu garde de persécuter et d'anéantir celui de tous les ordres religieux qui, depuis deux siècles, avait travaillé le plus et le mieux pour la vraie religion, la vraie civilisation, les vraies lumières, les bonnes mœurs et la bonne littérature, parmi tous les peuples de la terre, particulièrement en France, en Espagne et en Portugal : ils n'auraient guère pensé à détruire les

[1] *Esprit des lois*, l. 24, c. 3. — [2] *Ibid.*, c. 6.

Jésuites. Voici les différentes phases de cette tempête, d'après le protestant Sismondi.

« Louis XV, dit-il, se croyait très-religieux, c'est-à-dire qu'il avait très-grande peur des prêtres, comme il avait peur du diable ; mais il n'échappait pas entièrement au mouvement philosophique non plus qu'aux doutes de son siècle, et madame de Pompadour était là pour lui persuader que la philosophie dispensait de la morale en même temps que de la foi. Elle croyait et elle avait fait croire au roi qu'il existait une ligue ambitieuse et dévote, qui censurait avec amertume ses plaisirs scandaleux, et qui détournait de lui l'affection de son peuple, pour la fixer sur le dauphin ; celui-ci était tout dévoué aux Jésuites ; il en avait fait ses amis et ses guides ; il les regardait comme les défenseurs de la religion et du pouvoir absolu, et comme les intrépides adversaires de ces magistrats qui ne cessaient de braver et d'inquiéter l'autorité royale. Madame de Pompadour se rappelait avec quel empressement le parti du dauphin avait voulu l'expulser de Versailles lors de l'attentat de Damiens ; elle savait que les Jésuites, de concert avec la reine, avec ses filles, avec le dauphin et la dauphine, et tous ceux des seigneurs de la cour qui étaient attachés aux bonnes mœurs, cherchaient l'occasion d'amener Louis à un pieux repentir qui serait le signal de l'exil de sa maîtresse. Les Jésuites, qui, dans d'autres occasions, avaient trouvé pour les rois une morale relâchée qui s'accommodait à leurs penchants [1], ou étaient devenus plus rigides dans leurs principes en raison même des dénonciations auxquelles ils avaient été en butte, ou avaient trouvé leur intérêt dans une plus stricte adhésion aux bonnes mœurs ; car c'était leur rigorisme même qui les rendait chers au dauphin, avec lequel ils espéraient bientôt régner de nouveau sur la France.

« Les Jésuites étaient appelés à veiller d'autant plus scrupuleusement sur cette morale et ces principes qu'on leur attribuait, et qui avaient été l'objet de tant d'accusations, que leur ordre se trouvait compromis par des querelles qui leur étaient suscitées à la fois dans toutes les parties du monde. Les grands succès qu'ils avaient d'abord obtenus à la Chine, où ils avaient fondé une église nombreuse en ménageant les croyances et les coutumes du pays, avaient plus tard attiré sur cette église une persécution furieuse (1707-1724), lorsque

[1] Sismondi serait fort embarrassé s'il lui fallait citer un seul parmi les Jésuites, confesseurs des rois, qui *dans d'autres occasions aient trouvé pour eux une morale relâchée qui s'accommodât à leurs penchants.* L'abbé Grégoire, malgré toute sa bonne volonté, n'en a pu rencontrer un seul, à qui dans son *Histoire des confesseurs des rois*, il puisse faire sérieusement le procès en cette matière si délicate. (*Note des éditeurs.*)

la jalousie des Dominicains, qui les avaient dénoncés, fixa sur eux, par des controverses intempestives, les regards et la jalousie du gouvernement chinois. En Amérique, leurs colonies des missions, et en particulier celles du Paraguai, avaient excité la jalousie des deux cours despotiques de Madrid et de Lisbonne. Ils avaient réussi à fixer des peuples sauvages, avant eux errants dans les forêts; ils leur avaient enseigné, avec les premiers éléments de la religion, les premiers actes de la vie civile; ils leur avaient fait bâtir des villages et des églises, cultiver des champs, accumuler des richesses. Ces richesses, il est vrai, n'étaient pas pour eux, l'Ordre en disposait, mais il les employait à faire vivre les Indiens dans une grande aisance. Les missionnaires avaient résolu ce problème si difficile, devant lequel les Européens ont toujours échoué depuis, de faire passer les hommes de la vie sauvage à la vie civilisée : plus notre expérience s'est accrue depuis lors, et plus notre admiration pour les succès des Jésuites dans les missions doit augmenter. Ils n'employèrent que la charité, l'amour et une providence paternelle; les autres peuples ont voulu élever les sauvages par l'instruction, l'émulation, le commerce, l'industrie, et ils leur ont communiqué les passions des peuples civilisés, avant la raison qui pouvait les dompter et la police qui pouvait les contenir. Sur tout le globe, le contact de la race anglaise, hollandaise, française, avec les sauvages, les a fait fondre comme la cire devant un feu ardent. Dans les missions de l'Amérique, au contraire, la race rouge multipliait rapidement sous la direction des Jésuites. Leurs Indiens, disait-on, n'étaient encore que de grands enfants; oui, mais après leur expulsion, les Espagnols, les Portugais, les Anglais, les Français, en ont fait des tigres.

« Les Indiens des missions ne connaissaient que les pères qui dirigeaient chaque village, n'obéissaient qu'aux pères; et dans un arrangement de territoire sur la frontière du Brésil, entre l'Espagne et le Portugal (1754-1756), les Indiens des missions avaient opposé quelque résistance aux ordres des deux rois. Voltaire, dans *Candide* et dans ses *Facéties*, attaque les Jésuites avec la dernière amertume pour leur *royauté du Paraguai*, et pour le recours aux armes des Indiens, lorsque des ordres arbitraires, insensés, de gouvernements aussi ignorants que cruels, venaient détruire leur existence; ce n'est pas la première fois qu'il oublie toutes les lois de l'humanité, de la justice, de la décence, lorsqu'il trouve l'occasion d'accuser des prêtres. » Il faut se rappeler que c'est le protestant Sismondi qui parle, aussi bien que dans ce qui suit :

« Tout à coup une accusation d'une tout autre nature éclata contre eux en Portugal, par suite de ce scandaleux libertinage des têtes

couronnées, qui, au dix-huitième siècle, semblait être devenu la plaie de toute l'Europe ; Joseph, qui depuis 1750 régnait en Portugal, n'était pas moins dissolu dans ses mœurs que son père Jean V. Il avait abandonné sans partage le pouvoir royal, ou plutôt le plus impitoyable despotisme, à son ministre Sébastien Carvalho, marquis de Pombal, homme actif, passionné, doué de vastes connaissances, mais haineux, ombrageux, cruel, qui entreprit de réformer les finances, l'administration, le commerce, la marine, l'armée, et qui ne fit le bien qu'à coups de hache. Pendant ce temps, Joseph ne se réservait de l'autorité royale que le droit de se faire amener les plus belles femmes de sa cour. Le grand-maître de la maison du roi, duc d'Aveyro, avait à se plaindre d'un double outrage ; sa femme et sa fille avaient été l'une après l'autre livrées au monarque, et l'entremetteur Texeira, valet de chambre du roi, le lui avait dit en face. La jeune marquise de Tavora avait à son tour, peu après son mariage, subi la même ignominie. Tous les membres de ces deux maisons partageaient le ressentiment des époux offensés ; et dans cette cour, plus africaine qu'européenne, on croyait encore qu'un tel outrage ne pouvait être lavé qu'avec du sang. On prétend pourtant qu'avant de se hasarder au régicide, les offensés, suivant les usages d'Espagne, voulurent mettre leur conscience en repos, en consultant des théologiens casuistes. Ils s'adressèrent à trois Jésuites célèbres, les pères Malagrida, Alexandre de Sousa et Mathos. Dans de telles consultations, on a toujours soin de cacher le nom des parties, et de donner le cas comme déjà arrivé. Il est probable qu'on en usa ainsi avec les trois Jésuites ; mais toute la procédure ayant été enveloppée d'un secret impénétrable, on ne peut que le supposer. On répandit seulement le bruit qu'ils répondirent qu'après une telle provocation, l'homicide de l'offenseur ne serait qu'un péché véniel, et l'on assure qu'ils signèrent leur consultation [1]. Peu de temps après, dans la nuit du 3 septembre 1758, comme le roi don Joseph revenait au palais de Belem, avec son valet de chambre Texeira, ministre de ses plaisirs, sa voiture fut assaillie par trois hommes à cheval ; l'un d'eux tira sur le cocher avec une carabine qui ne fit point feu, les deux autres tirèrent sur la voiture, et le roi fut blessé au bras droit. Les assassins prirent la fuite, et pendant quelques mois on crut que la police n'avait aucun indice sur les auteurs de l'attentat.

« Joseph, qui avait eu une grande frayeur, s'enferma pendant trois

[1] Une pareille consultation est une chimère dont on ne peut raisonnablement supposer la réalité, à moins des preuves les plus incontestables ; or, il n'y a pas seulement absence de preuves, il y a plutôt la preuve du contraire.

mois sans laisser parvenir d'autre personne jusqu'à lui que son chirurgien et son ministre Pombal. Ce ministre avait feint, après quelque temps, d'abandonner des recherches infructueuses. Tout à coup il fit arrêter, dans un même jour, le duc d'Aveyro, ses affidés, ses domestiques et tous les membres de la famille Tavora. Les Jésuites furent en même temps gardés à vue dans leur monastère. Le procès fut aussitôt instruit par un tribunal extraordinaire dans les formes les plus terribles. Tous les accusés furent soumis à d'effroyables tortures ; un seul, le duc d'Aveyro, se laissa arracher par la douleur des confessions qu'il révoqua ensuite. L'arrêt qui dictait la vengeance de la part de Joseph fut enfin prononcé le 13 janvier 1759. Le duc d'Aveyro, le marquis de Tavora, ses deux fils, ses deux gendres, et plusieurs domestiques de ces seigneurs, en tout onze personnes, furent rompus vifs, brûlés, et leurs cendres jetées au vent. La marquise de Tavora eut la tête tranchée ; elle passa de la prison à l'échafaud sans avoir été interrogée. Quant à la jeune femme qui avait attiré ce désastre sur l'illustre et malheureuse famille à laquelle elle venait de s'allier, elle ne fut pas même nommée dans le procès ; toutefois elle fut pour la vie enfermée dans un couvent. Les trois Jésuites, Malagrida, Alexandre Sousa et Mathos, furent dénoncés comme complices de l'attentat ; mais le Pape ayant refusé un bref pour autoriser leur supplice, ils furent déférés à l'inquisition pour de prétendues hérésies ou actes de magie, et Malagrida fut brûlé le 20 septembre 1761 ; les deux autres moururent en prison. Mais, sans attendre le jugement de son procès, le roi avait donné un édit, le 3 septembre 1759, pour chasser tous les Jésuites du Portugal. Tous leurs biens avaient été confisqués, et leurs personnes ayant été embarquées, on les jeta, dépourvus de tout, au nombre de plus de six cents, sur les côtes d'Italie [1].

« L'atrocité des procédures de Lisbonne, l'invraisemblance ou l'absurdité des accusations intentées contre Malagrida, et la dureté avec laquelle avait été exécutée la déportation de cette foule de Jésuites, parmi lesquels il y avait beaucoup de vieillards et de malades, comme aussi plusieurs hommes qui ont acquis un grand nom dans les lettres, semblèrent faire moins d'impression sur l'Europe, que l'accusation portée contre ces religieux de favoriser le régicide. La violence despotique de Pombal, qu'on savait être leur ennemi, la cruauté impitoyable et la poltronnerie de Joseph n'empêchèrent pas les ennemis de l'ordre de donner créance à des accusations que les parlements de France avaient, de leur côté, portées contre lui, dès

[1] Sismondi, *Hist. des Français*, t. 29, c. 54, p. 217 et seqq.

le temps de Henri IV... Mais la magistrature de France regardait l'ordre des Jésuites comme un ancien ennemi qu'elle voulait écraser : accoutumée à chercher des crimes et à les établir sur des preuves légales qui ne satisfaisaient point la conscience, elle semblait renoncer à toute bonne foi, lorsqu'elle prenait à tâche de charger un prévenu. Les parlementaires, d'accord avec les jansénistes, employaient toute la subtilité de leur esprit à démêler, dans toutes les conspirations découvertes contre tous les rois, l'influence des Jésuites. En voyant ce qui se passait en Portugal, il n'y avait plus à douter, disaient-ils, qu'ils n'eussent été les instigateurs de Damiens. Les philosophes, qui chaque jour devenaient plus nombreux et acquéraient plus de pouvoir dans l'État, prétendaient être plus impartiaux et tenir la balance égale entre les Jésuites et les jansénistes ; mais ils en profitaient pour accueillir toutes les accusations contre les uns comme contre les autres, et les flétrir tous également. Dans des écrits plus sérieux, ils s'attachaient en même temps à faire ressortir la fatale influence sur les affaires publiques du fanatisme et de la superstition : et ils applaudissaient à tous les projets pour abolir le plus puissant et le plus habile des ordres religieux, se croyant assurés qu'après celui-là les autres ne tarderaient pas à tomber [1]. »

Voilà comment le protestant Sismondi dévoile les causes et les auteurs de la destruction des Jésuites. C'est encore à lui que nous empruntons les particularités suivantes :

« Le duc de Choiseul marchait rapidement vers la place de premier ministre. Il s'était en même temps assuré des parlements, en sorte qu'il pouvait tourner tous les pouvoirs de l'État contre les Jésuites. Il avait lui-même été élevé dans leurs colléges. Voltaire leur devait aussi sa première éducation ; car on remarque avec étonnement que c'était par leurs leçons que s'étaient formés tous ceux qui contribuèrent à renverser cette Église que les Jésuites avaient pour mission spéciale de défendre. Le duc de Choiseul, secondé par la Pompadour, eut peu de peine à faire entrer dans ses vues Louis XV.

« Comme la fermentation s'accroissait en France contre les Jésuites, un incident fournit au parlement de Paris l'occasion qu'il cherchait de procéder contre cet ordre. Les établissements des missions, où les convertis indiens travaillaient pour un fonds commun administré par les Pères, avaient amené ces religieux à se charger d'une immense administration économique ; c'était leur affaire de nourrir et de vêtir tout un peuple, de pourvoir enfin à tous ses besoins. Ils faisaient donc en réalité le commerce [2]. Le père la Valette,

[1] Sismondi, *Hist. des Français*, t. 29, c. 54, p. 225.

[2] Hors le P. Lavalette, qui fut désavoué par sa société et qui confessa lui-même

jésuite français, procureur des missions à la Martinique, y était chargé de ces vastes intérêts mercantiles; mais plusieurs de ses vaisseaux furent capturés par les Anglais, en 1755, avant toute déclaration de guerre, lorsqu'ils s'emparèrent, par surprise, de toute la marine marchande de France. Le père la Valette ne put faire face à une perte si énorme, et l'ordre, par un calcul sordide, prit le parti de l'abandonner, au lieu de payer ses dettes [1]. L'ordre y gagna de se voir condamné par le parlement de Paris à payer toute la faillite. L'ordre y gagna de voir ses constitutions examinées, censurées, condamnées par le parlement, et sa propre existence déclarée un abus.

« L'abbé de Chauvelin, conseiller au parlement de Paris, Montclar, procureur général du parlement d'Aix, et la Chalotais, procureur général au parlement de Rennes, se distinguèrent surtout dans cette polémique, où ils montrèrent, observe Sismondi, plus d'esprit que de bonne foi; tandis que l'ordre qui passait pour pouvoir donner des leçons de la politique la plus astucieuse, ne montra pour sa défense, que faiblesse, que trouble et qu'incapacité. Il est vrai, ajoute le même auteur, que bien peu d'hommes ont assez de force dans le caractère pour rester dignes d'eux-mêmes quand le torrent de l'opinion publique se déchaîne contre eux. Le concert d'accusations et le plus souvent de calomnies que nous trouvons contre les Jésuites dans tous les écrits du temps, a quelque chose d'effrayant. Tout l'ordre judiciaire, tous les vieux jansénistes, une grande partie du clergé séculier, et des autres ordres monastiques, jaloux de celui qui les avait si longtemps primés, tous les philosophes et ceux qui se prétendaient esprits forts, tous les libertins qui ne voulaient plus de frein pour les mœurs, s'étaient réunis pour dénoncer les Jésuites et pour proclamer leur abaissement comme un triomphe de la raison humaine. En même temps tous les souverains semblaient se déclarer contre eux. Les républiques de Venise et de Gênes venaient de limiter leurs priviléges; à Vienne, une commission impériale les avait privés des chaires de théologie et de philosophie ; à Turin, le roi venait de sévir contre l'un d'eux; tous les princes de la maison de Bourbon, à Madrid, à Naples, à Parme, se rangeaient parmi leurs

que les actes de commerce dont il s'était rendu coupable, avaient été faits à l'insu de ses supérieurs, on ne peut dire que les missionnaires Jésuites fissent ce qu'on appelle *proprement* le commerce. Ils administraient les biens de leurs néophytes, faisaient vendre les denrées et acheter les objets nécessaires à l'usage de ces peuplades, comme tout propriétaire, sans faire le *commerce*, vend les produits de ses terres pour se procurer les objets dont il a besoin.

[1] Sismondi, *Hist. des Français*, t. 29, c. 54, p. 229.

ennemis, et cependant on voyait arriver les uns après les autres à Civita-Vecchia des vaisseaux chargés de ces Pères. En 1759, c'étaient ceux du Portugal; en 1760, ceux de l'Amérique portugaise; en 1761, ceux de Goa et des Indes orientales. Ces derniers, au nombre de cinquante-neuf, à leur entrée dans la Méditerranée, eurent le malheur de tomber aux mains des Algériens, qui cependant se laissèrent toucher de compassion et les relâchèrent. Lorsque l'univers entier semble ainsi conjuré contre quelques hommes, ils peuvent encore trouver le courage de la résignation; mais où chercheraient-ils l'espérance, sans laquelle on n'a plus ni prudence ni adresse [1]? »

« La Pompadour aspirait surtout à se donner une réputation d'énergie dans le caractère, et elle croyait en avoir trouvé l'occasion en montrant qu'elle savait frapper un coup d'État. La même petitesse d'esprit avait aussi de l'influence sur le duc de Choiseul; de plus, tous deux étaient bien aises de détourner l'attention publique des funestes événements de la guerre. Ils espéraient acquérir de la popularité en flattant à la fois les philosophes et les jansénistes, et couvrir les dépenses de la guerre par la confiscation des biens d'un ordre fort riche, au lieu d'être réduits à des réformes qui attristeraient le roi et aliéneraient la cour. Il fallait, il est vrai, triompher de l'opposition du monarque, qui, au milieu de ses débauches, conservait les scrupules et les terreurs de la dévotion, et qui laissait percer tour à tour son aversion contre les jansénistes et contre les philosophes; mais sa concubine était accoutumée à le faire céder. Le parlement de Paris, par un arrêt du 6 août 1761, avait ajourné les Jésuites à comparaître dans l'année, pour ouïr jugement sur leur constitution, et en attendant il avait ordonné la clôture de leurs colléges. Le roi, dans son irrésolution accoutumée, imposa silence au parlement, et consulta une commission de quarante évêques. Ces prélats, après avoir examiné les constitutions des Jésuites, se prononcèrent pour la conservation de cette société. Le roi accueillit leur décision avec plaisir, et rendit un édit qui laissait subsister les Jésuites, en modifiant leurs constitutions. Le parlement, secrètement encouragé par le duc de Choiseul, refusa d'enregistrer cet édit. Le roi montra d'abord quelque humeur de cette résistance, mais bientôt il oublia cet édit. Quelques mois après il le retira, et le parlement ayant attendu le terme fixé pour l'ajournement de l'ordre, prononça, le 6 août 1762, un arrêt par lequel il condamnait l'institut des Jésuites, les sécularisait, et ordonnait la vente de leurs biens. Ces biens se trouvèrent avoir été en grande partie consumés par des

[1] Sismondi, t. 29, c. 54, p. 232.

séquestres, ou détournés, en sorte que le ministre des finances n'y trouva point la ressource sur laquelle il avait compté. On croyait le roi fort agité; il montra, au contraire, l'indifférence la plus apathique; lorsque Choiseul lui demanda son consentement final : *Soit*, répondit-il en riant, *je ne serai pas fâché de voir le père Desmarets* (son confesseur) *en abbé* [1].

« Cependant, continue le protestant Sismondi, la persécution contre les Jésuites s'étendait de pays en pays avec une rapidité qu'on a peine à s'expliquer. Choiseul en faisait désormais pour lui-même une affaire personnelle. Il s'attachait surtout à les faire chasser de tous les États de la maison de Bourbon, et il profita dans ce but de l'influence qu'il avait acquise sur le roi d'Espagne, Charles III, précédemment roi de Naples. Ce monarque, qui donnait à la chasse la plus grande partie de son temps, avait cependant la prétention d'être réformateur, peut-être même philosophe. Il regardait avec quelque mépris les usages et les préjugés espagnols, et, en arrivant de Naples, il aurait volontiers donné à sa cour un aspect ou napolitain ou français. Deux Italiens, le Génois Grimaldi et le Napolitain Squillace, avaient été ses ministres. Grimaldi, qui avait le ministère des affaires étrangères, était tout dévoué à Choiseul; Squillace, chargé des finances et de la guerre, penchait pour l'Angleterre. Il avait commencé à se rendre odieux en soumettant Madrid aux taxes sur les comestibles qu'il avait vues fructifier à Naples; mais il offensa bien plus profondément les Espagnols en voulant changer le costume national. Pour rétablir la sécurité dans les rues de Madrid, où les rencontres armées et les assassinats étaient très-fréquents, il fit éclairer la ville par cinq mille réverbères; jusqu'alors on y avait été plongé la nuit dans une obscurité profonde. Il interdit en même temps le grand manteau et le grand chapeau rabattu, sous lesquels les hommes n'étaient pas moins méconnaissables que s'ils eussent été masqués. Cette ordonnance excita dans Madrid, le 26 mars 1766, le plus violent soulèvement; une partie de la garde Wallonne, qui seule résista aux insurgés, fut massacrée; le roi, contraint de paraître sur le balcon du palais, capitula avec le peuple; il abandonna le monopole des comestibles, il retira l'ordonnance funeste sur les chapeaux et les manteaux, il exila Squillace, et cependant il s'enfuit dans la nuit à Aranjuez, ne pouvant supporter la vue d'un peuple qui lui avait désobéi.

« Charles III conservait un profond ressentiment de l'insurrection de Madrid, il la croyait l'ouvrage de quelque intrigue étrangère; on

[1] Sismondi, t. 29, c. 54, p. 234.

réussit à lui persuader qu'elle était l'œuvre des Jésuites, et ce fut le commencement de leur ruine en Espagne. Des bruits de complot, des accusations calomnieuses, des lettres apocryphes destinées à être interceptées, et qui le furent en effet, achevèrent de décider le roi. Il s'entendit avec le comte d'Aranda, président de Castille, homme énergique et taciturne, qui avait déjà eu avec Choiseul des relations secrètes. Ce fut lui qui, apportant à Charles III une écritoire de poche et du papier, lui fit écrire de sa propre main, sans temoins, dans son cabinet, le décret pour la suppression des Jésuites; il envoya des circulaires aux gouverneurs de chaque province, avec ordre de les ouvrir à une certaine heure et dans un endroit déterminé. Le 31 mars 1767, à minuit, fut le moment choisi pour l'exécution des ordres qu'elles portaient. Les religieux, chers à l'Espagne, devaient être enlevés tous au même moment, soustraits aux regards d'un peuple fanatique, et déportés non-seulement sans accusation, sans jugement, mais sans que la cour de Madrid ait daigné depuis expliquer sa conduite. Les six colléges des Jésuites à Madrid furent investis en même temps par des troupes. Les pères furent forcés d'entrer dans des voitures préparées pour eux, avec le peu d'effets qu'il leur fut possible de rassembler dans ce moment de surprise. Avant le jour, ils étaient déjà bien loin de Madrid ; les dragons qui les accompagnaient ne permettaient aucune communication entre les voitures. On les entraîna vers la côte sans leur accorder un jour de repos ; on les embarqua aussitôt sur des vaisseaux de transport qui ne devaient plus communiquer avec le rivage, et lorsqu'ils furent rassemblés, plusieurs frégates furent chargées de les escorter jusqu'à Civita-Vecchia. Charles III, par une lettre adressée au Pape, le même jour 31 mars, les lui renvoyait comme ayant cessé d'être Espagnols pour devenir ses sujets, leur promettant toutefois une petite pension alimentaire de deux pauli, ou un peu plus d'un franc par jour. Le gouverneur de Civita-Vecchia, qui n'était point prévenu, ne voulut pas les recevoir, et ces malheureux, parmi lesquels il y avait beaucoup de vieillards et de malades, entassés comme des criminels à bord des bâtiments de transport, furent réduits pendant deux semaines à courir des bordées en vue de la côte ; beaucoup d'entre eux périrent. Enfin la république de Gênes, touchée de compassion pour des religieux jusqu'alors l'objet de la vénération publique, et qui n'étaient accusés d'aucune offense, consentit qu'on débarquât les autres en Corse. Choiseul fut sur le point de se brouiller avec le sénat par ressentiment de cet acte d'humanité, et ce fut par suite de cette querelle que la république céda la Corse à la France. (Quelques mois après cette union, le 15 août 1769, naquit en Corse un enfant

qui, monté un jour sur les débris des trônes de France, d'Espagne, de Portugal et de Naples, dut faire manger à tant de rois déchus les fruits amers de l'injustice qu'ils avaient semée).

« La violente arrestation des Jésuites qui s'était faite en un même jour dans l'Espagne d'Europe, se poursuivait cependant avec le même secret et la même rigueur dans toutes les possessions de la monarchie espagnole. Au Mexique, au Pérou, au Chili, enfin aux Philippines, ils furent également investis dans leurs colléges le même jour, à la même heure, leurs papiers saisis, leur personnes arrêtées et embarquées : on craignait leur résistance dans les missions, où ils étaient adorés par les nouveaux convertis ; ils montrèrent au contraire une résignation et une humilité unies à un calme et à une fermeté vraiment héroïques [1]. » Tel est le témoignage aussi glorieux que peu suspect que rend aux Jésuites le protestant Sismondi.

« Clément XIII, continue le même auteur protestant, regardait les Jésuites comme les défenseurs les plus habiles et les plus constants de la religion et de l'Église, il avait un tendre attachement pour leur ordre, leurs malheurs lui arrachaient sans cesse des larmes, il se reprochait en particulier la mort des infortunés qui avaient péri en vue de Civita-Vecchia ; il donna des ordres pour que tous ces déportés qui lui arrivaient successivement d'Europe et d'Amérique fussent distribués dans les États de l'Église, où plusieurs d'entre eux acquirent dans la suite une haute réputation littéraire. Mais en même temps il adressa les plus vives instances à Charles III pour le fléchir. Loin d'y réussir, loin de déterminer ce monarque à motiver sa barbarie autrement que par les généralités les plus vagues, il ne put empêcher que Charles III et le duc de Choiseul n'entraînassent dans le même système de persécution les deux autres branches des Bourbons en Italie. Ferdinand de Naples, qui depuis dix mois était réputé majeur, mais qui abandonnait toujours le gouvernement à son ministre Tanucci, lequel se conduisait par les ordres d'Espagne, fit investir, au milieu de la nuit du 3 novembre 1767, tous les couvents et les colléges des Jésuites, dans tout le royaume des Deux-Siciles ; toutes les portes furent enfoncées, tous les meubles séquestrés, et les moines, auxquels on ne laissa prendre que leurs seuls habits, furent entraînés vers la plage la plus voisine, où on les embarqua aussitôt. On ne permit ni aux malades ni à ceux qu'accablait la vieillesse de demeurer en arrière, et tout fut exécuté avec tant de précipitation, que ceux qu'on avait enlevés à Naples à minuit, au point du jour faisaient déjà voile vers Terracine.

[1] Sismondi, t. 29, c. 54, p. 372.

« Parme, dont le souverain, trop jeune pour gouverner, obéissait à un Français, Guillaume du Tillot, qui agissait comme premier ministre, avait déjà attaqué de plusieurs manières les immunités ecclésiastiques et interdit les donations faites à l'Église par des séculiers. Lorsque Ferdinand de Parme supprima à son tour les Jésuites et les chassa de ses États, ce fut pour le vieux Pontife comme un affront qui lui était fait, non-seulement par un prince plus faible que lui, mais encore par un feudataire de l'Église. Le 20 janvier 1768, il publia une sentence par laquelle il annulait tout ce qui s'était fait contre l'autorité de l'Église dans ses duchés de Parme et de Plaisance, et il déclarait que les administrateurs de ces États avaient encouru l'excommunication prononcée dans la bulle *In cœnâ Domini*.

« Choiseul, qui attachait sa gloire au pacte de famille (entre les branches bourboniennes), se hâta de prêter main-forte au plus faible des princes Bourbons, qu'il prétendait être opprimé par le Pape. Quelque peu fondée que fût originairement la prétention de l'Église à la souveraineté de Parme et de Plaisance, observe Sismondi, c'était un fait accompli depuis des siècles dans le droit public ; et quoique les grandes puissances, en disposant de l'héritage des Farnèse par les divers traités du dix-huitième siècle, y eussent eu peu d'égard, elles n'avaient point, par leur silence, aboli un droit constamment invoqué, et par le Saint-Siége, qui le réclamait, et par les habitants de Parme et de Plaisance, qui y trouvaient une garantie ; mais le duc de Choiseul était charmé de trouver une occasion de querelle avec le Saint-Siége. Il n'avait point pardonné à Clément XIII d'avoir confirmé les Jésuites dans tous leurs priviléges par sa bulle dite *Apostolicum*, de les avoir justifiés sur tous les points, d'avoir fait dans cette bulle l'éloge le plus pompeux de leur zèle, de leurs services et de leurs talents, justement à l'époque où tous les parlement du royaume les condamnaient et où lui-même il sollicitait à Rome la suppression de l'ordre. Il s'entendit avec le roi de Portugal, le roi d'Espagne, le roi de Naples, qui, tous, avaient montré, plus encore que lui, leur inimitié contre l'ordre des Jésuites ; et il fit faire par le marquis d'Aubeterre, ambassadeur de France à Rome, les représentations les plus fortes ; mais il ne se donna pas même le temps d'en attendre l'effet : le 11 juin 1768, le marquis de Rochechouart prit possession d'Avignon et du comtat Venaissin, tandis que le ministre faisait publier un écrit anonyme dans lequel il attaquait les droits du Pape sur ces petites provinces, car l'intention du ministre était de profiter de cette querelle pour les garder. De la même manière, le roi de Naples prenait possession de Bénévent et de Pontecorvo, districts appartenant à l'Église et enclavés dans ses États. Le premier

président, ainsi que neuf commissaires du parlement d'Aix, avaient accompagné à Avignon le marquis de Rochechouart et y avaient fait publier un décret de ce parlement qui réunissait la ville d'Avignon et le comtat Venaissin au domaine de la couronne, comme si c'était le prononcé d'une sentence juridique. A l'approche des deux régiments qui les escortaient, le vice-légat était parti immédiatement pour Nice; tous les biens des Jésuites furent séquestrés, une garde fut établie à la porte de leur collége et de leur noviciat, et un économe fut chargé de fournir sur leurs revenus journellement à leur subsistance. Les quatre cours de la maison de Bourbon n'étaient point satisfaites encore de cette exécution militaire; de concert avec la maison de Bragance, elles revenaient à la charge auprès de Clément XIII pour obtenir la suppression de cet ordre religieux. Il mourut presque subitement, à l'âge de soixante-seize ans, dans la nuit même qui précédait ce jour qui lui semblait fatal, et qu'il désirait ardemment ne point voir [1].

« Sur la nouvelle de la mort de Clément XIII, le cardinal de Bernis était parti pour Rome, chargé de défendre les intérêts de la France dans le futur conclave, et surtout de lui procurer un Pape favorable aux prétentions des quatre cours, de Versailles, de Madrid, de Lisbonne et de Naples, pour la destruction de l'ordre des Jésuites. Bernis arrêta son choix sur Laurent Ganganelli, moine cordelier, âgé de soixante-quatre ans et fait cardinal par Clément XIII en 1759. On s'accordait à louer son instruction, sa modération, sa connaissance de l'état actuel des esprits et son équité. Après trois mois de conclave, les cardinaux du parti des Bourbons l'emportèrent, et Ganganelli fut élu le 19 mai 1769. Il prit le nom de Clément XIV. Il donna immédiatement des preuves de sa modération, en abandonnant la querelle entamée par son prédécesseur avec le duc de Parme, et en empêchant la lecture de la bulle *In cœnâ Domini*. Mais lorsque Choiseul le fit requérir d'abolir l'ordre des Jésuites et de céder à la France et à Naples les enclaves d'Avignon et de Bénévent, il répondit qu'il ne pouvait supprimer un ordre sanctionné par dix-neuf de ses prédécesseurs, sans enquête, sans jugement; que n'étant qu'administrateur des biens de l'Église, il ne pouvait aliéner aucune partie de sa souveraineté; que toute cession qu'il ferait de ces provinces serait nulle de plein droit; que toutefois il n'était point en état d'opposer la force à la force; le pût-il faire encore, il ne sacrifierait la vie d'aucun chrétien pour maintenir une puissance purement temporelle. Toutefois sa douceur et sa modération firent cesser l'aigreur

[1] Sismondi, t. 29, c. 54, p. 373-377.

avec laquelle la maison de Bourbon avait agi jusqu'alors envers le Saint-Siége; des négociations furent ouvertes quant à la restitution des deux petites provinces annexées à la Provence; une instruction approfondie fut entamée sur les motifs politiques qui avaient décidé les cours les plus puissantes de l'Europe catholique à demander la suppression d'un ordre religieux si accrédité; et ce fut seulement le 21 juillet 1773 que Clément XIV publia le bref par lequel il abolissait cet ordre, non en punition d'aucun méfait, mais comme mesure politique et pour la paix de la chrétienté[1]. »

Voilà comment le protestant Sismondi, dans son *Histoire des Français*, résume et juge l'expulsion des Jésuites par les rois de Portugal, de France, d'Espagne et de Naples, et leur suppression par le pape Clément XIV.

D'autres protestants ont jugé cet événement de la même manière. Le protestant Schlosser écrit dans son *Histoire des révolutions politiques et littéraires d'Europe au dix-huitième siècle :* « On avait juré une haine irréconciliable à la religion catholique, depuis des siècles incorporée à l'État... Pour achever cette révolution intérieure et pour ôter à l'antique système religieux et catholique son soutien principal, les diverses cours de la maison de Bourbon, ignorant qu'elles allaient mettre par là l'instruction de la jeunesse en des mains bien différentes, se réunirent contre les Jésuites, auxquels les jansénistes avaient fait perdre dès longtemps, et par des moyens souvent équivoques, l'estime acquise depuis des siècles[2]. »

Le protestant Schoel s'exprime ainsi dans son *Cours d'histoire des États européens*, t. XLIV, p. 71 : « Une conspiration s'était formée entre les anciens jansénistes et le parti des philosophes ; ou plutôt, comme ces deux factions tendaient au même but, elles y travaillaient dans une telle harmonie, qu'on aurait pu croire qu'elles concertaient leurs moyens. Les jansénistes, sous l'apparence d'un grand zèle religieux, et les philosophes, en affichant des sentiments de philanthropie, travaillaient tous les deux au renversement de l'autorité pontificale. Tel fut l'aveuglement de beaucoup d'hommes bien pensants, qu'ils firent cause commune avec une secte qu'ils auraient abhorrée s'ils en avaient connu les intentions. Ces sortes d'erreurs ne sont pas rares ; chaque siècle a la sienne... Mais, pour renverser la puissance ecclésiastique, il fallait l'isoler en lui enlevant l'appui de cette phalange sacrée qui s'était dévouée à la défense du trône pontifical, c'est-à-dire des Jésuites. Telle fut la vraie cause de la haine qu'on voua à cette société. Les imprudences que commirent

[1] Sismondi, t. 29, c. 54, p. 383-385. — [2] T. 1.

quelques-uns de ses membres fournirent des armes pour combattre l'ordre, et la guerre contre les Jésuites devint populaire ; ou plutôt, haïr et persécuter un ordre dont l'existence tenait à celle de la religion catholique et du trône devint un titre qui donnait le droit de se dire philosophe. » Ces paroles de l'écrivain protestant sont bien remarquables. Celles du protestant Ranke ne le sont pas moins. « Dans toutes les cours, au dix-huitième siècle, dit-il, se formèrent deux partis, dont l'un faisait la guerre à la papauté, à l'Église, à l'État, et dont l'autre cherchait à maintenir les choses telles qu'elles étaient et à conserver la prérogative de l'Église universelle. Ce dernier parti était surtout représenté par les Jésuites. Cet ordre apparut comme le plus formidable boulevard des principes catholiques : c'est contre lui que se dirigea immédiatement l'orage [1]. »

Aux témoignages qu'on vient d'entendre, on doit ajouter le protestant Stark, qui fut surintendant général des églises réformées ou calvinistes de Prusse. Au sortir du dix-huitième siècle, il publia un ouvrage, *Triomphe de la philosophie*, où il montre que la révolution française, même dans ce qu'elle a de plus horrible, n'est que l'enfant naturel du philosophisme, comme celui-ci l'est du protestantisme [2]. Il y reconnaît et y constate, parmi les philosophes modernes, une conjuration formelle contre la religion et l'État. Il fait voir que, pour exécuter ce complot, un de leurs principaux moyens fut la destruction des Jésuites et leur remplacement par des sociétés secrètes, telles que les Illuminés en Allemagne et les francs-maçons en France. Il conclut tout l'ouvrage par cette épigraphe : *Et nunc, reges, intelligite ! Et maintenant, ô rois, comprenez !*

Il n'y a de société qu'entre les intelligences. Lors donc que la société publique se dissout, les intelligences dévoyées se font des sociétés secrètes, pour se mettre à la place de l'autre et s'en partager les débris. Tel était le cas à la fin du dix-huitième siècle. Rois, princes, magistrats, hommes de lettres travaillaient à démolir la société existante. Il était naturel qu'on en créât d'autres. De là des fabrications clandestines de sociétés nouvelles et neuves, sous les noms de franc-maçonnerie, d'illuminisme, etc.

La franc-maçonnerie est une marchandise anglaise importée à Paris sous la régence : il s'y trouve des enfantillages pour amuser les niais ; mais le fond de la chose peut aisément devenir un instrument de révolution. Weishaupt profita des éléments maçonniques pour former la secte des Illuminés. Il était professeur de droit à Ingolstadt en Bavière. Comme il voyait Frédéric II en Prusse, Joseph II en

[1] *Hist. de la Papauté*, t. 4, p. 486. — [2] *Triomphe de la philosophie* (en allemand), t. 2, in-8°. Germantown, 1803.

Autriche, occupés à ébranler la religion chrétienne, base la plus solide de l'ordre social, il conclut qu'on pouvait à plus forte raison se passer de l'autorité des princes. Il combina donc une société occulte, dont il se posa lui-même le chef, le 1er mai 1776, sous le nom de *Spartacus,* commandant général des esclaves qui prirent les armes pour revendiquer leur liberté contre la république romaine. C'était dire assez nettement que Joseph et Frédéric étaient des tyrans, leurs sujets des esclaves qu'il fallait affranchir de leur tyrannie, dût-on, suivant le vœu de Voltaire et de Diderot, étrangler le dernier des rois avec les boyaux du dernier des prêtres. Weishaupt gagna d'abord deux de ses élèves. Peu après un nommé Zwach se joignit à lui, et forma des loges *illuminées* à Munich. De là il s'en éleva dans différentes villes de Bavière. Bientôt il compta des adeptes dans presque toutes les parties de l'Allemagne. Un baron hanovrien, nommé Knigge, le secondait avec ardeur et travaillait à pervertir l'Allemagne septentrionale, tandis que Weishaupt se réservait le midi. Knigge recruta beaucoup parmi les francs-maçons et donna la dernière forme à tout l'ordre. On admit dans la secte jusqu'à des souverains, mais sans leur faire connaître le but final. On y vit des ecclésiastiques haut placés dans l'église d'Allemagne, tels que le baron de Dalberg et le baron de Spiegel, favorables tous deux aux innovations révolutionnaires de Joseph II.

Une chose aidait encore à cette décomposition sociale en Allemagne; c'était la philosophie allemande. Deux hommes s'y distinguèrent après Leibnitz. Wolf, fils d'un brasseur de Breslau, né en 1679, mort en 1764, eut la gloire de brasser pour les Allemands une philosophie nationale, en fondant à Halle, dans une même chaudière, la philosophie de Leibnitz et celle de Descartes. L'an de grâce 1723, Wolf annonça solennellement au public que la nouvelle philosophie ressemblait exactement à celle du Chinois Confucius. Là-dessus grandes rumeurs : huées d'une part, applaudissements de l'autre : les huées l'emportent; Wolf, destitué de sa chaire de professeur, reçoit ordre de quitter le royaume de Prusse. Avec le temps, les rumeurs s'apaisent : la doctrine confucienne de Wolf est officiellement déclarée innocente : le nouveau roi, Frédéric II, lui fait rendre sa chaire de Halle. Mais Wolf n'y retrouve plus son auditoire ; à peine quelques disciples viennent-ils encore l'entendre : il finit par se trouver tout seul. Tel est en substance le très-long article que lui consacre la *Biographie universelle,* qui n'a pu s'empêcher de reconnaître, *en rapprochant les notions éparses dans l'immense appareil de ses doctrines, qu'elles se composaient d'éléments hétérogènes, quelquefois incompatibles.*

Emmanuel Kant, fils d'un sellier originaire d'Écosse, naquit à Kœnigsberg dans la Prusse, l'an 1724, et mourut dans la même ville l'an 1804, après s'être rendu célèbre par un nouveau système de philosophie. Il entreprit de concilier ensemble et de rectifier l'un par l'autre, le *scepticisme* ou le doute universel de l'Écossais David Hume, et le *fatalisme* ou la nécessité universelle de l'Anglais Priestley : il en sortit le *criticisme*, dont il expose les principes dans sa *Critique de la raison pure*. Comme sa doctrine n'était pas bien claire, les Allemands l'admirèrent beaucoup. Deux de ses disciples, Fichte et Schelling, l'expliquèrent même et si bien que leurs explications ont besoin d'être expliquées à leur tour : encore l'expliquèrent-ils, l'un dans un sens, l'autre dans un autre ; Fichte, de manière à réduire tout à l'idéalisme, à la représentation, et Schelling tout au réalisme. Quant au prix du système en lui-même, voici comment la *Biographie universelle* l'évaluait en 1815, dans un article très-long et très-laudatif de l'auteur. « Ses disciples fidèles, dont le nombre est, il est vrai, fort diminué, voient toujours en lui le Newton, ou tout au moins le Keppler du monde intellectuel... Un nombreux parti accuse Kant d'avoir créé une terminologie barbare, innové sans nécessité en s'enveloppant à dessein d'une obscurité presque impénétrable, enfanté des systèmes absurdes ou funestes, augmenté l'incertitude sur les intérêts les plus graves de l'humanité ; d'avoir, par le prestige du talent, détourné la jeunesse d'études positives pour lui faire consumer son temps dans de vaines subtilités ; d'avoir, par son idéalisme transcendental, conduit ses disciples, rigoureusement conséquents, les uns à l'idéalisme absolu, les autres au scepticisme, d'autres encore à un nouveau genre de spinosisme, tous à des systèmes aussi absurdes que funestes. On accuse de plus cette doctrine d'être en elle-même un tissu d'hypothèses hasardées et de doctrines contradictoires, dont le résultat est de nous faire voir dans l'homme la créature la plus discordante et la plus bizarre. On l'accuse enfin d'avoir, en exigeant de l'homme des efforts plus que stoïques, jeté dans les âmes le découragement et l'incertitude bien plus que des germes de vertu active, de confiance et de sécurité. »

On voit par tout cela que Kant, avec son *obscurantisme*, ne préparait pas mal à l'*illuminisme* de Weishaupt. Celui-ci gagnait continuellement de nouveaux adeptes. Dès 1781, le gouvernement bavarois soupçonna quelque complot. En 1785, sur des indices certains, Weishaupt fut déposé de sa chaire : plusieurs de ses disciples, révoltés de ses maximes, avaient renoncé à ses loges. Peu après un événement imprévu dévoila tout le mystère d'iniquité. Réfugié à Ratisbonne, Weishaupt donnait ses dernières instructions à un prêtre

apostat, nommé Lanz, qu'il envoyait révolutionner la Silésie, lorsque la foudre l'étendit roide mort à ses pieds. Dans le premier effroi, Weishaupt ne songea point à soustraire les papiers du malheureux Lanz, qui renfermaient tous les statuts et secrets de l'ordre. La justice s'en saisit; l'électeur de Bavière, Charles-Théodore, les fit imprimer et en envoya un exemplaire à tous les souverains. Il put leur dire aussi : *Et nunc, reges, intelligite. Et maintenant, ô rois! comprenez.* Mais ils ne comprirent pas. Ils comprirent si peu, que l'ennemi des gouvernements trouva un asile honorable chez le duc de Saxe-Gotha, et que des riches, des hommes titrés, des comtes, des barons s'enrôlèrent dans une secte qui ne voulait ni prééminences ni propriétés[1].

Le surintendant Starck, dans son *Triomphe de la philosophie*, fait voir, par les pièces originales et authentiques, que la doctrine révolutionnaire des illuminés allemands leur venait des sophistes français; qu'elle se réduisait à l'athéisme et à l'abolition de toute autorité, hormis la paternelle; qu'après être venue de France, pour révolutionner l'Allemagne par les illuminés, elle retourna d'Allemagne achever de révolutionner la France par les loges maçonniques sous le patronage du duc d'Orléans, qui fut depuis régicide [2].

En France, ce n'étaient pas seulement des sociétés secrètes, mais encore la magistrature publique, qui poussaient à la révolution, à un changement brusque et violent dans la constitution du royaume. Les parlements français, les cours judiciaires placées dans les différentes provinces de France pour dirimer les procès entre particuliers, se prétendirent tout à coup le parlement anglais, autrement les états généraux, pour juger les affaires gouvernementales entre le roi et la nation. De là une lutte entre les parlements et le roi, qui a fini par la révolution, par l'abolition des parlements, l'abolition de la royauté et le meurtre de Louis XVI.

La cause de cette lutte révolutionnaire était elle-même l'effet d'une révolution. Nous avons vu chez toutes les nations chrétiennes de l'Occident des assemblées générales de la nation : en France, les états généraux; en Espagne, les cortès; en Angleterre, le parlement; en Allemagne et ailleurs, la diète, comme qui dirait le grand-jour du pays ou de l'Empire, pour régler les grands intérêts des peuples, notamment les difficultés pour la succession au trône. Les derniers états généraux de France furent ceux de 1614; le dernier vote des communes y fut : « Le roi est supplié d'ordonner que les seigneurs soient tenus d'affranchir dans leurs fiefs tous les serfs. »

[1] Picot, *Mémoires*. Starck, *Triomphe de la philosophie*. Barruel, *Mémoires sur le jacobinisme*. — [2] *Triomphe de la philosophie*, t. 2, c. 12, 13, 14 et 15.

Depuis cette époque, les états généraux ne furent plus assemblés. Le roi ou son ministre gouvernait à son gré : les parlements enregistraient les édits purement et simplement pour les exécuter. Lorsque le ministre s'appelait le cardinal de Richelieu, ou le roi Louis XIV, on ne disait rien, mais on murmurait dans les intervalles. Lorsque enfin, sous Louis XV, ce n'était plus le roi qui gouvernait, mais une prostituée sous le nom de favorite, on dut naturellement regretter les états généraux; d'autant plus qu'on se trouvait entre l'Angleterre et l'Allemagne, qui toutes deux avaient conservé les leurs. Les magistrats français firent alors ce syllogisme : Les états généraux d'Angleterre s'appellent parlement; or nous sommes les parlements de France, donc nous en sommes les états généraux.

Le procureur général du parlement de Rennes, La Chalotais, ayant délayé ce raisonnement dans un mémoire, Voltaire lui répondit, le 11 juillet 1762 : « Le mémoire que vous avez daigné m'envoyer est très-plausible : si vous étiez procureur général de quelque parlement de mon voisinage..., je viendrais vous prier de guérir les scrupules qui me restent. Si la chose était comme vous dites, le parlement de Paris, capitale de l'ancienne France, aurait été l'assemblée des états généraux. Pourquoi, dans les états du quatorzième siècle, les parlements n'y eurent-ils pas de séance? pourquoi le *banc du roi* en Angleterre est-il différent des états nommés *parlement?* pourquoi le gouvernement anglais, ayant en tout imité nos usages et les ayant conservés, a-t-il encore ses états généraux, qui sont abolis en France? pourquoi le procureur général du roi d'Angleterre conclut-il à ce banc royal, et non au parlement de la nation? Ce que l'on appelle le grand banc en France est encore le grand banc à Londres; la formule ancienne de vos sessions s'y est conservée, le procureur général n'agit qu'à ce banc. Ce qu'on appelle *parlement en France* est donc le *banc du roi*, ainsi que ce qu'on nomme *parlement en Angleterre* représente nos *états généraux*.

« Pourquoi, le gouvernement goth, tudesque et vandale ayant été partout le même, serions-nous les seuls chez qui une cour suprême de justice aurait été substituée aux représentants des chefs de la nation? Les audiences d'Espagne ne sont point les *cortès* et n'y ont aucun rapport; la *chambre impériale* de Wetzlar, quoique toujours présidée par un prince, n'a aucune analogie avec la *diète de l'Empire*.

« Aucune cour supérieure ne représente la nation dans aucun pays de l'Europe. Comment la France aurait-elle établi ce droit public? et, si elle l'avait établi, comment ne serait-il pas authentique? Si chaque parlement tient lieu des états généraux pendant la vacance

de ces états, il est clair qu'il est à leur place : que devient donc alors le conseil du roi? »

Malgré ces faits et ces raisons, les parlements n'en soutinrent pas moins qu'ils ne formaient tous qu'un seul et même corps, distribué en plusieurs classes; que ce corps nécessairement indivisible était de l'essence de la monarchie et qu'il lui servait de base; qu'il était le siége, le tribunal, l'organe de la nation; qu'il était le protecteur et le dépositaire essentiel de sa liberté, de ses intérêts, de ses droits; qu'il lui répondait de ce dépôt et serait criminel envers elle s'il l'abandonnait; qu'il était comptable de toutes les parties du bien public, non-seulement au roi, mais aussi à la nation; qu'il était juge entre le roi et le peuple; que, gardien du lien respectif, il maintenait l'équilibre du gouvernement, en réprimant également l'excès de la liberté et l'abus du pouvoir; que les parlements coopéraient avec la puissance souveraine dans l'établissement des lois ; qu'ils pouvaient quelquefois, par leur seul effort, s'affranchir d'une loi enregistrée et la regarder à juste titre comme non existante ; qu'ils devaient opposer une barrière insurmontable aux décisions qu'ils attribuaient à l'autorité arbitraire et qu'ils appelaient des actes illégaux, ainsi qu'aux ordres qu'ils prétendaient surpris ; et que s'il en résultait un combat d'autorité, il était de leur devoir d'abandonner leurs fonctions et de se démettre de leurs offices, sans que leurs démissions pussent être reçues.

Louis XV, dans un lit de justice en 1766, eut beau leur reprocher ces prétentions comme un empiétement sur l'autorité royale, ils n'y persistèrent pas moins. Au lieu de juger les procès des particuliers, les parlements s'occupaient uniquement de ces deux choses : persécuter les prêtres, narguer le roi, emprisonner, bannir les prêtres catholiques qui refusaient de prostituer les sacrements de l'Église à des hérétiques jansénistes; se moquer des ordres du souverain, tout en lui protestant de la soumission la plus entière. En 1770, comme les divers parlements recommençaient ou continuaient à se dire les classes diverses d'un parlement unique, le roi le leur défendit par un édit : ils refusèrent d'enregistrer l'édit du roi. Louis XV, poussé à bout, leur fit la même défense plus solennellement dans un lit de justice, sous peine de privation de leurs offices. Les parlements, surtout celui de Paris, devenus tout à fait révolutionnaires, suspendent la justice et résistent opiniâtrément aux ordres réitérés du roi, qui leur enjoignait de la rendre à son peuple. Au commencement de 1771, Louis XV dissout ces parlements révolutionnaires, ces juges qui ne veulent plus juger, et les remplace par d'autres. Il en fut ainsi jusqu'à la fin de son règne.

Ce que le clergé et le peuple pouvaient attendre de ce gouvernement parlementaire, on le vit dans le duché de Lorraine, assigné l'an 1737 à Stanislas, roi détrôné de Pologne, pour être ensuite réuni à la France.

Nous avons vu ce pays ravagé par les Suédois et par les Français de Louis XIV, comme autrefois par les Huns et les Vandales : nous l'avons vu sauvé par un prêtre français, Vincent de Paul. Louis XIV n'accorda la paix à la Lorraine que par la nécessité, au traité de Ryswick, l'an 1697.

Ceci se voit par la lettre suivante, que Louis XIV écrivit le 29 août au maréchal de Créqui : « Je vous dirai, en premier lieu, que, le chevalier de Fourille m'ayant écrit qu'il a manqué le coup dont je vous avais parlé (d'enlever le duc de Lorraine en pleine paix), je n'ai pas changé pour cela, comme vous pouvez juger, mon premier dessein, mais seulement la manière de m'en expliquer. Car je prétends bien, en effet, chasser le duc de Lorraine de son État, et veux quev ous exécutiez là-dessus les ordres que je vous ai donnés de vive voix. Mais j'ai jugé plus à propos que vous ne vous en exprimiez pas précisément en ces termes. Il faudra seulement dire que cette expédition n'est qu'une suite de celle que vous avez déjà faite une fois en Lorraine, pour obliger le duc à trois choses : l'une, de faire un licenciement effectif et non frauduleux de ses troupes, comme il s'y est engagé dans votre premier voyage ; la seconde, de réparer cent diverses contraventions qu'il a faites aux traités que nous avons ensemble ; et la troisième, de tirer de lui toutes les sûretés que j'estimerais être nécessaires pour avoir l'esprit en repos, qu'il ne continuera plus à l'avenir ces contraventions et n'entretiendra plus de pratiques et de cabales contre mon service. Vous jugez bien que ces conditions, si générales, et surtout la dernière, sont d'une nature que, quelque chose qu'il m'offre, hors de quitter son État, et de le faire effectivement, j'aurai toujours lieu de pousser l'affaire à ce but, en disant, sur tout ce qu'il pourrait m'offrir ou promettre, que cela n'est pas suffisant pour m'assurer qu'il n'y manquera pas comme toujours, et que j'en désire de plus grands. Cependant, vous irez toujours votre chemin à le chasser des lieux où il pourrait se retirer. Et s'il vous envoyait quelqu'un pour négocier, sous prétexte de savoir ce que je demande, vous n'avez qu'à répondre qu'il peut s'adresser à moi et que vous n'avez d'autre pouvoir que d'exécuter mes ordres [1]. »

[1] *Nancy, histoire et tableau*, par P. G. Dumast, seconde édition. Nancy, 1847, p. 66.

Certainement il est clair, d'après cette lettre, que lorsque Louis XIV, en 1697, rendit la Lorraine à son duc, ce fut uniquement par force, comme un voleur qui est contraint de lâcher sa proie. L'année suivante, le duc Léopold arriva d'Allemagne, où il était né dans l'exil. Alors commença pour la Lorraine cet âge d'or de trente années, qu'on nomme le règne de Léopold. Voici le tableau qu'en trace Voltaire :

« Le duc Charles V, appui de l'Empire et vainqueur des Turcs, était mort : son fils Léopold prit, à la paix de Ryswick, possession de sa souveraineté, dépouillé, à la vérité, de ses droits réels, car il n'était pas permis au duc d'avoir des remparts à sa capitale. Mais on ne put pas lui ôter un droit plus beau, celui de faire du bien à ses sujets ; droit dont jamais prince n'a si bien usé que lui. — Que la dernière postérité apprenne qu'un des plus petits souverains de l'Europe a été celui qui a fait le plus de bien à son peuple. Il trouva la Lorraine désolée et déserte ; il la repeupla, il l'enrichit. Il l'a toujours conservée en paix, pendant que le reste de l'Europe était ravagé par la guerre. Il a eu la prudence d'être toujours bien avec la France et de rester aimé de l'Empire, tenant avec bonheur ce juste milieu qu'un prince sans pouvoir n'a presque jamais pu garder entre deux grandes puissances. — Il a procuré à ses peuples l'abondance, qu'ils ne connaissaient plus. Sa noblesse, réduite à la dernière misère, a été mise dans l'opulence par ses bienfaits. Voyait-il la maison d'un gentilhomme en ruine, il la faisait rebâtir à ses dépens. Il payait leurs dettes, il mariait leurs filles ; il prodiguait les présents, avec cet *art de donner* qui est encore au-dessus des bienfaits. Il mettait dans ses dons la magnificence d'un prince et la politesse d'un ami. — Les arts, dans sa province, produisaient une circulation nouvelle, qui fait la richesse des États. Sa cour était formée sur le modèle de celle de France ; on ne croyait presque pas avoir changé de lieu quand on passait de Versailles à Lunéville. A l'exemple de Louis XIV, il faisait fleurir les belles-lettres. Il établit à Lunéville une espèce d'université où la jeune noblesse d'Allemagne venait se former ; on y apprenait de véritables sciences, dans des écoles où la physique était démontrée aux yeux par des machines admirables. Il a cherché les talents jusque dans les boutiques et les forêts, pour les mettre au grand jour et les encourager. Enfin, pendant tout son règne, il ne s'est occupé que du soin de procurer à sa nation de la tranquillité, des richesses, des connaissances et des plaisirs. *Je quitterais demain ma souveraineté*, disait-il, *si je ne pouvais faire du bien.* Aussi a-t-il goûté le bonheur d'être aimé, et j'ai vu, longtemps après sa mort, ses sujets verser des larmes en prononçant son nom. Il a

laissé, en mourant, son exemple à suivre aux plus grands rois, et il n'a pas peu servi à préparer à son fils le chemin du trône de l'Empire[1]. »

Léopold laissait un fils digne de lui, François III, le propre grand-père de la reine actuelle des Français et de la duchesse d'Angoulême, toutes deux encore vivantes (1847). Sous le nouveau duc, on rêvait un avenir immense de bonheur et d'illustration. Hélas ! on ne se doutait guère que, si florissante en apparence, la nation fût à la veille de mourir. Il en était ainsi pourtant. Après six cents années de vie propre et indépendante, qu'avait suivies plus d'un demi-siècle d'incroyables souffrances, couronnées enfin par trente-huit ans de consolations suprêmes, terrestre récompense et juste auréole de son martyre, la Lorraine se trouvait arrivée, sans le savoir, au terme de son héroïque existence. — Restée prudemment étrangère à la guerre de 1733, elle n'avait pu être victime des querelles des potentats : elle le devint de leur réconciliation.

François, qui devait recevoir en échange le grand-duché de Toscane, avec la main de Marie-Thérèse, et plus tard le trône impérial, hésita pendant six mois. Mais seul contre l'Europe entière, il n'aurait pu conserver le sol paternel, même avec le sang de tout son peuple. Il pleura donc sa future grandeur, comme un autre eût pleuré sa chute. Mais impossible de dépeindre les angoisses d'une population gémissante, ses inconsolables douleurs au départ de la famille nationale ; ces pleurs de tous les citoyens, plus en deuil qu'à la mort d'un père ; ce délire, cette fureur de tendresse de malheureux sujets éperdus, qui, voyant partir les princesses, dernier reste du sang de leurs maîtres, se cramponnaient aux voitures ducales, se pendaient aux portières, entravaient les roues, dételaient et redételaient les chevaux. Ils pleuraient le dernier jour de la patrie ; ils se sentaient eux-mêmes expirer comme nation, par le départ de l'auguste et chère dynastie, en qui, par tant de siècles de succès ou de revers communs, par des gages si multipliés d'intelligence et d'amour réciproque, tout un peuple s'était incarné.

Stanislas vint à Nancy au mois d'août 1737 : on lui fit un accueil convenable, mais froid. On voyait en lui un grand officier de la cour de France, envoyé pour mettre au tombeau la nationalité lorraine : un roi détrôné convenait pour les funérailles d'un peuple ; d'un peuple, d'un pays, qui a produit la famille de Charlemagne, la famille de Godefroi de Bouillon, la famille des Guise, et surtout Jeanne d'Arc, qui a expié par le feu la gloire d'avoir sauvé la France. Sta-

[1] Voltaire, *Siècle de Louis XIV*.

nislas fit du bien à ses entours ; mais le peuple des campagnes fut la victime de son chancelier, le sieur Chaumont de la Galaizière. Il exerça, pendant vingt-neuf ans, sur les deux duchés de Lorraine et de Bar soumis à Stanislas, une domination de satrape, aussi dure pour le fond qu'insolente pour la forme. Au moyen de la faculté d'arrestation arbitraire et de décision prévôtale dont il investit une maréchaussée irresponsable, qui ne dépendait que de lui, et qui, d'une manière inouïe, ouvrait ou fermait les cachots malgré les arrêts judiciaires les plus formels, il dépouilla bientôt de tout crédit l'autorité des lois, et de toute garantie la vie et la liberté des citoyens. Il ruina tellement les campagnes, que des centaines de familles cessaient de cultiver la terre. De 1737 à la fin de 1760, en vingt-trois ans et demi, le nombre des hommes voués à l'agriculture avait diminué de vingt-trois mille cinq cent quatre-vingt-dix. C'est *mille laboureurs de moins* par année. Il quintupla sous Stanislas le chiffre des impôts que l'on payait sous Léopold. Et lorsque les paysans appauvris, n'ayant plus rien à donner ni à vendre, réduits à leurs bras, et à leurs bras exténués, essayaient de porter ailleurs cette dernière ressource, insuffisante pour les faire vivre chez eux, il les retenait de force, ne voulant pas qu'ils pussent donner aux contrées voisines le spectacle de leur dénûment. Et quand la faim, plus forte que la peur, les contraignait de partir à tout risque, et d'aller, malgré ses défenses, chercher hors de la Lorraine du travail et du pain, sait-on comment il traitait les fuyards rattrapés, coupables du crime de misère, de misère produite par lui-même ? Pour les punir de lui avoir fait honte, il les envoyait à la potence ! — Tel fut, du moins pour les petites villes et les villages, le doux régime d'administration du chancelier la Galaizière [1].

La magistrature lorraine fit des remontrances. Le pacha ne fit que s'en rire et passa outre. En vain cette magistrature, mandée à Lunéville, voulut-elle y parler au roi : le chancelier célait son maître. Et après avoir rendu Stanislas invisible, il allait jusqu'à faire mettre sur les registres de la cour (30 avril 1758) qu'une ordonnance avait été inscrite en présence du roi, quand chacun savait le contraire. Et lorsque le conseiller Châteaufort eut mis par écrit les réclamations publiques, la Galaizière le relégua aux limites du pays, lui et deux autres énergiques soutiens de la justice. Le pauvre peuple ne trouva plus de défenseurs que dans la noblesse lorraine. Les chefs de deux maisons, un Raigecourt et un Brixei ou Bressez, emmenant avec eux

[1] Ces faits et beaucoup d'autres semblables peuvent se voir dans l'ouvrage bien curieux d'un courageux écrivain : *Nancy, Histoire et tableau*, par P. G. Dumast, seconde édition. Nancy, 1847, p. 97 et seqq.

le bâtonnier des avocats, se rendirent à Versailles et y dévoilèrent, preuves en main, des choses qui épouvantèrent les ministres de Louis XV. Ils obtinrent un dégrèvement des impôts, mais surtout le rappel des magistrats exilés. Telle fut la dernière part que prit aux affaires du pays l'ancienne chevalerie de Lorraine. Quant à Stanislas, son rôle dans cette grande scène fut singulier : il ne fit rien, IL LAISSA FAIRE [1].

Sous ce gouvernement, le clergé de Lorraine eut à souffrir comme le peuple. A peine la dynastie nationale n'y était plus, que le parlement de Nancy prit envers le clergé les allures de ceux de France. Il fit donc savoir à l'évêque de Toul, monseigneur Drouas, qu'il eût à porter les sacrements aux jansénistes malades, sans leur demander aucun acte de soumission aux décrets de l'Église. L'évêque de Toul ne jugea point à propos d'obtempérer aux ordres des huissiers et juges du parlement. Le clergé lorrain se rangea du côté de l'évêque. De là, contre l'évêque et son clergé, une rancune parlementaire dont il existe encore un monument curieux.

Sur la route de Nancy à Épinal, à deux lieues de la première ville, ban de la commune de Ludres, tout à côté de la route, il est un petit terrain qui, depuis bientôt un siècle, reste inculte, mais est toujours planté de petites croix. Ce petit terrain s'appelle vulgairement *le Bon-Curé*, et cela par la raison que, le 2 août 1757, un curé, celui de Ludres, nommé Jean-Baptiste Marchal, y a été brûlé, par sentence du parlement de Nancy, et que toujours le peuple a cru le curé innocent des crimes qu'on lui imputait ; et c'est pour cela que, depuis bientôt un siècle, il appelle ce terrain *le Bon-Curé*, et qu'il ne cesse d'y planter par dévotion de petites croix.

Le parlement ou la cour souveraine de Nancy a fait disparaître, dit-on, les pièces du procès ; en sorte qu'il n'est pas facile de prouver que ce ne soit pas une erreur de la justice, comme Voltaire le soutient pour l'affaire de Calas, arrivée vers la même époque. Seulement, en l'année 1843, on a publié, dans la *Statistique historique et administrative du département de la Meurthe*, plusieurs monuments contemporains qui peuvent suppléer jusqu'à un certain point aux actes de la procédure. C'est 1° la réponse du parlement à l'official de l'évêque. Le curé avait été arrêté par le procureur du roi le 13 juillet 1757, pour être jugé criminellement par le bailliage : le 20, le promoteur du diocèse le revendiqua, attendu que, d'après les lois du pays, un prêtre accusé devait être remis à son évêque et jugé par le juge d'Église. Nonobstant cette réclamation, le bailliage

[1] *Ibid.*, p. 102 et seqq.

condamne, au 22 du même mois, le curé à être brûlé : le 28, le parlement rejette la réclamation du promoteur et le condamne aux dépens. 2° La sentence du parlement, qui, le 1er août, confirme la sentence des premiers juges. 3° Une lettre du 4 août écrite à l'évêque de Toul par le prêtre qui avait assisté le curé à la mort, et où il rend compte de la manière dont le patient a subi sa peine. 4° Une lettre du 8 juillet 1790, écrite par l'ancien secrétaire de monseigneur Drouas au vicaire général de Nancy, pour lui exposer en peu de mots toute l'affaire, et la part que l'évêque y avait eue. D'après l'ensemble de ces documents contemporains, il résulte ce qui suit.

Le curé de Ludres avait encouru la disgrâce de la dame du lieu, qui s'en plaignit à l'évêque et le sollicita fortement de l'en débarrasser. L'évêque, qui lui-même n'était pas trop content du curé, car la tradition rapporte que c'était un chasseur décidé, vint à bout de lui faire donner la démission de sa cure, sous réserve d'une pension. *Il croyait*, dit son secrétaire, *il croyait seconder le zèle d'une femme pieuse ; il ignorait qu'une haine furieuse la faisait agir.* « Quelque temps après, continue le même secrétaire, le curé se pourvoit au parlement pour rentrer dans son bénéfice, sous prétexte de la violence qui l'en a expulsé. A l'instant la trame la plus horrible est ourdie. La dame du lieu produit une lettre de l'évêque de Toul ; mais cette lettre disait peu de chose, elle n'était pas une base suffisante pour appuyer un procès criminel ; on y ajoute donc une calomnie qui fait frémir. On suppose qu'un grand nombre de curés vivent dans une dissolution abominable ; qu'il est nécessaire d'en faire un exemple pour imposer aux coupables ; et ce qui ajoute au frémissement, c'est que, dans un instant, cette horrible imputation passa pour un fait constant dans l'esprit des magistrats, du chancelier de Lorraine et du roi de Pologne. Il est triste qu'on puisse observer ici que la cour souveraine n'avait pas pardonné aux curés d'avoir pris hautement le parti de leur évêque dans l'affaire de la confession des malades, et que M. de Viray, procureur général, autrefois si zélé pour la religion, alors réconcilié avec son corps, montrait plus de passion que personne dans cette affaire. Les esprits ainsi prévenus, on affecta une précipitation inconnue jusqu'alors dans les causes criminelles. Dans peu de jours, le procureur du roi, gagné, donna sa plainte. On entendit des témoins ; on les confronta avec l'accusé, qui fut condamné au feu et exécuté (comme coupable de péchés contre nature, commis sur des jeunes gens auxquels il donnait des leçons de latin). Cependant le malheureux prêtre avait montré dans sa prison les sentiments d'un héros chrétien ; il acceptait d'avance la mort qu'on lui préparait comme une juste punition de ses péchés, mais il soutenait qu'il était

innocent des crimes dont on l'accusait, et il a persisté dans cette déclaration jusque sur le bûcher, de manière à convaincre tous les spectateurs de son innocence. M. François, alors vicaire de Saint-Èvre, qui n'avait pas quitté un instant l'accusé pendant les trois derniers jours de sa vie, fut si touché de ses grands sentiments de religion, qu'il crut devoir en écrire la relation (c'est celle qui est indiquée plus haut). Mais dès que le parlement en fut informé, la passion qui l'animait se montra de plus en plus. M. François, menacé d'un décret, fut obligé de s'évader. On entendit des membres de ce redoutable tribunal dire hautement que le supplice du curé de Ludres n'était qu'un commencement, qu'on savait qu'il y avait bien d'autres prêtres coupables des mêmes crimes, et que bientôt on en ferait justice.

« Le diocèse était perdu, continue le secrétaire de l'évêque, si la Providence divine ne fût intervenue dans cette affaire d'une manière presque miraculeuse. A l'instant du supplice de cet infortuné curé, un cri général s'élève dans toute la Lorraine et particulièrement à Nancy. Le peuple est tout à coup persuadé de l'innocence de ce malheureux, il en fait un martyr. J'ai vu mille petites croix plantées à l'endroit même du bûcher, et des femmes de la campagne à genoux et en prières auprès de ces croix. Elles existent et se renouvellent encore ce 8 juillet 1790. Le village de Ludres est regardé avec horreur. Si quelques-uns de ses habitants paraissent à Nancy, à l'instant ils sont assaillis par la populace, et la police ne peut leur sauver la vie qu'en les faisant conduire en prison. Il se fait le plus grand concours de peuple au lieu du supplice ; on vient de toutes parts, et de fort loin, invoquer le saint curé. Au commencement, le parlement menace. Il envoie la maréchaussée pour empêcher les attroupements ; mais bientôt il s'aperçoit que, s'il ne dissimule pas, ses membres ne seront pas en sûreté, et il se tait. Il y a plus : la dame du lieu tombe dans une langueur qui, en la dévorant, la conduit insensiblement au tombeau ; le procureur du roi se fracasse le bras et demeure estropié ; le procureur général meurt dans six mois [1]. »

Tel est le résumé de cette affaire, qui, depuis bientôt un siècle, est encore très-vivante dans la mémoire du peuple. En 1834, le chef de la famille de Ludres a fondé dans cette paroisse un hospice pour y recueillir trente-deux pauvres de différentes communes.

Stanislas, roi de Pologne, duc de Lorraine et de Bar, mourut lui-même par le feu, en l'année 1766, à l'âge de quatre-vingt-huit ans. Le 5 février, il se leva de bonne heure, selon sa coutume. Après s'ê-

[1] *Statistique historique et administrative du département de la Meurthe*, deuxième partie, p. 649.

tre livré à ses exercices de piété, il s'approcha de la cheminée pour voir l'heure à une pendule. Le feu prit au bas de sa robe de soie. Il sonne ses valets, qui ne se trouvent pas à leur poste. En se baissant pour étouffer la flamme, il perd l'équilibre, tombe dans le feu, se blesse sur la pointe d'un chenet, et se trouve appuyé de la main gauche sur des charbons ardents. Dans cette affreuse position, il ne peut ni se relever ni même appeler à son secours. Lorsque enfin les valets arrivent, il était privé de sentiment, avait les doigts de la main gauche calcinés, et du même côté une grande plaie le long du corps. Il reprit ses sens, et vécut encore jusqu'au 23, où il expira, à quatre heures du soir, après une longue et douloureuse agonie. Ses dernières souffrances excitèrent dans tous les cœurs une tendre compassion. Il était d'ailleurs bon et pieux. Il avait continué les monuments d'art et de bienfaisance des anciens ducs, quoiqu'on lui reproche d'en avoir détruit quelques-uns, comme le palais ducal de Nancy, pour les remplacer par quelque chose qui ne les valait pas. Pour les maux que les paysans eurent à souffrir sous son règne, comme il n'avait qu'une souveraineté viagère et incomplète, on ne pouvait pas lui en vouloir trop. Il fut donc vivement regretté, d'autant plus qu'avec lui disparaissait la dernière ombre de la nationalité lorraine. Il fut inhumé à Nancy, dans les caveaux de Notre-Dame de Bon-Secours, à côté de la reine son épouse, Catherine Opalinska, près de l'endroit où furent enterrés les morts de l'armée bourguignonne, lors de la défaite et de la mort de Charles le Téméraire. Depuis, en 1841, le clergé du diocèse, inspiré par son évêque, primat de Lorraine, a fondé à Bon-Secours un chapitre collégial pour ceux de ses membres émérites à qui l'âge ou les infirmités ne permettent plus d'exercer les fonctions pénibles du saint ministère. C'est une chose fort convenable que des vétérans et des invalides du sacerdoce lorrain priant sur la tombe commune de la Bourgogne, de la Pologne et de la Lorraine.

La France elle-même, avec sa dynastie, sa noblesse, sa magistrature, semblait marcher à un enterrement, à l'enterrement de sa monarchie absolue, non pas de la monarchie primitive de Clovis, de Charlemagne ni même de saint Louis, mais de la monarchie plus récente de Philippe le Bel, de Louis XI et de Louis XIV : enterrement où la noblesse et les parlements seront jetés dans la fosse. Il y avait de tout cela un vague pressentiment. Louis XV avait dit un jour : Cette monarchie a bien duré autant que moi, mais elle n'a pas duré davantage. D'un autre côté, la nation commençait à s'appliquer à elle-même le mot de Louis XIV : L'État, c'est moi. A l'avénement de Louis XVI, 1774, il y avait incohérence dans les institutions politiques du royaume ; hostilité des pouvoirs publics, clergé, noblesse, magistra-

ture, entre eux. Digne fils du vertueux dauphin et de la vertueuse dauphine. que déjà nous avons appris à connaître, Louis XVI épousa, au mois de mai 1770, Marie-Antoinette d'Autriche-Lorraine, fille de Marie-Thérèse et sœur de Joseph II. Le 16 mai, lendemain du jour où ils se virent pour la première fois, ils dînèrent au couvent des Carmélites de Saint-Denis, avec madame Louise, leur tante, qui y faisait alors son noviciat de religieuse carmélite. Le dimanche 30 mai, après les réjouissances publiques à Paris, il y eut, par l'imprévoyance de la police, plusieurs centaines de personnes étouffées dans la foule. Louis XVI, encore dauphin et âgé seulement de seize ans, en répandit bien des larmes, ainsi que la nouvelle dauphine, et fit distribuer aux malheureux tout ce qu'il avait d'argent. Du reste, la compassion était née avec lui et croissait avec l'âge. Tant qu'il fut dauphin, la cassette de ses menus plaisirs fut le trésor des pauvres. Souvent il va lui-même chercher la misère pour la soulager. Tantôt il se dérobe à sa suite dans une promenade, dans une chasse ; il entre dans la cabane du paysan ; il veut voir le pain qu'il mange, goûter les mets grossiers dont il se nourrit, manier jusqu'à la paille sur laquelle il se repose de ses fatigues. D'autres fois, il dit à ses serviteurs affidés : « Allez dans la ville ; informez-vous de la maison où gémirait une famille honnête, honteuse de sa misère ; trouvez-moi le réduit habité par un vieillard sans ressource ou un malade abandonné ; remarquez-moi bien l'endroit, et gardez-moi le secret. » Après quoi, déguisé sous l'habit le plus commun, accompagné d'un seul valet qui le guide, il s'introduit comme furtivement dans l'asile de la misère, dit un mot en déposant son offrande, puis se dérobe à la reconnaissance, sans lui laisser soupçonner qui est cet ange consolateur. Une fois pourtant, au sortir d'une chétive maison, dans le quartier des pauvres, il fut reconnu par quelques officiers de la cour. Il leur dit aussitôt sur le ton de la gaieté : « Vous conviendrez, messieurs, que je ne suis pas heureux : je ne puis essayer d'aller en bonne fortune qu'on ne le sache. » La dauphine prenait souvent part aux bonnes œuvres de son époux dans leurs promenades à la campagne. Aussi, quand ils firent leur première entrée dans la capitale de la France, furent-ils reçus du peuple avec des transports de joie et d'amour inexprimables ; et les jeunes époux y répondirent par des larmes d'attendrissement.

Lorsque, le 10 mai 1774, Louis XVI monta sur le trône, les applaudissements de l'Europe se joignirent à ceux de la France. Le roi de Prusse, Frédéric II, écrivait à Voltaire et à d'Alembert : « On dit des merveilles de Louis XVI ; tout l'empire des *Velches* chante ses louanges. — Le successeur de Louis XV débute avec beaucoup de

sagesse et fait espérer aux Velches un gouvernement heureux. — Ce prince paraît mesuré et sage dans ses démarches : c'est un phénomène rare à son âge, de posséder des qualités qui ne sont que le fruit d'une longue expérience. — Votre jeune roi se conduit sagement. Ce que j'approuve surtout en lui, c'est la volonté qu'il a de bien faire. — Je félicite les Français de pouvoir être contents de leur roi ; je leur en souhaite toujours de semblables. — Louis XVI attire bien autrement ma curiosité que l'empereur *Kienlong*. — Le parlement aurait dû applaudir aux édits de son souverain, au lieu de lui faire des remontrances ridicules. — Vous avez un très-bon roi, mon cher d'Alembert, je vous en félicite de tout mon cœur. Un roi sage et vertueux est plus redoutable à ses rivaux qu'un prince qui n'a que du courage. — J'aime Louis XVI. Ce prince, en montant sur le trône, s'annonce d'une manière avantageuse ; il veut faire le bien et réparer les maux de sa nation. — Il n'est point porté à la dépense ; il n'a point de favoris, point de maîtresses à entretenir, point de palais qu'il fasse bâtir, aucun luxe dans son extérieur [1]. »

D'Alembert lui-même qualifie Louis XVI *notre jeune et vertueux monarque;* il dit de lui : « Il a le cœur droit et vertueux. — Pour le bonheur de l'humanité, il est le prince de toute la maison de Bourbon le plus digne du trône. — Il aime le bien, la justice, l'économie et la paix. — Il est celui que nous devrions désirer pour roi, si la destinée propice ne nous l'avait pas donné. » Ses ministres Necker et Calonne lui ont rendu le même témoignage : « C'est un monarque vertueux, avec qui l'on peut opérer tout le bien qu'on doit vouloir, et à qui on est toujours sûr de plaire en lui présentant les moyens de l'effectuer. Il aime la vérité, il veut l'ordre et l'économie, il est scrupuleusement fidèle à sa parole : il chérit tendrement son peuple et n'aspire qu'à son soulagement [2]. » Louis XVI cultivait les sciences et les arts ; il avait surtout une connaissance distinguée des mathématiques, de la géographie, de l'histoire et des langues. Le jour qu'il entra comme roi dans Paris, il s'arrêta devant le collége de Louis le Grand et y fut harangué en vers latins par un jeune rhétoricien qu'y entretenaient l'évêque et les chanoines d'Arras : ce jeune homme attira les regards bienveillants de Louis XVI et de Marie-Antoinette ; il se nommait Robespierre.

Comme chrétien, Louis XVI avait la foi humble et héroïque des saints et des martyrs. Au milieu des maux qui l'accablèrent dans la

[1] *Lettres à Voltaire*, 19 juin 1774 ; 20 avril 1776. — *Lettres à d'Alembert*, 28 juillet, 11 octobre, 15 novembre 1774 ; 6 janvier, 5 août 1775. — [2] Proyart, *Louis XVI et ses vertus*, l. 3.

suite, sa pieuse sœur Élisabeth lui dit un jour qu'il était plus consolant pour lui de souffrir innocent que s'il était coupable. « Innocent! ma sœur, reprit vivement Louis XVI, eh! qui peut donc se flatter de l'être? Si je le suis des crimes qu'on m'impute, je sens que, pour valoir quelque chose auprès de Dieu, j'avais besoin de quelque grande épreuve, et qu'à tout prendre celle qu'il m'envoie est une grâce dont je dois remercier sa providence[1]. »

Mais comment donc un roi si vertueux, qui aimait tant son peuple, n'a-t-il pu lui procurer la tranquillité et le bonheur? — Réponse. Le 29 juillet 1774 et le 3 août 1775, Voltaire écrivait à Frédéric II : « Nous espérons en France que la philosophie qui est auprès du trône sera bientôt dedans; mais ce n'est qu'une espérance: elle est souvent trompeuse. — Je ne sais si notre jeune monarque marchera sur vos traces, mais je sais qu'il a pris pour ses ministres des *philosophes*, à un seul près qui a le malheur d'être dévot. — Les prêtres sont au désespoir. » Nous avons vu que la philosophie de Voltaire et de Diderot se résume finalement à *étrangler le dernier des rois avec les boyaux du dernier des prêtres*. Frédéric II répondit à Voltaire, le 8 septembre 1776 et le 19 juin 1776: « Votre jeune roi est ballotté par une mer bien orageuse : — Je me représente Louis XVI comme une jeune brebis entourée de vieux loups: il sera bienheureux s'il leur échappe. » Sur quoi Proyart fait cette observation: Il eût été digne d'un roi qui connaissait si bien ces vieux loups de les signaler à la jeune brebis, à la veille de devenir leur pâture. Mais les loups ne se mangent pas; et, sans trahir ses confrères, le roi sophiste se contentera de les apprécier et de nous faire lire dans ses confidences secrètes: J'avais toujours cru que le règne de Louis XVI serait celui de la régénération de cet empire; mais ceux qui ont dirigé ce prince et qui avaient été témoins des abus du dernier règne n'ont point cherché à les corriger. — Maurepas autorisa la licence, plus encore qu'elle ne l'était sous le dernier règne. — Un roi rigide dans ses mœurs, économe, et qui ne veut que le bien de ses sujets, n'a pu encore l'opérer, tant sa volonté éprouve d'obstacles. — A Versailles, les bureaux des ministres sont des sources de corruption; toute pudeur en est bannie [2]. »

Effectivement, deux ministres de Louis XVI, Turgot et Malesherbes, servaient d'intermédiaire à Voltaire pour faire tenir ses lettres et paquets à d'Alembert, Condorcet et autres philosophes ou révolutionnaires[3]. Cependant ces philosophes ne cachaient pas trop le

[1] *Ibid.*, l. 6. — [2] Proyart, l. 7. — [3] *Lettres de Voltaire à d'Alembert*, 28 janvier et 17 juillet 1775.

secret de leur philosophie. D'Alembert écrivit au roi de Prusse, dès le 30 avril 1770 : « Le mot de l'énigme est, ce me semble, que la distribution des fortunes dans la société est d'une inégalité monstrueuse ; qu'il est aussi atroce qu'absurde de voir les uns regorger du superflu et les autres manquer du nécessaire. Mais, dans les grands États surtout, ce mal est irréparable, et on peut être forcé à sacrifier quelquefois des victimes même innocentes, pour empêcher que les membres pauvres de la société ne s'arment contre les riches, comme ils seraient tentés et peut-être *en droit* de le faire. » Et dans une lettre du 30 novembre, parlant du peuple français : « Ce peuple est sans doute un animal bien imbécile. Mais offrez-lui la vérité : si cette vérité est simple, et surtout si elle va droit à son cœur, comme la religion que je propose de lui prêcher (*celle du nivellement des fortunes*), il me paraît infaillible qu'il la saisira et qu'il n'en voudra plus d'autre. » On voit que l'énigme de la philosophie moderne est ce qu'on appelle aujourd'hui le *communisme*, et qu'affichaient dès lors les *économistes*.

Ce qui étonne, c'est que Frédéric II, connaissant ainsi le mot de l'énigme, ait continué de faire cause commune avec les philosophes révolutionnaires. Il écrivait à Voltaire, leur chef : « C'est à Bayle et à vous, sans contredit, que la gloire est due de cette révolution qui se fait dans les esprits. Mais disons la vérité : elle n'est pas complète, les dévots ont encore leur parti, et jamais on ne l'achèvera que par une force majeure. C'est du gouvernement que partira la sentence qui *écrasera l'infâme*. Des ministres éclairés pourront y contribuer ; mais il faut que la volonté du souverain s'y joigne. Sans doute que cela se fera avec le temps ; mais ni vous ni moi ne serons spectateurs de ce moment si désiré. — Votre roi a été, dans son enfance, à l'école du fanatisme et de l'imbécillité : cela doit faire appréhender qu'il ne manque de résolution pour examiner par lui-même ce qu'on lui a appris à adorer stupidement [1]. » Ainsi le même Frédéric traite le même Louis XVI de roi vertueux, sage, fait pour le bonheur du peuple, et puis d'homme stupide et imbécile, parce qu'il croit à une religion qui lui donne d'être sage et vertueux, malgré toutes les séductions qui l'environnent !

Louis XVI avait bien plus de bon sens et de pénétration que Frédéric II. Au lieu de se faire le complice de Voltaire en anarchie, il proscrivit ses œuvres, comme *outrageant également la religion et les mœurs, et tendant à ébranler les principes fondamentaux de l'ordre social*. Ses ministres, beaucoup moins sages, au lieu d'exécuter les

[1] *Lettres* des 10 février 1774, 29 juillet 1775, etc. Proyart, l. 8.

ordonnances royales contre les écrits révolutionnaires, favorisaient ces écrits contre les ordonnances. Ce furent eux encore qui obtinrent à Voltaire, en 1778, une permission tacite de revenir à Paris, sous prétexte d'y soigner certaines affaires. « Eh bien! dit alors, comme à regret, Louis XVI, que ce malheureux homme vienne donc faire ses affaires, mais qu'il prenne garde à lui. » Voltaire arriva le 10 février, portant, au lieu de chapeau, un bonnet rouge, ce signe de ralliement qu'avait autrefois porté le régicide Cromwell. Il eût bien voulu être présenté à Louis XVI, mais ne put en obtenir la permission. En revanche, il reçut les applaudissements d'un monde qu'il avait achevé de corrompre après en avoir été corrompu lui-même. » Il s'occupait cependant, dit son biographe, le marquis de Condorcet, à revoir son *Essai sur les mœurs et l'esprit des nations*, et à y porter de nouveaux coups au fanatisme. » Voltaire lui-même a dit de cet ouvrage : « J'ai pris les deux hémisphères en ridicule ; c'est un coup sûr [1]. » C'est-à-dire qu'au lieu d'y instruire les hommes, il n'y cherche qu'à se moquer d'eux. Voltaire avait quatre-vingt-quatre ans, mais une santé si robuste, que les médecins lui promettaient encore dix ans de vie. Tout à coup il est pris d'un crachement de sang : soit terreur, soit hypocrisie, il fit venir un prêtre, l'abbé Gauthier, chapelain des Incurables, et, le 2 mars, il signa un écrit où il déclarait *s'être confessé* à cet ecclésiastique et *vouloir mourir dans la religion catholique*, ajoutant que, *s'il avait scandalisé l'Église, il en demandait pardon à Dieu et à elle*. Cette mince réparation de tant de scandales en était presque un nouveau dans la bouche d'un homme qui s'était si souvent joué de la religion et qui avait profané ce qu'elle a de plus auguste. Aussi Condorcet dit-il que *cette nouvelle scandalisa un peu plus les hommes éclairés qu'elle n'édifia les dévots*. Voltaire, s'étant rétabli un peu, cessa de songer à l'Église et se retourna vers le théâtre. On représentait une de ses pièces les plus faibles : œuvre de tout autre, elle eût été sifflée; on l'applaudit à outrance, parce qu'il y assistait. Son buste, placé sur le théâtre, fut couronné par les comédiens. Lui-même, porté sur les bras des spectateurs jusqu'à sa voiture, fut reconduit jusqu'à sa demeure par une foule enthousiaste qui criait : *Vive Voltaire! vive Mahomet! vive la Henriade!* et *vive la Pucelle!* Ce dernier cri désigne un poëme infâme où, le dernier des hommes et des Français, Voltaire traîne dans la boue la chaste et poétique héroïne qui a sauvé la France. Le féliciter d'une pareille honte annonçait une France pourrie. La mort n'était pas loin. L'usage immodéré que Voltaire fit du café, pour s'entretenir

[1] *Lettres à d'Argental*, 15 octobre 1754.

dans un certain état d'excitation, fit revivre, avec une nouvelle force, une strangurie à laquelle il avait été sujet. Il eut recours alors à une préparation d'opium pour calmer ses douleurs, et il en prit de trop fortes doses. De ce moment, son esprit parut l'abandonner ou ne se remontra que par intervalles fort courts. L'abbé Mignot, son neveu, alla chercher le curé de Saint-Sulpice et l'abbé Gauthier, et Voltaire expira le 30 mai 1778; suivant le bruit commun, comme un autre Antiochus, un autre Julien l'Apostat, tantôt blasphémant, tantôt se désespérant, maudissant ses amis, se débattant, se déchirant lui-même et portant ses propres ordures à sa bouche. Deux mois après, au 2 juillet, nous avons vu mourir fou et meurtrier de lui-même l'autre chef de l'incrédulité moderne, Jean-Jacques Rousseau. Le cadavre de Voltaire fut emmené par son neveu, l'abbé Mignot, au couvent de Scellières en Champagne, dont ce neveu était abbé commendataire. Au fort de la révolution française, les restes de Voltaire et de Rousseau furent transférés, par les comédiens de Paris, dans les caveaux du Panthéon, avec les restes du calviniste Marat : trois nouveaux dieux dignes l'un de l'autre [1].

Nous avons vu, d'après Jean-Jacques Rousseau, que les philosophes modernes *ne s'accordent que pour disputer* ; en sorte que cette philosophie serait au fond l'anarchie intellectuelle. Or telle était la situation politique de la France à la mort de Voltaire : on ne s'y accordait que pour disputer. En 1774, persuadé par ses ministres que tel était le vœu du peuple, Louis XVI rétablit les anciens parlements. « Le roi notre aïeul, dit-il, forcé par votre résistance à ses ordres réitérés, a fait ce que le maintien de son autorité et l'obligation de rendre la justice à ses peuples exigeaient de sa sagesse ; je vous rappelle aujourd'hui à des fonctions que vous n'auriez jamais dû quitter. Sentez le prix de mes bontés et ne les oubliez jamais. » On rétablit donc les parlements réfractaires et on renvoya ceux qu'on avait mis à leur place : un gouvernement qui eût pris à tâche de se déconsidérer lui-même n'aurait guère pu s'y prendre mieux. A peine rétablis, les parlements protestèrent contre les édits du roi, particulièrement contre celui qui les rétablissait avec certaines restrictions [2]. En 1776, Louis XVI, guidé par son ministre Turgot, rendit plusieurs édits pour réformer les abus de l'administration et améliorer la constitution politique de la France. Un de ces édits abolissait les corvées, c'est-à-dire les travaux ou services gratuits que les paysans devaient à leurs seigneurs : ce qui constituait une espèce de servitude que le

[1] *Biogr. univers.*, art. Voltaire. Proyart, *Louis XVI*, l. 9. Picot, *Mémoires*. —
[2] Sismondi, *Hist. des Français*, t. 30, p. 40 et seqq.

caprice des grands propriétaires rendait quelquefois intolérable. Or les magistrats des parlements étaient de ces propriétaires. Ils s'opposèrent donc de toute leur force à l'abolition des corvées. Eux, tirés de l'exil par l'opinion, comme les tuteurs des libertés publiques, n'eurent pas honte de dire tout haut : « Que le peuple, en France, était taillable et corvéable à volonté, et que c'était un article de la constitution qu'il n'était pas au pouvoir du roi de changer. » Après d'itératives remontrances, le roi tint un lit de justice et força l'enregistrement des édits [1]. Et quand les parlements dirent que le peuple, en France, était *taillable* ou imposable à volonté, ils entendaient, excepté les parlements. En effet, lorsque le gouvernement de Louis XVI proposa une égale répartition des impôts sur toutes les terres, sans distinction de seigneurs ou de bourgeois, les parlements, attendu qu'ils avaient des terres seigneuriales, s'y opposèrent à plusieurs reprises ; et ce fut cette opposition révolutionnaire des parlements à l'égalité des charges qui nécessita la convocation brusque des états généraux et provoqua directement la révolution française [2].

Les ministres de Louis XVI n'étaient pas plus d'accord entre eux qu'avec les parlements. Ces ministres, qui se succédèrent assez rapidement, n'avaient en général rien de plus pressé que de détruire les réformes ou les systèmes l'un de l'autre [3]. En sorte que les dettes de l'État, commencées sous Louis XV, allaient toujours en augmentant. Quelques-uns de ces ministres, Turgot et Necker, s'entendaient en finance, mais avaient sur le reste du gouvernement des idées fort étroites. Par exemple, l'un et l'autre proposaient d'établir des assemblées provinciales sans une assemblée nationale : ce qui eût exposé la France à perdre le premier de ton ses biens, son unité politique, pour n'être plus qu'une confédération de cantons suisses ou d'États américains.

Dans ce grand nombre de ministres successifs, généralement tous médiocres et la plupart de mœurs très-dissolues, il y eut un évêque qui ne fut pas le moins corrompu ni le moins inepte : Loménie de Brienne, archevêque de Toulouse. Porté à l'état ecclésiastique par les vues de sa famille, le commencement de sa carrière fut marqué par un éclat. Il soutint en Sorbonne, le 30 octobre 1750, à l'âge de vingt-quatre ans, une thèse qui fit du bruit, et qui n'était qu'un peu moins répréhensible que celle de l'abbé de Prades. Il s'était lié avec de Jarente, évêque d'Orléans, alors ministre de la feuille des béné-

[1] Sismondi, t. 30, p. 77. — [2] *Ibid.*, p. 106, 237, 420, 441, 442. — [3] *Ibid.*, p. 236, 238, 294, 412.

fices, et dont le neveu, de même nom et évêque de la même ville, non-seulement devint schismatique pendant la révolution, mais même se maria. Loménie obtint par l'oncle, en 1760, l'évêché de Condom, et, en 1764, l'archevêché de Toulouse. Il était dès lors très-lié avec d'Alembert et quelques autres philosophes de cette trempe. Il eut le secret de se faire nommer de toutes les assemblées du clergé, y acquit même de l'influence, et fut, dans celles de 1765, de 1770 et de 1775, chef du bureau *de juridiction*. Chargé, en conséquence, des mesures à prendre pour le bien de la religion, il parut plus occupé à arrêter le zèle de ses confrères qu'à provoquer de sages règlements. On eut un exemple de la légèreté avec laquelle il traitait les affaires, dans le rapport qu'il fit, le 25 mai 1766, sur le concile d'Utrecht, et qui est plein d'inexactitudes. C'est sans doute à son sujet que d'Alembert écrivait à Voltaire, le 15 août 1775 : « Le clergé ferait bien des sottises si quelques évêques raisonnables ne l'empêchaient. » Ces services ouvrirent à l'archevêque de Toulouse les portes de l'Académie française. Voltaire écrivait à d'Alembert le 11 juin 1770 : « On dit que vous nous donnez pour confrère l'archevêque de Toulouse, qui passe pour une bête de votre façon, très-bien disciplinée par vous. — Jamais la raison n'aura à s'en plaindre, répondit d'Alembert. Nous avons en lui un très-bon confrère, qui sera certainement utile aux lettres et à la philosophie, pourvu que la philosophie ne lui lie pas les mains par un excès de licence, ou que le cri général ne l'oblige d'agir contre son gré. » C'est ainsi que parlaient de l'archevêque ceux qui le connaissaient le mieux. On le prônait donc comme un évêque administrateur, sorte de mérite dont on faisait dès lors beaucoup de cas. On vantait l'ordre qu'il avait mis dans son diocèse, où il ne résidait guère. En 1768, il y rétablit l'usage des conférences ecclésiastiques; mais comme il n'y parut pas, il ne s'en tint qu'un petit nombre. Il montra plus de zèle dans l'affaire suivante.

Un arrêt du conseil d'État l'ayant nommé, en 1766, membre d'une commission pour la réforme des ordres religieux, il en devint bientôt le principal *faiseur*. On l'accuse d'avoir excité des divisions dans les monastères, d'y avoir soufflé l'esprit d'insubordination, et d'avoir contribué à dégoûter de leur état des hommes que l'esprit du siècle en éloignait de plus en plus. Beaucoup de monastères furent supprimés successivement, et même des corps entiers disparurent. L'archevêque avait le secret du ministère et de la philosophie ; il suivait son plan avec persévérance; les religieux les plus zélés étaient fatigués par des changements multipliés; les plus relâchés étaient favorisés de grâces et d'emplois, et une foule de lettres de cachet

étaient distribuées pour autoriser des règlements arbitraires, et pour saper à petit bruit l'état monastique. Les assemblées du clergé de 1772, de 1775 et de 1780 se plaignirent de ses efforts sourds; et quelques parlements même reprochèrent à la commission de s'arroger une autorité excessive, et de n'avoir su que détruire, tandis qu'elle avait été créée pour conserver. L'archevêque de Toulouse prépara ainsi insensiblement le coup définitif porté aux ordres religieux par la révolution. Mais tout en détruisant les abbayes, il s'en réservait pour lui-même, et se fit donner successivement celles de Bassefontaine, de Moissac, de Moreilles, de Saint-Vandrille, de Saint-Ouen et de Corbie. La première était contiguë à son parc; il la fit supprimer, et l'enclos servit à augmenter les dépendances de son château. C'est ainsi que la *Biographie universelle* apprécie le zèle réformateur de l'archevêque de Toulouse; et ce jugement est confirmé par toutes les histoires du temps[1].

Le clergé de France, en choisissant un pareil homme pour réformer le sanctuaire et le royaume, se condamnait et se dégradait lui-même, se montrait lui-même humainement incurable. Et ce n'était pas le seul homme de ce caractère qu'il mettait à sa tête pour réformer les abus. On lit dans l'*Histoire des Français*, sur l'année 1775 : « Au moment où l'armée allait avoir ses réformes comme la finance, le clergé se leva pour demander une réforme aussi; mais ce n'était pas sa réforme propre, qui pourtant n'eût pas été moins nécessaire que celle des autres corps de l'État. Mais ce n'était pas un tel clergé qui pouvait donner l'exemple d'une impartialité si haute et d'une si noble pureté d'intention. En cette année 1775, au lieu de confesser ses fautes avec une habileté courageuse, au lieu de sévir par la main de ses prélats les plus fermes, et contre le relâchement de ses doctrines et contre l'indiscipline de ses mœurs, le clergé fit la confession de tout le monde, et demanda pour tous, excepté pour lui, les sévérités, les corrections du pouvoir. Déjà il avait poussé de grandes plaintes dans l'assemblée de 1755, en 1760, puis en 1770. En l'année 1775, un prélat de mœurs pures, M. de Pompignan, archevêque de Vienne, qui avait fait un travail sur l'état des mœurs et de la religion, fut chargé d'adresser au roi des remontrances. Du moins le choix de ce prélat était convenable; mais que dire des hommes qu'on lui adjoignit ? L'archevêque de Toulouse, Loménie, et l'abbé de Talleyrand-Périgord, récemment élu promoteur du clergé de France, contrastaient par leurs mœurs, par leurs idées, et avec une mission de cette nature et aussi avec la robe dont l'intérêt de

[1] *Biogr. univ.*, t. 24. Picot, *Mémoires*.

leurs familles les avait revêtus. Il était public que Loménie ne croyait pas en Dieu ; et Louis XVI, si respectueux pour les prêtres, l'a dit lui-même, lorsqu'on parla de le créer archevêque de Paris. Quant à l'abbé de Talleyrand, malgré les tendances d'un esprit si naturellement politique, il portait son petit collet avec une sceptique nonchalance, et, tout ambitieux qu'il fût, il ne se donnait pas même la peine de remplir les devoirs extérieurs de son état. Le choix de pareils organes pour parler à la royauté des douleurs de l'église de France fut inhabile et scandaleux ; il montrait bien le mal dont cette église était frappée dans ses entrailles. Ces noms en disaient plus long que les remontrances, car les remontrances n'indiquaient que les maux du dehors. Talleyrand et Loménie représentaient bien les mœurs et les opinions de la majorité du haut clergé. Or, quand ces prêtres, si peu édifiants dans leur conduite et leurs maximes, protestaient contre l'esprit du siècle, dont ils étaient l'expression la moins élevée, pouvait-on prendre au sérieux leurs protestations [1] ? »

Dans le dix-septième livre de cette histoire, nous avons vu deux prêtres, Ézéchiel et Jérémie, faire des remontrances aux peuples et aux rois, leur reprocher leurs crimes, leur annoncer des révolutions formidables, non-seulement dans le royaume de Juda, mais encore dans les royaumes d'alentour ; et, depuis bien des siècles, nous voyons la vérité expérimentale de leur parole dans les ruines de l'Orient. Mais les prêtres Jérémie et Ézéchiel ne dissimulaient pas les prévarications du sacerdoce ; ils perçaient la muraille du temple pour dévoiler les abominations qui s'y commettaient ; ils disaient de la part de Dieu aux exécuteurs de sa vengeance : *Commencez par mon sanctuaire* [2]. Saint Pierre, le chef du sacerdoce chrétien, dit de même : *Il est temps que le jugement commence par la maison de Dieu* [3]. Aussi Jérémie, Ézéchiel, saint Pierre ont-ils souffert le martyre pour glorifier Dieu et purifier son sanctuaire. Loménie et Talleyrand, prêtres de la philosophie et de Baal plus que de Dieu et de son Église, étant eux-mêmes un scandale dans le sanctuaire, ont travaillé à l'y augmenter : au jour de l'épreuve, ils seront l'un et l'autre traîtres à Dieu et à son Église, et les auteurs d'un schisme.

Funeste à la maison de Dieu, Loménie le fut à la maison du roi. Le mariage de Marie-Antoinette d'Autriche-Lorraine avec le dauphin de France, depuis Louis XVI, ayant été arrêté en 1769, l'impératrice Marie-Thérèse demanda un ecclésiastique instruit et qui fût au fait des usages du grand monde, pour perfectionner sa fille dans la langue française. Loménie lui fit envoyer son protégé, l'abbé

[1] *Hist. des Français*, t. 30, p. 64. — [2] Ezech., 9, 6. — [3] 1. *Petr.*, 4, 17.

de Vermond, partisan des philosophes et des encyclopédistes. Marie-Antoinette, âgée de seize ans, belle et gracieuse, avait eu pour maître d'italien l'abbé Métastase, et pour maître de musique le célèbre Gluck. Sœur de Joseph II, elle avait les défauts de son frère : elle était légère et étourdie. Au lieu de la corriger de ces défauts, l'abbé de Vermond, qu'elle prit pour confident et arbitre de ses pensées, est accusé de l'y avoir entretenue. Et telle fut la source des fautes qui empoisonnèrent la vie de cette princesse : nous disons *fautes*, et non pas *crimes ;* et encore fautes de légèreté et d'étourderie, qu'un sage mentor lui aurait épargnées. Dès son début à Versailles, où était la cour, l'abbé de Vermond fit éconduire l'historiographe de France, Moreau, que ses talents avaient fait choisir pour être bibliothécaire de la dauphine. C'est que Moreau, parmi un grand nombre d'ouvrages, avait publié, l'an 1757, des *Mémoires pour servir à l'histoire des Cacouacs*. Il s'y déclare l'ennemi des philosophes, qui devinrent les siens, parce que cette production, vraiment originale, fut lue et recherchée avec avidité. Vermond, ami des philosophes, le fit donc éloigner. Excitée par son instituteur, Marie-Antoinette tourna en dérision la comtesse de Noailles, qui lui rappelait sans cesse les règles de l'étiquette ou des usages établis à la cour de France. La dauphine témoignait beaucoup de tendresse à Mesdames, filles de Louis XV. Madame Victoire surtout répondit avec empressement à ces avances : elle ne négligeait rien pour l'attirer dans sa société et dans celle de madame Adélaïde, sa sœur ; car elle sentait combien leurs avis et leur expérience pourraient être utiles à la jeune princesse : elle lui donna même plusieurs fêtes. Mais Vermond, craignant de perdre son influence, s'opposa bientôt à ces réunions. On le vit sans cesse prendre part à des intrigues qui eurent pour résultat de donner des torts apparents à Marie-Antoinette, et d'indisposer contre elle des familles puissantes. Ainsi il lui attira l'inimitié de toute la maison de Rohan, en dépréciant l'instruction de madame Clotilde, l'aînée des sœurs de Louis XVI, qui avait pour gouvernante la comtesse de Marsan, et qui fut une sainte. Cette dame et ses amis répondirent à ces critiques par des réflexions défavorables sur l'éducation que l'impératrice Marie-Thérèse avait donnée à ses filles. Dès ce moment, il s'établit un foyer de commérages contre Marie-Antoinette dans la société de madame de Marsan : ses moindres actions y étaient mal interprétées ; et le prince Louis de Rohan, ambassadeur à Vienne, s'y rendit l'écho de ces propos injurieux. Vermond laissait la dauphine ne s'occuper que de musique et de lectures frivoles. Jamais il ne lui présenta un livre d'histoire. A l'avénement de Louis XVI, il ne tint pas à lui que la nouvelle reine ne se jetât dans le tourbillon

des affaires publiques. Il engagea cette princesse à demander le rappel du duc de Choiseul ; mais elle n'y réussit pas : le roi avait puisé dans les papiers du dauphin, son père, d'invincibles préventions contre cet homme d'État. Louis XVI, dont l'âme droite et pure devinait comme par instinct les intrigants, ne se sentait pas moins d'éloignement pour Vermond, qu'il connaissait pour une créature de Choiseul et pour un partisan des encyclopédistes. Jamais, étant dauphin, ce prince ne lui avait adressé une parole, et très-souvent il ne lui avait répondu que par un haussement d'épaules. Vermond obtint cependant de lui la permission de continuer ses fonctions auprès de la reine [1]. Ce fut un malheur pour elle. Il finit par faire arriver au ministère et à la présidence du conseil son protecteur Loménie de Brienne : ce fut un malheur pour le royaume et ce qui hâta la catastrophe.

Un autre ecclésiastique contribua au malheur de la reine : ce fut le prince Louis de Rohan, évêque de Strasbourg et cardinal. Il était doué d'une belle figure, d'un esprit facile, d'une instruction superficielle ; mais sa présomption, son amour pour les plaisirs et pour la dépense l'exposèrent à commettre bien des fautes. Après la disgrâce du duc de Choiseul, il obtint l'ambassade de Vienne par le crédit de mesdames de Marsan et de Guémené. Il fut reçu avec assez de froideur par l'impératrice Marie-Thérèse. Aussi indiscret dans ses propos que léger dans sa correspondance, il répandait à Vienne les insinuations les plus inconvenantes sur la dauphine Marie-Antoinette ; et, dans ses dépêches pour la cour de France, il n'épargnait pas davantage Marie-Thérèse. La dauphine, informée de ces deux choses, conçut pour lui une aversion légitime ; mais, peu capable de vengeance, elle se contenta de lui montrer beaucoup de froideur. Marie-Thérèse, de plus en plus mécontente de Rohan, demanda son rappel, qu'elle n'obtint que deux ans après la mort de Louis XV. Les griefs positivement énoncés par elle furent : 1° les galanteries publiques du prince Louis avec des femmes de la cour et d'autres d'un rang moins distingué ; 2° sa morgue et sa hauteur à l'égard des ministres étrangers ; 3° des dettes immenses contractées par lui et ses gens ; 4° son mépris pour les choses de la religion. On le voyait souvent quitter les habits de son état pour prendre des uniformes de chasse ; et cela avec tant de publicité, qu'un jour de Fête-Dieu, lui et toute sa légation, en uniforme vert, coupèrent une procession qui gênait leur passage. A son retour en France, Rohan n'obtint qu'une très-courte audience de Louis XVI et aucune de Marie-Antoinette. Mais tel était

[1] *Biogr. univ.*, t. 48, art. Vermond.

le crédit de sa maison, qu'il fut nommé successivement grand aumônier de France, abbé de Saint-Vaast (bénéfice qui valait seul trois cent mille livres de rentes), proviseur de Sorbonne et administrateur de l'hôpital des Quinze-Vingts. A la même époque, le roi de Pologne, Stanislas Poniatowski, demanda pour lui le chapeau de cardinal.

Mais ces dignités ne donnaient ni la considération ni le bonheur à celui qui en était revêtu. Perdu de dettes, malgré son immense fortune, Rohan se montrait aussi peu délicat dans ses liaisons que dans ses plaisirs. Sa maison était ouverte à toutes sortes d'intrigants et de gens de mauvaises mœurs. Le jongleur Cagliostro et l'aventurière La Motte étaient admis dans ses confidences les plus intimes. Une seule pensée le préoccupait, c'était de recouvrer les bonnes grâces de la reine. Ce désir était chez lui une passion dont les témoignages indiscrets ne pouvaient qu'être une offense de plus pour Marie-Antoinette. Enfin, la comtesse de La Motte persuada au cardinal de Rohan qu'elle était à portée de lui prccurer les bonnes grâces de la reine, quoiqu'elle n'eût jamais eu l'honneur de parler à cette princesse. Cagliostro, agent secret d'une faction ennemie du trône, secondait cette aventurière. Pendant plus d'une année, Rohan vécut sous l'empire des prestiges de ces deux imposteurs. C'est au milieu de cette préoccupation inconcevable qu'il se permit d'écrire à sa souveraine plusieurs lettres, que l'intrigante était censée remettre, et dont elle faisait faire les réponses par un faussaire. Enfin, après une entrevue nocturne dans un bosquet de Versailles, avec une fille publique, qu'à sa taille et à sa démarche le présomptueux cardinal prit pour la reine, il se chargea d'acheter, au nom de cette princesse, au joaillier de la cour, le fameux collier dont Marie-Antoinette avait réellement refusé l'achat l'année précédente. Le prix se montait à seize cent mille livres. Cette somme fut stipulée payable en quatre termes égaux, suivant un écrit dressé et signé entre le prélat et le négociant. Rohan le remit à la dame La Motte, qui le lui rendit, quelques jours après, apostillé, à chaque article, du mot *approuvé*, et signé au bas : *Marie-Antoinette de France.* Ce fut Retaux de Villette, l'auteur des fausses lettres de la reine, qui commit encore ce faux, et consomma l'escroquerie. L'aveugle cardinal reçoit l'écrit sans l'examiner, et le communique au marchand. Celui-ci livre le collier au cardinal, le cardinal à la dame La Motte, qui en dépèce les diamants avec Cagliostro, et les envoie vendre en Angleterre, tandis qu'elle fait accroire au cardinal que la reine a reçu le collier avec beaucoup de plaisir. Cependant le 1er août 1785, jour du premier payement, arrive; le joaillier ne recevant pas la somme pro-

mise, en écrit à la reine, laquelle pense d'abord qu'il a perdu la tête ; mais bientôt une explication sérieuse avec le joaillier lui révèle le marché que le cardinal avait conclu en son nom. On était au 15 août, jour de l'Assomption : Rohan, revêtu de ses habits pontificaux, attendait dans la grande galerie de Versailles les ordres du roi pour la messe, lorsqu'il fut mandé devant le roi et la reine, et, après une courte explication, arrêté et envoyé à la Bastille. Cet éclat déplorable était une imprudence conseillée par l'abbé de Vermond et un des ministres. La procédure de cette affaire, portée au parlement, y dura plus d'une année. Enfin, le 31 août 1786, le cardinal fut déchargé de toute accusation, la comtesse La Motte condamnée ; le plus grand mal fut pour la pauvre reine, qui pourtant était innocente. En apprenant la sentence, elle dit à une dame, qui le rapporte dans ses mémoires : « Venez plaindre votre reine outragée et victime des cabales et de l'injustice; mais à mon tour je vous plaindrai comme Française. Si je n'ai pas trouvé de juges équitables dans une affaire qui portait atteinte à mon caractère, que pourriez-vous espérer si vous aviez un procès qui touchât votre fortune et votre honneur [1] ? »

La révolution, qui éclata trois ans après, s'est chargée de répondre. Aussi appelle-t-on l'affaire du collier la première journée de la révolution. Et de fait, entre des juges qui dénient justice à une reine innocente, dont l'honneur est compromis par des escrocs et leur dupe; entre ces juges-là et des juges qui lui coupent la tête, la distance n'est pas grande. — Quant au cardinal de Rohan, la révolution fut pour lui un vrai bonheur : dépouillé de la plus grande partie de ses biens, il devint un homme exemplaire, et employa le reste de sa fortune à secourir de plus malheureux.

Le comte Alexandre de Cagliostro, dont le vrai nom est Jacques Balsamo, né à Palerme en 1745, est un célèbre charlatan et escroc, qui voyagea en divers pays, sous différents noms, faisant partout des dupes et trafiquant des charmes de son épouse, qui était belle. En 1780, il fut reçu avec enthousiasme à Strasbourg; il ne fit pas moins de dupes à Paris; de leur nombre, le cardinal de Rohan. Jacques Balsamo, soi-disant comte de Cagliostro, fut arrêté à Rome en 1790, et condamné à une prison perpétuelle, où il mourut en 1795. Quelques années avant lui un médecin allemand, Mesmer, né à Mersbourg en Souabe, l'an 1734, avait fait encore plus de dupes en France par sa doctrine et sa pratique du *Magnétisme animal*. L'engouement public fut tel, que, quand il fut à Paris, le baron de Bre-

[1] *Biogr. univ.*, art. Marie-Antoinette, Rohan, La Motte. *Hist. des Français*, t. 30.

teuil eut avec lui une conférence officielle dans laquelle il lui offrit, au nom du roi, vingt mille livres de rente viagère, et un traitement annuel de dix mille francs, pour établir une clinique magnétique, sous la seule condition de former à la pratique de ses procédés trois personnes choisies par le gouvernement, avec l'attente de grâces plus considérables encore, si ces personnes jugeaient sa découverte utile. Mesmer refusa tout net, et partit avec quelques-uns de ses malades pour les eaux de Spa. Mais, pendant son absence, un docteur régent dans la faculté de médecine, à Paris même, se donna pour possesseur des secrets du magnétisme animal, et attira ainsi beaucoup de malades. Lorsque Mesmer apprit cette nouvelle à Spa, il s'écria qu'il était perdu, ruiné; que le docteur de Paris était un imposteur qui ne connaissait rien de sa méthode, mais qu'il allait faire une grande fortune, tandis que lui, Mesmer, auteur d'une science nouvelle et d'une découverte admirable, finirait ses jours dans la pauvreté. Pour le consoler, ses malades firent entre eux une souscription, qui lui rapporta plus de trois cent quarante mille livres. Parmi les disciples et les prôneurs de Mesmer, se distinguaient le marquis de la Fayette et le fougueux parlementaire d'Espréme-nil. Cependant Mesmer se tenait avec ses illustres élèves dans une mystérieuse réserve. Se souciant peu de compromettre ouvertement les profondeurs de sa doctrine, il laissait aux plus dévoués d'entre eux le soin de l'exposer et de la répandre. Ainsi, ce fut d'abord d'Esprémenil et ensuite un nommé Bergasse qui firent un cours de leçons théoriques aux souscripteurs, tout en confessant avec respect qu'ils n'avaient point le secret du maître. Ces leçons servaient d'accompagnement et d'explication au traitement médical, où se rendaient également les malades et les curieux.

Figurez-vous un appartement élégamment orné, et au milieu une cuve couverte, d'où partent un grand nombre de cordes et de tiges de fer, disposées de manière à pouvoir être tournées et dirigées en tous sens : autour de ce *baquet*, car c'est ainsi qu'on l'appelait, étaient rangés les malades, parmi lesquels on n'en admettait aucun dont les infirmités fussent d'une nature repoussante, ou même désagréable pour les spectateurs. On passait une des cordes autour du corps de chacun d'eux, et on leur faisait prendre aussi à la main une des tiges métalliques, pour la tenir appliquée sur la partie souffrante. De temps en temps ils quittaient ces tiges; et ceux qui s'avoisinaient se touchaient mutuellement par les doigts : cela s'appelait *former la chaîne*. Au mystère de cet appareil se joignaient toutes les séductions qui peuvent agir sur l'imagination et les sens, la musique, les parfums, et jusqu'à l'espèce de sécurité que donne la clarté dou-

teuse d'un demi-jour heureusement ménagé. Après être resté plus ou moins longtemps au baquet, il arrivait presque toujours que quelqu'un des malades finissait par éprouver des agitations nerveuses, qui étaient bientôt partagées par plusieurs autres, avec les modifications les plus bizarres. Cette agitation se nommait *une crise;* mais en général, pour provoquer la crise, il fallait magnétiser la personne même : pour cela, le magnétiseur s'asseyait devant elle, ses pieds touchant ses pieds, ses yeux attachés sur ses yeux, et tenant ses genoux embrassés dans les siens. C'est ce qu'on appelait *se mettre en rapport.* Ainsi placé, il promenait doucement ses mains sur les vêtements, en caressant par un tact léger toutes les parties du corps les plus sensibles. Presque toujours, surtout si le malade était une femme, cette opération se terminait par un état demi-convulsif qui n'était pas sans charme. Chez d'autres individus, l'état de crise se manifestait par des cris perçants, ou par des pleurs, ou par des rires immodérés; tandis que d'autres éprouvaient seulement un désordre momentané de la pensée, comme dans un léger sommeil. Lorsque des malades d'une imagination ardente avaient une fois éprouvé cet état, ils s'y complaisaient; et alors le seul aspect de l'homme qui les magnétise agit si puissamment sur eux, que d'un regard, d'un geste, il peut les faire retomber en convulsion. C'était ainsi qu'au milieu du cercle nombreux et brillant qui faisait à la fois sa fortune et sa gloire, lorsque Mesmer venait à paraître, tenant en main la baguette magique dont tous avaient plus ou moins ressenti le pouvoir, un mot, un simple signe excitait ou calmait, à son gré, les êtres mobiles qui l'environnaient. Il est vrai que, pour mieux assurer sa puissance, il avait des confidents secrets de ses volontés, qui donnaient les premiers l'exemple d'une soumission absolue. On sent aisément combien un pareil charlatanisme était dangereux pour les mœurs.

L'enthousiasme public pour ces réunions, et les désordres nombreux qui les accompagnaient, déterminèrent enfin le gouvernement à faire examiner la doctrine et l'emploi du magnétisme animal par une commission composée de quatre médecins et de cinq membres de l'Académie des sciences. Parmi les premiers, on remarque un médecin estimable, Guillotin, d'abord jésuite et plus tard parrain de la guillotine, machine connue avant lui, mais qu'il proposa comme le supplice le moins douloureux, et que des plaisants baptisèrent de son nom. Parmi les seconds, on remarque Franklin, ambassadeur de l'Union américaine, le chimiste Lavoisier et l'astronome Bailly : ces deux derniers furent *guillotinés* dans la suite, le premier comme ermier général, l'autre comme ex-maire de Paris. Les dix commis-

saires, se rappelant les convulsions des camisards dans les Cévennes, et des jansénistes au cimetière de Saint-Médard, examinèrent de près les expériences de Mesmer, ils s'y soumirent eux-mêmes, et s'assurèrent, de la manière la plus indubitable, que tous les effets attribués au magnétisme animal résultaient uniquement de cette influence qui fait que, par exemple, nous bâillons quand nous voyons bâiller, que nous rions quand nous voyons rire, et que même nous pouvons exciter en nous des émotions physiques très-violentes par la seule action de notre pensée. Voilà ce qu'ils développèrent dans un rapport public, rédigé par Bailly. Quant à la question beaucoup plus importante de l'influence de la doctrine de Mesmer sur les mœurs, les commissaires crurent devoir en faire la matière d'un rapport secret, destiné à être mis sous les yeux du roi seul : ils réduisent les causes de cette influence immorale à des agents réels, qui sont l'attouchement, l'imitation et le pouvoir de l'imagination sur les sens. De nos jours, ce même charlatanisme se reproduit sous le nom de somnambulisme magnétique : les autorités ecclésiastiques et autres feront bien d'y prendre garde; car il peut n'être pas moins dangereux. L'aventurier Mesmer ne répondit point au rapport des commissaires : bientôt après il quitta la France, emportant l'argent des souscripteurs, auxquels il n'avait point donné son secret, et, pardessus le marché, les accusant dans un libelle de le lui avoir dérobé. Il mourut ignoré dans sa ville natale, en 1815 [1].

On s'étonnera peut-être que dans le dix-huitième siècle, dans le siècle des lumières et de la philosophie, comme il s'appelle, les charlatans aient pu faire tant de dupes. Mais nous avons vu que, d'après Jean-Jacques Rousseau, les philosophes eux-mêmes étaient des charlatans qui criaient chacun de leur côté : Venez à moi, c'est moi seul qui ne trompe point. Nous avons entendu Voltaire leur donner ce grand précepte du charlatanisme : Mentez, mes amis, mentez hardiment; je vous le rendrai dans l'occasion. Certes, une génération habituée à de pareils maîtres, et formée par eux, devait naturellement être accessible à toutes les fables, à toutes les séductions, à toutes les calomnies. C'était comme un très-mobile océan, flottant à tout vent de doctrine et appelant la tempête.

La famille royale n'était pas exempte de cet esprit du siècle. Louis XVI, ses sœurs et ses tantes se montraient, par leurs vertus chrétiennes, dignes enfants de saint Louis. Mais son frère, le comte de Provence, depuis Louis XVIII, avait des prétentions à la littérature et à la philosophie, « qui lui servaient à cacher d'autres ambitions. Au

[1] *Biogr. univ.* et Feller, art. Mesmer et Bailly.

moment où la cour essayait des réformes, Monsieur plaida pour les vieilles choses ; mais quand le gouvernement fut retombé dans ses anciennes voies, Monsieur transporta son opposition de l'autre côté. Il nourrissait contre Marie-Antoinette une hostilité couverte que ses affidés trahissaient par mille propos envenimés. Le Luxembourg, qu'il habitait, était un atelier de chansons et d'épigrammes [1]. » Son autre frère, le comte d'Artois, depuis Charles X, alors jeune encore, était léger, frivole et libertin. Ces deux princes dépensaient prodigieusement, et par là augmentaient l'embarras des finances publiques. Quant au premier prince du sang royal, le duc d'Orléans, sa conduite, ses mœurs, ses principes étaient tels, que lorsqu'en 1793 il vota la mort de Louis XVI, il n'étonna pas beaucoup ceux qui le connaissaient.

Telle était la France, de la tête aux pieds, lorsqu'un mauvais prêtre, Loménie de Brienne, vient, en 1787, pour en guérir les maux : il ne fait que les envenimer. Une première assemblée n'y trouve point de remède. Le parlement demande les états généraux : il renouvelle son opposition révolutionnaire ; inconséquent à lui-même, il accorde aujourd'hui ce qu'il a refusé hier : il est exilé de nouveau, dépouillé de ses attributions politiques. Création de quarante-sept bailliages ; mutilation du parlement ; protestation de tous les corps judiciaires ; troubles en Béarn, en Provence, en Languedoc, en Bretagne ; insurrection du Dauphiné. L'assemblée du clergé elle-même demande les états généraux. Loménie les promet et autorise tous les savants à faire des recherches sur leur organisation ; ce qui augmente la confusion générale des idées et des esprits. Enfin, après huit mois d'un ministère encore plus inepte que les précédents, Loménie est obligé de donner sa démission. Pour le consoler, on lui procure, outre l'archevêché de Sens, le chapeau de cardinal, avec d'autres faveurs énormes. Ce seul fait montre assez combien la France était malade et combien elle avait besoin d'être corrigée par la Providence. Et nous avons vu que le reste de l'Europe et du monde n'était pas mieux portant que la France.

[1] *Hist. des Français*, t. 30, p. 278.

§ Xe.

PRINCIPE DE VIE ET DE GUÉRISON QUE RENFERME L'ÉGLISE CATHOLIQUE, NON-SEULEMENT POUR ELLE, MAIS POUR TOUTES LES NATIONS MALADES, PARTICULIÈREMENT LA FRANCE ET L'ALLEMAGNE. PROGRÈS ET SOUFFRANCES DE LA RELIGION EN CORÉE, EN CHINE ET AU TONG-KING. SAINTE MORT DE LOUISE DE FRANCE ET DE SAINT ALPHONSE DE LIGUORI.

La seule Église de Dieu, unie à son chef visible, le vicaire de Jésus-Christ, le successeur de saint Pierre, renferme des principes de vie et de guérison, non-seulement pour elle, mais pour toutes les nations malades. Tandis que nous voyons toutes les dynasties dégénérer sur les trônes du siècle, nous voyons sur le trône de saint Pierre de vieux Pontifes se succéder dans une éternelle jeunesse ; nous voyons rayonner autour d'eux de saints et savants personnages, et cela jusque dans les familles royales. Il est vrai, ces Pontifes se voient contrariés par tous les rois catholiques : c'est pour qu'ils se souviennent de ne pas mettre leur confiance dans les princes, mais en Dieu, et en leur propre activité, aidée de sa grâce. Joseph Ier de Portugal, Louis XV de France, Charles III d'Espagne, Ferdinand IV de Naples, se sont coalisés pour forcer la main à Clément XVI, lui faire licencier les plus vaillants soldats de l'Église, le premier régiment de ses gardes, en un mot la compagnie de Jésus : ils ont entraîné dans leur conspiration Marie-Thérèse d'Autriche, qui ne résiste plus à l'esprit novateur de son fils Joseph II. Les Jésuites, ainsi condamnés par tous les rois catholiques, décriés par les jansénistes et les philosophes, délaissés de tout le monde, même du Pontife romain, les Jésuites s'abandonnent eux-mêmes. Et cependant Dieu conservera à son Église cette semence de bénédiction et lui fera produire dès lors des fruits abondants de salut.

Frédéric II, roi de Prusse, roi hérétique et philosophe incrédule, écrivait le 7 juillet 1770 à Voltaire : Ce bon Cordelier du Vatican (Clément XIV) n'est pas aussi hargneux qu'on se l'imagine. Pour moi, j'aurais tort de me plaindre de lui ; *il me laisse mes chers Jésuites, que l'on persécute partout. J'en conserverai la graine précieuse*

pour en fournir un jour à ceux qui voudront cultiver chez eux cette plante si rare[1]. » Ainsi donc, c'est un roi hérétique et incrédule qui conserve les Jésuites à l'Église, malgré tous les rois catholiques et un peu malgré le Pape. Et c'est au chef de l'incrédulité moderne qu'il se vante et se félicite de ce bonheur. Il lui en déduira même les motifs dans une lettre du 18 novembre 1777. « Vous voulez savoir ce que sont devenus les Jésuites chez nous (en Silésie) ? — J'ai conservé cet ordre tant bien que mal, tout hérétique que je suis, et puis encore incrédule. En voici les raisons. — On ne trouve dans nos contrées aucun catholique lettré, si ce n'est parmi les Jésuites ; nous n'avions personne capable de tenir les classes ; nous n'avions ni pères de l'Oratoire ni piaristes ; le reste des moines est d'une ignorance crasse : il fallait donc conserver les Jésuites ou laisser périr toutes les écoles. Il fallait donc que l'ordre subsistât pour fournir des professeurs à mesure qu'il venait à en manquer, et la fondation pouvait fournir la dépense à ses frais. Elle n'aurait pas été suffisante pour payer des professeurs laïques. De plus, c'était à l'université des Jésuites que se formaient les théologiens destinés à remplir les cures. Si l'ordre avait été supprimé, l'université ne subsisterait plus et l'on aurait été dans la nécessité d'envoyer les Silésiens étudier la théologie en Bohême. Ce qui aurait été contraire aux principes fondamentaux du gouvernement. — Toutes ces raisons valables m'ont fait le paladin de cet ordre. Et j'ai si bien combattu pour lui, que je l'ai soutenu, à quelques modifications près, tel qu'il se trouve à présent : sans général, sans troisième vœu, et décoré d'un nouvel uniforme que le Pape lui a conféré[2]. »

Frédéric, comme hérétique et incrédule, n'aimait pas les Jésuites; mais il les trouve utiles, il les aime, comme roi, parce qu'il a du bon sens : ce qui montre combien en avaient les rois et princes catholiques, qui s'en privaient de gaieté de cœur, pour se livrer aux ministres de la philosophie, au risque de voir un jour leurs propres descendants, expulsés du trône et même du sol paternel, errer à travers l'Europe, mendiant quelque hospitalité princière ou même quelque place de professeur domestique, en attendant mieux ou pis.

Frédéric II sentait le besoin de rendre la maison de Brandebourg populaire en Silésie. Cette contrée, nouvellement annexée à son empire, était catholique, et le roi respectait sa croyance. Elle tenait du fond des entrailles à la société de Jésus, qui, depuis longues années, y présidait à l'éducation de la jeunesse. En Pologne, la so-

[1] *Œuvres de Voltaire*, t. 65, p. 408. — [2] *Ibid.*, t. 66, p. 301.

ciété exerçait une légitime influence, et Frédéric n'osait pas briser tant de liens religieux. Il craignait de froisser les masses dans ce qu'elles ont de plus cher : la liberté de conscience et le droit de la famille. Malgré les supplications de ses favoris de France et de ses convives de Potsdam. il résolut de préserver d'un suprême naufrage les débris de l'institut. En conséquence, il défendit de publier dans ses États la bulle de suppression de Clément XIV. Non content de cet acte officiel, il écrivit de sa main, le 13 septembre 1773, à l'abbé Columbini, son agent à Rome, une dépêche ainsi conçue : « Abbé Columbini, vous direz à qui voudra l'entendre, pourtant sans air d'ostentation ni d'affectation, et même vous chercherez l'occasion de le dire naturellement au Pape et au premier ministre, que, touchant l'affaire des Jésuites, ma résolution est prise de les conserver dans mes États tels qu'ils l'on été jusqu'ici. J'ai garanti au traité de Breslau le *statu quo* de la religion catholique, et je n'ai jamais trouvé de meilleurs prêtres à tous égards. Vous ajouterez que, puisque j'appartiens à la classe des hérétiques, le Pape ne peut pas me dispenser de l'obligation de tenir ma parole ni du devoir d'un honnête homme et d'un roi [1]. » Cette dernière phrase renferme plus d'une pointe, car elle peut dire : Comme hérétique, je n'ai pas besoin que le Pape me dispense de mes devoirs d'honnête homme ; je m'en dispenserai assez de moi-même, toutes les fois que je le jugerai à propos : témoin le partage de la Pologne.

Cependant le philosophe d'Alembert témoignait la crainte que les princes, encouragés par le roi de Prusse, ne se déterminassent à solliciter de lui quelques Jésuites. Frédéric lui répond, le 15 mai 1774: « Tant de fiel entre-t-il dans l'âme d'un vrai sage ? diraient les pauvres Jésuites, s'ils apprenaient comment, dans votre lettre, vous vous exprimez sur leur sujet. Je ne les ai point protégés tant qu'ils ont été puissants ; dans leur malheur, je ne vois en eux que des gens de lettres qu'on aurait bien de la peine à remplacer pour l'éducation de la jeunesse. C'est cet objet précieux qui me les rend nécessaires, puisque, de tout le clergé catholique du pays, il n'y a qu'eux qui s'appliquent aux lettres. Ainsi n'aura pas de moi un Jésuite qui voudra, étant très-intéressé à les conserver. » Le même prince écrivait à Voltaire, le 18 novembre 1777 : « Souvenez-vous du père Tournemine, votre nourrice (car vous avez sucé chez lui le doux lait des Muses), et réconciliez-vous avec un ordre qui a porté et qui, le siècle passé, a fourni à la France des hommes du plus grand mérite [2]. »

[1] Crétineau-Joly, *Hist. de la compagnie de Jésus*, t. 5, c. 5, p. 465. — [2] *Ibid.*, p. 467 et 468.

Toutefois, malgré cette protection de Frédéric, comme les Jésuites n'avaient pas de noviciat en Prusse, leur existence allait n'y être que viagère. Une puissance schismatique, l'impératrice de Russie, leur procurera plus de stabilité. Le 14 octobre 1772, Catherine II prenait possession de la partie polonaise nommée la Russie-Blanche. La compagnie de Jésus tenait depuis longtemps quatre colléges à Polotsk, à Vitepsk, à Orcha et à Dunabourg ; deux résidences à Mohilow et à Mierziacza, et quatorze missions. Deux cents Jésuites, répandus dans ces provinces, y formaient l'enfance aux belles-lettres et à la piété, l'âge mûr à tous les devoirs sociaux. En 1721, Pierre Ier avait chassé à tout jamais de l'empire les prêtres de la compagnie de Jésus. Catherine annonça qu'elle dérogeait aux lois du czar Pierre. La bulle de suppression par Clément XIV ayant été connue en Russie, sans y être publiée officiellement, les Jésuites résolurent de s'y soumettre. Mais Catherine s'y opposa, et obtint de Clément XIV lui-même, le 7 juillet 1774, un rescrit au prince-évêque de Warmie, par lequel il autorisait les Jésuites de Prusse et de Russie à demeurer dans l'état où ils étaient jusqu'à décision nouvelle. En même temps, Stanislas Siestrzencewicz, évêque de Mohilow, reçut juridiction sur tous les catholiques de la Russie. Le 15 avril 1778, la congrégation de la Propagande transmit à cet évêque un décret pontifical de Pie VI, l'investissant de pouvoirs illimités. Il devait, durant trois années, exercer sur les réguliers toute espèce de juridiction, examiner, changer, modifier leurs constitutions, et même renouveler ou créer. Pie IV accordait ainsi implicitement la faculté d'établir un noviciat, que Catherine avait demandé pour les Jésuites. L'opposition acharnée du roi d'Espagne ne permettait pas d'accorder plus. En conséquence, l'évêque de Mohilow, revêtu des pouvoirs de légat apostolique, accorda aux Jésuites de Russie, par un mandement du 30 juin 1779, la permission d'établir un noviciat et d'y recevoir des novices. Un ministre de l'impératrice écrivit la même année à un ministre du Pape : « Votre Excellence sentira aussi bien que moi quels avantages les catholiques de la Russie-Blanche peuvent retirer d'un établissement qui seul doit procurer une éducation raisonnable et dissiper les ténèbres que la superstition a répandues sur le culte du peuple et d'une partie du clergé. Par sa place, par sa dignité dans l'Église et ses lumières, Votre Excellence appréciera bien mieux que moi l'étendue du mal qui en résulte pour la religion. Le seul moyen d'y remédier efficacement et constamment était de confier l'éducation de la jeunesse à un corps pieux, éclairé et permanent. Par quels encouragements et quelles récompenses pourrions-nous espérer d'attirer dans la Russie-Blanche un nombre suffisant

d'hommes instruits pour remplir des vues aussi sages? Il n'y avait qu'une résolution comme celle de l'expulsion des Jésuites du midi de la chrétienté pour opérer dans le nord le reflux heureux de ces hommes voués par état à la culture des sciences et des lettres. Ainsi, les recueillir et leur offrir une patrie en dédommagement de celle qui les rejette, rassembler en même temps les membres épars de la société qui se sont trouvés chez nous, et ne perpétuer leur association que dans la vue de l'instruction publique, comme le déclare expressément ma cour, me paraît un acte de sagesse autant que d'humanité, et nullement une infraction dans le système hiérarchique et spirituel de la cour de Rome. »

Au mois de mars 1783, un ancien Jésuite, Benilawski, vint à Rome, envoyé de Catherine II. Il demandait trois choses : l'érection de l'évêché de Mohilow en archevêché, l'investiture accordée à Stanislas Siestrzencewicz avec la coadjutorerie pour Benilawski, et l'approbation de tout ce que les Jésuites avaient fait jusqu'à l'élection du vicaire général de leur institut inclusivement. Il remit à Pie VI une lettre autographe de Catherine, dans laquelle l'impératrice s'exprimait ainsi :

« Je sais que Votre Sainteté est très-embarrassée ; mais la crainte convient mal à votre caractère. Votre dignité ne peut point s'accorder avec la politique, toutes les fois que la politique blesse la religion. Les motifs d'après lesquels j'accorde ma protection aux Jésuites sont fondés sur la raison et sur la justice, ainsi que sur l'espoir qu'ils seront utiles à mes États. Cette troupe d'hommes paisibles et innocents vivra dans mon empire, parce que, de toutes les sociétés catholiques, c'est la plus propre à instruire mes sujets et à leur inspirer des sentiments d'humanité et les vrais principes de la religion chrétienne. Je suis résolue à soutenir ces prêtres contre quelque puissance que ce soit ; et, en cela, je ne fais que remplir mon devoir, puisque je suis leur souveraine et que je les regarde comme des sujets fidèles, utiles et innocents. Qui sait si la Providence ne veut pas faire de ces hommes les instruments de l'union si longtemps désirée entre l'église grecque et la romaine ? Que Votre Sainteté bannisse toute crainte, car je soutiendrai de tout mon pouvoir les droits que vous avez reçus de Jésus-Christ.

C'est ainsi que l'impératrice de Russie, Catherine II, parlait en 1783 au pape Pie VI. Il accorda par bulles apostoliques les deux premiers points, l'érection de Mohilow en archevêché, et la promotion de l'évêque actuel à la dignité d'archevêque. Mais quant à la compagnie de Jésus réunie dans la Russie-Blanche, il se contenta de l'approuver de vive voix, en présence de l'envoyé impérial ; et cela pour ne pas

trop choquer les souverains catholiques par une approbation écrite. D'ailleurs une approbation verbale suffisait. La compagnie de Jésus fut donc ressuscitée en 1783 par Pie VI, à la demande de l'impératrice schismatique de Russie [1]. Dès le 7 janvier 1774, Frédéric II répondit à d'Alembert, qui lui témoignait les alarmes de la philosophie sur ce qu'il voulait *conserver cette graine :* « Croyez-moi, pratiquez la philosophie et métaphysiquons moins. Je ne suis pas le seul qui ait conservé les Jésuites : les Anglais et l'impératrice de Russie en ont fait autant [2]. »

Mais ce qui honore surtout la compagnie de Jésus, c'est que, même dans son état de mort et de dispersion, elle servait utilement l'Église. Nous l'avons déjà vu pour les célèbres Jésuites italiens Tiraboschi et Zaccharia : ce dernier particulièrement était le conseil des Papes et de ses ministres par ses lumières, et un bouclier contre toutes les erreurs par ses excellents et nombreux écrits.

A ces deux hommes de grand mérite il faut joindre Alphonse Muzzarelli, né à Ferrare, le 22 août 1749, de la famille des comtes de ce nom, et entré chez les Jésuites à l'âge de dix-huit ans. Lors de la suppression de la société, il fut pourvu d'un bénéfice à Ferrare, où il fonda une association de jeunes gens, qu'il dirigeait lui-même et qu'il formait dans la pratique des vertus. Il se délassait de ses travaux en composant des poésies sacrées qui eurent beaucoup de succès. La réputation qu'il s'était acquise par son savoir engagea le duc de Parme à lui confier la direction du collége des Nobles de cette ville. Pie VII, pour les mêmes motifs, le fit venir à Rome, où il fut fait théologien de la Pénitencerie, titre qui revient à celui de théologien du souverain Pontife lui-même. L'académie de la religion fondée à Rome le compta pour un de ses premiers membres. Son mérite était si connu, que le Pape ne voulut point lui permettre d'aller se réunir à ses anciens confrères, les Jésuites, rétablis à Naples en 1804. Cinq ans après, il fut proscrit de Rome, au moment où l'on venait d'en arracher Pie VII et ses cardinaux. Arrivé à Paris, il prit un logement chez les dames de Saint-Michel, où il mourut le 25 mai 1813, à l'âge de soixante-cinq ans. Ses écrits, qui sont nombreux, prouvent combien il était laborieux et zélé : ils pourraient se partager en deux classes, l'une sur des matières de piété, l'autre sur des points de critique et de théologie. Nous citerons dans la première classe : Instruction pratique sur la dévotion au cœur de Jésus; Dissertation sur les règles à observer pour parler et écrire avec exactitude sur la dé-

[1] Crétineau-Joly, *Hist. de la compagnie de Jésus*, t. 5, l. 5, p. 470-492. — [2] *Ibid.*, p. 466. — *Clément XIII* et *Clément XIV* par le R. P. de Ravignan, (2e édition), t. 1, c. 7, et t. 2, c. 10.

votion au cœur de Jésus; le trésor caché dans le cœur de Marie; Neuvaine pour préparer aux fêtes des Cœurs de Jésus et de Marie; l'Année de Marie ou l'Année sanctifiée; le Carnaval sanctifié; Vanité du luxe dans les vêtements modernes; Bon usage des vacances, proposé aux jeunes étudiants.

Sur des points de critique et de théologie, Muzzarelli a publié entre autres : Recherches sur les richesses du clergé; Du bon usage de la logique en matière de religion; Lettre à Sophie sur la secte dominante de son temps; Emile détrompé; Jean-Jacques Rousseau, accusateur des nouveaux philosophes, ou Mémoires du jacobinisme, extrait des œuvres de Jean-Jacques Rousseau; Des causes des maux présents et de la crainte des maux futurs, et leurs remèdes; Opuscules inédits, composés pendant la persécution d'Italie; Obligations des pasteurs dans les temps de persécution; Autorité du Pontife romain dans les conciles généraux; Observations sur les élections capitulaires; Dissertation sur cette question : Le souverain Pontife a-t-il le droit de priver un évêque de son siége dans un cas de nécessité pour l'Église ou de grande utilité?

Muzzarelli jouissait d'une grande réputation dans sa patrie. Quand on apprit sa mort, on lui fit à Ferrare un service pompeux, où l'on prononça son éloge funèbre. On publia en son honneur un grand nombre de pièces de vers, où il est loué avec effusion [1].

En France, à partir de l'époque de Bourdaloue, les Jésuites ne cessèrent de fournir à la chaire chrétienne des prédicateurs recommandables et d'une doctrine exacte : Cheminais, Giroust, Larue, Bretonneau, Chapelain. Un des plus célèbres est le père Charles Frey de Neuville, né en 1693, et mort en 1774. Dans son panégyrique de saint Augustin, après avoir exposé les erreurs de la prétendue philosophie, il conclut en ces termes, trente et quarante ans avant la révolution française : « O religion sainte! ô trône de nos rois! ô France! ô patrie! ô pudeur! ô bienséance! ne fût-ce pas comme Chrétien, je gémirais comme citoyen; je ne cesserais pas de pleurer les outrages par lesquels on ose vous insulter, et la triste destinée qu'on vous prépare. Qu'ils continuent de s'étendre, de s'affermir, ces affreux systèmes, leur poison dévorant ne tardera pas à consumer les principes, l'appui, le soutien nécessaire et essentiel de l'État. Amour du prince et de la patrie, liens de famille et de société, désir de l'estime et de la réputation publiques, soldats intrépides, magistrats désintéressés, amis généreux, épouses fidèles, enfants respectueux, riches bienfaisants, ne les attendez, ne les espérez point d'un

[1] *Biogr. univ.*, Feller. Picot, *Mémoires.*

peuple dont le plaisir et l'intérêt seront l'unique dieu, l'unique loi, l'unique vertu, l'unique honneur. Dès lors, dans le plus florissant empire, il faudra que tout croule, que tout s'affaisse, que tout s'anéantisse ; pour le détruire, il ne sera pas besoin que Dieu déploie sa foudre et son tonnerre ; le ciel pourra se reposer sur la terre du soin de le venger et de le punir. Entraîné par le vertige et le délire de la nation, l'État tombera, se précipitera dans un abîme d'anarchie, de confusion, de sommeil, d'inaction, de décadence et de dépérissement [1]. »

Mais une prédiction plus étonnante encore est celle du père Beauregard, né à Pont-à-Mousson l'an 1731. Treize ans avant la révolution, rapporte un témoin non suspect, le janséniste Tabaraud, on recueillit, avec un intérêt mêlé d'effroi, ces paroles prophétiques, dont il fit retentir les voûtes de Notre-Dame de Paris dans un moment d'inspiration : « Oui, vos temples, Seigneur, seront dépouillés et détruits, vos fêtes abolies, votre nom blasphémé, votre culte proscrit. Mais qu'entends-je ! grand Dieu ! que vois-je ?... aux saints cantiques qui faisaient retentir les voûtes sacrées en votre honneur succèdent des chants lubriques et profanes ! Et toi ! divinité infâme du paganisme, impudique Vénus ! tu viens ici même prendre audacieusement la place du Dieu vivant, t'asseoir sur le trône du Saint des saints, et recevoir l'encens coupable de tes nouveaux adorateurs ! » Des hommes alors puissants, qui se crurent désignés par l'orateur, jetèrent les hauts cris, le dénoncèrent comme un séditieux et un calomniateur de la raison et des lumières. Condorcet, dans une note des *Pensées de Pascal*, le traita de *ligueur* et de *fanatique*. Et quelques années après, ces mêmes hommes plaçaient sur le grand autel de Notre-Dame de Paris, comme la déesse Raison, une prostituée nue ! — Le Père Beauregard mourut l'an 1804, en Allemagne, au château de la princesse Sophie de Hohenlohe, après avoir légué tout ce qu'il possédait aux Jésuites de Russie [2].

D'autres Jésuites français combattaient l'incrédulité moderne dans des journaux et des écrits détachés. A leur tête se distingue le père Berthier, né à Issoudun l'an 1704, et mort à Bourges l'an 1782. Ses supérieurs lui confièrent, en 1745, la direction du *Journal de Trévoux*, qu'il rédigea jusqu'à la destruction de la Société. Les critiques, d'autant plus justes qu'elles étaient modérées, qu'il fit des œuvres de Voltaire, ainsi que de l'*Encyclopédie*, lui attirèrent d'abord la mauvaise humeur, puis la persécution des philosophes. Un autre Jésuite, mais qui sortit de la compagnie, l'abbé Desfontaines, combattit dans

[1] Feller, art. Neuville. — [2] *Biogr. univ.* Feller.

plusieurs journaux contre le mauvais goût qui se glissait dans la littérature. Fréron, élève des Jésuites et Jésuite lui-même pendant quelque temps, rendit le même service à la bonne littérature dans son *Année littéraire*, recueil périodique, où il eut pour coopérateurs deux ex-Jésuites, l'abbé Grosier et l'abbé Geoffroi ; ce dernier fit plus tard la fortune du *Journal des Débats* par ses feuilletons. Deux poëtes lorrains, Palissot et Gilbert, le premier de Nancy, l'autre des environs, se permirent aussi de combattre la philosophie dominante avec une verve satirique : ce qui leur valut la haine et la persécution des philosophes, tout comme aux Jésuites.

Avant de travailler au *Journal de Trévoux*, le père Berthier avait remplacé le père Brumoy dans la continuation de l'*Histoire de l'église gallicane*, commencée par les pères Longueval et Fontenai. Pierre Brumoy, mort en 1742, a fait lui seul le *Théâtre des Grecs*, contenant des traductions analysées des tragédies grecques, avec des discours et des remarques sur le théâtre grec. C'est l'ouvrage le plus profond, le mieux raisonné qu'on ait sur cette matière. D'un autre côté, Brumoy acheva l'*Histoire des Révolutions d'Espagne*, du père d'Orléans, qui a fait encore l'*Histoire des Révolutions d'Angleterre*. Le père Griffet, né en 1698 et mort en 1771, continuait l'*Histoire de France* du père Daniel, et en donnait une nouvelle édition avec des dissertations savantes et curieuses. Le père Brotier, du diocèse de Nevers, a publié une édition de Tacite, ornée non-seulement de notes et de dissertations savantes, mais encore de suppléments qui font douter quelquefois si l'écrivain moderne n'est pas l'heureux rival de l'ancien. Brotier a donné encore une charmante édition du *Poëme des Jardins* du père Rapin. En l'année 1739 était mort le père Vanière, auteur de plusieurs petits poëmes charmants en latin : les *Étangs*, les *Colombes*, mais surtout le *Prædium rusticum*, comme qui dirait Économie rurale. Ainsi, ni avant, ni pendant, ni après leur suppression, les Jésuites français n'ont démérité de la littérature française et latine. Nous ajouterons que le père Berthier, fidèle disciple du savant père Tournemine, se déclara sans détour contre les opinions erronées des pères Hardouin et Berruyer. Il en avait même composé, en 1753, une réfutation que des ordres supérieurs l'empêchèrent de rendre publique, comme il le déclara depuis dans son journal de décembre 1761 [1]. Nous croyons qu'il eût été et plus utile et plus honorable à la compagnie de Jésus que la réfutation des erreurs devînt aussi publique que les erreurs mêmes.

D'autres Jésuites travaillaient encore dans le même sens que le

[1] *Biogr. univ.*, t. 4, art. Berthier.

père Berthier. L'abbé Claude-François Nonotte, né à Besançon l'an 1711 et mort en 1793, est un Jésuite célèbre par ses longues disputes avec Voltaire. Elles commencèrent, l'an 1762, par la publication des *Erreurs de Voltaire*, dans lequel il examine l'*Essai sur l'esprit et les mœurs des nations*, et relève non-seulement les principes irréligieux, mais encore les fausses citations et les faits apocryphes. Voltaire répondit par des facéties, mais surtout par des injures. L'ouvrage du Jésuite eut de la vogue ; il répondit aux réponses de Voltaire, et publia de plus son *Dictionnaire antiphilosophique, pour servir de commentaire et de correctif au Dictionnaire philosophique et autres livres qui ont paru de nos jours contre le christianisme.* Le Jésuite Guénard, né à Damblin, en Lorraine, auteur d'un excellent discours sur l'*esprit philosophique*, travaillait à une réfutation des principes de l'*Encyclopédie*, mais qui n'a pas été publiée, l'auteur ayant jeté son travail au feu dans le moment de la *Terreur.* Le Jésuite Baltus, né à Metz l'an 1667, mort à Reims en 1743, avait publié : 1° *Réponse à l'histoire des Oracles de Fontenelle;* 2° *Défense des saints Pères accusés de platonisme ;* 3° *La Religion chrétienne prouvée par l'accomplissement des prophéties ;* 4° *Défense des prophéties de la religion chrétienne ;* 5° *Jugement des saints Pères sur la morale de la philosophie païenne.* L'abbé Berault-Bercastel, né à Briey, en Lorraine, et qui fut Jésuite quelque temps, est connu par une histoire de l'Église écrite dans un esprit meilleur que celle de Fleury. Le père Dominique de Colonia, né à Aix en 1660, mort à Lyon en 1741, a composé : 1° *La Religion chrétienne autorisée par les témoignages des auteurs païens;* 2° *Dictionnaire des livres jansénistes.* Le père Scheffmacher, né à Kientzheim en Alsace l'an 1668, et mort à Strasbourg en 1733, est auteur d'excellentes lettres de controverse adressées à un gentilhomme protestant, et d'un excellent catéchisme de controverse, en français et en allemand. Le Jésuite ou abbé Barruel, né l'an 1741 dans les Cévennes, et mort à Paris l'an 1820, s'associa d'abord à Fréron dans son *Année littéraire,* puis, en 1788, continua le *Journal ecclésiastique,* commencé en 1760 par l'abbé Dinouart. Il publia contre la philosophie incrédule : 1° *Les Helviennes*, ou *Provinciales philosophiques ;* 2° *Mémoires pour servir à l'histoire du Jacobinisme;* 3° *Discours sur les vraies causes de la révolution actuelle.* Il a donné enfin une *Histoire du clergé de France pendant la révolution ;* un *Traité des Papes et de leurs droits religieux, à l'occasion du concordat,* ainsi que plusieurs autres opuscules qui témoignent de sa science et de son zèle pour l'Église catholique et pour le Saint-Siége. Le Jésuite ou abbé Lenfant, né à Lyon en 1726, réfutait l'incrédulité par des sermons

auxquels Diderot et d'Alembert assistaient eux-mêmes et étaient sensibles. Son dernier sermon fut le 2 septembre 1792, pour exhorter au martyre les ecclésiastiques détenus avec lui dans la prison de l'Abbaye à Paris, et qui furent effectivement martyrisés en ce jour, ainsi qu'un grand nombre d'autres dans d'autres prisons. Parmi eux se trouva, avec son frère, le Jésuite Guérin du Rocher, auteur de l'*Histoire véritable des temps fabuleux*. Ainsi, la foi qu'ils ont prêchée et défendue par leurs discours et leurs écrits, les Jésuites français la signeront de leur sang.

Les autres ordres religieux de France, que le monde laissait assez tranquilles, ne montraient pas tout à fait le même dévouement à l'Église de Dieu au milieu de la guerre à mort qu'elle avait à soutenir de toutes parts. On en voyait qui passaient ouvertement à l'ennemi. Les Bénédictins, autrefois les premiers sur la brèche, ressemblaient à un général et à des officiers d'état-major qui donneraient leur démission en présence de l'ennemi et au moment de la bataille. En Lorraine, la congrégation de Saint-Vannes, après dom Calmet mort en 1757, et dom Ceillier mort en 1761, ne présente plus un seul combattant. En France, la congrégation de Saint-Maur, même dans sa maison-mère de Saint-Germain des Prés, demande à prendre l'uniforme du siècle. A peine, dans ses nombreux membres, trouve-t-on un Nicolas Jamin, auteur de *Pensées théologiques relatives aux erreurs du temps*; encore dans ces pensées y en a-t-il quelques-unes de favorables à certaines de ces erreurs. Les Dominicains, qui offraient à l'Église du moyen âge tout ensemble saint Thomas d'Aquin, Albert le Grand, Vincent de Beauvais, n'ont à lui présenter que Billuart, abréviateur de saint Thomas; que Richard, né à Blainville-sur-Eau, en Lorraine, compilateur d'un *Dictionnaire universel des sciences ecclésiastiques*; et que Fabricy, auteur des *Titres primitifs de la révélation, ou Considérations critiques sur la pureté et l'intégrité du texte original des livres saints de l'Ancien Testament*. La famille de Saint-François d'Assise, qui autrefois montrait à l'université de Paris et saint Bonaventure, et Roger Bacon, et Alexandre d'Alès, et Scot, le Docteur subtil, ne trouve plus à montrer que le Capucin Thomas de Charmes, en Lorraine, auteur d'une théologie scholastique, et le Récollet Hubert Hayer, auteur des ouvrages suivants : *La Religion vengée; Traité de l'existence de Dieu; Utilité temporelle de la Religion chrétienne; Charlatanerie des incrédules; La règle de la foi vengée des calomnies des protestants; l'Apostolicité du ministère de l'Église romaine*.

La congrégation française de l'Oratoire, après avoir donné à l'hérésie jansénienne un de ses chefs, l'hérétique Quesnel, préparait à la

révolution un de ses chefs les plus habiles, le régicide Fouché. Toutefois, dans la période de 1730 à 1788, parmi les apologistes de la religion chrétienne, on compte un écrivain *sorti* de l'Oratoire, car il n'y resta pas toujours : c'est l'abbé Guyon, né à Lons-le-Saulnier en 1699 et mort à Paris en 1771, auteur de quelques ouvrages historiques, mais en particulier de *l'Oracle des nouveaux philosophes*, dans lequel Voltaire est signalé comme l'oracle de la nouvelle philosophie qui s'essayait alors à saper les fondements de toute croyance religieuse : ouvrage qui eut assez de succès.

La gloire des Oratoriens de France, au commencement de cette période, était Massillon, né à Hières en Provence, l'an 1663, et mort évêque de Clermont en 1742, à l'âge de soixante-dix-neuf ans : émule de Bossuet et de Bourdaloue pour l'éloquence oratoire, supérieur aux deux pour l'harmonie continue du sytle, mais inférieur au premier pour la profondeur et la sublimité, au second pour l'exactitude de la doctrine. Ainsi, dans son fameux sermon *Sur le petit nombre des élus*, il y a des exagérations qui, examinées de près, sont des sophismes et ruinent complétement le discours. En voici le fond : Quiconque ne vit pas comme les saints, soit en conservant son innocence baptismale, soit en la réparant par une pénitence telle que Tertullien la décrit, celui-là ne sera point sauvé. Or, presque personne ne vit comme les saints que l'Église honore : donc, presque personne ne sera sauvé. Eh bien ! ce raisonnement est plein d'équivoques. Il suppose qu'il n'y a de sauvé que les saints que l'Église honore, que ceux qui vont tout droit au ciel, qui ont complétement expié les fautes confessées et remises au sacrement de pénitence. La vérité est que tous ceux-là seront sauvés qui meurent en état de grâce, lors même qu'ils n'auraient pas vécu comme les saints, témoin le bon larron ; lors même qu'ils n'auraient point fait assez de pénitence, témoin les âmes saintes qui descendent au purgatoire avant de monter au ciel. Le mal est que Massillon ne distingue point entre les saints parfaits et les saints imparfaits : ceux-ci sont tous les chrétiens qui vivent ou simplement qui meurent en état de grâce. Et c'est certainement le plus grand nombre. D'abord plus de la moitié meurt avec l'innocence baptismale avant l'âge de raison. Et ensuite, parmi les adultes, il y a un bon nombre qui vivent habituellement, et le grand nombre qui meurent en état de grâce dans les paroisses des villes et des campagnes qui ont de bons prêtres. En sorte que Massillon tombe à faux, lorsqu'il s'écrie à la fin de son sermon : « Je suppose que c'est ici votre dernière heure et la fin de l'univers..., car vous avez beau vous flatter, vous mourrez tels que vous êtes aujourd'hui ; tous ces changements qui vous amusent, vous amuseront

jusqu'au lit de la mort; c'est l'expérience de tous les siècles. » Ce que Massillon donne ici pour l'expérience de tous les siècles est une exagération manifeste. Car s'il était vrai de dire un jour quelconque à des hommes, à des Chrétiens: *Vous mourrez tels que vous êtes aujourd'hui*, il s'ensuivrait que la plupart des saints du paradis sont damnés, à commencer par saint Pierre, saint Paul et saint Augustin, qui tous trois ont été grands pécheurs, et dont le dernier a été bien longtemps à se convertir tout de bon. Ce sermon, fait pour la cour de Louis XIV, ne peut donc s'appliquer ni à un hospice de pauvres et de malades, ni à une bonne paroisse de la campagne ou de la ville; il n'était pas même vrai pour la cour de Louis XV, car, excepté le roi, nous avons vu toute sa famille mener une vie sainte.

Pour soutenir ses exagérations, Massillon use du même sophisme que Fleury. Il exagère le bien et dissimule le mal dans les premiers siècles de l'Église, et fait tout l'inverse pour les siècles modernes. Il dit au commencement des on discours: « Dans ces temps heureux où toute l'Église n'était encore qu'une assemblée de saints, il était rare de trouver des fidèles qui, après avoir reçu les dons de l'Esprit-Saint et confessé Jésus-Christ dans le sacrement qui régénère, retombassent dans le déréglement de leurs premières mœurs... Mais depuis, la foi s'affaiblissant en commençant à s'étendre, le nombre des justes diminuant à mesure que celui des fidèles augmentait, le progrès de l'Évangile a, ce semble, arrêté celui de la piété; et le monde entier, devenu chrétien, a porté enfin avec lui dans l'Église sa corruption et ses maximes. » Ces paroles, jugées à la rigueur, seraient une calomnie contre Dieu et son Église, et sembleraient un écho du blasphème de Hauranne, qui soutenait à saint Vincent de Paul que Jésus-Christ avait abandonné son Église, depuis cinq cents ans, et que c'était une bonne œuvre de la détruire tout à fait.

Massillon n'est pas plus exact dans son sermon *Sur les fautes légères*, c'est-à-dire les péchés véniels, autrement désobéissances à la loi de Dieu en choses peu considérables ou sans un parfait consentement, et qui ne font pas perdre la grâce et la justice: par distinction d'avec les fautes graves, les péchés mortels, désobéissances à la loi de Dieu en choses considérables et avec un parfait consentement, et qui font perdre la grâce et la justice chrétienne. Au lieu d'exposer nettement cette doctrine du catéchisme, Massillon embrouille et exagère la chose de manière à troubler et à fausser les consciences. « Cependant, dit-il en principe, la fidélité dans nos moindres actions est la pratique la plus essentielle à la piété chrétienne: elle seule fait les justes; à elle seule les promesses de la persévérance sont faites; à elle seule les saints qui nous ont précédés doivent la couronne d'immor-

talité dont ils jouissent. Il n'est point de piété véritable sans cette exactitude. » Ces paroles sont outrées. S'il avait dit que sans cette exactitude dans les petites choses il n'y a point de piété parfaite, point de justes parfaits, il aurait dit vrai ; mais avancer que sans cela il n'y a pas de piété véritable, mais une piété fausse ; point de justes ou d'hommes en état de grâce, mais seulement des hommes en état de péché mortel, c'est aller contre la doctrine de l'Église et se contredire soi-même.

Finalement, il serait bon qu'un théologien exact fît une édition de Massillon, avec des notes sur tous les endroits inexacts, louches, excessifs, afin d'éviter aux jeunes prédicateurs l'inconvénient très-grave de prendre et donner des idées fausses et outrées sur bien des points de la morale chrétienne, et de porter un secret découragement dans les âmes.

Massillon ne tenait point au jansénisme, mais il en tenait un peu, sans s'en douter peut-être, parce que tel était l'esprit général de la congrégation de l'Oratoire. Nommé l'an 1717 à l'évêché de Clermont, il prêcha encore, avant d'être sacré, son *Petit carême* devant Louis XV enfant. On était alors dans la plus grande chaleur au sujet de l'appel jansénien. Massillon n'y prit part que pour la calmer. Arrivé à Clermont, il s'occupa des devoirs de l'épiscopat par un mandement du 9 avril 1721. Il annonça une visite générale de son diocèse et employa effectivement les années suivantes à visiter toutes les portions de son troupeau. Nous le voyons encore en 1730 annoncer une seconde visite générale, et, en 1738, une troisième. Il tenait annuellement des synodes diocésains, et nous avons vingt discours qu'il prononça successivement dans ces réunions épiscopales. Il y en a un pour chaque année : celui de 1742 est remarquable en ce que Massillon y paraît redoubler de zèle sur la bonne discipline de son clergé, et annonce en quelque sorte que c'est la dernière fois qu'il parle à ses prêtres. Il donnait aussi des conférences, des retraites dans lesquelles il exhortait soit les jeunes ecclésiastiques, soit les curés. Ces discours ont un caractère touchant d'onction et l'emportent peut-être sur ses sermons les plus estimés : il y a moins de mots et plus de choses. De plus, dans son premier synode, il renouvela l'ordonnance de son prédécesseur sur l'acceptation de la bulle *Unigenitus* et sur la défense de lire les *Réflexions morales ;* et il y tint la main. Il nous apprend lui-même qu'il en fit sortir tous les réappelants, et que le petit nombre d'appelants qui restait était venu se soumettre à lui. Il se félicitait de ce que son diocèse, qu'il avait trouvé plein de troubles, était devenu, par ses soins, le plus tranquille. « Une des plus grandes plaies, dit-il, que le jansénisme ait faites à l'Église,

c'est, à mon avis, d'avoir mis dans la bouche des femmes et des simples laïques les plus relevés et les plus incompréhensibles mystères, et d'en avoir fait un sujet de conversation et de dispute. C'est ce qui a répandu l'irréligion. Il n'y a pas loin, pour les laïques, de la dispute au doute, et du doute à l'incrédulité [1]. »

Plusieurs sermons de l'éloquent évêque ont pour but de combattre cette irréligion et cette incrédulité répandues par le jansénisme : par exemple, les sermons sur la vérité de la religion, sur la vérité d'un avenir, sur la divinité de Jésus-Christ. Dans le premier, il prouve que le fidèle qui croit fait un usage plus sensé de la raison que l'infidèle qui refuse de croire. « Le fidèle croit sur l'autorité la plus grande, la plus respectable, la mieux établie qui soit sur la terre. — L'ancienneté en matière de religion est un caractère que la raison respecte : la nouveauté se trouve toujours le caractère le plus constant et le plus inséparable de l'erreur. En effet, s'il y a une véritable religion dans le monde, elle doit être la plus ancienne de toutes, puisque ce doit être le premier et le plus essentiel devoir de l'homme envers le Dieu qui veut en être honoré. Il faut donc que ce devoir soit aussi ancien que l'homme; et comme il est attaché à sa nature, il doit, pour ainsi dire, être né avec lui. Et voilà le premier caractère qui distingue d'abord la religion des Chrétiens des superstitions et des sectes. C'est la plus ancienne religion qui soit au monde. Les premiers hommes, avant qu'un culte impie se fût taillé des divinités de bois et de pierre, adorèrent le même Dieu que nous adorons, lui dressèrent des autels, lui offrirent des sacrifices, attendirent de sa libéralité la récompense de leur vertu, et de sa justice, le châtiment de leur désobéissance. L'histoire de la naissance de cette religion est l'histoire de la naissance du monde même. Les livres divins qui l'ont conservée jusqu'à nous renferment les premiers monuments de l'origine des choses. Ils sont eux-mêmes plus anciens que toutes ces productions fabuleuses de l'esprit humain, qui amusèrent si tristement depuis la crédulité des siècles suivants : et comme l'erreur naît toujours de la vérité et n'en est qu'une vicieuse imitation, c'est dans les principaux traits de cette histoire divine que les fables du paganisme trouvèrent leur fondement; de sorte que l'on peut dire qu'il n'est pas jusqu'à l'erreur qui ne rende par là hommage à l'ancienneté et à l'autorité de nos saintes Écritures.

« Les autres religions qui se sont vantées d'une origine plus ancienne ne nous ont donné pour garants de leur antiquité que des récits fabuleux et qui tombaient d'eux-mêmes. Ils ont défiguré l'his-

[1] Picot, *Mémoires*, t. 4, p. 185-192.

toire du monde par un chaos de siècles innombrables et imaginaires dont il ne reste aucun événement à la postérité, et que l'histoire du monde n'a jamais connus. Les auteurs de ces grossières fictions n'ont écrit que plusieurs siècles après les faits qu'ils nous racontent, et c'est tout dire d'ajouter que cette théologie fut le fruit de la poésie, et les inventions de cet art, les plus solides fondements de leur religion.

« Ici, c'est une suite de faits raisonnable, naturelle, d'accord avec elle-même. C'est l'histoire d'une famille continuée depuis son premier chef jusqu'à celui qui l'écrit, et justifiée dans toutes ses circonstances. C'est une généalogie où chaque chef est marqué par ses propres caractères, par des événements qui subsistaient encore alors, par des traits qu'on reconnaissait dans les lieux qu'ils avaient habités. C'est une tradition vivante, la plus sûre qu'il y eût alors sur la terre, puisque Moïse n'a écrit que ce qu'il avait ouï dire aux enfants des patriarches, et que les enfants des patriarches ne rapportaient que ce que leurs pères avaient eux-mêmes vu. Tout s'y soutient, tout s'y suit, tout s'y éclaircit de soi-même. Les traits n'en sont pas imités, ni les aventures puisées ailleurs et accommodées au sujet. Avant Moïse, le peuple de Dieu n'avait rien d'écrit. Il n'a laissé à la postérité que ce qu'il avait recueilli de vive voix de ses ancêtres, c'est-à-dire toute la tradition du genre humain.

« Voilà par où la religion chrétienne commence à s'acquérir du crédit sur l'esprit des hommes. Tournez-vous de tous les côtés, lisez l'histoire des peuples et des nations, vous ne trouverez rien de mieux établi sur la terre ; que dis-je ? rien même qui mérite les attentions d'un esprit sensé. Si les hommes sont nés pour une religion, ils ne sont nés que pour celle-ci. S'il y a un être souverain qui ait montré la vérité aux hommes, il n'y a que celle-ci qui soit digne des hommes et de lui. Partout ailleurs l'origine est fabuleuse ; ici elle est aussi sûre que tout le reste, et les derniers âges, qu'on ne peut contester, ne sont pourtant que les preuves de la certitude du premier. Donc, s'il y a une autorité dans le monde à laquelle la raison doit céder, c'est à celle de la religion chrétienne.

« Au caractère de son ancienneté, il faut ajouter celui de sa perpétuité. Représentez-vous ici cette variété infinie de religions et de sectes, qui ont régné tour à tour sur la terre : suivez l'histoire des superstitions de chaque peuple et de chaque pays ; elles ont duré un certain nombre d'années, et sont tombées ensuite avec la puissance de leurs sectateurs. Où sont les dieux d'Émath, d'Arphad et de Sépharvaïm ? Rappelez l'histoire de ces premiers conquérants : ils vainquaient les dieux des peuples en vainquant les peuples eux-mêmes,

et abolissaient leur culte en renversant leur domination. Qu'il est beau, mes frères, de voir la religion de nos pères toutes seule se maintenir dès le commencement, survivre à toutes les secte, et, malgré les diverses forces de ceux qui en ont fait profession, passer toujours des pères aux enfants, et ne pouvoir jamais être effacée du cœur des hommes! Ce n'est pas un bras de chair qui l'a conservée.

« Enfin, si à son ancienneté et à sa perpétuité, vous ajoutez son uniformité, il ne restera plus de prétexte à la raison pour se défendre. Car tout change sur la terre, parce que tout suit la mutabilité de son origine. Les occasions, les différences des siècles, les diverses humeurs des climats, la nécessité des temps ont introduit mille changements à toutes les lois humaines. La foi seule n'a jamais changé. Telle que nos pères la reçurent, telle l'avons-nous aujourd'hui, telle nos descendants la recevront un jour. Elle s'est développée par la suite des siècles, et par la nécessité de la garantir des erreurs qu'on voulait y mêler, je l'avoue : mais ce qui une fois a paru lui appartenir, a toujours paru tel. Il est aisé de durer quand on s'accommode aux temps et aux conjonctures, et qu'on peut ajouter ou diminuer, selon le goût des siècles et de ceux qui gouvernent; mais ne jamais rien relâcher, malgré le changement des mœurs et des temps; voir tout changer autour de soi, et être toujours la même, c'est le grand privilége de la religion chrétienne. Et par ces trois caractères d'ancienneté, de perpétuité et d'uniformité, qui lui sont propres, son autorité se trouve la seule sur la terre capable de déterminer un esprit sage [1]. »

Voilà comment, d'après Massillon, comment, d'après Bossuet, Melchior Canus, saint Augustin, saint Jean Damascène et saint Épiphane, la religion chrétienne, l'Église catholique est le commencement de toutes choses, antérieure à toutes les hérésies, en particulier au paganisme.

Un littérateur fort célèbre de son temps, Balzac, contemporain de Bossuet, résume ainsi cette doctrine, dans ses *Dissertations chrétiennes et morales*. « Le christianisme a été de tout temps, bien qu'il ait été longtemps caché et sous des nuages, et que Dieu ne l'ait ouvert aux peuples, ni laissé luire à clair dans le monde, qu'au terme qu'il avait précisément marqué dans les oracles de sa parole. Il y a toujours eu des Chrétiens, quoiqu'ils n'aient pas toujours été appelés de cette façon; et la religion chrétienne a précédé la naissance de Jésus-Christ de beaucoup de siècles, quoique le nom de *Chrétiens* n'ait été imposé aux fidèles qu'après sa mort, dans la ville

[1] Massillon, Sermon sur la *Vérité de la religion*, première partie.

d'Antioche... L'Église des Juifs n'était point une autre église que la nôtre; leurs prophètes sont aujourd'hui nos historiens, et nous sommes les suivants et les domestiques de celui dont ils ont été les avant-coureurs et les trompettes. L'agneau a été immolé au commencement du monde [1]. Le premier Adam a espéré le second; il a cru en Jésus-Christ, et, dans l'assurance qu'il a eue que le juste naîtrait de sa race, il s'est consolé de la perte de son innocence. Abraham a vu de loin le jour du Seigneur, et s'en est réjoui [2] vingt-quatre siècles avant sa venue... Moïse a été Chrétien; et saint Paul dit de lui que l'opprobre de Jésus-Christ lui fut plus précieux que les richesses d'Égypte [3]. Isaïe priait les nuées de pleuvoir le juste, et la terre de germer le Sauveur [4]..... Tant y a, que les anciens Pères ont bu de l'eau qui sortait de la pierre, et que cette pierre était Jésus-Christ [5]. Les fidèles, tant de la loi de la nature que de la loi écrite, appartenaient à la loi de la grâce et étaient du troupeau de Jésus-Christ. Ils attendaient la consolation d'Israël et soupiraient après le Messie. Ils étaient guidés par l'étoile du matin, comme nous le sommes par celle du soir. Et les uns et les autres sommes guidés par un même astre qui a deux divers noms; par une lumière qui s'appelait en ce temps la synagogue, et qui maintenant s'appelle l'Église. Il n'y a point deux religions, parce qu'il n'y a point deux Sauveurs ni deux paradis. On ne nous enseigne point une seconde vérité, différente de la première. Nous n'avons point d'autres connaissances que les premiers hommes, mais nous les avons plus nettes et plus distinctes; et toute la différence qu'il y a pour ce regard entre nous et eux, c'est que notre foi a pour objet le passé, et que la leur avait l'avenir. »

Bailly, théologien si connu dans les séminaires, dit la même chose. Louis Bailly, chanoine de Dijon et professeur de théologie, naquit à Bligny, près Beaune, en 1730. Il fut appelé en 1763 pour remplir une des chaires de théologie occupées auparavant par les Jésuites, l'occupa près de vingt-cinq ans, et devint principal du collége de Dijon et promoteur du diocèse. Il publia un *Traité de la vraie religion*, dédié à M. d'Apchon, alors évêque de Dijon, depuis archevêque d'Auch, qui déploya toutes les vertus des évêques de la primitive Église. Un jour on sonnait au feu : l'archevêque arrive au lieu de l'incendie : deux enfants se trouvaient dans la chambre haute d'une maison qui brûlait; l'archevêque s'écrie : Cent louis pour qui sauvera ces enfants! — Deux cents louis pour qui sauvera ces enfants! — Personne ne se présente. Alors l'archevêque applique lui-même

[1] Apocal., c. 13. — [2] Joan., 8. — [3] Hebr., 11. — [4] Isaïe, 45. — [5] I. Cor., 10.

une échelle, et, enveloppé d'un drap mouillé, il entre dans la chambre, en ressort avec les deux enfants sur les épaules, un instant avant que la maison s'écroule. Il dit alors aux assistants : « Je pense qu'on ne me disputera point d'avoir gagné la somme que j'avais promise? Eh bien! j'en dispose en faveur de ces deux enfants. » Tel était l'évêque à qui Bailly dédia son *Traité de la Religion*. Ce traité fut suivi d'un *Traité de l'Église*, puis d'une *Théologie* en huit volumes, qui a été depuis adoptée dans la plupart des séminaires. On en a fait plusieurs éditions, ainsi que des deux traités précédents. Lors de la révolution, l'auteur se retira en Suisse, où il composa les *Principes de la foi catholique*. De retour en France, il fut sollicité d'accepter une place de vicaire général. Son mérite et sa réputation semblaient l'appeler à ces fonctions; mais son âge et son goût pour la retraite le fixèrent à Beaune, où il se contenta du titre modeste de desservant du grand hospice de cette ville [1].

Or, dans ces deux *Traités de l'Église*, le petit et le grand, cet estimable théologien enseigne la même chose que Bossuet et saint Épiphane. « L'Église, dit-il dans ses notions préliminaires, est ou triomphante dans les cieux, ou souffrante dans le purgatoire, ou militante sur la terre. On la prend ici dans le dernier sens. Cette Église peut être considérée en général et indépendamment de ses différents états. Prise en ce sens, elle se définit : *La société des fidèles qui servent Dieu sous le chef Jésus-Christ*. Cette définition embrasse tant l'Église qui servit Dieu sous la loi de nature, que l'Église judaïque sous la loi de Moïse, et l'Église chrétienne est actuelle, soit qu'elle triomphe dans les cieux, soit qu'elle souffre dans le purgatoire, ou qu'elle combatte sur la terre. Il est manifeste que, prise en ce sens, l'Église est très-ancienne, qu'elle a fleuri aux temps de la loi de nature et de la loi écrite, et qu'il y a eu des Chrétiens dès les premiers jours. Car tous ceux qui ont été sauvés, n'ayant pu l'être que par la foi en Jésus-Christ, sont certainement membres de Jésus-Christ et de l'Église. « Tous ceux, dit saint Augustin, qui ont été justes dès l'origine du monde, ont le Christ pour chef; car ils ont cru qu'il viendrait, comme nous croyons qu'il est venu, et ils ont été guéris en sa foi, aussi bien que nous, afin qu'il fût le chef de toute la cité de Jérusalem. » Eusèbe pense de même, livre Ier, chapitre IV de son *Histoire de l'Église*, où il observe que, si le nom des Chrétiens est connu depuis peu, leur société date de l'origine même du genre humain; et c'est à le prouver qu'il emploie une partie de son livre [2].

[1] Picot, *Mémoires*, t. 4, p 635. Feller. — [2] Bailly, *Tractatus de Eccl. Christi*, t. 1, p. 4. *Divione*, 1780.

Voilà ce qu'enseigne Bailly dans la seconde édition de son *Grand traité de l'Église*, tome Ier, page 4, Dijon, 1780. Nous insistons sur ces particularités, parce que de nos jours il s'est rencontré de bonnes personnes qui ont trouvé, tant elles connaissaient bien les théologiens et les Pères! que cette ancienneté de l'Église était une nouveauté de notre invention, qu'elles ne pouvaient se dispenser de dénoncer à l'autorité ecclésiastique.

Ç'a été pour ces mêmes personnes une nouveauté semblable d'entendre dire que, d'après les théologiens et les Pères, les Gentils ou païens avaient une certaine connaissance du vrai Dieu, quoiqu'ils ne lui rendissent pas le culte qui lui est dû. Qu'y faire? En qualité d'historien, nous ne faisons que rapporter fidèlement ce que disent les Pères et les docteurs approuvés dans l'Église. Voici donc comme le docteur Bailly résume en ce point la doctrine des Pères et des théologiens sur le premier article du symbole.

Dans le premier volume de sa *Théologie*, la sixième preuve de l'existence de Dieu est tirée du consentement unanime des peuples. « L'univers entier, y est-il dit, a, dans tous les âges, attesté et il atteste encore maintenant l'existence de Dieu, c'est-à-dire d'un être souverainement *provident*, souverainement puissant, et vengeur des crimes. » Et à cette objection, dans le chapitre IV, *Sur l'unité de Dieu*, que tous les peuples idolâtres niaient l'unité de Dieu et admettaient le polythéisme, il répond : « Tous les peuples admirent une pluralité de dieux inférieurs et subordonnés à la Divinité suprême, oui; une pluralité de dieux égaux et indépendants, non. Chez les Gentils et les païens, il a été cru, non par tous les hommes sans exception, mais communément, qu'il est un seul Dieu, suprême, très-bon, très-grand, père des dieux et des hommes, comme il est facile de le prouver par un grand nombre de documents très-graves. 1° Cela est attesté par les anciens apologistes de la religion chrétienne : Lactance, livre Ier, de ses *Institutions;* Athénagore, dans son *Apologie;* Arnobe, livre Ier, *Contre les Gentils;* Minucius Félix, dans son dialogue intitulé *Octave;* Clément d'Alexandrie, dans son *Exhortation aux païens ;* Augustin *Contre Fauste*. Lorsque les auteurs chrétiens reprochaient aux païens leur idolâtrie, ceux-ci répondaient qu'à la vérité ils avaient plusieurs dieux, mais un seul Dieu souverain, par exemple le grand Jupiter, père des autres. 2° La même chose a été proclamée par les anciens poëtes, tant grecs que latins, savoir : Orphée, Sophocle, Eschyle, Aristophane, Ennius, Valerius Soranus, Virgile, Horace, et d'autres, dont les témoignages sont rapportés par Hooke, tome Ier de son ouvrage intitulé : *Principes de la religion naturelle et révélée*. 3° La même chose est rap-

portée des Chaldéens par Bérose; des Égyptiens par Plutarque et Jamblique; des Éthiopiens par Strabon. Zoroastre avait laissé cette croyance aux Perses, comme on peut le voir dans la *Préparation évangélique* d'Eusèbe. Voyez Hooke dans l'endroit cité, et Cudworth dans son *Système intellectuel*. 4° Enfin les peuples qui, de nos temps, sont adonnés à l'idolâtrie et adorent de faux dieux, les Indiens, les Chinois, les Siamois, les Africains et les Américains, confessent un seul Dieu très-grand, qu'ils appellent de noms divers. Voyez Rochefort, *Histoire des Caraïbes*; Du Tertre, *Histoire générale des Antilles*; Sagas, *Histoire du Canada*; Purchas, tome IV, *Lettres édifiantes*, etc. Les Gentils, conclut le théologien de Dijon, adoraient donc des dieux sans nombre, nationaux, locaux, urbains, rustiques, marins, militaires, etc.; mais la plupart, peut-être même tous, à l'exception des plus grossiers, pensaient que ces dieux étaient subordonnés au Dieu un et suprême.

Bailly se faisait là-dessus une difficulté. « Mais s'il en est ainsi, il faudra donc excuser d'idolâtrie les Gentils, et il ne paraît pas qu'ils soient plus à blâmer que les Chrétiens, qui, adorant un seul Dieu, révèrent cependant un grand nombre de saints reçus dans le ciel. » — Voici sa réponse : « La plupart des Gentils ne sont point tenus pour idolâtres parce qu'ils ont adoré proprement plusieurs dieux, où plusieurs dieux égaux et indépendants, mais parce qu'ils ont transporté aux dieux inférieurs et aux créatures le culte qui n'était dû qu'au Dieu unique et suprême, savoir, l'adoration et les sacrifices : ou plutôt parce que, méprisant le vrai Dieu, ils rendaient un culte excessif aux créatures; *car*, dit saint Paul, *ayant connu Dieu, ils ne l'ont pas glorifié comme Dieu.* »

Le docteur Hooke, cité par Bailly, naquit à Dublin l'an 1716, fit ses études à Paris, suivit ses cours au séminaire de Saint-Nicolas du Chardonnet, fut reçu docteur de Sorbonne en 1736, nommé quatre ans après professeur de théologie dans cette maison célèbre, et mourut à Saint-Cloud le 12 avril 1796, à l'âge de quatre-vingts ans. Ses *Principes de théologie* ont toujours été très-estimés. Dans ses thèses sur l'existence et sur l'unité de Dieu, il enseigne la même chose que Bailly, mais plus au long, sur le degré de connaissance que les païens avaient du Dieu véritable. Dans une thèse particulière contre le paganisme, il dit : « La religion chrétienne a la prérogative singulière d'être aussi ancienne que le monde : dans ses annales sont contenues non-seulement les origines des cités et des empires, mais encore la naissance du genre humain et de l'univers. Mais toutes les religions païennes, en tant qu'elles diffèrent de la religion véritable, sont nouvelles. Ensuite, la religion chrétienne a une autorité souve-

raine par la perpétuelle succession et harmonie de ses écrivains et de ses Pontifes. Quoiqu'il y ait à peu près six mille ans depuis l'origine du monde, toutefois nous plaçons toute notre religion dans les événements que nous lisons avoir eu lieu alors, et dans les promesses divines faites à nos premiers parents. Nous reconnaissons pour nos pères en religion, Adam, Noé, Abraham, Moïse, et toute la succession des prophètes. Mais la superstition païenne est diverse, suivant la diversité des lieux et même des temps. Ce qui, en troisième lieu, ajoute une grande autorité à la religion chrétienne, c'est la solennelle promulgation réitérée depuis le commencement du monde. Car, outre les révélations particulières faites à de saints personnages, nous avons dans nos annales des dispensations plus générales, comme celles qui furent faites dans l'origine du monde à nos premiers parents; ensuite à Noé, en la restauration du monde; puis à Abraham, Isaac et Jacob, en l'élection du peuple d'Israël; mais principalement la promulgation faite par le ministère de Moïse et de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Toutes ces révélations, consignées dans des livres authentiques, ont toujours été connues du peuple de Dieu par une tradition certaine et sûre. La superstition païenne n'a jamais été promulguée chez aucune nation. Les dieux ne donnèrent jamais à leurs adorateurs, d'une manière solennelle, des commandements sur le culte des astres, des idoles, des mânes, des héros, des animaux. Jamais il n'y eut un code sacré commun, où fussent consignées les sanctions immuables promulguées par les dieux. Mais toutes les parties du culte païen, introduites d'abord ou par la légèreté du vulgaire, ou par l'artifice des princes et des prêtres, ont ensuite pris des accroissements par les mêmes causes [1]. »

Voilà ce que dit le docteur Hooke sur la perpétuité de la religion chrétienne depuis le commencement du monde, et sur le degré de connaissance que les païens avaient du vrai Dieu. Comme le docteur Hooke est le plus illustre légataire de la Sorbonne mourante, on peut regarder sa doctrine comme le testament de la Sorbonne même. Du moins on ne peut pas dire que cette doctrine est étrangère, inouïe, inconnue, contraire aux Pères de l'Église et aux docteurs de l'école, puisque ce sont eux qui l'enseignent. Du reste, nous croyons que, de part et d'autre, on est d'accord pour le fond et qu'on ne diffère que sur le plus ou le moins, ou même que sur l'expression de cette différence. Par exemple, lorsqu'en 1832 treize évêques du midi de la France dénoncèrent au Saint-Siége, comme répréhensible dans le sens de l'auteur, cette proposition de l'auteur de l'*Essai sur l'indif-*

[1] Hooke, *Principia*, etc., t. 2. *Appendix contra Paganos*.

férence en matière de religion : « La tradition du genre humain atteste l'existence d'une religion originairement révélée, et certifie les dogmes qui sont le fondement de la religion chrétienne, » ces treize prélats ajoutent cependant : « Nous reconnaissons volontiers, avec les docteurs apologistes, qu'on trouve des vestiges de la religion primitive, touchant les vérités qui sont la base et le fondement de la religion et des mœurs, dans les traditions de différents peuples. » Pour concilier tout, il ne s'agirait donc que de savoir au juste à quoi se réduisent les vestiges de la religion primitive que les apologistes ont retrouvées dans les traditions des divers peuples. Nous avons cru que le meilleur moyen était de citer les paroles mêmes des docteurs et des Pères qui ont recueilli ces vestiges. De cette manière, nous croyons avoir concilié, dès le second livre de cette histoire, les différentes locutions des Pères et des docteurs à cet égard.

Reste un point à éclaircir, qui en éclaircira beaucoup d'autres : c'est ce qui regarde la fin ou les fins de l'homme, fin naturelle et fin surnaturelle. L'une et l'autre fin est de connaître ou voir Dieu. Mais, comme l'observe Bailly [1] avec tous les théologiens, il y a trois manières de connaître ou de voir Dieu : *Connaissance ou vision compréhensive,* par laquelle Dieu se connaît et se voit parfaitement lui-même, sous tous les rapports, mais qui n'appartient qu'à lui seul ; *Connaissance ou vision abstractive,* par laquelle nous connaissons ou voyons Dieu par un moyen distinct de lui, comme par les créatures, par le discours ou le raisonnement : c'est la fin naturelle de l'homme, laquelle, avec ses moyens analogues, forme la religion naturelle ; *Connaissance ou vision intuitive,* par laquelle nous connaissons et voyons Dieu clairement, non plus par un intermédiaire, mais en lui-même et dans son essence : connaissance, vision naturellement impossible à une créature quelconque, mais qui devient surnaturellement possible à l'homme avec l'aide surnaturelle de Dieu, qu'on appelle la grâce et la gloire : fin surnaturelle de l'homme, dont l'ensemble forme la religion surnaturelle, la religion chrétienne, et dont la manifestation divine constitue la révélation proprement dite. Religion naturelle, religion surnaturelle, deux ordres distincts ; deux ensembles distincts de nature, de moyens et de fins : la nature, c'est l'homme ; la fin, c'est Dieu vu dans ses œuvres, c'est Dieu vu en lui-même ; les moyens, c'est la lumière naturelle de la raison, c'est la lumière surnaturelle de la grâce et de la gloire. Ordre naturel, ordre surnaturel qu'il ne faut pas confondre ni méconnaître l'un

[1] *Tractat. de Deo,* cap. 9. *De visibilitate Dei,* t. 1, edit. Lugduni, 1817, cap. 9, p. 137 et seqq.; t. 3, *Tract. de gratiâ,* p. 2 et 103.

pour l'autre, quoiqu'ils aient toujours coexisté dans l'homme et dans l'humanité avant comme après le péché, avant comme après l'incarnation du Verbe.

Aussi saint Thomas dit-il : « L'homme, après le péché, n'a pas plus besoin de la grâce de Dieu qu'auparavant, mais pour plus de choses : pour guérir et pour mériter ; auparavant, il n'en avait besoin que pour l'une des deux, la dernière. Avant, il pouvait, sans le don surnaturel de la grâce, connaître les vérités naturelles, faire tout le bien naturel, aimer Dieu naturellement par-dessus toutes choses, éviter tous les péchés ; mais il ne pouvait, sans elle, mériter la vie éternelle, qui est chose au-dessus de la force naturelle de l'homme. Depuis, il ne peut plus, sans la grâce ou sans une grâce, connaître que quelques vérités naturelles, faire que quelques biens particuliers du même ordre, éviter que quelques péchés. Pour qu'il puisse tout cela dans son entier, comme auparavant, il faut que la grâce guérisse l'infirmité ou la corruption de la nature. Enfin, après comme avant, il a besoin de la grâce pour mériter la vie éternelle, pour croire en Dieu, espérer en Dieu, aimer Dieu surnaturellement, comme objet de la vision intuitive [1]. »

Or, ces choses si bien distinctes entre elles et si bien distinguées entre elles par saint Thomas et par les décisions de l'Église, la grâce et la nature, la foi et la raison, l'ordre surnaturel et l'ordre naturel, l'Église et l'humanité, les apologistes français, à partir de Malebranche jusques et y compris l'auteur de l'*Essai sur l'indifférence en matière de religion*, les confondent plus ou moins, ou ne tirent pas de leur distinction les conséquences ultérieures, et laissent le tout dans le vague : ce qui empêche leurs apologies de former entre elles un ensemble bien d'accord avec la tradition des Pères et des docteurs, bien d'accord en particulier avec la doctrine spirituelle des saints et des saintes que l'Église honore. Ils supposent plus ou moins, par endroits, avec les pélagiens et les jansénistes, que dans le premier homme la nature et la grâce, la raison et la foi, l'ordre naturel et l'ordre surnaturel étaient la même chose ; que la grâce et la révélation proprement dites, la foi, l'ordre surnaturel n'ont commencé qu'après le péché, pour restaurer ou suppléer la nature, la raison, l'ordre naturel.

Ainsi Bailly définit très-bien la grâce : *Un don gratuit, surnaturel, accordé par Dieu à une créature intellectuelle, par rapport à la vie éternelle. Surnaturel*, ajoute-t-il, c'est-à-dire au-dessus de l'exigence d'une nature quelconque soit créée, soit créable ; qui élève et dis-

[1] *Summa*, 1, *q.* 95, *a.* 4, *ad* 1 — 12. *Q.* 109, *a.* 2. — *Ibid.*, *a.* 3. — *Ibid.*, *a.*

pose vers Dieu, comme auteur de la gloire, ou comme devant être vu immédiatement et possédé par la vision intuitive ; qui nous unit merveilleusement avec Dieu même, considéré tel qu'il est en lui-même, et nous rend en quelque manière participants de la nature divine, comme le dit saint Pierre. Toutes les fois donc que Dieu nous accorde une grâce, c'est à la fin et à l'intention que nous soyons sauvés, et que nous le voyions lui-même immédiatement et intuitivement. C'est ainsi que saint Thomas et les plus célèbres théologiens expliquent en quoi consiste la surnaturalité de la grâce [1].

De même, dans sa question préliminaire sur les divers états de la nature humaine, le même Bailly dit encore : « L'état, comme on l'entend ici, est le mode d'être de la nature humaine par rapport à sa fin dernière. On peut donc distinguer autant d'états que l'homme peut avoir de fins dernières et de dispositions à cette fin. De là, comme, suivant tous les théologiens, on peut distinguer deux fins de l'homme, l'une naturelle à laquelle l'homme est porté par les forces de la nature, l'autre surnaturelle à laquelle il est ordonné par la grâce, on peut, sous ce rapport, distinguer deux états de l'homme : 1° l'état *naturel*, dans lequel l'homme serait ordonné à sa fin naturelle, qui est de voir Dieu abstractivement et par les créatures ; 2° l'état *surnaturel*, dans lequel l'homme est ordonné à une fin surnaturelle, qui est de voir Dieu intuitivement, en lui-même et face à face [2]. Enfin, après avoir développé toutes les parties de cette question, il conclut : De là il s'ensuit que la destination de l'homme à une fin surnaturelle et à la vision intuitive, la grâce sanctifiante qui donne à l'homme un droit à la gloire, les grâces actuelles que Dieu confère à l'homme pour conserver ou réparer la grâce sanctifiante, et la réparation de tout le genre humain, sont des dons gratuits, et que nous devons au Créateur d'infinies actions de grâces pour de si grands bienfaits [3].

De ces premiers principes de la théologie, il s'ensuit que l'homme a une double fin, et par conséquent une double loi, une double religion ; loi, religion naturelle, loi, religion surnaturelle, dont la seconde ne détruit pas la première, mais la présuppose et la perfectionne ; car la grâce ne détruit pas la nature, mais la présuppose et la perfectionne, comme dit excellemment saint Thomas. Or cette double fin de l'homme, que Bailly enseigne et distingue si nettement dans ses traités de Dieu et de la grâce, il n'en sait plus un mot, n'en dit plus un mot dans son *Traité de la vraie religion*, où c'était cependant le lieu d'en parler le plus nettement possible, ne fût-ce que pour

[1] Bailly, t. 3, p. 2. — [2] *Ibid.*, t. 3, p. 102 et 103. — [3] *Ibid.*, p. 127.

éclaircir et dissiper les idées vagues, fausses, équivoques que les incrédules modernes entassent sur ces matières. Bailly semble se joindre à eux pour augmenter la confusion. Il n'adopte pas la distinction des théologiens entre la religion naturelle et la religion surnaturelle. « Rigoureusement parlant, dit-il, il n'y en a qu'une, la religion chrétienne, qui, quoiqu'elle embrasse les préceptes naturels, est cependant *surnaturelle*, en ce que Dieu a manifesté par la révélation la connaissance de la loi naturelle obscurcie en grande partie par les diverses passions des hommes, et en ce que les devoirs de cette loi ne peuvent être observés d'une manière utile au salut sans la foi au Christ [1]. » D'après ces paroles de Bailly, prises à la rigueur, la religion chrétienne ne comprendrait au fond que la loi naturelle, la révélation n'aurait été nécessaire que pour manifester la loi naturelle obscurcie par les passions, la religion chrétienne ne serait intellectuellement surnaturelle qu'à cause de cela, et non plus à cause de la fin surnaturelle de l'homme : ce qui est oublier et contredire les premiers principes de la théologie, que lui-même établit dans ses traités de Dieu et de la grâce.

Hooke, dans ses *Principes de la religion naturelle et révélée*, ne dit pas non plus un mot de la fin surnaturelle de l'homme, comme impliquant pour lui, dès l'origine, un état surnaturel, une religion surnaturelle, une révélation surnaturelle proprement dite. La religion révélée, selon lui, n'est utile ou nécessaire que comme une manifestation plus parfaite de la loi naturelle, et que comme une dispensation surnaturelle de la rédemption, *surajoutée à l'ordre naturel* [2]. Ce qui donne à conclure que, avant cela, il n'y avait point, et que, sans cela, il n'y aurait point d'ordre surnaturel pour l'homme.

Bergier, le plus laborieux et le plus complet des apologistes modernes, est plus exact que Hooke, mais moins que Bailly. Ni dans son *Traité de la vraie Religion*, douze volumes in-12, ni dans son *Dictionnaire de Théologie*, ni dans ses ouvrages moins volumineux, le *Déisme réfuté par lui-même;* la *Certitude des preuves du christianisme; Apologie de la religion chrétienne; Examen du matérialisme*, il ne distingue aussi bien que Bailly la fin naturelle de l'homme et sa fin surnaturelle; nulle part il ne dit aussi nettement que sa fin naturelle consiste à voir Dieu abstractivement dans ses œuvres, et sa fin surnaturelle à le voir intuitivement dans son essence ; nulle part il ne dit aussi nettement que, pour la fin surnaturelle, le moyen est la grâce, et le terme la gloire : il dit bien que la

[1] *Ibid.*, t. 1, p. 280, commencement du traité. — [2] Hooke, *Principia relig.*, etc., t. 2, *appendix. Dissert.* 1re, p. 674.

grâce est un don *surnaturel,* mais il n'explique pas aussi bien que Bailly le sens principal de ce mot *surnaturel,* ou plutôt il ne l'explique pas du tout. De là un vague, de là des équivoques qu'il eût été bien important d'éviter sur ces questions fondamentales, surtout avec les sophistes incrédules au milieu desquels il vivait, et auxquels il fournit pour leur encyclopédie les articles de théologie qui composent son Dictionnaire. Ce vague, ces équivoques apparaissent dès l'entrée de son *Traité de la religion.* Dans l'introduction même, paragraphe vingt-trois, on lit ces mots : « Il n'y a donc jamais eu d'autre religion naturelle que la religion révélée. C'est à prouver ce point important que nous destinons la première partie de cet ouvrage. » Et dans l'indication correspondante de la table des matières, on lit : « Religion naturelle ou primitive. Il n'y a jamais eu de religion naturelle vraie que la religion révélée. » D'après ces paroles, religion naturelle, religion primitive, religion révélée, seraient absolument une seule et même chose. Ce qui est confondre la fin naturelle de l'homme avec sa fin surnaturelle, sa nature avec la grâce divine, sa raison naturelle avec la révélation proprement dite, ou la manifestation divine de l'ordre surnaturel.

Faute d'avoir distingué nettement ces choses capitales, faute d'en avoir bien saisi et développé les conséquences, les ouvrages de Bergier et des autres apologistes modernes sont beaucoup moins utiles qu'ils n'auraient pu l'être. Faute d'avoir distingué nettement ces choses capitales, faute d'en avoir bien saisi et développé les conséquences, l'auteur de l'*Essai sur l'indifférence en matière de religion* s'est fourvoyé et n'a point rempli les magnifiques espérances que le monde catholique avait conçues de ses premiers travaux. Telle est notre conviction intime et profonde : c'est pour cela que nous insistons sur ces points. Et si nous avons pu voir et répandre quelque jour sur ces questions ardues, qui embrassent et souvent embarrassent toute l'histoire de l'Église, nous le déclarons sincèrement, c'est uniquement parce que Dieu nous a fait la grâce de bien distinguer la grâce et la nature, avec les décisions récentes de l'Église romaine, avec l'Ange de l'école et les autres saints docteurs, et même avec les saintes femmes, comme sainte Thérèse et sainte Catherine de Gênes, dont l'Église de Dieu autorise les écrits sur ces matières. Et nous en remercions Dieu de tout notre cœur. Et si nous nous sommes trompé quelquefois dans l'application, telle est du moins la règle que nous avons suivie.

Du reste, le plan de Bergier était bon. Dans la table du premier volume, il intitule son ouvrage : *Traité historique et dogmatique de la vraie religion,* avec la réfutation des erreurs qui lui ont été oppo-

sées dans les différents siècles. « Dieu, disent les Pères de l'Église, donne au genre humain des leçons convenables à ses différents âges [1] ; comme un père tendre, il a égard au degré de capacité de son élève ; il fait marcher l'ouvrage de la grâce du même pas que celui de la nature, pour démontrer qu'il est l'auteur de l'un et de l'autre. Tel est le principe duquel il faut partir, pour concevoir le plan que la sagesse éternelle a suivi en prescrivant aux hommes la religion. Ce plan renferme trois grandes époques relatives aux divers états de l'humanité. » Première époque : *Religion domestique,* révélée de Dieu au premier père du genre humain, Adam, et au second père, Noé. Le chef de famille était le pontife-né de cette religion primitive. Émanée de la bouche du Créateur, elle devait passer des pères aux enfants, par les leçons de l'éducation, et par la *tradition domestique.* Seconde époque : *Religion nationale,* révélée de Dieu par Moïse au peuple d'Israël. « L'homme s'était égaré en prenant pour des dieux les différentes parties de la nature ; Dieu frappa de grands coups sur la nature pour faire sentir aux hommes qu'il en était le maître. Il effraya les Égyptiens, les Chananéens, les Assyriens, les Hébreux, par des prodiges de terreur. *J'exercerai,* dit-il, *mes jugements sur les dieux de l'Égypte :* il déclare qu'il fait des miracles, non pour les Hébreux seuls, mais pour apprendre à tous les peuples qu'*il est le Seigneur.* Il les fit, en effet, sous les yeux des nations qui jouaient le plus grand rôle dans le monde connu. Dieu ne révéla point de nouveaux dogmes, mais il annonça de nouveaux desseins. La croyance de Moïse et des Hébreux était la même que celle d'Adam et de Noé ; le Décalogue est le code de morale de la nature : le culte ancien fut conservé ; mais Dieu le rendit plus étendu et plus pompeux : dans une société policée, il fallait un sacerdoce ; la tribu de Lévi en fut chargée à l'exclusion des autres. La *tradition nationale* était l'oracle que les Hébreux devaient consulter : toutes les fois qu'ils s'en écartèrent, ils tombèrent dans l'idolâtrie ; dès qu'ils voulurent fraterniser avec leurs voisins, ils en contractèrent les vices et les erreurs.

« Mais Dieu ne laissa point ignorer ce qu'il avait résolu de faire dans les siècles suivants. Par la bouche de ses prophètes, il annonça la vocation future de toutes les nations à sa connaissance et à son culte. La religion juive n'était qu'un préparatif à la révélation plus ample et plus générale que Dieu voulait donner, lorsque le genre humain serait devenu capable de la recevoir. »

Troisième époque : *Religion universelle.* « La révélation précé-

[1] Tertull., l. *De virg. veland.*, c. 1. S. Aug. *De verâ relig.*, c. 26 et 27, etc.

dente avait eu pour but de former un royaume sur la terre ; Jésus-Christ prêcha *le royaume des cieux*. Une grande monarchie avait englouti toutes les autres ; tous les peuples policés étaient devenus sujets du même souverain. Les arts, les sciences, le commerce, les conquêtes, les communications établies avaient enfin disposé les peuples à fraterniser et à se réunir dans une seule Église ; le Fils de Dieu envoie ses apôtres prêcher l'*Évangile* ou la bonne nouvelle *à toutes les nations*... J'en ferai, dit-il, un seul troupeau sous un même pasteur.... Les connaissances circulaient d'une nation à une autre : *la tradition universelle* ou la catholicité était donc la base sur laquelle l'enseignement devait être fondé. Telle est, en effet, la constitution du christianisme.

« Ce n'est pas le connaître, continue Bergier, que de l'envisager comme une religion nouvelle, isolée, qui ne tient à rien, qui n'a ni titres ni ancêtres. Ce caractère est l'ignominie de ses rivales : ainsi elles portent sur leur front le signe de leur réprobation. Le christianisme est le dernier trait d'un dessein formé de toute éternité par la Providence, le couronnement d'un édifice commencé à la création; il s'est avancé avec les siècles ; il n'a paru ce qu'il est qu'au moment où l'ouvrier y a mis la dernière main. Aussi les apôtres nous font remarquer que le Verbe éternel, qui est venu instruire et sanctifier les hommes, est celui-là même qui les a créés [1]. Saint Augustin, dans ses livres *De la cité de Dieu*, envisage la vraie religion comme une ville sainte dont la construction a commencé à la création et ne doit être finie que quand ses habitants seront tous réunis dans le ciel [2].

« Jésus-Christ, disent les apôtres, n'est pas seulement d'aujourd'hui ; il était hier, et le même pour tous les siècles [3]. Il était dans les décrets éternels avant la naissance du monde [4]. C'est l'agneau immolé dès la création [5]. L'ouvrage qu'il a consommé développe enfin un mystère caché dans le sein de Dieu dès le commencement des siècles, et fait comprendre la sagesse de sa conduite et de ses desseins éternels [6]. Jésus-Christ a fait de l'Ancien et du Nouveau Testament une seule et même alliance [7]. Conséquemment saint Augustin soutient que le christianisme a existé depuis la création [8] ; et M. Bossuet, que la religion est la même depuis l'origine du monde [9]. »

Voilà comment Bergier s'exprime dans l'introduction de son *Traité de la vraie religion* . S'il y expose la chaîne des faits et des dogmes,

[1] Joan., I. Hebr., 1, c. 1. — [2] Bergier, *Traité de la vraie religion*. Introduction, § 1, 2 et 3. — [3] Hebr., c. 13, 8, — [4] 1. Petr., 1, 20. — [5] Apocal., 13, 8. — [6] Eph., c. 3, v 9 et 10. — [7] *Ibid.*, 2, 24. — [8] *Retract.*, l. 1, c. 13, n. 3. *Epist.* 102, *q.* 2. — [9] *Discours sur l'hist. univ.*, 2e partie, art. 1. Bergier, *ibid.*, § 6.

il y expose aussi l'enchaînement des erreurs et des faux principes, et fait voir qu'il n'y a pas de milieu entre le catholicisme et le pyrrhonisme ou le doute universel.

« Le premier essai des novateurs du seizième siècle fut d'attaquer l'autorité de la tradition : ils ne virent pas qu'en renversant la tradition des dogmes, ils sapaient du même coup la tradition des faits. Car enfin on ne conçoit pas pourquoi il est plus difficile aux hommes de rendre témoignage de ce qu'ils ont entendu que d'attester ce qu'ils ont vu : s'ils sont indignes de croyance sur le premier chef, nous ne voyons pas quelle confiance on peut leur accorder sur le second. Dès que la tradition des faits est aussi caduque et aussi incertaine que la tradition des dogmes, le christianisme ne peut se soutenir ; il est appuyé sur des faits. Tous les arguments que l'on a rassemblés contre l'infaillibilité de la tradition dogmatique ont donc servi à ébranler en général toute certitude morale ou historique. Celle-ci étant intimement liée à la certitude physique, comme nous le ferons voir, les coups portés à l'une ne pouvaient manquer de retomber sur l'autre. Quand on est parvenu à douter des vérités physiques, il ne reste qu'un pas à faire pour contester les principes métaphysiques sur lesquels portent nos raisonnements. A proprement parler, ces trois espèces de certitudes sont appuyées sur le même fondement, sur le sens commun; on ne peut donner atteinte à l'une sans diminuer la force des autres [1].

« L'axiome sacré des uns et des autres (protestants et incrédules) est que l'homme ne doit écouter que sa raison, ne se rendre qu'à l'évidence, rejeter tout ce qui lui paraît faux et absurde. Voyons les divers usages que l'on a faits de cette maxime séduisante [2]... Pour résumer en deux mots, les protestants ont dit : Nous ne devons croire que ce qui est expressément révélé dans l'Écriture, et c'est la raison qui en détermine le vrai sens. Les sociniens ont répliqué : Donc nous ne devons croire révélé que ce qui est conforme à la raison. Les déistes ont conclu : Donc la raison suffit pour connaître la vérité sans révélation ; toute révélation est inutile, par conséquent fausse. Les athées ont repris : Or, ce que l'on dit de Dieu et des esprits est contraire à la raison ; donc il ne faut admettre que la matière. Les pyrrhoniens viennent fermer la marche en disant : Le matérialisme renferme plus d'absurdités et de contradictions que tous les autres systèmes; donc il ne faut en admettre aucun [1]. »

Dans la première partie de son *Traité*, ch. 1er, origine de la religion primitive, art. 1er, De la religion des patriarches, paragraphes 9, 10

[1] Bergier, § 10. — [2] § 12. — [3] § 13.

et 11, Bergier prouve, contre les incrédules, et par l'Écriture sainte et par les auteurs profanes, que la notion d'un seul Dieu s'est conservée partout, et que l'idolâtrie n'est point la première religion.

« Cependant, malgré les progrès du polythéisme, qui s'étendit de jour en jour, la notion d'un seul Dieu, créateur et maître de l'univers, ne fut point entièrement effacée de la mémoire des hommes ; on en retrouve des vestiges même chez les peuples plongés dans la superstition la plus grossière. C'est un reste précieux de la religion primitive, un monument subsistant de la tradition de nos premiers pères, que l'ignorance et les passions n'ont pu détruire. Il est important d'établir ce fait, à cause des conséquences qui en résultent ; les écrivains sacrés et profanes se réunissent pour en rendre témoignage.

« Lorsque Abraham sortit de la Chaldée, par ordre de Dieu, pour venir habiter la Palestine, son premier soin, dans tous les lieux où il séjourna, fut d'ériger des autels au Seigneur et d'invoquer son saint nom [1]. Nous ne voyons pas qu'il ait été troublé dans ce culte par les Chananéens, maîtres de ces contrées, ni qu'ils lui aient témoigné de l'aversion ; nous remarquons au contraire que ces peuples connaissaient et adoraient le même Dieu qu'Abraham. Après la victoire remportée par ce patriarche sur le roi de Sennaar et ses alliés, Melchisédech, roi de Salem, *prêtre du Très-Haut*, accompagné du roi de Sodome, bénit Abraham au nom de ce même *Dieu qui a créé le ciel et la terre* [2].

« Abimélech, roi de Gérare, dans le pays des Philistins, professe la même foi qu'Abraham ; il croit que la justice divine punit le crime et épargne les innocents [3]. Ce roi, suivi du général de ses troupes, fait alliance avec Abraham *au nom de Dieu*, persuadé que Dieu protége ce patriarche [4]. Quarante ans après, les mêmes personnages renouvellent le traité avec Isaac, et tiennent encore le même langage [5]. Les habitants de Heth vendent à Abraham le droit de sépulture parmi eux et le regardent comme un *homme puissant protégé de Dieu* [6].

« Lorsqu'il envoya son économe dans la Chaldée chercher une épouse à Isaac, Laban et Bathuel ne font mention que d'un seul Dieu qui conduit tous les événements. Ils conservent les mêmes idées après, en faisant alliance avec Jacob ; ils prennent à témoin le Dieu d'Abraham et de Nachor, qui voit et entend leurs serments, qui punit la foi violée, et ils lui offrent des victimes : preuve certaine que les idoles de Laban n'avaient pas éteint le culte du vrai Dieu dans sa famille.

[1] Gen., 12, 7 ; 13, 4, 18 ; 21, 33. — [2] *Ibid.*, 14, 17. — [3] *Ibid.*, 20. — [4] *Ibid.*, 21, 22. — [5] *Ibid.*, 26, 28. — [6] *Ibid.*, 23, 6.

Les Moabites et les Ammonites, descendants de Lot, neveu d'Abraham; les Syriens, issus de Nachor; les Ismaélites et les Madianites, enfants d'Abraham, nés d'Agar et de Céthura; les Iduméens, dont Esaü était le père, ne purent oublier dans peu de temps les leçons et la croyance de leurs aïeux. Jéthro, prêtre ou chef d'une tribu de Madianites, dont Moïse épousa la fille, connaissait le vrai Dieu; il le bénit des prodiges qu'il a faits pour tirer son peuple de l'Égypte, il le reconnaît pour Dieu suprême et lui offre des sacrifices. Les amis de Job, qui étaient Arabes ou Iduméens comme lui, ne parlent point d'un autre Dieu que du créateur de toutes choses.

Balac, roi des Moabites, qui avait fait venir Balaam pour maudire les Hébreux, connaissait le même Dieu qu'eux; il le nomme simplement *le Seigneur*. Balaam n'en nomme point d'autres dans ses prédictions que le Tout-Puissant; il dit que c'est Dieu qui a tiré Israël de l'Égypte et qui inspire les prophètes. Le culte de Béelphégor, établi pour lors chez les Moabites, n'avait donc pas encore étouffé la connaissance du souverain Seigneur de l'univers.

« En Égypte même, où l'on place le berceau de l'idolâtrie, la notion d'un seul Dieu s'est conservée très-longtemps. Lorsque Joseph paraît devant Pharaon et lui explique ses songes, ce roi reconnaît que Joseph est rempli de l'esprit divin, que Dieu lui a révélé l'avenir. Quand l'ordre fut donné, sous un de ses successeurs, de faire périr tous les enfants mâles des Hébreux, il est dit que les sages-femmes égyptiennes *craignirent Dieu*, n'exécutèrent point cet ordre cruel. A la vue des miracles de Moïse, les magiciens disent : *Le doigt de Dieu est ici ;* et Pharaon : *Le Seigneur est juste, mon peuple et moi nous sommes des impies.* Près de périr dans la mer Rouge, les Égyptiens s'écrient : *Fuyons les Israélites, le Seigneur combat pour eux contre nous.* Cependant les Égyptiens adoraient déjà le bœuf Apis, et Pharaon avait répondu d'abord à Moïse qu'il ne connaissait pas le Seigneur. Concluons-en que l'idolâtrie était déjà très-enracinée parmi les Égyptiens et la connaissance du vrai Dieu fort affaiblie. Les miracles de Moïse auraient dû la renouveler, si l'aveuglement des hommes était moins difficile à guérir.

« Rahab, femme née à Jéricho parmi les Chananéens, reçoit chez elle les espions des Hébreux, et avoue que leur Dieu est le *Dieu du ciel et de la terre.* Adonibezech, dans son supplice, reconnaît la justice de Dieu, qui lui rend le même traitement qu'il a fait aux autres rois.

« Plusieurs siècles après, les monarques de l'Orient se servent encore des mêmes expressions. Lorsque Salomon fut élevé sur le trône, le roi de Tyr rendit grâces au Seigneur du ciel et de la terre

de ce qu'il avait donné à David un successeur digne de lui. La reine de Saba, étonnée de la sagesse et de la magnificence de Salomon, rend à Dieu le même hommage. Cyrus, dans ses édits, publie que ses victoires sont un don du *Dieu du ciel*. Darius ordonne aux Juifs de faire pour lui des vœux au *Dieu du ciel*. Assuérus le nomme ainsi dans un décret adressé à tout son empire. Nabuchodonosor, puni de son orgueil, s'humilie devant Dieu. Les habitants de Ninive le connaissaient sans doute, puisqu'ils firent pénitence à la prédication de Jonas ,qui leur parlait de sa part. Achior, chef des Ammonites, rend témoignage du culte que les Israélites ont toujours rendu au seul Dieu du ciel, et des prodiges qu'il a opérés en leur faveur.

« De là on doit conclure que, si toutes ces nations sont tombées dans l'idolâtrie, leur aveuglement a été très-libre et très-volontaire; Dieu leur avait donné assez de facilité pour le connaître et assez de motifs pour persévérer dans son culte. Les incrédules, qui ne cessent de calomnier la Providence sur ce point, ne sont pas moins inexcusables que les idolâtres.

« Ajoutons au témoignage des livres saints, continue Bergier, celui des auteurs profanes; il en résultera, non-seulement que les écrivains juifs ont été bien instruits, mais encore que le polythéisme et l'idolâtrie n'ont point été la première religion du genre humain.

« Pour commencer par les Égyptiens, nous lisons dans Lucien que ces peuples n'avaient anciennement point de statues dans leurs temples: il ajoute qu'il a vu dans la Syrie plusieurs anciens temples où il n'y avait aucune image, aucune représentation. Or, on sait que les peuples n'ont pas été plutôt polythéistes qu'ils ont essayé de représenter leurs dieux, et ont rendu un culte à leurs images. Selon Plutarque, les Thébains ne reconnaissaient aucun dieu mortel; ils n'admettaient d'autre premier principe que le dieu *Cneph* ou *Cnuph*, qui est sans commencement et n'est point sujet à la mort. Les prêtres égyptiens, interrogés par César sur le culte qu'ils rendaient aux animaux, répondirent qu'ils adoraient en eux la divinité dont ils étaient les symboles. Synésius leur attribue cette même croyance. « Selon les Égyptiens, dit Jamblique, le premier des dieux a existé seul avant tous les êtres. Il est la source de toute intelligence et de tout intelligible. Il est le premier principe, se suffisant à soi-même, incompréhensible, le père de toutes les essences. » Ils le représentaient par un serpent à la tête d'épervier, placé au milieu d'un cercle environné de flammes, ou sous la figure d'un homme, de la bouche duquel sortait un œuf qui était le symbole du monde; mais on ne peut pas prouver qu'ils lui aient rendu un culte.

« Selon le fragment de Sanchoniathon, les Phéniciens avaient une

cosmogonie semblable à celle de Moïse ; ils admettaient par conséquent un seul Dieu créateur. M. de Gébelin a fait voir, par l'explication de cet ancien monument, que le traducteur grec en avait mal rendu le sens ; qu'en ramenant les termes à leur vraie signification, l'auteur phénicien se trouve d'accord avec le législateur des Hébreux. Les anciens Chaldéens faisaient profession de croire qu'il n'y a qu'un seul premier principe de toutes choses, existant par lui-même, plein de bonté et de lumières. Nous verrons dans le chapitre trois, que les Chinois, les Indiens, les Perses ont connu, dès les premiers temps, un seul Dieu créateur, et que cette notion subsiste encore dans leurs livres, malgré l'idolâtrie à laquelle ils sont livrés.

« Les Grecs, dont la superstition a infecté tout l'univers, n'adoraient qu'un seul Dieu dans les premiers temps. M. Boivin l'aîné l'a prouvé par les témoignages exprès d'Anaxagore, de Stace, de Platon, de Pronapidès, précepteur d'Homère, et du fragment de Sanchoniathon. Aristote, *De mundo*, cap. VI, dit que c'est une tradition ancienne, transmise partout des pères aux enfants, que c'est Dieu qui a tout fait, et que c'est lui qui conserve tout. Platon a dit la même chose en mêmes termes. Plutarque assure que cette dernière doctrine remonte jusqu'aux premiers temps ; qu'elle n'est d'aucun auteur connu ; que de tout temps elle a été commune aux Grecs et aux Barbares. Ocellus Lucanus, le plus ancien philosophe dont nous ayons des écrits, parle de Dieu comme d'une intelligence unique et attentive aux actions des hommes. C'était la doctrine traditionnelle des sages qui l'avaient précédé.

« Théophraste, dans Porphyre, dit que la religion, dans ses commencements, était fondée sur des pratiques très-pures. On n'adorait alors aucune figure sensible ; on n'offrait aucun sacrifice sanglant ; on n'avait point encore inventé les noms et la généalogie de cette foule de dieux qui ont été honorés dans la suite : on rendait au premier principe de toutes choses des hommages innocents, en lui présentant des herbes et des fruits pour reconnaître son souverain domaine. Hérodote nous apprend que les Pélasges, premiers habitants de la Grèce, honoraient confusément des dieux qu'ils ne distinguaient point et auxquels ils ne donnaient point de noms. S'ils en avaient adoré plusieurs, ils auraient été forcés de les distinguer par des noms.

« Hésiode, plus ancien que les auteurs précédents, fournit plusieurs preuves de la même vérité. 1° Dans la *Théogonie*, il peint Cœlus, et après lui Saturne, comme dieux jaloux, qui ne voulaient point partager l'empire avec les Titans ou avec les enfants de la terre. Apollodore dit de même, au commencement de son *Histoire des dieux*, que Cœlus est le premier qui ait régné *sur tout l'univers*.

2° Dans les *Travaux et Jours* d'Hésiode, nous lisons que sous Saturne les hommes ne rendaient point de culte aux dieux bienheureux qui habitent l'Olympe. 3° Selon lui, c'est à Sicyone que les hommes disputèrent contre les dieux pour savoir quel culte on leur rendrait. Avant cette époque, le polythéisme et l'idolâtrie n'étaient donc pas encore établis. Sophocle a osé dire sur le théâtre d'Athènes : « Dans la vérité, il n'y a qu'un Dieu ; il n'y en a qu'un qui a formé le ciel, la terre, la mer et les vents. Cependant la plupart des mortels, par une étrange illusion, dressent des statues, des dieux de pierre, de cuivre, d'or et d'ivoire, comme pour avoir une consolation présente dans leurs malheurs. Ils leur offrent des sacrifices ; ils leur consacrent des fêtes, s'imaginant vainement que la piété consiste dans ces cérémonies. »

« A la naissance de Rome, les peuples d'Italie ne connaissaient point encore l'idolâtrie grecque à laquelle ils se livrèrent dans la suite. Numa, législateur des Romains, leur avait enseigné une religion plus pure. Il leur défendit, selon Plutarque, de s'imaginer que Dieu eût la forme d'homme ou de bête ; et il n'y avait parmi eux ni statue ni aucune image de Dieu. Pendant les cent soixante premières années, ils bâtirent des temples et autres lieux saints ; mais ils n'y mirent jamais aucune figure de Dieu ni moulée ni peinte, estimant que c'était un sacrilége de représenter, par des choses périssables et terrestres, ce qui est éternel et divin, et qu'on ne pouvait s'élever à la Divinité que par la pensée. — Varron, cité par saint Augustin, atteste le même fait. Si cet usage eût toujours duré, dit-il, le culte des dieux serait plus pur. Il le confirme par l'exemple des Juifs.

« Les peuples même plus occidentaux et plus éloignés des lieux où la première tradition devait se conserver ; les Gaulois, les Germains, les Bretons, les autres nations du Nord ne paraissent être devenus polythéistes que par le commerce qu'ils ont eu avec les Romains. Dans les premiers temps où ils ont commencé à être connus, ils n'adoraient qu'un seul Être suprême. César, Pline, Tacite, Celse dans Origène, et d'autres écrivains en portent ce jugement ; et on peut le confirmer par l'*Edda*, ancien livre des Islandais.

« Parmi le grand nombre de nations autrefois inconnues, que les voyageurs modernes ont découvertes, il n'en est presque aucune chez laquelle ils n'aient trouvé, au milieu des ténèbres d'une superstition grossière, des signes évidents de la notion d'un seul Dieu suprême, quoiqu'on ne lui rende aucun culte. Ce fait essentiel a été prouvé par plusieurs écrivains qu'il serait trop long de copier. Nous ne rapporterons point les témoignages des philosophes sur l'unité de Dieu. Eusèbe, dans sa *Préparation évangélique* ; M. Huet, *Quæstiones alne-*

tanœ ; Cudworth, dans son *Système intellectuel ;* M. de Burigny, dans *sa Théologie des païens*, les ont rassemblés. Il nous paraît moins nécessaire de connaître sur ce point l'opinion des philosophes, que la croyance générale des peuples. »

Voilà ce que dit Bergier dans les paragraphes 9 et 10 ; il conclut dans le onzième : « Il est incontestable que le dogme de l'unité de Dieu a subsisté chez toutes les nations, avec la coutume absurde d'en adorer plusieurs : les incrédules le reconnaissent aussi bien que nous ; mais ils prétendent que le polythéisme et l'idolâtrie sont plus anciens sur la terre que la croyance d'un Dieu suprême et unique. Cette croyance, selon eux, est le fruit tardif des méditations humaines et des leçons de la philosophie. Rassemblons en peu de mots les preuves du contraire. — 1° Les philosophes, les historiens, les poëtes, comme les livres saints, attestent que la croyance d'un seul Dieu, créateur et gouverneur du monde, est le dogme ancien dont on ne connaît ni le commencement ni l'auteur. Ils sont dignes de foi sans doute : ils touchaient de plus près à l'origine des choses, que les incrédules du dix-huitième siècle; l'ignorance et l'opiniâtreté de ceux-ci ne prévaudront jamais sur la déposition constante et unanime de toute l'antiquité. 2° La croyance d'un Dieu suprême se trouve chez les nations sauvages, qui n'ont eu ni raisonneurs ni philosophes; donc elles ne l'ont pas reçue d'eux. Sur quoi fondés jugerons-nous qu'ils l'ont introduite chez les anciens peuples, dans un temps où ceux-ci étaient encore à demi sauvages. »

Voilà comment Bergier prouve contre les incrédules du dix-huitième siècle, et par l'Écriture sainte, et par les écrivains profanes, non pas précisément que la notion d'un seul Dieu suprême se retrouve chez toutes les nations, les incrédules eux-mêmes en convenaient, mais que cette notion est antérieure au polythéisme et à l'idolâtrie, et qu'elle ne vient pas des philosophes. Nous rappelons ces choses, et un peu au long, non pas précisément contre les incrédules du dix-neuvième siècle, mais contre certains membres du clergé français, plus ignorants ou plus incrédules que les incrédules du dix-huitième ; certains ecclésiastiques français, lesquels, ignorant la doctrine constante de leur église sur le premier article du symbole, depuis saint Irénée de Lyon jusqu'à Tournély, Hooke, Bergier et le catéchisme de Montpellier, ou bien n'y croyant pas, accusent de nouveauté ceux qui osent leur rappeler la doctrine de leurs pères et de leurs docteurs, pour les empêcher de commencer dans l'église de France une série de variations doctrinales comme celles des églises protestantes.

Bergier reconnaît et prouve de même, quant au dogme du péché

originel, qu'il y en a des vestiges chez toutes les nations. « L'auteur de la *Philosophie de l'histoire*, dit-il, avoue que la chute de l'homme dégénéré est le fondement de la théologie de tous les peuples. Zoroastre en a fait un dogme de sa religion. L'auteur de l'*Antiquité dévoilée par ses usages* prétend retrouver chez toutes les nations des vestiges de cette tradition ; nous l'avons vue chez les Indiens. Elle n'était pas inconnue aux philosophes grecs ; ils avaient imaginé la préexistence des âmes dans une autre vie où elles ont péché, ils regardaient l'union de ces âmes avec le corps comme une punition de leurs crimes passés. Saint Augustin s'est servi de cette erreur même pour montrer aux pélagiens l'universalité de la croyance du péché originel. Il faut que cette tradition remonte au berceau du genre humain : si elle était née chez un peuple particulier, après la dispersion, elle n'aurait pu se répandre d'un bout du monde à l'autre [1]. »

Quant à la promesse et à l'espérance d'un Sauveur, d'un Messie, les incrédules eux-mêmes conviennent que toutes les nations ont attendu un libérateur [2]. En sorte que ces trois vérités principales, unité d'un Dieu suprême, chute de l'homme, attente d'un rédempteur, étaient généralement connues par toute la terre.

Bergier fait voir pareillement un accord merveilleux entre la règle de la foi catholique et la règle des différentes espèces de certitude humaine et naturelle.

On distingue ordinairement trois espèces de certitude : la certitude physique, qui résulte de la relation des sens ; la certitude métaphysique, qui résulte de l'évidence, de la vue claire et nette d'une chose, vue si claire et si nette, qu'il faudrait renoncer au bon sens pour ne pas y croire. La certitude morale, qui résulte directement de l'accord des sentiments et des témoignages parmi les hommes. Or, dans sa *Dissertation sur les différentes espèces de certitude*, article 1er, paragraphe 1er, Bergier montre que la certitude morale, aussi bien que la certitude physique et la certitude métaphysique, repose sur le sens commun. Voici entre autres comment il s'exprime : « A quelle épreuve faut-il donc mettre ces démonstrations prétendues (il s'agit de démonstrations géométriques) ? C'est de voir si elles font la même impression sur tous les hommes capables de les comprendre ; alors il est impossible qu'elles soient fausses. Ainsi, en dernière analyse, la certitude métaphysique se réduit aussi bien que les autres au *dictamen* du sens commun. » Enfin, dans le dernier chapitre de son traité, paragraphe 7, il conclut que la règle de la foi catholique est la même

[1] Bergier, *Traité*, etc., 1re partie, c. 7, art. 2, § 2. — [2] *Ibid.*, 2e partie, c. 1, art. 2, § 9.

que la règle de la certitude morale. Voici ses paroles : « Par un trait de sagesse profonde, le divin auteur du christianisme a voulu que sa doctrine portât sur la base inébranlable de la certitude morale, et parvînt aux oreilles des simples fidèles par la même voie que toutes les autres institutions de la société. En établissant pour règle de foi, non le degré de capacité des maîtres, ou la mesure de l'intelligence des disciples, non la lettre nue des livres et des monuments, ou les discussions de la critique, mais la tradition universelle, constante, uniforme de l'Église, Jésus-Christ a pourvu également au salut des simples et à celui des savants, a prévenu l'anxiété des uns et l'infidélité des autres. Ici le théologien n'est pas plus privilégié que l'ignorant, ni le pasteur pas plus que le troupeau. Tous sont instruits par le même organe, dirigés par la même règle, retenus par la même autorité. Ce qui est cru et professé par tous les membres, dans tous les lieux, dans tous les temps, telle est la foi de l'Église, la vraie doctrine de Jésus-Christ : *Quod ab omnibus, quod ubique, quod semper :* hors de là, ce n'est plus la foi, c'est l'opinion. »

Ailleurs il montre que l'infaillibilité de l'Église rentre dans la certitude morale ; qu'on ne peut attaquer la première sans attaquer la seconde ; que la tradition universelle est la certitude du témoignage humain portée au plus haut degré ; que quand les incrédules et les protestants ont tant déclamé contre l'infaillibilité de l'Église, ils n'ont pas seulement entendu la question [1]. Il dit en conséquence : « Lorsqu'on demande si un concile a pu être infaillible sur un fait, nous répondons que la certitude morale, poussée au plus haut degré de notoriété, n'est pas plus faillible dans un concile qu'ailleurs ; que pour notre foi, il n'est pas besoin d'une certitude plus grande que celle sur laquelle portent notre vie, notre fortune, nos intérêts les plus chers, nos devoirs même naturels [2]. »

Nous avons déjà vu les Pères de l'Église faire des réponses semblables aux païens de leur temps, qui reprochaient au christianisme de commencer par la foi, par la croyance. Ainsi saint Théophile d'Antioche, dans ses livres à Autolyque, Athénagore et les autres apologistes, saint Augustin, dans son *Utilité de croire*, montrent par les faits que la vie entière de l'homme, la famille, la société publique, la justice, les arts et les sciences commencent par la foi, par la croyance au témoignage humain, et qu'ainsi on ne pouvait pas en faire un reproche au christianisme, qui avait en outre pour lui un témoignage divin.

Chose remarquable, bien que peu remarquée : il n'y a pas jus-

[1] Bergier, *Traité*, etc., 3e partie, c. 8, art. 2, § 3 et 4. — [2] *Ibid.*, c. 1, art. 1, § 20.

qu'aux philosophes modernes, même incrédules, qui ne conviennent que les sciences particulières, même celles qu'on appelle exactes, commencent par la foi, par la croyance au sens commun, ensemble des premières vérités de l'ordre naturel, lesquelles se manifestent naturellement en chaque homme. Les sciences, disent-ils, ne sont autre chose que le résultat de l'expérience générale sur l'objet particulier de chacune d'elles. « Quels sont, demande le géomètre philosophe d'Alembert (*Encyclopédie*, art. Éléments), quels sont, dans chaque science, les principes d'où l'on doit partir? Des faits simples, bien vus, bien avoués, répond-il : en physique, l'observation de l'univers; en géométrie, les propriétés principales de l'étendue ; en mécanique, l'impénétrabilité des corps. »

Mais, dira-t-on, les éléments de géométrie ne reposent-ils point sur des démonstrations rigoureuses? — Non : les éléments de géométrie, comme les éléments de toute autre science, ne reposent que sur l'autorité du sens commun. « Et ce serait, dit d'Alembert, une entreprise chimérique de vouloir y chercher une rigueur imaginaire. Il faut y supposer l'étendue telle que tous les hommes la conçoivent, sans se mettre en peine des difficultés des sophistes sur l'idée que nous nous en formons; comme on suppose en mécanique le mouvement, sans répondre aux objections de Zénon d'Élée. Il faut supposer par abstraction les surfaces planes et les lignes droites, sans se mettre en peine d'en prouver l'existence. » (*Encyclopédie*, art. Géométrie.)

Cependant, les sciences mathématiques n'ont-elles pas une certitude telle que les autres n'en approchent point? — Non : la certitude des sciences mathématiques, comme celle de toute autre, ne repose, en dernière analyse, que sur le sens commun. « On ne peut s'empêcher de convenir, dit encore d'Alembert, *Discours préliminaire de l'Encyclopédie*, que l'esprit n'est pas satisfait au même degré par toutes les connaissances mathématiques : plusieurs d'entre elles, appuyées sur des vérités d'expérience ou sur de simples hypothèses, n'ont, pour ainsi dire, qu'une certitude d'expérience ou de supposition.» Et même, selon ce géomètre philosophe, si l'on examine sans prévention à quoi ces connaissances se réduisent, outre le peu d'application et d'usage qu'on peut en faire, on verra que la plupart de ces axiomes dont la géométrie est si glorieuse, ne sont que des idées simples, c'est-à-dire empruntées au sens commun, mais qu'on exprime par des mots différents. « J'en dis à peu près autant, ajoute le même d'Alembert, des théorèmes mathématiques. Considérés sans préjugés, ils se réduisent à un assez petit nombre de vérités primitives, » c'est-à-dire de vérités empruntées au sens commun.

Du moins, de ces vérités primitives, avouées de tout le monde ou bien une fois supposées, le mathématicien tire des conséquences toujours sûres et avec une certitude infaillible? — Non, pas toujours, car il peut arriver et il arrive en effet que les plus grands génies tirent des mêmes principes des conséquences opposées. Témoin Leibnitz, qui écrivait à Molanus : « Je croyais fermement, monsieur, que ma dernière lettre serait capable de faire voir à M. Eckardus en quoi consiste l'imperfection de la méthode dont il s'est servi ; mais j'ai appris plusieurs choses par cette dispute, entre autres celle-ci, que je ne croyais pas : c'est qu'il faut un juge de controverses en mathématiques aussi bien qu'en théologie. »

En considérant cet accord inattendu des philosophes modernes avec les Pères de l'Église et le plus judicieux des apologistes contemporains, sur les premiers principes et la règle des sciences humaines, il y aurait peut-être moyen de concilier bien des choses; par exemple, la raison et la foi. Bergier fait voir que la règle de la foi catholique et la règle de la certitude morale, aussi bien que des autres, sont la même, le sens commun. Or en quoi le sens commun diffère-t-il de la raison? Bergier, examinant ce que c'est que l'un et l'autre, conclut que le sens commun est la raison par excellence et le plus sûr de tous les guides [1]. Il dit entre autres : « La raison, disent les incrédules, est le guide que Dieu nous a donné pour nous conduire : s'il nous obligeait de la contredire, il se contredirait lui-même. Pure équivoque. Par la *raison*, entendent-ils le sens commun? Nous sommes d'accord. » Il dit immédiatement auparavant : « Enfin, la raison se prend pour le sens commun, comme le penchant et l'habitude qu'ont tous les hommes de juger et d'agir de telle manière dans telle circonstance. C'est le sens commun, par conséquent la raison, qui détermine tous les hommes à donner croyance à toute vérité suffisamment prouvée, soit qu'ils la conçoivent ou non : dans ce sens, nous disons que la foi est raisonnable et que l'incrédulité est contraire à la raison. Sans cet heureux penchant, toute confiance, tout commerce, toute société serait impossible entre les hommes [2]. »

Par suite de cette conciliation entre la raison et la foi, il serait facile d'éclaircir et de concilier les rapports entre la philosophie et la théologie, envisagées comme deux sciences particulières, telles qu'elles s'enseignent de nos jours.

Le procédé commun à toutes les sciences, c'est que chaque science commence par les premiers principes qu'elle tient pour certains,

[1] Table des matières. *Sens commun.* — [2] Première partie, c. 7, art. 1.

autrement qu'elle croit, mais ne démontre pas. Tout le travail de l'intelligence consiste à tirer les conséquences de ces principes, à en faire des applications et à pénétrer plus avant, s'il est possible. La philosophie en particulier commence par les premiers principes de toute raison humaine, principes dont l'ensemble constitue le sens commun proprement dit, principes qu'elle ne démontre pas, mais qu'elle croit ou tient pour certains et dont elle tire les conséquences et fait les applications principales. La théologie, de son côté, commence par les principales vérités religieuses ; vérités que non-seulement elle tient pour certaines, mais qu'elle démontre telles moyennant les premiers principes de la raison humaine, tenus pour certains par la philosophie. Ainsi, dès leur début, c'est sans aucun doute la théologie qui donne le plus d'exercice à l'intelligence de l'individu. Car elle prouve, elle démontre, elle raisonne, même ses premières vérités, tandis que la philosophie ne prouve pas, ne démontre pas, ne raisonne pas ses premiers principes, mais les admet nécessairement.

C'est non-seulement à leur début, mais dans toute la suite de leur développement, que la théologie laisse plus de liberté et d'action à l'intelligence de l'individu que la philosophie.

La théologie, science de vérités religieuses, tant dans l'ordre naturel que dans l'ordre surnaturel, mais principalement dans ce dernier, commence proprement par cet acte de foi, comme premier principe : Mon Dieu, je crois fermement tout ce que l'Église catholique croit et enseigne ; je le crois, parce que vous le lui avez révélé et que vous ne pouvez vous tromper ni nous tromper. Sur quoi il y a trois observations à faire ou à rappeler. 1° L'Église catholique, qui croit et enseigne les choses religieuses, est incontestablement l'autorité la plus grande qu'il y ait sur la terre, l'autorité qui présente le plus de motifs de croire, de tenir pour certain ce qu'elle croit et enseigne, même à ne la considérer que d'une manière humaine et naturelle. 2° Or une des premières choses que l'Église catholique croit et enseigne, c'est que, outre cette infaillibilité naturelle, comme autorité humainement la plus grande, elle a reçu de Dieu une infaillibilité surnaturelle, une assistance spéciale pour ne jamais se tromper dans ce qu'elle croit et enseigne. Son autorité s'élève aussitôt à la plus haute puissance. 3° Outre cette autorité incomparable qui assure au Chrétien la vérité de tout ce que l'Église catholique croit et enseigne, cette Église présente encore à l'individu, sur chaque vérité en particulier, des motifs, des preuves nombreuses tirées de l'Écriture sainte, tirées des saints Pères et des docteurs, tirées de la raison chrétienne et de la nature même de la chose. — Eh bien, et

c'est ici la conclusion, malgré cette autorité non pareille de l'Église, malgré les nombreux motifs qu'elle nous offre sur chaque vérité en détail, notre acte de foi, soit général à toutes les vérités qu'elle croit et enseigne, soit spécial à chacune de ces vérités, cet acte de foi est encore libre et méritoire, tandis que notre croyance, notre adhésion aux premiers principes de la raison humaine, n'est ni libre ni méritoire, mais nécessaire. Ainsi donc, jusque-là, la raison de l'individu est plus libre dans la foi que dans la raison, dans la théologie que dans la philosophie.

Il y a plus : comme la théologie embrasse toutes les théologies religieuses tant dans l'ordre naturel que dans l'ordre surnaturel, elle offre bien plus d'aliment et d'exercice à la libre activité de l'intelligence humaine que la philosophie, qui n'embrasse proprement que les vérités générales dans l'ordre naturel.

Enfin, comme la théologie embrasse toutes les vérités religieuses tant dans l'ordre naturel que dans l'ordre surnaturel, elle embrasse ainsi le ciel et la terre, le temps et l'éternité, Dieu et l'homme ; Dieu et ses œuvres, Dieu considéré non-seulement à travers ses créatures, mais en lui-même : elle présente ainsi à l'intelligence du Chrétien un ensemble immense de vérités, mais de vérités vivantes et vivifiantes, que l'éternité entière ne suffira point à connaître et à aimer. Au milieu de cet océan immense de vérité, de lumière et de vie, l'esprit du Chrétien vit et agit librement, comme le poisson dans l'eau. Voyez le poisson dans l'Océan sans bornes : il y vit, il s'y promène, il s'y repose ; il s'élève jusqu'à la surface, il se plonge jusque dans les abîmes, il s'élance avec impétuosité, il repose et dort immobile, et toujours dans son élément, qui est sa vie et son bonheur ; son malheur et sa mort seraient d'en sortir. Ainsi en est-il de l'âme chrétienne dans cet océan incommensurable des vérités religieuses.

De là, dans l'Église catholique, pour les âmes ferventes, ce besoin de prière, d'oraison, de méditation, de contemplation. De là, dans l'Église catholique, cette existence et cette nécessité si peu comprises des ordres contemplatifs, dont les ordres *annihilatifs* de l'Inde ne paraissent qu'une contrefaçon satanique. Car, dans l'Église de Dieu, la contemplation religieuse n'est que l'exercice le plus élevé et le plus pur de l'intelligence créée. C'est l'apprentisage le plus élevé et le plus pur du ciel et de l'éternité. — Dans un sens, les philosophes eux-mêmes sont une espèce de contemplatifs ; car, à vrai dire, la philosophie est la contemplation des vérités générales de l'ordre naturel, et les philosophes sont les contemplatifs de cet ordre.

Quant aux philosophes qui diraient ou qui disent que tout est ren-

fermé dans la philosophie, en un sens ils ont raison. Tout est renfermé dans la philosophie de la même manière que tout est renfermé dans l'A B C. Par exemple : toutes les bibliothèques du monde sont composées de livres, les livres sont composés de mots, les mots sont composés de lettres, toutes les lettres sont dans l'A B C. Donc l'A B C comprend toutes les lettres, tous les mots, tous les livres, toutes les bibliothèques. Il y a plus : les mots ne représentent-ils pas les idées, les idées ne représentent-elles pas les choses, les choses ne représentent-elles pas les idées divines, les idées divines ne sont-elles pas Dieu même? Donc, en un sens, l'alphabet renferme tout, y compris Dieu. D'ailleurs, le Christ lui-même ne dit-il pas qu'il est l'alpha et l'oméga, la première et la dernière lettre de l'alphabet, le principe et la fin? — De là on peut conclure : 1° que la philosophie renferme toutes les vérités et toutes les sciences, comme l'alphabet renferme tous les mots et toutes les idées; 2° que pour bien cultiver les différentes sciences, il faut bien savoir les éléments et les lois de la raison humaine, autrement la philosophie : comme pour lire avec fruit les livres et les bibliothèques, il faut, avant tout, savoir les lettres, les règles de l'épellation et de la lecture, autrement l'A B C; 3° qu'un philosophe, qui n'est que cela, n'est pas meilleur juge de toutes les idées et de toutes les sciences, que celui qui ne sait que l'A B C ne le serait pour apprécier le mérite des livres et des bibliothèques [1].

Pour en revenir à Bergier (Nicolas-Sylvestre), il naquit à Darnay en Lorraine, le 31 décembre 1718, étudia la théologie à Besançon, sous l'abbé Bullet, fut docteur en théologie, curé de Flange-Bouche, près de Besançon, principal du collége de cette dernière ville, chanoine de la métropole de Paris, confesseur de Mesdames de France, tantes de Louis XVI, et enfin de Monsieur, depuis Louis XVIII. Le clergé de France lui assigna une pension de deux mille livres. Suivant Picot, il mourut à Versailles en 1790. C'était un homme instruit, laborieux, simple et modeste. Ses écrits sont solides et estimables. Peut-être ne leur manque-t-il, pour avoir été plus utiles, que d'être plus resserrés et écrits d'une manière plus attachante [2].

Tant que le duché de Lorraine forma un État indépendant, il n'eut point d'évêche propre, mais était partagé pour le spirituel entre les diocèses de Toul, Verdun, Metz, Strasbourg, Besançon. Dès l'an 1627, à l'instance du duc de Lorraine, la congrégation des cardinaux avait

[1] Voir le développement de ces idées et d'autres semblables dans le *Catéchisme du sens commun*, par l'abbé Rohrbacher, 4e édition, parmi les *Catéchismes* publiés par Migne, 1842, t. 2. — [2] Picot, t. 4, *Biogr. univ.* Feller.

voté l'érection d'un évêché à Nancy. Mais alors même, grâce à la politique du cardinal de Richelieu, commença la dévastation de la Lorraine par les Français et les Suédois; la charité de Vincent de Paul la préserva d'une ruine entière. La Lorraine ayant été réunie à la France, le pape Pie VI, à la demande du roi Louis XVI, comme duc de Lorraine, y érigea deux évêchés l'an 1777, celui de Saint-Dié par une bulle du 21 juillet, celui de Nancy par une autre du 19 novembre.

La ville de Saint-Dié est ainsi nommée de saint Déodat ou Dieudonné, vulgairement saint Dié, qui, d'évêque de Nevers, vint se faire ermite dans les montagnes des Vosges vers le milieu du septième siècle, s'arrêta dans une vallée qu'il nomma le Val de Galilée, et qu'on appelle aujourd'hui le Val de Saint-Dié. Il y bâtit, vers l'an 669, un grand monastère, qui fut nommé Jointures, à cause de la jonction du ruisseau de Rothbach avec la Meurthe. La ville de Saint-Dié se forma autour de ce monastère, qui fut sécularisé en 954 et devint un célèbre chapitre de chanoines ayant haute, moyenne et basse justice, et son doyen le titre de comte de Saint-Dié. Pie VI rappelle que son prédécesseur, le pape saint Léon IX, fut en son temps prévôt de ce chapitre. Il avait en 1777 vingt-quatre chanoines, la ville cinq mille habitants, deux paroisses, des écoles de garçons tenues par les frères de Saint-Yon, des écoles de filles tenues par des sœurs d'écoles, et des hôpitaux desservis par des sœurs de Saint-Vincent de Paul.

Une illustration récente du chapitre collégial de Saint-Dié fut Jean-Claude Sommier, archevêque de Césarée, né l'an 1661, à Vauvillers, dans le comté de Bourgogne, d'une famille honorable. Ayant achevé ses études à l'université de Dôle, où il se distingua par une ardeur infatigable, il embrassa l'état ecclésiastique, se fit recevoir docteur en théologie et fut pourvu successivement des cures de la Bresse et de Giraucourt, dans les Vosges. Doué d'une mémoire heureuse, il possédait une instruction supérieure à son âge et ne tarda pas à se faire remarquer dans la chaire évangélique. D'après les conseils de l'évêque de Toul, il se rendit à Paris pour se perfectionner sur le modèle des grands orateurs. Il passa, lors de son retour en Lorraine, à la cure de Champs (1696), et, quoique privé de toute espèce de secours, il prit la résolution de consacrer à l'étude les loisirs que ses devoirs pourraient lui laisser. Avec des revenus très-bornés, il parvint à se former, en peu de temps, une bibliothèque assez considérable. Il s'appliqua surtout à la théologie, à l'histoire et à la critique sacrée : la philosophie et les sciences occupaient aussi ses moments, et il trouvait encore quelques heures à donner à la culture des lettres latines et françaises. L'extrême activité de Sommier lui permettait

de suffire à tout. Il ne laissait passer aucune occasion d'instruire ses paroissiens. Il les édifiait par sa piété et les soulageait par ses moyens. Appelé à la cour de Lunéville pour y prêcher un avent et un carême, il plut au duc de Lorraine, Léopold Ier, qui le nomma son prédicateur ordinaire et le chargea de quelques oraisons funèbres dont le succès étendit sa réputation et accrut pour lui l'estime de son protecteur. Il devint bientôt conseiller-clerc à la cour de justice du Barrois, fut chargé de différentes négociations importantes à Vienne, Venise, Mantoue, Parme, Paris, et envoyé résident du duc de Lorraine à Rome. Accueilli par le pape Clément XI, qui le nomma protonotaire apostolique, ce fut à la demande de ce pontife qu'il entreprit l'*Histoire dogmatique de la religion*, dont il publia les quatre premiers volumes à Champs, où il établit dans sa cure un atelier typographique, afin de pouvoir surveiller plus facilement l'impression de ce grand ouvrage.

Dans un second voyage qu'il fit à Rome, il fut créé camérier honoraire du Saint-Siége ; et enfin, ayant été renvoyé dans cette capitale une troisième fois, en 1725, pour féliciter Benoît XIII au sujet de son exaltation, le nouveau pontife l'institua archevêque de Césarée, et, par une faveur aussi rare qu'elle est honorable, voulut faire lui-même la cérémonie de la consécration. Le duc de Lorraine récompensa les services de Sommier par la place de conseiller d'État. Outre l'abbaye de Sainte-Croix, il obtint la grande prévôté de Saint-Dié, avec l'autorisation d'exercer les fonctions épiscopales dans le territoire de cette ville, qui fut distraite momentanément de l'évêché de Toul. Il mourut le 5 octobre 1737. Ce prélat était petit, contrefait et d'une physionomie peu prévenante ; mais il raillait le premier de sa laideur, et ses qualités faisaient oublier promptement sa figure. Outre son *Histoire dogmatique de la religion*, Sommier est auteur d'une *Histoire dogmatique du Saint-Siége*, ouvrage très-bien fait et très-utile, qui a pour but de maintenir, sur l'autorité des Papes, l'ancienne doctrine des églises des Gaules et de toutes les églises du monde, contre la variation gallicane imposée aux églises de France par Louis XIV et ses parlements. Comme le chapitre de Saint-Dié était soumis immédiatement au Saint-Siége, il n'est pas étonnant qu'il ait fidèlement conservé la doctrine de son ancien prévôt, le pape saint Léon IX. Le dernier prévôt et premier évêque de Saint-Dié fut l'abbé de La Galaizière. Sacré le 21 septembre 1777, il est mort le 30 juin 1808. Par le concordat de 1801, le siége épiscopal de Saint-Dié avait été supprimé et incorporé au diocèse de Nancy. Il a été rétabli en 1817 et comprend aujourd'hui le département des Vosges.

Nancy, capitale du duché de Lorraine, comme Aix-la-Chapelle

l'avait été du royaume de Lorraine ou du royaume de Lothaire, et Metz du royaume d'Austrasie ou de la France orientale, Nancy, aujourd'hui l'une des plus belles villes de l'Europe, n'est pas fort ancien. La tradition ne fait pas remonter son origine au delà du onzième siècle, sous les premiers ducs héréditaires. A la suite de l'invasion des Normands et des Huns, les villes fortes de Toul et de Metz s'étant concentrées en elles-mêmes et rendues comme étrangères aux populations de la plaine et de la montagne, celles-ci, gouvernées par la famille de Gérard de Saintois, dit d'Alsace, ne tardèrent pas à se bâtir une autre capitale dans une plaine riante et fertile, arrosée par la Meurthe. Cette capitale prit naissance, pour ainsi dire, toute seule. On ne saurait en assigner les commencements ni dire à quelle époque précise les ducs des Lorrains quittèrent Châtenoy pour venir fixer à Nancy le pavillon de leur souveraineté. Mais, de bonne heure, du moins, le séjour leur en plut ; car la femme de Thierry Ier, qui, fils de Gérard d'Alsace, lui succéda l'an 1070, est déjà qualifiée, par le chroniqueur Albéric, *duchesse de Nancy*. Ce n'était alors que le nom d'un château, situé près du village de Saint-Dizier, village détruit plus tard, mais qui a donné son nom à la principale rue de la ville.

D'après la description que le pape Pie VI fait de Nancy dans sa bulle du 19 novembre 1777, cette ville avait alors trente mille habitants, environ cent prêtres, sept paroisses, douze couvents d'hommes, dix de femmes, trois hôpitaux, un chapitre collégial de vingt-un chanoines, ayant droit de porter la soutane violette, et dont le chef portait le titre de primat; une église collégiale ou primatiale, vaste et élégante, sous l'invocation de la sainte Vierge, immédiatement soumise au Saint-Siége, enrichie de beaucoup de saintes reliques, notamment du corps entier de saint Sigisbert, roi d'Austrasie et ancêtre des ducs de Lorraine ; une université (transportée de Pont-à-Mousson) avec les quatre Facultés de théologie, droit canon et civil, médecine et beaux-arts; une maison de missions royales, qui devait faire six missions par an, avec mille livres à distribuer dans chacune aux pauvres. Le Pape érigea donc Nancy en évêché, en lui conservant le titre de primatie, mais sans aucune juridiction sur les autres évêques de Lorraine. Les deux nouveaux diocèses de Nancy et de Saint-Dié furent démembrés de celui de Toul, qui, ayant jusqu'à seize cents paroisses, présentait d'immenses difficultés pour une bonne administration et pour les visites pastorales, surtout dans les montagnes. Rien ne fut démembré des diocèses de Metz, Strasbourg et autres.

Louis XVI nomma pour premier évêque de Nancy l'abbé de Sabran, primat de la collégiale; mais avant l'érection définitive du nou-

vel évêché, il fut transféré à l'évêché-pairie de Laon. Le premier évêque effectif de Nancy fut Louis-Apollinaire de la Tour-du-Pin-Montauban, qui prit possession de son église au mois d'avril 1778. Il chargea de son séminaire et des missions royales les prêtres de Saint-Vincent de Paul, et établit le séminaire dans la maison même des Missions, où il est encore. Pour les classes de théologie, les élèves se rendaient aux leçons de la faculté, qui se donnaient dans l'ancien noviciat des Jésuites, où est actuellement l'hospice des Orphelins, et plus tard dans les bâtiments qui ont conservé le nom d'Université. Les deux derniers professeurs de théologie y furent les abbés Mézin et Jacquemin, morts, le premier, à l'infirmerie de Marie-Thérèse, à Paris; le second, évêque de Saint-Dié, auteurs l'un et l'autre de quelques traités de théologie. Les diocèses de Toul et de Metz furent agrégés à l'université de Nancy. Nancy avait fondé la première maison des dames de la congrégation ou religieuses du bienheureux Pierre Fourier, pour l'éducation des jeunes personnes de leur sexe. Vers l'an 1631, une demoiselle de Ranfin, veuve Dubois, y fonda la maison et la congrégation du Refuge, pour recueillir les filles perdues qui voulaient revenir à une vie meilleure. Vers l'an 1663, d'autres pieuses filles et veuves y fondèrent la congrégation de Saint-Charles, pour le service des malades et l'instruction des enfants pauvres : congrégation qui s'est étendue de nos jours jusqu'en Prusse et en Bohême. Toujours en Lorraine on a eu du zèle pour l'instruction de la jeunesse. A Toul, il y avait un séminaire de maîtres d'école qui a subsisté jusqu'en 1791. Dès avant 1700 s'y était formée une congrégation de sœurs d'école, dites sœurs Vatelotes, qui subsiste encore d'une manière florissante à Nancy, sous le nom de sœurs de la Doctrine chrétienne, et envoie des colonies jusque dans la France d'Afrique. Le fondateur fut un pieux prêtre du diocèse de Toul, Jean Vatelot, né à Bruley, où sa maison paternelle est encore la maison d'école pour les filles de la paroisse. Il consacra à cette bonne œuvre, non-seulement son patrimoine, mais sa personne, ainsi que ses trois sœurs. D'abord vicaire de la cathédrale de Toul, puis chanoine, et enfin promoteur du diocèse, il vit de près l'état déplorable où se trouvait l'instruction de la jeunesse, par suite des guerres et des désastres qu'avait éprouvés la Lorraine. Il résolut de donner aux enfants des instituteurs et des institutrices, et de préparer aux malades des infirmières. Il communiqua son dessein à ses trois sœurs et les associa à son œuvre. Tel en fut le commencement. Il se vit puissamment secondé par les évêques de Toul, notamment Scipion-Jérôme Bégon, qui, ayant succédé l'an 1721 à Blouet de Camilly, transféré à l'archevêché de Tours, fut pendant trente-deux

ans le modèle d'un bon pasteur. Le bienheureux Pierre Fourier avait prescrit à ses religieuses, non-seulement la vie de communauté, mais la clôture : saint Vincent de Paul prescrit aux sœurs de charité, non point la clôture, mais la vie de communauté, et ne permet pas qu'elles aillent jamais seules. Vatelot, touché de compassion pour les enfants les plus délaissés, plein de confiance en Dieu et dans la vertu de ses filles, osa les placer seules dans des paroisses, même fort éloignées, qui n'avaient pas le moyen d'en entretenir plus d'une. Et Dieu a béni jusqu'à nos jours sa pieuse confiance. Jean Vatelot mourut après l'an 1750. Son successeur au moment de la révolution française, comme supérieur de la congrégation de la Doctrine chrétienne, fut un saint prêtre, Antoine-Gabriel de Manessy, né en 1740, au château de Maixe, près de Lunéville, et mort à Nancy en 1802, en travaillant au rétablissement de sa congrégation, avec son pieux ami, Pierre Doré, vénérable Jésuite, mort en 1816, à l'âge de quatre-vingt-trois ans.

Pendant que l'abbé Vatelot fondait à Toul une congrégation de sœurs, pour aller, même seules, instruire les enfants des villes et des villages, pourvu qu'on leur assurât la subsistance nécessaire, un autre saint prêtre de Lorraine fondait à Metz, à Dieuze, à Saint-Dié et en Chine, une autre congrégation de sœurs, pour aller instruire les enfants des villages et des hameaux, non-seulement seules, mais sans aucune subsistance assurée de la part des hommes, et l'attendant uniquement de la Providence, comme les oiseaux du Ciel. Cette institution, que nous trouverions si merveilleuse dans les premiers siècles de l'Église, c'est la congrégation des sœurs de la Providence, divisée aujourd'hui en plusieurs branches, et répandue en plusieurs pays d'Europe, et même jusqu'à la Chine.

Le fondateur, Jean-Martin Moye, naquit vers l'an 1729, dans la paroisse de Cutting, entre Dieuze et Fénétrange, contrée de Lorraine alors du diocèse de Metz. Sa famille, qui jouissait d'une certaine aisance, subsiste encore. Il était vicaire de la paroisse de Saint-Victor à Metz, en 1754, lorsqu'il forma le projet d'envoyer de pieuses filles dans les campagnes et surtout dans les hameaux les plus abandonnés, pour instruire les enfants et autres qui en auraient besoin. Comme cette pensée ne le quittait point, il avait lieu de croire qu'elle venait de Dieu. Il pensait d'abord envoyer quelques filles à Toul, au noviciat des sœurs fondées par l'abbé Vatelot; mais comme les sœurs vatelotes n'allaient que là où elles avaient un traitement assuré, l'abbé Moye y vit deux inconvénients pour son entreprise. Ces fondations étant difficiles à faire, les établissements seraient fort rares, et bien des endroits, notamment les plus

pauvres, privés de l'instruction chrétienne. Ensuite, avec l'espoir d'un revenu fixe, on aurait peut-être plus de vocations humaines que de surnaturelles. Il résolut donc d'envoyer ses filles partout où on les demanderait, sans autre fonds que la Providence. Après huit ans de réflexions, il communiqua son projet au vicaire général de Metz, qui le rejeta d'abord comme impraticable. Cependant il lui dit peu après : Les grandes choses ont de petits commencements; commencez par peu. Moye suivit ce conseil. Aidé d'un jeune prêtre nommé Jobal, il envoya trois ou quatre filles vertueuses dans deux villages aux environs de Metz. Dans la ville, on se moquait de son entreprise, comme d'une folie. Et de fait, la première sœur eut bien des déboires. Il arriva un moment où elle ne trouvait plus à se loger. La commune assemblée décida donc qu'on la renverrait. Dans ce moment-là même une bonne femme s'offrit à la prendre chez elle, et la sœur resta. A Metz, l'abbé éprouvait des contrariétés plus pénibles encore. On ne se contentait plus de rire de son projet, on l'attaquait sérieusement. Un magistrat du parlement vint lui faire des reproches dans sa chambre, de ce qu'au moment où l'on abolissait les anciens ordres, il voulait en établir un nouveau. Enfin l'évêque de Metz reçut tant de plaintes d'hommes en place, tant ecclésiastiques que laïques, qu'il fit défendre à l'abbé Moye d'établir de nouvelles sœurs, voulant toutefois que celles qui étaient en exercice subsistassent. Ce fut un coup de foudre pour le pauvre fondateur : à l'exemple du Sauveur au jardin des Olives, il tomba une heure entière dans une espèce d'agonie, où il fit coup sur coup mille sacrifices. A la fin cependant il sentit renaître un rayon d'espérance, et il passa la nuit tranquillement. Le lendemain, il réitéra son sacrifice devant un autel de la sainte Vierge. Une vertueuse demoiselle, qui avait beaucoup d'ardeur pour l'établissement des écoles et qui enseignait elle-même des enfants, lui répondit : Ce n'est qu'une épreuve. L'abbé Jobal lui dit avec beaucoup de calme : J'admire la Providence; les sœurs qui restent sont des pierres d'attente. En effet, la même année, l'évêque permit d'établir une nouvelle école, et puis recommanda la bonne œuvre à ses curés dans les synodes. Malgré cela, pas une école ne s'établissait sans de grandes difficultés : plusieurs écoles ne durèrent que quelques années, d'autres que quelques mois. Mais toujours, à l'exemple du Sauveur, les pauvres sœurs faisaient le bien en passant, et jetaient dans le cœur de l'enfance des semences de piété qui ne s'en effacèrent jamais.

Cependant, devenu odieux à grand nombre de personnes et à plusieurs prêtres de Metz, l'abbé Moye fut envoyé vicaire à Dieuze. Il avait déjà eu le désir d'aller travailler dans cette paroisse; ses

adversaires lui en procurèrent le moyen. Il y resta trois ans, établissant des écoles dans les environs. Dans les commencements, il eut toutes les peines imaginables. Quelques-uns de ses parents, qui, par contre-coup, avaient part à ses humiliations, lui en faisaient d'amers reproches. Ainsi méprisé et rejeté du monde, il sentit naître en son cœur une grande confiance, que le Seigneur le prendrait en miséricorde, lui et son œuvre.

A Dieuze, il trouva une sainte fille de près de soixante ans, Marie-Morel, qui seconda son projet avec beaucoup de zèle et de sagesse, et fut la première supérieure de la congrégation. Elle commença plusieurs écoles, d'abord à Cutting, l'endroit natal de l'abbé Moye; quelques années après, à Gondrexange, près de Sarrebourg, et ensuite dans les environs de Saint-Dié. Elle eut partout bien des contradictions et des humiliations à supporter. Par exemple, au moment qu'elle arrive à Gondrexange, on assemble la commune au son de la cloche, mais c'est pour la chasser. Elle va se jeter aux pieds du curé, lui demande sa bénédiction et la permission de faire l'école. Le curé, quoique peu disposé en sa faveur, ne put retenir ses larmes. La sœur demeura et fit l'école.

Comme l'abbé Moye avait un zèle selon la science, il instruisait solidement les peuples sur les dispositions avec lesquelles il faut recevoir les sacrements. Quelques hommes à routine le trouvèrent mauvais, et en firent des plaintes. Après trois ans de séjour à Dieuze, l'abbé Moye en fut déplacé avec plus d'ignominie encore qu'il ne l'avait été de Metz. Il passa successivement dans les villages de Guéblin, de Moussey et enfin de Gondrexange, où il resta quatre ou cinq mois en qualité de vicaire. Au mois d'octobre 1768, il fut appelé à Saint-Dié par M. de Mareille, alors évêque de Sion et grand-prévôt du chapitre, à l'effet de commencer son séminaire. Il y resta dix ou onze mois, et nous avons, écrites de sa main, plusieurs instructions sur la vocation et les devoirs du sacerdoce, qui paraissent avoir été faites dans cette occasion.

A Saint-Dié, l'abbé Moye fit connaissance d'un vertueux chanoine, l'abbé Raulin, auquel il communiqua son projet des écoles. Il lui dit même positivement que ce serait lui qui le mettrait à exécution. Et de fait, M. Raulin s'y dévoua tout entier, et réussit malgré toute espèce d'obstacles. D'autres vertueux prêtres secondaient la bonne œuvre. M. Galland, curé de Charmes, avec son vicaire, M. Feys, qui succéda depuis à M. Moye comme supérieur général des sœurs, établit un noviciat à Esseigney pour les sœurs françaises; M. Lacombe, curé de Haut-Clocher, près de Sarrebourg, puis de Sirstal, près de Bitche, en établit un autre pour les sœurs allemandes.

Voyant son œuvre si bien soutenue par de saints prêtres, M. Moye exécuta un autre projet qu'il avait depuis longtemps dans le cœur : ce fut d'aller prêcher la foi aux païens de la Chine, où étaient déjà quelques-uns de ses compatriotes, notamment les prêtres Rictewald et Gleyo. Il se rendit à Paris l'an 1769, et y demeura un an. Comme le moment de la Providence n'était pas encore arrivé, il revint en Lorraine, et y fit avec beaucoup de zèle et de succès des missions dans les campagnes. Il retourna de nouveau à Paris, et s'embarqua pour la Chine le 30 décembre 1771.

Il n'oublia point ses chères filles ou sœurs d'Europe. Le long de la route, il leur écrivit une douzaine de lettres, la première datée de Paris, les autres de dessus la mer ou de la Chine, où il leur explique l'esprit et les vertus de leur état, et les règles qu'elles doivent y observer. Ces lettres servent de constitutions aux sœurs de la Providence. En allant à la Chine, il ne pensait pas du tout y établir jamais des écoles. Ce ne fut qu'au bout de cinq ans qu'il parla de ses écoles d'Europe à son confrère Gleyo, qui y montra beaucoup d'intérêt. Mais sur la proposition d'établir de ces écoles en Chine, il répondit que c'était impossible. Cependant, cette idée lui revenant toujours, il se mit à prier. Pendant qu'il récitait la Salutation angélique, il lui sembla entendre dire à la sainte Vierge : C'est mon ouvrage. Il en écrivit aussitôt à M. Moye, qui lui envoya une vertueuse fille, Françoise Géhu, à plus de cent lieues de chez elle. Quand elle arriva, M. Gleyo était absent. Elle fut très-mal reçue. On voulait la renvoyer. Elle ne savait que devenir ni que faire. On ne cessait de crier contre elle. Ainsi fut installée la première sœur chinoise de la Providence. M. Gleyo, étant survenu, lui donna quelques personnes à instruire. Plus tard, elle fut placée à la tête d'une école de grandes filles. Mais une persécution s'éleva. Il fallut s'enfuir de côté et d'autre. Les filles se dispersèrent; mais il en résulta un plus grand bien, car, au lieu d'une école, il s'en forma plusieurs. L'évêque de la province demanda des sœurs à M. Moye, qui lui en envoya deux. Les écoles se multipliaient de tous côtés. M. Moye rapporte plusieurs miracles qui se firent à cette occasion : ce qui ne doit pas surprendre. Outre qu'il était lui-même un saint homme, M. Gleyo avait souffert une dure prison de huit ans, les fers aux pieds. Parmi les lettres de M. Moye, il y en a trois des sœurs de la Chine à leurs sœurs d'Europe. Et maintenant encore, les *Annales de la Propagation de la foi* nous apprennent que la Chine compte neuf cents de ces sœurs ou vierges chrétiennes faisant les fonctions d'apôtres parmi les enfants, les filles et les femmes de leur patrie.

En 1781, accablé d'infirmités et couvert de glorieuses cicatrices

des persécutions qu'il avait essuyées en Chine, M. Moye revint en Lorraine continuer ses travaux de fondateur et de missionnaire. De concert avec son ami Raulin, il mit la dernière main à l'établissement des sœurs : il donnait en même temps des missions dans les villages et même dans les hameaux les plus abandonnés. Dans les paroisses allemandes, il prêchait en allemand, quoiqu'il le sût fort peu. Mais les peuples, touchés de sa sainteté, écoutaient plus l'esprit que les paroles. On en vit plus d'une fois des effets merveilleux. Ainsi, dans la paroisse allemande de Hoff, près de Sarrebourg, comme il prêchait sur le pardon des injures, il y eut tout à coup une émeute dans l'auditoire, la voix du missionnaire fut couverte par des pleurs et des cris; les uns sortaient de leurs bancs, d'autres marchaient par-dessus les bancs mêmes, pour aller, tout haut, demander pardon les uns aux autres. Ce fait nous a été attesté par un témoin oculaire, le pieux abbé Decker, qui a rétabli le noviciat des sœurs allemandes, maintenant allemandes et françaises, à Saint-Jean-Bassel, entre Fénétrange et Sarrebourg. Dans ses missions, M. Moye faisait non-seulement des instructions communes à tout le monde, mais encore des instructions particulières à chaque classe, aux filles, aux femmes, aux garçons, aux hommes, dans lesquelles il expliquait à chaque classe ses obligations spéciales, avec un détail qu'on ne peut pas leur donner devant tout le monde. Il avait même, sur des feuilles volantes, des instructions sur chacun des péchés capitaux, avec les moyens de s'en corriger. Le vénérable missionnaire persévéra dans ces travaux apostoliques jusqu'à la révolution française, qui l'obligea de sortir de France. Il mourut en odeur de sainteté à Trèves, le 4 mai 1793, après avoir désigné pour son successeur, comme supérieur des sœurs de la Providence, le pieux abbé Feys, que nous avons eu l'avantage de connaître personnellement, et qui, après la révolution, a rétabli le noviciat des sœurs françaises et la maison-mère à Portieux, près de Charmes. M. Moye est encore auteur d'un *Traité de la grâce*, où non-seulement il expose avec exactitude la doctrine de l'Église, mais aussi les conséquences pratiques et les moyens pour conserver et augmenter en nous la grâce, ou la récupérer quand nous l'avons perdue.

Outre les apologistes du christianisme que nous avons déjà nommés, la Lorraine en présentait encore d'autres. L'abbé Sigorgne, né à Rambercourt en 1719, et mort en 1809 à Mâcon, dont il était grand vicaire, fut le premier qui introduisit le newtonianisme dans l'enseignement de l'université de Paris, et publia plusieurs ouvrages sur cette matière. Comme apologiste de la religion, il a laissé : 1° *Défense de la première des vérités;* 2° *Lettres écrites de la plaine, en*

réponse à celles de la montagne; Le philosophe chrétien, ou Lettres à un jeune homme entrant dans le monde sur la vérité et la nécessité de la religion. L'abbé Ladvocat, né à Vaucouleurs en 1709, mort en 1765, est auteur d'un Dictionnaire géographique publié sous le nom de Vosgien, d'un Dictionnaire historique portatif, d'une Grammaire hébraïque, de Dissertations sur l'Écriture sainte, d'une Lettre sur l'autorité des textes originaux. L'abbé de Vence, né à Pareid en Voivre l'an 1676, mort à Nancy l'an 1749, précepteur des jeunes princes de Lorraine, a donné son nom à une belle édition de la Bible, traduite en français, éclaircie par les commentaires et accompagnée de dissertations. L'abbé Brunel, Lazariste, né à Vittel, a publié entre autres un *Parallèle des religions*, 5 vol. in-4°, plein de recherches. L'abbé Aubry, Bénédictin, né l'an 1736 à Deyviller, près d'Épinal, et mort à Commercy l'an 1809, travailla à la continuation de l'histoire des auteurs sacrés et ecclésiastiques, de dom Ceillier, et en rédigea un volume qui n'a pas été imprimé. Il est de plus auteur des *Questions philosophiques sur la religion naturelle*, 1783, qui ont été, dit-on, louées à la fois par Ribailler et Bergier, et par d'Alembert et Lalande, et qui ont été critiquées par l'abbé Guinot dans ses *Leçons philosophiques.* Aubry se défendit par les *Lettres critiques sur plusieurs questions de la métaphysique moderne.* Ses autres productions sont : *Leçons métaphysiques à un lord incrédule, sur l'existence et la nature de Dieu*, 1790; *Questions aux philosophes du jour sur l'âme et la matière*, 1791; *l'Anti-Condillac*, ou *Harangue aux idéologues modernes*, 1801 [1].

A ces divers auteurs du même pays on pourrait peut-être ajouter deux poëtes lorrains, Gilbert et Palissot. En défendant les règles du bon goût et du bon style, ils furent amenés indirectement à défendre la vraie religion contre l'invasion de la philosophie moderne, qui menaçait de tout détruire. Aussi furent-ils tous deux violemment persécutés par les soi-disant philosophes. Gilbert, né à Fontenoy-le-Château en 1751, mourut à Paris en 1780, des suites d'une chute de cheval, qui nécessita un trépan, suivi d'un délire, pendant lequel le malade avala une clef, qui hâta sa mort. Palissot, né à Nancy en 1730, mourut à Paris en 1814 dans de grands sentiments de piété. Leur compatriote, le poëte Saint-Lambert, né à Nancy en 1717, mort à Paris en 1803, auteur du poëme assez beau des *Saisons*, n'a pas toujours fait un usage si honorable de ses talents. Dans sa vieillesse, il crut devoir composer, pour le service de la philosophie incrédule à laquelle il était affilié, un *Catéchisme universel*, ou *Prin-*

[1] Picot, t. 4.

cipes des mœurs chez toutes les nations ; catéchisme sans religion et sans autre morale que celle d'Épicure ; du reste, aussi mal écrit que mal raisonné.

Un littérateur plus heureux de cette époque, c'est le disciple de prédilection de Voltaire, Jean-François de Laharpe, né à Paris l'an 1739, orphelin à l'âge de neuf ans, nourri quelque temps par les sœurs de Charité, et élevé gratuitement dans un des colléges de Paris. Quand il débuta dans la littérature, Voltaire et ses adeptes y régnaient en maîtres. Laharpe se lia de bonne heure avec eux, se distingua par quelques pièces de théâtre, puis par les éloges de quelques personnages illustres, enfin par un cours de littérature ancienne et moderne, où il ramenait les règles du bon goût. Lorsque vint à éclater la révolution française, il en adopta les idées. Toutefois, emprisonné l'an 1794, il se donna tout entier à la religion. Il nous apprend lui-même que sa conversion fut entièrement opérée, lorsque, ouvrant au hasard l'*Imitation de Jésus-Christ,* il tomba sur ces paroles : « Me voici, mon fils, je viens à vous, parce que vous m'avez invoqué. » Pendant sa détention, il traduisit le *Psautier,* à la tête duquel il mit un excellent discours sur l'esprit des livres saints et le style des prophètes. Depuis ce temps, Laharpe fut un homme et surtout un écrivain nouveau. Il ne craignit pas de donner à sa conversion la publicité qu'exigeait le scandale qu'il avait pu donner; et, bravant à la fois les sarcasmes des révolutionnaires et des philosophes, on le vit, dans ses leçons publiques, faire une honorable rétractation. C'est alors qu'il fit paraître son *Cours de littérature ancienne et moderne,* qu'il avait entrepris en 1786.

Parmi les apologistes proprement dits que la France produisit encore en faveur du christianisme dans le dix-huitième siècle, on distingue surtout l'abbé Guénée (Antoine), né à Étampes l'an 1717, mort à Fontainebleau l'an 1803, après avoir été longtemps professeur de rhétorique au collége du Plessis à Paris. Il traduisit de l'anglais : 1° *La religion chrétienne démontrée par la conversion et l'apostolat de saint Paul, de lord Littleton;* 2° *Observations sur l'histoire et sur les preuves de la résurrection de Jésus-Christ, par West.* Il joignit à ces ouvrages une édition de l'écrit de Sherlock contre Woolston, traduit par Lemoine, sous ce titre : *Les témoins de la résurrection de Jésus-Christ examinés suivant les règles du barreau.* Mais l'ouvrage le plus célèbre de l'abbé Guénée est les *Lettres de quelques Juifs à Voltaire.* Elles parurent pour la première fois en 1769. Le succès en fut complet ; et les journalistes comme le public, les Français comme les étrangers, admirèrent les connaissances, la finesse et la modération de l'auteur. Voltaire lui-même ne put s'em-

pêcher de penser comme tout le monde. « Le secrétaire juif, disait-il à d'Alembert le 8 décembre 1776, n'est pas sans esprit et sans connaissances ; mais il est malin comme un singe ; il mord jusqu'au sang, en faisant semblant de baiser la main. » L'abbé Guénée est encore auteur des *Quakers à leur frère Voltaire*, et de quatre *Mémoires sur la fertilité de la Judée*, où il fait voir que la Judée a été, même jusque sous les empereurs romains, telle que Dieu l'avait promise aux Hébreux, une terre fertile, et que, si elle a changé aujourd'hui, on ne peut attribuer la stérilité actuelle qu'à la conquête d'Omar et au mauvais gouvernement des Turcs.

L'abbé Gérard, né à Paris en 1737 et mort en 1813, outre quelques ouvrages dans le même sens, publia le *Comte de Valmont, ou les Égarements de la raison*. Il y montre les égarements d'un jeune homme, entraîné par ses passions et par des sociétés pernicieuses, et y établit les preuves qui ramènent tôt ou tard à la religion un esprit droit et un cœur vertueux. L'abbé de Crillon, né à Avignon l'an 1726 et mort dans la même ville en 1789, frère du duc de Crillon, est auteur des *Mémoires philosophiques du baron de****, où sont présentés sous le jour le plus frappant le charlatanisme, les intrigues, les manéges et tous les travers de la philosophie moderne. L'abbé Bullet, mort à Besançon en 1775, à soixante-seize ans, doyen de l'université de cette ville, a publié : 1° *Histoire de l'établissement du christianisme tirée des seuls auteurs juifs et païens* ; 2° l'*Existence de Dieu démontrée par la nature* ; 3° *Réponse aux difficultés des incrédules contre divers endroits des livres saints*. L'abbé Pluche, né à Reims en 1688 et mort en 1761, a laissé le *Spectacle de la nature*, tableau vivant et animé de l'ouvrage de la création. L'abbé Emery, supérieur de Saint-Sulpice, né à Gex en 1732 et mort à Paris en 1811, a publié successivement l'*Esprit de Leibnitz*, le *Christianisme de Bacon*, les *Pensées de Descartes*, où il rassemble ce que ces illustres écrivains ont dit de favorable à la religion. L'abbé Houteville, né à Paris en 1688, a laissé la *Vérité de la religion chrétienne prouvée par les faits*, où il a eu le tort de mêler quelques idées peu sûres. A l'abbé Pluquet, né à Bayeux en 1716, on doit : *Examen du fatalisme ; Mémoires pour servir à l'histoire de l'esprit humain, par rapport à la religion chrétienne, ou Dictionnaire des hérésies*. A l'abbé de Pontbriand, né en Bretagne : l'*Incrédule détrompé et le chrétien affermi dans la foi*. A l'abbé Pierre Corgne, né à Quimper, vers 1690 d'excellentes *Dissertations sur la dispute entre saint Étienne et saint Cyprien, sur le concile de Rimini, sur le pape Libère, sur le monothélisme et sur le sixième concile général, sur les juges de la foi, sur le droit des évêques*. A l'abbé Pey, d'abord curé dans le diocèse de

Toulon, puis chanoine de Notre-Dame à Paris : *Vérité de la religion chrétienne prouvée à un déiste; le Philosophe catéchiste; La loi de nature développée et perfectionnée par la loi évangélique ; De la tolérance chrétienne, opposée au tolérantisme philosophique; De l'autorité des deux puissances ; Observations sur la théologie de Lyon.* A l'abbé Regnier, né en Auvergne l'an 1718 : *Certitude des principes de la religion contre les nouveaux efforts des incrédules.* A l'abbé Jacques, né en Franche-Comté l'an 1736 : *Preuves convaincantes du christianisme, et une théologie dogmatique.* A l'abbé Lefrançois, né dans le même pays en 1698 : *Preuves de la religion de Jésus-Christ; Examen du catéchisme de l'honnête homme ; Réponses aux difficultés proposées contre la religion chrétienne par Jean-Jacques Rousseau ; Observations sur la philosophie de l'histoire et le Dictionnaire philosophique; Examen des faits qui servent de fondement à la religion chrétienne; Réfutation du système de la nature.* A l'abbé Gauchat, né en Bourgogne l'an 1709 : *Lettres critiques ou Analyse et réfutation de divers écrits contraires à la religion; Catéchisme du livre de l'Esprit ; Harmonie générale du christianisme et de la raison; La philosophie moderne analysée dans ses principes.* A l'abbé Lachambre, né à Paris l'an 1698 : *Traité de la véritable religion contre les athées et les déistes; Lettres sur les Pensées philosophiques de Diderot, et sur le livre des Mœurs de Toussaint ; Traité de l'Église.*

Outre le clergé du second ordre, plusieurs prélats de France se distinguèrent dans ces combats contre l'incrédulité. Le cardinal de Polignac, archevêque d'Auch, né en 1661, mort en 1741, a laissé un poëme latin, l'*Anti-Lucrèce*, autrement de Dieu et de sa nature, où il réfute le matérialisme du poëte païen dans de si beaux vers, que Voltaire n'a pu s'empêcher de placer l'auteur dans son *Temple du goût*. Le Franc de Pompignan, d'abord évêque du Puy, ensuite archevêque de Vienne, né en 1715, mourut en 1790, après avoir longtemps servi l'Église par son zèle, édifié la France par ses vertus et éclairé par ses savants écrits, dont les principaux sont : 1° *Questions diverses sur l'incrédulité ;* 2° *L'incrédulité convaincue par les prophéties ;* 3° *La religion vengée de l'incrédulité par l'incrédulité elle-même ;* 4° *La dévotion réconciliée avec l'esprit ;* 5° *Le véritable usage de l'autorité séculière dans les matières qui concernent la religion.* Charles du Plessis d'Argentré, né en 1673, du doyen de la noblesse de Bretagne, et mort évêque de Tulle en 1740, est auteur de plusieurs ouvrages pleins de recherches. Le plus connu est la *Collection des jugements sur les nouvelles erreurs proscrites dans l'Église depuis le commencement du douzième siècle jusqu'en* 1725. L'évêque de Langres, depuis cardinal de la Luzerne, né à Paris l'an 1738, pu-

bliait, en 1786, son *Instruction pastorale sur l'excellence de la religion*, qui devait être suivie de plusieurs *Dissertations* sur des matières analogues.

Nous avons déjà parlé de l'archevêque de Paris, Christophe de Beaumont. Durant trente-cinq ans, il s'opposa comme un mur d'airain, pour la maison d'Israël, aux efforts redoublés du schisme, de l'hérésie et de l'impiété, que soutenaient des magistrats jansénistes et des philosophes incrédules. Le refus des sacrements aux jansénistes opiniâtres et la justice qu'il rendit aux Jésuites persécutés l'exposèrent à de longues traverses. Exilé quatre fois, à Conflans, à Lagny, à la Trappe, et au château de la Roque, il ne parut point ébranlé de ces coups d'autorité provoqués par un parlement révolutionnaire qui le dénonça plusieurs fois, et particulièrement dans les remontrances du 29 février 1764. Beaumont avait encouru l'animadversion des magistrats pour n'avoir pas voulu reconnaître leurs prétentions schismatiques. Ses mandements les plus connus sont celui du 19 septembre 1756, sur l'autorité de l'Église ; celui du 28 octobre 1763, en faveur des Jésuites ; ceux contre la thèse de Prades ; le livre de l'*Esprit* d'Helvétius ; l'*Emile*, de Jean-Jacques Rousseau ; le *Bélisaire*, de Marmontel. Le recueil de ses mandements forme deux volumes in-quarto. Beaumont jouissait de l'estime personnelle de Louis XV. La reine, le dauphin, la famille royale l'honoraient d'une confiance particulière. Son courage, la noblesse de son caractère, sa conduite exemplaire et soutenue, ses aumônes, lui avaient concilié le respect général, et lui ont attiré les éloges même de ses ennemis. Les magistrats qui le poursuivaient disaient eux-mêmes qu'il était recommandable et révéré par ses qualités et ses vertus personnelles. A sa mort, 12 décembre 1781, on vit trois mille pauvres assiégeant les portes de l'archevêché, demandant leur père. On trouva plus de mille ecclésiastiques et plus de cinq cents autres personnes qui ne subsistaient que de ses bienfaits. Où il prodiguait surtout ses soins charitables, c'est à l'égard des vierges dont l'honneur était en péril ; à l'égard des jeunes gens, pour leur procurer une éducation chrétienne. Beaumont eut pour successeur M. de Juigné, évêque de Châlons, prélat digne de son prédécesseur par sa piété et ses vertus.

Ainsi le clergé de France, le clergé séculier, n'était pas tout à fait en arrière de ses devoirs. Il combattait plus ou moins le schisme, l'hérésie, l'incrédulité. Dans peu il prouvera au monde, d'une manière nouvelle, la vérité de la foi et de l'Église catholique, en sacrifiant pour elle ses biens, sa liberté, sa vie, en la confessant dans les exils, dans les prisons, dans les bagnes, sur les échafauds. Éprouvé

dans la tribulation, il en sortira comme l'or de la fournaise, dégagé de la rouille du siècle, et digne héritier des saints et des martyrs.

Près de la France, en Belgique et en Allemagne, l'abbé de Feller, ancien Jésuite, né à Bruxelles en 1735, mort à Ratisbonne en 1802, combattait lui seul à l'égal d'une armée. Le comte de Buffon, auteur célèbre d'une histoire naturelle, ayant émis, dans sa Théorie de la terre et dans ses Époques de la nature, des idées systématiques qui ont été complétement abandonnées depuis, l'abbé Feller publia deux examens critiques à ce sujet. Buffon reçut des observations semblables d'autres savants, et même de la Sorbonne ; il en donna une espèce de rétractation. Il n'était pas de la secte philosophique. Son ami intime était un Capucin, curé de sa paroisse, auquel il se confessa pour ainsi dire publiquement, lorsqu'il mourut en 1788, à l'âge de quatre-vingt-un ans. Feller publia une réfutation générale de l'incrédulité moderne, sous le titre de *Catéchisme philosophique*, qui a eu des éditions sans nombre, et a été traduit en plusieurs langues. De plus, *Entretiens de Voltaire et de M. P..., docteur de Sorbonne, sur la nécessité de la religion chrétienne et catholique, par rapport au salut ; Lettre sur le dîner du comte de Boulainvilliers, facétie de Voltaire ; Discours sur divers sujets de religion et de morale.*

Feller combattit surtout avec zèle contre les innovations schismatiques de l'empereur Joseph II et de certains prélats d'Allemagne. De là : 1° *Jugement d'un écrivain protestant, touchant le livre de Justinus Febronius ;* 2° *Véritable état du différend élevé entre le nonce apostolique de Cologne et les trois électeurs ecclésiastiques ;* 3° *Supplément au Véritable état, etc. ;* 4° *Coup d'œil jeté sur le congrès d'Ems ;* 5° *Défense des réflexions sur le* Pro memoriâ *de Salzbourg, avec une table générale des quatre ouvrages précédents.* Tous sont cités presque à chaque page de la Réponse de Pie VI aux archevêques de Mayence, de Cologne, de Trèves et de Salzbourg. Ces mêmes ouvrages, écrits en latin, ont été traduits en allemand, et imprimés à Dusseldorf, et à Paderborn, 1782 et 1791. Feller donna de plus une édition des Remontrances du cardinal Bathiani, primat de Hongrie, à Joseph II, empereur, au sujet de ses ordonnances touchant les ordres religieux et d'autres objets. Enfin, lorsque ce même prince, par ses innovations révolutionnaires, brisa le pacte qui lui soumettait les Brabançons, Féller publia, en faveur de ses compatriotes, un grand nombre de pièces qui ont été réunies en dix-sept volumes in-octavo, sous le titre de *Réclamations belgiques, ou Représentations faites au sujet des ordonnances de l'empereur Joseph II.* En même temps il publiait à Luxembourg et à Liége le

Journal historique et littéraire, soixante gros volumes. Depuis 1774 jusqu'en 1794, il en paraissait deux cahiers par mois. Ce journal et celui qui est intitulé Clef du cabinet, à la partie littéraire duquel Feller avait travaillé, contiennent un grand nombre de dissertations sorties de sa plume, sur toutes sortes de matières, mais dans lesquelles il ne manque jamais, lorsque l'occasion s'en présente, de parler en faveur de la religion, et d'en combattre les adversaires. Comme il voyagea beaucoup, il publia un Dictionnaire de géographie, où il augmente et refond presque en entier celui de Vosgien. Enfin il publia un Dictionnaire historique, dont il prit le fond dans celui de Chaudon et Delandine, mais qu'il rectifia de manière à en faire un ouvrage tout différent.

L'abbé Feller fut secondé dans ses travaux pour l'Église, par plusieurs de ses anciens confrères. L'abbé Zallinger, ex-Jésuite, connu par des ouvrages estimés sur le droit naturel et sur le droit public ecclésiastique, publia, l'an 1787, en allemand, des Observations historiques sur le prétendu résultat du congrès d'Ems, avec une explication sur l'affaire de la nonciature de Cologne. L'abbé Dedoyard, ex-Jésuite flamand, avantageusement connu par d'autres écrits sur des matières religieuses, publia, en latin, Colloques d'un docteur d'Ingolstadt sur des choses qui appartiennent à la doctrine et à la discipline de l'Église. Le père Marcellin de Molkenbuhr, religieux réformé de Paderborn, publia aussi plusieurs dissertations sur les controverses ecclésiastiques qui s'agitaient alors [1].

Les bénédictins d'Allemagne avaient un prélat distingué par son savoir et ses vertus : Martin Gerbert, né à Horb, dans la forêt Noire en 1720, et mort en 1793. Devenu abbé du célèbre monastère de Saint-Blaise, il ne relâcha rien de son application à l'étude, en même temps qu'il consacra une vie laborieuse et édifiante au bien de sa maison, de ses sujets et de l'Église catholique, dont les intérêts l'ont aussi vivement que constamment occupé, comme on le voit par la nature de ses ouvrages. Ils sont en grand nombre, dont voici les principaux : *Théologie exégétique ou scripturaire, avec les prolégomènes de la théologie entière ; Théologie dogmatique, suivant l'ordre des temps et de la tradition ecclésiastique ; Principes de la théologie symbolique : — de la théologie mystique, pour le renouvellement intérieur et la sanctification du Chrétien : — de la théologie canonique en ce qui regarde la forme extérieure et le gouvernement de l'Église : — de la théologie sacramentelle ; Théologie liturgique ; Démonstration de la vraie religion et de la véritable*

[1] Pacca, *Nonciature de Cologne.*

Église. Tous ces ouvrages, dit Feller, respirent une érudition vaste et variée, sagement dirigée et employée, une logique exacte, la plus pure orthodoxie, une grande piété, un zèle brûlant. Son administration, ses voyages, sa conversation douce, insinuante, instructive l'ont fait connaître et estimer autant que ses profondes études. La piété et l'humilité s'étaient admirablement unies chez lui avec la science et le plus rare mérite. Il a retracé dans un degré éminent les utiles travaux et les vertus qui distinguaient autrefois cet ordre célèbre, dont la réputation est si étrangement déchue. Rien ne peut exprimer la douleur qu'il ressentait à la vue de cette décadence ; mais ce qui le touchait plus vivement encore, c'était l'apostasie de tant de religieux de différents ordres qui dogmatisaient en Allemagne soit dans les chaires, soit dans les livres ; qui, hérétiques enfroqués, comme les Fra Paolo, déchiraient le sein de l'Église d'une manière plus sûre que par une apostasie avouée. Le savant et pieux abbé en parle de la manière la plus touchante dans son ouvrage *De la puissance légitime de l'Église touchant les choses saintes* (l. II, c. III) ; mais il espère en même temps que l'Église, qui a triomphé de tant de persécuteurs, triomphera également de ces derniers, les plus odieux comme les plus dangereux de tous.

A cette époque, la théologie protestante subissait une révolution en Allemagne. Nous avons vu saint Augustin dire aux Manichéens : « Je ne croirais pas même à l'Évangile, si l'autorité de l'Église catholique ne me le persuadait. » Et saint Augustin avait raison ; car l'Église catholique, toujours vivante, avec la parole et la tradition toujours vivante qu'elle a reçue de Dieu, est antérieure à l'Évangile, à la parole de Jésus, écrite, qu'elle nous transmet également d'âge en âge, avec sa vivante interprétation. Luther rejeta l'autorité vivante de l'Église catholique pour s'attacher à la lettre morte de la Bible, interprétée par lui-même. Ce droit, usurpé par Luther, appartenait aussi bien à tout autre ; c'était poser l'anarchie en principe. Les conséquences se firent bientôt sentir. Pour en empêcher le développement, on dressa des confessions de foi, des symboles, des *credo* officiels, dont il fut défendu de s'écarter publiquement, sous peine de châtiment de la part du prince. C'était une espèce de tradition toute neuve et de fabrique protestante. Les choses en restèrent là pour la masse des protestants d'Allemagne, jusque vers le milieu du dix-huitième siècle. Les innovations philosophiques de l'Angleterre et de la France commencèrent à pénétrer en Allemagne : c'était au moment qu'y naissait la littérature allemande par les travaux de Gottsched, de Schiller, de Klopstock, de Gœthe, de Lessing, de Voss, de Stolberg. Par suite de tout cela, les esprits furent naturel-

lement tentés de se soustraire à l'autorité purement humaine du protestantisme officiel, et de tirer la dernière conséquence du protestantisme primitif de Luther et de Calvin, laquelle est la souveraineté absolue et illimitée de la raison individuelle, connue maintenant sous le nom de rationalisme. Chacun se mit donc à examiner librement l'autorité et le sens de la Bible, plus librement encore l'autorité des *credo*, des symboles décrétés par le prince ou par la diète d'Allemagne. Comme on rejetait l'autorité toujours vivante de l'Église catholique, de qui cependant on avait reçu la Bible, on ne savait plus trop sur quoi appuyer l'authenticité, ni surtout l'autorité doctrinale de la lettre biblique. Tel, comme Michaëlis, orientaliste célèbre, admettait la Bible à peu près tout entière, et l'éclaircissait par d'utiles travaux ; tel autre, et il y en avait plus d'un, n'en reconnaissait qu'une partie ; un troisième, comme le prédicant Bahrdt, donnait à l'Évangile un sens si nouveau, que ce n'était plus qu'un roman philosophique. Quelquefois le prince intervenait encore pour faire respecter extérieurement la créance légale. Mais le protestant Nicolaï, dans le journal qu'il publiait à Berlin sous le titre de *Bibliothèque universelle*, où il se montrait plus païen qu'autre chose, se moquait ouvertement de l'orthodoxie protestante comme d'une vieille ânerie. Les théologiens qui croyaient encore quelques dogmes essayèrent de les sauver en les fondant avec la philosophie de Wolf. Ce fut bien pis encore ; car si l'on ne voulait plus se soumettre à une croyance appuyée bien ou mal sur la Bible, à plus forte raison se moquait-on d'une créance qui n'avait d'appui que la philosophie d'un homme [1].

Au milieu de cette confusion intellectuelle, plus d'un protestant célèbre fit des aveux ou émit des principes dont les catholiques auraient pu profiter. Ainsi le poëte et littérateur Lessing distingua le christianisme d'avec la Bible, et lui assigna une base beaucoup plus profonde, pour qu'il dût tomber avec les livres du Nouveau Testament, comme de fait il avait existé longtemps avant leur existence et leur publication. On lui fit cette instance : Mais la religion chrétienne pourrait-elle subsister si la Bible venait à périr complétement ? si elle avait péri depuis longtemps ? si elle n'avait jamais existé ? Il répondit hardiment : Oui, et en donna entre autres les raisons suivantes. « Le fondement de l'Église est l'idée d'une profession de foi, règle de croyance qui n'est pas tirée des écrits du Nouveau Testament, mais qui est plus ancienne qu'aucun de ces écrits. Les Chrétiens contemporains des apôtres, et ceux qui suivirent dans les quatre

[1] Starck, *Triomphe de la philosophie*, t. 2, c. 3. — Amand Saintes, *Histoire critique du rationalisme en Allemagne*. — Menzel, t. 12, c. 11.

premiers siècles, ont tenu cette règle de foi suffisante pour le christianisme. C'est d'après cette règle qu'ont été jugés les écrits des apôtres, et qu'on en a fixé un choix pour le canon ecclésiastique, puisqu'on n'en a pas reconnu, qui avaient cependant des apôtres pour auteurs, parce qu'ils n'étaient pas tout à fait conformes à la règle de la foi. La religion chrétienne, pendant les quatre premiers siècles, n'a jamais été démontrée par les écrits du Nouveau Testament, mais simplement éclaircie et confirmée ; sa divinité peut se fonder sur la primordialité démontrable de la règle de foi, bien plus sûrement qu'on ne pense fonder maintenant l'inspiration divine des écrits du Nouveau Testament sur leur origine indémontrable. Aussi la primitive Église n'a-t-elle jamais accordé aux hérétiques d'en appeler à l'Écriture, et jamais elle n'a voulu disputer sur l'Écriture avec aucun d'eux. Les écrits apostoliques, en tant qu'ils s'accordent avec la règle de foi, en sont les plus anciennes preuves, mais non la source. Ce qu'ils contiennent au delà de la règle de la foi n'est pas nécessaire au salut, peut être vrai ou faux, être entendu dans un sens ou dans un autre [1]. » Ces réflexions du protestant Lessing sont infiniment remarquables. Elles rappellent d'une manière merveilleuse l'autorité primordiale et péremptoire de la tradition chrétienne, autorité qui a été un peu trop négligée par les théologiens modernes, même d'entre les catholiques.

La querelle touchant l'autorité des livres symboliques ou des *credo* officiels fut encore plus vive. En Saxe, tous les fonctionnaires devaient faire serment de s'y conformer. Le prédicant Ludke, dans un écrit de 1767 sur le faux zèle, fit sentir combien l'autorité de ces livres était en contradiction avec les premiers principes de la réforme, et montra, clair comme le jour, que cette autorité impliquait la prétention à une infaillibilité humaine, qu'on avait tant reprochée à l'Église papale. Le protestant Tollner, professeur de theologie à Francfort-sur-l'Oder, répondit : « Dans l'Eglise, aucun règlement de doctrine ne peut s'établir ni durer sans quelque limitation de la conscience, sans quelque péril pour la vérité et la liberté, sans quelque papauté. Tout bien considéré, il se voit obligé de déclarer qu'on n'a que le choix ou d'avoir un peu de papauté ou bien de n'avoir ni unité ni pureté dans la foi. Tout règlement humain de doctrine est un mal, mais un mal nécessaire pour en prévenir de plus nombreux et de plus grands ; un mauvais présage contre la vérité et la liberté, mais en même temps un moyen indispensable pour conserver l'une

[1] Menzel, t. 12, c. 11, p. 251 et 252. — *Œuvres complètes de Lessing*, t. 6, p. 23 et seqq.

et l'autre ; une incision dans la conscience, mais inévitable si l'on ne veut que les plaies deviennent plus grandes et plus dangereuses. » Il avouait en même temps que les livres symboliques du protestantisme étaient pleins de défauts, et il émit le vœu qu'ils pussent ne contenir que des vérités officielles, sans obligation pour les prédicants d'y croire. Busching, membre du consistoire supérieur de Berlin, se prononça plus directement encore non-seulement contre l'autorité des livres symboliques, mais contre plusieurs dogmes chrétiens que le protestantisme retenait jusqu'alors. Semler, qui s'était écarté publiquement de l'orthodoxie légale, se déclara pour, en 1779, au grand étonnement de tout le monde. Il en donna les raisons suivantes. « Les recherches et la science théologiques ne tiennent point à la doctrine et à la pratique de l'Église, et jamais il n'a eu la pensée que les catéchismes et les livres de piété pour la jeunesse et pour le peuple dussent être rédigés d'une manière conforme aux connaissances parfaites des théologiens. La religion historique, la religion sociale et la religion morale ne sont pas la même. La première est l'histoire et la doctrine de Jésus-Christ uniquement dans le sens littéral ; la religion sociale consiste dans des dogmes que l'Église a fixés dans des confessions et des symboles, et qu'elle ordonne d'enseigner et de croire, pour maintenir l'ordre, l'unité et la tranquillité parmi les Chrétiens d'un pays ; la religion morale procède du développement des doctrines puisées dans le Nouveau Testament, et elle a pour but leur application aux sentiments. Mais le grand nombre des Chrétiens doit se contenter de la foi historique et de l'interprétation que l Église en donne, par où l'on pourvoit autant que possible au bien spirituel de la multitude [1]. »

Certainement, si les catholiques d'Allemagne n'avaient pas été distraits et absorbés par les innovations schismatiques et imprudentes de Joseph II, ils auraient pu tirer bon parti de ces aveux si remarquables des docteurs protestants. Ils auraient pu leur faire sentir que, si une papauté quelconque est absolument nécessaire pour maintenir parmi les Chrétiens quelque unité et quelque pureté dans la croyance, on a eu grand tort de rejeter la papauté romaine, qui vient de saint Pierre et de Jésus-Christ. Ils auraient pu leur faire sentir que, si une autorité et une tradition doctrinale est absolument indispensable, du moins pour la multitude, on a eu grand tort de rejeter l'autorité et la tradition immémoriale de l'Église universelle. Ils auraient pu leur faire sentir que, si des docteurs protestants, malgré leurs préjugés anticatholiques, ont vu néanmoins la

[1] Menzel, t. 12, c. 11, p. 266 et seqq.

nécessité indispensable de l'autorité, de la tradition et de la papauté, il est bien à croire que Dieu et son Fils ont eu assez d'esprit pour la voir avant eux, et pour ne pas abandonner les Chrétiens à l'aventure, comme des brebis sans pasteur. Ils auraient pu leur faire sentir que Jésus-Christ ayant dit au chef de ses apôtres : Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Église, et les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle; pais mes agneaux, pais mes brebis, ce n'est plus une autorité, une tradition, une papauté purement humaine, mais une autorité, une tradition, une papauté divine, qui, bien loin de mettre en péril la vérité et la liberté, les met au contraire en sûreté l'une et l'autre.

Léonard Euler, mathématicien célèbre, membre des académies de Berlin et de Pétersbourg, naquit à Bâle en 1707. Il est connu par de grandes découvertes dans les sciences physiques et mathématiques. Il était fort attaché au christianisme, comme on le voit par sa *Défense de la révélation contre les objections des esprits forts*, écrit d'autant plus remarquable que ces *esprits forts* dominaient dans la capitale où résidait alors Euler. Il fut traduit en français, et publié en 1755 dans la *Bibliothèque impartiale*, qui s'imprimait à Gœttingue et à Leyde. L'abbé Émery en a donné une nouvelle édition à Paris en 1805. Euler est encore auteur de *Lettres à une princesse d'Allemagne, sur divers sujets de physique et de philosophie*. Il les écrivit vers 1760, mais elles ne furent imprimées que plusieurs années après. Condorcet en donna une nouvelle édition à Paris en 1787 ; et, sous prétexte de corriger le style, il fit plusieurs autres retranchements qui portent sur des endroits de ces lettres les plus favorables à la religion. L'abbé Émery, à la suite de la *Défense*, inséra plusieurs de ces retranchements où Euler s'expliquait fort bien sur Dieu, sur la foi, sur les mystères et sur les points les plus importants de la révélation. Condorcet reconnaît d'ailleurs qu'Euler était très-religieux, faisant la prière en commun, et lisant la Bible à ses enfants et à ses domestiques. Ainsi il faut joindre son nom aux grands hommes des temps modernes qui ont défendu les principes généraux du christianisme. Il mourut en 1783.

Les deux grands poëtes de l'Allemagne, Gœthe et Schiller, furent soupçonnés d'être secrètement catholiques, et de vouloir, de concert, abolir le protestantisme pour y substituer le culte romain [1]. On le concluait de la tendance générale de leurs poésies et des louanges qu'ils donnent quelquefois au catholicisme. Mais, au fond, catholicisme et poésie sont presque synonymes, et le véritable poëte est plus ou

[1] *Biogr. univ.*, t. 65, art. Gœthe, p. 471, col. 2.

moins catholique, même sans le savoir. Une des plus charmantes pièces du plus charmant poëte de l'Allemagne protestante, Novalis, est une ode sur une jeune fille portant l'image de la sainte Vierge à la procession de la Fête-Dieu, et l'arrosant de ses pieuses larmes. Lavater lui-même, le fameux pasteur de Zurich, a composé une prose pleine de piété et d'onction en l'honneur de la très-sainte Vierge. Enfin, dans cette constellation d'hommes célèbres qui vinrent à éclore dans l'Allemagne protestante vers la fin du dix-huitième siècle, nous en verrons plusieurs embrasser ouvertement le catholicisme : tels le comte de Stolberg, le poëte Zacharie Werner, Frédéric de Schlegel. Quant à Winckelmann, Zoëga et Haman, nous avons déjà vu leur conversion au commencement de ce livre.

Le centre d'attraction catholique en Allemagne était alors la ville de Munster en Westphalie. On y admirait la piété d'une dame russe convertie au catholicisme, la princesse Galitzin, née comtesse Amélie de Schmettau. Placée dès son enfance dans un pensionnat de Breslau pour y recevoir une éducation à la mode, elle en sortit, après huit ou neuf ans, avec quelques connaissances en musique, mais du reste si ignorante, qu'elle était encore très-peu exercée à lire et à écrire. Elle se montra de plus si gauche dans les sociétés, que sa mère la mit à Berlin dans un pensionnat tenu par un certain athée français nommé Prémonval. Elle y resta dix-huit mois, non pour y apprendre à lire et à écrire, mais à danser, à parler français, avec un peu de mythologie. Sous la direction d'un pareil guide, sorti de l'école de Lamettrie, elle oublia nécessairement les idées religieuses qu'on lui avait inspirées précédemment. Revenue à la maison paternelle, elle se dégoûta bientôt de la vie ennuyeuse et froide du grand monde ; son orgueil était froissé d'ailleurs de se voir, par suite de son ignorance, incapable de parler de tout, comme les autres demoiselles de qualité, avec un air d'esprit et de savoir. Elle résolut d'acquérir cette facilité par la lecture. Sans aucune direction pour le choix des ouvrages, il lui fallut s'abandonner à un loueur de livres, qui lui en envoyait de temps en temps. Quoique ce fussent des romans et qu'elle les dévorât, cette manière de lire ne produisit sur elle d'autre effet que de lui faire aimer la solitude, qu'elle partageait entre la lecture et la musique. Peu à peu une certaine réminiscence de ses premières impressions religieuses lui fit considérer son état moral : elle en conçut une peur terrible de l'enfer et du diable. Le besoin de se rassurer éveilla en elle ce penchant à la spéculation, qui occupa une grande partie de sa vie, et qui enfin, par bien des écarts et par les sentiers stériles de la sagesse naturelle, la conduisirent à la porte de la vérité céleste. Le sentiment de la dignité morale de

l'homme, l'importance de la distinction entre le bien et le mal se réveillèrent en elle. Tels furent les résultats de la réflexion, à laquelle s'était assujettie une jeune personne de quinze ans.

Cependant elle n'échappa point à la contagion qui, d'Angleterre et de France, par les frivoles écrits d'un Voltaire, d'un Helvétius, d'un Diderot et autres, répandait l'incrédulité, le matérialisme et le libertinage de la pensée parmi tous les grands et dans la plupart des cours. La princesse, guidée par le sentiment du juste, mais étrangère à la religion positive, cherchait, par le moyen de sa raison, à se rendre évidentes les vérités de l'existence de Dieu et de l'immortalité de l'âme. Même après son mariage avec le prince de Galitzin en 1768, elle continua, avec une ardeur toujours croissante, à consacrer la plus grande partie de ses heures à réfléchir sur sa destination en ce monde, et des sujets semblables. Galitzin, son époux, était admirateur passionné de Voltaire et de Diderot. Partout où la princesse se trouva, en l'accompagnant, elle ne découvrit que la licence la plus immorale et la plus profonde corruption. Ces expériences la déterminèrent, au commencement de 1770, à se retirer tout à fait du monde et de son commerce, pour se consacrer exclusivement à l'éducation de ses enfants, Marianne, née en 1769, et Démétrius, né en 1770, et pour suppléer à ce qui avait été si fort négligé dans la sienne propre. Après plusieurs années de séjour en Hollande, où son mari était ambassadeur de Russie, elle établit en 1779 son domicile à Munster. Là elle se lia d'amitié avec M. de Furstenberg, à qui ses connaissances en fait d'éducation avaient acquis une grande renommée.

Cependant elle continua longtemps encore à n'appuyer la conduite morale que sur l'amour de soi ou l'égoïsme, et s'efforçait, d'après ces principes, de faire de ses enfants des gens de bien. Ce ne fut que plus tard qu'elle reconnut l'insuffisance de ces principes d'éducation et regretta d'avoir, faute de croyance, fondé la sienne si tard sur la base de la vie religieuse. En l'année 1783, la miséricordieuse main de Dieu lui envoya une grave maladie. Comme elle commençait à prendre un caractère fort sérieux, M. de Furstenberg envoya son confesseur au lit de la malade pour lui offrir la croyance au Sauveur et les secours de l'Église. Elle s'en excusa, manque de conviction. Toutefois, elle fit à M. de Furstenberg une réponse qui le tranquillisa, lui promettant, si Dieu lui prolongeait la vie, d'étudier sérieusement le christianisme. Elle guérit et tint parole. Vers la fin du mois d'août 1786, elle revint à la foi et à l'Église. Profondément convaincue, par ses réflexions et son expérience, de la faiblesse humaine, vivement pénétrée de l'insuffisance de ses forces, elle passa le reste

de ses jours dans la prière, dans les combats contre sa volonté propre et dans des regrets sur sa vie passée. L'abnégation de soi-même, la plus profonde humilité et le renoncement à sa volonté étaient devenus son exercice continuel. Sous la direction de Furstenberg, et particulièrement de son sage confesseur, Overberg, elle s'avança dans les voies de la piété et de la mort continuelle à soi-même. Ses dernières années furent une grande épreuve de sa résignation à la volonté de Dieu. Elle avait à lutter contre des maladies continues et douloureuses. De plus, son mari étant mort, elle eut beaucoup à souffrir de la part de sa famille, qui l'accusait d'avoir fait prendre à son fils sa résolution, non-seulement de se faire catholique, mais d'embrasser l'état de missionnaire dans le Nouveau-Monde. Enfin, après une très-douloureuse maladie, qu'elle souffrit avec une religieuse patience, elle mourut le 27 avril 1806, munie de toutes les consolations des mourants.

Son fils, le prince Démétrius Galitzin, était né à la Haye le 22 décembre 1770. A l'âge de vingt-deux ans, il alla en Amérique pour s'instruire dans ses voyages et se préparer à remplir une carrière brillante dans le monde. La Providence l'attendait là pour lui faire parcourir une carrière bien différente. Il se fit catholique et résolut d'embrasser l'état ecclésiastique. Il fut admis au séminaire de Baltimore et ordonné prêtre le 10 mars 1793. On l'envoya exercer le saint ministère à Conwago, d'où il visitait un grand district, et il y fixa sa résidence en 1799. D'abord il n'y avait dans ce lieu qu'un petit nombre de familles, mais des congrégations nombreuses se formèrent insensiblement. L'abbé-prince de Galitzin se consacra tout entier à son troupeau. Sa charité, la simplicité de son zèle, sa persévérance au milieu des privations lui concilièrent l'estime et la confiance. De Conwago, où il y avait beaucoup d'Allemands, il alla exercer le ministère à Tancy-Town. Il en partit avec un grand nombre de ses paroissiens pour former un établissement à Fort-Cumberland, dans un autre comté. Il fut leur conseil et leur guide pour le temporel comme pour le spirituel, bâtit une église et pourvut aux besoins de son troupeau. Une pension qu'il recevait de sa famille lui servait à aider les colons, dont il était véritablement le père. C'est dans ces travaux apostoliques et après avoir même publié quelques écrits de controverse, que l'abbé-prince de Galitzin mourut le 6 mai 1840, près Lorett, diocèse de Philadelphie [1].

M. l'abbé de Fursteuberg, dont il a été fait mention, était alors vicaire général et premier ministre du prince-évêque de Munster.

[1] *Tableau des principales conversions*, etc., seconde édition, 1841.

Son confesseur, Oversberg, était un saint prêtre du genre de l'abbé de la Salle, fondateur des frères de la Doctrine chrétienne, et de l'abbé Moye, fondateur des sœurs de la Providence. Bernard Oversberg naquit le 1er mai 1754, dans le hameau de Heckel, près de Voltlag, au pays d'Osnabruck. Son père, qui avait un petit négoce, parcourait la contrée avec ses marchandises sur le dos, pour gagner sa vie et celle de sa famille : tout en cheminant, il avait coutume de prier. Un mal incurable aux pieds l'empêcha dans la suite de continuer ses petites excursions, mais ne lui fit pas interrompre ses pieuses habitudes : durant de longues nuits sans sommeil, il se fortifiait par la méditation des souffrances de Jésus-Christ. La mère avait les mêmes sentiments ; aussi la pauvre maisonnette de ces excellentes gens était-elle le séjour de la confiance en Dieu, du contentement et de la paix.

Dès les premières années de sa vie, Bernard Oversberg devait éprouver la vérité de cette parole de l'Écriture sainte : « Qu'avez-vous que vous n'ayez reçu ? » Il était d'une si chétive complexion, qu'il n'apprit à marcher qu'à cinq ans, et lorsque ses parents l'envoyèrent à l'école, son intelligence était si lente, qu'il usa huit abécédaires avant de savoir lire. Il était dans sa neuvième année quand le curé de Voltlag vint à mourir. Le père et la mère, s'entretenant de cette mort en présence de l'enfant, disaient combien le pasteur qu'ils venaient de perdre était bon et plein de zèle, et quelle peine on aurait à le remplacer. Bernard, qui écoutait attentivement la conversation, pensa en lui-même : « Un curé est donc un homme bien utile? Je voudrais aussi être curé. » Le lendemain, comme il était dans la campagne, il entendit la cloche funèbre sonner pour le défunt. Alors il sentit intérieurement une puissance qui le subjuguait, et son émotion se changeant aussitôt en prière, il dit à Dieu : « Seigneur, faites que je puisse bien apprendre, et je serai curé un jour. » Depuis ce moment, il fit de rapides progrès. Au bout de six mois, non-seulement il lisait couramment, mais encore il aidait le maître à exercer dans la lecture ses plus jeunes camarades, et il avançait à vue d'œil dans la connaissance de la religion. Quand il prit place pour la première fois à la table sainte, il renouvela au fond de son cœur le vœu de se consacrer à Dieu dans l'état ecclésiastique. Mais comment obtenir le consentement de ses parents, qui déjà se disaient qu'il ne tarderait pas à accompagner le père dans ses petits voyages, et qu'un jour il le remplacerait ? Comment, dans l'état de pauvreté où ils étaient, leur proposer de l'entretenir au gymnase, de lui faire faire un cours complet d'études ?

Toutefois, en conduisant un jour ses vaches à la prairie, Ber-

nard se sentit plus fortement que jamais poussé vers le sacerdoce. « J'ai quinze ans, se dit-il à lui-même, il est bien temps de commencer à étudier, et pourtant je ne peux pas me résoudre à en parler à mes parents. » Plein de cette pensée, il adressa au Ciel, dans sa confiance filiale, la prière suivante : « Mon Dieu, inspire à mon père et à ma mère l'idée de faire de moi un prêtre et de prévenir ma demande à ce sujet. » Le soir du même jour, sa prière était exaucée. Ses parents lui proposèrent d'étudier, au lieu de suivre l'état de son père. Qui pouvait être plus heureux que Bernard? On le confia, dès le lendemain, à un ecclésiastique de Voltlag, chez lequel il devait s'initier aux éléments de la langue latine. Chaque jour, depuis lors, sans se laisser rebuter par le mauvais temps ni par les mauvais chemins, il fit une lieue pour aller prendre des leçons fort incomplètes, qui obligeaient son intelligence à faire la plus grande partie du travail. Chemin faisant, il était tellement plongé dans ses réflexions sur les règles grammaticales et sur d'autres matières, qu'à peine voyait-il les personnes qui passaient près de lui; les paysans le prenaient pour un idiot *incapable de compter jusqu'à cinq*. Mais c'était à la maison que Bernard se livrait tout entier à ses chères études; et, lorsqu'en hiver, au lieu de lampe, sa pauvre mère allumait une racine sèche de bois résineux, dont la clarté trop faible ne lui permettait pas de lire, il s'étendait sous le banc de l'âtre, tout près du feu, qui servait en même temps à le réchauffer et à éclairer son livre. Pendant les heures de délassement, simple et aimant comme il était, il jouait avec une colombe apprivoisée qui, tous les jours, lorsqu'il revenait de Voltlag, volait au-devant de lui à moitié route, l'attendait sur le parapet d'un pont et se laissait transporter jusqu'à Heckel, perchée sur son épaule. Il se récréait aussi dans le jardin de ses parents ou dans une prairie, par la culture et la vue des fleurs, particulièrement de la rose et de la petite marguerite blanche qui fleurit presque en tout temps.

Bernard avait déjà plus de seize ans accomplis, lorsqu'on l'envoya au gymnase de Rhein. Sur l'observation qui lui fut faite par des voisins que les élèves de ce gymnase étaient souvent battus et menés du reste avec beaucoup de sévérité, il répondit : « Qu'il se soumettrait volontiers à tout, pourvu seulement qu'on lui enseignât quelque chose de solide. » Au premier examen mensuel, il fut l'avant-dernier de sa classe. Loin d'être mécontent, il pensa que c'était par ménagement qu'on ne lui avait pas donné la dernière place, et il n'en devint que plus ardent à l'étude. Il avait adapté à son lit une clochette de bergerie, à laquelle était attachée une corde qui pendait dans la rue, et il était convenu avec un manouvrier que celui-ci, en se rendant chaque

jour à son travail, à cinq heures du matin, tirerait la corde pour l'éveiller. L'espièglerie de ses camarades, qui souvent le réveillaient au milieu de la nuit en agitant la clochette, ne put le faire renoncer à son arrangement. Leurs railleries furent également impuissantes contre l'habitude qu'il avait prise de porter un livre et d'étudier à la promenade. Aussi, dès la fin de la première année (1771), parvint-il à dépasser tous ses camarades dans la connaissance de la religion et du latin, et à se mettre au niveau des plus forts dans les autres parties. Les années suivantes il avança dans la même proportion. Ses classes terminées, les professeurs du gymnase, qui étaient des religieux, auraient voulu le voir entrer dans leur ordre et se livrer avec eux à l'enseignement; mais Bernard crut plus conforme à sa vocation d'être prêtre dans le monde, et sa mère se disposa à faire toutes les dépenses nécessaires pour qu'il pût achever ses études. Il n'eut pas besoin de ce nouveau sacrifice maternel. Peu de temps après avoir commencé à Munster son cours de philosophie et de théologie, il fut introduit en qualité de précepteur dans la famille du conseiller aulique Munstermann. La crainte de Dieu et une haute dignité accompagnaient déjà toutes ses actions : son humilité et sa charité parvinrent même à prévenir l'envie qu'auraient pu faire naître dans le cœur de ses condisciples les avantages qu'il obtenait en toutes circonstances et particulièrement aux épreuves publiques à la fin de l'année.

Ce fut à cette époque qu'une expérience frappante le mit sur la voie du mode d'enseignement qu'il préféra toujours dans la suite. La mort lui ayant enlevé son père, il alla passer le temps des vacances auprès de sa mère, désormais seule. Alors plusieurs voisins dont les enfants avaient été exclus de la première communion, faute des connaissances nécessaires, vinrent le prier de vouloir bien, pendant son séjour au village, instruire ces jeunes garçons, afin qu'ils pussent être admis l'année suivante. Oversberg s'y prit d'abord à la manière ordinaire, c'est-à-dire qu'il faisait apprendre par cœur aux enfants un certain nombre de demandes et de réponses du catéchisme, sur lesquelles il les interrogeait le lendemain. Ce moyen réussit mal. Les réponses échappaient tout à fait à ses élèves. Il avait beau les lire lentement devant eux à diverses reprises, et les engager à les relire souvent eux-mêmes, le jour suivant il voyait, à son grand déplaisir, qu'ils les avaient oubliées ou mal entendues, il finit même par se convaincre qu'ils ne saisissaient pas plus le sens des demandes que celui des réponses. Déjà il voulait renoncer à ce travail ingrat et occuper plus utilement ses loisirs, lorsqu'il lui vint à l'esprit d'essayer d'une autre méthode. La première fois que les enfants revien-

nent, Oversberg se met à leur raconter des histoires de la Bible, et voilà que ces enfants ne sont plus les mêmes : leur figure s'épanouit, ils écoutent avec une attention soutenue, conçoivent la doctrine que Bernard rattache aux faits; puis, quand il les interroge sur ce qu'il vient de dire, ils lui répondent sans difficulté. C'est ainsi que l'habile et patient catéchiste parvint à leur inculquer, sous forme de récits, une instruction plus que suffisante, et qu'ils purent être reçus, dès l'automne de cette même année, à la sainte table.

Ordonné prêtre, Oversberg fut placé à Everswinckel en qualité de vicaire. Beaucoup d'habitants de cet endroit attestent encore aujourd'hui avec quelle puissance et quel succès il y remplit ses fonctions. Un vieux forgeron racontait, il y a encore peu d'années, ce qui suit : « Notre vicaire fit une fois un sermon comme nous n'en avions jamais entendu à Everswinckel. L'évangile du jour parlait de la robe nuptiale, il choisit pour texte ces paroles : *Et il resta muet.* La robe nuptiale, dit-il, signifie la dignité du Chrétien, et il se mit à en faire un tableau détaillé. Dieu nous a revêtus de cette robe dans le saint baptême, mais en quel état l'avons-nous conservée ? Il faudra que nous en rendions compte au jugement de Dieu. Or, figurons-nous que nous sommes devant son tribunal (alors venaient questions sur questions) : que répondrons-nous ? — *Et il resta muet,* dit le vicaire; puisil prit sa barrette et descendit de la chaire les yeux en pleurs. Un morne silence plana sur l'assemblée entière, tous les assistants demeurèrent comme cloués à leur place pendant un quart d'heure, et ils sortirent ensuite de l'église lentement l'un après l'autre. »

Le zélé vicaire s'occupa de l'instruction des enfants avec une attention toute spéciale. Dans le court espace de trois ans, il devint un catéchiste si accompli, que la renommée s'en répandit partout. L'excellent abbé de Furstenberg voulut en juger par lui-même. Il vint assister à un de ses catéchismes, sans être aperçu d'Oversberg. Le succès dépassa de beaucoup son attente. Sur-le-champ il lui offrit la place honorable de professeur à l'école normale des maîtres d'école de Munster. Le jeune vicaire consentit, à condition qu'il aurait le logement et la table au séminaire épiscopal. Il s'y établit le 1er mars 1783, et c'est là que, devenu plus tard supérieur, il a fini ses jours en 1826.

Oversberg forma une pépinière de maîtres et même de maîtresses d'école, qui a été jusqu'à nos jours et qui est encore une bénédiction pour la Westphalie. Le meilleur moyen de se former, surtout pour les institutrices, était l'instruction qu'il donnait à l'école gratuite dans le couvent de Lorraine. Trois fois la semaine il y passait plusieurs

heures à enseigner la religion, l'histoire sainte et le calcul. Des personnes de toutes conditions se pressaient surtout au catéchisme qu'il faisait, le dimanche, dans l'église du couvent, et croyaient voir là, dans *le serviteur fidèle*, une image de celui qui a dit : « Laissez venir à moi les petits enfants. » Les passages suivants du journal ou des notes journalières qu'il écrivait lui-même font voir combien ce catéchisme était pour lui une affaire intime et sérieuse.

(15 janvier 1790.) « Ce matin, je suis encore allé faire mon instruction sans l'avoir convenablement préparée. O Dieu ! aide-moi pour que ceci ne m'arrive plus. C'est une illusion de me dire à moi-même : Sois tranquille, tu es maître de ton sujet, telle affaire est plus importante; nulle autre affaire ne peut être aussi importante, dès qu'elle se laisse différer. Le manque de préparation entraîne beaucoup de fautes : la leçon devient obscure, incertaine, diffuse; l'esprit des enfants se trouble, ils écoutent mal, ils sont à la gêne, et j'y suis avec eux. En général, j'ai fort à me garder de descendre dans les minuties, d'être trop long et trop savant pour les enfants. Une seule leçon bien comprise et bien retenue vaut mieux pour eux que d'en entendre dix et de n'en comprendre aucune, ou de perdre de vue et d'oublier, parmi les autres, la dixième qui était précisément la plus utile. Aide-moi, ô mon Dieu ! pour que j'imite de plus en plus dans mes leçons la manière divinement simple, courte et saisissable de ton bien-aimé Fils. Fais que je me demande toujours, avant de commencer une instruction : Est-elle nécessaire, est-elle utile? N'y en a-t-il pas une autre qui doive passer auparavant? Est-elle à leur portée? Quel est le but que je me propose? Ne donnera-t-elle aux enfants qu'une apparence de savoir? Dans ce cas, il faudrait y renoncer. Est-elle présentement la plus profitable? »

(7 février 1790.) « Tu m'apprends, ô mon Dieu! à reconnaître de plus en plus, par ma propre expérience, que de moi-même je ne peux rien. Quand je crains que l'enseignement dont tu m'as chargé ne réussisse pas, il réussit à mon grand étonnement, et le contraire arrive lorsque je compte sur le succès. N'est-ce pas là un avertissement de ne point me fier à mes forces, mais seulement à ta grâce? Aide-moi donc à le mettre en pratique. Tu m'accordes tant de faveurs, ô mon Dieu ! Aujourd'hui encore je l'ai remarqué, chaque fois que je dois faire, dans l'église, une instruction publique aux enfants, tu retires l'obstacle qui souvent m'empêche de parler d'une voix haute et distincte. Enfin, accorde-moi aussi la grâce, dont je ne suis pas digne, il est vrai, parce que trop souvent j'y ai résisté, la grâce de n'avoir en tout ce que je fais par moi-même ou par les autres, spécialement dans l'instruction de l'enfance, que ta volonté devant les

yeux. Père, mon Père en Jésus-Christ, aide-moi, je t'en supplie, afin que je n'augmente pas d'une manière inutile les difficultés de la science pour tes bien-aimés, que je ne leur donne pas au lieu de lait des mets indigestes, de la paille au lieu de pur froment, et que je ne néglige pas ce qu'il y a de plus nécessaire en m'arrêtant à ce qu'il y a de moins important. Tu m'as fait prendre un chemin qui n'est pas le chemin ordinaire : si cette route est moins utile que la voie commune, et si ta volonté n'est pas que je la suive, daigne m'en retirer : si, au contraire, tu veux que j'y reste, éclaire-moi de manière que je ne m'égare pas et que je ne conduise pas à chaque instant les enfants dans les sentiers d'où il faudrait ensuite les retirer. Je ne suis pas digne de cette grâce, mais tu ne la refuseras pas aux petits enfants sanctifiés par le sang de ton Fils bien-aimé; c'est pourquoi je me fie à ton assistance, ô mon Dieu ! Je voudrais être tout à toi : combien alors je pourrais faire plus de bien pour ta gloire et pour le salut de mes frères ! Ne laisse donc pas ceux-ci mettre vainement en moi tant de confiance. »

Oversberg traitait ainsi avec la plus sainte, la plus profonde gravité, l'œuvre, en apparence peu sérieuse et très-facile, de l'instruction des enfants; il la traitait comme sous le regard de Dieu et armé de la force d'en haut. Il savait et reconnaissait quelle affaire importante est pour la chrétienté l'initiation de ces jeunes âmes à la prière et à un commerce filial avec Dieu. C'est une grande, c'est même la plus grande puissance, celle que le Seigneur puise dans le témoignage des petits enfants ! Si cette puissance était relevée de nos jours, avec l'assistance divine, par des instituteurs et des parents chrétiens, comme elle aurait bientôt vaincu l'incroyance et opposé une digue aux maux qui nous envahissent, comme elle ramènerait promptement la paix de Dieu dans les maisons et dans les cœurs ! — Ces réflexions sont du biographe d'Oversberg, le protestant Schubert, professeur de sciences naturelles à l'université de Munich [1]. Il continue :

Si l'instruction ordinaire et journalière des enfants avait déjà tant d'importance aux yeux d'Oversberg; si l'onction que ses prières faisaient descendre du ciel était active au point, non-seulement de pénétrer les tendres âmes des plus petits, mais même d'échauffer des cœurs vieillis et glacés, en les ouvrant pour toujours aux traits de la grâce : à plus forte raison redoublait-il de zèle, lorsque le temps approchait où les enfants devaient être préparés à la sainte commu-

[1] *Vie de Bernard Oversberg*, par Schubert, traduite de l'allemand par Léon Boré. Paris, 1843.

nion. Il se faisait donner une année d'avance les noms des futurs communiants, et commençait dès lors à les observer et à les diriger avec le plus grand soin, d'une manière individuelle, proportionnée à l'esprit et au cœur de chacun. Tous les jours, depuis le carême jusqu'au troisième dimanche de Pâques, il donnait pendant une heure et demie l'instruction préparatoire proprement dite. Ensuite il exposait les principales doctrines du christianisme, et, pour éviter les longueurs, il écrivait habituellement ses leçons tout entières. Elles étaient suivies par un grand nombre d'auditeurs d'un âge mûr, et surtout par les étudiants en théologie. Parmi ceux-ci, beaucoup cherchaient, en prenant des notes, à recueillir, sinon la puissance d'onction que donne seul l'esprit d'en haut, du moins la marche des pensées animées par cet esprit. Le jeudi et le dimanche seulement, Oversberg n'admettait pas d'étrangers, parce qu'il consacrait ces jours à la répétition des matières et à l'examen des enfants. Outre les leçons faites en commun, il instruisait, exhortait, avertissait, avec un zèle infatigable, les aspirants au banquet sacré, chacun selon son caractère et sa position. Il les exerçait à la méditation des vérités du salut, à la prière intérieure et aux autres pratiques spirituelles; mais c'était particulièrement dans la confession qu'il les accoutumait à un examen profond et exact de leur conscience. De temps à autre il faisait prier publiquement pour eux dans les écoles. Quand le jour de la première communion était près d'arriver, il appelait les parents, exposait à chacun d'eux, selon sa position respective, l'importance de leurs devoirs envers leurs enfants, les suppliait de les bien remplir, et exigeait d'eux à cet égard une promesse formelle. Il faisait contracter par écrit, aux enfants eux-mêmes, l'engagement de suivre les préceptes de l'Évangile, d'éviter tout ce qui pouvait menacer leur foi et leur vertu et de prendre tous les moyens de sanctification. Le pieux catéchiste mettait un soin extraordinaire à discerner ceux qui devaient s'asseoir à la table sainte; il se préparait à ce choix par les prières les plus ferventes, implorant la lumière et l'assistance divines, afin de ne pas se laisser diriger par d'autres considérations que le mérite personnel. Il faisait tout ceci avec tant de zèle, que souvent les forces physiques lui manquaient, et qu'il tomba malade plusieurs fois après avoir rempli ces graves et chères fonctions. Dans l'année qui suivait leur première communion, les enfants devaient revenir ensemble, de temps en temps, à la table sainte, et Oversberg avait soin chaque fois de les y disposer d'une manière spéciale.

Tel était le pieux Oversberg avec les enfants d'école; tel, à proportion, fut-il avec les élèves du séminaire de Munster, dont il fut nommé supérieur en 1809. Le biographe protestant ajoute ce qui suit:

Parmi tant de personnes qui trouvèrent dans ce digne prêtre un père et un guide, nous citerons au premier rang la princesse Amélie de Galitzin, dont le souvenir ne s'effacera jamais dans le cœur de ceux qui l'ont connue. Une de ces amitiés aussi saintes qu'elles sont rares existait entre elle et Oversberg. Ils s'étaient engagés à s'avertir réciproquement de leurs fautes et de leurs défauts, et lorsque l'un remarquait dans l'autre la moindre chose désagréable, ou croyait avoir reçu la moindre offense, il devait le dire ouvertement. Tous deux cherchaient à marcher sans cesse en la présence de Dieu, et, bien que séparés par la distance, ils étaient dans une continuelle communauté de prières et d'actions. On pouvait appliquer à leurs liaisons cette pensée que la princesse Amélie a écrite elle-même : « Le meilleur signe, le signe infaillible d'une véritable amitié, c'est lorsque deux âmes, dans leur plus intime prière, peuvent, en s'adressant à Dieu, dire : *Nous*, sans hésitation ni restriction. »

Le clergé de Westphalie comptait encore d'autres hommes recommandables : l'abbé Katercamp, auteur d'une bonne histoire ecclésiastique des premiers siècles; les deux frères de Droste-Vischering, qui sont morts de nos jours, l'un évêque de Munster, l'autre archevêque de Cologne, après avoir, le dernier surtout, ressuscité l'esprit de Dieu, par leur exemple, dans le clergé d'Allemagne. On conçoit que Munster dût attirer les âmes d'élite que Dieu appelait à son Église, tels que Haman, Schlegel, Stolberg.

Depuis dix-neuf siècles que l'Église de Dieu a commencé le combat contre l'idolâtrie, contre l'empire de Satan, ce combat n'a jamais cessé. Vaincue à Rome et dans l'empire romain, l'idolâtrie s'est glissée et fortifiée à l'extrémité de l'Orient. Elle s'y est en quelque sorte ramassée sous sa forme la plus compacte et la plus énergique, c'est-à-dire le bouddhisme ; elle y a son expression sociale la plus complète dans les lois et les mœurs des trois grands empires, l'Annam, la Chine, le Japon. Là se réalise dans toute son horreur cet esclavage du démon qui pesa sur l'antiquité païenne et que nos intelligences modernes ne sauraient imaginer. Là, quand la foi catholique franchit les barrières interdites, s'engage sous des proportions gigantesques le combat incessant du bien et du mal. Depuis trois siècles, les jours de Néron et de Dioclétien se renouvellent aux extrémités du monde; les bûchers japonais ne s'éteignent que pour faire place aux échafauds de la Corée et du Tong-King.

L'histoire du christianisme dans le Japon et dans la Corée présente des événements uniques. Au commencement du dix-huitième siècle, le Japon envoie au ciel près de deux millions de martyrs : depuis ce moment l'on ignore si le christianisme s'y conserve encore sous la

forme de société secrète, ou s'il en a complétement disparu. Seulement un missionnaire catholique qui a pénétré en Corée l'an 1833, y apprit le fait suivant. En 1825, l'empereur du Japon écrivit au roi de Corée pour l'avertir que six de ses sujets, qui adoraient Jésus, avaient fui dans une petite barque : s'ils sont venus dans votre royaume, ajoutait-il, je vous prie de les faire chercher et de me les envoyer. D'après ce fait, nous pouvons croire qu'il existe encore des Chrétiens au Japon [1].

La presqu'île de Corée qui n'est éloignée du Japon que d'une vingtaine de lieues, eut aussi quelques martyrs au commencement du dix-septième siècle. Pendant cent soixante ans, le christianisme, qui avait seulement commencé à s'y introduire, y demeura inconnu. Une circonstance en apparence fortuite vint l'y rallumer après un si long temps. En 1784, un jeune seigneur coréen, nommé *Li*, se trouvant à Péking avec son père, qui était ambassadeur, désira ardemment d'étudier les mathématiques ; il s'adressa aux missionnaires européens et leur demanda des livres qui traitaient de cette science : ceux-ci profitèrent de l'occasion pour lui faire tenir des livres de religion. Le jeune homme fut frappé de la sublimité des dogmes et de la pureté de la morale du christianisme. L'ayant étudié à fond, il devint Chrétien et de Chrétien apôtre. De retour en Corée, il prêcha la religion chrétienne ; ses parents et ses amis furent ses premiers disciples. Ceux-ci devinrent prédicateurs à leur tour ; les personnes du sexe montrèrent pour le moins autant de zèle que les hommes, et dans moins de cinq ans on compta, à la ville royale et à la campagne, quatre mille Chrétiens. On prêchait la religion publiquement ; on la prêchait à la cour et dans les provinces ; le vrai Dieu avait un grand nombre d'adorateurs parmi la noblesse. En 1788, un des prédicateurs les plus zélés, Thomas King, fut arrêté, condamné à l'exil, où il mourut la même année. Les Chrétiens, loin d'être intimidés par ce commencement de persécution, n'en devinrent que plus intrépides : leur nombre s'augmentait de jour en jour.

Cependant cette merveilleuse chrétienté n'avait pas un seul prêtre. Comme il s'éleva des doutes qu'ils ne purent résoudre par eux-mêmes, ils envoyèrent consulter l'évêque catholique de Péking. L'ambassadeur de la nouvelle église y reçut le sacrement de confirmation et d'eucharistie, assista aux solennités de l'office divin. De retour en Corée avec une lettre pastorale de l'évêque, il parla des belles cérémonies dont il avait été témoin, des sacrements qu'il avait reçus, des missionnaires qu'il avait vus arriver des extrémités de

[1] *Annales de la Propagation de la foi*, n. 51, p. 406.

l'Occident. Les Coréens, enflammés par ce récit de Paul In, car tel était le nom de l'ambassadeur, voulurent aussi, à quelque prix que ce fût, avoir des prêtres pour participer aux saints mystères; ils députèrent encore Paul et le catéchumène *Ou* vers l'évêque, pour lui demander un missionnaire. L'évêque leur en envoya un ; mais il ne put entrer en Corée, à cause d'une persécution dans laquelle Paul In et son frère Jacques Kuan souffrirent le martyre le 7 décembre 1791.

Le premier missionnaire qu'il avait destiné aux Coréens étant mort, l'évêque de Péking leur en envoya un second, qui parvint à pénétrer dans le pays, l'an 1793. Il était Chinois de naissance. Son arrivée causa une joie inexprimable ; il administra les sacrements, entendit quelques confessions par écrit, célébra le saint jour de Pâques et donna la communion. Ce fut la première fois sans doute que le sacrifice de la nouvelle loi fut offert dans ces contrées. L'Évangile faisait de jour en jour des progrès sensibles : en 1800, on comptait déjà plus de dix mille Chrétiens solidement convertis [1].

En Chine, les Chrétiens étaient habituellement exposés à des persécutions, tantôt générales, tantôt locales. Le 21 août 1732, trente missionnaires sont expulsés de la Chine. Cinquante Chrétiens qui les avaient suivis à Macao furent saisis à leur arrivée par les mandarins et chargés de chaînes. Douze furent condamnés à la bastonnade et les autres mis en prison. Dans quelques provinces, les Chrétiens étaient recherchés avec rigueur. Dans le Fokien, on en condamna plusieurs à des amendes, à la prison, aux coups de fouet, au bannissement. Deux missionnaires furent arrêtés. Un lettré chinois fut condamné au dernier supplice. La mort d'Yong-Tching, qui arriva le 7 octobre 1735, ne mit pas fin aux poursuites. Son fils, Kien-Long, dont on espérait plus de douceur, ordonna aussi, en 1736, des recherches contre les Chrétiens. Beaucoup furent traduits devant les tribunaux et souffrirent la torture. La plupart soutinrent ces épreuves avec courage, un très-petit nombre se laissa effrayer par l'appareil des supplices. Les Jésuites restés à Péking en qualité de savants essayèrent de fléchir l'empereur. Un d'eux, qui était peintre, profita d'un moment où le prince venait regarder ses tableaux pour lui présenter une requête. La réponse de Kien-Long, sans condamner les rigueurs exercées, fit espérer au moins quelque adoucissement, et, en effet, les poursuites se ralentirent peu à peu. Elles reprirent encore en 1737, mais ne durèrent pas; et il y eut un intervalle de repos dont les missionnaires profitèrent pour consolider leurs travaux et faire de nouvelles conquêtes à la foi [2].

[1] *Annales*, etc., n. 41, 42. — [2] Picot, *Mémoires*, t. 2, an 1732.

Le 26 mai 1746, M. Sanz, évêque de Mauricastre et vicaire apostolique en Chine, est décapité. Une persécution violente s'était élevée dans cet empire l'année précédente, contre les Chrétiens. Elle commença par le Fokien, dont le vice-roi était fort prévenu contre le christianisme. Il fit rechercher les missionnaires et les Chrétiens avec une ardeur qu'on n'avait pas encore vue. Il s'empara entre autres de M. Pierre-Martyr Sanz, évêque de Mauricastre, et de quatre religieux dominicains, les pères Royo, Alcober, Serrano et Diaz. On les mit en prison et on les conduisit, chargés de chaînes, à la capitale de la province. Là, ils furent interrogés, mis à la question, tourmentés de toutes les manières, déclarés absous par un tribunal, mais condamnés par un autre sur les instances du vice-roi. Ces rigueurs s'étendirent bientôt à plusieurs provinces. On prit des Chrétiens, on démolit leurs églises, on brûla leurs livres, et la rigueur des tourments en fit apostasier plusieurs. Mais la foi trouva aussi des athlètes courageux, qui persévérèrent à l'aspect des supplices. Un grand nombre de missionnaires furent dispersés, et la terreur obligea les uns à se retirer à Macao et les autres à gagner les solitudes. Cependant, l'empereur ayant confirmé la sentence portée contre les cinq missionnaires, Mgr de Mauricastre fut décapité. En mourant, il pria pour ses bourreaux et pour la conversion de la Chine. Le 28 octobre suivant, les quatre Dominicains subirent le même supplice dans leur prison, et un catéchiste chinois, pris avec eux et nommé *Ko-hoeitgin*, fut étranglé. Ces exécutions n'arrêtèrent point les recherches. Plusieurs missionnaires furent pris et traduits devant les tribunaux. Deux Jésuites, les pères Tristan de Artemis et Antoine Henriquèz, le premier Italien et le second Portugais, furent tenus neuf mois en prison et étranglés le 12 septembre 1748. Plusieurs Chinois souffrirent la question et les tortures, furent condamnés à l'exil, aux coups de bâton, à la cangue, et confessèrent le nom de Jésus-Christ devant les juges. Leur courage consola de la faiblesse de ceux que la crainte avait portés à renoncer à leur foi. Mais la plupart de ces derniers, lorsque l'orage fut passé, témoignèrent leur douleur et se soumirent à la pénitence qu'on leur imposa. Le calme revint de nouveau et les missionnaires reprirent peu à peu leurs pénibles fonctions. Il y avait bien encore de temps en temps quelques moments d'alarmes, qui obligeaient les Chrétiens à de plus grandes précautions. Mais au milieu de ces alternatives d'inquiétudes et de repos, la foi continua de fleurir dans cet empire. Il y avait des provinces où elle se professait en toute liberté. Plusieurs mandarins la favorisaient, et quelques-uns étaient même Chrétiens; ce qui n'étonnera pas quand on se rappellera qu'une branche presque entière de

la famille impériale avait embrassé le christianisme plusieurs années auparavant, et avait été, pour cela même, exposée à une persécution au milieu de laquelle sa fidélité ne se démentit point [1].

Le 7 mars 1785, parut un édit de l'empereur de la Chine contre plusieurs missionnaires et chrétiens. Un orage violent s'était élevé l'année précédente contre les Chrétiens de ce vaste empire. Quatre missionnaires européens venaient d'y entrer et passaient dans le Hou-Kouang, lorsqu'ils furent dénoncés par un Chinois qui avait renoncé à la foi, et livrés aux mandarins. Ce fut là l'origine de la persécution. Les Chinois s'imaginèrent que les Chrétiens pouvaient être d'intelligence avec des mahométans révoltés qui faisaient alors la guerre à l'empire. On les traita donc avec rigueur, on fit des recherches sévères, on arrêta un grand nombre de fidèles. Les gouverneurs mettaient tout en œuvre pour se saisir surtout des missionnaires. Malheureusement des lettres interceptées et quelques domestiques mis à la question avaient révélé le secret des missions et les moyens dont on se servait pour introduire et distribuer les prêtres dans les différentes parties de l'empire. On parvint donc à trouver plusieurs de ces derniers et on les fit passer à Péking. Trois évêques furent pris dès le commencement. C'étaient MM. Magi et Saconi, évêques de Miletopolis et de Domitiopolis, et M. de Saint-Martin, évêque de Caradre, les deux premiers Italiens et le troisième Français. Celui-ci survécut à ses collègues, qui moururent en prison. D'autres missionnaires, européens et chinois, furent aussi arrêtés. Le 7 mars, parut un édit qui condamnait douze d'entre eux à une prison perpétuelle, quatre prêtres chinois à l'exil et trente-quatre Chrétiens à l'exil, à la cangue et à diverses autres peines. L'édit ordonnait en outre de nouvelles recherches et recommandait aux mandarins de forcer par les tourments les Chrétiens d'apostasier. Les poursuites recommencèrent de nouveau. Tout était en alarmes. Les missionnaires fuyaient et se cachaient. Quelques-uns se déclarèrent eux-mêmes pour ne compromettre personne. Il arrivait des prisonniers à Péking de toutes les parties de l'empire, et les gouverneurs suivaient en beaucoup d'endroits les ordres de la cour avec une extrême vivacité. Enfin, au moment où on ne s'y attendait pas, mais comme il y a tout lieu de le présumer, par égard pour les missionnaires qui se trouvaient à la cour, l'empereur donna le 9 novembre, un second édit par lequel il faisait grâce aux prêtres européens de la peine de prison portée contre eux et leur donnait le choix de rester à Péking ou de se retirer à Macao. Il ne fut rien changé toutefois aux peines

[1] Picot, *Mémoires*, t. 2, an 1747.

prononcées contre les Chinois, que l'on regardait comme bien plus coupables. On en envoya beaucoup en exil. Ceux d'entre eux que l'on soupçonna d'être prêtres furent encore moins ménagés, et quelques-uns moururent en exil. Quant aux missionnaires européens arrêtés, les uns, profitant de la permission de l'empereur, restèrent à Péking; les autres préférèrent se retirer à Macao et ensuite à Manille, d'où ils espéraient trouver avec le temps quelque moyen de rentrer secrètement en Chine, et de s'y donner au service des missions. L'évêque de Caradre y rentra en effet l'an 1787, et fut suivi de plusieurs de ses compagnons d'exil. Ils reprirent l'exercice de leurs fonctions avec les précautions convenables, et travaillèrent à fermer les plaies que le dernier orage venait de faire à cette mission. Il ne paraît pas que Kien-Long, qui ne mourut qu'en 1798, les ait troublés de nouveau, et, sauf peut-être quelques alarmes passagères et quelques vexations locales, les missionnaires continuèrent paisiblement leur ministère et multiplièrent dans cette vaste contrée les adorateurs du vrai Dieu [1].

L'empire d'Annam comprend le Tong-King et la Cochinchine. La foi y avait été prêchée dès 1727, et, à travers une alternative de persécutions et de paix, elle n'avait pas laissé de faire de grands progrès. On y comptait, dit-on, jusqu'à deux cent mille Chrétiens, conduits par différents ecclésiastiques et religieux, lorsqu'en 1696, et ensuite en 1712, deux édits arrêtèrent un peu ces progrès et obligèrent les missionnaires à se cacher ou même à sortir du pays. En 1721, la persécution recommença avec plus de force. On poursuivit les prêtres. Deux Jésuites, les pères Messari et Buccharelli, furent arrêtés. Le premier mourut dans sa prison. Le second eut la tête tranchée le 11 octobre 1723, avec neuf Tongkinois chrétiens qui lui servaient de catéchistes. Plus de cent cinquante autres fidèles furent condamnés à une espèce d'esclavage. Cependant il paraît que le reste des Chrétiens n'en fut point ébranlé et qu'ils conservèrent la foi au milieu des dangers et des mauvais traitements [2].

Ils sentaient toutefois le besoin d'ouvriers évangéliques, quand six Jésuites tentèrent d'y aborder en 1736; mais quatre de ces religieux furent pris, interrogés et emprisonnés. Après neuf mois de prison, ils furent condamnés à être décapités. Ils subirent leur supplice avec la plus parfaite résignation. Leurs noms étaient Barthélemi Alvarèz, Emmanuel de Abreu, Vincent d'Acunha et Jean Gaspard Cratz, les trois premiers Portugais et le dernier Allemand. La persécution dura longtemps dans ce royaume; mais on assure que la foi du plus grand nombre se soutint au milieu de ces épreuves [3]. La persécution n'était

[1] Picot, *Mémoires*, t. 2, an 1785. — [2] *Ibid.*, t. 1, an 1728. — [3] *Ibid.*, t. 2, an 1737.

pas encore apaisée en 1745. Deux Dominicains, les pères François Gil et Matthieu-Alphonse Leziniana furent arrêtés et eurent la tête tranchée le 12 janvier, ou le 22, suivant une autre relation. Deux religieux dominicains, Hyacinthe Castaneda et Vincent Lièm, le premier Espagnol et le second Tongkinois, furent encore décapités en 1773.

Cependant, vers l'an 1770 il y eut une révolution dans l'empire d'Annam. Le souverain légitime fut mis à mort par les rebelles, avec un de ses neveux. Un autre de ses neveux, Gia-Long, parvint à s'échapper de leurs mains et se réfugia auprès du chef des missionnaires catholiques, monseigneur Pigneau de Behaine, évêque d'Adran, et y resta caché pendant un mois. L'évêque, qui était de France, lui procura la protection de Louis XVI, lui amena les militaires français de l'Inde, qui lui formèrent une armée : il l'aida surtout de ses conseils et l'encouragea par son exemple. Enfin, l'an 1799, il lui fit assiéger et prendre une des principales villes, ce qui le rendit maître de tout l'empire. L'évêque mourut vers la fin de la même année. Ce fut un deuil général. Après les funérailles les plus magnifiques, le roi Gia-Long éleva un monument sur son tombeau et y établit à perpétuité une garde de cinquante hommes. En 1801, il permit aux Chrétiens le libre exercice de leur religion dans tout son empire. En 1820, sur son lit de mort, il défendit strictement à Minh-Minh, son fils et son successeur, de jamais persécuter la religion chrétienne. Nous verrons plus tard comment ce fils, qui, dans la personne de son père, doit le trône aux Chrétiens de France et aux Chrétiens de son empire, a été reconnaissant envers les uns et les autres, et obéissant à son père.

L'évêque d'Adran, Pierre-Joseph-Georges Pigneau de Behaine, naquit en décembre 1741, au bourg d'Origny, diocèse de Laon, d'une famille originaire de Vervins : il reçut sa première éducation au collége de Laon et la termina dans le séminaire dit de la *Sainte-Famille* ou des *Trente-Trois*, à Paris. Emporté par le désir de suivre la carrière des missions étrangères et craignant l'opposition de ses parents, il alla s'embarquer secrètement au port de Lorient, vers la fin de 1765, se rendit à Cadix et ensuite à Pondichéri, d'où il se proposait de passer en Cochinchine, pour se joindre aux autres missionnaires ; mais il en fut empêché par la guerre civile, qui désolait ce pays, et alla attendre à Macao une occasion favorable. En 1767, il se réfugia dans l'île de Hon-dat, province de Kan-kao, près de Camboge. Pigneau se livra dans cette retraite à l'étude de la langue cochinchinoise ; et, appelant auprès de lui quelques jeunes Siamois, Cochinchinois et Tongkinois, il les instruisit des vérités de

la religion et se prépara lui-même à braver tous les dangers qu'offrait son périlleux apostolat. Le collége général des Missions, établi à Siam, venait d'être transféré à Hon-dat, à cause de l'invasion du royaume de Siam par les Birmans. Pigneau en fut établi supérieur par Piguel, évêque de Canathe, vicaire apostolique de la Cochinchine. Accusé auprès du gouverneur de Kan-kao d'avoir donné asile à un prince fugitif de Siam et de l'avoir fait passer à la cour du roi de Camboge, Pigneau fut arrêté par ordre de ce gouverneur, qui le fit mettre en prison (1768), avec un autre missionnaire français et un prêtre chinois, et les condamna en outre au supplice de la cangue : celles dont les trois missionnaires furent chargés étaient si pesantes qu'ils tombèrent tous malades. La résignation qu'ils montraient au milieu de ces tribulations et la preuve qu'on acquit qu'ils étaient innocents leur fit obtenir la liberté, après trois mois de détention.

Sur la fin de 1769, une sédition s'étant élevée à Kan-kao, Pigneau s'enfuit avec ses élèves à Pondichéri. L'année suivante, le Pape le nomma évêque d'Adran *in partibus* et coadjuteur de l'évêque de Canathe. Ce prélat étant mort en 1771, Pigneau lui succéda comme vicaire apostolique. En 1774, il se rendit à Macao, puis au Camboge, d'où il entra dans la basse Cochinchine, qui était à cette époque en proie à la guerre civile. Les rebelles, connus sous le nom de Tay-son, avaient fait prisonniers le roi légitime et son neveu, qui lui avait succédé, et les avaient fait périr. Mais Gia-Long, frère cadet de ce dernier, et qui avait été arrêté comme lui, parvint à s'échapper, resta un mois caché dans la maison de l'évêque d'Adran et profita de l'éloignement des Tay-son pour sortir de sa retraite et rassembler quelques soldats. Son parti grossissant de jour en jour, il se vit bientôt maître de toute la basse Cochinchine et fut proclamé roi en 1779. Ce souverain, qui n'avait point oublié le dévouement que lui avait montré l'évêque d'Adran, appela ce prélat à sa cour, et il ne faisait rien sans le consulter. On voit, dans un passage du troisième voyage du capitaine Cook, livre VI, que l'évêque d'Adran jouissait, dès 1778, d'une grande autorité à la Cochinchine. Ce célèbre navigateur dit qu'il envoya à ce prélat un télescope, pour le remercier des secours qu'il avait fait donner à son équipage.

Mais, en 1782, le chef des rebelles, qui avait usurpé le titre d'empereur, pénétra dans les provinces méridionales et força le roi légitime à prendre de nouveau la fuite. L'évêque d'Adran fut également obligé d'abandonner la Cochinchine et de se retirer au Camboge, avec le collége dont il avait conservé la direction et deux Franciscains espagnols. La guerre, accompagnée de la famine et de maladies, dura plusieurs années pendant lesquelles le roi éprouva pres-

que toujours des pertes, et l'évêque eut à souffrir bien des maux. Au milieu de janvier 1784, sur les frontières du royaume de Siam, on annonça à l'évêque que le roi de Cochinchine n'était qu'à une portée de canon. Il se rendit aussitôt auprès de ce prince, qu'il trouva dans le plus pitoyable état, n'ayant avec lui que six ou sept cents soldats, un vaisseau et une quinzaine de bateaux, sans aucun moyen de nourrir le petit nombre d'hommes qui l'accompagnaient et qui étaient réduits à manger des racines. L'évêque d'Adran lui donna une partie de ses provisions. Vers la fin de l'année, il le vit une seconde fois, plus découragé encore. Les Siamois, ses alliés, sous prétexte de le rétablir dans ses États, n'avaient cherché qu'à se servir de son nom pour piller ses sujets. Dans le désespoir où ses revers l'avaient réduit, il se proposait de se rendre à Batavia ou à Goa, pour y solliciter un refuge, au défaut des secours que la Hollande et la reine de Portugal lui avaient fait offrir. Dès 1779, les Anglais lui avaient offert deux vaisseaux armés en guerre, pour l'aider à se rétablir sur son trône, ou bien un asile au Bengale, dans le cas où ce secours ne serait pas suffisant.

L'évêque d'Adran lui fit prendre une autre résolution : ce fut de s'adresser au roi de France, Louis XVI, et il se chargea d'être lui-même son ambassadeur. Comme sûreté de sa parole, le roi lui confia son fils aîné, âgé de six ans, sur la promesse de le conduire à Versailles pour réclamer l'appui du roi Très-Chrétien. Au lieu d'instructions écrites, qui pouvaient être mal interprétées, le roi remit à l'évêque le sceau principal de sa dignité royale, qui, pour tous les Cochinchinois, en est regardé comme l'investiture, afin que, dans tous les cas, la cour de France fût assurée des pouvoirs illimités de ce prélat : il y joignit une délibération de son conseil, qui expliquait ses intentions. L'évêque-ambassadeur, arrivé à Pondichéri, écrivit plusieurs lettres au ministre de France sans recevoir de réponse. Malgré ce contre-temps, il s'embarqua pour la France avec son royal pupille, et arriva à Lorient au commencement de février 1787. Comme la révolution était sur le point d'éclore en France, le ministre de la marine fut d'abord embarrassé de cette ambassade.

Toutefois les politiques éclairés virent promptement les avantages qui pourraient résulter pour la France d'un établissement à la Cochinchine, surtout depuis que les Anglais avaient pris un empire presque absolu dans l'Inde. Les renseignements que l'évêque d'Adran fournit aux ministres, les preuves qu'il leur donna de l'opinion favorable que les négociants et les armateurs de Pondichéri et de l'île de France avaient conçue de son projet pour l'avantage du royaume, firent disparaître toutes les préventions. Un traité fut con-

che, par lequel la France promettait quatre frégates, avec la troupe et l'artillerie compétente. Le jour de la signature, l'évêque d'Adran fut nommé par Louis XVI son ministre plénipotentiaire auprès du roi de Cochinchine, auquel il fut chargé de remettre le portrait du roi de France. Au mois de mai 1788, l'évêque d'Adran était de retour à Pondichéri, apportant à M. de Conway, gouverneur général des possessions françaises dans l'Inde, le cordon rouge qu'il avait sollicité pour lui. Mais ce gouverneur était gouverné par une courtisane philosophe ; il mit donc tout en œuvre pour faire échouer l'expédition, parce qu'elle était religieuse [1]. Malgré les nouvelles favorables qu'on reçut de la Cochinchine, il refusa les bâtiments nécessaires pour y transporter les secours que l'évêque d'Adran avait réunis. L'évêque ne se laissa point abattre. N'ayant plus rien à espérer du gouverneur, il s'adressa aux négociants et aux habitants français de Pondichéri, qui lui frétèrent deux navires chargés de munitions, et sur lesquels il s'embarqua avec plusieurs officiers français de marine, d'artillerie et de ligne. Cette expédition, faible, si l'on considère le petit nombre d'hommes qui la composaient, mais redoutable par la valeur et le talent, fut d'une très-grande utilité au roi de la Cochinchine, qui prit dès lors un ascendant toujours croissant sur les usurpateurs Tay-son. C'était en 1789 que l'évêque français d'Adran sauvait ainsi un roi et un royaume à l'extrémité de l'Orient. Louis XVI eût eu besoin dès lors d'un homme semblable pour le sauver lui-même avec le royaume de France.

Dans le séjour que l'évêque d'Adran fit à Paris durant son ambassade, il put assister aux funérailles de la pieuse tante de Louis XVI, Louise de France, religieuse carmélite de Saint-Denis. Nous l'avons vue, le 10 septembre 1770, recevoir le voile et le manteau religieux des mains de sa royale nièce, Marie-Antoinette, alors dauphine de France, qui les arrosait de ses larmes. Pour ce qui est de Madame Louise de France, fille et tante de roi, devenue sœur Thérèse de Saint-Augustin, elle remplit, par obéissance, plusieurs fonctions importantes dans l'ordre du Carmel. Elle fut d'abord maîtresse des novices ; elle fut ensuite élue prieure, à l'unanimité des voix, excepté une, qui était la sienne. Dans tous les emplois, elle fut un modèle de douceur, de patience, d'humilité et de sainte gaieté.

Comme elle ne pouvait être prieure que trois ans de suite, les religieuses pensèrent obtenir du Pape qu'elle pût l'être indéfiniment. Mais elle s'y opposa de toutes ses forces, et obtint que la règle serait observée pour elle comme pour toute autre.

[1] Proyart, *Louis XVI et ses vertus*, l. 6, note 18, tirée d'un *Voyage à la Cochinchine*, traduit de l'anglais par Maltebrun.

Le roi de Suède, Gustave IV, étant venu à Paris, alla lui rendre visite dans sa cellule. N'y voyant qu'un crucifix, une chaise de bois, une botte de paille sur deux tréteaux : « Quoi ! s'écria-t-il, c'est ici qu'habite une fille de France ? — Et c'est ici encore, reprit la princesse carmélite, qu'on dort mieux qu'à Versailles ; c'est ici qu'on prend l'embonpoint que vous me voyez, et que je n'avais pas ailleurs. » Elle lui fit le détail de la nourriture ordinaire et des occupations d'une Carmélite, le conduisit au réfectoire, lui montra la place qu'elle tenait au milieu de ses sœurs, et le couvert qui était à son usage, composé d'une cuillère de bois, d'un gobelet de terre et d'une petite cruche de même matière. A peine pouvait-il en croire ses yeux, témoins du contentement et de la joie pure et franche d'une princesse qui s'immolait tous les jours à toutes les rigueurs de la pénitence. « Non, s'écria-t-il, Paris et la France, Rome et l'Italie ne m'ont rien offert de comparable à la merveille que renferme le couvent des Carmélites de Saint-Denis. » D'autres illustres voyageurs, l'empereur Joseph II, un archiduc, son frère, et le prince Henri de Prusse voulurent voir la pieuse carmélite, qui leur inspira les mêmes sentiments d'admiration qu'au roi de Suède. Comme l'un d'eux avait peine à concevoir comment le bonheur pouvait se trouver dans le genre de vie qu'elle menait : « Il est vrai, monsieur, lui répondit-elle, que notre bonheur est de la classe de ceux qu'il faut goûter pour y croire ; mais, comme j'ai la double expérience, je suis en droit de prononcer que la Carmélite, dans sa cellule, est plus heureuse que la princesse dans son palais. »

L'habit austère qu'elle portait cachait bien d'autres austérités encore : les haires et les cilices, et tous les instruments de la vie crucifiée, qu'elle appelait, dans sa gaieté ordinaire, la toilette des Carmélites. Quelque soin que prît l'humble et fervente princesse pour laisser ignorer les austérités qu'elle pratiquait au-dessus de la règle commune, une de ses compagnes, qui avait eu plusieurs fois sous les yeux des preuves sanglantes de ses macérations, lui en parla ; et elle aurait voulu l'engager à modérer ces pieux excès. « Hé ! ne voyez-vous donc pas, lui dit Madame Louise en riant, que le bon Dieu, en me favorisant ici d'une santé que je n'avais pas à la cour, m'avertit de l'usage que j'en dois faire, en tâchant d'expier un peu, à la carmélite, la folie d'avoir autrefois porté les livrées et les bracelets du diable ? »

C'était ordinairement pendant l'espace de neuf jours que la sainte princesse faisait à Dieu l'offrande de ces macérations extraordinaires, tantôt dans l'intention d'obtenir du ciel quelque grâce spéciale, tantôt en réparation des attentats de l'impiété et du débordement des

mœurs. Elle se considérait, dans son état, comme une victime publique qui ne devait plus quitter la croix de Jésus-Christ. Au temps de la maladie dont mourut Louis XV, les veilles, les jeûnes rigoureux et une infinité d'austérités dont Dieu seul fut témoin lui avaient tellement altéré les traits du visage, qu'un des visiteurs généraux de l'ordre, à la prière de la communauté, lui faisait envisager comme un devoir de mettre des bornes à son zèle. L'humble princesse, tombant aux pieds de son supérieur, lui dit : « J'obéirai, mon père, à tout ce que vous me prescrirez; mais songez, je vous prie, que le roi se meurt; songez que je suis venue ici pour son salut comme pour le mien, et, dites-moi, puis-je en trop faire pour une âme qui m'est si chère ? » Le supérieur, dans l'admiration, se tut, craignant de contrarier l'opération de l'Esprit de Dieu dans cette âme privilégiée.

La mort de Madame Louise fut encore un sacrifice. Elle se portait parfaitement bien, quoique flottant, depuis quelque temps, entre la crainte et l'espérance sur le succès d'une affaire qui s'agitait dans le cabinet de Versailles, et qui l'inquiétait beaucoup, parce qu'elle intéressait essentiellement la religion. Le 21 novembre 1787, une personne de sa connaissance la demanda au parloir et lui dit : « Il faut, madame, que le ciel soit bien irrité contre nous. Les démarches du zèle sont superflues, et les prières des saints sans effet : le mal est consommé. Ce que les nombreux ennemis de la religion catholique et du nom chrétien n'avaient pu arracher à la sagesse de nos rois par un siècle entier de manœuvres et d'importunités, la perfidie d'un ministre de deux jours vient de le leur accorder ; et ce ministre, traître à tant de devoirs, il faut que ce soit un archevêque. » — C'était l'archevêque de Toulouse, Loménie de Brienne, qui commença alors la ruine et la perversion des monastères, sous le nom de réforme. — Madame Louise, à cette nouvelle, est frappée, comme le grand prêtre Héli, quand on lui apprend que le camp d'Israël est forcé, et que l'arche sainte est au pouvoir des Philistins. Un glaive de douleur a percé son âme ; les angoisses de la mort la déchirent ; et, comme saisie en ce moment de l'Esprit de Dieu, par la même exclamation, elle plaint la religion trahie, le roi trompé, la tranquillité de l'État compromise ; elle prévoit tous les malheurs de la France ; elle les déplore et ne songe plus qu'à mourir.

Depuis ce moment, sa vie ne fut plus qu'un martyre continuel. Le 21 décembre, elle écrivit au roi une lettre qu'on trouva dans son portefeuille, sous cette adresse : AU ROI MON SEIGNEUR ET NEVEU, POUR ÊTRE REMISE APRÈS MA MORT. Le lendemain elle reçut le saint viatique et l'extrême-onction avec la ferveur d'un ange. Elle dit par trois fois : » Venez, Seigneur Jésus, ne différez pas plus longtemps mon bon-

heur ! » En voyant entrer le saint sacrement, elle s'écria, dans un pieux transport : « Il est donc arrivé, ô mon divin époux ! il est arrivé, ce moment? O mon Dieu, qu'il m'est doux de vous sacrifier la vie ! » Enfin, elle expira paisiblement, le 23 décembre 1787, à quatre heures et demie du matin. Ses dernières paroles furent : « Allons, levons-nous, hâtons-nous d'aller en paradis[1] ! » — Ces paroles semblent annoncer ces autres qu'on dira dans trois ans à monseigneur son neveu : **Fils de saint Louis, montez au ciel.**

La royale Carmélite de Saint-Denis avait été précédée de quelques mois, dans l'Église triomphante, par saint Alphonse de Liguori, évêque de Sainte-Agathe des Goths et fondateur de la congrégation des prêtres missionnaires du Très-Saint-Rédempteur. Nous avons vu particulièrement la terrible épreuve qu'il eut à souffrir en 1780, à l'âge de quatre-vingt-cinq ans, lorsque, trahi par les deux procureurs qu'il avait à Naples et à Rome, il vit sa congrégation divisée, lui-même calomnié auprès du Pape, déposé de son titre de supérieur général, et même chassé de la congrégation qu'il avait fondée. Les choses s'adoucirent quelque peu, et il passa le reste de ses jours à Nocera, dans une maison de ses religieux. Depuis cette époque, sa vie ne fut qu'une mort prolongée, et prolongée sur la croix : il était vieux, infirme, en butte à des tentations violentes. Sa grande dévotion, son grand recours, étaient Jésus-Christ, dans le saint sacrement, et la sainte Vierge. Jusque-là il avait prêché tous les samedis au peuple les vertus de Marie. On accourait en foule pour l'entendre et pour recueillir, comme on disait, les dernières perles précieuses de la bouche du saint évêque. Il fallut l'ordre exprès des médecins et de son directeur pour mettre un terme à ce zèle qui abrégeait ses jours. Ce qui l'occupait le plus au milieu de ses souffrances, c'était la gloire de Dieu et les maux de l'Église. Souvent il s'offrait en sacrifice pour l'un et pour l'autre. Ayant appris que les Jésuites étaient établis en Russie et en Prusse, il ne se lassait pas d'en rendre grâces à Dieu. « On prétend qu'ils sont schismatiques, disait-il, mais on déraisonne ; je sais que le Pape les reconnaît comme membres de l'Église et qu'il les protége. Prions Dieu pour ces saints religieux, parce que leur institut est une œuvre favorable au bien des âmes et de l'Église. Schismatiques, schismatiques ! qu'est-ce à dire ? le pape Ganganelli a été l'instrument de Dieu pour les humilier, et Pie VI est aussi l'instrument de Dieu pour les relever. Dieu est celui qui mortifie et qui vivifie ; prions-le, et il ne manquera pas de les bénir[2]. »

[1] Proyart, *Vie de Mad. Louise de France.* — [2] *Mémoires sur la vie*, etc., *de saint Liguori*, t. 3, c. 34.

Il était profondément affecté lorsqu'il apprenait que quelques esprits se montraient incrédules ou disposés à le devenir. Sa peine était encore plus grande d'apprendre le triomphe des jansénistes. « Pauvre sang de Jésus-Christ foulé aux pieds et méprisé ! répétait-il ; et, ce qu'il y a de pis, méprisé par des gens qui se disent appelés à rétablir la pureté de la doctrine et la ferveur des premiers fidèles. C'est par un baiser que Judas livra Jésus-Christ, et c'est aussi par un baiser qu'ils trahissent Jésus-Christ et les âmes. » « C'est un poison caché, disait-il d'autres fois; il donne la mort avant qu'on s'en soit aperçu. » Jusque dans les dernières années de sa vie, il fut toujours pénétré d'indignation contre cette classe de confesseurs qui repoussent les pécheurs. « Jésus-Christ, disait-il, les reçut toujours avec bonté ; ne les rebutez donc point par de trop longs délais, à la mode aujourd'hui : ce n'est pas le moyen de les aider, mais celui de les perdre. Quand le pécheur reconnaît son état et le déteste, il ne faut pas l'abandonner à sa faiblesse ; il faut l'aider, et le plus grand secours est celui des sacrements. Ils suppléent à ce que nous ne pouvons par nous-mêmes. Différer l'absolution pendant des mois entiers, c'est la doctrine des jansénistes : ils n'ont pas à cœur d'inspirer aux fidèles l'amour des sacrements, mais de les leur rendre inutiles. Beaucoup de pécheurs se présentent qui ne sont point disposés ; mais on leur inspire des sentiments de repentir, en leur montrant la grièveté du péché, l'injure qu'il fait à Dieu, le paradis perdu, et l'enfer ouvert sous leurs pieds : c'est là qu'on voit la charité du confesseur. Il y en a qui voudraient mettre les pécheurs sur le bûcher, tandis qu'il faut leur tendre les bras [1].

Le zèle d'Alphonse, quoique empêché par ses nombreuses infirmités, ne demeurait cependant pas oisif. Lorsqu'on donnait à la maison les exercices spirituels au peuple, il avait coutume, le dernier jour, de se faire transporter à l'église pour encourager les fidèles dans la grâce de Dieu. Une fois, entre autres, il voulut donner ses avis accoutumés, quoiqu'il eût été saigné le matin. Il s'étendait sur l'amour que nous portent Jésus et Marie, et sur l'amour que nous devons leur porter. Il commença ainsi son exorde : *L'amour se paye par l'amour*, et fit un véritable sermon qui ne dura pas moins d'une heure. A la fin, lorsqu'il voulut donner la bénédiction au peuple avec le grand crucifix, l'effort qu'il fit rouvrit sa blessure, et le sang en coula en abondance pendant qu'il donna la bénédiction. Lorsqu'il s'en retourna, il ne s'aperçut pas de l'accident, ni ceux qui l'aidaient à marcher ; de sorte que tout son passage, jusqu'à sa chambre, fut ar-

[1] *Mémoires sur la vie, etc., de saint Liguori*, t. 3, c. 34.

rosé de sang. Les fidèles s'empressèrent de le recueillir avec un religieux respect, et on les vit à l'envi en tremper des mouchoirs. Il y eut même des incrédules, revenus à de meilleurs sentiments, qui imitèrent la foule, et remportèrent chez eux jusqu'à la terre rougie du sang de notre saint pontife.

Quand il ne put plus dire la messe lui-même, il l'entendait chaque matin dans son oratoire et y communiait ; ensuite il se faisait conduire à l'église, où il en entendait encore cinq ou six. Dans le courant de la journée, il se faisait de nouveau conduire à l'église pour prier des heures entières devant le saint sacrement [1].

Vingt-deux ans de la plus douloureuse infirmité et vingt-quatre de la persécution la plus acharnée avaient été témoins de l'héroïsme du saint vieillard, lorsque la plus cruelle épreuve vint le porter à son comble. Pendant plus d'un an, ce furent des peines d'esprit, des scrupules, des frayeurs et des perplexités, le martyre des âmes privilégiées. D'épaisses ténèbres obscurcirent son esprit, et un torrent d'iniquités vint alarmer son cœur. Il ne voyait en tout que péché et péril d'offenser Dieu. Celui qui avait dirigé des milliers d'âmes, qui les avait consolées dans leurs peines, éclairées dans leurs doutes, rassurées dans leurs craintes, était lui-même le jouet des tentations et des illusions du démon, au point qu'il en perdait la paix et la sérénité. Son unique soutien dans ses angoisses était la voix du confesseur ; mais l'esprit tentateur lui suggérait sans cesse des doutes et des raisons contraires. Son tourment n'était pas les seuls scrupules; il eut tout à endurer, révolte des sens, pensées de vanité, présomption, incrédulité. Il n'est aucun de nos saints mystères contre lequel il n'ait été tenté. Ses tentations contre la pureté lui étaient surtout accablantes : « J'ai quatre-vingt-huit ans, dit-il un jour en pleurant, et le feu de ma jeunesse n'est pas encore éteint. » On l'entendait quelquefois s'écrier pendant la nuit : « Mon Jésus, faites que je meure plutôt que de vous offenser. O Marie, si vous ne me secourez pas, je peux faire pis que Judas. » Un curé, étant venu le visiter, lui dit : « Monseigneur, vous me paraissez mélancolique, vous qui avez toujours été si gai. — Ah ! répondit cet autre Job, je souffre un enfer ! » Un jour qu'il se trouvait tenté on ne peut davantage, un de ses religieux, touché de compassion, lui dit : « Monseigneur, regardez le crucifix, et dites avec moi : *In te, Domine, speravi.* » Alphonse ne l'eut pas plutôt fait, que, recouvrant la paix de l'âme, il ne cessait de répéter : *Non confundar in æternum.* » Il dit lui-même à un autre : « Mon unique ressource dans mes détresses est de m'abandonner

[1] *Mémoires sur la vie*, etc., *de saint Liguori*, t. 3, c. 34.

entre les mains de Dieu ; lui seul peut me rendre la paix. J'ai la confiance que Jésus-Christ, par un pur effet de sa miséricorde, ne m'enverra pas en enfer[1]. »

Après cela, le tentateur se présenta plus d'une fois à lui sous une forme visible, comme quand il tenta Notre-Seigneur dans le désert. Mais le saint lui répondait comme Notre-Seigneur, et se voyait ensuite récompensé de sa fidélité par des extases et des ravissements. Au milieu de son affaissement corporel, certaines choses le réveillaient d'une manière surprenante. Un architecte de Naples, don Joseph, étant venu le voir, le saint vieillard s'empressa de lui demander si à Naples les théâtres étaient fréquentés, et si son neveu y allait. « Monseigneur, répondit l'architecte, c'est assez la mode aujourd'hui. » — Le saint se tut quelques instants, puis, avec plus d'intérêt encore : « Et les chapelles, demanda-t-il, sont-elles bien fréquentées ? — Beaucoup, lui répondit don Joseph ; et vous ne pourriez croire le bien qui en résulte : on voit s'y rendre une foule de gens, et nous avons des saints même parmi les cochers. » A ces mots, le vieil évêque, étendu sur son lit, se relève en sursaut et s'écrie : Des cochers saints à Naples ! *Gloria Patri,* » etc. Ce qu'il fit jusqu'à trois fois. La joie que lui causa cette nouvelle l'empêcha de dormir la nuit suivante ; et, appelant tantôt le domestique, tantôt le frère, il répétait toujours : « Des cochers saints à Naples ! que vous en semble? Vous avez entendu don Joseph : *Gloria Patri,* des cochers saints à Naples ! »

Dans une éruption du Vésuve, la montagne de Somma, voisine de Pagani, menaçait d'un nouveau désastre : on la voyait, de notre maison, lancer des torrents de feu, dit le missionnaire qui a écrit les mémoires sur la vie du saint. Épouvantés de ce spectacle, les nôtres s'empressèrent d'en avertir Alphonse. Aussitôt le pauvre vieillard, malgré sa faiblesse, se traîne vers la fenêtre, et se montre pénétré de douleur. On le prie de bénir la montagne, mais il fait résistance. Cependant, sur nos prières réitérées, il élève la main et dit : « Je te bénis au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit. » A peine eut-il parlé, que le danger cessa ; le feu prit une autre direction, et le volcan vomit ses tourbillons et ses pierres dans la gorge d'une vallée. Le même historien ajoute : Alphonse avait une tendresse toute particulière pour les petits enfants, en qui il voyait l'image de l'innocence. Autrefois, lorsqu'il sortait en carrosse, les mères se pressaient sur son passage et lui présentaient leurs enfants malades, en le priant de les bénir. Alphonse, tout plein de charité, faisait arrêter le carrosse, et le domestique prenant les petits enfants, il leur imposait

[1] *Mémoires sur la vie,* etc., *de saint Liguori,* t. 3, c. 35.

les mains et disait quelques prières, après quoi il les rendait sains et saufs à leur mère en disant : « Recommandez-les à Marie. » Lorsque ces promenades cessèrent, on lui apportait les petits enfants chez nous : le serviteur les présentait lui-même à monseigneur, qui leur imposait encore les mains, et sur-le-champ ils étaient guéris. Le serviteur Alexis et le frère Antoine assurent qu'il opéra des milliers de semblables guérisons [1].

Plus les forces du corps diminuaient, plus la ferveur de l'esprit semblait augmenter. Dieu le favorisa du don de prophétie. Il prédit entre autres sa mort. Elle s'annonça le 16 juillet 1787, par la dyssenterie et la fièvre. A l'approche de la mort, tous les scrupules du saint s'évanouirent, et la sérénité ne le quitta plus. On lui disait chaque jour la messe dans sa chambre, et il y communiait. Les prêtres et les laïques venaient lui demander sa dernière bénédiction. Les linges qu'on envoyait à laver, ou ne revenaient pas à la maison, ou n'y rentraient que par morceaux : le peuple en faisait des reliques. On en demandait dès lors de très-loin. Le 24 juillet, le chanoine Villani vint le visiter. Il souffrait depuis trois ans d'un mal de genou qui l'empêchait de marcher sans béquilles et contre lequel il avait inutilement employé plusieurs remèdes. En rendant ses hommages au saint vieillard, il s'en appliqua furtivement le scapulaire sur la jambe, et se trouva parfaitement guéri. Il s'opéra plusieurs autres guérisons semblables [2].

Alphonse de Liguori avait toujours demandé à la sainte Vierge qu'elle l'assistât d'une manière spéciale à sa dernière heure. Voici la prière qu'il écrivit à ce sujet dans un de ses ouvrages, *Visites au très-saint sacrement :* « O consolatrice des affligés, ne m'abandonnez point au moment de ma mort... Obtenez-moi la grâce de vous invoquer alors plus souvent, afin que j'expire avec votre très-doux nom et celui de votre divin Fils sur les lèvres. Bien plus, ô ma reine ! pardonnez-moi mon audace, venez vous-même, avant que j'expire, me consoler par votre présence. Cette grâce, vous l'avez faite à tant d'autres de vos serviteurs, je la désire et je l'espère aussi. Je suis un pécheur, il est vrai, je ne le mérite pas ; mais je suis votre serviteur, je vous aime, et j'ai une grande confiance en vous. O Marie ! je vous attends, ne me refusez pas alors cette consolation. » Alphonse de Liguori ne fut pas trompé dans son attente. Le 31 juillet 1787, son état empirait à chaque instant, mais sa paix et sa sérénité étaient inaltérables. Vers les six heures du matin, comme il était assisté de deux pères et tenait en main l'image de la très-sainte Vierge Marie, on vit tout à

[1] *Mémoires sur la vie*, etc., *de saint Liguori*, t. 3, c. 36. — [2] *Ibid.*, t. 3, c. 41.

coup son visage s'enflammer et devenir resplendissant en même temps qu'un doux sourire brillait sur ses lèvres. Quelques minutes avant sept heures, le même fait se renouvela. Un de ses religieux approcha de lui une image de la sainte Vierge, et l'excita pieusement à l'invoquer pour la bonne mort. Aussitôt qu'il entendit le doux nom de Marie, l'évêque mourant ouvrit les yeux, et, contemplant l'image, parut encore avoir un entretien mystérieux avec la reine du ciel.

Le lendemain fut le dernier jour d'Alphonse de Liguori sur la terre. Il entra en agonie, environné de ses nombreux enfants, sa joie et sa couronne. Il semblait moins lutter contre la mort que s'entretenir avec Dieu dans une extase prolongée. On ne remarqua pas de révolution dans son corps, aucun serrement de poitrine, aucun soupir douloureux; et ainsi, tenant entre les mains une image de la très-sainte Vierge Marie, au milieu de ses enfants en prières et en larmes, il expira doucement, au moment où l'on sonnait l'*Angelus :* c'était le 1er août 1787, vers les onze heures du matin, à l'âge de quatre-vingt-dix ans dix mois et cinq jours. Ses funérailles furent accompagnées de plusieurs miracles. Une année ne s'était pas écoulée, quand on commença les premières demandes pour sa canonisation. Il fut déclaré vénérable par Pie VI, bienheureux par Pie VII, saint par Pie VIII, les 4 mai 1794, 6 septembre 1816, 16 mai 1830.

LIVRE QUATRE-VINGT-DIXIÈME.

LA RÉVOLUTION FRANÇAISE ET L'ÉGLISE CATHOLIQUE, DE 1789 A 1802.

Nous avons entendu Jésus-Christ dire au chef de ses apôtres : Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Église, et les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle. Cependant, à la fin du dix-huitième siècle, ces portes semblaient sur le point de prévaloir : l'idolâtrie au Japon, en Corée, en Chine, dans l'Inde; le mahométisme chez les Turcs et les Arabes ; le schisme de Photius chez les Grecs et les Russes; l'hérésie de Luther et de Calvin dans une partie de l'Allemagne, dans la Scandinavie et dans l'Angleterre ; l'hérésie de Jansénius, l'incrédulité philosophique, pervertissant plus ou moins le clergé et le peuple de France, d'Espagne, de Portugal et même d'Italie ; tous les souverains catholiques en hostilité avec le chef de l'Église et le contraignant à supprimer la compagnie de Jésus, la compagnie de ses plus vaillants défenseurs ; les autres congrégations religieuses tombées dans un relâchement incurable ; le bras séculier de l'Église, l'empereur apostolique, commençant la guerre contre elle par des innovations schismatiques et révolutionnaires ; les parlements ou corporations judiciaires de France se faisant une gloire de persécuter les évêques et les prêtres fidèles pour favoriser les hérétiques; l'incrédulité moderne, la fausse sagesse, prévalant dans toutes les cours des princes et se tenant d'autant plus assurée de prévaloir contre l'Église, abandonnée de tout le monde et même attaquée par tout le monde.

Mais comment alors Jésus-Christ tiendra-t-il sa parole ? Il la tiendra, comme toujours, à sa manière. Un jour, nous lui avons entendu dire : « Maintenant est le jugement du monde ; maintenant le prince de ce monde va être chassé dehors. Et moi, quand j'aurai été élevé de terre, j'attirerai tout à moi [1]. » Et, cinq jours après, nous l'avons vu abandonné de tous les siens, garrotté par ses ennemis, traîné dans les rues, frappé de verges, couronné d'épines, attaché à une croix et expirant entre deux larrons. Et cependant il te-

[1] Joan., 12, 31 et 32.

nait alors sa parole, il jugeait le monde, il chassait dehors le prince de ce monde, il descendait même aux enfers pour lui écraser la tête; dès lors il attirait toutes choses à lui, à commencer par un des larrons, à continuer par l'empire romain, à finir par toutes les nations de la terre. L'histoire de cette attraction mystérieuse et visible, c'est l'histoire que nous écrivons.

Vers la fin du dix-huitième siècle, voulant purifier son Église, régénérer la France et d'autres peuples, confondre la fausse sagesse qui les égare, il laissera faire les plus méchants et souffrira de nouveau dans les siens, pour achever ce qui manque à sa passion du Calvaire.

Le 4 mai 1789, dans la ville de Versailles, résidence habituelle des rois de France depuis Louis XIV, on vit une procession sortir de l'église Notre-Dame, où elle avait chanté le *Veni, Creator*, se rendre à l'église Saint-Louis, pour y assister à la messe du Saint-Esprit : c'était la procession solennelle des états généraux du royaume. Les députés du peuple ouvraient la marche, portant le modeste costume de laine, jadis assigné aux représentants des communes; venaient ensuite les députés de la noblesse, brillants d'or, de soie, d'hermine et de fastueux panaches; après eux s'avançaient les députés du clergé, revêtus des ornements du sacerdoce, et l'archevêque de Paris, M. de Juigné, portant l'ostensoir étincelant de pierreries; à la suite du saint sacrement marchaient le roi Louis XVI, la reine Marie-Antoinette d'Autriche-Lorraine, les princes et les princesses du sang, les dames de la cour, les pairs de France et les héritiers de cette antique féodalité qui ne semblait revivre en image que pour assister à ses propres funérailles. Après la messe, l'évêque de Nancy, M. de la Fare, monta en chaire et prononça un discours sur ce texte : « La religion fait la force des empires et le bonheur des peuples. »

Il y avait cinq cent quatre-vingt-dix-huit députés du peuple, appelé alors le tiers ou le troisième état, par distinction d'avec le clergé et la noblesse, qui formaient les deux premiers dans les anciens états généraux du royaume. Les députés du clergé étaient deux cent quatre-vingt-dix; la noblesse n'en avait que deux cent soixante-dix, par le refus qu'avait fait la noblesse de Bretagne d'en envoyer. D'après un édit du roi, il devait y en avoir douze cents en tout, dont six cents ou la moitié du peuple ou du tiers état; ce qui, en prenant pour base la population, était encore bien au-dessous du nombre proportionnel. Comme depuis 1614 il n'y avait pas eu d'états généraux, et que les successeurs de Henri IV et leurs ministres les avaient supprimés en quelque sorte, pour gouverner le royaume chacun à son gré, quelquefois au gré d'une courtisane de haut ou

de bas étage, il y avait bien des doutes, bien des incertitudes, ne fût-ce qu'à cause du changement considérable qui s'était opéré, depuis cent soixante-quinze ans, et dans les esprits et dans les choses. Cette longue interruption des états généraux avait paru à Richelieu et à Louis XIV une politique fort habile; on eut lieu de voir sous Louis XVI que ç'avait été un grand malheur. Dans l'espace de cent soixante-quinze ans, bien des choses auraient pu se modifier insensiblement, l'une après l'autre, sans secousse pour le royaume : accumulées pendant une si longue période, leur changement brusque et simultané sera inévitablement une révolution terrible pour la France et pour l'Europe.

Les assemblées électorales avaient eu le droit de rédiger des cahiers contenant des instructions à l'usage de leurs mandataires. Voici en substance les principes qui avaient été proclamés par la généralité de ces assemblées. — La personne du roi était inviolable et sacrée; la royauté héréditaire de mâle en mâle, suivant l'ordre de primogéniture, dans la race régnante : en cas de vacance du trône, par le décès de tous les princes issus de Henri IV, la nation devait rentrer dans le droit d'élire son souverain. — La religion catholique devait être dominante et avoir seule un culte public. Les états généraux pouvaient seuls régler les conditions et les pouvoirs de la régence. — La puissance législative devait être exercée par les députés de la nation, conjointement avec le roi. — Au roi seul, comme administrateur suprême, devait appartenir la puissance exécutive. — Le pouvoir judiciaire devait être exercé, au nom du roi, par des juges dont les fonctions seraient indépendantes du pouvoir législatif et du pouvoir exécutif. — Les limites des divers pouvoirs devaient être clairement définies et posées. — La liberté individuelle devait être mise à l'abri de tout ordre arbitraire et obtenir de la loi de justes garanties. Les asservissements personnels devaient être abolis. — La liberté de la presse devait être établie, sauf la répression des abus. — Le secret des lettres était inviolable. — Les ministres seraient responsables. — Le droit de propriété devait être réputé sacré; nul ne pouvait être dépossédé de sa chose que pour des motifs d'intérêt public et moyennant une suffisante et préalable indemnité. — Le consentement de la nation était nécessaire pour le prélèvement de l'impôt. — Les états généraux devaient désormais être convoqués à des intervalles rapprochés et périodiques; des assemblées provinciales et des municipalités électives seraient établies dans tout le royaume. — Tous les citoyens devaient être déclarés égaux devant la loi et soumis à l'impôt, tous admissibles aux emplois ecclésiastiques, civils et militaires. — La noblesse ne pouvait être accordée à l'avenir que pour

récompenser des services importants; aucune profession utile n'y pourrait faire déroger. — La justice sera gratuitement rendue ; les juges, nommés par le roi, déclarés inamovibles; on abolira la vénalité des charges; nul ne sera enlevé à ses juges naturels; la loi interdirait l'établissement de commissions judiciaires. — Le chiffre de l'impôt serait arrêté par les états généraux, la répartition en serait faite par les états provinciaux ; chaque année, il serait rendu compte de l'emploi des finances. — La dette publique, vérifiée et reconnue par les états généraux, serait déclarée nationale et intégralement remboursée; il ne serait point créé de papier-monnaie. — Le roi serait le chef suprême de l'armée, ayant droit de paix et de guerre, nommant seul aux grades militaires et demeurant principalement chargé de la défense du royaume [1].

Le clergé, dans l'ordre politique, se montrait plus circonspect que le tiers état, et néanmoins il demandait qu'on régularisât pour l'avenir l'institution des états généraux, en tant que base de la représentation nationale : plusieurs cahiers réclamaient l'établissement d'assemblées provinciales ; d'autres, la suppression des tribunaux d'exception ; d'autres, et ils étaient en majorité, l'uniformité des lois administratives et une organisation municipale libre et régulière. La plupart des cahiers du clergé sollicitaient pour toute la France un même code civil, l'uniformité des lois de procédure civile, la publicité des débats judiciaires, l'égalité des peines, l'abolition de la confiscation des biens et l'adoucissement de la législation criminelle.

Par un sentiment généreux de patriotisme, le clergé renonçait à l'exemption de l'impôt et consentait à contribuer pour sa part aux charges publiques : dans l'intérêt des classes pauvres, confiées à sa sollicitude, il demandait que les biens de la noblesse fussent également soumis à l'impôt et que les seuls journaliers jouissent désormais de l'immunité; il réclamait pour les indigents et les ouvriers le droit de n'être soumis ni à la saisie mobilière ni à celle de leurs outils ; il insistait pour qu'on imposât surtout les objets de luxe. De plus, il ne craignait pas de proposer la suppression de tous les monopoles et usages qui grevaient le commerce et l'agriculture, tels que les jurandes, les maîtrises, les douanes de l'intérieur, le cens, les corvées, les droits de péage et de chasse, et généralement tous les priviléges féodaux : enfin, d'accord avec le tiers et la minorité de la noblesse, il demandait que désormais tous les citoyens fussent également admissibles aux emplois civils et militaires.

[1] Gabourd, *Hist. de la révolution et de l'empire.* Assemblée constituante. Introduction, p. 107 et seqq.

Dès l'année précédente l'assemblée du clergé avait demandé les états généraux. « Sans les assemblées nationales, disait-elle, le bien du règne le plus long ne peut être qu'un bien passager ; la prospérité d'un empire repose sur une seule tête... Charlemagne, malgré ses conquêtes et ses courses rapides de l'Elbe aux Pyrénées, tenait ces assemblées fréquentes et célèbres, où se posaient les fondements de notre police ecclésiastique et civile... Nos fonctions sont sacrées lorsque nous montons à l'autel pour faire descendre les bénédictions célestes sur les rois et sur leurs royaumes ; elles le sont encore lorsque, après avoir annoncé aux peuples leurs devoirs, nous représentons leurs droits ; lorsque nous portons la vérité au pied du trône... Les tribunaux sont dans le silence et dans l'éloignement... Ne vous privez pas plus longtemps de leurs lumières et ouvrez à leurs voix tous les accès du trône ; il ne vous restera plus alors que d'entendre la voix de la nation [1]. »

La noblesse se montrait plus jalouse du maintien de ses droits, plus soucieuse de tenir à l'écart les classes bourgeoises. Le plus grand nombre des cahiers de cet ordre demandaient encore, sous quelques rapports, le maintien de l'inégalité entre les citoyens. Plusieurs cahiers de la noblesse, par exemple, réclamaient en sa faveur le privilége de porter l'épée et de demeurer exempte de la milice, la création de nouveaux chapitres pour les filles nobles et de nouvelles commanderies d'hommes [2].

Le gouvernement du roi avait laissé indécise une question fort importante, la question du vote. Les députés aux états généraux voteront-ils par tête, sans distinction de clergé, de noblesse, de tiers état, en sorte que la majorité réunie des trois ordres fasse loi ? ou bien, voteront-ils par ordres séparés, de manière qu'il n'y ait que trois votes, du clergé, de la noblesse, du tiers état, et qu'il faille l'accord des trois pour former une résolution ? Dans ce dernier cas, le tiers ou le peuple ne devant avoir qu'un vote sur trois, il était inutile de lui donner une double représentation. De plus, si, pour réformer les abus qui profitent à la noblesse, le consentement de la noblesse est absolument nécessaire, la réforme n'est plus possible : les états généraux ne feront que constater le mal, sans pouvoir y porter de remède : il était inutile de les convoquer. D'ailleurs, le tiers état formait la presque totalité de la nation : sur vingt-quatre millions d'âmes que comptait la France, la noblesse et le clergé ne présentaient pas un million, pas un sur vingt-quatre. Comment exiger que vingt-trois millions sur vingt-quatre voulussent ne compter

[1] Gabourd, p. 96 et seqq. — [2] *Ibid.*, p. 109 et seqq.

que pour un sur trois, lorsque la valeur morale et intellectuelle était à peu près égale de part et d'autre? Aussi les masses aimaient-elles à résumer ainsi, avec l'abbé Sieyès, les questions du jour : Qu'est-ce que le tiers état? Tout. — Qu'a-t-il été jusqu'à présent? Rien. — Que demande-t-il? A être quelque chose.

Après l'ouverture des états généraux, les députés du tiers état proposèrent donc à ceux du clergé et de la noblesse de se réunir tous et de ne former qu'une assemblée. La majorité du clergé était de cet avis, ainsi que la minorité de la noblesse. Le tiers état comptait même plusieurs nobles : le comte de Mirabeau, député de Provence; le duc d'Orléans, premier prince du sang, député de Paris. La députation du clergé comptait quarante-sept évêques, trente-cinq abbés ou chanoines et deux cent huit curés : sa majorité, tirée du peuple, penchait donc à se réunir avec les députés du peuple ou du tiers état; mais elle n'osait encore se prononcer, elle attendait avec une impatience respectueuse qu'il plût à l'épiscopat de donner l'exemple.

Cinq semaines se passèrent en pourparlers inutiles. Les ministres du roi ne savaient à quoi se déterminer. Enfin le tiers état appelle formellement à lui les députés des deux ordres, sauf à se passer de leur concours et à donner défaut contre quiconque ne se présenterait pas pour faire vérifier ses pouvoirs. L'assemblée en informa le roi par une adresse respectueuse. Le 13 juin, trois curés du Poitou se présentèrent à l'assemblée et se réunirent au tiers état. Le jour suivant, six autres ecclésiastiques, au nombre desquels figurait Henri Grégoire, curé d'Emberménil, diocèse de Nancy, vinrent à leur tour faire vérifier leurs titres par les députés des communes. Le 17, sept autres curés suivent leur exemple. Ce même jour, les communes, abolissant la distinction des trois ordres, se constituent en assemblée nationale. Nous avons vu que, à eux seuls, les députés du tiers état représentaient la nation au moins pour vingt-trois sur vingt-quatre. Le 20 juin, le jour même où la majorité du clergé se disposait à se joindre aux députés des communes, ceux-ci trouvèrent closes les portes du local affecté à leurs travaux. Ils y apprirent que c'était par ordre du roi, qui dans peu de jours y tiendrait une séance royale. Les députés, sur la proposition de l'un d'entre eux, nommé Guillotin, se réunirent au Jeu-de-Paume et proclamèrent le décret suivant : « L'assemblée nationale, considérant qu'appelée à fixer la constitution du royaume, opérer la régénération de l'ordre public et maintenir les vrais principes de la monarchie, rien ne peut empêcher qu'elle ne continue ses délibérations dans quelque lieu qu'elle soit forcée de s'établir, arrête que tous les membres de cette assemblée prête-

ront, à l'instant, serment solennel de ne jamais se séparer et de se rassembler partout où les circonstances l'exigeront, jusqu'à ce que la constitution du royaume soit établie et affermie sur des fondements solides... » Le président, qui était l'astronome Bailly, debout sur une table, lut la formule du serment, et tous les membres, à l'exception d'un seul, répondirent, à l'appel de leur nom : Je le jure. Le lendemain, les députés du tiers état se réunirent dans l'église de Saint-Louis et virent venir à eux cent quarante-neuf députés du clergé, qui déclarèrent reconnaître l'*assemblée nationale* et se confondre dans ses rangs. Ces cent quarante-neuf, même sans compter ceux qui les avaient précédés, formaient déjà la majorité du clergé.

Le 23 juin 1789, le roi se rendit dans la salle des états généraux, et, sous le nom de *Déclaration du* 23 *juin*, il fit publier une charte constitutionnelle élaborée par ses ministres. Elle maintenait la division des trois ordres ; elle accordait la convocation périodique des états généraux, leur participation aux actes de l'autorité législative, l'égalité des Français devant la loi, la suppression des priviléges en matière d'impôts, la liberté du commerce et de l'industrie, la liberté individuelle et la garantie de la dette. Cette charte fut mal accueillie des deux côtés : les partis lui firent le reproche de donner trop ou trop peu. Les privilégiés et la cour s'irritaient des progrès de la démocratie et parlaient d'en appeler à la force ; le tiers état et ceux qui se ralliaient à sa suite ne voulaient devoir leur liberté qu'à leurs propres efforts et non à l'octroi royal.

« Si vous m'abandonnez dans une telle entreprise, dit le roi aux états généraux, je ferai seul le bien de mon peuple. » Après ces paroles comminatoires, il leva la séance et prescrivit aux trois ordres de se séparer pour se réunir le lendemain dans leurs salles respectives. Presque tous les évêques, quelques curés et une grande partie de la noblesse se conformèrent à l'invitation du roi et se retirèrent : les autres députés restèrent à leur place, ne sachant à quoi se résoudre et attendant l'avis qui mettrait fin à leurs incertitudes. Le comte de Mirabeau prit alors la parole et demanda qu'on s'en tînt au serment du Jeu-de-Paume, qui ne permettait pas aux députés de se séparer avant d'avoir fait la constitution. Il parlait encore lorsque le marquis de Brézé, grand maître des cérémonies, s'avança vers le président Bailly et lui rappela les ordres du roi. Pour toute réponse, Mirabeau lui adressa une véhémente apostrophe dont le tumulte permit difficilement de saisir le sens, mais qui pouvait se réduire à ce peu de mots : « Nous sommes ici par la volonté du peuple, et nous n'en sortirons que par la force des baïonnettes. » L'assemblée applaudit, et, après quelques mots de l'abbé Sieyès, déclara d'une

voix unanime qu'elle persistait dans ses résolutions du 20 juin ; de plus, sur la motion de Mirabeau, elle décréta, à la majorité de quatre cent quatre-vingt-treize voix contre trente-quatre, que la personne de chacun de ses membres était inviolable, et que quiconque oserait attenter à son indépendance ou gêner sa liberté serait, par cela seul, traître, infâme et coupable du crime de lèse-majesté.

Et que faisait le gouvernement du roi en présence de cette audace si bien combinée? Pour unique expédient, il envoya dans la salle des séances un certain nombre d'ouvriers chargés de déplacer des tentures et des banquettes, et de troubler, par le bruit de leurs marteaux, les délibérations de l'assemblée. Cette ressource misérable frappa de ridicule des efforts qu'on taxait déjà d'impuissance.

Cependant l'assemblée nationale voyait ses rangs se grossir : déjà accrue de l'adhésion de la majorité du clergé, elle reçut dans son sein la minorité de la noblesse; enfin, le 27 juin, c'est-à-dire quatre jours seulement après la séance royale dans laquelle le roi avait signifié aux trois ordres de délibérer séparément, ce prince faible et irrésolu retire sa charte du 23, reconnaît l'assemblée nationale, et ordonne lui-même à la minorité du clergé et à la majorité de la noblesse de mettre fin à leur résistance et de se réunir à l'assemblée.

Cependant il y avait une grande fermentation dans le peuple de Paris. C'était une année de disette. Ceux qui n'avaient pas de pain aimaient à se persuader que la nouvelle constitution leur en donnerait. Les ouvriers affamés des provinces affluaient dans la capitale, et augmentaient la populace et la misère. L'archevêque de Paris, M. de Juigné, avait vendu sa vaisselle d'argent et engagé son patrimoine pour secourir les malheureux. Le duc d'Orléans distribua aussi du blé; mais il fut soupçonné de le faire uniquement pour se faire bien venir de la populace, et l'indisposer contre le roi et la reine. L'irrésolution du gouvernement, qui blâmait, puis approuvait les opérations de l'assemblée nationale, renvoyait, puis rappelait le ministre le plus populaire, le Genevois Necker, donnait lieu de dire que la cour n'aimait pas la révolution, dont on attendait monts et merveilles, en particulier du pain pour le pauvre peuple. Des rassemblements se formèrent au Palais-Royal, résidence du duc d'Orléans, qui ne tenait les jardins toujours ouverts au public. Pendant que l'assemblée nationale délibérait à Versailles, les premiers venus délibéraient à Paris dans les cafés et ailleurs. Les différentes sections qui avaient nommé les députés aux états généraux se rassemblèrent d'elles-mêmes pour former une municipalité et une garde nationale. Pour l'emblème national de la liberté du peuple et de la fusion des

trois ordres, on choisit les trois couleurs du drapeau et de la cocarde : les couleurs rose et bleue, celles de la ville de Paris ; avec la couleur blanche, celle du roi et de l'armée. Il y eut quelques mouvements populaires : le régiment des gardes françaises fit cause commune avec le peuple contre les autres troupes. Il y avait à Paris une forteresse, construite sous les Valois, qui dominait et menaçait toute la ville. C'est là qu'on enfermait les prisonniers d'État, le plus souvent sans aucune forme de procès. Aussi la Bastille, c'était son nom, était-elle regardée par le peuple comme le symbole du despotisme. La garnison se composait d'environ cent quatorze soldats, dont quatre-vingts invalides, le reste Suisses. Le 14 juillet, elle fut attaquée par la garde nationale, secondée par trois compagnies de gardes françaises, et dirigée entre autres par un officier du régiment de la reine. Sommé de rendre au peuple la forteresse, le gouverneur répondit par un refus, et s'engagea néanmoins à ne point tirer sur la milice bourgeoise. Après quelques négociations infructueuses le gouverneur, croyant voir que, sous prétexte de pourparlers, on cherchait à s'introduire par ruse dans la citadelle, donna l'ordre d'écarter le peuple à coups de fusil : le peuple, de son côté, se crut trahi, et poussa des cris de fureur. En quelques moments l'attaque devint générale ; le combat dura cinq heures : à la fin, le gouverneur offrit de se rendre, menaçant de faire sauter la Bastille et la garnison, en mettant le feu aux poudres, si l'on n'acceptait pas sa capitulation. Les chefs l'acceptèrent ; mais les assaillants, plus éloignés du lieu du combat ne comprenaient rien à ce qui se passait, et continuaient de pousser des cris de mort. La garnison ayant donc posé les armes et baissé le pont-levis, la multitude se rua par cette ouverture et inonda dans un clin d'œil les cours, les corridors et les toits de la forteresse. Les chefs populaires firent de vains efforts pour sauver la vie au gouverneur ; il fut pendu et mis en pièces, avec plusieurs officiers et soldats, par la foule exaspérée : à peine put-on obtenir la grâce des autres. La forteresse fut rasée jusqu'au sol.

Cependant à la cour de Versailles, on se moqua d'abord de cette attaque de la Bastille par des ouvriers et des bourgeois armés de pistolets et de fourches. L'assemblée nationale, de son côté, demandait au roi l'éloignement des troupes que son gouvernement avait réunies dans la capitale. Le lendemain, quand on sut le résultat de l'affaire, le roi se rendit de lui-même au sein de l'assemblée nationale, sans gardes, et accompagné de ses frères : à sa vue, des transports éclatèrent avec un vif enthousiasme, et les paroles du roi les redoublèrent encore lorsqu'il prononça ces mots touchants : « C'est moi qui me fie à vous ; aidez-moi à assurer le salut de l'État. » Il

termina en annonçant que des ordres étaient donnés pour le prompt départ des troupes. L'archevêque de Vienne, M. de Pompignan, président de l'assemblée, répondit par un discours respectueux ; et, après de mutuelles promesses de confiance et de dévouement, le roi se retira, escorté de tous les députés, qui l'accompagnèrent au château. Au moment où ils parurent dans la cour de marbre, la reine se montra à eux, debout sur un balcon, tenant son fils dans ses bras et ayant sa fille à ses côtés. De vives acclamations la saluèrent; le cri de *vive le roi !* se mêla à ceux de *vive le Dauphin! vive la reine !* et l'alliance sembla consommée entre l'assemblée et le roi.

Ce prince voulut se rendre lui-même à Paris; ce voyage n'était pas sans dangers. Le 17 juillet, Louis XVI, résigné aux événements que désormais il ne dépendait plus de lui de retarder, se confessa, entendit la messe et communia; il remit ensuite à Monsieur, en présence de la reine, une protestation contre tout ce qu'il pourrait être contraint de faire. Dans le cas où, victime des factieux, il ne pourrait plus exercer librement l'autorité royale, il délégua au comte de Provence la lieutenance générale du royaume. D'abord, les pressentiments du roi parurent devoir se réaliser. Toutefois, à quatre heures du soir, il arriva sans accident à l'Hôtel-de-Ville, dans la salle du trône; il était pâle, mais sa résignation passée ne s'était pas démentie. Alors seulement éclatèrent les cris de *vive le roi !* tandis que jusqu'alors c'était *vive la nation !* et la foule, au retentissement des acclamations monarchiques qui ébranlaient l'Hôtel-de-Ville, les répéta avec enthousiasme sur les quais et sur la place de Grève. Par un de ces mouvements dont la raison ne peut rendre compte, il avait suffi d'un instant pour réveiller dans les cœurs des sympathies longtemps éteintes; et quand Louis XVI, salué par cent mille voix, eut prononcé ce discours si simple et si touchant: « Mon peuple peut toujours compter sur mon amour, » les espérances des factieux étaient confondues, la faction d'Orléans avait perdu sa journée.

Le roi confirma le marquis de Lafayette et l'astronome Bailly dans leurs qualités nouvelles de général en chef des gardes nationales et de maire de Paris; il fit plus, il accepta la révolution en plaçant à son chapeau la cocarde tricolore. Le soir de ce jour si plein d'événements, il était rendu aux embrassements et aux larmes de sa famille [1].

Chose remarquable: ce peuple de Paris, qui, dans ses premiers élans révolutionnaires, venait de jeter sur le sol la vieille monarchie et la Bastille qu'on disait sa complice, ce peuple aimait encore

[1] Gabourd, p. 200.

à associer la liberté et la religion : à l'issue de la lutte, il fit célébrer dans les districts des messes d'actions de grâces; il demanda des prières pour ses morts. Les dames de la Halle vinrent ensuite solennellement déposer un bouquet sur la châsse de l'humble bergère que Paris honore comme sa patronne; et, près de ces reliques vénérées, les dames de la place Maubert apportèrent un ex-voto: c'était un tableau représentant la prise de la Bastille et la destruction des emblèmes du pouvoir absolu; en haut, le ciel ouvert laissait entrevoir deux images grossièrement peintes: l'ange exterminateur secondant le peuple, et sainte Geneviève demandant pour lui la victoire[1].

Mais ce jour même commença l'émigration des princes et des nobles. Ce jour-là, le 17 juillet, le comte d'Artois, ses deux jeunes fils, les princes de Condé et de Conti, la famille Polignac, le maréchal de Broglie et plusieurs autres seigneurs ou courtisans avaient pris à la hâte la route de la frontière de Savoie; d'autres s'étaient enfuis du côté du Nord; d'autres, enfin, en Suisse et en Allemagne. Cette émigration, jointe à la disette des vivres et à l'effervescence des esprits, augmenta l'exaspération populaire contre les nobles et les riches: à Paris et dans plusieurs provinces il y eut des pillages et des massacres.

L'assemblée nationale s'occupait cependant de donner une constitution à la France. Sans doute, la France avait une constitution quelconque: les deux principaux articles étaient le roi et les états généraux; mais le second avait été mis de côté pendant près de deux siècles. De plus, les diverses provinces qui composaient le royaume s'étaient soumises au roi à des époques et à des conditions différentes. Il n'y avait pas deux provinces qui eussent absolument les mêmes lois, les mêmes tribunaux, les mêmes poids, les mêmes mesures, la même administration; la justice, la législation écrite ou coutumière, variait souvent, non-seulement d'un village à un autre, mais d'un côté du même village au côté opposé. Ce qui occasionnait des procès et des entraves sans nombre dans les relations sociales. La France aspirait à plus d'unité et de liberté. Ce sentiment fit tout à coup explosion dans la séance du 4 août 1789.

Le président de l'assemblée nationale donna lecture d'un projet de décret concernant les mesures à prendre pour la sûreté du royaume. Alors le vicomte de Noailles, beau-frère de Lafayette, et comme lui ancien soldat de la liberté américaine, s'empressa de demander la parole. Après quelques considérations générales, il termina par la motion suivante: « Je demande qu'il soit dit, avant la

[1] Gabourd, p. 200.

proclamation projetée, que l'impôt sera payé par tous les individus du royaume, dans la proportion de leurs revenus ; que toutes les charges publiques seront à l'avenir supportées également par tous ; que tous les droits féodaux seront rachetables par les communautés, en argent, ou échangés sur le prix d'une juste estimation ; que les corvées seigneuriales, les mainmortes et autres servitudes personnelles seront détruites sans rachat. » Ce n'était là rien moins que l'abolition du régime féodal et l'introduction définitive du principe de l'égalité dans les institutions de la France. Une vive agitation s'éleva dans l'assemblée ; elle redoubla lorsque le duc d'Aiguillon, succédant au vicomte de Noailles, prononça un discours chaleureux à l'appui de la proposition. Un simple cultivateur, député de la Basse-Bretagne, ajouta quelques mots sur les calamités dont le régime féodal était la source. A ce moment l'enthousiasme saisit toutes les âmes ; c'est à qui, parmi les députés des ordres privilégiés, viendra faire hommage à la patrie des droits, objets de tant de réclamations haineuses. L'un propose l'abolition des dîmes, l'autre l'extinction du droit exclusif de la chasse. Des motions sans nombre se succèdent, réclamant l'égalité des citoyens devant la loi, la destruction des justices seigneuriales, le rachat des fonds ecclésiastiques, l'accroissement des portions congrues au profit des curés. Bientôt on demande que la justice soit rendue gratuitement dans tous les tribunaux du royaume ; on insiste pour l'extinction absolue des mainmortes, déjà abolies par Louis XVI ; on promène la réforme comme une large faux sur les institutions fiscales, sur la gabelle et les aides ; on cherche enfin à réaliser en quelques heures les vœux sans nombre émis dans les cahiers électoraux ; et chaque fois qu'un privilége à détruire est signalé par ceux-là mêmes qui en ont jusqu'alors légitimement joui, d'immenses applaudissements se font entendre, et exaltent jusqu'au délire cette soif ardente de réparations et de sacrifices.

On va plus loin, on pousse le principe d'égalité jusqu'aux dernières conséquences. Les députés du Dauphiné, province, qui, depuis Philippe de Valois, était en possession d'états et de droits particuliers, en vertu des capitulations qui l'avaient réunie à la France, déclarent formellement renoncer, au nom de leur pays, à ces prérogatives nationales, à ces titres héréditaires. Les députés de la Bretagne suivent cet exemple ; ceux des sénéchaussées de Provence font entendre les mêmes déclarations ; ils sont successivement imités par ceux du bailliage d'Autun, par ceux de Dijon, de Châlon-sur-Saône, du Charolais, du Beaujolais, du bailliage de la Montagne, de l'Auxerrois, de Bar-sur-Seine, de Paris, de Lyon, de la Normandie,

du Poitou, de l'Auvergne, du Clermontois, de l'Artois, du Boulonnais, du Cambrésis. Les représentants du Languedoc, de Strasbourg, de Bordeaux, de Marseille, du comté de Foix, du Béarn adhèrent aux mêmes déclarations, sauf certaines réserves, et en demandant que leurs commettants soient consultés ; plusieurs députations marchent sur leurs traces, et, dans ce nombre, celle de la Lorraine, française d'hier.

Jamais en si peu d'heures, jamais les institutions d'un peuple, œuvre des siècles et rattachées l'une à l'autre par des événements, des nécessités, des conquêtes plus ou moins légitimes, n'avaient été ainsi détruites par la base et reléguées dans les annales du passé. Tous les ordres de la nation conspirèrent à cette vaste ruine des droits et des priviléges, les uns par leurs sacrifices, les autres par leur acclamations et aussi par leurs menaces ; ce fut un mélangede générosité et de calcul, de grandeur d'âme et de peur, d'intelligence et d'aveuglement : mais le sentiment qui domina surtout, sentiment irréfléchi peut-être, mais grand, mais sincère, mais confiant, cefut l'amour du peuple poussé à son exaltation la plus vive ; on crut de bonne foi aux abus ou à l'injustice absolue de la hiérarchie féodale; on se passionna pour le double principe de fraternité et d'égalité ; et, ajoute l'historien que nous résumons, il faut bien qu'on le sache, parce que trop souvent on l'oublie, le beau rôle, le rôle illustre, dans cette nuit de généreux délire, appartint aux représentants du clergé et de la noblesse : ceux-là du moins donnèrent sans recevoir, et la bourgeoisie, qui obtint ces dépouilles volontaires, ne les paya que par l'ingratitude et l'outrage. C'est la reconnaissance ordinaire des partis [1].

Le 20 août, l'assemblée nationale publia la *déclaration des droits de l'homme* , qui servit de préambule et de base à la nouvelle constitution. Cette déclaration admettait, comme principes nécessaires du nouvel ordre politique, la souveraineté nationale, l'égalité devant la loi, l'admissibilité de tous aux dignités et aux emplois publics, la liberté individuelle, la liberté de conscience ; la liberté de parler, d'écrire et d'imprimer, sauf à répondre des abus ; le vote libre et la juste répartition des impôts, l'obligation d'en rendre compte, et enfin l'inviolabilité de la propriété.

Le principal article de cette constitution, la souveraineté nationale, a paru à bien des Français une nouveauté révolutionnaire de 1789 : cela prouve que ces Français ignorent les faits les plus importants de leur histoire, et qu'ils ne connaissent pas même le *Petit*

[1] Gabourd, p. 218 et seqq.

Carême de Massillon. Voici en effet ce que le premier historien des Francs, saint Grégoire de Tours, nous apprend sur les rapports de la nation avec son chef ou ses chefs dès le commencement de la première dynastie. Childéric, père de Clovis, régnait sur la nation des Francs, lorsqu'il se mit à déshonorer leurs filles. Eux, indignés de cela, le chassent du royaume. Enfin, après l'avoir chassé, ils choisissent unanimement pour roi le Romain Égidius, commandant des troupes de l'empire, qui régna sur eux pendant huit ans. Au bout de ces huit années, Childéric, qui s'était réfugié dans la Thuringe, revint à la prière des Francs, et est rétabli dans la royauté, de telle sorte qu'il régna conjointement avec Égidius [1]. Ainsi donc, au commencement de la première dynastie, la royauté des Francs n'était ni héréditaire ni inamissible. Les Francs expulsent du trône et du royaume Childéric, parce qu'il se conduit mal, et ils élisent à sa place, non pas un homme de sa famille, non pas un homme de la nation, mais un étranger, mais un Romain qui commandait dans ces quartiers les troupes impériales; et quand, après huit ans de déposition et de bannissement, ils veulent bien rappeler Childéric, ils partagent la royauté entre les deux : *his ergò simul regnantibus* [2].

Nous avons également vu sous la seconde dynastie, la dynastie austrasienne, quels étaient les rapports de la nation des Francs avec son chef ou ses chefs, et nous l'avons vu, non pas lorsque cette dynastie commençait, mais lorsqu'elle était bien affermie sur le trône, par exemple sous Charlemagne et son fils.

En 806, Charlemagne fit une charte de partage pour diviser l'empire des Francs entre ses trois fils Charles, Louis et Pépin, empire qui s'étendait de l'Èbre à l'embouchure du Rhin, de Bénévent à la mer Baltique, de l'Océan à la Vistule et à la Bulgarie. Cette charte, jurée par les grands de l'empire, fut envoyée au pape Léon III, afin qu'il la confirmât de son autorité apostolique. Le Pape, l'ayant lue, y donna son assentiment et la souscrivit de sa main. C'est ce que rapporte l'historien Éginhard, témoin oculaire, envoyé à Rome pour ce sujet. Dans cette charte, ainsi jurée et confirmée, Charlemagne réglait l'ordre dans lequel ses fils Charles, Louis et Pépin devaient se succéder au cas que l'un ou deux des trois vinssent à mourir avant l'autre. L'article cinq de cette charte est d'autant plus remarquable qu'il a été moins remarqué; en voici les termes : « Si l'un des trois frères laisse un fils que le peuple veuille élire pour succéder à son père dans l'héritage du royaume, nous voulons que les oncles de l'enfant y consentent, et qu'ils laissent régner le fils

[1] Greg. Turon., *Hist. Franc.*, l. 2, c. 12. — [2] *Ibid.*

de leur frère dans la portion du royaume qu'a eue leur frère son père [1]. » Cet article est, comme on voit, une preuve authentique qu'au temps et dans l'esprit de Charlemagne les fils d'un roi ne succédaient point de droit à leur père ni par ordre de primogéniture, mais qu'il dépendait du peuple d'en choisir un. Il ne faut pas oublier que cet article si libéral et si populaire est de la main de Charlemagne, qui pourtant s'entendait à régner.

Mais nous avons vu quelque chose de bien plus curieux et de plus complet : c'est une charte constitutionnelle dans toutes les règles, une charte constitutionnelle du fils de Charlemagne, de Louis le Débonnaire, mais de Louis le Débonnaire tranquille sur son trône, respecté et obéi de tout le monde ; une charte constitutionnelle proposée, délibérée, consentie, jurée en 817 ; relue, confirmée et jurée de nouveau en 821 ; envoyée enfin à Rome et ratifiée par le pape Pascal.

Oui, en 817, l'empereur Louis le Débonnaire convoqua à Aix-la-Chapelle *la généralité de son peuple*, suivant son expression [2], à la fin de partager l'empire des Francs entre ses trois fils Lothaire, Louis et Pépin ; d'en élever l'un à la dignité d'empereur ; de régler les rapports entre le nouvel empereur et les deux rois, ses frères ; de fixer la part d'autorité qu'aurait l'assemblée de la nation pour juger leurs différends et pour élire des rois parmi leurs descendants. Et afin que tout cela se fît, non par une présomption humaine, mais d'après la volonté divine, on indiqua et on observa religieusement, comme disposition préalable, trois jours de prières, de jeûnes et d'aumônes [3]. Louis le Débonnaire déclare donc dans le préambule de cette charte que, son suffrage et les suffrages de tout le peuple s'étant portés sur son fils Lothaire pour la dignité impériale, cette unanimité fut regardée comme un signe manifeste de la volonté divine, et Lothaire associé en conséquence à l'empire.

Quant aux rapports entre le nouvel empereur et ses deux frères Louis, roi de Bavière, et Pépin, roi d'Aquitaine, voici comment cette charte les règle dans les articles 4, 5, 6, 7 et 8 : « Une fois chaque année, les deux rois viendront, soit ensemble, soit séparément, rendre visite à l'empereur, leur frère, pour traiter ensemble des intérêts communs. Sans son avis et son consentement, ils ne feront ni guerre ni paix avec les nations étrangères et hostiles à l'empire ; ils ne congédieront point les ambassadeurs sans le consulter. »

[1] Baluz., *Capit. reg. Franc.*, t. 1, col. 442. — [2] *Generalitatem populi nostri :* c'étaient bien les états généraux. — [3] Baluz., t. 1, col. 573.

Le dixième article surtout est remarquable. Il est dit : « Si quelqu'un d'entre eux, ce qu'à Dieu ne plaise, devenait oppresseur des églises et des pauvres, ou exerçait la tyrannie, qui renferme toute cruauté, ses deux frères, suivant le précepte du Seigneur, l'avertiront secrètement jusqu'à trois fois de se corriger. S'il résiste, ils le feront venir en leur présence, et le réprimanderont avec un amour paternel et fraternel. Que s'il méprise absolument cette salutaire admonition, la sentence commune de tous décernera ce qu'il faut faire de lui, afin que, si une admonition salutaire n'a pu le rappeler de ses excès, il soit réprimé par la puissance impériale et la commune sentence de tous. » Tel est le dixième article.

Le quatorzième ne mérite pas moins d'attention. « Si l'un d'eux laisse en mourant des enfants légitimes, la puissance ne sera point divisée entre eux, mais le peuple assemblé en choisira celui qu'il plaira au Seigneur, et l'empereur le traitera comme son frère et son fils, et l'ayant élevé à la dignité de son père, il observera en tout point cette constitution à son égard. Quant aux autres enfants, on les traitera avec une tendre affection, suivant la coutume de nos parents. Que si quelqu'un d'eux, ajoute l'article 15, meurt sans laisser d'enfants légitimes, sa puissance retournera au frère aîné, c'est-à-dire à l'empereur. S'il laissait des enfants illégitimes, nous recommandons d'user envers eux de miséricorde. »

Le dix-huitième et dernier article porte : « Si celui de nos fils, qui par la volonté divine doit nous succéder, meurt sans enfants légitimes, nous recommandons à tout notre peuple fidèle, pour le salut de tous, pour la tranquillité de l'Église et pour l'unité de l'empire, de choisir l'un de nos fils survivants, en la même manière que nous avons choisi le premier, afin qu'il soit constitué, non par la volonté humaine, mais par la volonté divine. »

Tels sont les principaux articles de la charte de partage et de constitution, proposée, délibérée, consentie et jurée en 817 dans l'assemblée nationale d'Aix-la-Chapelle; relue, jurée et confirmée de nouveau l'an 821 dans l'assemblée nationale de Nimègue ; portée enfin à Rome par l'empereur Lothaire, d'après les ordres de son père, et confirmée par le chef de l'Église universelle. Or ces articles si importants, nous ne les avons vu citer dans aucune histoire de France écrite en français. Voici tout ce qu'en dit l'abbé Vely : « Ce fut aussi dans cette assemblée que le monarque associa Lothaire à l'empire, le déclarant son unique héritier, et lui assujettissant Pépin et Louis, qui tous deux cependant furent déclarés rois. » Daniel ne voit non plus dans tout cela qu'un acte de partage. De nos jours, le Genevois Sismondi, dans son *Histoire des Français*, n'y voit pas

plus que Daniel. Michelet y voit encore moins que les précédents, car il n'en parle même pas ni dans son *Histoire de France* ni dans ses *Origines du droit français*, où c'était pourtant le cas d'en parler. Cependant, et la charte de Charlemagne et la charte de Louis le Débonnaire sont des monuments authentiques qui se trouvent : 1° parmi les capitulaires des rois de France, publiés par Baluze ; 2° dans le deuxième volume des écrivains de l'*Histoire de France* par André Duchesne ; 3° dans les volumes V et VI de dom Bouquet. Cependant ces mêmes articles, suivant qu'ils sont appréciés ou méconnus, donnent un sens tout différent à toute l'ancienne histoire de France, et même à son histoire moderne. C'est l'ignorance plus ou moins volontaire de ces faits qui a tant embrouillé, depuis trois siècles, des idées et des choses fort claires dans le moyen âge.

Par exemple, dans cette charte de 817, Louis le Débonnaire déclare que son fils Lothaire a été élevé à l'empire, non par la volonté humaine, mais par la volonté divine ; et la preuve qu'il en donne, c'est qu'après avoir consulté Dieu par la prière, le jeûne et l'aumône, tous les suffrages se sont réunis sur Lothaire. Ainsi, dans l'idée de Louis et de son époque, la volonté divine se manifestait par la volonté calme, unanime et chrétiennement réfléchie de la nation : le droit divin et le droit national ne s'excluaient pas, comme on l'a supposé de nos jours, mais ils rentraient l'un dans l'autre. Les théologiens et les jurisconsultes du moyen âge ont pensé de même : ils ont généralement regardé Dieu comme la source de la souveraineté, et le peuple comme le canal ordinaire, ainsi qu'on peut le voir dans le Jésuite Suarèz, qui en a rassemblé les preuves. Ils unissaient tout bonnement par une science vraie ce que nous divisons par ignorance.

Cependant Bossuet lui-même reconnaît, comme une chose incontestable, que la souveraineté des rois n'est pas tellement de Dieu qu'elle ne soit aussi du consentement des peuples [1]. Fénelon dit encore plus expressément : *La puissance temporelle vient de la communauté des hommes qu'on nomme nation. La spirituelle vient de Dieu par la mission de son Fils et de ses apôtres* [2]. Ce n'est pas que la nation soit la source de la souveraineté : elle n'en est qu'un canal. La puissance temporelle viendrait ainsi de Dieu habituellement par le peuple, tandis que la spirituelle vient de Dieu directement par Jésus-Christ et les apôtres.

Le docte et pieux chancelier de l'université de Paris, Gerson, dont

[1] *Defensio cleri gallici*, l. 4, c. 21. — [2] *Œuvres de Fénelon*, t. 22, p. 583. Versailles.

l'autorité est si chère aux Français, nous l'avons vu poser en principe que la souveraineté vient du peuple ; que, quand il est question de remédier aux maux d'un État quelconque, les sujets sont les maîtres et les juges des souverains ; nous l'avons vu en conclure que, si un roi sévit injustement contre son peuple, ses sujets sont déliés du serment de fidélité. « Que tout roi ou prince, ajoute-t-il en conséquence, prenne garde de tomber dans des erreurs contre la foi et la saine doctrine, car c'est le crime qui le rend le plus odieux à Dieu et le plus infâme au monde ; et alors les lois divines et ecclésiastiques autorisent ses sujets à employer le fer et le feu pour se défaire de lui et de toute sa famille [1]. » Voilà ce que le docte chancelier de l'université parisienne prêchait publiquement, en présence même du roi Charles VI, sans que personne y trouvât un mot à redire. De plus, deux autres docteurs célèbres de l'église gallicane, Almain et Jean Major, soutiennent la même doctrine. Le premier nous apprend : 1° que c'est la communauté qui donne au roi ou à plusieurs, selon qu'il lui paraît plus convenable, la puissance du glaive, le droit de vie et de mort ; 2° qu'aucune communauté parfaite ne peut renoncer à cette puissance ; 3° que le prince n'use point du glaive par sa propre autorité, mais comme ministre de la communauté ; 4° que la communauté ne peut renoncer au pouvoir qu'elle a sur le prince établi par elle, et qu'elle peut s'en servir pour le déposer quand il gouverne mal, cela étant de droit naturel [2]. Ainsi, au quinzième siècle, le chancelier de l'université de Paris, et avec lui les autres docteurs, bien loin de reconnaître la puissance des rois comme absolument indépendante, la déclaraient au contraire absolument dépendante de la communauté ou de la nation.

Enfin, ce que Gerson prêchait devant Charles VI, Massillon le prêchait devant Louis XV. « Mais, sire, lui disait-il directement, un grand, un prince, n'est pas né pour lui seul ; il se doit à ses sujets : *les peuples, en l'élevant, lui ont confié la puissance et l'autorité, et se sont réservé* en échange ses soins, son temps, sa vigilance. Ce n'est pas une idole *qu'ils ont voulu se faire* pour l'adorer ; c'est *un surveillant qu'ils ont mis* à leur tête pour les protéger et les défendre. Ce sont de ces dieux qui les précèdent, comme parle l'Écriture, pour les conduire : *ce sont les peuples qui, par l'ordre de Dieu, les ont faits* TOUT *ce qu'ils sont ;* c'est à eux à n'être ce qu'ils sont que pour les

[1] Voyez le mandement et instruction pastorale de l'archevêque de Cambrai, du 6 mars 1731, et dans les œuvres de Gerson. *De auferib. Papæ, consid.* 12 ; son discours *Vivat Rex*, § *De vità civili ;* ses *Considérations* ou aphorismes *très-utiles aux princes et aux seigneurs.* — [2] Voir les traités de ces docteurs parmi les œuvres de Gerson.

peuples. *Oui, sire, c'est le choix de la nation* qui *mit* d'abord le sceptre entre les mains de vos ancêtres ; c'est *elle* qui les éleva sur le bouclier et les proclama souverains. Le royaume devint ensuite l'héritage de leurs successeurs ; mais *ils le durent originairement au consentement libre des sujets :* leur naissance seule les mit ensuite en possession du trône ; mais ce furent les *suffrages publics* qui attachèrent d'abord ce droit et cette prérogative à leur naissance. *En un mot, comme la première source de leur autorité vient* DE NOUS, *les rois n'en doivent faire usage que pour nous* [1]. »

Au livre LVIII, t. 12, seconde édition de cette histoire, nous avons vu Hincmar, célèbre archevêque de Reims, dans ses fréquentes relations avec les rois de la seconde dynastie, leur parler toujours non pas de droit héréditaire, mais d'élection à la royauté. Et tome 13, livre LXI, dans la lutte entre la seconde dynastie et la troisième, nous avons entendu Adalbéron, autre archevêque de Reims, poser en principe à l'assemblée électorale des seigneurs, que le royaume de France ne s'acquérait point par droit héréditaire. Et c'est sur ce principe que repose la légitimité de la troisième dynastie.

D'après tous ces faits, lorsque l'assemblée nationale de 1789 déclara que la souveraineté temporelle de la France résidait dans la nation française, ce n'était pas une innovation révolutionnaire, mais une restauration de l'ancien droit, de l'ancien régime, et Louis XVI put y donner son assentiment, comme il fit après quelques hésitations. Malheureusement, comme on ignorait ces choses historiques plus ou moins de part et d'autre, cette restauration ne se fera point avec intelligence, calme et accord, mais par bonds et par secousses ; tel qu'un fleuve qui, arrêté quelque temps dans son cours naturel, finit par emporter non-seulement la digue, mais les hommes et les troupeaux qui s'abritaient derrière.

Dans l'assemblée nationale de 1789, devenue assemblée constituante, se présenta cette question : La sanction du roi sera-t-elle nécessaire pour la constitution et les autres lois ? On distingua et l'on décréta que la sanction du roi ne serait point nécessaire pour la constitution qu'on élaborait, mais que, pour les lois ordinaires, il aurait un veto suspensif, dont l'effet ne pourrait se prolonger au delà de deux législatures. On proposa d'établir, entre le roi et les représentants du peuple, un corps intermédiaire, une chambre des pairs, un sénat ; mais une immense majorité se prononça alors contre. Cependant l'assemblée proclama, sans discussion, que la couronne était héréditaire de mâle en mâle, et par droit de primo-

[1] Petit-Carême. *Sermon du dimanche des Rameaux*, 1re partie.

géniture, dans la famille régnante. Elle décréta de plus que la personne du roi était inviolable et sacrée.

Mais Paris était un volcan où fermentaient tous les éléments de désordres. Le centre en était au palais du duc d'Orléans, les bras dans les faubourgs. Là se remuaient, s'attroupaient, s'agitaient des énergumènes, des aventuriers de toute classe, quelques fanatiques républicains, des hommes tarés et perdus de dettes, des femmes impures, des journalistes voués corps et âme à la démagogie ou soudoyés par la faction d'Orléans, un petit nombre de démocrates à conviction, et une tourbe énorme de ces misérables qui suivent les révolutions comme les oiseaux de proie suivent les armées. Là se faisaient remarquer les Belges Proly et Pereira, le Prussien Cloots, l'Espagnol Gusman, le Polonais Lazowski, mais surtout un calviniste ou huguenot suisse. C'était un homme à physionomie hideuse. Il avait les yeux hagards, une tête énorme sur un corps petit et grêle ; sa face était convulsivement agitée par un tic nerveux; ses cheveux, gras et en désordre, n'étaient retenus que par une corde ; toute sa personne était empreinte de cynisme et de malpropreté. Né au canton de Neufchâtel, il avait longtemps exercé la profession de médecin empirique et de charlatan nomade; et lorsque éclata la révolution de 1789, elle l'avait trouvé attaché, en qualité de médecin vétérinaire, aux écuries du comte d'Artois. Le fanatisme politique fit de lui un journaliste et un pamphlétaire au service de la populace. Caché dans les caves, à Paris ou à Versailles, il rédigeait l'*Ami du peuple*, où il provoquait sans cesse au pillage et au meurtre, surtout contre la reine, qu'il désignait sous les noms les plus injurieux et les plus infâmes. Il y exposait aussi parfois des plans de législation criminelle, dont un consistait à élever huit cents potences dans les Tuileries, afin d'y pendre les traîtres, en commençant par Mirabeau. Ce huguenot enragé se nommait Jean-Paul Marat.

Et au milieu de ces circonstances critiques, que devenait Louis XVI ? La cour, épouvantée, songeait à le conduire dans une place de guerre, d'où il lui serait facile de se concerter avec les rois de l'Europe et les princes émigrés pour dicter des lois à la révolution française [1]. Mais la populace révolutionnée de Paris, informée des projets de la cour, songeait à enlever le roi de Versailles, et à le ramener dans sa capitale, au palais des Tuileries, inhabité depuis soixante ans. Les orléanistes auraient bien voulu que le roi s'évadât, afin de faire déférer au duc d'Orléans la lieutenance générale du royaume, l'exercice de l'autorité souveraine et de la régence. Ce qui

[1] Gabourd, p. 262.

exaspérait la populace de Paris, c'était une disette toujours plus intolérable ; lorsqu'on apprit qu'à Versailles les gardes du corps et d'autres troupes royalistes se riaient de la révolution dans de splendides banquets. Dès lors ce fut un cri général : « A Versailles ! à Versailles ! » Dans la matinée du 5 octobre, une jeune fille du voisinage de Saint-Eustache entra dans un corps de garde, prit un tambour et battit la caisse en publiant le long des rues qu'il n'y avait plus de pain : une multitude de femmes, accourant du fond des halles, sortant des bouges les plus infects, la plupart ivres et poussant des clameurs cyniques, se joignirent à elle, et se portèrent en masse à l'Hôtel-de-Ville. Bientôt il y eut cent mille brigands et femmes, armés de sabres ou de torches ardentes, qui se préparaient à livrer l'Hôtel-de-Ville aux flammes et au pillage, et à pendre les magistrats. Dans ce moment, un nommé Maillard, l'un des vainqueurs de la Bastille, prit un tambour, descendit sur la place de Grève, et se mit à la tête des hordes, qui n'attendaient qu'un signal. L'Hôtel-de-Ville fut préservé ; et la multitude, poussant de sauvages hurlements et demandant du pain, suivit tumultueusement la route de Versailles. Le roi, la reine, l'assemblée nationale y étaient fort tranquilles ; le roi venait de chasser dans la forêt de Meudon. Quand il eut appris que les femmes de Paris venaient lui demander du pain, il s'écria : « Hélas ! si j'en avais, je n'attendrais pas qu'elles vinssent en chercher. » On insista, on le pria de donner des ordres en cas d'attaque ; mais il ne voulut pas croire au danger et se borna à prescrire que les gardes du corps eussent à se replier dans les cours et dans leurs quartiers. Il leur commanda ensuite de ne pas se défendre. Le président de l'assemblée nationale obtint des femmes attroupées qu'elles se borneraient à envoyer au roi une députation pour lui exposer leurs vœux et leurs besoins. L'orateur désigné fut une fille nommée Louise Chabry, dont on avait remarqué l'audace. Introduite auprès du roi, elle se borna à prononcer ces mots : *Du pain !* et s'évanouit. On lui prodigua des soins empressés. Revenue à elle, et touchée de la bonté du roi, elle sollicita l'honneur de baiser sa main. « Vous méritez mieux, » dit le roi, et il l'embrassa.

La députation, enchantée de cet accueil, descendit l'escalier en criant : *Vive le roi !* et en portant aux Parisiennes des paroles de paix. Mais ces femmes, ne croyant qu'à la trahison, au parjure, à la tyrannie, accusèrent leurs envoyées de s'être laissé corrompre, et voulurent les pendre. Une rixe s'engagea entre les deux partis : la pluie, le vent, la nuit, la lassitude l'apaisèrent : les gardes du corps rentrèrent dans leurs quartiers, les femmes et les brigands se dispersèrent. Dans une nouvelle collision, le régiment de Flandre prit

parti pour les bourgeois. Un garde du corps, ayant eu son cheval abattu, tomba au pouvoir des femmes, qui s'apprêtèrent à le massacrer : quelques officiers intervinrent et le firent évader : alors les femmes assouvirent leur faim sur le cheval, qui fut mis en lambeaux et mangé. D'autres de ces femmes, à la suite de Maillard, avaient envahi l'assemblée constituante, et l'une d'elles s'était assise dans le fauteuil du président, lorsque arriva Lafayette avec la garde nationale de Paris.

Le lendemain 6 octobre, aux premières lueurs du jour, un groupe de brigands se glissa dans les bosquets du parc, dont on avait imprudemment laissé l'entrée libre ; insensiblement leur foule s'accrut et la multitude inonda les cours de la chapelle et des princes. Des bandes d'assassins se ruèrent dans les corridors, dans les galeries, cherchant avec des cris de mort l'appartement de la reine et se jetant sur les gardes royaux pour les égorger. La reine, avertie à temps, réussit à s'enfuir à demi vêtue jusque dans la chambre du roi. Les brigands, trouvant ses appartements vides, se mirent à percer le lit à coups de poignard. Quelques gardes françaises, quelques gardes nationaux de Paris se présentèrent à la porte de la salle des gardes du corps et frappèrent à coups redoublés. On ouvrit comme à des bourreaux : on se trompait, c'étaient des hommes généreux qui venaient partager leurs dangers pour protéger le roi et la reine. Enfin Lafayette survint avec la masse de la garde nationale, et le carnage cessa.

Le peuple exigeait à grands cris que Louis XVI vînt habiter Paris, persuadé que son retour y ramènerait l'abondance. Quand on disait aux gens de l'émeute que l'assemblée nationale avait décrété les droits de l'homme, ils demandaient naïvement : « Les droits de l'homme ? cela nous donnera-t-il du pain ? » Le roi se décida à obtempérer aux vœux de la multitude. Il se présenta sur le balcon, accompagné de Lafayette, et le peuple cria : *Vive le roi !* Un moment après, Lafayette demanda à la reine si elle voulait à son tour paraître sur le balcon ; elle essaya de le faire, tenant son fils dans ses bras et ayant à ses côtés la princesse sa fille. Les brigands qui en voulaient à ses jours ayant crié : *Point d'enfants !* la reine s'exposa seule à leurs coups et à leurs outrages. Cet acte de courage calma un moment la haine de la multitude : aussi, quand Lafayette eut respectueusement porté à ses lèvres la main de Marie-Antoinette, le peuple fit entendre le cri de : *Vive la reine !* Le général, pour rendre la réconciliation plus complète, embrassa un garde du corps, et, au bruit des acclamations de la garde nationale, lui remit sa cocarde tricolore. On fut aussi bien ému d'apprendre que le jeune

dauphin, âgé de cinq ans, avait demandé du pain et n'avait pu en obtenir qu'à la fin de l'émeute.

Le roi se mit donc en route pour Paris avec sa famille : le cortége était précédé par les bandes de brigands qui portaient en triomphe les têtes des deux gardes du corps qui s'étaient laissé égorger devant la chambre de la reine pour lui donner le temps de se sauver. Les voitures du roi et de sa famille défilèrent, ayant pour escorte des harengères, des forts de la halle et des grenadiers, mêlés aux malheureux gardes du corps désarmés ou blessés. Venaient ensuite cent députés, que l'assemblée nationale avait désignés pour accompagner le roi : autour d'eux, en avant et à leur suite, se pressaient des masses confuses de soldats et de filles déhontées, les uns portant des branches vertes, les autres juchés sur des canons et sur des charrettes, et tous ensemble s'écriaient : « Plus de famine, nous aurons du pain ! Nous vous ramenons le boulanger, la boulangère et le petit mitron ! » Il y eut encore des cris de *vive le roi !* à l'Hôtel-de-Ville. Les femmes de la Halle disaient à Marie-Antoinette : « Nous vous aimons bien, notre bonne reine ; mais ne nous trahissez plus. » C'est qu'on l'accusait d'être plus Autrichienne que Française.

L'assemblée constituante, installée à Paris, continua de décréter les articles de la nouvelle constitution. Quant à l'élection des députés, il fut statué que, pour être électeur et éligible, il suffisait d'être citoyen actif ; mais, pour être citoyen actif, il fallait qu'on payât de contribution la valeur de trois journées de travail. Les autres Français n'étaient que citoyens passifs. La féodalité n'avait fait que descendre d'un degré. Aussi les classes pauvres et les classes ouvrières s'étonnaient-elles qu'après avoir pris la Bastille et livré le roi à la bourgeoisie, il leur fallût encore attendre cette égalité qu'on leur avait tant promise. Cette attente, non encore remplie, s'appelle aujourd'hui *communisme* et menace de faire à la bourgeoisie ce que la bourgeoisie a fait à la noblesse.

Nous avons vu les parlements de France commencer la révolution contre l'Église et contre le roi. Les parlements reçurent leur récompense de la révolution : le 3 novembre 1789, ils furent suspendus par l'assemblée constituante, et le 6 septembre 1790, définitivement abolis. On institua le jugement du jury en matière criminelle, et un tribunal suprême ou de cassation pour toute la France, auquel serait porté l'appel des causes jugées par les tribunaux criminels et civils; mais qui, sans pouvoir décider quant au fond même des affaires, ne devait connaître que des vices de formes et de l'interprétation des lois. Ce tribunal ou cette cour de cassation a singulièrement contribué à l'unité de la France et de sa jurisprudence. Une autre institu-

tion y a contribué plus puissamment encore, c'est la division de la France en départements. Déjà les provinces, par l'organe de leurs députés, avaient renoncé à leurs priviléges. L'assemblée constituante alla plus loin, elle abolit les provinces mêmes et institua à leur place quatre-vingt-trois départements, subdivisés en districts, en cantons et en communes. Il en naquit le système actuel de centralisation, dont le résultat est de rassembler dans la main du gouvernement tous les ressorts de l'État; de lui permettre de faire mouvoir, d'un seul signe, du centre aux extrémités, les éléments les plus divers de la population, de la force, de la richesse du pays. Quand, plus tard, la France se trouva douée d'une si merveilleuse énergie, d'une si étrange faculté de sentir, de comprendre, de démolir et de refaire ; quand elle balança, pendant vingt ans, les forces de l'Europe, après le courage de ses enfants, ce fut dans l'uniformité de sa division géographique et dans la singulière simplicité de son mécanisme administratif qu'elle puisa ses principales ressources.

Le 4 février 1790, il y eut une séance royale. Louis XVI vint à l'assemblée, approuva ce qui s'était fait, et dit entre autres : « Je défendrai, je maintiendrai la liberté constitutionnelle, dont le vœu général, d'accord avec le mien, a consacré les principes. Je ferai davantage; et, de concert avec la reine, qui partage tous mes sentiments, je préparerai de bonne heure l'esprit et le cœur de mon fils au nouvel ordre de choses que les circonstances ont amené. Je l'habituerai, dès ses premiers ans, à être heureux du bonheur des Français et à reconnaître toujours, malgré le langage des flatteurs, qu'une sage constitution le préservera des dangers de l'inexpérience, et qu'une juste liberté ajoute un nouveau prix aux sentiments d'amour et de fidélité dont la nation, depuis tant de siècles, donne à ses rois des preuves si touchantes. » Ces paroles excitèrent dans l'assemblée les acclamations les plus vives. Le roi les fit suivre de sages conseils dans lesquels il réclama, en faveur du pouvoir exécutif, les conditions de force et d'influence sans lesquelles il ne saurait exister aucun ordre durable au dedans, aucune considération au dehors. Il insistait ensuite pour qu'on prît les mesures nécessaires au retour de la sécurité publique : « Éclairez, dit-il, sur ses véritables intérêts, le peuple qu'on égare, ce bon peuple qui m'est si cher et dont on assure que je suis aimé quand on veut me consoler de mes peines. Ah ! s'il savait combien je suis malheureux à la nouvelle d'un injuste attentat contre les fortunes ou d'un acte de violence contre les personnes, peut-être il m'épargnerait cette douloureuse amertume... » A ces mots, les applaudissements éclatèrent encore avec une sorte d'enthousiasme. L'assemblée décréta qu'une députation se rendrait

auprès du roi et de la reine, pour leur porter des témoignages de fidélité et de sympathie. Cette séance fut terminée par le serment civique, que chaque membre de l'assemblée prêta en ces termes : « Je jure d'être fidèle à la nation, à la loi, au roi, et de maintenir de tout mon pouvoir la constitution décrétée par l'assemblée nationale et acceptée par le roi. » Le soir même, le serment fut prêté par la commune de Paris et par l'immense multitude que cette cérémonie avait réunie sur la place de l'Hôtel de ville. Le lendemain, Paris fut illuminé; il y eut une revue générale de la garde nationale, et la solennité du serment fut répétée d'abord dans la capitale par le peuple et les corporations de toutes classes, et ensuite jusque dans les provinces les plus éloignées.

Quelque temps après, l'assemblée réclama, et Necker accorda la communication du fameux livre rouge, sorte de registre où les dépenses secrètes de la cour étaient minutieusement inscrites depuis plus de quarante ans. En le faisant remettre au comité des pensions Louis XVI fit sceller de bandes de papier les feuillets qui portaient le détail des sommes accordées par Louis XV; mais on en connut assez pour apprécier les prodigalités honteuses de ce prince. L'assemblée fit livrer à l'impression ce triste document, et l'opinion publique s'indigna à juste titre des abus dont le tableau fut déroulé sous ses yeux. On y trouva la preuve de l'avidité des courtisans, la trace des pensions les plus scandaleuses ; on reconnut à ne plus s'y méprendre, qu'en l'absence de tout contrôle une portion notable de la fortune publique avait été longtemps jetée en pâture à d'illustres mendiants, ducs, pairs, maréchaux, princes, nobles dames, favorites royales, valets de cour ; on découvrit que de 1774 à 1788, dans l'espace de quatorze années, sous le règne de Louis XVI, les dépenses secrètes des affaires étrangères avaient atteint le chiffre énorme de cent millions. Mais ce qui vengea ce roi des calomnies tant de fois répandues, ce fut la preuve acquise, par l'examen du livre rouge, de son désintéressement personnel. « Tous les Français verront, dit le député Camus, qu'au moment où ses ministres le trompaient pour verser des millions sur d'inutiles courtisans, le roi ne prenait rien pour lui, et qu'entouré de déprédations qu'il ne connaissait pas il sacrifiait même ses jouissances à la bienfaisance et à l'économie. » Ailleurs, le comité des pensions lui rendait ce témoignage : « Jamais, lorsqu'il a été question ou de ses affaires ou de ses goûts personnels, on n'a pu lui persuader de s'écarter de la plus sévère économie [1].

[1] Gabourd, p. 312.

Le 11 juin 1790, l'assemblée nationale abolit les titres de noblesse. Déjà précédemment elle en avait aboli les priviléges; alors elle abolit même les titres de comte, duc, baron, marquis, chevalier, et cela sur la demande même de plusieurs nobles, tels que Lameth, Lafayette, Noailles, Saint-Fargeau, Tracy et Matthieu de Montmorency.

Le 14 juillet, anniversaire de l'ère officielle de la liberté, on célébra la fédération des départements et des gardes nationales du royaume, à Paris, au milieu du Champ de Mars. Quatre cent mille spectateurs bordaient la vaste enceinte ; les membres de la fédération, au nombre de onze mille pour les armées de terre et de mer, de dix-huit mille pour les gardes nationales, se déployaient sur l'esplanade, au centre de laquelle on avait élevé l'autel de la patrie. Devant l'École militaire, on avait disposé une galerie et un amphithéâtre, qu'occupèrent les membres de l'assemblée nationale et les corps constitués ; au centre était le roi, assis sur un trône, ayant à sa droite le président de l'assemblée nationale, auquel on avait réservé un siége modeste. En arrière était une tribune dans laquelle avaient pris place la reine, le dauphin et les princes et princesses. L'évêque d'Autun, Charles-Maurice de Talleyrand, célébra la messe sur l'autel de la patrie ; il était assisté de trois cents prêtres vêtus d'aubes blanches et ceints d'un large ruban tricolore. Quand on eut entonné le *Te Deum,* exécuté par un orchestre de douze cents musiciens, Lafayette monta les marches de l'autel, et jura, au nom des troupes et des fédérés, d'être fidèle à la nation, à la loi et au roi. Des salves d'artillerie, répétées à la même heure dans toutes les villes de France, annoncèrent au peuple ce serment solennel ; et ce fut longtemps un bruit confus d'armes, de voix et d'acclamations qui retentirent jusqu'au ciel. Cependant le président de l'assemblée constituante ayant à son tour prononcé la formule du serment, les députés répondirent tous : Je le jure ! et le roi s'écria d'une voix forte : « Moi, roi des Français, je jure d'employer le pouvoir que m'a délégué l'acte constitutionnel de l'État à maintenir la constitution décrétée par l'assemblée nationale, et par moi acceptée. » La reine, élevant alors son fils dans ses bras, le présenta au peuple en disant : « Voilà mon fils ! il se réunit ainsi que moi dans ces mêmes sentiments. » Ce mouvement imprévu redoubla les transports du peuple et de l'armée, et mille cris de *vive le roi! vive la reine! vive le dauphin!* éclatèrent jusqu'aux cieux, couvrirent le bruit de l'artillerie et prirent Dieu à témoin des espérances publiques.

Mais la fédération du 14 juillet fut surtout la fête de la bourgeoisie, l'inauguration réelle de la puissance des classes moyennes :

comme les leudes de Mérovée et les pairs de Charlemagne, la bourgeoisie eut son Champ de Mars et tint ses assises. Ce jour-là donc, elle régna en la personne des douze cents députés qui mesurèrent au roi le terrain et le soleil. Mais à peine commençait-elle à jouir de son intronisation et de son empire, que déjà, derrière elle, on entendait les murmures du prolétariat, et les menaces de l'ouvrier en blouse contre le maître en uniforme. Les uns tournaient en dérision les hommages dont Lafayette et son cheval blanc avaient été entourés, les autres se demandaient si l'aristocratie des écus ne serait pas plus lourde à supporter que l'aristocratie des illustrations séculaires; partout on opposait dérisoirement le *patrouillotisme* des bourgeois au *patriotisme* du peuple. Ces murmures, ces plaintes, ces menaces se reproduisaient sous toutes sortes de formes dans le journal de Marat et autres semblables, et dans les clubs où s'assemblaient et délibéraient les révolutionnaires de bas étage. D'un autre côté, l'indiscipline commençait à se mettre dans l'armée. Les officiers, généralement issus de familles nobles, et fort peu disposés à l'oublier, étaient haïs de leurs subordonnés, et le plus souvent réduits à fuir pour se soustraire aux mauvais traitements et à la révolte. Les sous-officiers, nés dans la bourgeoisie, doués d'instruction et travaillés par une ambition ardente, exerçaient seuls, sur l'esprit du soldat, une influence puissante, et ils en usaient au profit de la révolution et de la démocratie. Une révolte éclata à Metz : les soldats enfermèrent leurs officiers, s'emparèrent des drapeaux et des caisses; et M. de Bouillé, commandant de la ville, courut risque de la vie. A Nancy, il y eut des événements plus graves. La garnison se composait de trois régiments, dont l'un était commandé par des officiers ouvertement ennemis de la révolution; leurs soldats se liguèrent avec ceux des autres régiments pour leur refuser obéissance et les contraindre à abandonner leurs postes. Les soldats d'un régiment suisse furent les principaux instigateurs de la révolte. L'assemblée nationale ordonna au commandant de Metz de faire rentrer dans le devoir la garnison de Nancy. Il fallut faire marcher des troupes : on se battit dans les rues durant trois heures, il y eut plus de trois mille personnes de tuées. La révolte fut comprimée et les instigateurs punis; mais, à Paris, le parti républicain se prononça pour les vaincus.

Depuis longtemps nous avons vu une secte de révolutionnaires théologiques, les jansénistes, glisser le venin du schisme et de l'hérésie dans les livres, dans les cloîtres, dans les parlements; essayer de diviser la France d'avec le centre de l'unité catholique, afin d'étouffer plus aisément la piété dans le cœur des peuples; accomplir enfin le vœu de son hérésiarque : *Il n'y a plus d'Église!* et aider la

secte voltairienne à exécuter le commandement de son chef : *Écrasez l'infâme!* Les deux sectes étaient puissamment représentées à l'assemblée nationale : l'impiété se cachait d'abord derrière l'hérésie. On avait déclaré dans la constitution que tous les cultes étaient libres. De là il était naturel de conclure : Donc le culte catholique est pour le moins aussi libre que les autres. Il n'en sera pas ainsi. On dépouille d'abord le clergé de la dîme qui lui était payée de temps immémorial. Mais l'appétit vient en mangeant; on pensa donc à confisquer les biens dont il était propriétaire. N'ayant pas d'argent, on avait fait des assignats ou du papier-monnaie : il y fallait une garantie; il y avait plus d'adresse à la trouver dans le bien d'autrui que dans le sien propre. On ne manquait pas de raisons pour cela. Les *communistes* disent de nos jours : La nature fait tous les hommes égaux; il est donc contre nature que les uns aient tout et les autres rien. Si donc quelques-uns ont plus, ce n'est qu'à condition de partager avec les autres et de rétablir l'égalité naturelle. Comme ils ne le font pas, nous allons, de par la nature, le faire à leur place. Ainsi raisonnent les communistes de nos jours contre les bourgeois, ainsi raisonnaient les bourgeois de 1789 contre le clergé de leur temps. Les biens du clergé, disaient-ils, n'ont d'autre destination que de subvenir aux dépenses du culte, à la nourriture de ses ministres et aux besoins des pauvres; or, nous nous chargeons de ces dépenses; donc ces biens-là sont à nous. En conséquence, dans la séance du 10 octobre 1789, l'évêque d'Autun, Talleyrand, que nous verrons bientôt père d'une église schismatique, soumit à l'examen de l'assemblée constituante une proposition tendante à ordonner que les biens du clergé seraient déclarés propriétés nationales, et, à ce titre, réunis au domaine public. Le 2 novembre, après de longs et violents débats, une majorité nombreuse rejeta la proposition : on décréta seulement, ce qui revenait au même, *que les biens du clergé seraient mis à la disposition de la nation*, à la charge par celle-ci de pourvoir d'une manière convenable aux frais du culte, à l'entretien de ses ministres *et au soulagement des pauvres*. Le même décret fixe au chiffre de douze cents livres, non compris le logement et le jardin, le minimum de la dotation des curés. Cependant ce n'était qu'une atteinte portée au temporel, et un député, M. de Montlosier, avait fort bien dit : « Si vous ôtez aux évêques leur croix d'or, ils prendront une croix de bois ; et c'est une croix de bois qui a sauvé le monde. »

Aussi l'hérésie et l'incrédulité portaient-elles leurs vues plus loin : c'était de tuer l'église de France, en la séparant de Rome. Comme les ordres religieux sont l'avant-garde ou les sentinelles vigilantes de l'Église, un décret du 13 février 1790 supprima les ordres religieux

et les vœux monastiques. Bien des moines avaient donné lieu ou prétexte à cette suppression par leur relâchement et leurs scandales, particulièrement ceux qui s'étaient réjouis de la suppression des Jésuites. Et, chose remarquable, des monastères les plus mauvais, il n'en reste généralement pas pierre sur pierre ; il n'en subsiste qu'une mauvaise renommée.

Du reste, lorsque l'assemblée constituante supprime les ordres religieux et les vœux monastiques, ce n'est que pour les effets civils, son pouvoir ne s'étend pas au delà et ne saurait dégager les consciences. Les vœux ont été faits non pas à la nation française, mais à Dieu. Il y a plus : comme, d'après la constitution même, tous les cultes sont libres, tous les Français égaux devant la loi, et la propriété inviolable, il sera toujours constitutionnellement libre à tous Français de faire des vœux, de les garder et de demeurer ensemble dans une maison à eux appartenante : prétendre les en empêcher, c'est violer la constitution et donner droit aux communistes de la violer de leur côté, en abolissant tout à la fois et la propriété et la famille, pour ne faire de tous les Français qu'un troupeau de bétail.

Dès lors on vit commencer la grande purification de l'église de France, la séparation du bon grain d'avec la paille. Des moines, déjà séduits par les attraits du monde, se jetèrent avec ardeur hors de leurs cloîtres, pour servir d'instruments au schisme, quelques-uns même au régicide. Il en resta cependant un grand nombre qui demeurèrent fidèles à leur vocation, et qui ne se crurent pas dégagés de leurs vœux parce que des ordonnances séculières n'en voulaient plus reconnaître. Ils continuèrent d'observer leur règle tant qu'ils purent, et se réunirent à cet effet dans les maisons qui furent momentanément conservées. Les religieuses surtout offrirent l'exemple d'un attachement sincère à leur état ; et ces filles pieuses, dont les écrivains irréligieux ou frivoles avaient affecté de déplorer le sort, qu'ils avaient peintes comme *victimes* des préjugés, comme gémissant sous la tyrannie la plus dure, donnèrent le démenti le plus formel à leurs détracteurs. Elles convainquirent de calomnie, et de la manière la plus solennelle, ces fables débitées sur leur compte par la malignité, et ces fictions théâtrales où on les livrait à une pitié insultante ou à un ridicule injuste et amer. Très-peu, parmi elles, profitèrent des nouveaux décrets. Les autres persévérèrent dans leur sainte vocation, et, par leur généreuse fermeté, rendirent à la religion un témoignage qui l'honorait ainsi qu'elles. Nous en verrons plusieurs remporter la couronne du martyre.

Il semblait que l'assemblée nationale eût dû au moins faire une exception en faveur de quelques monastères qui ne présentaient ni

de grandes richesses à l'avarice, ni l'oubli des règles à la malignité; de monastères que les vertus de leurs fondateurs et l'austérité de leurs religieux avaient rendus célèbres, et qui, situés dans des retraites profondes, ne demandaient qu'à être oubliés du monde, qui y était oublié lui-même. La Trappe et Sept-Fonts étaient, depuis plus d'un siècle, l'asile de ceux qui, fatigués du monde ou dégoûtés de leurs erreurs, cherchaient dans la solitude un abri pour leur faiblesse, et dans la pratique des austérités et de la pénitence une expiation de leurs fautes. Ces maisons furent supprimées comme toutes les autres, et leurs religieux dispersés. La Providence procura cependant un asile à quelques Trappistes qui désiraient persévérer dans leur vocation. Ils sortirent de France, et se retirèrent à la Valsainte, au canton de Fribourg en Suisse. Ils s'y reformèrent en communauté, et furent joints par un grand nombre de nouveaux religieux que les désastres de l'Église et leur vocation appelaient dans cette retraite austère. Ils s'y multiplièrent au point d'être obligés d'envoyer ailleurs des colonies. Ils en établirent en Piémont, en Espagne, en Italie, en Westphalie, en Angleterre même, et jusqu'en Amérique. C'était une semence de bénédiction que la Providence jetait vers les quatre vents de l'univers [1]. Aujourd'hui nous en voyons germer et en Algérie et près de Constantinople.

Le 11 juin 1790, lorsque l'assemblée nationale avait déjà proclamé les droits de l'homme et annoncé la fédération de la France pour le 14 juillet, il se présenta à elle une *députation du genre humain*, ayant à sa tête le Prussien Clootz, qui, *au nom du genre humain*, félicita l'assemblée de ses travaux, et demanda pour la députation l'honneur de paraître à la fête nationale du 14 juillet. C'était une parade de comédie : on avait revêtu d'habits de théâtre quelques hommes sans aveu, payés pour accepter un rôle dans cette prétendue ambassade. Le vrai genre humain, nous avons vu, dès la preface de cette histoire, où est sa partie intelligente, sa tête. Il y a quatre ou cinq parties du monde, avons-nous remarqué : l'Europe, l'Asie, l'Afrique, l'Amérique et l'Océanie. Pour l'intelligence, surtout l'intelligence religieuse et morale, l'Océanie est au-dessous de zéro, l'Afrique nulle, l'Asie morte : comme on l'a dit, il ne nous vient plus de l'Orient d'autre lumière que la lumière du soleil. Il n'y a de vie intellectuelle qu'en Europe et en Amérique, c'est-à-dire dans la société chrétienne : société qui embrasse toute la terre, société constituée visiblement une dans l'Église catholique, apostolique et romaine, qui parle et s'explique par l'organe de son chef, comme l'individu par sa bouche. Or

[1] Picot, *Mémoires*, an 1790.

l'Église catholique, dans son état actuel, remonte de nous à dix-neuf siècles, et de là, dans un état différent, jusqu'à l'origine de l'humanité. Elle embrasse ainsi tous les siècles, depuis Pie IX jusques à Adam. Hors de là, rien de pareil; hors de là, nul ensemble; hors de là, quelques fragments qui, à eux seuls, ne présentent qu'un amas de décombres, mais qui, dans le christianisme total, trouvent leur place, comme des pierres détachées d'un même édifice. L'Église catholique est ainsi le genre humain, constitué divinement et divinement conservé dans l'unité, pour répondre à qui l'interroge, nous dire d'où il vient, où il va, quels sont les principaux événements de sa longue existence, quels sont les desseins de Dieu sur lui et sur nous.

Dans la suite de cette Histoire, nous avons vu comment Jésus-Christ, le Fils de Dieu fait homme, a perfectionné la constitution de cette Église, principalement son unité. Parmi tous ses disciples, il en choisit douze, et parmi les douze il en choisit un, auquel il dit : Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Église, et les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle; et je te donnerai les clefs du royaume des cieux, etc. J'ai prié pour toi, afin que ta foi ne défaille point, etc. Pais mes agneaux, pais mes brebis. Il n'y aura qu'un troupeau et qu'un pasteur. Allez donc enseigner toutes les nations; et voici que je suis avec vous jusqu'à la consommation des siècles. Le ciel et la terre passeront, mais mes paroles ne passeront point.

Nous avons entendu Bossuet dire au clergé de France : « Mais voyons encore la suite de cette parole. Jésus-Christ poursuit son dessein ; et après avoir dit à Pierre, éternel prédicateur de la foi : « Tu es Pierre et sur cette pierre je bâtirai mon Église, » il ajoute : « Et je te donnerai les clefs du royaume des cieux. » Toi, qui as la prérogative de la prédication de la foi, tu auras aussi les clefs qui désignent l'autorité du gouvernement ; « ce que tu lieras sur la terre sera lié dans le ciel, et ce que tu délieras sur la terre sera délié dans le ciel. » Tout est soumis à ces clefs; tout, mes frères, rois et peuples, pasteurs et troupeaux : nous le publions avec joie ; car nous aimons l'unité, et nous tenons à gloire notre obéissance. C'est à Pierre qu'il est ordonné premièrement « d'aimer plus que tous les autres apôtres, » et ensuite « de paître » et gouverner tout, « et les agneaux et les brebis, » et les petits et les mères, et les pasteurs mêmes : pasteurs à l'égard des peuples, et brebis à l'égard de Pierre [1]. »

Mais bien avant Bossuet nous avons entendu les Pères, les Papes

[1] Bossuet, *Discours sur l'unité de l'Église.*

et les conciles conclure de là que saint Pierre est l'unique source ou canal de la juridiction dans l'Église, et que de la plénitude de sa puissance émane toute autorité spirituelle. Tertullien, si près de la tradition apostolique, et, avant sa chute, si soigneux de la recueillir, écrivait dès le second siècle : *Le Seigneur a donné les clefs à Pierre, et par lui à l'Église.* Saint Optat de Milève répète : *Saint Pierre a reçu seul les clefs du royaume des cieux pour les communiquer aux autres pasteurs.* Saint Cyprien ne s'explique pas avec moins de force, *Notre-Seigneur, en établissant l'honneur de l'épiscopat, dit à saint Pierre dans l'Evangile* : Tu es Pierre, etc., et je te donnerai les clefs, etc. *C'est de là que, par la suite des temps et des successions, découlent l'ordination des évêques et la forme ou constitution de l'Église, afin qu'elle soit établie sur les évêques.* Saint Augustin disait : *Le Seigneur nous a confié ses brebis, parce qu'il les a confiées à Pierre.*

Si de l'Afrique nous passons en Syrie, nous entendons saint Éphrem louer saint Basile *de ce que, occupant la place de Pierre et participant également à son autorité et à sa liberté, il reprit avec une sainte hardiesse l'empereur Valens.* On le voit, l'autorité de cet illustre évêque n'était qu'une participation de celle de Pierre : il la représentait ; *il tenait sa place,* dit saint Éphrem : au même sens que saint Gaudence de Bresce appelle saint Ambroise *le successeur de Pierre,* et que Gildas surnommé le Sage dit que *les mauvais évêques usurpent le siége de Pierre avec des pieds immondes ;* au même sens enfin que tous les évêques d'un concile de Paris déclarent n'être que les vicaires du Prince des apôtres, *cujus vicem indigni gerimus.* et que Pierre de Blois écrit à un évêque : *Père, rappelez-vous que vous êtes le vicaire du bienheureux Pierre.*

Saint Grégoire de Nysse, un si grand docteur, confesse en présence de tout l'Orient la même doctrine, sans qu'aucune réclamation s'élève : *Jésus-Christ,* dit-il, *a donné par Pierre aux évêques les clefs du royaume céleste.* Et il ne fait en cela que professer la foi du Saint-Siége, qui, par la bouche de saint Léon, prononce que *tout ce que Jésus-Christ a donné aux autres évêques, il le leur a donné par Pierre.* Et encore : *Le Seigneur a voulu que le ministère* (de la prédication) *appartînt à tous les apôtres ; mais il l'a néanmoins principalement confié à saint Pierre, le premier des apôtres, afin que de lui, comme du chef, ses dons se répandissent dans tout le corps.* Avant saint Léon, Innocent Ier écrivait aux évêques d'Afrique : *Vous n'ignorez pas ce qui est dû au Siége apostolique, d'où découle l'épiscopat et toute son autorité.* Et un peu plus loin : *Quand on agite des matières qui intéressent la foi, je pense que nos frères et coévêques ne doivent en référer qu'à*

Pierre, c'est-à-dire à l'auteur de leur nom et de leur dignité. Et dans une autre lettre adressée à saint Victrice de Rouen : *Je commencerai avec le secours de l'apôtre saint Pierre, par qui l'apostolat et l'épiscopat ont pris leur commencement en Jésus-Christ.*

De siècle en siècle on entend la même voix sortir de toutes les églises. *Le Seigneur en disant pour la troisième fois :* M'aimes-tu ? Pais mes brebis, *a donné cette charge à vous premièrement, et ensuite par vous à toutes les églises répandues dans l'univers.* Ainsi s'exprime Étienne de Larisse dans une requête à Boniface II. *Comment oserais-je,* écrivait à saint Grégoire, Jean, évêque de Ravenne, *comment oserais-je résister à ce Siége qui transmet ses droits à toute l'Église ?* Citons encore saint Césaire d'Arles, qui écrivait au saint pape Symmaque : *Puisque l'épiscopat prend son origine dans la personne de l'apôtre saint Pierre, il faut que votre Sainteté, par ses sages décisions, apprenne clairement aux églises particulières les règles qu'elles doivent observer.*

Jusqu'au grand schisme d'Occident, on ne connut point d'autre doctrine en France ; mais pour ne pas nous étendre à l'infini, nous ajouterons seulement aux passages qui précèdent les paroles d'un concile de Reims, dans la sentence qu'il porta contre les assassins de Foulque, archevêque de Reims : *Au nom de Dieu et par la vertu du Saint-Esprit, ainsi que par l'autorité divinement conférée aux évêques par le bienheureux Pierre, prince des apôtres, nous les séparons de la sainte Église.*

L'assemblée nationale de 1790 ignorait cette divine constitution de l'humanité chrétienne, lorsqu'elle essaya d'en détacher la France. Elle ignorait ce grand fleuve de la doctrine catholique et de la juridiction apostolique, lorsqu'elle alla chercher ses idées et ses exemples dans les marais de la Hollande. Nous avons vu, en 1723, sept prêtres du pays d'Utrecht, se disant chanoines d'un chapitre qui n'existait plus depuis cent ans, choisir l'un d'eux pour archevêque d'un siége qui n'existait pas davantage, et le faire sacrer par un évêque étranger, suspens, interdit, excommunié, coadjuteur de Babylone. Ils en écrivirent au Pape pour la forme, le priant de confirmer leurs actes. Ils n'en reçurent que des anathèmes, mais n'en continuèrent pas moins leur train. Tout cela se fit avec l'approbation et même à la suggestion des jansénistes français. Voilà comment se fit l'église jansénienne et schismatique d'Utrecht, qui a continué jusqu'à nos jours, avec un archevêque et deux évêques, lesquels trois ensemble n'ont pas plus de deux mille partisans. Ce fut sur ce patron que les jansénistes de l'assemblée nationale taillèrent la constitution civile du clergé, laquelle divisa la France d'avec elle-même, y im-

planta le schisme et la persécution, jusqu'à ce que le Pape y portât remède par le concordat de 1802.

D'abord le titre seul *Constitution civile du clergé* est une contradiction et un mensonge. Constitution civile du clergé, de la magistrature, de l'armée, qu'est-ce que cela veut dire? N'est-ce pas constitution relative aux clercs, aux magistrats, aux militaires, en tant qu'ils sont citoyens? Mais, comme citoyens français, les ecclésiastiques, les magistrats, les militaires n'ont d'autre constitution que celle de tous les citoyens, le code civil. *Constitution civile du clerge* est donc un non-sens et un mensonge, car cela voudrait dire : *Constitution ecclésiastique imposée au clergé de France par l'autorité civile.* Mais alors, que devient l'article de la constitution qui déclare que tous les cultes sont libres? L'assemblée constituante n'est-elle pas la première à violer sa constitution et à lui substituer l'anarchie et la tyrannie par son exemple? Vous déclarez que tous les cultes sont libres, et votre premier acte est d'asservir et de tyranniser le culte catholique! A ce langage menteur et hypocrite, on reconnaît la secte jansénienne qui admet de la part de Dieu une grâce suffisante, mais qui ne suffit pas, et dans l'homme une volonté libre, mais d'une liberté esclave. Aussi les jansénistes dominaient-ils dans le comité chargé de rédiger cette constitution prétendue civile, mais effectivement schismatique pour le clergé de France.

Cette constitution anticonstitutionnelle et jansénienne s'arrogea donc de supprimer des évêchés et d'en ériger d'autres; de retirer la juridiction aux anciens pasteurs et de la transmettre aux nouveaux. A cela elle avait autant de droit et de pouvoir que les rescrits de Néron, de Dioclétien et du Grand-Turc à régler la juridiction des apôtres et de leurs successeurs. Elle supprima donc *civilement* les cent trente-cinq évêchés existant en France et en créa *civilement* un tout neuf dans chacun des nouveaux départements : ce qui faisait quatre-vingt-trois évêchés *civils*. Elle statua de plus, *civilement*, que les nouveaux évêques seraient nommés, non plus par le roi, suivant le concordat de Léon X; non plus par le chapitre de la cathédrale, comme en beaucoup d'églises; non plus par le clergé, assisté du peuple fidèle, comme autrefois en bien des pays : auxquels cas les élus étaient toujours confirmés par le Pape, soit immédiatement par lui-même, soit médiatement par le métropolitain ou le concile, avec recours au Saint-Siége en cas de doute ou de contestation : non, la *constitution civile du clergé* statua que ses évêques *civils* seraient élus par les électeurs *civils*, juifs, protestants, anabaptistes, et même catholiques quand il s'en trouvait : les *civilement* élus demanderaient l'institution *civilement* canonique au métropolitain ou au plus

ancien évêque de la province, mais non au Pape, à qui chacun écrirait seulement une lettre de civilité, comme les jansénistes de Hollande. Les curés seraient nommés de même par les électeurs *civils.* Du reste, on abolissait *civilement* les chapitres des cathédrales, ainsi que tous les autres chapitres et bénéfices. Les évêques et les curés *civilement* élus étaient tenus de prêter serment d'être fidèles à cette constitution décrétée par l'assemblée. Telle fut, en substance, la constitution civile du clergé ou plutôt la constitution du clergé civil de France.

Un homme politique, membre de plusieurs assemblées législatives, président du conseil des ministres sous Louis-Philippe, M. Thiers, dit, dans son *Histoire de la Révolution française,* à propos de la *constitution civile du clergé :*

« L'assemblée n'empiétait pas sur les doctrines ecclésiastiques, ni sur l'autorité papale, puisque les circonscriptions avaient toujours appartenu au pouvoir temporel. Elle voulait donc former une nouvelle division, soumettre comme jadis les curés et les évêques à l'élection populaire ; et en cela elle n'empiétait que sur le pouvoir temporel, puisque les dignitaires ecclésiastiques étaient choisis par le roi et institués par le Pape. Ce projet, qui fut nommé *constitution civile du clergé* et qui fit calomnier l'assemblée plus que tout ce qu'elle avait fait, était pourtant l'œuvre des députés les plus pieux. C'etaient Camus et autres jansénistes qui, voulant raffermir la religion dans l'État, cherchaient à la mettre en harmonie avec nos lois nouvelles [1]. »

Dans ces quelques lignes, il y a plus de bévues que de phrases. Nous appelons bévue une méprise, une erreur où l'on tombe par ignorance, par inadvertance. S'il n'y a pas ignorance ou inadvertance, cela s'appelle mensonge. La première phrase dit donc : « L'assemblée n'empiétait pas sur les doctrines ecclésiastiques, ni sur l'autorité papale, puisque les circonscriptions avaient toujours appartenu au pouvoir temporel. » Voilà ce que dit l'historien de la Révolution française. Un homme qui connaît les premiers éléments de la religion catholique, un enfant même qui sait son catéchisme, dira au contraire : *L'assemblée empiétait sur la doctrine de l'Église et sur l'autorité du Pape, puisque les circonscriptions des diocèses n'ont jamais appartenu au pouvoir temporel.* Jésus-Christ a dit, non pas à l'empereur Néron, non pas au roi Hérode, non pas au gouverneur Pilate, mais à Simon, fils de Jean : Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Église. Pais mes agneaux, pais mes brebis. Il n'y aura

[1] Thiers, *Hist. de la Révolution française,* chap. V. Bruxelles, 1844.

qu'un troupeau et qu'un pasteur. C'est Pierre, et non pas Néron, non pas Hérode, non pas Pilate : c'est Pierre, pasteur suprême, vicaire du Christ, qui établit le premier siége de l'Église à Rome, le second à Alexandrie, le troisième à Antioche. C'est Pierre, car il vit toujours dans ses successeurs, qui assigne à chaque homme apostolique qu'il envoie, la contrée, la nation, la peuplade à convertir, ou à gouverner quand elle est convertie. C'est Pierre qui, encore de nos jours, envoie des apôtres, établit des évêques en Afrique, en Amérique, dans l'Inde, dans la Chine, dans les îles de l'Océan, et rétablit la hiérarchie catholique en Angleterre. Sans doute, les mandarins qui mènent l'empereur et l'empire de la Chine, les aristocrates anglicans qui mènent la royauté anglaise et le peuple anglais, pourront continuer ce qu'ils font depuis trois siècles, persécuter, étrangler les apôtres, les évêques nouveaux, à l'exemple de Néron qui a crucifié Pierre, d'Hérode qui a décapité saint Jacques, de Pilate qui a crucifié le Christ en personne ; mais en cela même les nouveaux Pilate, les nouveaux Hérode, les nouveaux Néron, ainsi que leurs devanciers, ne feront qu'accomplir cette parole du Christ : Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Église, et les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle.

Il est vrai, lorsqu'un peuple catholique a un gouvernement catholique ou du moins bienveillant, le chef de l'Église de Dieu aime à s'entendre avec ce gouvernement pour la délimitation la plus convenable des diocèses et des paroisses, ainsi que pour la nomination des principaux pasteurs, comme un père de famille aime à s'entendre avec ses fils adultes dans ce qui peut les intéresser plus directement. Mais cette condescendance ne devient jamais un droit pour les fils, surtout pour des fils rebelles. Aujourd'hui encore l'Église consulte le peuple fidèle sur l'admission aux saints ordres, et l'oblige à lui déclarer les raisons qui pourraient empêcher l'admission de tel ou tel aspirant. Il en est de même pour la promotion à des offices considérables, ou même à l'épiscopat. L'Église a toujours consulté et consulte toujours, suivant des formes diverses, sur le mérite et les qualités des éligibles. Dans bien des temps et des pays, à la vacance d'une église épiscopale, les évêques de la province s'assemblaient, comme ayant la principale part dans l'affaire ; ils interrogeaient le clergé et le peuple de l'église vacante, et ratifiaient l'élection, quand elle était convenable et unanime. Y avait-il de graves difficultés ou oppositions, l'affaire était déférée au chef de toute l'Église de Dieu, au successeur de saint Pierre. Dans d'autres temps, d'autres pays, l'élection à l'épiscopat était attribuée par le Saint-Siége aux chanoines de l'église vacante. Ailleurs ce privilége était accordé au sou-

verain catholique du pays. Ainsi, tome XII de cette Histoire, avons-nous entendu le pape Jean X déclarer que le roi de France nommait les évêques par l'autorité des Papes. Ce privilége a été renouvelé dans le concordat de Léon X et dans celui de Pie VII. Mais ces priviléges particuliers n'affaiblissent en rien l'obligation commune à tous les évêques et fidèles catholiques, de faire connaître au Père commun les empêchements pourquoi un tel ou un tel ne peut ou ne doit être promu à l'épiscopat. De plus, ces priviléges accordés au roi par le Pape ne deviennent jamais un droit inhérent à la royauté.

Ainsi M. Thiers se trompe complétement sur le fond même de l'affaire, et y trompe ses confiants lecteurs. Il se trompe pareillement et il trompe sur les détails. Jamais les curés et les évêques catholiques n'ont été soumis, à aucun degré, à l'élection populaire, dans le sens de M. Thiers et de l'assemblée nationale, c'est-à-dire à l'élection d'un rassemblement de juifs, de luthériens, de huguenots, d'hérétiques jansénistes ou anabaptistes, avec lesquels pouvaient se rencontrer quelques catholiques mal instruits de leur devoir à ne point participer à de pareils conventicules ; jamais autres que les catholiques romains, les catholiques soumis au Pape et aux évêques reconnus par lui, n'ont eu légitimement une part quelconque à l'élection d'un évêque catholique romain.

Sur tout cela M. Thiers paraît n'avoir que des idées vagues, superficielles, confuses, ce qui, à une autre époque, étonnerait peut-être dans un membre de l'Académie française et un président de ministère. Il paraît confondre, sous le nom commun de chrétiens, les schismatiques et les hérétiques avec les catholiques fidèles. Autrement, eût-il jamais pu écrire les paroles suivantes : « Ce projet, qui fut nommé *constitution civile du clergé*, et qui fit calomnier l'assemblée plus que tout ce qu'elle avait fait, était pourtant l'ouvrage des députés les plus pieux. C'étaient Camus et autres jansénistes qui, voulant raffermir la religion dans l'État, cherchaient à la mettre en harmonie avec les lois nouvelles. » Car autant vaudrait dire tout nettement : Les catholiques de France ont bien tort de crier contre la constitution civile du clergé, puisque cette constitution a été rédigée, non par des catholiques romains, mais par des hérétiques jansénistes, qui se moquent hypocritement du catholicisme et du Pape, et travaillent, comme leur chef Hauranne, à détruire l'un et l'autre. Voilà ce que M. Thiers dit équivalemment à ses lecteurs, lesquels ne paraissent pas se douter même de la naïveté. Cela ferait croire que les siècles d'ignorance ne sont pas encore passés. — Mais revenons à la constitution civile ou plutôt jansénienne du clergé.

Lorsque cet ensemble d'innovations sacriléges fut présenté à la sanction du roi, sa conscience en fut épouvantée ; et les catholiques espérèrent que Louis XVI refuserait de s'associer à une loi impie. De toutes parts le clergé et les fidèles s'émurent. Beaucoup de prêtres que le siècle avait entraînés rentrèrent en eux-mêmes, et comprirent ce que Dieu attendait de son peuple et de ses lévites. On vit le curé de Saint-Étienne du Mont, qui s'était signalé dans les derniers événements révolutionnaires, passer quarante jours au pied des autels, et, couvert d'un cilice, prier le ciel de détourner les coups dirigés contre l'Église. Des mouvements considérables eurent lieu dans quelques provinces. De tous côtés, dans tous les temples, on ouvrit des neuvaines ; on mêla aux jeûnes et aux prières de la semaine sainte, des jours consacrés à la pénitence, des jeûnes, des prières, des œuvres d'expiation, en vue du salut et de la foi et de l'église de France.

Cependant Louis XVI avait secrètement référé à Rome de la contitution civile du clergé, qu'on le pressait de sanctionner par sa signature. En faisant connaître au souverain Pontife les dangers qui allaient éclater sur l'église de France en cas de refus, il l'avait respectueusement adjuré d'examiner si des concessions n'étaient pas possibles ou opportunes. Voici dans quels termes Pie VI lui répondit :

« A notre très-cher fils en Jésus-Christ, salut et bénédiction apostolique. — Quoique nous soyons loin de douter de la ferme et profonde résolution où vous êtes de rester attaché à la religion catholique, apostolique et romaine, au Saint-Siége, centre de l'unité, à notre personne, à la foi de vos glorieux ancêtres, nous n'en devons pas moins appréhender que, les artifices adroits et un captieux langage surprenant votre amour pour vos peuples, on ne vienne à abuser du désir ardent que vous avez de mettre l'ordre dans votre royaume, et d'y ramener la paix et la tranquillité. Nous qui représentons Jésus-Christ sur la terre, nous à qui il a confié le dépôt de la foi, nous sommes spécialement chargé du devoir, non plus de vous rappeler vos obligations envers Dieu et envers vos peuples : car nous ne croyons pas que vous soyez jamais infidèle à votre conscience, ni que vous adoptiez les fausses vues d'une vaine politique ; mais, cédant à notre amour paternel, de vous déclarer et de vous dénoncer de la manière la plus expresse que, si vous approuvez les décrets relatifs au clergé, vous entraînez par cela même votre nation entière dans l'erreur, le royaume dans le schisme, et peut-être vous allumez la flamme dévorante d'une guerre de religion. Nous avons bien employé jusqu'ici toutes les précautions pour éviter qu'on ne

nous accusât d'avoir excité aucun mouvement de cette nature, n'opposant que les armes innocentes de nos prières auprès de Dieu ; mais si les dangers de la religion continuent, le chef de l'Église fera entendre sa voix; elle éclatera, mais sans compromettre jamais les devoirs de la charité.

« Votre Majesté a dans son conseil deux archevêques, dont l'un pendant tout le cours de son épiscopat, a défendu la religion contre les attaques de l'incrédulité ; l'autre possède une connaissance approfondie des matières de dogme et de discipline. Consultez-les ; prenez avis de ceux de vos prélats en grand nombre, et des docteurs de votre royaume, distingués tant par leur piété que par leur savoir. Vous avez fait de grands sacrifices au bien de votre peuple ; mais s'il était en votre disposition de renoncer même à des droits inhérents à la prérogative royale, vous n'avez pas le droit d'aliéner en rien ni d'abandonner ce qui est dû à Dieu et à l'Église, dont vous êtes le fils aîné.

« Prenons confiance dans la Providence divine, et, par un attachement inviolable à la foi de nos pères, méritons d'en obtenir le secours dont nous avons besoin. Quant à nos dispositions particulières, nous ne pouvons désormais être sans inquiétude et sans douleur, à moins de savoir la tranquillité et le bonheur de Votre Majesté assurés, — C'est dans ce sentiment d'une affection toute paternelle que nous donnons, du fond de notre cœur, à Votre Majesté, ainsi qu'à votre auguste famille, notre bénédiction apostolique. — Donné à Rome, à Sainte-Marie-Majeure, le 10 juillet 1790, la seizième année de notre pontificat. »

Les deux Prélats aux conseils desquels le pape Pie VI priait le roi de s'en rapporter eurent tous deux la pusillanimité d'engager Louis XVI à souscrire aux volontés de l'assemblée constituante. L'un d'eux, M. de Pompignan, archevêque de Vienne, en mourut de douleur et de remords ; et l'autre, M. de Cicé, archevêque de Bordeaux, publia plus tard une humble et pieuse rétractation[1]. Le 24 août 1790, Louis XVI apposa donc sa signature sur la constitution civile du clergé, et sanctionna l'établissement du schisme dans le royaume qui jusqu'alors s'était honoré du nom de très-chrétien.

Deux archevêques, l'élite du clergé de France, conseillant à Louis XVI de sanctionner le schisme de son royaume, malgré l'avertissement contraire du Pape, voilà un fait étrange. D'où peut venir tant d'ignorance ou tant de pusillanimité? Nous avons vu plus d'une fois les évêques courtisans de la France moderne opposer aux

[1] Gabourd, p. 405.

Papes les libertés de l'église gallicane ; libertés envers le Pape, nous a dit Fénelon, servitudes envers le roi : libertés par suite desquelles le roi est plus maître de l'Église en France que le Pape. Or l'assemblée constituante avait concentré en elle tous les pouvoirs de la nation et du roi. Donc elle avait plus de pouvoir que le Pape pour réformer et réglementer l'église gallicane. Voilà comment ont pu raisonner les deux archevêques pour se faire illusion. Autre malheur. Par suite de ces préventions nationales, bien des pasteurs en France se dispensaient de parler à leurs ouailles de leur Pasteur suprême, de sa souveraine autorité, de l'obéissance que lui doivent et pasteurs et ouailles, et rois et peuples. Nous connaissons telle ville de quinze mille âmes, où, à l'époque du schisme de 1790, jamais les fidèles n'avaient ouï leurs pasteurs leur dire un mot de notre Saint-Père le Pape, de son autorité comme vicaire de Jésus-Christ, de la soumission filliale que tous les chrétiens lui doivent. Aussi, au moment du péril, se trouvèrent-ils comme des brebis errantes, sans guide et sans règle ; et, sur ce grand nombre, à peine s'en rencontra-t-il trois cents qui, à la longue et par des voies indirectes, apprirent de quoi il était question.

Cependant Louis XVI écrivit au Pape pour le prier de confirmer, au moins provisoirement, quelques-uns des articles de la constitution civile du clergé. Le Pontife assembla des cardinaux à ce sujet, et résolut, sur leur avis, de consulter les évêques de France, comme plus à portée de connaître et toute la suite des décrets et les moyens à prendre dans ces conjonctures difficiles. Le 30 octobre, trente évêques de France signèrent un écrit devenu célèbre sous le titre d'*Exposition des principes sur la constitution civile du clergé*. L'auteur, M. de Boisgelin, archevêque d'Aix, et l'un des signataires, y avait défendu les vrais principes de l'Église, sans plaintes, sans amertume, et avec une modération et une solidité qui eussent peut-être ramené des esprits moins prévenus. L'*Exposition* réclamait la juridiction essentielle à l'Église, le droit de fixer la discipline, de faire des règlements, d'instituer des évêques et de leur donner une mission, droit que les nouveaux décrets lui ravissaient en entier. Elle n'oubliait pas de se plaindre de la suppression de tant de monastères, de ces décrets qui fermaient des retraites encore souvent consacrées à la piété, qui prétendaient anéantir des promesses faites à Dieu, qui apprenaient à parjurer ses serments, et qui s'efforçaient de renverser des barrières que la main de l'homme n'a point posées. Les évêques demandaient en finissant qu'on admît le concours de la puissance ecclésiastique pour légitimer tous les changements qui en étaient susceptibles ; qu'on s'adressât au Pape, sans lequel il ne se doit traiter

rien d'important dans l'Église ; qu'on autorisât la convocation d'un concile national ou de conciles provinciaux ; qu'on ne repoussât pas toutes les propositions du clergé ; enfin qu'on ne crût pas qu'il en était de la discipline de l'Église comme de la police des États, et que l'édifice de Dieu était de nature à être changé par l'homme. Cent dix évêques français ou ayant des extensions de leurs diocèses en France se joignirent aux trente évêques de l'assemblée, et l'*Exposition des principes* devint un jugement de toute l'église gallicane. Beaucoup d'évêques publièrent en outre des instructions pastorales. Des ecclésiastiques instruits les secondèrent par des ouvrages utiles et solides. Des laïques mêmes entrèrent dans la lice, et l'on fut surtout étonné de voir des jansénistes repousser la doctrine de leur parti, et attaquer le rédacteur de la constitution, l'avocat janséniste Camus, par ses propres armes.

L'assemblée constituante, ayant la sanction du roi pour son œuvre, décréta, le 27 novembre 1790, que tous les évêques et curés qui n'auraient pas fait, sous huit jours, le serment de fidélité à la constitution civile du clergé seraient censés avoir renoncé à leurs fonctions. Il fut dit aussi que, sur le refus du métropolitain ou de l'évêque le plus ancien, de consacrer les évêques élus, cette consécration serait faite par quelque évêque que ce fût, et que, quant à la confirmation et institution canonique, l'administration civile indiquerait à l'élu un évêque quelconque auquel il s'adresserait. Ces énormités étaient capables d'ouvrir les yeux aux plus aveugles.

Dès lors ce fut comme un jugement de Dieu ; dès lors commença la séparation des uns d'avec les autres ; dès lors commença l'épuration du clergé français et la régénération de la France catholique. Le 27 décembre 1790, Henri Grégoire, curé d'Emberménil, connu par l'exaltation de ses principes révolutionnaires, donna l'exemple de la défection. Il monta à la tribune, prêta le serment du schisme, et prononça un discours pour justifier son scandale. Comme un autre ange apostat, il fut suivi de soixante de ses confrères qui siégeaient au côté gauche. Trente-six ecclésiastiques se joignirent depuis à lui, et deux évêques, l'évêque d'Autun, Talleyrand, et celui de Lydda, Gobel, suffragant de Bâle pour la partie française du diocèse.

Le 4 janvier 1791 avait été fixé aux ecclésiastiques de l'assemblée nationale pour la prestation du serment de défection et de schisme. Autrefois, sous Néron et Dioclétien, le peuple païen, assemblé au théâtre, s'écriait : Les chrétiens aux lions ! Aux lions les chrétiens ! Le 4 janvier 1791, au moment où le président de l'assemblée allait faire l'appel nominal des ecclésiastiques jusque-là fidèles, un groupe de misérables s'écria : A la lanterne ! A la lanterne les évêques et

les prêtres qui ne feront pas le serment ! — C'est qu'on pendait aux crochets des lanternes publiques ceux qu'on ne prenait pas le temps de réserver à la guillotine. — Quelques laïques de l'assemblée demandèrent qu'on mît fin à ces clameurs sanguinaires, afin que le clergé pût répondre au moins avec une apparence de liberté. « Non, messieurs, dirent les ecclésiastiques fidèles, ne vous occupez pas de ces clameurs d'un peuple qu'on abuse. Son erreur et ses cris ne dirigeront pas notre conscience... » Le président appelle d'abord M. de Bonnac, évêque d'Agen. « Messieurs, dit le prélat au milieu du plus profond silence, les sacrifices de la fortune me coûtent peu ; mais il en est un que je ne saurais faire, celui de votre estime et de ma foi : je serais trop sûr de perdre l'une et l'autre, si je prêtais le serment qu'on exige de moi. » Cette réponse captive un instant l'admiration. Le président appelle M. Fournet, curé du même diocèse. « Messieurs, dit à son tour ce digne prêtre, vous avez prétendu nous rappeler aux premiers siècles du christianisme ; eh bien, avec toute la simplicité de cet âge heureux de l'Église, je vous dirai que je me fais gloire de suivre l'exemple que mon évêque vient de me donner. Je marcherai sur ses traces, comme le diacre Laurent marcha sur celles de Sixte, son évêque ; je le suivrai jusqu'au martyre. » Ces paroles si belles provoquèrent des grincements de dents parmi le côté gauche. M. Leclerc, curé du diocèse de Sées, se lève à l'appel du président : « Je suis né catholique, apostolique et romain ; je veux mourir dans cette foi ; je ne le pourrais pas en prêtant le serment que vous me demandez. » A ces mots, la gauche éclate de fureur, et demande qu'on mette fin à ces sommations individuelles. M. de Saint-Aulaire, évêque de Poitiers, craignant de manquer une si belle occasion de témoigner sa foi, s'avance vers la tribune malgré son grand âge, et dit : « Messieurs, j'ai soixante-dix ans ; j'en ai passé trente-trois dans l'épiscopat ; je ne souillerai pas mes cheveux blancs par le serment de vos décrets, je ne jurerai pas. » A ces mots, tout le clergé de la droite se lève, applaudit et annonce qu'il est tout entier dans les mêmes sentiments.

L'assemblée, qui avait vu le roi plier sous ses décrets, est étonnée de cette fermeté des évêques et des prêtres. Les députés quittent leurs siéges, se réunissent en groupes, se dispersent de nouveau, ne savent à quel parti s'arrêter. Au dehors retentissent les cris : A la lanterne tous les évêques et tous les prêtres qui ne jureront pas ! Ceux-ci, tranquilles et sereins, demandent que l'on continue l'appel nominal. Enfin, le jureur Grégoire monte à la tribune, et s'efforce de persuader au clergé de la droite que l'intention de l'assemblée n'a jamais été de toucher à la religion, à l'autorité spirituelle ; qu'en fai-

sant le serment on ne s'engage à rien de tout ce qui serait contraire à la foi catholique. « Nous demandons, répondent les évêques et les prêtres de la droite, que cette explication soit d'abord convertie en décret. » L'assemblée s'y refuse, et ordonne qu'au lieu d'interpellations individuelles on leur fasse une sommation générale. Le président dit alors : « Que ceux des ecclésiastiques qui n'ont pas encore prêté leur serment se lèvent et s'avancent pour le prêter. » Pas un seul ne s'avance, pas un seul ne se lève. — Honneur au clergé de France ! il n'y a rien de plus beau dans l'histoire de l'Église.

L'assemblée fit un pas plus avant dans la voie de la persécution : elle décréta que le roi ferait élire de nouveaux curés à la place de ceux qui n'avaient pas prêté le serment du schisme. Le clergé fidèle contre qui l'on formait ce décret eut alors une consolation inattendue. Plus de vingt ecclésiastiques qui avaient cru pouvoir prêter le serment avec des explications, voyant la noble résistance de leurs confrères, frappés surtout du refus qu'avait fait l'assemblée d'admettre ces explications nécessaires, rétractèrent hautement leur serment, les uns à la tribune, les autres en déposant sur le bureau leur rétractation écrite, d'autres par la voie de l'impression ; car on finit par les repousser des bureaux et de la tribune. Tous ces fidèles imitateurs des apôtres, évêques et prêtres, sortirent de l'assemblée à travers les outrages et les cris, se réjouissant d'avoir été trouvés dignes de souffrir ces insultes pour le nom de Jésus-Christ. Leurs ennemis eux-mêmes ne pouvaient s'empêcher d'en témoigner de l'admiration. « Nous avons leur argent, disait Mirabeau, mais ils ont conservé leur honneur. »

Finalement, sur environ trois cents ecclésiastiques qui étaient de l'assemblée nationale, il n'y en eut qu'environ soixante-dix qui adhérèrent à la constitution schismatique du clergé. Le dimanche suivant, 9 janvier 1791, était marqué pour le serment du clergé des paroisses de Paris. Vingt-neuf curés le refusèrent, entre autres ceux de Saint-Sulpice et de Saint-Roch, à la tête de près de cent prêtres de leurs communautés ; et l'on assure que sur huit cents ecclésiastiques employés au ministère dans cette grande cité, plus de six cents se montrèrent plus attachés à leur devoir qu'a leurs places. Sur quarante prêtres qui desservaient Saint-Sulpice, pas un seul ne jura : il en fut de même dans diverses autres paroisses, telles que Saint-Jean de Grève et Saint-Hippolyte. A Saint-Roch, sur quarante-six, quarante furent fermes. Les évêques dispersés dans les provinces suivirent l'exemple de leurs collègues réunis à Paris, et, de cent trente-cinq évêques français, quatre seulement s'enrôlèrent sous les étendards du schisme. Ce furent le cardinal de Brienne, archevêque de Sens,

et les évêques de Viviers, d'Orléans et d'Autun. La conduite subséquente de ces prélats ne parut guère propre à justifier leur démarche en cette occasion. De Brienne, qu'on avait déjà su apprécier, renvoya ce même chapeau de cardinal qu'il avait brigué peu auparavant, fut déclaré déchu de sa dignité par le Pape, et mourut misérablement en 1794. Les évêques d'Orléans et d'Autun, Jarente et Talleyrand, malheureusement lancés dans une carrière pour laquelle ils étaient bien peu faits, renoncèrent à leur état, prirent des fonctions civiles et contractèrent même des mariages. Quant à M. de Savines, évêque de Viviers, qui donna sa démission et fut élu de nouveau, il fit dans la suite des démarches si extravagantes, qu'on ne sait pas si sa prévarication ne fut pas un effet de la folie. Parmi les curés et les vicaires des provinces, la grande majorité, au moins cinquante mille sur soixante, refusèrent tout serment à la constitution prétendue civile du clergé. Parmi ceux qui restaient, le grand nombre ne jura qu'avec des restrictions pour tout ce qui était contraire à la religion catholique. Une faible minorité jura, sans précaution, d'une manière absolue [1]. Enfin, la presque totalité de l'épiscopat français, la très-grande majorité du clergé séculier se montraient fidèles au jour de l'épreuve.

Cette épreuve leur fit encore un autre bien. Plusieurs n'avaient pas montré jusqu'alors trop de ferveur ni de zèle; à la vue de la persécution, ils se ranimèrent dans l'esprit de leur état et devinrent d'autres hommes. Ainsi le cardinal de Rohan, évêque de Strasbourg, avec un revenu immense, faisait des dettes et ne donnait pas toujours le bon exemple. Aussi l'on s'attendait à le voir au nombre des prévaricateurs : on y fut trompé. Averti par la révolution, il prit une conduite plus édifiante, paya ses dettes avec des revenus prodigieusement diminués, et trouva encore le moyen de secourir les prêtres exilés.

L'assemblée nationale, quoique fort désappointée de voir que les évêques et les prêtres apostats ou *défectionnaires* formaient une si chétive minorité, procéda néanmoins à l'organisation de son clergé *civil* : elle comptait sur le rebut des cloîtres. Les électeurs civils procédèrent donc à l'élection des évêques des départements. Comme il n'en fallait que quatre-vingt-trois, on en vint aisément à bout. Une vingtaine d'ecclésiastiques, jureurs de l'assemblée nationale, voulurent bien accepter le titre d'évêques départementaux, pour se mettre à la place des évêques diocésains. Mais ce n'était pas tout de s'être

[1] Barruel, *Hist. du clergé pendant la révolution française*. Picot, *Mémoires*, a 1791.

fait civilement élire, il fallait trouver des évêques qui voulussent bien donner la consécration épiscopale. Ce fut pour cela qu'Expilly, député à l'assemblée constituante, qui venait d'être nommé évêque du Finistère, s'adressa, le 11 janvier 1791, à M. de Girac, évèque de Rennes, ville qui, dans la nouvelle circonscription, était la métropole de Quimper. Ce prélat lui répondit par une déclaration où il lui montrait la nullité de son élection et refusait de prêter les mains pour son sacre. Rebuté de ce côté, Expilly eut recours à l'évêque d'Autun, Talleyrand, qui ne pouvait avoir aucun droit de sacrer et de confirmer un évêque d'une métropole si éloignée de la sienne. Cependant, sans demander le consentement de l'ordinaire, sans commission du Pape, sans le serment ordinaire au Saint-Siége, sans examen, sans confession de foi, malgré les irrégularités des deux élections, quoique d'une part le chapitre de Quimper eût protesté, et que de l'autre l'évêque de Soissons vécût et réclamât, l'évêque d'Autun sacra, le 25 janvier, dans l'église de l'Oratoire à Paris, les curés Expilly et Marolles pour évêques du Finistère et de l'Aisne. Il était assisté dans cette cérémonie par deux autres évêques, Gobel, de Lydda, et Miroudot, de Babylone. Mais si l'évêque Talleyrand d'Autun, qui donna sa démission vers ce même temps pour ne plus s'occuper que de fonctions politiques, put communiquer aux élus le caractère épiscopal, il n'était pas en son pouvoir de leur donner la confirmation et l'institution canonique, et de leur conférer sur leurs départements une juridiction qu'il n'avait pas lui-même. L'ancienne discipline, invoquée par les défenseurs mêmes de la constitution civile du clergé, attribuait le droit de confirmation aux métropolitains ou aux conciles provinciaux. Or ni les uns ni les autres ne confirmèrent les nouveaux évêques. Ils n'eurent donc aucune mission.

L'évêque Gobel, de Lydda, pour prix de sa complaisance, eut à opter entre trois départements, et choisit celui de la Seine. Il paraît qu'il fut entraîné dans ce parti par faiblesse et par peur. Il avait d'abord prêté son serment avec quelques restrictions; mais on l'intimida, et il les rétracta. Depuis, il écrivit secrètement au Pape, et n'eut pas la force de suivre les conseils qu'il reçut. Dans la suite, la crainte lui dicta des démarches plus honteuses encore. Le curé d'Emberménil, Henri Grégoire, porte-étendard de la défection à l'assemblée nationale, fut nommé évêque départemental, non pas de Blois comme il affecta de dire plus tard, mais de Loir-et-Cher; en sorte que, par son titre même, il paraissait avoir à gouverner non pas le diocèse de Blois, mais les deux rivières de Loir et Cher.

Il fut plus aisé au schisme de trouver des évêques que des curés et des vicaires. On nous a procuré à ce sujet des renseignements

précieux pour le district de Laval, chef-lieu du département de la Mayenne. En 1789, sur une population de dix mille âmes, Laval renfermait plus de quatre-vingts prêtres tant séculiers que réguliers, presque tous nés dans la ville même et y ayant leurs familles. A Laval, il y avait peu de noblesse, mais beaucoup d'anciennes familles bourgeoises : ces deux classes s'alliaient entre elles, vivaient sur le pied d'une égalité parfaite, et formaient une sorte d'aristocratie qui n'avait rien d'oppressif pour les familles des rangs inférieurs. Enfin, Laval présentait une espèce de petite république réglée par une bonhomie patriarcale, par un grand fonds de religion et par un profond respect pour les anciens usages. Lorsque parut la constitution civile du clergé, tous les ecclésiastiques de Laval et des environs se prononcèrent fortement contre. Laval était une des six villes de France dans lesquelles on devait établir un évêché. En décembre 1790, les électeurs du département choisirent pour évêque un prêtre recommandable, M. Desvaupons, grand vicaire de Dôle. Il refusa de son propre mouvement ; mais le jour suivant, l'évêque de Dôle, M. de Hercé, lui persuada d'accepter. Le bon évêque pensait que, les esprits venant à se calmer, le clergé de France uni au souverain Pontife, et même l'évêque du Mans, consentiraient à l'érection d'un nouveau siége à Laval, et qu'ils y donneraient les formes canoniques. Cependant, le 26 décembre, M. Desvaupons écrivit au Pape, lui fit l'exposé des faits, et demanda quel parti il devait prendre. Ce ne fut que depuis ce jour qu'on exigea le serment à la constitution civile du clergé. Sur le grand nombre de prêtres de Laval et des quarante-sept paroisses du district, il n'y eut que dix individus qui le prêtèrent. Sans attendre la décision du Pape, M. Desvaupons envoya sa démission le 22 février 1791. Trois jours après, il reçut un bref de Rome, où le Pape lui recommandait précisément ce qu'il venait de faire ; savoir : de refuser. Les électeurs du département, ne voyant aucun ecclésiastique un peu marquant du pays qui voulût accepter l'épiscopat de leur main, choisirent un étranger du Midi, le père Villar, principal du collége de la Flèche, où les religieux doctrinaires avaient remplacé les Jésuites.

Peu après cette élection, on eut connaissance des deux brefs du Pape, du 10 mars et du 13 avril 1791, le premier aux évêques de l'assemblée constituante, le second à tout le clergé et aux fidèles de France. Pie VI y développait tous les vices de la constitution civile du clergé. Il déclarait les élections des nouveaux évêques, illégitimes, et contraires aux canons, ainsi que l'érection des nouveaux sacriléges, dont celui de Laval faisait partie. Il ordonnait à tous les siéges ecclésiastiques qui avaient fait le serment, de le rétracter dans qua-

rante jours, sous peine d'être suspens de l'exercice de tous ordres et soumis à l'irrégularité, s'ils en faisaient les fonctions. Malgré ces décrets du successeur de saint Pierre, du vicaire de Jésus-Christ, le schismatique Villar se fit sacrer à Paris le 22 mai 1790. Ce ne fut que plus d'un an après, en date du 4 juillet 1791, qu'il publia sa première lettre pastorale, avec ce début, commun à tous les évêques civils, constitutionnels, mais non catholiques : « Noël-Gabriel-Luce Villar, par la miséricorde de Dieu et dans la communion du Saint-Siége apostolique, évêque du département de la Mayenne. » Dans ce peu de mots, le citoyen Villar dit d'abord un mensonge : il assure être dans la communion du Saint-Siége, et le Saint-Siége le nie. Ensuite, il ne dit pas au nom de qui il vient comme évêque ; reste à conclure qu'il ne vient au nom de personne. Les évêques légitimes sont les successeurs des apôtres, envoyés de Jésus-Christ ; et Jésus-Christ a établi à sa place un vicaire, un lieutenant pour paître et gouverner tout le troupeau, toute l'Église, et les agneaux et les brebis, et les petits et les mères, et les fidèles et les pasteurs, et surtout pour signaler aux brebis et aux agneaux quels sont les pasteurs véritables et quels sont les loups vêtus en bergers. Les évêques légitimes mettent en tête de leurs lettres pastorales *par la grâce de Dieu et l'autorité du Saint-Siége,* évêque de telle cité : le citoyen Villar, comme le loup de la fable, eût bien voulu écrire cela sur son chapeau, mais il n'ose, et sa voix seule trahit l'imposture.

Le clergé du pays n'écouta point la voix du mercenaire. Sur cent quatre-vingt-neuf prêtres séculiers que renfermait le district de Laval, on n'en compte que dix-neuf qui aient adhéré au schisme ; cinq sur soixante-onze chanoines, chapelains, prêtres habitués ; quatorze sur cent cinq curés et vicaires des paroisses rurales ; pas un sur les treize curés et vicaires de la ville. Quant au clergé régulier, dans les six communautés d'hommes que renfermait le même district, on ne trouve que sept religieux qui participèrent au schisme : la plupart, étant étrangers, retournèrent dans leurs familles en 1791, sans qu'on sache le sort du plus grand nombre. L'évêque intrus eut donc bien de la peine à composer son clergé : il ne put pas même compléter le nombre de seize vicaires épiscopaux qu'il devait avoir ; celui d'entre eux, nommé Guilbert, qu'il fit supérieur du séminaire, apostasia dès la fin de 1793 et devint le plus impie et le plus féroce des révolutionnaires de Laval. Sur quarante-cinq paroisses de la campagne, il y en a six pour lesquelles on ne nomma pas même d'intrus ; huit pour lesquelles on en nomma à plusieurs reprises : mais les uns ne s'y présentèrent pas, les autres n'y restèrent pas plus de vingt-quatre heures ; huit où les intrus ne restèrent pas un an. En résumé,

l'intrusion ne prit vraiment racine que dans dix paroisses rurales, encore n'avait-elle qu'une faible fraction des habitants[1].

Dans d'autres pays, il en fut à peu près de même. Ainsi, dans le département de la Meurthe, il y a tel chef-lieu d'arrondissement ou de canton, comme Sarrebourg et Blamont, où l'on ne vit jamais un intrus à demeure, et, sans le rebut des monastères, il eût été impossible d'envoyer des intrus quelconques dans les campagnes.

La charte constitutionnelle posait en principe la liberté des cultes : les calvinistes avaient des temples pour leur culte public, les Juifs leurs synagogues; les catholiques de Paris et de quelques provinces demandèrent la permission d'exercer leur culte dans quelques-unes des églises qui n'étaient pas occupées par les intrus. Ils en obtinrent quelques-unes à prix d'argent et avec beaucoup de peine. Dès lors la séparation parut entièrement tranchée : les noms mêmes des deux églises étaient différents : celle des anciens pasteurs s'appelait l'église catholique; la nouvelle n'était que l'église constitutionnelle. Les évêques de celle-ci, jusque dans une lettre au Pape, se désignèrent eux-mêmes sous le nom d'évêques constitutionnels.

La différence était encore plus sensible dans les mœurs. L'ancienne église conserva tous ceux qui, dans chaque condition, avaient été regardés jusqu'alors comme les plus instruits et les plus édifiants : leur ferveur augmenta même avec les difficultés et rappelait la piété des premiers siècles. Dans bien des endroits, les intrus se voyaient abandonnés par la plus grande partie du peuple; dans quelques-uns même leurs églises étaient absolument désertes, et des paroisses entières faisaient plusieurs lieues pour entendre la messe d'un prêtre catholique ou recevoir de lui les sacrements. Les impies et les intrus le voyaient avec un égal dépit. D'après la suggestion de l'athée Condorcet, ils en usèrent comme les Juifs envers les apôtres : ils se mirent à frapper de verges les femmes les plus honnêtes et même les sœurs de Charité qui se rendaient à l'église catholique, pour les forcer à entrer dans l'église des intrus. A Paris, sur la paroisse de Sainte-Marguerite, trois sœurs de Charité moururent par suite de ces flagellations. De Paris, cette persécution s'étendit dans les provinces. Dans le Midi, les protestants se joignirent aux intrus et aux impies pour empêcher les catholiques d'exercer librement leur culte. Là les verges se changèrent en nerfs de bœuf. Il y eut des collisions sanglantes. On observe cependant que les calvinistes des Cévennes

[1] *Mémoires ecclésiastiques concernant la ville de Laval et ses environs, pendant la révolution de* 1789 *à* 1802, par M. Bouillier. Laval, 1846.

se montrèrent plus humains et ne vexèrent point leurs compatriotes catholiques [1].

La Vendée, ce même pays où nous avons vu Fénelon et ses amis faire des missions apostoliques et ramener les habitants calvinistes à la foi de leurs ancêtres, la Vendée présentait une population vraiment patriarcale. Les paysans aimaient leurs seigneurs, et plus encore leurs prêtres, et prêtres et seigneurs se montraient dignes de cette affection et de cette confiance. M. Thiers lui-même, qui n'est pas suspect, fait ce tableau de la Vendée. « C'était la partie de la France où le temps avait le moins fait sentir son influence, et le moins altéré les anciennes mœurs. Le régime féodal s'y était empreint d'un caractère tout patriarcal; et la révolution, bien loin de produire une révolution utile dans ce pays, y avait blessé les plus douces habitudes, et y fut reçue comme une persécution. Le Bocage et le Marais composent un pays singulier, qu'il faut décrire pour faire comprendre les mœurs et l'espèce de société qui s'y étaient formées. En partant de Nantes et Saumur, et en s'étendant depuis la Loire jusqu'aux Sables-d'Olonne, Luçon, Fontenay et Niort, on trouve un sol inégal, ondulant, coupé de ravins, et traversé d'une multitude de haies, qui servent de clôture à chaque champ, et qui ont fait appeler cette contrée le Bocage. En se rapprochant de la mer, le terrain s'abaisse, se termine en marais salants, et se trouve coupé partout d'une multitude de petits canaux, qui en rendent l'accès presque impossible. C'est ce qu'on appelle le *Marais*. Les seuls produits abondants dans ce pays sont les pâturages, et par conséquent les bestiaux. Les paysans y cultivaient seulement la quantité de blé nécessaire à leur consommation, et se servaient du produit de leurs troupeaux comme moyen d'échange. On sait que rien n'est plus simple que les populations vivant de ce genre d'industrie. Peu de grandes villes s'étaient formées dans ces contrées; on n'y trouvait que de gros bourgs de deux à trois mille âmes. Entre les deux grandes routes qui conduisent l'une de Tours à Poitiers, et l'autre de Nantes à la Rochelle, s'étend un espace de trente lieues de largeur, où il n'y avait alors que des chemins de traverse aboutissant à des villages et à des hameaux. Les terres étaient divisées en une multitude de petites métairies de cinq à six cents francs de revenu, confiées chacune à une seule famille, qui partageait avec le maître de la terre le produit des bestiaux. Par cette division du fermage, les seigneurs avaient à traiter avec chaque famille, et entretenaient avec toutes des rapports continuels et faciles. La vie la plus simple

[1] Barruel, *Hist. du clergé*, etc., t. 1, part. 1.

régnait dans les châteaux : on s'y livrait à la chasse à cause de l'abondance du gibier ; les seigneurs et les paysans la faisaient en commun, et tous étaient célèbres par leur adresse et leur vigueur. Les prêtres, d'une grande pureté de mœurs, y exerçaient un ministère tout paternel. La richesse n'avait ni corrompu leur caractère, ni provoqué la critique sur leur compte. On subissait l'autorité du seigneur, on croyait les paroles du curé, parce qu'il n'y avait ni oppression ni scandale[1]. » Au commencement de la révolution, les Vendéens acceptèrent donc tranquillement les changements politiques ; ce qui provoqua des troubles et des guerres, ce furent uniquement les innovations religieuses, mais surtout le refus imprudent et inconstitutionnel de laisser les catholiques exercer librement leur culte. Nous avons de ces faits importants une preuve irrécusable : ce sont les deux commissaires Gallois et Gensonné, que l'assemblée constituante envoya dans les départements de l'ouest pour étudier la question religieuse, qui commençait à y exciter des troubles, spécialement dans les départements de la Vendée et des Deux-Sèvres. Voici ce qu'on lit dans le rapport qu'ils firent à l'*assemblée législative*, séance du 9 octobre 1791 : « L'époque de la prestation du serment ecclésiastique a été, pour le département de la Vendée, la première époque de ses troubles; jusqu'alors le peuple y avait joui de la plus grande tranquillité. Éloigné du centre commun de toutes les actions et de toutes les résistances, disposé par son caractère naturel à l'amour de la paix, au sentiment de l'ordre, au respect de la loi, il recueillait les bienfaits de la révolution sans en éprouver les orages... Sa religion, c'est-à-dire la religion telle qu'il la conçoit, est devenue pour lui la plus forte et pour ainsi dire l'unique habitude de sa vie... La constance du peuple de ce département dans l'espèce de ses actions religieuses, et la confiance illimitée dont y jouissent les prêtres auxquels il est habitué, sont un des principaux éléments des troubles qui l'ont agité et qui peuvent l'agiter encore... »

Plus loin, le rapport mentionnait une lettre pastorale de l'évêque catholique de Luçon à tous les curés demeurés fidèles de son diocèse. Cette lettre traçait à ces ecclésiastiques la marche qu'ils avaient à suivre en face des entreprises du clergé intrus; elle leur défendait de continuer à célébrer les saints mystères dans les églises dont les prêtres schismatiques se seraient emparés; elle leur prescrivait de chercher au plus vite un lieu où les catholiques pourraient tenir leurs pieuses assemblées. « Sans doute, y était-il dit, il sera difficile de trouver un local convenable, de se procurer des

[1] Thiers, *Hist. de la Révolution française*, chap. XXII.

vases sacrés et des ornements : alors une simple grange, un autel portatif, une chasuble d'indienne ou de quelque autre étoffe commune, des vases d'étain suffiront dans le cas de nécessité pour célébrer les saints mystères et l'office divin. Cette simplicité, cette pauvreté, en nous rappelant les premiers siècles de l'Église et le berceau de notre sainte religion, peut être un puissant moyen pour exciter le zèle des ministres et la ferveur des fidèles. Les premiers chrétiens n'avaient d'autres temples que leurs maisons; c'est là que se réunissaient les pasteurs et le troupeau pour célébrer les saints mystères, entendre la parole de Dieu et chanter les louanges du Seigneur. Dans les persécutions dont l'Église fut affligée, forcés d'abandonner leurs basiliques, on en vit se retirer dans les cavernes et jusque dans les tombeaux, et ces temps d'épreuves furent pour les vrais fidèles l'époque de la plus grande ferveur... »

Le rapport faisait ensuite connaître que les instructions épiscopales avaient été suivies, et que, dans tout le diocèse, la résistance calme, patiente, mais tenace, du clergé catholique avait contrarié ou paralysé l'installation du clergé constitutionnel et de son évêque apostat, le nommé Rodriguez. Il ajoutait que les municipalités, ne pouvant venir à bout de ces embarras, s'étaient généralement désorganisées, et le plus grand nombre d'entre elles pour ne pas concourir au déplacement des curés non assermentés; que les gardes nationales de cette portion du royaume étaient presque volontairement dissoutes, et que celles dont les cadres subsistaient encore ne pourraient être employées sans danger dans tous les mouvements qui auraient pour principe ou pour objet des actes concernant la religion, parce que le peuple verrait alors dans les gardes nationales, non les instruments impassibles de la loi, mais les agents d'un parti contraire.

« Rien n'est plus commun, ajoutaient les auteurs du rapport, que de voir, dans les paroisses de cinq à six cents personnes, dix ou douze seulement aller à la messe d'un prêtre assermenté ; la proportion est la même dans tous les lieux du département. Les jours de dimanche et de fête, on voit des villages et des bourgs entiers dont les habitants désertent leurs foyers, pour aller à une et quelquefois deux lieues entendre la messe d'un prêtre non assermenté... Malheureusement cette division religieuse a produit une séparation politique entre les citoyens... Le très-petit nombre des personnes qui vont dans l'église des prêtres assermentés s'appellent et sont appelés *patriotes ;* ceux qui vont dans l'église des prêtres non assermentés, sont appelés et s'appellent *aristocrates.* Ainsi, pour ces pauvres habitants des campagnes, l'amour ou la haine de leur patrie

consiste aujourd'hui, non point à obéir aux lois, à respecter les autorités, mais à aller ou ne pas aller à la messe du prêtre assermenté. »

Retenons bien ces aveux des persécuteurs, ils aideront à comprendre la pensée et le but de ces croisades des paysans de la Vendée : conserver la liberté de conscience, la liberté du vrai culte, liberté toujours promise et toujours violée par d'aveugles législateurs, qui ne comprenaient pas que la première légitimité est celle de Dieu, la première loi la loi de Dieu ou la religion catholique. Le département des Deux-Sèvres offrait le même spectacle : partout on y voyait, aussi bien que dans la Vendée, le peuple accepter avec soumission le nouvel ordre de choses politiques, tant qu'on ne touchait ni à ses croyances ni à ses prêtres. « Il est un autre point, disent les deux commissaires, sur lequel tous les habitants des campagnes se réunissaient : c'est la liberté des opinions religieuses qu'on leur avait, disaient-ils, accordée, et dont ils désiraient jouir... Les campagnes voisines nous envoyèrent de nombreuses députations de leurs habitants pour nous réitérer la même prière. Nous ne sollicitons d'autre grâce, nous disaient-ils unanimement, que d'avoir des prêtres en qui nous ayons confiance. Plusieurs d'entre eux attachaient même un si grand prix à cette faveur, qu'ils nous assuraient qu'ils payeraient volontiers, pour l'obtenir, le double de leur imposition. »

Les deux commissaires terminèrent leur rapport par des conseils en faveur d'un système de concessions ou d'attermoiements. L'évêque intrus du Calvados, Fauchet, secondé par François de Neufchâteau, poëte de fades géorgiques, législateur d'injustice et de crime, fit adopter une loi tyrannique où l'on établissait que la liberté est le patrimoine de tous, excepté du prêtre fidèle, qui fut privé des garanties promises par la loi et livré à l'arbitraire des administrations départementales[1]. L'on voit, par ces divers faits, que la France chrétienne et catholique, notamment la Vendée, si on lui avait laissé effectivement la liberté de son culte, comme on le lui avait promis, n'aurait point remué pour les changements politiques : ce fut la fanatique déloyauté du gouvernement révolutionnaire qui força les paysans de la Vendée de prendre les armes pour maintenir au prix de leur sang la liberté constitutionnelle de leur conscience et de leur religion.

Dès l'année 1790, au territoire de Vannes, quatre mille Bas-Bretons, armés de faux et de fourches, s'étaient soulevés pour défendre

[1] Gabourd, *Assemblée législative*, p. 29 et seqq.

la cause de leur évêque et repousser le prêtre schismatique élu par les constitutionnels. Les apostats triomphèrent à l'aide de la force militaire. Peu après, dans le pays vendéen, on éleva des calvaires, on planta des croix, on commença des neuvaines, afin de préserver l'Église des fureurs de l'impiété. L'année suivante, des germes d'insurrection se manifestèrent dans le Bas-Poitou ; partout les troubles avaient un caractère de résistance religieuse. Il était évident que le peuple ne se préoccupait que des intérêts de sa foi, et que, des changements introduits par la révolution, il ne repoussait avec une persévérante énergie que ceux dont souffrait l'Église. Vers 1792, l'administration du département des Deux-Sèvres ayant pris contre les prêtres un arrêté de proscription, huit mille paysans du district de Châtillon se réunirent pour s'opposer à l'exécution de cette mesure : ils forcèrent un gentilhomme à les commander militairement; et, après avoir pris Châtillon, ils marchèrent sur Bressuire. Comme cette ville leur résista plusieurs jours, les gardes nationales des villes voisines eurent le temps de se réunir et de s'armer: les paysans abandonnèrent un champ de bataille couvert de morts, et se dispersèrent dans les bois et les campagnes.

Le 10 mars 1793, trois mille jeunes Vendéens étaient rassemblés au bourg de Saint-Florent pour le tirage de la conscription. Décidés à se battre pour leur religion et leur pays plutôt que contre, ils réclamèrent hautement l'exemption du service militaire. On leur répondit par un canon chargé à mitraille : au lieu de fuir, ils se précipitèrent sur la batterie, la tournèrent contre les gardes nationaux, se rendirent maîtres du bourg; et, le soir, un feu de joie, allumé avec les registres du recensement, annonçait aux populations de l'ouest la première victoire de la Vendée sur la république française.

Le lendemain, 11 mars, le tocsin sonnait dans toutes les paroisses de la Haute-Vendée, et appelait les paysans aux armes. Vingt-sept d'entre eux, en traversant le village du Pin-en-Mauges, choisirent pour chef un pauvre marchand colporteur de laine, nommé Jacques Cathelineau, et surnommé *le saint de l'Anjou* pour sa piété. Ainsi commença la grande armée de l'ouest : elle se recruta de quelques nouveaux volontaires, et pour premier étendard elle choisit la croix, ce signe de l'affranchissement du monde. Peu de jours après, quand, avec le concours de la noblesse du pays, les Vendéens eurent agrandi et régularisé la guerre, ils arborèrent le drapeau blanc.

Les paysans vendéens couraient au combat, comme les premiers chrétiens au martyre ; et les gardes nationaux, indisciplinés et dé-

concertés, osaient à peine opposer quelque résistance. Une circonstance vint leur permettre de respirer un moment. Le 27 mars 1793, jour du Mercredi Saint, les insurgés catholiques prirent, d'un commun accord, la résolution de rentrer dans leurs paroisses, et de s'y préparer à la fête de Pâques : on les vit alors se séparer en bon ordre, abandonner les postes dont la victoire les avait rendus maîtres, et revenir dans les villages pour s'y presser autour des confessionnaux, et à ce banquet où le Dieu des armées est à la fois le pontife et la victime. Ce fut un temps de répit pour les républicains et la convention. Les autorités concentrèrent des troupes, prirent des dispositions défensives et envoyèrent des détachements sur les points les plus menacés. Cependant l'accomplissement des devoirs que l'Église impose ajouta une énergie nouvelle à la foi et au dévouement des Vendéens. Au moment où ces nouveaux Machabées reprirent les armes, ils publièrent une sorte de déclaration ou de manifeste, dans lequel, après avoir protesté contre le fléau de la milice, ils s'exprimaient ainsi : « Rendez à nos vœux les plus ardents nos anciens pasteurs, ceux qui furent dans tous les temps nos bienfaiteurs et nos amis, qui partagent nos peines et nos maux, nous aident à les supporter par de pieuses instructions et par leur exemple. Rendez-nous, avec eux, le libre exercice d'une religion qui fut celle de nos pères, et pour le maintien de laquelle nous saurons verser jusqu'à la dernière goutte de notre sang. — Telles sont nos principales demandes. Nous y joignons notre vœu pour le rétablissement de la royauté... Nous sommes tous unis pour la même cause ; nous ne reconnaissons de chef que l'amour de notre sainte religion, de la justice, et d'une sage liberté... Accordez-nous nos demandes, et, dès ce moment, nous acceptons des propositions de paix et de fraternité [1]. »

La convention ne répondit que par une guerre d'extermination à ce qu'elle appelait les *Brigands de la Vendée*. Elle se promettait une facile victoire. Mais bientôt il fallut envoyer contre eux les généraux et les soldats les plus aguerris de la république ; et ces braves, qui avaient vaincu en Belgique, en Hollande, en Allemagne, finirent par dire que la guerre contre les armées de l'Europe était une *guerre d'enfants*, mais que la guerre contre les paysans de la Vendée était une *guerre de géants*. Et de fait, souvent victorieuse, plus souvent accablée sous le nombre, la Vendée ne se soumit définitivement que quand le vainqueur de la république et de l'Europe, Bonaparte, lui eut accordé les principales demandes de son manifeste, les pasteurs de sa confiance et la liberté de son culte.

[1] Gabourd, *Convention*, t. 1, p. 440.

L'armée vendéenne présentait un spectacle étrange. Elle se composait de paysans vêtus de blouses ou d'habits grossiers, armés de fusils de chasse, de pistolets, de mousquetons, souvent d'instruments de travail, de pieux ou de haches. Chaque homme portait un chapelet à sa ceinture, et avait, soit à son chapeau en guise de cocarde, soit sur la poitrine en témoignage de sa foi, une image du sacré cœur, et quelquefois un scapulaire. Ces rassemblements observaient une discipline et une tactique militaires d'une extrême simplicité : au lieu d'être divisés en compagnies, en bataillons et en régiments, ils s'organisaient par paroisses et par districts, sous les ordres d'un chef particulier. Pour toute stratégie, ils marchaient droit à l'ennemi : avant de combattre, et bien que déjà munis du sacrement de pénitence, ils s'agenouillaient pour recevoir encore la bénédiction de leurs prêtres ; ils se relevaient ensuite pleins de confiance, et commençaient presque à bout portant une fusillade irrégulière, mais bien nourrie et bien dirigée. Dès qu'ils voyaient les canonniers républicains sur le point de faire feu, ils se couchaient aussitôt à terre, quand la mitraille avait passé sans les atteindre, ils se relevaient pour se précipiter sur les batteries et s'en emparer avant qu'on eût le temps de recharger les canons. Calmes et taciturnes par caractère, les Vendéens marchaient ordinairement deux à deux, la tête nue, le chapelet à la main ; et le silence n'était rompu que par le chant des hymnes ou des psaumes que les prêtres entonnaient et que chaque voix redisait pieusement. Ils se montraient impitoyables dans le combat ; mais après la victoire ils savaient épargner le prisonnier. Dès qu'ils prenaient une ville, leur premier soin était de rendre l'église au culte et de faire sonner les cloches jusqu'au lendemain ; puis ils s'emparaient des armes, des caisses publiques, faisaient brûler les registres et les uniformes des armées ennemies, et, jusque dans les excès inséparables d'un triomphe à main armée, ils respectaient les enfants et les femmes. Aussitôt l'incursion finie, le paysan vendéen rentrait dans ses foyers pour se livrer à la culture de son champ, et il ne retournait sous son drapeau qu'au signal nouveau donné par le tocsin. Les chefs étaient impuissants à soumettre leurs soldats à des habitudes plus militaires ; et ces dispersions fréquentes s'opposaient à ce qu'on pût entreprendre de longues expéditions : d'ailleurs, dépourvus de manufactures d'armes, de fabriques de poudre et d'arsenaux, les Vendéens n'avaient de fusils, de canons et de munitions de guerre qu'autant qu'ils pouvaient en enlever à l'ennemi.

Malgré ces désavantages, les paysans de la Vendée remportèrent plusieurs victoires sur les républicains, et s'emparèrent de plusieurs villes, notamment de Saumur et d'Angers. Leurs chefs, même ceux

d'entre les nobles, élurent à l'unanimité, pour généralissime, le *saint d'Anjou*, le paysan Cathelineau. Parmi les généraux se distinguait M. de Lescure, surnommé le *saint de Poitou*. Le modeste Cathelineau n'accepta le commandement suprême que par force et comme une consécration au martyre. L'armée catholique de la Vendée fut ainsi commandée par un homme en sabots et disant son chapelet. L'armée révolutionnaire était commandée alors par un ancien noble, seigneur de Lauzun, duc de Biron.

Par ce fait et par beaucoup d'autres, on voit que la France chrétienne, la France de saint Louis, et la France nobiliaire n'étaient pas tout à fait la même. Au seizième siècle, nous avons vu la France chrétienne et populaire, secondée par les princes de Lorraine, conserver l'unité religieuse et même territoriale de la France contre les nobles huguenots et même le connétable de Bourbon, qui voulaient la partager avec l'étranger. Au dix-septième siècle, nous avons vu les nobles de la Fronde, particulièrement le prince de Condé, leur chef, en révolte ouverte contre la famille régnante pour se mettre à sa place. Au dix-huitième siècle, nous avons vu la France nobiliaire s'unir à la philosophie incrédule pour corrompre la France jusqu'à la moelle des os, lui faire perdre son unité religieuse et intellectuelle, et l'exposer ainsi à perdre même son existence politique. Aussi, à la révolution, voyons-nous la noblesse, y compris la royauté, ne montrer ni intelligence, ni prévision, ni suite, ni ensemble, ni maturité dans les conseils, ne pas soupçonner même que cette révolution inattendue était une contre-révolution provoquée par eux-mêmes : contre-révolution contre la révolution silencieuse des Bourbons, supprimant les états généraux pour gouverner selon le bon plaisir : contre-révolution contre la troisième dynastie, supprimant peu à peu le droit électoral de la nation à la couronne pour y substituer l'hérédité absolue.

Dès le mois de juillet 1789, le comte d'Artois, frère de Louis XVI, les princes de Condé, suivis d'autres nobles, émigrèrent à l'étranger, et sollicitèrent les nobles et les souverains de l'Europe à se coaliser contre la France, pour rendre à Louis XVI l'intégrité des priviléges monarchiques [1]. Au mois d'octobre de la même année, il y eut des émigrés constitutionnels, c'est-à-dire qui voulaient un roi, mais avec une constitution un peu populaire : ils furent mal vus des premiers, qui ne craignirent pas de prendre les armes contre la France et de conjurer toute l'Europe à la ruine de la révolution [2]. Ils formaient des rassemblements sur la frontière, ils entretenaient des intelligences

[1] Gabourd, *Assemblée constituante*, p. 210. — [2] *Ibid.*, p. 284 et 285.

avec les mécontents et les royalistes de l'intérieur : les uns, réunis en Savoie, se trouvaient assez nombreux pour s'organiser en légions ; les autres avaient choisi pour rendez-vous militaire la ville de Figuières, en Catalogne. Dans une entrevue que le comte d'Artois eut à Mantoue avec l'empereur Léopold, il fut décidé qu'on s'occuperait de rallier les émigrés sur les bords du Rhin. En attendant, toute l'année 1790 se passa à fomenter des troubles dans le midi de la France. Au commencement de 1791, le comte d'Artois quitta la cour de Turin, et vint s'établir à Coblentz chez l'électeur de Trèves, son oncle, Louis Venceslas de Saxe ; le prince de Condé choisit la ville de Worms, d'où il pouvait facilement entretenir des correspondances avec les nobles de Lorraine et d'Alsace [1]. Les royalistes, comprimés au dedans, eurent foi au secours du dehors. A mesure qu'ils entrevirent le jour prochain de la vengeance, ils déversèrent le dédain et l'opprobre sur les actes du pouvoir populaire. Rien n'égalait leur jactance : *Avec six francs de corde,* disaient-ils, on viendrait à bout de la révolution et de ses chefs ; et, chaque fois que paraissait un décret hostile à la monarchie et aux classes nobles, ils se contentaient d'en appeler dérisoirement *à la botte du général autrichien,* qui devait bientôt, selon eux, mettre à la raison les jacobins et l'assemblée constituante. Et c'est là, dit Gabourd, à qui nous empruntons ces détails, c'est là ce qui préparait de si effroyables calamités, des luttes si atroces ; c'est là aussi, c'est dans cette disposition réciproque des esprits qu'il faut chercher le secret des attentats qui couvrirent la France de deuil [2].

« Les émigrés, dit le même auteur, se composaient des héritiers de ces princes du sang et de cette antique noblesse qui, d'après la tradition historique, s'attribuaient le privilége de protéger le trône pour eux-mêmes et pour la monarchie, malgré le roi, et, au besoin, contre le roi. C'était assez, à les entendre, qu'ils fussent victimes de la trop grande inertie du roi et de son inopportune bonté, pour qu'ils n'écoutassent ni les conseils de leur honneur ni le cri de leurs intérêts. Que parlait-on de patrie? La patrie était avec le drapeau ; et l'antique drapeau blanc, proscrit dans le royaume, ne pouvait plus flotter qu'au delà des frontières. Et d'ailleurs, en admettant que la patrie demeurât attachée au sol, n'était-il pas juste et utile de délivrer cette patrie des tyrans populaires qui l'opprimaient? Tel était le sens des discours colportés dans l'émigration et dans les châteaux; et la noblesse les répétait avec une foi pleine et ardente. Lâche ou traître qui aurait osé les contredire! Aussi le voyage de Coblentz ou de

[1] Gabourd, *Assemblée constituante*, p. 427. — [2] *Ibid.*, p. 430 et 431.

Turin était-il devenu autant une question d'honneur qu'une affaire de sécurité. Si parmi les nobles il s'en trouvait d'assez circonspects pour tarder à suivre le mouvement général, les jeunes filles d'illustre origine leur envoyaient une quenouille, et aucun d'eux ne se résignait à accepter ce signe de honte [1].

Vers la fin de 1791, Louis XVI écrivit aux électeurs de Trèves, de Mayence et de Cologne, et à l'empereur lui-même, les invitant à dissoudre les rassemblements d'émigrés qui se formaient sur leurs territoires contre la France ; il fit ensuite afficher une proclamation dans laquelle il prescrivait de nouveau aux émigrés, avec les apparences de l'indignation et de la sévérité, de rentrer promptement dans leur patrie. Enfin il adressa aux princes, ses frères, une lettre pressante pour les sommer de revenir prendre leur place auprès de lui, et de mettre fin, par leur retour, aux inquiétudes et aux récriminations du peuple. Ces démarches n'eurent aucun effet. Les émigrés et les princes, persistant à croire que les proclamations et les lettres du roi n'étaient point l'expression de sa volonté libre et sincère, refusèrent d'y obtempérer. Monsieur, depuis Louis XVIII, après avoir rendu publics les motifs de son refus, se laissa aller en outre à la puérile satisfaction de déverser sur l'assemblée nationale, alors assemblée législative, l'ironie et le ridicule. Il fit imprimer la proclamation qui le sommait de rentrer en France dans le délai de deux mois, et il eut soin de publier en regard sa réponse, par laquelle il invitait les députés *au nom des lois imprescriptibles du sens commun*, à rentrer en eux-mêmes dans le même délai, sous peine « d'être censés avoir abdiqué tout droit à la qualité d'êtres raisonnables, et de n'être plus considérés que comme des fous enragés dignes des Petites-Maisons. » Cette bravade pédantesque était adressée « aux gens de l'assemblée française se disant nationale [2]. »

Au fond, il y avait à Coblentz plus de généraux que de soldats ; et l'émigration constituait plutôt un magnifique état-major qu'une troupe vraiment destinée à entrer en ligne. Les amours-propres étaient en présence, et créaient aux princes beaucoup de fatigues et de difficultés ; et d'ailleurs, ce luxe d'uniformes, ce faste prodigieux d'une noblesse exilée, ces fêtes splendides et ces profusions de tous les jours, compromettaient l'émigration aux yeux de l'Europe. Les généraux et les officiers étrangers voyaient avec jalousie les costumes brillants de la noblesse française, surtout ils s'indignaient de ses allures hautaines ; et l'on se demandait, à Trèves ou à Coblentz.

[1] Gabourd, *Assemblée constituante*, p. 437. — [2] *Ibid.*, *Assemblée législative*, p. 54 et 55.

si l'émigration n'était pas plutôt une affaire de mode qu'une question de principes, et si l'on devait beaucoup plaindre ou secourir des gens à qui la proscription semblait si légère. Mais ce qui surtout exposait les émigrés aux plus étranges commentaires, c'était le ridicule et impolitique soin avec lequel, au lieu de se grouper et de se resserrer, ils affectaient de créer dans leur propre sein des démarcations et des catégories : on tenait registre de la date des émigrations, et le plus ou moins de temps qui s'était écoulé depuis le jour où l'on avait quitté la France constituait une sorte de noblesse et parfois d'indignité vraiment dérisoire. Le député Cazalès, si longtemps demeuré sur la brèche pour la cause du roi et de la noblesse, avait été froidement accueilli à Coblentz[1]; le baron de Charette, qui vint au nom de la noblesse vendéenne pour concerter un plan de restauration, ne fut pas compris, et s'en retourna comme il était venu.

Quant à la conduite morale et religieuse des émigrés français en Allemagne, voici ce qu'en dit le cardinal Pacca dans sa *Nonciature de Cologne :*

« En 1791 et dans les deux années suivantes, je fus témoin de la grande émigration du clergé et de la noblesse de France dans les villes rhénanes. Ici, à propos de cette émigration, comme partout, je ne manquerai pas à la vérité, et je la dirai avec ma franchise ordinaire. Les premiers qui parurent furent les ecclésiastiques des provinces de France limitrophes de l'Allemagne et des Pays-Bas. Ces ecclésiastiques, dépouillés de leurs bénéfices, exposés chaque jour à une cruelle persécution pour avoir refusé le serment schismatique prescrit par l'assemblée nationale, venaient chercher un asile dans les pays étrangers les plus voisins de leurs églises et de leur patrie. La plupart, appartenant à la vénérable classe des curés, tinrent une conduite vraiment édifiante, et justifièrent pleinement la bonne réputation qui les avait précédés en Belgique et en Allemagne. Quant aux évêques français, on sait que la grande majorité montra le plus grand courage, le plus grand zèle pour défendre l'Église, et fut un sujet d'édification pour toute l'Europe; mais je dois confesser avec amertume que la conduite d'un petit nombre d'entre eux fut loin de répondre à la haute opinion qu'on s'en était faite. Plusieurs dames pieuses de Cologne m'avaient prié de les avertir aussitôt qu'y arriveraient quelques-uns de ces confesseurs de la foi; c'est ce que je fis avec empressement. Ces bonnes dames, qui croyaient pouvoir vénérer dans ces évêques des Hilaire et des Eusèbe, restèrent bien étonnées en voyant leur manière peu canonique de s'habiller, la lé-

[1] Gabourd, *Assemblée législative*, p. 65.

gèreté et le laisser-aller trop séculier de leurs conversations dans le grand monde.

« A l'émigration du clergé succéda celle de la noblesse, appelée sur le Rhin par les comtes d'Artois et de Provence, pour tenter de pénétrer en France à main armée, et de délivrer l'infortuné monarque, leur frère. Alors on vit arriver par troupes et les seigneurs de Paris et les nobles des provinces. Les rapports familiers que j'eus avec eux me firent presque perdre l'espoir de voir un terme à tant de maux qui désolaient le malheureux pays de France. La plupart de ces nobles, surtout les grands seigneurs de la cour, n'exerçaient aucun acte de religion : bien plus, ils affectaient publiquement une profonde indifférence pour tout principe religieux. Ces exemples d'impiété scandalisèrent d'une manière grave les bons Allemands, et firent beaucoup de mal à la religion catholique en Allemagne.

« La ville de Coblentz et le palais électoral, où logeaient les comtes de Provence et d'Artois, neveux de l'archevêque-électeur, Clément-Venceslas, étaient pour ainsi dire devenus un nouveau Versailles; c'étaient les mêmes cabales, les mêmes intrigues de cour, la même indifférence pour les maximes de la religion et de la morale, les mêmes débauches, sans respect pour le public ; spectacle scandaleux qui affligeait profondément les gens de bien. Au sein de ces émigrés,sortis du royaume pour soutenir la cause de la monarchie, s'étaient faufilés plusieurs émissaires de la convention nationale, qui, feignant d'être, eux aussi, tout dévoués à la cause royale, espionnaient tout ce qui se passait dans cette partie de l'Allemagne pour en informer les chefs du parti démocratique. Ces hommes, qui n'étaient pas même suspects, tant ils étaient habiles à jouer leur rôle, se mêlaient aux conversations des émigrés et des Allemands, et répandaient parmi eux les principes irréligieux des soi-disant philosophes. Ainsi, dans ce malheureux pays d'Allemagne, à tant de professeurs hérétiques ou incrédules des universités, à cette multitude de publications infâmes contre le catholicisme et le christianisme, s'était jointe une propagande d'apôtres et d'avocats du démon pour corrompre la bonne nation allemande dans ses principes et dans ses mœurs[1]. »

D'après ces faits, qui se confirment par beaucoup d'autres témoignages, il faut bien distinguer l'émigration ecclésiastique et religieuse d'avec l'émirgation nobiliaire et royaliste. La première se fit vraiment pour Dieu et son Église, conformément à cette parole de Jésus-Christ : Quand on vous persécutera dans une ville, fuyez dans

[1] Pacca, *Œuvres complètes*, t. 2, p. 261 et 262. Paris, 1846.

une autre. Aussi, à peu d'exceptions près, fut-elle édifiante pour les peuples, et y déposa des germes de résurrection pour le catholicisme, notamment en Angleterre. L'émigration nobiliaire eut pour cause, non pas Dieu et son Église, mais des intérêts de caste ou même de vanité personnelle ; sauf quelques exceptions, elle se montra irréligieuse et immorale, et fut un scandale de plus pour les peuples. Si elle fût revenue triomphante, la corruption de la France eût été irrémédiable, et par contre-coup celle de l'Europe. Dieu, ayant des vues de miséricorde, dut employer des châtiments plus sévères, pour instruire et régénérer la France, et l'Europe avec elle.

Quant aux premiers nobles du reste de l'Europe, les nobles assis sur le trône, ils ne valaient guère mieux que les nobles émigrés de France, qui comptaient sur eux. Les intérêts de la religion ne les touchaient pas plus les uns que les autres. L'empereur Joseph II venait de révolutionner ses États héréditaires par des innovations schismatiques, lorsqu'il mourut le 20 février 1790. La Russie était le schisme incarné, où les révolutionnaires de France trouvaient au besoin des leçons et des exemples de régicide. La Prusse hérétique, dont le nom seul rappelle un vol de province fait par l'apostasie à l'Église romaine, disait assez aux révolutionnaires de France qu'ils pouvaient en faire autant chez eux, s'emparer d'Avignon, de Rome même, quand il y aura moyen. Tous les trois d'ailleurs se disposaient à consommer, en 1792, le meurtre de la Pologne catholique, pour s'en partager les lambeaux sanglants. Enfin, et ces trois souverains et tous les autres avaient pour principe fondamental, que l'ordre politique est différent de l'ordre moral et ne lui est nullement subordonné : ce qui justifiait d'avance, et sans exception, tous les attentats possibles des révolutionnaires de France. De plus, les maisons souveraines d'Europe étaient jalouses de la maison de Bourbon, qu'ils voyaient régnant en France, à Naples, en Sicile, en Espagne et dans le Nouveau-Monde, capable, par son union avec elle-même et par ses alliances de famille, de résister à la coalition de toutes les autres. Ces autres ne furent donc pas très-fâchées de voir le chef de cette puissante maison, Louis XVI, impliqué dans une révolution intestine.

Les souverains d'Allemagne et d'autres pays se flattaient que les Bourbons et la France deviendraient assez faibles pour qu'ils n'en eussent plus rien à craindre, pour qu'ils pussent même en avoir quelque lambeau à leur convenance. Les périls de Louis XVI les touchaient bien quelque peu ; mais ils se disaient à eux-mêmes : *Chacun chez soi, chacun pour soi*. S'ils avaient pu s'entendre sur le partage, ils auraient volontiers fait de la France ce qu'ils firent de la Pologne. On le vit bien, lorsqu'ils eurent occasion de s'emparer

de quelques villes françaises : ils les prirent, non pas pour le roi de France, mais pour eux-mêmes. Et les émigrés français purent s'apercevoir qu'ils servaient d'instruments à l'étranger, pour démembrer et anéantir leur patrie [1].

Tout cela, connu d'une manière toujours plus certaine, empêcha plusieurs nobles de sortir de France ; tourna du côté de la révolution bien des hommes qui ne l'aimaient pas naturellement, mais qui voulaient avant tout l'unité, l'indépendance et l'intégrité de la France : tout cela surtout exaspéra les révolutionnaires, et contre les émigrés, et contre les prêtres insermentés, et contre le roi et la reine, qu'on supposait tous plus ou moins complices du projet de l'étranger d'envahir et de mutiler la France. De là, dans l'intérieur du pays, des excès épouvantables ; mais sur les frontières la formation d'une France nouvelle, d'une France militaire, qui, par ses combats et ses victoires, non-seulement maintiendra l'intégrité du territoire national, mais l'agrandira beaucoup aux dépens de l'étranger : France militaire d'où sortira un capitaine qui, de concert avec le chef de l'Église universelle, ramènera la France à l'unité religieuse, et la montrera plus redoutable que jamais à toutes les nations, comme une verge entre les mains de Dieu pour les châtier l'une après l'autre.

En 1791, Louis XVI, pressé par les émigrés, songeait à émigrer lui-même, ou du moins à se retirer dans une place forte de la frontière, à Montmédy. Pour détourner les soupçons et calmer l'effervescence de la multitude, qui se doutait de quelque chose, il eut la faiblesse d'aller entendre, le jour de Pâques, la messe du curé constitutionnel de Saint Germain-l'Auxerrois : la reine suivit son exemple. Ils s'enfuirent de Paris dans la nuit du 20 au 21 juin. Arrivés à Varennes, ils n'y trouvèrent pas l'escorte promise : le roi avait été reconnu à Sainte-Menehould par le maître de poste, qui aussitôt fit prévenir celui de Varennes, où l'on fit attendre le roi sous divers prétextes, jusqu'à ce que les gardes nationales du voisinage fussent arrivées. Alors on déclara à Louis XVI qu'il était reconnu, et qu'on allait le ramener à Paris. Il y rentra le 25, et fut le même jour suspendu de ses fonctions. On maintint cependant l'inviolabilité de sa personne. Si l'on n'alla pas plus loin, Louis XVI le dut en partie au député protestant Barnave, l'un des trois commissaires envoyés à Varennes, et qui revinrent avec le roi dans la même voiture. Barnave fut si touché des vertus de l'infortuné prince et de sa famille,

[1] Gabourd, *Assemblée constituante*, p. 120 et seqq., 409 et seqq. — *Assemblée législative*, p. 37, 90, etc.

qu'il résolut dès lors de lui sauver au moins la vie. L'assemblée nationale accorda dans ce temps les honneurs du Panthéon, l'église de Sainte-Geneviève transformée en temple du siècle, à Voltaire, à Rousseau, qu'y avait précédés Mirabeau, et que devait suivre Marat. Elle réunit Avignon à la France, à quoi elle avait autant de droit que la Russie, l'Autriche et la Prusse à se partager la Pologne. Avant d'abdiquer ses pouvoirs, elle revit aussi la constitution : Louis XVI l'accepta le 13 septembre 1791.

Cette première assemblée nationale, dite la constituante, fut remplacée par le seconde, nommée l'assemblée législative, qui tint sa première séance la 1er octobre de la même année. Un de ses premiers actes fut de jurer et même d'adorer la constitution, qui devait être déchirée l'année suivante. A côté de l'assemblée législative remuaient les clubs des Jacobins et des Cordeliers. Avignon s'aperçut de son incorporation à la France, à d'effroyables massacres que des brigands commirent dans ses murs ; massacres qui d'abord excitèrent de l'horreur et puis furent amnistiés. L'assemblée législative décréta la liberté des noirs, dans les colonies, et la persécution des prêtres fidèles : les noirs, déclarés libres, massacrent les blancs. En France, progrès de l'anarchie en 1792 : la police, occupée à rechercher les aristocrates et les prêtres insermentés, laisse les galériens libérés et les repris de justice organiser un brigandage général sur toute la surface du royaume. La disette occasionne des émeutes sanglantes dans les départements. Les populations furent en proie à des collisions sans nombre dans la Lozère, la Haute-Garonne, les Pyrénées-Orientales, particulièrement dans le Gard, où les questions religieuses, envenimant les haines politiques, donnèrent lieu à des attentats inouïs. On vit Marseille lever un corps expéditionnaire, et faire marcher contre la ville d'Arles une armée et dix-huit pièces de canon. Des crimes furent commis dans le Cantal, et là, aussi bien que dans les campagnes du Lot, de l'Aveyron, de les Lozère et de la Corrèze, toute la population se souleva, dans l'attente des brigands dont on annonçait l'approche, et qui ne se montrèrent nulle part. On barricadait les villages, on montait des pierres dans les maisons, les femmes préparaient les brandons enflammés et les vases d'eau bouillante, comme si, d'un moment à l'autre, on eût dû être exposé à un assaut.

Au milieu de cette effervescence révolutionnaire, on apprend la mort de l'empereur Léopold II, usé par les plaisirs, le 1er mars 1792 ; puis le meurtre de Gustave III, roi de Suède, tué dans un bal masqué, le 16 mars, par le capitaine de ses gardes, et à l'instigation des nobles de son royaume : il était le chef présumé de la coalition eu-

ropéenne contre la France. A ces nouvelles, les révolutionnaires français s'abandonnent à l'exaltation la plus délirante. Un de leurs soins fut d'aviser au moyen de balancer l'influence de la bourgeoisie, en organisant, en dehors de la garde nationale, une force armée toute populaire. Les fusils manquaient ; on y suppléa en fabriquant une quantité innombrable de piques dont s'armèrent les ouvriers, les prolétaires et d'autres plus infimes encore. Ils affectèrent de porter le bonnet rouge, comme la coiffure historique des hommes libres. Les bourgeois leur donnèrent et ils acceptèrent volontiers le nom de *sans-culottes*. L'assemblée législative, comme la constituante, était partagée en deux factions, les Girondins et les Montagnards; ces derniers, les plus exaltés, occupaient le haut de la salle, d'où le nom de Montagne.

Les Girondins, ainsi nommés de leurs chefs, les députés de la Gironde, étaient moins grossièrement impies et moins emportés que les autres. Louis XVI choisit parmi eux ses ministres. Le général Dumouriez eut le portefeuille des affaires étrangères. L'assemblée législative avait rendu deux décrets, l'un pour former un camp de vingt mille hommes sous les murs de Paris, l'autre pour la déportation des prêtres réfractaires ou qui refusaient le serment du schisme. Dumouriez obtint d'abord de Louis XVI qu'il donnerait son assentiment au premier des décrets, qui ne mettait en péril que sa personne. Quand on en vint au décret rendu contre le clergé fidèle, Louis XVI le repoussa. Dumouriez lui rappelle alors que ce n'était là qu'une conséquence de la loi à laquelle il avait autrefois consenti, en sanctionnant la constitution civile du clergé. « J'ai fait une grande faute, lui dit Louis XVI, et je me la reproche. » Mais il fut un moment ébranlé par les instances de son ministre, et, s'il faut en croire Dumouriez, par les instances de la reine : dans cet instant de faiblesse, il promit à Dumouriez de sanctionner le fatal décret. Mais le 14 juin Louis XVI déclara nettement à ses ministres qu'il consentirait à donner sa sanction au décret relatif au camp de vingt mille patriotes, mais qu'il la refuserait au décret contre le clergé. Les ministres n'ayant pu rien obtenir, donnèrent leur démission, y compris Dumouriez, qui alla rejoindre l'armée. Au moment de partir, il dit à Louis XVI : « Je quitte cette affreuse ville. Je n'ai qu'un regret : vous y êtes en danger. — Oui, certainement, dit le roi avec un soupir. » Dumouriez insista pour qu'il consentît au décret contre les prêtres fidèles : « Cette obstination ne vous servira à rien ; vous vous perdrez. — Ne m'en parlez plus, répondit le roi ; mon parti est pris. » Dumouriez rappela l'exemple de Jacques Stuart, il supplia les mains jointes. Mais Louis XVI, étendant la main sur les siennes, lui dit très-dou-

loureusement : « Dieu m'est témoin que je ne veux que le bonheur de la France ! » Un moment après il ajouta : « Je m'attends à la mort, et je la leur pardonne d'avance. Je vous sais gré de votre sensibilité. Adieu ! soyez heureux [1]. »

C'est ici le moment décisif dans la vie de Louis XVI. Il consent à ce qui menace sa sûreté personnelle, mais il refuse constamment de persécuter la fidélité des prêtres, et il pardonne d'avance la mort qu'il doit encourir à cause de cela. Dès ce moment, Louis XVI est à nos yeux plus qu'un roi de France : c'est un confesseur de la foi chrétienne, comme son aïeul saint Louis dans les prisons d'Égypte ; c'est un martyr de l'Église de Dieu.

Le 20 juin, lendemain du jour où Louis XVI avait opposé son *veto* au décret contre le clergé fidèle, des brigands que l'on soudoyait dans la capitale, réunis à la lie des faubourgs, entrèrent dans les Tuileries, pénétrèrent jusque dans les appartements du roi, et le menacèrent longtemps de leurs piques et de leurs cris, s'il ne sanctionnait le décret contre les prêtres. Louis XVI ne céda point à la crainte, et les factieux, contents d'avoir fait l'essai de ce qu'ils pouvaient oser, se retirèrent sans avoir répandu de sang, et allèrent méditer sur les moyens d'achever leur ouvrage. L'assemblée, loin de les réprimer, encourageait leur audace par des mesures analogues.

Le 30 juillet, arrivent à Paris les fédérés. Le nom de Marseillais n'indiquait point exactement leur origine : la plupart de ces hommes exaltés étaient des Corses repris de justice et réfugiés sur le continent, des bandits piémontais et génois, et surtout le débris de cette troupe d'assassins qui avaient, pendant près de deux ans, désolé le comtat d'Avignon par le pillage, l'assassinat et l'incendie, sous la conduite de Jourdan *Coupe-tête*. La fermentation révolutionnaire allait croissant. Au commencement d'août, on reçoit à Paris le manifeste lancé contre la révolution française par le duc de Brunswick, au nom de la Prusse et de l'Autriche. Ce fut comme une étincelle sur un amas de poudre. Louis XVI eut beau désavouer ce manifeste, on le crut d'autant moins que, peu de jours après, parut une déclaration des princes émigrés, dans le sens des puissances étrangères. A Paris, les quarante-huit sections se déclarent en permanence ; on organise une municipalité insurrectionnelle. Dans la nuit du 9 au 10 août, à onze heures et demie, le tocsin sonne par toute la capitale. Avec le jour, l'insurrection marche contre les Tuileries, sous le commandement du brasseur

[1] Gabourd, *Assemblée législative*, p. 199-202.

Santerre. Le roi, ayant vu quelques-uns de ses défenseurs passer du côté des assaillants, se retire avec sa famille au sein de l'assemblée nationale. Là on lui assigna pour retraite momentanée la loge du sténographe, journaliste officiel de l'assemblée, pendant qu'aux Tuileries on massacrait ses gardes et tous les individus qui s'y trouvaient, à l'exception des femmes. Enfin un homme du peuple, le bras nu et sanglant, entre à l'assemblée législative et s'écrie : « Apprenez que le feu est aux Tuileries, et que nous ne l'arrêterons que lorsque la vengeance du peuple sera satisfaite; je suis chargé encore de vous demander la déchéance du roi. » Et l'assemblée rend un décret qui suspend les pouvoirs de Louis XVI, et convoque une convention nationale. Mais sur sept cent quarante-cinq députés, il n'y eut que deux cent vingt-quatre, c'est-à-dire moins de la moitié, qui assistèrent à cette séance et prirent part à cette résolution. Le 14 août, Louis XVI, avec sa femme, sa sœur, sa fille et son fils, fut transféré dans l'ancien couvent du Temple, changé pour eux en prison.

L'assemblée législative, ayant mis au néant le *veto* royal, promulgua les lois qu'elle avait rendues contre les prêtres. Un délai de quinze jours fut donné à ceux qui avaient refusé ou rétracté le serment; passé ce terme, ils étaient tenus de sortir du royaume, et, faute par eux de s'exiler, ils devaient être arrêtés et déportés à la Guyane française. Ceux d'entre eux qui seraient restés en France après avoir obtenu un passe-port et annoncé leur départ, encouraient la peine de la détention pendant dix ans. Tous les ecclésiastiques non assermentés, séculiers ou réguliers, prêtres, simples clercs ou frères lais, quoique ces derniers ne fussent pas assujettis au serment, devaient être aussi frappés de la détention, du bannissement ou même de la déportation, lorsque leur éloignement serait réclamé par six individus domiciliés et jouissant des droits de citoyens.

La commune de Paris ne voulut pas rester en arrière. Elle proscrivit d'abord le costume ecclésiastique, encore porté par plusieurs prêtres; peu de jours après, elle ordonna que les bronzes des églises, sans en excepter les crucifix, seraient saisis, pour être fondus et convertis en canons; enfin, par un arrêté du 20 août, elle autorisa les commissaires des sections à enlever l'argenterie des paroisses, même les chandeliers; et elle décréta que toutes les cloches seraient descendues et cassées, à l'exception de deux par paroisse. L'exécution de cette dernière mesure souleva dans le peuple une vive irritation : des attroupements se formèrent, il y eut des réunions tumultueuses dans les églises et même à Notre-Dame; et la com-

mune fut obligée de déployer la force armée pour comprimer ceux des citoyens que révoltaient ces spoliations sacriléges. Ces résistances trop souvent mises en oubli, observe Amédée Gabourd, indiquent assez qu'il y avait alors à Paris plusieurs peuples, et non pas seulement une multitude disciplinée de jacobins : mais la peur glaçait toutes les âmes pacifiques ; la révolution, exaltée par sa propre audace, méprisait les obstacles et foulait aux pieds quiconque osait un moment la retarder en chemin [1].

Vers la fin du mois d'août, on apprit que les Prussiens s'étaient emparés de Longwi, qu'ils assiégeaient Thionville et marchaient sur Verdun. Longwi s'était rendu par la lâcheté des habitants. A cette nouvelle, la municipalité révolutionnaire de Paris, où dominaient Robespierre et Marat, entra en fureur, ainsi que tous les jacobins dirigés par Danton. Ils résolurent de pousser le peuple de Paris si avant dans le crime, qu'il n'osât plus espérer d'amnistie de la part de l'étranger. Les prisons regorgeaient de malheureux suspects. Pour faire place à ceux qu'on y traînait à chaque heure du jour et de la nuit, on rendit la liberté aux prisonniers pour dettes et à tous les criminels vulgaires. Dans les cachots et dans les cellules demeurés vides, on entassa les prêtres, les royalistes, les nobles et autres personnes suspectes.

Il y avait des prêtres enfermés dans le couvent des Carmes, rue de Vaugirard, dans le séminaire de Saint-Firmin, dans l'abbaye de Saint-Germain, dans la prison dite la Force, et ailleurs. Aux Carmes, il y avait environ deux cent vingt ecclésiastiques. Les principaux étaient l'archevêque d'Arles, les évêques de Saintes et de Beauvais. Jean-Marie Dulau, archevêque d'Arles, naquit le 30 octobre 1738, dans le Périgord, d'une très-ancienne famille. Son enfance fut prévenue de grâces extraordinaires. Sa pieuse mère ne l'appelait que le trésor de sa maison. Envoyé fort jeune à Paris pour y achever ses études, il les fit avec tant de distinction, que ses maîtres prédirent qu'il ferait un jour la gloire de sa patrie. Confié d'abord aux soins d'un de ses oncles, curé de Saint-Sulpice, il préféra les pénibles fonctions de l'état ecclésiastique aux douceurs que sa naissance lui eût promises dans le monde. Il n'eut pas moins de succès dans la théologie que dans les études littéraires. Élevé au collége de Navarre, il fut le premier de sa licence en Sorbonne. Successivement chanoine de Pamiers, grand-vicaire de Bordeaux ; prieur commendataire dans le diocèse de Périgueux, il dépensait ses revenus en saintes libéralités. Avant l'âge de trente-deux ans, il fut désigné par

[1] Gabourd, *Assemblée législative*, p. 339.

la province ecclésiastique de Vienne pour être agent général du clergé. Il fut nommé archevêque d'Arles en 1775. Persuadé que l'ordre conduit à Dieu, il en mettait dans la moindre de ses actions; chaque heure avait son occupation particulière ; ses moments étaient partagés entre la prière, l'étude et les soins qu'il devait à son peuple; tout, dans son palais, était réglé comme dans un séminaire, et le seul délassement qu'il se permît était celui de la promenade, qu'une vie sédentaire rendait nécessaire à sa santé ; mais s'il faisait journellement de longues courses, il choisissait de préférence les lieux les plus solitaires, pour avoir l'occasion de discuter en liberté quelque point de morale ou de controverse. Un de ses secrétaires blâmait un jour cette austère manière de vivre, et l'engageait d'en adoucir les rigueurs par les agréments de la société : « Je sais, lui répondit-il avec bonté, qu'en suivant le conseil que vous me donnez je mènerais une vie plus agréable ; et j'aimerais autant qu'un autre ces douceurs de la société dont vous me parlez : mais ce n'est point pour en jouir que la Providence m'a élevé au rang que j'occupe ; c'est pour travailler au salut et pourvoir aux besoins du peuple qu'elle m'a confié, et je dois préférer mon devoir à ma satisfaction. »

Il prit fort à cœur de ranimer les études et la piété dans le collége d'Arles, de les perfectionner dans le séminaire, et d'évangéliser tout son diocèse par des missions. Il entreprit en 1777 la visite de toutes les paroisses. Affable envers tout le monde, il l'était surtout envers ses prêtres. Le dernier lévite de la maison sainte n'en était pas moins bien accueilli que toute personne distinguée par sa qualité. Un vicaire n'allait jamais lui rendre sa visite qu'il ne l'admît à sa table, qu'il ne l'y servît avec une attentive cordialité, qu'il ne lui adressât de ces paroles obligeantes qui encouragent le mérite, et qui en sont comme le premier salaire. Dans chaque paroisse qu'il visitait, il fixait un jour pour examiner comment on instruisait la jeunesse. Là ce bon pasteur interrogeait avec une tendre affection les enfants sur les principales vérités de la foi ; lorsque par leurs réponses ils se montraient instruits, il leur donnait des prix ; et l'espoir d'une récompense d'autant plus honorable qu'elle était décernée après un sévère examen, excitait leur émulation. Comme il ne pouvait s'adresser à toute la jeunesse, plusieurs se voyaient tristement privés du prix qu'ils avaient ambitionné. La fille d'un berger, près d'Arles, ainsi frustrée, résolut d'aller trouver l'archevêque pour le prier de juger, par les réponses qu'elle ferait à ses questions, si elle était indigne de la palme décernée à plusieurs de ses compagnes. A peine âgée de onze ans, la petite téméraire arrive à l'archevêché et demande à parler à monseigneur ; le suisse répond d'abord que son

maître ne donne pas d'audience à des filles aussi jeunes; celle-ci fait les plus vives instances, et l'autre, y cédant enfin, va déclarer à M. Dulau qu'une fort jeune enfant souhaite lui parler. « Faites-la venir, dit le bon pasteur, je me dois aux petits ainsi qu'aux grands. » Elle expose dans son langage naïf l'objet de sa visite; l'archevêque, charmé de sa candeur et de sa fermeté, l'interroge; l'enfant répond avec beaucoup de justesse et reçoit un prix plus précieux que tous ceux qui ont été distribués à la paroisse. Elle est si transportée de joie, qu'en retournant à l'humble demeure de son père, elle s'écrie le long des rues de la ville: J'ai un prix de monseigneur! j'ai un prix de monseigneur!

L'archevêque d'Arles fut l'oracle des assemblées du clergé de France. Longtemps avant la révolution, il l'avait annoncée comme inévitable, si les disciples du sanctuaire ne s'imposaient eux-mêmes une salutaire réforme. Dans le désastreux hiver de 1788, il trouve moyen, avec les magistrats d'Arles, de prévenir, par d'abondantes aumônes, la révolte du peuple affamé. Député aux deux assemblées des notables et aux états généraux, son extrême modestie et sa grande timidité l'empêchèrent de se faire entendre à la tribune. Sa science et sa parole ne restèrent cependant pas inutiles. Il fut l'âme du comité épiscopal qui rédigea l'*Exposition de ses principes*. Il instruisait son diocèse par d'excellents écrits, qui en préservèrent la plus grande partie du schisme. C'est lui qui, sur le décret de déportation contre les prêtres fidèles, prépara une adresse d'une sensibilité si parfaite, que Louis XVI, ému jusqu'aux larmes, promit dès lors de refuser sa sanction à ce décret d'iniquité.

L'archevêque d'Arles est arrêté le 11 août 1792 : en entrant dans l'enceinte des détenus, il y reconnaît ses deux grands-vicaires, MM. de Thoranne et de Foucault. A peine transféré dans l'église des Carmes, l'archevêque reçoit la visite d'un horloger nommé Carcel : il avait déjà sauvé quatre prêtres : il offre au prélat des moyens faciles d'évasion. « Mon cher, lui répondit-il, je vous remercie de votre bonne volonté : je suis innocent; si je fuyais, on pourrait me croire coupable. Que la volonté du Seigneur s'accomplisse en tout! »

Les prisonniers passèrent deux jours et deux nuits sans autre lit qu'une chaise. Plusieurs étaient accablés de vieillesse ou d'infirmités; plusieurs étaient réduits à une indigence qui ne leur laissait pas même de quoi pourvoir à leur nourriture. Un des révolutionnaires qui avaient montré le plus de fureur pour leur incarcération fut touché de leurs souffrances. Il fit donner aux gardes la permission de laisser entrer ce qu'on apporterait aux captifs, en s'assurant seu-

lement qu'il n'y avait pas d'armes. Il invita même les âmes charitables des environs à secourir les pauvres prêtres. Comme on ne leur laissait pas la consolation de célébrer les saints mystères, ils y suppléaient en répétant les prières de la messe, et en s'unissant à celle que célébrait à Rome le Vicaire de Jésus-Christ. Le médecin obtint toutefois qu'ils pourraient se promener dans le jardin, au fond duquel il y avait un oratoire où se trouvait une image de la sainte Vierge. Ces promenades étaient encore une occupation sainte. Les uns se rendaient par manière de pèlerinage au petit oratoire, les autres lisaient les saintes Écritures ou disaient leur bréviaire, plusieurs s'entretenaient pieusement de choses religieuses : tous rentraient ensuite gaiement dans leur prison, qui était l'église même, parvis du ciel.

L'archevêque d'Arles, dont les infirmités augmentaient chaque jour davantage, fut encore sollicité plusieurs fois d'employer des moyens pour obtenir d'être transporté chez lui. Il répondit toujours : « Je suis trop bien ici et en trop bonne compagnie. » Cependant, la troisième nuit de sa prison, il n'avait pas encore de lit ; il fut impossible de lui en faire accepter un, parce qu'il avait compté les matelas, et qu'il en manquait un pour un nouveau prisonnier. Ses discours fortifiaient les autres ; sa piété, sa patience les pénétraient d'admiration. Précisément parce qu'ils l'avaient vu le plus éminent en dignité, des gardes sans entrailles se plaisaient à l'outrager de toutes manières. Les malheureux n'atteignaient pas son âme. Concentré en Jésus-Christ, il se taisait et s'estimait le plus heureux, parce qu'il avait le plus à souffrir. Il prenait l'air dans le jardin, escorté de deux fusiliers ; un militaire, dont la mise semblait commander la décence, gesticule d'une manière ironique derrière M. Dulau, puis, passant devant le pontife, il met un genou en terre, tire son épée, la pose en forme de croix sur la poitrine du pontife, et lui dit : « C'est ainsi que demain je te sacrerai moi-même. » L'offensé se détourne sans dire un mot. Un gendarme brutal fait spécialement de lui l'objet de jeux atroces. Assis à ses côtés, il lui dit tout ce que la plus vile populace peut inventer de sarcasmes grossiers, de basses railleries, le félicite sur ce qu'il représentera noblement sous la guillotine, ensuite se lève, lui donne par dérision tous les titres de noblesse que l'assemblée vient d'abolir ; et le disciple du Dieu couronné d'épines ne répond rien. L'homme féroce, s'asseyant de nouveau près de lui, allume sa pipe et lui en souffle la fumée sur le visage ; l'archevêque se tait toujours, et, près de se trouver mal par la fétidité de la fumée, se contente de changer de place ; son persécuteur le suit encore, jusqu'à ce qu'il voie sa cruelle obstination

vaincue par une patience inaltérable. — Au milieu de la nuit, un des prisonniers, troublé par quelque bruit qu'il avait cru entendre, réveilla l'archevêque en sursaut pour lui dire : *Monseigneur, voilà les assassins!* — *Eh bien,* répondit avec douceur le saint homme, *si le bon Dieu demande notre vie, le sacrifice doit être tout fait.* Et, sur ces paroles, il se rendort paisiblement [1].

Les évêques de Saintes et de Beauvais étaient deux frères : François-Joseph et Pierre-Louis de la Rochefoucauld. Ils furent arrêtés tous deux dans leur appartement. Les révolutionnaires en voulaient spécialement à l'évêque de Beauvais et laissaient la liberté à celui de Saintes. Mais il leur dit : « Messieurs, j'ai toujours été uni à mon frère de la plus tendre amitié ; je le suis encore plus par mon attachement à la même cause. Puisque son amour pour la religion et son horreur pour le parjure font tout son crime, je vous supplie de croire que je ne suis pas moins coupable. Il me serait d'ailleurs impossible de voir mon frère conduit en prison et de ne pas aller lui tenir compagnie. Je demande à y être emmené avec lui et à partager son sort. » Cet aimable et héroïque prélat conserva dans sa prison volontaire toute sa gaieté naturelle. Toujours riant, toujours prévenant, il se plaisait surtout, avec son frère, à accueillir les nouveaux prisonniers avec une bonté, avec des attentions qui bientôt faisaient oublier à ceux-ci toutes leurs peines.

François-Louis Hébert, supérieur des Eudistes et confesseur de Louis XVI, était d'une bienveillance expansive qu'on dirait presque sans exemple. Personne ne sortait de chez lui qu'avec un sentiment profond d'édification et qu'avec cet esprit de piété, d'amour de Dieu et du prochain qu'on avait recueilli de son cœur et de ses lèvres. Il n'existait pas de caractère plus heureux, d'humeur plus riante et plus douce ; il possédait son âme dans la paix, dans la joie, et répandait l'onction, avec les consolations les plus vives, dans le sein des affligés ou dans celui des Chrétiens trop portés au trouble et à la crainte.

Mais de toutes les vertus qui distinguaient l'homme de Dieu, il n'en fut pas une qui le signalât autant au respect et à l'admiration des peuples que son inépuisable et inconcevable charité. Non, disait un pieux fidèle qui avait passé dans son commerce intime trente-trois ans de sa vie, non, jamais je n'ai connu d'homme plus égal et plus aimable dans son humeur, plus fervent dans sa piété, plus tendre dans sa charité, dont les actes continuels étaient aussi simples,

[1] Barruel, *Hist. du clergé pendant la révolution.* — Carron, *Confesseurs de la foi,* t. 1.

je dirais presque aussi naturels, qu'ils se montraient sublimes ; chaque nouveau jour de sa vie rappelait le précédent, annonçait le suivant, et tous se ressemblaient pour sa miséricorde envers les êtres souffrants. Il allait visiter les prisonniers, les exhortait, les prêchait, concourait efficacement à la délivrance de plusieurs d'entre eux ; n'étant étranger à aucune branche de son saint ministère, confessant considérablement, attirant tous les cœurs par sa simplicité parfaite, par ses manières engageantes. Il aimait surtout les enfants, qui le bénissaient et le révéraient tendrement : il plaçait les uns en métier, poussait aux études ceux qui manifestaient d'heureuses dispositions ; procurait des places aux servantes exposées au danger de leurs mœurs ; ouvrait des asiles religieux aux vierges heureusement dégoûtées du monde ; ne conservait que les habits qui le couvraient ; dans les temps de disette, allait au-devant des prières, prévenant les besoins des uns, devinant ceux des autres que la confusion recélait ; avait comme des émissaires et de fidèles messagers pour leur porter tous les secours qui leur devenaient nécessaires. Pendant son séjour à Caen, ayant reçu le don d'une montre d'or d'un grand prix, à l'instant même il la vendit pour les pauvres ; et, dans le reste de son angélique carrière, on ne peut plus compter le nombre de ses sacrifices.

En 1792, dernière année de sa vie, il eut occasion de rendre service à un illustre infortuné. Au commencement du mois d'août, Louis XVI lui écrivait : « Je n'attends plus rien des hommes ; apportez-moi les consolations célestes. » Louis XVI avait choisi pour son confesseur cet ami des pauvres. Le 10 août, M. Hébert dit à un pieux fidèle : « Le roi est dans les meilleurs sentiments et résigné parfaitement à ce qu'il plaira d'ordonner au Seigneur. » Le même jour, M. Hébert fut arrêté et enfermé aux Carmes [1].

Le 26 août, l'assemblée législative promulgua le décret de déportation contre les prêtres fidèles. Manuel, procureur-syndic de la commune de Paris, assembla le conseil secret des municipaux. Avec Marat, le boucher Legendre et un prêtre jureur, il délibéra sur ce décret et le trouva trop doux. Au lieu de la déportation, on prononça la mort. Danton, ministre de la justice, se chargea de l'exécution. Manuel se rendit le même jour à l'église des Carmes. Un des prisonniers, l'abbé Salins, chanoine de Conserans, lui demanda s'il connaissait quelque terme à leur captivité et quel était le crime qu'elle punissait. Manuel répondit : « Vous êtes tous prévenus *de propos*... Il y a un jury établi pour vous juger ; mais on a

[1] Carron, t. 1.

commencé par les plus grands criminels : vous viendrez à votre tour. On ne vous croit pas tous également coupables, et on relâchera les innocents. » L'abbé Salins, lui montrant les vieux solitaires de Saint François de Sales, lui dit : « Si vous nous accusez de conspiration, voyez, examinez... Ces personnages-là n'ont-ils pas l'air de redoutables conjurés ? » Manuel ajouta simplement : « Votre déportation est résolue. On s'occupe de l'exécution ; les sexagénaires et les infirmes doivent être renfermés dans une maison commune. Je venais m'informer si vous en connaîtriez une plus propre à cet objet que celle de Port-Royal. Quand elle sera pleine, nous fermerons la porte et nous y mettrons pour écriteau : *Ci-gît le ci-devant clergé de France*. Quant aux autres, ceux qui seront reconnus innocents par le jury, ils auront le temps de vaquer à leurs affaires pendant le temps qu'accorde la loi. Il faut prendre des mesures pour leur assurer une pension, car il serait inhumain d'expatrier quelqu'un et de l'envoyer à la charge d'un autre royaume, sans lui accorder quelques secours pour vivre dans sa retraite. »

C'est ainsi que les victimes s'entretenaient confidemment avec l'homme qui avait prononcé leur mort et qui prenait des mesures pour l'exécution. Par une sorte d'humanité philosophique, les prisonniers eurent une nourriture plus délicate et plus abondante ; il leur accorda même la promenade du jardin, qu'on leur avait interdite depuis plusieurs jours. Ils y étaient le mercredi 29 août, lorsque Manuel vint encore les compter, regardant çà et là du milieu du jardin. Divers prêtres s'approchèrent encore de lui avec la même simplicité et confiance. Il leur dit que l'arrêté de la municipalité, relatif à leur déportation, était terminé ; qu'il leur serait signifié le lendemain. Il ajouta : « Vous avez à évacuer le département dans l'espace prescrit par la loi. Vous y gagnerez, et nous aussi. Vous jouirez de la tranquillité de votre culte, et nous cesserons de le craindre. Car si nous vous laissions en France, vous feriez comme Moïse, vous élèveriez les mains au ciel tandis que nous combattrions. » Quelques-uns des prisonniers demandèrent s'il leur serait permis d'emporter quelques effets dans leur exil. Manuel répondit : « Ne vous en mettez pas en peine ; vous serez toujours plus riches que Jésus-Christ, qui n'avait pas où reposer sa tête. »

Cependant, le vendredi 31 août, l'arrêté de la municipalité n'avait pas encore été envoyé aux Carmes. Plusieurs des prisonniers commencèrent à soupçonner quelque chose. Dans la journée, on vint enlever de l'église tout ce qui tenait au service divin : on brisa même une croix qu'on ne put détacher de la muraille. Les prêtres captifs retrouvèrent cependant une croix de bois, qu'ils se hâtèrent

de placer sur le maître-autel, comme l'étendard de leur chef et de leur modèle. Enfin, sur les onze heures du soir, le maire Péthion et le procureur Manuel leur envoyèrent signifier le décret d'exportation. Dans cet instant-là même, on creusait leur fosse dans le cimetière.

Le samedi 1er septembre se passa, de la part des captifs, dans les exercices ordinaires de leur piété et dans l'attente des ordres que le maire Péthion devait donner pour leur délivrance. Le dimanche, même sécurité. Cependant la promenade du matin fut retardée; quelques-uns s'aperçurent qu'ils étaient plus surveillés. En rentrant ils trouvèrent leurs gardes changés plus tôt qu'à l'ordinaire. Un de ces nouveaux leur dit : « Ne craignez rien, messieurs ; si on vient vous attaquer, nous sommes forts pour vous défendre. »

Ce que les prêtres captifs ne savaient pas, c'est que la plus grande consternation régnait à Paris depuis la prise de Longwi et la nouvelle du siége de Verdun par l'armée prussienne. Les chefs révolutionnaires avaient délibéré s'il ne serait pas temps de fuir la capitale. Danton, ministre de la justice, avait conçu d'autres moyens pour repousser les Prussiens et les Autrichiens. Il voulait que la France se levât tout entière, mais qu'elle commençât par se défaire de tous ceux qui étaient entassés dans les prisons, comme prêtres, comme royalistes, ou autrement suspects. Le jour assigné pour cette exécution fut le dimanche 2 septembre. En ce jour, le bruit se répandit parmi le peuple que Verdun s'était rendu, et que les Prussiens marchaient sur Paris. Les municipaux annoncèrent à l'assemblée législative qu'ils allaient inviter les Parisiens à former une armée de soixante mille hommes ; qu'à midi on tirerait le canon d'alarme, pour convoquer au Champ de Mars les citoyens disposés à marcher, et que le tocsin sonnerait à la même heure. Ce canon et ce tocsin tenaient une partie de Paris dans la terreur, l'autre dans la rage. Les municipaux, au lieu de presser la convocation au Champ de Mars, dispersaient et plaçaient leurs bourreaux, leur donnaient leurs dernières instructions.

Ce fut pendant tous ces préparatifs qu'on servit le dîner aux prêtres détenus dans l'église des Carmes. Un officier de garde leur dit en ce moment : « Lorsque vous sortirez, on vous rendra à chacun ce qui lui appartient. » Les prêtres dînèrent tranquillement, et même avec plus de gaieté qu'à l'ordinaire. Les bourreaux étaient déjà cachés dans les corridors de la maison.

La promenade fut différée ; les prêtres croyaient qu'il n'y en aurait pas ce jour-là : non-seulement on la permit vers les quatre heures, mais, contre l'usage, on força les vieillards, les infirmes, et tous

ceux qui continuaient leurs prières dans l'église, à passer au jardin. Ils y étaient au nombre d'environ deux cents, commençant à s'y livrer à leurs exercices ordinaires, lorsqu'on entendit un bruit soudain dans la rue voisine : c'était une troupe de bourreaux qui se rendaient à l'abbaye Saint-Germain, pour y commencer le massacre. A ce bruit, les bourreaux cachés dans les corridors des Carmes tendent leurs baïonnettes et leurs sabres à travers les barreaux des fenêtres, en criant aux prisonniers : « Scélérats ! voici donc enfin l'instant de vous punir. « A cet aspect, les prêtres se retirent au fond du jardin, se mettent à genoux, font à Dieu le sacrifice de leur vie, et se donnent mutuellement la dernière bénédiction.

L'archevêque d'Arles était auprès de l'oratoire avec l'abbé de la Pannonie, chanoine de Cahors, qui lui dit : « Pour le coup, monseigneur, je crois qu'ils vont venir nous assassiner. — Eh bien, mon cher, répondit l'archevêque, si c'est le moment de notre sacrifice, soumettons-nous, et remercions Dieu d'avoir à lui offrir notre sang pour une si belle cause. » Au moment où il disait ces paroles, les brigands avaient déjà enfoncé la porte du jardin. Ils n'étaient pas encore plus de vingt, et ne furent jamais plus de trente. Les premiers se divisent et s'avancent en poussant des hurlements affreux, les uns vers le groupe où se trouvait l'archevêque d'Arles, les autres par l'allée du milieu. Le premier prêtre que rencontrent ceux-ci est le père Gérault, directeur des dames de Sainte-Élisabeth. Il récitait son bréviaire auprès du bassin, il ne s'était point laissé déranger par les cris des bourreaux. Un coup de sabre le renversa comme il priait encore : deux brigands se hâtent de le percer de leurs piques. L'abbé Salins, celui-là même à qui Manuel avait tant parlé des précautions à prendre, des pensions à fixer pour les prêtres avant leur déportation, l'abbé Salins fut la seconde victime. Il s'avançait pour parler aux satellites, un coup de fusil le renversa mort.

Ceux des assassins qui avaient pris l'allée de la petite chapelle s'avançaient en criant : Où est l'archevêque d'Arles ? Il les attendait à la même place, sans la moindre émotion. Arrivés près du groupe, en avant duquel il était avec l'abbé de la Pannonie, ils demandent à celui-ci : Est-ce toi qui es l'archevêque d'Arles ? L'abbé de la Pannonie joint les mains, baisse les yeux, et ne fait pas d'autre réponse. — C'est donc toi, scélérat, qui es l'archevêque d'Arles ? dirent-ils, se tournant vers M. Dulau. — Oui, messieurs, c'est moi qui le suis. — Ah ! scélérat ! c'est donc toi qui as fait verser le sang de tant de patriotes dans la ville d'Arles ! — Messieurs, je ne sache pas avoir jamais fait de mal à personne. — Eh bien, je vas t'en faire, moi, répond un des brigands ; et, en disant ces mots, il lui décharge

un coup de sabre sur la tête. L'archevêque, immobile et tourné vers l'assassin, reçoit le premier coup sur le front, sans prononcer une parole. Un nouveau brigand décharge sur lui son cimeterre, et lui fend presque tout le visage. Le prélat, toujours muet et debout, porte simplement ses deux mains sur la blessure. Il était encore debout, sans avoir fait un pas ni en avant ni en arrière : frappé d'un troisième coup sur la tête, il tombe, en appuyant un bras sur la terre, comme pour empêcher la violence de sa chute. Alors un des meurtriers, armé d'une pique, l'enfonce dans le sein du prélat avec tant de violence, que le fer ne peut en être arraché. Le meurtrier pose le pied sur le cadavre de l'archevêque, prend sa montre, et l'élève en la faisant voir aux autres comme le prix de son triomphe.

Au moment où la porte du jardin fut enfoncée, une vingtaine de prêtres des plus jeunes s'étaient sauvés par-dessus les murs dans les maisons voisines : plusieurs revinrent sur leurs pas, de peur que leur fuite ne rendît les brigands encore plus furieux contre leurs frères. Un grand nombre de prêtres s'étaient réfugiés dans la petite chapelle. Là, attendant la mort dans un profond silence, ils offraient à Dieu leur dernier sacrifice. Les brigands déchargèrent sur eux leurs fusils et leurs pistolets à travers les barreaux. Les victimes tombaient les unes sur les autres : les vivants étaient arrosés du sang de leurs frères mourants. L'évêque de Beauvais eut la jambe fracassée d'une balle, et tomba comme mort. Une foule d'autres victimes tombèrent avec lui sans proférer une parole de plainte.

Les autres meurtriers poursuivaient les prêtres épars dans le jardins, les chassaient devant eux, abattant les uns à coups de sabre, enfonçant leurs piques dans les entrailles des autres, faisant feu de leurs fusils et de leurs pistolets, sans distinction, sur les jeunes, les vieux, les infirmes. « Scélérats, s'écriaient-ils, enfin vous ne tromperez plus le peuple avec vos messes et votre petit morceau de pain sur les autels. Allez, allez-vous-en joindre ce Pape, cet antechrist, que vous avez tant soutenu. En ce moment, qu'il vienne, et qu'il vous défende de nos mains ! » Ce nom d'antechrist, donné au Pape, décèle évidemment des disciples de Luther ou de Calvin. D'autres vociférations, en termes plus élégants, dénotaient des meurtriers qui n'étaient pas de la populace, et semblaient copiées d'un recueil de Voltaire.

Cependant arrivaient d'autres assassins, et avec eux un commissaire de la section, appelé Violet. On entendit crier : « Arrêtez, arrêtez ; c'est trop tôt : ce n'est pas ainsi qu'il faut s'y prendre. » Il y avait, en effet, pour ces massacres, un ordre désigné par les chefs et qu'on suivait ailleurs, pour s'assurer du nombre des victimes et

pour n'en échapper aucune. Les mêmes voix, surtout celle du commissaire, appelaient les prêtres dans l'église, en leur promettant qu'ils y seraient en sûreté. Les prêtres essayaient d'obéir. Une partie des brigands cessaient de massacrer; sourds à toutes les voix, même à celle de leur capitaine, d'autres paraissaient redoubler de rage, crainte de manquer leurs victimes.

A l'extrémité du jardin surtout, le massacre ne cessait pas encore. On y vit cependant un trait d'humanité. L'abbé Dutillot, avec quelques autres prêtres, se trouvait resserré contre un mur, et restait immobile. Un des assassins le coucha en joue jusqu'à trois fois, sans que l'arme prît feu. Dans son étonnement : « Voilà un prêtre invulnérable, s'écria le brigand ; *cependant*, ajouta-t-il, *je n'essayerai pas un quatrième coup.* — Je serai moins délicat, dit un second brigand, je vais le tuer. — Non, reprit le premier, je le prends sous ma protection ; il a l'air d'un honnête homme, » et, en disant ces mots, il le couvre de son corps.

Dans l'église, le commissaire faisait des efforts pour en fermer l'entrée aux brigands, qui rugissaient autour comme des tigres altérés de carnage. Tout à coup il se fait un silence inattendu. C'était l'évêque de Beauvais, la jambe fracassée d'une balle, que ses propres assassins apportaient avec une espèce de compassion et de respect ; ils le déposèrent dans l'église sur des matelas, comme s'ils eussent voulu le guérir de ses blessures. Son digne frère, l'évêque de Saintes, ignorait encore son sort. Entrant dans le chœur, il avait dit : « Qu'est devenu mon frère ? Mon Dieu, je vous en prie, ne me séparez pas de mon frère ! » Averti par un des prêtres, qui avait entendu ces paroles, il courut à son frère et l'embrassa tendrement. Les victimes étaient encore au nombre de cent. Le commissaire obtint qu'on ne les égorgerait point dans l'église. Il établit son bureau près d'une des sorties. Pour toute preuve que chacun des prêtres devait être mis à mort, les brigands demandèrent : « Avez-vous fait le serment ? — Non, répondirent les prêtres. » Un d'entre eux ajouta : « Il en est parmi nous plusieurs à qui la loi même ne le demandait pas, parce qu'ils n'étaient point fonctionnaires publics. — C'est égal, reprirent les brigands ; ou le serment, ou vous mourrez tous. — Les victimes défilaient devant le bureau du commissaire, qui prenait leurs noms. Les prêtres étaient en prière dans l'église. A mesure qu'ils étaient appelés, ils se levaient et allaient tranquillement à la mort, les uns en disant leur bréviaire, les autres en lisant l'Écriture sainte ; d'autres enfin répétaient ces paroles du Sauveur crucifié : *Seigneur, pardonnez-leur ; car ils ne savent pas ce qu'ils font.* Parmi les dernières victimes, furent les

deux frères de la Rochefoucault, évêques de Saintes et de Beauvais : le second, ayant la jambe fracassée, pria les meurtriers de l'aider à se rendre au lieu où ils l'appelaient : ce qu'ils lui accordèrent, en le soulevant par les bras, avec un reste d'humanité, de respect même.

Il y eut encore d'autres traits d'humanité, au milieu de cet horrible massacre. L'abbé de l'Épine, l'un des plus vénérables vieillards de Saint-François de Sales, marchait à la mort, lorsque le garde qui l'y conduisait l'arrête, lui arrache sa soutane, le couvre d'un habit laïque et le met en lieu sûr. L'abbé de la Pannonie traversait la chapelle de la sainte Vierge pour aller au lieu du supplice, lorsqu'un garde national s'approche et lui dit : Sauvez-vous, mon ami, sauvez-vous. Le prêtre enfile un corridor, où il rencontre une forêt de baïonnettes qui le blessent plus ou moins grièvement. Un autre garde national vient à son secours, le met dans une embrasure de porte, s'y établit sentinelle et dit aux assaillants, en croisant les armes : On ne passe pas. Le prêtre, émerveillé, lui demande s'il espère le sauver. « Si je ne l'espérais pas, dit ce digne homme, je ne tiendrais pas à un pareil spectacle ; il me fait trop d'horreur. » Le prêtre lui offre en reconnaissance tout ce qu'il a sur lui d'assignats ; le garde national les refuse absolument et dit : « Je serai trop bien payé si je suis assez heureux pour vous sauver la vie [1]. »

On voit même quelque reste d'humanité dans les bourreaux au moment où ils se montraient le plus féroces. A la fin du massacre, ils étaient à boire et à chanter dans l'église, à l'entrée de la nuit et à la lueur de quelques flambeaux sinistres, lorsque tout à coup ils entendent du bruit vers une espèce de niche ou d'armoire ménagée dans la muraille. Ils voient paraître un homme couvert de sang, posant les pieds sur le haut d'une échelle. C'était l'abbé de Lostande, échappé au premier carnage du jardin, et qui, blessé de plusieurs coups de sabre, s'était réfugié dans cet asile. A son aspect, les bourreaux accourent en criant : C'est encore un des prêtres ; massacrons-le comme les autres. En disant ces mots, ils avaient repris leurs sabres, et montaient vers lui. Du haut de son échelle, il leur dit d'une voix mourante : « Messieurs, ma vie est entre vos mains ; je sais tout ce que j'ai à redouter de vous ; mais une fièvre ardente, une cruelle soif, l'effet de mes blessures, me tourmentent bien plus que la crainte de vos glaives. Je ne puis résister à cette soif : ou donnez-moi un verre d'eau, ou ôtez-moi ce reste d'une vie mille fois plus insupportable que la mort. » Les bourreaux eux-mêmes semblaient

[1] Barruel, *Hist. du clergé*.

s'adoucir à ses paroles, quand une voix s'écrie : « En voici encore un ! » Celui-ci était l'abbé Dubray, prêtre de Saint-Sulpice, caché, mais étouffant entre deux matelas ; il avait fait un mouvement pour respirer. Le bourreau, qui l'entend remuer, le saisit, le traîne vers l'autel, lui fend la tête d'un coup de sabre, et les piques l'achèvent. Témoin de ce spectacle du haut de son échelle, l'abbé de Lostande n'attendait pas un autre sort. Il se traîne en descendant, arrive auprès de ces bourreaux, leur demande encore un verre d'eau ou la mort et tombe évanoui entre leurs bras. Ils se sentent émus de compassion et lui donnent un verre d'eau : ils le transportent même à la section, y plaident sa cause, et de là le mènent à l'hôpital.

Au milieu même du massacre, le commissaire Violet sauva plusieurs victimes en les faisant rester à côté de lui au moment où ils allaient à la mort. Deux jours après, il leur disait avec un enthousiasme involontaire : « Je me perds, je m'abîme d'étonnement, je n'y conçois rien, et tous ceux qui auraient pu le voir n'en seraient pas moins surpris que moi. Vos prêtres allaient à la mort avec la même joie et la même allégresse que s'ils fussent allés aux noces [1]. »

Enfin, on compte en tout deux cent quarante-quatre personnes massacrées aux Carmes, dont cent quatre-vingt-dix-sept ecclésiastiques, cinq laïques et quarante-deux inconnus. Trente-quatre échappèrent ou furent sauvés, sur lesquels vingt-cinq ecclésiastiques [2]. Le massacre avait commencé à l'abbaye de Saint-Germain. Seize prêtres se rendaient au lieu de leur exportation avec des passeports en règle : ils furent arrêtés aux barrières de la capitale, amenés de la Commune à l'Abbaye, égorgés dans la cour, avec dix-huit autres. Un seul échappa par le dévouement d'un horloger appelé Monod : ce fut l'abbé Sicard, instituteur des sourds-muets. Dans l'intérieur de l'Abbaye, il y avait beaucoup de prisonniers pour cause politique, avec deux prêtres, l'abbé de Rastignac, grand vicaire d'Arles, et l'abbé Lanfant, ancien Jésuite, célèbre prédicateur, connu de tout le monde. « A dix heures, le lundi 3 septembre, raconte un des prisonniers échappé du massacre, l'abbé Lanfant et l'abbé de Rastignac parurent dans la tribune de la chapelle qui nous servait de prison. Ils nous annoncèrent que notre dernière heure arrivait et nous invitèrent à nous recueillir pour recevoir leur bénédiction. Un mouvement électrique qu'on ne put définir nous précipita tous à genoux, et les mains jointes, nous la reçûmes. » L'abbé Lanfant, ayant été appelé à la mort, parut avec autant de calme que quand il montait en chaire. Le peuple, en voyant paraître son apôtre,

[1] Barruel, *Hist. du clergé*. — [2] Gabourd, *Assemblée législative*, p. 467 et seqq.

demanda à haute voix qu'il vécût. Les bourreaux le lâchèrent. Le peuple le poussait, lui criait : *Sauvez-vous*, et il était déjà hors de la foule. Son cœur tendre et sensible ne lui permettait pas de fuir sans avoir remercié ce peuple. Il s'était retourné et lui exprimait sa reconnaissance. Quatre brigands ont regretté leur proie ; ils accourent, le saisissent. L'abbé Lanfant lève les mains au ciel : « Mon Dieu, je vous remercie de pouvoir vous offrir ma vie, comme vous avez offert la vôtre pour moi. » Ce furent ses dernières paroles. Il se mit à genoux et expira sous les coups des brigands. L'abbé de Rastignac fut immolé un instant après [1].

Le seul prêtre connu pour avoir échappé à cette boucherie fut un religieux de Clugny. Il était un des seize arrêtés aux barrières. En arrivant à l'Abbaye, il remarqua parmi les commissaires un homme avec qui il s'était trouvé diverses fois chez un ami commun. Cet ami, croyant le religieux assuré de l'exportation, lui avait confié une somme de quarante mille livres. Le religieux voulait assurer ce dépôt ; il remet son portefeuille au commissaire et lui en confie la restitution. Le commissaire, reconnaissant le religieux, imagine, pour lui sauver la vie, de le conduire dans le bureau même où des écrivains étaient occupés à dresser le procès-verbal du massacre. Sans avoir trop le temps de lui expliquer ce qu'il doit faire, il le place à une des tables du bureau et lui dit : *Écrivez*. Le religieux attend qu'on lui dicte ce qu'il doit écrire. Le commissaire s'aperçoit de son embarras ; affectant un ton brusque, il ajoute : « Écrivez donc ce que je vous ai dit, et que tout soit prêt à mon retour. » Le religieux entend ce langage et se met à écrire ou à faire semblant. Les bourreaux allaient, venaient et revenaient dans ce bureau, racontant leurs massacres, demandant des listes et se livrant à toute leur féroce joie sur les victimes qu'ils avaient égorgées. Il leur en manquait une sur les seize prêtres, c'était ce religieux même qu'ils voyaient dans le bureau et qu'ils prenaient pour un commis. C'était devant lui qu'ils demandaient le prêtre qu'on leur avait dérobé. Lui continuait à écrire sans se détourner et comme un homme fort occupé des ordres qu'il avait à remplir. Le commissaire, au moment favorable, reparut, examina ce que le religieux avait écrit, lui fit prendre ses papiers sous le bras et l'emmena chez lui comme son secrétaire [2].

Tandis qu'on massacrait leurs frères aux Carmes, les quatre-vingt-dix prêtres enfermés au séminaire de Saint-Firmin s'attendaient à voir s'ouvrir les portes de leur prison, en conséquence du décret

[1] Barruel et Carron. — [2] Barruel.

d'exportation qui leur avait été communiqué. C'était le 2 septembre. Tout à coup un garçon boucher s'introduit dans le séminaire, demande à parler au procureur, l'abbé Boulangier, et lui dit secrètement : Sauvez-vous, monsieur, ce soir vous allez tous être égorgés. L'abbé Boulangier ne peut pas y croire, avertit le supérieur, l'abbé François, et ils envoient un domestique prendre des informations ; mais ils attendent vainement la réponse. Surviennent deux autres jeunes gens ; avec le garçon boucher, ils pressent l'abbé Boulangier et l'emmènent à travers les bandits qui arrivaient sur Saint-Firmin pour s'assurer des postes.

Le 3 septembre, à cinq heures du matin, les bourreaux étaient tous arrivés. La populace était déjà accourue. Elle commença par demander la vie de quelques-uns de ceux qu'elle connaissait plus spécialement. *Conservez notre saint,* cria-t-elle en parlant du bon abbé Lhomond, professeur émérite du collége du cardinal Lemoine, et auteur d'une grammaire française bien connue dans les colléges et les séminaires. Ce saint prêtre et trois autres furent mis sous la sauvegarde de la loi. Les administrateurs de la section auraient aussi voulu conserver la vie à l'abbé François, supérieur du séminaire. Mais les brigands se roidirent contre la section même, et le lui arrachèrent pour l'égorger avec les autres. Ils parcoururent d'abord le séminaire, et en firent descendre les prêtres dans la rue. Le peuple, frémissant d'un si grand nombre de victimes, ne voulut pas souffrir qu'elles fussent immolées sous ses yeux. Les bourreaux rentrèrent avec elles dans la maison. Là, ils les égorgèrent les unes après les autres, ou les précipitèrent par les fenêtres. L'abbé Haüy, savant minéralogiste, auteur d'un traité de cette science, ainsi que d'une *Physique,* avait été enfermé à Saint-Firmin avec ses confrères du sacerdoce. Mais quelques jours avant le massacre, il en fut tiré par les sollicitations de l'Académie, dont il était membre [1].

Les massacres continuèrent les jours suivants dans les autres prisons de la capitale : à la Force, à la Conciergerie, au Châtelet, aux Bernardins, à Bicêtre, à la Salpêtrière. Une fois affriandés par le sang des prêtres, les assassins égorgèrent tous les prisonniers sans distinction : les voleurs et les accusés vulgaires, à la Conciergerie et au Châtelet ; les galériens, aux Bernardins ; et les fous et autres détenus semblables, à Bicêtre ; les femmes condamnées pour délits communs, à la Salpêtrière. A la Force, avec un certain nombre de prêtres, on égorgea beaucoup de prisonniers politiques. La plus illustre victime y fut la princesse de Lamballe, née princesse de Savoie, et

[1] Barruel.

amie intime de la reine Marie-Antoinette. On lui coupa la tête, on lui arracha le cœur; on mit la tête au bout d'une pique, le cœur dans un bassin, et on les présenta ainsi aux fenêtres du Temple, où étaient prisonniers le roi et la reine. Peu s'en fallut que les brigands n'en enfonçassent les portes et ne terminassent la journée par le régicide. Un conseiller municipal les harangua pour les détourner de ce dessein; ce ne fut qu'après une heure de résistance qu'il parvint à les éloigner.

Le 9 septembre eut lieu à Versailles, malgré les efforts du maire de la ville, le massacre d'un grand nombre de prisonniers de distinction, qu'on transférait d'Orléans à Saumur. Dans le nombre fut M. de Castellane, évêque de Mende. Déjà frappé à mort, il se releva pour absoudre les mourants; un coup de sabre mutila sa main au moment où il prononçait l'absolution.

Les massacres de Paris furent imités dans quelques départements. Danton, ministre de la justice, leur en adressa à tous l'invitation formelle au nom de la municipalité parisienne, qui exerçait alors le souverain pouvoir en France. Un des signataires était Marat, membre du *Comité de salut public*, établi par la commune. A Reims, on massacra donc huit prisonniers, tant prêtres que laïques; à Meaux, une bande d'énergumènes, qu'on suppose venue de Paris, égorgea quatorze personnes, parmi lesquelles figuraient sept prêtres; à Lyon, les prisons étaient menacées, mais la garde nationale prit les armes, et, par son intervention, le nombre des victimes, qui allait s'élever à deux cents, fut restreint à onze personnes, dont huit officiers et trois prêtres; à Orléans, trois individus furent massacrés; à Gisors, dans le département de l'Eure, le duc de la Roche-Guyon, arrêté par ordre de la commune, sur la recommandation du philosophe marquis de Condorcet, fut tué d'un coup de pavé qui lui fut lancé par un brigand.

Parmi les victimes de Reims, on distingue le doyen des curés, Étienne-Charles Pacquot, curé de Saint-Jean. Il demandait à Dieu de terminer sa longue carrière par le martyre. Les bourreaux le trouvent dans son oratoire terminant les prières des agonisants. Il les suit, en récitant tranquillement les psaumes, jusqu'au seuil de la maison commune, où il doit recevoir le coup de la mort. Le maire croit avoir trouvé un moyen de le sauver. « Qu'allez-vous faire ? crie-t-il aux brigands; ce vieillard n'est pas digne de votre colère. C'est un bonhomme qui est fou, qui a perdu la tête, à qui le fanatisme renverse les idées. — Non, Monsieur, répond le vénérable doyen, je ne suis ni fou ni fanatique; je vous prie de croire que jamais je n'ai eu la tête plus libre et l'esprit plus présent. Ces mes-

sieurs me demandent un serment décrété par l'assemblée nationale; je connais ce serment: il est impie, subversif de la religion. Ces messieurs me proposent le choix entre ce serment et la mort; je déteste ce serment et je choisis la mort. Il me semble, Monsieur, que c'est là vous avoir assez démontré que j'ai l'esprit présent et que je sais ce que je fais. » Le magistrat, presque confus de sa fausse pitié, l'abandonne aux assassins. M. Pacquot leur fait signe de la main, et dit à haute voix : « Quel est celui de vous qui me donnera le coup de la mort? — C'est moi, répond l'un d'eux. — Ah! reprend le vieux curé, permettez que je vous embrasse, que je vous témoigne ma reconnaissance pour le bonheur que vous allez me procurer. — Il l'embrasse en effet, et ajoute : Permettez à présent que je me mette dans la posture convenable pour offrir à Dieu mon sacrifice. — Il se met à genoux, demande hautement pardon à Dieu pour lui-même et pour ses bourreaux; puis il reçoit le premier coup de l'homme qu'il vient d'embrasser, les autres achèvent[1]. »

Le même jour, dans la matinée, un malheureux était allé trouver un prêtre octogénaire réfugié à Reims, l'abbé Suny, curé de Rilly-la-Montagne, pour lui demander l'aumône. Le vieux prêtre lui donna une chemise avec quelques assignats. Peu d'heures après il fut traîné à l'hôtel de ville, où ce mendiant l'avait dénoncé. « Monsieur le curé, lui dirent les municipaux, votre sort est entre vos mains. Prêtez le serment, si vous voulez conserver les jours qui vous restent à passer ici-bas. — Ah! messieurs, répondit-il, j'avais eu le malheur de prêter ce serment criminel: le Seigneur m'a fait la grâce de le rétracter. Je l'en ai mille fois remercié; mais combien à présent je m'estime heureux de pouvoir donner ma vie pour réparer mon scandale! je lui en demande encore très-humblement pardon. Ah! messieurs, je sens qu'il me fortifie; je me sens disposé à mourir plutôt que de retomber dans ce crime. » Il marcha effectivement à la mort avec un air mêlé de componction, d'humilité et de sainte joie. Son sang coula dans le même ruisseau que celui du saint pasteur qui l'avait précédé. — Le lendemain, 5 septembre, la populace de Reims, apprenant que le vieux curé de Rilly avait été dénoncé par celui-là même auquel il avait fait l'aumône, entra dans une telle fureur, qu'elle amena ce misérable sur le champ des massacres, l'accusa d'en être le principal auteur, le jugea et le brûla tout vif[2].

Un très-grand nombre des ecclésiastiques se réfugièrent en Angleterre. Dans le mois de septembre 1792, il y en arriva plus de

[1] Barruel. — [2] *Ibid.*

trois mille, et au milieu de l'année suivante il y en avait quatre mille de plus. L'île de Jersey seule en comptait une foule qui y affluaient de la Bretagne et de la Normandie. Il se forma un comité chargé de leur distribuer des secours. De riches Anglais s'unirent pour cette bonne œuvre. L'évêque de Saint-Paul-de-Léon, M. de la Marche, qui avait été contraint de se réfugier en Angleterre dès 1791, excita et seconda leur zèle. On logea huit cents prêtres dans un château royal. On proposa des souscriptions en leur faveur. En 1794 et 1795, le nombre de ces réfugiés s'accrut encore par l'invasion des Pays-Bas et de la Hollande. La bienfaisance nationale parut se déployer dans la même proportion. Le produit de la souscription monta jusqu'à un million. Des quêtes faites par ordre du roi produisirent ensemble à peu près la même somme. A la fin, le gouvernement crut devoir étendre et régulariser ces dons. Un bill fut rendu pour donner des secours annuels aux émigrés de toutes les classes. Chacun recevait un traitement proportionné à son rang. Les évêques qui se trouvaient en Angleterre au nombre de trente environ, touchaient une somme plus forte, à l'exception de six d'entre eux, qui, ayant des moyens particuliers, ne voulurent point être portés sur la liste générale des secours. Un assez grand nombre d'ecclésiastiques refusèrent, par le même motif de délicatesse, le subside qu'on leur offrait. L'évêque de Saint-Paul-de-Léon était à la tête de ces distributions, qui étaient grossies par des dons volontaires de plusieurs particuliers opulents. Le clergé français se montra digne d'un si noble accueil, et sa conduite répondit à la pureté de la cause pour laquelle il souffrait. Elle dissipa bien des préjugés, et rendit respectable aux yeux des Anglais l'ancienne foi de leurs pères. Nos prêtres établirent à Londres et ailleurs plusieurs chapelles, et rappelèrent plusieurs protestants dans le sein de l'Église romaine. Leur zèle, leur constance, leur charité frappaient les esprits les plus prévenus. L'excellent abbé Carron, natif de Rennes, établit une maison de retraite pour les prêtres âgés et infirmes, un hospice pour les femmes émigrées, des écoles pour les deux sexes, des pharmacies gratuites, des bibliothèques, des ateliers. Il faisait face aux dépenses par les dons de riches Anglais touchés de sa vertu [1].

Pendant que la France catholique, par ses prêtres exilés, triomphait humblement des préventions anticatholiques de l'Angleterre et la ramenait tout doucement au sein de l'Église universelle, la France militaire, à peine réorganisée sur les frontières de Lorraine

[1] Picot, *Mémoires*, an 1793.

et de Champagne, et manquant bien des fois du nécessaire, triomphait par sa valeur naturelle de l'armée prussienne, de ces vieilles bandes de Frédéric II, lesquelles avaient résisté à toute l'Europe et rançonné l'empire d'Allemagne. Le 20 septembre 1793, près du village de Valmy en Champagne, un nombre inférieur de troupes françaises, nouvelles recrues, qui n'avaient pas encore vu le feu, se trouvèrent en présence d'un nombre supérieur de vieilles troupes, que renforçait un corps d'émigrés. Ces émigrés avaient assuré aux Prussiens que l'armée française n'était composée que d'ouvriers et de tailleurs qui fuiraient au premier coup de canon. Après une canonnade de quatre heures, les Prussiens s'avancent sur les Français pour les attaquer à l'arme blanche : ils sont si étonnés de la contenance fière de ces nouveaux soldats, qui les attendent de pied ferme, la baïonnette en avant, qu'ils hésitent, puis se rejettent en arrière, sans oser commencer l'attaque. Cela seul valait à la nouvelle France militaire la plus grande des victoires ; cela seul lui donnait confiance en elle-même et lui marquait son rang parmi les premières armées de l'Europe. D'ailleurs, pour bien des Français, l'armée devenait une patrie. Les horribles massacres de Paris et de quelques provinces poussaient sous les drapeaux de la frontièr beaucoup d'honnêtes gens qui aimaient mieux vivre et mourir en défendant le sol français que de devenir victimes des anarchistes ou esclaves de l'étranger. La France ecclésiastique et la France militaire étaient comme deux armées d'un genre très-divers, mais qui contribuaient tous deux à conserver la foi, l'honneur et l'unité de la France entière.

Après la bataille de Valmy, les Prussiens négocièrent avec le nouveau gouvernement français; lui rendirent Verdun, Longwi; levèrent le siége de Thionville et s'en retournèrent d'où ils étaient venus, mais vaincus et décimés par la guerre et les maladies. Les émigrés se virent prodigieusement trompés dans leur attente. Les étrangers ou alliés ne se souciaient pas même trop d'eux : jaloux de la France, ils espéraient pouvoir, sans eux, l'humilier, l'amoindrir et en fixer les destinées.

Au même mois de septembre, Lille en Flandre fut assiégé et bombardé par les Autrichiens. Les habitants, aidés d'une faible garnison, se défendirent avec tant de courage, au milieu de leurs maisons en ruine et en feu, que le 6 octobre les Autrichiens levèrent le siége. Le long du Rhin, les Français s'emparent de Spire, de Worms, de Mayence, de Francfort-sur-le-Mein. Les émigrés ne pouvaient comprendre, beaucoup de gens ne comprennent pas encore aujourd'hui, pourquoi les Autrichiens, les Prussiens et les Russes, puisqu'ils en voulaient à la France révolutionnaire, ne se sont pas réunis

contre elle en masse pour l'accabler d'un premier coup, sans lui donner le temps de se mettre en garde. C'est que la Russie, la Prusse et l'Autriche n'avaient pas encore elles-mêmes terminé une révolution à leur profit, pour en entreprendre sérieusement une autre : l'Autriche, la Prusse et la Russie n'avaient pas encore achevé de détrôner le roi Stanislas Poniatowski et de se partager le royaume de Pologne. Il fallut donc bien que les révolutionnaires souverains de l'Europe laissassent aux révolutionnaires bourgeois de France le temps de s'arranger avec le roi Louis XVI comme ils le jugeraient à propos.

En conséquence, le 21 septembre 1792, la convention nationale ayant remplacé l'assemblée législative, le comédien Collot d'Herbois proposa l'abolition de la royauté. Des applaudissements unanimes s'élevèrent ; mais le député Quinette demanda l'ordre du jour, sous prétexte que la question ne pouvait être décidée que par le peuple lui-même. Le janséniste Grégoire, évêque civil de Loir-et-Cher, monte à la tribune et s'écrie : « Certes, personne de nous ne proposera de conserver en France la race funeste des rois ; nous savons trop bien que toutes les dynasties n'ont été que des races dévorantes qui ne vivaient que de chair humaine. Mais il faut pleinement rassurer les amis de la liberté ; il faut détruire ce talisman dont la force magique serait propre à stupéfier encore bien des hommes. Je demande donc que, par une loi solennelle, vous consacriez l'abolition de la royauté. » Et comme, malgré les acclamations de l'assemblée, le député Bazire insistait pour qu'on délibérât dans les formes accoutumées, le janséniste Grégoire reprit avec une énergie sauvage : « Qu'est-il besoin de discuter quand tout le monde est d'accord ? Les rois sont, dans l'ordre moral, ce que les monstres sont dans l'ordre physique. Les cours sont l'atelier des crimes et la tanière des tyrans. L'histoire des rois est le martyrologe des nations. Je demande que ma proposition soit mise aux voix. » La discussion ayant été fermée, il se fit un profond silence, et bientôt le président prononça, au nom de l'assemblée, la déclaration suivante : « La convention nationale décrète que la royauté est abolie en France [1]. » — Dès le 25 septembre, le roi de Prusse traitait avec la république française sur la manière dont il sortirait de son territoire, et lui rendait les villes prises.

Les déclamations furieuses du janséniste Grégoire contre les rois en général, et qui avaient amené l'abolition de la royauté, devaient amener encore la mise en jugement et la condamnation de Louis XVI. Mais là se présentait cette question : Louis XVI est-il personnelle-

[1] Gabourd, *Assemblée législative*, p. 432.

ment justiciable ou responsable? et, s'il l'est, devant quel tribunal le sera-t-il ? La constitution de 1791 l'avait déclaré inviolable quant à sa personne, et irresponsable quant aux actes de son gouvernement. De plus, la Déclaration des droits de l'homme proclamait que *nul ne pouvait être puni qu'en vertu d'une loi établie et promulguée antérieurement au délit, et légalement appliquée.* On ne pouvait mettre en jugement Louis XVI sans violer tout à la fois et la constitution et les droits de l'homme. Mais on avait aussi proclamé que tous les cultes étaient libres, et cependant on contraignait les catholiques d'embrasser le schisme, sous peine de déportation et de massacres. On respectera l'inviolabilité royale envers Louis XVI, comme on respectait la liberté des cultes envers les catholiques fidèles.

Le 13 novembre la convention nationale commença donc à délibérer pour savoir quels seraient les juges de Louis XVI, et elle décida, le 3 décembre, que ce serait elle-même. Dans la discussion, on entendit deux évêques intrus, Fauchet du Calvados, Grégoire de Loir-et-Cher : tous deux parlèrent outrageusement de Louis XVI, mais le premier pour le sauver, le second pour le perdre. « Tous les monuments de l'histoire déposent, disait entre autres choses le dernier, que les rois sont la classe d'hommes la plus immorale ; que, lors même qu'ils font un bien apparent, c'est pour s'autoriser à faire un mal réel ; que cette classe d'êtres purulents fut toujours la lèpre des gouvernements et l'écume de l'espèce humaine. » Le langage de Robespierre fut plus modéré que celui des deux évêques constitutionnels. Le fond en est la distinction de l'ordre politique d'avec l'ordre moral. « Il n'y a point de procès à faire, dit-il ; Louis n'est point un accusé, vous n'êtes point des juges ; vous êtes, vous ne pouvez être que des hommes d'État et des représentants de la nation. Vous n'avez point une sentence à rendre pour ou contre un homme, mais une mesure de salut public à prendre, un acte de providence nationale à exercer. — Louis fut roi, et la république est fondée. La question fameuse qui vous occupe est décidée par ces seuls mots. — Louis ne peut donc être jugé, il est déjà condamné ; il est condamné, ou la république n'est point absoute. — La constitution vous défendait tout ce que vous avez fait contre lui. S'il ne pouvait être puni que de la déchéance, vous ne pouviez la prononcer sans avoir instruit son procès ; vous n'aviez point le droit de le retenir en prison, il a celui de vous demander son élargissement et des dommages. La constitution vous condamne. Allez donc aux pieds de Louis implorer sa clémence... Pour moi, je rougirais de discuter sérieusement ces arguties constitutionnelles ; je les relègue sur les bancs de l'école, ou plutôt dans les cabinets de Londres, de Vienne

et de Berlin. Je ne sais point discuter longuement, là où je suis convaincu que c'est un scandale de délibérer... Je prononce donc à regret cette fatale vérité ; mais Louis doit périr, parce qu'il faut que la patrie vive... [1]. »

Dans le précédent volume de cette histoire, nous avons vu Bossuet distinguer l'ordre politique d'avec l'ordre moral, pour en conclure, contre le Pape, que l'ordre politique n'est point subordonné à l'Église : ici nous voyons Robespierre faire la même distinction, pour en conclure, contre la France royaliste, que le procès de Louis XVI n'est point subordonné aux lois de la justice et de la morale. Ni Bossuet ni Louis XIV ne s'attendaient à voir, le 3 décembre 1792, une assemblée française, où siégeait le premier prince du sang, avec plusieurs évêques ultra-gallicans, appuyer sur cette fameuse distinction, à une majorité considérable, le décret suivant : « Louis XVI sera jugé par la convention nationale. »

Le 11 décembre, Louis XVI est amené à la barre de la convention, et subit un premier interrogatoire qui dura trois heures. On le fit ensuite sortir de la salle des séances, pour être ramené à la prison du Temple. Comme de toute la journée, qui touchait à sa fin, il n'avait point encore pris de nourriture, il se vit obligé de réclamer du procureur de la commune un peu de pain, que celui-ci lui accorda avec ironie. Le roi avait demandé un conseil de défenseurs : la convention y consentit; mais l'avocat Target, désigné par Louis XVI, refusa par lâcheté d'en être. M. de Malesherbes, ancien ministre de Louis XVI, s'offrit de lui-même, et se fit adjoindre un jeune avocat de Bordeaux, Romain Desèze, et Denis Tronchet, jurisconsulte célèbre. Dans une des longues conférences qu'il eut avec ses défenseurs, le roi dit à M. de Malesherbes : « Depuis deux jours je suis occupé à chercher, si, pendant la durée de mon règne, j'ai pu mériter de mes sujets le plus léger reproche. Eh bien, je vous le jure dans toute la sincérité de mon cœur, comme un homme qui va paraître devant Dieu, j'ai constamment voulu le bonheur de mon peuple, et n'ai pas formé un seul vœu qui lui fût contraire. » Un autre jour, Malesherbes, conservant toujours l'espoir d'un simple bannissement, demanda à Louis XVI dans quel pays il se retirerait. « En Suisse, répondit le roi. — Et si, rendu à lui-même, reprit l'ancien ministre, le peuple vous rappelait, Votre Majesté voudrait-elle revenir ? — Par goût, non, dit Louis XVI ; mais par devoir, oui. Mais, dans ce dernier cas, je mettrais à mon retour deux conditions : l'une, que la religion catholique continuerait, sans néanmoins exclure les autres cultes,

[1] Gabourd, *Convention nationale*, t. 1, p. 148 et seqq.

d'être la religion de l'État ; l'autre, que la banqueroute, si elle est inévitable, serait déclarée par le pouvoir usurpateur ; c'est lui qui l'a rendue nécessaire, c'est à lui d'en subir la honte. »

Le 26 décembre, le roi comparut de nouveau à la barre de la convention. L'avocat Desèze y produisit sa défense en avocat. A l'accusation, il opposa le droit constitutionnel, qui déclarait la personne du roi inviolable et sacrée ; puis il rappela que dans l'hypothèse la plus défavorable au chef de l'État, celle de complicité évidente avec l'étranger contre la France, la même loi s'était bornée à déclarer que, le cas échéant, le roi serait censé avoir abdiqué. De ces principes, il tire des conséquences toujours favorables à son client. « Je cherche parmi vous des juges, s'écria-t-il, et je n'y trouve que des accusateurs !.. Louis sera donc le seul Français pour lequel il n'existera aucune loi ni aucune forme ! Il n'aura ni les droits de citoyen ni les prérogatives de roi !... Il ne jouira ni de son ancienne condition ni de la nouvelle ! Quelle étrange et inconcevable destinée !... »

Robespierre en a signalé le mystère, lorsqu'il distingue l'ordre politique d'avec l'ordre juridique, moral et constitutionnel : moralement, juridiquement, constitutionnellement, Louis XVI est hors de cause : ce n'est pas un jugement, mais une mesure politique ; vous n'êtes pas des juges, mais des hommes d'État : politiquement, il faut que Louis XVI périsse plutôt que la nation. C'est le raisonnement de Caïphe, lorsqu'il dit du Sauveur : Il vaut mieux faire mourir un homme, que de laisser périr la nation entière. L'avocat ne paraît pas avoir traité ce point difficile.

Il termine ainsi sa plaidoirie : « Français ! la révolution qui vous régénère a développé en vous de grandes vertus ; mais craignez qu'elle n'ait affaibli dans vos âmes le sentiment de l'humanité, sans lequel il ne peut y en avoir que de fausses. Écoutez d'avance l'histoire, qui redira à la renommée : Louis était monté sur le trône à vingt ans, et, à vingt ans, il donna sur le trône l'exemple des mœurs ; il n'y porta aucune faiblesse coupable ni aucune passion corruptrice ; il y fut économe, juste, sévère ; il s'y montra toujours l'ami constant du peuple. Le peuple désirait la destruction d'un impôt désastreux qui pesait sur lui : il le détruisit. Le peuple demandait l'abolition de la servitude : il commença par l'abolir lui-même dans ses domaines. Le peuple sollicitait des réformes dans la législation criminelle pour l'adoucissement du sort des accusés : il fit ces réformes. Le peuple voulut que des milliers de Français, que la rigueur de nos usages avait privés jusqu'alors des droits qui appartiennent aux citoyens, acquissent ces droits ou les recouvrassent : il

les en fit jouir par ses lois. Le peuple voulut la liberté : il la lui donna ; il vint au-devant de lui par ses sacrifices : et cependant c'est au nom de ce même peuple qu'on demande aujourd'hui... Citoyens, je n'achève pas... je m'arrête devant l'histoire : songez qu'elle jugera votre jugement, et que le sien sera celui des siècles. »

Lorsque le défenseur eut achevé, Louis XVI se leva, et dit d'une voix ferme : « Messieurs, on vient de vous exposer mes moyens de défense ; je ne les renouvellerai point. En vous parlant peut-être pour la dernière fois, je vous déclare que ma conscience ne me reproche rien et que mes défenseurs ne vous ont dit que la vérité. Je n'ai jamais craint que ma conduite fût examinée publiquement ; mais mon cœur est déchiré de trouver dans l'acte d'accusation l'imputation d'avoir voulu faire répandre le sang du peuple, et surtout que les malheurs du 10 août me soient attribués. J'avoue que les preuves multipliées que j'avais données, dans tous les temps, de mon amour pour le peuple, et la manière dont je m'étais toujours conduit, me paraissaient devoir prouver que je craignais peu de m'exposer pour épargner le sang, et éloigner de moi une pareille imputation. »

Ceci se passa le 26 décembre, jour de Saint-Étienne, premier martyr. La veille, jour de Noël, Louis XVI écrivit un testament qui est comme son acte de naissance pour le ciel.

« Au nom de la très-sainte Trinité, du Père, du Fils et du Saint-Esprit. Aujourd'hui, 25 décembre 1792, moi, Louis seizième du nom, roi de France, étant depuis plus de quatre mois enfermé avec ma famille dans la tour du Temple, à Paris, par ceux qui étaient mes sujets, et privé de toutes communications quelconques, même depuis le 11 du courant avec ma famille ; de plus, impliqué dans un procès dont il est impossible de prévoir l'issue à cause des passions des hommes, et dont on ne trouve aucun prétexte ni moyen dans aucune loi existante ; n'ayant que Dieu pour témoin de mes pensées et auquel je puisse m'adresser, je déclare ici en sa présence mes dernières volontés et mes sentiments.

« Je laisse mon âme à Dieu, mon créateur. Je le prie de la recevoir dans sa miséricorde, et de ne pas la juger d'après ses mérites, mais par ceux de Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui s'est offert en sacrifice à Dieu son Père, pour nous autres hommes, quelque indignes que nous en fussions, et moi le premier. Je meurs dans l'union de notre sainte mère l'Église catholique, apostolique et romaine, qui tient ses pouvoirs, par une succession non interrompue, de saint Pierre auquel Jésus-Christ les avait confiés. Je crois fermement et je confesse tout ce qui est contenu dans le symbole et dans les commandements de Dieu et de l'Église, les sacrements et les mystères,

tels que l'Église catholique les enseigne et les a toujours enseignés. Je n'ai jamais prétendu me rendre juge dans les différentes manières d'expliquer les dogmes, lesquelles déchirent l'Église de Jésus-Christ ; mais je m'en suis rapporté et m'en rapporterai toujours, si Dieu m'accorde la vie, aux décisions que les supérieurs ecclésiastiques, unis à la sainte Église catholique, donnent et donneront conformément à la discipline de l'Église suivie depuis Jésus-Christ. Je plains de tout mon cœur mes frères qui peuvent être dans l'erreur ; mais je ne prétends pas les juger, et je ne les aime pas moins tous en Jésus-Christ, suivant ce que la charité chrétienne nous enseigne.

« Je prie Dieu de me pardonner tous mes péchés. J'ai cherché à les connaître scrupuleusement, à les détester, et à m'humilier en sa présence. Ne pouvant me servir du ministère d'un prêtre catholique, je prie Dieu de recevoir la confession que je lui en ai faite, et surtout le repentir profond que j'ai d'avoir mis mon nom, quoique ce fût contre ma volonté, à des actes qui peuvent être contraires à la discipline et à la croyance de l'Église catholique, à laquelle je suis toujours resté sincèrement uni de cœur. Je prie Dieu de recevoir la ferme résolution où je suis, s'il m'accorde la vie, de me servir aussitôt que je le pourrai du ministère d'un prêtre catholique pour m'accuser de tous mes péchés et recevoir le sacrement de pénitence. Je prie tous ceux que je pourrais avoir offensés par inadvertance, car je ne me rappelle pas avoir fait sciemment aucune offense à personne, ou ceux à qui j'aurais pu donner de mauvais exemples ou des scandales, de me pardonner le mal qu'ils croient que je peux leur avoir fait. Je prie tous ceux qui ont de la charité d'unir leurs prières aux miennes pour obtenir de Dieu le pardon de mes péchés. Je pardonne de tout mon cœur à ceux qui se sont faits mes ennemis, sans que je leur en aie donné aucun sujet, et je prie Dieu de leur pardonner, de même qu'à ceux qui, par un faux zèle ou un zèle mal entendu, m'ont fait beaucoup de mal.

« Je recommande à Dieu ma femme et mes enfants, ma sœur, mes tantes, mes frères et tous ceux qui me sont attachés par les liens du sang ou de quelque autre manière. Je prie Dieu de jeter particulièrement des yeux de miséricorde sur ma femme, mes enfants et ma sœur, qui souffrent depuis longtemps avec moi, de les soutenir par sa grâce s'ils viennent à me perdre, et tant qu'ils resteront dans ce monde périssable. Je recommande mes enfants à ma femme, je n'ai jamais douté de sa tendresse maternelle pour eux ; je lui recommande surtout d'en faire de bons chrétiens et d'honnêtes hommes, de ne leur faire regarder les grandeurs de ce monde-ci, s'ils sont condamnés à les éprouver, que comme des biens dangereux et périssables,

et de tourner leurs regards vers la seule gloire solide et durable de l'éternité. Je prie ma sœur de vouloir bien continuer sa tendresse à mes enfants, et de leur tenir lieu de mère, s'ils avaient le malheur de perdre la leur. Je prie ma femme de me pardonner tous les maux qu'elle souffre pour moi, et les chagrins que je pourrais lui avoir donnés pendant le cours de notre union, comme elle peut être sûre que je ne garde rien contre elle, si elle croyait avoir quelque chose à se reprocher. Je recommande bien vivement à mes enfants, après ce qu'ils doivent à Dieu, qui doit marcher avant tout, de rester toujours unis entre eux, soumis et obéissants à leur mère, et reconnaissants de tous les soins et les peines qu'elle se donne pour eux et en mémoire de moi. Je les prie de regarder ma sœur comme une seconde mère.

« Je recommande à mon fils, s'il avait le malheur de devenir roi, de songer qu'il se doit tout entier au bonheur de ses concitoyens; qu'il doit oublier toute haine et tout ressentiment, et nommément ce qui a rapport aux malheurs et aux chagrins que j'éprouve; qu'il ne peut faire le bonheur des peuples qu'en régnant suivant les lois, mais, en même temps, qu'un roi ne peut se faire respecter et faire le bien qui est dans son cœur qu'autant qu'il a l'autorité nécessaire; qu'autrement, étant lié dans ses opérations et n'inspirant point de respect, il est plus nuisible qu'utile. Je recommande à mon fils d'avoir soin de toutes les personnes qui m'étaient attachées, autant que les circonstances où il se trouvera lui en laisseront les facultés; de songer que c'est une dette sacrée que j'ai contractée envers les enfants ou les parents de ceux qui ont péri pour moi, et ensuite de ceux qui sont malheureux pour moi. Je sais qu'il y a plusieurs personnes de celles qui me sont attachées, qui ne se sont pas conduites envers moi comme elles le devaient, et qui ont même montré de l'ingratitude. Mais je leur pardonne (souvent, dans les moments de trouble et d'effervescence, on n'est pas maître de soi), et je prie mon fils, s'il en trouve l'occasion, de ne songer qu'à leur malheur. Je voudrais pouvoir témoigner ici ma reconnaissance à ceux qui m'ont montré un attachement véritable et désintéressé. D'un côté, si j'étais sensiblement touché de l'ingratitude et de la déloyauté de ceux à qui je n'avais jamais témoigné que des bontés, à eux, à leurs parents ou amis, de l'autre, j'ai eu de la consolation à voir l'attachement et l'intérêt gratuit que beaucoup de personnes m'ont montrés; je les prie d'en recevoir tous mes remercîments. Dans la situation où sont encore les choses, je craindrais de les compromettre si je parlais plus explicitement; mais je recommande spécialement à mon fils de chercher les occasions de pouvoir les reconnaître. Je croirais calomnier

cependant les sentiments de la nation, si je ne recommandais ouvertement à mon fils MM. de Chamilly et Hue, que leur véritable attachement pour moi avait portés à s'enfermer avec moi dans ce triste séjour, et qui ont pensé en être les malheureuses victimes. Je lui recommande aussi Cléry, des soins duquel j'ai eu tout lieu de me louer depuis qu'il est avec moi ; comme c'est lui qui est resté avec moi jusqu'à la fin, je prie messieurs de la commune de lui remettre mes hardes, mes livres, ma montre et les autres petits effets qui ont été déposés au conseil de la commune.

« Je pardonne encore très-volontiers à ceux qui me gardaient, les mauvais traitements et les gênes dont ils ont cru devoir user envers moi. J'ai trouvé quelques âmes sensibles et compatissantes; que celles-là jouissent dans leur cœur de la tranquillité que doit leur donner leur façon de penser. Je prie MM. de Malesherbes, Tronchet et Desèze de recevoir ici tous mes remercîments et l'expression de ma sensibilité pour tous les soins et les peines qu'ils se sont donnés pour moi. Je finis en déclarant devant Dieu, et prêt à paraître devant lui, que je ne me reproche aucun des crimes qui sont avancés contre moi.

« *Signé* LOUIS. »

Le roi ayant été ramené à la prison du Temple après sa défense, la convention se mit à délibérer. Trois questions étaient posées et devaient être résolues dans l'ordre suivant : — Louis est-il coupable? — Le jugement sera-t-il soumis à la sanction du peuple ? — Quelle sera sa peine ? — La discussion se prolongea jusqu'au 15 janvier 1793. Ce jour, sur la première question : Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté de la nation, et d'attentat contre la sûreté générale de l'État ? six cent quatre-vingt-trois députés déclarèrent Louis coupable : les autres soixante-six étaient absents ou se récusèrent; pas un n'osa proclamer le roi innocent.

La convention procéda, séance tenante, à l'appel nominal sur la deuxième question : Le jugement, quel qu'il soit, sera-t-il envoyé à la sanction du peuple ? Quatre cent vingt-quatre voix contre deux cent quatre-vingt-six rejetèrent ce moyen de salut. Six membres refusèrent de voter; vingt-neuf étaient absents par commission ou par maladie. Ainsi la convention refusa de renvoyer au peuple le soin de juger le roi : ce qu'elle avait appris des dispositions du pays lui fit craindre, avec juste raison, de ne rencontrer parmi les Français qu'une majorité ennemie du meurtre. Elle passa outre, parce qu'elle se défia de la nation; par là, elle assuma sur elle la responsabilité du

régicide. Que le sang du roi, versé par le bourreau, ne retombe donc pas sur d'autres que sur ses juges et sur leurs complices! la France fut innocente de ce grand attentat [1].

On remit aux jours suivants à voter sur la troisième question : Quelle sera la peine? — Dès le principe, une difficulté préjudicielle s'éleva sur le nombre de voix qui seraient requises pour faire force de jugement. Le code pénal voulait qu'un prévenu ne fût condamné qu'après avoir été déclaré coupable par les deux tiers des juges : puisque la convention s'érigeait en tribunal, il était naturel qu'elle acceptât jusqu'au bout cette condition, et qu'elle demeurât fidèle aux lois protectrices des accusés. Lanjuinais parla dans ce sens avec beaucoup de courage; mais Danton répondit que la convention jugeait en qualité d'assemblée politique représentant le pays, et non comme une cour de justice ordinaire : il en conclut que la simple majorité devait suffire, et la convention l'approuva en passant à l'ordre sur la réclamation de Lanjuinais [2].

Autour de la salle où se décidait le sort de Louis XVI stationnaient une foule de brigands armés qui disaient à chaque député qui entrait : « Ou sa tête ou la tienne! » Sur sept cent vingt-un députés présents, majorité absolue trois cent soixante-un, deux votèrent pour les galères; deux cent quatre-vingt-six, pour la détention et le bannissement à la paix, ou pour des peines analogues; quarante-six, pour la mort avec sursis. Ainsi, le nombre des votes qui tendaient à épargner la vie du roi fut de trois cent trente-quatre. Mais trois cent quatre-vingt-sept étaient pour la mort : ce qui formait la majorité nécessaire dans les affaires politiques, mais non la majorité des deux tiers, requise dans les jugements criminels. Le Girondin Vergniaud, qui présidait la séance, annonça donc, d'une voix émue, que la convention nationale condamnait Louis Capet à la mort. Les trois défenseurs du roi furent immédiatement introduits à la barre, et l'avocat Desèze donna lecture de l'acte suivant, émané de Louis XVI : Je dois à mon honneur, je dois à ma famille de ne point souscrire à un jugement qui m'inculpe d'un crime que je ne puis me reprocher. En conséquence, je déclare que j'interjette appel à la nation elle-même du jugement de ses représentants. Je donne pouvoir spécial à mes défenseurs, et je charge expressément leur fidélité de faire connaître à la convention cet appel par tous les moyens qui seront en leur pouvoir, etc. Fait à la tour du Temple ce 16 janvier 1793, *Signé* Louis. La convention, sur la motion de Robespierre, repoussa cet appel au peuple, et défendit d'y donner suite, sous

[1] Gabourd, *Convention*, t. 1, p. 229. — [2] *Ibid.*, t. 1, p. 230.

peine d'être poursuivi et puni comme coupable d'attentat contre la sûreté générale de la république.

Parmi les dix-sept évêques constitutionnels qui se trouvaient alors à la convention, Grégoire était absent et en mission dans la Savoie; mais il envoya son vote dans une lettre du 19 janvier 1793, où il déclarait voter *pour la condamnation de Louis Capet, sans appel au peuple*. Deux, Lalande et Wandelaincourt, évêques de la Meurthe et de la Haute-Marne, qui avaient déjà refusé de juger Louis XVI coupable, votèrent son bannissement; neuf furent pour la détention, savoir : Fauchet, évêque du Calvados; Roger, de l'Ain; Thibault, du Cantal, Séguin, du Doubs; Marbos, de la Drôme; Saurine, des Landes; Villar, de la Mayenne; Sanadon, des Basses-Pyrénées, et Caseneuve, des Hautes-Alpes. Les cinq autres condamnèrent Louis à mort. Ce sont Lindet, évêque de l'Eure; Massieu, de l'Oise; Gay-Vernon, de la Haute-Vienne; Huguet, de la Creuse, et Audrein, qui n'était encore que vicaire épiscopal du Morbihan, mais qui n'en devint pas moins évêque du Finistère. Tel fut le scandale que donnèrent ces Pères de la nouvelle église. Leurs prêtres, au nombre de vingt-deux, qui se trouvaient à l'assemblée, suivirent leur exemple. Seize d'entre eux opinèrent pour la mort. Ceci peut faire augurer aux chefs du gouvernement français ce qu'ils auraient à attendre, dans l'occasion, d'un clergé de leur fabrique, d'un clergé civil ou constitutionnel.

Parmi les anciens nobles, le marquis philosophe de Condorcet, ami et confident de Voltaire et compagnie, condamna aux galères le roi de France, le fils de saint Louis, le successeur de Charlemagne, comme à une peine plus ignominieuse que la mort même. Le chef de la noblesse française, le premier prince du sang royal, le duc d'Orléans, dit alors Philippe-Égalité, fut d'une cruauté moins philosophique. Monté à son tour à la tribune, il y prononça d'une voix ferme ces paroles : « Uniquement occupé de mon devoir, convaincu que tous ceux qui ont attenté ou qui attenteront par la suite à la souveraineté du peuple, méritent la mort, je vote la mort! » Le bon Louis XVI, apprenant ce vote de son parent, fut pénétré d'une affliction profonde, et dit : « Qu'ai-je donc fait à mon cousin, pour qu'il me poursuive ainsi?... Mais pourquoi lui en vouloir? il est plus à plaindre que moi. Ma position est triste, sans doute [2]; mais le fût-elle davantage, je ne voudrais pas changer avec lui. »

Le 20 janvier, les ministres du gouvernement républicain se présentèrent dans la prison de Louis XVI, et lui notifièrent son arrêt de condamnation. Le roi, qu'on avait empêché de communiquer avec ses défenseurs, écouta l'arrêt d'une manière calme et digne,

puis, pour toute réponse, il présenta un papier au ministre de la justice, en le priant de vouloir bien le remettre sur-le-champ à la convention. Cet écrit était conçu en ces termes : « Je demande un délai de trois jours pour pouvoir me préparer à paraître devant Dieu : je demande, pour cela, de voir la personne que j'indiquerai aux commissaires de la commune, et que cette personne soit à l'abri de toute crainte et de toute inquiétude pour cet acte de charité qu'elle remplira auprès de moi. Je demande à être délivré de la surveillance perpétuelle que le conseil général a établie depuis quelques jours; je demande à pouvoir voir ma famille, dans cet intervalle, quand je le demanderai, et sans témoins. Je désirerais que la convention s'occupât tout de suite du sort de ma famille, et qu'elle lui permît de se retirer librement où elle le jugerait à propos. Je recommande à la bienfaisance de la nation toutes les personnes qui m'étaient attachées. Il y en a beaucoup qui avaient mis toute leur fortune dans leurs charges, et qui, n'ayant plus d'appointements, doivent être dans le besoin... Dans les pensionnaires, il y a beaucoup de vieillards, de femmes et d'enfants, qui n'avaient que cela pour vivre. » Cette réclamation simple et touchante ayant été transmise à la convention, l'assemblée chargea le ministre de la justice, Garat, de répondre à Louis, que : « La nation française, toujours grande et toujours juste, s'occuperait du sort de sa famille et qu'il lui serait permis de voir sa famille et de communiquer avec le prêtre de son choix. » Elle rejeta le sursis ; et un arrêté du conseil exécutif, publié le même soir, fit connaître au peuple que l'exécution de Louis Capet aurait lieu le lendemain, 21 janvier, sur la place de la Révolution, autrefois appelée place Louis XV.

Le roi entendit cette nouvelle lecture sans ajouter aucune observation. Un moment après, il demanda à Garat s'il avait fait prévenir l'abbé Edgeworth de Firmont, prêtre irlandais dont il avait désiré recevoir l'assistance ; Garat répondit qu'il l'avait amené dans sa voiture, et, presque en même temps, l'abbé de Firmont obtint l'autorisation de se présenter. Le roi le fit passer dans son cabinet et lui dit : « C'est donc à présent la grande affaire qui doit m'occuper tout entier! hélas! la seule affaire, car que sont toutes les autres auprès de celle-là ? » Le roi, se voyant seul avec lui, laissa couler quelques larmes, et dit : « Pardonnez cet instant de faiblesse, si toutefois on peut le nommer ainsi. Depuis longtemps je vis au milieu de mes ennemis, et l'habitude m'a en quelque sorte familiarisé avec eux ; mais la vue d'un sujet fidèle parle tout autrement à mon cœur : c'est un spectacle auquel mes yeux ne sont plus accoutumés, et il m'attendrit malgré moi. » Ayant ensuite demandé quelques détails sur la situa-

tion du clergé et sur les persécutions dirigées contre les prêtres fidèles, il adressa à son confesseur la recommandation suivante : « Écrivez à M. l'archevêque de Paris ; dites-lui que je meurs dans sa communion, et que je n'ai jamais reconnu d'autre pasteur. »

Cette conversation fut interrompue par l'un des commissaires, qui vint annoncer au roi l'arrivée de sa famille. Ce fut une entrevue, comme sur le Calvaire, où l'âme de la mère fut transpercée d'un glaive de douleur. Ici c'étaient le père, la mère, la sœur, le fils, la fille, qui se voyaient pour la dernière fois. Pendant sept quarts d'heure, le roi tint sa femme, sa sœur, ses jeunes enfants étroitement embrassés, et tous ensemble mêlèrent leur affliction. Il paraît que le roi fut obligé d'apprendre lui-même à sa famille la nouvelle fatale qu'elle ignorait. Ce n'étaient point des sanglots et des larmes, mais des cris aigus, inarticulés, qui retentirent au loin. Les derniers moments furent plus calmes. Mais le moment de se séparer ranima les sanglots et les plaintes : la reine avait saisi le roi par un bras, sa sœur Élisabeth par l'autre; la fille tenait son père embrassé par le milieu du corps, et le jeune fils était devant lui, donnant la main à sa mère et à sa tante. La fille, ne pouvant supporter plus longtemps ces angoisses, tomba évanouie, et il fallut l'emporter. Quand cette scène du Calvaire eut un terme, le roi revint auprès de l'abbé de Firmont, et lui dit d'une voix profondément altérée : « Ah ! faut-il donc que j'aime, et que je sois si tendrement aimé ! — Mais c'en est fait, oublions tout le reste pour ne songer qu'au salut; cette pensée doit seule, en ce moment, concentrer toutes mes affections. » Il se confessa ensuite, et reçut l'absolution du prêtre.

L'abbé de Firmont, aidé de Cléry, fit ses préparatifs pour offrir le saint sacrifice le lendemain. Il avait obtenu de la commune les objets nécessaires. Le roi consentit à se coucher. A peine au lit, il s'endormit d'un profond sommeil, et dormit paisiblement jusqu'à cinq heures, moment qu'il avait fixé lui-même pour son réveil. Dès qu'il fut habillé, il appela son confesseur, qui célébra les saints mystères. Une commode, placée au milieu de la chambre servait d'autel ; le roi, devant lequel on avait placé un coussin, ne voulut pas en faire usage : constamment à genoux, et les yeux attachés au livre de prières, il entendit la messe avec un religieux recueillement, et reçut la sainte communion.

Les meurtriers du roi n'avaient pas eu un sommeil si tranquille. L'un d'eux avait été tué dans un restaurant par un ancien garde du corps. Chacun se crut menacé d'un sort pareil. La nuit entière se passe à organiser des moyens de surveillance et de répression. A la pointe du jour, la garde nationale, tout entière sous les armes, se

rend à ses postes. La population, saisie de consternation et d'épouvante, ferme ses fenêtres et ses boutiques : Paris semble une cité morte.

Le roi avait promis à la reine de la voir une dernière fois : il se priva de cette consolation, pour ne pas mettre sa famille à une si cruelle épreuve. Quand le brasseur Santerre, commandant de la garde nationale, fut arrivé, le roi demanda la bénédiction du prêtre pour son dernier voyage, et s'avança, avec un visage calme, vers les hommes de l'escorte. Il tenait à la main son testament, et le tendit à un des officiers municipaux, en disant : « Je vous prie de remettre ce papier à la reine, à ma femme. » L'autre lui répondit : « Cela ne me regarde point ; je ne suis ici que pour vous conduire à l'échafaud. » Cet homme, nommé Jacques Roux, était un prêtre apostat. Un agent municipal, moins impitoyable, consentit à recevoir le papier et à le remettre à la commune. Enfin le roi, s'adressant à Santerre, lui dit d'une voix assurée : « Marchons. » Au sortir de la prison, le roi et son confesseur montèrent dans une voiture avec deux gendarmes. Pendant tout le trajet, qui dura deux heures, le roi garda le silence ou lut des prières, particulièrement certains psaumes de David : il les récitait alternativement avec son confesseur. Les gendarmes paraissaient émus du spectacle de cette piété tranquille et courageuse. Toutes les rues étaient garnies d'hommes armés de piques et de fusils. Personne ne se montrait aux fenêtres ; aucun cri ne se faisait entendre.

Arrivé sur la place Louis XV, le roi recommanda aux gendarmes de veiller à la sûreté de son confesseur. Au pied de l'échafaud, il ôta lui-même son habit et son col, et repoussa les bourreaux qui voulaient lui lier les mains. Son confesseur lui dit : « Sire, je ne vois dans ce nouvel outrage qu'un dernier trait de ressemblance entre vous et le Dieu qui va être votre récompense. » A ces mots, le roi, levant les yeux, répondit : « Il ne faut rien moins que son exemple pour que je me soumette à un pareil affront. » Et, se retournant aussitôt vers les bourreaux : « Faites ce que vous voudrez, leur dit-il, je boirai le calice jusqu'à la fin. » Les marches qui conduisaient à l'échafaud étaient extrêmement raides; le roi les monta avec peine. Arrivé à la plate-forme, Louis XVI fit quelques pas du côté de la foule, et s'écria d'une voix sonore : « Français, je meurs innocent ! je pardonne aux auteurs de ma mort; je prie Dieu que mon sang ne retombe jamais sur la nation. Je désire que ma mort... » Il allait achever ; mais Santerre lui dit brutalement : « Je ne vous ai point amené ici pour haranguer, mais pour mourir. » Alors un roulement de tambours couvrit la voix du prince. Les bourreaux se saisirent de sa

personne, malgré sa résistance; et le prêtre lui adressa ces derniers mots : « Fils de saint Louis, montez au ciel! » — Il était dix heures vingt-deux minutes à l'horloge des Tuileries.

L'unique consolation de la reine Marie-Antoinette, dans sa prison et son veuvage, était la compagnie de ses deux enfants. Mais bientôt elle vit la santé de son jeune fils, dès lors Louis XVII, s'altérer et dépérir faute d'air, d'exercice et des soins de la médecine. Le 3 juillet 1793, on lui arracha ce fils unique pour le confier à la garde d'un savetier nommé Simon, qui, confident de Robespierre, mit tout en œuvre pour abrutir le fils de soixante rois. Le successeur de Louis XVI dans le malheur expira, par suite de mauvais traitements, le 8 juin 1795, dans la prison, seule cour qu'il eut jamais. Des hommes généreux avaient tenté de délivrer le jeune prince et ses augustes parentes : ces tentatives, manquées, ne firent qu'aggraver leur situation. Ce qui redoublait encore la sévérité des révolutionnaires, c'est que le général Dumouriez venait de quitter les armées françaises et de passer aux Autrichiens, et qu'il y avait des insurrections formidables dans la Vendée et dans le midi de la France. Le 2 août 1793, la reine Marie-Antoinette est arrachée à sa fille et à sa belle-sœur Élisabeth, pour être traduite devant le tribunal révolutionnaire. Dès lors elle fut détenue à la Conciergerie, dans un cachot, d'où elle fut amenée le 15 octobre devant le tribunal. Le lendemain, 16, elle fut rappelée à l'audience, condamnée à mort et ramenée dans son cachot pour y attendre le supplice. Là, à son tour, elle écrivit son testament ou du moins la lettre qui devait en tenir lieu, et qui renfermait l'expression de ses dernières pensées. « Que mon fils, y disait-elle, n'oublie jamais les derniers mots de son père, et que je lui répète expressément : *Qu'il ne cherche jamais à venger notre mort.* » Un peu plus loin, elle ajoutait : « Je meurs dans la religion catholique, apostolique, romaine, dans celle de mes pères, dans celle où j'ai été élevée et que j'ai toujours professée. N'ayant aucune consolation spirituelle à attendre, ne sachant pas s'il existe encore ici des prêtres de cette religion, et même le lieu où je suis les exposerait trop s'ils y entraient une fois, je demande sincèrement pardon à Dieu de toutes les fautes que j'ai pu commettre depuis que j'existe. J'espère que, dans sa bonté, il voudra bien recevoir mes derniers vœux, ainsi que ceux que je fais depuis longtemps pour qu'il veuille bien recevoir mon âme dans sa miséricorde. »

Il est possible que, depuis que cette lettre fut écrite, les amis de la reine aient pu introduire auprès d'elle un prêtre catholique qui ait entendu sa confession : du moins on l'a assuré dans le temps. Un moment avant l'heure du supplice, un prêtre schismatique se

présenta, qui l'invita durement à confesser tous ses crimes. Elle répondit : « Je ne vous ai point attendu pour demander à Dieu pardon de mes fautes. Quant à des crimes, je n'en commis jamais. » A onze heures, on la fit monter dans la charrette réservée aux criminels vulgaires. Arrivée sur l'échafaud, elle leva les yeux au ciel et se livra aux exécuteurs. Elle était âgée de trente-sept ans.

Restait la sainte princesse Élisabeth, sœur de Louis XVI. « Il est curieux de savoir, disait un journal républicain du temps, quelle sorte d'appartement occupait d'abord Élisabeth (au Temple). C'était une ancienne cuisine au troisième étage. Sa toilette se trouvait placée sur une pierre à laver et à côté des fourneaux. Sa couchette était un lit de sangle avec deux petits matelas fort justes pour la mesure, et tout le mobilier consistait en un vieux buffet ou garde-manger garni de vaisselle en terre encore toute grasse... Élisabeth boude le plus souvent dans un coin de la chambre, un livre de dévotion à la main ; c'est sa contenance habituelle [1]. » Par ce récit du journaliste républicain, on voit que la princesse Élisabeth de France vivait au Temple, comme sa tante Louise chez les Carmélites de Saint-Denis. Depuis la mort de Louis XVI et de la reine, Élisabeth servait de mère à la jeune Marie-Thérèse de France, sa nièce.

Le 9 mai 1794, des agents de Fouquier-Tinville se présentèrent à la tour du Temple : « Élisabeth Capet, dirent-ils à la sœur de Louis XVI, tu es mandée à comparaître devant le tribunal révolutionnaire, pour être jugée sur tes crimes. Pars ; suis-nous ; le fiacre t'attend dans la cour ; tu n'as besoin de rien ; nous ne pouvons te laisser un moment. » Et comme la princesse s'habillait, les huissiers du tribunal lui dirent brutalement : « Citoyenne, veux-tu bien descendre ? — Et ma nièce ? répondit-elle. — On s'en occupera après. » Madame Élisabeth embrassa la fille de Louis XVI, l'engagea à se calmer, lui promit de revenir. « Non, citoyenne, reprit un agent, tu ne remonteras pas : prends ton bonnet et descends. » On l'accabla d'injures et d'outrages, tandis que, calme et courageuse, elle donnait à sa nièce de pieux conseils. Les juges lui adjoignirent, dans le même procès, vingt-quatre coaccusés ou prétendus complices, parmi lesquels il s'en trouvait de fort obscurs. « Qui êtes-vous? lui demanda le président ; elle répondit : Je suis Élisabeth de France, sœur de Louis XVI et tante de Louis XVII, votre roi. » Le président continua : « Avez-vous, avec le dernier tyran, conspiré contre la sûreté et la liberté du peuple? — J'ignore à qui vous donnez ce titre ; mais je n'ai jamais désiré que le bonheur des Français. — Lors de la fuite du

[1] Gabourd, *Convention*, t. 1, p. 127 et 128.

tyran votre frère, à Varennes, ne l'avez-vous pas accompagné ? — Tout m'ordonnait de suivre mon frère, et je m'en suis fait un devoir. — Où étiez-vous dans la journée du 10 août ? — Au château des Tuileries, ma résidence. — La femme Capet a déclaré que vous l'aviez soutenue dans ses craintes et ses espérances. Vous avez mâché les balles des satellites de la tyrannie ; vous avez donné des encouragements de tout genre aux assassins de la patrie. — Tous les faits qui me sont imputés sont autant d'indignités dont je ne me suis point souillée. — Vous avez pansé les blessures des assassins envoyés par votre frère contre les Marseillais. — L'humanité seule a pu me conduire à panser leurs blessures. Je ne m'en fais pas un mérite, et je ne crois pas qu'on puisse m'en faire un crime. — Vous n'êtes humaine que pour les assassins du peuple, et vous avez la férocité des animaux les plus sanguinaires pour les défenseurs de la liberté !... N'avez-vous pas fait espérer au petit Capet qu'il succéderait à son père ? — Je causais avec cet infortuné, qui m'est cher à plus d'un titre, et je lui administrais les consolations qui me paraissent capables de le dédommager de la perte de ses parents. — C'est convenir, en d'autres termes, que vous nourrissiez le petit Capet des projets de vengeance que vous et les vôtres n'avez cessé de former. »

On la condamna à mort, elle et ses prétendus complices. Rentrée à la Conciergerie, madame Élisabeth se fit conduire dans la chambre de ceux qui devaient périr avec elle ; elle les exhorta tous avec une présence d'esprit et une élévation d'âme admirables : sur la charrette, elle conserva le même calme et la même sérénité, saluant les spectateurs à droite et à gauche, comme aux jours de sa gloire ; et tous ses compagnons d'infortune oubliaient leur propre misère, tant ils étaient émus de voir confondue dans leurs rangs la petite-fille de Louis XIV, de Henri IV, la fille véritable de saint Louis. Toutes les femmes, en descendant de la charrette, la saluaient et lui demandaient la permission de l'embrasser : 10 mai 1794. Elle fut guillotinée la dernière. A peine âgée de trente ans, elle était remarquable par les grâces de son esprit, par sa beauté, et plus encore par sa piété angélique. Jusqu'au dernier moment, elle plaignit le peuple et pria pour lui [1].

Peu de temps après la reine, avait été guillotiné le duc d'Orléans. Il avait eu beau voter la mort de son roi et de son parent Louis XVI, il avait eu beau renier son propre nom et s'appeler Philippe-Égalité, il n'en fut pas moins arrêté comme Bourbon, le 7 avril 1793, condamné à mort et exécuté, le 6 novembre, comme Giron-

[1] Gabourd, *Convention*, t. 2, p. 291 et seqq.

din, ce qui n'était pas. Quand il eut été ramené du tribunal révolutionnaire dans sa prison, il demanda un prêtre, et l'on introduisit auprès de lui l'abbé Lothringer, ecclésiastique allemand. Le duc le pria de lui faire connaître s'il était dans les *bons principes de la religion :* l'abbé Lothringer répondit qu'après avoir eu le malheur de prêter le serment, il était rentré dans la doctrine et sous l'obéissance de l'Église. Alors le prince s'agenouilla et fit sa confession. On dit que fréquemment il interrompait ses aveux, en demandant s'il pouvait espérer miséricorde. Il ajouta enfin : « Je leur pardonne ma condamnation, quoiqu'ils m'aient imputé des faits faux ; mais j'ai commis un crime qui mérite la mort : j'ai contribué à celle d'un innocent, de mon roi... ; mais il était trop bon pour ne pas me pardonner. »

En 1795, il n'y avait à survivre, de la famille de Louis XVI, enfermée au Temple, que sa fille unique, Marie-Thérèse de France. Elle ignorait encore la mort de sa mère et de sa tante, lorsqu'elle dut être échangée, le 26 décembre, contre les généraux français, prisonniers de l'Autriche. Elle écrivit alors sur les murs de sa prison : « O mon Dieu ! pardonnez à ceux qui ont fait mourir mes parents ! »

La France révolutionnaire n'épargna pas plus la tombe des rois que leur trône. Les tombes royales de Saint-Denis furent violées et les ossements jetés dehors. On ne respecta pas davantage les reliques des saints. Pour effacer toute trace de culte, on inventa un nouveau calendrier, où les noms des mois et des jours étaient changés. L'ère nouvelle commençait au 22 septembre 1792 : l'année était partagée en douze mois, chacun de trente jours : les cinq ou six jours de reste furent appelés *sans-culottides* et devaient être consacrés à des fêtes républicaines. Les mois s'appelaient vendémiaire, brumaire, frimaire, nivôse, pluviôse, ventôse, germinal, floréal, prairial, messidor, thermidor, fructidor. Il n'y avait plus de semaines, mais des décades, dont les jours s'appelaient primidi, duodi, tridi, quartidi, quintidi, sextidi, septidi, octidi, nonidi, decadi. A chaque jour était accolé le nom, non pas d'un saint ou d'une sainte, mais d'un animal, d'une plante, d'un outil, comme dindon, bourrique, pissenlit, écumoire. Il était défendu de fermer les boutiques le jour du dimanche, comme de travailler le jour de la décade. Robespierre ne donnait pas dans ces extravagantes impiétés : il croyait en Dieu et à l'immortalité de l'âme ; il regardait ces deux vérités comme la base de tout ordre social ; il aurait voulu les faire prévaloir. Mais il y avait des révolutionnaires bien plus impies que lui, qui professaient ouvertement l'athéisme et le matérialisme. Ceux-là poussaient à détruire tout vestige de religion, faisaient écrire sur la porte des cimetières :

La mort est un sommeil éternel, enlevaient les vases sacrés des églises, jetaient dans les flammes les reliques des saints. Beaucoup d'évêques intrus, soit faiblesse, soit incrédulité personnelle, secondèrent ces fureurs de l'impiété. Le 7 novembre 1793, l'évêque intrus de Paris, Gobel, parut à la barre de la convention avec treize de ses vicaires épiscopaux, et y abjura publiquement son sacerdoce. Dans des séances subséquentes, plusieurs de ses collègues d'intrusion et de schisme se déclarèrent formellement apostats. On connaît environ trente évêques intrus de France qui donnèrent de ces scandales, tant à Paris que dans les départements. Neuf d'entre eux se marièrent. Il en fut à proportion de même des prêtres intrus. Les athées et les matérialistes célébrèrent donc leur triomphe sur le christianisme et accomplirent ce vœu de Voltaire : *Écrasons l'infâme ;* et cet autre : *Il faut étrangler le dernier des rois avec les boyaux du dernier des prêtres.*

Le 10 novembre, en mémoire de cette apostasie du clergé constitutionnel, une fête fut célébrée dans l'église métropolitaine, transformée en temple de la Raison. Cette déesse Raison était une prostituée nue, placée sur le grand autel. Elle y reçut les adorations des membres de la municipalité et de la convention ; mais on remarqua l'absence de Robespierre. Il y eut des impiétés, des profanations, des déprédations semblables dans les départements, notamment dans la Nièvre, où l'ex-Oratorien Fouché se trouvait comme représentant du peuple. Alors les croix furent abattues et les églises fermées, même pour les partisans du schisme.

La Vendée, où le royalisme des nobles était venu se joindre au catholicisme du peuple, la Vendée éprouvait de grands revers et voyait ses habitants expirer par milliers sous le glaive des armées républicaines, qui cependant ne peuvent jamais la dompter complétement : en sorte qu'il faudra, bon gré, mal gré, lui accorder la liberté religieuse qu'elle demande. La ville si catholique de Lyon, pour prix de son royalisme, est menacée du dernier malheur. La convention a décrété que *la ville de Lyon sera détruite,* et que sur ses débris sera élevé un monument où seront lus ces mots : *Lyon fit la guerre à la liberté, Lyon n'est plus.* L'ex-Oratorien Fouché et le comédien Collot d'Herbois commençaient cette œuvre de destruction par le canon et la mitraille. Ils disaient sans doute dans leur cœur : C'en est fait du christianisme, c'en est fait de l'Église romaine.

Et cependant, dans ce temps-là même, l'Église recevait les prémices de l'Angleterre repentie, elle implantait sa hiérarchie dans l'Amérique du Nord, et à la dernière extrémité de l'Asie elle ouvrait son sein à un peuple nouveau qui venait de lui-même à elle : nous

parlons de la Corée où nous avons vu, dès 1800, plus de dix mille Chrétiens merveilleusement et solidement convertis.

Il y eut alors une persécution qui donna plus de cent quarante martyrs, sans compter ceux qui avaient versé leur sang dans les deux persécutions précédentes. Quelques-uns ont été coupés par morceaux, d'autres sont morts dans les tourments ; le plus grand nombre ont été étranglés ou ont eu la tête tranchée ; plus de quatre cents ont été exilés pour la foi ; on ne peut compter le nombre de ceux qui ont été relâchés après avoir été tourmentés ou après avoir langui longtemps dans les cachots.

Les Coréens ont dressé plusieurs actes ou mémoires du martyre de leurs compatriotes. Voici comment ils s'expriment, à ce sujet, dans la lettre qu'ils adressèrent, en 1811, à notre saint-père le pape Pie VII, alors lui-même dans les fers : « Nous avons fait un recueil des actes de nos martyrs, qui contient plusieurs volumes. La persécution nous oblige d'écrire cette lettre sur de la soie, afin que le porteur puisse la cacher plus commodément sous ses vêtements : le danger de perdre sa vie en tel cas est de dix mille contre un ; c'est pour cela que nous ne pouvons point envoyer à Votre Sainteté des ouvrages volumineux. Nous n'envoyons pour le moment que les actes du martyre du missionnaire (Pierre Ly), de la catéchiste Colombe, etc., et de quelques autres, au nombre de dix, avec le nom de quarante-cinq qui se sont le plus distingués. Leurs actes remplissent plusieurs volumes, nous prendrons humblement la liberté de les faire parvenir à Votre Sainteté lorsque nous en aurons l'occasion. Quant aux autres, au nombre de cent quarante et davantage, qui s'efforcèrent d'obtenir la grâce du martyre, et l'obtinrent en effet, on a eu soin de recueillir et de conserver les actes de chacun d'eux ; il faudra un peu de temps pour trouver les différentes personnes qui en sont dépositaires : quand il viendra un missionnaire en Corée, on procédera à leur impression. Quoique ce soient les martyrs d'un pauvre royaume étranger, ils ont eu cependant le bonheur d'être admis dans la sainte religion ; leurs noms ont trouvé place dans le livre de vie, et leurs mérites sont écrits avec les mérites de ceux qui sont morts pour la justice. Ils sont véritablement agréables à Dieu ; ils sont aimés de la sainte Vierge et des saints anges ; ils seront aussi agréables à Votre Sainteté. Par les mérites de nos martyrs, nous espérons recevoir au plus tôt le secours spirituel que nous demandons avec mille et dix mille larmes de sang[1]. »

Depuis plus de trente ans que les Coréens n'avaient plus de mis-

Rohrbacher, *Tableau des principales conversions*, etc., 2e édition, t. 2.

sionnaires, ils ne cessaient d'écrire à Rome et à Péking pour demander un prêtre. Ils envoyèrent à plusieurs reprises des députés à l'évêque de Chen-si et à celui de Nan-King, et ailleurs. Quand l'évêque de Péking annonça aux députés qu'il leur venait un missionnaire du fond de l'Europe, ils se mirent à genoux et le saluèrent de loin. C'était peut-être un prêtre français, ordonné à Paris même, au milieu des persécutions de la convention et du directoire.

Au premier livre de cette histoire, nous avons vu des êtres organiques et vivants subir chaque année une révolution complète, y déposer leur membres, leur tête, leur corps, et s'en reproduire de semblables tout neufs, comme les écrevisses et les autres crustacés. Chez d'autres, cette révolution est si profonde, qu'ils deviennent des animaux différents : l'aveugle et rampante chenille ressuscite papillon clairvoyant, et qui, d'une aile légère, s'élance vers les cieux. Tous les animaux, en général, changent annuellement de peau, de poil ou de plume : cette révolution ou cette mue est pour tous un temps critique. Les divers âges sont des crises pour le corps humain ; la crise dernière, la mort, se terminera par la résurrection, car l'homme vaut au moins une chenille. La terre elle-même a déjà subi et subira encore une grande révolution ; « car, dit saint Pierre, il y avait d'abord des cieux, et une terre qui avait été tirée de l'eau et qui subsistait par l'eau, en vertu de la parole de Dieu ; et, par ces mêmes choses, le monde d'alors a péri, abîmé dans les eaux. Or les cieux et la terre qui sont maintenant, la même parole de Dieu les a rétablis, et les réserve pour être brûlés par le feu au jour du jugement et de la ruine des hommes impies..., ce jour où l'ardeur du feu dissoudra les cieux et fera fondre tous les éléments; car nous attendons, selon la promesse du Seigneur, de nouveaux cieux et une nouvelle terre, dans lesquels la justice habitera[1]. »

Parmi les habitants de la terre actuelle, dans le genre humain, dans l'ensemble des peuples, nous avons vu des révolutions semblables. Ce qu'on appelle l'empire des Assyriens, l'empire des Perses, l'empire des Grecs, l'empire des Romains, c'étaient, pour l'ensemble des peuples, la révolution assyrienne, la révolution persane, la révolution grecque, la révolution romaine : quatre révolutions successives qui devaient préparer les voies à une résurrection spirituelle et universelle; résurrection entravée, secondée, éprouvée par de nouvelles révolutions, les grandes hérésies, l'invasion des barbares, le mahométimse, les croisades, la révolution religieuse du seizième siècle, enfin la révolution française, par suite de laquelle

[1] 2. *Petr.*, 3.

nous entrevoyons déjà l'ensemble de la Providence; la révolution du seizième siècle revenant à l'unité de l'Église par l'Angleterre et le nord de l'Amérique ; le mahométisme lui-même, par l'organe de son chef, envoyant une ambassade à Pie IX pour le féliciter de son élection au trône de saint Pierre, et lui demander un nonce apostolique pour Constantinople ; la France, l'Angleterre, l'Amérique achevant l'œuvre des croisades, et, l'arme au bras, montant la garde aux portes de Tong-king, de la Chine, du Japon et de la Corée, pour que les apôtres de Dieu puissent prêcher librement la parole qui a sauvé le monde ; le Français, en particulier, implantant la civilisation dans le pays de Barbarie même ; enfin, l'univers entier saisi de respect et d'admiration au seul nom d'un Pape. Certainement la révolution française ne pensait guère à ce résultat.

De 1789 à 1802 ou 1803, la France révolutionnaire changea peut-être plus souvent sa forme gouvernementale que l'écrevisse du ruisseau ne changea, dans le même temps, ses pattes, sa queue et toute sa carcasse. Elle eut successivement un roi avec des parlements, un roi avec les états généraux, une assemblée constituante ; la nation, la loi, le roi ; le roi, avec une assemblée législative ; le roi, avec son *veto* suspensif, suspendu de ses fonctions et emprisonné à la tour du Temple ; la commune de Paris, les clubs plus puissants que l'assemblée législative ; la république ; le comité de salut public, le tribunal révolutionnaire, sortis de la commune de Paris, contre-balançant le pouvoir de la convention ; le gouvernement proprement révolutionnaire, ou la terreur ; sous le directoire, cinq rois au lieu d'un, deux assemblées au lieu d'une, le conseil des Anciens et le conseil des Cinq-Cents ; trois consuls ou trois rois au lieu d'un ; un seul consul à vie, toujours avec la république ; un empereur, avec la république, deux assemblées et un tribunal ; un empereur et un empire, avec deux chambres, le sénat, où les vieux révolutionnaires deviennent grands seigneurs, et le corps législatif, où les grands parleurs apprennent à se taire.

La France révolutionnaire, une fois habituée au sang par le meurtre des prêtres et des rois, continua à tuer les nobles, les riches, les généraux, les députés, ses propres favoris, tout ce qui lui tombait sous la main ; enfin, à force de tuer, elle finit par se tuer elle-même. Ses assemblées législatives étaient toujours divisées en deux partis ennemis ; presque toujours c'était à qui tuerait l'autre ou ne s'en laisserait pas tuer. Les Girondins et les Jacobins de la convention, d'accord entre eux pour tuer le roi et la reine, ne l'étaient plus quand il fut question de savoir lesquels d'entre eux périraient par la main des autres. Les Girondins succombèrent et furent

guillotinés en masse le 31 octobre 1793 ; la plupart se disposèrent à la mort comme les porcs et les bœufs que l'on engraisse, et qui mangent jusque sous le couteau du boucher : leur dernière nuit fut une orgie de bonne chère et d'athéisme. Ce qui n'empêche pas M. Thiers de dire : Leur dernière nuit fut sublime [1]. Mirabeau, le grand promoteur de la révolution, mort le 2 avril 1791, avait été mis au Panthéon, ancienne église de Sainte-Geneviève, sur le fronton duquel on avait gravé cette inscription : AUX GRANDS HOMMES LA PATRIE RECONNAISSANTE. Marat, le huguenot suisse, disait à ce sujet, dans son *Ami du peuple* : « Je ne m'arrête pas au ridicule qu'offre une assemblée d'hommes bas, rampants, vils et ineptes se constituant juges d'immortalité. Comment des hommes couverts d'opprobre ont-ils le front de s'ériger en dispensateurs de la gloire ? comment ont-ils la bêtise de croire que la génération présente et les races futures souscriront à leurs arrêtés ? Voilà donc un fourbe, un fripon, un traître, un conspirateur à la tête des bienfaiteurs de l'humanité, des défenseurs du citoyen opprimé, des martyrs de la liberté ! Quel homme de bien voudrait que ses cendres reposassent dans le même lieu ? » Voltaire et Rousseau eurent successivement cet honneur. En novembre 1793, les restes de Mirabeau sont expulsés du Panthéon, et remplacés par ceux de Marat, mis à mort le 13 juillet de la même année par une jeune fille de Normandie. En février 1795, Marat fut chassé du Panthéon et jeté dans l'égout de la rue Montmartre. Quelqu'un dit alors : Je vois bien qu'on a pu *dépanthéoniser* Marat, mais comment pourra-t-on *démaratiser* le Panthéon ?

Sylvain Bailly, l'ancien maire de Paris, le président du Jeu de paume, si longtemps l'idole de la révolution, fut guillotiné le 11 novembre 1793. Péthion, cet autre maire de Paris, qui ne fit rien pour arrêter les massacres de septembre 1792, qui fut un des plus acharnés pour mettre en accusation Louis XVI, Péthion, proscrit par la convention comme Girondin, le 31 mai 1793, fut trouvé dans un champ de blé, à moitié dévoré par les loups. Hébert et le Prussien Clootz, deux athées qui prêchaient l'athéisme dans un journal incendiaire nommé *le Père Duchêne*, périrent sous le couteau de la guillotine, le 24 mars 1794, avec plusieurs autres athées, tels que l'Autrichien Proly, bâtard du prince de Kaunitz. Le 5 avril suivant, fut guillotiné Danton, qui, ministre de la justice, avait organisé le massacre des Carmes. Traduit devant le tribunal révolutionnaire et condamné à mort, sans qu'on voulût écouter sa défense, il devint furieux. « C'est moi, s'écria-t-il en entrant dans la chambre des con-

[1] *Histoire de la Révolution française*, chap. 29.

damnés, c'est moi qui ai fait instituer ce tribunal infâme : j'en demande pardon à Dieu et aux hommes. Je laisse tout, ajouta-t-il, dans un gâchis épouvantable; il n'y en a pas un qui s'entende en gouvernement : au surplus, ce sont tous des frères Caïn; Brissot m'aurait fait guillotiner comme Robespierre. »

L'accusateur public près de cet affreux tribunal était Fouquier-Tinville. Il jugeait les accusés révolutionnairement, c'est-à-dire sans forme de procès. On lui envoyait les listes de proscription, auxquelles il en ajoutait d'autres. Il se réunissait toutes les semaines avec ses pareils chez Lecointre, membre de la convention; et là, au milieu d'un dîner somptueux, ils discutaient ces listes en y mêlant des plaisanteries atroces. « J'ai fait gagner cette semaine, disait Fouquier, tant de millions à la république; la semaine prochaine, je lui en ferai gagner davantage, je *déculotterai* encore un plus grand nombre de riches. » Il avait donné ses ordres d'avance. On voyait arriver tous les matins une quantité de charrettes pour conduire les victimes à l'échafaud : les actes d'accusation étaient imprimés d'avance, il suffisait d'y mettre les noms : à tous on imputait les mêmes crimes. Dès que Fouquier avait prononcé le mot de *feu de file*, les jurés envoyaient soixante personnes au supplice en moins de deux heures. A l'atrocité se joignait la dérision. Un détenu appelé Gamache fut conduit au tribunal, et un huissier fit observer qu'il n'était pas celui qu'on avait demandé. « Peu importe, répondit Fouquier, l'un vaut autant que l'autre. » Un malheureux vieillard qui avait eu la langue paralysée ne pouvait répondre aux questions que lui adressait Fouquier; un de ses collègues lui ayant dit que c'était un défaut de langue : « Ce n'est pas la langue qu'il me faut, dit-il, c'est la tête. » Comme une vieille dame ne répondait pas, on lui dit qu'elle était sourde; il reprit aussitôt : « Condamnée pour avoir conspiré *sourdement.* » Un officier corse, déjà très-âgé, était détenu au Luxembourg. Fouquier l'envoya chercher. L'officier ne répondant pas, un jeune étourdi qui portait un nom à peu près semblable et qui jouait à la balle dans la cour, s'avisa de répondre. Conduit au tribunal, ce malheureux jeune homme fut mis à mort à la place du vieillard de soixante ans. Fouquier avait ordonné de traduire devant son tribunal la duchesse de Maillé; une veuve Maillé fut présentée à sa place. S'étant aperçu de l'erreur dans l'interrogatoire, Fouquier lui dit : « Ce n'est pas toi qu'on voulait juger; mais c'est égal, autant vaut aujourd'hui que demain; et la veuve fut envoyée à l'échafaud.

Ce que Fouquier-Tinville faisait à Paris sous ce régime de la terreur, de ses pareils le faisaient dans les provinces : Carrier à Nan-

tes, Fouché et Collot d'Herbois à Lyon, Joseph Lebon à Arras, Schneider à Strasbourg.

Carrier, obscur procureur ou avoué dans l'Auvergne, devenu membre de la convention, ayant entendu dire que la France était trop peuplée pour y établir une république, fut d'avis de la dépeupler : on l'entendit un jour dire hautement, dans un café de Paris, que la république ne pourrait être heureuse, si on ne supprimait au moins le tiers de ses habitants. Arrivé commissaire à Nantes le 8 octobre 1793, il mit en pratique son système. La guerre civile se faisait alors avec le plus grand acharnement ; les révolutionnaires, exaspérés par les victoires des Vendéens, faisaient éclater une rage féroce. Quelques généraux et quelques représentants du peuple avaient déjà ordonné des massacres et livré des villages aux flammes ; mais Carrier les surpassa tous dans un instant, et par ses cruautés inouïes, se montra le fidèle exécuteur des instructions qu'il avait reçues de la convention, de prendre des mesures de *destruction* et de vengeance les plus *rapides* et les plus *générales*. A son arrivée, Nantes était déjà livrée à la merci d'une foule d'hommes féroces ; Carrier se les associa, et ils rivalisèrent entre eux de cruauté. Déjà les prisons de la ville se trouvaient encombrées de malheureuses victimes, et l'entière défaite des Vendéens à Savenay augmentant encore le nombre des prisonniers, encouragea l'ardeur sanguinaire de Carrier et de ses satellites. Carrier trouva trop longs les délais qu'exigeaient les jugements informes et précipités qui envoyaient tous les jours à la mort une foule de malheureux captifs. « Nous ferons, dit-il aux bourreaux qui le secondaient, un cimetière de la France, plutôt que de ne pas la régénérer comme nous l'entendons. » Il proposa donc de faire périr les détenus en masse et sans être jugés ; cette proposition fut adoptée après quelques débats, et Carrier se hâta de l'exécuter. Il fit d'abord embarquer, le 15 novembre 1793, quatre-vingt-quatorze prêtres dans une barque sous prétexte de les transporter ailleurs ; et le bateau, qui était à soupape, fut coulé à fond pendant la nuit ; il fit périr quelques jours après, de la même manière, cinquante-huit autres prêtres. Ces exécutions furent suivies de plusieurs autres. Carrier organisa pour cela des satellites, sous le nom de compagnie de Marat. Par une atroce plaisanterie, ils appelaient ces exécutions des *baignades* et des *déportations verticales*. Lorsqu'il rendit compte à la convention de sa mission à Nantes, il parla de la mort de ces prêtres comme d'un naufrage heureux et fortuit, et son récit était terminé par ces mots : « Quel torrent révolutionnaire que cette Loire ! » Et la convention fit une mention honorable de cette lettre atroce.

Dès lors Carrier, voyant sa conduite approuvée, ne mit plus de frein à son ardeur sanguinaire. Il fit exterminer sans aucun jugement les prisonniers, par deux hommes qu'il avait revêtus d'un grade militaire, Fouquet et Lamberty. Les victimes dévouées à la mort étaient entassées dans un vaste édifice nommé l'*Entrepôt;* c'est là que l'on venait tous les soirs les prendre pour les mettre dans les bateaux, d'où on les précipitait dans l'eau après les avoir liés deux à deux; car ils avaient trouvé encore trop long de préparer des bateaux à soupape. On ajoute même que, par une dérision horrible, on attachait ensemble un jeune homme et une jeune fille pour les noyer, donnant à cette affreuse exécution le nom de *mariages républicains*. Pendant plus d'un mois, ces massacres se renouvelèrent toutes les nuits; on prenait indistinctement tout ce qui se trouvait à l'*Entrepôt*, tellement qu'un jour on noya des prisonniers de guerre étrangers. Une autre fois, Carrier, qui vivait dans la plus infâme débauche, ayant contracté une maladie honteuse, fit prendre une centaine de filles publiques qui furent noyées. On estime qu'il périt dans l'*Entrepôt* quinze mille personnes, tant par ce supplice que par la faim, le froid ou l'épidémie. Les malheureux prisonniers y étaient entassés; on ne donnait aucun soin aux malades, et l'on négligeait même d'enlever les cadavres. Enfin la corruption y était telle que personne ne voulant se charger de nettoyer ce lieu infect, on fut obligé de promettre la vie à plusieurs prisonniers pour qu'ils se chargeassent de cet emploi; il n'épargna cependant pas ceux qui survécurent. Les rives de la Loire étaient couvertes de cadavres; l'eau en était tellement corrompue, qu'on fit défendre d'en boire. Chaque jour une commission militaire condamnait à mort de nombreux prisonniers, chaque jour on fusillait dans les carrières de Gigan jusqu'à cinq cents victimes. Tel était le gouvernement de Carrier à Nantes [1].

Nous avons déjà vu comment l'oratorien-janséniste Fouché exerçait ses missions révolutionnaires à Lyon et ailleurs. Un de ses confrères de l'Oratoire, Joseph Lebon, né à Arras, ne lui fut point inférieur. Au commencement de la révolution, il quitta l'Oratoire, par suite de quelques démêlés avec ses supérieurs, et devint curé constitutionnel de Neuville, où son presbytère servit d'asile à ses parents tous pauvres. Il se lia d'amitié avec son compatriote Robespierre, et fut nommé, en 1791, maire d'Arras et ensuite procureur-syndic du département. Il blâma les massacres de septembre 1792 à Paris, auxquels il savait que son ami Robespierre n'avait point de part. Envoyé commissaire de la convention dans son département, il mit en liberté

[1] *Biogr. univ.* et Feller.

quelques gens de bien, et ordonna l'arrestation des démagogues les plus furieux. Cette conduite le fit dénoncer comme *modéré*. Le comité de salut public lui en fit des reproches. Il s'excusa, et promit de mieux faire. Dès lors il se mit à surpasser les plus cruels. Un des premiers prêtres à se marier, il commença par établir dans Arras un tribunal révolutionnaire, dont il nomma les juges et les jurés. De ce nombre étaient son beau-frère, trois oncles de sa femme, et tous les hommes sanguinaires qu'il put réunir. Il se faisait apporter la liste des victimes, et il désignait celles dont il voulait la mort, ainsi que le petit nombre de celles qui devaient être épargnées. Vindicatif à l'excès, il n'oublia aucune des plus petites injures qu'il croyait avoir essuyées dans un pays où il avait joué tant de rôles divers, et il fit périr le juge de paix Maigniez, père de douze enfants, parce que ce magistrat l'avait autrefois condamné à une amende de dix francs. Le greffier et tous ceux qui avaient témoigné contre lui dans cette affaire furent également immolés. Les membres de son tribunal eux-mêmes hésitèrent une fois devant l'atrocité des arrêts qu'il voulut leur dicter. Aussitôt il les destitua, il les accabla de menaces et d'injures, en nomma d'autres à leur place ; et les malheureux qui avaient été acquittés solennellement périrent le même jour. Ce prêtre apostat assistait souvent aux séances de son tribunal avec sa femme, qui, du geste et de la voix, dictait les arrêts de mort, menaçait les victimes et les juges. Après leur dîner, on les voyait l'un et l'autre à la place des exécutions, où ils avaient fait construire un orchestre à côté de l'échafaud. Ils se rendaient ensuite au spectacle, où ils remplissaient les entr'actes par de ridicules prédications ou d'effrayantes menaces, que le prêtre-mari proférait le sabre à la main. « Sans-culottes, disait-il, dénoncez hardiment, si vous voulez quitter vos chaumières; c'est pour vous qu'on guillotine. N'y a-t-il pas près de vous quelque noble, quelque riche, quelque marchand ? dénoncez-le, et vous aurez sa maison... » Lui-même leur donnait l'exemple. Il s'établit successivement dans les maisons des plus riches propriétaires qu'il envoyait à l'échafaud, et il s'empara de leur mobilier qu'il distribuait à ses ignobles créatures, ou dont il gardait la plus grande partie. Il recommandait hautement aux femmes et aux filles de ne pas écouter leurs mères et leurs maris, et de suivre leur penchant en toute occasion. Plus d'une fois, après avoir abusé de ces malheureuses, il les faisait guillotiner. Enfin il alla si loin, qu'il fut dénoncé à la convention comme un homme immoral et sanguinaire. Le comité de salut public, duquel il tenait ses instructions et son pouvoir, prit alors sa défense, et déclara que les mesures de Lebon étaient un peu *acerbes*, mais qu'elles avaient sauvé la république. Le même comité lui écrivit

en propres termes qu'il approuvait sa conduite et qu'il l'invitait à continuer.

Ce qu'un prêtre apostat faisait en Picardie, un moine apostat d'Allemagne le faisait à Strasbourg et en Alsace. Euloge, ou plus exactement Jean-Georges Schneider, né au diocèse de Wurtzbourg, d'un pauvre paysan, reçut quelques leçons d'un religieux qui venait dire la messe dans son village, et fit ensuite gratuitement ses études à Wurtzbourg, mais en tenant une conduite fort mauvaise. Tout à coup il parut converti, entra novice chez les récollets de Bamberg, y reçut l'habit, et passa neuf ans dans le cloître. Lors des innovations schismatiques et révolutionnaires de Joseph II, il prêcha dans Augsbourg un sermon qui lui attira les reproches de ses supérieurs et les éloges des protestants. Au lieu de rentrer dans son cloître, il s'en alla à Stuttgard, entra dans la société des illuminés de Weishaupt, et se trouva professeur joséphiste à l'université de Bonn, quand éclata la révolution française, dont il partageait d'avance les idées. Arrivé à Strasbourg, il devint un des notables de la commune, vicaire épiscopal de l'évêque constitutionnel, et enfin accusateur public près le tribunal criminel. C'est dans ce dernier emploi qu'il se rendit la terreur du pays, qu'il ne cessa de parcourir, accompagné du bourreau et de la guillotine. Il entre un jour dans une commune et fait ordonner à la municipalité de lui livrer cinq têtes à son choix. On eut beau lui représenter qu'on ne connaissait pas de coupables ; il fallut lui abandonner cinq victimes, qui, dans l'instant même, furent livrées à la mort. Une autre fois, étant arrivé au village d'Essig, il se rendit chez le juge de paix du canton appelé Kuhn, et le trouva à table. Le maître de la maison l'invite à dîner, et les convives s'empressent de lui céder la place d'honneur, tandis que toute la maison était occupée à le servir. Au milieu de la bonne chère et des bouteilles, il paraît s'égayer, et se livre bientôt à une joie bruyante. Tout à coup se tournant vers le juge de paix, il lui demande avec sang-froid s'il avait beaucoup de vin pareil dans sa cave. Kuhn lui répond qu'il lui en reste quelques bouteilles, et que toutes sont à son service. « Eh bien, ajouta-t-il, hâte-toi d'en faire servir une ; car dans trois quarts d'heure tu n'en boiras plus. » Et, un instant après, il fit entrer la guillotine dans la cour de son hôte, et lui fit couper la tête, comme à un *protecteur des prêtres réfractaires*. Car c'était particulièrement aux prêtres fidèles qu'en voulait ce prêtre apostat. Pour combler la mesure, il avait pris une femme. Le 13 décembre 1793, il rentra dans Strasbourg, avec sa guillotine, sa nouvelle épouse, ses juges et son bourreau, tous assis dans une voiture à six chevaux. Les exécutions individuelles lui paraissant trop longues, il voulait, comme

ses modèles de Paris et d'ailleurs, faire des *opérations en masse ;* et déjà il avait accumulé dans les prisons de Strasbourg un grand nombre de victimes. Mais sa dernière entrée dans la ville avait fait quelque sensation ; deux commissaires de la convention nationale, qui se trouvaient à Strasbourg, feignirent d'être effrayés de cette marche triomphale ; ils en firent une conspiration qui tendait à livrer l'Alsace aux Autrichiens. Schneider fut arrêté le 15 décembre, attaché à un poteau pendant quatre heures, sur un échafaud que lui-même avait fait élever. Transféré à Paris, il fut condamné à mort le 1er avril 1794, comme *prêtre autrichien de Wurtzbourg,* et comme *émissaire de l'ennemi et chef d'un complot contre la république* [1].

Le gouvernement proprement dit de la France était alors le *comité de salut public,* institué par la convention, le 25 mars 1793, et composé de vingt-cinq membres choisis dans la convention même. Le 10 octobre suivant, la convention décréta que ce gouvernement provisoire de la France serait révolutionnaire jusqu'à la paix ; le comité de salut public fut revêtu de la dictature. C'est ce régime qui a été appelé LA TERREUR. Il y avait des commissaires de la convention, non-seulement dans les départements, mais encore auprès des armées. Custine, le plus célèbre des généraux d'alors, qui avait remporté plusieurs victoires et en deçà et au delà du Rhin, mais qui ne fut pas toujours heureux, se vit traduit devant le tribunal révolutionnaire de Paris et condamné comme traître le 27 août 1793. Il consacra ses derniers moments à la pénitence chrétienne. Ramené dans sa prison, il se jeta à genoux, et resta deux heures dans cette attitude religieuse, pour implorer le secours du ciel : s'étant ensuite relevé, il pria son confesseur de passer la nuit auprès de lui, afin de le réconcilier plus parfaitement avec son juge éternel. Il écrivit en outre à son fils, pour lui faire ses derniers adieux, et il lui recommanda de réhabiliter sa mémoire. Durant le trajet qui séparait la prison de l'échafaud, il ne cessa d'écouter les exhortations de son confesseur et d'embrasser le crucifix, implorant avec foi et repentir la miséricorde divine. Le comte de Custine était né à Metz et avait été député de la noblesse de Lorraine aux états généraux. Les 8 et 9 septembre de la même année, le général Houchard, né à Forbach, battit les Anglais qui assiégeaient Dunkerque, leur fit lever le siége, et fit échouer les projets des alliés pour l'envahissement de la France ; mais il fut accusé de n'avoir pas assez bien profité de sa victoire, et condamné à mort le 19 novembre suivant.

Malgré ces rigueurs excessives envers les deux généraux, la cam-

[1] *Biogr. univ.* et Feller.

pagne de 1793, désastreuse à son début, se termina par des succès inattendus sur presque toutes les frontières. La France seule, quoique divisée contre elle-même, avait tenu tête à toute l'Europe. « Les cours étrangères, dit Gabourd, plus désireuses de démembrer la France que de combattre les principes du jacobinisme, avaient eu peur de l'émigration, en paraissant épouser sa querelle ; et, tout en déplorant les malheurs de la maison de Bourbon, elles s'étaient facilement accommodées d'une catastrophe qui, en renversant la monarchie de Louis XVI, anéantissait le *pacte de famille* et la politique ambitieuse du cabinet de Versailles. Aussi les rois n'avaient-ils épargné aux émigrés ni défiances ni précautions inquiètes ; ils les avaient, autant que possible, disséminés, désarmés, tenus à l'arrière-garde, et ils s'étaient plutôt effrayés que réjouis des victoires de la Vendée, parce qu'ils appréhendaient pour eux une source d'obstacles dans l'organisation d'un parti à la fois royaliste et national. A l'exception de l'impératrice de Russie, qui ne compromettait rien de ses espérances, tous les souverains de l'Europe avaient refusé de reconnaître Louis XVII pour roi et son oncle pour régent ; tandis que ce prince, trop bien éclairé désormais sur la politique de ses prétendus alliés, se voyait réduit à protester, au nom de son royal neveu et de toute la noblesse émigrée, contre le démembrement projeté de sa patrie [1]. »

Ce qu'il eût fallu à la France, c'était un homme capable d'en réunir les éléments divers, de ramener la révolution à une allure plus régulière et plus rassurante pour l'humanité, et de rasseoir la société ébranlée sur sa base, qui est la religion. On dirait qu'un homme, avocat d'Arras, y pensait : son nom est Maximilien Robespierre. Député aux états généraux et à l'assemblée constituante, il adopta la révolution dans toute son étendue, sans se faire autrement remarquer. Comme la constituante avait décrété qu'aucun de ses membres ne ferait partie de l'assemblée législative, Robespierre se tourna, pendant cette législature, du côté des clubs, qui formaient ou dirigeaient l'opinion publique, et du côté de la municipalité de Paris, laquelle fut dès lors comme le centre du gouvernement révolutionnaire. Il ne prit une part directe et ostensible ni aux massacres du 10 août, ni aux massacres du 2 septembre. Député à la convention, il y fut accusé, en novembre 1792, d'aspirer au pouvoir suprême : il se justifia de telle sorte, que l'assemblée refusa d'écouter l'accusation. Il vota la mort du roi, comme nécessité politique, en avouant que, suivant la constitution, la morale et la justice, Louis XVI

[1] Gabourd, *Convention*, t. 2, p. 119.

était irréprochable. Il ne prit aucune part aux profanations et aux sacriléges de la déesse Raison : même il se prononça nettement contre, dans le club des jacobins, en novembre 1793. Répondant aux discours de deux athées, il dit qu'on évoquait d'absurdes fantômes, en affectant désormais de redouter le fanatisme et les prêtres ; que le seul moyen de faire renaître le fanatisme, c'était de lui faire la guerre avec le zèle coupable qu'on déployait depuis plusieurs jours. Il se plaignit de ce qu'une faction obscure et dangereuse osait troubler la liberté des cultes au nom de la liberté, et attaquer le fanatisme par un fanatisme nouveau ; de ce qu'elle faisait *dégénérer les hommages rendus à la vérité par des farces éternellement ridicules ;* de ce qu'au mépris de la dignité du peuple, elle ne craignait par *d'attacher les grelots de la folie au sceptre même de la philosophie.* Il ajouta :

« On a supposé qu'en accueillant les offrandes civiques, la convention avait proscrit le culte catholique. — Non, la convention n'a point fait cette démarche téméraire : la convention ne la fera jamais. Son intention est de maintenir la liberté des cultes qu'elle a proclamée, et de réprimer en même temps tous ceux qui en abuseraient pour troubler l'ordre public... On a dénoncé des prêtres pour avoir dit la messe : ils la diront plus longtemps, si on empêche de la dire. Celui qui veut les empêcher est plus fanatique que celui qui dit la messe.

« Il est des hommes qui veulent aller plus loin ; qui, sous le prétexte de détruire la superstition, veulent faire une sorte de religion de l'athéisme lui-même. Tout philosophe, tout individu peut adopter là-dessus l'opinion qui lui plaira ; quiconque voudrait lui en faire un crime est un insensé ; mais l'homme public, mais le législateur serait cent fois plus insensé qui adopterait un pareil système. La convention nationale l'abhorre... Ce n'est point en vain qu'elle a proclamé la déclaration des droits de l'homme en présence de l'Être suprême.

« On dira peut-être que je suis un esprit étroit, un homme à préjugés ; que sais-je ? un fanatique... Je parle comme un représentant du peuple, et dans une tribune où Guadet osa me faire un crime d'avoir prononcé le mot de *Providence.* Si Dieu n'existait pas, il faudrait l'inventer. L'*athéisme est aristocratique ;* l'idée d'un grand Être qui veille sur l'innocence opprimée, et qui punit le crime triomphant, est toute populaire. (Vifs applaudissements.) Le peuple, les malheureux m'applaudissent ; si je trouvais des censeurs, ce serait parmi les reclus et parmi les coupables... Le sentiment de l'existence de Dieu est gravé dans tous les cœurs purs ; il anima dans tous les temps les plus magnanimes défenseurs de la liberté : il sera une consolation au cœur des opprimés aussi longtemps qu'il existera des tyrans étran-

gers. Il me semble du moins que le dernier martyr de la liberté exhalerait son âme avec un sentiment plus doux, en se reposant sur cette idée consolatrice. Eh ! ne voyez-vous pas le piége que nous tendent les ennemis de la république, les émissaires des tyrans ? En présentant comme l'opinion générale les travers de quelques individus et leur propre extravagance, ils voudraient nous rendre odieux à tous les peuples... Je le répète, nous n'avons plus d'autre fanatisme à craindre que celui des hommes immoraux, soudoyés par les cours étrangères pour réveiller le fanatisme et pour donner à notre révolution le vernis de l'immoralité [1]. »

A la suite de ce discours de Robespierre, plusieurs athées furent expulsés du club, entre autres l'Autrichien Proly, bâtard du prince de Kaunitz. Le 17 du même mois de novembre, parlant à la convention même, Robespierre annonça une nouvelle tendance politique. Après avoir tracé un tableau complet de la politique des puissances de l'Europe, à leur insu entraînées contre la France par les inspirations de l'Anglais Pitt, il les peignit successivement comme amorcées par l'espoir de se partager les dépouilles de la France. Passant alors en revue chaque cour, il démontra qu'il existait entre elles, en dépit de leur union apparente, des causes tenaces et sourdes de jalousie et d'inimitié ; il exposa par quels motifs elles devaient tôt ou tard se désunir ou se retirer de la lutte. « Vous avez sous les yeux, disait-il ensuite, le bilan de l'Europe et le vôtre, et vous pouvez déjà en tirer un grand résultat : c'est que l'univers est intéressé à notre conservation. Supposons la France anéantie ou démembrée, le monde s'écroule. Otez cet allié puissant et nécessaire qui garantissait l'indépendance des médiocres États contre les grands États, l'Europe entière est asservie. Les petits princes germaniques, les villes réputées libres de l'Allemagne sont englouties par les maisons ambitieuses d'Autriche et de Brandebourg ; la Suède et le Danemark deviennent tôt ou tard la proie de leurs puissants voisins. Le Turc est repoussé au delà du Bosphore et rayé de la liste des puissances européennes. Venise perd ses richesses, son commerce et sa considération ; la Toscane, son existence ; Gênes est effacée ; l'Italie n'est plus que le jouet des despotes qui l'entourent. La Suisse est réduite à la misère et ne recouvre plus l'énergie que son antique pauvreté lui avait donnée... Et vous, braves Américains, dont la liberté, cimentée par notre sang, fut encore garantie par notre alliance, quelle serait votre destinée si nous n'existions plus ? Vous retomberiez sous le joug honteux de vos anciens maîtres ; la gloire de nos communs exploits

[1] Gabourd, *Convention*, t. 2, p. 131.

serait flétrie ; les titres de la liberté, la déclaration des droits de l'humanité seraient anéantis dans les deux mondes ! Que dis-je ? que deviendrait l'Angleterre elle-même ? L'éclat d'un triomphe criminel couvrirait-il longtemps sa détresse réelle et ses plaies invétérées ? Il est un terme aux prestiges qui soutiennent l'existence précaire d'une puissance artificielle. Quoi qu'on puisse dire, les véritables puissances sont celles qui possèdent la terre : qu'un jour elles veuillent franchir l'intervalle qui les sépare d'un peuple maritime, le lendemain il ne sera plus... Au reste, dût l'Europe entière se déclarer contre vous, vous êtes plus forts que l'Europe. La république française est invincible comme la raison, elle est immortelle comme la vérité. Quand la liberté a fait une conquête telle que la France, nulle puissance humaine ne peut l'en chasser. »

Ainsi, d'une part, Robespierre promettait à l'Europe, au nom de la France, l'adoption d'une politique extérieure réglée sur la réciprocité des rapports, et qui exclurait dès lors toute agression contre les neutres, toute guerre de principe contre les nations dont le seul crime serait de n'être point républicaines ; de l'autre, il épouvantait le monde de la victoire que la coalition pourrait remporter contre la France : si ce peuple généreux était vaincu, qui oserait ensuite déclarer la guerre à la tyrannie ? Robespierre n'en voyait aucun qui voulût accepter ce rôle, et il prophétisait que, la France étant asservie, *le despotisme, comme une mer sans rivage, se déborderait sur la surface du globe* [1].

L'année suivante, 1794, le comité de salut public, investi du pouvoir absolu par la convention, et alors dirigé par Robespierre, Couthon et Saint-Just, chercha à jeter les bases d'un gouvernement qui fût durable, et qui cependant eût pour appui et pour ressort les classes pauvres, le peuple ignorant, la multitude avec ses instincts, ses besoins, et aussi avec ce qu'elle a de dévouement et de vertu. Ces législateurs homicides voulurent aussi, selon l'exemple antique, prendre pour point de départ de leur théorie constitutionnelle, l'idée si redoutable pour eux-mêmes de l'existence et de la toute-puissance de Dieu. L'entreprise n'était pas sans péril : on avait à craindre tout ce mouvement athée et impie dont Hébert et Chaumette n'avaient été que les apôtres délirants, mais qui remontait, en réalité, à Voltaire et à son école : il fallait parler de Dieu et professer une sorte de spiritualisme, en face de cette convention qui avait dansé la *carmagnole* derrière l'apostat Gobel, et adoré, sur les autels profanés de Notre-Dame, les idoles vivantes de la philosophie et de la raison. Or, l'initiative de cette mission échut à Robespierre.

[1] Gabourd, *Convention*, t. 2, p. 125 et seqq.

Dans la séance du 7 mai, cet homme vint imposer à la convention un système politique et religieux. « Citoyens, dit-il, nous venons aujourd'hui soumettre à votre méditation des vérités profondes qui importent au bonheur des hommes, et vous proposer des mesures qui en découlent naturellement. » Il employa près d'une heure à disposer favorablement les esprits ; puis se tournant contre les athées, il s'écria : « Qui t'a donné la mission d'annoncer au peuple que la Divinité n'existe pas, ô toi qui te passionnes pour cette aride doctrine et qui ne te passionnas jamais pour la patrie ? Quel avantage trouves-tu à persuader à l'homme qu'une force aveugle préside à ses destinées et frappe au hasard le crime et la vertu ; que son âme n'est qu'un souffle léger qui s'éteint aux portes du tombeau ? — L'idée de son néant lui inspirera-t-elle des sentiments plus purs et plus élevés que celle de son immortalité ? lui inspirera-t-elle plus de respect pour ses semblables et pour lui-même, plus de dévouement pour la patrie, plus d'audace à braver la tyrannie, plus de mépris pour la mort ou pour la volupté ? Vous qui regrettez un ami vertueux, vous aimez à penser que la plus belle partie de lui-même a échappé au trépas ! Vous qui pleurez sur le cercueil d'un fils ou d'une épouse, êtes-vous consolés par celui qui vous dit qu'il ne vous reste d'eux qu'une vile poussière ? Malheureux qui expirez sous les coups d'un assassin, votre dernier soupir est un appel à la justice éternelle ! *L'innocence sur l'échafaud fait pâlir le tyran sur son char de triomphe :* aurait-elle cet ascendant si le tombeau égalait l'oppresseur et l'opprimé ?... Ah ! si l'existence de Dieu, si l'immortalité de l'âme n'étaient que des songes, elles seraient encore la plus belle de toutes les conceptions de l'esprit humain... L'idée de l'Être suprême et de l'immortalité de l'âme est un rappel continuel à la justice, elle est donc sociale et républicaine ! »

A ces mots, la convention, qui avait été complice de l'athéisme de Chaumette et d'Hébert, se sentit émue et fit entendre des applaudissements ; l'orateur continua : « ... Si je me trompe, c'est avec tous ceux que le monde révère. » Après l'avoir démontré par l'histoire, en particulier de la philosophie stoïcienne, il attaqua la secte d'Épicure, dont il flétrit le souvenir et les doctrines. Ce retour vers la philosophie des jours antiques lui fournit une transition naturelle pour dire ce qu'il pensait de la philosophie du dix-huitième siècle et de l'école encyclopédiste : « Cette secte, dit-il, renfermait quelques hommes estimables et un plus grand nombre de charlatans ambitieux ; plusieurs de ses chefs étaient devenus des personnages considérables dans l'État : quiconque ignorerait son influence et sa politique n'aurait pas une idée complète de la pré-

face de la révolution. Cette secte, en matière de politique, resta toujours au-dessous des droits du peuple ; en matière de morale, elle alla beaucoup au delà de la destruction des *préjugés religieux*. Ses coryphées déclamaient quelquefois contre le despotisme, et ils étaient pensionnés par les despotes ; ils faisaient tantôt des livres contre la cour, et tantôt des dédicaces aux rois, des discours pour les courtisans et des madrigaux pour les courtisanes ; ils étaient fiers dans leurs écrits et rampants dans les antichambres. Cette secte propagea avec beaucoup de zèle l'opinion du matérialisme, qui prévalut parmi les grands et parmi les beaux esprits ; on lui doit en grande partie cette espèce de philosophie pratique qui, réduisant l'égoïsme en système, regarde la société humaine comme une guerre de ruse ; le succès, comme la règle du juste et de l'injuste ; la probité, comme une affaire de goût ou de bienséance ; le monde, comme le patrimoine des fripons adroits. »

Robespierre termina ainsi son discours : « Malheur à celui qui cherche à étouffer par de désolantes doctrines cet instinct moral du peuple, qui est le principe de toutes les grandes actions ! Mais quelle est donc la dépravation dont nous sommes entourés, s'il nous a fallu du courage pour proclamer la doctrine de l'existence de Dieu ? La postérité pourra-t-elle croire que les factions vaincues avaient porté l'audace jusqu'à nous accuser de modérantisme et d'aristocratie, pour avoir rappelé l'idée de la Divinité et de la morale ? Croira-t-elle qu'on ait osé dire jusque dans cette enceinte, que nous avions par là reculé la raison humaine de plusieurs siècles ?... Mais ne nous étonnons pas si tant de scélérats ligués contre vous semblent vouloir vous préparer la ciguë : avant de la boire, nous sauverons la patrie !... » Des applaudissements prolongés éclatèrent à plusieurs reprises, et la convention rendit à l'unanimité le décret suivant :

« Art. 1er. Le peuple français reconnaît l'existence de l'Être suprême et l'immortalité de l'âme. — Art. 2. Il reconnaît que le culte digne de l'Être suprême est la pratique des devoirs de l'homme. — Art. 3. Il met au premier rang de ces devoirs de détester la mauvaise foi et la tyrannie, de punir les tyrans et les traîtres, de secourir les malheureux, de respecter les faibles, de défendre les opprimés, de faire aux autres tout le bien qu'on peut et de n'être injuste envers personne. — Art. 4. Il sera institué des fêtes pour rappeler l'homme à la pensée à la Divinité et de la dignité de son être. »

La convention appela ensuite tous les talents poétiques et musicaux à concourir à l'établissement de ces fêtes par des hymnes et des chants civiques, et elle chargea le comité de salut public de

juger du mérite des ouvrages ; elle déclara que la liberté des cultes serait maintenue ; enfin, elle annonça pour le 20 prairial une fête solennelle en l'honneur de l'Être suprême. Le discours de Robespierre fut lu aux Jacobins dans la soirée et applaudi avec une sorte d'enthousiasme. Cette société envoya à la convention une députation nombreuse pour la félictier de son décret. De toutes parts, les amis et les affidés de Robespierre provoquèrent des manifestations de ce genre; et la commune de Paris, encore déshonorée par le souvenir d'Hébert et des saturnales de Chaumette, statua que, sur tous les temples destinés aux fêtes publiques, on effacerait ces mots : *Temple consacré à la raison*, pour y substituer cette inscription : A L'ÊTRE SUPRÊME. Enfin les sections de Paris suivirent ce mouvement et vinrent tour à tour remercier la convention d'avoir consolé la France en lui rappelant l'idée d'un Dieu rémunérateur, et d'avoir « contraint le monstre de l'athéisme à rentrer dans les ténèbres [1] . » La fête de l'Être suprême eut lieu le jour indiqué, 8 juin, dans le jardin des Tuileries, sous la présidence de Robespierre; présidence qui lui avait été décernée par le vote unanime de la convention.

Les démons mêmes croient en Dieu et en tremblent [2]. La convention présentait quelque chose d'approchant. Beaucoup de ses membres étaient athées : ils n'avaient applaudi au décret sur l'existence de Dieu et à la fête du 20 prairial que par la peur qu'ils avaient de Robespierre. Celui-ci le savait bien. Pour se défaire d'eux et de leurs semblables, il fit rendre par la convention, dès le 22, un décret qui donnait au comité de salut public et au tribunal révolutionnaire un pouvoir absolu de condamner, sans forme de procès, tout ce qui lui serait dénoncé comme suspect. Ce fut alors que la terreur parvint à son plus haut degré d'exaltation. Robespierre se tenait à l'écart pendant six semaines. Il espérait que ses ennemis, usant de la nouvelle loi pour tuer sans mesure, se rendraient enfin si odieux, qu'il lui serait facile de les écraser tous et de régner ensuite avec modération et clémence, et de fonder un gouvernement régulier. Effectivement, ses rivaux s'enivraient de sang pendant la journée et passaient les nuits dans la débauche. On avait multiplié les prisons, et toutes les prisons étaient pleines de grands seigneurs, de nobles, de riches, et aussi de sans-culottes. L'histoire rapporte que trop souvent les prisonniers déshonoraient leur malheur en se laissant aller à une vie licencieuse, et que, sauf des exceptions honorables et de salutaires repentirs, la société du

[1] Gabourd, *Convention*, t. 2, p. 275 et seqq. — [2] Jacob.

dix-huitième siècle mourait comme elle avait vécu [1]. Cependant les rivaux de Robespierre, en répandant le sang jusqu'à s'en lasser, entrevirent le piége qu'il leur tendait. Lors donc que, le 8 et le 9 thermidor, 20 et 27 juillet, il voulut les faire décréter d'accusation, la convention le décréta d'accusation lui-même. La commune de Paris se déclara pour Robespierre ; aucun geôlier n'osa le recevoir ni le détenir en prison : la convention, par un nouveau décret, le mit hors la loi, lui et ses complices. Il y eut une espèce de combat à l'Hôtel de ville : Robespierre s'y tira ou on lui tira une balle qui lui fracassa la mâchoire inférieure. C'était le 9 thermidor. Il souffrit une horrible agonie jusqu'au lendemain soir qu'il fut guillotiné un des derniers de sa bande. Cette révolution du 9 thermidor mit fin au régime de la terreur.

Avec Robespierre avaient péri vingt-quatre de ses partisans les plus aveugles, entre autres le cordonnier Simon, l'instituteur et le bourreau de Louis XVII. Le 11 thermidor, quinze charrettes traînèrent à la guillotine les autres membres de la municipalité proscrite, au nombre de quatre-vingt-onze. On décréta d'accusation Fouquier-Tinville, Joseph Lebon, Carrier et quelques-uns de leurs pareils. Fréron disait du premier : « Tout Paris demande son supplice ; je demande contre lui le décret d'accusation et que ce monstre aille cuver dans les enfers tout le sang dont il s'est abreuvé. » Fréron lui-même ne valait guère mieux ; il avait fait à Toulon et à Marseille ce que Fouquier faisait à Paris. Devant le tribunal, Fouquier se défendit avec toute l'astuce d'un homme vieilli dans la chicane : il osa parler de son innocence ; il rejeta tout sur Robespierre, sur les comités, sur la convention : il ne se donna que pour un instrument passif et aveugle. « Condamnerait-on une hache ? osa-t-il dire. » Il fut guillotiné le 7 mai 1795, avec une douzaine de ses complices. L'apostat Lebon, condamné le 5 octobre suivant, se défendit de la même manière. Quand le bourreau vint le revêtir de la chemise rouge dont on couvre les assassins, il dit : « Ce n'est pas moi qui dois la porter ; il faut l'envoyer à la convention nationale ; » et il disait vrai. Carrier, condamné dès le 16 décembre 1794, représenta également qu'il n'avait fait qu'obéir à la convention. « Les décrets m'ordonnaient d'incendier et d'exterminer. J'ai instruit journellement de mes opérations le comité de salut public et la convention. Quand je suis revenu prendre place parmi mes collègues, ils m'ont félicité, et aujourd'hui ils me mettent en jugement ! Pourquoi blâmer aujourd'hui ce que vos décrets ont

[1] Gabourd, *Convention*, t. 2, p. 321.

ordonné ? La convention veut-elle donc se condamner elle-même ? Je vous le prédis, vous serez tous enveloppés dans une proscription inévitable. Si l'on veut me punir, tout est coupable ici, jusqu'à la sonnette du président. « En effet, la convention proscrivit les chefs terroristes : Collot d'Herbois et Billaud-Varennes furent déportés à la Guyane française, dans les déserts de Sinnamary, où ils n'eurent de consolations et de soins que ceux qui leur furent prodigués par les sœurs de la Charité établies en ce pays. Les autres chefs du parti jacobin, après avoir triomphé un moment, en mai 1795, succombèrent peu de jours après et périrent de mort violente. La convention victorieuse publia une nouvelle constitution où elle établissait, comme pouvoir exécutif, un directoire de cinq membres, et comme pouvoir législatif, deux conseils : celui des Cinq-Cents, qui proposait et discutait les lois ; celui des Anciens, qui les acceptait ou les rejetait. La convention fit plus : elle décréta que deux tiers de ses membres seraient nécessairement élus pour la prochaine législature. Cet empiétement sur la liberté des élections provoqua des résistances. Le 13 vendémiaire an III de la république, 5 octobre 1795, il y eut une grande insurrection de la bourgeoisie parisienne : les sections, devenues favorables aux royalistes, marchèrent en armes contre la convention. Mais un officier d'artillerie, qui commandait la force armée sous le député Barras, repoussa les insurgés et assura la victoire à la convention, qui tint sa dernière séance le 26 octobre et fut remplacée par le directoire et les deux conseils législatifs.

L'officier d'artillerie qui décida cette phase de la révolution était Napoléon Bonaparte ou Buonaparte, né à Ajaccio, en Corse, le 15 août 1769, quelques mois après la réunion de cette île à la France, d'une famille noble, mais dont l'origine est incertaine. Ce qu'il y a de sûr, c'est que le nom de *Buonaparte* est celui de plusieurs familles très-anciennes de Trévise, de Bologne, de Gênes. Son père, Charles Buonaparte, après avoir fait son droit dans l'université de Pise, épousa Lætitia Ramolino, qui le rendit père de treize enfants, huit desquels, cinq garçons et trois filles, lui ont survécu et ont occupé les trônes de nations puissantes. En 1768, Charles, avec sa jeune famille et son oncle Napoléon, se rendit à Corte, auprès de son ami et parent, le général Paoli, pour défendre l'indépendance de sa patrie, menacée par les Français. Les Corses succombèrent et Paoli quitta le pays. Pendant les dernières expéditions, qui furent les plus malheureuses, Charles Buonaparte vit sans cesse auprès de lui sa jeune et belle épouse affronter et partager, sur les montagnes et les rochers les plus escarpés, tous ses dangers et toutes ses fatigues, et

préférer des souffrances au-dessus de son sexe et de son âge à l'asile que le conquérant de l'île lui faisait offrir par l'intermédiaire d'un de ses oncles, alors membre du conseil supérieur nouvellement institué par le gouvernement français. Deux mois après la réunion définitive de la Corse avec la France, la jeune femme mit au monde son deuxième fils, qui fut nommé Napoléon, en souvenir de son grand-oncle, mort l'année précédente. Comme on voit, dès avant sa naissance, le jeune Napoléon avait été familiarisé avec les périls et les fatigues de la guerre. Son père fut nommé un des premiers magistrats d'Ajaccio et de toute la province. Député de la noblesse de Corse à Paris en 1777, il obtint trois bourses : l'une pour Joseph, son fils aîné, au séminaire d'Autun; la seconde pour Napoléon, à l'école militaire de Brienne; et la troisième, pour sa fille Marie-Anne, depuis Élisa, princesse de Lucques. En 1785, le père se rendit à Montpellier, pour consulter les médecins sur une maladie grave, et mourut dans cette ville d'un ulcère à l'estomac, dans les bras de son fils aîné Joseph et de son beau-frère l'abbé Fesch, depuis cardinal. Il avait eu un autre ecclésiastique dans sa famille, son oncle, l'archidiacre Lucien [1].

Napoléon reçut, dans la maison paternelle, les premiers éléments d'une éducation très-ordinaire. L'histoire ne peut citer de son enfance aucun de ces prodiges dont on se plaît à entourer le berceau des grands hommes. « Je ne fus, a-t-il dit lui-même, qu'un enfant obstiné et curieux. » Il était à peine sorti du premier âge, et il ne savait pas même parler français, lorsqu'il entra, l'an 1778, à l'école militaire de Brienne. Il y fit sa première communion avec la piété la plus sincère. Et plus tard, souvent même dans ses plus grands succès, au milieu de ses victoires, pendant qu'il était empereur, roi, maître de l'Europe, il aimait à dire que le jour le plus heureux de sa vie était celui de sa première communion, qu'il se rappellerait toujours l'aspect de cette cathédrale d'Ajaccio, où il s'était prosterné devant Dieu avec tant de foi et d'humilité. Si, au milieu des agitations de la guerre et de la politique, il pratiqua peu les devoirs de la religion, du moins il la respecta toujours; et jamais on ne le vit se déshonorer par les blasphèmes, par les stupides dénégations du parti révolutionnaire. Il aimait en particulier le son des cloches. A l'école de Brienne, il eut pour professeurs les religieux minimes ou de Saint-François de Paule. Son début ne fut pas brillant. Transporté si jeune loin de sa famille, au milieu d'autres enfants dont les habi-

[1] *Biogr. univ.*, t. 59, supplément, art. Charles Buonaparte, et t. 74, art. Napoléon.

tudes, et jusqu'à la langue, lui étaient étrangères, il leur parut sombre, bizarre, et souvent ils l'assaillirent de leurs railleries, même de leurs injures. Le jeune Corse, irrité, les repoussait avec humeur et quelquefois avec colère. Réduit ainsi à vivre dans l'isolement, et sans doute aussi par un penchant naturel, il devint studieux, et fit des progrès assez rapides dans les mathématiques, où il eut pour répétiteur Pichegru, depuis célèbre général des armées républicaines. En 1783, il fut admis à l'école militaire de Paris, où il montra les mêmes dispositions et obtint à peu près les mêmes succès. Son goût pour les évolutions militaires s'y manifesta dans l'hiver de 1784, où, sous sa direction, les élèves simulèrent un siége en règle avec de la neige. Un de ses professeurs le nota ainsi alors : *Corse de nation et de caractère, il ira loin si les circonstances le favorisent.* Deux ans après, il fut nommé lieutenant d'artillerie, capitaine en 1792, n'ayant pas encore vingt-trois ans. Témoin des événements du 10 août, loin d'y prendre part dans les rangs des révolutionnaires, il témoigna son indignation de l'audace du peuple et de la faiblesse de Louis XVI. Il a dit que, s'il avait été général au moment de la révolution, il se serait attaché au pouvoir royal ; mais que, simple officier, il avait dû suivre la cause de la démocratie. Au mois de septembre, par suite de la suppression des maisons royales, il ramena sa sœur Marie-Anne de Saint-Cyr à Ajaccio. Peu après se ralluma la guerre civile en Corse : Paoli arbora de nouveau le drapeau de l'indépendance. La famille Bonaparte s'étant déclarée pour les Français, vit ses maisons pillées, ses biens confisqués : Napoléon, qui commandait un bataillon de volontaires, courut de grands dangers ; il se réfugia sur le continent, avec sa mère et ses sœurs. Napoléon, qui ne restait pas longtemps dans un même endroit, fit plusieurs fois le voyage de Paris, et publia même quelques écrits. Confirmé chef de bataillon en 1793, il fut envoyé commandant d'artillerie au siége de Toulon, où, par la connivence des habitants royalistes, les Anglais étaient entrés comme alliés, mais où ils se conduisaient en maîtres, ne permettant pas même au frère de Louis XVI, qui était à Gênes, d'y venir aborder. Les Français assiégeaient Toulon pour en chasser les Anglais. A peine arrivé, le jeune commandant fit décider l'attaque d'un fort qui dominait la rade : s'étant mis à la tête des troupes, il les mena plus d'une fois à la charge, fut grièvement blessé, mais vint à bout de son entreprise, et obligea les Anglais d'évacuer la place, décembre 1793. Il fut nommé général de brigade, employé à l'inspection des côtes de la Méditerranée, puis envoyé dans le Génois pour étudier les forteresses de ce pays. Lorsqu'il vint à Paris pour rendre compte de sa mission, il trouva tout

changé par la chute de Robespierre. Il fut lui-même destitué de ses fonctions, et arrêté pour être traduit devant le comité de salut public ; cependant il obtint sa liberté, mais vécut dans une grande gêne, jusqu'au moment où Barras lui confia le commandement de la force armée pour protéger la convention nationale contre les sections insurrectionnelles de Paris. La convention reconnaissante le proclama général de division, et lui donna le commandement en chef de l'armée de l'intérieur. Le 9 mars 1796, il épousa Joséphine Tascher de la Pagerie, veuve du général de Beauharnais, guillotiné le 23 juillet 1794. Huit jours plus tard, Napoléon Bonaparte fut nommé général en chef de l'armée d'Italie. C'est là que nous le retrouverons, déployant le génie d'un vrai conquérant, à la fois guerrier et politique, et se concertant enfin avec le chef de l'Église universelle, pour replacer la France, l'Europe et le monde sur les vraies bases de l'ordre social.

Les gouvernements révolutionnaires qui se succédaient en France proclamaient tous la liberté des cultes, mais aucun ne la respectait dans les catholiques. Ainsi, le 5 mai 1793, l'assemblée législative ordonne la réunion des prêtres fidèles dans les chefs-lieux de district sous la surveillance des municipalités. Le 27 mai, décret de déportation contre les prêtres fidèles : tout prêtre accusé par vingt citoyens sera déporté. Ce décret, n'ayant pas été sanctionné par Louis XVI, n'eut pas force de loi. Louis XVI ayant été suspendu de ses fonctions le 10 août, l'assemblée décrète définitivement la déportation des prêtres catholiques. Le 8 février 1793, nouveau décret de déportation contre les prêtres qui ne veulent point adhérer au schisme. A Nancy, on incarcéra aux Carmélites, aux Tiercelins, au Refuge, à la Conciergerie, plusieurs centaines de prêtres pris sur divers points du département de la Meurthe. Il y en eut plus de cent dans le seul couvent des *Carmélites*, qui primitivement n'était destiné qu'à loger vingt religieuses. Le jour même de l'Annonciation, 25 mars 1794, un gendarme vint leur signifier l'ordre de partir pour la Guyane française, d'après une lettre du ministre, dans laquelle il ordonnait, *pour purger la France du fanatisme religieux*, de les conduire sans délai, de brigade en brigade, dans l'un des deux ports de Rochefort ou de Bordeaux. Cependant, sur le grand nombre de détenus, il n'y en eut que quarante-huit de désignés pour la déportation. On vit de la tristesse, mais parmi ceux qui ne devaient point partir : un entre autres, jeune encore, était inconsolable, voyant qu'il était excepté et que son frère plus âgé était du nombre des partants ; il voulait partir à sa place, et ce ne fut que parce que tous ses confrères lui firent voir l'inutilité de sa démarche, qu'il ne présenta pas pour cela de

pétition. Des quarante-huit déportés, trente-huit moururent de maladie et de misère dans la rade de Rochefort, savoir : Sept Cordeliers, quatre Capucins, quatre Tiercelins, trois Chartreux, trois Trappistes, trois Carmes, deux Bénédictins, deux Prébendés, deux chanoines réguliers, deux chanoines de cathédrale, un secrétaire de l'évêché de Nancy, un vicaire de paroisse, un Récollet, un Minime, un Dominicain, un Frère des écoles chrétiennes. Dix survécurent au martyre de la déportation, notamment MM. Michel et Masson, qui ont été successivement supérieurs du grand séminaire de Nancy, et sont morts, le premier, curé de la cathédrale, le second, chanoine de la même église. Le premier, qui n'était que diacre à cette époque, a laissé un journal de leur déportation, qui a été imprimé. Ils partirent de Nancy, sur des charrettes, le 1er d'avril, par une pluie battante, en présence de leurs amis et parents, à qui on ne permit pas de les embrasser pour la dernière fois. Avant leur départ, on eut soin de les fouiller et de leur enlever tout l'or et l'argent qu'on put découvrir sur eux; on ne leur laissa que les assignats.

Au pont de Toul, sur la Moselle, ils eurent un échantillon de ce qui les attendait le long de la route : la populace les accueillit avec des huées, criant qu'on les jetât à l'eau : on les déposa dans un grenier à paille, avec des sentinelles pour empêcher de leur parler : ils virent néanmoins plusieurs personnes charitables leur apporter quelque chose. A Gondrecourt, comme ils étaient endormis la nuit dans une espèce de prison, le commandant vint faire la visite avec un de ses officiers et le geôlier : tout d'un coup, l'auteur même du journal, qui était somnambule, se lève tout endormi, saisit le commandant à la gorge et le serre contre la muraille. Aussitôt l'officier tire son épée; mais heureusement il s'aperçoit que le prisonnier dort, et il le fait reconduire à sa place. Si le commandant n'avait pas été un homme doux et paisible, cet accident aurait pu coûter la vie à plus d'un captif. A Joinville, ils eurent quelque temps pour sentinelle un Bénédictin apostat; le curé intrus vint les voir avec son écharpe de maire; mais le peuple s'empressa de leur apporter des matelas, des couvertures et des draps, et leur donna encore quatre-vingts francs en assignats. A Doulevent et à Brienne, le peuple leur témoigna la même charité. Il n'en fut pas de même à Troyes : à leur entrée et à leur sortie, ils furent assaillis de cris de mort. A Villeneuve-l'Archevêque, ce fut tout autre chose, on battit la caisse avant leur arrivée, pour défendre à qui que ce fût de les insulter. A Sens, les injures recommencèrent. Au delà de Montereau, un des voituriers ne cessait de traiter les prêtres captifs de la manière la plus outrageante, lorsqu'un d'eux qui était sur sa voiture, pressé par

un besoin, lui demanda la permission de descendre. Le jeune emporté lui répond : *Tu ne descendras pas, scélérat de brigand; sinon je te fends la figure en deux d'un coup de fouet.* Il parlait encore, quand son cheval lui lance un coup de pied à la tête, le renverse sans connaissance avec la mâchoire toute fracassée. Les gardes et les autres voituriers, sans le plaindre, dirent tout de suite que le châtiment suivait de bien près la faute. A Blois, la populace se montre furieuse ; une femme s'élance sur une des voitures, un couteau à la main, pour commencer le massacre; elle en est empêchée par un gendarme. Le lendemain on les embarque sur la Loire, pendant que la multitude criait : *A l'eau ces brigands-là!* Ils s'attendaient effectivement à une des fameuses *noyades,* surtout lorsque les barques s'arrêtèrent un quart de lieue plus loin. Cependant, ce n'était pas cela, mais un banc de sable où elles s'étaient engravées. A Chatellerault, le peuple se montra sensible et compatissant. Arrivés à Poitiers le 22 avril, on les laissa pendant deux heures sur leurs voitures, au milieu de la rue; ils remarquèrent avec plaisir que le peuple était touché de l'état où il les voyait; on voulait même apporter du vin à l'un d'eux, qui demandait un verre d'eau. Les municipaux les menèrent enfin dans une des plus belles auberges, leur firent servir un magnifique souper, avec de bons lits pour se coucher, sans qu'on fît, comme à l'ordinaire, l'appel nominal. Le lendemain, de grand matin, trois de ces messieurs, dont un prêtre, viennent les prier poliment de descendre dans le jardin pour qu'on y fît l'appel omis la veille. De là, on les fait passer, l'un après l'autre, dans une chambre écartée; on les y déshabille tout nus, pour leur prendre tout ce qui avait quelque valeur; d'autres brigands faisaient la même opération sur leurs portemanteaux dans les chambres à coucher.

« En entrant à Niort, dit M. Michel, nous traversâmes une grande place où la guillotine *était en permanence :* nous trouvâmes cette place remplie de monde, qui en nous voyant se mit à crier : *Voici les prêtres de la Vendée!* Les soldats, qui étaient en grand nombre dans cette ville, se joignent bientôt à la foule, entourent nos voitures, les arrêtent ; il se fait un cri effroyable, où l'on ne distinguait plus que le mot de guillotine. Les hussards qui nous escortaient parviennent enfin à écarter la foule, nos voitures marchent, et nous entrons plus avant dans la ville. Un factionnaire, qui était à la porte, nous accablait d'injures, lorsqu'un accident imprévu lui imposa silence et à tous ceux qui en furent témoins. Une voiture, en tournant, le serra contre la porte, et il allait être froissé, lorsque ses cris avertirent le voiturier d'arrêter ; on fut obligé de descendre, et de porter la voiture pour débarrasser cet homme, qui s'estima fort heureux

d'en être quitte pour quelques meurtrissures. On nous déposa ensuite dans les prisons, où plus de trois cents Vendéens venaient de périr, et où l'on ne pouvait respirer qu'un air contagieux et pestilentiel. En sortant le lendemain, personne ne nous insulta, apparemment parce qu'on était instruit que nous n'étions pas ce qu'on nous avait crus d'abord. Nous allâmes donc assez tranquillement à Surgères, bourg à quatre ou cinq lieues de Rochefort. Les hussards qui nous escortaient nous donnèrent une grande preuve de leur humanité : ils ne permirent pas qu'on nous fît passer la nuit dans une chambre qu'on avait destinée pour cela, et dans laquelle nous aurions pu à peine rester tous debout ; ils forcèrent même le maire à nous laisser coucher dans les auberges, disant qu'ils répondaient de nous et que personne ne voulait s'échapper. Ces hussards étaient si persuadés que nous n'avions aucune idée de nous sauver, que sur la route, étant las d'être à cheval, ils en descendaient pour y faire monter ceux de nous qui le voulaient, et les laissaient aller plus d'une demi-lieue en avant. Ils nous conduisirent jusqu'à Rochefort, où nous terminâmes notre voyage par terre le 28 avril 1794 [1]. »

On les embarqua aussitôt sur un vieux vaisseau de ligne, appelé *le Bon-Homme-Richard*, qui, restant toujours ancré dans la rivière de Charente, servait d'hôpital pour les galeux. Les prêtres déportés furent jetés à fond de cale, mais ils n'y restèrent que trois ou quatre jours. Le 2 et le 3 mai on les transféra dans une autre prison flottante, mais après leur avoir pris tout ce qui pouvait leur rester encore. Outre le vieux vaisseau de ligne, il y avait dans la rade de Rochefort trois autres bâtiments qui servaient de prison aux prêtres, *les Deux-Associés, le Washington* et *l'Indien*, tous trois destinés à la traite des nègres. Les prêtres de la Meurthe furent incarcérés sur le premier, où il y en eut habituellement quatre cent neuf de différentes provinces. Le jour même de leur arrivée, 3 mai, fête de l'Invention de la Sainte-Croix, comme ils remontaient sur le pont pour prendre l'air, ils y trouvèrent tout l'équipage et toute la garnison sous les armes, les canons braqués contre eux. On fusilla en leur présence un chanoine de Limoges, nommé Roulhac, pour avoir dit que, si les matelots n'étaient que cent cinquante, nous pourrions nous rendre maîtres d'eux fort aisément. L'accusé nia d'avoir tenu un tel propos. Il n'en fut pas moins condamné et exécuté à l'instant même. Ses dernières paroles furent de prier pour ceux qui le faisaient mourir injustement. Quelques jours après, un des déportés,

[1] *Journal de la déportation des ecclésiastiques du département de la Meurthe*, etc., par l'un des déportés. Deuxième édition, Nancy, 1840.

tourmenté de la fièvre, tomba dans le délire, et se mit à crier qu'il voulait sortir de cet enfer. Sur ces cris, et sans plus ample information, les officiers, en l'absence du capitaine, concluent à les fusiller tous, cinquante par cinquante. Ils allaient exécuter leur sentence, lorsque survient le capitaine, qui trouve que la chose ferait trop d'éclat et qu'il faut en informer le commandant de la rade : celui-ci, ne voyant aucune preuve de complot, commande de différer jusqu'à renseignements plus sûrs. Un autre jour, la décision était portée, on devait empoisonner tous les prisonniers. C'est le chirurgien-major lui-même qui eut la bonhomie de leur raconter ces deux faits.

Au reste, la manière seule dont ils étaient entassés dans l'entre-pont était une torture continuelle. Un navire peut être comparé à une maison : la cale en est la cave ; l'entre-pont, le rez-de-chaussée; les passavants en sont le grenier, et le pont le dessus du toit. L'entre-pont des *Deux-Associés* avait cinq pieds de haut : un mauvais plancher le partageait en deux étages, chacun de deux pieds et quelques pouces. C'est sur ce plancher et au-dessous que les prisonniers de Jésus-Christ étaient entassés côte à côte. « Nous étions tellement serrés, dit l'auteur du journal, que nous ne pouvions nous coucher sur le dos, il fallait toujours nous tenir sur le côté ; beaucoup avaient sur eux les pieds et les jambes de cinq ou six autres, qui ne touchaient au plancher que par le milieu du corps. Pour ne point laisser d'intervalle vide, nous étions enlacés de manière que l'un avait les pieds dans le sens que l'autre avait la tête. Tout le plancher était ainsi couvert de corps qui en remplissaient exactement les plus petits espaces. » C'est dans cette espèce de tombeau que les prisonniers étaient contraints de s'enterrer, pendant l'été même, treize ou quatorze heures de suite, depuis six à sept heures du soir, jusqu'à sept à huit heures du matin, suivant le caprice de l'officier de garde. La chaleur y était telle, qu'un jour une barrique de goudron sec, placée au-dessus du plancher de l'entre-pont, vint à fondre. Joignez-y la puanteur occasionnée par tant de corps malades et mourants, par des baquets ou bailles où l'on était réduit à faire ses nécessités naturelles. Il y avait chaque jour un si grand nombre de morts, que le bruit se répandit dans la ville que la peste était dans le navire. Un officier de santé fut envoyé : il essaya vainement de descendre dans l'entre-pont. A peine a-t-il fait quelques pas, que la chaleur et la puanteur l'arrêtent et l'empêchent d'aller plus avant. Craignant d'être suffoqué, il s'empresse de remonter bien vite, en disant que, *si l'on eût mis quatre cents chiens dans cet endroit, ils seraient tous crevés dès le lendemain, ou ils seraient tous devenus enragés*. La mort, en diminuant notre nombre, ajoute l'auteur du journal,

aurait aussi diminué la chaleur qui nous tourmentait; mais ce soulagement, tout triste qu'il était, nous fut impitoyblement refusé : on avait la cruauté de nous refuser la place que nos confrères nous laissaient en mourant, afin de nous tenir toujours également entassés A mesure qu'il en mourait, on envoyait, pour les remplacer, d'autres déportés qu'on retenait dans une espèce de dépôt à Rochefort. Mais la visite de cet officier mit fin à ces remplacements, qu'on avait continués pendant quatre mois.

Dans ces longues heures de souffrances, les prisonniers ne pouvaient se donner aucune distraction, ni lire ni écrire; on leur avait tout ôté, papier, plume, encre, livre, bréviaire. Plus malheureux que les captifs de Babylone, qui pouvaient au moins chanter leur infortune sur les bords de l'Euphrate, il ne leur était pas permis de réciter tout haut une prière : le seul mouvement des lèvres pour en dire provoquait d'horribles blasphèmes dans tout l'équipage. La grande distraction pour les plus valides était d'enterrer les morts dans une petite île, ou de soigner les malades dans une barque ou deux. Une occupation commune à tous, quand ils étaient sur le pont, c'était de tuer la vermine qui les dévorait. Cependant, sur la fin de 1794, l'on commença de les traiter moins mal. L'opinion publique devenait meilleure. Le capitaine des *Deux-Associés* en fit l'expérience. Entrant un jour dans la société populaire de Rochefort, il n'est pas plutôt aperçu, qu'un cri général s'élève : *Dehors le tueur de prêtres!* Croyant pouvoir en imposer, il veut monter à la tribune pour entreprendre sa justification ; il ne peut y parvenir, on crie plus fort : *A bas le tueur de prêtres!* On lui conseilla alors de se retirer ; car on était sur le point d'en venir à des actes de violence sur sa propre personne. Il revint à son bord, bien triste et bien chagrin, et rêvant aux moyens de conserver sa place, qu'il se voyait près de perdre honteusement. Celui qui lui sembla le meilleur, fut d'obtenir de ses victimes un certificat d'humanité. On le vit donc lâchement s'agenouiller devant ceux que, jusqu'à ce moment, il n'avait traités que de brigands et de scélérats, et cela pour les supplier de ne pas lui refuser une grâce qui lui était devenue si nécessaire. La plupart des déportés crurent pouvoir lui donner un certificat vague et général. Alors tous les officiers, les simples matelots même, sollicitèrent des témoignages semblables. Au mois de décembre arrivèrent, sur trois bâtiments, les prêtres déportés à Bordeaux ; ils y avaient été près de mille, plus de deux cents y étaient morts, on avait laissé les malades à terre, les autres venaient à Rochefort, à raison du défaut de subsistances. Enfin, le 7 février 1795, nos vénérables confesseurs de la foi furent tirés de leurs prisons flot-

tantes et mis à terre. Le plus grand nombre étaient hors d'état de faire un pas. Une quinzaine de charrettes les conduisirent à leur premier gîte qui était un village sur la route de Saintes. Ils y furent assez mal reçus : à peine obtinrent-ils de pouvoir se loger dans les greniers et les écuries.

Le lendemain, arrivant à la porte de Saintes, un peu après midi, ils aperçoivent une grande multitude de peuple rassemblé devant la maison où on devait les descendre, et qui était un ancien couvent de religieuses. Ce rassemblement leur rappelle la manière barbare dont ils étaient accueillis l'année précédente à l'entrée des villes : ils s'attendent à quelque chose de semblable. Mais à mesure qu'ils approchent, toute cette multitude se présente pour les aider à descendre de leurs charrettes, les conduire ou les porter dans la maison : plusieurs sollicitent la permission d'en emmener quelques-uns chez eux, et, au comble de la joie de l'avoir obtenue, ils s'empressent d'en user sur les premiers qu'ils rencontrent.

« Les expressions me manquent, dit l'auteur du journal, pour dépeindre le spectacle touchant dont nous sommes frappés à notre entrée dans le couvent. Il était rempli de toutes sortes de personnes qui venaient toutes, selon leurs moyens, contribuer à nous soulager dans notre misère. Les uns apportaient des habits, des chemises et d'autres effets pour remplacer nos méchants vêtements tout couverts de vermine, d'autres, prévoyant l'extrême besoin où nous étions de manger, distribuaient du pain, du vin, de la viande, des légumes, etc. ; plusieurs étaient avec des charretées de bois, et en allumant du feu dans toutes les chambres, ils nous rendaient cet élément si nécessaire à nos corps privés pour ainsi dire de toute leur chaleur. On voyait les personnes même les plus distinguées accourir, portant des draps, des matelas, des couvertures qu'elles laissaient ensuite dans chaque chambrée ; les médecins, les chirurgiens se hâtaient de donner les secours de leur art à tous ceux qui en avaient besoin ; les perruquiers venaient offrir leurs services pour nous débarrasser d'une barbe qui, sur plusieurs, servait de retraite à des milliers d'insectes rongeurs : des blanchisseuses demandaient ce qui, dans nos guenilles, pouvait encore nous servir, et cela pour le laver, après l'avoir mis préalablement dans le four pour exterminer tout ce qui s'y trouvait d'étranger ; tout le monde enfin témoignait le plus vif empressement à nous offrir des secours de toute espèce : la générosité des habitants de Saintes ne leur laissa rien oublier, elle surmonta la répugnance naturelle que notre aspect seul devait leur inspirer, et la malpropreté dégoûtante qui devait les faire fuir loin de nous ne fit que redoubler leur courage et leur charité. Quant à nous, nous étions tellement

frappés d'un changement si subit dans notre condition, que nous restions tout interdits, sans pouvoir dire un mot; tout ce que nous voyions nous semblait un songe, et nous ne pouvions croire à ce que nos yeux nous rapportaient.

« L'un de nous, ajoute M. Michel, un de nous, qui était descendu dans le cloître, fit rencontre d'une femme qui demandait s'il n'y avait pas de Lorrains et où ils étaient. S'étant fait connaître à elle pour être de ce pays, il l'amena dans notre chambre. Elle nous dit que *nous n'avions pas besoin de nous inquiéter*, qu'elle pourvoirait à nos besoins les plus urgents et que le soir elle nous apporterait à souper. C'était une pauvre marchande de verre, nommée Mark, native d'un village à quelque distance de Neufchâteau, et c'est à elle que nous sommes redevables de presque tous les secours que nous avons reçus à Saintes. Si ses moyens ne pouvaient répondre à sa charité, elle ne négligeait rien pour intéresser en notre faveur les gens aisés, et nous apportait ce qu'ils voulaient bien nous donner. Elle nous fit faire connaissance avec une autre Lorraine, originaire de Lunéville, qui nous a servi de mère pendant tout le temps que nous avons été dans le pays. Cette dernière avait épousé un nommé Luraxe, aubergiste à Saintes. »

Les habitants des campagnes imitèrent la charité de ceux de la ville : cette charité était d'autant plus merveilleuse, qu'il y avait une grande disette dans le pays. De plus, quoique le représentant du peuple, Drutel, les eût engagés à traiter les prêtres déportés avec toute l'humanité possible, ils avaient à lutter contre les autorités du district. Il y avait deux cent trente-sept de ces prêtres, tant des *Deux-Associés* et du *Washington*, que du *Bon-Homme-Richard*. Les prêtres déportés à Bordeaux, mais demeurés à Rochefort, étaient de six à sept cents. Ils firent connaissance d'un citoyen de Paris, qui s'intéressait beaucoup à l'élargissement des prêtres de leur sorte ; il était secrétaire d'un représentant du peuple. Il fallait lui écrire en ces termes : « Un prêtre catholique, apostolique et romain, inviolablement attaché à ses principes religieux, ami de la paix et du bon ordre, détenu et déporté pour avoir refusé toute espèce de serment, réclame votre protection pour obtenir sa liberté, il n'oubliera jamais ce bienfait. » Les prêtres de Lorraine finirent par écrire comme les autres; et le dimanche 12 avril 1795, on vint leur annoncer qu'ils étaient libres. Jamais ils n'ont pu savoir qui était cette charitable personne. Parmi les prêtres de la Moselle, revenus de la déportation, fut M. Thibiat, mort supérieur du grand séminaire de Metz. Il paraît qu'en la plupart des diocèses, les nouveaux séminaires furent dirigés par ces vénérables confesseurs de la foi. Puisse le nouveau

clergé de France, né du sang des martyrs, nourri de la doctrine des confesseurs, se montrer toujours digne héritier des uns et des autres ! Pour cela, il ferait bien, dans chaque diocèse, de recueillir leurs actes, comme on faisait dès les premiers siècles.

Le clergé de Laval, diocèse du Mans, a donné l'exemple dans ses *Mémoires ecclésiastiques concernant la ville de Laval et ses environs*, de 1789 à 1802. On y trouve des renseignements précis sur la persécution révolutionnaire. Le 20 juin 1792, quatre cents prêtres fidèles furent incarcérés dans deux couvents de Laval, avec l'évêque de Dol, M. de Hercé. Jusqu'aux massacres de septembre à Paris, plusieurs prêtres du district de Laval se firent déporter volontairement ; après la nouvelle des massacres, les autres furent déportés forcément et par convois de quatre à dix ; on les conduisait à Jersey, d'où ils passèrent presque tous en Angleterre. Dans le trajet de Laval à Jersey, quelques-uns eurent à essuyer des injures et des menaces, mais on ne se porta contre eux à aucune violence grave. On n'exempta de la déportation que les infirmes et les sexagénaires : ils se trouvèrent une centaine, et les déportés environ quatre cents. Dans les départements de la Sarthe et de Maine-et-Loire, on conduisait les ecclésiastiques comme des criminels; ils formaient de nombreux convois dans lesquels ils eurent beaucoup à souffrir : on les dirigea par Nantes sur l'Espagne. Dans ce dernier pays, le pieux et saint évêque d'Orense, Pierre de Quevedo, se distingua surtout par sa charité envers les prêtres français persécutés pour la foi. Il les logea dans son séminaire, dans sa maison de campagne et jusque dans son palais, au nombre de deux cents.

Orense en Galice n'était pas un siége riche ni un poste brillant; il n'en fut que plus cher à Quevedo. Deux fois il refusa d'accepter l'opulent archevêché de Séville, pour rester avec son humble troupeau. Il prêchait assidûment, répandait d'abondantes aumônes, maintenant la discipline parmi son clergé, faisait de fréquentes visites dans son diocèse pour s'assurer du bien qu'il y avait à faire et des abus qu'il fallait réprimer. Il fut nommé cardinal par Pie VII, et mourut en 1818, dans sa quatre-vingt-troisième année, singulièrement regretté de son clergé et de son peuple.

Le 12 avril 1793, on déporta encore onze prêtres de Laval à Bordeaux, d'où ils vinrent dans la rade de Rochefort, sur la fin de 1794, ainsi que nous avons vu. Le 22 octobre 1793, à l'approche de l'armée vendéenne, on fit partir brusquement de Laval pour Rambouillet quatre-vingt-huit prêtres détenus, et on ne laissa dans la prison que quinze malades ou infirmes qu'on reconnut incapables d'être transportés. L'un des quinze mourut en prison. Les quatorze furent

martyrisés le 21 janvier 1794. Il s'était formé à Laval un tribunal révolutionnaire dont pas un membre n'était de la ville. Il condamna à mort quatre cent soixante-deux personnes, dont cent trois femmes. Le 21 janvier, à huit heures du matin, il se fit amener les quatorze prêtres, si malades et si infirmes, qu'on les avait jugés absolument incapables d'être transportés hors de Laval, au moment où l'on faisait partir pour Rambouillet cinq octogénaires, un aveugle et plusieurs malades. Ceux des quatorze qui pouvaient encore marcher étaient à pied; il y en eut quatre qu'on fut contraint de conduire en charrette, entre autres M. Gallot, chapelain des religieuses bénédictines, qui, quoique le plus jeune, était tout perclus de ses membres par suite de la goutte. Pour arriver au tribunal, ils passèrent au pied de l'échafaud qui était en permanence. La salle d'audience se remplit d'une foule considérable, au milieu de laquelle se glissèrent quelques bons catholiques, par qui on a pu apprendre tout ce qui s'était passé. Après la question d'usage, les juges demandèrent à chacun des quatorze accusés : 1° As-tu fait le serment de 1791, prescrit par la constitution civile du clergé? 2° As-tu fait le serment de liberté-égalité? 3° Veux-tu prêter ces serments? 4° Veux-tu jurer d'être fidèle à la république, d'observer ses lois, et, en conséquence, de ne professer aucune religion, et notamment point la religion catholique? Tous répondirent négativement et avec fermeté; ceux qui n'étaient pas curés firent, pour la plupart, observer qu'aucune loi ne leur avait jamais ordonné de faire les serments dont on leur parlait.

Aux questions communes à tous les prêtres, les membres de la commission du tribunal en ajoutaient de particulières à plusieurs d'entre eux. Le président demanda au curé de la Trinité de Laval, M. Turpin du Cormier : N'est-ce pas toi qui as empêché tes prêtres de faire le serment? — Quand on nous le demanda, répondit-il, nous nous assemblâmes pour en délibérer, et nous reconnûmes que notre conscience ne nous permettait pas de le prêter. Là-dessus le greffier, prêtre intrus et apostat, dit : Il n'est pas méchant; c'est son vicaire Denais qui l'a perdu. Quand on proposa à M. Gallot de jurer d'être fidèle à la république et de ne plus professer sa religion : — Je serai toujours catholique, répondit-il. — Publiquement? lui dit-on. — Oui, publiquement; n'importe où, je me dirai toujours catholique; je ne rougirai jamais de Jésus-Christ. Il mit tant d'énergie dans ses réponses, que des patriotes, présents à l'audience, s'écrièrent : — Qu'il est effronté! Alors le secrétaire lui dit : — Sois sûr que tu vas être guillotiné. — Ce sera bientôt fait, reprit tranquillement M. Gallot. Le troisième, M. Pellé, prêtre habitué de la paroisse de la Trinité, avait des manières assez brusques et un peu populaires. On voulut

le presser de questions : — Vous m'ennuyez avec votre serment, répondit-il, je ne le ferai pas, je ne le ferai pas.

M. Ambroise, prêtre habitué de la même paroisse, passait pour attaché au parti janséniste. — J'espère, lui dit le président, que tu ne refuseras pas ce qu'on te demande ; car tu ne partages pas les opinions de tes confrères. — Je veux bien, répondit M. Ambroise, obéir au gouvernement ; mais je ne veux pas renoncer à ma religion. — N'es-tu pas janséniste, reprit le juge? — Je conviens, répondit-il, que j'ai eu le malheur d'adopter des opinions qui n'étaient pas conformes à la saine doctrine ; mais Dieu m'a fait la grâce de reconnaître mes erreurs, je les ai abjurées devant mes confrères, qui m'ont réconcilié avec l'Église. Un témoin déclare même qu'il ajouta : — Je suis content de laver ma faute dans mon sang.

Dès qu'on demanda au père Triquerie, Franciscain et chapelain des religieuses, s'il voulait renoncer à la religion catholique : — Ah ! vraiment non, citoyen, s'écria-t-il ; je serai fidèle à Jésus-Christ jusqu'au dernier soupir. Il prononça cette belle profession de foi avec un tel accent de ferveur et de conviction, qu'un témoin de cette scène touchante, dans une relation qu'il en a laissée par écrit, dit que ces paroles allèrent jusqu'au fond de son cœur, et qu'il crut entendre un martyr des premiers siècles. Ce même bon religieux eut occasion de dire qu'à l'époque où on demandait le serment, il était malade. L'accusateur public, qui était un prêtre apostat, lui dit alors : — Ce n'était pas là une cause qui empêchait de le prêter. J'étais alors malade aussi ; je me fis apporter le registre, et je signai mon serment dans mon lit. — Enfant de Saint-François, reprit le père Triquerie, j'étais mort au monde, je ne m'occupais point de ses affaires ; je me bornais, dans ma solitude, à prier pour ma patrie. Alors un des membres de la commission lui coupa la parole par ces mots : — Ne viens pas ici pour nous prêcher. A la fin de son interrogatoire, le père Triquerie se trouva mal. Le président dit qu'il fallait chercher un verre de vin à lui donner. Une femme s'avança et dit : — Citoyen, j'ai du vin dans ma poche, je puis en donner. Les juges se dirent alors entre eux : — Il faut que cette femme ait des intelligences avec les accusés ; et ils la firent conduire en prison, où elle resta quelques jours. M. Philippot, curé d'une paroisse de campagne, était sourd ; il ne donnait aucune réponse aux questions des juges ; voyant seulement qu'on s'adressait à lui, il disait : *Quoi? quoi ?* et il cherchait à s'avancer pour entendre. Le président engagea ses confrères à lui dire ce dont il s'agissait ; sitôt qu'ils lui eurent expliqué les serments qu'on lui demandait, il s'écria : — Non, non ; aidé de la grâce de Dieu, je ne salirai pas ma vieillesse. Il avait soixante-

dix-sept ans. M. Thomas, ancien aumônier de l'hôpital de Château-Gonthier, était paralytique; ses facultés étaient très-affaiblies, au point que sa tête s'égarait quelquefois complétement. Dieu lui rendit la plénitude de sa raison en un jour si solennel; il répondit avec beaucoup de présence d'esprit, quoique très-laconiquement, à toutes les questions qui lui furent adressées.

L'interrogatoire terminé, l'accusateur public, prêtre apostat, donna ses conclusions, qui furent fort courtes. Après avoir requis la peine de mort contre tous les accusés, il ajouta : « Quant à Turpin du Cormier, curé de cette commune, c'est lui qui a fanatisé son clergé; je demande qu'il soit exécuté le dernier. » Puis se tournant vers l'auditoire, il finit par ces paroles : « Le premier qui va broncher, ou pleurer, va marcher après eux. » Après un moment de délibération, le président prononça le jugement condamnant à mort les quatorze prêtres. On les fit retirer dans une salle du greffe pour les préparatifs de l'exécution; ils restèrent quelque temps seuls, et on dit qu'ils purent se confesser les uns les autres. Quand ils sortirent du palais pour aller à l'échafaud, M. Turpin du Cormier était en tête; venaient ensuite ceux qui pouvaient marcher seuls, puis trois d'entre eux que l'on soutenait par-dessous les bras, enfin M. Gallot, porté dans une chaise. Au pied de la guillotine, M. du Cormier fut repoussé par derrière pour être exécuté le dernier. M. Pellé adressa aux assistants ces paroles remarquables : « Nous vous avons appris à vivre, apprenez de nous à mourir. » A une fenêtre voisine de l'échafaud, on voyait quatre membres du tribunal révolutionnaire, le verre en main; ils le vidaient, en saluant le peuple, à chaque tête qui tombait. Le greffier du tribunal, prêtre apostat, voyant un curé vénérable, nommé André, monter l'escalier de la guillotine, lui montra un verre de vin rouge, en lui disant : « A ta santé; je vais boire comme si c'était ton sang. » Le martyr répondit : « Et moi, je vais prier pour vous. » M. Turpin du Cormier monta le dernier à l'échafaud, après avoir récité le *Te Deum*. Avant qu'on le liât sur la planche couverte du sang de ses confrères, il la baisa avec respect.

L'auteur des *Mémoires ecclésiastiques*, son successeur dans la cure de la Trinité de Laval, ajoute ces justes réflexions : « Nous ne savons si, parmi les nombreuses victimes que la révolution a faites dans toute la France, il en est qui réunissent aussi complétement que ces serviteurs de Dieu, toutes les conditions que l'Église considère comme constituant proprement le martyre. Si d'abord on pèse les termes du jugement, qui est un acte authentique et faisant foi en justice, il en résulte qu'ils furent condamnés pour avoir refusé de prêter : 1° le serment de 1791, que le Saint-Siége avait con-

damné ; 2° le serment de liberté-égalité qui n'a été condamné par aucun acte de l'Église, mais qui était généralement considéré, surtout dans nos pays, comme opposé à la droiture de la foi, en ce qu'il renfermait une adhésion formelle à un ordre de choses subversif de la religion. Si ensuite on examine les témoignages des personnes présentes à l'audience, il en résulte que ces vénérables prêtres ont encore été condamnés pour avoir publiquement refusé de renoncer à la profession de la religion catholique. On ne leur reprochait absolument rien que le refus des serments ; et on ne pouvait effectivement alléguer autre chose contre des vieillards et des infirmes, exemptés de la déportation par les lois encore en vigueur et retenus en prison depuis dix-huit mois. On leur proposa de nouveau à l'audience de prêter les serments ; le jugement en fait foi. Leur soumission entraînait leur acquittement ; la mort était au contraire la conséquence nécessaire de leur résistance, et ils ne pouvaient l'ignorer, eux à qui on le répéta plusieurs fois à l'audience, eux qui venaient de passer au pied de l'échafaud couvert de sang, placé en ce lieu comme un avertissement formidable. Ils furent libres d'opter ; ils firent leur choix en parfaite connaissance de cause ; ils embrassèrent volontairement la mort pour rester fidèles à Jésus-Christ. Est-il donc étonnant que l'opinion unanime des catholiques de notre pays ait vu en eux de vrais martyrs ? Aussi est-ce le titre qu'ils leur ont toujours donné. Dès le jour même de leur mort, on envoya des enfants tremper des mouchoirs dans leur sang, et ces linges furent distribués comme de précieuses reliques. Bien des personnes avaient l'usage d'invoquer en particulier les *quatorze martyrs*, et plusieurs ont été persuadées qu'elles avaient éprouvé d'heureux effets de leur intercession. On faisait des pèlerinages à leur tombeau, pendant la révolution même ; et celui qui écrit ceci se rappelle y avoir été conduit à l'âge de sept ou huit ans, à l'époque du gouvernement directorial, par suite d'un vœu qu'avaient fait ses parents, pour obtenir la guérison d'une maladie dont il était atteint.

« Le 9 août 1816, les corps des quatorze martyrs furent exhumés et transportés à Avénières ; deux jours après, ils furent transférés dans l'église, et on y a élevé, au-dessus du lieu où ils sont déposés, un monument sur lequel sont inscrits leurs noms et la cause glorieuse de leur mort. Le jour de l'exhumation, il se passa quelque chose de semblable à ce que l'histoire ecclésiastique raconte, à l'occasion de la translation de certains bienheureux. Le peuple se porta en foule sur les lieux, en donnant des témoignages de la plus profonde vénération. Chacun voulait avoir quelques portions des ossements des martyrs ; il en fut distribué une grande quantité, et ces fragments,

divisés de nouveau pour satisfaire à la dévotion d'un plus grand nombre de personnes, se répandirent dans tout le pays.

« Par une ordonnance du 15 avril 1839, monseigneur l'évêque du Mans a ordonné qu'il fût fait, selon les formes canoniques, une enquête pour constater authentiquement les circonstances du jugement et de la mort de ces vénérables prêtres. Si cette opération ne sert pas à introduire une cause de canonisation, du moins les documents recueillis au cours de l'information resteront aux archives de l'évêché, comme un monument glorieux pour le diocèse. Au mois de septembre 1840, on a placé dans l'église de la Trinité, avec l'autorisation de monseigneur l'évêque, une plaque de cuivre rappelant brièvement la mort des quatorze prêtres et contenant la liste de leurs noms [1].

Le pieux abbé Carron, dans ses *Confesseurs de la foi*, cite beaucoup d'autres prêtres morts pour la foi dans les différentes provinces de France, d'une manière semblable aux quatorze martyrs de Laval. Ce serait une excellente chose d'en répandre, parmi le peuple chrétien de chaque pays, des notices authentiques, écrites avec une élégante simplicité, comme les actes des premiers martyrs. Mais il nous est impossible de ne pas mentionner tant de bonnes religieuses, qui ont donné leur vie pour Jésus-Christ avec la même joie que nous avons vu dans les premiers siècles les saintes Perpétue, Agnès, Lucie ou Cécile.

Le 17 et le 23 octobre 1794, onze religieuses ursulines de Valenciennes, où elles avaient élevé presque toutes les dames dans la piété chrétienne, scellèrent leur enseignement par le martyre. La veille de leur mort, elles eurent le bonheur de recevoir la divine eucharistie de la main d'un prêtre qui partageait leurs fers et qui, peu de temps après, alla sur l'échafaud partager leur couronne. Elles se réunirent pour faire la cène, annonçant avec joie que le lendemain elles avaient la douce espérance de la renouveler dans le paradis. Tous les spectateurs versaient des larmes d'admiration en contemplant cette résignation céleste. Elles se coupèrent les cheveux les unes aux autres, sortirent de la prison les mains liées derrière le dos, ayant pour tout vêtement une chemise et un jupon, et adressant aux personnes affligées de leur sort les paroles les plus consolantes. Elles ne mirent fin à cet affectueux entretien que pour chanter le *Te Deum* et réciter les litanies de la très-sainte Vierge.

Sainte Thérèse, qui dans son enfance avait si ardemment désiré

[1] *Mémoires ecclésiastiques*, etc., par M. Isidore Boullier, curé de la Sainte-Trinité de Laval, 1846.

la gloire du martyre, y vit arriver, le 17 juillet 1794, seize de ses filles de France. Lorsque, en 1792, on eut chassé de leur monastère les religieuses carmélites de Compiègne, quatorze d'entre elles et deux de leurs tourières restèrent dans la ville. Un amour constant pour leur saint état leur fit choisir des maisons qui leur tenaient lieu de cloître; elles voyaient peu les personnes du monde, mais elles se visitaient entre elles, priaient en commun et ne cessaient d'édifier par leurs vertus. Elles furent toutes arrêtées vers les premiers jours de mai 1794, transférées à Paris vers le milieu de juin et enfermées à la Conciergerie. A leur entrée dans cette dernière prison, elles furent injuriées par quelques passants qui appelèrent sur elles le tranchant de la guillotine : pour toute réponse elles bénirent le Seigneur de ce qu'il les avait jugées dignes de souffrir pour son nom, et prièrent pour leurs persécuteurs.

La mère prieure, qui s'appelait Thérèse de Saint-Augustin, avait été élevée dans la maison de Saint-Denis avec sœur Louise de France, et la reine Marie Leczinska avait payé sa dot. Dans la prison de la capitale, on les entendait toutes les nuits, à deux heures du matin, réciter ensemble leur office. Madame de Chamboran, religieuse carmélite de Saint-Denis, venait de consommer son sacrifice sur l'échafaud, avec l'héroïsme des premiers martyrs. La mère Thérèse dit alors à ses compagnes de religion et de prison : « Mes filles, nous avons plus de sujet de nous en réjouir que de nous en affliger. Ah ! si le Seigneur nous réservait un sort aussi beau, souvenons-nous de ce que nous lisons dans notre sainte règle, que nous sommes en spectacle au monde et aux anges; il serait en effet trop honteux qu'une épouse d'un Dieu crucifié ne sût pas souffrir et mourir. »

Le 17 juillet, elles furent appelées devant le tribunal révolutionnaire, et accusées 1° d'avoir renfermé dans leur monastère des armes pour les émigrés; 2° d'exposer le saint-sacrement les jours de fête, sous un pavillon qui avait à peu près la forme d'un manteau royal; 3° d'avoir des correspondances avec les émigrés et de leur faire passer de l'argent. La prieure, pour répondre au premier chef, montra le crucifix que les religieuses carmélites portent toujours sur elles, et dit au juge : « Voilà les seules armes que nous ayons jamais eues dans notre monastère, et on ne prouvera pas que nous en ayons eu d'autres. » Au second chef, elle répondit que le pavillon du saint-sacrement était un ancien ornement de leur autel; que sa forme n'avait rien qui ne fût commun aux ornements de cette espèce; qu'il n'avait aucun rapport avec le projet de contre-révolution, dans lequel on voulait les impliquer à cause de ce pavillon; qu'elle ne concevait pas qu'on voulût sérieusement

leur en faire un crime. Au troisième chef, elle répondit que, si elle avait reçu quelques lettres de l'ancien confesseur de son couvent (prêtre déporté), ces lettres se bornaient à des avis purement spirituels. « Au surplus, dit-elle, si c'est là se rendre coupable d'un crime, ce crime ne peut être celui de ma communauté, à qui la règle défend toute correspondance, non-seulement avec les étrangers, mais avec leurs plus proches concitoyens, sans la permission de leur supérieure. Si donc il vous faut une victime, la voici : c'est moi seule que vous devez frapper. Celles-là sont innocentes. — Elles sont tes complices, » dit le président du tribunal. La sous-prieure voulut alors parler; les juges refusèrent de l'entendre. La prieure, ne se rebutant pas, essaya de sauver du moins les deux tourières. « Ces pauvres filles, dit-elle, de quoi pouvez-vous les accuser ? Elles ont été les commissionnaires à la porte; mais elles ignoraient le contenu des lettres et le lieu de leur adresse; d'ailleurs la qualité de femmes gagées les obligeait de faire ce qui leur était commandé. — Tais-toi, reprit le président, leur devoir était d'en prévenir la nation. » Et les quatorze religieuses, avec les deux tourières, furent condamnées à mort, comme royalistes et *fanatiques*. Ce dernier mot, alors synonyme de Chrétien, leur indiqua la vraie cause de leur mort et les remplit de joie.

Après avoir pris ensemble une dernière collation, elles récitèrent l'office des morts, montèrent ensuite, vêtues de blanc, sur la charrette qui devait les traîner à l'échafaud. Le plus profond silence régnait sur leur passage, malgré la foule immense qui les environnait. Elles récitèrent, dans la traversée de la prison au lieu du supplice, les prières des agonisants. Arrivées sur la place de la barrière du Trône, elles chantèrent le *Te Deum*, et, au pied même de l'échafaud, récitèrent le *Veni Creator*, qu'on leur laissa achever; puis, à haute et intelligible voix, elles prononcèrent toutes ensemble la formule de leurs vœux de religion. Une d'entre elles ajouta : « Mon Dieu, trop heureuse si ce léger sacrifice peut apaiser votre colère et diminuer le nombre des victimes. » La prieure, semblable à la mère des Machabées, demanda en grâce et obtint de ne périr que la dernière.

A l'extrémité méridionale de la France, on vit un spectacle pour ainsi dire plus admirable encore. On avait réuni dans les prisons d'Orange quarante-deux religieuses de divers monastères des diocèses d'Avignon, de Carpentras et de Cavaillon. Dès le lendemain de leur arrivée (2 mai 1794), elles se rassemblèrent dans la même salle; et là, pleines d'un même esprit et ne pouvant douter de leur fin prochaine, elles formèrent la résolution de se rallier à une seule règle et de ne suivre toutes qu'un même plan de vie, sacrifiant ainsi à l'esprit

d'union et de charité toutes les différences qu'auraient pu mettre dans leurs pratiques les règles des divers ordres auxquels elles étaient attachées. Dès ce moment, à l'exemple des premiers fidèles, tout fut commun entre elles.

Chaque jour, à cinq heures du matin, leurs exercices commençaient par une méditation d'une heure, suivie de l'office de la sainte Vierge, qui les disposait à la récitation commune des prières de la sainte messe. A sept heures, elles prenaient un peu de nourriture; à huit heures, elles se réunissaient encore pour réciter les litanies des saints et pour faire leur préparation à la mort. Chacune d'elles s'accusait à haute voix de ses fautes et se disposait en esprit à la réception du saint viatique. L'heure de l'audience publique du tribunal suivait de près ces exercices. Comme toutes ces saintes filles s'attendaient à y comparaître à leur tour, elles récitaient ensemble les prières de l'extrême-onction, renouvelaient les vœux du baptême et les vœux religieux, en s'écriant avec un saint transport : « Oui, mon Dieu, nous sommes religieuses, nous avons une grande joie de l'être. Nous vous remercions, Seigneur, de nous avoir accordé cette grâce. » A neuf heures, l'appel commençait. Toutes espéraient d'être nommées, toutes souhaitaient d'aller au tribunal. Un jour, on y appelle les deux sœurs, mesdames Roussillon, religieuses du même couvent; on n'en condamne à la mort qu'une seule. « Comment, ma sœur, s'écrie celle qui devait survivre à l'autre, vous allez donc au martyre sans moi? Que ferai-je sur la terre dans cet exil où vous me laissez sans vous? — Ne perdez pas courage, répondit celle-ci : votre sacrifice, ma bonne sœur, ne sera pas longtemps différé. » Et la prédiction s'accomplit après quelques jours.

Les religieuses dont les sentences n'étaient pas encore prononcées suivaient par leurs désirs celles que leur martyre avait déjà couronnées dans le ciel; et, au lieu de prier pour ces courageuses compagnes, elles les invoquaient et demandaient à Dieu, par leur intercession, la grâce d'imiter de si beaux modèles et de mériter leurs couronnes. Elles répétèrent, dans cette intention, les paroles de Jésus-Christ sur la croix, les litanies de la sainte Vierge, la Salutation angélique et les prières des agonisants. Le jugement une fois porté, elles ne revoyaient plus les condamnées. Celles-ci étaient jetées dans une cour qu'on appelait le Cirque, avec les autres personnes dont on avait déjà prononcé la sentence : c'était là que ces chastes amantes de la croix exerçaient, à l'égard des autres victimes dévouées à la mort, une sorte d'apostolat. Elles fortifiaient les faibles, instruisaient les ignorants, encourageaient les lâches, relevaient ceux qui se seraient laissés aller au désespoir. Elles mon-

traient, à ceux que la perte de leurs femmes, de leurs enfants, retenait par des liens trop charnels à la vie, des espérances plus solides, un héritage dont la vue adoucissait l'amertume des plus grands sacrifices ; et il n'était pas rare de voir des condamnés, après avoir jeté derrière eux des regards de tristesse et de regret, reprendre des forces nouvelles à la voix consolante de ces martyres, et faire, à leur exemple, le généreux sacrifice de leur vie, dans l'espérance d'une vie meilleure. Il est enfin peu de prisonniers qu'elles n'aient gagnés à Jésus-Christ. L'une d'entre elles, voyant le père d'une nombreuse famille tomber dans le désespoir, à la seule idée du supplice qui allait faire tant d'orphelins, passa une heure entière les bras étendus en croix, pour le préserver du malheur de périr sans espérance. Ce nouveau Moïse ne pria pas en vain : l'infortuné mourut avec la plus grande résignation chrétienne.

Fidèles au règlement général qu'elles s'étaient donné, ces vierges chrétiennes avaient changé leur prison en une sorte de temple où elles n'avaient plus d'autre soin que de louer le souverain Seigneur et de faire connaître ses miséricordes infinies aux prisonniers qui partageaient leurs fers. Chaque heure était marquée par un exercice particulier dont rien ne pouvait les distraire, ni l'attente de leur jugement, ni les injures et les cris de mort de leurs satellites. Elles allaient un jour se réunir pour la prière ; à l'instant, la voix du geôlier se fait entendre. Plusieurs sont appelées pour se rendre devant le tribunal : « Nous n'avons pas dit nos vêpres, » dit l'une d'elles. « Nous les dirons au ciel, » répondit l'autre.

Ces bonnes religieuses partageaient l'honorable mission de prêcher Jésus-Christ et de le confesser, avec plusieurs prêtres fidèles qui avaient préféré d'obéir plutôt à Dieu qu'aux hommes, sans craindre les tourments dont on les avait menacés, et qu'ils étaient assurés de subir. Soumis aux lois civiles, ils en prêchaient l'observation au moment même où ces lois, qui n'avaient pas de plus zélés défenseurs, servaient de prétexte à leur condamnation. On les entendait, en allant au supplice, bénir ceux qui les y menaient et leur parler de la cité de Dieu et de sa justice, la seule à craindre. D'autres prêtres, jusque-là moins fidèles, et prisonniers comme eux, comme eux condamnés au dernier supplice, se jetaient aux pieds de ces confesseurs de la foi et de ces saintes religieuses, en leur demandant, comme dans le siècle de saint Cyprien, un de ces billets d'indulgence que les premiers martyrs accordaient, avant leur supplice, aux pénitents publics. « Nous avons, leur disaient-ils, reconnu notre erreur, et nous l'abjurons de nouveau à vos pieds ; pardon, mille fois pardon des scandales que nous avons donnés aux faibles. Nous voulons

mourir, comme vous, dans le sein de la religion catholique, apostolique et romaine. »

A cinq heures du soir, nos vierges chrétiennes terminaient la psalmodie de leur office. A six heures, le bruit du tambour, les cris de mort annonçaient la prochaine exécution de celles de leurs compagnes que l'on avait appelées en jugement; elles récitaient alors à genoux les prières des agonisants et de la recommandation de l'âme. Quelques instants après, et quand elles présumaient que le jugement des hommes était subi et que celui de Dieu avait couronné leurs compagnes, elles se levaient, récitaient le *Te Deum* et le psaume *Laudate Dominum, omnes gentes*, etc., et elles se séparaient en se félicitant les unes les autres du bonheur d'avoir pu donner au ciel de nouveaux habitants, et s'exhortaient à l'envi à marcher sur les mêmes traces, pour arriver aux mêmes récompenses.

C'est le 4 juillet que le tribunal commença à décider du sort de ces quarante-deux religieuses. On les interrogea une à une. La sœur Desage, religieuse bernardine, reçut la première la palme du martyre. La sœur Susanne, religieuse du Saint-Sacrement, fut condamnée le lendemain. La sœur Rocher, menacée d'être traduite aux prisons d'Orange, incertaine du parti qu'elle devait prendre, consulte son père, vieillard octogénaire d'une grande piété, qui n'avait que cette fille pour le servir à la fin de sa carrière. Telle fut la réponse de ce père religieux : « Il me serait facile de vous cacher, chère enfant, et de vous dérober aux poursuites des persécuteurs. Mais examinez bien devant Dieu, si, en fuyant, vous ne vous écartez pas des desseins qu'il a sur vous. Peut-être veut-il votre mort, comme celle d'une victime qui doit apaiser sa colère. Je vous dirai, comme Mardochée à Esther, que vous n'existez pas pour vous, mais pour son peuple. » Un conseil aussi généreux fit sur l'âme de la jeune vierge tout l'effet que produisit autrefois sur Esther le discours de son vénérable parent. Elle ne balança plus sur le parti qu'elle devait suivre; elle se montra, comme à l'ordinaire, dans les oratoires qu'elle avait coutume de fréquenter. Elle y fut prise, ainsi que l'avaient été déjà quelques-unes de ses compagnes, et conduite en prison. Elle y fut comblée de grâces extraordinaires. Dieu lui fit connaître le jour de son sacrifice. La veille de sa mort, elle demanda pardon à toutes ses compagnes des scandales qu'elle avait pu leur donner, se recommanda à leurs prières, en les assurant qu'elle aurait le bonheur d'être condamnée le lendemain. Elle le fut en effet, et lorsque sa sentence fut prononcée, elle en remercia ses juges comme d'un bienfait.

Le 7 juillet, Agnès Roussillon et Gertrude de Lausier, Ursulines de Bolène, furent condamnées et exécutées. Elles allèrent à la mort avec une joie si grande, qu'elles baisèrent l'instrument de leur supplice, et remercièrent aussi leurs juges et leurs bourreaux. Gertrude, dite en religion sœur Sophie, s'était réveillée dans la nuit, pleine de l'idée d'un bonheur qui lui avait fait répandre des larmes : « Je suis, disait-elle, dans une sorte d'extase et comme hors de moi-même; je suis certaine que demain je mourrai, et je verrai mon Dieu. » Ensuite, elle craignit que ce ne fût là une tentation et un mouvement d'orgueil, et elle eut besoin d'être rassurée sur le principe qui la faisait agir.

Le 8 juillet, le tribunal condamna à mort Élisabeth Peleysier, Rosalie Bès, Marie Blanc, religieuses du Saint-Sacrement de Bolène, et Marguerite Bavasre, Ursuline au Pont-Saint-Esprit. A l'instant même où leur jugement fut prononcé, Rosalie Bès, dite sœur Pélagie, tira de sa poche une boîte remplie de dragées, qu'elle distribua à ses compagnes. « Ce sont là, dit-elle, les dragées que j'avais réservées pour le jour de mes noces. » Le 9 juillet, furent jugées et exécutées Madeleine Tailleu, Marie de Genès-Chansolle, religieuses du Saint-Sacrement à Bolène; Louise Éluse, converse au même couvent, et Éléonore de Justamon, religieuse de Sainte-Catherine d'Avignon. Du 9 au 13 du même mois, on sursit au jugement des autres, afin d'en condamner à la fois un grand nombre.

Le 13, six furent condamnées : Anastasie de Rocard, supérieure des Ursulines de Bolène ; Marie-Anne Lambert, converse au même couvent; la sœur Sainte-Françoise, converse chez les Ursulines, à Carpentras, et trois religieuses du Saint-Sacrement, à Bolène, Élisabeth Verchière, sœurs Alexis Mincette et Henriette Laforge. La sœur Sainte-Françoise disait aux autres sœurs, la veille de leur condamnation : « Ah ! mes chères sœurs, quel jour que celui qui se prépare !... Demain, les portes du ciel s'ouvrent pour nous; nous allons jouir de la félicité des saints. »

Le 16 juillet vit périr sept autres religieuses, qui montrèrent le même calme et le même courage : sœur Justamon, Ursuline, converse à Perne; sœurs Gardon et Marie Decqui, religieuses du Saint-Sacrement, à Bolène; Marie Lage, Ursuline, à Bolène. La veille de sa mort, celle-ci tomba dans une grande tristesse, craignant que Dieu ne la jugeât pas digne de la couronne du martyre; mais, sur l'autel de son sacrifice, elle montra plus de force qu'elle n'avait montré, la veille, d'abattement et de tristesse. On vit une autre Ursuline de Bolène, Jeanne Roussillon, qui avait témoigné un grand désir de mourir un des jours consacrés à quelque fête de la sainte Vierge, consommer

son sacrifice avec la sœur Madeleine-Dorothée de Justamon, qui avait demandé la même grâce. Celle-ci, montée sur le char de mort, dit à ses gardes : « Nous avons plus d'obligations à nos juges qu'à nos pères et à nos mères; ceux-ci nous ont donné une vie temporelle et périssable, nos juges nous procurent une vie éternelle. » Un de ses gardes fut touché de ces paroles jusqu'aux larmes, et un paysan voulut lui toucher la main, par le même principe de foi qui faisait dire à la femme de l'Évangile, à la vue de Jésus-Christ : « Qu'il me soit seulement donné de toucher le pan de sa robe. »

Le 26 juillet, cinq autres religieuses subirent le même sort. « Qui es-tu ? demanda le président du tribunal à la première qui fut traduite devant lui : c'était la supérieure des Ursulines de Sisteron, Thérèse Consolon. « Je suis fille de l'Église catholique, » répondit-elle. Claire Dubac répondit à la même question : « Qu'elle était religieuse, et qu'elle le serait jusqu'à la mort, de cœur et d'âme. » Les compagnes de leur sacrifice furent Anne Cartier, Ursuline, au Pont-Saint-Esprit; Marguerite Bonnet, religieuse du Saint-Sacrement, et Madeleine-Catherine de Justamon, quatrième martyre du même nom et de même famille [1].

Au reste, le peuple de la Vendée peut être regardé tout entier comme un peuple de martyrs. Nous parlons du peuple, et du peuple des campagnes, qui, d'après le témoignage même des magistrats révolutionnaires, ne demandait que la liberté des cultes, la liberté de demeurer chrétien-catholique, et ne prit les armes que pour se maintenir dans cette liberté garantie par la constitution. Ce que nous disons du peuple de la Vendée, nous ne voudrions pas le dire de tous ses chefs, dont quelques-uns ont pu être guidés par la politique plus que par la religion. Par exemple, un certain abbé de Folleville, vicaire ou curé de Dol, en Bretagne, prêta le serment de la constitution civile du clergé, puis le rétracta, vint à Paris, et de là se réfugia, pendant la guerre de la Vendée, chez une de ses parentes, à Poitiers. Là, il s'avise de se dire évêque d'Agra, et envoyé par le Pape dans les diocèses de l'Ouest, avec le titre de vicaire apostolique. Il se présenta comme tel aux chefs de l'armée vendéenne, lesquels, sans plus ample information, le reconnurent pour évêque ; cependant le Pape, informé de la fraude, leur fit savoir, par un bref du 31 juillet 1793, que l'évêque d'Agra était un imposteur. Les chefs vendéens, d'autant plus embarrassés que leurs affaires allaient plus mal dans ce moment, dissimulèrent la chose devant le peuple, mais la laissèrent entendre au prétendu évêque, qui, après la déroute

[1] L'abbé Carron, *Confesseurs de la foi*, t. 2.

complète de l'armée vendéenne, fut pris par les républicains, et guillotiné, à Angers, le 5 janvier 1794. C'était d'ailleurs un homme d'un caractère doux et humain [1].

Avec un peuple de martyrs, la France catholique offrait, comme nous avons vu, un roi martyr : car tel est le jugement qu'a porté de la mort de Louis XVI le pape Pie VI, dans son allocution du 17 juin 1793 aux cardinaux réunis en consistoire. Benoît XIV, considérant les circonstances de la mort de Marie Stuart, n'hésite pas à dire qu'elle offre toutes les conditions requises pour un véritable martyre. L'inébranlable attachement de cette princesse à la foi de ses pères, la crainte qu'elle ne voulût la rétablir en Angleterre, si elle venait à succéder à Élisabeth, furent les véritables motifs de l'inique sentence rendue contre elle. Pie VI croit qu'on doit porter le même jugement de la mort de Louis XVI. Sa fermeté à refuser la sanction au décret de déportation contre les prêtres fidèles, alluma contre lui la fureur des révolutionnaires, et le péril de mort le plus imminent ne put triompher de sa religion. Parmi les charges qu'on fit valoir contre lui, on ne manqua pas d'alléguer ce refus, et sa lettre à l'évêque de Clermont, par laquelle il promettait, aussitôt qu'il serait libre, de rétablir la religion catholique. Que si, après l'avoir refusé d'abord, il a sanctionné la constitution civile du clergé, c'est parce que deux archevêques lui avaient assuré qu'il pouvait le faire. D'ailleurs, cette faute n'a-t-elle pas été bien effacée par sa rétractation et son admirable mort? Le martyre a purifié saint Cyprien, que l'erreur avait aussi surpris. « O jour de triomphe pour Louis, s'écrie le saint Pontife, à qui le ciel a donné la patience dans les plus rudes épreuves et fait trouver la victoire dans les bras de la mort ! Oui, nous en avons la confiance, il n'a laissé cette couronne périssable et ces lis sitôt flétris, que pour en recevoir une immortelle tissue de la main des anges [2]. » Pie VI observe cependant qu'il ne veut qu'exprimer son sentiment particulier, sans rien définir, sur le martyre du roi Louis; mais un tel suffrage nous suffit pour penser et parler de même.

Comme chef de l'Église universelle, Pie VI compatissait à tous ses membres, à tous ses ministres souffrants. D'après le *Dictionnaire historique* de Feller, plus de quarante mille prêtres français reçurent une généreuse hospitalité dans les États romains. Le Pape ne se borna point à prodiguer ses propres ressources; ses touchantes exhortations allaient en même temps, dans les contrées lointaines, exciter la charité du clergé et des fidèles en faveur de tant de victimes de la

[1] Feller. — [2] *Hist. de l'enlèvement et de la captivité de Pie VI*, par l'abbé Baldassari. Paris, 1842, p. 31 et seqq.

persécution. Dans un bref adressé aux prélats, abbés et ecclésiastiques de toute l'Allemagne, il les engage à ne pas dégénérer de la vertu de leurs ancêtres, si renommés par leur bienveillante hospitalité ; il leur propose l'exemple de la nation anglaise et de son illustre monarque, qui s'étaient montrés si généreux dans les secours qu'ils avaient accordés aux proscrits. Mais bientôt l'illustre pontife devait partager lui-même leurs tribulations. Cela était naturel.

Avant de souffrir la prison et la mort pour la foi dont il est le pontife suprême, Pie VI en assure la pureté par un jugement solennel contre le synode janséniste de Pistoie. Le 28 août 1794, il publie la bulle *Auctorem fidei*. On y cite quatre-vingt-cinq assertions extraites des actes et décrets du synode, et rangées sous quarante-quatre titres, conformément à la différence des matières. Ces assertions sont condamnées chacune avec ses qualifications propres : quelquefois même une proposition est flétrie sous les divers sens qu'elle peut présenter. Il y en a sept condamnées comme hérétiques, celle-ci entre autres : « Il s'est répandu dans ces derniers temps un obscurcissement général sur plusieurs vérités importantes de la religion, qui sont la base de la foi et de la morale de Jésus-Christ. » Assertions que l'on trouve dans les écrits de la plupart des derniers jansénistes. La bulle condamne encore comme hérétiques les propositions deux, trois et quatre, entendues dans ce sens, que l'autorité ecclésiastique, exercée par les pasteurs, dérive de la communauté des fidèles; que le Pape tire ses pouvoirs, non de Jésus-Christ, mais de l'Église; et que celle-ci abuse de sa puissance en réglant la discipline ecclésiastique. Les autres propositions sont proscrites de même sous différentes notes, et entre autres comme ayant déjà été flétries dans Wiclef, Luther, Baïus, Jansénius et Quesnel, dont l'évêque Ricci de Pistoie n'était qu'un écho. Le Pape déclare en outre qu'il y a plusieurs autres propositions analogues aux quatre-vingt-cinq condamnées, et qui marquent de même le mépris de la doctrine et de la discipline, et surtout une haine profonde contre les Pontifes romains et contre leur autorité. Il reproche aux rédacteurs des décrets des expressions peu exactes en parlant du mystère de la Trinité. Il condamne comme téméraires, scandaleuses et injurieuses au Saint-Siége, l'adoption et l'insertion, parmi leurs décrets de la foi, de la déclaration gallicane de 1682, déclaration improuvée et annulée par le Saint-Siége dès son origine. Enfin il condamne les actes et les décrets du synode de Pistoie, ainsi que les écrits faits pour sa défense. Telle est, en résumé, la bulle *Auctorem fidei*. Sauf deux évêques de Toscane, complices de Ricci, elle a été reçue par toute l'Église comme un jugement irréformable.

Les prêtres fidèles de France étaient persécutés à cause de leur inviolable attachement au Pape : le Pape devait l'être bien plus. Aussi, comme Mahomet et Luther, l'impiété révolutionnaire se promettait-elle d'anéantir la papauté. La conjoncture était favorable. Un Pape très-vieux, sans aucun appui humain, ayant contre lui la Turquie mahométane, la Russie schismatique, l'Allemagne infectée de protestantisme et de joséphisme, la Scandinavie et l'Angleterre hérétiques, la France révolutionnée et révolutionnant toute l'Europe : le vieux Pape ne peut compter sur l'Espagne, qui vient de faire sa paix avec la république française, ni sur Naples, qui s'apprête sous main à en faire autant. D'ailleurs, l'Espagne, Naples, l'Autriche même laisseront faire, pour peu qu'on leur promette quelque lambeau de l'Italie, en particulier des États romains. Supposé donc les Français maîtres de Rome à la mort de Pie VI, il n'y aura plus d'autre Pape, ou bien il y en aura un de leur façon. Voilà ce que pensait le directoire de la république française, qui compta parmi ses membres un prêtre apostat, Sieyès, et parmi ses ministres un évêque apostat, Talleyrand.

Napoléon Bonaparte, nommé général en chef de l'armée d'Italie, au mois de mars 1796, adressa cette première harangue à ses troupes : « Vous êtes nus, mal nourris. Le gouvernement vous doit beaucoup, il ne peut rien vous donner. Regardez ces belles contrées; elles vous appartiennent. Vous y trouverez honneurs, gloire, richesses... » C'était des plaines du Piémont et de la Lombardie qu'il leur parlait ainsi. Dès le lendemain il les mit en marche pour les y conduire. Et du printemps 1796 à novembre 1797, où il dicta la paix à Rastadt, en la vingt-huitième année de son âge, il avait remporté sur les Piémontais et les Autrichiens les victoires de Montenotte, de Lodi, de Castiglione, d'Arcole, de Rivoli, et profité de ces victoires, non-seulement en habile capitaine, mais en habile politique, supprimant les républiques de Venise, de Gênes, créant et organisant la république cisalpine, concluant avec le roi de Sardaigne, avec le Pape, avec l'Autriche, des armistices, des traités de paix, et enfin la pacification générale de Rastadt, d'où il se rendit à Paris, pour commencer, en 1798, l'expédition d'Égypte, et prendre Malte en passant.

Lorsqu'au printemps 1796, le pape Pie VI apprit les progrès des Français en Piémont et en Lombardie, il assembla son conseil. D'un avis unanime, on conclut que le gouvernement pontifical n'étant point entré dans la ligue de l'Autriche, du Piémont et des autres puissances contre la France, il fallait se borner à observer les démarches des troupes françaises, et qu'ensuite, si les circonstances l'exigeaient, on pourrait entamer des négociations pour éviter toute invasion hostile. Les actes du Pape, comme chef suprême de l'Église,

contre la constitution civile du clergé, étant purement spirituels, ne pouvaient être une cause de guerre : d'ailleurs, le gouvernement français avait lui-même abandonné cette constitution schismatique, et n'en faisait plus une loi. Comme prince temporel, Pie VI avait donné des marques non équivoques de sa bienveillance envers la nation française. Un navire français, poursuivi par deux napolitains, étant venu se briser au rivage romain, les marins s'étaient dispersés dans les bois. Le Pape les prit aussitôt sous sa protection, fit réparer leur navire, et les renvoya libres et contents.

Cependant certains Français ne se conduisaient pas trop bien à Rome. Vers la fin de 1792, deux d'entre eux, le sculpteur Ratel et l'architecte Chinard, gravement soupçonnés de vouloir troubler la tranquillité publique, furent arrêtés par la police romaine. Le sieur Mackau, consul de France à Naples, fit de vives instances auprès du gouvernement romain pour qu'on relâchât ces deux individus. Il l'obtint aussitôt, et envoya son secrétaire Basseville en témoigner sa reconnaissance. Basseville, après avoir rempli sa mission, demeura un assez long temps à Rome, sans aucun caractère officiel, retenu, disait-il, par quelques affaires particulières. Cependant le ministre des relations extérieures de France, ne sachant peut-être pas encore avec quelle promptitude le Pape avait relâché les deux prisonniers, lui écrivit à ce sujet une lettre offensante. D'un autre côté, le ministre de la marine enjoignit aux consuls français dans les États romains d'arborer sur leurs demeures le drapeau de la république française, et à leur chapeau la cocarde nationale. Le Pape, avant d'y consentir, demanda qu'au moins on réparât les injures qu'on avait faites à lui-même. L'effigie du Saint-Père avait été publiquement et ignominieusement brûlée à Paris, sans que le nonce en eût pu obtenir aucune réparation. La province d'Avignon et le comtat Venaissin ont été enlevés violemment au Saint-Siége, et unis à la France. L'année précédente, les armes de Sa Sainteté furent arrachées de la maison du consul pontifical à Marseille, pendues à la corde d'une lanterne, mises en pièces et livrées aux insultes de la populace, sans que depuis on eût fait aucune réparation ni même permis de replacer les armes consulaires. Enfin le Saint-Père a reçu une nouvelle insulte, par la lettre inconvenante et calomnieuse du ministre des affaires étrangères de France, et qui a été rendue publique par la presse. Pie VI ne pouvait donc pas permettre qu'on déployât sous ses yeux les enseignes d'une république qui ne le reconnaissait ni comme pasteur universel ni comme prince séculier. Le consul français à Naples jeta feu et flamme, dépêcha un sieur Flotte, qui, accompagné de Basseville, déclara au cardinal Zelada que, si dans vingt-quatre heures il n'y

avait pas une réponse favorable, on prendrait de telles mesures qu'à la fin *il ne resterait pas dans Rome pierre sur pierre*. C'était le 12 janvier 1793. Le cardinal leur dit que, le 14 il leur notifierait la volonté du Pape, auquel il devait faire un rapport sur cette affaire pour avoir ses derniers ordres.

Avant et après l'arrivée de Basseville, les Français qui demeuraient à Rome avaient indisposé le peuple romain par des festins patriotiques, auxquels avaient assisté des femmes perdues et des hommes décriés; et cela dans le palais de l'académie de France, où l'on avait orné de guirlandes le buste de Brutus, et fait disparaître les statues ou bustes des rois de France, des Papes et des cardinaux. Des bruits alarmants venus de la même source, et d'insolentes forfanteries, avaient encore ajouté au mécontentement. Les Français commirent aussi une grave imprudence en publiant la lettre du consul français de Naples au cardinal secrétaire d'État, et une autre du même au consul à Rome, où l'on parlait *de réunir tous les Français qui se trouvaient à Rome, pour empêcher qu'aucune main sacerdotale ne profanât par son opposition l'exercice de la liberté, qui devait s'effectuer par l'installation des emblèmes républicains.*

Le gouvernement pontifical, informé d'une conduite si peu réservée et de la grande irritation du peuple, fit exhorter amicalement les deux républicains à s'abstenir de toute démonstration. Au lieu d'acquiescer à ces sages avis, ils annoncèrent hautement qu'ils prendraient la cocarde tricolore, et arboreraient les insignes de la liberté dans la soirée du 13 janvier, au plus tard. En effet, ce jour, qui était un dimanche, vers les cinq heures trois quarts, on vit sortir du palais de l'académie de France, situé dans l'endroit le plus fréquenté de Rome, une voiture où se trouvaient Flotte et Basseville, et qui se dirigeait vers la place Colonne. Ces deux personnages, ainsi que le cocher et les valets, portaient de grandes cocardes tricolores, et de l'intérieur de la voiture on agitait un petit étendard républicain. Il n'en fallut pas davantage pour que le peuple, qui se crut insulté, fit éclater son indignation. De grandes clameurs s'élevèrent, et quelques pierres furent lancées contre les républicains. La décharge d'une arme à feu que l'on entendit partir de la voiture, sans pourtant blesser personne, acheva d'exaspérer les esprits, et en un instant les téméraires se virent investis d'une si grande multitude, qu'ils furent obligés de fuir à toute bride, et allèrent se réfugier dans la maison d'un banquier français nommé Lamoutte. Le peuple ne tarda pas à y pénétrer, et Basseville fut découvert armé d'un stylet. Il voulut défendre sa vie; mais il fut bientôt atteint mortellement d'un coup de couteau ou de rasoir dans le bas-ventre. La garde pon-

tificale accourut promptement, et prit le blessé sous sa protection.

Pie VI avait sans doute sujet d'être indigné contre des hommes qui venaient sous ses yeux troubler la tranquillité publique; mais quand il les sut en péril, il ne pensa plus qu'aux secours qu'on pourrait leur procurer. Le gouvernement envoya auprès de Basseville des médecins, des chirurgiens, et chargea des prêtres de le visiter. Le malheureux, dont la blessure ne laissait aucun espoir, se confessa, donna des marques d'une sincère pénitence, et mourut dans la soirée du 14 janvier. Son corps fut porté à l'église, et on lui fit des funérailles convenables, aux frais du Saint-Père. Quant à Flotte, l'autorité prit des mesures pour sa sûreté, et, le soir même de l'événement, il fut placé avec sa femme et ses enfants dans un lieu inaccessible à la fureur du peuple. On leur fournit en argent ou autrement tout ce qui leur était nécessaire. Ils partirent accompagnés d'une escorte suffisante, et arrivèrent tranquillement aux frontières de l'État ecclésiastique. On pourvut par des ordres sévères à la sécurité des Français qui habitaient Rome, et le palais de l'académie de France, que le peuple voulait détruire, fut sauvé de l'incendie. Tel est le récit de cet événement, puisé à des sources authentiques par un homme qui était sur les lieux [1]. Cela se passait en 1793, au mois de janvier, cinq ou six jours avant que les révolutionnaires de France eussent coupé la tête à Louis XVI.

Trois ans après, en 1796, lorsque les Français entrèrent en Italie sous le commandement de Napoléon Bonaparte, le roi d'Espagne, parent de Louis XVI, avait fait sa paix avec la république française, le roi de Naples, autre parent de Louis XVI, se disposait à en faire autant. Il y a plus : l'un et l'autre s'entendaient avec ladite république, pour se partager les États de l'Église, le domaine temporel du Saint-Siége : la république devait avoir les trois légations, avec d'autres provinces à sa convenance ; le roi d'Espagne devait avoir la ville de Rome avec le pays environnant, pour son gendre, le duc de Parme; le roi de Naples se contentait des principautés de Bénévent et de Ponte-Corvo, avec quelques rognures de ce côté. Les parts ainsi convenues, Bonaparte en commença l'exécution, et entra dans les légations de Bologne, de Ferrare et de Ravenne, sans déclaration de guerre et sans coup férir. Le Pape, épouvanté, recourut à la médiation de l'ambassadeur d'Espagne, le chevalier Azara, pour obtenir un armistice du général Bonaparte. L'armistice fut signé à Bologne le 23 juin. L'ambassadeur espagnol se fit un mérite auprès du Pape de l'avoir obtenu, disant qu'il y avait eu bien de la

[1] Baldassari, *Hist. de l'enlèvement de Pie VI*, p. 55-64.

peine. Le général marquait en effet dans l'armistice écrit, qu'il l'avait accordé par considération pour le roi d'Espagne. La vérité est que Bonaparte, comme il le mandait lui-même au directoire, n'avait point assez de troupes disponibles, et que, pendant les grandes chaleurs où l'on était, chaque marche en diminuerait le nombre de deux cents malades. Ce que le Pape dut réellement à l'Espagnol Azara, c'est une contribution de guerre, à laquelle Bonaparte ne pensait pas d'abord. Cette contribution fut de vingt millions de francs, avec un grand nombre de statues, de tableaux, de manuscrits précieux, l'artillerie de la place d'Ancône, etc. Avant tout, le Pape devait envoyer un plénipotentiaire à Paris, afin d'obtenir la paix du directoire, et d'offrir les réparations nécessaires pour le meurtre de Basseville. Pie VI accepta les conditions, si dures qu'elles fussent. Pour conclure un traité de paix définitif, il envoya un ministre à Paris, avec des lettres apostoliques en forme de bref, sous la date du 5 juillet 1796, et adressées à tous les Chrétiens de France qui étaient demeurés dans la communion du Saint-Siége. Ces lettres portaient : « Qu'il était de foi catholique que les puissances sont ordonnées et établies par la sagesse de Dieu, afin que les peuples ne soient pas livrés au désordre et agités comme une mer en furie ; que saint Paul avait enseigné que tout pouvoir vient de Dieu, et que résister au pouvoir, c'est résister à l'ordre de Dieu même ; qu'il ne fallait donc pas se faire illusion, et, sous apparence de piété, fournir aux auteurs des nouvelles institutions une occasion et un prétexte de blâmer la religion catholique ; que les fidèles enfants de l'Église devaient obéir avec joie et promptitude à ceux qui commandent, parce qu'ils remplissaient ainsi une de leurs obligations, et que les dépositaires de l'autorité venant à connaître que la vraie religion ne veut pas le renversement des lois civiles, se trouveraient engagés à la favoriser et à la protéger ; qu'on ne devait point écouter ceux qui avanceraient une doctrine contraire, et prétendraient l'attribuer au Siége apostolique [1]. »

Le directoire exigeait avant tout l'article suivant : « Le Pape désapprouvera, révoquera, annulera toutes les bulles, tous les brefs, monitoires, rescrits et décrets apostoliques émanés du Saint-Siége concernant les affaires de France depuis 1789 jusqu'à ce jour. » Depuis longtemps, la constitution civile du clergé, condamnée par les brefs de Pie VI, n'était plus en vigueur ; elle avait cessé de faire partie des lois de l'État. Le directoire ne se souciait pas plus de cette constitution que de l'ancienne discipline de l'église gallicane, mais

[1] Baldassari, c. 1.

il voulait avoir un prétexte pour faire la guerre au Saint-Siége, il voulait surtout l'avilir avant de consommer sa ruine. Les négociations, rompues à Paris, ayant été renouées à Florence, le directoire reproduisit le même article avec plus d'extension. Il voulait que le Pape, non-seulement se condamnât lui-même, en révoquant tout ce qu'il avait fait contre le schisme de France, mais qu'il annulât encore tout ce que les évêques catholiques de France avaient publié à cette occasion. Pie VI répondit avec beaucoup de calme et de dignité, que *ni la religion ni la bonne foi ne lui permettraient d'accepter de pareils articles, et qu'il était obligé, en conscience, de soutenir ce refus au péril même de sa vie.* Les commissaires républicains furent surpris de cette réponse. Dans le fait, cette réponse fut une victoire ; et dans les négociations subséquentes, on ne lui demandera plus de révoquer ce qu'il a fait touchant les affaires ecclésiastiques de France : ce qui, pour le Pape et pour l'Église, était le point capital.

Dans ces négociations, le bon Pape avait encore employé la médiation de l'Espagne, dont il ignorait les conventions secrètes avec la république française pour le dépouiller de son domaine temporel. N'ayant plus d'autre ressource, Pie VI demanda au roi de Naples de former entre eux une alliance défensive, qui se conclut en effet : le bon Pape ignorait que dans ce moment-là même le roi de Naples signait une alliance avec la république française, pour le dépouiller des principautés de Bénévent et de Ponte-Corvo. Cependant Napoléon Bonaparte désirait beaucoup rompre l'alliance qui unissait Rome et Naples ; il chargea le sieur Cacault, ministre français à Naples et qui s'appelle lui-même un *révolutionnaire corrigé*, de mettre tout en œuvre pour engager le Pape à faire séparément sa paix à des conditions modérées. Cet agent républicain s'acquitta de sa commission avec beaucoup de zèle. Il promit au gouvernement romain des conditions bien différentes de celles qui avaient été offertes à Florence ; des conditions qui ne blesseraient aucunement la conscience du Saint-Père, et qui seraient de nature à satisfaire tous les esprits par leur équité ; mais toutes ses instances n'obtinrent que des réponses évasives. Napoléon, pour obtenir cette paix qu'il souhaitait vivement, eut recours au chevalier Azara ; mais le gouvernement pontifical ne crut pas non plus devoir s'arrêter aux représentations de ce ministre. Une autre tentative de Napoléon pour avoir la paix avec Rome, fut d'y envoyer en toute hâte le cardinal Mattei, archevêque de Ferrare, auquel il en écrivit le 21 octobre 1796. Le 28 du même mois, Bonaparte pressait encore l'agent Cacault dans le même but. Il lui écrivait de faire savoir au Pape que, « par la modération du directoire, le général français était autorisé

à terminer le différend avec Rome, ou par les armes ou par un nouveau traité. Il lui disait de recommencer les négociations, ou directement avec le secrétaire d'État, ou par l'intermédiaire du cardinal Mattei ; et, si l'on adhérait à ses offres, de se rendre à Crémone avec le ministre choisi par le gouvernement pontifical. Il désirait prouver au Pape combien il avait à cœur de mettre fin à de si longs débats, et aux maux que la guerre apporte à l'humanité ; il lui offrait donc le moyen de mettre son honneur à couvert, et de satisfaire à ses obligations comme chef de la religion. Cacault devait, de plus, assurer de vive voix à Sa Sainteté, que le général Bonaparte avait toujours été contraire au traité proposé antérieurement, et surtout au mode de négociation qu'on avait suivi ; qu'à sa sollicitation, le directoire consentait qu'on ouvrît de nouvelles négociations ; et que lui, Bonaparte, aimait bien mieux être le sauveur que le destructeur du Saint-Siége [1]. »

Les nouvelles avances et les paroles de Bonaparte firent grande impression sur Pie VI. Il convoqua sur-le-champ le sacré collége, qui, cette fois, se trouva divisé. Quelques-uns pensaient qu'il fallait profiter de cette ouverture, et adhérer, sans délai, aux propositions du général français ; les autres, et c'était la plus grande partie, furent d'un sentiment opposé. Ils comptaient sur le secours promis par le roi de Naples, qui venait d'envoyer la feuille de route et le tableau représentant l'état complet de l'armée auxiliaire, avec l'assurance réitérée que les promesses de l'alliance du 25 septembre seraient fidèlement accomplies. Cependant le Pape fut averti confidentiellement qu'un traité de paix entre la république française et le roi de Naples avait été signé à Paris le 10 octobre, et que le courrier portant la ratification du roi avait passé à Rome du 19 au 20. Pie VI en parla à l'ambassadeur napolitain, qui, pendant plusieurs semaines, ne cessa de protester que cela était impossible, jusqu'au moment où, vers le commencement de l'année 1797, les journaux de Paris publièrent le traité du 10 octobre, par lequel le roi de Naples renonçait à l'alliance du Pape, que pendant deux mois depuis il n'avait cessé de pousser à la guerre par la promesse de son secours. Pie VI, se voyant ainsi trompé par le roi de Naples, eut recours à l'empereur d'Autriche, qui lui envoya deux généraux pour commander les troupes romaines. Bonaparte les battit, s'empara d'Ancône, et écrivit, le 20 janvier 1797, au cardinal Mattei : « Quoi qu'il puisse arriver, je vous prie, monsieur le cardinal, d'assurer Sa Sainteté qu'elle peut demeurer à Rome sans aucune inquiétude. Le Pape, premier mi-

[1] Baldassari, c. 2, p. 81-87.

nistre de la religion, peut espérer, à ce titre, protection pour lui et pour l'Église. Promettez même à tous les habitants de Rome qu'ils trouveront dans l'armée française des amis qui ne se réjouiront de la victoire qu'autant qu'elle pourra servir à améliorer le sort du peuple, et délivrer l'Italie du joug des étrangers. Je veillerai surtout à ce qu'il ne se fasse aucun changement dans la religion de nos pères. »

Malgré ces promesses de Napoléon, la plupart des cardinaux conseillèrent à Pie VI de quitter Rome et de se réfugier dans le royaume de Naples. Le départ fut fixé au 12 février. Dans la soirée du 11, Pie VI prenait les derniers arrangements pour le bien de Rome en son absence, lorsqu'arrive inopinément le père Fumé, supérieur général des Camaldules, avec cette commission : « Vous direz à Pie VI que Bonaparte n'est pas un Attila, et que quand il en serait un, le Pape devrait se souvenir qu'il est successeur de Léon. » Telles sont les paroles que le père Fumé rapportait lui avoir été adressées, prononcées par Bonaparte. Ce religieux était expressément chargé d'engager le Pape à ne pas s'éloigner de Rome, mais à envoyer ses plénipotentiaires pour traiter de la paix avec la France. Après avoir entendu ces nouvelles assurances de Napoléon, Pie VI contremanda son départ, et envoya quatre plénipotentiaires à Tolentino, où se conclut la paix avec la France. Le Pape perdait les trois légations, et devait payer en outre trente millions de francs ; mais on ne lui parla plus de révoquer ce qu'il avait fait contre le schisme de France, et sa souveraineté spirituelle demeura tout entière [1].

Il n'en était pas de même de sa souveraineté temporelle : c'étai toujours un objet de convoitise, de négociation, de partage éventuel entre la France, l'Espagne, Naples et l'Autriche, tout comme la Pologne entre la Prusse, l'Autriche et la Russie. Pendant que Pie VI faisait tous les sacrifices possibles pour satisfaire aux conditions si dures du traité de Tolentino, on lui annonça tout à coup l'envoi d'une ambassade solennelle par le roi d'Espagne, ou plutôt par un certain Godoy, dit prince de la Paix, qui gouvernait le roi et le royaume d'Espagne, comme un certain Irlandais Acton gouvernait le roi et le royaume de Naples. Cette ambassade se composait du cardinal Lorenzana, archevêque de Tolède, et grand-inquisiteur d'Espagne ; d'Antoine Despuig, archevêque de Séville, et de monseigneur Musquiz, archevêque de Séleucie, abbé de Saint-Ildefonse, et confesseur de la reine. Godoy les avait choisis pour les éloigner de Madrid et y être plus maître encore. Cette ambassade solennelle arriva à Rome

[1] Baldassari, c. 2.

dans la persuasion que tout y était terminé, que le Pape était dépouillé de tout son domaine temporel, et pour en obtenir, comme chef spirituel de l'Église, des libertés nationales qui missent les églises d'Espagne tout à fait sous la main du roi, ou plutôt de son favori, lequel, dans l'acte même où il nommait ces trois ambassadeurs, parlait de Pie VI d'une manière outrageante. Cependant les deux archevêques de Tolède et de Séville, qui restèrent auprès du Pape, se montreront d'une manière fort honorable : le troisième ambassadeur retourna dans peu à Madrid [1].

Au mois d'août de la même année 1797, arriva à Rome l'ambassadeur français Joseph Bonaparte, avec la ratification du traité de Tolentino par le directoire. La santé de Pie VI s'altérait sensiblement ; le 23 septembre il fut surpris d'une fièvre maligne, et l'on craignit beaucoup qu'il ne touchât à ses derniers moments. Joseph en ayant informé son frère Napoléon, celui-ci, dans une réponse du 27 du même mois, lui prescrivit : « Si le Pape venait à mourir, de mettre tout en œuvre pour empêcher qu'on n'en fît un autre, et pour susciter une révolution. » Le directoire écrivait au même, le 10 octobre : « Vous avez deux choses à faire : 1° empêcher le roi de Naples de venir à Rome ; 2° aider, bien loin de retenir, les bonnes dispositions de ceux qui penseraient qu'il est temps que le règne des Papes finisse, en un mot, encourager l'élan que le peuple de Rome paraît prendre vers la liberté. » Le 17 octobre, traité de Campo-Formio entre la France et l'Autriche, dont la dernière obtient pour sa part la république de Venise. Peu après, Pie VI reconnaît la république cisalpine ou de Milan. Le 19 novembre, le commandant français d'Ancône déclare cette ville république indépendante. Vers la mi-décembre, le général français Duphot arriva à Rome, pour en faire autant : il s'en vantait d'avance. Comme il devait épouser une sœur de Joseph Bonaparte, il prit son logement chez l'ambassadeur. Les conspirateurs voulurent célébrer le jour de son arrivée par un soulèvement ; mais le peuple fut sourd à leurs provocations. L'exécution du complot fut remise au 27 décembre. La police romaine, bien informée, dissipa les séditieux par la patrouille. Dans la matinée du 28, le cardinal secrétaire d'État alla trouver l'ambassadeur français, lui exposa ce qu'on savait des manœuvres révolutionnaires et les mesures que l'on était résolu d'y opposer. L'ambassadeur répondit qu'il était bien éloigné de favoriser de pareilles tentatives, et que c'était une chose juste d'opposer la force à tout acte de rébellion, quels que fussent les coupables.

Or, le même jour, vers les quatre heures après midi, une troupe

[1] Baldassari, c. 3.

de jeunes gens se porta au palais de l'ambassade; en même temps, un bon nombre de conjurés sortit de ce palais et du jardin y attenant. Quelques hommes de loi commencèrent, devant le drapeau républicain, à pérorer en faveur de la révolution. Les auditeurs qui n'étaient pas du complot s'éloignèrent tant qu'ils purent. Joseph Bonaparte considérait cette scène du haut de son balcon. Le général Duphot, à la tête des factieux, marchait vers le Tibre, en criant : Vive la liberté ! vive l'égalité ! vive la république française ! vive la république romaine ! Mais sa bande, au lieu de grossir, diminua sensiblement. Alors l'ambassadeur descendit dans la rue, et se mêla dans la foule. On dit que, voyant les Romains si éloignés de l'esprit révolutionnaire qu'on leur supposait, il engagea son futur beau-frère à renoncer à l'entreprise. Mais Duphot alla toujours en avant, le sabre à la main, suivi de ses partisans, armés la plupart de sabres et de pistolets, et criant : Vive la liberté ! Lorsqu'ils approchèrent de la porte de Septime, la garde qu'on y avait placée, sous le commandement du caporal Marinelli, ajusta ses fusils. Le caporal ordonna au rassemblement de se disperser ; mais les factieux doublèrent le pas. Le caporal leur cria de nouveau de s'arrêter et de mettre bas les armes ; mais Duphot, sans égard à ces avertissements, levait son sabre en disant : *Deux mots et la paix ! — Halte! à bas les armes !* cria une dernière fois le caporal. Et voyant que les révolutionnaires avançaient toujours, il commanda le feu. Le général, qui marchait à la tête, couvert d'une cuirasse en mailles de fer, fut frappé d'une balle à la gorge, et tomba raide mort. Les autres s'enfuirent vers le palais de l'ambassade, et l'ambassadeur fit comme eux. Le palais fut religieusement respecté par les troupes pontificales, quoiqu'on eût tiré sur elles des fenêtres.

La mort de Duphot, comme celle de Basseville, servit de prétexte aux Français pour s'emparer de Rome. Nous disons *prétexte*, car, quand ils furent les maîtres, ils ne songèrent pas seulement à faire une enquête pour trouver et punir les prétendus assassins. Le général Alexandre Berthier vint à Rome avec une armée formidable, vers la mi-février 1798, pour exiger une satisfaction éclatante, mais en effet pour y établir la république. Cependant dès le premier jour il écrivit à Napoléon, qui alors était en France : « Mon général, je suis arrivé depuis ce matin à Rome, je n'ai vu dans ce pays que la plus profonde consternation; quant à l'esprit de liberté, je n'en ai point trouvé la moindre trace. On m'a présenté un patriote qui m'a offert de mettre en liberté deux mille galériens. Je vous laisse à penser comment j'ai accueilli une pareille proposition [1]. »

[1] Baldassari, p. 187.

Les Français, moitié de force, moitié de gré, occupèrent le château Saint-Ange, ce qui répandit parmi le peuple de la ville et de la campagne une grande frayeur ; d'autant que depuis 1527, sac de Rome par le connétable de Bourbon, les Romains n'avaient point vu d'armée ennemie dans leurs murs, et avaient toujours joui des douceurs de la paix et de la tranquillité la plus parfaite. On aurait bien voulu effrayer aussi le Pape et lui faire qnitter sa capitale, afin d'y improviser plus facilement la république ; mais le Pontife octogénaire et infirme, résigné à la volonté de Dieu, demeura ferme à son poste, avec la plupart des cardinaux : quelques-uns, les plus exposés à la haine des Français, se retirèrent dans le royaume de Naples [1]. Il fallut donc républicaniser le peuple romain, en présence du vieux Pape. Voici comment la chose eut lieu.

Les Français entrèrent à Rome le 12 février 1798; le même jour, Pie VI se donna un conseil de ministres qui pussent leur être agréables ; en effet, dans le nombre, il y en eut deux ou trois qui le trahissaient, pour préparer l'inauguration de la république. Cette inauguration se fit le 15, par la plantation d'un arbre, le débit d'une harangue, la rédaction d'un *acte du peuple souverain*, imprimé d'avance et la proclamation des sept consuls; car il n'y en eut pas moins. Parmi les sept, se voyaient les deux ou trois conseillers traîtres du Pape. Les orateurs parlaient encore, lorsqu'on entendit sonner la cloche des églises ; aussitôt une grande partie des auditeurs se découvrit, et récita son *Angelus*. Les parrains de la république avaient choisi le 15 février pour sa naissance, parce que c'était le vingt-troisième anniversaire de l'élection de Pie VI. Les cardinaux assistaient à une messe solennelle au Vatican, pendant que la république se proclamait au Capitole. Le vieux Pontife dormait sa sieste après midi, lorsque le général Cervoni vint lui annoncer qu'il n'était plus souverain temporel. Comme il s'embarrassait dans son exorde, Pie VI l'interrompit par ces mots : « Allons, monsieur le général, exposez, sans tant de préambule, votre commission; nous sommes préparés à tout. » Cervoni reprit alors son discours, en affirmant que le culte catholique serait solennellement garanti, et que l'autorité spirituelle du chef visible de l'Église universelle demeurerait dans sa plénitude et intégrité; il paraissait vouloir s'étendre sur ce point. Le Pape l'interrompit de nouveau, et lui dit avec fermeté : « Monsieur, cette autorité nous a été donnée de Dieu, et nulle puissance humaine ne peut nous la ravir. Poursuivez. » Le général s'efforça de justifier ce qu'on avait fait quant au temporel;

[1] Baldassari, c. 3.

le Pape répondit article par article, montra par les faits avec quelle loyauté il s'était conduit en toutes choses, et congédia poliment le général. Le Pape devait avoir une garde de cinq cents hommes : dès le 16 février, elle fut licenciée subitement, et Pie VI fait prisonnier dans son palais. On voulut réduire le vieux Pontife à demander lui-même son éloignement de Rome ; on le lui conseilla nettement ; enfin, le 17 février, on l'invita formellement à se retirer en Toscane, avec menace, en cas de refus, de l'y conduire par la force armée. Il arrivait à Pie VI ce que Notre-Seigneur avait prédit à saint Pierre : « Quand vous étiez jeune, vous mettiez vous-même votre ceinture, et vous alliez où vous vouliez (en Allemagne) ; mais quand vous serez vieux, un autre vous ceindra et vous mènera où vous ne voudriez pas (en Toscane et en France). » Pie VI se soumit aux ordres du ciel, et choisit pour son séjour la ville de Florence. Il partit effectivement de Rome, le 20 février 1798, une heure avant le jour. Napoléon était alors en France, se disposant à partir pour l'Égypte.

A Rome, le général Berthier fut remplacé par le général Masséna. Pour savoir comment gouvernait la république et jusqu'où allait le pillage des églises et même des maisons particulières, sous le commandement du dernier, il suffit de lire la protestation suivante que les officiers français rédigèrent le 24 février dans l'église de Sainte-Marie de la Rotonde, et à laquelle ils ajoutèrent trois pages de signatures. « Les officiers de l'armée de Rome au général en chef. — Citoyen général, la marche rapide de l'armée d'Italie vers Rome, pour venger l'assassinat commis sur le général Duphot, est une preuve certaine de l'empressement de tous les Français à se sacrifier pour la liberté et le bonheur de la patrie. Mais ce qui se passe sous nos yeux est bien fait pour nous étonner. Des hommes, revêtus de fonctions publiques, se rendent dans les maisons les plus riches, et, sans autre formalité, enlèvent tout ce qu'ils trouvent. De pareils faits ne sauraient rester impunis ; ils crient vengeance, et déshonorent le nom français, qui maintenant, plus que jamais, est fait pour être respecté de tout l'univers. Oui, nous le jurons devant l'Éternel, dans le temple où nous sommes réunis, nous désapprouvons tout vol fait à Rome ou en d'autres lieux de l'État ecclésiastique ; nous détestons et méprisons les hommes vils qui s'en rendent coupables ; nous jurons, en outre, qu'à dater de ce jour, désormais nous ne serons plus les instruments des scélérats qui abusent de notre valeur et de notre courage... Nous demandons que l'officier et le soldat ne demeurent pas plus longtemps sans solde et privés de tout, tandis que les caisses sont remplies d'argent, et qu'une partie

de cet argent suffirait à payer tout ce qui leur est dû. Nous demandons de plus, que les objets enlevés sous divers prétextes dans les maisons particulières, et dans les églises appartenant à des nations avec lesquelles nous sommes en paix, soient restitués au plus tôt, et que ces édifices soient remis dans l'état où ils étaient avant notre entrée dans Rome. Enfin nous persistons à exiger vengeance des brigandages commis dans cette ville par des fonctionnaires prévaricateurs et des administrations dévastatrices et corrompues, plongées jour et nuit dans le luxe et la débauche. Citoyen général, vous avez en main l'autorité; vous pouvez châtier les auteurs de tous ces excès. Nous vous déclarons franchement que, si vous n'y mettez un frein, nous rejetons sur vous tout le déshonneur d'une pareille complicité. Nous voulons cependant croire que votre conduite ne mérite pas de reproche; les mesures que vous allez prendre pour l'avenir nous en donneront la preuve. Comme on pourrait dénaturer les principes que nous professons dans cette proclamation, nous vous avertissons que nous en adresserons une copie au directoire, que nous la ferons insérer dans tous les journaux de la république, et afficher à Rome dans les deux langues, afin que le peuple romain voie notre innocence à l'égard des délits commis; et si vous avez à cœur, citoyen général, d'obtenir notre estime, vous nous rendrez la plus prompte et la plus complète justice. *Salut et respect.* »

Masséna, pour dissiper la réunion des officiers, résolut d'éloigner de Rome une grande partie des troupes; mais l'armée pénétra ses vues et refusa d'obéir. Alors il résigna son commandement et partit. Né à Nice en Savoie, Masséna était un des plus grands généraux, mais aussi un des plus grands voleurs de l'armée française [1].

Le pape Pie VI, qui était dans sa quatre-vingt-unième année, fut conduit successivement à Sienne, à la Chartreuse de Florence, à Parme, à Turin, à Briançon en France, à Grenoble, et enfin à Valence, où il mourut le 29 août 1799. Le Pape n'entra point à Florence même. Le grand-duc de Toscane avait peur de déplaire aux Français; il craignait surtout l'affluence du peuple pour voir le vicaire de Jésus-Christ et recevoir sa bénédiction; il y eut donc ordre aux magistrats de ne lui rendre aucun honneur, et de le faire rester à Sienne. Le peuple pensait bien différemment du prince et de ses ministres. Dans la matinée du 25 février, lorsque le Pape eut quitté son dernier gîte devant Sienne, une grande multitude de tout rang, de tout âge et de toute condition, s'y porta pour

[1] Baldassari, 1re partie, c. 4.

satisfaire sa dévotion. Ces pieux fidèles, n'ayant pu baiser ses pieds, baisaient respectueusement le lit où il avait reposé; et ceux qui ne pouvaient arriver jusqu'au lit baisaient les murs de la chambre; ils faisaient aussi toucher aux murs et au lit leurs chapelets et leurs médailles. Les populations s'étaient montrées de même depuis Rome.

Le 1er juin 1798, Pie VI fut transféré de Sienne à la Chartreuse près de Florence. Une foule de peuple était accourue pour recevoir les bénédictions du Pontife. Tous paraissaient affligés de son départ, et faisaient des vœux pour sa conservation. Ce spectacle attendrissant se continua sur la route de Sienne à Florence. Pour empêcher le même concours à la Chartreuse, le gouvernement toscan ordonna que chacun eût à vaquer à ses propres affaires; il envoya à quelque distance de la ville des détachements de cavalerie, qui devaient fermer le passage à tous ceux qui se présenteraient pour aller au-devant du Pape. On avait aussi placé des gardes au monastère, qui ne laissaient entrer personne. Les cardinaux, exilés des États romains, n'obtenaient point la permission de demeurer auprès du Pape, ni à Sienne, ni à la Chartreuse. Du 1er juin 1797 au 28 mars 1799, dans l'espace de dix mois que le successeur de saint Pierre demeura à une bonne demi-lieue de Florence, l'archevêque de cette ville n'alla le voir que deux fois, et le grand-duc une seule. Un prince mahométan lui témoigna plus d'égards. Le bey de Tunis écrivit à Pie VI une lettre fort respectueuse, où il se déclarait le protecteur de la mission catholique établie dans ses États, accompagnant sa lettre d'un calice d'argent pris sur un vaisseau français. Plus tard, donnant audience à des ambassadeurs napolitains, le bey se fit apporter une belle cassette d'acajou fermée à clef, qui en contenait une autre petite en argent, où se conservait la réponse de Pie VI, datée de la Chartreuse de Florence. Il la prit de sa main et la montra aux officiers de l'ambassade, en leur disant : « Voici la réponse que me fit le Pape, lorsque je lui adressai une lettre avec un calice qui avait été pris longtemps auparavant sur un vaisseau français. J'ai cru qu'il convenait de la faire garder en ce lieu (près de la chapelle catholique), comme une chose sacrée et digne du respect de tous les Chrétiens [1]. »

Pie VI, dépouillé de tout, vivait des secours que lui ménageait la divine Providence. L'archevêque de Séville, monseigneur Despuig, fut le premier à lui donner des preuves de son généreux dévouement. Il fut imité par l'archevêque de Valence, qui, ne se réservant qu'une

[1] Baldassari, 2e partie, c. 3.

très-petite partie de ses revenus, mit le reste à la disposition du Saint-Père. De plus, ce prélat ordonna, dans le même but, une collecte qui produisit une somme considérable, laquelle fut déposée chez les banquiers de Madrid. Mais le gouvernement espagnol, qui en fut instruit, ne voulut pas qu'une si grande quantité d'argent sortît à la fois du royaume. Il permit seulement qu'on fît passer tous les mois, par l'entremise du cardinal Lorenzana, qui suivait le Pape, comme envoyé d'Espagne, ce qui était nécessaire pour l'entretien du Pontife et des personnes qui se trouvaient auprès de lui. On pria alors l'archevêque de Séville de suspendre les sacrifices qu'il s'imposait. Plusieurs personnages, ecclésiastiques ou séculiers, offrirent avec empressement leur fortune pour secourir le Saint-Père dans son dénûment. De fortes sommes furent mises entre les mains des nonces apostoliques pour être envoyées à Sa Sainteté. Le Pape les accepta, en témoignant le désir qu'elles fussent appliquées aux nonces, qui, depuis la cessation des subsides fournis par la chambre apostolique, ne savaient comment pourvoir à leurs propres besoins. Il fit parvenir des remercîments pleins d'affection à tous ceux qui avaient manifesté le même zèle pour sa personne, et leur dit qu'il se réservait d'en user lorsque la nécessité l'y contraindrait. On reçut un jour un secours d'argent assez singulièrement adressé. C'était une somme de six mille francs avec cette indication : *Une douzaine de chemises.*

Entre tous les maux faits à Rome par la révolution, il faut compter l'envahissement par les républicains des biens et des revenus de la Propagation de la Foi, qui distribuait tous les ans beaucoup d'argent pour les missions et les colléges destinés à soutenir et à propager la vraie religion. Ces ressources venant à manquer à ces établissements, il ne pouvait qu'en résulter un grand dommage pour la religion, si l'on ne trouvait promptement un moyen d'y suppléer. On n'attendit pas longtemps. Une personne pieuse et riche d'Espagne, qui voulut rester inconnue, donna une somme égale à ce que la congrégation de la Propagande dépensait chaque année pour l'entretien des missions et des colléges confiés à sa sollicitude. Cette nouvelle fit éprouver à Pie VI une joie et une consolation inexprimables. Il remercia Dieu, qui accordait ainsi sa protection à son Église désolée. Il fut pourvu d'une autre manière à la conservation d'un collége catholique en Suède, que son extrême pauvreté menaçait d'une ruine prochaine. Pie VI exhorta, par un bref, le souverain protestant de cette contrée à étendre sa royale munificence sur ce pieux établissement. Gustave IV, qui régnait alors dans sa contrée, déférant avec empressement aux recommandations du Pape captif, fournit des secours suffisants, et le collége put continuer d'exister.

Le roi et la reine de Sardaigne, Charles-Emmanuel et Marie-Clotilde, dépouillés de leurs États de terre ferme par la république française, passaient par Florence pour se rendre dans leur île. Pleins de religion l'un et l'autre, ils demandèrent et obtinrent de présenter leurs hommages au successeur de saint Pierre. Ils arrivèrent à la Chartreuse le 12 janvier 1799. Lorsque Pie VI apprit qu'ils approchaient, non-seulement il se leva de son siége, mais il voulut même aller au-devant d'eux. A peine put-il faire quelques pas, soutenu par deux de ses serviteurs. Il était à l'entrée de sa chambre lorsque le prince et la princesse se présentèrent. La reine se jeta la première à genoux en s'écriant : « Ah ! bénissons nos disgrâces qui nous ont amenés aux pieds du vicaire de Jésus-Christ. » Le roi, également agenouillé, ajouta : « Oui, béni soit Dieu, qui, au milieu de nos épreuves, nous donne la consolation de jouir de la présence du chef visible de l'Église, du suprême pasteur des fidèles. » Et en disant ces paroles, ils baisaient tous deux, à plusieurs reprises, les pieds du Pontife. Pie VI, visiblement ému, les yeux abaissés sur ces augustes personnages, les priait de se relever et d'entrer dans son appartement. Ils voulurent absolument que le Pape les précédât, et ne prirent place que lorsqu'ils le virent assis. Un tel spectacle toucha les assistants jusqu'aux larmes, et il fit une telle impression sur le commissaire français, qu'on le vit comme hors de lui-même. Après s'être entretenus une demi-heure, le roi et la reine prirent congé du Pape, en lui renouvelant les témoignages de leur dévouement. Comme ils se retiraient, le prieur de la Chartreuse les invita à visiter ce magnifique édifice; mais Charles-Emmanuel répondit : « Nous ne sommes point venus pour considérer votre monastère, mais pour présenter nos hommages au souverain Pontife : nos désirs sont pleinement satisfaits. » Et, se tournant vers Marie-Clotilde : « Que vous en semble? » lui dit-il. « Je ne puis, reprit la princesse, qu'approuver le sentiment qui vous anime : quant à moi, je viens d'obtenir ce qui était depuis longtemps l'objet de mes vœux, je n'ai plus rien à désirer. » Cette bonne reine, Marie-Clotilde de France, était une sœur du roi Louis XVI : depuis sa mort, elle a été déclarée vénérable.

Cependant, depuis que les Français s'étaient si grièvement oubliés envers le chef de l'Église, leurs armes ne prospéraient plus. Ils furent chassés un moment de Rome par le roi de Naples, qu'ils chassèrent ensuite de son royaume : le cardinal Ruffo, à la tête des peuples de la Calabre, l'y fit rentrer, après en avoir chassé les Français. Mais les Napolitains voulaient un gouvernement populaire; il y eut des réactions sanglantes. Dans la haute Italie, les Français, sous le commandement de l'Alsacien Scherer, successeur de Bonaparte, qui l'avait

remplacé lui-même en 1797, furent battus par les Autrichiens et les Russes de Souvarow. Le directoire de la république française, craignant de voir tomber le Pape entre les mains des Autrichiens et des Russes, ordonna de le déporter en Sardaigne : l'ordre était signé par un évêque apostat, Talleyrand. Cependant, comme tout le monde reconnaissait l'impossibilité de lui faire faire ce voyage sans l'exposer à une mort évidente, on le transféra seulement de Florence à Parme, le 28 mars 1799. Le Saint-Père était si infirme, qu'on avait la plus grande peine du monde pour l'introduire dans la voiture et pour l'en faire sortir. Comme l'armée française était obligée de battre en retraite, le voyage de Florence à Parme fut très-pénible pour le vieux Pontife : car, inopinément, il fallait avancer, reculer, le jour, la nuit, par des pluies à verse. A Parme, sa santé s'améliora d'une manière sensible. Il y eut la consolation de s'entretenir avec l'évêque de cette ville, monseigneur Turchi, l'un des prélats les plus illustres d'Italie par sa piété, sa sagesse et son éloquence. Le 14 avril, le Pape, alors très-malade, fut transféré de Parme à Turin. Le duc de Parme fournit aux Français une troupe de soldats pour servir de satellites. On en fut très-étonné. Joseph Pignatelli, Jésuite célèbre par ses vertus et sa haute piété, ne craignit pas d'aller trouver le duc et de lui reprocher avec douceur la conduite peu honorable de son gouvernement. Le duc ayant cherché à justifier les mesures qu'on avait prises, en rappelant les menaces qu'avaient faites les Français d'envahir sa principauté, et les désastres qui eussent été la suite d'un pareil événement, Pignatelli répondit aussitôt : « Altesse Royale, les Juifs employèrent le même argument quand ils délibérèrent sur le parti qu'ils devaient prendre à l'égard de Jésus-Christ. Ils disaient : Les Romains viendront et détruiront notre ville et notre nation. Que Votre Altesse Royale me permette encore de lui citer le commentaire que saint Augustin nous a laissé de ces paroles : Ils craignirent de perdre leur puissance et ne pensèrent point à la vie éternelle, et ils perdirent ainsi l'une et l'autre. » Le duc Ferdinand de Parme était un prince pieux ; mais la piété n'est pas toujours accompagnée de la fermeté d'âme qui lui serait quelquefois nécessaire [1].

Pie VI arriva à Turin dans la nuit du 24 au 25 avril, mais si mourant, que plusieurs fois on le crut mort. A peine l'eut-on porté dans un lit, qu'un Piémontais, ancien avocat, se présenta comme major de la place et lui adressa ce compliment : « Citoyen Pape, je m'estime heureux de pouvoir vous offrir l'assurance de la considération et du respect qu'a pour votre personne le géné-

[1] Baldassari, 2e partie, c. 4.

ral Grouchy, commandant à Turin. Toutefois, il vous invite par mon organe à partir demain avant le jour, pour vous rendre à Grenoble. Ainsi l'a décrété le directoire de la république française. » Pie VI était trop malade pour répondre, peut-être même pour entendre. On le fit néanmoins partir dans la nuit du 25 au 26 Sur la route demeurait le pieux et savant cardinal Gerdil, qui désirait extrêmement voir le Pape, ainsi que le Pape le cardinal : on leur refusa cette consolation. A Suze, le commandant déclara que le Saint-Père ne devait point aller à Grenoble, mais à Briançon, forteresse au milieu des Alpes. Il fallut prendre d'autres arrangements. Le voyage allait par le mont Cenis, les voitures ne pouvaient plus servir à cause des neiges et des glaces : on loua des mulets. Le Saint-Père était porté dans une chaise. Au haut du mont Genèvre, les compagnons du Pape eurent peur. Ils voyaient l'horizon de la France révolutionnaire, de cette France qui jusqu'alors ne s'était fait connaître en Italie que par la guerre, le brigandage et l'impiété : ils eurent d'autant plus de peur et de regret, que de Parme aux Alpes les populations italiennes avaient témoigné plus de dévotion pour le Saint-Père. A un quart d'heure de Briançon, cette peur fut à son comble. Ils aperçurent une troupe d'hommes armés qui venaient à eux, tambour battant : à leur mise et à leur tournure, on les eût plutôt pris pour une troupe de brigands que pour une compagnie de soldats. Une telle députation fit tressaillir d'effroi les ecclésiastiques romains ; le Saint-Père lui-même en parut tout troublé. Cependant c'était une garde d'honneur, qui rendit à Pie VI les honneurs militaires et se rangea derrière lui. A la première porte de Briançon, Pie VI fut reçu par le commandant de place et quelques officiers de l'état-major, qui tous le saluèrent. Il fut aussi accueilli par le peuple avec respect ; plusieurs même, en voyant le visage auguste de Pie VI, paraissaient attendris et ne pouvaient retenir leurs larmes ; quelques-uns poussèrent le zèle jusqu'à vouloir sonner les cloches, et ils l'auraient fait, si le curé de l'église constitutionnelle ne se fût empressé de fermer l'église. Personne d'ailleurs, dit l'abbé Baldassari, qui était de ce voyage, ne se permit la plus légère insulte, ce qui contribua beaucoup à nous remettre de l'espèce de saisissement que nous avions éprouvé en arrivant sur le territoire français. Mais nous prîmes encore plus de confiance lorsque nous vîmes le commandant de place inviter à sa table les deux prélats et les autres ecclésiastiques de la suite du Pape. Nous y trouvâmes les officiers qui nous avaient accueillis à l'entrée de la ville, plusieurs officiers piémontais de notre escorte et quelques employés. Il n'y avait point de dames, et la conversation fut toujours décente et réservée.

Le commandant de Briançon, chez lequel fut logé le Pape, au premier étage, était d'un caractère doux et modéré. Sa femme, qui était pieuse, descendait chaque matin dans l'appartement du Pape pour y entendre la sainte messe. Les habitants de la ville, malgré le curé schismatique qu'ils suivaient par ignorance, avaient un grand respect pour le Pape et pour les personnes de sa suite, qu'ils ne manquaient jamais de saluer. Ils désiraient beaucoup voir le Saint-Père, et, ne pouvant pénétrer dans son appartement, ils se réunissaient sous les fenêtres de l'auguste captif, dans l'espérance que peut-être il pourrait se montrer. Mais un commissaire républicain, homme sans foi ni morale, mettait tout en œuvre pour contrarier ces bonnes dispositions du commandant et du peuple.

Cependant les Autrichiens et les Russes, qui étaient entrés à Milan, menaçaient le Piémont. Des révolutionnaires d'Italie se réfugiaient à Briançon : bientôt on apprit que les Austro-Russes s'étaient avancés jusqu'à Suze, et on lut dans une gazette de Paris que Souvarow, général en chef des impériaux, avait ordre de tout tenter pour délivrer le Pape. Ordre arrive alors de faire partir au plus tôt Pie VI pour Grenoble, ou du moins les personnes qui n'étaient pas absolument nécessaires à son service personnel. Celles-ci partirent le 8 juin, le Pape devant les suivre quelque temps après. L'abbé Baldassari, qui était de la première caravane, en parle ainsi :

« Nous passâmes la première nuit à Embrun, où nous descendîmes à l'auberge. Le bruit s'étant répandu que des ecclésiastiques de la suite du Pape étaient arrivés, il accourut en un instant une foule de peuple empressé de nous voir. Mais les officiers mirent des soldats à la porte de l'auberge pour en défendre l'entrée. L'aubergiste nous accueillit d'un air affable, et s'entretint quelque temps avec nous. Au moment où nous allions nous lever de table, on nous annonça que le conseil municipal venait nous complimenter. Nous le reçûmes aussitôt ; et celui qui en était le chef, après beaucoup de choses polies et obligeantes, nous dit que la municipalité avait décidé que nous logerions chez les familles les plus aisées de la ville. Monseigneur Spina, archevêque de Corinthe, répondant pour nous tous, remercia la municipalité de ses attentions bienveillantes ; mais il lui fit entendre que, pour ne pas être à charge aux citoyens, nous désirions rester dans l'auberge où nous étions réunis ; d'autant plus que l'hôte, qui s'était montré fort civil, avait été averti de préparer les chambres nécessaires, et s'en occupait peut-être en ce moment même. « Vous ne me reconnaissez donc pas ? » dit alors l'officier municipal, lequel était l'aubergiste lui-même, qui avait déposé ses habits ordinaires pour revêtir les insignes de sa dignité. Il ajouta qu'il préférait notre

commodité à son intérêt, et que nous devions nous conformer aux mesures arrêtées, parce que les familles qui devaient nous recevoir avaient été prévenues. Chacun de nous fut donc conduit à la maison qui lui avait été assignée. Nous fûmes accueillis avec des témoignages de joie et de respect qui nous étonnèrent. Nous vîmes avec consolation combien la foi s'était conservée vive et pure, surtout parmi les dames. Ces religieuses familles appartenaient à l'ancienne noblesse. Elles avaient employé les sollicitations, et même les présents, pour obtenir l'honneur, ainsi qu'elles s'exprimaient, de loger quelqu'un des ecclésiastiques enlevés au Pape. Le lendemain, plusieurs dames, amies ou parentes de la maîtresse de la maison, se trouvèrent au repas qui nous fut offert avant notre départ ; et quand nous prîmes congé de la compagnie, ces vertueuses dames se mirent toutes à genoux pour recevoir notre bénédiction, en nous suppliant de nous souvenir d'elles et de la France dans nos prières. En vain nous leur représentions que nous ne méritions pas ces marques de vénération; elles nous répondaient que l'honneur d'appartenir au vicaire de Jésus-Christ persécuté, et de partager ses épreuves, nous rendait dignes des plus grands respects.

« Nous arrivâmes le 9 à Gap, chef-lieu du département des Hautes-Alpes, et nous y trouvâmes la même hospitalité et les mêmes prévenances qu'à Embrun. Le 11, nous atteignîmes Vizille, dont le château était alors tenu en loyer par des Genevois, et renfermait une manufacture de toiles peintes, qui occupait la plus grande partie des habitants de Vizille. Il n'y avait, dans tout l'endroit, qu'une petite auberge, où à peine nous fûmes entrés, que les Genevois vinrent nous prier de vouloir bien profiter de leur vaste habitation ; et leurs instances furent si pressantes, que les prélats jugèrent à propos d'y envoyer l'abbé Marotti, le père Jean Pie de Plaisance et moi. On répondit donc qu'après le souper, une partie d'entre nous se transporterait au château. Nous eussions été autant de cardinaux, qu'on n'aurait pu nous accueillir d'une manière plus honorable. Deux hommes avec des flambeaux vinrent nous chercher à l'auberge. Au pied de l'escalier du château étaient deux estafiers avec des torches, et dans la salle, la maîtresse de la maison et sa fille nous attendaient tenant chacune deux chandeliers d'argent. Ces Genevois, tout protestants qu'ils étaient, ne pouvaient s'empêcher de blâmer hautement les procédés odieux du gouvernement français envers le Pape et les personnes qui lui appartenaient. »

A Grenoble, l'empressement du peuple était le même; mais les agents républicains faisaient tout ce qu'ils pouvaient pour en empêcher la manifestation. Les ecclésiastiques romains furent consignés

dans leur auberge, comme dans une prison, sans pouvoir sortir un seul instant, ni recevoir personne du dehors; ils craignaient même de s'approcher des fenêtres, de peur d'attirer les regards des personnes qui se réunissaient dans la rue et dans les maisons voisines pour les voir, et de s'exposer peut-être à quelques nouvelles rigueurs de la part des républicains. Ce qui les étonnait surtout, c'était la politesse des servantes de l'auberge. Nous admirions leur maintien modeste, et, remarquant que les figures changeaient d'un jour à l'autre, nous ne pouvions comprendre comment il se trouvait, dans une si petite auberge, tant de personnes dont les manières étaient si distinguées. Mais le mystère ne tarda point à s'éclaircir. Un jour, une de ces femmes de service se tenait immobile à un bout de la table, une serviette et un plat à la main : tantôt elle levait les yeux vers le ciel, tantôt les tournait vers nous, et tantôt les abaissait vers la terre. Un des officiers préposés à notre garde, qui s'en aperçut, lui demanda si elle était préoccupée de quelque grande affaire. « Comme je révère dans le Pape, répondit-elle avec vivacité, le vicaire de Jésus-Christ, je regarde ces messieurs comme les successeurs des disciples du même Jésus-Christ notre Sauveur. » Puis élevant la voix : « Jusques à quand, ajouta-t-elle, sera-t-il au pouvoir des impies d'opprimer la justice et l'innocence ? Qu'on cesse donc d'appeler notre siècle le siècle des lumières, et de vanter notre pays comme celui où les droits de l'homme sont le mieux garantis, puisqu'on ne cesse d'y fouler si manifestement aux pieds les droits sacrés de la nature et de l'humanité. » L'officier fut un peu étourdi de cette réponse de la servante ; mais comme elle continua sur le même ton, il lui répondit que ce n'était point à elle à juger de ces choses, et lui ordonna de sortir de la chambre. Quand il eut repris sa bonne humeur, il fut assez franc pour nous dire que les paroles de cette personne, quoique très-imprudentes, n'étaient pas tout à fait dénuées de fondement. Or, cette servante d'auberge était une noble dame, d'une des premières familles du Dauphiné, et ancienne religieuse. On sut alors que les principales dames de Grenoble, pour parvenir jusqu'aux ecclésiastiques romains, malgré la consigne, se déguisaient, et que, se chargeant de légumes, de fruits et autres choses semblables, elles s'introduisaient adroitement dans l'auberge, où non-seulement elles faisaient cadeau à l'aubergiste de toutes leurs marchandises, mais donnaient encore de l'argent pour assister aux repas des prêtres captifs comme femmes de service. Tous les jours trois ou quatre de ces dames remplissaient cet office avec toutes les attentions d'une politesse peu commune [1].

[1] Baldassari, 2e partie, c. 6.

Sur les entrefaites, par les soins du chevalier de Labrador, envoyé d'Espagne, lequel se fit un honneur infini par sa généreuse conduite en ces circonstances, on envoya de Grenoble des voitures, avec un médecin expérimenté et religieux, nommé Duchadoz, pour amener le Pape de Briançon, si cela était possible. Ils le rencontrèrent à Gap : le commissaire républicain de Briançon avait exigé qu'il partît le 27 juin, mort ou vif. A quoi le commissaire de Briançon et celui de Gap veillaient le plus, c'est à empêcher les populations des villes et des campagnes de témoigner leur vénération pour le vicaire de Jésus-Christ. Quelle fut cette dévotion populaire, on en peut juger par deux témoignages. On lisait dans le *Courrier universel* du 30 thermidor an VII, sur le voyage du Pape : « L'esprit de religion qui subsiste en France s'est montré avec éclat dans les lieux où a passé le souverain Pontife. Depuis Grenoble jusqu'à Briançon, tous les habitants des campagnes, et ceux mêmes des villes, accouraient en foule sur son passage. Il est vrai qu'une partie était poussée par la curiosité, qui pourtant se changeait bientôt en vénération. Mais le plus grand nombre venaient par un sentiment de religion. A la vue du Pape, tous se tenaient en silence ; silence majestueux, qui cédait de temps en temps à des expressions de respect et d'enthousiasme. Les personnes pieuses ne pouvaient s'empêcher de demander au pontife sa bénédiction. Cette foule religieuse a entouré Pie VI, et a suivi sa voiture jusqu'à Grenoble. » A quoi l'abbé Baldassari ajoute : « Nous pouvons affirmer, d'après le témoignage de ceux qui accompagnèrent Pie VI depuis le 27 juin jusqu'au 6 juillet, que le journal n'a rien exagéré. Ces nouvelles ne nous surprirent point, nous qui avions été sur la même route l'objet de tant de démonstrations respectueuses ; nous qui avions vu des mères faire toucher le front de leurs enfants à notre voiture, lorsque l'intolérance de nos gardiens ne nous permettait pas de les bénir. Si l'honneur seul d'appartenir au Saint-Père inspirait pour nous à ces bons fidèles de tels sentiments de vénération, quelle foi vive et quels élans de ferveur ne devait pas exciter en eux la vue même du vicaire de Jésus-Christ [1] ! »

Il y avait alors à Grenoble une noble et vertueuse dame, nommée la marquise de Vaux. Elle occupait un très-bel hôtel, où elle désirait ardemment recevoir le souverain Pontife. Elle fit tant de démarches et sollicita si bien, qu'elle vit enfin ses vœux exaucés. Elle n'épargna ni soins ni dépenses pour apprêter l'appartement qu'elle destinait à Pie VI. Le 6 juillet, dès le matin, le commandant de place posta

[1] Baldassari, 2e partie, c. 6, p. 497.

bon nombre de soldats à la porte de l'hôtel, pour empêcher le peuple d'y entrer. Mais la multitude se porta hors de la ville au-devant du Pape. Elle l'accueillit avec toutes les marques d'un respect sincère, et plusieurs demandèrent à haute voix la bénédiction apostolique. Quelques administrateurs du département étaient aussi sortis de la ville pour observer comment les choses se passaient. Lorsqu'ils virent le Pape suivi de cette foule immense, ils en furent alarmés ; ils se réunirent dans la ville, restèrent près de la porte ; et aussitôt que le Pape et sa suite furent entrés, ils ordonnèrent de la fermer. Mais s'ils arrêtèrent la multitude réunie hors de la ville, ils ne purent empêcher celle, non moins nombreuse, qui remplit en un moment les rues par où passait le Saint-Père. Lorsque les voitures entrèrent dans la cour du palais, un grand nombre de personnes s'y précipitèrent malgré la résistance des gardes ; et le commissaire du département crut ne pouvoir contenir ce torrent qu'en faisant fermer les portes de l'hôtel. Madame de Vaux, qui était en haut de l'escalier pour accueillir le Saint-Père, fut saisie d'une émotion extraordinaire lorsqu'elle le vit si près ; elle disait : « Non, je ne suis pas digne de recevoir dans ma maison le vicaire de Jésus-Christ. Que pourrai-je faire pour reconnaître l'inestimable faveur que Dieu daigne m'accorder ? » Pie VI, entendant ces paroles si pleines de foi, regarda avec bonté celle qui venait de les prononcer ; mais cette dame, comme accablée par la vivacité de ses sentiments, s'évanouit. Quand on eut placé le Saint-Père dans son fauteuil, ajoute l'abbé Baldassari, nous nous prosternâmes tous à ses pieds. Dans tout le cours de notre voyage en France et en Italie, nous ne l'avions jamais vu aussi bien portant que le jour de son arrivée à grenoble. Il demanda quelle était cette dame qu'il avait trouvée sur l'escalier ; et comme on lui répondit que c'était la maîtresse de la maison, et qu'elle était très-recommandable par sa vertu et par sa piété, il dit qu'il la verrait avec plaisir. Madame de Vaux, qui était revenue à elle, fut introduite, et, s'étant prosternée, elle baisait affectueusement les pieds du Pontife. Elle voulut parler, mais sa voix était étouffée par ses sanglots et par des pleurs abondants. Pie VI répondit à ce langage si expressif par des paroles pleines de reconnaissance.

Au dehors, la foule s'était prodigieusement accrue. Les fenêtres, les balcons, les toits des maisons voisines et les rues qui conduisaient à l'hôtel de Vaux étaient remplis de monde. A cette vue, le commissaire du département demeura stupéfait, et il se mit à fermer les rideaux dans toutes les chambres. Cette mesure ridicule ne servit qu'à mécontenter le peuple, qui se mit de son côté à crier : A bas le commissaire ! Nous voulons voir le Pape ! Ces paroles, pro-

férées d'abord par quelques individus, devinrent bientôt une clameur générale. Des personnes prudentes qui se trouvaient dans l'hôtel, craignant pour la tranquillité publique, conseillèrent au commissaire de satisfaire le désir du peuple, en permettant que le Pape fût montré quelques instants à un balcon. Le commissaire, après avoir déclamé contre le fanatisme et les incurables préjugés du peuple, se rendit à ce conseil ; et Pie VI, dans son costume de voyage, c'est-à-dire en simarre blanche et en manteau rouge, fut porté à un balcon. Le commissaire, le chapeau sur la tête, se tenait à côté de lui. Aussitôt que le Pape parut, tout le monde se découvrit et cria : Vive le Saint-Père ! vive le Saint-Père ! Ceux qui, trop pressés, ne pouvaient se mettre à genoux, inclinaient profondément la tête, et de tous côtés on demandait la bénédiction. On criait aussi : A bas le chapeau ! A bas le commissaire ! Les applaudissements, les cris, les soupirs qui se faisaient entendre sur tous les points occupés par cette multitude avaient véritablement quelque chose d'imposant [1].

Le Pape fut transféré de Grenoble à Valence. On le mit en route le 10 juillet. En sortant de la première de ces villes, il s'arrêta près d'une prison et donna trois fois sa bénédiction aux détenus : c'était un grand nombre d'ecclésiastiques fidèles, emprisonnés là pour leur attachement à l'Église romaine. Il y avait beaucoup de monde dans les rues de Grenoble pour voir le départ du Pape ; mais la foule était sur la route, hors des portes de la ville. Aussi Pie VI, à mesure qu'il avança, recueillit-il des marques nombreuses de vénération. A Tullins, des dames obtinrent, en donnant de l'argent aux gardes, d'orner de fleurs l'intérieur de la voiture du Saint-Père, et suspendirent au-dessus de sa tête une couronne de roses avec une colombe au milieu. Lorsque Pie VI vit ces fleurs, il fit signe de les ôter. Le peuple alors accourut, et se pressa autour de la voiture pour recueillir ces fleurs; et ceux qui purent en avoir les emportaient précieusement et les baisaient avec dévotion. Les habitants de Saint-Marcellin ne montrèrent pas moins de zèle pour honorer le Père commun des fidèles. En approchant de Romans, on se trouva entouré d'une si grande multitude, qu'eu égard à la population il ne s'était peut-être rien vu de pareil en Italie ni en France. Tout ce peuple paraissait animé d'un saint enthousiasme. De toutes parts on demandait au Saint-Père sa bénédiction apostolique, et chacun s'efforçait de voir et de contempler de son mieux cette figure si auguste et si vénérable. Près de la ville, où la foule allait toujours croissant, se trou-

[1] Baldassari, 2e partie, c. 6.

vèrent quelques membres de l'administration municipale. Dans la ville même, les balcons et les fenêtres étaient remplis de monde habillé comme aux jours de fête; et en avant de la voiture du Pape on voyait une troupe de jeunes filles vêtues de blanc, portant de jolis paniers pleins de fleurs, dont elles jonchaient le chemin jusqu'à la maison où descendit Sa Sainteté. Cette maison, une des plus belles et des plus commodes de la ville, appartenait à un riche bourgeois, homme affable et poli, mais qui passait pour n'avoir point de religion. Il s'offrit lui-même à recevoir le Pape, pour éviter, disait-il, les inconvénients qui étaient à craindre s'il logeait chez quelque *fanatique*. Il permit cependant à une vertueuse dame d'arranger les appartements d'une manière convenable. Il alla au-devant de Pie VI par politesse. Il fut présent à la longue et pénible opération nécessaire pour le tirer hors de la voiture : il le vit languissant entre les bras de ses serviteurs, qui le transportaient dans la maison ; il considéra ce visage auguste, en admira le calme et la sérénité. Il n'en fallut pas davantage pour le changer du tout au tout. Il fut non-seulement touché, ému, mais, reconnaissant dans celui qu'il recevait le vicaire même de Jésus-Christ, il tomba tout à coup à genoux, lui baisa les pieds, implora humblement sa bénédiction, fit ensuite sa confession à un prêtre catholique et mena désormais une vie chrétienne. Il y eut beaucoup d'autres conversions semblables, même parmi les prêtres jureurs. Les habitants de Valence sortirent au-devant du Pape, et ce fut la seule fois qu'il leur fut donné de le voir, durant les quarante jours qu'il demeura au milieu d'eux. Il fut en arrivant conduit au palais qui lui était destiné ; les portes en furent aussitôt fermées, de manière que personne ne pût y pénétrer. C'était le 14 juillet 1799.

Le 22 du même mois, un prêtre apostat, président du Directoire, le ci-devant abbé Sieyès, décréta que Pie VI, qu'il appelait *le ci-devant Pape*, fût transféré de Valence à Dijon. Mais la chose fut reconnue impossible. Et de fait, le vénérable Pontife mourut à Valence, de la mort des justes, le 29 août 1799, dans la quatre-vingt-unième année de son âge, et après vingt-quatre ans six mois et quatorze jours de pontificat. Son corps fut embaumé et mis dans un cercueil de plomb.

Vers le commencement d'octobre, les ecclésiastiques de la suite du Pape se promenaient le long des murs de la citadelle de Valence, à une petite distance de la route de Lyon. Passait une berline à deux places. Le principal voyageur leur envoya dire que, s'ils voulaient prendre la peine de se rapprocher de la route, il les verrait avec plaisir. En même temps il fit arrêter sa voiture; et lorsque nous nous

présentâmes, dit l'abbé Baldassari, il nous reçut d'un air gracieux et riant, et nous demanda aussitôt des nouvelles du Pape. Apprenant qu'il était mort le 29 août : J'en suis fâché, dit-il. Puis il ajouta : Et vous, que pensez-vous faire? Nous lui répondîmes que nous désirions beaucoup retourner en Italie, mais que, malgré toutes nos instances, nous n'avions pu obtenir de passe-ports. Il est juste, reprit-il, il est juste que vous retourniez dans les lieux où votre religion s'exerce en liberté. Mais le corps du Pape, que voulez-vous en faire? Nous lui dîmes que nous avions jusqu'alors inutilement sollicité du Directoire la permission de le transporter en Italie pour l'inhumer suivant les intentions qu'avait manifestées le feu Pape. Le voyageur répondit qu'il ne voyait à cela aucune difficulté. Il voulut savoir nos noms à tous, et demanda des nouvelles du cardinal Mattéi, du duc Braschi et de monseigneur Caleppi. Il lui fut répondu que nous étions sans aucun renseignement sur ces personnages, qu'il ne nous avait pas même été accordé de correspondre avec nos familles. Cela est trop fort, dit alors le voyageur. Voyant qu'il se montrait si humain et si poli, on le pria de vouloir bien, lorsqu'il serait à Paris, aider de son crédit les demandes qu'on y avait adressées. Il promit de le faire et continua sa route [1].

Ce voyageur était Napoléon Bonaparte, qui revenait de l'Égypte et allait à Paris changer le gouvernement de la France et la situation de l'Europe. Il revenait de l'Égypte et de la Syrie, champ de bataille des anciennes croisades; champ de bataille des anciens conquérants, Sésostris, Nabuchodonosor, Cyrus, Alexandre, César, Mahomet; pays des prophètes et des apôtres, qui ont écrit d'avance l'histoire, l'ensemble et la suite de ces grandes révolutions jusqu'à la fin du monde. Il avait livré bataille au pied des Pyramides, bâties par ces mêmes enfants d'Israël que nous avons vus, délivrés de la servitude des Pharaons, traverser la mer Rouge, recevoir leur constitution politique au pied du Sinaï, occuper le pays de Chanaan, se briser ensuite comme nation, disperser partout ses débris vivants, après qu'est sorti d'eux un Dieu crucifié, le Christ, qui étend son empire spirituel sur toutes les nations, et dont le deux cent cinquante-troisième vicaire, Pie VI, vient de mourir exilé à Valence dans les Gaules; exilé par la philosophie incrédule, mais révéré de la multitude des peuples, et même des princes musulmans : Pie VI, dont le successeur va être élu tranquillement, au milieu des révolutions et des guerres, et retourner pacifiquement à Rome; Rome, le terme et le centre d'attraction de tous les grands événements que

[1] Baldassari, p. 563.

nous voyons dans l'histoire. Napoléon avait combattu à Cana en Galilée, à Nazareth, sur le mont Thabor, et pu considérer sur les lieux, si un Juif de ce pays, crucifié par ses compatriotes, pouvait faire, humainement, ce que le Christ a fait et fait encore. Il avait fait la comparaison avec un autre culte. En Égypte, il avait essayé du mahométisme, comme moyen politique de se fonder un empire en Orient : il le trouva suranné, et ne reconnut de vie que dans l'œuvre posthume du Juif crucifié. Tel était Napoléon Bonaparte, vainqueur des musulmans sur terre, mais vaincu sur mer par les Anglais, et à Saint-Jean d'Acre par la peste, quand il débarqua à Fréjus, le 9 octobre 1799, et se rendit à Paris pour y clore le dix-huitième siècle et en commencer un autre.

La révolution française était lasse d'elle-même et cherchait un homme à qui se donner. Par la dernière constitution, dite de l'an III, elle s'était fabriqué un chef et un corps ; un chef gouvernemental à cinq têtes, nommé le directoire ; un corps législatif en deux tomes, le conseil des Cinq-Cents, qui proposait et discutait les lois, le conseil des Anciens, qui les acceptait ou les rejetait. Les premiers cinq directeurs furent régicides ; deux, plus modérés, inclinaient à l'ordre et à la paix ; trois, plus révolutionnaires, aspiraient à la violence et à la tyrannie. Dès janvier 1796, le directoire annonça un système de persécution ouverte contre la religion et le clergé, et enjoignit à tous ses agents l'exécution rigoureuse des édits de proscription légués par l'assemblée législative et la convention nationale. Les ecclésiastiques fidèles à Dieu, il les appelait les *mauvais prêtres* et disait à ses agents : « Que la loi qui comprime, qui frappe ou qui déporte les réfractaires reçoive une entière exécution. DÉSOLEZ LEUR PATIENCE ; environnez-les de votre surveillance ; qu'elle les inquiète le jour, qu'elle les trouble la nuit ; ne leur donnez pas un moment de relâche. » La persécution, qui avait diminué depuis la chute de Robespierre, reprit donc avec une nouvelle violence. Les prêtres catholiques furent de nouveau tracassés, emprisonnés, déportés ; il y en eut jusqu'à douze cents déportés à l'île de Rhé, d'autres à Cayenne. En même temps qu'il faisait exécuter les lois sanglantes rendues contre l'Église, le directoire cherchait à organiser le culte nouveau, prêché au monde par les philosophes. Le repos du dimanche, commandé par la loi divine, était toujours proscrit, et la célébration du *décadi* ordonnée et surveillée par la police. Aux têtes chrétiennes qui rappelaient à l'homme les bienfaits de la création et de la rédemption, le directoire avait substitué des pompes toutes païennes. La fête de la *Jeunesse* rappelait celle d'Hébé ; la fête de l'*Agriculture*, le vieux culte de Cérès ; la fête des *Époux*, celle de

l'Hyménée ; la fête de la *Souveraineté du peuple,* un droit invisible, une abstraction politique dont personne ne se rendait bien compte et dont beaucoup avaient peur ; la fête de la *Vieillesse,* que les anciens apprentis de Rousseau et de Diderot avaient crue si touchante, n'était qu'une froide imitation de la fête du dieu Saturne. Personne ne s'y méprenait, sinon peut-être le poëte François de Neufchâteau, qui avait naguère provoqué la persécution contre les prêtres, et qui maintenant, érigé en pontife de la nature, dédiait à cette déesse de mauvais vers et de froides élégies. Remarquons, à l'honneur de la France, que ces fêtes constitutionnelles tombèrent promptement dans le plus complet discrédit ; elles disparurent devant les sifflets et sous les vertes railleries des dames de la Halle. Il en fut de même du nouveau culte que l'un des directeurs, l'avocat régicide Laréveillère-Lepaux, inventa sous le nom de *théophilanthropie.* Chacun des *théophilanthropes* devait être prêtre à son tour ; les officiants furent revêtus de longues robes blanches, avec des ceintures tricolores, et les décadis ils prononçaient en chaire de longues harangues et récitaient des hymnes philosophiques en l'honneur de l'*auteur de la nature.* L'inventeur de ce culte, l'avocat Laréveillère, en était le souverain pontife. Comme l'inventeur était petit, bossu, contrefait, enfin un véritable *polichinelle,* ainsi qu'on le surnomma, son culte avait tout l'air de ce qu'il était, une comédie. Tout le monde s'en amusa. Comme parmi les *théophilanthropes* on voyait des hommes tarés et couverts de crimes, le peuple leur donna le sobriquet de *filous en troupe.* Leur grand prêtre essuya plus d'une plaisanterie de la part même de ses collègues du directoire. « Fais-toi pendre, lui dit un jour le directeur Barras ; c'est le seul moyen de faire des prosélytes : les religions ne réussissent que par des martyres. »

Dans les conseils législatifs, quoique les deux tiers fussent d'anciens conventionnels, un parti notable tendait à l'unité, à l'ordre, à la paix. Ce parti devint la majorité en 1797, lorsque le tiers des deux assemblées eut été renouvelé par l'élection. Comme le directoire lui-même devait se renouveler par cinquième, un homme de mœurs douces, Barthélemy, neveu de l'abbé Barthélemy, auteur du *Voyage d'Anacharsis,* remplaça le directeur sortant. La réaction religieuse et monarchique devint plus prononcée. Dans le conseil des Cinq-Cents, on discuta une loi sur la police du culte, dans un sens de vraie liberté. On entendit des discours fort remarquables. « Je demanderai, s'écria le député Lemerer, ce qu'est devenue la *souveraineté du peuple*, dont on parle à cette tribune en phrases si magnifiques ? L'antique religion de nos pères est encore le patrimoine de leurs enfants malheureux ou coupables, et, pour le grand nombre,

hélas ! le seul bien peut-être qui leur reste. J'en atteste les réclamations qui nous parviennent de tous les points de la république et rendent un son plus religieux encore que ces cloches d'airain que vous avez fait taire ; j'en atteste les temples qui se rouvrent de toutes parts, les autels qui se relèvent et le concours des fidèles aux solennités trop longtemps interrompues !... Et qui de nous persistera donc à substituer sa volonté personnelle à la volonté de tous ?...

« Citoyens, reportez un moment vos regards vers l'origine et les progrès du christianisme. Son origine appartient à l'une des plus grandes époques de l'esprit humain. Rome gouvernait l'univers ; le christianisme vint prendre sa place dans un ordre de choses où toutes les places étaient assignées. Il n'emprunta ni la force du glaive ni la pourpre des Césars : persécuté dès sa naissance, il marcha dans les voies tracées par le sang de ses fils. Au milieu de la grande catastrophe qui, lors de la chute de l'empire romain, changea la face du monde, l'Évangile demeura seul ; dans sa puissance, il tempéra les vainqueurs, il sauva les vaincus de la mort ou de la servitude : sans la lumière qu'il conserva et qui se perpétua chez ses ministres, l'esprit humain était condamné à une éternelle enfance. Quand la puissance romaine eut été détruite, le christianisme s'associa aux gouvernements formés des débris de l'empire. Dans notre patrie, l'existence politique du clergé, si souvent calomniée, ne fut en réalité que le principal écueil contre lequel se brisait le despotisme des rois ; et si nos pères firent aux évêques et aux établissements religieux de nombreuses donations territoriales, ils se conformèrent en cela aux exemples des républiques anciennes, qui consacraient une partie des domaines à l'entretien et à l'indépendance de leurs prêtres... »

L'orateur, se livrant ensuite à des considérations diverses, en vint à examiner les rapports du christianisme avec les gouvernements temporels. Camille Jordan, député de Lyon, avait dit que la religion chrétienne était capable de se prêter à toutes les formes de gouvernement : Lemerer alla plus loin et déclara que le christianisme ne s'associait bien qu'aux institutions sages et libres. Il rappela que ses maximes fondamentales étaient la base de la seule égalité qui fût possible dans les sociétés humaines ; que si cette religion sainte se refusait à souscrire aux lois civiles qui blessaient ses dogmes, ce n'était là, après tout, qu'une preuve de plus de son incompatibilité avec le despotisme et la tyrannie. Il ajouta d'une voix éloquente : « Qui osera nier les bienfaits du culte chrétien ? C'est lui, c'est l'Évangile qui a introduit parmi les peuples un droit des gens équitable et humain. S'il n'a pas achevé d'abolir l'esclavage, du moins l'a-t-il adouci

et travaille-t-il à l'extirper du monde. Il a réagi sur les gouvernements pour les rendre modérés, sur les peuples pour les consoler et les instruire. Il a porté dans les âmes le sentiment sublime de la charité, que les esprits forts et les orgueilleux philosophes ont rejeté loin d'eux, en prétendant, les insensés ! qu'il dégradait l'homme. La religion rend moins terrible la catastrophe qui termine la vie. Le père de famille, au lit de mort, entouré de ses enfants, entend une voix vénérable lui porter la consolation et l'espoir, et lui donner la force de bénir la main qui le frappe. Le christianisme suit encore l'homme au delà du temps de sa vie, et, par ses imposantes cérémonies, imprime le respect même à ce qui reste de l'homme. Vains raisonneurs que nous sommes, c'était à nous qu'il appartenait de donner le triste spectacle du mépris pour nos parents et nos amis descendant au tombeau !... Je vote pour la liberté des cultes et pour l'abolition du serment constitutionnel imposé aux prêtres. »

A la suite de cette discussion, on révoqua les lois de proscription et d'incapacité politique contre les prêtres, les nobles, les émigrés. Pour réprimer cette tendance religieuse, mais peut-être plus encore la tendance royaliste, la majorité du Directoire, à l'aide d'un corps d'armée introduit à Paris contrairement à la constitution de l'an III, frappa un coup d'État le 18 fructidor ou 4 septembre 1797 ; fit condamner à la déportation deux des directeurs, Carnot et Barthélemy, et soixante-cinq députés, parmi lesquels le général Pichegru, qui, après avoir combattu vaillamment pour la république, l'avait trahie, et tramait effectivement un complot pour faire revenir sur le trône l'ancienne dynastie. L'année précédente, le Directoire avait eu à réprimer et à punir une conspiration en sens opposé, celle de Babeuf ou du communisme : secte politique qui, sans se préoccuper des formes sociales et sans se passionner pour la liberté, cherche à établir entre les hommes la communauté entière des biens et des jouissances, des travaux et des peines, en sorte qu'il n'y ait plus ni propriété ni même de famille. Le 22 floréal an VI, 11 mai 1798, le Directoire frappa un second coup d'État en cassant les élections opérées dans la plus grande partie des départements. Ce fut la seconde violation manifeste de la constitution de l'an III. Le 30 prairial an VII, il y eut un autre coup d'État, mais de la part du conseil des Cinq-Cents contre le Directoire, dont trois membres furent éliminés et remplacés par d'autres. La société française allait ainsi se décomposant. Les assignats ou papier-monnaie avaient été abolis. Une loi autorisait la banqueroute : la république fit en effet banqueroute des deux tiers de sa dette, et n'en garantit qu'un tiers, qu'on appela le tiers consolidé. La France inquiète ne voyait d'homme

de génie, et dont elle pût espérer quelque chose, que parmi ses généraux.

Le principal était Napoléon Bonaparte; mais le Directoire en était jaloux et en avait peur. Dès ses premières victoires en Italie, 1796, il voulut circonscrire ses opérations à dépouiller le Pape : Napoléon offrit sa démission, qui ne fut point acceptée. En 1797, le directoire lui reprochait ses ménagements envers le Pape et le clergé. « Vous êtes trop habitué à réfléchir, citoyen général, lui écrivait-il, pour n'avoir pas senti aussi bien que nous que la religion romaine sera toujours l'ennemie irréconciliable de la république... Le Directoire exécutif vous invite donc à faire tout ce qui vous sera possible pour détruire l'autorité du Pape, et rendre méprisable et odieux le gouvernement des prêtres. Agissez de manière que le Pape et le sacré collége ne puissent concevoir l'espoir de jamais siéger à Rome, et aillent chercher un asile dans quelque lieu que ce soit, ou au moins qu'il n'y ait plus de puissance temporelle. » Celui qui écrivait ainsi à Napoléon était ce même Laréveillère, pontife *polichinelle* de la théophilanthropie, cherchant à supplanter le Pontife romain. Napoléon, au contraire, mandait au citoyen Cacault, chargé d'affaires de la république : « J'attache bien plus d'importance au titre de conservateur du Saint-Siége qu'à celui de son destructeur. Vous savez bien vous-même combien mes sentiments ont toujours été conformes aux vôtres à ce sujet. » Enfin, au traité de Tolentino, Napoléon stipula que les prêtres français, volontairement exilés ou proscrits à la suite de la révolution, seraient recueillis, nourris et secourus dans les couvents du Saint-Siége. Les lois de la république ordonnaient de poursuivre et de chasser ces infortunés. Bonaparte eut recours à un singulier argument pour se faire pardonner sa compassion; il écrivit au Directoire : « Il vaut mieux que ces prêtres soient en Italie qu'en France; ils nous y seront utiles. Ils sont moins fanatiques que les prêtres italiens; ils éclaireront le peuple, qu'on excite contre nous. D'ailleurs, ils pleurent en nous voyant : comment n'avoir pas pitié de leur infortune [1]. » Lors donc que sur la fin de 1797, après la conquête et la pacification de l'Italie par le traité de Campo-Formio, Napoléon vint en France, le Directoire fut très-aise de l'envoyer bien loin faire la conquête de l'Égypte.

Un autre général était Lazare Hoche, né d'un garde du chenil de Louis XV, et entré à quatorze ans comme palefrenier surnuméraire aux écuries du roi. Resté presque aussitôt sans ressource par la

[1] Gabourd, *Directoire*, l. 2.

perte de ses parents, il ne trouva quelques secours qu'auprès d'une tante, fruitière à Versailles, qui, de temps en temps, lui donnait de l'argent pour acheter des livres : le jeune homme les dévorait. Porté par son inclination à l'art militaire, il s'engagea à seize ans dans le régiment des gardes françaises. On le vit dès lors monter des gardes et se livrer à toute espèce de travaux pendant le jour, afin de pouvoir se former, du fruit de ses peines, une petite bibliothèque, au milieu de laquelle il passait une partie des nuits, sans négliger toutefois l'exercice des armes, auquel le rendaient très-propre sa belle stature et sa vigueur naturelle. A la révolution, au bout de deux campagnes, il fut nommé général en chef. Le plus beau de ses exploits militaires est la soumission et la pacification de la Vendée. Les généraux qui l'y avaient précédé ne s'étaient appliqués qu'à tuer et à détruire. Hoche eut assez de génie pour distinguer la Vendée catholique et la Vendée royaliste. Il rassura complétement la première, protégea ses prêtres et la fit jouir de la liberté de son culte. Quant à la seconde, il lui fit une guerre habile, mais loyale, de manière à mériter l'estime et la confiance de ses ennemis. « Il avait conçu, dit M. Thiers, les idées les plus justes sur le pays et sur la manière de le pacifier. Il faut des prêtres à ces paysans, disait-il à ses officiers ; laissons-les-leur, puisqu'ils les veulent [1]. Quant aux habitants, il faudra se servir auprès d'eux des prêtres, et donner quelques secours aux indigents. Si l'on parvient à répandre la confiance par le moyen des prêtres, la chouannerie tombera sur-le-champ. Répandez la loi salutaire que la convention vient de rendre sur la liberté des cultes ; prêchez vous-mêmes la tolérance religieuse. Les prêtres, certains qu'on ne les troublera plus dans l'exercice de leur ministère, deviendront vos amis, ne fût-ce que pour être tranquilles. Leur caractère les porte à la paix [2]. » Aussi avait-il prescrit les plus grands égards pour les curés. « Les Vendéens, disait-il, n'ont qu'un sentiment véritable, c'est l'attachement pour leurs prêtres. Ces derniers ne veulent que protection et repos ; qu'on leur assure ces deux choses, qu'on y ajoute quelques bienfaits, et les affections du pays nous seront rendues [3]. » M. Thiers trouve ces observations et cette conduite du général Hoche pleines de sens et de sagesse ; elles eurent le résultat le plus heureux ; elles pacifièrent en peu de temps cette Vendée jusqu'alors indomptable. Cela montre une fois de plus que, si la révolution de 1789 s'était bornée aux réformations politiques, sans vouloir révolutionner l'Église catholique romaine

[1] Thiers, *Hist. de la Révolut. française;* Convention nationale. Chap. IX. — [2] *Ibid.*, chap. XI. — [3] *Ibid.*; Directoire. Chap. XVI.

pour complaire à quelques sectaires jansséniens, les populations les plus chrétiennes fussent demeurées paisibles, et que c'est l'imprudente intolérance des gouvernements révolutionnaires qui seule a causé la guerre civile. Cela prouve en même temps combien peu raisonnables sont certaines insinuations de M. Thiers contre le clergé catholique pendant la révolution, puisque les faits le signalent d'une manière si honorable. Quant au général Hoche, il tenta une expédition en Irlande, mais que les tempêtes firent manquer. Il mourut en 1797, à Wetzlar, à la tête de l'armée de Sambre-et-Meuse, à l'âge de vingt-neuf ans, empoisonné, dit-on, par ordre du Directoire, qui avait peur de lui [1].

Un général, déjà célèbre, mais qui le fut encore plus depuis, c'est Moreau, né l'an 1763, à Morlaix, en Bretagne, d'un avocat qui le destinait à la même profession. Le penchant pour les armes l'emporta dans le fils, surtout au moment de la révolution. Moreau servit d'abord sous Dumouriez et Pichegru, qui tous deux trahirent la république française. En 1796, il commanda en chef les armées de Rhin-et-Moselle, remporta de brillants avantages, pénétra jusque sur les frontières de l'Autriche, puis, au lieu de pousser hardiment jusqu'à Vienne, fit une savante et difficile retraite jusqu'au Rhin, attendu que l'armée de Sambre-et-Meuse, commandée par Jourdan, et qui devait couvrir son flanc gauche, avait été battue. En 1799, il remplaça Schérer dans le commandement de l'armée d'Italie : Schérer avait commencé, Moreau acheva de perdre les conquêtes de Bonaparte, et recula devant Souvarow jusqu'au pied des Alpes. Là il donna sa démission, fut remplacé par le général Joubert, qui fut tué d'une balle au commencement d'une bataille que les Français perdirent encore. Les Russes pénétrèrent dans les départements français du Mont-Blanc et des Hautes-Alpes, mais ils furent battus à Zurich par Masséna. Cette victoire, après tant de revers, diminuait le danger et l'inquiétude de la république française, mais ne le faisait point cesser.

La France, dépouillée de ses plus glorieuses conquêtes, repoussée sur ses frontières, se voyait menacée de la plus formidable coalition : l'Angleterre, l'Allemagne, la Russie, la Turquie même; car les Turcs, irrités de l'invasion de l'Égypte, faisaient cause commune avec l'Europe contre la France, et s'apprêtaient à chasser les Français d'Ancône. Les populations italiennes, révoltées de l'impiété des Français républicains, de leur pillage du sanctuaire de Lorette, de leur persécution contre le Pape, les populations italiennes accueil-

[1] *Biogr. univ.*

laient les Autrichiens et les Russes comme des libérateurs ; le roi de Naples s'était déclaré pour la coalition, et celui d'Espagne, s'il l'avait osé, en eût fait autant ; Souvarow, qui, en 1794, avait terrassé une dernière fois la Pologne, pour qu'on pût la dépecer définitivement entre la Russie, l'Autriche et la Prusse, Souvarow n'eût pas été fâché de procurer pareil sort à la France révolutionnaire : la république française, ainsi menacée au dehors par l'Europe en armes, sentait au dedans ses entrailles remuées par des conspirations, par des Vendées et des chouanneries : sa tête et son corps, le Directoire et le corps législatif, divisés l'un contre l'autre : la république française, inquiète et lasse d'elle-même, cherchait un homme à qui elle pût se donner avec honneur. Elle pensait bien à Bonaparte ; mais le Directoire, jaloux, l'avait déporté en Orient. Soudain, dans la journée du 22 vendémiaire an VIII, 11 octobre 1799 le *Journal de Paris* publia en tête de ses colonnes l'avis suivant : « Citoyens, vive la République ! Bonaparte est débarqué à Fréjus ! »

Un mois après, la France apprit une autre nouvelle, savoir qu'elle venait de se donner une nouvelle tête et un nouveau corps, tête et corps constitutionnels, l'un et l'autre en trois tomes : au lieu de cinq directeurs, trois consuls ; au lieu du conseil des Cinq-Cents et du conseil des Anciens, un sénat conservateur, un corps législatif et un tribunat. Voici comment s'opéra cette transformation, le 18 et le 19 brumaire an VIII, 10 et 11 octobre 1799. Dans la séance du 18, le conseil des Anciens décrète que les deux conseils législatifs sont transférés à Saint-Cloud, qu'ils y siégeront dès le lendemain ; que le général Bonaparte est chargé de l'exécution du présent décret, et que pour cela toutes les troupes de Paris et de sa division militaire sont mises sous son commandement. Bonaparte, qui avait ce jour les officiers généraux à déjeuner, en particulier Moreau, accepta la commission, et publia deux proclamations, l'une aux soldats, l'autre à la garde nationale. Des cinq directeurs, l'abbé Sieyès, qui était dans le secret, quitta son poste et se rendit au conseil des Anciens : il y fut suivi par son collègue, Roger-Ducos. Le troisième directeur, Barras, après avoir donné rendez-vous aux deux autres pour délibérer ensemble, n'y vint pas, envoya sa démission et s'esquiva. Les deux derniers, le président Gohier et Moulins, qui ne se doutaient pas même de ce qui se passait, se virent gardés à vue dans leur palais du Luxembourg jusqu'à ce qu'ils eussent donné leur démission, comme Barras. Ainsi, dès le soir du 18 brumaire, il n'y avait plus de gouvernement, de pouvoir exécutif que Bonaparte, seul investi de la force armée. Le

lendemain les deux conseils s'assemblèrent à Saint-Cloud; la plupart des membres ignoraient encore ce qui s'était passé. Bonaparte, suivi de ses aides-de-camp, entra au conseil des Anciens, parla de conspiration contre la république, et fit entendre qu'il y avait de ces conspirateurs au conseil des Cinq-Cents. Il se rendit dans cette dernière assemblée, escorté de plusieurs grenadiers, et voulut parler sur le même ton. Mais, quoique son frère Lucien présidât la séance, les imprécations et les clameurs couvrirent sa voix ; on entendait mille cris confus : « Point de baïonnettes ! Hors la loi ! A bas le dictateur ! Vive la république ! Mourons à notre poste ! A bas Cromwell ! A bas le tyran ! » Quelques-uns s'approchèrent de lui, d'autres montraient des poignards, dit-on. Alors les grenadiers entourèrent Bonaparte et l'entraînèrent au dehors. L'un d'eux eut la manche de son habit déchirée, suivant les uns par un clou, suivant les autres par un stylet dirigé contre le général. Le président Lucien en profite pour persuader aux soldats que la majorité de l'assemblée est opprimée par une minorité sanguinaire. Les grenadiers rentrent dans la salle au pas de charge, tambour battant, avec le général Leclerc, beau-frère de Bonaparte, et font déguerpir les députés par la porte et les fenêtres. La révolution était finie. Il était cinq heures et demie du soir. La majorité du conseil des Anciens siégeait encore; la minorité des Cinq-Cents se réunit de son côté, pour donner l'une et l'autre une forme légale à ce qui venait de s'accomplir. On passa la nuit à rendre les lois nécessaires, dont les projets avaient été préparés d'avance par les affidés; on déclara qu'il n'y avait plus de Directoire, on élimina de la représentation nationale soixante-un membres des plus révolutionnaires; on créa provisoirement une *commission* exécutive, composée des citoyens Sieyès, Roger-Ducos, ex-directeurs, et de Bonaparte, général, qui porteraient le nom de *consuls de la république :* le corps législatif s'ajournait au 1er ventôse; chaque conseil nomma une commission de vingt-cinq membres : ces deux commissions législatives devaient statuer sur les propositions formelles de la commission *consulaire et exécutive ;* elles devaient préparer les matériaux d'une nouvelle constitution et s'occcuper du code civil. Ces lois expédiées, avec une proclamation à la nation française, les consuls se rendirent au sein de chaque assemblée, y prêtèrent serment, reçurent l'accolade du président et prirent la route de Paris. La chose était consommée.

Dès le 22 frimaire, la nouvelle constitution fut mise au jour. Le gouvernement se composait de trois consuls nommés pour dix ans. Le citoyen Bonaparte, consul provisoire, fut, par la constitution, nommé premier consul, Cambacérès second consul, et Lebrun

troisième consul. Le premier avait tout le pouvoir. La constitution créait en outre un sénat conservateur, un tribunat, un corps législatif. Le sénat, composé de quatre-vingts membres inamovibles, était chargé de maintenir ou d'annuler tous les actes qui lui étaient déférés par le tribunat ou par le gouvernement. Le tribunat, composé de cent membres, devait discuter les projets de loi proposés par le gouvernement. Trois orateurs, pris dans son sein, étaient envoyés au corps législatif pour y exposer les motifs de son vœu et défendre ses délibérations. Le corps législatif, composé de trois cents membres, ne devait point discuter, mais écouter en silence les trois orateurs du tribunat. Il faisait la loi en statuant par scrutin secret. Voici comment ces trois assemblées se composèrent. Sieyès, Roger-Ducos, directeurs sortants, nommèrent trente-neuf membres, qui, réunis à eux, formèrent la majorité du sénat. Le lendemain, cette majorité, par une nouvelle nomination, compléta le nombre des sénateurs. Le sénat ainsi nommé fit ensuite l'élection de trois cents citoyens pour former le corps législatif, puis celle de cent membres qui devaient composer le tribunat. Telle fut l'organisation du gouvernement qui résulta des 18 et 19 brumaire; c'était une monarchie tempérée par quelques institutions aristocratiques comme le sénat, et démocratiques comme le tribunat. Or tel est au fond le gouvernement de l'Église catholique : une monarchie élective tempérée d'aristocratie et de démocratie.

Quelques mois après, la France et le monde apprirent une nouvelle plus étonnante encore : c'était l'élection d'un nouveau Pape. Après l'enlèvement de Pie VI, après l'occupation de Rome et de l'Italie par les Français, l'incrédulité, l'hérésie et le schisme comptaient bien, disaient même tout haut, que la papauté avait fait son temps, et que Pie VI n'aurait point de successeur. Sur qui, en effet, l'Église romaine pouvait-elle compter? Sur le Grand-Turc, l'empire antichrétien de Mahomet ? Sur l'Angleterre protestante, où le Pape était encore traité d'antechrist? Sur la Russie à moitié barbare, et de plus infectée du schisme grec comme d'un péché originel ? Sur l'Allemagne ou l'Autriche, infectées de luthéranisme ou de joséphisme? Sur les Bourbons de Naples et d'Espagne, qui, depuis un siècle, se plaisaient à tourmenter le Saint-Siége ; celui de Naples, jouant Pie VI et se préparant à le dépouiller dans son alliance avec la république française; celui d'Espagne, allié de la même république, obsédant Pie VI à Valence pour en obtenir les moyens de former en Espagne une espèce d'église nationale et indépendante? tout comme, à la même époque, la France, n'espérant plus de pouvoir supprimer la papauté, la faisait offrir au prélat, depuis cardinal

Grégorio, qui se refusa généreusement à ce trafic[1]. Et cependant c'est au milieu de ces révolutions, de ces guerres, de ces nations depuis si longtemps mal disposées, que fut élu tranquillement, à l'unanimité moins une voix, la sienne, le cardinal Chiaramonti, évêque d'Imola, qui prit le nom de Pie VII.

Les cardinaux s'étaient réunis en conclave à Venise, le 1er décembre 1799, au nombre de trente-cinq. Le cardinal Albani et le cardinal d'Yorck, doyen et sous-doyen du sacré collége, avaient plus de cinquante ans de cardinalat. Le premier était un illustre noble romain, d'une famille alliée à la maison d'Autriche ; le second, le dernier des Stuarts, avait pris sur des médailles et dans des actes de souveraineté le titre de Henri IX, roi d'Angleterre *et de France*. Le conclave durera cent quatre jours. Pendant près de deux mois, les voix se partageaient entre le cardinal Bellisomi, évêque de Césène, et le cardinal Mattéi, archevêque de Ferrare : le premier en eut vingt-deux, le second treize; or, la majorité, les deux tiers, était vingt-quatre. Le pieux et savant cardinal Gerdil allait avoir beaucoup de voix, lorsque le cardinal Hersan lui donna l'exclusion au nom de l'Autriche. Enfin le cardinal Bellisomi allait avoir les vingt-quatre voix nécessaires, et les autres allaient s'y réunir, lorsque le même cardinal autrichien représente qu'il serait convenable, avant de publier la nomination du nouveau pontife, d'en donner connaissance à l'empereur d'Allemagne, attendu qu'on était assemblé dans une ville de ses États. Comme la réponse de Vienne se fit attendre plus d'un mois, on revint au cardinal Mattéi. On citait de lui une belle réponse à Bonaparte. Ce général lui avait dit dans un premier moment : « Savez-vous bien, monsieur le cardinal, que je pourrais vous faire fusiller ? — Vous en êtes le maître, répondit le cardinal, je ne vous demande qu'un quart d'heure pour me préparer. — Il n'est pas question de quart d'heure, reprit Bonaparte ; comme vous êtes vif ! Dans votre cour, Eminence, vous avez mauvaise opinion de mes dispositions : détrompez-vous, que l'on traite avec moi, je suis le meilleur ami de Rome. » On disait donc au conclave : « Cette réponse de Mattéi n'est-elle pas des plus beaux temps de l'Église ? » La demande d'un quart d'heure pour se préparer à mourir ! Mais on citait un autre trait : c'est qu'à Tolentino, on l'avait vu, pour apaiser le plénipotentiaire de France, se mettre à ses genoux : ce qui ne parut point assez digne ; et le cardinal Braschi, neveu du Pape défunt, concluait : Mattéi pourrait savoir mourir, il ne saurait point régner. Enfin le prélat Consalvi, secrétaire du concile et homme des plus

[1] Baldassari.

capables, représenta à plusieurs cardinaux que, dans les circonstances graves où se trouvait l'Église, il failait choisir un Pape d'un caractère doux, affable et modéré, à la voix paternelle, indépendant, dont le sacré collége devait espérer de diriger les projets et les travaux pour le bien de la religion. Il examina la situation des candidats proposés : à chacun il manquait quelque chose ; il finit par mettre en avant le cardinal Chiaramonti, évêque d'Imola, auquel personne n'avait encore songé, et qui réunissait toutes les qualités désirables dans les circonstances. Dix-neuf cardinaux promirent leurs voix. Le cardinal le plus difficile à persuader fut le pieux, savant et saint évêque d'Imola ; il fallut quinze jours de prières et d'instances pour le faire consentir à sa candidature : un cardinal français, Maury, qui disposait de six voix, compléta une majorité de vingt-cinq, à laquelle accédèrent tous les autres. Le lendemain, 14 mars 1800, on alla aux voix, comme cela se pratique, deux fois par jour. Le nom du candidat était vénéré ; ce cardinal aimable, affectueux, était là devant ses collègues, embarrassé de tant de gloire, effrayé de ces honneurs, encore prêt à sourire à quiconque lui annoncerait que l'on consent à ne pas accepter son sacrifice. Les scrutins, lus au milieu du silence le plus imposant, sont unanimes moins une voix, celle du candidat : le cardinal Chiaramonti est élu Pape, et il déclare qu'il prend le nom de Pie VII, en mémoire de Pie VI, son bienfaiteur.

Barnabé-Louis Chiaramonti naquit à Césène, dans la légation de Forli, le 14 août 1742, du comte Scipion Chiaramonti et de la comtesse Jeanne Ghini, laquelle, depuis sa mort, a été déclarée vénérable. Le fils, s'étant destiné aux austérités du cloître, fit ses premières études à Parme ; le 20 août 1758, il reçut l'habit de Saint-Benoît, et il prit, pour nom de religion, le nom de Grégoire. En 1775, à l'avénement de Pie VI, dom Chiaramonti, qui lui était attaché par les liens du sang, se trouvait à Rome et y remplissait l'emploi de lecteur ou professeur de théologie dans le couvent de Saint-Calixte. Quelques mauvais traitements que dom Chiaramonti avait reçus dans son couvent affligèrent Pie VI, et il lui conféra par un bref la qualité d'abbé honoraire. Chiaramonti n'approuvait pas certaines punitions nouvelles que les supérieurs infligeaient aux profès : on lui en fit un crime auprès de Pie VI, revenu de son voyage de Vienne. Le religieux accusé lui plut par la franchise, la naïveté de ses réponses, par l'exposé d'une conduite pleine d'aménité, et surtout par la réserve et le ton de douceur qu'il opposait à ses adversaires. Pie VI assurait avoir reconnu en lui un littérateur profond, un savant exact, un canoniste instruit et raisonnable, un moine stu-

dieux, ami de ses devoirs. Quelques mois après, les mêmes personnes insistèrent pour que dom Chiaramonti fût exilé de la capitale. Pie VI répondit avec dignité que dans peu Chiaramonti quitterait Rome, mais non pas pour être exilé. En effet, bientôt après il le nomma évêque de Tivoli, puis d'Imola, enfin cardinal le 14 février 1785. Ses ennemis reconnurent alors leurs torts et rétractèrent leurs calomnies.

Et à Tivoli, et à Imola, Chiaramonti remplit tous les devoirs d'un bon pasteur. En 1798, Imola ayant été compris dans la république cisalpine, le peuple des campagnes se laissait entraîner pour la seconde fois à l'insurrection. Pour calmer cette effervescence, le cardinal-évêque publia, aux fêtes de Noël, une homélie où il parle dans les termes suivants de la liberté et du gouvernement démocratique : « Mais les devoirs envers Dieu ne sont pas les seuls devoirs de l'homme ; il a encore des obligations subalternes qui l'attachent à lui-même. Les principes purs de la raison, sa propre organisation physique, une tendance irrésistible à vouloir son bonheur lui commandent de soigner sa conservation, de s'occuper de son bien-être, de sa perfection. Qu'il se contemple tout lui-même d'un œil dégagé de préjugés trompeurs, il verra bien un rayon de grandeur qui semble le consoler ; mais il reconnaîtra aussi diverses ombres de misères qui tendent à l'accabler. Les passions furent les ressorts des grands événements dans l'histoire de l'homme ; elles furent aussila source fatale des résultats les plus funestes. O homme, ô homme, quand apprendras-tu à l'école du Rédempteur les moyens de conserver ta grandeur, d'acquérir ta vraie liberté et de dégager tes pieds de leurs chaînes ! Le but que se propose le plus ardemment le philosophe de Jésus-Christ consiste à mettre de l'ordre dans ses actions et dans ses passions, à placer en harmonie les forces inférieures avec les forces supérieures, à subordonner la chair à l'esprit, les plaisirs à l'honnêteté, à diriger ses facultés vers ce centre et cette fin que Dieu a ordonnés... Ne vous effrayez pas, mes frères, d'une leçon qui semble au premier aspect trop sévère et qui paraîtrait incliner à détruire l'homme et à lui ravir sa liberté. Non, frères très-chéris tant de fois, vous ne comprenez pas la vraie idée de liberté ! Ce nom, qui a son sens droit dans la philosophie et dans le catholicisme, ne dénote pas un dévergondage ni une licence effrénée qui permet de faire tout ce qu'on veut, soit le bien, soit le mal ; soit l'honnête, soit le honteux. Gardons-nous d'une si étrange interprétation qui abat tout l'ordre divin et humain, et dénature l'humanité, la raison et tous les glorieux avantages que nous a distribués le Créateur. La liberté chère à Dieu et aux hommes est une faculté qui fut donnée à

l'homme, un pouvoir de faire ou de ne faire pas, mais toujours soumis à la loi divine et humaine. Il n'exerce pas raisonnablement sa faculté de liberté, celui qui, rebelle et impétueux, s'oppose à la loi ; il n'exerce pas sa faculté, celui qui contredit la volonté de Dieu et la souveraineté temporelle ; car, comme dit saint Paul, qui résiste au pouvoir résiste à l'ordre de Dieu.

« La forme du gouvernement démocratique adoptée parmi nous, ô très-chers frères, non, n'est pas en opposition avec les maximes exposées ci-dessus et ne répugne pas à l'Évangile ; elle exige, au contraire, toutes les vertus sublimes qui ne s'apprennent qu'à l'école de Jésus-Christ, et qui, si elles sont religieusement pratiquées par vous, formeront votre félicité, la gloire et l'esprit de votre république... Que la vertu seule, qui perfectionne l'homme et qui le dirige vers le but suprême, le meilleur de tous, que cette vertu seule, vivifiée par les lumières naturelles et fortifiée par les enseignements de l'Évangile, soit le solide fondement de notre démocratie ! »

Certaines personnes, à certaines époques, ont reproché cette homélie au cardinal-évêque d'Imola. Au conclave, où on la connaissait bien et où l'on épluchait tout, elle ne fut le sujet d'aucun blâme. Peut-être même qu'elle servit à faire élire Pape son auteur.

Cependant la cour de Vienne, un peu blessée de la nomination de Chiaramonti, avec qui elle n'avait pas pensé à traiter, refusa de le laisser couronner dans l'église de Saint-Marc. Le 21 mars, Pie VII fut couronné dans l'église Saint-Georges par le cardinal Antoine Doria, chef de l'ordre des cardinaux-diacres. Le Pape était déjà comme dans une sorte de prison. On parlait de le retenir à Venise, même de l'engager à fixer son séjour à Vienne. Après deux mois de retard, pendant lesquels Bonaparte descendit par les Alpes en Italie, l'Autriche ne s'opposa plus au départ du Pontife, qui s'embarqua le 6 juin, sur une frégate autrichienne, et débarqua à Pesaro, d'où il s'achemina vers Rome. Le 21 juin, il entra dans Ancône au bruit d'une salve d'artillerie. Les vaisseaux russes qui stationnaient dans le port ordonnèrent le salut impérial, d'après l'ordre de leur empereur Paul Ier. Six cents Ancônitains, qui se relayaient tour à tour, dételèrent les chevaux de la voiture, et, y ayant attaché des cordes garnies de rubans de diverses couleurs, ils la traînèrent jusqu'au palais du cardinal-évêque. Depuis environ huit mois, les Français avaient rendu Rome aux Napolitains, assistés de quelques escadrons autrichiens et deux cents hommes d'infanterie anglaise. Les Napolitains voyaient avec déplaisir l'arrivée du Pape, qui fit son entrée dans Rome le 3 juillet 1800, au milieu d'indicibles transports de joie de la part du peuple romain. Le gouvernement de

Naples fut obligé de rappeler de Rome toutes ses troupes, mais il continua d'occuper Bénévent et Ponte-Corvo, provinces du Saint-Siége.

Nous trouvons ici, sur le passage de Pie VII, non-seulement les Autrichiens, mais les Russes et les Anglais. Voici l'explication. Lors de l'enlèvement de Pie VI, les Français étaient maîtres de Rome et de toute l'Italie supérieure ; l'Autriche venait de faire sa paix avec eux. Mais à peine le Pape est-il enlevé de Rome, que l'Angleterre suscite une nouvelle coalition contre la France. Une alliance se conclut entre l'Autriche, la Russie et le Grand-Turc, irrité de ce que les Français avaient envahi l'Égypte, province de son empire. De là cette armée formidable, même de Cosaques et de Tartares, commandés par Souvarow, qui expulsent les Français de Rome et de l'Italie, malgré la valeur de Macdonald et de Moreau. C'est alors que se fait l'élection de Pie VII ; l'Angleterre, l'Autriche, la Russie, la Turquie même montent la garde à la porte du conclave, afin que tout s'y fasse avec une paisible lenteur. L'opération terminée, la sentinelle se retire et la scène change.

Napoléon Bonaparte, devenu premier consul, mit en mouvement deux grandes armées : l'une passa le Rhin le 27 avril 1800, sous le commandement de Moreau, et, par une suite de victoires, pénétra jusqu'aux frontières de l'Autriche ; l'autre armée passa le grand Saint-Bernard, vers le 20 mai, sous le commandement de Bonaparte lui-même, et arriva soudain dans les plaines d'Italie. Les Autrichiens qui bloquaient Masséna dans Gênes, et qui le forcèrent à capituler, s'attendaient que Bonaparte viendrait du côté de Nice pour le débloquer : ils furent bien étonnés d'apprendre qu'il était derrière eux. Le 14 juin eut lieu la célèbre bataille de Marengo, près du village de ce nom, dans le voisinage d'Alexandrie. Elle fut vivement disputée. Les Autrichiens, fort supérieurs en nombre, eurent l'avantage jusqu'aux deux tiers de la journée : leur général en chef, Mélas, considéra la victoire comme tellement assurée, qu'il laissa à son lieutenant le soin de poursuivre l'ennemi et d'achever sa défaite. « Quant à moi, lui dit-il, à cheval depuis minuit, je n'y puis plus tenir. Je suis vieux (il avait quatre-vingts ans) et je vais me coucher. » En effet, il se rendit à Alexandrie, où il était au lit depuis une heure quand on vint lui dire que la bataille était perdue, son lieutenant prisonnier de guerre avec son état-major et plusieurs milliers de soldats. Ce qui décida la bataille en faveur des Français fut l'arrivée du général Desaix avec un corps de troupes fraîches : Desaix fut tué à la première attaque, mais ses soldats n'en décidèrent pas moins la victoire. Quoique l'armée autrichienne fût encore

supérieure en nombre, le général Mélas n'en souscrivit pas moins à une capitulation qui remettait au vainqueur toutes les places de la Lombardie, du Piémont et de l'État de Gênes. La France recouvra ainsi dans un instant tout ce qu'elle avait perdu l'année précédente, par une longue suite de revers : enfin elle rentra dans toutes les conditions du traité de Campo-Formio.

De Marengo, Bonaparte revint à Paris, à travers les applaudissements de la France. Les Lyonnais le virent avec une extrême joie poser la première pierre des édifices qu'avait détruits dans leur ville le vandalisme révolutionnaire. A Paris, il entreprit et effectua la restauration de la France entière. Ce fut alors, dit un écrivain royaliste [1], que, par le concours des hommes les plus éclairés, il prépara ces recueils de lois, ces codes faits pour immortaliser son nom, peut-être encore plus que ses victoires. Il prit une part fort active à leurs discussions dans le conseil d'État, et souvent il étonna les plus profonds jurisconsultes par la sagacité de ses observations. Il jeta à la même époque les fondements de tant de beaux monuments qui ne concourront pas moins que ses lois à illustrer son règne. Si l'on y ajoute les canaux qu'il a fait ouvrir, les routes, les ponts qu'il a établis sur tous les points de son vaste empire, on trouvera que dans aucun siècle, dans aucun pays, un souverain n'a laissé d'aussi nombreux souvenirs. Son tact habituel lui faisait tout de suite voir les choses sous leur véritable point de vue. C'est avec ce tact, ce zèle de perfectionnement et de réforme, qu'il établit dans le même temps, sur des bases régulières, l'administration des contributions directes et indirectes, celles des forêts, de la poste, du domaine et des finances, où il fit cesser les désordres, les gaspillages de la révolution. De toutes ces améliorations, il résulta un retour de confiance et de crédit très-rapide, et qui ajouta beaucoup à la force de son gouvernement.

L'empereur de Russie, Paul Ier, après avoir embrassé avec une extrême chaleur la cause des Bourbons et s'être fait, pour les rétablir, l'allié de l'Autriche et de l'Angleterre, avait brusquement rompu cette alliance, rappelé son armée, laissé mourir Souvarow dans la disgrâce et traité de la manière la plus dure le comte de Provence, autrement Louis XVIII, et tous les royalistes, jusque-là comblés de ses bienfaits. Bonaparte profita avec beaucoup d'adresse de ce changement imprévu, en lui renvoyant, sans rançon, très-bien vêtus et parfaitement équipés, sept mille de ses soldats, faits prisonniers dans la campagne précédente, en Hollande, en Italie, et que les Anglais et

[1] Michaud le Jeune. *Biogr. univ.*, supplément, t. 75, art. Napoléon.

les Autrichiens refusaient de comprendre dans leur cartel d'échange. Dans sa reconnaissance, le czar écrivit de la manière la plus amicale au premier consul, qui, profitant de la circonstance, lui fit adopter le projet d'envahir les possessions britanniques dans l'Inde, et d'aller en Égypte secourir son armée, qui y restait encore, et qu'il n'oubliait pas. En même temps, il le fit entrer dans une coalition des puissances du Nord, également dirigée contre l'Angleterre. Mais tout à coup la flotte danoise est incendiée par les Anglais dans le port de Copenhague, et l'empereur Paul assassiné par les siens, c'est-à-dire par ceux de sa cour et de sa famille. Dans ce temps-là même, une foule de conspirations étaient tramées contre les jours du premier consul. Toutes ne furent pas préparées sur les bords de la Tamise ; mais il n'en est pas de même du complot de la machine infernale, dont l'histoire, dit l'écrivain royaliste que nous citons, ne peut plus contester que le ministère anglais avait chargé des royalistes qui, croyant servir leur cause, n'étaient que les aveugles instruments de l'ambition et des vengeances britanniques. Ce fut le 24 décembre 1800, qu'au moment où Bonaparte traversait la rue Saint-Nicaise pour aller à l'Opéra, un tonneau rempli de poudre et traîné par une charrette, éclata avec un horrible fracas, tua dix personnes qui passaient et en blessa un plus grand nombre. Le consul n'échappa à ce péril que par une espèce de miracle. Sa voiture avait à peine dépassé de quelques toises lorsque la terrible machine fit explosion. On crut d'abord que les auteurs en étaient les Jacobins, et il y en eut soixante-onze déportés au delà des mers, entre autres l'assassin de la princesse de Lamballe. Mais avec le temps on découvrit qu'un des principaux entremetteurs était un chouan de Bretagne, Georges Cadoudal, qui renouvela sa tentative d'assassinat plus tard. On ne voit rien de semblable parmi les guerriers de la Vendée. De pareils moyens déshonorent la cause de qui les emploie. C'est justifier en principe tous les assassinats révolutionnaires et autoriser les représailles de même espèce. Nous avons vu comment Robespierre tourna contre Louis XVI le principe que Louis XIV avait tourné contre le Pape.

Au milieu de ses travaux pour la restauration législative et administrative de la France, au milieu de tant de complots contre sa personne, Bonaparte, premier consul, faisait mouvoir quatre armées pour l'exécution d'un vaste plan qu'il avait conçu. L'armée d'Italie, forte de quatre-vingt-dix mille hommes, commandée par Brune; l'armée gallo-batave, de vingt mille hommes, commandée par Augereau; l'armée d'Allemagne, de cent quarante mille hommes, à la tête de laquelle était Moreau ; l'armée des Grisons, de quinze mille,

que Macdonald commandait, et un corps de réserve de dix mille hommes sous les ordres de Murat : telles étaient les forces disponibles de la France. Ces deux cent soixante-quinze mille hommes menaçaient l'Autriche et Viennz, sa capitale ; Vienne, que Bonaparte, malgré la rigueur de la saison, avait résolu de prendre. Le 24 novembre 1800, tous les corps s'ébranlèrent et repoussèrent devant eux les partis d'ennemis qui, malgré des résistances, furent forcés à la retraite. Le 5 décembre, Moreau gagna la célèbre bataille de Hohenlinden, presque sous les murs de Vienne. Le 25 décembre suivant, il y eut un armistice ; puis, le 9 février 1801, paix de Lunéville entre la France et l'Autriche ; le 28 mars, traité de paix entre la France et le roi de Naples ; le 29 septembre, entre la France et le Portugal : enfin, le 25 mars 1802, paix d'Amiens, entre la France et l'Angleterre. C'est ainsi que la France et l'Europe, après neuf années d'une guerre acharnée, furent ramenées sous l'empire de la paix.

Dans l'intérieur de la France, Bonaparte avait pacifié définitivement la Vendée, où les dernières persécutions du directoire avaient rallumé la guerre, après la pacification de Hoche. Au mois de décembre 1799, les trois consuls adressèrent la proclamation suivante aux habitants de l'Ouest : « Une guerre impie menace d'embraser une seconde fois les départements de l'Ouest. Le devoir des premiers magistrats de la république est d'en arrêter les progrès et de l'éteindre dans son foyer ; mais ils ne veulent déployer la force qu'après avoir épuisé les voies de la persuasion et de la justice. Les artisans de ces troubles sont des partisans insensés de deux hommes qui n'ont su honorer ni leur rang par des vertus, ni leur malheur par des exploits, méprisés de l'étranger, dont ils ont armé la haine, sans avoir pu lui inspirer d'intérêt. Ce sont encore des traîtres vendus à l'Angleterre et instruments de ses fureurs, ou des brigands, qui ne cherchent dans les discordes civiles, que l'aliment et l'impunité de leurs forfaits. A de tels hommes le gouvernement ne doit ni ménagement, ni déclaration de ses principes.

« Mais il est des citoyens chers à la patrie, qui ont été séduits par leurs artifices ; c'est à ces citoyens que sont dues les lumières de la vérité. Des lois injustes ont été promulguées et exécutées ; des actes arbitraires ont alarmé la sécurité des citoyens et la liberté des consciences... C'est pour réparer ces injustices et ces erreurs, qu'un gouvernement, fondé sur les bases sacrées de la liberté, de l'égalité, du système représentatif, a été proclamé et reconnu par la nation. La volonté constante, comme l'intérêt et la gloire des premiers magistrats qu'elle s'est donnés, sera de fermer toutes les plaies de la

France... Les consuls déclarent que la liberté des cultes est garantie par la constitution ; qu'aucun magistrat ne peut y porter atteinte ; qu'aucun homme ne peut dire à un autre homme : *Tu exerceras un tel culte ; tu ne l'exerceras que tel jour !...*

« Si, malgré toutes les mesures que vient de prendre le gouvernement, il était encore des hommes qui osassent provoquer la guerre civile, il ne resterait aux premiers magistrats qu'un devoir triste, mais nécessaire à remplir, celui de les subjuguer par la force. Mais non, tous ne connaîtront plus qu'un sentiment, l'amour de la patrie. Les ministres d'un Dieu de paix seront les premiers moteurs de la réconciliation et de la concorde : *qu'ils parlent au cœur le langage qu'ils apprirent à l'école de leur maître ;* qu'ils aillent dans les temples, qui se rouvrent pour eux, offrir avec leurs concitoyens le sacrifice qui expiera les crimes de la guerre et le sang qu'elle a fait verser. »

Cette proclamation, terminée par un acte de foi catholique, soutenue d'ailleurs par une armée de soixante mille hommes, eut son effet. Les habitants de l'Ouest demeurèrent tranquilles. Les deux hommes que la proclamation accusait de n'avoir su honorer ni leur rang par des vertus, ni leur malheur par des exploits, ne remuèrent pas davantage. C'étaient le comte de Provence et le comte d'Artois, depuis Louis XVIII et Charles X. L'histoire n'a pas encore démenti la proclamation.

Le comte de Provence résidait à Varsovie, où la munificence de l'empereur de Russie lui assurait le pain de l'exil. « C'était, dit Gabourd que nous citons, un homme d'un esprit délié, digne dans le malheur, mais timide. Premier prince du sang, en des temps ordinaires il aurait siégé sans éclat sur les marches du trône, et se serait fait une petite cour épicrienne, tantôt préoccupé d'intrigues, tantôt livré au soin puéril de commenter le poëte Horace. Au début de la révolution française, il avait fait parade de sentiments constitutionnels, de théories philosophiques. Mais le mouvement révolutionnaire l'ayant promptement alarmé, il s'était cantonné dans ses droits de prince, et il avait tendu des embûches secrètes aux novateurs. L'affaire de Favras, de laquelle il ne s'était point tiré à son honneur, avait montré que, dans l'occasion, il n'hésiterait pas à sacrifier ses amis ; et il n'avait guère trouvé d'hommes disposés à accepter ce rôle dangereux. Émigré, et ralliant autour de sa personne l'émigration entière, il avait successivement pris les dénominations de régent et de roi ; et s'il était demeuré étranger à la lutte militaire, du moins s'était-il conduit avec prudence et dignité. C'était un prince d'une forte corpulence, qui rappelait Louis le Gros, moins le courage per-

sonnel... En attendant, il vivait sans pompe, ayant auprès de lui son neveu, M. le duc d'Angoulême, qui venait d'épouser l'orpheline du Temple.

« Le comte d'Artois résidait à Londres, au milieu de toutes les tentatives que la politique de l'Angleterre ourdissait contre la France. Homme aux manières élégantes, aux habitudes chevaleresques, il manquait d'instruction politique, et il ne s'était point encore convaincu de l'impossibilité de rendre à la France les institutions que l'orage révolutionnaire avait pour jamais effacées. Comme il professait ce principe politique simple et commode, que le pouvoir absolu est seul légitime ; que toute résistance aux volontés du roi est une rébellion, et qu'aucune concession ne doit être faite aux rebelles, il ralliait autour de lui un certain nombre de gentilshommes fort disposés à n'admettre aucune autre politique, un certain nombre de prêtres et d'évêques opposés au concordat, et qui prenaient pour devise *Dieu et le Roi !* Le comte d'Artois, dont cependant on ne pouvait contester le courage, n'avait pas toujours été heureusement inspiré : lors de l'expédition de Quiberon, il s'était trop modestement résigné à se tenir à l'écart, et à suivre les conseils prudents du gouvernement anglais [1]. »

Une pacification de Bonaparte encore plus importante, qui couronne toutes les autres et qui commence une nouvelle ère dans l'histoire de l'Église catholique, c'est la paix, la réconciliation de la France révolutionnée avec le centre de l'unité, le successeur de saint Pierre, par le concordat de 1801. La première ouverture en fut faite par le vainqueur de Marengo. Le 19 juin 1800, cinq jours après cette fameuse bataille, Bonaparte disait au cardinal Martiniana, évêque de Verceil, que son intention était de bien vivre avec le Pape et même de traiter avec lui pour le rétablissement de la religion en France. Cette déclaration de Bonaparte avait été si spontanée, si claire, si précise, au milieu des immenses détails de son administration militaire, que, le même jour, le cardinal Martiniana écrivit au premier consul qu'il acceptait la commission qu'on lui donnait de témoigner de si bonnes dispositions pour les affaires du Saint-Siége. Le 26 juin, le cardinal fit connaître au Pape cette détermination. Le 10 juillet, Pie VII lui répondit directement de Rome, où il venait de faire son entrée, qu'il ne pouvait pas recevoir une nouvelle plus agréable : « Vous pouvez dire au premier consul, terminait-il sa lettre, que nous nous prêterons volontiers à une négociation dont le but est si respectable, si convenable à notre ministère apostolique,

[1] Gabourd, *Révolution française*. Consulat, l. 6.

si conforme aux vues de notre cœur. » Le prélat Consalvi, qui, pour déterminer le conclave à nommer un Pape conciliant, avait prédit que les Français ne tarderaient pas à rentrer en Italie, fut nommé cardinal pour suivre ces négociations à Rome. Monseigneur Spina, archevêque de Corinthe, le même qui avait accompagné Pie VI prisonnier en France, et qui lui avait fermé les yeux à Valence, fut accrédité à Paris. Un bref du 13 septembre annonça à tous les évêques français les espérances du Pape : on proposa un concordat, et, au mois de mars 1801, le premier consul envoya à Rome comme ministre plénipotentiaire, mais sans lettre de créance, M. Cacault, son collègue au traité de Tolentino, plus que jamais connu pour être un diplomate sage. Il y arriva le 8 avril ; il vit le cardinal Consalvi le jour même, et fut présenter au Pape le lendemain. Lorsqu'il avait pris congé du premier consul, ce plénipotentiaire lui avait demandé comment il fallait traiter le Pape. « Traitez-le, répondit le guerrier, comme s'il avait deux cent mille hommes. Vous savez qu'au mois d'octobre 1796, je vous écrivais combien j'ambitionnais plus d'être le sauveur du Saint-Siége que son destructeur, et que nous avions à cet égard, vous et moi, des principes conformes. » Le plénipotentiaire français eut pour secrétaire de légation le chevalier Artaud, historien du pape Pie VII.

Les affaires, qui avaient marché d'abord avec quelque célérité, éprouvèrent bientôt des entraves de toutes parts. L'empereur d'Allemagne et le roi de Naples voyaient avec peine que le Pape allait se réconcilier avec la France et y trouver peut-être un appui contre eux. A Paris, le premier consul voulait sincèrement un concordat, mais ses ministres n'en voulaient guère. Quelques-uns de ses généraux, élevés dans les principes de l'incrédulité voltairienne ou même sans aucun principe, ne voulaient d'aucune religion. D'autres voulaient qu'il se fît lui-même créateur d'une religion nouvelle. D'autres poussaient au protestantisme. Le clergé schismatique ou constitutionnel, qui avait vu beaucoup de ses évêques et de ses prêtres se déshonorer par une apostasie publique ; le clergé constitutionnel, repoussé par la masse de la nation, faisait tout son possible pour pallier sa nullité et se donner de l'importance ; les évêques qui lui restaient tenaient des assemblées qu'ils appelaient des conciles, publiaient des circulaires qu'ils appelaient encycliques : le plus remuant était le régicide Grégoire, évêque civil de Loir-et-Cher. Les évêques catholiques, dès le commencement du schisme, avaient offert leur démission à Pie VI, afin qu'il pût remédier plus aisément aux maux de leur patrie. Depuis ce temps, quelques-uns étaient morts, les autres dispersés à l'étranger ou cachés en France. Le gouvernement de-

mandait une nouvelle circonscription de diocèses, adaptée à celle des départements; il le demandait, non-seulement pour l'ancienne France, mais encore pour la Savoie, la Belgique et les électorats de Mayence, de Trèves et de Cologne, qui faisaient partie de la France nouvelle. Car, chose remarquable, ces mêmes électeurs qui naguère, forts de leur qualité de princes de l'Église et de l'Empire, faisaient une guerre de schisme au Pape, se voyaient ou allaient se voir dépouillés de leur double puissance, et leurs électorats mêmes supprimés. Tels étaient les éléments divers et confondus de ce nouveau chaos. Il s'agissait d'une opération unique dans l'histoire; il s'agissait, par un même acte, d'anéantir tout un monde et d'en créer un autre; il s'agissait, par un seul acte, d'anéantir tous les évêchés existants de la nouvelle France, et d'en créer de nouveaux à leur place. A qui demander cet acte de toute-puissance ecclésiastique? Dans l'état présent des choses, impossible de recourir à un concile général, insensé même de penser à un concile national. Il n'y a sur la terre qu'une seule autorité pour faire ce qu'on demande, c'est celui-là même à qui le Tout-Puissant a dit: Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Église; et tout ce que tu lieras sur la terre sera lié dans les cieux, et tout ce que tu délieras sur la terre sera délié dans les cieux. Celui-là même à qui les évêques de France et des bords du Rhin, pour plaire à la puissance temporelle, contestaient plus ou moins la plénitude de sa puissance spirituelle et divine, c'est lui que la puissance temporelle pressera de tout délier dans leurs diocèses et de tout lier dans des diocèses nouveaux, *tout,* y compris les diocèses mêmes. En sorte qu'à tout jamais il sera vrai et notoire que la nouvelle église de France n'existe que par Pierre. *Et nunc, reges, intelligite:* Et maintenant, princes de la terre et princes de l'Église, comprenez les sévères leçons de l'Éternel et de son Christ.

Cependant à Paris et à Rome on discutait les articles du concordat, d'après des conventions faites entre le plénipotentiaire français Cacault et le gouvernement du Saint-Siége. Tout d'un coup le plénipotentiaire reçoit ordre de Paris de quitter Rome et de se retirer à Florence auprès du général en chef Murat, si avant trois jours on n'avait pas signé le concordat dont on discutait les articles dans les deux cours. Le plénipotentiaire reconnut sur-le-champ l'inconséquence de ces ordres. Il résolut d'aller de sa personne à Florence, et de laisser à Rome son secrétaire, auquel il dit entre autres: « Nous ne sommes ni l'un ni l'autre de mauvais chrétiens. J'ai bien vu ce que vous avez été jusqu'ici, moi je suis un révolutionnaire corrigé: voilà comme, après les guerres civiles, les hommes de partis différents sont souvent, à côté l'un de l'autre, désarmés et amis. » Il alla

immédiatement trouver le cardinal Consalvi, lui lut la dépêche qu'il venait de recevoir, et lui conseilla de partir dès le lendemain pour Paris. « Vous plairez au premier consul, vous vous entendrez; il verra ce que c'est qu'un cardinal homme d'esprit, vous ferez le concordat avec lui. Si vous n'allez pas à Paris, je serai obligé de rompre avec vous, et il y a là-bas beaucoup de ministres qui ont conseillé au directoire de déporter Pie VI à la Guyane. Il y a des conseillers d'État qui raisonnent contre vous; il y a des généraux railleurs qui haussent les épaules. Si je romps avec vous, Murat, autre Berthier, marchera sur Rome; une fois qu'il sera ici, vous traiterez moins avantageusement qu'aujourd'hui..... Arrêtons une disposition de choses qui sera satisfaisante, et qui rappellera même Paris à la raison. »

Cacault eut le même jour une audience de Pie VII, qui lui dit: « Monsieur, vous êtes une personne que nous aimons avec une grande tendresse. Ce conseil que vous nous donnez vous-même, de ne pas signer un concordat en trois jours, est une action admirable dans votre position. Mais Consalvi à Paris, Rome abandonnée, et nous demeuré seul dans ce désert !!! — Très Saint-Père, reprit le ministre, j'engage ma foi de chrétien et d'homme d'honneur, que je donne ce conseil de moi-même; qu'il ne m'a été suggéré par personne; que mon gouvernement n'en sait rien; que je n'agis ici que dans l'intérêt des deux cours, et peut-être plus dans l'intérêt de la vôtre que de la mienne. Le premier consul vous honore, il m'a dit : *Traitez le Pape comme s'il avait deux cent mille hommes*. Il vous reconnaît une grande puissance. Apparemment qu'aujourd'hui il s'en voit le double autour de lui, car il ne parle plus sur un certain pied d'égalité. S'il se donne l'avantage, une noble confiance vous la rendra. Privez-vous de Consalvi quelques mois; il vous reviendra bien plus habile. »

Napoléon reçut froidement le cardinal Consalvi, qui en route avait fait une étourderie diplomatique ;mais peu à peu il lui témoigne de la bienveillance, de l'amitié, de la confiance même; enfin il lui propose des projets de concordat hardis, presque protestants, au moins jansénistes, les modifie, tombe à la fin lui-même, ainsi qu'il l'a dit plusieurs fois, sous le charme des grâces de la Sirène de Rome, et termine la rédaction de cette convention appelée aujourd'hui concordat de 1801. Ce fut une minute traduite de l'italien en français, et remise par le cardinal Consalvi, qui servit de première base. Les différents articles furent commentés par le premier consul, qui les lisait souvent, qui les étudiait à part, quoique paraissant n'y pas prendre autant d'intérêt; les deux autres consuls aussi manifestèrent

des sentiments favorables. Joseph Bonaparte se montra ce qu'il était redevenu depuis les scènes de Rome, homme doux, judicieux, calme et conciliant. Le traité définitif fut converti en articles français, sur lesquels le père Caselli composa le texte latin. Voici ce concordat tel qu'il a été publié officiellement :

Sa Sainteté le souverain pontife Pie VII et le premier consul de la république française ont nommé pour leurs plénipotentiaires respectifs : Sa Sainteté, Son Éminence monseigneur Hercule Consalvi, cardinal de la sainte Église romaine, diacre de Sainte-Agathe *ad Suburram,* son secrétaire d'État ; Joseph Spina, archevêque de Corinthe, prélat domestique de Sa Sainteté et assistant au trône pontifical, et le père Caselli, théologien consultant de Sa Sainteté, pareillement munis de pleins pouvoirs, en bonne et due forme. Le premier consul, les citoyens Joseph Bonaparte, conseiller d'État ; Crétet, conseiller d'État ; Bernier, docteur en théologie, curé de Saint-Laud d'Angers, munis de pleins pouvoirs. Lesquels, après l'échange des pleins pouvoirs respectifs, sont convenus de ce qui suit :

Convention entre Sa Sainteté Pie VII et le gouvernement français.

Le gouvernement de la république reconnaît que la religion catholique, apostolique-romaine, est la religion de la grande majorité des citoyens français. Sa Sainteté reconnaît également que cette même religion a retiré et attend encore en ce moment le plus grand bien et le plus grand éclat de l'établissement du culte catholique en France, et de la profession particulière qu'en font les consuls de la république. En conséquence, d'après cette reconnaissance mutuelle, tant pour le bien de la religion que pour le maintien de la tranquillité intérieure, ils sont convenus de ce qui suit :

Art. 1. La religion catholique, apostolique-romaine, sera librement exercée en France. Son culte sera public, en se conformant aux règlements de police que le gouvernement jugera nécessaires pour la tranquillité publique. Art. 2. Il sera fait par le Saint-Siége, de concert avec le gouvernement, une nouvelle circonscription des diocèses français. Art. 3. Sa Sainteté déclarera aux titulaires des évêchés français, qu'elle attend d'eux avec une ferme confiance, pour le bien de la paix et de l'unité, toute espèce de sacrifices, même la résignation de leurs siéges. D'après cette exhortation, s'ils se refusaient à ce Sacrifice commandé par le bien de l'Église (refus néanmoins auquel sa Sainteté ne s'attend pas), il sera pourvu, par de nouveaux titulaires, au gouvernement des évêchés de la circonscription nouvelle, de la manière suivante. Art. 4. Le premier consul de la république nommera, dans les trois mois qui suivront la publication de la bulle de

Sa Sainteté, aux archevêchés et évêchés de la circonscription nouvelle. Sa Sainteté conférera l'institution canonique suivant les formes établies par rapport à la France, avant le changement de gouvernement. Art. 5. Les nominations aux évêchés qui vaqueront dans la suite, seront également faites par le premier consul, et l'institution canonique sera donnée par le Saint-Siége, en conformité de l'article précédent.

Art. 6. Les évêques, avant d'entrer en fonctions, prêteront directement entre les mains du premier consul le serment de fidélité qui était en usage avant le changement du gouvernement, exprimé dans les termes suivants : « Je jure et promets à Dieu, sur les saints évangiles, de garder obéissance et fidélité au gouvernement établi par la constitution de la république française. Je promets aussi de n'avoir aucune intelligence, de n'assister à aucun conseil, de n'entretenir aucune ligue, soit au dedans, soit au dehors, qui soit contraire à la tranquillité publique, et si dans mon diocèse, ou ailleurs, j'apprends qu'il se trame quelque chose au préjudice de l'État, je le ferai savoir au gouvernement. Art. 7. Les ecclésiastiques du second ordre prêteront le même serment entre les mains des autorités civiles désignées par le gouvernement. Art. 8. La formule de prière suivante sera récitée à la fin de l'office divin, dans toutes les églises catholiques de France : *Domine, salvam fac rempublicam, Domine, salvos fac consules*. Art. 9. Les évêques feront une nouvelle circonscription des paroisses de leurs diocèses, qui n'aura d'effet qu'après le consentement du gouvernement. Art. 10. Les évêques nommeront aux cures. Leur choix ne pourra tomber que sur des personnes agréées par le gouvernement. Art. 11. Les évêques pourront avoir un chapitre dans leur cathédrale, et un séminaire pour leur diocèse, sans que le gouvernement s'oblige à les doter. Art. 12. Toutes les églises métropolitaines, cathédrales, paroissiales et autres non aliénées, nécessaires au culte, seront mises à la disposition des évêques.

Art. 13. Sa Sainteté, pour le bien de la paix et l'heureux rétablissement de la religion catholique, déclare que ni elle ni ses successeurs ne troubleront, en aucune manière, les acquéreurs des biens ecclésiastiques aliénés, et qu'en conséquence la propriété de ces mêmes biens, les droits et revenus y attachés, demeureront incommutables entre leurs mains, ou celles de leurs ayants cause. Art. 14. Le gouvernement assurera un traitement convenable aux évêques et aux curés dont les diocèses et les cures seront compris dans la circonscription nouvelle. Art. 15. Le gouvernement prendra également des mesures pour que les catholiques français puissent,

s'ils le veulent, faire en faveur des églises des fondations. Art. 16. Sa Sainteté reconnaît dans le premier consul de la république française les mêmes droits et prérogatives dont jouissait près d'elle l'ancien gouvernement. Art. 17. Il est convenu entre les parties contractantes, que dans le cas où quelqu'un des successeurs du premier consul actuel ne serait pas catholique, les droits et prérogatives mentionnés dans l'article ci-dessus et la nomination aux évêchés, seront réglés, par rapport à lui, par une nouvelle convention. — Les ratifications seront échangées à Paris dans l'espace de quarante jours. — Fait à Paris, le 26 messidor de l'an IX de la république française (16 juillet 1801.)

Le 15 août, fête de l'Assomption de la très-sainte Vierge, patronne de la France, ce concordat fut ratifié à Rome par le pape Pie VII, qui donna pour ce sujet la bulle *Eccléesia Christi*. Le même jour il adressa aux évêques de France un bref dans lequel il leur déclarait que la conservation de l'unité et le rétablissement de la religion catholique en France demandaient qu'ils donnassent la démission de leurs siéges. Il leur rappelait l'offre faite par trente évêques, en 1791, de remettre leurs démissions à Pie VI, et les lettres que plusieurs d'entre eux lui avaient écrites à lui-même pour le même objet. « Nous sommes forcé, disait-il, par la nécessité des temps qui exerce aussi sur nous sa violence, de vous annoncer que votre réponse doit nous être envoyée dans dix jours, et que cette réponse doit être absolue et non dilatoire, de manière que si nous ne la recevions pas telle que nous la souhaitons, nous serions forcé de vous regarder comme si vous aviez refusé d'acquiescer à notre demande. » Il ajoutait qu'il n'avait rien omis pour leur épargner ce sacrifice, et il les conjurait à plusieurs reprises de céder à ses désirs. Il adressa la même demande aux évêques étrangers dont les diocèses se trouvaient réunis à la France par les nouvelles conquêtes. Sur vingt-quatre qu'ils étaient, neuf étaient morts, et un avait été transféré à un autre siége ; les quatorze autres donnèrent tous leurs démissions. L'exemple étaient beau. Les évêques français ne le suivirent pas tous. Sur cent trente-cinq siéges épiscopaux que comprenait la France en 1789, cinquante-un titulaires étaient morts. Parmi les quatre-vingt-quatre restants, trois, savoir, les évêques de Viviers, d'Orléans et d'Autun, pouvaient être regardés comme ayant renoncé depuis longtemps à leurs siéges, et les deux derniers surtout donnèrent formellement leur démission. Il ne restait donc que quatre-vingt-un évêques, parmi lesquels quarante-cinq, la majorité, accédèrent à la demande que leur faisait le Pape, et donnèrent leur démission. Leur doyen d'âge, monseigneur de

Belloy, évêque de Marseille, vieillard de quatre-vingt-douze ans, et successeur immédiat de Belsunce, écrivit le 21 septembre à monseigneur Spina : « Je reçois avec respect et soumission filiale le bref que vous m'adressez de la part de notre Saint-Père le Pape ; plein de vénération et d'obéissance pour ses décrets, et voulant toujours lui être uni de cœur et d'esprit, je n'hésite pas à remettre entre les mains de Sa Sainteté ma démission de l'évêché de Marseille. Il suffit qu'elle l'estime nécessaire à la conservation de la religion en France, pour que je m'y résigne. »

Dans ces paroles on respire l'esprit vraiment épiscopal des trois cents évêques d'Afrique qui, en la conférence de Carthage, 411, offrirent de céder leurs siéges aux évêques donatistes, si ceux-ci voulaient renoncer au schisme. Saint Augustin, l'âme de ces trois cents évêques catholiques, disait au nom de tous : « Pourquoi hésiterions-nous à faire à notre Rédempteur ce sacrifice ? Il est descendu du ciel pour nous faire devenir ses membres, et nous craindrions de descendre de nos chaires, afin que ses membres cessent de se déchirer par une cruelle division ? Pour nous-mêmes, il nous suffit d'être chrétiens fidèles et obéissants ; mais c'est pour le peuple qu'on nous ordonne évêques. Usons donc de notre épiscopat selon qu'il est utile pour la paix du peuple. » Comme saint Augustin et quelques-uns de ses confrères s'entretenaient entre eux de cette pensée : Que l'on doit être évêque ou ne l'être pas, selon qu'il est utile pour la paix de Jésus-Christ, ils passaient en revue leurs collègues, et n'en trouvaient guère qu'ils crussent capables de faire à Dieu ce sacrifice. Mais quand on vint à publier la chose dans l'assemblée générale, cette proposition plut si bien à tout le monde et fut reçue avec tant de zèle, que tous se trouvèrent prêts à quitter leurs églises pour réunir l'épiscopat. En 1801, les évêques français ne présentèrent pas cette édifiante unanimité. Trente-six se séparèrent de leurs quarante-cinq compatriotes et des quatorze étrangers, et se refusèrent aux instances du Pape, non pas d'une manière absolue, mais dilatoire. Leurs réclamations et protestations se réduisent à dire que la demande est bien extraordinaire ; que, régulièrement, il faudrait assembler les évêques, peser mûrement le pour et le contre ; que jamais le Saint-Siége n'avait déployé une autorité pareille. Cela était vrai. Mais il s'agissait de sauver la France du naufrage ; et Bossuet lui-même a dit que, quand il y a nécessité ou utilité évidente, le Pape peut tout, et qu'il est au-dessus des canons. Comme on le voit dans la vie de Pie VII par Artaud, la nécessité était bien pressante. L'Autriche et Naples intriguaient à Rome et ailleurs pour empêcher la réconciliation entre Rome et Paris. Peut-être que les

trente-six évêques réclamants ou protestants étaient dupes ou complices de cette politique. En 1682, nous avons déjà vu trente-six évêques courtisans, au lieu de concilier un différend entre le Pape et le roi, se mettre servilement avec le roi contre le Pape. Peut-être que les trente-six prélats émigrés de 1801, contrairement aux trois cents évêques d'Afrique, se regardaient comme étant plus évêques du prince que du peuple.

On lit en effet dans les mémoires de Picot, an 1804 : « Il n'est pas douteux que Louis XVIII, alors exilé, n'eût vu avec peine une mesure qui semblait contraire à ses intérêts, et l'on peut croire que ce motif est entré pour beaucoup dans les raisons qui ont détourné les évêques d'adhérer tous au concordat de 1801. Ils ne purent se résoudre à mettre en oubli les droits du prince à la cause duquel ils étaient attachés ; et ils crurent devoir les maintenir expressément par des actes solennels, précisément peut-être parce que toutes les puissances de l'Europe reconnaissaient alors le nouveau gouvernement de France et se liaient avec lui par des traités. Ceux de ces prélats qui résidaient en Angleterre rédigèrent donc et signèrent, au nombre de treize, deux écrits, l'un intitulé : *Déclaration sur les droits du roi*, daté du 8 avril, et l'autre du 15 du même mois, formant suite aux *Réclamations canoniques* de l'année précédente. Dans le premier, ils déclaraient que le roi conservait tous les droits à la couronne qu'il tenait de Dieu, et que rien n'avait pu dégager ses sujets du serment de fidélité. » En quoi ils oubliaient que, d'après la doctrine ancienne et commune des docteurs catholiques, de France comme d'ailleurs, la souveraineté vient de Dieu par le peuple ; que, d'après Bossuet lui-même, la puissance des rois n'est pas tellement de Dieu, qu'elle ne soit aussi du consentement des peuples ; que, d'après Fénelon, la puissance temporelle réside dans la communauté qu'on appelle nation : ils oubliaient que, de leur vivant encore, Massillon prêchait cette doctrine à la cour de Louis XV. « Dans le second écrit, les mêmes évêques se plaignaient des articles du concordat, qui permettaient un nouveau serment au gouvernement établi en France, qui ordonnaient des prières pour ce gouvernement, et qui le reconnaissaient investi des mêmes droits que l'ancien. » En formant ces plaintes, les bons évêques oubliaient le premier article de la déclaration gallicane, dont le principe fondamental est, d'après Bossuet, que l'ordre politique est différent de l'ordre moral et religieux. Si cela est vrai, si les droits politiques n'intéressent point la morale, la religion, la conscience, chacun est libre à cet égard ; le Pape, aussi bien que tout autre, pouvait faire ce qu'il jugeait à propos : d'au-

tant plus que c'est à lui, et à lui seul, qu'il a été dit : *Quodconque solveris super terram erit solutum et in cœlis ; Quoi que ce soit que tu délieras sur la terre, il sera aussi délié dans les cieux.* Quand on veut en remontrer au Pape, il faudrait au moins, nous semble-t-il, être d'accord avec soi-même.

Un résultat de cette opposition des trente-six évêques au concordat fut une espèce de secte ou de schisme, appelé les *anticoncordataires* ou *la petite église ;* secte qui se faisait un mérite de décrier le Pape et son autorité ; schisme dans lequel paraît être mort M. de Thémines, ancien évêque de Blois. Quant aux évêques opposés au concordat qui revinrent en France avec Louis XVIII, en 1813, ils prétendirent, comme Bonaparte, forcer la main à Pie VII, le contraindre à rétracter ce qu'il avait fait et à se condamner lui-même ; et il faudra une nouvelle révolution pour leur rappeler que, pasteurs à l'égard des fidèles, ils sont brebis à l'égard de Pierre.

Pie VII, en exhortant les anciens évêques de France à lui envoyer leur démission, n'oublia pas même les évêques schismatiques, établis par la constitution civile du clergé ; et dans un bref à monseigneur Spina, il le chargea de les exhorter « à revenir promptement à l'unité, à donner chacun par écrit leur profession d'obéissance et de soumission au Pontife romain, à manifester leur acquiescement sincère et entier aux jugements émanés du Saint-Siége sur les affaires ecclésiastiques de France et à renoncer aussitôt aux siéges épiscopaux dont ils s'étaient emparés sans l'institution du Siége apostolique. » Ce bref, qui commençait par ces mots : *Post multos labores,* était rempli d'expressions touchantes de bonté et d'indulgence ; et quoiqu'il n'ait pas eu tout l'effet que le chef de l'Église était en droit d'en attendre, on sait cependant que plusieurs de ceux qu'il concernait s'y sont conformés, et ont pris sincèrement le parti de l'obéissance. Quant aux renonciations, non pas démissions, qu'on demandait à ces évêques, ils les donnèrent tous entre les mains du gouvernement. Il y en avait alors cinquante-neuf en place, dont trente avaient été élus suivant les formes prescrites par la constitution civile du clergé, et vingt-neuf nommés depuis de différentes manières et d'après des formes arbitraires. Ces derniers avaient des titres moins authentiques encore, s'il est possible, et n'avaient été choisis que par des métropolitains avides de perpétuer le schisme, ou par des fractions de clergé incapables de représenter chaque diocèse. Les autres diocèses constitutionnels, au nombre de vingt-six, n'avaient point d'évêques, et n'en étaient que plus tranquilles.

Cependant, le 29 novembre 1801, Pie VII publia une bulle pour l'exécution du concordat ; elle commençait par ces mots : *Qui*

Christi Domini. Le Pape y témoignait son regret de ce que plusieurs évêques ou ne lui avaient point encore envoyé leurs démissions, ou ne lui avaient écrit que pour lui exposer les raisons qu'ils croyaient avoir de différer ce sacrifice. Il avait espéré, disait-il, n'être pas forcé de déroger au consentement de ces évêques. Mais il avait jugé que la situation de la religion, le bien de la paix et de l'unité devaient l'emporter sur toute autre considération, quelque grave qu'elle pût être. Il déclarait en conséquence, et de l'avis de plusieurs cardinaux, déroger au consentement des évêques et des chapitres. Il leur interdisait l'exercice de leur juridiction et déclarait nul tout ce qu'ils pourraient faire en vertu de cette juridiction. Il anéantissait toutes les églises épiscopales existantes alors en France, avec tous leurs droits et priviléges, et créait à leur place soixante nouveaux siéges, partagés en dix métropoles. On fit cadrer cette division avec la division par département, de manière que chaque diocèse comprenait un ou deux et même quelquefois trois départements, et que les soixante siéges s'étendaient sur tout le territoire occupé précédemment par les cent trente-cinq évêchés de France et par les vingt-quatre des pays réunis. Du reste, il n'était nullement question dans la bulle *Qui Christi Domini* des diocèses créés par la constitution civile du clergé. Cette circonscription était regardée comme non avenue, et le Pape n'avait pas eu besoin d'éteindre la juridiction de gens qui n'en avaient pas.

Immédiatement après la ratification du concordat, Pie VII envoya un légat *à latere* pour en suivre et diriger l'exécution. Ce fut le cardinal Caprara, évêque d'Iési, précédemment nonce à Cologne, à Lucerne et à Vienne. Le cardinal Consalvi, qui avait négocié le traité, s'en retourna près du Pape. Une des premières demandes du legat fut la permission de transporter le corps de Pie VI, de Valence. Monseigneur Spina, archevêque de Corinthe, le même qui l'avait accompagné dans son exil et assisté à la mort, l'accompagna dans son retour posthume. Ce fut comme une marche triomphale à travers l'Italie, surtout à l'approche et à l'entrée de Rome. La ville entière, et même l'Europe entière, en la personne de ses ambassadeurs, faisait partie du cortége funèbre. Comme le trésor pontifical, épuisé par les calamités précédentes, ne pouvait suffire à tout ce qu'on souhaitait faire pour honorer celui qui revenait de l'exil, tout le monde, en particulier l'ambassade de France, fournit avec empressement tout ce qui pouvait convenir. Le 18 février 1802, dans la basilique de Saint-Pierre, eurent lieu la messe solennelle, l'oraison funèbre et puis les obsèques, qui furent faites par Pie VII en personne, en présence des ambassadeurs de toutes les puissances chré-

tiennes. C'était comme une amende honorable de toute l'Europe envers un Pontife qui avait eu à souffrir de toute l'Europe.

Cependant, à Paris, la publication et l'exécution du concordat n'avançaient pas. La principale cause en était à la mauvaise disposition du corps législatif : le premier consul pensa qu'il valait mieux en convoquer un autre. Napoléon avait à combattre de plus d'un côté. A ceux qui ne voulaient d'aucune religion, il faisait voir que la religion est nécessaire pour le bon ordre de la société humaine. A ceux qui poussaient au protestantisme, il répondait que le grand intérêt, la grande force de la France, c'est son unité ; y introduire le protestantisme, c'est la briser en deux et la jeter à la queue des nations au lieu de la conserver à la tête. Plusieurs fois, comme il le raconta lui-même plus tard, on fit des tentatives auprès de lui pour l'engager à se déclarer le chef de la religion, en mettant de côté le Pape. On ne se bornait pas là, disait-il à ses compagnons de Sainte-Hélène ; on voulait que je fisse moi-même une religion à ma guise, m'assurant qu'en France et dans le reste du monde j'étais sûr de ne pas manquer de partisans et de dévots du nouveau culte. Un jour que j'étais pressé sur ce sujet par un personnage qui voyait là-dessous une grande pensée politique, je l'arrêtai tout court : « Assez, Monsieur, assez ; voulez-vous aussi que je me fasse crucifier ? » Et comme il me regardait d'un air étonné : « Ce n'est pas là votre pensée, ni la mienne non plus ; eh bien, Monsieur, c'est là ce qu'il faut pour la vraie religion ! Et après celle-là, je n'en connais pas ni n'en veux connaître une autre [1]. » Cependant, placé à l'école militaire dès l'âge de dix ans, Napoléon sentit plus d'une fois que son instruction religieuse n'avait été ni assez suivie ni assez complète.

Enfin, le nouveau corps législatif étant réuni, le concordat y fut adopté comme loi de l'État le 5 avril 1802. Le conseiller d'État Portalis, avant d'en donner lecture, prononça un discours remarquable où il y a beaucoup de bonnes choses, mais aussi quelques-unes d'inexactes. Il fit adopter en même temps une série d'*Articles organiques* qui tendaient à mettre le clergé sous la dépendance absolue du gouvernement, et dont on n'avait rien dit dans les négociations du concordat : c'était un reste de la duplicité janséniste qui dirigeait certains personnages influents. Le Pape réclama contre ; avec le temps, plusieurs de ces articles ont été abrogés ou expressément ou par le non-usage. Tout ce que le gouvernement gagne par ces mesures de défiance, c'est de repousser la confiance et l'affection de

[1] *Conversations religieuses de Napoléon*, par le chevalier de Beauterne, p. 111 et 112.

ce qu'il y a de meilleur dans le clergé. Le 9 avril, le cardinal Caprara, légat *à latere,* eut une audience publique du premier consul et commença ses fonctions : on lui reproche de n'avoir pas toujours eu toute la fermeté désirable dans un représentant du chef de l'Église universelle. Bonaparte nomma aussitôt à plusieurs des siéges récemment institués, et les autres furent successivement remplis de la même manière. Dix-huit des anciens évêques furent appelés à gouverner de nouveaux diocèses. Malheureusement un ministre en crédit fit nommer aussi douze des anciens constitutionnels: quelques-uns d'entre eux s'étaient réconciliés ou se réconcilièrent sincèrement avec le Saint-Siége; mais trois ou quatre ne firent pas plus d'honneur au gouvernement ni de bien à leurs diocèses qu'ils ne témoignèrent de véritable soumission au Pape. La nomination la plus remarquable fut celle de l'ancien évêque de Marseille, le vénérable de Belloy, au siége de Paris. Il avait quatre-vingt-douze ans et en vécut encore sept, et mourut à cent ans moins six mois, vénéré de ses nouveaux diocésains.

Enfin, le jour de Pâques, 18 avril 1802, à Notre-Dame de Paris, la nouvelle église de France, ressuscitée par la grâce de Dieu et par l'autorité du Saint-Siége, célébra sa propre résurrection avec celle du Sauveur. Le cardinal-légat, représentant du vicaire de Jésus-Christ, chanta la messe solennelle. Les consuls s'y étaient rendus en grande pompe. Un cortége nombreux, composé des premières autorités, les y accompagnait. Vingt évêques nouvellement institués prêtèrent serment. M. de Boisgelin, un de ces prélats, qui venait de passer de l'archevêché d'Aix à celui de Tours, prononça un discours analogue à la circonstance; il montra la Providence dirigeant en secret la marche des événements et les amenant au but marqué dans ses décrets. Les choses parlaient encore plus éloquemment que l'homme. Les assistants ne pouvaient en croire leurs yeux. Il y a peu d'années, ils avaient vu l'impiété triomphante dans ce même temple : et maintenant on y chante le *Te Deum* pour remercier Dieu de ses miséricordes envers la France; miséricordes par lesquelles il l'a ressuscitée, il l'a réconciliée avec son Église et avec elle-même. Ses prêtres fidèles, jusqu'alors exilés, déportés, emprisonnés, reparaissent plus fidèles encore, prêts à former un nouveau peuple, un nouveau clergé, digne héritier des confesseurs et des martyrs. Le frère, la sœur de Charité retournent auprès des malades; le frère, la sœur d'école, auprès des petits enfants. Un jubilé accordé par le souverain Pontife affermira cette résurrection. Et le temps fera voir que la France est vraiment ressuscitée, et cela, nous en avons la confiance, pour ne plus mourir.

TABLE ET SOMMAIRES

DU VINGT-SEPTIÈME VOLUME.

LIVRE QUATRE-VINGT-NEUVIÈME.

DE 1730, MORT DU PAPE BENOIT XIII, A 1788, MORT DE SAINT ALPHONSE DE LIGUORI ET DE LOUISE DE FRANCE, RELIGIEUSE CARMÉLITE.

L'Église et le monde pendant le dix-huitième siècle. — Les portes de l'enfer s'efforcent de prévaloir contre l'Église du Christ.

§ I.

EN ITALIE, SUCCESSION DE BONS PAPES : SAINTS ET SAVANTS PERSONNAGES, LITTÉRATEURS ET ARTISTES DISTINGUÉS.

§ II.

VIE, CONGRÉGATION, ÉCRITS DE SAINT LIGUORI.

§ III.

CE QU'IL Y AVAIT DE BON EN FRANCE, SURTOUT DANS LA FAMILLE ROYALE.

§ IV.

CE QU'IL Y AVAIT EN FRANCE DE CHANCREUX : LE JANSÉNISME SOUTENU DES PARLEMENTS.

§ V.

PHILOSOPHISME OU INCRÉDULITÉ MODERNE.

§ VII.

ÉTAT DES TRONES EN EUROPE, PARTICULIÈREMENT EN RUSSIE, EN PRUSSE, ET EN POLOGNE.

§ VII.

TAT DE L'ALLEMAGNE, GOUVERNEMENT RÉVOLUTIONNAIRE DE JOSEPH II. VOYAGE DE PIE VI A VIENNE. LES BRIGANDS DE SCHILLER, TABLEAU FIDÈLE DE L'EUROPE INTELLECTUELLE ET POLITIQUE A CETTE ÉPOQUE.

§ VIII.

ÉTAT DE L'ANGLETERRE CATHOLIQUE ET DE L'ANGLETERRE PROTESTANTE. FORMATION DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE.

§ IX.

DÉCOMPOSITION SOCIALE DE LA FRANCE ET DE L'EUROPE, PAR LES NOBLES, LES MAGISTRATS, LES HOMMES DE LETTRES SOI-DISANT PHILOSOPHES. RÉUNION DE LA LORRAINE A LA FRANCE. SUPPRESSION DES JÉSUITES, SOCIÉTÉS SECRÈTES. COMMENCEMENTS DU RÈGNE DE LOUIS XVI.

§ X.

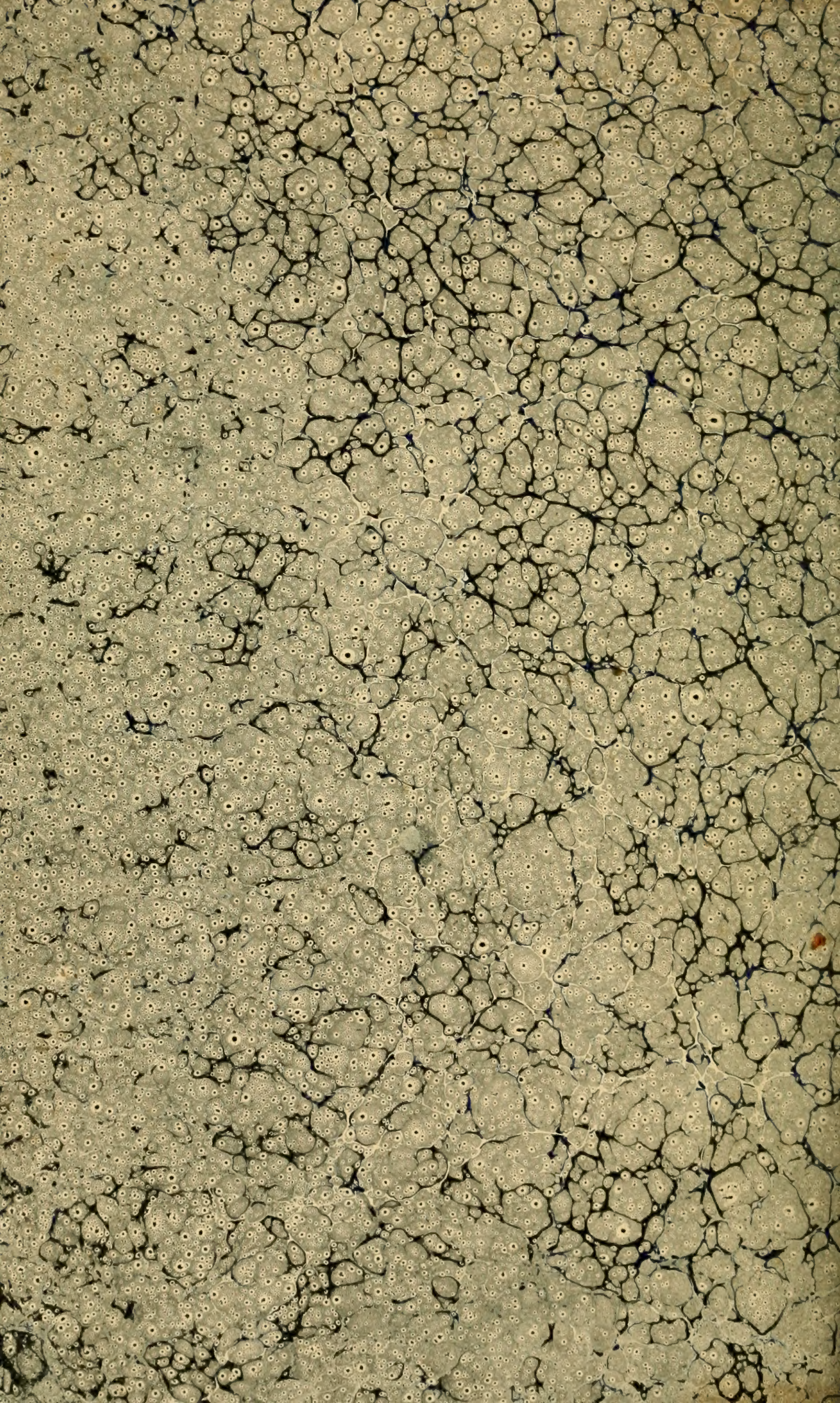
PRINCIPES DE VIE ET DE GUÉRISON QUE RENFERME L'ÉGLISE CATHOLIQUE, NON-SEULEMENT POUR ELLE, MAIS POUR TOUTES LES NATIONS MALADES, PARTICULIÈREMENT LA FRANCE ET L'ALLEMAGNE. PROGRÈS ET SOUFFRANCES DE LA RELIGION EN CORÉE, EN CHINE ET AU TONG-KING. SAINTE MORT DE LOUISE DE FRANCE ET DE SAINT ALPHONSE DE LIGUORI.

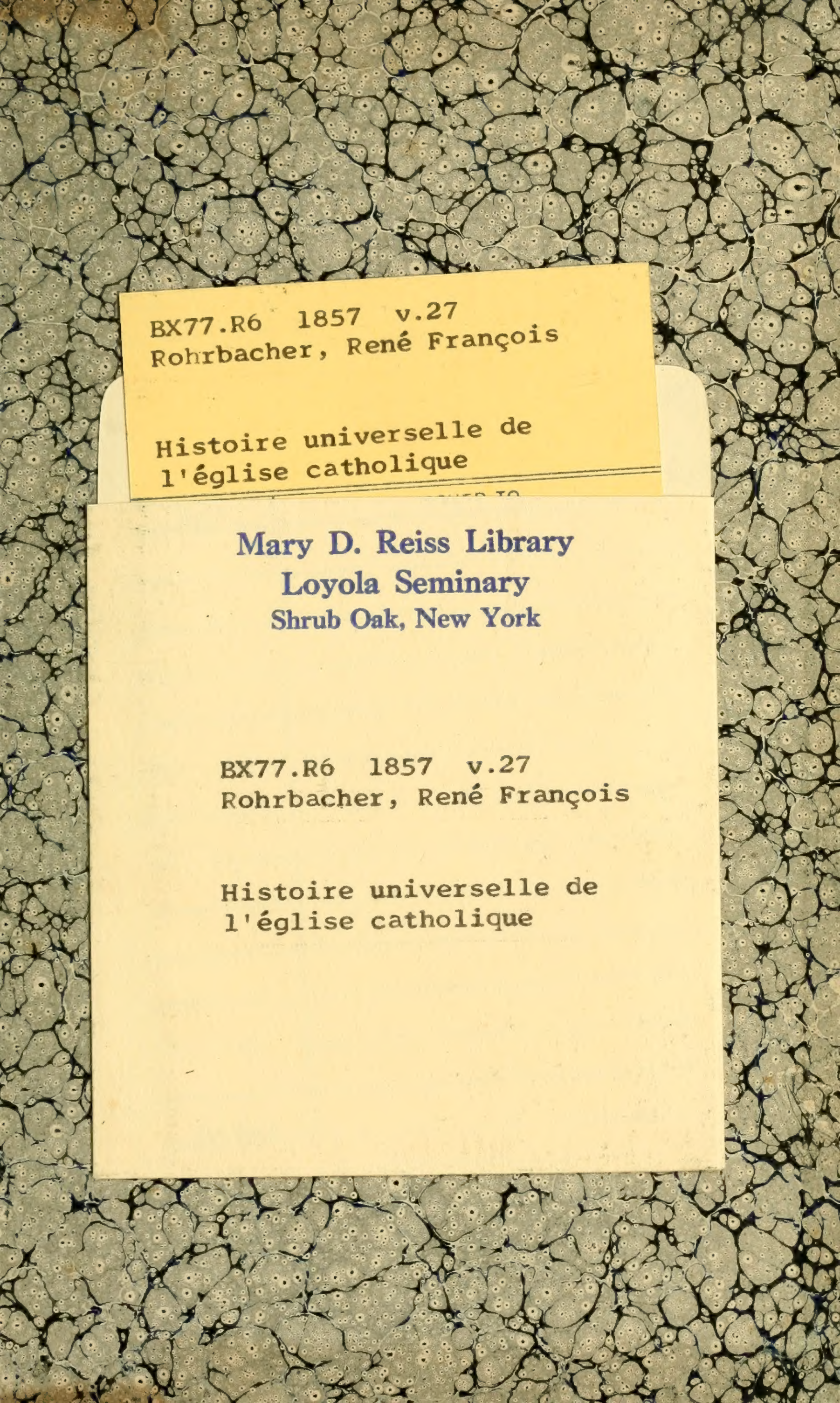
LIVRE QUATRE-VINGT-DIXIÈME.

La révolution française et l'Église catholique de 1789 à 1802.

FIN DE LA TABLE DU VINGT-SEPTIÈME VOLUME.

CORBEIL, typ. et stér. de CRÉTÉ.





BX77.R6 1857 v.27
Rohrbacher, René François

Histoire universelle de
l'église catholique

